

Éditorial

Georges Bensoussan

Dans Revue d'Histoire de la Shoah 2016/2 (N° 205), pages 7 à 23
Éditions Mémorial de la Shoah

ISSN 2111-885X
ISBN 9782916966144
DOI 10.3917/rhsho.205.0007

ÉDITORIAL

Comment les communautés juives du monde arabe et du monde perse ont-elles accueilli l'arrivée des nazis au pouvoir ? Qu'ont-elles su précisément des événements qui se déroulaient dans le Reich entre 1933 et 1939 ? Comment y ont-elles réagi ? Qu'ont-elles su des opérations de massacre perpétrées depuis septembre 1939 glissant vers le génocide dans la seconde moitié de 1941 ? Tel est le premier volet du questionnement auquel ce numéro tente de répondre.
Il est un second volet, probablement plus important encore, c'est celui de l'attitude des puissances européennes, et en particulier des puissances coloniales comme la France au Maghreb et l'Italie en Libye. Quelle place les Juifs occupèrent-ils dans leurs politiques avant 1939 ? Puis durant la guerre ? C'est dans le même ordre d'idées qu'il faut se pencher sur une question controversée, mais aujourd'hui mieux connue, celle de l'attitude des populations locales vis-à-vis des minorités juives. À la fois sur l'attitude des gouvernants dont la marge de manœuvre était limitée (sultan du Maroc, bey de Tunisie, autorités égyptiennes face à la puissance anglaise), et bien davantage sur l'attitude des populations arabo-musulmanes : celle des dirigeants nationalistes, des élites culturelles et religieuses, celle des classes populaires enfin.
Ce numéro s'appuie en grande part sur le travail réalisé depuis plusieurs décennies par l'institut Ben Zvi à Jérusalem. Des travaux généralement inconnus du public français (ils ne sont pas traduits), en particulier à travers la revue de l'Institut, *Peamim*. C'est sur cette masse documentaire (et en particulier d'archives) que s'appuie ce bilan, le premier de ce genre publié, dans la revue du Mémorial de la Shoah, sur les Juifs d'Orient face au nazisme et au génocide. Nos remerciements chaleureux vont à l'Institut Ben Zvi, à ses chercheurs, et en particulier à Haïm Saadoun qui, depuis plusieurs années déjà, d'Israël, a coordonné avec nous ce volume.
Les yeux rivés sur les événements militaires, nous avons tendance à rejeter dans une ombre relative la période des années 1933-1939. Lorsque la guerre commence en Europe, le monde arabe est encore largement colonisé. Par les Français au Maghreb, en Syrie et au Liban, par les Anglais qui tiennent encore en sous-main une Égypte formellement indépendante, qui contrôlent la Palestine par le biais d'un mandat de la SDN et ont la haute main sur Aden depuis près d'un siècle. Seul l'Irak, indépendant depuis 1932, échappe désormais à leur contrôle. Enfin, du côté des puissances de l'Axe en Europe, seule l'Italie joue un rôle colonial via la main mise qu'elle exerce sur la Libye depuis 1912.

***

La défaite française de juin 1940 résonne comme un coup de tonnerre dans l'ensemble du monde arabe. Auréolé de son prestige de vainqueur de la Première Guerre mondiale, le colonisateur français semble tomber de son piédestal aux yeux d'une bonne part des populations arabes. De leur côté, comment les communautés juives ont-elles accueilli cette défaite ? Puis le régime de Vichy ? Et si l'on connaît la succession des mesures antijuives, on sait moins comment les populations musulmanes y réagirent.

L'empire colonial français est un enjeu dans la guerre qui se poursuit. Au Proche-Orient, seuls en lutte à partir de juillet 1940, les Anglais réinvestissent massivement l'Égypte. Un an plus tard, la France libre s'empare de la Syrie et du Liban. Pour venir en aide aux Italiens aux prises avec l'armée anglaise en Afrique du Nord, Berlin crée, le 3 février 1941, l'*Afrikakorps*. Neuf jours plus tard commence le premier débarquement allemand à Tripoli en Libye. C'est le début d'une longue campagne qui va mener Rommel jusque sur le sol égyptien, et, en juin 1942, à portée du Caire et d'Alexandrie. Voire plus loin peut-être si les renforts demandés à Berlin arrivent : jusque sur le canal de Suez et demain dans le « Foyer national juif » de Palestine fort d'environ 550 000 âmes. On sait la suite : l'*Afrikakorps* est refoulé par les Anglais à partir d'octobre 1942 au cours de la bataille d'El Alamein. Un mois plus tard, la Cyrénaïque est libérée des forces de l'Axe. Conjugué au débarquement allié en Algérie et au Maroc (8 novembre 1942), le repli allemand entraîne l'occupation de la Tunisie par les forces de l'Axe début novembre 1942.

C'est alors que commence la confrontation majeure entre une grande communauté juive de l'Orient arabe et les nazis. Elle dure six mois, jusqu'au 7 mai 1943, quand les Anglais entrent à Tunis. Et ce nouveau revers allemand en Afrique, qui suit de peu l'immense défaite de la Wehrmacht à Stalingrad, explique que Berlin, prioritairement aux prises avec une Armée rouge plus puissante qu'il ne l'avait imaginée, va se désintéresser plus encore de l'Afrique du Nord.

***

Les communautés juives de l'Orient arabe, peu nombreuses, regroupent en 1939 moins d'un million d'individus (sur 16 millions de Juifs environ dans le monde). Ce que l'on nomme le judaïsme oriental, et par extension, mais parfois de façon erronée, le judaïsme séfarade, est donc une réalité minoritaire dans le monde juif.

La moitié des Juifs de l'Orient arabe vivent dans les trois pays du Maghreb, la communauté la plus nombreuse étant de loin celle du Maroc. La deuxième communauté juive en importance dans le monde arabe est celle d'Irak. C'est probablement aussi la plus « évoluée » avec celle d'Algérie, laquelle représente toutefois une situation atypique, les Juifs d'Algérie ayant été naturalisés français collectivement en 1870. La communauté juive d'Irak, massivement concentrée à Bagdad, est aussi la plus diplômée et la plus arabisée, celle à propos de laquelle on peut, avec le plus de raison, parler de « symbiose judéo-arabe ».

Ces populations juives sont majoritairement pauvres, en particulier au Maroc, en Libye et au Yémen. Une mince couche bourgeoise, commerçante et intellectuelle, se détache toutefois comme en Tunisie, en Égypte et en Irak. Mais même là, il ne faut pas en exagérer l'importance comme on le voit à Tunis par exemple où, sur 40 000 Juifs, seuls 1 400, considérés comme « aisés », sont soumis à l'impôt.

En 1933, l'arrivée des nazis au pouvoir mobilise immédiatement les minorités les plus instruites et les mieux informées des communautés juives. Toutes les archives montrent l'erreur qu'il y aurait à considérer les Juifs sous informés et apathiques. En Égypte, la mobilisation, puissante, avait commencé dès le début des années 1930. Elle connaît son acmé en 1933. Au Caire et à Alexandrie, la communauté combat au grand jour, sans complexe au côté d'une population égyptienne qui se montre généralement bienveillante. Le boycott des produits allemands, principale forme de la mobilisation, est mis en œuvre par la quasi-totalité des communautés juives qui répondent ce faisant à la mobilisation des communautés allemandes installées au Proche Orient en particulier.

En Tunisie, pour protester contre les persécutions antijuives en Allemagne, les magasins juifs ferment une journée en mars 1933. En avril 1933, le rabbinat de Tunisie préconise un jeûne collectif. Après le boycott nazi des « commerces juifs » (1er avril 1933), les communautés juives préconisent à leur tour le boycott des produits allemands, non sans inquiéter les communautés allemandes locales. Mais sitôt que les intérêts de puissance sont en jeu, l'efficacité du boycott montre ses limites.

Enfin, 1933 entraîne aussi dans le monde juif une multiplication de réactions journalistiques et littéraires. En Tunisie, par exemple, au long des années 1930, de nombreuses complaintes font écho à la persécution antijuive (voir Abraham Attal, p. 155-176).

Les retombées du boycott s'avèrent rapidement douloureuses pour les communautés juives comme on le voit en Égypte et en Irak. Berlin, en

effet, ne reste pas inactif et menace Le Caire de ne plus acheter le coton égyptien. Tout en assurant via une propagande intense (*cf. infra*) que « les Juifs mentent »… Quand les intérêts économiques égyptiens commencent d'être menacés, la situation se détériore franchement. Le parti dominant au pouvoir, le Wafd, généralement exempt de tout soupçon d'antisémitisme, prend ses distances avec la communauté juive et la prie d'arrêter la campagne de boycott. En cas de refus, prévient-il, l'Égypte aidera plus franchement les Arabes de Palestine.

En Irak, l'opposition au boycott des produits allemands est plus dure encore tant la propagande allemande s'appuie localement sur une solide tradition antijuive. Voire sur une franche hostilité durcie après 1933 avec l'arrivée au pouvoir du roi Ghazi, favorable aux nationalistes irakiens (dont certains sont des sympathisants du nazisme).

La solidarité des communautés juives se traduit, elle, par l'accueil d'un grand nombre de réfugiés, même si les autorités locales gardent la haute main sur l'ouverture des frontières.

***

Les Juifs du monde arabe semblent avoir été informés des événements européens, y compris de plusieurs épisodes du génocide en cours. C'est ce que l'on voit dans le texte intitulé *Meguilat Hitler* (Le rouleau de Hitler), rédigé à Casablanca en 1942 par un professeur d'hébreu. Nous en donnons ici la première traduction française.

Pour les puissances coloniales, les communautés juives du monde arabe représentent une variable d'ajustement destinée à conforter la paix civile. Mais pas seulement : les Juifs sont aussi le moyen d'une affirmation de souveraineté dans le jeu des puissances européennes comme on le voit quand, en 1942, Vichy joue le sort des Juifs de France afin de récupérer une marge de manœuvre politique. C'est vrai aussi de l'attitude de Rome vis-à-vis des Juifs italiens qui résident en Tunisie : ils deviennent l'objet d'un bras de fer diplomatique entre Rome et Berlin. Mais en tant que tels, le sort des Juifs n'intéresse ni Rome, ni même d'autres puissances – à l'exception du Reich évidemment.

Les politiques différentes mises en œuvre le sont aussi selon des critères aléatoires. La personnalité d'un Résident général peut jouer son rôle. En Tunisie, par exemple, l'amiral Esteva, fidèle du maréchal Pétain, adoucit les mesures antijuives. Au Liban, les autorités françaises interdisent en 1926

la traduction arabe des *Protocoles des Sages de Sion*. Si les Juifs locaux en concluent qu'ils vivront en sécurité tant que les Français seront là, il ne faut pourtant pas voir ici quelque trace de philosémitisme. Plus simplement le souci de maintenir la paix civile.

Enfin, de façon plus cynique, les Juifs sont parfois instrumentalisés comme lorsque l'occupant anglais campe aux portes de Bagdad le 1er juin 1941, sans mettre fin au pogrom qui dévaste la communauté juive, préoccupé qu'il est en priorité par le souci de ne pas apparaître comme l'« allié des Juifs ». Ou, pour reprendre les termes de la propagande allemande, comme « faisant la guerre pour eux ».

On ne peut négliger non plus le rôle de la propagande allemande déversée sur ces territoires depuis le printemps 1939 par Radio Zeesen qui émet depuis les environs de Berlin. Cette propagande est bien connue des contemporains : ancien ministre du Front populaire, emprisonné par Vichy fin 1940, Jean Zay parle du fond de sa prison de Riom, le 5 mars 1942, d'une « propagande de l'Axe, si active dans le Proche Orient[1] ». Une propagande, dont l'historien américain Jeffrey Herf, l'un de ses meilleurs connaisseurs, écrit que l'antisionisme en était un « élément central[2] ».

***

Puissance coloniale de premier plan, la France est présente dans les trois territoires du Maghreb, mais aussi en Syrie et au Liban. L'antisémitisme affecte une grande part de l'administration coloniale comme des populations coloniales elles-mêmes. Alors qu'en Tunisie, trois mois seulement furent nécessaires pour abolir la législation antijuive de Vichy, il y fallut presque un an en Algérie tant l'antisémitisme y était écrasant. À la déclaration de guerre, en 1939, de nombreux Juifs dits « indigènes », en particulier au Maroc et en Tunisie, s'étaient engagés volontaires en faveur de la France malgré l'antisémitisme endémique qui sévissait dans les casernes. Nombre d'entre eux furent écartés par le pouvoir colonial pour « ne pas heurter les musulmans autochtones et les colons antisémites », note ici l'historien américain Norman Stillman.

Ce numéro revient aussi longuement sur la politique antijuive de Vichy, en particulier sur l'abrogation du décret Crémieux (7 octobre 1940). L'abolition

1 In *Souvenirs et solitude*, Paris, Belin, 2010, p. 263 (1re édition, Julliard, 1946).

2 L'antisionisme est présent dans presque chaque émission, nous explique Jeffrey Herf, par exemple ce 3 novembre 1943 quand, dans l'émission *La voix de l'arabisme libre* (en arabe), on entend que « les Juifs ont déclenché cette guerre dans l'intérêt du sionisme ».

de la citoyenneté française marquait un retour à l'avant-colonialisme, à une époque où Juifs et musulmans étaient des « indigènes ». C'est donc d'abord dans les communautés les plus francisées que les mesures antijuives de Vichy (dont l'abrogation du décret Crémieux ne fut que la plus visible) eurent le plus fort impact, tandis que dans les communautés populaires, à peine occidentalisées, les effets furent moindres. L'abrogation du décret Crémieux, « la fin d'un scandale de 70 ans » comme l'écrit alors Charles Maurras, fait des citoyens juifs français d'Afrique du nord des *sujets*. Elle se traduit d'emblée par l'exclusion des Juifs de la fonction publique comme par l'instauration d'un *numerus clausus* drastique dans les professions libérales (en particulier la médecine et le droit). Et plus sévère encore dans l'enseignement quand il s'agit d'empêcher la formation d'une élite juive – et, partant, les prémisses d'une concurrence sociale. C'est pourquoi c'est en matière d'éducation qu'en Algérie, Vichy va se montrer le plus féroce.
Il l'est aussi en médecine et dans le barreau pour contrer la « concurrence juive » *[sic]* : 150 médecins juifs (10 % du corps médical d'Algérie) perdent le droit d'exercer. Sur 800 avocats juifs, seuls 16 sont autorisés à poursuivre. Mais au Maroc, où les Juifs constituent la minorité indigène la plus instruite, et donc indispensable, en médecine en particulier, la loi ne peut être appliquée dans toute sa violence si l'on veut éviter de trop grands désordres sociaux et sanitaires. Il en va de même en Tunisie où, sur les 425 médecins du pays, 123 sont juifs[3]. Là encore les gouvernants font avec la réalité.
À ces mesures françaises connues s'ajoutent les mesures d'origine musulmane comme le dahir chérifien (Maroc) du 22 août 1941 qui ordonne l'expulsion des Juifs aisés des quartiers européens (sauf à prouver qu'ils y habitaient avant la guerre). Enfin, partout, la persécution s'accompagne de campagnes de spoliation, en particulier en Algérie où, entre septembre 1941 et le 8 novembre 1942, 6 000 personnes (dans leur immense majorité des pieds-noirs) se portent candidats à la fonction d'« administrateur provisoire ».
L'étoile jaune est introduite par les Allemands dans les villes tunisiennes qui, comme Sfax et Sousse, ne comptent pas de Juifs italiens : car il s'agit de ne pas froisser l'allié fasciste. En Algérie comme au Maroc, il n'y eut jamais d'étoile jaune, explique Norman Stillman, même si, quelques jours avant le débarquement allié, le gouverneur général de l'Algérie, Yves Chatel, avait reçu l'ordre de préparer des brassards avec des étoiles jaunes.
À la persécution administrative s'ajoutent, au Maghreb, des camps d'internement étudiés ici par Jacob Olliel. C'est l'occasion de rappeler

3 29 % quand les Juifs ne représentent que 3 % de la population.

l'antisémitisme de nombreux gardiens européens, le sadisme de beaucoup d'entre eux, Européens et Arabes confondus.

Les dirigeants coloniaux français disposaient-ils d'une marge de manœuvre ? Les politiques différentes menées ici et là tendent à répondre par l'affirmative comme on le voit en Tunisie où l'amiral Esteva, résident général, offre 5 000 francs aux pauvres de la communauté juive lors de la fête de Pâques en 1941, puis 10 000 francs l'année suivante. Le 29 décembre 1941, Radio Stuttgart le qualifie de « pro-juif ». C'est une politique différente qui est menée également en Syrie et au Liban où, en 1940-1941, le haut-commissaire français, Dentz soutient les écoles de l'Alliance israélite universelle en dépit du régime de Vichy. Et permet même au journal juif local de continuer à paraître en dépit de la législation de l'État français qui interdisait toute publication spécifiquement juive. La politique coloniale de la France est donc plus sinueuse qu'idéologique, elle instrumentalise les Juifs, mais elle met aussi en relief l'antisémitisme des milieux coloniaux et de l'armée. Un antisémitisme plus criant encore au vu de la politique coloniale italienne[4] qui se situe à mille lieues de la vision démonisée du Juif – vision qui se trouve au cœur de la politique allemande. Et ce en dépit d'une législation raciale en vigueur en Italie depuis 1938. Car c'est moins l'idéologie qui compte ici que la volonté de maintenir une part de souveraineté nationale.

C'est ainsi que dans cette même Tunisie, les Italiens ne protègent pas les Juifs des Allemands comme ils le font au contraire sur les autres théâtres de guerre[5]. Auraient-ils été des occupants « plus humains » que les autres ? De nombreux historiens italiens se sont élevés contre cette « légende » *[sic]* des Italiens « *brava gente*[6] ». Pourtant, des rapports d'archives par dizaines corroborent le mot de l'historien israélien Daniel Carpi selon lequel, dans ces camps de travail, « presque tout sans exception est à l'honneur des Italiens ». Dans son livre de témoignages sur l'occupation allemande rédigé sitôt venue la libération de la Tunisie, Moïse Borgel, personnalité éminente de la communauté, tient le même propos : « Les Italiens [...] agissaient à l'égard des nôtres avec humanité . » C'est un écho semblable que l'on entend en Libye où le rabbin Frija Zoaretz raconte que, détenu par les Italiens durant plus de deux ans, il subit l'ennui et la bêtise mais dans un climat débonnaire où « même les gardiens arabes » *[sic]*se montraient bienveillants et respectueux. Ajoutant : « C'est toujours la tête

4 Voir *Revue d'histoire de la Shoah*, n° 204 : *L'Italie et la Shoah. Le fascisme et les Juifs*, mars 2016.

5 Et contrairement à ce qu'affirment les historiens Marrus et Paxton dans la première édition de leur livre *Vichy les Juifs* (page 332 de la 1re édition, Paris, Calmann-Lévy, 1981).

6 Voir *Revue d'histoire de la Shoah*, n° 204, *op. cit*.

qui contamine le corps ». Dans son étude sur les Juifs de Libye, Rachel Simon note aussi qu'en 1940-1941, l'internement des Juifs anglais par les Italiens en Libye fut parfois synonyme d'une quasi liberté, y compris la liberté de sortir du camp pour « aller au café ou faire des courses ». L'arrivée des Allemands va bouleverser la situation. Via le camp de Fossoli Carpi en Italie, la plupart des Juifs seront envoyés en 1944 à Bergen-Belsen, en Allemagne.

L'occupation allemande en Tunisie dure six mois (novembre 1942-mai 1943). Près de 7 500 Juifs tunisiens sont « mobilisés pour le travail ». Nombre d'entre eux parviennent toutefois à s'enfuir tandis que d'autres sont libérés grâce à de faux certificats médicaux qui disent l'omniprésence d'une corruption de grande ampleur. En février 1943, 2 500 travailleurs juifs sont encore internés. Au total, près d'une centaine de Juifs ont trouvé la mort dans ces camps de travail, de maladie, d'épuisement voire carrément assassinés par les gardes allemands.

Instauré à la fin de l'année 1942, le travail forcé visait autant les Juifs que les Arabes (à cette différence près que les Arabes étaient rétribués). L'entourage du bey de Tunis s'efforcera de faire porter aux Juifs l'essentiel du fardeau. Quand, le 8 janvier 1943, les Allemands réclament 8 000 travailleurs tunisiens « sans distinction de race » *[sic]*, 5 000 musulmans et 3 000 Juifs sont réquisitionnés… Mais Tunis comptait alors 500 000 musulmans et dix fois moins de Juifs[7].

Sitôt le début de l'occupation allemande, la communauté juive de Tunisie, qui est majoritairement pauvre, voire misérable, est lourdement taxée (voir l'article d'Itzhak Avrahami, p. 263-297). Elle est contrainte de verser 36 millions de francs, dont 31 millions destinés à l'entretien des travailleurs juifs dans les camps. C'est une taxation indirecte à laquelle s'ajoute une taxation directe par le biais de deux amendes imposées à la communauté de Tunis : 20 millions de francs fin 1942, puis 3 millions en février 1943. En province, les communautés juives sont aussi touchées comme à Sousse, à Sfax et plus particulièrement dans l'île de Djerba, imposée à hauteur de 50 kilos d'or. La communauté juive de Tunisie a dû débourser 63 millions de francs, dont 23 millions au moins sous forme d'amendes. Après-guerre, les prêteurs ont été remboursés en grande part. Mais les plus pauvres, près de 4 000 personnes au total astreintes au travail obligatoire, n'ont reçu aucune compensation.

***

7 En juin 1941, le recensement des Juifs de Tunisie ordonné par le régime de Vichy fait état d'un peu plus de 89 000 âmes, dont 68 000 sont, selon l'expression, des «sujets du Bey ». 16 500 sont de nationalité française et 4 900 originaires d'autres pays.

Comment la population arabe a-t-elle réagi à la persécution antijuive ? Le médecin Habib Thameur, partisan de Bourguiba, notait dans l'ouvrage qu'il lui avait consacré que « pendant l'occupation allemande, la Tunisie connut une atmosphère de liberté sans précédent[8] ». Longtemps après, en 1978, un originaire de Tunis écrivait : « D'un côté, on peut dire que l'opinion publique arabe était favorable aux Allemands, mais elle était dominée par les Français [...]. À l'arrivée des Allemands, les Arabes tentèrent de les aider. J'ai vu des Arabes accompagner des soldats allemands pour les aider » (cité par Irit Abramski-Bligh). Dans le même article (voir p. 317-353), l'historienne israélienne fait état de nombreux rapports attestant la « sympathie de la rue arabe pour les Allemands en Tunisie ». Elle cite aussi la réaction du général Catroux (membre de l'état-major de la France libre) qui écrit fin 1943 au général De Gaulle : « Les musulmans, en très petit nombre, se sont contentés d'observer sans applaudir [...]. Les seuls qui ont célébré la libération[9], ce furent les Juifs et les communistes. » En 1979, l'historien Charles Robert Ageron cite ce rapport dans un article séminal publié dans la *Revue d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*[10]. Encore faut-il replacer ces lignes dans l'histoire de la colonisation française et rappeler que le 9 avril 1938, cinq ans plus tôt seulement, l'armée française avait réprimé dans un bain de sang le nationalisme tunisien (près de 200 militants avaient alors été tués). Arrêtés, les chefs du Néo-Destour avaient été exilés plusieurs années durant. C'est à ceux-là que l'occupation italo-allemande de la Tunisie permettra de revenir début 1943.

***

En matière d'antijudaïsme, en Europe comme ailleurs, la jalousie sociale fut un facteur d'exclusion même si la formation des schémas mentaux antijuifs emprunte à d'autres sources. Avant 1940, en médecine, comme dans le barreau, la petite communauté juive d'Afrique du Nord occupait une place de choix (cf. supra). C'est à cette prépondérance que Vichy va s'attaquer : sur les 211 avocats juifs de Tunisie, l'autorisation d'exercer n'est accordée qu'à 16. Près d'un tiers des médecins de Tunisie étaient juifs *(cf. supra)*, ce qui n'est pas sans lien avec un niveau de santé meilleur au sein de la communauté juive[11], partant des capacités de développement supérieures.

8 In H. Thameur, *Bourguiba,* p. 162, cité ici par Irit Abramski-Bligh.
9 De la Tunisie. *(N.d.A.)*
10 « Les populations du Maghreb face à la propagande allemande ».
11 Alors que dans la population générale la moyenne était d'un médecin pour 8 300 habitants, elle était d'un pour

Ce qui vaut pour la Tunisie vaut *a fortiori* pour l'Algérie, mais aussi pour le Proche-Orient, et en particulier pour l'Irak où la communauté juive, regroupée pour l'essentiel à Bagdad, constitue une forme d'élite. Ce qui explique que le pouvoir irakien d'après 1932, proche de l'Allemagne nazie, va s'attaquer à la situation des Juifs dans l'éducation, en commençant par restreindre leur place dans les collèges pour finir par établir un sévère *numerus clausus* dans les universités.

L'attitude des populations arabes est diverse. L'Égypte en offre sans doute l'exemple le plus atypique. Témoins et sources d'archives rapportent la « bienveillance » *[sic]* de la population égyptienne vis-à-vis de la communauté juive. Les historiennes israéliennes Hagar Hillel et Ruth Kimhi montrent qu'au début de 1933, la presse égyptienne (non juive) se montre solidaire des Juifs d'Allemagne, tout comme le grand parti gouvernemental Wafd, mais aussi plusieurs intellectuels arabes à l'enseigne de l'écrivain Taha Hussein. Avec le temps toutefois, l'attitude antiallemande de la communauté juive indispose la plupart des dirigeants égyptiens qui prennent leurs distances. On se met à parler alors d'un « conflit judéo-allemand » dans lequel on refuse de « laisser entraîner l'Égypte ». En Libye (voir l'article d'Irit Abramski-Bligh), si la population arabe réagit le plus souvent par l'indifférence à la persécution antisémite, elle manifeste parfois sa solidarité avec les persécutés sur la question de l'ouverture des commerces juifs le samedi. Mais là s'arrête son soutien. Yves Aouate montre qu'en Algérie, les classes populaires musulmanes se sont majoritairement réjouies de l'infortune des Juifs. Il y eut bien quelques manifestations de solidarité du côté des religieux comme chez quelques anonymes, tel ce conseiller municipal de Rezkallah qui refuse de défiler le 11 novembre 1940 en signe de solidarité avec la communauté juive ostracisée. Reste que l'antijudaïsme virulent demeure le fait d'une minorité ; inversement, la solidarité est tout aussi minoritaire même si les oulémas réformistes musulmans avaient tôt condamné le racisme antijuif, en particulier le cheikh El Okbi qui, en un temps où c'était le plus risqué, entre juin 1940 et novembre 1942, ne se départit jamais de son attitude fraternelle envers les Juifs. En sous-main, toutefois, son action est entravée par Vichy comme par les mouvements confréristes musulmans. Car, en dépit de quelques manifestations de solidarité, l'opinion musulmane, souligne Yves Aouate, demeure violemment antijuive dans sa majorité.

En Tunisie, plusieurs rapports d'archives (d'origine française) témoignent de la « joie » *[sic]* de la population arabe à voir les Juifs qui bénéficiaient du

moins de mille personnes dans la population juive.

décret Crémieux déchus de la nationalité française. Comme en Algérie, les chansons populaires rendent compte d'un « climat d'allégresse » *[sic]* dès qu'il s'agit d'évoquer l'infortune des Juifs. Ici aussi, en dépit de nombreux exemples de coexistence comme le souligne l'historienne israélienne Irit Abramski-Bligh, « l'époque de la Seconde Guerre mondiale donna aux couches inférieures de la population arabe le sentiment qu'il était licite de faire couler le sang des Juifs ».

D'origine juive ou non, les archives font le même constat : l'idée d'égalité semble insupportable à la plus grande part de la société arabe où l'on s'accorde à penser que « le Juif » doit rester humble. Un ancien rabbin de la communauté de Messlata (Libye) raconte qu'en dépit de bonnes relations nouées avec les Arabes « nous devions toujours vivre de façon modeste et humble afin d'éviter des coups de leur part ». En Irak, selon l'historienne israélienne Esther Méir-Glizenstein, l'idée d'égalité suscite la violence. En dépit de leur avance sur le plan scolaire, les Juifs peuvent donc difficilement exercer une fonction d'autorité ou de commandement. Ce serait, note Méir-Glizenstein, *insupportable* aux yeux d'un musulman. Quand le processus d'occidentalisation et l'émancipation désagrègent le monde d'hier, aux yeux de la population arabe « le Juif » perd son « humilité traditionnelle ». Et cette soudaine sortie de la soumission lui paraît inacceptable.

Les autorités coloniales françaises auraient joué de l'« antijudaïsme arabe traditionnel » selon l'historien Emmanuel Debono. C'est ce que montrent, en effet, nombre de rapports d'archives : pour maintenir la paix sociale, le pouvoir colonial sacrifie la partie juive. Emmanuel Debono reconnaît toutefois que cet antijudaïsme arabe, instrumentalisé ou non, n'en est pas moins une réalité. Une hostilité enracinée contre laquelle s'élève une petite partie des élites musulmanes du Maghreb à l'instar du pharmacien Ferhat Abbas en juin 1942 lors du banquet de l'Association générale des étudiants musulmans d'Algérie. Au cours de la même réunion, le docteur Saadane qualifie l'antisémitisme de « dangereux » et préconise une alliance avec les Juifs algériens. Pour courageuse qu'elle soit, cette critique interne est émise en privé. En effet, on n'entend alors jamais une voix musulmane critiquer publiquement l'antijudaïsme arabe.

Attisé par le congrès panislamiste organisé à Jérusalem en décembre 1931 par le mufti de Palestine, cet antijudaïsme est présent aussi au sein du mouvement nationaliste marocain. Il explose à Meknès lors des pogroms d'avril 1939 au cours desquels 14 Juifs sont tués. Il en va de même au cours

des années 1930 en Tunisie, quand de nombreux incidents éclatent à Sfax, à Gabès et dans d'autres villes. Sans oublier le pogrom de Constantine en Algérie, le 5 août 1934.

Les grands textes de la littérature antisémite européenne sont tôt traduits en langue arabe. C'est vrai dès 1926 pour les *Protocoles des Sages de Sion*. C'est vrai en 1938 avec la traduction intégrale (sur commande allemande) de *Mein Kampf*, mais expurgée des passages anti-arabes, et où le mot antisémitisme a été remplacé par celui d'« antijudaïsme ».

La défaite française de juin 1940 donne libre cours à l'antijudaïsme au Maghreb, tant celui des milieux coloniaux que celui des milieux musulmans. Pour Norman Stillman, avant même l'effondrement de la France, l'antisémitisme était « en plein essor dans l'ensemble du Maghreb parmi les musulmans influencés par la propagande de l'Axe ainsi que parmi les colons européens ».

Yves Aouate[12] rappelle que la majorité de la population algérienne semble avoir été satisfaite des premières mesures antisémites prises par Vichy. Il ajoute qu'on aurait assisté alors à un « déferlement de bassesse » parmi une grande partie de l'élite musulmane, aussi bien des Kabyles naturalisés français que des nationalistes aux motivations différentes. Les uns, en priorité, cherchent des places. D'autres considèrent qu'être mis au même niveau que les Juifs est humiliant lorsqu'est abrogé le décret Crémieux. Certains musulmans, note Yves Aouate, prêchent même l'aggravation de la mesure, à l'instar du journal arabe *El Balagh* qui préconise la relégation des Juifs dans une « île lointaine ou un désert éloigné », ou cet autre périodique arabe d'Alger qui, en décembre 1940, préconise le retour à la « calotte ancestrale » *[sic]*. Beaucoup ne cachent pas leur satisfaction d'assister à la dégradation de la condition des Juifs. Ils en attendent aussi des retombées concrètes, des places et des postes enfin rendus «vacants ».

***

Après l'occupation allemande de la Tunisie, le pogrom de Bagdad des 1er et 2 juin 1941 *(Farhoud)* est, pour les communautés juives en terre arabe, l'événement le plus dramatique de cette période. Cette explosion de rage et d'envie fut un « déferlement de sauvagerie » comme on le lit dans plusieurs rapports d'archives de quelque origine qu'ils soient (rapports

12 Qui a consacré sa thèse de doctorat aux Juifs d'Algérie durant la Seconde Guerre mondiale.

gouvernementaux irakiens, rapport de l'armée britannique, sources juives). Des enfants furent fracassés sur le sol, des femmes enceintes éventrées. On déplora plus de 180 morts et 600 blessés. Près de 2 500 familles furent touchées (15 % des membres de la communauté juive de Bagdad). Dans l'histoire des Juifs d'Irak, le *Farhoud* est unique. Non qu'il n'y ait eu auparavant émeutes et incidents plus ou moins graves, mais jamais de cette ampleur. Apparemment spontané, le *Farhoud* fut en réalité organisé, et probablement de longue date, par une partie de l'équipe nationaliste au pouvoir. Début juin 1941, ces admirateurs du Reich étaient en fuite devant l'avancée des Britanniques.

Selon la commission d'enquête gouvernementale mise en place en juin 1941, le mobile de l'émeute fut moins la soif de piller (toutefois bien réelle) que la volonté de tuer, expression d'une haine à l'état pur. Au fur et à mesure que passaient les heures, de nombreux émeutiers se jetèrent dans la mêlée avec pour seul souci le pillage. Au milieu de ce chaos, et alors que certains policiers et militaires de l'armée irakienne en déroute participaient eux aussi au pogrom, on vit des voisins musulmans se porter au secours de leurs voisins juifs, et les défendre, parfois armes à la main, leur offrir refuge ou cacher leurs objets de valeur, en particulier dans les quartiers où les populations étaient mêlées. En revanche, dans les rues proprement « juives », le massacre fut sans frein possible. Cette solidarité d'une partie de la population musulmane interdit d'établir la moindre équivalence avec les pogroms perpétrés cette même année 1941 en Europe orientale, en particulier celui de Iasi, en Roumanie (juin 1941).

Au cours de ces heures tragiques, les Britanniques campent aux portes de la ville, immobiles, l'arme au pied. Plus de trente heures durant, leur seul souci est de ne pas apparaître comme les « défenseurs des Juifs ». La commission d'enquête (mise en place par eux-mêmes) va insister sur le rôle des « facteurs étrangers » dans le déclenchement des violences, en clair sur le rôle des agents nazis. *In fine*, le but est de disculper autant que possible le pouvoir irakien et la société arabe. Les historiens israéliens ont démontré depuis longtemps la responsabilité, non seulement des autorités irakiennes, mais tout simplement d'une large partie de la population bagdadie.

Dès l'été 1941, des milliers de Juifs tentent de fuir vers l'Iran, l'Inde ou l'Amérique. Certains s'exilent pour quelques mois au Liban. Mais à l'exception de quelques centaines de jeunes, le Foyer national juif en Palestine demeure peu prisé. Quant au gros de la communauté, il

demeure sur place, fait profil bas en se persuadant que la question cette fois n'est plus de savoir s'il faut partir, *mais quand*.

***

La question du mufti de Palestine fut longtemps l'arbre qui dissimula la forêt des sympathies arabes pour le nazisme. Nommé par les Anglais en 1921 (et autoproclamé « Grand Mufti de Jérusalem »), l'homme prend tôt la tête du combat palestinien contre le mouvement sioniste. Il est l'organisateur du premier congrès islamique tenu à Jérusalem en 1931. Au cours des années 1930, son combat nationaliste verse dans l'antisémitisme militant. Expulsé de Palestine avant la guerre, il se réfugie au Liban, puis de là gagne l'Irak qu'il fuit à nouveau en juin 1941 à l'arrivée des Anglais. Après un invraisemblable périple, il trouve refuge en Italie (octobre 1941), puis dans le Reich où il est reçu par Hitler le 28 novembre 1941. Résidant à Berlin jusqu'à la fin de la guerre, et généreusement stipendié, lui et son équipe, par les Allemands, le mufti s'affiche alors clairement comme l'allié du Reich en préconisant ouvertement, à la radio entre autres, une « Solution finale » pour les Juifs du monde arabe, une « solution pour les Juifs d'Orient », la même, écrit-il dans une lettre adressée à Ribbentrop, que celle utilisée dans les pays de l'Axe.
L'un des meilleurs connaisseurs du sujet (et plus largement de l'antisémitisme contemporain), Pierre-André Taguieff montre que la judéophobie du mufti emprunte à un antijudaïsme théologique musulman qui, dans les années 1930, entre en résonance avec l'antisémitisme européen des *Protocoles des Sages de Sion*. Certes, on pourrait penser, et à juste titre, que l'attitude du mufti est prioritairement motivée par l'anticolonialisme qui l'oppose aux Anglais et qui, tout naturellement, le fait se rapprocher des Allemands. Mais sa conjonction avec le nazisme s'explique-t-elle par ces seules raisons tactiques ? Ou repose-t-elle plutôt, comme le suggère ici Jeffrey Herf, « sur une profonde affinité idéologique qu'il chercha à nier lorsque le nazisme devint synonyme à la fois de défaites et d'opprobre » ?
De là, pour finir, cette question *historique* qu'un certain nombre d'idéologues entendent transformer en question polémique : peut-on parler d'un « islam conquérant » comme nous l'avons fait en quatrième de couverture du numéro 202 de la RHS (mars 2015) ?
En 1928, le fondateur des Frères musulmans, Hassan al Banna (1906-1949), voyait dans le mufti de Palestine « un héros », et c'est comme tel qu'il l'accueille en Égypte en 1946 après que le mufti se fut enfui de France. Onze

ans plus tôt, au point 5 du programme des Frères musulmans, entériné par le 3e congrès de l'organisation (mars 1935), Pierre-André Taguieff rapporte qu'on pouvait y lire que « la bannière de l'islam doit couvrir le genre humain[13] ». Jeffrey Herf rapporte dans ce numéro qu'après la Seconde Guerre mondiale, une partie de la gauche occidentale a refoulé des « faits autrefois notoires et indéniables montrant l'étroite collaboration de certains nationalistes et islamistes arabes avec le régime nazi ».

***

Pour les communautés juives de l'Orient arabe, l'année 1945 ne sonne nulle part comme un déferlement de joie. Tout au contraire, c'est comme si, dans toute sa crudité, éclataient au grand jour leur solitude et leur angoisse quant à la question de leur avenir sur leur terre natale. Que vaut la citoyenneté française si, 70 ans après son acquisition, elle est retirée en un tournemain ? Que vaut la solidarité musulmane quand, presque partout, la majorité des populations locales se sont réjouies de l'infortune des Juifs ? Que valent les promesses d'avenir quand, presque partout, le nationalisme arabe (au Proche-Orient en particulier) montre les signes d'une ethnicisation qui ne laissera demain aucune place aux Juifs dans la nation indépendante ? Cette solitude, c'est en Algérie qu'elle est vécue avec le plus d'amertume quand les résistants du 8 novembre 1942, juifs en majorité, on le sait, se sont retrouvés du jour au lendemain ignorés par les nouvelles autorités françaises, mais aussi par la France libre. Voire, pour certains d'entre eux, inquiétés et mis en état d'arrestation.

C'est aussi, nés de cette amertume d'après-guerre, que vont émerger plusieurs mythes à la vie dure, à commencer par celui du sultan du Maroc « bienveillant envers la communauté juive ». Il en est question ici. Mais pour la grande majorité des historiens spécialistes du sujet, pour Norman Stillman en premier lieu, cela tient d'avantage du mythe que de faits avérés. Au Maroc, pour des raisons tactiques, le résident général Noguès par exemple a freiné davantage que le sultan les lois antijuives de Vichy dans l'enseignement (voir l'article d'Itzhak Gershon, p. 413-446).

Après-guerre, la défiance, l'attentisme et l'inquiétude s'installent. Avec pour premier corollaire le renforcement du mouvement sioniste. Il est symptomatique qu'en Tunisie, bien avant la fin de la guerre, en juillet 1943, ait été fondé le mouvement des « Jeunes de Sion ».

13 Cité par Olivier Carré et Gérard Michaud, *Les Frères musulmans. Égypte Syrie (1928-1982),* Paris, Gallimard/Julliard, 1983, p. 26.



Les Juifs des pays d'islam pendant la Seconde Guerre mondiale. Introduction

Haïm Saadoun

Dans Revue d'Histoire de la Shoah 2016/2 (N° 205), pages 25 à 36
Éditions Mémorial de la Shoah

ISSN 2111-885X
ISBN 9782916966144
DOI 10.3917/rhsho.205.0025

Les Juifs d'Orient face au nazisme
et à la Shoah (1933-1945)

Les Juifs des pays d'islam pendant la Seconde Guerre mondiale. Introduction

Haïm Saadoun[1]

La Seconde Guerre mondiale se déroula principalement en Europe et en Asie orientale. La tentative d'exterminer le peuple juif dans son intégralité concernait l'Europe. L'ampleur de l'extermination sur ce continent et les méthodes employées étaient sans précédent. Après la Shoah, la volonté de comprendre le mécanisme mis en jeu, véritable incarnation du mal, fut au centre des travaux de recherche et de la mémoire du peuple juif. Comparées à ce qui s'était passé en Europe, les dimensions du traumatisme subi par les communautés juives des pays d'Orient semblaient bien réduites. Au cours de la dernière génération, le développement des travaux sur les Juifs des pays d'islam, l'élargissement des thèmes de recherche sur la Shoah en général et la prise de conscience croissante des événements subis par les communautés juives de ces régions ont permis de mieux connaître les Juifs des pays d'islam pendant cette période.

Depuis plus d'une vingtaine d'années s'est produit un changement dans la compréhension de la situation des Juifs des pays d'islam ainsi que l'importance de la guerre dans ces régions. Le recueil que nous présentons est le fruit de travaux rédigés à plusieurs époques ainsi que de recherches effectuées spécialement pour ce volume. Ce recueil présente un tableau général à jour de la situation des Juifs à cette époque, décisive pour le peuple juif, et comble les lacunes relatives à l'histoire des communautés juives de cette époque. Ces dernières années, plusieurs voix se sont fait entendre exprimant les revendications des Juifs originaires des communautés des pays d'islam demandant aux autorités étatiques de considérer les événements survenus dans leurs pays, ainsi que leurs répercussions, comme une partie intégrante de la Shoah. Dans l'article qui ouvre ce recueil, le professeur Norman Stillman présente les aspects fondamentaux du sujet, tout en mettant l'accent sur l'Afrique du Nord où se déroulèrent des événements majeurs.

1 Professeur d'histoire contemporaine à l'Open University en Israël, chercheur à l'Institut Ben Zvi (Jérusalem).

L'entre-deux-guerres fut une époque favorable pour les Juifs en terre d'islam. Les communautés juives connurent un essor démographique, leur situation économique s'améliora considérablement et les institutions communautaires s'affermirent. Les Juifs s'intégrèrent tout en apportant leur contribution à la vie culturelle et politique locale. Je présente moi-même les principaux courants du sionisme comme l'une des expressions de cet épanouissement jusqu'au cœur même des années de guerre. On peut diviser cette histoire en trois périodes : depuis la montée de Hitler au pouvoir jusqu'au déclenchement de la guerre (1933-1939), le déroulement de la guerre (1939-1945) puis ses retombées à partir de 1945.

De la montée de Hitler au pouvoir en janvier 1933 jusqu'à la défaite du régime nazi, les communautés juives des pays d'islam furent conscientes des événements intervenus en Europe. Elles réagirent en conséquence, d'autant qu'une partie des communautés fut même atteinte directement. Ces réactions sont abordées dans l'article d'Abraham Attal (p. 155-176), qui met en lumière deux poèmes composés en Tunisie qui traitent de la montée au pouvoir de Hitler. L'article de Hagar Hillel (p. 127-154) évoque également des réactions des Juifs d'Égypte en 1933 comme des manifestations du fascisme en Égypte. Les travaux de Dan Eldar (p. 79-106) offrent un panorama plus vaste encore. L'article de Menashé Anzi (p. 535-542) donne l'exemple d'un pays, le Yémen, où la montée au pouvoir de Hitler fut peu ressentie et il en explique les raisons.

De 1933 jusqu'au déclenchement de la guerre, la propagande nazie s'intensifia dans tous les pays d'islam. Cette propagande se conjuguait à l'antisémitisme nourri par l'Italie depuis 1938, en particulier en Libye et en Tunisie. Elle se conjuguait aussi à l'antisémitisme et à l'antisionisme des mouvements nationalistes arabes, notamment à partir de 1931, année du premier congrès panislamiste. Ces activités furent relayées par la presse, dans les émissions de radio et par des tracts. Pour les Juifs, il n'y eut guère de répercussions physiques à l'exception de l'Irak qui avait accueilli des émigrés venus de Palestine. L'article de Jeffrey Herf (p. 107-126) décrit la propagande nazie dans les pays d'Orient telle qu'elle était diffusée par radio depuis Zeesen à Berlin. Cette propagande se heurta à des communautés juives et bien établies et qui surent la combattre.

La guerre surprit les communautés juives des pays d'islam. Des opérations militaires se déroulèrent au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Au Moyen-Orient, la Grande-Bretagne tenait de fortes positions en Égypte et en Palestine, puis en 1941, avec la France libre, en Syrie et au Liban. L'Irak,

indépendant depuis 1932, ne respecta pas les engagements pris à l'égard de la Grande-Bretagne dans l'accord d'indépendance. En conflit avec Londres, le pays fut rapidement vaincu. Les forces britanniques entrèrent dans Bagdad en juin 1941, puis conquirent l'ensemble du pays afin de défendre leurs intérêts stratégiques (champs de pétrole) et la route de l'Asie orientale vers l'Inde. La guerre exerça une influence directe sur le sort des Juifs. Dans son article (p. 511-533), Esther Méir-Glitzenstein traite du *Farhoud* et de sa signification pour les Juifs d'Irak. De l'autre côté, à l'ouest de l'Égypte, dans le désert occidental, la guerre opposa les forces alliées sous la direction des Britanniques et les forces italiennes et allemandes qui tentaient de conquérir l'Égypte et de modifier l'équilibre des influences occidentales dans la région. Après des combats acharnés au cours desquels les Britanniques, comme les Allemands et les Italiens essuyèrent de nombreux revers, les Britanniques parvinrent à redresser la situation après la victoire d'El Alamein (situé à la frontière égypto-libyenne). Après cette bataille, en novembre 1942, les forces britanniques foncèrent vers Tripoli, capitale de la Libye, et y établirent un régime militaire qui durera jusqu'à l'indépendance de la Libye en 1952.

Le débarquement américain dans le cadre de l'opération Torch eut lieu le 8 novembre 1942 en Algérie et au Maroc. En mai 1943, l'Afrique du Nord fut libérée de toute emprise ou influence des puissances de l'Axe. L'opération Torch, une attaque concertée et préparée par les Alliés, fut marquée par une réelle coopération entre eux et, du point de vue américain, ce fut le premier affrontement militaire avec les Allemands et les Italiens. La bataille d'El Alamein et l'opération Torch en 1942 constituèrent donc des moments décisifs de la guerre.

Dans les pays d'islam, la guerre prit donc fin en mai 1943 avec la libération de Tunis. Ce fut un moment critique dans l'histoire des Juifs. Dès lors commença un processus graduel et continu de départ des Juifs des pays d'islam et d'immigration clandestine (ou directe) en Eretz Israël. Sur les quelque 900 000 Juifs vivant à la fin de la guerre dans les pays d'islam, il n'en restait plus qu'environ 100 000 vingt ans plus tard.

Les différences de situation des Juifs dans ces différents pays entre 1939 et 1945 résultaient du statut politique des États (indépendants ou sous domination coloniale). De leur emplacement géographique (la proximité ou l'éloignement du théâtre de la guerre). De la taille et de la puissance des communautés juives, et de la place des Juifs dans la société. Ces critères mettent en lumière des différences importantes. Les Juifs d'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie et Libye) furent plus atteints que d'autres

communautés, à la fois à cause de la législation antisémite du régime de Vichy et du régime fasciste italien comme à cause de l'évolution de la guerre dans leurs pays. En revanche, les Juifs du Moyen-Orient (Égypte, Turquie, Liban, Irak) ne connurent les retentissements de la guerre que de façon amoindrie. À l'exception du *Farhoud* en Irak, on peut difficilement décrire un préjudice particulier causé aux Juifs. Enfin, il existe un troisième groupe de pays, les plus éloignés du théâtre des opérations, comme l'Iran, le Yémen, Aden et l'Afghanistan. Par ailleurs, le débat sur l'attitude du mufti de Palestine (autoproclamé de Jérusalem) à l'égard de l'Allemagne nazie et son influence sur le sort des Juifs dans les pays d'islam, nécessite une étude en soi. Elle est traitée dans l'article de Pierre-André Taguieff (p. 475-510).

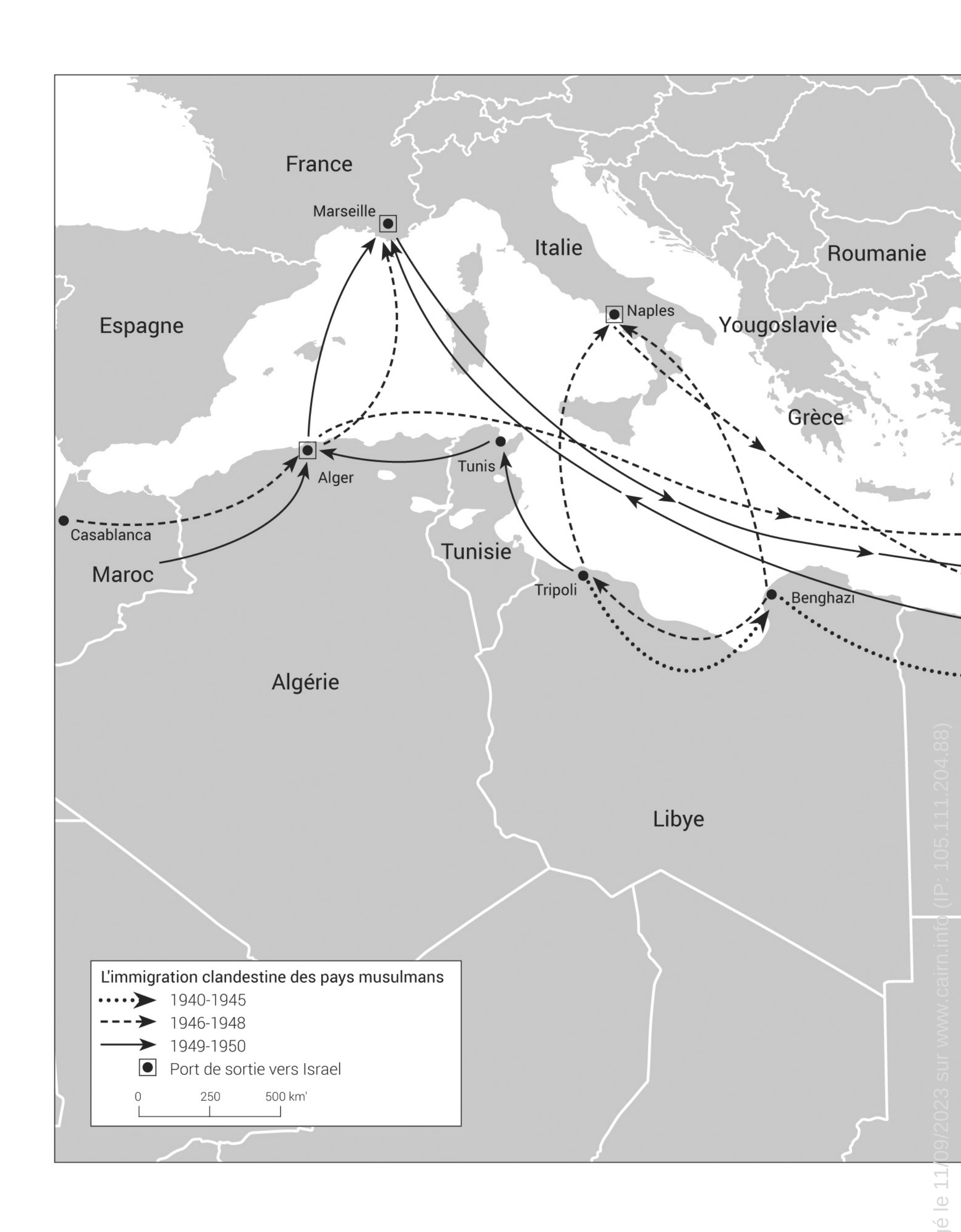
Les effets de la guerre sur les communautés juives ont trait à : la propagande antisémite dans les pays d'islam ; à une législation antisémite, en particulier en Libye et en Algérie, mais aussi en Tunisie et au Maroc, et dans une moindre mesure en Syrie et au Liban à l'époque de Vichy. Cette législation portait sur le « statut des Juifs », comme sur l'interdiction qui leur était faite d'exercer certaines professions et sur le *numerus clausus* dans l'éducation. L'une des manifestations les plus significatives de l'époque fut la contribution des Juifs à la résistance clandestine au pouvoir de Vichy (voir l'article de Haïm Saadoun, p. 385-400). En Libye, les Juifs souffrirent de la durée de la guerre et des accusations portées contre eux par les Italiens relativement à l'aide qu'ils apporteraient aux Britanniques. Une partie des Juifs de Libye furent emmenés en détention dans les camps du Giado, à Boukbouk et Sidi Azaz. Le récit du rabbin Frija Zoaretz rapporte fidèlement ces souffrances. En Algérie, des Juifs (mais on en ignore le nombre exact), opposants du régime de Vichy, furent internés dans des camps de travail situés à la frontière avec le Maroc dans des conditions extrêmement pénibles. Relativement au nombre de prisonniers, l'effectif des Juifs était restreint. L'article de Jacob Oliel (p. 369-384) décrit ces camps de l'Algérie. En Tunisie, pendant l'occupation allemande, quelques milliers de jeunes Juifs furent astreints à de pénibles travaux dans une vingtaine de camps de travail disséminés à travers le pays. De plus, outre la confiscation des biens, de lourdes amendes furent imposées et, dans une partie des villes de Tunisie, le port de l'étoile jaune fut obligatoire. L'article de Itshaq Avrahami (p. 263-297) met en lumière l'attitude des autorités et de l'environnement local dans la Tunisie occupée par les Allemands. Enfin, depuis la Libye et la Tunisie, des Juifs furent déportés vers l'Europe : de Tunisie, vers Auschwitz, et de Libye, principalement à Bergen-Belsen. Aux souffrances occasionnées par les autorités s'ajoutèrent enfin

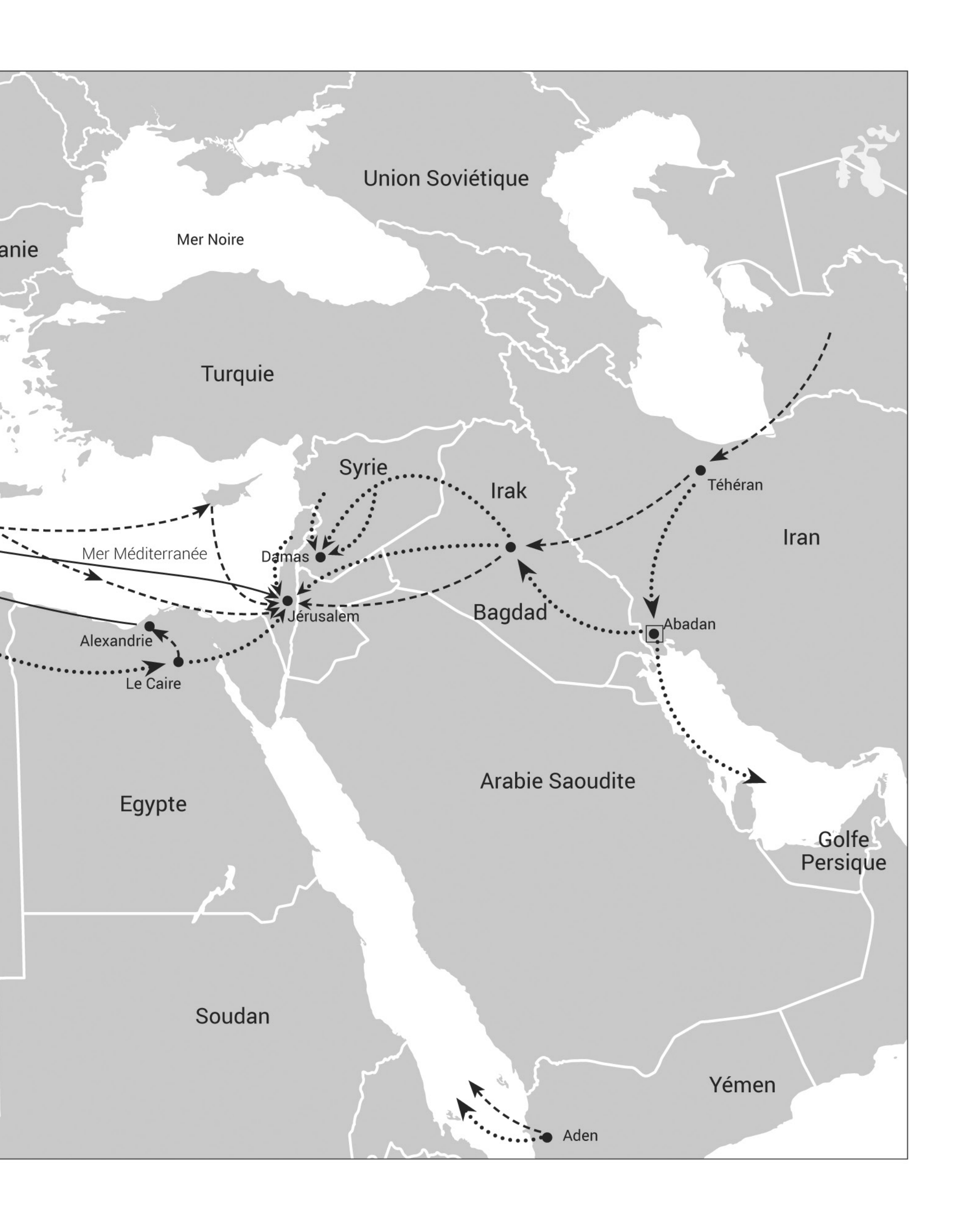
celles de la guerre, en particulier les bombardements incessants sur la Tunisie et la Libye.

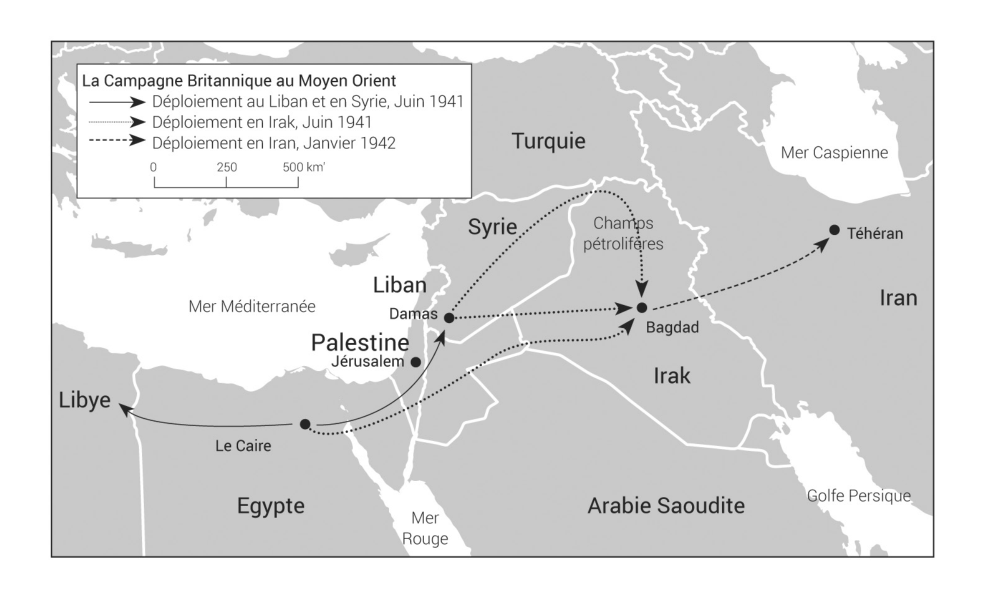
La guerre conduisit à d'autres développements de grande importance. Par exemple, l'aide apportée par des soldats juifs aux armées alliées mais aussi celle prodiguée par des soldats juifs d'Eretz Israël aux communautés juives du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, et en particulier d'Égypte, d'Irak et de Libye. L'article d'Orli Rahimian (p. 543-559) traite de l'aide apportée par les Juifs d'Iran aux réfugiés juifs qui s'étaient enfuis d'Europe (ainsi que de la situation de la communauté). Les Juifs du Maroc aidèrent les réfugiés juifs venus d'Europe à gagner les États-Unis, comme le montre l'article de Yitzhak Gershon (p. 413-446). En Turquie était installé le comité de sauvetage de l'Agence juive (*Vaad Ha'atzalah*) qui aidait les Juifs à s'enfuir d'Europe. Mais la guerre connut aussi ses répercussions en Syrie et au Liban, passant de l'autorité de Vichy à celle des Britanniques et de la France libre, comme le montrent les articles de Guy Bracha (p. 447-462) et d'Ariel Danan (p. 463-474).

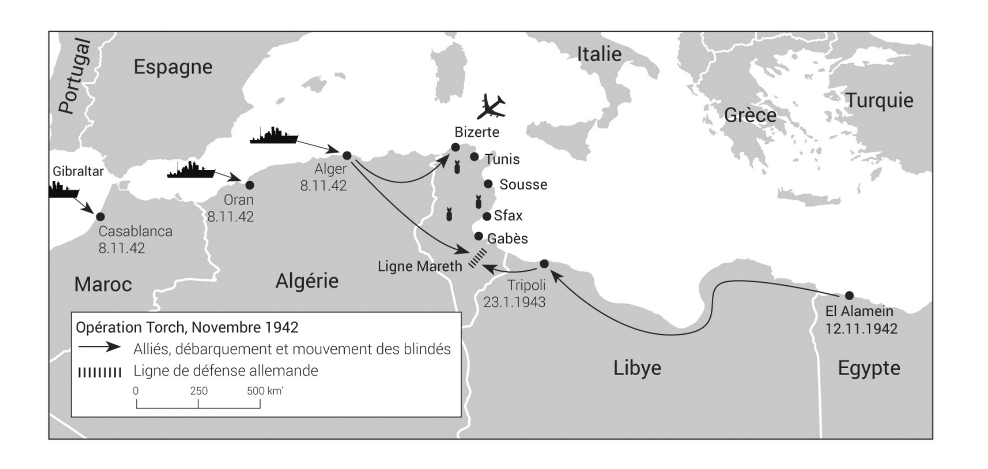
Avec la fin de la guerre, on commença à tenter de comprendre ses répercussions. C'est ce qu'avait entrepris Albert Memmi en 1953 dans son livre *La Statue de sel* (cf. les articles d'Irit Abramski-Bligh, p. 317-353, et de Haïm Saadoun, p. 561-570). Emmanuel Debono (p. 401-412) tente de reconstituer les étapes du rétablissement du décret Crémieux en faveur des Juifs d'Algérie. Enfin, les récits sur Hitler publiés au Maroc en pleine guerre montrent aussi l'intérêt porté par les Juifs du Maroc aux événements européens et leur espoir d'un monde meilleur.

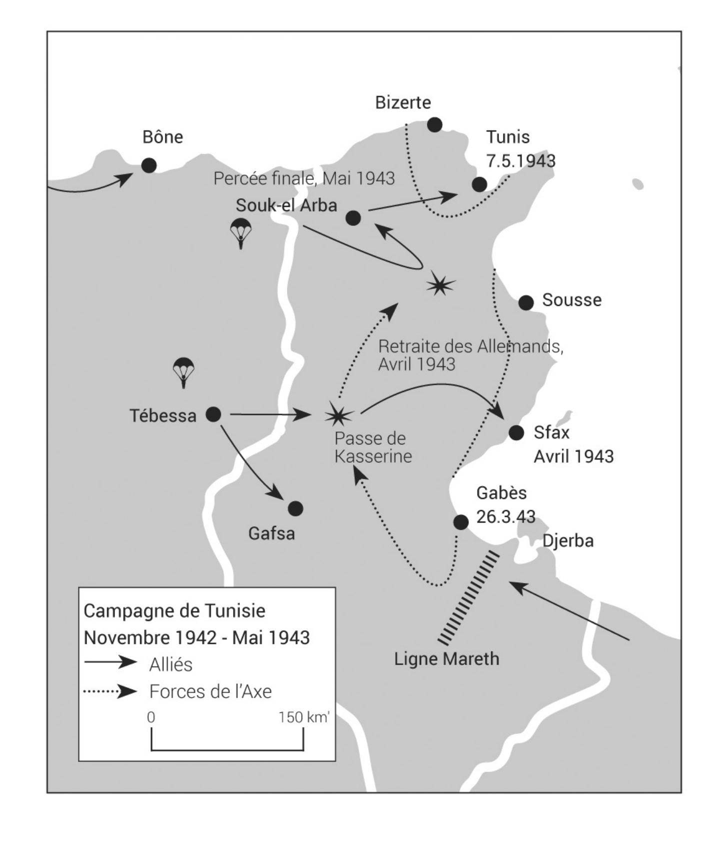
Le présent volume apporte au lecteur un panorama aussi vaste que possible des événements survenus dans les pays d'islam à cette époque. Une partie des articles ont été publiés en Israël il y a plusieurs années, mais nous avons jugé important de les inclure dans ce tableau et de les faire traduire en français. Nous avons également demandé à plusieurs chercheurs de rédiger certains articles spécialement pour ce volume. Cette mosaïque montre aussi les lacunes qui restent à combler dans la recherche les directions à emprunter. Au cours de la décennie écoulée, l'accès à de nouvelles archives, jusqu'alors inaccessibles, a renforcé la prise de conscience de l'importance du second conflit mondial dans cette région du monde.

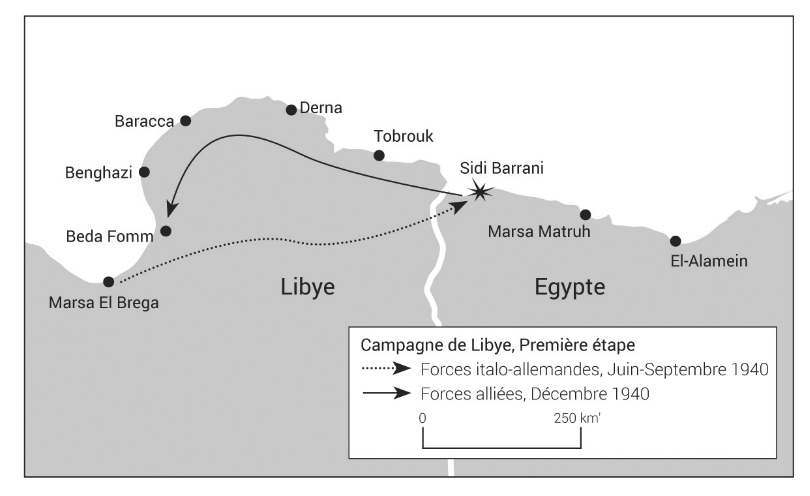

France
Marseille
Italie
Roumanie
Espagne
Naples
Yougoslavie
Grèce
Alger
Tunis
Casablanca
Tunisie
Maroc
Tripoli
Benghazi
Algérie
Libye
L'immigration clandestine des pays musulmans
1940-1945
1946-1948
1949-1950
Port de sortie vers Israel
0
250
500 km'

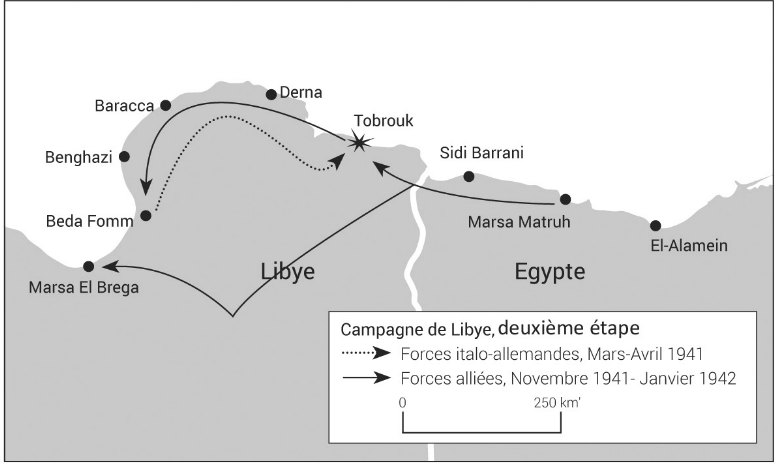

Union Soviétique
anie
Mer Noire
Turquie
Syrie
Irak
Téhéran
Iran
Mer Méditerranée
Damas
Jérusalem
Bagdad
Abadan
Alexandrie
Le Caire
Arabie Saoudite
Egypte
Golfe
Persique
Soudan
Yémen
Aden

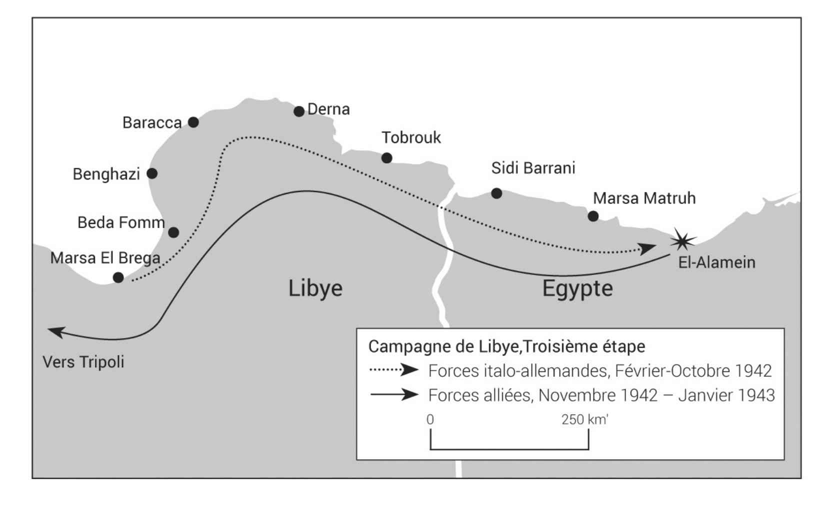

La Campagne Britannique au Moyen Orient
Déploiement au Liban et en Syrie, Juin 1941
Déploiement en Irak, Juin 1941
Déploiement en Iran, Janvier 1942
0
250
500 km'
Turquie
Mer Caspienne
Syrie
Champs pétrolifères
Téhéran
Liban
Mer Méditerranée
Damas
Bagdad
Iran
Palestine
Jérusalem
Irak
Libye
Le Caire
Egypte
Mer Rouge
Arabie Saoudite
Golfe Persique


Portugal
Espagne
Italie
Turquie
Grèce
Bizerte
Tunis
Sousse
Sfax
Gabès
Gibraltar
Alger
8.11.42
Oran
8.11.42
Casablanca
8.11.42
Ligne Mareth
Tripoli
23.1.1943
Maroc
Algérie
El Alamein
12.11.1942
Opération Torch, Novembre 1942
Alliés, débarquement et mouvement des blindés
Ligne de défense allemande
0
250
500 km'
Libye
Egypte


Bizerte
Bône
Tunis
7.5.1943
Percée finale, Mai 1943
Souk-el Arba
Sousse
Retraite des Allemands,
Avril 1943
Tébessa
Passe de
Kasserine
Sfax
Avril 1943
Gabès
26.3.43
Djerba
Gafsa
Ligne Mareth
Campagne de Tunisie
Novembre 1942 - Mai 1943
Alliés
Forces de l'Axe
0
150 km


Baracca
Derna
Tobrouk
Benghazi
Sidi Barrani
Beda Fomm
Marsa Matruh
El-Alamein
Marsa El Brega
Libye
Egypte
Campagne de Libye, Première étape
Forces italo-allemandes, Juin-Septembre 1940
Forces alliées, Décembre 1940
0
250 km'


Baracca
Derna
Tobrouk
Benghazi
Sidi Barrani
Beda Fomm
Marsa Matruh
El-Alamein
Marsa El Brega
Libye
Egypte
Campagne de Libye, deuxième étape
Forces italo-allemandes, Mars-Avril 1941
Forces alliées, Novembre 1941- Janvier 1942
0
250 km'


Baracca
Derna
Tobrouk
Benghazi
Sidi Barrani
Marsa Matruh
Beda Fomm
Marsa El Brega
El-Alamein
Libye
Egypte
Vers Tripoli
Campagne de Libye,Troisième étape
Forces italo-allemandes, Février-Octobre 1942
Forces alliées, Novembre 1942 – Janvier 1943
0
250 km'



Les Juifs du Maghreb confrontés à la Shoah : synthèse historique

Norman A. Stillman, Traduit de l'anglais par Claire Drevon

Dans Revue d'Histoire de la Shoah 2016/2 (N° 205), pages 37 à 77
Éditions Mémorial de la Shoah

ISSN 2111-885X
ISBN 9782916966144
DOI 10.3917/rhsho.205.0037

Les Juifs du Maghreb confrontés à la Shoah : synthèse historique

Norman A. Stillman[1]

Traduit de l'anglais par Claire Drevon

Dans l'histoire des Juifs du Maghreb, la Seconde Guerre mondiale constitua un moment décisif traumatisant, comme elle le fut dans l'histoire des Juifs du monde entier. S'il n'y eut pas, en Afrique du Nord, d'usines de la mort, ni de voie de chemin de fer menant en Europe, ni aucun massacre, lors de la défaite de la France en juin 1940, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc se retrouvèrent sous le régime antisémite de Vichy qui bénéficiait d'un soutien généralisé dans la population pied-noir tout aussi antisémite, voire davantage. L'antisémitisme colonial a fréquemment été invoqué par les responsables de Vichy, dont certains avaient occupé des postes de haut niveau en Afrique du Nord, comme l'une des raisons de la législation antijuive ; les administrateurs coloniaux comptèrent d'ailleurs parmi les partisans les plus ardents des lois dites d'aryanisation, qui dépouillèrent les Juifs de leurs libertés, de leurs biens et de leur dignité. Il exista en fait plus d'une centaine de camps de travail et de détention dans la région, destinés principalement aux Juifs étrangers et aux prisonniers politiques dont de nombreux Juifs autochtones qui, s'ils ne militaient pas activement, se situaient, dans leur immense majorité dans la gauche libérale, et constituaient donc des ennemis naturels pour le régime de droite de Vichy. Et quelques Juifs nés au Maghreb furent pris dans les filets de la Shoah et envoyés dans les terribles camps de concentration d'Europe orientale. L'Afrique du Nord devint véritablement un théâtre de guerre et, pendant un peu plus de six mois, de novembre 1942 à mai 1943, la Tunisie se retrouva directement sous contrôle nazi. À l'exception des régions les plus isolées comme la forteresse montagneuse de l'Atlas et les oasis du Sahara, la majorité des Juifs du Maghreb furent emportés par le maelström des événements, non seulement en tant qu'habitants de leurs pays respectifs, mais en leur qualité de Juifs. En outre, comme on le verra, même la libération

1 Directeur du programme d'histoire juive à l'université d'Oklahoma et rédacteur en chef de l'*Encyclopédie de l'histoire juive en terre d'islam*.

par les armées alliées se révéla d'emblée être une expérience complexe et aigre-douce qui renforça l'identité juive, même parmi les Juifs les plus imprégnés et les plus fervents partisans de la culture et des idéaux français.

Les Juifs d'Afrique du Nord avaient bien conscience des enjeux en cause lors du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. Ils avaient déjà été confrontés à l'essor de l'antisémitisme colonial de droite, à l'hostilité nationaliste arabe et à la propagande de plus en plus agressive des agitateurs nazis et fascistes en mission, qui se faisaient souvent passer pour des touristes au cours des dix années précédant la guerre. Ils avaient bien conscience également des événements en Europe et observaient avec effroi la montée de Hitler et les débuts de la persécution de leurs coreligionnaires dans le Troisième Reich, événements abondamment traités aussi bien dans la presse juive que dans la presse générale, dans les actualités projetées dans les cinémas, ainsi que dans les émissions de radio sur ondes courtes. Plus près de chez eux, ils observaient l'application des lois raciales fascistes dans la Libye voisine, colonie italienne, un an avant le déclenchement de la guerre[2].

Dans les grandes villes du Maghreb français, les secteurs modernes de la population juive réagirent à l'antisémitisme allemand et italien de diverses manières. Dès 1933, après la montée de Hitler au pouvoir, les Juifs des principaux centres urbains du Maroc, par exemple, organisèrent des offices religieux et des manifestations, et déclarèrent un boycott des produits allemands, lequel se révéla extrêmement efficace puisque nombre de commerçants juifs étaient les principaux importateurs de ces produits. Ils adressèrent également des protestations aux représentants consulaires allemands. De même, en Tunisie, les Juifs organisèrent des manifestations, des boycotts, et firent des collectes pour venir en aide aussi bien aux Juifs persécutés en Europe qu'aux réfugiés juifs qui avaient trouvé asile dans le Maghreb français. Dans de nombreux cas, les dirigeants juifs locaux et le personnel de l'Alliance[3] firent pression sur les autorités coloniales pour faire accepter leurs coreligionnaires qui fuyaient l'Europe de Hitler. Ce n'était guère une tâche aisée, car les administrateurs français répugnaient à accepter des réfugiés juifs. De telles interventions devenaient un peu plus faciles lorsque ces réfugiés possédaient de précieuses qualifications, comme

2 Sur l'agitation antijuive, allemande et italienne, voir Michel Abitbol, *The Jews of North Africa during the Second World War*, traduit en anglais par Catherine Tihanyi Zentelis, Détroit, Wayne State University Press, 1989, p. 36-39, version originale en français : *Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy*, Paris, Riveneuve éditions, 2008, p. 52-55 ; et Michael M. Laskier, *Les Juifs du Maghreb à l'ombre de Vichy et de la croix gammée*, Tel Aviv, Institut de recherche sur la Diaspora, Université de Tel Aviv, p. 24-25 (en hébreu). Sur la détérioration de la situation des Juifs libyens au cours des années 1930 et sur l'imposition des lois raciales de 1938, voir Renzo De Felice, *Jews in an Arab Land: Libya, 1835-1970*, traduit par Judith Roumani, Austin, University of Texas Press, 1985, p. 117-184.

3 L'Alliance israélite universelle.

dans le cas de ces huit médecins juifs allemands autorisés à s'installer à Tunis en 1935. La Grana de Tunisie, qui avait toujours été favorable à Mussolini et défendait fièrement la culture italienne dans le pays, devint activement antifasciste lors de la signature de l'Axe Rome-Berlin, le 1er novembre 1936, et certains de ses membres tentèrent d'obtenir la nationalité française par suite de l'instauration des lois raciales italiennes en 1938. Dans toute l'Afrique du Nord, les Juifs retirèrent leurs avoirs des banques italiennes. À Casablanca, les retraits opérés par les clients juifs de la Banque commerciale appartenant à des Italiens, revêtirent une telle ampleur que la banque lança publiquement un appel aux commerçants musulmans, leur affirmant qu'il serait particulièrement avantageux pour eux de déposer leur argent dans l'institution financière désormais aryanisée[4].

En dépit de l'antisémitisme largement répandu chez les fonctionnaires français et chez les colons européens, l'immense majorité des Juifs d'Afrique du Nord s'identifiaient fortement – voire passionnément – à la France, au moment où les menaces de guerre se précisaient. Ce fut vrai non seulement en Algérie où les Juifs étaient détenteurs de la nationalité française depuis trois générations et étaient déjà pour la plupart extrêmement francisés, mais également en Tunisie qui comptait une population juive éduquée à la française certes moins importante, mais néanmoins significative, et aussi au Maroc, pays qui avait passé le moins de temps sous la domination française et où l'élite européanisée ne constituait qu'une mince frange de la société juive. Six mois avant le véritable déclenchement des hostilités en Europe, le directeur de l'école de l'Alliance à Tunis rapporta que la jeunesse juive était déterminée « à défendre chèrement la liberté en péril en se mettant au service de la France, et qu'elle attendait résolument les prochains événements[5]. »

---

4 Voir les différents rapports sur la réaction des Juifs tunisiens à l'antisémitisme allemand et italien dans les archives de l'AIU (Alliance israélite universelle) à Paris, Tunisie II.C.6 (1931-1939) : « Un comité d'aide et de secours aux Israélites allemands persécutés », *Tunisie française* (2 mai 1933) ; Juliette Bessis, *La Méditerranée fasciste : l'Italie mussolinienne et la Tunisie*, Paris, Éditions Karthala, 1981, p. 189-192. Sur les pressions exercées en faveur des médecins juifs, voir AIU, Tunisie II.C.6, lettre adressée par J. Cittanova (Tunis) au secrétaire de l'AIU Halff, datée du 16 juillet 1935. Voir également sur les réactions des Juifs : « Maroc : les troubles antisémites », *Afrique française*, 43, n° 11, novembre 1933, p. 665 ; Elie Cohen-Hadria, « Les Juifs francophones dans la vie intellectuelle et politique en Tunisie entre les deux guerres », in *Judaïsme d'Afrique du Nord aux xixe-xxe* siècles : histoire, sociétés et culture, édité par Michel Abitbol, Jérusalem, Institut Ben-Zvi, 1980, p. 62-63 ; Abitbol, *The Jews of North Africa*, *op. cit.*, p. 39 et p. 177, note 14 ; en français, p. 57, 164-165.

5 Archives de l'AIU, Paris, Tunisie II.C.6, Elie Donio au président de l'Alliance, datée du 27 mars 1939. C'est là une attitude très différente de celle de la jeunesse juive tunisienne que rapporta son prédécesseur Clément Ouziel pendant la Première Guerre mondiale. Voir Clément Ouziel, « Les Juifs tunisiens et la guerre », in Archives de l'AIU, Paris, Tunisie II.C.5. Ouziel énumère de nombreux griefs contre les autorités du Protectorat et donne des exemples de l'antisémitisme officiel ; voir également dans le même dossier le bref rapport intitulé « Les Juifs de Tunis pendant la guerre » adressé par M. Rodrigue à Tunis au siège de l'Alliance à Paris (23 juin 1916).

Le déclenchement de la guerre, le patriotisme déçu et la défaite de la France

Lorsque la guerre finit par éclater en septembre 1939, les Juifs des trois possessions françaises en Afrique du Nord se rallièrent à « la Patrie adoptée et protectrice[6] » dans une vague de patriotisme décrite par Michel Abitbol comme ayant atteint « un paroxysme ». Partout, les communautés juives organisèrent des veillées de prières pour la France et ses alliés. Des rabbins comme Haïm Bellaïche, grand rabbin de Tunisie, prononcèrent des sermons faisant l'éloge de la France « protectrice des faibles et des opprimés » et exhortant les volontaires à rejoindre les forces armées, et la population à acheter des bons de guerre. Au Maroc, le monde juif des affaires fit des dons considérables au Fonds de la Défense nationale, certains hommes d'affaires offrant jusqu'à 50 000 francs. La presse juive appela tous les Juifs à s'unir et à « apporter [leur] concours à la France et à ses alliés pour la victoire sur l'ennemi commun[7] ».

Les Juifs d'Algérie se mobilisèrent en masse. Ceux qui vinrent au secours de la Patrie ne furent pas seulement les conscrits, mais également nombre de ceux qui avaient déjà effectué leur service militaire ou qui avaient passé l'âge d'être mobilisés. Face à la menace nazie, même d'ardents pacifistes s'enrôlèrent. Les Juifs manifestèrent leur patriotisme en dépit du sentiment largement répandu à l'époque parmi les pieds-noirs et parmi de nombreux citoyens de la France métropolitaine que la guerre était « une guerre juive ». L'antisémitisme endémique de l'Algérie poursuivit les recrues juives jusque dans l'armée. En vertu d'une ligne politique, dans les unités algériennes, les Juifs furent tenus à l'écart des musulmans et, dans biens des cas, des pieds-noirs. Ils firent l'objet de maintes insultes et sarcasmes dans les casernes et les bases militaires du pays. Arrivés en France, ils se retrouvèrent souvent mutés dans des unités de la métropole[8].

N'étant pas citoyens français, la grande majorité des Juifs marocains et tunisiens n'étaient donc pas concernés par la conscription obligatoire. De nombreux jeunes Juifs de toutes les couches sociales, dans les deux protectorats, ne se portèrent pas moins volontaires pour servir dans l'armée française. Au Maroc, des centres de conscription furent établis spécialement

6 En français dans l'original.

7 Abitbol, *The Jews of North Africa during the Second World War*, *op. vit.*, p. 41, en français, p. 61 ; Michael M. Laskier, *North African Jewry in the Twentieth Century: The Jews of Morocco, Tunisia, and Algeria*, New York et Londres, New York University Press, 1994, p. 60. Sur le discours de Bellaïche, voir *ibid.*, p. 178, note 1. Sur l'appel à l'union des Juifs pour soutenir la France, voir *L'Avenir illustré* (30 novembre 1939).

8 Joëlle Allouche-Benayoun et Doris Bensimon, *Les Juifs d'Algérie. Mémoires et identités plurielles*, Paris, Stavit, 1998, p. 281 ; Yves-Claude Aouate, « Les Juifs d'Algérie durant la Seconde Guerre mondiale », thèse de 3e cycle, Université de Nice, 1984, p. 35 ; Maurice Eisenbeth, *Pages vécues, 1940-1943*, Alger, Charras, 1945, p. 11.

pour les Juifs à Casablanca et à Rabat, et quelques jours après leur ouverture, environ treize cents volontaires s'étaient enrôlés. En Tunisie, sous la direction du dirigeant de la communauté juive, l'avocat Paul Ghez, lui-même naturalisé français depuis 1922, se constituèrent des comités de jeunes Juifs désireux de se porter volontaires et, dans la ville de Beja, la communauté juive adressa une requête aux autorités pour qu'elles mobilisent « tous les Juifs tunisiens en âge de porter les armes ». Au Maroc, les dirigeants juifs demandèrent aux jeunes de tenir compte de l'appel à l'engagement volontaire lancé par la France. La plupart du temps, cependant, les candidats volontaires furent rejetés ou du moins écartés provisoirement du service militaire par les autorités pour des raisons politiques, ce qui fut interprété comme une volonté de ne pas heurter les musulmans autochtones et les colons antisémites. Les autorités censurèrent même des articles de journaux mentionnant les volontaires juifs. Désespérant d'être acceptés dans l'armée française, de jeunes Juifs marocains s'engagèrent dans la Légion étrangère[9].

La défaite française constitua un terrible coup psychologique pour les Juifs d'Afrique du Nord pour lesquels la France n'était pas seulement la « Patrie adoptée », mais l'incarnation même du bien et des Lumières. Marcel Aboulker, un jeune officier démobilisé, membre de l'une des grandes familles juives d'Algérie, résuma ainsi les sentiments de ses coreligionnaires : « Juin 1940 fut un désastre moral autant que militaire. » En contraste total, nombre de colons de droite ne considéraient pas comme leur la défaite de la France métropolitaine et, dans un renversement classique dans les thèmes antisémites, accusaient les Juifs d'avoir fomenté le conflit et d'être, au premier chef, les responsables de la défaite française. Les pieds-noirs, qui avaient exécré le libéralisme de la Troisième République, et notamment le gouvernement socialiste de Léon Blum, apportèrent un soutien enthousiaste à la Révolution nationale du maréchal Pétain qui rejetait les idéaux républicains traditionnels de « Liberté, Égalité, Fraternité » pour les remplacer par la devise : « Travail, Famille, Patrie ». Avant même l'effondrement de la France, l'antisémitisme était en plein essor dans l'ensemble du Maghreb parmi les musulmans influencés par la propagande de l'Axe, ainsi que parmi les colons européens. Les fauteurs de troubles antijuifs comme Jean Fossati, rédacteur en chef de l'hebdomadaire d'Alger *Le Pionnier* et membre du PPF de Jacques

9 Doris Bensimon-Donath, *Évolution du judaïsme marocain sous le protectorat français, 1912-1956*, Paris et La Haye, Mouton, 1968, p. 108 ; Archives de l'AIU, Paris, Maroc XLVIII.E.743, lettre d'A. Cohen (Safi) au siège de l'Alliance à Paris, 18 décembre 1939 ; Abitbol, *The Jews of North Africa during the Second World War*, *op. cit.*, p. 40-42 ; Laskier, *North African Jewry in the Twentieth Century*, *op. cit.*, p. 60 ; Paul Sebag, *Histoire des Juifs de Tunisie. Des origines à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1991, p. 221.

Doriot (Parti populaire français, extrême droite), parcoururent l'Afrique du Nord française en incitant à l'antisémitisme. Sporadiquement se produisaient des explosions de violence à l'encontre des Juifs et de leurs biens dans les villes du Maroc et de Tunisie où ils étaient accusés, entre autres, de la hausse des prix et de la pénurie des produits de première nécessité. Précision qui ne manque pas d'intérêt : au cours de cette période, de tels incidents furent rares en Algérie où l'antisémitisme avait toujours été endémique et virulent. C'était probablement dû à la force plus importante (ou du moins à l'apparence de la force) du contrôle français dans ce pays. La situation en Algérie allait cependant empirer avec l'arrivée au pouvoir du gouvernement de Vichy en juillet 1940[10].

Sous Vichy

L'État français – nom officiel de la France non occupée –, régime autoritaire, révéla rapidement sa nature réactionnaire et antisémite. Le 27 août 1940, il abrogea le décret-loi Marchandeau adopté peu avant le début de la guerre pour interdire à la presse de se livrer à des incitations à l'encontre d'un groupe pour des raisons raciales ou religieuses. Les antisémites purent, de nouveau, donner libre cours à leurs diatribes antijuives dans leurs écrits ; et dans le Maghreb, la presse coloniale de droite profita pleinement de cette nouvelle liberté. Les pieds-noirs antisémites furent également encouragés à dépasser le stade de l'offensive purement verbale. Par exemple, dans la nuit du 11 au 12 septembre à Alger, ville demeurée exempte de violences pendant la guerre et après la défaite, les nervis du PPF fracassèrent les vitrines de dizaines de magasins appartenant à des Juifs dans le centre, quasiment sans intervention de la police. Un vandalisme similaire s'ensuivit à Oran et dans de nombreuses villes du Maroc. Un communiqué officiel du Gouvernement général se contenta de blâmer ceux qui se faisaient justice eux-mêmes. « L'État ne permettra pas que des individus se substituent à la Loi » disait le communiqué. La loi, ou plutôt les lois, qui rendraient inutiles les groupes « d'autodéfense » antisémites n'allaient pas tarder[11].

---

10 Marcel Aboulker, *Alger et ses complots*, Paris, Les Documents Nuit et Jour, 1945, p. 28 ; Jacques Cantier, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 37-58 ; Aouate, « Les Juifs d'Algérie durant la Seconde Guerre mondiale », *art. cit.*, p. 34. Pour de nombreux exemples de violences antijuives au Maroc et en Tunisie avant juin 1940, voir Abitbol, *The Jews of North Africa during the Second World War*, *op. cit.*, p. 42-43, en français, p. 63. Aouate (*ibid.*, p. 36) mentionne un seul cas de violence antijuive, trois mois avant la défaite française, lorsqu'un Juif, collecteur des droits de marché faillit être lynché par une foule d'autochtones, et « ne dut son salut qu'à l'intervention rapide et énergique des forces de l'ordre ».

11 Aouate, « Les Juifs d'Algérie durant la Seconde Guerre mondiale », *art. cit.*, p. 36-37.

Le 3 octobre 1940, le gouvernement de Vichy promulgua son « Statut des Juifs », également appelé loi Alibert, du nom du ministre de la Justice, farouche antisémite et auteur de ce texte. Ce fut la première d'une série de lois antisémites d'une portée considérable. Cette nouvelle loi définissait le Juif en fonction de critères purement raciaux, encore plus rigoureux que ceux que les nazis avaient prévu au début d'appliquer à Paris et dans la zone occupée. Le Statut des Juifs, comme dans le cas des nombreux décrets et lois (plus d'une centaine) qui suivirent, fut adopté sur la seule initiative des autorités de Vichy (en dépit de leurs dénégations lors des procès d'après-guerre), sans la moindre incitation des Allemands qui se désintéressaient totalement de la politique intérieure de l'État français tant que le maintien de l'ordre était assuré et que le tribut en liquidités et en marchandises était acheminé. Le statut, qui était une loi de nature constitutionnelle, englobait tous les Juifs placés sous le régime, en métropole et dans les colonies, qu'ils soient citoyens, sujets, protégés ou étrangers. Les Juifs, désormais relégués à un statut juridique résolument inférieur, subirent toutes sortes de restrictions dans le domaine public. En Afrique du Nord, la nouvelle loi et la législation qu'elle entraîna furent rigoureusement appliquées. En Algérie, pays qui, sur le plan administratif faisait partie intégrante de la France, la législation antisémite put être appliquée sans modification, alors qu'au Maroc et en Tunisie, il fallut l'adapter car les Juifs autochtones étaient respectivement sujets du sultan et du bey. L'adaptation marocaine du Statut des Juifs fut publiée dans un *dahir*[12] du 31 octobre, et la version tunisienne consista en un décret beylical du 30 novembre. Dans les deux protectorats, les Juifs français et étrangers furent définis en vertu de la loi Alibert, à savoir : quiconque ayant trois grands-parents juifs (ou seulement deux grands-parents juifs si la personne avait un conjoint juif). Les Juifs marocains et tunisiens autochtones, quant à eux, furent définis seulement comme membres de la communauté juive, ce qui excluait quiconque s'était converti à l'islam ou au christianisme, alors qu'en France métropolitaine et en Algérie, la conversion ne modifiait pas le statut. Ni le décret marocain, ni le tunisien n'interférait avec la structure communautaire juive traditionnelle ou son administration[13].

12 Décret du roi du Maroc.

13 Michael R. Marrus et Robert O. Paxton, *Vichy France and the Jews*, New York, Basic Books, 1981, p. 3-5 et 19, traduit en français par Marguerite Delmotte sous le titre *Vichy et les Juifs*, Calmann-Lévy, 1981, p. 17-18, 25 ; Robert O. Paxton, *Vichy France: Old Guard and New Order, 1940-1944*, New York, Columbia University Press, 2001, p. 142-145 ; André Kaspi, *Les Juifs pendant l'Occupation*, Paris, Seuil, 1991, p. 54-67 ; Abitbol, *The Jews of North Africa during the Second World War*, *op. cit.*, p. 62-64, en français p. 93. ; Cantier, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, *op. cit.*, p. 72-74 ; Laskier, *North African Jewry in the Twentieth Century*, *op. cit.*, p. 61 et 72.

Trois jours après la promulgation du Statut des Juifs, Vichy promulgua un décret réclamé depuis des années par les antisémites comme Charles Maurras en France et Jean Fossati en Algérie, l'abrogation du décret Crémieux. L'article 1 du nouveau décret stipulait seulement : « Le décret du Gouvernement de la défense nationale du 24 octobre 1870 est abrogé en ce qu'il règle les droits politiques des Juifs indigènes des départements de l'Algérie et les déclare citoyens français. » Le décret de Vichy du 7 octobre 1940 avait été promulgué à l'instigation pressante du nouveau ministre de l'Intérieur, Marcel Peyrouton, ancien gouverneur général de l'Algérie, extrêmement favorable aux pieds-noirs. « La joie s'est emparée des Français, écrivit Émile Morinaud dans son journal antisémite *Le Républicain de Constantine*, quand ils ont appris que le gouvernement Pétain abrogeait, enfin, l'odieux décret. » La droite haineuse à l'égard des Juifs exulta elle aussi. Dans *L'Action française*, Maurras fit l'éloge de l'abrogation du décret Crémieux dans laquelle il voyait « la fin d'un scandale de soixante-dix ans. » Cette abrogation apparut si importante aux colons algériens que le Gouvernement général la publia d'abord au *Journal officiel* et attendit plusieurs jours avant de publier le premier Statut des Juifs[14].

Plus de cent mille Juifs algériens, dont certains étaient français depuis trois générations, furent, d'un trait de plume, déchus de leur nationalité. La loi abrogeant le décret Crémieux prévoyait certes des exceptions pour ceux qui avaient reçu la Légion d'honneur, la croix de guerre ou autre distinction de premier ordre. Cependant, l'article 2 du décret stipulait que les droits politiques de tous les autres Juifs algériens étaient dorénavant les mêmes que ceux des « indigènes musulmans algériens » ; mais l'article 3 établissait que leur statut civil et personnel demeurait régi par la loi française, contrairement aux musulmans dont le statut personnel dépendait de la sharia. Soumettre les Juifs au même statut que leurs compatriotes musulmans, c'était laisser ouverte la possibilité de demander, à titre individuel, la nationalité française en se fondant sur une loi remontant à 1919. Peyrouton intervint rapidement afin de colmater cette brèche imprévue par un autre texte législatif publié le 11 octobre, soit quatre jours plus tard. Les historiens Michael Marrus et Robert Paxton ont, à juste titre, fait remarquer le parallèle entre le sort funeste des Juifs algériens et celui de leurs coreligionnaires en Allemagne

14 Le texte intégral du décret est traduit en anglais in Norman A. Stillman, *The Jews of Arab Lands in Modern Times*, Philadelphie, Jewish Publication Society, 1991, p. 426. Morinaud est cité *in* Michel Ansky, *Les Juifs d'Algérie du décret Crémieux à la Libération*, Paris, Éditions du Centre, 1950, p. 93 ; et Maurras est cité *in* Abitbol, *The Jews of North Africa during the Second World War*, *op. cit.*, p. 60, en français p. 87. Sur la primauté accordée à l'abrogation du décret Crémieux par le gouvernement algérien, voir Cantier, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, *op. cit.*, p. 72.

après la promulgation des lois de Nuremberg : « après avoir été citoyens, ils étaient désormais réduits à l'état de sujets[15] ».
Les Juifs d'Algérie furent tellement bouleversés par l'adoption de ces textes qu'il leur fallut plusieurs jours pour réagir. Dans une brève lettre adressée au maréchal Pétain le 10 octobre et signée par les présidents et les grands rabbins des trois consistoires algériens, ils écrivirent :

> À l'heure où tant des nôtres pleurent leurs morts ou demeurent dans l'angoissante attente de nouvelles de leurs disparus, nous apprenons avec un douloureux étonnement la suppression de nos droits civiques. Après plus d'un siècle d'assimilation sociale, loyalement intégrés dans la communauté française, citoyens depuis soixante-dix ans, nous avons conscience d'avoir accompli en toutes circonstances, et sans réserve, tous nos devoirs.
> Nous voici, aujourd'hui, l'objet d'une pénible discrimination. Contre cette mesure imméritée qui nous frappe, aggravant pour nous le malheur présent de la Patrie, nous élevons, au nom de nos morts et de nos blessés glorieux, au nom de nos prisonniers qui souffrent, au nom de nous tous qui aimons la France, une solennelle protestation.
> Jusqu'ici citoyens français, nous demeurons intégralement Français de cœur.
> Vive la France! Vive l'Algérie française !

La lettre était accompagnée d'un long mémorandum justifiant le décret Crémieux, rappelant en détail les témoignages de la loyauté des Juifs algériens, leurs états de service militaires et leurs sacrifices, tout en exprimant leur reconnaissance pour les exceptions prévues dans le décret d'abrogation, et en soulignant qu'ils ne cherchaient pas à obtenir de nouvelles exceptions, ces dernières divisant les familles et allant à l'encontre de la politique de solidarité familiale prônée par le gouvernement de Vichy. Enfin, le mémorandum précisait que les Juifs algériens admettaient qu'en dépit de la perte de leurs droits, ils continueraient à respecter leurs devoirs et déclaraient qu'ils les accompliraient « en tout désintéressement, animés du seul souci de la grandeur de la France ». Comme une grande partie de la France était encore sous occupation, le mémorandum ajoutait qu'il était du devoir de la communauté juive « de ne rien dire et de ne rien faire qui puisse ajouter aux difficultés actuelles ». Aussi bien dans la lettre que dans le mémorandum, le

15 Marrus et Paxton, *Vichy France and the Jews*, *op. cit.*, p. 193, en français, p. 182.

ton associant protestation retenue, douleur digne, didactique historique et patriotisme intact pour la France et pour le colonialisme algérien est tout à fait remarquable et fort pathétique. Mais il correspond également au fait que les Juifs algériens en étaient arrivés à se considérer totalement et avant tout comme français. On le verra, par suite de cette expérience, de nombreux Juifs algériens redécouvrirent leur identité juive, certains se découvrant même une identité algérienne, ou plutôt tout aussi algérienne que française[16].

Par suite de l'attitude implacable des autorités algériennes, les mesures antijuives entrèrent en vigueur encore plus tôt et avec un impact tangible plus fort en Algérie qu'en France métropolitaine. Le 19 décembre 1940, 2 671 fonctionnaires et salariés professionnels, près de 5 % de la fonction publique algérienne, perdirent leur emploi. C'était très en avance sur les lois de stricte aryanisation de l'année suivante. Au cours de l'année 1941, le régime de Vichy peaufina et étendit sa législation antijuive. Des soldats juifs algériens qui n'avaient pas encore été démobilisés de l'armée française furent envoyés dans des bataillons de travail spéciaux appelés Groupements de travailleurs israélites, et ce, dans les trois départements de l'Algérie. Ils furent rejoints également par des soldats juifs de divisions du Maroc. Fin 1941, ces groupes de travailleurs furent entièrement démilitarisés et prirent le nom de Groupements de travailleurs algériens[17].

Le 2 juin 1941, la rigueur du Statut des Juifs élaboré par Alibert fut intensifiée dans une nouvelle version rédigée par Xavier Vallat (qui prit alors le nom de loi Vallat). Ce dernier, antisémite convaincu, dirigeait le Commissariat général aux questions juives (CGQG) récemment créé. Il était intimement convaincu qu'un programme soigneusement légiféré de ce qu'il appelait « l'antisémitisme d'État » permettrait de débarrasser la France de la « funeste influence du parasitisme juif », et ainsi de promouvoir un redressement national en excluant totalement les Juifs de tous les aspects de la société et de l'économie. La première étape sur la voie de la nouvelle législation consista à ordonner un recensement de tous les Juifs, y compris ceux des territoires d'Afrique du Nord. Ce recensement devait réunir, entre autres données, un inventaire détaillé de la richesse personnelle afin de faciliter l'aryanisation des biens juifs en préparation. Vallat lui-même se rendit au Maroc, en Tunisie et en Algérie au mois d'août 1941 dans l'intention de se rendre compte par lui-

16 Les textes en français de la lettre et du mémorandum se trouvent dans Maurice Eisenbeth, *Pages vécues*, Alger, 1945, p. 15 et p. 93-96 (citation p. 96), document n° 2. La lettre se trouve également dans Ansky, *Les Juifs d'Algérie du Décret Crémieux à la Libération*, *op. cit.*, p. 91. Le mémorandum est traduit en anglais dans Stillman, *The Jews of Arab Lands in Modern Times*, *op. cit.*, p. 427-429.

17 Aouate, « Les Juifs d'Algérie durant la Seconde Guerre mondiale », *art. cit.*, p. 50, 69, 71 et 273, note 154.

même comment la nouvelle législation pouvait être mise en œuvre au mieux en Afrique du Nord. Au cours des mois suivants, les activités commerciales et économiques des Juifs furent considérablement réduites. Avec leur empressement coutumier dans ces questions, les autorités algériennes établirent leur propre bureau d'aryanisation (Service de réglementation des questions juives) parallèle au CGQJ dans la métropole. Aucun des deux protectorats ne créa de bureau spécial. L'amiral Darlan, ministre de l'Intérieur, et par la suite vice-roi du Maghreb français, insista pour que le processus d'aryanisation soit intensifié en Algérie afin de satisfaire les pieds-noirs, et, au cours des mois qui suivirent, l'Algérie, à bien des égards, fut en avance sur la France métropolitaine, en matière de quotas restrictifs sur l'emploi des Juifs. Ainsi, le 19 novembre 1941, le *numerus clausus* concernant les sages-femmes juives fut fixé à 2 % en Algérie, alors que le décret similaire en France ne fut pas publié avant le 26 décembre. L'aryanisation des professions liées à la santé posa de sérieux problèmes en Algérie où le corps médical était ordinairement peu important. Plus de cent cinquante médecins juifs, ce qui représentait plus de 10 % de l'ensemble des médecins, perdirent le droit d'exercer. La Tunisie se montra un peu plus clémente, autorisant les médecins juifs à soigner leurs coreligionnaires. Une requête adressée par le grand rabbin d'Alger, Maurice Eisenbeth, au secrétaire général Charles Ettori pour que l'Algérie suive l'exemple de la Tunisie fut rejetée. Au Maroc, bien que, comme en Algérie, une loi interdît aux médecins juifs de dispenser des soins médicaux, il se révéla qu'en pratique, la loi ne fut pas strictement appliquée compte tenu du nombre de médecins juifs (17 % à Casablanca par exemple), ce qui aurait eu de graves conséquences pour la santé publique[18]. Dans l'ensemble du Maghreb français, les Juifs exerçant des professions libérales furent durement frappés par les nouvelles restrictions. Dans chacun des trois territoires, un numerus clausus fixé à 2 % du nombre de non-juifs dans ces professions fut institué limitant le nombre de Juifs autorisés à exercer en tant que médecins, dentistes ou pharmaciens. Ainsi, en Algérie, qui comptait huit cents avocats diplômés, seize Juifs seulement furent autorisés à exercer. Comme dans le cas des médecins juifs qui avaient perdu

18 Sur les origines de la législation de 1941, voir Marrus et Paxton, *Vichy France and the Jews*, *op. cit.*, p. 83-128, en français, p. 35-76 ; sur son application en Afrique du Nord, voir Abitbol, *The Jews of North Africa during the Second World War*, *op. cit.*, p. 65-74, en français p. 85-98. ; Laskier, *North African Jewry in the Twentieth Century*, *op. cit.*, p. 61-65, 72-73 et 77-81 ; David Cohen, « The Nature of the Implementation of the Anti-Jewish Legislation in Morocco under Vichy in Accordance with New Documents from the Quai d'Orsay », in *Proceedings of the Ninth World Congress of Jewish Studies*, Division B, vol. II, Jérusalem, World Association for Jewish Studies, 1986, p. 225-228 (en hébreu) ; sur l'Algérie en particulier, voir Aouate, « Les Juifs d'Algérie durant la Seconde Guerre mondiale », *art. cit.*, p. 70-109 ; Eisenbeth, *Pages vécues*, *op. cit.*, p. 17-56 ; et Ansky, *Les Juifs d'Algérie du décret Crémieux à la Libération*, *op. cit.*, p. 107-174.

leur licence, la Tunisie se révéla plus indulgente que l'Algérie, autorisant des avocats juifs rayés du barreau à représenter leurs coreligionnaires devant les tribunaux rabbiniques. Les Juifs furent totalement écartés de toute une gamme de professions et d'activités, entre autres, architecture, banque, bourse, édition, journalisme, assurances, immobilier, pour n'en citer que quelques-unes. Le Maroc fit certes une exception pour les Juifs travaillant pour des journaux scientifiques ou religieux, et la Tunisie autorisa les Juifs sujets du bey à continuer à publier des revues juives. Ainsi, le quotidien *La Presse* avait dû fermer parce que son rédacteur en chef, Henri Smadja, était un citoyen français naturalisé, alors qu'un autre quotidien, *Le Petit Matin*, fut autorisé à paraître sous le titre *Journal israélite de Tunisie*, parce que son rédacteur en chef, Simon Zana, était de nationalité tunisienne. Partout, les difficultés économiques furent exacerbées par l'interdiction faite aux Juifs d'avoir accès à une quelconque forme de crédit[19].

Au Maroc, où l'immense majorité des Juifs vivaient encore soit dans les *mellahs*[20], soit dans de modestes quartiers semi-modernes, construits pour la population autochtone, un *dahir* chérifien du 22 août 1941 ordonna l'expulsion des Juifs aisés possédant des maisons ou des entreprises dans les quartiers européens des principales villes et bourgades, à moins qu'ils ne puissent prouver qu'ils y habitaient avant le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. Ce *dahir* comportait également un article précisant qu'un nouveau décret serait publié ordonnant le départ des Juifs de leur domicile, même s'ils y habitaient avant la guerre. Comme dans d'autres cas de mesures antijuives au Maroc, il ne semble pas que ces expulsions des *villes nouvelles*[21] aient été rigoureusement appliquées. Ce n'était d'ailleurs pas envisageable dans la mesure où, à Casablanca par exemple, les Juifs constituaient environ 20 % de la population dans la partie européenne de la ville, et où les dirigeants de la communauté multiplièrent leurs efforts pour surseoir à l'exécution de ces ordres. Cependant, même le retour de quelques centaines de familles dans le *mellah* déjà surpeuplé et insalubre contribua à la propagation de la typhoïde et autres malades contagieuses[22].

La loi Alibert d'octobre 1940 avait déjà interdit aux Juifs d'enseigner dans les écoles publiques et, à la mi-décembre, les quatre cent soixante-cinq

19 Outre les sources de la note précédente, voir Sebag, *Histoire des Juifs de Tunisie. Des origines à nos jours*, *op. cit.*, p. 224-227.
20 Quartier juif dans les villes du Maroc.
21 En français dans l'original.
22 Laskier, *North African Jewry in the Twentieth Century*, *op. cit.*, p. 63. Sur le pourcentage de Juifs dans les *villes nouvelles* européennes, voir Doris Bensimon-Donath, *Évolution du Judaïsme marocain sous le Protectorat français, 1912-1956*, Paris, Mouton, 1956, p. 109 ; Mohammed Kenbib, *Juifs et musulmans au Maroc, 1859-1948*, Rabat, Université Mohammed V, 1994, p. 617.

enseignants juifs d'Algérie – du plus humble instituteur au professeur d'université – furent licenciés. Deux d'entre eux furent rétablis dans leurs fonctions l'année suivante en vertu des clauses d'exemption. Avec l'intensification des lois d'aryanisation l'année suivante, le processus de mise à l'écart des élèves juifs du système éducatifs commença également, et ce fut dans le domaine de l'éducation que les autorités algériennes manifestèrent le plus de zèle et d'inventivité en instituant des mesures discriminatoires qui dépassaient même celles qui étaient en vigueur dans la métropole. Ce fut le général Maxime Weygand, proconsul en Afrique du Nord, qui fut parmi les premiers à suggérer à Pétain que les étudiants juifs soient exclus de l'université, thème qui fut repris par l'Union des étudiants algériens, laquelle, il faut le rappeler, avait une longue histoire en matière d'antisémitisme. Un numerus clausus de 3 % fut annoncé en juin 1941. Cette mesure fut considérablement plus accablante pour les Juifs d'Afrique du Nord que pour leurs frères français, car les premiers constituaient un pourcentage beaucoup plus élevé du corps étudiant (14 % dans l'Algérie d'avant-guerre contre 0,6 à 0,7 % en France). De plus, l'université d'Alger étant la seule université du Maghreb, elle accueillait, outre les Juifs algériens, des dizaines d'étudiants juifs de Tunisie et du Maroc. Lorsque les autorités prirent conscience de la brèche ouverte dans la loi qui permettait aux étudiants renvoyés de se présenter aux examens du diplôme, une nouvelle directive fut publiée en novembre, excluant cette possibilité. La limitation du nombre de Juifs dans l'enseignement supérieur fut bientôt suivie par d'autres restrictions aux niveaux inférieurs. Georges Hardy, recteur de l'Académie d'Alger, recommanda un numerus clausus de 14 % dans les écoles primaires, secondaires et techniques ; il fut soutenu en ce sens par le général Weygand et l'amiral Abrial, gouverneur général de l'Algérie. Hardy était un fervent partisan de la colonisation française et il pensait que l'émancipation des Juifs en Algérie et leur éducation dans l'ensemble du Maghreb avait été une erreur dont « l'islam nord-africain souffr[ait] encore secrètement ». La recommandation de Hardy fut mise en œuvre le 1er janvier 1942. Avec leur zèle coutumier, les autorités algériennes réduisirent par la suite de moitié le *numerus clausus*. Au cours de l'année scolaire 1941-1942, 11 962 élèves juifs furent exclus des écoles publiques. Il en resta 13 168. L'année suivante, il ne restait que 6 582 enfants juifs en vertu du quota de 7 %. De nombreux écrivains et intellectuels algériens d'origine française, notamment le célèbre philosophe Jacques Derrida, ont décrit le traumatisme de leur expulsion de l'école. Roger Lévy, qui devint plus tard acteur, réalisateur et auteur (et également beau-frère du président français François Mitterrand) sous le nom

de Roger Hanin, décrit de façon poignante le jour où lui et les autres garçons juifs de sa classe durent se lever devant les autres élèves et quitter l'école[23]. On l'a vu, les quotas algériens étaient encore plus rigoureux que ceux de la métropole. Ainsi, par suite de l'inégalité de l'application des lois, deux jeunes frères juifs, Gabriel et David Bénichou, ayant été exclus de l'école à Tlemcen, purent s'inscrire dans un lycée à Marseille et y poursuivre leurs études. En dépit des restrictions, Gabriel écrit dans ses souvenirs : « La vie au lycée, en dehors des restrictions est correcte. » (Amère ironie du sort, Gabriel fut pris dans une rafle en avril 1942 et envoyé à Auschwitz[24].)

En matière de *numerus clausus* dans l'éducation, les deux protectorats se montrèrent également plus indulgents. En Tunisie, par exemple, aucun quota ne fut fixé dans les écoles primaires, et un *numerus clausus* de 20 % fut établi en 1941, à partir de la classe de sixième, et ce pourcentage fut maintenu également l'année suivante. Contrairement à l'Algérie, où presque tous les enfants juifs fréquentaient le système scolaire public, l'immense majorité des Juifs marocains et une importante majorité de Juifs tunisiens du secteur primaire étaient inscrits dans les écoles de l'Alliance qui continuèrent à fonctionner pendant les années de guerre, en dépit de la dissolution du comité central de l'AIU et des tentatives avortées de fermer quelques écoles. Roger Thabault, directeur de l'enseignement primaire, empêcha personnellement les fermetures d'écoles et se rendit même à Vichy pour intercéder auprès des autorités (ce qui lui valut d'être bientôt remplacé). Les écoles de l'Alliance dans les trois zones du Maroc[25] ne comptaient pas moins de quatorze mille élèves en 1941. Peu d'élèves juifs continuaient dans le secondaire, en sorte que le nombre de ceux qui furent chassés demeura relativement réduit. Par exemple, quarante-cinq élèves furent renvoyés chez eux à Fez et trente-neuf à Oujda. À Casablanca, tous les élèves juifs furent expulsés du prestigieux lycée Lyautey[26].

23 L'étude la plus détaillée sur la discrimination dans l'enseignement en Algérie est celle de Robert Brunschvig, « Les mesures antijuives dans l'enseignement en Algérie, sous le régime de Vichy », *Revue d'Alger* 1, n° 2, 1944, p. 57-79. Voir également Eisenbeth, *Pages vécues*, *op. cit.*, p. 29-42 ; Ansky, *Les Juifs d'Algérie du décret Crémieux à la Libération*, *op. cit.*, p. 107-174 ; et Aouate, « Les Juifs d'Algérie durant la Seconde Guerre mondiale », *art. cit.*, p. 93-109. Sur la conviction de Hardy que la politique française à l'égard des Juifs dans le Maghreb était une erreur, voir son livre *Le Problème religieux dans l'Empire français*, Paris, PUF, 1940, p. 14. Catherine Malabou et Jacques Derrida, *Counterpath: Traveling with Jacques Derrida*, traduit en anglais par David Wills (Stanford, Stanford University Press, 2004, p. 82-85, en français, *La Contre-allée : voyager avec Jacques Derrida*, *La Quinzaine littéraire*, 1999, p. 87-88) ; Roger Hanin, *L'Ours en lambeaux*, Paris, Encre, 1983, p. 13-14 ; et également le témoignage d'informateurs in Allouche-Benayoun et Bensimon, *Les Juifs d'Algérie. Mémoires et identités plurielles*, *op. cit.*, p. 287-288.

24 Gabriel Bénichou, *L'Adolescence d'un Juif d'Algérie : 130509 2150 89143*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 13-21 (citation p. 19).

25 Il s'agit du Maroc sous protectorat français, du Maroc espagnol et de la zone internationale de Tanger. *(N.d.T.)*

26 Sebag, *Histoire des Juifs de Tunisie. Des origines à nos jours*, *op. cit.*, p. 230 ; Michael Laskier, *The Alliance Israélite Universelle and the Jewish Communities of Morocco, 1862-1962*, Albany, SUNY Press, 1983, p. 180-183 ; Roger Thabault, « Le Maroc à l'heure du Vichysme », *Les Nouveaux Cahiers*, n° 43, hiver 1975/1976, p. 16-20. Thabault

Confrontée à une crise de l'enseignement, la communauté juive algérienne se secoua d'une certaine passivité consécutive à l'état de choc et à l'humiliation qui suivirent l'abrogation du décret Crémieux, et s'attela fébrilement au travail. Sous l'exceptionnelle direction d'hommes comme le grand rabbin Eisenbeth et Robert Brunschvig, qui avait été professeur d'histoire islamique à l'université d'Alger avant les licenciements en masse de 1940, les Juifs d'Algérie créèrent, pratiquement *ex nihilo*, tout un système scolaire juif, utilisant tous les locaux possibles, notamment ceux des Talmud Torah, ou lorsque c'était nécessaire, louant des bâtiments. Une direction de l'enseignement privé juif fut créée pour l'ensemble du pays, et placée sous la conduite de Brunschvig. Partout, même dans les petites localités, des comités furent constitués pour organiser et financer les nouvelles écoles juives qui firent appel aux directeurs et enseignants congédiés. Quelque soixante-dix écoles primaires furent créées dans le pays, ainsi que de nombreuses écoles secondaires dans les grandes villes. À Alger, le premier nouveau lycée juif fut appelé collège Maimonide. En dépit d'innombrables obstacles dressés par les autorités hostiles, près de vingt mille élèves dans toute l'Algérie reçurent des cours dans ce nouveau système privé. Les écoles devaient percevoir des frais de scolarité pour joindre les deux bouts. L'organisation communautaire cependant et les gens qui avaient encore quelques moyens prirent en charge les frais de scolarité des élèves issus de familles pauvres. Grâce au dévouement des enseignants et des élèves, grâce aussi à la solidarité de la communauté, les résultats scolaires dépassèrent souvent ceux des établissements dont ils avaient été exclus[27].

Les mesures discriminatoires contre les jeunes Juifs ne se limitèrent pas à la salle de classe. Ils furent également bannis des associations. Ces restrictions frappèrent particulièrement la Tunisie où les associations de jeunesse juives (scouts, sionistes, etc.) avaient été très nombreuses. En Algérie, en revanche, à l'exception des scouts juifs, de tels mouvements étaient presque inexistants. Les rares jeunes Juifs qui détenaient encore la nationalité française après l'abrogation du décret Crémieux furent renvoyés des camps des Chantiers de la jeunesse, service obligatoire pour les jeunes Français. Là encore, l'application de cette mesure discriminatoire fut plus précoce et plus stricte qu'en France métropolitaine. Le commissaire général du corps, Paul de La Porte du Theil prit la peine d'expliquer qu'une application plus

retourna au Maroc à la fin de la guerre en temps que directeur de l'enseignement public.

27 Brunschvig, « Les mesures antijuives dans l'enseignement en Algérie, sous le régime de Vichy », *art. cit.*, *passim* ; Ansky, *Les Juifs d'Algérie du décret Crémieux à la Libération*, *op. cit.*, p. 127-131.

stricte s'imposait en Algérie parce que les Juifs y étaient « nuisibles » et « risquaient de semer des ferments de désagrégation[28] ».
La législation antijuive de Vichy ne visait pas seulement à isoler les Juifs et à en faire des parias, mais également à les dépouiller. On l'a vu, le recensement ordonné par la loi Vallat de 1941 comprenait une déclaration détaillée de tous les biens juifs. Il fut organisé dans les trois territoires maghrébins, mais c'est en Algérie seulement qu'un bureau spécial appelé Service de l'aryanisation économique fut rapidement établi. Les entreprises et les biens appartenant à des Juifs furent transférés à des administrateurs provisoires non-juifs qui avaient pour fonction de les vendre à des acheteurs non-juifs. Spolier tous les biens des Juifs n'était guère aisé. Dans certains domaines de l'économie, comme le négoce des céréales et de la farine, l'importance des Juifs était telle qu'elle rendait leur éviction trop rapide de leurs entreprises, pour reprendre l'expression d'un responsable du gouvernement, « sinon impossible, du moins hautement préjudiciable aux intérêts du pays ». Il existait également un grand nombre de biens appartenant à des Juifs – principalement dans les villes – qui devaient être liquidés. Dans les départements d'Alger et de Constantine, en août 1942, deux mille deux cent quatre immeubles étaient passés sous tutelle de l'administration provisoire. La prétendue richesse des Juifs en terres agricoles se révéla en fait limitée – à peine 1 % des terres dans les départements d'Alger et de Constantine, et un peu plus de 1 % dans le département d'Oran. Entre septembre 1941 et novembre 1942, le Service d'aryanisation économique reçut plus de six mille requêtes d'individus qui souhaitaient devenir administrateurs provisoires de biens juifs. Mais quelques dizaines seulement furent nommés et la plupart ne purent mener complètement à bien leur mission de gérer les biens appartenant à des Juifs par suite de leur nombre et de leur valeur, ainsi que parce que bon nombre préféraient attendre afin de tirer des revenus des biens qu'ils étaient chargés de vendre. Dans quelques cas exceptionnels, les administrateurs provisoires conservèrent effectivement les biens qui leur étaient confiés afin de les préserver pour des amis juifs. L'immense majorité des administrateurs provisoires, potentiels ou en fonction, étaient des pieds-noirs. Aussi bien Michel Ansky qu'André Chouraqui ont affirmé qu'aucun musulman ne participa à ces opérations. Comme l'écrivit Chouraqui dans ses mémoires : « Lorsque le statut des Juifs nous dépossédа de nos biens, il y eut

28 Jacques Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'occupation*, Paris, Éditions du Centre, 1954, p. 170-171, annexe I D ; Sebag, *Histoire des Juifs de Tunisie. Des origines à nos jours*, *op. cit.*, p. 230 ; Marrus et Paxton, *Vichy France and the Jews*, *op. cit.*, p. 127 et 194 ; Abitbol, *The Jews of North Africa during the Second World War*, *op. cit.*, p. 70, en français, p. 102.

des milliers de candidats qui se proposèrent pour les postes nouvellement créés d'administrateurs des biens juifs, tous des chrétiens ; pas un seul Arabe n'était prêt à se salir ainsi. » Mais dans sa thèse de doctorat, qui se fonde sur des archives françaises, Claude Aouate soutient que de nombreux musulmans se portèrent candidats et que plusieurs furent acceptés. Par suite de la lenteur (et probablement de préjugés à l'encontre des autochtones) de la bureaucratie, cependant, le premier administrateur provisoire musulman ne fut nommé qu'en août 1942, onze mois après le début du processus. La politique d'aryanisation économique n'atteignit néanmoins jamais le niveau prévu de spoliation, en partie par suite des facteurs mentionnés plus haut, mais principalement par suite du débarquement des Alliés en novembre 1942 qui mit fin au processus. De nombreux propriétaires juifs ne se heurtèrent pas moins à de nombreuses difficultés pour récupérer leurs biens confisqués. Benjamin Stora, historien français né en Algérie, rapporte que son grand-père, spolié des cinémas et autres biens qu'il possédait dans la ville de Khenchela, mourut ruiné en décembre 1945[29].

Pendant deux ans, les Juifs d'Afrique du Nord subirent une grave discrimination économique et sociale, ainsi qu'un véritable flot de calomnies sous le régime de Vichy. En Algérie, les Juifs reçurent un coup supplémentaire : la privation des droits civiques et l'humiliation de passer du statut de Français à celui d'« indigènes » dans une société coloniale. On reconnaîtra que ce fut extrêmement traumatisant. Dans leur livre sur la mémoire et l'identité juive algérienne, les sociologues Joëlle Allouche-Benayoun et Doris Bensimon remarquent que chacun de leurs informateurs parla de cette époque, et le philosophe Jacques Derrida, qui subit personnellement ces humiliations dans sa jeunesse à Alger, la qualifia d'« expérience qui ne laisse rien intact, un air qu'on ne cesse plus jamais de respirer ». Et pourtant, jusque fin 1942, aucune des trois communautés juives maghrébines ne fut confrontée à la menace d'une imminente violence physique généralisée. Paradoxalement, au moment précis où les Juifs du Maroc et d'Algérie connaissaient une libération partielle, qui, on le verra, se révéla des plus décevantes, les Juifs de Tunisie se retrouvèrent pour six mois sous occupation nazie et à l'ombre de la Shoah[30].

29 Aouate, « Les Juifs d'Algérie durant la Seconde Guerre mondiale », *op. cit.*, p. 81-94. Les statistiques sur les domaines fonciers appartenant à des Juifs se trouvent dans l'ouvrage de Charles-Robert Ageron, *De l'Algérie française à l'Algérie algérienne*, Saint-Denis, Bouchène, 2005, p. 426-427. André Chouraqui, *Ce que je crois*, Paris, Grasset & Fasquelle, 1979, p. 194 ; du même auteur, *A Man in Three Worlds*, traduit par Kenton Kilmer, Lanham, New York et Londres, University Press of America, 1984, p. 128, en français, *L'amour fort comme la mort*, Paris, Laffont, 1990, p. 212 ; Ansky, *Les Juifs d'Algérie du Décret Crémieux à la Libération*, *op. cit.*, p. 153, note 1 : « Le fait qu'aucun musulman n'a été administrateur ni acquéreur de biens juifs (sauf quelques rares exemples) témoigne de l'attitude parfaitement loyale et exempte de toute hostilité observée par les musulmans à l'égard des israélites. » Benjamin Stora, *Les trois exils juifs d'Alger*, Paris, Stock, 2006, p. 86-87.

30 Allouche-Benayoun et Bensimon, *Les Juifs d'Algérie. Mémoires et identités plurielles*, *op. cit.*, p. 287 ; Malabou et

La Tunisie sous les nazis

Le 9 novembre 1942, une semaine après la percée opérée par les Britanniques à El Alamein et le lendemain même des débarquements alliés au Maroc et en Algérie, une escadrille de la Luftwaffe atterrit à l'aéroport d'Al Aouina, près de Tunis, un peu avant l'arrivée de Libye des forces terrestres allemandes et italiennes. Conformément aux ordres de Vichy, l'armée française n'opposa aucune résistance en dépit de ses effectifs supérieurs et en dépit des contrordres du général Alphonse Juin, commandant en chef des troupes françaises en Afrique du Nord. Le 12 décembre, les forces de l'Axe avaient établi leur tête de pont, assurant leur emprise sur le tiers est du pays où se trouvaient la plupart des grands centres de population et l'immense majorité des quatre-vingt à quatre-vingt-dix mille Juifs de Tunisie. Peu sûrs, dans ce pays, de la fiabilité des autorités coloniales françaises nettement plus indulgentes – on l'a vu – que leurs homologues dans l'Algérie voisine, les nazis mirent sur pied, aux côtés de la Résidence générale, des organisations parallèles animées par des membres de l'extrême droite française. Ils tentèrent également de s'attirer les bonnes grâces de la population arabe pour qu'elle collabore activement et parvinrent à se rendre populaires. Sans encourager les nationalistes tunisiens, les Allemands leur laissèrent une liberté d'expression dont les autorités françaises les avaient jusqu'alors privés. Cependant, quelques dizaines seulement de Tunisiens se portèrent volontaires dans les unités arabes de la Wehrmacht ou dans la Phalange africaine organisée par les collaborateurs français d'extrême droite.

Comme l'a observé l'historien français Jacques Sabille, la politique des Allemands à l'égard des Juifs de Tunisie ressembla davantage, dès le début, à celle qu'ils appliquèrent aux Juifs d'Europe orientale qu'à celle qu'ils réservèrent aux Juifs en France ou en Belgique occupées. Ce ne furent que les insurmontables problèmes logistiques imposés par la géographie, leur situation militaire précaire et la brièveté de leur occupation qui les empêchèrent d'imposer la « Solution finale » aux Juifs tunisiens. Les Allemands rencontrèrent également des difficultés avec leurs alliés italiens qui, du fait de leurs propres projets impérialistes de longue date sur la Régence de Tunisie, tentèrent d'y protéger la communauté juive italienne, au grand dépit des nazis. Pendant les deux premières semaines de l'occupation, les Allemands ne firent rien contre les Juifs. Rudolf Rahn, représentant du ministère nazi des Affaires étrangères en Afrique du Nord, expliqua dans un rapport à Berlin que

Derrida, *Counterpath: Traveling with Jacques Derrida*, *op. cit.*, p. 84, en français, p. 87-88.

compte tenu de la situation chaotique prévalant pendant le premier mois de l'occupation, « l'incitation au pillage des magasins juifs, aux manifestations et aux pogroms, etc., n'est pas possible, aussi longtemps que nos troupes ne sont pas parvenues à la frontière algérienne, au moins[31] ».

Les nazis commencèrent à prendre des mesures contre les Juifs tunisiens le 23 novembre. En pleine nuit, la Gestapo effectua une rafle de quelques notables de la communauté juive de Tunis, arrêtant entre autres Moïse Borgel, le président, Félix Samama, l'ancien président, et Jacques Cittanova, consul honoraire de Finlande et franc-maçon déclaré. Furent également arrêtés le gendre de Borgel et le beau-frère de Samama. On crut que les nazis avaient l'intention d'exécuter les prisonniers et, d'un seul coup, de terroriser la communauté juive et de la réduire à une vile soumission. La nouvelle des arrestations parvint rapidement au résident général, l'amiral Jean-Pierre Estéva. Ce dernier était un catholique fervent et un homme de conscience. Tout en s'étant opposé à l'armistice avec l'Allemagne, il servait loyalement le gouvernement de Pétain et obéissait aux ordres militaires. Il avait introduit la législation antijuive de Vichy, mais sans enthousiasme et après bien des temporisations. À plusieurs reprises, en 1941 et 1942, il avait pris la peine de manifester sa sollicitude envers les Juifs de la Résidence, faisant des dons aux Juifs pauvres à la veille de Pessah et se rendant à la synagogue de la Ghriba à Djerba. (Il n'est guère étonnant qu'il ait été qualifié de « pro-juif » par la radio allemande et que Rahn, dans son rapport à Berlin mentionné plus haut, se soit plaint de « la résistance passive de l'administration ».) Estéva adressa deux notes à Rahn protestant contre les arrestations et demandant la libération immédiate des prisonniers, soulignant qu'il s'agissait là d'une évidente violation de l'accord conclu entre la puissance d'occupation allemande et les autorités de Vichy, en vertu duquel tous les pouvoirs de police devaient demeurer du ressort des Français. Il insista également sur le fait que l'ordre public avait jusqu'alors été maintenu du fait de la confiance populaire dans le gouvernement, et laissa nettement entendre que « l'harmonie ainsi réalisée, qui offre toute garantie de tranquillité aux troupes allemandes risquerait d'être sérieusement compromise si l'intervention de celles-ci venait troubler les esprits et susciter des craintes et des rancunes ». Les prisonniers furent libérés, quoique pas immédiatement, et furent bientôt

31 Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'occupation*, *op. cit.*, p. 31. Sur les tentatives des Italiens de protéger les Juifs, voir Abitbol, *The Jews of North Africa during the Second World War*, *op. cit.*, p. 121, en français p. 164 ; et Marrus et Paxton, *Vichy France and the Jews*, *op. cit.*, p. 364. Le rapport (daté du 24 décembre 1942) est publié dans Michel Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1983, p. 192-193, annexe VII. Dans l'édition de Riveneuve (2008), ce rapport en anglais se trouve p. 241-243.

remplacés par d'autres otages. Borgel, qui avait été libéré le 26 novembre, reçut l'ordre de se présenter deux fois par jour au colonel SS Walter Rauff, au quartier général de l'armée allemande[32].

L'étape suivante de la persécution allemande consista à mobiliser des équipes de Juifs chargées de travailler aux fortifications militaires le long des lignes du front et dans les bases militaires. Dans chaque grande ville tunisienne, les nazis établirent un comité de recrutement de la main-d'œuvre juive. La fonction de ces comités rappelait un peu celle des Conseils juifs (*Judenräte*) constitués par les Allemands dans l'Europe orientale occupée. Chaque comité avait pour tâche non seulement de recruter des travailleurs pour les équipes, mais également de leur fournir nourriture et équipement. Rahn expliqua que cette corvée avait été instituée en représailles à « la présence d'agents politiques juifs dans l'armée anglo-saxonne ». Le comité fut en outre chargé de collecter la somme énorme de vingt millions de francs, amende imposée à la communauté par le commandant en chef allemand, le général von Arnim pour les dégâts causés par les bombardements alliés. Pour justifier cette écrasante amende, les Allemands prétendirent que les Britanniques et les Américains étaient les alliés de la « juiverie internationale ». Incapables de fournir le montant réclamé par les Allemands, les Juifs de Tunis, Sfax et Sousse furent contraints de rechercher des prêts. Grâce à l'intervention de l'amiral Estéva, les Juifs de la capitale purent obtenir un prêt de six mois à 8 % d'intérêt de la Caisse foncière, fonds gouvernemental et banque de prêt. De son côté, la communauté juive et nombre de ses membres furent priés de remettre leurs biens en nantissement. Alors qu'elle n'était pas parvenue à remplir ses propres quotas et à fournir le matériel réquisitionné par la Wehrmacht, la communauté dut également payer les salaires des travailleurs non-juifs. Les dirigeants communautaires juifs furent continuellement abreuvés d'injures par l'atrabilaire colonel Rauff qui menaçait de les abattre s'ils ne respectaient pas leurs quotas. Dans la seule ville de Tunis, environ cinq mille Juifs furent mobilisés entre décembre 1942 et avril 1943. À Sousse, tous les hommes juifs âgés de dix-huit à cinquante ans furent réquisitionnés pour la reconstruction des équipements portuaires. À Sfax, ville du sud, une centaine d'hommes seulement furent pris[33].

32 Pour les deux récits de première main de cet incident, voir Robert Borgel, *Étoile jaune et croix gammée: récit d'une servitude*, Tunis, Artypo, 1944, p. 21-24 (l'auteur est le fils de Moïse Borgel ; il fut aussi son assistant) ; et Paul Ghez, *Six mois sous la botte*, Tunis, S.A.P.I., 1943, p. 13-15 ; également Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'occupation*, *op. cit.*, p. 35-37. Pour les textes complets des notes de protestation de l'amiral Estéva à Rahn, voir Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy*, *op. cit*., annexe VIII, p. 244.

33 Pour le récit d'un témoin oculaire sur la réquisition des travailleurs juifs, voir Stillman, *The Jews of Arab Lands in Modern Times*, *op. cit.*, p. 435-436. Le texte de la proclamation de l'amende qui parut en arabe, en français et en italien, est traduit en anglais in *ibid.*, p. 437. Sur le prêt de la Caisse foncière, voir Borgel, *Étoile jaune et croix*

À Tunis, le comité de recrutement de la main-d'œuvre juive créa rapidement une bureaucratie extrêmement efficace. Composé de plusieurs membres de l'élite dirigeante juive, le comité comprenait Moïse Borgel, son fils Robert et son neveu Élie Nataf ; André et Albert Nataf ; Victor Cohen-Hadria ; Guy Bocarra ; Victor Bismut ; Isaac et Edmond Smadja ; et Georges Krief. La plupart étaient des juristes et bon nombre avaient assumé des fonctions dans le conseil communautaire juif. Le comité était présidé par Paul Ghez. Ce dernier, personnalité publique, était un juriste respecté. À l'âge de seize ans, il s'était distingué pendant la Première Guerre mondiale, ce qui lui avait valu la croix de guerre et la médaille militaire. Lors du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, il rejoignit l'armée française à l'âge de quarante-deux ans, et reçut sa seconde croix de guerre. À propos des exigences allemandes, Ghez écrit dans ses mémoires sur l'Occupation à propos de la résistance : « C'est héroïque, mais absolument vain… Il faut donc plier. Il faut tenir jusqu'à la libération, qui, sans doute, ne se fera pas attendre[34]. »
Le travail du comité de recrutement de la main-d'œuvre juive, tâche ingrate s'il en est, fut l'objet d'une animosité considérable dans la communauté juive, car la majorité des travailleurs mobilisés étaient issus des classes les plus pauvres. Des manifestations furent organisées contre le comité et il y eut quelques cas d'agressions verbales et même physiques contre des responsables communautaires, ainsi que des dénonciations à la Gestapo émanant de personnes irritées. De nombreux Juifs de la *hara*[35] partageaient les sentiments d'Alexandre Mordekhaï Benillouche, le jeune héros-narrateur du roman autobiographique d'Albert Memmi, *La Statue de sel* :

> Si les bourgeois s'étaient attelés à la tâche, c'était d'abord pour se sauver et sauver leurs enfants. Les fils de riches occupaient tous des services auxiliaires : bureaux, ravitaillement, transports, infirmeries, services médicaux. On avait décidé d'épargner également certaines catégories, par exemple les intellectuels… Il se trouvait, par un heureux hasard, que la presque totalité des intellectuels fussent des bourgeois. Dans l'élite, ils mêlaient l'élite intellectuelle et l'élite économique. Parce qu'ils payaient les frais très élevés des camps, il paraissait juste aux bourgeois que leurs fils soient préférés[36].

gammée, *op. cit.*, p. 139-140 ; et Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'occupation*, *op. cit.*, p. 116-117.

34 Ghez, *Six mois sous la botte*, *op. cit*., p. 18. (dans l'édition de 2009, Le Manuscrit, Fondation pour la Mémoire de la Shoah, p. 57).

35 Quartier juif en Tunisie (équivalent du mellah au Maroc).

36 Pour des exemples de ces agressions à l'encontre des dirigeants communautaires, voir Ghez, *Six mois sous la botte*, *op. cit.*, p. 55-56, 58-59, 64-65, 72-73, 79-80, 88-89, 117-118. Albert Memmi, *The Pillar of Salt*, traduit

L'historien Michel Abitbol ne reprend pas seulement cette accusation ; il exprime sa perplexité devant

> les efforts méticuleux investis par la communauté de Tunis, en vue de mettre sur pied, dans des circonstances exceptionnelles et dans un délai si bref, un appareil de gestion d'une efficacité et d'une rationalisation remarquable. Comme si, apparemment, ils ignoraient les desseins sinistres des Allemands à l'endroit des Juifs tombés sous leur férule, les dirigeants de la communauté semblaient croire aux vertus d'une bureaucratie bien faite – une bureaucratie s'occupant avec autant de sérieux de la quantité de calories nécessaires aux travailleurs et des moyens de combattre certaines infections contractées dans les camps – « pour limiter les dégâts ».

Or, il est évident que les dirigeants communautaires étaient parfaitement conscients des dangers qui pesaient sur la communauté tout entière. Dans son journal publié juste après la libération, Ghez raconte avec beaucoup de conviction comment ses collègues et lui-même avaient « décidé d'être intraitables » face aux nombreuses sollicitations de personnes réclamant un traitement de faveur. Il y avait certainement un sentiment de « noblesse oblige » parmi les dirigeants. Dans son récit des événements des six mois de l'occupation allemande, publié l'année suivante, Robert Borgel soutient qu'il était absolument nécessaire pour les représentants de la communauté, « ses élites, ses gens d'expérience, ses techniciens » d'assumer la responsabilité de la défense commune. Abitbol lui-même reconnaît que l'élite juive – dont certains membres n'avaient jamais auparavant (ni depuis) été actifs dans les affaires communautaires – était aussi animée « d'un sens profond de solidarité juive effaçant toute distinction de classe ou d'origine[37] ».

Une quarantaine de camps de travail furent établis en Tunisie, les uns sous contrôle allemand, les autres sous contrôle italien. D'une façon générale, le traitement réservé aux détenus était moins cruel dans ces derniers. Très peu de camps fournissaient un véritable abri. Dans de nombreux endroits

---

par Édouard Roditi, New York, Criterion Books, 1955, p. 281-282 ; en français, *La Statue de sel*, Gallimard, 1968, p. 237-238. La remarque de Benillouche concernant le fait que la bourgeoisie assumait le coût élevé des camps (et des amendes) était effectivement exacte à Tunis où la totalité des fonds furent recueillis auprès de seulement 1 397 personnes sur une population totale de quarante mille âmes. Voir Itzhak Avrahami, « Les communautés juives de Tunisie pendant l'occupation nazie », *Peamim*, n° 28, 1986, p. 114 (en hébreu).

37 Abitbol, *The Jews of North Africa during the Second World War*, *op. cit.*, p. 129, en français, p. 175 ; Ghez, *Six mois sous la botte*, *op. cit.*, p. 41-42 ; Borgel, *Étoile jaune et croix gammée*, *op. cit.*, p. 72 (p. 186 dans l'édition de 2007, Le Manuscrit).

dans la campagne, les travailleurs juifs dormaient en plein air, exposés aux intempéries. Autour de la capitale, dans bien des cas, les équipes de travailleurs étaient conduites à pied sur les lieux de travail et ramenées en ville le soir. Le plus grand camp se trouvait à Bizerte, importante base navale et centre du système de défense de l'Axe. Plus d'un millier de Juifs aboutirent dans un camp surnommé « l'enfer de Bizerte ». Ils étaient logés dans la caserne Philibert de sinistre réputation, et souffraient de « poux, autres parasites et de la gale », ainsi que de l'insuffisance des rations et du sadisme des gardiens. Il y eut d'innombrables cas de brutalité nazie aussi bien dans les villes que dans les camps : coups et autres formes de torture, exécutions et menaces continuelles. Gilbert Taïeb qui avait travaillé à Bizerte raconte que les gardes disaient devant les travailleurs : « Une fois le travail fini et dès que nous n'aurons plus besoin [des Juifs], nous les ferons tous disparaître du premier jusqu'au dernier, comme en Allemagne et en Pologne. » Cependant, en dépit des mauvais traitements et des conditions pénibles, les pertes en vies humaines demeurèrent relativement faibles. Seulement trente-neuf hommes de Tunis périrent dans les camps de travail, mais un grand nombre de personnes furent blessées, principalement par suite des bombardements et des mitraillages des Alliés qui causèrent également une détresse considérable dans la population urbaine. Il y eut de nombreux refus discrets de coopérer et des actes de sabotage aussi bien chez les travailleurs que chez les responsables communautaires. Henry Sfez, Jules Taïeb et Baranès, qui établissaient la liaison avec les camps, donnèrent des pots-de-vin aux gardiens des camps et à des fonctionnaires afin d'obtenir la libération des prisonniers malades, ainsi que de meilleures conditions pour ceux qui restaient. Les médecins juifs qui effectuaient des visites dans les camps, par exemple, propagèrent des rumeurs de maladies contagieuses, ce qui permit de renvoyer chez eux un nombre considérable de travailleurs. Vers la fin de l'occupation nazie, alors que le moral des Allemands était bas et que la discipline dans les camps s'était relâchée, de nombreux travailleurs s'évadèrent. Fin mars 1943, sur les neuf cent trente travailleurs d'origine, il n'en restait plus que cent soixante en secteur italien, et fin avril, seulement onze cent cinquante-six dans les camps allemands[38].

38 Sur les noms des camps et le nombre de travailleurs, voir Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'occupation*, *op. cit*., p. 82-83. Pour des descriptions détaillées de la vie dans les camps, les noms des victimes et les récits de témoins oculaires, *ibid.*, p. 83-115 (le récit de Taïeb se trouve p. 94-95). Voir également Borgel, *Étoile jaune et croix gammée*, *op. cit*., p. 104-127 ; et Abitbol, *The Jews of North Africa during the Second World War*, *op. cit*., p. 130-134, en français p. 181.

Au cours des six mois de l'occupation allemande en Tunisie, les Juifs furent victimes de menaces, de violences physiques et d'extorsion. Outre l'amende imposée aux Juifs de Tunis, de nombreuses communautés furent purement et simplement pillées. Par exemple, le samedi 13 février 1943, jour du shabbat, les Allemands exigèrent de la communauté juive de l'île de Djerba le paiement immédiat de dix millions de francs. Comme de telles sommes n'existaient pas, et peut-être aussi parce qu'ils se rendaient compte que leur occupation pourrait ne plus durer très longtemps, ils contraignirent le rabbin et les dirigeants de la communauté à sillonner la ville avec eux et finirent par emporter quatre-vingt-trois kilos d'objets en or. À Gabès, le 27 mars, les nazis ordonnèrent aux banques d'ouvrir leurs coffres forts et retirèrent quarante mille francs dans les dépôts effectués par les Juifs. En dépit de la terreur et des mauvais traitements, les Juifs tunisiens ne connurent rien de comparable aux rafles et aux massacres subis par leurs frères dans l'Europe orientale occupée par les nazis ; il est cependant évident, d'après les rapports de Rudolf Rahn et d'autres témoignages, que les Allemands l'avaient véritablement envisagé. Par chance pour les Juifs de Tunisie, il n'existait pas de chemin de fer reliant leur pays à l'Europe. Vers la fin de cette brève occupation, un certain nombre de dirigeants de la communauté juive, notamment Victor Cohen-Hadria, Benjamin Levy, Serge Moatti, Gilbert et Joseph Chemla, Édouard Nataf, Édouard Dana et Victor Silvera furent arrêtés sur des accusations politiques, transportés en avion à Auschwitz et dans d'autres camps de concentration. Certains ne revinrent jamais. D'autres devaient les rejoindre, mais ils furent sauvés par l'entrée des Alliés à Tunis le 7 mai 1943[39]. Vers la fin de l'occupation encore, les Allemands prévoyaient d'exiger que l'ensemble de la population juive adulte de Tunis porte l'étoile jaune à six branches. (Cet insigne avait déjà été imposé aux Juifs dans d'autres parties du pays.) Mais l'application fut différée devant les objections émanant des alliés italiens de l'Allemagne qui ne voulaient pas que cet insigne soit imposé à leurs sujets juifs, ainsi que du fait des autorités de Vichy qui devenaient de moins en moins dociles face aux exigences allemandes de mesures antijuives. Finalement, l'arrivée des Alliés épargna cette humiliation à la plus grande communauté juive de Tunisie[40].

39 Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'occupation*, *op. cit.*, p. 126-127 ; Abitbol, *The Jews of North Africa during the Second World War*, *op. cit.*, p. 138, en français, p. 188.

40 Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'occupation*, *op. cit.*, p. 127-130, 179-181, annexe I, G. (Ce dernier document est traduit dans Stillman, *The Jews of Arab Lands in Modern Times*, *op. cit.*, p. 440-442.) À Sousse, tout Juif de plus de six ans était censé porter l'étoile, mais l'ordre ne fut pas appliqué. *Ibid.*, p. 149.

Les vicissitudes de la Libération

La libération de l'Afrique du Nord française par les forces alliées se révéla d'emblée amèrement décevante pour les communautés juives. Au Maroc et en Algérie, pays libérés six mois avant la Tunisie, tous les fonctionnaires de Vichy, y compris les antisémites les plus acharnés, furent laissés en fonction par les occupants américains. Ainsi, tous les membres de l'administration coloniale, depuis les petits bureaucrates jusqu'aux gouverneurs généraux, Auguste Noguès au Maroc et Yves Châtel en Algérie, et même le haut-commissaire pour l'Afrique du Nord, l'amiral Jean-François Darlan, qui avait été vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Pétain de février 1941 à avril 1942, continuèrent à exercer leur autorité au nom du maréchal. Non seulement les responsables de Vichy restèrent en poste, mais au cours des quatre mois et demi suivants, le bureau des Affaires juives, tristement célèbre, ne fut pas dissous. Toutes les lois raciales antijuives demeurèrent en vigueur jusqu'en mars 1943 et il fallut encore attendre sept mois pour que soit annulée en Algérie l'abrogation du décret Crémieux[41].

Noguès, Châtel et Darlan avaient tous contribué à élaborer la législation discriminatoire de Vichy et leur disposition d'esprit ne changea pas après l'occupation par les Alliés. Châtel, le plus faible des trois, qui, quelques jours seulement avant les débarquements alliés, avait ordonné de préparer des brassards frappés de l'étoile jaune, tenta d'expliquer qu'il avait dû, sous la contrainte, adopter certaines mesures antijuives et soutint qu'il avait en fait sauvé les Juifs algériens d'un sort bien pire que celui dont lui avait parlé le haineux commissaire général aux Affaires juives, Louis Darquier de Pellepoix. Noguès ne se donna même pas la peine de cacher son antisémitisme dans ses rapports avec les Américains. Au cours d'une réunion avec le président Roosevelt et d'autres hauts fonctionnaires américains à Casablanca en janvier 1943, il déclara « qu'il serait triste pour les Français de ne gagner la guerre que pour donner aux Juifs la haute main sur les professions libérales et le monde des affaires en Afrique du Nord[42] ».

41 Sur la politique inspirant la décision américaine de laisser intact le régime colonial de Vichy, voir l'exposé extrêmement critique de Renée Pierre-Gosset, *Algiers, 1941-1943: A Temporary Expedient*, traduit par Nancy Hecksher, Londres, J. Cape, 1945, en français, *Expédients provisoires*, Paris, Fasquelle, 1945. Pour un compte-rendu justifiant le principal responsable de la politique américaine en Afrique du Nord, voir Robert D. Murphy, *Diplomat among Warriors*, Garden City (NY), Doubleday, 1964, p. 66-185, traduit en français, *Un diplomate parmi les guerriers*, traduit par Yves Malartic, Paris, Robert Laffont, 1965, p. 55-179. Pour un compte-rendu universitaire impartial, voir Arthur Layton Funk, *The Politics of TORCH: The Allied Landings and the Algiers Putsch, 1942*, Lawrence (KS), University Press of Kansas, 1974.

42 Le grand rabbin Maurice Eisenbeth cite Châtel lui disant : « Si j'avais suivi les instructions de Darquier de Pellepoix qui est venu incognito à Alger, vous Juifs n'existeriez plus. » Voir Eisenbeth, *Pages vécues, 1940-1943*, *op. cit.*, p. 64. L'entretien entre Roosevelt et Noguès du 17 janvier 1943, qui figure in *Foreign Relations of the*

Au Maroc, sous Noguès, l'enthousiasme initial des Juifs à la libération s'estompa rapidement. Dès que les troupes du général Patton débarquèrent, les Juifs subirent les attaques de la foule. Contrairement à ce qui se passa en Algérie, les forces du général Noguès opposèrent pendant trois jours une farouche résistance aux envahisseurs alliés. En représailles à l'enthousiasme manifesté par les Juifs lors du défilé des soldats américains dans Casablanca, la Légion des combattants lança une « expédition punitive » contre les Juifs, attaquant et dépouillant les habitants du *mellah*, et profanant une synagogue. Des incidents similaires se produisirent dans d'autres villes au cours des jours suivants. Les foules comprenaient non seulement des éléments d'extrême droite de la population coloniale, mais également des policiers, des soldats et des musulmans. Quelques Juifs furent arrêtés pour avoir fraternisé avec les troupes américaines. Les Juifs furent enfermés dans leurs *mellahs* à Rabat, Meknès et Fez, prétendument pour assurer leur protection. Ils ne pouvaient le quitter qu'avec un laissez-passer. Au cours des mois suivants, outre les restrictions contrariantes des lois raciales de Vichy, ils furent victimes d'une incessante propagande antisémite, d'arrestations arbitraires, de confiscations et de corvées. À Beni Mellal, ville du centre, le contrôleur civil expulsa sommairement les Juifs de leurs maisons et de leurs magasins pour les donner à des colons européens et à des musulmans. À Erfoud, dans le sud-est de la province du Tafilalt, les palmeraies des Juifs furent confisquées. Dans les régions tribales du pays, quelques anciens règlements du statut de *dhimmi* furent réintroduits. À Tinerhir, dans la région présaharienne du sud du Maroc, le responsable des Affaires indigènes exigea des Juifs qu'ils s'habillent exclusivement en noir, comme à l'époque où les règles islamiques du *ghiyar*[43] étaient en vigueur. Ces harcèlements et d'autres formes de persécutions se poursuivirent même une fois que les lois antijuives de Vichy eurent été abolies en mars 1943. Plus d'un an après, les soldats indigènes appelés goums saccagèrent le *mellah* de Sefrou, le 30 juillet 1944, jour solennel du jeûne du 9 Av (*Tisha beAv*) dans le calendrier juif. En conséquence, quelque deux cents Juifs furent arrêtés et le *mellah* fermé pendant quatre jours sous la garde des soldats qui l'avaient attaqué. La déception qui suivit la libération tant espérée par les Juifs marocains et pour laquelle ils avaient prié si ardemment fut

United States est cité *in* Marrus et Paxton, *Vichy France and the Jews*, *op. cit.*, p. 196, en français, p. 184-185. Encore plus choquant est l'acquiescement compréhensif de Roosevelt. Concernant la préparation des insignes jaunes, voir Ansky, *Les Juifs d'Algérie du Décret Crémieux à la Libération*, *op. cit.*, p. 96. Comme le font remarquer Marrus et Paxton (p. 194, en français p. 306), « Darquier [de Pellepoix] n'avait pu obtenir de fonds pour étendre à la zone non occupée l'activité de l'Institut des questions juives ».

43 En arabe, « différenciation », l'un des aspects du statut de dhimmi imposant aux non-musulmans (Juifs et chrétiens) le port de certains vêtements ou de signes distinctifs.

telle qu'une personne qui avait traversé cette période difficile et frustrante rappela avec une ironie amère : « On se demandait si c'était les Américains ou les Allemands qui avaient débarqué au Maroc[44]. »
Ce fut cependant en Algérie que le sentiment d'espoirs trahis et réduits à néant fut ressenti le plus intensément. L'opération Torch, c'est-à-dire le débarquement des Alliés, avait été considérablement facilitée par un groupe composé principalement de jeunes Juifs de la résistance d'Alger. Tant dans cette ville qu'à Oran, de jeunes Juifs de quelques-unes des plus grandes familles constituaient la colonne vertébrale de la résistance. On y trouvait plusieurs membres de la famille Aboulker : le docteur Henri Aboulker et son fils José, Raphaël et Stéphane Aboulker, Marcel Aboulker. Parmi les autres dirigeants, il y avait Roger et Pierre Carcassonne (cousins des Aboulker), Guy et Élie Calvet (Cohen), Bernard Karsenty, Armand et Pierre Alexandre, et le docteur Morali-Daninos. Michel Abitbol a probablement exagéré en insistant sur le fait que ces hommes « avaient agi, en tant que patriotes français, et en tant que tels *seulement*[45] ». C'est également ce que soutient l'historien français Jacques Cantier. Il est vrai que, sur le mode caractéristique des Juifs algériens, ils mettaient l'accent uniquement sur leur francité et leur patriotisme républicain. Dans une lettre adressée à Cantier, datée du 5 juin 1993, José Aboulker écrivit : « Je suis juif. Ma famille, mon milieu, étaient antifascistes. J'étais, je suis toujours, patriote. » Et le docteur Morali-Daninos se souvenait plus tard qu'il finit par tomber d'accord avec José Aboulker sur le fait qu'ils ne devaient pas, dans leur mouvement clandestin, verser dans le « judéo-centrisme[46] ». Il est également vrai qu'Aboulker et ses compatriotes n'avaient pas hésité à agir de concert avec ce qu'on appelait le Comité des cinq, des dirigeants non-juifs de la résistance, mais partisans de Vichy. Cependant, leur prépondérance même dans la résistance, leur réseau de relations interpersonnelles et leur isolement même du mouvement général de la résistance, tout cela témoigne de leur identité juive. L'un des centres de leur activité était le club de gymnastique Géo Gras. Il y avait aussi la maison de couture des frères Calvet. Le QG opérationnel était l'appartement du docteur Henri Aboulker qui, on s'en souvient, était l'un des fondateurs du Comité algérien d'études sociales dont il fut longtemps le dirigeant, première association juive de défense. La nuit du débarquement des Alliés, deux cents

44 Abitbol, *The Jews of North Africa during the Second World War*, *op. cit.*, p. 145-147, en français, p. 198. Plusieurs personnes âgées que j'avais interviewées à Sefrou en 1971-1973 m'ont raconté avec une émotion intense les événements de la journée où les *goums* se déchaînèrent dans le *mellah*.
45 C'est moi qui souligne.
46 Abitbol, *The Jews of North Africa during the Second World War*, *op. cit.*, p. 110, en français p. 151 ; Cantier, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, *op. cit.*, p. 362-363.

jeunes gens (dont environ 85 % étaient juifs) dirigés par José Aboulker, étudiant en médecine âgé de vingt et un ans, organisèrent un putsch audacieux qui paralysa les communications, et ils s'emparèrent des points stratégiques de la capitale.

On a beaucoup écrit sur l'Opération Torch et sur le rôle joué par la résistance juive urbaine à Alger[47]. (La résistance à Oran décida, pour diverses raisons, de ne pas engager d'action armée au moment du débarquement.) Leur rôle déterminant permit d'éviter d'inutiles effusions de sang. Leur sentiment de trahison et de déception n'en fut donc que plus douloureux. Les commandos de la résistance qui avaient travaillé en étroite collaboration avec le général Juin, commandant de l'armée française en Algérie, et l'amiral Darlan lui-même, se retrouvèrent bientôt trahis par leur contact américain, Robert Murphy, qui avait maintenu les communications radio avec la flotte alliée depuis l'appartement du docteur Abouker toute la nuit du 7 au 8 novembre 1942. En un acte de realpolitik sans vergogne, Murphy conclut un accord avec Darlan qui laissa les membres de la résistance juive dans une position plus précaire que jamais. Leur situation pénible au cours des semaines qui suivirent le débarquement fut ainsi décrite par les membres du groupe Aboulker à un correspondant américain :

> [Murphy] nous évite comme si nous étions une maladie extrêmement contagieuse. Les gros bonnets de l'armée et les gens de la préfecture que nous avons arrêtés nous haïssent… Ils nous haïssent parce que nous savons à quel point ils sont lâches. Vous auriez dû voir comment ils se sont comportés lamentablement lorsqu'ils ont vu les fusils des *tommies*, ces braves persécuteurs de Juifs. Le chef de la police secrète qui, bien sûr, a été remis en fonction, s'est mis à genoux et a pleuré, suppliant un de mes amis de l'épargner. Imaginez ce qu'il ressent à l'égard de l'homme qui l'a épargné ! Un autre ami, un médecin, doit être mobilisé – dans un camp de travail, bien sûr – placé sous la tutelle militaire d'un général qu'*il* a lui-même arrêté[48].

47 Citons, entre autres, des récits de première main émanant de participants, des articles des correspondants de guerre et des travaux universitaires. Voir par exemple, José Aboulker, « La part de la Résistance française dans les événements de l'Afrique du Nord », *Les Cahiers français*, n° 47, août 1943, p. 3-45 (abondamment cités dans le livre de Michel Abitbol, *The Jews of North Africa during the Second World War*, *op. cit*., p. 148-149 – *N.d.T.*) ; Marcel Aboulker, *Alger et ses complots*, *op. cit*. ; Ansky, *Les Juifs d'Algérie du décret Crémieux à la Libération*, *op. cit*., p. 175-221 ; Danan, *La Vie politique à Alger de 1940 à 1944*, *op. cit*., p. 48-117 ; Gitta Amipaz-Silber, *La Résistance juive en Algérie, 1940-1942*, *op. cit*., Jérusalem, Rubin Mass, 1986. Michel Junot, *Opération « Torch », 8 novembre 1942 : les Américains débarquent en Algérie. Le rôle décisif de cinq jeunes Français dans le tournant de la guerre*, Paris, Éditions de Fallois, 2001. Voir également les ouvrages cités dans la note 41 ci-dessus.

48 A. J. Liebling, *The Road back to Paris*, Garden City (NY), Doubleday, Doran and Co., 1944, p. 228 (cité *in* Funk, *The Politics of TORCH*, *op. cit.*, p. 258). Aboulker et ses camarades étaient en contact étroit avec des correspondants

Le docteur Henri Aboulker, au domicile duquel le commando a coordonné ses opérations, lesquelles furent dirigées par son fils, ne demeura pas silencieux devant cette trahison. Héros de la Première Guerre mondiale – il y avait été blessé –, c'était un éminent professeur de médecine. Il écrivit des lettres de protestation cinglantes à l'amiral Darlan et au général Henri Giraud, qualifiant les lois antijuives d'« inspiration hitlérienne la plus directe » et d'« offense la plus grave ». Il écrivit également que « quand on appelle les Français au combat contre l'Allemagne, ceux d'origine juive sont, comme en terre hitlérienne, parqués en groupes de travailleurs ». Les administrateurs de Vichy désormais sous protection américaine allaient bientôt faire payer ses critiques au docteur Aboulker[49].

Après l'assassinat de Darlan par un jeune royaliste français le 24 décembre 1942, douze des principales figures de la résistance juive, notamment le docteur Aboulker et son fils José, furent arrêtées avec un autre « suspect » et envoyées au camp de détention de Laghouat dans le centre de l'Algérie ; tous restèrent là deux mois, dans des conditions rudimentaires extrêmement pénibles. Peu après cette rafle, Colette Aboulker, la fille d'Henri et la sœur de José, raconte qu'elle se rendit au domicile de Robert Murphy et lui dit : « Je viens vous rapporter votre parapluie et votre chapeau que vous avez oubliés chez nous le 8 novembre. Vous, rendez-moi mes hommes. » Avec Bernard Karsenty, l'un de ceux qui avaient évité d'être pris, elle alerta également les correspondants de guerre étrangers et des amis de la section de l'American Psychological Warfare. Les douze prisonniers finirent par être libérés après d'acerbes critiques dans la presse anglo-américaine et grâce à d'énergiques interventions américaines. À sa libération, José Aboulker se rendit à Londres pour faire son rapport au général de Gaulle qui, reconnaissant ses qualités de chef, l'envoya en France occupée où il effectua plusieurs missions de haut niveau pour la Résistance[50].

Les fonctionnaires antisémites de Vichy en Afrique du Nord, installés sous protection américaine, expliquèrent qu'il était nécessaire de continuer à appliquer les règlements discriminatoires concernant les Juifs afin de ne pas provoquer la population arabe. Ce mode de raisonnement, également avancé par Noguès lors de sa rencontre avec Roosevelt, fut accepté par Murphy, Eisenhower et le gouvernement américain, qui adoptèrent

de guerre auxquels ils firent part de leur indignation. Voir Danan, *La Vie politique à Alger de 1940 à 1944*, *op. cit.*, p. 148-149.

49 Les textes des lettres adressées à Darlan et Giraud figurent dans Ansky, *Les Juifs d'Algérie du Décret Crémieux à la Libération*, *op. cit.*, p. 231-232 et 235-236, respectivement.

50 Pierre-Gosset, *Algiers, 1941-1943*, *op. cit.*, p. 189-199 et 249-251, en français, p. 400 *sq.*, p. 411 ; Gitta Amipaz-Silber, *La Résistance juive en Algérie, 1940-1942*, *op. cit.*, p. 179-180.

désormais la position selon laquelle le statut des Juifs dans ces territoires était une affaire intérieure française dans laquelle les États-Unis n'avaient aucun droit de s'ingérer. Quelques journalistes, notamment Drew Middleton du *New York Times*, s'accommodèrent de ces explications. Dans un article publié le 16 janvier 1943, il écrivit : « Le problème juif est compliqué par l'importante population arabe qui comprend de nombreux éléments animés d'une vieille haine à l'égard des Juifs, pour des raisons religieuses. » Inutile de préciser que les Juifs d'Algérie n'acceptèrent pas ces explications, pas plus, on le verra, que certains dirigeants de la communauté musulmane algérienne. Très rapidement, cependant, les opinions publiques américaine et britannique furent révoltées par cette politique cynique de la presse. Quatre jours seulement après la parution de l'article de Middleton, un autre article du *New York Times* mentionnait l'arrestation des Aboulker, du docteur Morali, d'André Temime et d'autres mentionnés comme « nos amis et les hommes qui ont aidé les Alliés à débarquer ». Des éditoriaux acerbes commencèrent à apparaître dans le *Times*, le *Herald Tribune*, le *Christian Science Monitor*, *The Nation* et le *New Republic*. Dans ce dernier organe, l'éditorial alla jusqu'à demander le rappel de Murphy. Des organisations juives, le Bnai Brith, le Congrès juif mondial et surtout l'American Jewish Committee multiplièrent également les pressions pour faire annuler les mesures antijuives[51].

Les autorités françaises en Afrique du Nord et – ce n'est pas moins important – le gouvernement américain qui les avaient maintenues en fonction devinrent de plus en plus sensibles au tollé des critiques dans la presse. Le 14 mars 1943, dix-sept semaines après le débarquement des Alliés, le général Giraud, désormais successeur de Darlan au poste de haut-commissaire français, et qui avait fait la paix avec son rival Charles de Gaulle et coopérait maintenant pleinement avec les Alliés, déclara que les lois antijuives, qu'il attribuait à l'occupation allemande de la France, étaient nulles et non avenues. Pourtant, au même moment, Giraud promulguait sa propre ordonnance abrogeant de nouveau le décret Crémieux, en invoquant avec une malhonnêteté sidérante qu'il agissait ainsi animé du « même désir d'éliminer toute discrimination raciale », puisque le décret de 1870 avait créé des « distinctions entre les habitants mahométans et juifs ». Ce ne fut que le 20 octobre 1943, après

51 Drew Middleton, « Giraud's Reforms Getting Under Way », *New York Times*, 16 janvier 1943, p. 3 ; « Sabotage, Pogroms Reported in Algiers », *New York Times*, 20 janvier 1943, p. 6 ; « Recall Robert Murphy », *New Republic* (1er février 1943). Murphy défend sa position dans ses mémoires, *Diplomat among Warriors*, *op. cit.*, p. 145-148, en français p. 165. Pour une étude détaillée des réactions de la presse américaine, voir André Kaspi, *La Mission de Jean Monnet à Alger*, Paris, Éditions Richelieu, 1971, p. 48-63 ; également Abitbol, *The Jews of North Africa during the Second World War*, *op. cit.*, p. 153-154, en français p. 209-211. Sur les efforts de l'American Jewish Committee, voir Naomi W. Cohen, *Not Free to Desist: The American Jewish Committee, 1906-1966*, Philadelphie, Jewish Publication Society, 1972, p. 267-268.

bien d'autres pressions exercées par Washington, Londres et Alger, ainsi que sous l'effet de déclarations publiques d'éminents intellectuels français comme le philosophe et théologien Jacques Maritain, que le comité français de libération nationale du général de Gaulle, dont l'autorité était désormais reconnue dans toute l'Afrique du Nord, restaura le décret Crémieux et restitua aux Juifs d'Algérie leur nationalité. Cette restitution se fit sans promulgation d'un nouveau décret, mais par un simple communiqué établissant que l'ordonnance prise par Giraud le 18 mars était devenue caduque. L'annonce officielle ajoutait cependant une précision lourde de menaces : ce texte « laisse la liberté d'une décision future entièrement aux autorités françaises qui auront le devoir de déterminer le statut définitif non seulement des Juifs algériens, mais également des autres catégories de la population algérienne ». Le malaise que cette précision provoqua ainsi que l'amertume laissée par la décevante libération ont été exprimés par le grand rabbin Eisenbeth dans sa lettre de remerciements à de Gaulle pour le rétablissement du décret Crémieux :

> Voulez-vous nous permettre seulement d'exprimer nos regrets de ce qu'il ait fallu aux Israélites algériens attendre près d'un an le rétablissement de leurs droits politiques après avoir dû patienter déjà près de cinq mois pour voir abolie la législation raciste édictée par Vichy. Nous voulons rester convaincus, par contre, que la situation légale des Juifs algériens ne saurait être remise en discussion par le gouvernement que se donnera le peuple français libéré[52].

La libération des Juifs de Tunisie fut elle aussi entachée de déceptions et de frustrations. Les Alliés entrèrent à Tunis six mois après l'opération Torch. Comme partout ailleurs dans le Maghreb français, les partisans antisémites de Vichy et l'extrême droite ne se réjouirent guère de l'arrivée des Alliés. À Tunis, « un agent de police abattit sauvagement un jeune Juif, Jacob Attal, dont l'attitude lui parut trop exubérante », et ce fut probablement révélateur d'autres incidents. Mais contrairement aux Juifs du Maroc et d'Algérie, les Juifs de Tunisie n'eurent pas à attendre de longs mois l'abolition des lois raciales de Vichy. Le 11 mai, le général Juin, nommé résident général par

52 Voir Ansky, *Les Juifs d'Algérie du décret Crémieux à la Libération*, *op. cit.*, p. 288-321, sur les pressions internationales. Voir également Hannah Arendt, « Why the Crémieux Decree Was Abrogated », *Contemporary Jewish Record* 6, n° 2, avril 1943, p. 115-123. Les textes du communiqué et de la lettre du rabbin Eisenbeth se trouvent dans Eisenbeth, *Pages vécues, 1940-1943*, *op. cit.*, respectivement p. 84 et 99 ; également *in* Ansky, *Les Juifs d'Algérie du décret Crémieux à la Libération*, *op. cit.*, p. 84 et 99, p. 318-319.

intérim, annonça l'annulation des mesures antijuives, la dissolution du comité de recrutement de la main-d'œuvre juive, et le rétablissement du conseil communautaire élu avant la guerre. Il fallut cependant encore attendre un mois avant que tous les décrets beylicaux discriminatoires, en fait rédigés par les autorités de Vichy, soient abrogés. Quant aux énormes emprunts contractés par la communauté juive auprès des banques pour payer les amendes exigées par les nazis, ils ne furent pas immédiatement annulés, mais leur règlement différé après la guerre. Une fois de plus, la pression américaine conduisit le président Roosevelt à intervenir en personne. Les autorités françaises choisirent un compromis en vertu duquel les dettes de la communauté juive ne seraient pas entièrement effacées, mais remboursées avec des bons du gouvernement[53].

L'un des paradoxes amers de la libération de la Tunisie fut que les Juifs de nationalité italienne furent désormais classés comme des ressortissants ennemis et firent l'objet de nouvelles mesures restrictives. Tous leurs biens furent mis sous séquestre, et deux cents membres de la communauté, notamment des professions libérales et des dirigeants communautaires furent internés dans un camp des environs de Sousse. Pendant plusieurs mois, comme le fait remarquer Michel Abitbol, ils se retrouvèrent dans des « conditions qui ressemblaient étrangement à celles qu'ils avaient subies auparavant, sous l'occupation allemande[54] ».

Les relations judéo-musulmanes pendant la guerre

Malgré la propagande antisémite intense de la radio allemande et italienne qui comprenait les émissions du mufti de Jérusalem, et en dépit de la populace déchaînée des colons français de droite, et des tensions qui avaient existé entre eux et leurs compatriotes juifs jusqu'à la chute de la France, la grande majorité des musulmans d'Afrique du Nord demeura relativement impassible à l'égard de la politique antijuive de Vichy. On l'a vu au début de ce texte, la population autochtone du Maghreb, irritée par le régime colonial, avait manifesté une certaine réceptivité à la propagande allemande, et de nombreux nationalistes continuèrent à nourrir leur penchant pro-allemand (mais non pro-italien). Dans les deux protectorats, il y avait au sein de la

53 Paul Sebag, *Histoire des Juifs de Tunisie*, *op. cit.*, p. 247-248 ; Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'occupation*, *op. cit.*, p. 155-158 ; Abitbol, *The Jews of North Africa during the Second World War*, *op. cit.*, p. 158-159, en français p. 214.

54 Abitbol, *The Jews of North Africa during the Second World War*, *op. cit.*, p. 159, en français p. 214.

bureaucratie autochtone des individus, notamment un grand nombre de policiers soldats, employés, fonctionnaires de tous rangs, qui appliquèrent volontiers les mesures antijuives, voire en prirent l'initiative. Dans plusieurs villes du Maroc, les pachas eux-mêmes instituèrent des mesures discriminatoires associant les traditionnelles restrictions imposées aux *dhimmis* à celles de Vichy. Dans plus d'une centaine de camps d'internement et de travail dispersés dans toute l'Afrique du Nord, il y avait de nombreux gardes indigènes tout aussi féroces, voire davantage, que n'importe quel antisémite européen. Un rapport britannique sur les conditions prévalant dans le camp disciplinaire d'Ain al Ourak, près de Bou Arfa dans le sud-est du Maroc précise que les gardes arabes y servaient de tortionnaires. Des rapports similaires furent rédigés par la suite sur des camps comme celui de Colomb-Béchar, dans le sud-ouest de l'Algérie, et de Djelfa, dans le centre du pays[55].

Les actes de violence perpétrés par la population indigène à l'encontre des Juifs furent relativement rares car, bien que les colons de droite eussent souhaité tourner les musulmans contre les Juifs, les autorités se souciaient aussi du maintien de l'ordre. L'incident le plus grave eut lieu dans la ville côtière tunisienne de Gabès et dura trois jours à partir du 23 mai 1941. Il semble avoir été déclenché par les nouvelles de la défaite du gouvernement pronazi de Rachid Ali en Irak face aux Britanniques, invariablement décrits comme les alliés de la « juiverie internationale » tant par la propagande nazie que vichyste. Les émeutes commencèrent avec l'attaque par une trentaine d'Arabes de Juifs qui sortaient d'une synagogue, sous l'œil indifférent de policiers indigènes. La violence se propagea ensuite dans les quartiers résidentiels. Une femme qui préparait le dîner pour sa famille fut torturée puis lapidée à mort. Redoutant une anarchie généralisée, la police finit par intervenir pour enrayer la violence. En fin de compte, six Juifs furent tués et seize autres blessés. Quelques émeutiers furent arrêtés et cinq furent ensuite exécutés. L'incident laissa des traces durables dans le psychisme des Juifs de la ville. Selon un rescapé, des Arabes qui, la veille au soir, avaient participé à une fête avec les Juifs participèrent aux émeutes le lendemain[56].

---

55 Kenbib, *Juifs et Musulmans au Maroc, 1859-1948*, *op. cit.*, p. 07-608 ; Robert Satloff, *Among the Righteous: Lost Stories from the Holocaust's Long Reach into Arab Lands*, New York, Public Affairs, 2006, p. 73-83.

56 Pour un rapport diplomatique sur l'incident, voir Archives nationales (Washington) U.S. Département d'État RG59, 740.0011/European War 1939/11281, télégramme n° 58 du consul Doolittle (Tunis), 23 mai 1941. Pour des rapports se fondant sur le témoignage de rescapés, voir Satloff, *Among the Righteous*, *op. cit.*, p. 84-86. Sur le gouvernement pronazi de Rachid Ali en Irak et sa défaite qui déclencha le pogrom le plus grave perpétré à cette époque contre les Juifs dans le monde arabe, voir Stillman, *The Jews of Arab Lands in Modern Times*, *op. cit.*, p. 116-120.

Il se produisit aussi en Tunisie, sous l'occupation nazie, d'autres incidents, comme le pillage de maisons juives et le viol de femmes juives par des musulmans. En général, les auteurs de ces violences furent aidés et encouragés par les Allemands. Les incursions dans la *hara* (le quartier juif) se produisaient généralement de nuit. Cependant, craignant des désordres plus importants, le commandement allemand intervint pour mettre fin à ces incidents. Le pillage de maisons juives par des Arabes fut plus important au moment où les Allemands se retirèrent de la ville. Philip Jordan, correspondant de guerre britannique, décrit la scène lorsque les troupes alliées arrivèrent sur les lieux : « Tous les Juifs de la ville ont été pillés par les Arabes [...]. Même les portes et les fenêtres ont été volées. C'est affreux[57]. »

Il se trouva certes des musulmans pour offrir leur aide, leur réconfort ou leur protection à des Juifs de leur connaissance ou même qui leur étaient étrangers. Robert Satloff a recueilli des récits auprès de ces personnes dont certaines prirent des risques considérables pour aider les Juifs. L'une d'elles était Si Ali Sakkat, ancien maire de Tunis et ministre à la cour du bey, qui donna abri à une soixantaine d'évadés juifs d'un camp de travail nazi dans sa ferme de la vallée de Zaghouan. Une autre fut Khaled Abdelwahhab qui fit sortir discrètement une famille juive de Mahdia et la conduisit dans sa propriété à la campagne pour éviter à la mère d'être emmenée dans un bordel de l'armée allemande. L'anthropologue Elizabeth Friedman rapporte les récits de Juifs de la ville algérienne de Batna, au sud de Constantine, qui se souvenaient que des musulmans proposèrent de les cacher au cas où les troupes de Rommel envahiraient la Tunisie ou si les autorités de Vichy décidaient de rassembler les Juifs pour les interner dans des camps de concentration[58].

Le triste sort de leurs sujets juifs suscita également une certaine compassion chez les dirigeants musulmans de Tunisie et du Maroc qui, privés d'une véritable autorité, n'avaient donc pas d'autre possibilité que de contresigner nombre de décrets discriminatoires promulgués en leur nom par la Résidence française. Ils purent cependant, par des moyens détournés, se démarquer de la politique antisémite du régime de Vichy. À son accession au trône tunisien en juin 1942, Moncef Bey exprima publiquement sa sollicitude pour « toute la population de la Régence », et dans les mois qui suivirent, alors que les autorités françaises faisaient pleuvoir les humiliations sur la population juive, il décida de décerner l'ordre royal du mérite, le *Nishan Iftikhar*, à plusieurs

57 Ghez, *Six mois sous la botte*, *op. cit.*, p. 60-61 ; Philip Jordan, *Jordan's Tunis Diary*, Londres, Collins, 1943, p. 208 ; également Satloff, *Among the Righteous*, *op. cit.*, p. 89.
58 Satloff, *Among the Righteous*, *op. cit.*, p. 114-137 ; Elizabeth Friedman, *Colonialism and After: An Algerian Jewish Community*, South Hadley (Mass.), Bergin & Garvey Publishers, 1988, p. 89.

personnalités juives tunisiennes. Le bey pouvait, pour ainsi dire, se permettre ces gestes – certes symboliques – en partie parce que le résident général français, l'amiral Estéva, n'était guère enthousiasmé par les lois raciales de Vichy, et parce que la commission italienne d'armistice en Tunisie y était opposée, deux données évoquées au début de cet article[59].

Le sultan Mohammed V avait lui aussi manifesté son dégoût pour la législation antisémite de Vichy, et il ne partageait certainement pas les sympathies de nombreux nationalistes arabes pour l'Axe. Son attitude, qui fut la cause de relations tendues avec la Résidence, fut remarquée dans la presse de l'époque. Au cours d'audiences accordées au printemps et à l'été 1942 à des dirigeants juifs du Maroc, le sultan exprima son point de vue, selon lequel les règlements imposés par les Français étaient illégaux et que, pour lui, tous ses loyaux sujets, aussi bien juifs que musulmans, étaient égaux. Dans la plus pure tradition de la notion islamique de *dhimma*, il assura les délégations juives que lui-même ne porterait jamais la main « sur leurs personnes ni sur leurs biens ». Et, geste beaucoup plus ostentatoire, le sultan invita les notables juifs dans son palais lors des fêtes religieuses ou à la fête du Trône. Dans les années qui suivirent ces rencontres se développa une véritable légende. Jusqu'à ce jour, on pense communément que le populaire sultan joua le rôle de protecteur des Juifs du Maroc contre les autorités de Vichy, qu'il avait même refusé d'appliquer les lois discriminatoires et, dans les versions les plus extrêmes, qu'il avait empêché que les Juifs soient victimes de rafles et soient envoyés dans des camps de concentration. Les légendes sur l'héroïsme du monarque sont reprises non seulement par les Juifs d'origine marocaine, mais aussi entretenues par le gouvernement marocain pour des raisons politiques. Haïm Zeev Hirschberg et, de façon encore plus prononcée, Michel Abitbol ont soutenu qu'il n'existe pas de véritable preuve que Mohamed V ait fait autre chose que rassurer les diverses délégations juives qu'il rencontra. Même s'il en est ainsi, la bienveillance qu'il exprima contribua considérablement à remonter le moral de la communauté juive. À l'encontre de Hirschberg et Abitbol, David Cohen affirme qu'il existe quelques preuves, quoique ténues, d'une action en coulisses du monarque chérifien en faveur des Juifs du Maroc. En guise de protestation, il omit ostensiblement d'apposer sa signature à un certain nombre de *dahirs* discriminatoires promulgués en son nom[60].

59 Abitbol, *The Jews of North Africa during the Second World War*, *op. cit.*, p. 76-77, en français p. 110. Voir également les observations de Paul Raccah in *Proceedings of the Seminar on Muslim-Jewish Relations in North Africa*, New York, World Jewish Congress, 1975, p. 28.

60 Haïm Zeev [J.W.] Hirschberg, *A History of the Jews in North Africa*, vol. 2, Leiden, E. J. Brill, 1981, p. 325 ; Abitbol,

Alors que nombre d'habitants autochtones se réjouirent de voir la bourgeoisie juive occidentalisée remise à sa place, la plupart des musulmans maghrébins réfléchis se rendirent compte que, sous le régime autoritaire et raciste de Vichy, ils ne se rapprochaient ni de l'indépendance, ni d'une plus grande équité sous le régime colonial français. Il n'y avait donc guère de satisfaction à tirer de la persécution des Juifs. Au contraire, les lois antisémites de Vichy suscitèrent une certaine compassion pour les malheureux Juifs. Cette politique raciale rappelait aussi aux musulmans mieux informés leur propre impuissance sous la domination coloniale. Ahmad Boumendjel (Bu Minjal), un avocat algérien proche du dirigeant nationaliste Ferhat Abbas (Farhat Abbas), résuma le sentiment général parmi nombre d'intellectuels musulmans dans sa lettre du 29 novembre 1942 adressée au docteur Georges Loufrani, militant en faveur de l'entente judéo-musulmane. Cette lettre, cosignée par le cheikh El Okbi, également l'un des fondateurs de l'Union œcuménique des croyants monothéistes et partisan de la fraternité judéo-musulmane, fut abondamment diffusée au sein de la grande communauté juive d'Algérie.

> Nos adversaires ne se doutaient pas qu'en infériorisant les Juifs, ils ne pouvaient que les rapprocher davantage des Musulmans… La plupart d'entre nous ont cru que les Musulmans se réjouiraient de l'abrogation du décret Crémieux alors que ceux-ci ont pu simplement se rendre compte qu'une citoyenneté qu'on retirait après soixante-dix ans d'exercice était « discutable » par la faute de ceux-là mêmes qui l'avaient octroyée[61].

Trois mois exactement après la lettre de Boumendjel, Abbas qui, vingt ans plus tard, allait devenir le premier président de son pays, mena ce raisonnement à sa conclusion logique dans son célèbre manifeste nationaliste (*Manifeste du*

The Jews of North Africa during the Second World War, *op. cit.*, p. 79, en français, p. 112-123. Sur le sultan en tant que défenseur des Juifs, voir Isaac D. Abbou, *Musulmans andalous et judéo-espagnols*, Casablanca, Antar, 1953 ; et Rom Landau, *Moroccan Drama, 1900-1955*, San Francisco, American Academy of Asian Studies, 1956, p. 209. Ni Abbou ni Landau ne cite le moindre document à l'appui de leurs affirmations. Également extrêmement louangeur, mais mieux étayé, le livre de Robert Assaraf, *Mohammed V et les Juifs du Maroc à l'époque de Vichy*, Paris, Plon, 1997, p. 161. Pour des preuves plus convaincantes à l'appui de ce dernier point de vue, voir David Cohen, « Le roi Mohamed V et les Juifs du Maroc », *Information juive*, n° 38, octobre 1986, p. 12 ; et également Kenbib, *Juifs et Musulmans au Maroc, 1859-1948*, *op. cit.*, p. 627-628. Et, pour un jugement plus nuancé, voir Satloff, *Among the Righteous*, *op. cit.*, p. 110-111.

61 Ce passage, ainsi que d'autres extraits de la lettre est fréquemment cité. Voir par exemple, Ansky, *Les Juifs d'Algérie du décret Crémieux à la Libération*, *op. cit.*, p. 296-297 ; Danan, *La Vie politique à Alger de 1940 à 1944*, *op. cit.*, p. 46-47 ; Abitbol, *The Jews of North Africa during the Second World War*, *op. cit.*, p. 162-163, en français p. 218 ; Mahfoud Kaddache, *Histoire du nationalisme algérien : question nationale et politique algérienne, 1919-1951*, vol. 2, Alger, Société nationale d'édition et de diffusion, 1981, p. 617, note 51 ; Marrus et Paxton, *Vichy France and the Jews*, *op. cit.*, p. 194-195, en français p. 183.
Ces textes présentent des variantes. C'est la version donnée par Michel Abitbol et non celle de Marrus et Paxton qui a été retenue ici. *(N.d.T.)*

peuple algérien) qui devint la charte du mouvement d'indépendance algérien. Il cita expressément l'abrogation du décret Crémieux comme la preuve formelle qu'une nationalité algérienne indépendante était la solution la plus logique pour résoudre les difficultés de son peuple[62].

Il y eut aussi des protestations occasionnelles de musulmans contre les mesures antisémites du gouvernement de Vichy. Mohammed Salah Bendjelloul, consul général de Constantine, écrivit un article pour l'hebdomadaire *L'Entente franco-musulmane*, déplorant l'expulsion de tant de médecins juifs de la profession et évoquant « les fort nombreux médecins israélites probes, sérieux et savants », ajoutant que « ce serait un désastre moral que de les sacrifier ». La censure, cependant, n'autorisa pas la publication de cet article[63].

L'une des manifestations les plus nettes de la désapprobation des musulmans à l'égard des mauvais traitements infligés aux Juifs par Vichy émana probablement des dirigeants religieux d'Alger. Depuis les chaires des mosquées de la ville, les imams prêchèrent que les musulmans ne devaient pas chercher à tirer profit de la détresse des Juifs. Au cours de cette période où les administrateurs publics étaient recherchés pour gérer les biens juifs au service d'aryanisation économique, les prêcheurs mirent leurs fidèles en garde contre de tels postes et leur interdirent d'acheter des biens appartenant aux Juifs et mis aux enchères à des prix inférieurs à ceux du marché. On l'a vu plus haut, certains musulmans profitèrent certes de la situation, mais la plupart ne le firent pas[64].

Bilan des vicissitudes de la guerre

La Seconde Guerre mondiale exerça une profonde influence sur les Juifs du Maghreb, comme elle le fit sur les Juifs du monde entier. Si les discriminations et les persécutions sous le régime de Vichy n'aboutirent jamais à quelque chose qui ressemblât au génocide subi par leurs frères européens, elles furent plutôt traumatisantes et présentèrent de nombreuses similitudes avec les étapes préliminaires de la persécution nazie qui conduisit inexorablement à la « Solution finale ». (Nombre de Juifs d'Afrique du Nord qui avaient eu le

62 Kaddache, *Histoire du nationalisme algérien*, *op. cit.*, vol. 2, p. 643.
63 L'article « Les musulmans, l'ordre des médecins et le statut des Juifs » est intégralement cité dans la thèse de doctorat d'Aouate, « Les Juifs d'Algérie durant la Seconde Guerre mondiale », *op. cit.*, p. 76-77. Compte tenu de la piètre répartition des services médicaux en Algérie, Bendjelloul proposait que le gouvernement « garnisse le bled [c'est-à-dire les régions rurales] de médecins juifs en surnombre dans les villes ».
64 Satloff, *Among the Righteous*, *op. cit.*, p. 107-108.

malheur de se trouver dans la métropole après la défaite de la France furent pris dans des rafles et envoyés dans les camps de concentration d'Europe orientale.) Il faut également remarquer que, dans les calculs auxquels ils se livrèrent à la funeste conférence de Wannsee, les Allemands inclurent les Juifs du Maghreb, et Hitler reçut l'assurance qu'une action antijuive serait par la suite menée dans cette région. Des plans furent même élaborés concernant la déportation des Juifs d'Afrique du Nord par la Gestapo. Ils échouèrent, bien sûr, lorsque les Allemands furent chassés de Tunisie[65].

Procédant à une estimation de l'impact psychologique de l'époque de Vichy sur les Juifs Maghrébins, Michel Abitbol pose la question rhétorique suivante : « Mais si l'on se place du point de vue de la victime juive, quelle différence pouvait bien exister pour elle – avant la phase de la déportation, bien entendu – entre le fait d'avoir été mise au ban de la société, dépossédée et aryanisée au nom de "l'antisémitisme d'État" d'Alibert et de Vallat et de l'avoir été au nom des lois de Nuremberg ? » Le point de vue d'Abitbol est percutant, mais ce ne furent pas seulement les souffrances endurées du fait des persécutions de Vichy qui pesèrent sur la psyché collective des Juifs d'Afrique du Nord[66].

De nouveau, à l'instar des Juifs partout dans le monde, les Juifs du Maghreb subirent de profonds changements du fait de la guerre. Ils émergèrent de cette époque décisive avec une conscience juive renforcée et le sentiment plus intense d'une communauté de destin. Ce ne fut pas seulement la menace généralisée que fit peser Hitler sur le monde juif, mais leurs propres expériences qui induisirent cet esprit de corps. Au Maghreb, comme au Moyen-Orient, de nombreux Arabes dotés d'une conscience politique sympathisèrent ouvertement avec l'Allemagne, ennemie des puissances coloniales française et britannique. Ce fait n'échappa guère aux Juifs de ces pays. Les Juifs arabophones entendirent aussi les émissions en ondes courtes du mufti Hajj Amin al Husseini diffusées de Berlin et appelant les Arabes à « tuer les Juifs partout où vous les trouverez, pour l'amour de Dieu, pour l'histoire et pour la religion ». Par chance pour les Juifs d'Afrique du Nord, les Maghrébins furent moins sensibles à ces appels que les Arabes d'Orient[67].

---

65 Alexandre Kuma N'Dumbe III, « L'Allemagne nazie et l'Afrique du Nord », *Cahiers d'histoire*, t. 19, n° 4 (1974), p. 357 ; Aouate, « Les Juifs d'Algérie durant la Seconde Guerre mondiale », *op. cit.*, p. 124.

66 Abitbol, *The Jews of North Africa during the Second World War*, *op. cit.*, p. 167, en français p. 224.

67 Émission du 1er mars 1944, citée dans Lukasz Hirszowicz, *The Third Reich and the Arab East*, Toronto, Toronto University Press, 19 66, p. 311. Pour les violences plus intenses à l'égard des Juifs au Moyen-Orient aussi bien pendant la guerre qu'après, voir Stillman, *The Jews of Arab Lands in Modern Times*, *op. cit.*, p. 116-120, 142-148, *passim*.

La Seconde Guerre mondiale transforma les attitudes et les sentiments de nombreux Juifs d'Afrique du Nord à l'égard de la France. Pendant plus d'un siècle, ils avaient considéré la France comme l'incarnation du bien, des Lumières et de la modernité. Pour le jeune Jacques Derrida comme pour bien d'autres, la patrie qu'il n'avait jamais visitée était « un pays de rêves » et un « foyer invisible mais rayonnant ». Les Juifs du Maghreb avaient passionnément aspiré à une éducation moderne avec tous les avantages qu'elle conférait. Mordekhaï Benillouche, le héros autobiographique de Memmi, résume avec éloquence la profonde désillusion de nombre de ses coreligionnaires juifs d'Afrique du Nord à l'époque :

> C'était la douloureuse, l'étonnante trahison, peut-être entrevue, mais si brutalement confirmée, d'une civilisation en qui j'avais placé tous mes espoirs, à laquelle j'accordais toute mon ardente admiration. Brusquement l'idée complaisante que les Européens d'Europe étaient différents des Européens coloniaux s'effondrait. L'Europe tout entière se révélait injuste. Je fus d'autant plus blessé dans ma dignité, que j'avais ouvert mon âme sans précaution, que j'aspirai moi-même à l'Europe. Je réagis impétueusement sans réfléchir [Il porte une lettre de démission au censeur du lycée][68].

À l'instar de nombreux autres Juifs d'Afrique du Nord au Moyen-Orient, Memmi se livra à une vigoureuse réaffirmation de son identité juive, un *retour sur soi*[69] comme l'appelaient les Juifs maghrébins francophones. Même les éléments les plus assimilés de l'élite juive furent affectés par ce retour vers soi.
Chez les Juifs du Maghreb, le « retour sur soi » comprenait aussi un sentiment plus fort de l'universalité de l'identité juive. Dans chacun des trois territoires maghrébins, les soldats juifs américains recherchèrent leurs coreligionnaires, fréquentèrent leurs synagogues et, lorsque c'était possible, se lièrent d'amitié avec eux, ce qui inquiéta les responsables français (même ceux qui n'étaient pas antisémites comme Roger Le Tourneau). Cette fraternisation conduisit à de très nombreux mariages entre soldats américains et femmes juives marocaines qui purent alors se rendre dans la base militaire de leur mari. Choqués par la misère des *mellahs* et des *haras*, les Juifs américains protestèrent auprès de Murphy et, de retour dans leur pays, exercèrent des pressions sur les autorités pour qu'elles

68 Jacques Derrida, *Monolingualism of the Other ; or, The Prosthesis of Origin*, traduit par Patrick Mensah Stanford, Stanford University Press, 1998, p. 42, en français, *Le Monolinguisme de l'autre*, Paris, Galilée, 1996, p. 73 ; Memmi, *The Pillar of Salt*, *op. cit.*, p. 272, en français p. 228-229.
69 En français dans l'original.

interviennent en faveur des Juifs. Rien de tout cela n'échappa aux Juifs d'Afrique du Nord qui avaient bien conscience des efforts déployés par l'American Jewish Committee en leur faveur avant et après l'opération Torch. Ainsi, leur déception initiale en voyant que l'expédient américain consistait à maintenir en fonction les persécuteurs antisémites de Vichy et à leur permettre de continuer à appliquer pendant des mois leurs lois discriminatoires, fut considérablement atténuée par la solidarité manifestée par leurs frères dans les forces armées alliées[70].

Un autre aspect du « retour sur soi » se manifesta par une réceptivité renouvelée et renforcée à l'égard du sionisme, notamment au sein de la jeune génération des Juifs du Maghreb. Un net déclin de la vitalité du mouvement sioniste s'était produit dans les années 1930 au Maroc et en Tunisie, et le mouvement n'avait jamais bénéficié de beaucoup de succès en Algérie. Désormais, les sentiments sionistes réanimés furent encouragés et intensifiés par les rencontres avec des soldats juifs servant dans les armées alliées. Ce fut le cas en particulier en Tunisie où des jeunes gens et des jeunes filles de la communauté juive de Palestine servant dans l'armée britannique se comportèrent en émissaires enthousiastes du mouvement national juif. Le mouvement sioniste, de son côté, s'intéressa de nouveau à l'Afrique du Nord. Dès septembre 1943, un an à peine après l'opération Torch, et alors que la guerre faisait rage en Europe, l'Agence juive, les mouvements sionistes religieux ou kibboutziques envoyèrent quatre *shelihim* (émissaires sionistes) au Maghreb. Même en Algérie, le sionisme gagna du terrain, alors que, dans leur grande majorité, les Juifs algériens se sentirent rétablis dans leur dignité de Français lors de la restauration du décret Crémieux[71].

La Seconde Guerre mondiale et l'intermède de Vichy provoquèrent aussi des transformations dans la population musulmane d'Afrique du Nord. La mystique de la puissance française avait pris un coup sévère. La célèbre rencontre entre le

70 Sur la fraternisation, voir Laskier, *North African Jewry in the Twentieth Century*, *op. cit.*, p. 84-85. Murphy lui-même évoque dans ses mémoires ces protestations : « [Des soldats juifs américains] se présentèrent à mon bureau… Leur porte-parole me déclara tout de go : "Vous vivez à Alger depuis plus d'un an. Vous n'avez rien fait pour les Juifs ici !". » De façon intéressée, il ajoute que les soldats ne comprenaient pas vraiment ce qu'ils voyaient : « Ils n'avaient jamais rien vu qui ressemblât un tant soit peu aux quartiers réservés aux Juifs en Algérie et au Maroc. Les conditions de vie de leurs coreligionnaires les indignaient. Certes, je vivais en Algérie depuis plus d'un an, mais leur expliquer qu'avant le débarquement je n'avais aucune autorité sur un pays gouverné par la France eût été vain. Cette délégation d'agités ignorait que les Juifs vivaient à l'écart depuis des siècles… Quant à la misère, qui régnait parmi les Israélites du Maghreb, elle n'avait rien de plus choquant que les conditions de vie des Arabes. Mais ces soldats américains s'imaginaient que la misère des israélites nord-africains résultait des décrets nazis que j'aurais dû annuler. » Murphy, *Diplomat among Warriors*, *op. cit.*, p. 147, en français p. 164 (la traduction en français ne correspond pas tout à fait à ce qui est écrit en anglais – *N.d.T.*).

71 Pour une étude détaillée du renouveau et de la propagation de l'activité sioniste à cette époque, voir Haïm Saadoun, « Le sionisme en Tunisie, 1918-1948 », thèse de doctorat, Jérusalem, Université hébraïque, 1992, p. 165-172 (en hébreu) ; Zvi Yehuda, « Le sionisme organisé au Maroc : 1900-1948 », vol. 1, thèse de doctorat, Jérusalem, Université hébraïque, 1992, p. 155-169 (en hébreu) ; et plus succinctement, Laskier, *North African Jewry in the Twentieth Century*, *op. cit.*, p. 85-87. Kenbib, *Juifs et Musulmans au Maroc, 1859-1948*, *op. cit.*, p. 654-660, reconnaît le « "retour aux traditions juives" et au sionisme », mais ne le considère qu'à partir de 1945, alors que le processus était bien amorcé depuis deux ans.

président Roosevelt et le sultan marocain à Casablanca suscita de l'espoir dans le camp nationaliste à travers l'ensemble du Maghreb. Le nationalisme arabe, cependant, qui avait présenté peu d'attraits pour les Juifs avant la guerre, en présentait tout aussi peu, en dépit des efforts déployés par quelques intellectuels juifs comme Élie Gozlan pour promouvoir une nouvelle entente judéo-arabe qui laissait entendre une coopération à l'effort national. Dans un rapport adressé à l'American Jewish Committee en 1941, Gozlan écrivit : « Ayant fait de nous des indigènes, l'abrogation du décret Crémieux a établi entre les indigènes et nous une identité de statut politique qui s'accordait avec nos origines et que nous considérons comme un état durable ». Ces lignes furent cependant écrites au paroxysme de l'oppression de Vichy, et la restauration de la nationalité modéra le sentiment d'une identité partagée. Une poignée d'individus, comme Abraham Serfaty à Casablanca, furent attirés à cette époque par le communisme et donc par un anticolonialisme visant à l'indépendance à l'égard de la France, mais sous la bannière du prolétariat, non sous l'égide du nationalisme arabe[72].

L'idéal assimilationniste de l'Alliance israélite universelle avait été gravement atteint par la guerre, ainsi que par la trahison des Juifs par le régime de Vichy, lequel avait reçu le soutien enthousiaste de tant de Français, non seulement dans les colonies d'Afrique du Nord, mais en métropole même. L'idéal culturel français de l'Alliance n'en continua pas moins à exercer une influence considérable. De nombreux Juifs furent disposés à accepter le mythe gaulliste selon lequel seul Pétain et un petit nombre d'antirépublicains les avaient tous trahis. Cependant, même l'Alliance, entièrement reconstituée après la guerre, modifia radicalement ses conceptions aussi bien sur l'idée d'une patrie juive que sur la culture hébraïque moderne. Elle contribua ainsi elle aussi au « retour sur soi » parmi les Juifs d'Afrique du Nord. Avec la fin de la guerre et le rétablissement d'une France démocratique, la plupart des Juifs du Maghreb crurent probablement que le monde retournerait à une sorte de normalité qui leur permettrait de reprendre leur vie pour un avenir prévisible sans être obligés de procéder à des choix existentiels majeurs. Il se produisit cependant, au cours des deux décennies suivantes, un enchaînement d'événements au Moyen-Orient et en Afrique du Nord qui les contraignit précisément à prendre ce genre de décisions et qui aboutit à une quasi-dissolution de leurs communautés séculaires.

72 Cité dans Henri Msellati, *Les Juifs d'Algérie sous le régime de Vichy*, Paris et Montréal, L'Harmattan, 1999, p. 98. Voir Abraham Serfaty et Mikhaël Elbaz, *L'Insoumis: Juifs, Marocains et rebelles*, Paris, Desclée de Brouwer, 2001, p. 96-100, où Serfaty raconte comment deux femmes juives l'initièrent au communisme.



La réaction des Juifs des pays d'Orient à la politique antisémite de l'Allemagne, février 1933-avril 1934

Dan Eldar, Traduit de l'hébreu par Claire Drevon

Dans Revue d'Histoire de la Shoah 2016/2 (N° 205), pages 79 à 106
Éditions Mémorial de la Shoah

ISSN 2111-885X
ISBN 9782916966144
DOI 10.3917/rhsho.205.0079

La réaction des Juifs des pays d'Orient à la politique antisémite de l'Allemagne, février 1933-avril 1934[1]

Dan Eldar

Traduit de l'hébreu par Claire Drevon

Presque dès le premier jour de leur prise du pouvoir, les nazis prirent des mesures destinées à isoler les Juifs d'Allemagne, telles que l'incitation à la violence à leur encontre, le boycott économique et l'éviction de tout poste public dans le pays. L'inquiétude pour leur sort suscita un mouvement de solidarité juive dans le monde. Les Juifs d'Orient trouvèrent leur place dans ce mouvement, et leur réaction face à la détresse des Juifs d'Allemagne se révéla rapidement dans toute sa vigueur[2].

La protestation

En termes de stratégie mondiale, le Moyen-Orient ne faisait pas partie des objectifs de la politique étrangère nazie, du moins pas au début. Presque jusqu'au seuil de la Seconde Guerre mondiale, les dirigeants de l'Allemagne s'abstinrent d'affronter la Grande-Bretagne et la France dans leurs zones d'influence en Égypte, Irak, Palestine, Syrie et au Liban, consacrant leurs projets à l'extension des frontières du Troisième Reich en Europe. Par ailleurs, l'idéologie nazie était propagée dans les centres de population allemande à l'étranger, et en même temps, les Allemands cherchaient un allié le moment voulu, pour des missions urgentes, vraisemblablement, aux yeux des responsables de l'appareil nazi. Dès le 6 février 1933, le représentant diplomatique de l'Allemagne au Caire, le baron von Stohrer, fit état dans son rapport de la grande émotion qui s'était emparée des Juifs du Caire après

1 Cet article est paru in *Peamim*, n° 5, 1979, p. 55-76 [en hébreu].

2 Le présent article constitue l'amorce de travaux de recherche sur les réactions des communautés juives des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord devant le sort de leurs coreligionnaires d'Europe, depuis la montée au pouvoir des nazis jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il traite en particulier des réactions des Juifs en Égypte, en Irak, en Syrie et au Liban. Il se fonde pour l'essentiel sur des rapports des représentations diplomatiques allemandes au Caire, à Bagdad et à Beyrouth. Les documents et témoignages sont rassemblés en grande partie dans les archives du ministère des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne à Bonn.

la lettre de réponse diffusée par le représentant local du parti nazi, Max Dietrich. Cette lettre comprenait le programme du parti nazi, entre autres, selon Stohrer, « une attitude ferme contre les Juifs[3] ».
L'émotion parmi les Juifs du Caire se propagea rapidement dans plusieurs milieux juifs dans l'ensemble de l'Égypte. Le 16 février, *L'Aurore*[4] publia une lettre ouverte de la communauté juive au suppléant du Premier ministre égyptien, réclamant la dissolution immédiate du parti nazi créé en Égypte et l'expulsion du pays de Max Dietrich[5].
L'envoi de la lettre ouverte au gouvernement égyptien impliqua ce dernier malgré lui dans la tension qui commençait à se manifester entre la communauté juive et la représentation diplomatique allemande dans le pays. La communauté juive allait ensuite placer le gouvernement égyptien dans des situations embarrassantes et inconfortables. Au cours de l'année 1933-1934, ces relations triangulaires plus ou moins tendues entre les protagonistes allaient se reproduire en Égypte, ainsi que dans d'autres pays du Moyen-Orient.
La lettre ouverte signée de Jacques Maleh, l'un des dirigeants de la communauté juive du Caire, était intitulée : « L'hitlérisme en Égypte ». Elle commençait par faire l'éloge de la bonne entente entre les races en Égypte sous le règne du roi Fouad, portait à la connaissance des autorités qu'un « parti hitlérien » avait été créé au Caire. La présence de l'hitlérisme en Égypte, soutenait l'auteur, équivalait de la part des autorités du pays à une déclaration de tolérance à l'égard du parti communiste dans le pays. Il donnait ensuite quelques précisions sur la position nazie à l'égard des Juifs en général, sur l'organisation des nazis en Égypte en particulier et sur Max Dietrich, qualifié dans la lettre de « président du parti nazi » au Caire. Il était accusé d'avoir diffusé la lettre renvoyée dans laquelle figurait le programme du parti nazi, dont le quatrième paragraphe appelait à la haine des Juifs et à leur extermination. Quelques membres de la colonie allemande au Caire, qui comptait un millier de personnes, avaient répondu à l'appel de Dietrich et ainsi avait été fondé le parti nazi du Caire. Les membres de ce parti devaient acquitter des cotisations, et un fonds bancaire avait été créé au nom du « parti national-socialiste, agence du Caire ». Si virulente fût-elle, la lettre ouverte n'accusait pas tous les Allemands de nazisme et, vers la fin, établissait une distinction intéressante : d'une part elle appelait le

3 Auswärtiges Amt (A.A.), Deutsche Gesandschaft (D.G.), Le Caire, 23 février 1933, n° 143, Abteilung III, Politik (Pol.) 25, Ägypten.
4 *L'Aurore*, journal juif en français, paraissant au Caire de 1908 à 1941.
5 La lettre est découpée du journal et jointe à un rapport de Stohrer (voir annexe).

gouvernement égyptien à dissoudre le parti nazi dans ce pays et à expulser Dietrich, de l'autre, elle faisait l'éloge de la colonie allemande en Égypte et notamment du diplomate allemand, le baron von Stohrer, qualifié de « parfait gentleman ».

Cette distinction correspondait effectivement à la réalité politique de l'Allemagne de cette époque. En février 1933, l'idéologie nazie n'avait pas encore envahi l'ensemble de l'appareil politique de l'Allemagne. Il semble qu'à cette date, Stohrer n'avait pas encore adhéré au parti nazi[6] puisque, dans ses rapports sur l'affaire de la lettre revenue à l'expéditeur, il mentionnait le « projet du parti » de Dietrich. Autrement dit, il désignait le parti nazi comme un parti qui n'était pas le sien.

Stohrer estimait que la publication de la lettre ouverte des Juifs d'Égypte dans *L'Aurore* risquait de nuire aux intérêts de l'Allemagne dans ce pays. Il fut donc soulagé, le lendemain de la parution de la lettre, de constater que, lors de son entretien avec le ministre du Travail, suppléant du Premier ministre égyptien, ce sujet ne fut pas du tout évoqué. Dans son rapport à Berlin, Stohrer avança l'hypothèse que l'intérêt pour cette question s'était rapidement émoussé avant de disparaître. On ne sait pas très bien si cette proposition était fondée ou s'il prenait ses désirs pour des réalités, coupé comme il l'était de l'évolution intérieure en Allemagne sur la question des Juifs. Quoi qu'il en soit, Stohrer rapporta avec satisfaction que Dietrich lui avait promis de se montrer à l'avenir plus réservé et plus prudent. Que celui-ci ait eu ou non l'intention de tenir parole, il n'avait désormais plus besoin de faire preuve de prudence. L'évolution des événements en Allemagne et la détérioration de la situation des Juifs suffisaient à susciter la solidarité juive dans le monde et à déterminer la communauté juive d'Égypte à réagir.

Pendant la majeure partie du mois de mars 1933, le parti nazi se consacra à la consolidation des bases de son pouvoir en recourant à la violence en vue de mettre fin à la démocratie en Allemagne. Lorsque Hitler eut obtenu une forte majorité au Reichstag, il fit adopter, le 24 mars, la « loi sur les pleins pouvoirs », légitimant la dictature d'un dirigeant unique.

Dans ce contexte, plus la haine de la dictature nazie à l'égard des Juifs d'Allemagne devenait évidente, plus les Juifs du monde prirent conscience du problème et organisèrent des protestations, notamment des

6 Sur les dissensions entre le département des Affaires étrangères du parti nazi et le ministère allemand des Affaires étrangères, voir *Politische Tagebuch Alfred Rosenbergs 1934/35 und 1939/40*, édité par Hans-Guter Seraphin, Munich, dtv Dokumente, 1964, *passim* (paru en français sous le titre *Journal 1934-1944*, Paris, Flammarion, 2015) ; Werner Otto von Hentig, *Mein Leben, Eine Dienstreise*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1963, *passim*.

manifestations aux États-Unis contre la politique antisémite des nazis. Au Caire, le 25 mars, un grand rassemblement fut organisé au cours duquel fut élu le comité représentatif de tous les courants et groupes juifs d'Égypte. Il fut décidé de créer la Ligue contre l'antisémitisme allemand, association constituée de toutes les œuvres et institutions juives d'Égypte. Léon Castro, alors président de l'organisation sioniste en Égypte, fut désigné pour en devenir le président ; parmi les membres du comité, citons Jacob Weissman (directeur de l'Organisation sioniste en Égypte) et Simon Mani (président de l'association Bnai Brith[7]). L'une des premières actions de la Ligue consista à organiser un grand rassemblement de protestation contre les atrocités perpétrées à l'égard des Juifs d'Allemagne.

Cette organisation rendit perplexes les milieux allemands du Caire. Le représentant diplomatique allemand adressa une lettre de protestation au ministère égyptien des Affaires étrangères pour se plaindre de l'hostilité des Juifs à l'égard de l'Allemagne. Les milieux commerçants allemands en Égypte démentirent les informations propagées sur l'hostilité du gouvernement allemand à l'égard des Juifs. Pour des raisons peu claires, le gouvernement d'Égypte interdit la tenue d'un rassemblement populaire sur le terrain de l'association [sportive] Maccabi au Caire ou dans l'une des écoles juives. Il est impossible de savoir dans quelle mesure cette interdiction fut influencée par les pressions exercées par les milieux allemands. Le rassemblement eut finalement lieu dans une synagogue du Caire et se termina par la publication d'une résolution appelant, entre autres, à envoyer un télégramme de protestation au président de l'Allemagne, le maréchal Hindenburg, à la Société des nations et à la Ligue des droits de l'homme à Paris, à soutenir la Ligue contre l'antisémitisme en Égypte et à respecter ses décisions à l'avenir, ainsi qu'à remercier la presse arabe et européenne en Égypte qui avaient traité de façon positive du mouvement juif égyptien contre les atrocités des autorités allemandes[8].

Les informations concernant l'organisation juive en Égypte, ainsi que les manifestations des Juifs à New York contre la politique nazie, déterminèrent vraisemblablement le ministre allemand des Affaires étrangères, Neurath, à proclamer le 26 mars que son pays prévoyait des actions visant à protéger du boycott ses produits à l'étranger par suite de la propagande juive. Le ministre soutint que « la révolution nationale » n'avait aucunement souffert du fait des Juifs. Il avertit qu'en réaction à la propagande antiallemande des

7 *Haaretz*, 4 avril 1933. Le Bnaï Brith est la plus ancienne organisation juive internationale qui, réunissant des Juifs de toutes origines, a pour objet de servir les communautés au sein desquelles elle se déploie. *(N.d.É.)*
8 *Ibid*.

Juifs à l'étranger, les nazis eux aussi organiseraient une propagande près des magasins juifs en Allemagne, et que son gouvernement n'interviendrait pas, tout comme d'autres gouvernements n'avaient pas empêché la propagande orchestrée contre l'Allemagne dans leurs pays respectifs[9].

Le communiqué de Neurath annonçait une intensification des persécutions contre les Juifs d'Allemagne, mais il ne réduisit pas la vigilance du mouvement de protestation parmi les Juifs d'Orient. Peut-être même renforça-t-il leur colère. Le lendemain, il fut annoncé qu'une grande société égyptienne de commerce d'automobiles et d'appareils mécaniques dirigée par un Juif avait annulé une importante commande produite en Allemagne en guise de protestation contre la violation des droits des Juifs de ce pays[10].

Au même moment, l'appel à boycotter les produits allemands se fit entendre aussi ailleurs. En Algérie et au Maroc, on annonça que, dans les communautés juives, le mouvement de protestation contre l'antisémitisme de Hitler avait pris de l'ampleur[11]. En Tunisie, les magasins juifs fermèrent leurs portes pendant une journée, et à la fin du mois de mars, des réunions, des défilés et des manifestations furent organisées pour protester contre la persécution des Juifs en Allemagne[12].

Le 29 mars, le baron von Stohrer publia une annonce officielle au Caire niant les rumeurs de persécution des Juifs dans son pays. Il était précisé qu'au début de « la révolution », quelques individus avaient lancé des attaques contre des Juifs, mais la loi avait été appliquée dans toute sa rigueur et les coupables avaient été sanctionnés. Le représentant diplomatique de l'Allemagne se rendit même au ministère égyptien de l'Intérieur pour protester contre la tonalité de *L'Aurore* concernant la situation des Juifs d'Allemagne[13]. Le démenti des informations sur la persécution des Juifs d'Allemagne, de la bouche du représentant officiel du Reich, fut réitéré au cours de l'année 1933-1934, ce qui traduit les hésitations de la propagande nazie face à l'hostilité croissante de l'opinion publique mondiale à l'égard de l'Allemagne. L'opinion publique contraignit parfois le régime nazi à des replis tactiques dans la mise en œuvre de la politique antijuive.

Le jour où Stohrer nia publiquement l'aggravation de la situation des Juifs d'Allemagne, le parti nazi proclama à Berlin le boycott général des Juifs, prétextant qu'il s'agissait d'une réaction au boycott des produits allemands

9 *Ibid*., 29 mars 1933.
10 *Ibid*., 30 mars 1933 (reportage du Caire).
11 *Ibid*., 28 mars 1933 (reportage de Rabat).
12 *Ibid*., 29 mars 1933 (reportage de Tunis).
13 *Ibid*., 31 mars 1933 (reportage du Caire).

préparé par les Juifs du monde entier. Le boycott, qui s'appliquait à tous les commerces juifs et à toutes les professions libérales exercées par des Juifs, était censé commencer le 1er avril dans l'ensemble de l'Allemagne, mais en fait, dans de nombreuses villes de province, il était déjà appliqué. Les commerçants juifs furent contraints de fermer leurs magasins et reçurent l'ordre d'avancer le versement de deux mois de salaire à leurs employés. Le 30 mars au soir, toutes les stations de radio d'Allemagne diffusèrent l'ordre de boycotter les Juifs, sous le slogan : « Les Juifs sont notre malheur ». Le boycott du 1er avril, qui fut en fait la première grande manifestation antijuive organisée par le parti nazi sur ordre des autorités, exprima concrètement la politique antisémite de l'Allemagne. Bien que le boycott fût limité à une seule journée, cette manifestation de haine troubla considérablement les Juifs d'Allemagne. Nombre d'entre eux comprirent que leur sort était lié à celui du peuple juif et que leur unique soutien provenait des Juifs du monde qui avaient lancé un cri d'alarme dans tous les pays sur le traitement qui leur était infligé.

Un mouvement spontané de boycott des produits d'Allemagne se développa parmi les commerçants juifs de Bagdad. De nombreux télégrammes furent envoyés en Allemagne annonçant l'annulation des commandes en provenance de ce pays, ainsi que la rupture totale des relations commerciales avec elle. Des commerçants non juifs de Bagdad dont les clients étaient juifs annulèrent eux aussi leurs commandes en Allemagne. Les relations commerciales se déplacèrent dans d'autres pays d'Europe et des instructions furent données pour que la marchandise soit expédiée par des bateaux non allemands. Le représentant diplomatique de l'Allemagne à Bagdad se rendit chez le président de la communauté juive de la ville pour lui demander de mettre fin au boycott, soutenant que les informations concernant la persécution des Juifs en Allemagne étaient fondamentalement mensongères. Le président de la communauté répondit que les informations sur les persécutions avaient été publiées dans la presse et qu'il n'y avait pas lieu de les nier. Selon les rumeurs, le représentant allemand se rendit aussi chez le Premier ministre irakien et chez d'autres Juifs pour formuler la même requête de mettre fin au boycott ; mais il lui fut expliqué que le gouvernement d'Irak ne pouvait accéder à sa requête parce que dans ce pays, le commerce était libre[14].

Les nouvelles de l'aggravation de la situation des Juifs d'Allemagne provoquèrent des réactions défavorables en Égypte, également chez les non-Juifs. Fin

14 *Ibid*., 7 avril 1933, lettre de Bagdad adressée par Bavli.

mars 1933, d'éminentes personnalités musulmanes protestèrent auprès de Stohrer contre la persécution des Juifs d'Allemagne et demandèrent, par son intermédiaire au gouvernement de Berlin, de rassurer l'opinion publique mondiale choquée par les informations en provenance d'Allemagne[15]. Mais cette intervention d'éléments non-juifs en Égypte fut unique en son genre et n'eut pas de suite.

En revanche, les Juifs d'Égypte réagirent vigoureusement à cette nouvelle étape de la politique antisémite de l'Allemagne nazie qui entra effectivement en vigueur le 1er avril. Dans le journal juif *L'Aurore* fut publié un télégramme adressé au président du Reich au nom des Juifs d'Égypte, et son contenu fut porté à la connaissance du représentant allemand au Caire. L'intitulé même du télégramme informa Stohrer de l'émotion considérable qui s'était emparée des Juifs d'Égypte par suite du boycott du 1er avril en Allemagne. Contrairement aux télégrammes de protestation précédents envoyés au nom des « Juifs du Caire », celui-ci émanait des « Juifs d'Égypte[16] ».

Protestation contre le boycott

La colère des communautés d'Orient à l'égard du régime nazi, suscitée par les mesures contre les Juifs d'Allemagne se transforma, dès le mois d'avril 1933, en une organisation active qui se fixa pour objectif de lancer des actions contre les intérêts allemands et de causer des problèmes aux représentants de l'Allemagne dans les divers pays. Cette organisation, qui dura près d'un an, s'exprima en particulier par le boycott des produits fabriqués en Allemagne et par le combat mené dans la presse. Ce combat, qui connut des hauts et des bas, causa de l'embarras, voire des inquiétudes, aux représentants de l'Allemagne au Moyen-Orient.

Au cours des quinze premiers jours d'avril, l'organisation était encore embryonnaire, mais elle prit rapidement de l'importance et commença à préoccuper le représentant diplomatique allemand au Caire. Stohrer eut le sentiment que les milieux juifs et leurs organes de presse redoublaient d'efforts pour créer une atmosphère hostile à l'Allemagne dans l'opinion publique locale. Il attira l'attention de ses supérieurs à Berlin sur le nombre croissant de commerces juifs qui boycottaient les produits importés d'Allemagne[17] ; il rapporta également que l'initiative du boycott ne venait

15 *Ibid*., 2 avril 1933, rapport du Caire. Cette information ne figure pas dans la correspondance entre Stohrer et Berlin.
16 A.A., D.G., Le Caire, 3 avril 1933, n° 225, section III : Politische Beziehungen Ägyptens zu Deutschland, vol. 3, Pol. 2.
17 A.A., D.G., Le Caire, 12 avril 1933, n° 251.

pas d'en haut ou de décision des associations juives. Selon lui, l'idée du boycott suscitait des réserves au cours de réunions occasionnelles des communautés juives en Égypte. Cette juxtaposition de propos alarmistes et de propos lénifiants caractérisait les rapports du représentant allemand.
Dans la deuxième quinzaine d'avril, Stohrer ne pouvait plus adresser à Berlin de tels rapports. Tous les signes témoignaient d'un durcissement de la campagne menée par les Juifs d'Égypte contre l'Allemagne. Dans *La Voix juive*[18] fut publié un appel signé par le président de la Ligue contre l'antisémitisme allemand, Maître Léon Castro, demandant aux Juifs d'Égypte de couper « toutes les relations intellectuelles, matérielles et sociales » avec l'Allemagne et les Allemands à compter du 20 avril, tant que les droits des Juifs d'Allemagne n'auraient pas été rétablis. Outre cet appel, étaient publiés dans le journal juif des descriptions de vandalisme et d'atrocités contre les Juifs d'Allemagne.
La poursuite de la campagne antiallemande et son intensification provoquèrent un malaise dans la colonie allemande d'Égypte. Parmi ses membres, en coopération étroite avec la représentation diplomatique allemande, fut créé un comité restreint chargé de suivre l'activité des Juifs d'Égypte, de signaler les magasins appartenant à des Juifs et boycottant les produits allemands, et de proposer des moyens d'agir à leur encontre. Ces actions devaient être réalisées par le comité et la chambre de commerce conjointe austro-allemande en Égypte. La constitution du comité et l'action de la chambre de commerce furent le fruit d'une initiative allemande locale, mais Stohrer s'abstint de donner des instructions, préférant les demander à Berlin. Cette année-là, il réitéra à maintes reprises sa demande dans ses lettres au ministère des Affaires étrangères[19].
Le 21 avril, Stohrer rapporta que, pour la première fois, « la provocation juive » en Égypte exerçait une influence non seulement parmi les éléments juifs, mais également dans les autres communautés. Après un meeting monstre, la Fédération internationale des employés de commerce du Caire envoya un télégramme au représentant diplomatique allemand pour protester contre la politique « du régime de terreur hitlérien » à l'égard de la race juive[20]. Stohrer répondit à ce télégramme de protestation.
Les actes de vandalisme contre les Juifs d'Allemagne après le boycott d'un jour qui leur avait été infligé ne cessèrent pas et même s'intensifièrent. En dépit des limites imposées à la presse en Allemagne, des informations en

18 *La Voix juive*, journal juif en langue française, parut en Égypte de 1931 à 1934.
19 A.A., D.G., Le Caire, 19 avril 1933, n° 257.
20 A.A., D.G., Le Caire, 21 avril 1933, n° 271.

parvinrent concernant l'intensification de la violence à l'égard des Juifs au cours du mois d'avril et des quinze premiers jours de mai. Les 9 et 10 mai se révéla une nouvelle caractéristique du régime nazi lorsque fut organisée à Berlin, en présence d'une énorme foule, une cérémonie au cours de laquelle furent brûlés des livres « non allemands ».

L'effervescence suscitée par ces actes au sein des Juifs du monde raviva la vigilance des représentants diplomatiques allemands, également dans les endroits où ne vivaient que de petites communautés juives sans influence. D'après leurs estimations, il y avait en 1933 environ treize mille cinq cents Juifs en Syrie et quelque trois mille cinq cents au Liban, dont trois mille deux cents à Beyrouth. Jiemke, le consul allemand à Beyrouth, ne s'inquiétait guère de l'émotion qui s'empara des Juifs de la ville lorsqu'ils eurent connaissance de ce que subissaient les Juifs d'Allemagne[21]. Ces informations, diffusées en particulier dans les journaux français, émanaient de Paris. Le consul allemand estimait que les Juifs de Beyrouth, à l'exception d'une minorité, n'étaient guère influents dans la presse locale, le commerce et la finance. Dans ses rapports lénifiants adressés à Berlin, le consul mentionnait un autre élément qui limitait d'avance la capacité d'action des Juifs de Beyrouth, à savoir l'absence de sympathie à leur égard de la part des populations locales. Cette inimitié provenait, d'après le consul, de la crainte que les Juifs de Palestine n'entrent en concurrence avec l'industrie et le commerce du Liban. Dans la série de ses arguments apaisants, le consul ajouta que les Juifs de Beyrouth et de Syrie n'avaient pas été influencés par « l'infâme propagande » sur ce qui se passait en Allemagne, mais que c'étaient les Juifs d'Europe orientale émigrés au Levant depuis peu qui troublaient le calme. C'était à l'initiative de ces Juifs qu'avait été organisé à Beyrouth fin mars 1933 un rassemblement juif qui avait décidé d'envoyer des lettres de protestation au consul allemand en place ainsi qu'à la SDN. Il avait également été décidé, mais on ne savait pas très bien dans quel cadre, de boycotter les produits de fabrication allemande. Le consul allemand écrivit une lettre au grand rabbin de Beyrouth pour réclamer l'annulation de cette décision de boycott.

De même que Stohrer n'avait pas coupé le contact avec la communauté juive d'Égypte – on le verra en détail par la suite –, le consul allemand à Beyrouth tenta de discuter avec la communauté juive de la ville, vraisemblablement dans l'idée d'apaiser sa colère et d'étouffer dans l'œuf l'agitation antiallemande. Les quotidiens français paraissant à Beyrouth, ainsi que dans *al-Ahrar* en arabe, publièrent, à l'initiative du consul allemand, une

21 A.A., Deutsches Konsulat (D.K.), Beyrouth, 6 avril 1933, section III, Pol. 2, Syrien vol. I.

correspondance entre lui-même et le président du comité de la communauté juive et le président du mouvement de jeunesse juive de la ville[22]. Ce dernier protestait énergiquement auprès du consul contre la persécution des Juifs d'Allemagne. Dans sa réponse, que ce soit par ignorance ou sur ordre de ses supérieurs à Berlin, le consul nia catégoriquement la persécution. Ce fut une réponse dans cette veine, associant une farouche dénégation à une attaque de la dénonciation par les Juifs de ce qui se passait en Allemagne, que le consul adressa également au président du comité de la communauté juive de Beyrouth[23].

La presse locale développa longuement le grand rassemblement des associations juives organisé à Beyrouth le 30 mars 1933. Entre autres résolutions, ce congrès lança un appel au président Hindenburg, aux républicains allemands et aux organisations à l'extérieur de l'Allemagne pour qu'ils interviennent en faveur de la restitution des droits civiques aux Juifs de ce pays. Cet appel était accompagné d'une recommandation de boycotter les produits de fabrication allemande en Syrie et au Liban[24].

Cette décision de boycotter les produits de son pays fut vraisemblablement ce qui inquiéta le consul allemand, davantage que les protestations ou les démarches des Juifs de Beyrouth auprès des organisations internationales. Dans une lettre, le consul tenta de convaincre le grand rabbin de Beyrouth du caractère peu logique du boycott, invoquant deux raisons : tout d'abord, le boycott n'était pas le moyen adéquat d'obtenir la solidarité internationale susceptible de supprimer la crise économique dans le monde ; ensuite, une part considérable du commerce et de l'industrie en Allemagne était entre les mains de Juifs, et le boycott risquait de leur nuire à eux aussi, ce qui aggraverait leur situation[25].

Dans la première semaine d'avril, par suite des mesures prises par le gouvernement nazi à l'encontre des Juifs d'Allemagne, la vigilance des Juifs du Levant s'étendit de Beyrouth à la Syrie. Par un télégramme, le grand rabbin d'Alep informa le consul allemand à Beyrouth que trois mille Juifs d'Alep organiseraient un meeting de protestation contre « les atrocités » en Allemagne. Dans son rapport à Berlin, le consul qualifia le style du télégramme de « déplacé ». Il s'adressa au secrétaire général du haut-commissaire de la France en Syrie et au Liban, et exigea des excuses du rabbin. Dans sa réponse le secrétaire transmit des instructions dans cet

22 *L'Orient*, 2-3 avril 1933.
23 *La Syrie*, 4 avril 1933.
24 *Ibid.*, 5 avril 1933.
25 *L'Information*, 5 avril 1933.

esprit au représentant français à Alep. Le secrétaire du haut-commissaire informa même le consul allemand que le gouvernement français était disposé à faire tout ce qui était en son pouvoir pour mettre fin à l'agitation économique parmi les Juifs du Levant, ajoutant que les Juifs de la région du mandat français s'étaient livrés à une propagande antiallemande non pas de leur propre chef, mais sur instruction et sur les conseils des sionistes hors de Syrie et du Liban[26].

Dans la deuxième quinzaine d'avril, le consul put adresser un rapport faisant état d'un certain apaisement des Juifs de Syrie et du Liban, ce qu'il attribua à la « contre-propagande » qu'il avait menée. Le consul mentionna avec satisfaction la lettre de réponse cordiale qu'il avait reçue du grand rabbin de Beyrouth dans laquelle ce dernier le remerciait pour les éclaircissements rassurants fournis par le consul à propos de la situation des Juifs d'Allemagne. Dans cette lettre qui fut publiée par la presse locale, le rabbin apaisait même les craintes du consul en expliquant que la décision de boycotter les produits allemands en Syrie et au Liban n'entrerait en vigueur que si les persécutions se poursuivaient contre les Juifs d'Allemagne ; mais, puisqu'il n'y avait pas de persécutions, la décision de boycott n'était pas applicable. En réaction à cette lettre, le consul allemand prit la peine de se rendre chez le grand rabbin pour lui adresser ses vœux à l'occasion de la fête de Pessah (Pâque). Le consul était satisfait de l'apaisement de l'agitation antiallemande dans Beyrouth. L'éditorial de *L'Information*, organe de la communauté maronite, expliqua que l'opinion publique au Liban ne s'intéressait pas à la situation des Juifs d'Allemagne. Selon le consul, ces propos avaient été écrits après sa visite au dignitaire religieux maronite, monseigneur Moubarak, et sous l'influence du consul allemand. D'autres journaux en langue française commencèrent également à aborder de façon plus modérée la question du sort des Juifs d'Allemagne. À la même époque, on n'observa pas dans Beyrouth le moindre boycott des produits fabriqués en Allemagne ; le consul toutefois n'exclut pas l'hypothèse d'un changement de situation et la recrudescence d'un mouvement de protestation à cause de « la provocation des éléments sionistes de Palestine[27] ».

Au moment où, à Beyrouth, le calme régnait parmi les Juifs, ceux de Damas rejoignirent le mouvement de protestation des Juifs du monde. Le 18 avril 1933, un grand meeting fut organisé dans la synagogue de la capitale syrienne au cours duquel il fut décidé, compte tenu des informations reçues

26 A.A., D.K., Beyrouth, 8 avril 1933.
27 A.A., D.K., Beyrouth, 28 avril 1933.

sur l'aggravation de la situation des Juifs d'Allemagne, de protester contre la politique du gouvernement du Reich et d'envoyer des télégrammes de protestation à la SDN, aux autorités du mandat français et au consul allemand. Aucune décision de boycott des produits allemands ne fut prise au cours de ce rassemblement, mais dans une lettre remise au consul allemand à Beyrouth, le président du conseil de la communauté s'éleva contre les mesures prises par le Reich à l'égard des Juifs d'Allemagne, mesure qu'il qualifia d'« illégales ». Le consul répondit par une longue missive dans laquelle il soutenait qu'il s'agissait de mesures légales et qu'il n'y avait pas de discrimination à l'encontre des Juifs en Allemagne. La réponse du consul fut publiée dans *Alif Ba*, journal arabe extrêmement populaire à Damas[28].

Au cours du mois de mai, on assista à un changement progressif de la position du représentant diplomatique allemand en Égypte, en vue de se conformer à la ligne adoptée par le nouveau régime dans son pays. Pilger, adjoint du représentant en poste, exprima des doutes quant à la véracité des informations en provenance de son pays, sur les manifestations de la politique raciste, mais, dans son rapport à ses supérieurs, il ne put ignorer le durcissement de la campagne menée par les Juifs d'Égypte contre tout ce qui, à leurs yeux représentait l'Allemagne. Selon lui, de nouveau, la campagne antiallemande n'était pas l'apanage de Juifs isolés ; elle mobilisait l'ensemble de la communauté juive d'Égypte. Il pensait que « l'offensive des provocations » juive était bien organisée et soutenue par d'importants moyens financiers. « La provocation » revêtait parfois des proportions qui rappelaient à Pilger la campagne antiallemande de l'époque de la Première Guerre mondiale. Il souligna que les bulletins de la communauté juive et du mouvement sioniste en Égypte, qui en général, étaient peu connus, avaient augmenté leurs tirages et avaient commencé à publier des « attaques plus brutales et des mensonges éhontés contre l'Allemagne[29] ».

Contrairement à la presse juive, la presse arabe importante aux yeux de Pilger semblait neutre à l'égard de l'Allemagne. Cette presse, entièrement entre les mains de chrétiens et de musulmans, ne s'était pas mêlée de la campagne antiallemande et parfois même avait pris position contre les Juifs. Les questions relevant de la propagande antiallemande et du boycott des produits allemands avaient perdu, semblait-il, de leur actualité dans la presse arabe[30].

28 A.A., D.K., Beyrouth, 28 avril 1933.

29 La presse égyptienne en anglais et en français était en grande partie sous l'influence des Juifs ou dépendait indirectement des Juifs sur le plan économique.

30 A.A., D.G., Le Caire, 15 mai 1933, n° 343, section III, Politische Beziehungen zu Deutschland, Pol. 2, Ägypten, vol. 3.

Confronté à la campagne contre l'Allemagne par voie de presse en Égypte, Pilger fut conduit à protester vigoureusement, par écrit et par oral, auprès du gouvernement égyptien contre la tenue d'un meeting de protestation des Juifs du pays contre l'Allemagne, et plus encore contre les « attaques sans vergogne des journaux juifs hostiles ». Mais Pilger ne se faisait guère d'illusions quant à l'issue de sa protestation. Le gouvernement égyptien l'informa qu'il avait certes tenté d'user de son influence auprès des dirigeants de la communauté juive pour qu'ils modèrent leur position à l'égard de l'Allemagne ; il avait même obtenu de leur part l'engagement de ne pas organiser de meetings de protestation contre l'Allemagne ni d'attaque directe contre elle ; mais il ne pouvait agir directement et dans le cadre de la loi pour réduire au silence la presse juive.

La représentation diplomatique allemande tenta également d'infléchir la presse arabe en faveur de l'Allemagne. De fait, Pilger fut satisfait de la publication régulière par la presse arabe d'articles et de télégrammes envoyés par la représentation diplomatique ou par des milieux allemands en Égypte. Dans ses rapports, il fit également état avec satisfaction, sans détailler, de l'échec d'une tentative des Juifs d'acheter la presse arabe. Le suppléant du représentant se plaignit néanmoins à ses supérieurs à Berlin que, faute de fonds, la représentation ne pouvait pas créer un journal indépendant qui adopterait une attitude claire et nette contre le mouvement antiallemand en Égypte. Mais il semble que la décision de geler ce projet fut déterminée en premier lieu par la crainte qu'un journal de ce type ne suscite une réaction vigoureuse des Juifs du pays.

En Égypte, les membres de la colonie allemande menaient une activité discrète, peut-être à cause de leur nombre restreint et de leur faiblesse économique, contre la campagne antiallemande des Juifs du pays. La colonie allemande et la représentation diplomatique d'Égypte établirent une structure commune de discussion de tous les problèmes importants et perturbants. Fut également créée une sous-commission restreinte, composée des membres suivants : un délégué de la représentation diplomatique allemande, le chef local du parti nazi et le représentant de la chambre de commerce conjointe austro-allemande[31].

Fin mai 1933 également, l'activité juive en Égypte s'intensifia avec, notamment, la critique de l'Allemagne dans les journaux juifs qui continua à gêner la représentation allemande ; celle-ci fit cependant état, avec une certaine satisfaction, du déclin du thème juif dans la presse « sérieuse ». De

31 *Ibid*.

plus, fin mai, les Juifs d'Égypte organisèrent de nouveau un rassemblement de masse pour condamner la politique allemande. Pilger pensait que la reprise par les dirigeants juifs de ce moyen d'action qu'ils s'étaient abstenus d'utiliser pendant quelques mois, s'expliquait par le peu d'attention qu'attirait l'« incitation » antiallemande dans la presse non juive. Cette explication était contradictoire avec l'inquiétude du représentant devant l'ampleur et l'intensité de la campagne de propagande juive contre l'Allemagne. Mais les contradictions de ce genre étaient fréquentes dans la correspondance entre le représentant et ses supérieurs à Berlin. Dans la troisième semaine de mai furent organisés dans le quartier d'Héliopolis au Caire et dans la ville d'Alexandrie des meetings de protestation « contre l'antisémitisme allemand », auxquels participèrent, selon les estimations, entre deux et quatre mille personnes. La presse locale décrivit le déroulement des meetings et les discours. Des personnalités non juives participèrent au meeting d'Alexandrie et prirent la parole pour condamner l'Allemagne.

Dans le contexte des événements de la deuxième quinzaine de mai, le représentant diplomatique allemand s'adressa une fois de plus au suppléant du ministre égyptien des Affaires étrangères, Hilmi Issa Pasha, lui rappelant ses engagements antérieurs selon lesquels les dirigeants juifs avaient promis au gouvernement égyptien de s'abstenir de rassemblements antiallemands, et son estimation qu'il fallait s'attendre à un affaiblissement du mouvement de protestation juif. Pilger attira son attention sur les nouveaux événements et lui redemanda d'agir contre la campagne juive[32]. Il informa aussi le suppléant du ministre égyptien des Affaires étrangères de l'incident survenu dans un cinéma du Caire dont la direction fut contrainte d'annuler la projection d'un film allemand intitulé *Rivaux de la piste* à cause de « l'agitation de provocateurs juifs ». Le représentant allemand exprima son scepticisme quant à la réédition d'incidents de ce genre. Le suppléant du ministre des Affaires étrangères s'engagea à tout faire pour mettre fin à ce que le représentant allemand appelait la « provocation juive ». En même temps, le représentant allemand demeurait sceptique quant à l'éventualité d'un affaiblissement du mouvement juif contre l'Allemagne.

Parallèlement à la campagne de presse et aux meetings, le boycott des produits allemands par les Juifs commença à prendre une importance déterminante dans les préoccupations du représentant allemand en Égypte. Des statistiques sur le commerce avec l'Allemagne publiées par des cercles juifs en avril montraient la réussite du mouvement de boycott. Fin

32 A.A., D.G., Le Caire, 24 mai 1933, n° 371.

mai et début juin, les journaux juifs soulignaient un recul des exportations allemandes du fait du boycott par les Juifs du monde entier. Pilger rapporta cependant début juin des cas d'achats de produits allemands par des Juifs. Selon le représentant diplomatique allemand, quelques secteurs du commerce qui se trouvaient entre les mains de Juifs, notamment la branche du textile, souffrirent considérablement du boycott.

Au vu de cette situation, le représentant allemand craignit que les dirigeants du mouvement du boycott en Égypte ne tentent de développer leurs actions par des contrôles dans les magasins, à la recherche de produits de fabrication allemande. Le représentant, qui formula ses craintes auprès de ses supérieurs à Berlin, pensait qu'il n'y avait pas lieu de freiner sérieusement le mouvement de boycott avant d'avoir pris des mesures publiques contre ses chefs au sein de la communauté juive locale. Outre son intention de demander l'aide du gouvernement égyptien sur cette question du boycott, Pilger souhaitait s'adresser aux Juifs par l'intermédiaire de la presse égyptienne neutre, pour tenter de leur faire comprendre « l'illogisme » de leurs démarches. Mais, selon lui, le peu de moyens financiers mis à la disposition de la représentation allemande et l'intensification des efforts des dirigeants juifs auprès de la presse arabe pour propager leurs positions le contraignaient à la prudence dans les rapports avec cette presse[33].

La chambre de commerce germano-autrichienne du Caire prépara en juin un rapport sur le boycott commercial organisé par les Juifs d'Égypte contre l'Allemagne. Ses conclusions évoquaient trois attitudes principales des commerçants juifs face à cette situation :

a) Un groupe qui refusait catégoriquement de commander ou d'acheter des produits de fabrication allemande. Ce groupe comprenait les boutiques et les grands magasins. Les auteurs du rapport estimaient qu'à long terme, les commerces juifs ne pourraient pas respecter intégralement le boycott. Ou alors, le moment venu, il faudrait exiger des entreprises juives qui jusqu'alors avaient l'habitude d'acheter leurs marchandises à crédit, de payer comptant. Dans l'immédiat, la chambre de commerce recommandait de s'adresser aux commerces non juifs – musulmans, chrétiens syriens, grecs et arméniens – qui continuaient à acheter des marchandises allemandes.

b) Un groupe passif de commerçants et importateurs qui hésitaient entre les deux attitudes et qui, provisoirement, avaient cessé de faire de nouvelles commandes de produits allemands. Les rédacteurs du rapport

33 A.A., D.G., Le Caire, 1er juin 1933, n° 400.

supposaient que lorsque « l'incitation » antiallemande prendrait fin, ils reprendraient immédiatement leurs bonnes relations avec l'Allemagne.
c) Le troisième groupe qui, selon le rapport, comprenait les sociétés d'importation et quelques agences, manifestait ouvertement sa sympathie pour l'Allemagne et continuait à commercer avec elle, bien que cela suscitât l'hostilité du syndicat juif et celle des Juifs en général. Selon la Chambre, on pouvait raisonnablement exclure ce groupe de ceux contre lesquels l'Allemagne exercerait sa vengeance. Les auteurs du rapport estimaient que, tant que la désunion se ferait sentir dans le camp juif, « l'incitation » contre l'Allemagne serait étouffée. Pilger, bien évidemment, était en faveur des conclusions de la chambre de commerce. Il considérait par ailleurs comme prématurée l'estimation selon laquelle le boycott s'atténuerait progressivement, parce que jamais les Juifs ne parviendraient à s'unir.
Un autre domaine qui fit l'objet d'un rapport détaillé du représentant allemand en juin 1933 fut le boycott organisé par les Juifs d'Égypte à l'encontre des films allemands. Au début, dans toutes les villes d'Égypte, les clubs juifs demandèrent à leurs coreligionnaires de ne pas regarder de films allemands. Le boycott concernait tous les films réalisés en Allemagne, en particulier par les deux grandes sociétés – Terrafilme et UFA – qui collaboraient directement avec le gouvernement nazi. Lorsque le boycott fut rendu public, la salle de cinéma d'Alexandrie annonça immédiatement à ses spectateurs juifs qu'elle s'engageait à ne pas signer d'autres contrats de projection de films allemands autres que ceux des contrats existants. D'autres salles de cinéma en Égypte firent de même. Dans les cinémas du Caire et de Mansoura, des manifestations et des tapages pendant la projection de films allemands furent organisées ; leur projection fut interrompue et on ne les vit plus à l'écran. À Tanta également, le propriétaire du cinéma se plia aux instructions de la Ligue contre l'antisémitisme. À Alexandrie, le cinéma bénéficia d'une protection de la police à la demande de l'agence de la société cinématographique allemande.
Outre leurs actions contre la projection de films allemands en Égypte, les Juifs étendirent aussi leur activité à d'autres domaines. Pilger fut informé que des émissaires juifs s'étaient rendus chez des médecins en Égypte en vue de les convaincre de ne pas prescrire de médicaments de fabrication allemande. Les Juifs effectuèrent également des visites dans les magasins pour repérer s'il s'y trouvait des produits allemands[34].

34 A.A., D.G., Bulkeley, 21 juin 1933, n° 432.

L'activité des Juifs en Égypte contre l'Allemagne atteignit un sommet en juillet 1933. Les Juifs d'Égypte participèrent nettement au mouvement antiallemand dans le monde juif, œuvrant pour boycotter les produits allemands et organiser des manifestations contre l'Allemagne. Dans la deuxième quinzaine de juillet, le Congrès juif mondial se réunit à Amsterdam. Léon Castro, avocat d'Égypte, fut élu président du comité qui organisa le boycott de l'Allemagne. Castro fut prié de se rendre à Londres pour y former le bureau du boycott[35].

Le 4 septembre 1933, il fut reçu par le ministre égyptien des Affaires étrangères pour discuter longuement du mouvement du boycott des produits allemands en Égypte. Il transmit au ministre la décision du Congrès juif réuni à Amsterdam de créer en Égypte une section de l'Union économique juive mondiale, et lui soumit le plan d'action de cette section. Cet entretien n'eut pas, semble-t-il, de résultat très net. Le ministre des Affaires étrangères promit à Castro de discuter de la question avec le ministre de la Justice afin de vérifier si les aspirations du comité étaient légales au regard du droit égyptien. Au moment où le gouvernement de l'Égypte évitait d'adopter une position claire sur le boycott de l'Allemagne par les Juifs, qui semble-t-il l'embarrassait, le Wafd, parti nationaliste égyptien, adopta une attitude antijuive. L'organe du parti appelait les jeunes Égyptiens à promouvoir les succursales de sociétés allemandes plutôt que celles des Juifs qui les boycottaient[36].

Fissures dans le front

La dégradation de la campagne antiallemande menée par les Juifs d'Égypte commença à se faire sentir en novembre 1933. Après que le boycott des Juifs du monde eut porté ses fruits et conduit à une réduction des relations de l'Allemagne avec d'autres pays, comme le fit savoir le ministre allemand des communications en juillet 1933, les milieux commerciaux en Allemagne entamèrent une contre-attaque, presque certainement inspirée par le gouvernement.

Le commerce avec l'Égypte était semble-t-il si important qu'il devint l'objectif de la contre-attaque allemande. Le 10 octobre, le comité central des industriels d'Allemagne envoya une annonce secrète à tous

35 *Haaretz*, 26 juillet 1933, reportage du Caire.
36 *Ibid*., 6 septembre 1933, reportage du Caire. Le 22 septembre, le gouvernement de Sidqi Pasha démissionna. Le 24 septembre, Yahya Fattah fut nommé premier ministre d'Égypte, voir *ibid*., 24 septembre 1933.

les membres de l'Association des industries textiles interdisant à leurs usines d'utiliser du coton égyptien[37].

Selon le représentant allemand au Caire, la décision des filatures de coton en Allemagne de cesser d'acheter le coton égyptien à cause du boycott par les Juifs des produits allemands suscita une grande émotion en Égypte. La première annonce de cette mesure parvint au représentant par l'intermédiaire du Premier ministre égyptien, Abdel-Fattah Yahya qui avait été informé de l'événement par un télégramme de son ambassadeur à Berlin[38]. Le Premier ministre convoqua Stohrer pour lui signifier que la mise en œuvre de la décision des Allemands de boycotter le coton égyptien constituerait une véritable catastrophe pour l'Égypte, et qu'il était étonné qu'une mesure aussi draconienne ait pu être décidée sans discussion préalable par voie diplomatique. Le représentant allemand, vraisemblablement surpris, lui aussi, des mesures prises par les filatures allemandes répondit au Premier ministre inquiet qu'il n'avait pas eu connaissance de la décision de l'association des filatures et se déclara persuadé qu'il s'agissait d'une manifestation spontanée de solidarité de la part de l'association et de ses membres, atteints par le boycott des produits de l'industrie allemande en Égypte. On peut supposer que Stohrer fut lui aussi surpris de la gravité et de la rapidité de la réaction du gouvernement égyptien, mais considéra favorablement cette évolution, comme on le verra par la suite.

Abdel-Fattah Yahya demanda au représentant allemand d'agir rapidement et par tous les moyens à sa disposition afin d'obtenir l'annulation du boycott du coton égyptien. Il énuméra à Stohrer toutes les mesures prises par le gouvernement égyptien contre le boycott des produits allemands et demanda que les Allemands fassent preuve de compréhension devant les limites imposées par la loi et [le régime des] capitulations à la capacité d'intervention de son gouvernement. Stohrer reconnut le bien-fondé de l'argumentation égyptienne, mais émit l'hypothèse devant le Premier ministre que la mesure prise par les filatures allemandes ne s'expliquait pas seulement par le préjudice subi du fait du boycott par une partie de l'industrie allemande, mais également par la poursuite de l'incitation et de l'affront fait à la colonie allemande par la presse égyptienne. Le représentant allemand ajouta que, sur ce plan, au moins, le gouvernement égyptien aurait pu agir plus efficacement. Stohrer s'attarda en particulier sur « l'incitation juive » antiallemande et sur la plainte déposée à la même époque par un Juif

37 *Ibid*., 13 novembre 1933, citant *Al-Ahram*.
38 A.A., D.G., Le Caire, 13 novembre 1933, n° 791.

du nom de Yavetz contre l'Association allemande en Égypte. Le représentant allemand, qui considérait le dépôt de cette plainte comme une forme de propagande provocatrice destinée à nuire aux intérêts allemands en Égypte, demanda au Premier ministre d'en examiner le contexte et les raisons. Yahya lui promit d'examiner attentivement ces plaintes et chargea le ministre de la Justice d'étudier les documents afférant à ce procès. La plainte de Yavetz contribua à perturber davantage la représentation allemande en Égypte, mais pas pour longtemps.

Il suffit au gouvernement d'être informé du boycott du coton égyptien par les filatures allemandes pour intervenir au plus haut niveau. Stohrer fut rassuré par cette nouvelle évolution comme en témoigne le ton de ses rapports à Berlin expliquant que la campagne menée par les Juifs d'Égypte contre l'Allemagne battait de l'aile, bien qu'à cette époque, en novembre 1933, on n'en vît pas encore les signes[39].

Le gouvernement égyptien ne pouvait certes pas faire grand-chose contre le boycott juif, mais la menace du boycott du coton égyptien le plaça dans une position inconfortable et le contraignit à adopter une attitude et des mesures contre les Juifs du pays, du moins dans la mesure de ses possibilités. Ainsi, dans la deuxième quinzaine de novembre 1933, le gouvernement égyptien interdit la tenue d'un rassemblement juif à Alexandrie, au cours duquel Léon Castro, président de la « Ligue de combat contre l'antisémitisme hitlérien », devait prendre la parole[40].

Une autre réaction égyptienne dénuée de toute sympathie pour le boycott organisé par les Juifs fut publiée dans la deuxième quinzaine de novembre 1933, dans *Al Balagh*, organe du parti Wafd. Selon ce journal, s'il se révélait que les Juifs avaient oublié leur « égyptéité » et continuaient à soutenir le boycott qui nuisait aux Égyptiens, les sentiments des Égyptiens à l'égard des Arabes d'Eretz Israël s'exprimeraient de façon concrète. L'organe du Wafd émit la menace que les Égyptiens aident les Arabes de Palestine de toutes leurs forces, ce qu'ils n'avaient pas fait jusqu'alors[41]. De tels propos illustraient les limites de la campagne antiallemande menée par les Juifs d'Égypte.

En Irak également, l'évolution politique interne aida la représentation diplomatique allemande à Bagdad et œuvra en faveur des intérêts

39 Selon une version de la presse (*Haaretz*, 13 novembre 1933, reportage du Caire), le représentant allemand en Égypte promit au Premier ministre de vérifier la question du boycott auprès de son gouvernement à Berlin. Il reçut la réponse le 10 novembre : le gouvernement allemand s'en tenait aux moyens d'interdire aux filatures de boycotter le coton égyptien ; ainsi fut annulée la décision du boycott allemand. Mais cette version ne correspond pas la lettre adressée à Berlin par le représentant allemand en Égypte.

40 *Haaretz*, 24 novembre 1933, reportage d'Alexandrie.

41 *Ibid.*, 13 novembre 1933.

allemands. Au cours de l'été 1933, les Juifs d'Irak rejoignirent le mouvement juif mondial boycottant les produits allemands. Mais, en octobre de la même année, le représentant allemand à Bagdad fit état dans ses rapports d'un réveil du mouvement musulman contre le boycott par les Juifs, mouvement nettement antijuif. Le lien entre ce réveil musulman et le boycott des Juifs contre l'Allemagne est sujet à caution. Le représentant allemand lui-même donna une explication plus plausible du regain du climat antijuif au sein des musulmans d'Irak. Selon lui, la majorité musulmane s'opposait vigoureusement au sionisme par suite de l'émigration croissante des Juifs d'Allemagne en Palestine. Le 23 octobre 1933, le « club des jeunes musulmans » de Bassora adressa un télégramme à la représentation allemande à Bagdad pour protester contre l'accroissement du nombre de permis d'émigrer en Palestine délivrés aux Juifs d'Allemagne par l'intermédiaire de la Grande-Bretagne. Le représentant allemand considérait favorablement cette évolution et espérait qu'elle aboutirait à présenter l'Angleterre comme le principal ennemi du peuple arabe et rendrait difficile l'instauration d'un accord anglo-irakien. En même temps, le représentant allemand à Bagdad rapporta que les communautés juives de la capitale, de Mossoul et de Bassora n'avaient pas été attaquées directement dans la presse qui condamnait l'émigration des Juifs d'Allemagne en Palestine[42].
Indirectement, l'évolution politique interne dans les pays du Moyen-Orient contribua à maintes reprises et de façon inattendue à répondre aux attentes des représentants de l'Allemagne qui tentaient de freiner la campagne de propagande orchestrée par les Juifs contre leur pays. En juillet 1933, il régnait au Liban une grande tension entre le patriarche maronite Arida et l'archevêque de Beyrouth, Monseigneur Moubarak, en désaccord sur l'avenir du Liban et sur l'ampleur de la coopération avec les autorités mandataires françaises. Dans le feu de la discussion entre les deux dignitaires de l'Église, Moubarak envoya à Arida, au cours de l'été 1933, une lettre virulente dans laquelle il évoquait, entre autres, la position du patriarche contre la persécution des Juifs d'Allemagne en ces termes : « À l'heure où nous vous avons choisis pour être patriarche, nous ne vous avons pas désignés pour être le patriarche des Juifs. Vous avez négligé votre communauté et votre pays, pour vous consacrer exclusivement aux Juifs[43]. » Le consulat allemand

42 A.A., D.G., Bagdad, 25 octobre 1933, section III, Pol. 16, Islam. Après la mort du roi Faysal Ier en septembre 1933, le régime en Irak se retrouva affaibli. Le roi Ghazi autorisa l'activité politique des associations nationalistes dont les dirigeants irakiens étaient des réfugiés de Palestine et des Arabes syriens exilés. Dans plusieurs ministères furent nommés des ministres, des directeurs et des hauts fonctionnaires d'obédience nazie. Voir Haïm Y. Cohen, *Les Juifs dans les pays du Moyen-Orient à l'époque contemporaine*, Tel Aviv, 1972, p. 33 [en hébreu].

43 A.A., D.K., Beyrouth, 7 et 14 juillet 1933, Geheimakten, Pol. 2, Syrien

à Beyrouth fit grand cas de la lettre de Moubarak à Arida qu'il pensait pouvoir exploiter. Mais le ministère des Affaires étrangères à Berlin arriva à la conclusion qu'il n'y avait pas lieu de resserrer les liens avec l'archevêque qui avait même rendu visite au consul allemand à Beyrouth[44]. Le thème des Juifs n'était qu'un aspect limité des divergences entre les deux dignitaires religieux concernant l'avenir du Liban.

Si la campagne antiallemande des Juifs s'affaiblit en Égypte, c'était non seulement du fait de limites objectives, mais également, en grande partie, du fait des dissensions au sein des dirigeants juifs d'Égypte sur la façon de mener cette campagne. Cet état de choses, on l'a vu, n'avait pas échappé à Stohrer dès le début de la campagne, au cours des six premiers mois de 1933. De fait, ces divergences dans la communauté juive d'Égypte allaient rapidement nuire à la campagne antiallemande.

Stohrer ne se contenta pas d'observer passivement la situation ; il s'efforça également d'aggraver la scission au sein de la communauté juive. Sa correspondance secrète avec le ministère des Affaires étrangères à Berlin montre que, en décembre 1933, le diplomate allemand au Caire cherchait le contact avec les dirigeants juifs qui, depuis le début, n'étaient pas convaincus de la nécessité de boycotter les produits allemands. Stohrer n'hésita pas à rencontrer des Juifs influents pour les convaincre que la campagne antiallemande n'était pas judicieuse. Au service du représentant allemand en Égypte se trouvait un homme dont l'identité n'est pas connue ; dans la correspondance avec Berlin, il est désigné par l'expression « Monsieur X ». Il ressort de cette correspondance qu'il s'agissait d'un Juif qui avait des relations avec les dirigeants juifs en Égypte. Dans la deuxième quinzaine de décembre 1933, Stohrer rapporta à Berlin que « Monsieur X » l'avait invité chez lui pour discuter et, au cours de l'entretien, lui avait raconté qu'il avait noué des relations avec des notables de la communauté juive en Égypte, précisant les noms suivants : Joseph Aslan Cattaui (ou Qattawi) Pacha, président de la communauté juive d'Égypte, sir Victor Harari Pacha, Elie Mosseri, Charles Adès et d'autres encore. « Monsieur X » ajouta qu'il s'était entretenu avec ces dirigeants de « la possibilité d'un accord de paix » ; il entendait vraisemblablement un arrêt de la propagande juive antiallemande en Égypte et, à ses dires, son initiative avait été favorablement accueillie. Les dirigeants juifs avec lesquels il avait discuté avaient, d'après lui, déploré la forme qu'avait revêtue la lutte des Juifs d'Égypte contre l'Allemagne et, selon eux, les mesures adoptées dans le cadre de cette campagne nuisaient aux

44 A.A., Dr Julius Ruppel, Berlin, 11 septembre 1933, Geheimakten, Pol. 2, Syrien.

intérêts juifs. Ils auraient également exprimé leurs regrets de ne s'être pas opposés à la campagne antiallemande, et du fait qu'elle avait été dirigée par des « éléments suspects ». « Monsieur X » estimait que ses interlocuteurs allaient s'unir pour mener une action concertée. Ils pourraient exercer une influence sur les éléments juifs « extrémistes ».

Stohrer demanda, semble-t-il à « Monsieur X » d'agir en vue d'annuler le procès intenté par Yavetz, mais il n'y parvint pas malgré la proposition de compromis faite à son interlocuteur, comme en témoigne un autre entretien du mois de décembre. « Monsieur X » expliqua à Stohrer que l'Allemagne devait publiquement déclarer quel était le statut des Juifs, afin de limiter le combat antiallemand des Juifs à travers le monde. Il proposa même d'inviter lord Reading à effectuer une visite en Allemagne afin qu'il se rende compte de près de la situation des Juifs et soit convaincu des intentions du gouvernement de ce pays. « Monsieur X » fit ces propositions en supposant qu'en Allemagne, l'attitude envers les Juifs s'était modérée. Ses propos rassurèrent Stohrer qui rapporta à Berlin que les Juifs d'Égypte avaient bien compris que « l'incitation » leur causait plus de tort qu'elle ne nuisait à l'Allemagne. En même temps, le représentant allemand en déduisit que les Juifs redoutaient « un accord de paix », c'est-à-dire la fin de la campagne antiallemande, car cela leur semblait constituer une trahison de la cause juive générale[45].

Au début de l'année 1934, la tendance à l'affaiblissement de la campagne antiallemande menée par les Juifs en Égypte se poursuivit. Stohrer fut informé par des sources qu'il considérait comme fiables de l'aggravation de la scission au sein de la communauté juive. Au cours d'entretiens qui se déroulèrent au cours des deux premières semaines de février, entre les dirigeants juifs d'Égypte, sous la présidence de Cattaui Pacha, et Castro et Berkovitz, que le représentant allemand qualifiait d'« extrémistes », les « modérés » l'emportèrent sur les « extrémistes ». Finalement, Castro et Berkovitz, pressés par leurs dirigeants, décidèrent d'annoncer un arrêt de la propagande contre l'Allemagne et de veiller à atténuer la tonalité antiallemande des journaux juifs, *L'Aurore* et *Israël*[46].

Quelques jours après leur réunion, la liste des décisions des dirigeants juifs était déjà connue. La *Bourse égyptienne*, à laquelle participait Bercovitz, cessa presque complètement ses attaques contre l'Allemagne et renonça à la manchette « L'antisémitisme en Allemagne » figurant de façon permanente au-dessus des informations sur la situation des Juifs en Allemagne. Stohrer

45 A.A., D.G., Le Caire, 18 décembre 1933, Section secrète III, Pol. 2, Ägypten, vol. 4.
46 *Israël*, journal juif en langue française qui parut au Caire entre 1919 et 1939. (Sur *L'Aurore*, voir note 5).

rapporta que dans *L'Aurore*, et dans *Israël*, la modération se faisait également sentir, et à chaque ligne, on pouvait discerner, selon le « représentant allemand », l'embarras devant l'absence de soutien moral et financier aux « incitateurs » de la part des milieux juifs.

En dépit des signes évidents d'effondrement progressif du combat des Juifs d'Égypte contre l'Allemagne, Stohrer ne relâcha pas ses efforts auprès du gouvernement égyptien, de son Premier ministre et de son ministre de l'Intérieur, pour qu'ils agissent efficacement contre les derniers vestiges d'« incitation ». Lors de sa visite à ces deux hommes en février 1934, il reçut l'assurance que tout serait fait dans le domaine légal et administratif pour ramener « les clameurs à un calme absolu[47]. »

Début mars 1934, avec une évidente satisfaction, le représentant allemand mentionna dans ses rapports la reprise des relations entre les commerces juifs et l'Allemagne. Parallèlement, il poursuivit ses efforts pour préparer des relations avec les Juifs du pays, envisageant même de proposer de rendre visite au rabbin d'Alexandrie[48].

L'apaisement de la campagne juive continua au mois d'avril. Stohrer rapporta que la propagande juive pour le boycott des produits d'Allemagne s'était totalement effondrée. Se fondant sur des statistiques, le représentant allemand affirma que le boycott juif de 1933 n'avait que très peu nui au commerce allemand avec l'Égypte. Au cours des neuf derniers mois de 1933, les exportations allemandes vers l'Égypte étaient en augmentation par rapport au commerce avec d'autres pays. En 1933, les exportations de l'Allemagne à destination de l'Égypte avaient augmenté de 6,2 % par rapport à 1932. Parallèlement, la même année, les importations en Allemagne de produits égyptiens avaient diminué de 13,3 %. Le représentant allemand se déclara convaincu qu'en dépit des Juifs qui s'abstenaient d'acheter des produits de consommation courante de fabrication allemande, le temps jouait en faveur de son pays et que le « terrorisme du boycott » cesserait lorsque disparaîtrait la peur des dénonciations.

Pour Stohrer, le succès se manifestait surtout dans l'arrêt de la propagande antiallemande dans les journaux, et début avril, il fit état dans son rapport de l'échec définitif de la campagne de propagande. Des journaux sous influence juive avaient renoncé à « l'incitation systématique ». La modération du ton était manifeste également dans les petites revues juives hebdomadaires dont « les attaques contre la nouvelle Allemagne étaient particulièrement virulentes ».

47 A.A., D.G., Le Caire, 21 février 1934, n° 136.
48 A.A., D.G., Le Caire, 6 mars 1934.

Quant à l'analyse de ce qui lui semblait être les motivations principales de l'échec de la campagne juive contre l'Allemagne en Égypte, Stohrer attribuait l'apaisement de la propagande avant tout à l'aide du gouvernement égyptien dans la lutte contre le boycott juif. Les Juifs d'Égypte, contrairement à leurs coreligionnaires dans d'autres pays, n'étaient plus autorisés, en avril 1934, à appeler au boycott contre l'Allemagne. Ensuite, parmi les facteurs qui emportèrent la sympathie du gouvernement et de l'opinion publique non juive en Égypte, le représentant allemand cita le calme et la discipline de la colonie allemande locale devant la campagne menée contre elle. Les autres facteurs mentionnés étaient la détérioration des relations entre Juifs et Arabes en Palestine au cours de l'hiver 1933 et les grossières erreurs commises par les dirigeants de la campagne juive antiallemande en Égypte. En dépit du climat antiallemand qui continua à régner parmi les Juifs d'Égypte, Stohrer déclara début avril 1934 que douze mois de combat s'étaient terminés par la victoire de la cause allemande et que l'amélioration du point de vue de l'Allemagne se poursuivrait si les conditions ne changeaient pas[49].

***

Survenue dès la montée au pouvoir des nazis, la rapide détérioration de la situation des Juifs d'Allemagne détermina leurs coreligionnaires dans le monde à manifester leur solidarité avec leurs frères persécutés. Ce sentiment de solidarité n'épargna pas les communautés juives des pays du Moyen-Orient, en particulier l'Égypte. Au début des années 1930, les Juifs d'Orient connaissaient une certaine tranquillité et faisaient confiance aux dirigeants locaux envers lesquels ils manifestaient leur loyauté. Si la réaction des Juifs d'Égypte à la lettre de réponse du représentant du parti nazi local témoignait d'une crainte que le nazisme puisse un jour s'attaquer également à eux, cette frilosité fut exceptionnelle. La solidarité manifestée en 1933-1934 par les Juifs d'Orient pour leurs frères d'Allemagne ne résultait pas d'une attitude de défense mais d'un sentiment de puissance et de confiance dans leur capacité de punir l'Allemagne. La réaction des Juifs d'Orient passa rapidement du stade de la protestation verbale au stade de la réaction active. Ne se limitant pas au domaine de la propagande, leur réaction s'étendit au domaine économique, dans des opérations menées au grand jour en vue de nuire délibérément aux intérêts allemands, et de susciter un changement dans l'attitude de l'Allemagne nazie à l'égard des Juifs. À cette

49 A.A., D.G., 2 avril 1934, n° 216.

époque, vraisemblablement, les Juifs d'Orient estimaient encore possible de changer le sort des Juifs d'Allemagne en exerçant des pressions.
Il semble que la réaction des diplomates allemands au Caire, à Beyrouth et à Bagdad entretint les Juifs dans leur espoir de réussir. Car ces diplomates de carrière dont une partie n'avait pas encore totalement intégré l'idéologie nazie, se retrouvèrent sur la défensive et réagirent à la campagne des Juifs en justifiant la position de leur pays. Le peu d'intérêt pour le Moyen-Orient que manifesta le régime nazi à ses débuts, affairé qu'il était à la consolidation de son pouvoir à l'intérieur, limita d'emblée la capacité des diplomates allemands à agir efficacement pour faire interdire la campagne juive. Faute de ressources suffisantes pour mettre en place une infrastructure capable de travailler de façon indépendante face à la campagne des Juifs, les diplomates allemands demandèrent aux gouvernements des pays dans lequels ils étaient en poste d'intervenir auprès des dirigeants juifs afin qu'ils mettent fin à la campagne antiallemande.
Ce fut probablement l'intervention des gouvernements ou des autorités locales dans le combat entre les communautés juives et l'Allemagne nazie qui torpilla le combat des Juifs et le fit échouer. L'atteinte aux intérêts économiques nationaux en Égypte, ainsi que le réveil nationaliste arabe hostile aux Juifs sur la question de la Palestine, auquel s'ajoutèrent les dissensions entre les Juifs, tels furent les facteurs qui déterminèrent l'affaiblissement du combat vers le milieu de l'année 1934.

ANNEXE

Lettre ouverte de la communauté juive d'Égypte, rédigée par l'un de ses dirigeants, au substitut du Premier ministre en Égypte. Cette lettre fut publiée le 16 février 1933 dans le journal égyptien de langue française *L'Aurore*. Elle se trouve dans les archives du ministère allemand des Affaires étrangères, annotée par le représentant diplomatique allemand au Caire[50].

Grave danger : l'hitlérisme en Égypte

Lettre ouverte à Son Excellence le substitut du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur,
En l'absence de Son Excellence Ismaïl Sidqi Pacha – et nous regrettons tous que la maladie l'ait éloigné de la scène politique –, Votre Honneur se trouve à la tête du gouvernement et c'est pourquoi je m'adresse à vous, qui attachez du prix à la grandeur de notre beau pays, qui êtes un homme qui veille – il s'agit d'une préoccupation partagée par Sa Majesté notre roi vénéré qui est un exemple pour nous tous – à ce que l'amitié et l'entente règnent à tout jamais entre toutes les communautés.
Votre Honneur comprendra immédiatement la gravité du problème et son ampleur, et pèsera ses conséquences inattendues si les choses ne sont pas rétablies dans ce domaine.
Il s'agit, et le titre de ma lettre le précise, de l'hitlérisme.
Un parti hitlérien a été créé au Caire, ou comme on l'appelle en Allemagne d'un nom fallacieux : un parti national-socialiste.
L'hitlérisme en Égypte ! C'est comme si nous acceptions l'existence d'un parti communiste en Égypte. Et le communisme, du moins, est officiellement au pouvoir en Russie ! Il y a un parti nazi au Caire, à nos portes, et peut-être dans nos murs.
Il s'agit d'un parti dont le programme proclame, dans son article 4, sa haine des Juifs, et qui aspire à les exterminer ; il s'agit d'un parti dont les objectifs démagogiques et la haine sont parfaitement connus, et il n'est nul besoin de développer ces thèmes dans cette lettre !
Votre Excellence, est-ce que cela ne vous semble pas scandaleux ? Implanter au cœur de l'Égypte – pays dans lequel tous vivent en harmonie totale, dans

50 Le texte est ici retraduit de l'hébreu. *(N.d.T.)*

lequel toutes les communautés coexistent les unes aux côtés des autres sans que cela ne suscite de frictions, un pays dont la beauté naturelle et l'ouverture des habitants sont réputées dans le monde entier –, implanter dans notre pays l'esprit de fanatisme et de haine, c'est pour nous un acte impudent et inepte, et qui évoque seulement l'idée fixe qui se répand dans le cerveau d'un hitlérien enragé.

Cette idée fixe s'est emparée de l'esprit de Monsieur Max Dietrich qui réside au Caire et mène une bonne vie, dans la richesse et l'abondance, et il n'y a pas lieu de penser qu'il regrettera de ne pas vivre dans sa patrie. Et pourtant, le fait qu'il soit loin de sa patrie ne l'empêche pas – et c'est son droit – d'adopter les idées politiques de Hitler, et également d'établir au Caire – et il n'en a pas le droit – une section du parti hitlérien sous sa direction.

Et au Caire ne vivent pas plus d'un millier d'Allemands.

Monsieur Max Dietrich, Allemand de race pure – et j'ose dire : Allemand « extra » –, a pris l'initiative d'envoyer à tous les Allemands émigrés au Caire une circulaire les informant de la création dans cette ville d'une section du parti national-socialiste dit « nazi ». Comme on pouvait s'y attendre, un certain nombre de citoyens ont répondu à l'appel et le parti a été fondé sous sa direction. Les cotisations ont été payées et un compte en banque a été ouvert au nom du « Parti national-socialiste, section du Caire ». Excellence, nous nous opposons vigoureusement à l'existence en Égypte d'un parti hitlérien, tout comme nous sommes opposés au parti communiste. L'existence de ce parti constitue un danger manifeste pour les Juifs d'Égypte. Pour l'Allemand hitlérien, le Juif – qu'il s'agisse d'un Juif allemand ou d'un Juif australien ou égyptien – est toujours un Juif. L'Allemand hitlérien, et peu importe qu'il habite en Allemagne ou au Caire, est antisémite. En lui permettant de s'organiser ici, on le laisse préparer des rassemblements, des congrès, qu'on l'autorise à se livrer à de la propagande, à persécuter les Juifs par haine, la même haine dont le grand historien Emil Ludwig a dit dans un célèbre entretien, « qu'elle surgissait des profondeurs de l'âme allemande ». Chez certains Allemands, cet antisémitisme est latent – ce sont les plus modérés –, chez d'autres, la haine les étouffe – ce sont les hitlériens.

En conséquence, nous demandons que Votre Excellence ordonne de disperser immédiatement ledit parti nazi et de renvoyer d'Égypte Monsieur Max Dietrich ; il apparaît qu'il est à l'origine de l'agitation et des troubles, et qu'il est un dangereux agent dont la présence au Caire risque de mettre en péril la vie de citoyens égyptiens de confession juive qui vivent pacifiquement dans la ville. Le gouvernement de Sa Majesté le roi Fouad a toujours pris les

mesures nécessaires pour protéger leur vie et leurs intérêts, comme il le fait pour tous les autres citoyens égyptiens des autres religions.

Nous sommes persuadés, Excellence, que vous prendrez d'urgence les mesures qui s'imposent. Il n'y va pas seulement de la tranquillité des Juifs et aussi d'un certain nombre d'Allemands – car il en est parmi eux qui ne sont pas nazis –, mais également de la tranquillité de toute la population. L'existence d'une section du parti hitlérien en Égypte n'est absolument pas nécessaire ni justifiée. La colonie allemande existe, et nous la respectons tous. Son Excellence, le représentant de l'Allemagne, le baron von Stohrer, parfait gentleman, se trouve à la tête de cette colonie avec dévouement et un rare discernement. C'est pourquoi, dans l'intérêt de tous les habitants du pays, il n'y a lieu de tolérer en Égypte ni le communisme, ni le nazisme. Ce n'est pas l'esprit d'intolérance ou de fanatisme qui nous conduit aujourd'hui à pousser un cri d'alarme. La vie des hommes, de tous les hommes, ainsi que la paix et la fraternité au service de l'Égypte nous sont trop chères pour ne pas nous opposer à toute entreprise qui risque de les mettre en danger.

Nous sommes persuadés, Excellence, que vous prendrez les mesures énoncées ci-dessus et nous vous prions d'agréer, Excellence, l'expression de notre considération.

Jacques Maleh



La propagande nazie destinée au monde arabe pendant la Seconde Guerre mondiale et la Shoah ; ses conséquences

Jeffrey Herf, Traduit de l'anglais par Claire Drevon

Dans Revue d'Histoire de la Shoah 2016/2 (N° 205), pages 107 à 126
Éditions Mémorial de la Shoah

ISSN 2111-885X
ISBN 9782916966144
DOI 10.3917/rhsho.205.0107

La propagande nazie destinée au monde arabe pendant la Seconde Guerre mondiale et la Shoah ; ses conséquences

Jeffrey Herf[1]

Traduit de l'anglais par Claire Drevon

Pendant la Seconde Guerre mondiale et la Shoah, le régime nazi lança une intense campagne propagande en langue arabe à destination des sociétés d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Il opéra au moyen d'une documentation imprimée distribuée par l'Afrikakorps de la Wehrmacht, mais principalement par des émissions de radio sur ondes courtes diffusées depuis l'Allemagne. La propagande était une forme de guerre politique qui complétait les efforts infructueux déployés par Hitler pour remporter la victoire en Afrique du Nord. Les archives du gouvernement allemand contiennent quelques traductions en allemand de ces émissions, ainsi qu'une partie de la documentation imprimée en arabe. Les archives de loin les plus importantes sur cette campagne furent cependant réunies par diplomates américains en poste au Caire pendant la guerre. Là, ils enregistrèrent, transcrivirent et traduisirent plusieurs milliers de pages à partir des centaines d'émissions diffusées dans la région, notamment de 1941 à 1945. C'est leur travail qui m'a permis d'écrire *Hitler, la propagande et le monde arabe*[2].

Nous savons désormais que, si l'Afrikakorps avait remporté la victoire, les SS de Heinrich Himmler auraient immédiatement suivi avec des unités comparables aux *Einsatzgruppen*, de sinistre réputation, qui assassinèrent plus d'un million et demi de Juifs en Europe orientale. Ce ne fut que grâce aux victoires en Afrique du Nord des forces armées de Grande-Bretagne, d'Australie, de Nouvelle-Zélande et des États-Unis en 1942 et 1943 que les nazis échouèrent dans leur tentative d'étendre la Solution finale aux Juifs vivant dans les pays arabes, soit entre sept cent mille et un million de personnes.

1 Professeur d'histoire à l'université du Maryland et auteur de *L'Ennemi juif* (Paris, Calmann-Lévy/Mémorial de la Shoah, 2011) et de *Hitler, la propagande et le monde arabe* (Paris, Calmann-Lévy/Mémorial de la Shoah, 2012).

2 Jeffrey Herf, *Hitler, la propagande et le monde arabe*, traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Calmann-Lévy, 2012 ; voir Jeffrey Herf, *Nazi Propaganda for the Arab World*, New Haven, Yale University Press, 2009.

Certes, cette tentative échoua, mais la campagne de propagande laissa des traces, et on entend aujourd'hui encore des échos de l'antisémitisme de l'époque de la guerre, ainsi qu'une réflexion de type paranoïaque sur les théories du complot, axée sur les Juifs, puis sur le sionisme et l'État d'Israël, réflexion qui influença la culture politique arabe dans les années d'après-guerre et qui persiste jusqu'à l'ère actuelle du terrorisme islamique[3].

Hitler et les dirigeants nazis pensaient que c'était une conspiration juive internationale qui avait déclenché la Seconde Guerre mondiale dans le but d'exterminer le peuple allemand[4]. Lui-même et son régime interprétaient tous les grands événements de la guerre au travers de ce prisme idéologique. La théorie du complot, élaboration antisémite des nazis, apparut pour expliquer ce qui leur semblait inexplicable : l'alliance entre les démocraties occidentales et l'Union soviétique. La clé de ce mystère évident n'était autre que les puissants manipulateurs et tous ceux qui, dans les coulisses, à Moscou, Londres et Washington, invisibles mais bien réels, manœuvraient les soi-disant marionnettes appelées Roosevelt, Churchill et Staline. Derrière eux tous se tenait « le Juif », menaçant, intelligent et meurtrier. Dans une guerre à mort, Hitler allait tuer les Juifs avant qu'ils ne tuent les Allemands. Plus les Alliés remportaient de victoires sur les armées adverses, plus les nazis disaient aux Allemands que le moment où les Juifs allaient les exterminer approchait. Dans leur esprit, la Shoah était un acte de représailles justifié et une mesure d'autodéfense mise en œuvre au paroxysme d'une sainte colère. Pour Hitler, la nature *internationale* du complot juif antiallemand signifiait que l'effort investi pour exterminer les Juifs avait vocation à être lui aussi international. La Shoah devait donc être une « Solution finale de la question juive » non seulement en Europe, mais dans le monde entier.

Avant que les nazis ne lancent les mesures antijuives en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, ils avaient besoin de clarifier leur compréhension de l'antisémitisme. Alors qu'ils étaient convaincus de sauver l'humanité du péril juif, ils avaient également une piètre opinion de la plupart des autres peuples. La doctrine de la supériorité de la « race aryenne » créa un dilemme central pour le régime, rendant difficile la tâche de trouver des alliés dans le monde composé de peuples qui n'étaient pas membres de ce groupe élu,

3 Sur la culture politique arabe, voir Fouad Ajami, *The Arab Predicament: Arab Political Thought since 1967*, New York, Cambridge University Press, 1981.

4 Sur ce point, voir Jeffrey Herf, *The Jewish Enemy: Nazi Propaganda during World War II and the Holocaust*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2006 ; et Jeffrey Herf, *L'Ennemi juif. La propagande nazie, 1939-1945*, traduit par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Calmann-Lévy, 2011.

supérieur. Ce dilemme évident n'échappa guère à l'attention des diplomates allemands bien avant le début de la Seconde Guerre mondiale. À l'automne 1935, le gouvernement de Hitler promulgua les lois raciales de Nuremberg qui privaient les Juifs d'Allemagne de leur nationalité et interdisaient les mariages entre Juifs et Allemands. Quelques mois plus tard, en décembre 1935, un certain Johannes Ruppert, né de l'union d'un officier turc avec une femme allemande, fut expulsé d'un groupe des Jeunesses hitlériennes dont il était membre depuis 1933[5]. Ses parents portèrent l'affaire devant l'ambassade turque. Les diplomates arabes reçurent des questions émanant d'Arabes vivant en Allemagne et désireux de savoir si leur mariage avec des conjoints allemands serait annulé. Ces cas conduisirent les diplomates en poste dans des pays arabes, en Iran ou dans l'Afrique du Nord française à se demander si le terme « antisémitisme » ainsi que les nouvelles lois raciales de l'Allemagne nazie s'appliquaient aux Turcs, aux Arabes et aux Perses, c'est-à-dire aux « sémites » non-juifs. La définition de l'antisémitisme par l'Allemagne nazie était-elle assez large pour s'appliquer à eux, ou suffisamment étroite pour se limiter aux seuls Juifs ? En 1935 et 1936, des diplomates turcs, égyptiens, iraniens et irakiens, aussi bien ceux qui se trouvaient dans leur pays d'origine que ceux qui étaient en poste à Berlin, évoquèrent ces questions avec leurs homologues allemands. Ces investigations et les réponses données par les Allemands furent insérées dans un dossier extrêmement intéressant des archives du gouvernement allemand intitulé « Appartenance des Égyptiens, Irakiens, Iraniens, Perses et Turcs à la race aryenne[6] ». Des diplomates allemands, en particulier des fonctionnaires de carrière, rappelèrent que l'Allemagne impériale s'était présentée comme une puissance anticoloniale avant et pendant la Première Guerre mondiale. Ils s'inquiétèrent à l'idée que l'idéologie et la législation raciales du régime nazi, ainsi que les remarques méprisantes de Hitler sur les Égyptiens dans *Mein Kampf*, ne sapent tout effort du régime nazi pour se présenter comme une puissance favorable aux Arabes et aux musulmans dans leur opposition à l'influence britannique et française en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

Le 2 février 1936, Walter Gross, directeur de l'Office de la politique raciale du parti nazi, observa, dans un mémorandum adressé au ministère des Affaires étrangères, que les lois raciales de Nuremberg du 15 septembre 1935 n'établissaient pas de distinction « entre aryens et non-aryens, mais plutôt

5 Vückhoff à L.R. Pilger, 20 décembre 1935, PAAA, R99173, Inland Partei, Zugehörigkeit der Ägypter, Iraker, Iraner, Perser und Türken zur arischen Rasse, vol. 1, 1935-1936. Également dans Jeffrey Herf, *Nazi Propaganda for the Arab World*, New Haven (CT), Yale University Press, 2009, p. 15-35.

6 *Ibid*.

entre personnes de sang allemand ou analogue d'une part, et Juifs ou autres étrangers de l'autre[7] ». Cependant, au printemps 1936, des reportages parus dans la presse sur la discrimination raciale qu'appliquerait l'Allemagne nazie à l'encontre des non-aryens, y compris les Arabes et les Perses, suscitèrent un véritable scandale au Moyen-Orient. Eberhard Stohrer, l'ambassadeur d'Allemagne en Égypte, rapporta que la lecture de ces nouvelles avait causé « une grande peine » en Égypte, et qu'il tentait de réparer les dégâts. Stohrer se montra encore plus inquiet dans un mémorandum du 17 juin 1936 sur « La campagne juive contre les Jeux olympiques[8] ». Les responsables égyptiens des Jeux olympiques l'informèrent que si les lois raciales allemandes discriminaient les Arabes, l'Égypte reconsidérerait sa décision d'y participer. Le 22 juin, Stohrer eut le plaisir d'informer le ministère des Affaires étrangères à Berlin que les diplomates égyptiens étaient désormais rassurés de savoir que « les lois allemandes autorisaient inconditionnellement les Égyptiens non-juifs à épouser des femmes allemandes dans les mêmes conditions que les Européens non-allemands », tandis que « les femmes égyptiennes non-juives » pouvaient épouser des Allemands en vertu des mêmes normes s'appliquant aux « Européennes non-juives[9] ». Il fut également très satisfait d'adresser la copie d'une déclaration du ministère égyptien des Affaires étrangères confirmant que les fonctionnaires égyptiens comprenaient maintenant que les lois raciales de Nuremberg ne s'appliquaient pas aux Égyptiens[10]. Les Égyptiens avaient décidé d'assister aux Jeux de Berlin et avaient rejeté « toute tentative de les mettre au même niveau que les Juifs[11] ».

L'affaire Ruppert, la réaction arabe aux lois raciales de Nuremberg et les débats sur la participation aux Jeux olympiques de Berlin en 1936 constituèrent un moment important et peu connu d'élucidation de ce que signifiait l'antisémitisme dans l'histoire du régime nazi. Ce fut la période au cours de laquelle un régime reposant sur des principes racistes limita la signification de ce terme à l'hostilité à l'égard des seuls Juifs et non à l'égard de ceux qui auraient pu, très plausiblement, être inclus dans ce terme, à savoir les Arabes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, les Turcs

7 *Ibid*.
8 Stohrer, « Betr. Jüdische Hetz gegen die Olympischen Spiele », 17 juin 1936, PAAA, R99173 « Zugehörigkeit… zur arischen Rasse », vol. 1, 1935-1936.
9 Stohrer, Kairo, « Angebliche Anwendung Nürnberger Gesetze auf Ägypter, usw », et « Öffizielles Communique des Ägytpisches Aussenministerium von 21 Juni. 1936 », 22 juin 1936 ; et von Bülow-Schwante, « An die Königlich Ägyptische Gesandschaft », Berlin, 23 juin 1936, PAAA, R99173 « Zugehörigkeit… zur arischen Rasse », vol. 1, 1935-1936.
10 *Ibid*.
11 Stohrer, « Angebliche Anwendung der Nürnberger Gesetze auf ägyptische Staatsangehörige », 24 juin 1936, PAAA, R99173 « Zugehörigkeit… zur arischen Rasse », vol. 1, 1935-1936.

ou les Perses (Iraniens). Cette clarification fut communiquée au cours d'une série de réunions à haut niveau de fonctionnaires du ministère nazi des Affaires étrangères et de l'Office de la politique raciale du parti nazi, ainsi qu'aux responsables de la chancellerie de Hitler, aux SS et au ministère de la Propagande réunis à Berlin au cours de l'été 1936. Cette année-là, les diplomates allemands et les fonctionnaires de l'Office de la politique raciale du parti nazi (*Rassenpolitischesamt*) avaient conclu que le régime nazi était antijuif, mais non antisémite, si le terme « sémites » incluait les Arabes, les Iraniens et les Turcs non-juifs. Par la suite, le terme « antisémitisme » cessa d'apparaître dans la propagande nazie et fut remplacé par des expressions comprenant toujours le mot Juif en adjectif, comme dans *Judengegner* ou *Judenfeindshaft*.

Avant et pendant la Seconde Guerre mondiale, le ministère des Affaires étrangères investit des efforts considérables pour convaincre les Arabes, les Perses (Iraniens) et les musulmans que sa politique antijuive ne se fondait pas sur un racisme biologique visant les « non-aryens » ou les « sémites » en général. Elle était dirigée uniquement contre les Juifs qui, affirmaient les nazis, étaient l'« ennemi » commun de l'Allemagne nazie et du Moyen-Orient arabe et islamique. L'antisémitisme nazi propagé dans le Moyen-Orient arabe et musulman comprenait une accusation politique enveloppée dans une théorie du complot, et il supplantait l'antisémitisme fondé sur la biologie raciale. Avant et pendant la Seconde Guerre mondiale, ces débats abscons, ergotant sur la signification du sang et de la race, fournirent le fondement juridique et conceptuel de la réconciliation de l'idéologie et de la législation raciale allemande avec l'intensif travail en cours sur les relations avec les sémites non-juifs, c'est-à-dire les Arabes et les musulmans pronazis. Ce fut également le cadre de l'ample collaboration idéologique entre le régime nazi et les exilés arabes pronazis à Berlin pendant la guerre. La théorie du complot et la haine du Juif qui caractérisaient la propagande nazie en Allemagne pouvaient désormais être adaptées pour séduire un public arabe, iranien et musulman. Cette collaboration produisit une remarquable osmose entre le national-socialisme, le nationalisme arabe radical et l'islam militant. Cette rencontre des cœurs et des esprits entre les exilés arabes pronazis et les fonctionnaires du régime nazi produisit une propagande en langue arabe qui arrivait sous la forme de plusieurs dizaines de millions d'exemplaires de tracts ou de milliers d'heures d'émissions de radio quotidiennes en ondes courtes à destination de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Hitler, la propagande et le monde arabe présente l'histoire de la fusion entre les traditions antijuives enracinées dans l'histoire européenne et allemande, et celles qui émergèrent dans l'islam militant du milieu du XX[e] siècle. Si le régime nazi produisit une quantité considérable d'émissions de radio, les programmes en langue arabe ne furent jamais enregistrés ou retranscrits ou, s'ils le furent, les documents furent détruits ou perdus au cours des derniers mois de la Seconde Guerre mondiale. Bien qu'une documentation abondante et importante porte sur ces sujets dans les dossiers du ministère allemand des Affaires étrangères, la série de dossiers la plus volumineuse et aussi la plus remarquable sur la propagande nazie à destination du monde arabe s'avère être celle de l'ambassade américaine au Caire pendant la guerre. Car c'est là que l'ambassadeur américain Alexander Kirk réunit une équipe qui transcrivit et traduisit en anglais les émissions de radio de l'Allemagne nazie en langue arabe. Kirk et son successeur Pinkney Tuck adressèrent chaque semaine les retranscriptions complètes en anglais au bureau du secrétaire d'État à Washington, du printemps 1942 au mois de mars 1945. Il en résulta plusieurs milliers de pages classées sous le titre « Émissions de l'Axe en arabe » qui furent transmises aux services du renseignement civils et militaires des États-Unis et de la Grande-Bretagne, ainsi qu'au Bureau des informations de guerre (*Office of War Information*), l'organisme chargé de la guerre politique américaine. Pour autant que je sache, les dossiers des « Émissions de l'Axe en arabe » figurant aux Archives nationales des États-Unis constituent la documentation disponible la plus complète en n'importe quelle langue sur la propagande allemande en arabe destinée aux Arabes et aux musulmans pendant la Seconde Guerre mondiale et la Shoah. Avec les dossiers des gouvernements allemand et britannique, ils permettent de brosser le tableau suivant de la propagande nazie à destination de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient pendant la Seconde Guerre mondiale.

En premier lieu, de l'automne 1939 à mars 1945, le régime nazi diffusa des émissions en arabe sept jours sur sept sur les chaînes en ondes courtes provenant de stations à Rome et à Bari en Italie, à Athènes en Grèce et, surtout, de grands émetteurs radios situés dans la ville de Zeesen, près de Berlin. Ces émissions comprenaient plusieurs heures d'informations et de commentaires. Étant donné que, pendant la guerre, le taux d'alphabétisation des sociétés du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord avoisinait les 20 % (et, dans certains cas, moins pour les musulmans, et moins encore pour les femmes musulmanes), la radio était le moyen le plus efficace pour atteindre les minorités politiquement engagées de la région. Les services secrets

américains estimaient qu'il existait quelque cinquante mille postes de radios en ondes courtes en Égypte, dix mille en Palestine et quinze mille au Liban et en Syrie. Les groupes d'auditeurs écoutant la radio dans des cafés étaient un spectacle ordinaire. Les renseignements sur l'accueil et l'importance du public sont peu abondants. Les émissions visaient ce public relativement restreint qui avait accès aux radios en ondes courtes et était déjà favorable aux puissances de l'Axe.

Ensuite, le lien entre les éléments laïcs et religieux de la propagande en langue arabe fut puissant et durable. Quelques responsables nazis souhaitaient limiter la propagande à des appels à l'anti-impérialisme arabe laïc dirigés contre la Grande-Bretagne ; d'autres préféraient solliciter explicitement les traditions de l'islam. Dans la pratique, avec le temps, la distinction entre appels laïcs et religieux s'estompa. Dans les mêmes textes et les mêmes émissions, les nazis tenaient un discours séculier sur l'attaque de l'impérialisme américain, britannique et « juif », tout en sollicitant ce qu'ils appelaient les anciennes traditions de haine des Juifs dans l'islam même. L'Allemagne nazie se présentait à la fois comme l'alliée des anti-impérialistes arabes et comme l'âme sœur de la religion de l'islam et de ce qu'on appelait l'islamisme. Du début à la fin de la guerre, l'attaque du sionisme dans la propagande du nazisme en langue arabe fut inséparable de sa haine antisémite, c'est-à-dire antijuive. En fait, les fonctionnaires et diplomates nazis pensaient que l'hostilité au sionisme du IIIe Reich était l'un des atouts politiques majeurs dans leur entreprise visant à s'assurer le soutien des Arabes et des musulmans. Inversement, en dépit du Livre blanc britannique restreignant l'immigration juive en Palestine pendant la Seconde Guerre mondiale, et malgré le refus de Roosevelt à la même époque de se prononcer clairement pour l'établissement d'un État juif en Palestine, les nazis – ainsi que les principaux fonctionnaires américains et britanniques – croyaient que l'association des Alliés et des Juifs en faveur du sionisme entravaient les tentatives des Alliés de gagner un soutien à leur cause dans la région. Aucun aspect de la propagande nazie ne mêla ses dimensions laïques et religieuses plus efficacement que ne le fit l'attaque continue et véhémente de l'idéologie et de la politique sioniste[12].

12 Sur l'hostilité du nazisme au sionisme, voir également Herf, *Hitler, la propagande et le monde arabe*, *op. cit.*, p. 109-182 ; et Jeffrey Herf, « Convergence, the Classic Case: Nazi Germany, Anti-Semitism and Anti-Zionism during World War II », in Jeffrey Herf (éd.), *Anti-Semitism and Anti-Zionism in Historical Perspective: Convergence and Divergence*, Londres, Taylor and Francis, 2006, p. 50-70 ; et Jeffrey Herf, « Haj Amin al-Husseini, the Nazis and the Holocaust: The Origins, the Nature and the Aftereffects of Collaboration », Jerusalem Center for Public Affairs, 5 janvier 2016, http://jcpa.org/article/haj-amin-al-husseini-the-nazis-and-the-holocaust-the-origins-nature-and-aftereffects-of-collaboration/ in *The Jewish Political Studies Review*, printemps 2016.

Enfin, la mise au point de la propagande en langue arabe fut un effort conjoint qui produisit une fusion intellectuelle et politique de traditions antisémites très diverses, d'origine soit européenne soit islamique. Les Allemands n'avaient ni la capacité linguistique des orateurs arabes autochtones, ni la familiarité avec les particularités de la politique locale au Moyen-Orient. Les exilés arabes apportèrent cette connaissance. À Berlin, ils apprirent les aspects plus subtils des théories antisémites du complot surgies en Europe et adaptées à la politique du Moyen-Orient. Sur le plan historique, il en résulta une fusion culturelle ou, en termes d'interprétation culturelle récente, une hybridation provenant du mélange et de la fermentation, en l'occurrence, des idéologues fascistes et nazis d'Europe, et des Arabes et islamistes radicaux qui, poursuivis par les Alliés, avaient trouvé refuge à Rome et à Berlin. Ce fut une rencontre des cœurs et des esprits, non un affrontement de civilisations. Chacune des parties, à sa façon proposait une lecture sélective et radicalisée de ses traditions qui trouvaient un terrain d'entente dans la haine du sionisme et des Juifs.
L'interprétation islamiste et nazie, ainsi que la *lecture sélective* du Coran furent déterminantes pour ce travail de fusion culturelle. Des traductions en arabe de *Mein Kampf* et des *Protocoles des sages de Sion* circulaient au Moyen-Orient avant 1939. Cependant, ni ces textes, ni de grands discours de Hitler ou de Goebbels ne jouèrent de rôle significatif à la radio nazie ou dans la propagande imprimée destinée à la région. En fait, au milieu des années 1930, les diplomates allemands comprirent que les conceptions racistes de Hitler à l'égard des Arabes exprimées dans *Mein Kampf* sapaient les efforts déployés par les Allemands pour trouver des alliés et des collaborateurs parmi les « sémites non-juifs », c'est-à-dire arabes et musulmans. En réalité, l'importance de la propagande nazie en tant que chapitre de l'histoire de l'islamisme radical et de la diffusion de l'antisémitisme au Moyen-Orient reposait sur l'alliance de l'idéologie nazie et d'une lecture sélective des thèmes antijuifs déjà présents dans le Coran et dans les commentaires islamiques sur ce thème, ainsi que des courants antisionistes du nationalisme arabe. Les principaux responsables du ministère allemand des Affaires étrangères ainsi que de l'Office central de la Sûreté du Reich de la SS en conclurent que c'était le Coran et les traditions de l'islam telles qu'ils les avaient sélectivement compris, et non *Mein Kampf* ou les *Protocoles*, qui offraient la clé de l'entrée culturelle et politique dans le cœur et l'esprit d'un nombre extrêmement difficile à préciser d'Arabes et de musulmans. Tout comme le nazisme radicalisa des traditions d'antisémitisme préexistantes

d'Europe et d'Allemagne – tout comme il s'inspira d'une lecture sélective des traditions européennes –, il fit également appel aux éléments antijuifs et antisionistes du nationalisme arabe et du radicalisme islamique, leur apporta son soutien et contribua à les radicaliser[13].

Certains documents clés, tels les discours du grand mufti de Jérusalem, Haj Amin el Husseini pendant la guerre, sont de notoriété publique et font l'objet de travaux universitaires depuis des décennies. Pourtant, lorsque j'ai entrepris cette recherche, la majeure partie de la propagande arabe diffusée à la radio ou imprimée n'avait pas été examinée. En 1941, Hitler chargea le ministère des Affaires étrangères, dirigé par Joachim von Ribbentrop, des émissions étrangères. Ses dossiers renferment des versions allemandes des émissions en arabe, ainsi que des documents imprimés en arabe qui furent distribués principalement en Afrique du Nord entre 1940 et 1943 par les unités du renseignement liées à l'*Afrikakorps* du général Erwin Rommel, par des diplomates dans les ambassades et les consulats au Maroc et en Tunisie, ainsi que par les avions de la Luftwaffe qui larguaient en parachute des boîtes métalliques spécialement conçues pour contenir des documents en arabe. Cependant, la documentation imprimée, si ingénieusement conçue qu'elle ait pu être, se heurtait à l'obstacle des faibles taux d'alphabétisation en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. La radio pouvait atteindre un public plus large[14].

De septembre 1939 à l'automne 1941, les émissions en arabe sollicitèrent principalement les compétences des orientalistes allemands spécialistes de littérature et de poésie arabe et islamique, les connaissances acquises sur place par les diplomates allemands au cours des années d'avant la guerre, ainsi que la contribution – impossible à préciser – d'Arabes favorables à l'Axe et résidant à Berlin lors du déclenchement de la guerre. La plupart de ces émissions avaient le ton d'un intellectuel sympathique, très désireux de plaire, quoique pas vraiment capable de saisir les tenants et les aboutissants de la politique locale. Ces premières émissions envoyaient un message clair : le régime nazi, au lieu de glorifier la supériorité des Aryens sur les sémites inférieurs du Moyen-Orient, était un ami aussi bien des nationalistes arabes que des musulmans. Par exemple, le 3 décembre 1940, l'Orient Office diffusa ce qui suit : « Oh, fidèles de Dieu ! Au-dessus de tous les autres commandements, aucun n'est plus important pour les musulmans [*Mohammedaner*] que la piété, car la piété est au cœur de toutes les vertus

13 Sur la lecture sélective du Coran et de l'islamisme considéré comme une tradition inventée, voir Bassam Tibi, *Islamism and Islam*, New Haven, Yale University Press, 2012.

14 Pour plus de détails sur les personnes et les institutions chargées de la campagne de propagande au ministère allemand des Affaires étrangères, voir Herf, *Hitler, la propagande et le monde arabe*, *op. cit*., p. 29-50.

et c'est ce qui lie toutes les nobles caractéristiques humaines… Dirigez votre regard vers le saint Coran et la tradition des prophètes[15]. » Les émissions nazies répétaient que les valeurs de l'islam comme la piété, l'obéissance, la communauté, l'unité, plutôt que le scepticisme, l'individualisme et la division, étaient semblables à celles de l'Allemagne nazie. Le fait qu'un tel mélange d'attaques contre les valeurs politiques modernes ait été communiqué via les moyens de communication électroniques les plus modernes en 1940 constitue un autre exemple de ce que j'ai appelé auparavant le caractère « moderniste réactionnaire » de certains aspects de l'idéologie et de la politique nazie[16]. Cette émission, et d'autres encore, véhiculaient le message qu'un réveil de l'islam fondamentaliste était un projet parallèle à la révolte politique et idéologique du national-socialisme contre la modernité politique occidentale. Le message qu'entendait transmettre cette émission, c'était qu'un retour à une lecture littérale du Coran et son application aux événements contemporains n'étaient pas seulement ou principalement la relique d'une culture rétrograde, mais faisaient partie intégrante du grand mouvement moderne désormais au pouvoir dans l'Allemagne nazie et l'Italie fasciste[17].

Ces premières émissions donnaient la preuve à la fois du talent et des limites de l'orientalisme allemand nazi. Les idiomes et la politique locale leur échappaient. L'arrivée en novembre 1941 de Husseini, Khilani et leur entourage mit fin à cette défaillance et associa des noms et des voix arabes familières au IIIe Reich[18]. Dans sa rencontre très médiatisée avec Husseini à Berlin, le 28 novembre 1941, Hitler écouta ce dernier chanter ses louanges, exprimer son soutien à l'Allemagne nazie, et demander que l'Allemagne et l'Italie publient une vigoureuse déclaration de soutien à l'indépendance arabe face à la Grande-Bretagne. Si Hitler répondit que le moment n'était pas encore venu de publier une telle déclaration, il déclara à Husseini que,

15 Kult.R.Ref. VIII (VII) (Orient) Mn/P/B *Kultureller Talk vom 3. Dezember 1940*, « Ein Blatt über die Besetzung der Englander in Ägypten », Berlin, 3 décembre 1940, BAB R901 Auswärtiges Amt, R73039 Rundfunkabteilung, Ref. VIII Arabische und Iranische Sendungen, vorl. 39, décembre 1940-janvier 1941, p. 2.

16 Jeffrey Herf, *Reactionary Modernism: Technology, Culture and Politics in Weimar and the Third Reich*, New York, Cambridge University Press, 1984.

17 Le régime nazi investit des efforts encore plus intenses qui portèrent encore mieux leurs fruits en vue d'encourager la collaboration des musulmans venus du Caucase et d'autres régions de l'Union soviétique. Sur ce point, voir l'importante étude de David Motadel, *Islam and Nazi Germany's War*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2014.

18 Sur Haj Amin al Husseini et Rashid Ali el Khilani à Berlin, voir Barry Rubin et Wolfgang Schwanitz, *Nazis, Islamists and the Making of the Modern Middle East*, New Haven, Yale University Press, 2014 ; Zvi Elpeleg, *The Grand Mufti : Haj Amin al-Hussaini, Founder of the Palestinian National Movement*, traduit de l'hébreu par David Harvey, Londres, Frank Cass, 1993 ; Klaus Gensicke, *Der Mufti von Jerusalem und die Nationalsozialisten: Eine politische Biographie Amin el-Husseinis*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2007 ; Michael Mallmann et Martin Cüppers, *Halbmond und Hakenkreuz: Das Dritte Reich, die Araber und Palästina*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2006, p. 105-120 ; et Lukasz Hirszowicz, *The Third Reich and the Arab East*, Londres, Routledge et Kegan Paul, 1966, p. 211-228.

lorsque les armées allemandes sur le front oriental parviendraient à la « porte sud » du Caucase, il « donnerait au monde arabe l'assurance que l'heure de sa libération avait sonné. L'objectif de l'Allemagne serait alors uniquement la destruction de l'élément juif résidant dans la sphère arabe sous la protection de la puissance britannique[19] ». En d'autres termes, à l'époque même où Hitler avait pris la décision de lancer la Solution finale de la question juive en Europe, il avait aussi annoncé à Husseini son intention de l'étendre également « hors d'Europe », c'est-à-dire au moins aux Juifs vivant en Égypte, en Palestine, en Transjordanie et en Irak.

Alexander Kirk arriva au Caire le 19 mars 1941 pour prendre son poste de chef de la Légation américaine. Le 13 septembre 1941, il envoya ses premières dépêches à propos des émissions de la radio nazie en langue arabe au bureau du secrétaire d'État Cordell Hull, à Washington[20]. La dépêche envoyée par Kirk le 18 avril 1942 résumait les émissions allemandes en langue arabe des six mois précédents, c'est-à-dire la période qui suivait l'arrivée à Berlin de Husseini et Khilani[21]. La propagande allemande espérait convaincre les Arabes que les pays de l'Axe éprouvaient « une sympathie naturelle pour les Arabes et leur grande civilisation, la seule à être comparable à la civilisation introduite par l'Ordre nouveau en Europe, qui est en train d'être supprimée par "l'impérialisme britannique", "la barbarie bolchevique", "l'avidité juive" et, plus récemment, "le matérialisme américain" ». Les Arabes ne pourraient « jamais être amis de la Grande-Bretagne parce ses promesses étaient fallacieuses ». La radio allemande en arabe dénonçait les Juifs *ad nauseam*. Elle affirmait que les Juifs, « soutenus par la Grande-Bretagne et les États-Unis » étaient « les ennemis jurés de l'islam ». Ils contrôlaient la finance américaine et avaient « contraint Roosevelt à mener une politique d'agression ». Roosevelt et Churchill étaient des « jouets entre les mains des démons juifs qui détruisent la civilisation[22] »… Tout au long de la Seconde Guerre mondiale, la propagande de la radio nazie attaqua la Grande-Bretagne et les États-Unis en particulier pour leur prétendu soutien à la

19 « N° 515, Memorandum by an Official of the Foreign Minister's Secretariat, Record of the Conversation between the Führer and the Grand Mufti of Jerusalem on November 28, 1941, in the Presence of Reich Foreign Minister and Minster Grobba in Berlin », Berlin, 30 novembre 1941, DGFP Series D (1937-1945), vol. XIII : *The War Years*, 23 juin-11 décembre 1941, p. 881-882, p. 884.

20 Alexander Kirk, « Telegram Sent, September 13, 8 pm, 1941 to Department of State form Cairo Legation, Number 1361 », p. 1-3, NARA RG84, Cairo Legation and Embassy, Secret and Confidential General Records, 1939, 1941-1947, 1941, 820.02-830, Entry 2412, 350/55/6/5, carton n° 4, dossier 820.02 1941.

21 Alexander Kirk au secrétaire d'État, « Telegram 340, General Summary of Tendencies in Axis Broadcasts in Arabic », Le Caire, 18 avril 1942, NARA, RG659, United States Department of State, Central Decimal File, 1940-1944, 740.0011/European War 1939, Microfilm Records M982, Roll 114, p. 21414.

22 Alexander Kirk au secrétaire d'État, « Telegram 340, General Summary of Tendencies in Axis Broadcasts in Arabic », Le Caire 18 avril 1942, p. 1-2.

création d'un État juif en Palestine. Chaque déclaration d'une personnalité publique de Grande-Bretagne ou des États-Unis exprimant sa colère du fait de la persécution des Juifs en Europe ou son soutien à un État juif en Palestine était considérée comme une preuve supplémentaire du fait que les Juifs avaient la mainmise sur les gouvernements de Grande-Bretagne, des États-Unis, mais également du « bolchevisme juif » à Moscou. Comme c'était le cas dans la propagande nazie en Europe, Roosevelt et Churchill – qualifiés de laquais – étaient les principaux coupables. Je l'ai montré plus haut, l'antisionisme fut un élément central de la propagande nazie.
Au printemps, à l'été et à l'automne 1942, alors que l'unité d'Afrique du Nord du général Erwin Rommel avait avancé à moins de cent trente kilomètres d'Alexandrie, en Égypte, la radio de l'Allemagne nazie en langue arabe prévoyait une victoire imminente. Le 3 juillet 1942, « Berlin en arabe » annonça que l'Allemagne et l'Italie avaient déterminé que « les troupes des puissances de l'Axe avancent victorieusement en territoire égyptien […] afin de garantir l'indépendance et la souveraineté de l'Égypte[23] ». La radio diffusa ensuite la déclaration suivante du grand mufti de Palestine, Haj Amin el Husseini :

> La glorieuse victoire remportée par les troupes de l'Axe en Afrique du Nord a encouragé les Arabes et l'Orient tout entier, et a rempli leur cœur d'admiration pour le génie du maréchal Rommel, ainsi que pour la bravoure des soldats de l'Axe. Et ce, parce que les Arabes pensent que les puissances de l'Axe combattent contre l'ennemi commun, à savoir les Britanniques et les Juifs, et afin de supprimer le danger de la propagation du communisme, après l'attaque de l'Iran [par les Alliés]. Ces victoires, d'une façon générale, auront des répercussions d'une grande portée pour l'Égypte, parce que la perte de la vallée du Nil et du canal de Suez, ainsi que l'effondrement de la domination britannique sur la Méditerranée et sur la mer Rouge, rapprochera le moment de la défaite de la Grande-Bretagne et de la fin de l'empire britannique[24].

La déclaration allemande et italienne en faveur de l'émancipation arabe de la Grande-Bretagne était exactement celle que Husseini et Khilani avaient

23 « Despatch No. 502 from the American Legation at Cairo, Egypt, Axis Broadcasts in Arabic for the Period July 3 to 9, 1942, Cairo, July 21, 1942 », NARA, RG 84 Foreign Service Posts of the Department of State, General Records, Cairo Embassy, 1942, 815.4-820.02, carton n° 77, p. 1.
24 *Ibid.*, p. 1-2.

souhaitée dès leur arrivée à Rome et à Berlin, et ces derniers exprimaient leur soutien aux puissances de l'Axe. Étant donné que ni la France de Vichy ni l'Italie fasciste n'étaient entrées en guerre en vue de garantir l'indépendance et la souveraineté des Arabes, Hitler et Mussolini avaient différé une telle déclaration. Maintenant qu'un soulèvement en Égypte risquait de saper les forces armées britanniques, les dictateurs acceptèrent de fait une telle déclaration. Depuis 1942, l'Allemagne nazie se présentait comme une puissance anticoloniale alliée des Arabes contre « les Britanniques et les Juifs ». C'était dans l'esprit des attaques nazies contre la Grande-Bretagne et la France en Europe.

À 20h15, heure du Caire, le 7 juillet 1942, l'ambassade américaine au Caire enregistra une émission de la station nazie « La Voix de l'arabisme libre » (ci-après VAL). Ce fut l'une des émissions nazies les plus remarquables de la guerre illustrant les liens entre la ligne de propagande générale en Europe et son adaptation au contexte du Moyen-Orient. Le texte était intitulé « Tuez les Juifs avant qu'ils ne vous tuent ». C'était une déclaration dans la même veine que l'antisémitisme génocidaire de Hitler et de Goebbels. L'émission commençait par un mensonge, à savoir qu'« un grand nombre de Juifs habitant en Égypte et un certain nombre de Polonais, de Grecs, d'Arméniens et de Français de la France libre, avaient été munis de revolvers et de munitions » afin de « les aider contre les Égyptiens au dernier moment, lorsque la Grande-Bretagne serait contrainte d'évacuer l'Égypte[25] ». Elle se poursuivait ainsi :

> Devant ce dessein barbare des Britanniques, nous estimons, si l'on veut sauver la nation égyptienne, que mieux vaut que les Égyptiens se dressent comme un seul homme pour tuer les Juifs avant que ceux-ci n'aient une chance de trahir le peuple égyptien. Il est du devoir des Égyptiens d'anéantir les Juifs et de détruire leurs biens. L'Égypte ne pourra jamais oublier que ce sont les Juifs qui ont mené la politique impérialiste britannique dans les pays arabes et qu'ils sont la source de toutes les catastrophes survenues dans les pays d'Orient. Les Juifs visent à étendre leur domination dans les pays arabes, mais leur avenir dépend d'une victoire britannique. C'est pourquoi ils tentent d'épargner son sort à la Grande-Bretagne et c'est pourquoi cette dernière les arme pour tuer les Arabes et sauver l'empire britannique. Vous devez tuer les Juifs avant qu'ils n'ouvrent le feu contre vous.

25 « Kill the Jews before they kill you », *ibid.*, p. 13.

> Tuez les Juifs, qui se sont approprié vos richesses et qui complotent contre votre sécurité. Arabes de Syrie, d'Irak et de Palestine, qu'attendez-vous ? Les Juifs prévoient de violer vos femmes, de tuer vos enfants et de vous détruire. Selon la religion musulmane, défendre votre vie est un devoir qui ne peut être accompli qu'en éliminant les Juifs. C'est votre meilleure occasion de vous débarrasser de cette sale race, qui a usurpé vos droits et a apporté le malheur et la ruine dans vos pays. Tuez les Juifs, brûlez leurs biens, détruisez leurs magasins, supprimez ces vils suppôts de l'impérialisme britannique. Votre unique espoir de salut, c'est d'anéantir les Juifs avant qu'ils ne vous anéantissent[26].

On retrouve ici, appliqué au contexte arabe et musulman, la même logique de projection et la même paranoïa qui était l'une des caractéristiques définissant l'antisémitisme radical du nazisme en Europe. Là aussi, le massacre était présenté comme un acte d'autodéfense justifié. Il était impossible d'être plus direct. La diatribe associait les haines politiques et raciales du nazisme à l'évocation de prétendues exigences religieuses de l'islam. Dans leur propagande à usage interne, les nazis affirmaient que leur régime était en train d'exterminer les Juifs d'Europe parce que ceux-ci auraient, disaient-ils, lancé une guerre d'extermination contre l'Allemagne. Dans leur propagande radiodiffusée à destination des Arabes et des musulmans, ils appelaient le public à participer, c'est-à-dire qu'ils exhortaient les auditeurs à prendre les choses en main.

Dans leur important ouvrage intitulé *Nazi Palestine: The Plans for the Extermination of the Jews of Palestine*, les historiens allemands Michael Mallmann et Martin Cüppers ont révélé que les agents secrets allemands adressaient des rapports à Berlin précisant que si le corps de Rommel en Afrique du Nord était victorieux et parvenait à entrer au Caire et en Palestine, il pourrait compter sur le soutien de quelques éléments du corps des officiers égyptiens, ainsi que sur les Frères musulmans. Ils dévoilaient également qu'un *Einsatzgruppe* de soldats SS dirigés par Walter Rauff à Athènes était prêt à partir pour la Palestine en vue d'assassiner la population juive au cas où Rommel remporterait la bataille d'El Alamein. Les fonctionnaires allemands s'attendaient à ce que la population arabe locale apporte un soutien important à cette entreprise, tout comme les Ukrainiens avaient

26 *Ibid.*, p. 13-14.

apporté leur aide aux unités SS sur le front est[27]. La propagande nazie avait le double objectif d'attirer les Arabes et les musulmans aux côtés de l'Axe et de les inciter à soutenir les plans nazis visant à étendre la « Solution finale » au-delà des limites géographiques de l'Europe.

Les émissions de radio nazies visaient à attiser le feu et à inciter à la violence, non à informer, à prêcher les convertis plutôt qu'à influencer les non-engagés. Elles ne proposaient pas grand-chose en matière d'information sérieuse, notamment en ce qui concernait les revers militaires de l'Allemagne nazie. Cependant, de 1943 à la fin de la guerre, « Berlin en arabe » et « La voix de l'arabisme libre » lançaient des mises en garde désespérées contre la catastrophe qui frapperait Arabes et musulmans si les Alliés gagnaient la guerre. En Allemagne, le discours de Goebbels du 18 février 1943 « Voulez-vous une guerre totale ? » donna le ton de la propagande nazie confrontée aux revers sur le champ de bataille. Tout en exprimant sa confiance en une victoire à long terme, la propagande nazie multiplia les descriptions de plus en plus frappantes des désastres qui guettaient les Allemands s'ils perdaient la guerre. Pour les auditeurs arabes et musulmans, les émissions parlaient de plans effroyables que les Juifs leur réservaient. Par exemple, le 8 septembre 1943, « Berlin en arabe » décrivit « Les ambitions des Juifs[28] ». Les Juifs ne seraient pas satisfaits tant qu'ils n'auraient pas « rendu juif tout le territoire entre le Tigre et le Nil ». Ils avaient pour objectif de « supprimer la Croix et le Croissant de tous les pays arabes ». S'ils y parvenaient, « il ne resterait plus le moindre musulman ou chrétien dans le monde arabe. Arabes ! Imaginez l'Égypte, l'Irak et tous les pays arabes devenant juifs sans chrétienté ni islam[29] ». Le 24 septembre 1943, la VAL continua dans cette veine en demandant : « Quels sont les objectifs du sionisme international[30] ? » Les Juifs ne voulaient pas seulement s'emparer de la Palestine. Ils aspiraient

27 Michael Mallmann et Martin Cüppers, *Nazi Palestine: The Plans for the Extermination of the Jews of Palestine*, New York, Enigma Books, 2010, notamment les chapitres 7 à 9 ; édition originale en allemand sous le titre *Halbmond und Hakenkreuz: Das Dritte Reich, die Araber und Palästina*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2007.

28 Berlin en arabe, 8 septembre 1943, « Talk: The Ambitions of the Jews », Alexander Kirk au secrétaire d'État, Le Caire (23 septembre 1943), « No. 1313, Axis Broadcasts in Arabic for the period September 2 to 8, 1943 », NARA, RG 84, Foreign Service Posts of the Department of State, Égypte : archives générales de l'ambassade du Caire, 1933-1955, 820.00-822.00, 1943, Entry 2410, 350/55/1-6/2-5, carton n° 93. Pour un développement sur le propos de Goebbels « Voulez-vous une guerre totale ? », voir Jeffrey Herf, *The Jewish Enemy*, *op. cit.*, p. 192-196.

29 « Berlin en arabe », 8 septembre 1943, « Talk: The Ambitions of the Jews », Alexander Kirk au secrétaire d'État, Le Caire (23 september 1943), « No. 1313, Axis Broadcasts in Arabic for the period September 2 to 8, 1943 », NARA, RG 84, Foreign Service Posts of the Department of State, Égypte : archives générales de l'ambassade du Caire, 1933-1955, 820.00-822.00, 1943, Entry 2410, 350/55/1-6/2-5, carton n° 93.

30 *La Voix de l'arabisme libre*, 24 septembre 1943, 20 h 15, « What are the aims of international Zionism » Alexander Kirk au secrétaire d'État, Le Caire, 5 octobre 1943, « No. 1325, Axis Broadcasts in Arabic for the period September 23 to 29, 1943 », NARA, RG 84, Foreign Service Posts of the Department of State, Égypte : archives générales de l'ambassade du Caire, 1933-1955, 820.00-822.00, 1943, Entry 2410, 350/55/1-6/2-5, carton n° 93.

plutôt à la « possession de tous les pays arabes d'Orient et d'Occident », jusqu'à l'océan Atlantique. À l'ouest, ils convoitaient l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, et à l'est, ils voulaient relier la Syrie au Liban, puis ces deux pays à la Palestine. Ce « plan juif » présentait « le plus grand danger » auquel seraient confrontés les Arabes et les musulmans si « nos ennemis, les Britanniques, les Américains et les bolcheviques étaient victorieux ». Une victoire des Alliés permettrait aux Juifs de réaliser ces rêves et de contraindre les Arabes « à vivre comme des nomades. » Les prédictions de catastrophe au cas où les Alliés et les Juifs gagneraient la guerre demeurèrent un thème majeur de la propagande nazie – notamment en langue arabe – jusqu'à la fin de la guerre[31].

Un mois plus tard, le 3 novembre 1943, *La Voix de l'arabisme libre* discuta de « la Palestine entre les Bolcheviques et les Juifs[32] ». Elle traduisait l'incitation au meurtre de la propagande nazie en Allemagne.

> Ne devrions-nous pas maudire l'époque qui a permis à cette race inférieure de réaliser ses désirs à partir de pays comme la Grande-Bretagne, l'Amérique et la Russie ? Les Juifs ont déclenché cette guerre dans l'intérêt du sionisme. Les Juifs sont responsables du sang versé. Malgré tout, l'impudence juive a pris une telle ampleur qu'ils affirment être les seuls à être sacrifiés dans cette guerre, les seuls à subir ses rigueurs. Le monde ne sera jamais en paix tant que la race juive n'aura pas été exterminée. Autrement, il y aura toujours des guerres. Les Juifs sont les germes qui ont causé tous les malheurs du monde[33].

Désormais, les émissions présentaient l'ambition des Juifs de réaliser leur objectif sioniste comme la cause de la Seconde Guerre mondiale. Bien évidemment, ces affirmations non seulement allaient à rebours du bon sens

31 *La Voix de l'arabisme libre*, 24 septembre 1943, 8:15 P.M., « What are the aims of international Zionism », Alexander Kirk au Secrétaire d'État, Le Caire, 5 octobre 1943, « No. 1325, Axis Broadcasts in Arabic for the period September 23 to 29, 1943 », NARA, RG 84, Foreign Service Posts of the Department of State, Égypte : archives générales de l'ambassade du Caire, 1933-1955, 820.00-822.00, 1943, Entry 2410, 350/55/1-6/2-5, carton n° 93.

32 *La Voix de l'arabisme libre*, 3 novembre 1943, 20 h 15, « Palestine between the Bolsheviks and the Jews », Alexander Kirk au secrétaire d'État, Le Caire, 19 novembre 1943, p. 6-7, « No. 1410, Axis Broadcasts in Arabic for the period November 3 to 9, 1943 », p. 1-2, NARA, RG 84, Foreign Service Posts of the Department of State, Égypte : archives générales de l'ambassade du Caire, 1933-1955, 820.00-822.00, 1943, Entry 2410, 350/55/1-6/2-5, carton n° 93.

33 *La Voix de l'arabisme libre*, 3 novembre 1943, 20 h 15, « Palestine between the Bolsheviks and the Jews », Alexander Kirk au Secrétaire d'État, Le Caire, 19 novembre 1943, « No. 1410, Axis Broadcasts in Arabic for the period November 3 to 9, 1943 », p. 1-2, NARA, RG 84, Foreign Service Posts of the Department of State, Égypte : archives générales de l'ambassade du Caire, 1933-1955, 820.00-822.00, 1943, Entry 2410, 350/55/1-6/2-5, carton n° 93.

et amplifiaient de façon extravagante la puissance des Juifs, mais en outre, elles exagéraient la signification générale du conflit entre Juifs et Arabes à propos de la Palestine. Dans la Seconde Guerre mondiale, notamment après la victoire des Alliés dans la bataille de Tunisie, le conflit sur la Palestine était une affaire de moindre importance par rapport aux principaux événements de la guerre européenne. Pourtant *La Voix de l'arabisme libre* estimait que le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale dans son ensemble s'expliquait par l'aspiration sioniste pour un État juif en Palestine. C'est pourquoi, le seul moyen d'instaurer la paix du monde, et aussi d'empêcher l'établissement d'un tel État, consistait à exterminer « la race juive ». Pendant la guerre froide, après les purges anticosmopolites du début des années 1950, les propagandistes soviétiques, les nationalistes arabes et les islamistes radicaux affirmaient tous que l'Allemagne nazie avait travaillé en coopération étroite avec les sionistes[34]. Cette affirmation devint un élément courant de la campagne de propagande menée contre Israël au cours des décennies qui suivirent la Seconde Guerre mondiale (parallèlement aux affirmations répétées que les Israéliens se comportaient comme des nazis[35]). En fait, les preuves sont écrasantes : aussi bien dans sa politique que dans sa propagande, le régime nazi méprisait le sionisme, ne faisait aucune distinction entre sionistes et Juifs, ou entre sionisme et judaïsme, et estimait que l'opposition implacable et acharnée au sionisme revêtait une importance décisive pour l'établissement et le resserrement des liens avec les collaborateurs arabes et musulmans[36].

Après la Seconde Guerre mondiale, Husseini affirma – et ses partisans avec lui – qu'il avait soutenu les nazis surtout parce que ces derniers étaient opposés aux Britanniques et que l'ennemi de son ennemi était devenu son ami. Sa collaboration cependant ne fut pas seulement un épisode de calcul politique machiavélique ou d'anticolonialisme. Elle reposait plutôt sur une profonde affinité idéologique qu'il chercha à nier lorsque le nazisme devint synonyme à la fois de défaite et d'opprobre. En fait, l'une des contributions caractéristiques de Husseini à la diffusion de l'antisémitisme européen dans les sociétés arabes et islamiques réside dans sa capacité à associer l'idéologie nazie, sa lecture sélective du Coran et des traditions islamiques

34 Sur les purges en Allemagne de l'Est, voir Jeffrey Herf, *Divided Memory: The Nazi Past in the Two Germanys*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1997.

35 Sur ces campagnes, voir Robert Wistrich, *A Lethal Obsession: Anti-Semitism from Antiquity to the Global Jihad*, New York, Random House, 2010, chapitre 3.

36 C'était le cas en dépit du soutien apporté par les nazis à une émigration juive limitée en Palestine dans les années 1930. Sur ce point, voir Herf, *Nazi Propaganda for the Arab World*, *op. cit.*, p. 26-33 ; et Francis Nicosia, *Zionism and Anti-Semitism in Nazi Germany*, New York, Cambridge University Press, 2008.

et le langage laïc de l'anticolonialisme. Le 5 novembre 1943, la VAL rapporta que Husseini avait pris la parole lors d'un meeting de protestation à Berlin, rassemblement de « tous les musulmans d'Allemagne et d'Europe » pour protester contre la déclaration Balfour[37]. L'Institut central islamique à Berlin publia en allemand le texte de cette allocution. Le ministère allemand des Affaires étrangères en distribua des milliers d'exemplaires en arabe via son réseau de courrier clandestin[38]. Husseini y déclarait sans ambages que sa haine des Juifs se trouvait aussi bien dans des sources religieuses anciennes que dans des sources laïques modernes, et que le sionisme n'était que l'attaque la plus récente lancée par les Juifs contre l'islam. Il affirmait que sa haine était entérinée par Dieu et par le Coran. Il ajoutait que les Juifs, qui avaient

> martyrisé le monde de toute éternité, étaient l'ennemi des Arabes et de l'islam depuis son émergence. Le saint Coran exprimait cette vieille inimitié par les propos suivants : « Vous découvrirez que ceux qui sont les plus hostiles aux croyants sont les Juifs. » Ils avaient tenté d'empoisonner les grands et nobles prophètes. Ils leur avaient résisté, leur étaient hostiles et avaient comploté contre eux. Il en était ainsi depuis mille trois cents ans. Durant tout ce temps, ils n'avaient pas cessé d'ourdir des complots contre les Arabes et les musulmans[39].

Pour Husseini, l'islam enraciné dans le Coran était une théologie intrinsèquement antijuive. De tels arguments confortaient la conclusion manichéenne selon laquelle la guerre entre Arabes et Juifs était totale et devait prendre fin par la destruction des uns ou des autres. De nouveau, l'antisémitisme de l'émission était à la fois ancien et moderne, évoquant ainsi une continuité qui remontait aux fondements de l'islam, mais bénéficiait d'une mise à jour comme les théories du complot antisémites du régime nazi.

Les mois et les années de l'immédiat après-guerre apportèrent des preuves des séquelles de la campagne de propagande nazie. Au cours de l'été 1945, Husseini s'enfuit en Allemagne, mais fut arrêté en France. Dans des

37 Cité in Herf, *Hitler, la propagande et le monde arabe*, *op. cit.*, p. 211-215.
38 Haj Amin el-Husseini, « Rede S. Em. [Sein Eminenz] Des Grossmufti anlasslich der Protestkundgebung gegen die Balfour-Erklarung am 2. November 1943 », Berlin, Islamische Zentral-Institut, 1943, PadAA, Politisches Archiv des Auswartiges Amt, R27327, Grossmufti, 1942-1944, p. 297878-886.
39 Cité *in* Herf, *Hitler, la propagande et le monde arabe*, *op. cit.*, p. 212.

circonstances suspectes, il « s'évada » de sa détention française et arriva au Caire. À Washington, le Bureau des services stratégiques prépara un rapport le 23 juin 1945 sur la façon dont les acteurs politiques de la région réagiraient à d'éventuels procès pour crimes de guerre intentés à des Arabes pronazis[40]. Les auteurs de ce rapport intitulé « The Near East and the War Crimes Problem » (Le Proche-Orient et le problème des crimes de guerre) écrivaient que « au Proche-Orient, la population manifeste de l'apathie à l'égard du procès des criminels de guerre [nazis]. Par suite de l'hostilité générale ressentie au Proche-Orient à l'égard de l'impérialisme de certaines puissances alliées, on constate une tendance à sympathiser avec ceux qui ont aidé l'Axe, plutôt qu'à les condamner[41] ».

Un an plus tard, Husseini retourna en Égypte. Le 11 juin 1946, Hassan Al Banna, qui dirigeait les Frères musulmans, adressa aux fonctionnaires de la Ligue arabe une déclaration sur le retour de Husseini. L'OSS en obtint une copie qui disait, entre autres :

> Al Ikhwan Al Muslimin [les Frères musulmans] et tous les Arabes demandent à la Ligue arabe, en laquelle les Arabes placent leurs espoirs, de déclarer que le mufti est le bienvenu et peut séjourner dans tout pays arabe de son choix, et qu'il lui sera réservé un chaleureux accueil partout où il ira, en témoignage de reconnaissance pour les grands services qu'il a rendus à la gloire de l'islam et des Arabes […]. Le cœur des Arabes a palpité de joie en entendant que le mufti avait réussi à se rendre dans un pays arabe […]. Quel héros, quelle merveille d'homme […]. *Oui, ce héros qui a défié un empire et combattu le sionisme, avec l'aide de Hitler et de l'Allemagne. L'Allemagne et Hitler ne sont plus, mais Amin Al Husseini poursuivra la lutte* […]. Dieu lui a confié une mission, et il doit réussir […]. Le Tout-Puissant n'a pas protégé Amin pour rien. Il doit y avoir un dessein divin derrière la protection de la vie de cet homme, [et ce dessein, c'est] la défaite du sionisme. Amin ! Avance ! Dieu est avec toi ! Nous sommes derrière toi ! Nous sommes disposés à nous sacrifier pour la cause. Jusqu'à la mort ! En avant, marche[42].

40 « "The Near East and the War Crimes Problem": Office of Strategic Services, Research and Analysis Branch, R and A, No. 1090.116, 23rd June 1945, Situation Report: Near East, Analysis of Current Intelligence for the Use of OSS », p. 1-28, in NARA, RG84, Foreign Service Posts of the Department of State, Syria: Damascus Legation, Confidential File, 1945 : vol. 1-2, 030-800B, Classified General Records, Entry 3248A, 350/69/5/6-7, carton n° 4, vol. II, 711-800B.

41 *Ibid.*, « Summary ».

42 « Hassan Al Banna and the Mufti of Palestine » in « Contents of Secret Bulletin of Al Ikhwan al Muslimin dated 11 June 1946 », Le Caire, 23 juillet 1946. NARA RG 226, Office of Strategic Services, Washington Registry SI

Écrire que l'Allemagne et Hitler n'étaient plus, mais que Husseini allait « poursuivre la lutte » contre « le criminel Britannique et contre le sionisme » donnait l'impression qu'il s'agissait de la *même* « lutte » qu'auparavant. Les vainqueurs en Europe étaient qualifiés d'« armées de la colonisation ». Une lecture plausible de la déclaration d'Al Banna et de l'ensemble du texte permettrait de dire que Husseini poursuivait *la même* lutte que Hitler et l'Allemagne, et que Husseini lui-même l'avait menée pendant la guerre. De fait, pour Al Banna, cette guerre devait être poursuivie et s'il en était ainsi, qui mieux qu'un chef politique et religieux avec l'expérience du combat contre l'ennemi pour jouer un rôle de dirigeant. Loin de le critiquer pour s'être rangé aux côtés de « l'Allemagne et de Hitler », Al Banna exprima son admiration pour les activités de Husseini pendant la guerre. Vivant lui-même au Caire pendant le conflit, Al Banna et les Frères musulmans avaient pu entendre à la radio de l'Axe ce que Husseini et d'autres avaient à dire des Juifs et des Alliés. C'étaient ces mots et ces actes qu'il trouvait si admirables. De plus, la survie de Husseini, son « évasion » et son arrivée au Caire étaient la preuve que Dieu approuvait lui aussi cette évolution.

***

Au début des années 1950, l'Union soviétique, les États et les partis communistes du monde tournèrent le dos à Israël. Ils firent du sionisme une injure et décrivirent Israël comme un laquais de l'impérialisme américain. Dans le sillage de la guerre des Six Jours de 1967, la nouvelle gauche internationale adopta des arguments similaires[43]. Le retournement des communistes et des gauchistes contre Israël s'effectua au nom de l'antifascisme et de l'antiracisme. Pour ce faire, elle refoula les faits autrefois notoires et indéniables montrant l'étroite collaboration de certains nationalistes et islamistes arabes avec le régime nazi, ainsi que l'impact de cette collaboration dans la politique arabe et islamiste des décennies d'après-guerre. Les documents d'archives prouvent à l'évidence que la collaboration avec l'Allemagne de Hitler constitua un important chapitre de l'histoire d'une tradition du milieu du XXe siècle qui trouve des échos dans le terrorisme islamique de notre époque.

Intelligence, Field Files, Entry 108A, 190/16/28/3-7, carton n° 15, dossier n° 2.

43 Voir Jeffrey Herf, *Undeclared Wars with Israel: East Germany and the West German Far Left, 1967-1989*, New York, Cambridge University Press, 2016.



La réaction des Juifs d'Égypte à la pénétration de l'influence nazie et fasciste

Hagar Hillel, Ruth Kimhi, Traduit de l'hébreu par Claire Drevon

Dans Revue d'Histoire de la Shoah 2016/2 (N° 205), pages 127 à 154
Éditions Mémorial de la Shoah

ISSN 2111-885X
ISBN 9782916966144
DOI 10.3917/rhsho.205.0127

La réaction des Juifs d'Égypte à la pénétration de l'influence nazie et fasciste

Hagar Hillel[1] avec Ruth Kimhi

Traduit de l'hébreu par Claire Drevon

Au cours des années 1930, les Juifs d'Égypte furent confrontés non seulement à la crise des relations judéo-arabes, exacerbée par le conflit national en Eretz Israël, mais aussi à la crise frappant l'Europe dans le contexte de l'essor du nazisme en Allemagne. Celle-ci s'infiltra également en Égypte, au début seulement dans les minorités étrangères ; puis, progressivement, son influence s'étendit à l'ensemble de la société. Comme le sionisme était assimilé à l'impérialisme britannique et que les sentiments antisionistes dégénérèrent en sentiments antijuifs, il s'ouvrit une voie à l'intégration de la propagande antisioniste qui recourut à des symboles antijuifs inspirés des écrits antisémites importés d'Europe.

La réaction des Juifs d'Égypte à la montée au pouvoir de Hitler

Le 30 janvier 1933, Hitler fut nommé chancelier d'Allemagne. Le lendemain, *L'Aurore*, journal juif du Caire, publia l'information sous le titre « Hitler au pouvoir ». Le surlendemain, le journal *Israël*[2] afficha un titre identique et son correspondant expliqua à ses lecteurs égyptiens la signification de l'événement : « L'Allemagne sous un régime de terreur[3] ». La catastrophe qui frappait les Juifs d'Allemagne suscita des échos au sein des Juifs d'Égypte qui suivaient attentivement l'évolution des événements en Europe – que ce fût pour des raisons économiques personnelles ou pour des raisons nationalistes, religieuses et idéologiques. Les élites des minorités servirent d'intermédiaires entre l'Égypte et l'Europe, et, dans les relations avec l'Allemagne, le rôle

1 Feu Hagar Hillel était chercheuse, spécialiste du sionisme en Égypte et des Juifs en terre d'islam, département d'histoire, philosophie et judaïsme (études juives) à l'Open University, Israël.

2 *Israël* : propriété de la famille Mosseri, cet hebdomadaire parut en français, en arabe et en hébreu de 1920 à 1939 au Caire. C'est le journal sioniste qui eut la plus grande diffusion en Égypte et au-delà. *(N.d.T.)*

3 Jacques Maleh, « Hitler au pouvoir », *L'Aurore*, 2 février 1933, p. 1 ; J. D. M., « Hitler au pouvoir », *Israël*, 3 février 1933, p. 1 ; du même auteur, « L'Allemagne sous la terreur », *ibid.*, 10 février 1933, p. 1.

des Juifs fut patent. La solidarité avec les Juifs d'Allemagne ne se limita pas à ceux qui étaient directement frappés par les changements politiques et économiques intervenus dans leur pays ; elle s'étendit également à l'ensemble des Juifs d'Égypte.

Ceux qui avaient l'impression qu'il s'agissait d'événements trop lointains et trop flous pour être inquiétants comprirent la menace lorsque furent divulgués les sentiments pronazis des membres de la colonie allemande au Caire. La presse juive veilla à les publier afin de souligner que le danger présenté par le nazisme guettait chaque foyer juif, y compris les Juifs d'Égypte. « Grave danger » avertit *L'Aurore* dans une lettre ouverte au Premier ministre égyptien par intérim intitulée « L'hitlérisme en Égypte[4] ». Cette révélation prépara le terrain à la mise en garde suivante : si les Juifs du monde entier ne mobilisaient pas des ressources afin d'étouffer dans l'œuf l'antisémitisme, celui-ci s'étendrait comme une épidémie.

Dans ce contexte, il n'est guère difficile de comprendre pourquoi la communauté juive s'émut au plus haut point en apprenant les nouvelles d'Allemagne. Sa réaction ne tarda guère : les Juifs d'Égypte organisèrent d'immenses manifestations, envoyèrent des télégrammes de protestation (mars-avril 1933) et décrétèrent le boycott des relations commerciales et culturelles avec l'Allemagne (21 avril 1933). Leur combat se déroula dans les rues, dans la presse et dans les tribunaux. Divers éléments – qu'il s'agisse de dirigeants communautaires, de journalistes ou de lecteurs de la presse – s'adressèrent aux autorités en vue de faire cesser l'activité nazie en Égypte, d'expulser les agents nazis en poste à l'intérieur des frontières du pays, et d'arrêter la diffusion d'articles antisémites traduits en arabe dans l'ensemble du Moyen-Orient.

Quelques instances permirent au maelström des sentiments que connurent les Juifs d'Égypte de se concrétiser en actes et de traduire le mécontentement de la rue juive en une véritable protestation. Dans le domaine associatif : création d'une instance coordinatrice des actions de protestation des Juifs d'Égypte ; dans le domaine de l'information : mobilisation de la presse juive en vue du combat et de la diffusion des messages. Sans cette détermination et cette coordination, il est peu probable que les Juifs d'Égypte eussent pu mener toute cette action avec efficacité et pendant un laps de temps relativement long.

Le 25 mars 1933 – soit moins de deux mois après l'arrivée de Hitler au pouvoir –, la loge du Bnai Brith du Caire réunit les représentants des

4 *L'Aurore*, « L'hitlérisme en Égypte », 16 février 1933, p. 1. Cet article suscita immédiatement des échos dans les milieux allemands, voir Archives de Yad Vashem, JM-2361 : documents L310580 et L310585.

institutions juives de la ville et annonça la création d'une association, la Ligue de défense des droits des Juifs. Il s'agissait de créer un organisme qui coifferait toutes les institutions juives d'Égypte, qui prendrait l'initiative d'exprimer de la sympathie pour les Juifs en détresse en Allemagne, et qui coordonnerait la lutte contre les atteintes aux droits des Juifs perpétrées par le régime nazi[5]. La Ligue de défense des droits des Juifs commença comme une initiative locale sous l'égide du charismatique dirigeant Léon Castro[6], et œuvra dans l'esprit d'associations similaires des communautés juives du monde occidental. Rapidement, le 12 août 1933, elle rejoignit la Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA) dont elle adopta le nom[7].

Se joignirent à la protestation des personnalités égyptiennes non juives, chrétiennes ou musulmanes, des journalistes, des chambres de commerce et des entreprises. La création de la Ligue internationale scolaire contre l'antisémitisme (LISCA), qui renonça à ses emblèmes juifs ou sionistes pour se consacrer à la lutte contre le racisme, permit le ralliement d'associations non sionistes et non juives[8]. La LISCA entendit pénétrer dans des milieux qui étaient fermés à d'autres associations du fait de leur caractère juif. Le message qu'elle tenta de transmettre était que le fascisme, allié du nazisme, mettait en danger la paix des petits peuples faibles. Ce message se mêlait à la tendance générale de la société et au mécontentement croissant de l'intelligentsia égyptienne devant l'expansion coloniale de l'Italie en Afrique en 1935. La LISCA en sortit lentement renforcée et, le 26 juin 1936, elle participa, aux côtés d'autres organisations égyptiennes fondées pour établir la paix mondiale, à un « congrès égyptien pour la paix » auquel assistèrent quelque 600 personnes issues d'organisations, de nations, de races et de

5 J. D. M., « Les Juifs du Caire protestent », *Israël*, 31 mars 1933 ; du même auteur, « Réunion des délégués », *ibid*., p. 1.

6 Avocat, journaliste, Léon Castro (Izmir, 1883–Le Caire, 1948) était une personnalité publique qui compta parmi les fondateurs de la loge du Bné Brith du Caire et parmi les dirigeants de l'Organisation sioniste du Caire jusqu'au début des années 1920. Il assuma également les fonctions de président de la Fédération sioniste renouvelée en Égypte en 1944. Dans les années 1921-1925, Castro fut proche du parti Wafd et de Saad Zaghloul. Il fonda la section de la LICA en Égypte et fut l'un des principaux militants en faveur du boycott des nazis. Jacques Malet, « Castro (portrait) », *L'Aurore*, 6 février 1936, p. 6 ; Gudrun Krämer, *The Jews in Modern Egypt, 1914-1952*, Londres, 1989, p. 126.

7 La LICA, qui devint par la suite la LICRA (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme) fut fondée en février 1928. Au début de son action, elle comptait quelques milliers de membres dont le nombre ne cessa d'augmenter (10 000 en 1931 et 50 000 en 1936). Elle avait des sections dans les communautés juives de diaspora, entre autres, en Égypte. Avec l'essor des nazis en Allemagne, elle lança un appel à tous les gouvernements pour qu'ils rendent hors-la-loi les partis fascistes et prit l'initiative d'actions contre le régime nazi, par exemple le boycott des produits allemands, des rassemblements de protestation, des articles, etc. Dans les communautés juives se trouvant dans un environnement arabe et musulman, elle œuvra pour la coopération entre musulmans et Juifs dans le combat contre l'antisémitisme. Sur son action en Égypte, voir Dan Alder, « La réaction des Juifs des pays d'Orient à la politique antisémite en Allemagne, février 1933-avril 1934 », *Peamim*, n° 5, 1980, p. 55-76.

8 « Une importante manifestation de la LISCA », *L'Aurore*, 30 septembre 1936, p. 2 ; « L'Assemblée générale », *ibid*., 24 décembre 1936, p. 2 ; « L'Assemblée générale », *ibid*., 31 décembre 1936, p. 2.

religions extrêmement diverses[9]. Les militants de la LISCA participèrent à des manifestations égyptiennes, exprimant ainsi l'intérêt porté par la jeunesse égyptienne à la politique. Ils pénétrèrent progressivement dans les établissements scolaires et universitaires égyptiens non-juifs et, fin 1936, l'organisation comptait à son actif la participation de quinze écoles et de sept facultés, ce dont elle était particulièrement fière[10].

L'action menée par les Juifs d'Égypte sous l'égide de la LICA et avec l'encouragement de la presse juive s'orienta dans trois directions : l'une était destinée à stopper le nazisme, la deuxième à empêcher son développement en Égypte et la troisième à éviter son expansion dans les autres pays arabes. Les deux premières furent menées presque simultanément, la troisième s'intensifia plus tard dans la seconde moitié des années 1930.

Les mesures prises dans la première direction n'étaient pas l'apanage des Juifs d'Égypte ; il y eut des rassemblements de protestation, des télégrammes de protestation et des appels au boycott économique et culturel dans la plupart des communautés juives du monde. Mais ce qui distingua les Juifs d'Égypte par rapport aux autres communautés juives du Moyen-Orient, c'est qu'ils réussirent à s'adjoindre des éléments non juifs dans le combat contre l'Allemagne. La coopération entre eux et les forces démocratiques d'Égypte ainsi que le fait qu'ils parvinrent à conserver longtemps le caractère public de ce combat même lorsque les autorités s'en montrèrent incommodées témoignent de l'atmosphère politique bienveillante qui prévalait en Égypte à cette époque.

Mobilisation de la presse juive d'Égypte dans la campagne contre le nazisme

Dans le combat contre le nazisme, un rôle déterminant fut assigné à la presse égyptienne en général, et plus particulièrement à la presse juive d'Égypte. Elle fut la première sur la scène locale à fournir régulièrement des informations sur ce qui se passait en Allemagne, à dénoncer le danger que faisait peser l'hitlérisme en Allemagne et dans le monde entier, et à poursuivre le plus longtemps le combat pour l'écraser. La presse juive contribua à porter le combat contre le nazisme à l'ordre du jour des élites égyptiennes. Elle assura sa publicité et prépara l'opinion publique à accepter qu'elle avait pris sur elle

9 Pour la liste des organisations participantes, voir le journal *Israël*, 1er juillet 1936, p. 6.
10 *L'Aurore*, « La Lisca à la manifestation… », *L'Aurore*, 25 juin 1936, p. 1 ; « L'Assemblée générale », *ibid.*, 24 décembre 1936, p. 2.

d'expliquer la signification juive et universelle du combat dans les éditoriaux, de contrer les thèses de la propagande nazie et de fournir des arguments contre l'idéologie raciste du régime nazi. Nul doute que sans la presse juive le sort du mouvement de protestation contre le nazisme en Égypte eut été semblable à celui des autres mouvements de protestation dans les communautés juives du Moyen-Orient. Ces mouvements, surgis comme des champignons après la pluie lors de la montée au pouvoir de Hitler au début de l'année 1933, s'estompèrent et disparurent rapidement, ou fonctionnèrent « à petit régime[11] ».

On peut distinguer plusieurs étapes dans le combat mené par la presse juive et non juive contre la politique antijuive en Allemagne : dans une première étape, avant l'initiative de l'organisation, elle joua un rôle décisif en tant que vecteur véhiculant les nouvelles, propagateur régulier d'informations à jour sur la situation des Juifs en Allemagne, et facteur influençant l'approche de l'élite juive en Égypte. Elle prépara ainsi le terrain à l'organisation, pava la voie au congrès du Bnai Brith qui posa les bases de la section égyptienne de la LICA.

La veille du congrès parut dans *Israël* un article intitulé « Offensive et contre-offensive ». Hitler a déclaré la guerre aux Juifs, écrivait l'auteur de l'article, membre de l'équipe éditoriale, et les Juifs doivent porter la guerre chez l'ennemi. Le journaliste présentait un programme et les moyens de combattre Hitler et expliquait que la défense des droits des Juifs d'Allemagne était une question de vie ou de mort pour les Juifs du monde entier, car l'antisémitisme, présent dans tous les pays de façon latente, deviendrait un fléau si on ne l'étouffait pas dans l'œuf. Et comme il s'agissait d'une guerre « inéluctable », les Juifs du monde devaient réagir par une contre-offensive et arrêter la mise en œuvre du projet nazi en Allemagne. L'auteur terminait par une description des moyens dont disposaient les Juifs du monde : a) dans le domaine économique : boycott généralisé de l'Allemagne hitlérienne par les Juifs afin de contraindre les milieux économiques allemands à réagir ; b) sur le plan de la politique internationale : mobiliser les faiseurs d'opinion dans le monde contre le régime nazi. Le projet partait de l'hypothèse largement partagée qu'une presse économique de l'intérieur et une pression politique publique de l'extérieur conduirait Hitler à cesser sa politique antijuive[12]. L'article formulait de façon condensée, une première du genre, le programme d'action de la « Ligue des Juifs d'Égypte pour le combat contre l'antisémitisme en Allemagne » qui vit le jour au lendemain de sa parution.

11 Alder, « La réaction des Juifs des pays d'Orient… », *art. cit.*, p. 55, 58-60, 70-71, 74.
12 A. B., « Offensive et contre-offensive », *Israël*, 24 mars 1933, p. 3.

Deuxième étape du combat contre le nazisme : après la création de l'organisme coordinateur (la Ligue de défense des droits des Juifs), la presse fut mobilisée pour promouvoir son combat, aussi bien en tant que vecteur d'informations que comme moyen d'organisation et outil véhiculant communiqués et propagande. En tant que vecteur d'informations, la presse continua à publier des nouvelles sur ce qui se passait en Allemagne afin d'inciter le public à agir. Une rubrique permanente appelée « En Hitlérie » tenait informés les lecteurs des agissements du régime nazi, et parallèlement, de ce qu'organisait le monde juif à son encontre. Les informations sur les meetings de protestation et autres rassemblements de la Ligue égyptienne, dans l'ensemble du monde juif constituèrent une source d'inspiration pour les Juifs d'Égypte. Ce thème fit lui aussi l'objet d'une rubrique centrale sous diverses signatures, par exemple « La défense juive dans le monde[13] ». En tant qu'instrument d'organisation, la presse agit sur deux plans principaux : la préparation de l'opinion publique à l'action de protestation et l'organisation de la population en vue du boycott de l'Allemagne.

Fin mars 1933, d'importantes manifestations eurent lieu au Caire et à Alexandrie. Il est difficile de connaître le nombre de participants car *Israël* et *L'Aurore* fournirent des données différentes. Il n'en demeure pas moins que tous deux mentionnèrent la présence de plusieurs milliers de personnes[14]. En avril 1933, d'autres meetings de protestation furent organisés dans presque toutes les communautés d'Égypte, du Caire à Port Saïd[15]. Au cours des deux premiers mois qui suivirent la montée de Hitler au pouvoir, sa politique antisémite fut condamnée dans des télégrammes, des pétitions, des manifestes, des résolutions et des annonces par voie de presse, signés par des intellectuels égyptiens – juifs, chrétiens ou musulmans. Se joignirent à la protestation juive d'éminents journalistes qui écrivirent dans les journaux s'adressant aux lecteurs arabophones, aux habitants des colonies étrangères parlant des langues latines et aux membres des minorités grecque et arménienne. Des protestations émanant de personnalités coptes et musulmanes des milieux de la finance, ou des fonctionnaires et des gens de lettres, par exemple Taha Hussein), de cercles culturels publièrent des déclarations de protestation, entre autres, les clubs interconfessionnels

13 « En Hitlérie », *Israël*, début 1934 ; « La défense juive dans le monde », *ibid*., à partir de la mi-avril 1933.

14 Par exemple, d'après le journal *Israël*, 2 000 personnes environ participèrent à la première grande manifestation organisée à la synagogue d'Ismaïlia au Caire le 29 septembre 1933, J. D. M., « Les Juifs du Caire protestent », *Israël*, 31 mars 1933, p. 2. Et plus de 5 000 selon *L'Aurore* : « Le meeting d'hier soir au Temple d'Ismaïlia », *L'Aurore*, 30 mars 1933, p. 1.

15 « Les Juifs d'Égypte boycottent », *Israël*, 21 avril 1933, p. 1 ; « L'Égypte contre l'antisémitisme », *ibid*., 21 avril 1933, p. 4.

comme les francs-maçons et la Grande Loge nationale d'Égypte et d'Orient. Les milieux économiques du Caire et d'Alexandrie se montrèrent particulièrement actifs. Ainsi, 300 personnes participèrent au meeting de protestation organisé le 19 avril 1933 par le Syndicat international des employés de commerce du Caire. Les participants à ce meeting adressèrent des télégrammes à l'ambassade d'Allemagne en Égypte ainsi qu'au Bureau international du Travail à Genève, dont une protestation contre la persécution des Juifs en Allemagne[16]. Quelques jours plus tard, le Syndicat des agents de change d'Alexandrie envoya une protestation à l'ambassade d'Allemagne en Égypte[17]. La protestation de Yahia Amin Pacha, président du syndicat, dérangea particulièrement les Allemands du fait de son statut central dans les milieux économiques d'Alexandrie et de ses relations commerciales avec l'Allemagne[18]. L'atmosphère générale conduisit à la démission de la présidente de l'Association des femmes allemandes au Caire, en signe de protestation contre le comportement de son pays envers les Juifs d'Allemagne[19]. Les manifestations de solidarité intercommunautaires atteignirent leur paroxysme avec le rassemblement de protestation organisé à Alexandrie le 21 mai 1933. On fit état de 4 000 participants dont plusieurs personnalités publiques musulmanes, chrétiennes et juives qui représentaient la société égyptienne dans sa diversité, ainsi que les colonies étrangères[20].

Parallèlement à la pression politique et verbale exercée sur le régime nazi, les membres de la LICA cherchèrent à maintenir une pression concrète sur l'économie et la société allemande. C'est ainsi que naquit l'initiative internationale d'imposer un boycott de l'importation des produits allemands, ainsi que sur les personnalités et les entreprises entretenant des relations économiques, sociales, ou culturelles avec le régime nazi et ses partisans[21]. La presse constitua l'organe principal de la LICA et de ses dirigeants lors

16 Le Syndicat international des employés de commerce du Caire, voir *ibid*. Voir également Les employés de commerce protestants, *L'Aurore*, 21 avril 1933, p. 2.

17 Sur l'action du Syndicat des agents de change d'Alexandrie, voir « Une démarche de protestation », *Israël*, 28 avril 1933, p. 4.

18 Yahia Amin Pacha, président de l'Union d'Alexandrie, écrivit dans *Israël* un compte rendu intitulé « Généreuse intervention », *Israël*, 7 avril 1933, p. 3. Dans les rapports adressés au ministère allemand des Affaires étrangères, Yahia Amin Pacha était qualifié de « nanti d'Alexandrie proche du ministre égyptien des Affaires étrangères ». Les Allemands manifestèrent un intérêt particulier pour cet homme et pour ses frères, et les inscrivirent sur la liste des personnalités à inviter à une visite d'information [propagande] en Allemagne. Voir, par exemple, rapport au ministère allemand des Affaires étrangères du 27 avril 1934, dossiers du ministère allemand des Affaires étrangères, Archives de Yad Vashem, JM-2361, document L310655 ; 27 juin 1934, document L310726. Sur son rôle dans l'économie, voir également Robert L. Tignor, *State, Private Enterprise and Economic Change in Egypt*, 1918-1952, Princeton University Press, New Jersey, 1984, p. 136-137.

19 Il s'agit de Mimi Borchardt, présidente de l'Association des femmes allemandes du Caire, « Protestation énergique », *Israël*, 28 avril 1933, p. 4.

20 « Les protestations en Égypte », *Israël*, 26 mai 1933, p. 4 ; « German Anti-Semitism », *Egyptian Gazette*, 32 mai 1933.

21 « Les Juifs d'Égypte boycottent », *Israël*, 21 avril 1933, p. 1.

de la diffusion de l'appel au boycott de l'Allemagne et de ses produits. Elle encouragea les lecteurs à maintenir le boycott par des slogans comme : « Juif ! N'oublie pas qu'en achetant des produits à ton ennemi, tu paies de ta propre sécurité[22]. » Parallèlement, elle lança des appels à la population musulmane pour qu'elle « se joigne au boycott juif et fonde une ligue qui boycotterait les produits allemands[23]. » À titre d'indemnité pour le préjudice économique qui risquait d'être causé aux Égyptiens par suite de la rupture des relations commerciales avec les Allemands, il fut promis que les Juifs d'Égypte contribueraient à promouvoir le progrès économique et scientifique du pays. En s'engageant à renforcer l'industrie et le commerce local, les donateurs de la LICA espéraient attirer dans leur camp les milieux égyptiens qui luttaient pour libérer l'économie égyptienne de l'emprise étrangère. L'un des journalistes d'*Israël* donna à son article sur le sujet un titre saisissant : « Les musulmans et nous – frères d'armes dans le combat contre le racisme[24] ». La réussite du boycott dépendait non seulement de sa proclamation, mais également de la diffusion de l'information cruciale concernant sa mise en œuvre. Les affiches et les journaux comprenaient des listes de produits allemands à boycotter, ainsi que des produits de remplacement disponibles sur le marché. Les journaux répondaient aux questions des lecteurs qui demandaient à vérifier l'origine de tel ou tel produit.

Cependant, le rôle de la presse dépassa de loin la fonction technique d'un vecteur d'informations ou d'un instrument d'organisation. Les campagnes de presse sur le potentiel du boycott et sur ses répercussions sur l'économie allemande contribuèrent à façonner l'atmosphère générale. Les journaux étayèrent la logique de l'arme du boycott par des articles et par des données illustrant son influence sur la balance commerciale de l'Allemagne ; ils profitèrent de l'occasion pour transmettre à leurs lecteurs que les efforts déployés en vue de mettre en œuvre le boycott avaient porté leurs fruits et que l'effondrement du régime hitlérien était proche, compte tenu de la crise économique qui le frappait. Les titres étaient par exemple : « L'économie allemande dans l'abîme », « L'hitlérisme à genoux », « Dernières convulsions du régime hitlérien » [25]. L'influence de la presse juive sur le boycott fut à double tranchant : d'une part, l'attente de la défaite allemande fut intense, et avec elle grandirent l'impatience des militants et leur déception lorsqu'elle

22 *Ibid*., 3 juin 1937, p. 3.

23 J. D. M., « La réponse des musulmans d'Égypte »,*ibid*., 11 août 1933, p. 1. Voir également A. B., « Hitler et l'Égypte », *ibid*., 4 août 1933, p. 1.

24 A. B., « Hitler et l'Égypte », *ibid*.

25 Par exemple, « La Grande crise », *ibid*., 16 août 1934, p. 1. « Dernières convulsions du régime hitlérien », *ibid*., 5 juillet 1934, p. 1.

n'arriva pas ; de l'autre, la publication continue des atteintes portées au régime hitlérien garantit que les Juifs d'Égypte ne relâcheraient pas leur combat contre Hitler.

À l'encontre de la Ligue de combat contre l'antisémitisme allemand, les Allemands créèrent la Ligue allemande contre les attaques juives qui œuvra sous l'égide d'un club du parti nazi *(Ortsgruppe)* du Caire[26]. Cette ligue distribua des brochures antisémites en diverses langues, tenta d'obtenir des heures de diffusion à la radio du Caire en arabe et d'introduire ses messages auprès de quelques journaux égyptiens[27]. Dans ce contexte, Wilhelm Van Meeteren, l'un des responsables du parti nazi au Caire, rédigea une brochure intitulée *Zur Judenfrage in Deutschland* (De la question juive en Allemagne), et la propagea en allemand et en français. Les Juifs d'Égypte virent dans la diffusion de cette brochure un précédent à ne pas laisser passer. Les partisans de la LICA ripostèrent de deux façons, dont l'une d'ordre judiciaire : Umberto Jabès, négociant juif de nationalité italienne, intenta un procès en diffamation à Van Meeteren, dans l'espoir d'obliger les autorités égyptiennes à réprimer le phénomène[28]. Le deuxième type de réaction consista à faire de la contre-propagande en diffusant une brochure en français intitulée *Le Tyran moderne – Hitler*… en vue de réduire l'influence de la propagande du régime nazi, et ce, en sapant l'image de marque qu'il tentait de donner à son dirigeant. La réaction de la Ligue allemande du Caire ne se fit pas attendre : elle intenta un procès en diffamation à son auteur, Maurice Fargeon[29].

La tactique des débats lors du procès de Jabès fut différente de celle de Fargeon. L'accusation portée contre Van Meeteren, présentée par Léon Castro, cette fois en robe d'avocat, sapait la crédibilité du contenu de la brochure ainsi que de son auteur, alors que Fargeon s'attaquait au chef vénéré de Van Meeteren, Hitler. L'accusation portée contre Van Meeteren défendait les Juifs contre les attaques des nazis sur le mode de l'apologie, alors que Fargeon attaquait les nazis et salissait la réputation de Hitler. La différence entre les deux était liée à leur statut officiel dans la communauté.

26 « La Ligue allemande contre les attaques juives », *ibid*., 30 juin 1933, p. 1. Pour plus amples renseignements sur la colonie allemande au Caire et sur le club nazi et ses dirigeants, voir Krämer Gudrun, *The Jews in Modern Egypt*, *op. cit.*, p. 128-129. Concernant le rapport sur le club allemand au Caire, voir également les dossiers du ministère allemand des Affaires étrangères dans les archives de Yad Vashem, JM-2361, documents L10565, L10566, L10576. Sur les données utilisées pour les besoins de la propagande comme le nombre de lecteurs en allemand (estimé à un millier de personnes), voir JM-2361, lettre du 24 janvier 1934, document L310588.

27 *Israël*, 30 juin 1933, p. 1.

28 « La Justice égyptienne mixte jugera l'hitlérisme », *ibid*., 30 juin 1933, p. 1, 6. Voir également le mémorandum de Lorian Percy, 23 novembre 1933, dossier FO141/699, archives P.R.O. (Public Record Office, Londres) ; Wolfgang Diewerge, *Als Sonderberichterstatter zum Kairoer Judenprozess; gerichtlich erhartetes Material zur Judenfrage*, Munich, Zentralverlag der NSDAP, 1935, p. 25-28 ; Gudrun Krämer, *The Jews in Modern Egypt*, *op. cit.*, p. 131-132.

29 Maurice Fargeon, Le *Tyran moderne* : *Hitler, ou la vérité sur la vie du Führer*, Alexandrie, 1933 ; voir également, Maurice Fargeon, « Un nouveau procès judéo-allemand », *Israël*, 5 janvier 1934, p. 1, 5, 7.

« J'ai réagi en Juif dont l'honneur avait été atteint, proclama Fargeon, mais je déclare être seul responsable de mes actes[30]. » En d'autres termes, Fargeon agit à titre individuel et se permit ce que Léon Castro, homme public, ne pouvait pas faire.

En dépit des différences entre les deux affaires, celles-ci présentaient une similitude majeure : contrairement au cliché du Juif traditionnel, tout en retenue, et contrairement au modèle de comportement des dirigeants de la communauté qui se contentaient d'une réaction en coulisses, ce qui ressortait chez tous deux, c'était le besoin de réagir en public. En outre, sans la contribution de la presse qui publia leurs actions et leurs réactions, il est peu probable que l'événement eut revêtu de l'importance. Dans les deux cas, la confrontation judiciaire entre les membres de la LICA et les membres de la Ligue allemande aboutit à l'échec des premiers. Cependant, grâce à la publicité donnée aux procès par la presse, les avocats de la LICA réussirent à transformer les procès locaux intentés en diffamation en actes d'accusation contre le régime nazi et contre son attitude à l'égard des Juifs. Et leur couverture dans la presse égyptienne de 1933 à 1937 permit de remettre à l'ordre du jour dans le pays le thème du nazisme et de ses agents.

Dans le procès Jabès, les dirigeants de la LICA utilisèrent le système judiciaire particulier de l'Égypte et menèrent le procès contre le club nazi du Caire dans un tribunal mixte fondé sur le droit européen, afin de créer un précédent juridique international. Cette tentative reflète le caractère propre au judaïsme d'Égypte, enclin d'une part à se situer sur le plan international, de l'autre, sûr de lui sur le plan égyptien.

De fait, le procès en diffamation que présenta Jabès était sans précédent aussi bien dans l'histoire des Juifs d'Égypte que dans l'histoire du combat juif international contre les nazis depuis leur montée au pouvoir et jusqu'après la Seconde Guerre mondiale. Ce qui lui valut – et ce n'est guère étonnant – des échos dans le monde entier : des dizaines de journaux furent représentés au tribunal, dont des journaux égyptiens, allemands et européens. « Le procès eut des échos et fut couvert par la presse allemande, anglaise et française. Et si l'on se contente d'une citation du *Times*, rapporta *L'Aurore* avec fierté, il le qualifie de première étape dans le combat des Juifs du monde libre contre le nazisme allemand[31]. »

30 *Ibid.*

31 « La bonne foi », *L'Aurore*, 8 février 1934, p. 1. Ce procès attira l'attention des responsables de la propagande à Berlin, et, dans ce contexte, le journaliste nazi Wolfgang Diewerge fut dépêché pour le couvrir. Il récapitula ses impressions dans un livre qui parut en Allemagne dès la fin du procès (*Als Sonderberichterstatter zum Kairoer Judenprozess…* cité plus haut). Sur les émissions spéciales consacrées au verdict diffusées par les stations locales en Allemagne, voir le mémorandum de l'ambassadeur anglais à Berlin, 26 janvier 1934, document

Bien que cette étape du combat se fût terminée par une défaite judiciaire, les Juifs d'Égypte purent trouver du réconfort dans les propos du président du tribunal d'appel qui déclara que la race juive serait jugée avec sympathie par le seul tribunal apte à juger, celui de l'histoire, et que ce verdict ne pourrait être influencé par la brochure incriminée dans ce procès ou par une décision donnée par trois ou cinq juges, fussent-ils de la plus haute juridiction[32].

En 1933, le journal *Israël* lança le combat culturel contre l'antisémitisme, combat mené à l'instigation d'un membre de la rédaction, Jean Lugol. Ce dernier croyait que la haine des Juifs dans le monde résultait de l'ignorance et de préjugés, et qu'on pouvait la combattre par l'information, la persuasion et l'instruction[33]. Dans deux articles qu'il publia l'un après l'autre, il présenta aux lecteurs les lignes directrices de la campagne d'explication que devait, selon lui, mener l'intelligentsia juive. Le premier article traitait de l'offensive nazie dans le monde, le second des tendances antijuives dans le monde arabe. Lugol tenta de stigmatiser la propagande nazie qui cherchait saper la crédibilité des Juifs dans l'opinion publique mondiale. Pour ce faire, il recourut à des travaux qui prouvaient la contribution des Juifs à l'humanité ; quant aux tendances antijuives dans le monde arabe, il proposait de les neutraliser par une campagne d'information qui montrerait la contribution des Juifs à la renaissance du monde arabe, à sa restauration et à son développement[34].

Lugol attribuait à la presse juive un rôle déterminant dans son programme d'information. Il proposa d'adopter la recommandation du journal judéo-anglais *The Jewish Chronicle* et de demander aux abonnés de transmettre leurs exemplaires du journal à leurs amis non juifs[35].

Effectivement, à partir de 1933, s'étaient multipliées dans le journal des séries d'articles condamnant le racisme et l'antisémitisme d'une part, et traitant de l'histoire des Juifs et de leur rôle dans le progrès de la civilisation monothéiste de l'autre. Dans ce but, des hommes de lettres, des universitaires et des hommes du monde religieux appartenant à l'intelligentsia égyptienne et judéo-égyptienne furent mobilisés, entre autres, on l'a vu, Jean Lugol, Joseph Leibovitch, Haïm Gittelman et le rabbin Nahum Effendi. On ne sait pas très bien si cette campagne apologétique aurait été susceptible d'arrêter l'essor de la haine envers les Juifs dans

106/12/3, dossier FO141/426, archives P.R.O.

32 Jean Lugol, « Juifs et nazis », *Israël*, 3 mai 1935, p. 1.

33 À cet égard, Anatole France a écrit : « La morale et le savoir ne sont pas nécessairement liés l'un à l'autre. Ceux qui croient rendre les hommes meilleurs en les instruisant ne sont pas de très bons observateurs de la nature », *Pierre Nozières*, Paris, Calmann-Lévy, 1926, p. 145. *(N.d.T.)*

34 Jean Lugol, « Le rôle bienfaisant », *Israël*, 20 septembre 1933, p. 2 ; Jean Lugol, « Fayçal scella en 1919 un pacte », *ibid*., 29 septembre 1933, p. 1.

35 Jean Lugol, « Le rôle bienfaisant », *ibid*., 20 septembre 1933, p. 2.

le monde et au Moyen-Orient, comme l'espérait Lugol ; mais elle eut un certain poids, sinon dans la société non juive, du moins dans la société juive elle-même. Les journaux juifs renforcèrent la résistance de leurs coreligionnaires en butte à l'incitation antisémite dont ils émoussèrent la funeste influence exercée sur le respect de soi des Juifs d'Égypte.

L'un des témoignages de l'importance que les contemporains accordaient à la presse juive – aussi bien comme outil d'organisation que comme vecteur d'informations – fut la décision de Léon Castro, président de la LICA, de devenir copropriétaire du journal juif *L'Aurore* et de rejoindre l'équipe rédactionnelle qui déterminait la ligne du journal[36]. Au début, cette démarche ne sembla pas revêtir une importance particulière ; après tout, la presse juive en Égypte s'était attelée comme un seul homme à la campagne contre Hitler. Mais, *a posteriori*, il se révéla que Castro, qui avait tiré les leçons de son action dans le parti Wafd et dans son périodique *La Liberté*, savait préparer l'avenir. Il ne se laissa pas duper par la mission initiale de la presse juive en Égypte visant à promouvoir le combat de la LICA et à renforcer ses dirigeants, estimant à juste titre que le zèle de l'association risquait de s'émousser. Effectivement, malgré l'unanimité des avis quant à la nécessité de combattre l'antisémitisme nazi, des divergences d'opinion surgirent au sein de la LICA sur la façon de mener ce combat. L'harmonie et l'unité qui caractérisaient le front de la LICA à ses débuts s'effritèrent progressivement, ce qui se refléta dans la presse économique et juive. Ce délitement s'exprima de façon frappante dans le domaine de la gestion du boycott économique des produits allemands en Égypte.

À l'été 1933, Castro réussit à transformer le mouvement du boycott en Égypte en une institution officielle qui bénéficiait d'une double légitimité, tant du côté des représentants de la Fédération économique juive mondiale que du côté du représentant du gouvernement égyptien. Certes, la reconnaissance officielle donna au mouvement un appréciable point de départ, mais elle n'empêcha guère les deux écueils principaux rencontrés en chemin : le premier – l'accord sur le transfert signé entre l'Allemagne et l'Agence juive en Eretz Israël, qui entama la mise en œuvre pleine et entière du boycott[37] ; le second – les pressions exercées par les Allemands sur le gouvernement

36 « Maître Léon Castro », *L'Aurore*, 4 janvier 1934, p. 1.

37 L'« accord sur le transfert » permettait de faire passer les biens des Juifs d'Allemagne émigrés en Eretz Israël sous forme de marchandises allemandes. Cet accord suscita une opposition dans le monde juif parce qu'il causait préjudice au mouvement du boycott de l'Allemagne. Mis en œuvre au début par une société privée, cet accord passa ensuite sous le contrôle de l'Agence juive en 1935 et fonctionna jusqu'au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. Voir Yoav Gelber, « La politique sioniste et l'accord sur le transfert, 1933-1935 », *Yalkout Moreshet*, n° 17, février 1974, p. 97-152 ; n° 18, novembre 1975, p. 23-100 (en hébreu).

égyptien pour qu'il élimine le boycott juif[38]. Dans ce contexte, des tensions surgirent entre les dirigeants de la LICA et l'Agence juive en Eretz Israël d'une part, et entre les autorités égyptiennes et la direction officielle du Caire de l'autre. À la fin de l'année 1935 et au début de l'année 1936, la controverse sur l'accord dit du transfert atteignit un paroxysme lorsque la société chargée du « transfert » demanda à pénétrer le marché égyptien, portant ainsi atteinte à l'application du boycott anti-allemand en Égypte. Ce thème fit l'objet d'une âpre polémique dans la presse juive d'Égypte entre les partisans du boycott de l'Allemagne et les tenants de l'accord sur le transfert et sa mise en œuvre en Égypte. Les dirigeants de la LICA perdirent le soutien automatique des hebdomadaires *Israël* et *La Tribune juive*. Contrairement à la position de la LICA, ces journaux souhaitaient agir en conformité avec le mouvement sioniste officiel, même si ce choix portait atteinte à l'efficacité du boycott. *L'Aurore*, en revanche, en dépit de sa tendance sioniste, adhéra à la politique de la LICA, même au prix d'un affrontement avec la position sioniste officielle[39]. Ce débat houleux compliqua le travail sioniste sur place et aboutit au renforcement des tendances révisionnistes parmi les militants sionistes[40].

L'*Aurore* continua à fournir au directeur de la LICA une tribune publique même aux époques de crise les plus exacerbées entre, d'une part, cette association et la direction juive officielle au Caire, et, d'autre part, l'Organisation sioniste en Eretz Israël. De plus, le journal profita pleinement du charisme de Léon Castro et de ses talents en matière de relations publiques qui constituent l'une des clés pour comprendre la mobilisation de la jeunesse dans les rangs de la LICA, comme en témoigne la lettre ouverte adressée à Castro par un jeune Juif qui avait assisté à l'une de ses allocutions publiques :

> […] Et si vous nous avez charmés, et si vous nous avez envoûtés, et si vos paroles ont ébranlé la moindre fibre en nous, c'est parce que vous avez exprimé nos sentiments […] Et à tous ceux […] qui tentent de nous empêcher de combattre pour la cause juive, c'est-à-dire pour nous-mêmes, nous répondons : Non, non, vous ne pouvez pas nous empêcher de défendre notre avenir menacé […] Parce que

38 Voir par exemple le rapport adressé le 11 juin 1933 par le département Europe du ministère égyptien de l'Intérieur au gouverneur britannique au Caire, document 581/10/33, dossier FO141/699, archives PRO.

39 En témoigne notamment la division des journaux entre les partisans et les adversaires autour du violent conflit qui éclata en mars 1936 entre tenants de la LICA et partisans de l'Organisation sioniste. Au cours de ce conflit, les hebdomadaires *La Tribune juive* et *Israël* pointèrent un doigt accusateur vers le comportement des membres et de la direction de la LICA. Le journal *L'Aurore* prit sa défense et fournit à ses dirigeants une tribune pour répondre aux attaques : Léon Castro, « Pour mettre les choses au point », *L'Aurore*, 5 mars 1936, p. 1.

40 Ruth Kimhi, *Le sionisme à l'ombre des pyramides*, Tel Aviv, Am Oved, 2009, p. 93-94 (en hébreu).

> vous avez compris ces sentiments, et parce que vous les partagez avec nous, et parce que vous avez su les exprimer si brillamment et les défendre avec tant de brio, pour toutes ces raisons, la jeunesse du Caire – cette jeunesse qui place en vous toutes ses attentes et toutes espérances – vous remercie, cher Maître Castro[41].

Mobilisation de la presse non juive

L'une des principales tendances de la LICA consistait à associer la société non juive à son combat. Léon Castro, qui avait un sens très développé des relations publiques, chercha à pénétrer dans ce vaste public diversifié en sollicitant la presse égyptienne non juive dans ses diverses tendances. À cette fin, il prit soin d'inviter les représentants de la presse locale aux grands rassemblements de protestation du début de l'année 1933, et, l'année suivante, au procès Jabès contre Van Meeteren.

La supposition que la presse égyptienne générale rejoindrait le combat de la LICA contre les régimes antidémocratiques n'était pas dénuée de fondement ; elle se fondait sur la connaissance qu'avait Castro des positions des intellectuels et des faiseurs d'opinion égyptiens. Nombre d'entre eux rejetaient le fascisme et le nazisme, et ils avaient souligné le danger que ces idéologies représenteraient pour l'Égypte, pour le régime parlementaire les droits de l'individu, sa presse libre, sa culture politique pluraliste aux nombreux partis. Aux côtés des intellectuels marquants de l'Égypte (Taha Hussein, Muhammad Husayn Haykal, Abbas Mahmoud el Akkad, Ibrahim 'Abd al Qadir al Mazini, Tawfik el Hakim…), des intellectuels moins connus, notamment des avocats, des journalistes, des écrivains populaires, des conférenciers de l'enseignement supérieur, des enseignants et des secrétaires d'associations culturelles, œuvraient pour promouvoir des positions antifascistes dans les secteurs et les groupes plus populaires de la société. La presse fut leur principal porte-parole. D'importants quotidiens de l'époque exprimaient des positions dans cet esprit, par exemple, l'indépendant *Al Ahram* (Les Pyramides), *Al Balagh* (Information), *Al Jihad* (La Lutte) et *Al Masri* (L'Égyptien), eux aussi indépendants, mais également les organes proches du Wafd et même *Al Muqattam*, favorable à la monarchie[42]. La presse non juive couvrit

41 Raymond Najar, « Lettre ouverte à Maître Léon Castro », *L'Aurore*, 16 février 1934, p. 1.

42 Sur l'impression d'un contemporain, voir par exemple, H.A.R. Gibb (sir Hamilton Alexander Rosskeen Gibb), « The situation in Egypt », *International Affairs*, XV, n° 3, mai-juin 1936, p. 351-373. Parmi les travaux plus récents, voir par exemple Israël Gershoni, *Une lumière dans l'ombre : l'Égypte et le fascisme, 1922-1937*, Tel Aviv, Am Oved,

les actions de protestation juives en expliquant dans quelles circonstances elles étaient organisées et quels étaient leurs objectifs. Elle conféra ainsi au combat des Juifs d'Égypte une publicité déterminante pour sa réussite, ainsi qu'une direction universelle et une légitimité. Le slogan « Le combat contre Hitler ne connaît pas de frontières étatiques ou religieuses », formulé par le rédacteur du journal *La Bourse égyptienne*, fut repris tel quel ou sous d'autres versions dans de nombreux journaux[43].

Constatant la contribution de la presse égyptienne au combat contre le nazisme, contribution particulièrement appréciée des Juifs d'Égypte[44], les Allemands en Égypte dressèrent une « liste noire » des critiques du régime nazi, du moins d'après les rumeurs[45]. En réaction, le président de la LICA publia dans *L'Aurore* un article très admiré dans lequel il proposait d'inscrire dans un « livre d'or » les noms de ceux qui « en époque de détresse […] prouvent que leur amour de la justice ne relève pas seulement du discours ». Le livre proposé « constituerait une réaction juive appropriée à la liste noire que préparent les Allemands ». Castro nommait les personnalités et les journaux d'Égypte qui avaient manifesté publiquement leur sympathie pour la cause juive, et avaient ainsi contribué au combat universel « en faveur des droits de l'homme ». Il soulignait en particulier la presse française comme le journal *La Bourse égyptienne*, dont le rédacteur en chef avait rejoint les rangs de la Ligue, ou comme *Le Journal du Caire* qui, dès la montée de Hitler au pouvoir, avait eu à cœur de fournir des informations à jour sur la situation des Juifs d'Allemagne. Il fit l'éloge de la contribution de journaux à grand tirage comme *Al Muqattam* et *Al Ahram*, la contribution d'organes de partis comme *Al Siyaseh*, celle des journaux des minorités en Égypte, à l'instar des journaux grecs *Phoset* et *Ephimeris-kairon*, et des journaux professionnels comme *Le journal des tribunaux mixtes*[46].

Ceux qui surent utiliser au mieux la presse non juive pour promouvoir le combat furent précisément les membres de la presse juive. Ils puisèrent des

1999 (en hébreu). Israël Gershoni, « Incarcérés et assassins : Tawfik al Hakim contre Mussolini et Hitler, 1938-1945 », *Zmanim*, n° 67, 1999, p. 62-78 (en hébreu).

43 André de Laumois, « Pro-Israël », *Israël*, 31 mars 1933, p. 2.

44 Dès l'assemblée fondatrice de la « Ligue de combat contre l'antisémitisme », la contribution de la presse fut mentionnée ; « Sur la brèche », *Israël*, 31 mars 1933, p. 1.

45 Les Allemands adressèrent également des plaintes officielles aux autorités égyptiennes contre les rédacteurs de journaux non juifs comme *Al Lataaef el Mousawara*, *Le Journal du Caire*, *Le Merle blanc*. Voir le rapport adressé le 6 juin 1933 par le département Europe du ministère égyptien de l'Intérieur au haut-commissaire britannique, document 581/8/33, dossier FO141/699, archives PRO ; une plainte de la représentation allemande sur le reportage du journal *The Egyptian Gazette* fut adressée au Bureau de la sûreté publique du ministère égyptien de l'Intérieur le 23 septembre 1933, document 581/17/33, dossier FO141/699, archives PRO.

46 Léon Castro, « Le livre d'or », *L'Aurore*, 7 avril 1933, p. 1. On peut ajouter à sa liste des articles favorables parus ultérieurement dans d'autres journaux comme *La Réforme*, à Alexandrie. Voir également *Israël*, 17 novembre 1933, p. 5.

informations auprès de journaux égyptiens, citèrent les extraits en faveur de leur combat ou bien choisirent des extraits de leurs articles pour servir de base à la guerre publique contre les positions antijuives[47]. La presse juive exploita pleinement les expressions de solidarité du grand public avec les Juifs, et quelques thèmes principaux dans la presse non juive furent particulièrement mis en relief. L'un de ces thèmes portait sur la contribution des Juifs au progrès de la société humaine. Ainsi, le journal *Al Muqattam* exprima sans ambages son mécontentement de la politique nazie à l'égard des Juifs d'Allemagne : « Quiconque connaît l'influence économique, morale et politique des Juifs, est sidéré devant l'impudence étrange avec laquelle les partisans du renouveau allemand prennent sur eux de mettre en œuvre leur persécution, et est abasourdi devant la façon dont ses dirigeants se permettent de suivre une politique dénuée de toute logique[48]. » Un autre thème concernait la menace que faisait peser le nazisme pour les valeurs du monde éclairé. Choqués par les nouvelles sur la persécution des Juifs en Allemagne, de nombreux journaux égyptiens s'insurgèrent contre les atteintes flagrantes aux principes du libéralisme, principes qui avaient inspiré leur éducation dans les années 1920. Cette fois aussi, *Israël* choisir de traduire la protestation de *Al Muqattam* : « On peut comprendre qu'on s'oppose à un Juif qui a fauté… Mais on ne peut comprendre la persécution d'un ouvrier ou d'un ami sous prétexte que le sort a voulu qu'il soit né de parents juifs[49]. » Une grande partie de la presse générale s'identifiait au combat des Juifs contre les forces qui sapaient les principes de la démocratie. À cette composante, les journaux plus spécifiques des minorités d'Égypte ajoutèrent leur point de vue : ils exprimaient une empathie particulière pour le combat des Juifs en tant que minorité persécutée. Des lignes dans cet esprit furent publiées sous le titre « Les Juifs et nous » dans le journal égypto-arménien *Savarnak*, et le journal *L'Aurore* prit soin de les traduire : « Les Juifs d'Allemagne sont menacés d'expulsion et d'exil. Personne en Europe ne peut comprendre cette crainte. Nous seuls, qui avons vécu cela dans la guerre qui a fait un million de victimes arméniennes sous l'œil indifférent de l'Europe, pouvons comprendre. C'est pourquoi nous nous identifions à la communauté juive qui a exprimé sa protestation[50]. » Un autre thème portait sur la propagation de l'esprit du nazisme et du fascisme, et sur le danger qu'il présentait pour

47 « *Al Jihad* et la calomnie des Juifs », *Israïl*, 28 juillet 1933, p. 3 ; Maurice Fargeon, « Lettre ouverte au journal *Al Ahram* », *Israël*, 16 février 1934, p. 4.
48 *Al Muqattam* cité dans *Israël*, 31 mars 1933, p. 2.
49 *Ibid*.
50 Voir la traduction de l'article arménien intitulé « Les Juifs et nous », *L'Aurore*, 4 avril 1933, supplément du n° 56, p. 2.

la perpétuation du régime politique et de la structure sociale assurant le développement impressionnant de l'Égypte. « L'histoire de l'Égypte témoigne du fait que la tolérance raciale, c'est-à-dire le rejet de la théorie raciste, est la garantie du succès[51] », confirma André de Laumois, un Français chrétien qui vivait au Caire et assumait les fonctions de rédacteur en chef de *La Bourse égyptienne*.

La sensibilité des journaux d'opposition en Égypte, comme le journal du parti Wafd, à la liberté d'expression et de pensée, précisément à cette époque, n'avait rien de fortuit ; en effet, ils avaient été les premiers à subir le durcissement des lois de la censure lorsque la constitution de 1923 avait été remplacée par celle de 1930, laquelle permit au gouvernement de Sidqi de restreindre la liberté d'expression des journaux n'adoptant pas la ligne voulue. Un article paru dans le journal *al-Kawkab* (vraisemblablement *Kawkab al-Sharq*[52]) sous le titre « La réflexion humaine – Il faut la sauver des bévues de la politique » illustre bien cette sensibilité. Tout en tenant des propos lénifiants vantant les réalisations nationales de Hitler, *al-Kawkab* se livrait à une critique acerbe des atteintes à la liberté de penser. *Israïl* y voyait la preuve que le message sur le danger que faisait peser le nazisme pour la perpétuation des valeurs libérales avait été intégré, et il cita l'article mot pour mot :

> […] Le gouvernement de Hitler a publié une liste noire comprenant les titres des livres dont il interdisait la diffusion ou la lecture en Allemagne. Nul doute que le gouvernement de l'Allemagne a le droit d'adopter dans sa politique intérieure les principes de son choix, qu'il a le droit de combattre le socialisme et d'inculquer chez les Allemands un esprit de combat et de zèle nationalistes ; un combat de ce type qui sonne bien à nos oreilles, nous autres, nation d'opprimés et d'humiliés qui aspire à des chants nationalistes et à des hymnes de gloire et de puissance nationale, suscite en nous une grande exaltation. Tout comme la Marseillaise nous exalte, l'hymne « L'Allemagne par-dessus tout » nous enthousiasme. Mais si [nous nous insurgeons] contre ce comportement […], c'est parce qu'il est hostile à la pensée elle-même et à son influence, quelle que soit sa teneur. On peut comprendre que Hitler s'oppose aux mouvements

51 André de Laumois, « Faites entrer… », *Israël*, 27 octobre 1933, p. 3.
52 *Kawkab al-Sharq* (1924-1939) fut fondé par Ahmed Hafiz Awadh. On y trouvait la signature de personnalités connues comme Taha Hussein et Ahmed Mahir [qui fut Premier ministre d'Égypte d'octobre 1944 à février 1945]. Le nom du journal signifie « l'étoile de l'Orient ». *(N.d.T.)*

> socialistes lorsqu'ils tentent de contrer le régime, et s'obstinent à imposer leurs conceptions du monde. Mais il est incompréhensible qu'on s'attaque à des livres muets qui, par nature, n'imposent rien, des livres que leurs auteurs, déjà décédés, ont laissés à titre de souvenir et de vestige de leur pensée ; et leur conception du monde fût-elle totalement erronée aux yeux de Hitler, elle mérite qu'on la considère avec respect et que les partisans d'une autre conception du monde puissent y être confrontés[53].

La contribution des journaux non-juifs au combat de la LICA fut considérable. La couverture de la persécution des Juifs d'Allemagne et de la campagne de protestation menée par les Juifs d'Égypte donna à la lutte antinazie une audience auprès du vaste public des lecteurs non-juifs que la presse juive ne pouvait pas atteindre. Mais, après le choc initial, l'opinion publique égyptienne cessa de s'intéresser au sort des Juifs, se passionna pour des sujets intérieurs brûlants et porta son attention sur le combat mené par l'Égypte pour son indépendance. À l'exception de quelques journaux égyptiens qui conservèrent leur approche projuive, comme *La Bourse égyptienne*, la plupart des journaux manifestèrent de l'indifférence pour ce sujet[54]. Lorsque l'élite intellectuelle s'intéressa au fascisme et au nazisme, ce fut désormais à leurs répercussions éventuelles dans le contexte intérieur de l'Égypte ou dans un contexte régional, mais pas en rapport avec les Juifs[55].

La LICA continua à affirmer que son combat contre la politique allemande à l'égard des Juifs n'était pas un combat juif mais un combat universel en faveur des droits de l'homme, un combat concernant l'ensemble du monde démocratique, y compris l'Égypte. Mais le public n'adhéra pas à cette approche. Le gouvernement égyptien avait pour position officielle déclarée qu'il fallait adopter une attitude neutre à l'égard de ce qu'il considérait être un « conflit judéo-allemand », et il avertit même les mouvances radicales que l'Égypte ne se permettrait pas de transformer sa terre en champ de bataille entre eux[56]. De nombreux journalistes égyptiens se rallièrent à la position

53 « Al fakhr al-ansani » (La pensée humaine), publié dans *Al-Kawkab* (ou *Kawkab el-Sharq* ?), *Israïl*, 12 mai 1933, p. 4.

54 J.D.M., « La réponse des musulmans d'Égypte à l'insolence hitlérienne », *Israël*, 11 août 1933, p. 1. Voir également Maurice Fargeon, « Jusqu'à quand ? », *Israël*, 29 mars 1934, p. 1 et 5.

55 Israël Gershoni, *Une lumière dans l'ombre*, *op. cit.*

56 Voir le mémorandum adressé le 2 avril 1933 par le département Europe du ministère égyptien de l'Intérieur au haut-commissariat britannique au Caire, document 581/1/33, dossier FO141/699, archives P.R.O. La déclaration du ministre égyptien des Affaires étrangères sur cette question fut citée dans de nombreux journaux égyptiens comme *La Liberté*, 31 août 1933, voir dossier FO141/699, Archives P.R.O., et dans les journaux juifs ; voir par exemple (en arabe) « Le gouvernement égyptien et le conflit entre Juifs en Allemands », *Israïl*, 8 septembre 1933, p. 4.

officielle et considérèrent qu'il s'agissait d'un conflit judéo-allemand dans lequel l'Égypte n'était pas intéressée à prendre position. Même ceux qui se joignirent à la protestation contre la persécution des Juifs d'Allemagne prirent leurs distances en général de la tentative juive d'entraîner l'Égypte dans un boycott de l'Allemagne. Même ceux qui déclaraient comprendre le boycott insistaient sur le fait que l'Égypte n'y prenait pas part : « Entre le gouvernement de Hitler et les Juifs d'Allemagne, il y a un conflit à l'égard duquel nous avons adopté et nous adopterons une position entièrement neutre, souligna *al-Kawkab*, nous souhaitons qu'il prenne fin, alors la paix prendra la place de la controverse et l'amour celle de la haine, et la relation celle de la rupture[57]. »

La crainte que les actions juives ne nuisent aux relations diplomatiques et économiques entre l'Égypte et l'Allemagne influa également sur l'attitude de la société égyptienne à l'égard des protestations émises par les Juifs d'Égypte contre l'Allemagne. Ceux qui s'identifiaient au combat des Juifs envers le racisme et les régimes totalitaires se distancièrent eux-mêmes des modalités de combat de la LICA – de ses mesures économiques (boycott) et juridiques (procès en diffamation) envers les représentants de l'Allemagne. Ces craintes s'intensifièrent parallèlement aux pressions exercées sur l'Égypte par le gouvernement de Hitler qui manifesta un grand intérêt pour les actions de protestation des Juifs d'Égypte[58]. Les Allemands menacèrent d'user de représailles. En novembre 1933, des informations furent divulguées dans la presse égyptienne sur l'intention de la Fédération allemande de l'industrie textile d'imposer un boycott sur le coton égyptien tant que perdurerait le boycott des produits allemands par les Juifs d'Égypte[59]. La presse juive tenta de présenter ces pressions comme un chantage et comme une atteinte à la souveraineté égyptienne et à l'honneur égyptien, en invoquant les journaux non juifs à titre de preuve. *Israël* s'empressa par exemple de citer *La Bourse égyptienne* qui avait expliqué que le gouvernement de l'Égypte considérait avec irritation la tentative d'une puissance étrangère « de modifier l'attitude à l'égard des nationalités hébergées chez elle. Sur ce point, tous les journaux, et principalement les journaux arabes, sont tombés d'accord. Tous les Égyptiens et tous les étrangers en Égypte en convenaient[60]. »

57 « Al fakhr al-Ansani », *art. cit*.
58 Alder, « La réaction des Juifs des pays d'Orient… », *art. cit*.
59 « Une tentative de pression », *Israël*, 17 novembre 1933, p. 5. Confirmation de cette nouvelle fut donnée dans le mémorandum adressé par le département Europe du ministère égyptien de l'Intérieur au haut-commissariat britannique au Caire, 18 novembre 1933, dossier FO141/699, Archives P.R.O.
60 « Une tentative de pression », *art. cit*.

Mais les Allemands conservèrent cette ligne de défense et continuèrent à exercer leurs pressions. À la fin de l'année 1933, *Israël* dut reconnaître : « Voilà quelques mois [que les nazis] mènent une odieuse propagande et qu'ils ont réussi à influencer un groupe de journaux arabes, et à les retourner contre les Juifs[61]. » D'aucuns furent convaincus par la propagande nazie que les rumeurs sur la détresse juive en Allemagne étaient le fruit de la propagande de la « juiverie » mondiale et ne correspondaient pas à la réalité ; d'autres journaux cédèrent aux pressions ou la corruption allemandes, ou c'est du moins ce qu'il semblait aux éléments juifs et britanniques en Égypte[62].

Au début de l'année 1934, ce processus s'intensifia, par suite, entre autres, du renforcement de la position des Allemands en Égypte après la défaite de Jabès dans le procès intenté contre Van Meeteren. « La presse égyptienne et internationale a utilisé le verdict pour tourner l'opinion publique contre les Juifs », se plaignit Fargeon dans le cadre d'une exhortation publiée en vue de faire appel du verdict[63]. Par suite du verdict qui rejetait la plainte en diffamation de Jabès contre Van Meeteren, la presse égyptienne accorda une grande place à la position allemande vainqueur et à ses propagandistes. C'est ce qui se passa par exemple dans *Al-Ahram*, qui publia les attaques du propagandiste nazi Wolfgang Diewerge et du journal nazi *Völkischer Beobachter* contre les Juifs. Maurice Fargeon choisit de réagir par une lettre adressée à la rédaction de *al-Ahram*, mais cette lettre ne fut jamais publiée. Les attaques allemandes à partir de cette importante tribune arabe demeurèrent sans réponse, ou du moins, c'est ce que ressentirent les Juifs. La presse juive publia la réaction de Fargeon et lui donna la tribune publique qui lui avait été refusée par *al-Ahram*[64]. Dans ce domaine se révéla toute l'importance de la presse juive

61 J. D. Mosseri, « Le chantage hitlérien », *Israël*, 17 novembre 1933, p. 4.

62 Sur la réaction au retournement survenu dans l'attitude des journaux égyptiens comme le *Journal du Caire*, *La Liberté*, ou *Al-Jihad* à l'égard de la persécution des Juifs en Allemagne, voir « Entre la Bourse égyptienne », *L'Aurore*, 8 février 1934 [date floue], p. 1 ; Ben 'Ami, « Les Juifs », *Israël*, 18 mai 1934, p. 1 ; « Pour servir de précisions », *L'Aurore*, 31 mai 1934. Sur les rumeurs concernant les pots-de-vin versés par les Allemands aux journaux égyptiens comme *Al-Siyaseh*, rumeurs parvenues aux oreilles du haut-commissariat britannique au Caire, voir le mémorandum du 10 juin 1933, dossier FO141/699, archives P.R.O. Pour de plus amples renseignements sur les diverses actions de propagande organisées par les nazis au cours de ces années dans les milieux économiques, politiques et journalistiques d'Égypte, consulter les dossiers du ministère allemand des Affaires étrangères dans les archives de Yad Vashem, section JM-2361. Par exemple, dans la liste de personnalités qu'il était recommandé d'inviter à un voyage « d'information » en Allemagne figuraient des journalistes comme Gabriel Takla bey, propriétaire du journal *Al-Ahram* (pour des rapports sur lui, voir documents L310750-L310752), etc. Gabriel Takla bey répondit à l'invitation en Allemagne le 19 juillet 1934, et il était censé s'y rendre du 7 au 17 août 1934, document L310729 ; voir également le document L3106555.

63 Maurice Fargeon, « L'appel », *Israël*, 9 février 1934, p. 1. À l'appui de son estimation, voir *La Bourse égyptienne* du 26 janvier 1934 ; Rapport de l'ambassadeur britannique en Allemagne, 26 janvier 1934, 106/12/34 ; rapport du haut-commissaire britannique en Égypte, 29 janvier 1934 – 106/8/34, dossier FO141.426, archives P.R.O.

64 Maurice Fargeon, « Lettre ouverte au journal *Al-Ahram* », *Israël*, 16 février 1934, p. 4.

en temps de crise. De nouveau, il s'avéra qu'on ne pouvait compter que sur les journaux juifs lorsqu'on avait besoin d'une tribune publique pour exprimer une voix juive.

La campagne d'information des Juifs d'Égypte et le boycott intégral qu'ils imposèrent aux produits allemands qui suscitèrent la menace des Allemands de boycotter les importations de coton égyptien, gênèrent les milieux nationalistes en Égypte. Ces derniers redoutaient un tel boycott, et l'organe du Wafd avertit même les Juifs que s'ils continuaient à boycotter l'Allemagne, l'Égypte apporterait son aide aux Arabes de Palestine dans leur lutte contre le *Yishouv* juif.

Une atmosphère peu agréable pour les Juifs commença à régner en Égypte. Au début de l'année 1934, l'ambassadeur de France en Égypte adressa une lettre au ministre français des Affaires étrangères dans laquelle il décrivait la nouvelle atmosphère prévalant à l'égard des Juifs d'Égypte. Il disait que jusqu'à présent, les milieux musulmans en Égypte étaient indifférents aux événements de Palestine. Les Égyptiens avaient toujours accordé aux Juifs d'Égypte un traitement de faveur, et parmi toutes les communautés étrangères résidant en Égypte, la communauté juive avait toujours entretenu les relations les plus étroites, dans une confiance pleine et entière avec l'élément local. Il soulignait que les dirigeants de la communauté en contrepartie de la bonne volonté du gouvernement égyptien, s'étaient toujours comportés envers lui avec la loyauté la plus sincère, mais que les derniers événements survenus en Allemagne avaient changé cette situation. Les Juifs, en réaction aux événements d'Allemagne, menaient, ajoutait-il, une campagne de protestation si ample qu'elle avait créé une instabilité et causé une grande inquiétude parmi ceux qui les avaient toujours soutenus. Selon lui, il en résultait que l'on voyait, pour la première fois, les milieux musulmans égyptiens inquiets de l'influence juive et des aspirations des Juifs. En même temps, ces milieux s'étaient mis à exprimer leur sympathie pour les musulmans de Palestine[65].

Ce fut la première friction entre les Juifs et leur environnement musulman. Si, jusqu'alors, la communauté juive était perçue comme un élément positif contribuant à la prospérité de l'Égypte, le boycott économique contre l'Allemagne risquait de porter atteinte à l'économie égyptienne. Qui plus est, le fait que les Juifs s'identifiaient à leurs frères d'Europe donna en quelque sorte aux musulmans d'Égypte le sentiment qu'il était légitime

65 Archives du MAE, vol. 103/58, K 56-6, de l'ambassadeur de France en Égypte au ministre français des Affaires étrangères, 4 janvier 1934.

qu'ils s'identifient à leurs frères de Palestine. Si les événements de 1929 en Palestine n'influèrent pas de façon significative sur l'attitude de la majorité du peuple égyptien et des autorités à l'égard des Juifs, et si l'on entendit des murmures hostiles uniquement de la part des mouvements extrémistes et des milieux islamiques, après les émeutes arabes de 1936, ces murmures se transformèrent en propos exprimés à haute et intelligible voix.

La détérioration de la situation pour les Juifs dans leur combat contre le fascisme et le nazisme coïncida avec la nouvelle concernant des visites de plus en plus fréquentes des dirigeants nazis vers la fin de l'année 1937. Un numéro d'*Israël* paru début décembre 1937 arborait en manchette le titre « Les dirigeants nazis visitent l'Orient ». Une question perturbante accompagnait ce titre : « Quel est leur objectif ? » Le journal qui, en général, publiait peu de caricatures ou de collages photos, fit cette fois une exception et intégra à côté du titre un collage photo montrant un Arabe coiffé d'un keffieh et brandissant un drapeau nazi, debout à côté d'une somptueuse automobile. La légende disait : « Ci-dessous un document sur l'activité nazie en Orient, principalement en Syrie et en Irak. On sait que le chef des Jeunesses hitlériennes, M. Baldur von Schirach, effectue une visite en Syrie, puis dans d'autres pays d'Orient, en vue d'organiser la propagande et l'éducation nazies[66]. »

Des dirigeants nazis comme Rudolf Hess, Baldur von Schirach, et des journalistes importants comme Schwarz van Berk, rédacteur en chef de *Der Angriff*, journal nazi qui paraissait à Berlin à l'initiative de Joseph Goebbels, se rendirent en Égypte même. La majorité d'entre eux déclara qu'ils se rendaient dans le pays pour des vacances ou à des fins touristiques, mais *Israël* y vit une action camouflant leur objectif réel : l'organisation de la propagande nazie[67]. En conséquence, le journal lança une campagne d'explication mettant en garde les autorités contre l'intensification de la propagande nazie en Égypte et en Orient si l'on ne prenait pas les mesures adéquates. Afin de concrétiser le danger nazi, il accompagna les informations sur la visite des personnalités nazies en Égypte d'articles percutants sur la situation en Allemagne. Ainsi, il publia l'interview d'un négociant allemand arrivé en Égypte, au cours de laquelle il révélait les agissements de la Gestapo ainsi que la réalité des camps de concentration. Intitulé « En marge de l'effervescence nazie en Orient : la vérité que ne dit pas la propagande nazie », cet entretien se terminait par un appel adressé directement aux habitants de l'Égypte : « Voilà, en bref, tout

66 J. D. Mosseri, « Voyage de tourisme », *Israël*, 9 décembre 1937, p. 1.
67 « La vérité que la propagande… », *Israël*, 16 décembre 1937, p. 1. Un quarteron de personnalités du haut-commissariat britannique au Caire partageait cet avis, voir par exemple les dossiers FO141/630 ; FO371/21997 ; FO371/21998, archives P.R.O.

ce que les Égyptiens doivent savoir sur le régime que la propagande nazie propose d'instaurer chez nous […] mais nous sommes persuadés que les autorités compétentes sont sur leurs gardes et ne permettront pas que ce crime soit perpétré dans un État qui s'enorgueillit d'un régime démocratique et d'élections dont bénéficient tous les habitants[68]. »

Dans les numéros suivants, le journal traita de l'infiltration d'agents nazis dans divers pays du monde, en notamment au Moyen-Orient, en vue d'espionner et de fomenter des troubles. Il publia des informations sur l'ingérence nazie en Syrie et en Irak[69], ainsi que dans les troubles en Tunisie[70], et exposa en détail l'action nazie dans ce pays[71]. Ses conclusions furent corroborées par les rapports de correspondants étrangers au Caire, comme celui du journal *Le Temps*, qui confirma les informations faisant état de l'envoi dans les capitales des pays arabes d'émissaires nazis chargés d'aider les agences de propagande, d'acheter les journaux locaux, et surtout, de nouer des relations avec les hommes politiques arabes en vue de saper l'action des puissances mandataires dans la région[72]. Des séries d'articles sur le renforcement de l'Allemagne et sur les réseaux d'espionnage déployés plusieurs États du monde étaient censés prouver que le nazisme minait l'indépendance des nations et mettait en péril la paix mondiale[73]. *Israël* intensifia ses mises en garde contre le nazisme en attirant l'attention sur son allié fasciste, et publia des reportages sur le renforcement du fascisme italien, dans lesquels il analysait les répercussions sur le monde en général et sur les Juifs en particulier.

L'intense action du journal sur ces sujets attira l'attention des Allemands et celle des Italiens. Le journal allemand *Der Angriff* lança à Berlin une attaque contre le ton adopté dans les comptes rendus du voyage touristique de dignitaires nazis en Égypte et mentionna les articles des journaux *Le Nil*, *La Bourse égyptienne* et *Israël*[74]. Les ambassadeurs d'Italie et d'Allemagne se plaignirent auprès du gouvernement égyptien des publications antinazies et antifascistes dans le journal *Israël*[75].

68 « La vérité que la propagande… », *art. cit*.
69 J. D. Mosseri, « Voyage de tourisme », *Israël*, 9 décembre 1937, p. 1 ; J. D. Mosseri, « En marge de l'agitation », *Israël*, 16 décembre 1937, p. 1 ; « La propagande allemande dans le Proche-Orient », *Israël*, 7 avril 1938, p. 1. Le journal *Israël* commença à mettre en garde contre l'influence nazie en Irak dès les premières étapes ; voir, par exemple, J. D. Mosseri, « À propos du… », *Israël*, 4 octobre 1934, p. 1. ; « La propagande… », *Israël*, 11 octobre 1934, p. 1.
70 « Les intrigues des nazis », *Israël*, 27 janvier 1938, p. 1.
71 « La propagande allemande dans le Proche-Orient », *art. cit*.
72 « Les intrigues des nazis », *art. cit*.
73 J. D. Mosseri, « Les deux fléaux », *Israël*, 28 avril 1938, p. 1. La suite et la fin de la série d'articles sur l'expansion nazie dans le monde : « L'infiltration nazie », *Israël*, 21 juillet 1938, p. 5, plus bas.
74 « La presse raciste », *Israël*, 27 janvier 1938, p. 1.
75 « À l'intention de S. E. le ministre de l'Intérieur », *Israël*, 2 mars 1939, p. 1.

L'obstination du journal à publier des informations sur la propagande nazie et fasciste dans le monde et au Moyen-Orient, et à mettre en garde le gouvernement égyptien à ce sujet, s'expliquait par une réelle inquiétude. Outre la crainte générale de leur expansion dans le monde et de ses répercussions sur la situation des Juifs d'Égypte, le journal redoutait le mélange des influences panarabes et panislamiques avec les influences nazies et fascistes. La conjonction des tendances antisionistes et anti-impérialistes et des tendances antijuives recelait un danger crucial pour la paix des Juifs dans le monde arabo-musulman, y compris l'Égypte[76]. Il suffisait de rappeler les précédents comme le pogrom de Juifs à Constantine en 1934 pour illustrer ce qui risquait d'arriver. *Israël* suivit également avec une grande vigilance les conséquences de la politique antisioniste du régime irakien sur la situation des Juifs, politique qu'elle qualifia de « nazie[77] ». En Égypte, l'action de quelques éléments qui espéraient renforcer la solidarité panarabe par l'adoption du style des mouvements de jeunesse fascistes et nazis, renforça la crainte qu'une association des tendances antisionistes et antijuives ne finisse par pénétrer en Égypte et ne menace la paix de la minorité juive. L'admiration pour les régimes fascistes en Europe exprimée par des mouvements comme *Misr El-Fatah* (Jeune Égypte) demeurait symbolique et de l'ordre du discours, sans mener à une action concrète, mais cela suffisait à déranger nombre de personnes. Dans ce contexte, *Israël* changea sa politique consistant à ne pas entamer de polémique avec les groupes locaux, et à partir de 1938, choisit de rompre le silence et de les attaquer frontalement. Le journal présenta Ahmed Hussein, le chef de Jeune Égypte, comme une victime de la propagande de Goebbels en Orient, suivit attentivement les résultats de son voyage en Allemagne et en Italie à l'été 1938, jubila lorsque sa délégation reçut un accueil glacial de la part de Hitler et son entourage, et exprima l'espoir que la réalité mettrait fin aux illusions dangereuses et lui rendrait sa lucidité .

La propagande fasciste et allemande fit tomber dans ses filets une poignée de mouvements nationalistes au Moyen-Orient qui espéraient recevoir de l'aide de l'Italie et de l'Allemagne pour renverser l'impérialisme anglais et français[78], et qui reçurent le soutien d'éléments profascistes au sein des

---

76 La constitution du Comité de défense du Caire et ses rapports témoignent de la crainte de l'élite juive de la pénétration d'expressions antisémites dans l'opinion publique égyptienne par l'intermédiaire de la presse. Voir par exemple ASC (Archives sionistes centrales, Jérusalem), S25/3147, « La presse et la question juive », rapport du « Comité de défense du Caire », 2 septembre 1938.

77 J. D. Mosseri, « À propos du… », *art. cit*. ; « La propagande… », *art. cit*.

78 Les sionistes en Eretz Israël et en Égypte avertirent les Britanniques de cette tendance à partir de 1933. Voir par exemple le mémorandum adressé par le haut-commissariat britannique du Caire au ministère des Affaires étrangères à Londres, le 20 juin 1933, document 581/11/33, dossier FO141699, archives P.R.O.

minorités chrétiennes et européennes de la région, y compris au Caire, et notamment à Alexandrie. *Israël* n'était pas seul dans la campagne qu'il menait contre cette propagande. Parallèlement à son combat, on entendit de plus en plus fort la voix de personnalités égyptiennes qui mettaient en garde contre la pénétration de l'Allemagne et de l'Italie dans la région. La conquête de l'Éthiopie en 1935-1936 démontra les tendances impérialistes de l'Italie, et ceux qui escomptaient être débarrassés de l'impérialisme anglais et français par un soutien à l'Italie et à l'Allemagne comprirent qu'ils risquaient eux-mêmes de tomber de Charybde en Scylla[79]. Le démantèlement des mouvements de jeunesse militants en mars 1938, dont les « organisations des chemises » de Jeune Égypte, contribua à calmer les dirigeants juifs[80]. L'inquiétude continua cependant à ronger les journalistes juifs comme Léon Castro qui écrivait dans le journal *Le Nil*[81], d'obédience philosémite, ou comme Jean Lugol qui écrivait dans le journal *La Bourse égyptienne*[82], et à faire perdre le sommeil des principaux journalistes d'*Israël*. On en veut pour preuve le rapport sur les manifestations antibritanniques et antisionistes de mai 1938, qui évoquait la possibilité que ces manifestations aient été infiltrées par des agents nazis implantés dans la foule pour lancer des appels antijuifs[83]. Bien que la couverture détaillée de la succession des événements de mai 1938 n'ait en rien affermi le lien entre les nazis et les organisateurs des manifestations, J. D. Mosseri établit une relation entre eux. Lorsqu'il remarqua des tracts non signés qui attribuaient aux Juifs d'Eretz Israël l'intention de prendre le contrôle des lieux saints, il protesta contre l'incitation antijuive croissante dans les milieux musulmans en Égypte, et soutint qu'elle rappelait l'incitation à la haine propagée dans le Troisième Reich[84].

Ces sentiments le conduisirent à publier, en octobre 1938, une lettre ouverte aux autorités dans laquelle il attirait leur attention sur l'office de la propagande nazie au Caire, dont le but était d'inciter la population locale à se soulever contre les Juifs. Il citait les actions de cet office, notamment la diffusion de traductions en arabe de textes hostiles comme les *Protocoles des Sages de Sion* et une édition tronquée de *Mein Kampf*, dont avaient été retirés les extraits heurtant les Arabes et l'Égypte qui figuraient dans l'édition d'origine.

79 Pour une étude systématique des réactions en Égypte à la crise éthiopienne, voir Israël Gershoni, *Une lumière dans l'ombre*, *op. cit.*, p. 171-329.
80 Sur les « organisations des chemises », leur création en janvier 1936 et leur entrée dans la clandestinité en mars 1938, voir Erlich Haggaï, *Students and University in the Twentieth Century Egyptian Politics*, Londres, F. Cass, 1989, p. 123-137 ; Joan Wucher King, *Historical Dictionary of Egypt*, Metuchen (N.J.), Scarecrow Press, 1984, p. 75.
81 « La presse raciste », *Israël*, 27 janvier 1938, p. 1.
82 « Les manifestations », *Israël*, 12 mai 1938, p. 3.
83 « Les dangers d'une campagne d'excitation », *Israël*, 5 mai 1938, p. 1.
84 « Mauvais prétexte », *Israël*, 19 mai 1938, p. 1.

À la fin de sa lettre, il appelait les autorités à prendre des mesures en vue de mettre fin à la propagande nazie qui comportait nécessairement un danger pour l'ordre public, comme en témoignaient les événements d'Eretz Israël[85].
En novembre 1938, les manifestations organisées en Égypte à l'occasion de l'anniversaire de la déclaration Balfour constituèrent un nouveau signal d'alarme. Dans son article intitulé « À l'attention des autorités – l'agression nazie en Égypte », Mosseri cita une série de tracts destinés à la jeunesse, aux étudiants et aux hommes politiques d'Égypte, distribués dans le but d'enflammer les esprits contre les Anglais et les Juifs. On trouvait dans ces tracts des phrases comme « si vous comparez l'attitude de la Grande-Bretagne démocratique en Palestine au comportement de l'Allemagne totalitaire dans les Sudètes, vous comprendrez que l'ennemi numéro un de l'islam est l'Angleterre asservie aux Juifs, le peuple le plus abject du monde[86] ». Qui pourrait écrire de telles choses, interrogeait Mosseri, sinon les nazis, qui exploitent la question palestinienne pour causer des troubles en Égypte ?
Ce sujet ne cessa de tarauder Mosseri et, au début de 1939, il reprit ses mises en garde. Dans un article intitulé « Belle leçon de tolérance », et dans un appel « À l'attention du ministre de l'Intérieur[87] », il alerta contre la propagation du « virus antijuif », répandu au sein de la population musulmane d'Égypte par les officines de propagande nazie fondées au Caire. Ce virus, expliquait-il, a déjà pénétré dans la presse arabe d'Égypte et a pris le contrôle de quelques groupes qui manifestent de la sympathie pour les régimes nazis et fascistes. Il étaya ses propos par des citations empruntées à la presse mondiale. Ainsi recourut-il abondamment aux conclusions d'une enquête menée par le *Times* sur la propagande nazie au Moyen-Orient, qui montrait que les troubles survenus en Eretz Israël en septembre 1938 étaient le fruit de l'incitation nazie. Il était également précisé que des agents nazis exploitaient ces troubles pour exporter l'agitation également en Égypte. On ne sait pas très bien dans quelle mesure ces conclusions étaient fondées, mais quelques mois plus tard, le journal *Misr El Fatah* expliqua que les troubles survenus en Eretz Israël en septembre 1938 étaient censés « embraser le monde entier » ; la chose fut empêchée par la reddition des puissances aux nazis dans le

85 J. D. Mosseri, « Appel aux autorités », *Israël*, 20 octobre 1938, p. 1 et 6. Sur *Mein Kampf*, voir également « Le poison nazi », *Israël*, 11 août 1938, p. 1 ; « Ce que *Mein Kampf* dit des Égyptiens », *Israël*, 3 novembre 1938, p. 4 ; voir également Stefan Wild, « National Socialism in the Arab Near East between 1933 and 1939 », *Die Welt des Islams*, n° 25, 1985.

86 J. D. Mosseri, « À l'attention des autorités », *ibid*., 3 novembre 1938, p. 1. Des tracts similaires diffusés en octobre 1938 suscitèrent également l'attention des représentants britanniques qui firent leur rapport à Londres en attribuant ces annonces à l'influence nazie. Voir Gundrun Krämer, *op. cit*., p. 147-148.

87 J. D. Mosseri, « Belle leçon de tolérance », *Israël*, 12 janvier 1939, p. 1, 6 ; « À l'attention du ministère de l'Intérieur », *ibid*., 19 janvier 1939, p. 1.

cadre des accords de Munich[88]. Mosseri avait l'habitude de clore ses sombres pronostics par des propos d'encouragement et de réconfort. Son article « Belle leçon de tolérance » se terminait par un éloge des voix antinazies qui s'étaient fait entendre au sein de la population musulmane d'Égypte. Il illustra même ce point par la lettre ouverte de Nabawiya Moussa[89] dans laquelle la jeune femme condamnait le comportement des nazis à l'égard des Juifs d'Allemagne, et il ajouta en conclusion : « Les musulmans, qui n'ont jamais manifesté l'ombre d'une discrimination entre eux et les Juifs ou les chrétiens, peuvent donner aux Allemands une bonne leçon de tolérance[90]. » C'était là le leitmotiv du journal : la longue tradition de tolérance de l'islam à l'égard des autres religions avait, par le passé, triomphé de tous ceux qui tentèrent de la rompre, et elle triompherait encore cette fois-ci.

Les formulations mordantes des journaux en Égypte contre le nazisme et ses partisans leur attirèrent un véritable retour de flamme. Les Allemands et les Italiens en Égypte firent feu de tout bois pour riposter : pressions politiques et économiques, listes noires de journaux non-juifs, lettres de menaces aux journaux juifs[91], plaintes aux autorités et procès en diffamation[92]. Il semble parfois que les Allemands aient accordé à la propagande antinazie de la presse juive en Égypte une influence disproportionnée à sa puissance réelle dans la société égyptienne. Au début, ce fut consciemment, dans l'intention de convaincre le gouvernement égyptien de limiter l'action de la LICA et des journaux juifs, mais par la suite, ils finirent par croire à leurs propres exagérations et furent victimes de la panique qu'ils avaient eux-mêmes suscitée. Au cours des premières années, les plaintes contre la presse juive ne portèrent pas préjudice au combat, au contraire : les journaux juifs présentèrent les plaintes allemandes comme le signe même du bien-fondé de leur combat et de son influence, et certains même s'en vantèrent auprès de leurs lecteurs[93]. Les rédacteurs furent convoqués à des entretiens de clarification avec les dirigeants de la communauté[94] et avec les autorités égyptiennes, mais aucune mesure concrète ne fut prise à leur encontre[95],

88 J. D. Mosseri, « Belle leçon de tolérance », *Israël*, 12 janvier 1939, p. 6.
89 Première jeune fille égyptienne à obtenir son baccalauréat (en 1907). *(N.d.T.)*
90 *Ibid*., *ibid*., p. 1, 6.
91 « Mise au point », (réaction à l'information publiée dans le journal *Al-Ahram*), *Israël*, 28 avril 1933, p. 1. La rédaction de *L'Aurore* reçut elle aussi des lettres de menace sur son action d'information contre le nazisme : « Une menace anonyme », *ibid*., 14 avril 1933, p. 1.
92 Une liste des plaintes adressées par les Allemands aux autorités égyptiennes en 1933 fut annexée au mémorandum rédigé par le Département Europe du ministère égyptien de l'Intérieur à l'attention du haut-commissariat britannique au Caire, 18 novembre 1933, dossier FO141/699, Archives P.R.O.
93 Jacques Maleh, « Discipline d'abord », *L'Aurore*, 31 août 1933, p. 1.
94 Mémorandum adressé le 2 avril 1933 par le Département Europe du ministère égyptien de l'Intérieur, document 581/1/33 ; Rapport du haut-commissaire (Lorraine Percy), 23 novembre 1933, dossier FO141/699, Archives P.R.O.
95 La liste des journaux ayant reçu une mise en garde des autorités égyptiennes par suite des plaines allemandes

parfois par respect pour la liberté de la presse, parfois faute de choix, par suite de la protection dont bénéficiaient les propriétaires de journaux de nationalité étrangère.

Vers la seconde moitié des années 1930, lors du changement d'atmosphère et de la signature des accords de Montreux[96], les autorités modifièrent leur attitude. Les rédacteurs des journaux et leurs propriétaires furent de temps à autre convoqués pour des clarifications disciplinaires, par suite de plaintes des représentations de l'Allemagne et de l'Italie en Égypte, et il est possible que ces plaintes aient joué un certain rôle dans la fermeture de deux journaux juifs : l'hebdomadaire *Israël* et le mensuel *Kadima*. Contre *Israël*, la représentation italienne au Caire intenta un procès en diffamation, et contre *Kadima*, ce fut la Ligue allemande au Caire[97].

En conclusion, l'action de la LICA et de la presse juive en Égypte exprima une réaction rapide devant la dégradation de la condition des Juifs dans l'Allemagne nazie, et une empathie profonde pour les Juifs d'Europe. Dans le combat contre l'influence nazie en Égypte, par voie de protestation et d'information contre cette influence, ils contribuèrent puissamment à mobiliser l'opinion publique locale et le public juif. Ce fut un dialogue direct et indirect entre les Juifs et leurs compatriotes égyptiens, ainsi qu'entre eux et leurs coreligionnaires en diaspora.

en avril-juin 1933 figure dans le mémorandum adressé par le ministère égyptien de l'Intérieur au haut-commissariat britannique, le 6 juin 1933, document 581/8/33, dossier, FO141/699, Archives P.R.O.

96 Il s'agit d'accords signés le 8 mai 1937 en vue de supprimer les capitulations et les tribunaux mixtes en Égypte. *(N.d.T.)*

97 Aharon Even-Hen, « *Israël*, bulletin sioniste du Caire », *Kesher*, n° 2, 1987, p. 80-84 [en hébreu], en l'occurrence, p. 83.



L’Allemagne nazie dans la poésie populaire des Juifs de Tunisie

Abraham Robert Attal, Traduit de l’hébreu par Claire Drevon

Dans Revue d’Histoire de la Shoah 2016/2 (N° 205), pages 155 à 158
Éditions Mémorial de la Shoah

ISSN 2111-885X
ISBN 9782916966144
DOI 10.3917/rhsho.205.0155

L'Allemagne nazie dans la poésie populaire des Juifs de Tunisie

Abraham Robert Attal[1]

Traduit de l'hébreu par Claire Drevon

Riche de plusieurs centaines d'œuvres imprimées, la littérature populaire des Juifs de Tunisie, écrite en dialecte judéo-arabe local entre 1860 et 1960, réagit, entre autres, à l'actualité, de la Première Guerre mondiale aux événements survenus en France[2]. Il n'est donc pas étonnant qu'on y trouve aussi des réactions à l'arrivée au pouvoir des nazis en Allemagne et, plus tard, à l'occupation de la Tunisie. Dans ma propre collection d'ouvrages de la littérature juive populaire en Tunisie, cinq brochures de poèmes en dialecte judéo-arabe tunisien traitent de ces événements et sont composées tantôt en alphabet hébraïque, tantôt en caractères latins.

Complaintes sur la situation des Juifs d'Allemagne et sur Hitler

Trois des cinq brochures composées avant la guerre – sans doute entre 1933 et 1938 – contiennent des complaintes sur les souffrances des Juifs d'Allemagne. Dès l'arrivée de Hitler au pouvoir, le 30 janvier 1933, les premières mesures prises par les nazis contre les Juifs d'Allemagne suscitèrent de fortes réactions dans la population juive. Les Juifs de Tunisie exprimèrent leur empathie pour leurs frères persécutés en Allemagne : des manifestes furent publiés contre le régime nazi, le grand rabbinat décréta un jeûne collectif au printemps 1933, la presse juive publia des articles de soutien aux Juifs d'Allemagne, les membres de la communauté boycottèrent les produits allemands, etc. La réaction populaire s'exprima à travers trois complaintes. La première est la *Complainte sur les souffrances des Juifs d'Allemagne, complainte rimée en langage choisi* en huit pages. Le nom de l'auteur, Shimon di Yaacov HaCohen, est raturé d'épaisses

1 Feu Abraham Robert Attal était bibliographe des Juifs d'Afrique du nord et historien spécialisé sur les Juifs de Tunisie.
2 Sur cette littérature, voir Abraham Attal, « De la littérature populaire des Juifs de Tunis », *Recherches et actions*, nº III, 5720/1960, p. 33-37 (en hébreu). Sur les rapports de cette littérature avec la France et sa culture, voir Robert Attal, « Évocation de la France dans la littérature judéo-arabe tunisienne », in Michel Abitbol (éd.), *Judaïsme d'Afrique du Nord aux xixe-xxe siècles, histoire, société et culture*, Jérusalem, Institut Ben Zvi, 1980, p. 114-124.

lignes noires sur la page de couverture. Au dernier moment, il semble avoir craint de révéler son identité. On remarquera que le nom de Hitler, dans la complainte, n'est suggéré que par la première lettre de son nom (« Hé » ou H), et on ne peut savoir si ce choix traduit une quelconque appréhension.

Cette complainte fut imprimée à Tunis sans date d'édition. Il s'agit probablement de l'année 1933, car le jeûne décrété par le rabbinat de Tunis en avril par solidarité et par sympathie pour les Juifs d'Allemagne y est mentionné[3].

La complainte décrit à la première personne les souffrances des Juifs d'Allemagne, comme si l'auteur lui-même les subissait et déplorait son funeste sort. Il évoque l'interdit qui frappa l'abattage rituel des animaux de boucherie, le renvoi des enfants de leurs écoles, les gardes postés devant les magasins pour empêcher les clients d'y entrer, la perte des emplois de nombre d'entre eux, dont des médecins et des avocats réduits à la faim et à la misère, la confiscation des passeports et l'obligation qui leur fut faite de ramasser les ordures dans les rues. L'auteur demande aux Juifs de Tunisie de jeûner et de boycotter les produits allemands, avant d'exprimer l'espoir que l'exil prendra bientôt fin et que nous serons bientôt tous rassemblés dans notre pays.

La deuxième complainte, longue de 7 pages et imprimée à Tunis, s'intitule *Complainte sur Hitler, le nouvel ennemi du peuple juif, puisse-t-il finir comme Haman sur le gibet*. La page de garde mentionne les initiales de l'auteur : Y. B. Il s'agit de Yossef di Abraham Bijaoui (1890-1945), un tailleur de Tunis, mais aussi un écrivain de langue judéo-arabe connu et apprécié de sa communauté, qui collabora à des journaux locaux et fonda même un hebdomadaire sioniste appelé *Alotan* (La Patrie), qui parut en 1921 et 1922[4]. Cette brochure n'est pas datée non plus, mais le mode de parution laisse supposer qu'elle fut imprimée en 1936. Cette complainte apporte des précisions sur Hitler – par exemple qu'il n'était pas d'origine allemande, qu'il n'était ni intelligent, ni cultivé, qu'il était peintre de profession. Le texte évoque ensuite les souffrances des Juifs d'Allemagne, persécutés, mis à mort, sans oser protester de crainte d'être arrêtés ou noyés dans la mer. À la fin, l'auteur rappelle à Hitler le sort de Pharaon, Titus et Aman, se déclarant convaincu que sa fin sera identique à la leur.

Le troisième texte, composé de huit pages et imprimé à Sousse, est la *Complainte sur Hitler, chef de l'Allemagne, et sur les maux qu'il a infligés aux Juifs d'Allemagne, lui dont l'âme s'identifiait à celle d'Aman et dont la fin sera sans nul doute semblable à celle de son prédécesseur*. Son auteur est Datan, vraisemblablement

3 « Contre l'antisémitisme en Allemagne [journée de jeûne en Tunisie] », *Univers israélite*, 7-14 avril 1933, p. 27.
4 Voir Abraham Attal, *La Presse juive en Afrique du Nord*, Jérusalem, Institut Ben Zvi/Université hébraïque, 5740/1980, p. 16, n° 20.

le nom de plume de Makhlouf Nadjar (1898-1963), originaire de Moknine mais résidant à Sousse. Il était imprimeur (plus de cent cinquante livres et brochures en hébreu et en judéo-arabe, dont cette complainte, furent imprimés par lui), libraire, scribe et journaliste en judéo-arabe et publia l'hebdomadaire *Al Nedjma* (L'Étoile) de 1920 à 1960. La date de parution de la complainte n'est pas mentionnée, mais est certainement antérieure au déclenchement de la guerre. D'après le mode d'impression, il s'agit probablement de 1938[5].

La brochure s'ouvre sur la présentation d'une page en prose résumant l'histoire des Juifs d'Allemagne depuis 1510, suivie du texte de la complainte. Le texte précise, entre autres, qu'après la Révolution française, les Juifs d'Allemagne furent émancipés et purent sortir de leurs ghettos ; qu'en 1848, inspirés par le modèle de la Révolution française, ils tentèrent de déclencher une révolution en Allemagne ; puis qu'ils connurent une rapide ascension sociale qui leur valut honneurs et célébrité dans le monde entier, et ce, jusqu'à l'arrivée de Hitler qui tenta de revenir cent ans en arrière. La complainte rappelle que le sang juif fut alors versé en abondance. Dans le corps même du texte, il est dit, entre autres, que Hitler et sa bande s'emparèrent du pouvoir par la force et chassèrent les Juifs d'Allemagne, mais que la France leur ouvrit ses portes. Le boycott des produits allemands par les Juifs du monde est également évoqué, en sorte que désormais, ces produits ne sont plus demandés. La complainte se termine par une prière appelant Dieu à exercer sa vengeance contre les persécuteurs, à ramener Son peuple sur sa terre, car l'exil dure depuis trop longtemps, et à envoyer le Messie, fils de David.

Les Juifs de Tunisie sous l'occupation allemande

Les deux autres brochures de poésie étudiées ici traitent de la situation des Juifs de Tunisie sous l'occupation allemande qui débuta en novembre 1942 et prit fin en mai 1943. La « complainte sur ceux qui furent astreints au travail obligatoire par les Allemands » fut composée par Fradji Haï ben Eliahou Ghez et parut à Tunis en 1946. L'auteur était *mohel* (circonciseur), abatteur rituel de bétail et propriétaire d'un magasin d'objets de culte et de livres de prières à Tunis. Il publia sous son nom européen, Gaston Guez, un livre intitulé *Nos martyrs sous la botte allemande*[6]. L'ouvrage, bien que rédigé en

5 Sur *Al Nedjma*, voir Attal, *La Presse juive en Afrique du Nord*, *op. cit.*, p. 22, n° 38. Sur l'imprimeur M. Nadjar, voir G. H. Schütz, « Maklouf Nadjar, ein Tunesisch-jüdischer Verfasser und Verleger » (texte signé sous le nom de Salah Eddine Kemal), *Israelitisches Wochenblatt*, 1er décembre 1933, p. 19.

6 Tunis, 1946.

français, comportait une partie en judéo-arabe ; on y trouvait des précisions importantes sur la situation des Juifs de Tunis sous l'occupation nazie. La complainte commence par rappeler que Tunis accueillit les Allemands en amis, mais qu'ils se révélèrent d'impitoyables ennemis. Ensuite, l'auteur décrit les souffrances des Juifs dans quelques dizaines de camps de travail en Tunisie, tous situés près du front, les pénibles travaux auxquels ils étaient astreints, les déplorables conditions d'hygiène qui prévalaient et la faim qui les tenaillait. L'auteur pleure les Juifs morts dans ces camps ou ceux qui ne parvinrent pas à effectuer leur travail et que les Allemands éliminèrent. Shimon Shalom, le frère de l'auteur, fut tué par un bombardement dans un camp de travail.

Terminons ce tour d'horizon par un « Poème sur l'arrivée des Alliés chez nous – comprenant 30 belles strophes en arabe et en français », de Shimon Di Yaacov HaCohen, auteur de la première complainte. Ce texte fut imprimé à Tunis et diffusé à 5 200 exemplaires. Sa date de publication n'est pas précisée, il s'agit sans doute de l'année 1944 ou 1945. Ce poème décrit l'occupation allemande, l'entrée des soldats à Tunis un vendredi soir (jour de shabbat), la façon dont ils volèrent tous les biens appartenant aux Juifs, prirent des otages parmi ceux-ci et les envoyèrent au travail forcé. Il décrit aussi comment les Juifs marchèrent pendant des kilomètres sous les bombardements. Finalement, un samedi, les Alliés arrivèrent avec leurs tanks et libérèrent les Juifs. Les Alliés sont ici appelés Khamous, prénom courant chez les Juifs de Tunis, destiné à éloigner le mauvais œil. Les Juifs désignaient ainsi les Alliés, notamment leurs avions qui bombardaient les cibles militaires allemandes, pour ne pas rappeler expressément leur nom. Lors de la libération de la Tunisie, ils s'exclamèrent : « *Khamous Djana* », c'est-à-dire « Les Alliés sont arrivés chez nous ». Le poème se termine par un hommage rendu à Roosevelt, Churchill, de Gaulle et Staline.

Parmi ces cinq œuvres de poésie populaire, les trois premières expriment la vive empathie des Juifs de Tunisie pour leurs frères d'Allemagne, dès avant que débute la guerre et que les épreuves ne les atteignent eux-mêmes. Les deux derniers constituent en quelque sorte une réaction à leurs souffrances sous l'occupation nazie[7]. Ce ne fut là que l'un des modes d'expression des Juifs de Tunisie face au fléau nazi, à l'extérieur et à l'intérieur ; il y eut aussi, par ailleurs, la presse et la littérature. Si elle n'est pas aussi sophistiquée que les autres, la littérature populaire traduit bien les sentiments et les émotions du peuple juif et c'est en cela qu'elle revêt de l'importance.

7 Pour des reportages sur les Juifs de Tunisie sous l'Occupation, voir Abraham Attal, *Judaïsme d'Afrique du Nord. Bibliographie*, Jérusalem, Institut Ben-Zvi/Université hébraïque, 5733/1973, à la rubrique « Nazisme (occupation) » dans l'index (voir également les articles de Michel Abitbol et Y. Avrahami dans cette brochure).



Réflexions du rabbin Frija Zoaretz présentées par ses élèves et amis à l'occasion de son 80e anniversaire

Sous la direction de Zevoulon Buaron, Traduit de l'hébreu par Claire Drevon

Dans Revue d'Histoire de la Shoah 2016/2 (N° 205), pages 159 à 176
Éditions Mémorial de la Shoah

ISSN 2111-885X
ISBN 9782916966144
DOI 10.3917/rhsho.205.0159

Réflexions du rabbin Frija Zoaretz[1] présentées par ses élèves et amis à l'occasion de son 80e anniversaire

Sous la direction de Zevoulon Buaron[2]

Traduit de l'hébreu par Claire Drevon

C'est ainsi que tout a commencé

C'était le vendredi 27 Kislev 5701 (27 décembre 1939) environ trois mois après que l'Italie se soit rangée aux côtés de l'Allemagne dans la guerre contre l'Angleterre et les États-Unis. Il était près d'une heure de l'après-midi, je revenais alors des abattoirs de Homs, ville de Libye où je travaillais pour la communauté depuis 21 ans, au rabbinat, à l'école, et comme abatteur rituel de l'endroit, depuis le 17 Av 5788 (3 août 1928). Je rentrai chez moi, comme je l'ai dit, des abattoirs et, en chemin, j'entrai à la synagogue, je m'assis sur un banc du couloir pour souffler un peu et pour examiner ensuite le rouleau de la Torah qui devait être utilisé le lendemain pour la lecture de la section hebdomadaire, comme d'habitude[3].

Une heure s'était à peine écoulée qu'apparut un *bilouk-bachi*[4] de la police qui me demanda de venir à la police parce que le « *maresciallo*[5] voulait me parler ». Je n'avais aucune raison de m'inquiéter. Cette convocation n'avait rien d'inhabituel dans la vie publique. J'étais parfois convoqué à la police pour diverses questions d'intérêt public ; aussi, je me levai d'un cœur léger pour accompagner le *bilouk*, persuadé que l'affaire prendrait quelques instants

1 Rabbi Frija Zoaretz est né en 1907 en Libye. Militant sioniste, il a fondé puis rédigé un journal qu'il nomme *Nos vies*. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il est envoyé au camp de Giado. Il immigre en Israël en 1949. Activiste connu du public et élu député, il milite auprès des Juifs d'origine libyenne. En 1960, il publie *Les Juifs de Libye*, recueil de souvenirs sur des sujets divers reflétant leur vie. Il s'agit du premier livre traitant des Juifs de Libye. Zoaretz a également écrit de nombreux poèmes sur Eretz Israël, le sionisme et les soldats juifs venus d'Eretz Israël. Le texte présenté ici a été rédigé par Zoaretz après sa sortie du camp de Giado ; il y décrit la vie dans le camp.

2 Le Dr Zevulon Buaron, enseignant et éducateur, est chercheur spécialisé sur les Juifs de Libye, et très actif au Centre pour l'héritage des Juifs de Libye. Il est l'auteur, entre autres, d'un livre en hébreu sur *Les Coutumes matrimoniales des communautés de Libye*, Netanya, Moreshet Israël, 1994

3 Selon la loi juive, la moindre faute dans un rouleau de la Torah le rend impropre à l'usage et doit être rectifié par un *sofer*, scribe expert en calligraphie hébraïque. *(N.d.T.)*

4 Pour les soldats et policiers arabes en Libye sous domination italienne, il existait trois grades de sous-officiers : *chaouïch*, *bilouk-bachi* et *choumbachi*.

5 Grade de sous-officier dans la police italienne, correspondant à peu près à adjudant (et non le mot maréchal parfois employé par l'auteur – *N.d.T.*)

et que je reviendrais chez moi pour me préparer en vue du shabbat. Nous arrivâmes au poste de police, entrâmes dans un long corridor jusqu'au bureau du policier de service, et là, il s'avéra, à ma grande surprise que j'avais été convoqué à la police non pas pour un entretien avec le *maresciallo*, mais pour tout autre chose, bien plus grave.

– Prenez-lui ce qu'il a dans les poches, dit le *bilouk* au policier qui me remit entre ses mains, et mettez-le en garde à vue.

Je n'en croyais pas mes oreilles. « Suis-je en état d'arrestation ? Que dites-vous, *bilouk* ? Est-ce que vous ne vous trompez pas ? Qu'est-ce que cela signifie ? », bredouillai-je, stupéfait et regardant le *bilouk* dans l'espoir qu'il découvrirait qu'il s'agissait véritablement d'une regrettable erreur.

– Désolé, je ne me trompe pas, rabbi, me répondit le *bilouk* sur un ton d'excuse. C'est l'ordre que j'ai reçu.

Et, tout en parlant, il sortit de sa poche une feuille de papier qu'il me montra où figuraient mon nom, celui de mon père, mon adresse, etc. « Vous voyez bien qu'il n'y a pas d'erreur, et croyez-moi, je ne connais pas la raison de tout cela. Je ne fais qu'exécuter les ordres », ajouta-t-il.

Quelques instants plus tard, on me fit entrer dans la salle de garde à vue, après que j'eus remis au fonctionnaire de service le couteau et la pierre qui me servait à l'aiguiser, lesquels se trouvaient en permanence dans ma poche pour l'abattage rituel des volailles, ainsi que ma montre de gousset à chaînette.

C'était une petite pièce nue, au sol de béton, avec une lucarne au-dessus du linteau de la porte qui éclairait un peu la pièce en cette froide journée d'hiver. Au milieu de la pièce, un lit en bois, un peu incliné, était fixé au sol, et la porte comportait un petit guichet grillagé à travers lequel on pouvait regarder et parler. Telle était la salle de garde à vue. […]

En prison

Il était près de minuit lorsqu'arriva une voiture à la porte de la prison de Misrata[6]. La pluie tomba à torrent pendant tout le trajet qui dura quelques heures, et le froid était vif. Je descendis de la voiture qui continua à rouler avec les prisonniers grecs vers le camp de concentration de Bu'ayrat al Hasun[7]. Le gardien, un Arabe âgé d'une cinquantaine d'années qui me connaissait depuis mon séjour temporaire dans la prison de Homs, me fit entrer dans une grande pièce où étaient allongés sur des paillasses

6 Ville de province à environ 80 kilomètres de Homs.
7 Près de Sirat, à 400 kilomètres à l'est de Tripoli.

une trentaine de prisonniers arabes. Il me montra d'un geste de la main un endroit libre où je pourrai m'allonger, sortit et verrouilla la porte. Je m'assis sur les deux couvertures qu'il m'avait données ; je portais un manteau d'hiver que je n'ôtai pas à cause du froid.

Je restai ainsi une bonne heure et décidai en moi-même de rester assis jusqu'au matin. Quelles étaient mes pensées à ce moment, il n'est guère difficile de le deviner. La petite ampoule électrique, qui obscurcissait la pièce plus qu'elle ne l'éclairait, les dizaines de prisonniers arabes couchés tout au long de la pièce, les ronflements qui retentissaient de temps en temps, ici et là, ainsi que le crépitement de la pluie qui tombait des gouttières dans la cour de la prison, tout cela aggravait la détresse de mon cœur et y faisait régner la tristesse. L'Arabe allongé à côté de moi ouvrit soudain les yeux et me demanda : « Pourquoi ne t'allonges-tu pas ? » Je lui répondis que je ne pouvais pas dormir. J'ignore combien de temps s'écoula et soudain, j'entendis un cliquetis dans la serrure, la porte s'ouvrit et le gardien me fit signe de sortir, ce que je fis. Il me conduisit dans une petite pièce, avec un lit occupé par quelqu'un. Sur le sol de béton, il y avait une demi-paillasse et deux couvertures, et le gardien me dit : « Voilà votre place ». Il sortit et verrouilla la porte. Qu'est-ce qui avait provoqué ce changement ? Qu'est-ce qui avait conduit le gardien à changer ma situation pour une autre, humaine, plus ou moins « convenable » ? Je l'ignore. Je pensai que cette bienveillance venait du Ciel et la foi se renforça en moi que la délivrance viendrait bientôt et que je sortirai des ténèbres vers la lumière.

Une fois la porte verrouillée, l'homme qui était sur le lit entama une discussion avec moi. Il se révéla que c'était un citoyen grec originaire de Tripoli, tailleur célèbre de son métier. Il était en prison pour deux semaines parce qu'il avait oublié de se présenter à la police une fois par mois conformément aux instructions en vigueur depuis la guerre entre l'Italie et la Grèce. En tant que ressortissant étranger, il avait le droit de recevoir un lit dans la prison. Ceux qui étaient nés en Libye et n'avaient pas de nationalité étrangère, comme moi, ne bénéficiaient pas de cette faveur et devaient dormir sur une paillasse avec deux couvertures ; libre au détenu de les placer sous lui ou sur lui.

Avant même que le jour ne soit levé, la porte s'ouvrit : c'était un privilège réservé aux citoyens étrangers qui étaient autorisés à se rendre aux toilettes et dans la cour une bonne heure avant les autres prisonniers. Je bénéficiai ainsi moi aussi de ce privilège de mon voisin grec. […]

Départ de la prison

Très tôt, un samedi matin, le 12 Tevet 5701 (11 janvier 1941), on nous fit sortir de la prison, le vénérable rabbi Moshé (de mémoire bénie) et moi-même, et on fit venir la voiture qui devait nous conduire dans la petite ville de Houn[8]. Au bout d'une petite heure, Dieu soit loué, monsieur Yehouda Zanzouri, alors président du comité de la communauté de Misrata (aujourd'hui, il habite à Ashdod), se présenta, muni d'un thermos de café, et entama la conversation avec nous. Comme l'heure du voyage approchait, il me révéla que ma femme et mon fils se trouvaient dans la ville. Ils étaient venus de Homs dans l'espoir qu'on leur permettrait de me rendre visite à la prison. Cette autorisation ne leur fut pas donnée parce que « je n'[étais] pas prisonnier ». J'étais désolé d'entendre ces propos et je demandai à Monsieur Zanzouri : « Peut-être pourrait-on les faire venir ici. » La réponse fut : « C'est loin, et ils ne pourraient pas arriver à temps. »

Encore une goutte de chagrin dans la coupe.

Le véhicule arriva enfin. C'était un camion chargé de colis destinés à Houn. Nous montâmes nous asseoir sur les paquets, et avec nous deux gardiens arabes, escorte appropriée à des prisonniers politiques « dangereux ». Les gardiens étaient des hommes bons, qui discutaient beaucoup entre eux ou avec nous, nous encourageaient par leurs propos et m'exhortèrent à goûter quelque chose, « et tout cela passera », et autres paroles de consolation de ce genre.

C'était un jour froid du mois de Tevet, ce qui contraignit le chauffeur arabe à arrêter son véhicule après avoir roulé quelques dizaines de kilomètres ; il descendit avec son aide ramasser des chardons et alluma un feu autour duquel nous nous regroupâmes tous.

La route était longue, déserte et monotone. Plus nous avancions, plus le paysage devenait désertique ; des deux côtés de la route s'étendaient des dunes à perte de vue, et il n'y avait pratiquement pas de circulation, que ce soit dans notre sens ou en sens inverse. Le désert.

La forteresse de Bou Njem

Au coucher du soleil, nous arrivâmes à un grand fort ancien (datant probablement de l'époque romaine). Une haute muraille l'entourait et, à l'intérieur, quelques constructions servaient d'habitations et d'arsenaux aux gens de l'endroit, des soldats italiens et arabes. Cette forteresse se dressait comme un géant de légende dans une mer infinie de dunes.

8 Dans la région du Fezzan, à mi-chemin entre Syrte et Sabah. *(N.d.T.)*

Elle portait le nom de Bou Njem, et je me souvins alors d'une expression courante dans la bouche des Juifs de Tripoli : lorsqu'ils veulent évoquer une grande destruction, ils disent « ruine de Bou Njem ».
Nous entrâmes avec nos accompagnateurs. L'accueil des gardiens et soldats de l'endroit ne fut pas mauvais. On nous donna de l'eau pour nous laver le visage et les mains, et on nous offrit même du pain et du lait provenant de boîtes importées d'Italie qui furent les bienvenues.
La grande fatigue occasionnée par le long et pénible trajet nous fit dormir toute la nuit jusqu'aux petites heures du matin lorsqu'on nous réveilla pour continuer le voyage jusqu'à notre destination : Houn.
Peu avant huit heures du matin, nous entrâmes dans la ville. Le véhicule s'arrêta et, avec notre escorte, nous nous rendîmes à pied au poste de police. En chemin, nous passâmes devant un café et demandâmes à nos accompagnateurs de nous permettre d'entrer boire un café. Ils acceptèrent volontiers, puis nous continuâmes jusqu'au poste de police. […]
C'est une petite ville dont toutes les maisons sont basses, d'un seul étage, faites d'argile mêlée de chaux, sans pierre et, bien évidemment sans blocs ; les constructions sont donc très délabrées et les ruines abondent. […]
La population italienne de la ville était composée principalement de militaires, des officiers et leurs familles, des soldats italiens en grand nombre, ainsi que des soldats arabes dont la plupart étaient mariés. Tous ces militaires apportaient de la vitalité à la ville et contribuaient à son développement sur le plan commercial et en matière d'emplois. Les autorités de la ville étaient militaires et placées sous la direction d'un colonel.
L'eau pompée des puits de la ville n'était pas potable, elle dégageait une très forte odeur de soufre. Les autochtones en buvaient et n'en étaient pas indisposés, mais quiconque n'était pas de l'endroit ne pouvait supporter son odeur et son goût. Une voiture de la municipalité avec un grand réservoir d'eau arrivait chaque matin de la ville voisine, située à une quinzaine de kilomètres de Houn ; les gens venaient remplir leur jarre ou leur seau d'eau destinée à la boisson et à la lessive.
L'eau, qui se trouvait à une profondeur de deux ou trois mètres sous terre, était puisée en majeure partie à l'aide d'ânes car, à une telle profondeur, il n'était nul besoin d'un bœuf ou d'une vache, comme c'était l'habitude dans d'autres parties de la Libye. Dans de petits potagers, on cultivait des tomates, des oignons, des carottes, etc. ; je vis aussi de petites superficies plantées de blé ou d'orge, irriguées, bien sûr. Autour, des palmiers donnant des dattes de l'espèce qu'on trouve dans cette région aride, et elles constituent une part

appréciable de l'alimentation des habitants, parce qu'elles sont délicieuses et très sucrées. Une grande partie de cette production est envoyée à Tripoli ou dans le reste de la Libye et se vend à bon prix.

Soulagement et sauvetage

Environ une semaine s'écoula dans le désœuvrement et l'ennui. L'inquiétude pour l'avenir était grande : que se passerait-il dans quelques semaines lorsque le dernier sou serait épuisé et qu'on ne pourrait même plus acheter du pain ? Je n'avais en poche pas plus de 200 ou 300 lires, somme insignifiante même à cette époque, et la question « que mangerai-je demain » me tourmentait beaucoup, car il n'était pas concevable que je puisse continuer à manger le pain de la charité. Le salut vint de là où je ne l'attendais pas : notre hôte, le regretté Jacky Berdah, me demanda : « Est-ce que votre père n'était pas expert dans la fabrication de friandises, vous aurait-il appris ce métier ? »
Je répondis : « Oui, tout ce que mon père sait faire, je le sais aussi. »
Il me proposa alors de faire un essai, de préparer quelques échantillons des friandises et de les envoyer aux autorités, le chef de l'armée et de la police ; peut-être en retirerais-je quelque chose pour gagner ma vie. J'acceptai bien sûr la proposition et comme je n'avais pas d'argent pour acheter les ingrédients nécessaires, sucre, farine, amandes, etc., le regretté Jacky me prêta 400 lires. J'achetai les ingrédients et me mis au travail, avec pour aide le regretté Rabbi Moshé, de mémoire bénie. Le problème du four ne se posait pas, Jacky avait un petit four qui se trouvait dans un monceau de ruines. Nous le réparâmes sur-le-champ et nous le fîmes chauffer pour la cuisson. Tout se passa fort bien et la marchandise fut excellente. Nous préparâmes quelques paquets et Jacky, de mémoire bénie, qui connaissait les officiers en envoya un à chacun, et nous attendîmes les réactions.
Le lendemain matin, je me rendis chez l'officier de police, le commandant Benedetti pour lui dire que je savais confectionner des friandises et que je lui demandais l'autorisation de travailler. Il me répondit : « Oui, j'ai goûté ce que vous avez préparé, c'est très bon et je vous remercie, vous pouvez aller travailler et vous n'avez pas besoin de permis. »
Dès lors, nous commençâmes à travailler et notre effort fut couronné de succès. Nous louâmes une maisonnette d'une pièce pour y travailler. La regrettée Rachel, épouse de Jacky, nous prêta un pilon de cuivre, une grande cuve et d'autres ustensiles. Nous travaillions en nous posant la question de la commercialisation de la marchandise. En ville, il y avait deux ou trois grands cafés appartenant à des Arabes, qui, le soir étaient toujours remplis de soldats

italiens. J'allai trouver le patron de l'un de ces cafés et proposai de lui apporter quelques centaines de pâtisseries appelées *ossi dei morti* confectionnés avec une pâte sucrée et croustillante fourrée d'amandes et de sucre, excellente friandise, accompagnant à merveille un thé ou un café. Je montrai au patron du café un échantillon que j'avais apporté. Il goûta, se régala, et je convins avec lui d'un prix qui lui laisserait un très honnête bénéfice, lui précisant que si la marchandise ou une partie de la marchandise n'était pas vendue, je la reprendrai. Quelques heures plus tard, je lui apportai 200 pièces et m'en allai. Le soir, je revins et découvris que tout avait été « arraché ». Le lendemain, je doublai la quantité, à la demande du patron, et cette fois aussi, tout disparut. Cela continua chaque jour. Au bout d'une semaine, le patron d'un autre café vint me demander de lui apporter aussi de ces friandises. Je ne lui promis rien, car je craignais d'irriter son concurrent, le patron du premier café et je devais obtenir son accord. De fait, lorsque je lui fis part de la proposition qui m'avait été faite, il fit un bond comme s'il avait été mordu par un serpent et me dit : « Gardez-vous de faire une chose pareille ! Pourquoi travaillez-vous ? Pour vendre et gagner de l'argent. Travaillez autant que vous pouvez et apportez-moi la marchandise, directement du four jusqu'ici, et vous recevrez immédiatement le prix. Vous voulez recevoir une avance ? Je vous donnerai tout l'argent que vous voulez ! » Bien évidemment, je ne fis pas affaire avec le deuxième patron de café.
La vérité finit toujours par se savoir, et on sut bientôt que, dans cette ville du désert aride, on pouvait se procurer d'excellentes friandises. Un jour vint chez nous un sergent italien responsable de la *mensa* (de la salle à manger) des sous-officiers qui nous commanda un certain nombre de gâteaux. Nous honorâmes la commande à sa grande satisfaction et, quelques jours plus tard, le sergent responsable de la *mensa* des officiers vint nous trouver, lui aussi pour commander des gâteaux. Il les reçut. […]

Le cadi

À Houn, il y avait aussi un cadi (juge religieux musulman) du nom de cheikh Mohammed Amar Albouïchi, un célibataire d'une trentaine d'années, intelligent, cultivé, sociable, que nous avions rencontré quelques jours après notre arrivée à Houn au domicile de notre hôte Jacky, de mémoire bénie. Il s'y rendait presque chaque jour. Il était originaire de Syrte, et le regretté rabbi Moshé qui avait assumé les fonctions de rabbin de cette ville pendant quelques années, l'y avait connu. Lui aussi eut le sentiment qu'il devait nous inviter, et il s'excusa de ce qu'étant célibataire, il lui était impossible de

préparer quelque chose en notre honneur chez lui, alors, il se contentait d'un cadeau : un mouton vivant qu'il nous donna, c'était un cadeau très important si l'on tient compte du fait qu'à Houn, la viande casher était introuvable. Il n'y avait pas de Juifs dans la ville et, de toute façon, il n'y avait pas de boucher casher. C'était un Arabe originaire de la ville de Misrata qui approvisionnait en viande l'armée italienne en poste dans la ville et qui abattait chaque semaine quelques bêtes. Nous lui demandâmes de nous laisser procéder à l'abattage d'une bête dont nous lui achèterions une importante quantité au prix qu'il fixerait. Il refusa catégoriquement. Ce fut un cas tout à fait exceptionnel dans cette ville hospitalière. […]
Tels furent quelques-uns des événements que nous avons vécus à Houn, où les habitants étaient d'un naturel plaisant, hospitaliers, où le climat était supportable et où l'on gagnait bien sa vie et si nous y étions restés pendant deux années entières, nous serions revenus avec des biens relativement importants, mais le Ciel en décida autrement : le jour de Pourim de cette même année (5700/1941), deux mois après notre arrivée à Houn, ordre fut donné de nous transférer à l'intérieur du pays, et c'est ainsi que nous arrivâmes au camp de détention de Qarqarish, à quelques kilomètres de Tripoli.

À Karkarish[9]

Là, nous trouvâmes de nombreux détenus, Juifs ou non-juifs. Parmi les Juifs, il y avait, entre autres, le regretté Zakino, de mémoire bénie, qui fut ensuite président de la communauté de Tripoli, et ses deux frères, les célèbres marchands de thé, M. Djourno et son fils, la famille Levi Graziani et d'autres personnes connues.
Notre impression ne fut pas mauvaise. Nous nous trouvions « au sein de notre peuple », et ce fut pour nous un soulagement de constater que de plus grands et de meilleurs que nous étaient eux aussi arrêtés. Il régnait une atmosphère de civilité et le moral n'était pas mauvais.
Je ne peux pas ne pas mentionner ici un bel exemple d'humanité de la part de nos frères juifs internés dans le camp. Deux ou trois jours après mon arrivée, le jeune Elyahou (Lillo) Djourno me prit à part et me remit une somme d'argent en murmurant : « C'est de la part de nos amis, une petite aide pour vous, je vous demande de l'accepter. » Je fus extrêmement ému de constater cette fraternité juive et, comme je n'avais alors pas besoin d'aide, je persuadai le

9 Cette ville peut aussi être mentionnée sous les noms suivants : Gargaresh, Gargarech, Gargaresc, Gargáresc, Qarqarish ou Qarqarish. (N.d.T.).

bienfaiteur que je n’avais nul besoin de cela. Je lui montrai mon portefeuille et son contenu et lui demandai de rapporter l’argent à ses amis en y joignant mes remerciements. Il sembla un peu confus, s’excusa et s’en alla. […]

À Sidi Abd el Krim

La forteresse est située à environ quatre kilomètres du village de Tadjourah[10] construit sur une colline peu élevée, entouré d’une muraille. On y pénètre par une grande porte à laquelle est bien sûr posté un garde. Dès l’entrée se trouve, sur la droite, un long couloir souterrain d’environ quatre mètres de large et de trois mètres de haut, où il y a assez d’air et de lumière. Ce couloir servait autrefois à loger les soldats, et ses murs étaient percés de meurtrières par lesquelles les soldats pouvaient observer le terrain et tirer sur l’ennemi. Il était si profond qu’un homme pouvait aisément s’y tenir debout, ses épaules atteignant le niveau des meurtrières, et observer le terrain dehors. Dans ce couloir semi-circulaire qui jouxtait la muraille, il y avait suffisamment de place pour le grand nombre de lits que nous avions installés à une distance raisonnable les uns des autres, et où nombre d’entre nous dormions. […]

La qualité humaine des prisonniers

Le nombre total de prisonniers oscillait en général entre cent dix et cent quatorze. Le changement dépendait du nombre de détenus libérés sur ordre venu d’en haut, et des nouveaux qui arrivaient.

Il y avait là toute une mosaïque de peuples : les Arabes constituaient la majorité, et nombre d’entre eux étaient des cheikhs qui avaient autrefois participé à la révolte contre les Italiens au cœur de la Libye, pendant la Première Guerre mondiale et dans les années qui suivirent. On trouvait aussi quelques prisonniers du village de Zoara, non loin de la frontière tuniso-libyenne, dont le « métier » était le franchissement illégal de frontières et le passage de marchandises sans droits de douane ou contrebande, ainsi que toutes sortes de « suspects » aux yeux des autorités italiennes qui les avaient arrêtés pour plus de sûreté.

Il y avait aussi des prisonniers de nationalité grecque, dont le pays était alors en guerre contre l’Italie, ainsi que des prisonniers britanniques originaires de l’île de Malte et installés à Tripoli depuis plusieurs générations. D’autres, des chrétiens italiens, étaient suspectés d’être des opposants à l’idéologie fasciste, etc.

10 Village ancien situé à 18 kilomètres à l’est de Tripoli.

Parmi les Juifs, il se trouvait des ressortissants britanniques ou français, résidant en Libye depuis plusieurs générations, qui conservaient leur nationalité étrangère. D'autres n'avaient aucune nationalité étrangère (comme moi qui écris ces lignes), nés en Libye et citoyens libyens, arrêtés à cause d'une quelconque suspicion de la part des autorités italienne.
Voici quelques exemples : les regrettés Juato Berda et Abraham Falah étaient savetiers, cordonniers ; ils se rendaient chaque jour au port de Tripoli, s'asseyaient dans un coin et, avec leurs pauvres outils de travail, réparaient les chaussures des portefaix arabes du port ou des marins des bateaux.
Le regretté Yossef Samia et son ami (que Dieu lui prête longue vie) Hlafo Legali, étaient chauffeurs de camions et se trouvaient toujours sur les routes entre Tripoli et Benghazi.
Le regretté Moshé Cohen, un bossu, gagnait sa vie en effectuant de petits travaux de couture et autres activités « suspectes » de ce genre.
Les relations entre les détenus étaient excellentes. Le malheur commun les unissait tous, ils se traitaient les uns les autres avec respect et dans un esprit de fraternité, et durant toute notre détention dans le camp, il ne se produisit pas un seul cas de dispute, on n'entendit pas une seule expression d'animosité pour raison nationale ou religieuse. Au contraire, la fraternité se manifestait en ces temps difficiles.

La vie au camp

La vie était monotone. Il n'y avait pas de travail hors du camp (le commandant du camp me dit qu'il n'était pas habilité à autoriser quelqu'un à sortir pour travailler, réponse qu'il me donna lorsque, désireux de gagner quelques lires, je lui demandai la permission d'aller travailler dans une exploitation agricole appartenant à des Italiens et située à environ un kilomètre du camp). Les prisonniers passaient la journée à préparer des repas, à faire la lessive et le ménage, à écrire des lettres chez eux et, bien sûr, à se rendre visite et à discuter. Les prières étaient aussi au programme chaque jour. Des prisonniers de trois religions : des fidèles juifs, musulmans et chrétiens priaient chaque jour, seuls ou en commun. Nous, nous avions *minyan*[11] chaque jour, et au lieu d'un rouleau de la Torah dont nous ne disposions pas, nous lisions dans une Bible. Nous organisions aussi des cours d'hébreu et de *Tanakh*[12] qui durèrent plusieurs mois, et dont les participants tirèrent grand profit. Il y avait parmi nous les frères Abraham et Yitzhak Reginiano (de mémoire bénie) qui étaient

11 Quorum de dix hommes requis pour la prière en commun. *(N.d.T.)*
12 Bible hébraïque, acronyme hébreu désignant l'ensemble du Pentateuque, du Livre des Prophètes et des Hagiographes. *(N.d.T.)*

citoyens britanniques et qui possédaient une papeterie à Tripoli. Ils offrirent des cahiers, des crayons et de la craie. Une porte du couloir souterrain nous servait de tableau et tout se passait très bien. Avec le temps, je donnais aussi des leçons, des poèmes ou des proverbes, à apprendre par cœur. Je me souviens que, plus d'une fois, alors que nous cuisions le repas et que je me trouvais près d'un jeune garçon du nom de David Bokhobza, excellent élève au cours, il révisait et récitait la leçon tout en s'occupant du feu de bois sous la marmite. Ce jeune garçon si doué reçut un jour notification de sa libération, ce qui pour les prisonniers était véritablement une sorte de « résurrection ». Il me dit avec le plus grand sérieux que sa joie était mêlée d'un profond regret d'arrêter les leçons, parce que, de toute évidence, une fois libre, il ne pourrait pas continuer à étudier, faute de temps.

Chaque jour, un gardien se rendait à Tadjourah et rapportait le courrier qui nous était destiné. Le courrier sortant était dispensé de timbrage.

Fraternité judéo-musulmane

Je vais maintenant raconter deux exemples de la fraternité judéo-musulmane qui se manifestait ici.

A) Moins d'une heure après l'arrivée des femmes au camp, je vis l'un des cheikhs arrêtés, un vieil homme honorable de Misrata, du nom de cheikh Abdallah Bayou, assis dans un coin, pleurant comme un enfant, spectacle très rare. Je m'approchai et, très étonné, lui demandai : « Que se passe-t-il, cheikh Abdallah, pourquoi pleurez-vous ? » Il continua à pleurer, se tordit les mains et me répondit avec une immense tristesse et beaucoup d'émotion : « C'est ainsi que le Maître de l'univers traite les femmes, c'est ainsi ? », et il continua à pleurer.

B) Quelques instants après que j'eus demandé à Yitzhak Cohen de réunir des produits alimentaires, l'un des cheikhs, du nom d'Alhadi Bashaji, lui aussi de Misrata, homme droit, cultivé, pieux, dont j'appréciais énormément la conversation et les histoires, vint me trouver. Cette fois, il avait l'air sévère. Je vis qu'il contenait sa colère en me disant : « Aujourd'hui, vous avez commis une grave erreur ». Je lui répondis : « Seul Dieu, que Son nom soit loué, ne commet pas d'erreur. Expliquez-moi mon erreur et si, vraiment, je me suis trompé, je vous demanderai pardon. » Il dit : « Comment a-t-il pu vous venir à l'esprit d'envoyer Zaki faire une collecte de nourriture seulement auprès des Juifs ? Est-ce que nous ne sommes pas tous dans la même détresse ? Pourquoi faites-vous une distinction entre les Juifs et les Arabes ? » Ses paroles étaient cinglantes, et je répondis brièvement : « Je me suis trompé,

ya cheikh, et je vous demande pardon. » Immédiatement, le cheikh appela les deux frères de la famille Naçouf, l'une des plus grandes familles de Tripoli, et leur dit de circuler parmi les Arabes et d'apporter de la nourriture. Moins d'une heure plus tard, ils apportèrent toutes sortes de denrées qui permettaient de préparer à manger en quantité suffisante pour tous ceux qui étaient arrivés – un repas chaud et nourrissant, après un épuisant voyage de deux jours sans nourriture chaude.

À la tête des femmes qui étaient arrivées se trouvait une dénommée Ruth, indéniablement douée pour diriger et que toutes écoutaient. Dès le lendemain, lorsqu'elle nous vit cuire notre nourriture, elle déclara : « Ce n'est pas possible, il y a des femmes dans le camp, et c'est à nous qu'incombe la tâche de préparer la nourriture. » Aussitôt dit, aussitôt fait. Les hommes, qui n'attendaient que cela, furent pris en charge par les femmes pour tout ce qui concernait la cuisson des repas.

Un ou deux jours après leur arrivée, Ruth nous fit la surprise d'un plat de couscous. Elle circula parmi tous les prisonniers et chacun prit une grosse cuillère, « que cela nous amène prochainement la libération », dit Ruth, et on l'appela le « couscous des prisonniers ». Je ne me rappelle pas combien de temps les femmes restèrent au camp avant d'être emmenées, comme les hommes avant elles, en Italie.

Autres exemples de fraternité

Je mentionnerai ici la fraternité entre Juifs et non-juifs, et cette fois, il s'agissait des Grecs. Au milieu de l'année 5702 (1942), j'eus une grave crise de colique néphrétique accompagnée de fortes douleurs pendant plusieurs jours. Je ne pouvais plus me redresser et je marchais courbé. Mes amis firent ce qu'ils pouvaient dans un cas pareil : réchauffer la zone des douleurs, ce qui n'aida pas. L'infirmier arabe lui-même appelé du village de Tadjourah par le *maresciallo*, et qui s'occupa de moi pendant plusieurs heures échoua. Les douleurs étaient intolérables et le *maresciallo* décida d'appeler un médecin. Ce dernier, après un bref examen, trancha : « colique néphrétique », et me donna des gouttes à boire en recommandant de m'envoyer à l'hôpital de Tripoli. Au début, j'acceptai de partir, mais après avoir bien réfléchi, je revins sur ma décision. En voici la raison : chaque nuit, les avions britanniques bombardaient Tripoli et ses environs, et chaque fois, bien sûr, il y avait des victimes. Et comme je recevais et envoyais du courrier à ma famille une ou deux fois par semaine (ce que je n'allais pouvoir faire de l'hôpital), je me dis : qui sait quel souci et quelle angoisse je vais causer chez moi et aux membres

de la communauté s'ils ne reçoivent pas un signe de vie de ma part.
J'expliquai cela au *maresciallo*, et il me comprit.
Je continuai à souffrir pendant un ou deux jours avant que Dieu n'envoie la délivrance par l'intermédiaire de quelques Grecs qui étaient internés avec nous. Ils me rendirent visite dans la journée et me demandèrent si j'étais prêt à subir un traitement un peu pénible. J'acceptai bien sûr et ils promirent de revenir dans la nuit pour le traitement. Ils arrivèrent, à quatre ou cinq, dont un jeune homme immense et robuste, un vieux loup de mer. C'était le « médecin ». Ils m'expliquèrent qu'en tant qu'hommes de la mer, habitués à ces attaques, ils connaissaient bien cette maladie et connaissaient un traitement simple et éprouvé. Ils avaient apporté des verres pour en faire des ventouses, de l'alcool et de l'huile. À la lumière d'une petite lampe à pétrole, une fois la porte bien fermée (par suite d'un bombardement, le courant avait été coupé) ils commencèrent le traitement avec les ventouses. « Ne vous moquez pas de nous, me dirent-ils, nous savons, par tradition, que le nombre de verres que nous posons ne doit pas être un chiffre pair, mais soit un, soit trois, soit cinq, etc. Et c'est ce que nous ferons aussi pour vous. » Ils posèrent treize ventouses dans la région des reins et des côtes. Le traitement était simple. On met un peu d'alcool dans la ventouse, on l'enflamme avec une bougie de suif allumée et, immédiatement, on la colle sur le corps, et les instants où elle est à même le corps, le malade a l'impression qu'elle « aspire » quelque chose. Presque immédiatement après la pose des ventouses, je ressentis un immense soulagement. Ensuite, il y eut le « massage » que me fit le jeune géant. De ses mains puissantes que, de temps en temps, il enduisait d'huile et d'alcool, il me brisa presque le dos et les côtes par son massage qui dura une trentaine de minutes. Ils me couvrirent soigneusement et me recommandèrent de préparer une serviette près de mon lit, car je « devais » transpirer pendant la nuit. Et ils prirent congé en me souhaitant bonne nuit.
Le lendemain matin, j'étais un autre homme. Les douleurs avaient disparu et mon dos se redressa comme si de rien n'était. Béni soit le Guérisseur des malades. […]

À la frontière

Le dernier endroit où nous fûmes détenus pendant une vingtaine de mois, depuis le soir de Pessah de l'année 5701 (1941) jusqu'au milieu de l'année 5703 (1943) fut la célèbre forteresse Abd el Krim, située à environ quatre kilomètres du village de Tadjourah. S'y trouvaient des détenus, on l'a vu, de toutes les confessions, dont nous autres quelques Juifs, certains de la ville

de Tripoli, d'autres des villes de province (au cours des derniers mois avant la libération, furent amenés des Juifs de nationalité britannique de la ville de Gabès, au sud de Tunis).
Les produits alimentaires étaient rationnés et les rations étaient si maigres qu'on pouvait à peine subsister. La plupart des détenus recevaient des suppléments de nourriture (ou de l'argent) de leur famille. Avec cet argent, ils pouvaient acheter des dattes, de l'huile et des légumes à un marchand ambulant qui venait souvent à proximité du camp.
Ceux dont les familles ne pouvaient pas les aider en étaient réduits à se contenter de ce qu'il y avait. Les conditions étaient pénibles. La pénurie ne concernait pas seulement la nourriture, mais aussi certains vêtements. Les cigarettes manquaient. Certes, moyennant finances, nous recevions une ration hebdomadaire de cinquante cigarettes par personne, ce qui suffisait pour deux jours, tout au plus, aux fumeurs invétérés ; mais qu'en était-il des autres jours ? S'il y avait de l'argent, on pouvait acheter des cigarettes aux Arabes qui ne fumaient pas, mais sans argent ?
Qui plus est, un sentiment de solitude prévalait, sentiment d'être oubliés de Dieu et des hommes. Les semaines passaient, les mois passaient, et la monotonie régnait en maître. Les relations entre les prisonniers et le monde extérieur se limitaient à la correspondance avec leur famille. La radio ou les journaux étaient formellement interdits, et la vie s'écoulait ainsi, grise, sur fond d'ennui. Et ce qui pesait le plus, c'était la rupture totale avec tous les camarades et amis. Ils avaient certainement peur – à juste titre – de prendre contact avec des camarades suspects aux yeux des autorités. C'était une époque troublée, le gouvernement était suspicieux et hostile, et le droit de chacun à la liberté ne valait pas grand-chose. Ainsi s'installait un voile lourd et sombre qui séparait les frères et les amis.
Chez quelques camarades, cependant, les sentiments d'amitié et de fraternité l'emportaient sur toutes les appréhensions et tous les risques, et ceux-là trouvaient le moyen de venir en aide aux amis en difficulté, aide en argent ou en vêtements dont seuls ceux qui en avaient besoin à cette époque connaissaient la véritable valeur.
Près de quatre années ont passé depuis et je garde un excellent souvenir de ces personnes si pleines de bonté. Certes, elles étaient peu nombreuses, mais je suis persuadé que bon nombre auraient voulu faire comme elles s'il n'y avait pas eu cette atmosphère de peur qui régnait alors. Parmi ces rares personnes, je citerai le regretté Amishadaï, de mémoire bénie[13].

13 Rappellons ici les noms des autres camarades qui triomphèrent de l'épreuve de cette époque, les regrettés

Toutes méritent bénédictions et gratitude. Mais je ne sais pas expliquer aujourd'hui ce qui m'a incité à écrire le poème suivant précisément en l'honneur du regretté Amishadaï. Peut-être l'aide qu'il prodigua à l'époque arriva-t-elle en un moment de profonde détresse et je m'en émus davantage, et j'ai voulu alors exprimer mon émotion en la couchant sur le papier.
« La justice que tu as pratiquée marchera devant toi, et derrière toi, la majesté de l'Éternel fermera la marche[14]. » […]

Un nouveau commandant

Quelques mois avant la libération, un groupe de détenus arabes et grecs s'évada du camp en creusant un trou sous la muraille de la forteresse. Ils furent en fait repris quelques jours plus tard, mais le commandant en poste, le *maresciallo* Ferrato fut remplacé par un nouveau commandant, le *maresciallo* Benedetti, celui qui était à Houn à l'époque où nous arrivâmes dans ce camp (voir plus haut, le chapitre 5, « Houn »). Lorsqu'il entra le premier jour et m'aperçut, il en fut étonné et affligé : « Vous êtes encore ici ? Quel dommage ! »
L'arrivée de ce nouveau commandant apporta un net allégement dans les conditions de détention, aussi bien parce que les troupes de la huitième armée britannique approchaient et que les Italiens battaient en retraite, l'occupation de Tripoli par les Britanniques n'étant plus qu'une question de quelques mois, que parce que le *maresciallo* Benedetti était plus humain et plus courageux que son prédécesseur. À deux reprises, il me permit de me rendre à Tandjourah accompagné d'un gardien pour faire des achats au marché, à la fois pour moi et pour ceux qui m'avaient demandé de leur acheter quelque chose.
L'atmosphère au camp correspondait à peu près au verset « Réjouissez-vous en tremblant (Psaume II, 11). Les rumeurs concernant la progression des Britanniques insufflaient dans les cœurs l'espoir d'une délivrance proche ; par ailleurs, selon d'autres rumeurs dont j'ignore l'origine, nous allions être transférés en Italie, ce qui nous remplissait d'inquiétude, mais Dieu merci, elles restèrent au stade de rumeurs.

Dans la prison centrale de Tripoli

Le mardi de la section hebdomadaire de la Torah *Bechallah*, 13 Chevat 5703 (19 janvier 1943), ordre fut donné de nous transférer du camp à la prison centrale « Porta Benito ». On nous donna deux ou trois heures pour

Khalfallah, fils de rabbi Nissim Nahum, Shimon Maïmon ben Khmouss et Tsion Shaul Haddadi.
14 Isaïe, LVIII, 8. *(N.d.T.)*

empaqueter nos affaires et on nous emmena en camion à la prison. Les timorés, parmi nous, y virent un signe de mauvais augure : « On veut nous regrouper avec les prisonniers et ensemble nous transférer en Italie[15]. » Nous étions debout dans le couloir de la prison en rangs par quatre, faisant la queue pour être inscrits. Le *maresciallo* s'approcha alors de moi et, d'un ton paternel, me dit : « Tâchez de calmer tous vos camarades. Vous êtes arrivés à la dernière étape. D'ici, vous n'irez nulle part jusqu'à ce que les portes s'ouvrent pour vous libérer. » Il continua : « Est-ce que je vous ai causé le moindre mal ? Mon attitude à votre égard n'était-elle pas humaine ? » Je fus très ému par ses propos et le remerciai du fond du cœur pour nous avoir bien traités, avec humanité, depuis le jour où je fis sa connaissance jusqu'à ce jour, et je lui promis de transmettre son message. C'est ainsi que nous prîmes congé, presque en pleurant.

Pendant l'inscription des noms, il se passa une chose curieuse : lorsque j'arrivai près de la table à laquelle était assis un jeune Arabe en tenue de prisonnier qui écrivait les noms des nouveaux arrivants, nous nous regardâmes et, stupéfait, je dis : « Aziz ? » Et il me répondit, lui aussi avec étonnement : « Rabbi ? »

Cet Aziz était autrefois interprète au tribunal de district italien dans la région de Misrata dont relevait aussi Homs, et j'y étais l'un des jurés (assesseurs), et voilà que nous nous rencontrions en prison, lui pour avoir fait usage du revolver qu'il portait – il avait un permis de port d'arme – lors d'une fantasia organisée dans un mariage, et moi – les choses sont connues.

Le lendemain de notre arrivée fut organisée une petite délégation de détenus avec à sa tête un prisonnier appelé Hassan Nuri Lekviri Pacha, un homme important et considéré qui avait reçu son titre de Pacha des Britanniques à la fin de la Première Guerre mondiale. Les membres de la délégation rencontrèrent le directeur de la prison et lui dirent qu'il serait plus honorable pour le gouvernement italien de nous libérer avant l'arrivée des Britanniques, sans attendre qu'ils viennent nous délivrer. Il répondit que cela ne relevait pas de ses attributions et promit de communiquer la demande aux autorités compétentes. Le lendemain, qui était un jeudi, à midi, nous fûmes appelés à nous présenter dans la cour de la prison en rangs de quatre. Arriva le *prefetto*[16] accompagné de plusieurs dizaines de soldats armés de fusils qui nous entourèrent en demi-cercle, le doigt sur la gâchette, ce qui suscita une

15 Par chance, on ne nous fit pas rejoindre les prisonniers envoyés en Italie. Des rumeurs fondées circulaient alors à Tripoli selon lesquelles le bateau transportant les prisonniers avait été coulé en chemin pour l'Italie par des avions britanniques et qu'il ne restait pas un seul survivant.

16 Gouverneur de la province.

grande panique chez les couards. Le *prefetto* nous fit un discours enflammé et nous déclara, entre autres : « Nous quittons Tripoli pour un temps et nous reviendrons bientôt. Malheur à quiconque portera atteinte aux Italiens pendant notre absence. La sanction sera impitoyable… Demain, vous serez libres ! » Chacun peut imaginer notre joie à tous en entendant cette dernière phrase du gouverneur : Demain, vous serez libres ! Nous exultions : « *Viva, viva Italia !* » Les uns pleuraient, les autres s'embrassaient. Le cœur débordait et par miracle n'explosa pas. Tous les soucis furent oubliés et on attendit avec impatience le lendemain où le soleil se lèverait pour notre dernière journée de prisonniers.
Peu après le départ du gouverneur, le cheikh Mohammed Elkhadar vint me voir et dit : « Nous avons entendu dire que le chaos règne dans la ville. Des groupes de voyous volent en plein jour dans les rues, il n'y a ni police ni gouvernement. Nous avons réuni un peu d'argent et avons acheté deux fusils grâce au propriétaire du magasin à côté de la prison. Dites à chacun de vos amis qu'ils n'ont rien à craindre. Nous sortirons tous demain, en bon ordre, les armes à la main et malheur à qui osera nous attaquer ! » Je le remerciai et transmis ses propos à mes camarades. Par chance pour nous, cette crainte était vaine. Tout se passa bien comme je vais maintenant le raconter.

La libération

Le vendredi, à midi, le directeur de la prison arriva. Il était courtois et bienveillant à notre égard. Il nous distribua une double ration de pain et nous ouvrit les portes. Le cauchemar qui avait duré environ vingt-six mois prit fin. Nous étions libres et, à l'instar de nos pères délivrés de la maison de servitude, chacun avec son baluchon à la main, nous étions, nous aussi, chacun avec sa valise et ses paquets à la main. Nous sortîmes dans la rue devant la prison et, à notre grand étonnement, nous vîmes une foule de gens venus accueillir leurs proches libérés. Tout finit toujours par se savoir ; ils avaient appris la nouvelle et avaient accouru. Il y avait aussi des carrioles, des moyens de transports publics dans Tripoli, qui ne demandaient pas moins de 45 lires pour aller au centre-ville. Comme je n'avais en poche que 35 lires, je décidai, faute de choix, d'aller à pied, lorsque soudain, j'entendis qu'on m'appelait : mon maître, mon maître ! C'était Issachar Kahlon, l'un de mes anciens élèves (il habite aujourd'hui à Bat Yam), qui avait lui aussi entendu la nouvelle et était venu à bicyclette pour m'accueillir. Nous plaçâmes la valise sur la bicyclette et commençâmes à marcher. Que Dieu se souvienne en sa faveur de cette belle action.

Parmi les prisonniers libérés, il y avait aussi quelques Juifs originaires de Gabès (au sud de Tunis) qui, lorsque les Allemands pénétrèrent à Tunis, furent arrêtés et envoyés dans notre camp parce qu'ils étaient citoyens britanniques. C'était des gens droits et intègres, craignant Dieu, qui n'étaient jamais sortis de leur ville. Ils s'approchèrent de moi et, très inquiets, me dirent : « Comment ferons-nous ? Nous ne sommes jamais allés à Tripoli et nous ne savons pas où ni à qui nous adresser là-bas. Je les calmai et leur dis de venir avec moi, et que Dieu nous prenne en pitié. Nous partîmes et personne ne nous dérangea. Ici et là, je vis dans les rues des débris de fenêtres et de chaises, attestant du pillage qui s'était déroulé un ou deux jours auparavant. Nous marchions ainsi, mon élève et moi-même, et les « Gabésiens » derrière nous, jusqu'à ce que nous arrivions au centre de la nouvelle ville et voici que devant nous, apparurent rabbi Babani et Meghnagi, secrétaire général du tribunal rabbinique (tous deux hélas décédés aujourd'hui). Lorsque je lui demandai que faire de nos frères qui se trouvaient derrière nous, il répondit : « Pour l'instant, il n'y a ni communauté, ni tribunal rabbinique ni la moindre association ; entrez dans la ville et tout ira bien. Nous entrâmes et arrivâmes à un café très connu situé à l'entrée des rues du quartier juif (le café *Elabed*), alors rempli de Juifs. Il y avait là également le rabbin Bekhor Tsaban qui, lorsque je le mis au courant pour nos frères, nos hôtes, en informa les consommateurs du café et, en moins de cinq minutes, tout fut arrangé. Nos amis furent accueillis comme des frères, comme des invités du shabbat, un ou deux par famille, à la satisfaction des invités comme des hôtes.

Lorsque vint le moment de se coucher, il me proposa quelques couvertures dans une voiture où je dormis, en sorte que je dormis dans la ville sans que la nouvelle soudaine de mon arrivée ne puisse, Dieu préserve, causer du tort. Cette même nuit de *Shabbat Bechallah*, 17 Chevat 5703 (23 janvier 1943), les Britanniques pénétrèrent dans la ville. Ainsi prit fin la domination italienne en Libye, qui avait duré près de vingt-trois ans (depuis octobre 1911).



Meguilat Hitler – Le Rouleau de Hitler

Prosper Hassine, Traduit de l'hébreu par Claire Drevon

Dans Revue d'Histoire de la Shoah 2016/2 (N° 205), pages 177 à 185
Éditions Mémorial de la Shoah

ISSN 2111-885X
ISBN 9782916966144
DOI 10.3917/rhsho.205.0177

Meguilat Hitler – Le Rouleau de Hitler

Prosper Hassine[1]

Traduit de l'hébreu par Claire Drevon

Après la Seconde Guerre mondiale, plusieurs brochures décrivant la guerre sont publiées au Maroc. Elles seront nommées *Meguilat Hitler*, terme emprunté de la *Meguilat Esther*, c'est-à-dire l'acte de sauvetage d'Esther et du peuple juif. La *Meguilat Hitler* ne relate pas l'histoire des Juifs du Maroc pendant la guerre, elle raconte la victoire des Alliés contre l'Allemagne et l'Italie. Dans une partie des brochures, des illustrations décrivent cette victoire. La *Haggadat Hitler* présente dans cette *Meguila* a été écrite par Acher Hassine, un Juif de Casablanca né en 1918 et qui immigra en Israël en 1948. Il fut député Mapaï (Parti des travailleurs d'Eretz Israel) à la Knesset. Il écrivit la *Meguilat Hitler* en 1944 ; elle contient sept chapitres retraçant la période de la montée de Hitler au pouvoir jusqu'à sa chute.

***

Concernant les photos et les droits d'auteur, comme je vous l'ai signifié par email, c'est en cours. Nous espérons vous envoyer une réponse dès que possible cette semaine.

I

C'était au temps de Hitler, ce peintre, ce caporal qui régnait sur dix-sept provinces, sur toute l'Allemagne ; c'était au temps où ce barbare avait accédé au trône dans Berlin, la capitale. Il oublia les pots de peinture qu'il avait portés sur son épaule et la pauvreté, les vêtements en lambeaux et le pain de misère, et les cours dans lesquelles il avait dormi. Vraiment, il ne se souvenait pas des jours de famine et des journées d'errance, de la brûlure du soleil dans la journée, et de la morsure du gel, la nuit. Des âmes généreuses l'hébergèrent, des indigents le prirent en pitié, mais il n'apprit

1 Prosper (Asher) Hassine (1918-1995), député à la Knesset de 1959 à 1969, a écrit en hébreu sa *Meguilat Hitler* en 1944.

rien de leur compassion, et il devint cruel, engraissa et porta des coups comme un porc. Il oublia son cortège de soucis, les effaça de son cœur, pour se souvenir seulement de l'esprit de vindicte de ses ancêtres Aman et Amalek – que son nom et leur nom soient maudits. Cet esprit de vindicte était gravé en son cœur. Il vit le début, mais fut frappé d'aveuglement à la fin. Il se dit en son cœur : mes ancêtres ont été vaincus faute de sagesse, mais je suis un homme de savoir et d'intelligence, mon projet est bon et mon bras est puissant ; avec tout cela, je conquerrai le monde. (Quelle pertinence dans les propos de l'auteur qui soutient que c'est dans le caniveau que se trouve l'orgueil – quiconque y aspire doit le ramasser dans le caniveau, et récoltera ce mal !). Il enseigna à sa langue à parler avec duplicité, à exagérer et à mentir. Il avait creusé un trou, l'avait approfondi, et il y tomba, victime du piège qu'il avait ourdi. Il organisa une fête, dans la première année de sa prise du pouvoir, en l'honneur des dignitaires fascistes qui l'avaient précédé, des nazis et de tous ses amis, les cruels nazis de l'armée de l'Allemagne. Il voulait leur montrer l'ampleur de sa gloire, de sa majesté, la splendeur de sa grandeur, l'immensité de sa sagesse, le nombre des habitants de son pays et leurs armes, aussi nombreuses que le sable de la mer. Puis, le conquérant organisa un banquet pendant une journée entière, dans les dépendances de son parc, pour tous les habitants de Berlin, la capitale, les grands comme les petits. Il mit à la disposition de ses invités de grandes et spacieuses demeures dallées de marbre, aux meubles et aux lits somptueux. Comme le voulait la coutume, les boissons étaient offertes dans des timbales diverses et variées, et le vin du gouvernement, digne de la munificence du Dirigeant, coulait à flot. Les Allemands burent à satiété, leur cœur s'égaya, et les réjouissances se répandirent dans toute l'Allemagne parmi les nazis. L'Italie aussi organisa un festin pour les nazis au palais du roi Emmanuel. Le deuxième jour, alors que Hitler, le Dirigeant, se sentait le cœur en fête, il dit à Goering, Goebbels, Ribbentrop, Budd, Lei, Hess et Himmler, ses sept chambellans : Que ferons-nous à cette nation juive qui a détruit nos ancêtres, les a exterminés, ne pratique pas notre religion et nous hait ? Himmler répondit au Dirigeant et aux ministres : Nous ne sommes pas les seuls que cette nation abhorre. Elle hait aussi nos amis, les fascistes italiens, et tous nos alliés. S'il plaît au Dirigeant, qu'il édicte un décret officiel qui sera inscrit dans les lois des nazis et des fascistes, sans qu'il puisse être modifié, pour que ce peuple juif puisse être persécuté et torturé. Et aussi, que leurs maisons soient détruites, leurs synagogues brûlées, et qu'ils soient tués, y compris les jeunes gens, les personnes âgées et les petits enfants, et de

cette façon, nous prendrons notre revanche. Et nous contraindrons ceux qui restent à porter un signe d'infamie ; nous les astreindrons au travail et ainsi, cette nation périra. Ces propos plurent au Dirigeant et aux ministres, et Hitler fit ce qu'avait dit Himmler. Il envoya des missives à toutes les villes et provinces qu'il dirigeait, annonçant que tout nazi allemand serait maître dans sa maison, s'exprimerait uniquement dans sa langue, et devrait humilier, opprimer et fouler aux pieds ses voisins juifs. Le décret du Dirigeant fut entendu dans toutes les villes de son royaume, qui était fort étendu, et tous les Allemands nazis prêtèrent l'oreille à son conseil et portèrent des coups à leurs voisins juifs. Ils passèrent au fil de l'épée les hommes et les garçons, et firent mourir de faim les personnes âgées et les tout-petits ; ils torturèrent les femmes enceintes et piétinèrent les enfants. Ils les opprimèrent par des travaux exténuants, les chassèrent de leur maison, volèrent leur argent et les firent prisonniers. Les Juifs entreprirent de fuir la fureur de leurs ennemis, abandonnant tous leurs biens. Ils tombèrent aux mains de leurs ennemis, mais la rage de Hitler ne s'apaisa pas.

II

Après ces événements, voyant les Juifs s'enfuir, il n'en continua pas moins à se consumer de fureur et à vouloir venger ses ancêtres, et il dit : Je ne suis pas encore vengé. Il réunit ses ministres et ses séides et leur demanda conseil pour anéantir définitivement ce peuple juif dispersé dans tous les pays. Les ministres de Hitler lui dirent : Que notre maître s'efforce de conquérir les grandes et belles villes. Que notre maître arme les soldats dans toutes les villes de son empire, et leur ordonne de conquérir toutes les grandes et belles villes, fortes et prospères, et les ajoute à la carte de l'Allemagne : ainsi son empire grandira et il trouvera tout ce dont il a besoin : et en conquérant ces villes, qu'il persécute ses ennemis, les mette à genoux et en use selon son bon plaisir.
La chose plut à Hitler et il en décida ainsi. Sous l'emprise de la fureur et de la vengeance, il réunit ses soldats et leur dit : Allez de l'avant, ne reculez point à défendre votre peuple et votre pays, élargissez vos frontières. Ils levèrent la main et jurèrent de verser le sang pour leur peuple et leur patrie. Il y avait, à cette époque de bons et beaux pays : l'Autriche et la Tchécoslovaquie, proches des frontières de l'empire de Hitler, dans lesquels vivaient de nombreux Allemands. Il donna l'ordre à ses troupes de commencer en ces régions, et ses soldats se jetèrent sur elles et déversèrent leurs bombes d'en haut ; d'en bas, ils frappèrent avec leurs canons, détruisirent les maisons,

mirent à sac les châteaux et brûlèrent les champs ; et ils tuèrent des âmes pures et droites. Les populations furent terrifiées et l'émoi fut considérable dans les villes car on ne savait pas ce que c'était, ni pourquoi cela était. Partout où ils arrivaient, les soldats continuaient à verser du sang innocent et à persécuter des êtres inoffensifs. Le cri du sang versé montait au ciel ; les appels au secours restaient sans réponse.

Et la reconquête des villes se fit de façon totale et ils versèrent le sang des habitants. En vérité, il ne persécuta pas seulement les Juifs, mais également tous les habitants de la terre, et leur fit connaître le malheur. Il n'avait qu'une seule loi : quiconque n'était pas nazi était un ennemi implacable et il le frappait. Où les nazis mettaient le pied, villes ou pays, le sort des Juifs était amer : pleurs, jeûnes et deuil, cilice et cendres étaient leur lot. Les pères étaient enlevés à leurs enfants et emmenés pour être massacrés ; les femmes enceintes étaient abattues avec leur bébé ; ils ne manifestaient pas la moindre compassion et les personnes âgées elles-mêmes n'étaient pas épargnées. Ils soumirent au froid et à la faim tous les habitants de la ville. Ils détruisirent les maisons des Juifs. Ils les ont éloignés des coutumes de leurs pères, et les ont enfermés dans des ghettos. Et comme si ce que faisait Hitler ne suffisait pas, les Italiens, les Japonais, les Hongrois, les Bulgares et les Roumains se mirent eux aussi à agir comme lui et à déverser leur fureur contre les Juifs. De tous côtés, ce fut pour les Juifs détresse, souffrances, coups, châtiments, humiliations, affronts, tortures et morts de toutes sortes. Aucun répit, de nulle part. Le Dirigeant ordonna de pendre et de mettre à mort quiconque se rebellerait contre lui et il consigna ce décret dans ses annales.

III

Après ces événements, le Dirigeant Hitler éleva Himmler l'Agaghite[2] en lui attribuant une dignité supérieure à celle de tous les dignitaires de la Gestapo attachés à sa personne. Tous les nazis s'inclinaient et se prosternaient devant Himmler, conformément à l'ordre donné par Hitler. Mais les Juifs ne lui obéissaient pas. Il fut en proie à une folle colère contre eux et leur infligea d'innombrables avanies et châtiments et en tua un nombre considérable. Il n'était pas encore au bout de sa démence qu'il lança ses filets sur Dantzig afin d'enserrer cette ville dans ses frontières, en dépit des nombreuses

2 La traduction de la Bible du rabbinat précise en note qu'il s'agit d'un descendant du roi Agag. Dans le livre d'Esther, c'est Aman l'Agaghite qui est porté au pouvoir. Ici, son homologue est Himmler.

propositions de paix qui lui avaient été adressées. Les courageux Polonais se préparèrent, partirent en guerre contre cet assaillant, lui résistèrent vaillamment et lui firent subir de nombreuses pertes. Observant cette injustice, la noble France et la puissante Grande-Bretagne se précipitèrent, car elles ne pouvaient plus faire preuve de retenue. Elles conclurent une alliance pour éliminer, exterminer et anéantir tous les nazis, du plus grand au plus petit. Elles mobilisèrent leurs soldats et envoyèrent leurs avions pour détruire leurs villes et leurs usines ; et sur mer, elles coulèrent leurs bateaux. Pour montrer sa puissance et son audace, il envoya d'innombrables soldats et armes sur le front polonais et il bombarda ses villes. Ses bombes pleuvaient jour et nuit. Les maisons brûlèrent et les habitants périrent et il ne cessa pas de jeter des bombes jusqu'à la reddition de la population. Et quand il arrivait dans une ville, il annonçait son intention de les anéantir, conformément à ses mauvais desseins à l'encontre des Juifs, qu'il voulait exterminer. Il déclencha des incendies dans leurs villes, livra leurs maisons aux flammes, fit consumer leurs habitants, manifestant une férocité et une cruauté inouïes. Il donna l'ordre à ses lieutenants d'apposer une marque d'infamie sur les maisons et les magasins de tous les Juifs, et ils firent tout ce que leur avait ordonné Hitler. Ce dernier conquit la Pologne pendant le premier mois, le mois de Tishri, dans la sixième année de son régime. Il haïssait ses habitants plus que tous les autres habitants de son royaume, et il nomma Himmler pour diriger ce pays. Les armées de Hitler marchèrent alors sur la Belgique qu'elles conquirent, sur le Luxembourg qu'elles soumirent, sur les Pays-Bas qu'elles bombardèrent, sur la France dont elles s'emparèrent. Elles n'oublièrent pas non plus les Balkans, région pacifique, annexèrent le *Danemark*, la Norvège, la *Lituanie*, la *Lettonie*et *l'Estonie*, ainsi que la *Yougoslavie* et la *Grèce* où ils agirent selon leur bon plaisir. Les nazis trahirent les Russes et campèrent dans leurs villes. La guerre entre eux fut acharnée. Les Russes leur infligèrent d'énormes pertes. Ils réunirent une immense armée car ils avaient le dessein d'exterminer l'engeance de Hitler et celle de Mussolini, les Agaghites.

Les Russes finirent par assener aux nazis et aux fascistes un coup fatal, agissant, massacrant et détruisant comme bon leur semblait. Dans chaque ville, des héros de la nation se dressèrent depuis leur refuge dans les montagnes pour tuer des nazis et des fascistes, faire dérailler leurs trains et briser leurs armes. Hitler convoqua alors tous les dignitaires de la Gestapo et leur tint ce langage : pour tout nazi [abattu], tuez mille personnes et pour deux, tuez-en dix mille ; les suspects, arrêtez-les et enchaînez-les.

C'est ce que firent les dignitaires : ils torturèrent et tuèrent des pères et des fils. Et tout cela n'était rien à leurs yeux tant que dans d'autres villes, il restait des Juifs qui vivaient tranquillement. Ils entendaient leur faire le plus de mal possible à eux aussi.

IV

Apprenant ce qui se passait, les Juifs de ces villes déchirèrent leurs vêtements et se couvrirent de cilices et de cendres, parce qu'ils craignaient pour leur vie, et ils s'enfuirent de ces villes poussant de grands cris d'amertume. Ils embarquèrent sur des bateaux jusqu'aux côtes de la Grande-Bretagne et de l'Amérique, car on ne pouvait pas arriver dans ces pays sans autorisation. Leurs frères vinrent les réconforter et leur ôter leurs cilices, mais ils refusèrent. Ils leur dirent : nos frères en Italie meurent, au Japon ils souffrent, en Allemagne et dans plusieurs pays, ils sont foulés aux pieds ; nous sommes exilés, qu'adviendra-t-il de nous ? Nombre de nos amis des Balkans sont devenus nazis car la peur de Hitler s'est emparée d'eux. Ils leur racontèrent tout ce qui avait été infligé aux Juifs et les décrets pris par Hitler en vue de les éliminer et de les exterminer. Et ils leur dirent : Ne pensez pas, Juifs d'Amérique, que vous pourrez échapper à ce qui se passe dans ces pays. Car si vous gardez le silence en cette époque, il n'y aura pas d'autre secours ni de délivrance pour les Juifs et vous aussi vous périrez. Et qui sait si ce n'est pas grâce à vous que viendra le salut ?

V

Or, il advint que, pendant la troisième année de la guerre, les Américains ripostèrent et vinrent en aide à la Grande-Bretagne pour, ensemble, attaquer l'ennemi, et l'anéantir pour sauver l'humanité, sauver l'univers et éradiquer le mal du sein des nations. Ils préparèrent des armes aussi nombreuses que le sable de la mer, ainsi que d'innombrables bateaux, des armées puissantes, de nombreux avions et de vaillants pilotes. Ils détruisirent toutes les usines, démolirent de nombreux endroits où l'on fabriquait des armes, et l'ouvrage devint colossal pour les ouvriers et ils n'en pouvaient mais. Lorsque Hitler vit les bombes puissantes que lui jetait la Royal Air Force, son cœur fut saisi d'angoisse et sa fureur se déversa contre les Juifs. Après deux ans de guerre, les Allemands et les Italiens subirent des revers, furent vaincus et refoulés de Libye, déconfits

et honteux. Mis en déroute, ils prirent la fuite en tremblant de frayeur. La confusion grandit dans leur camp. Hitler fut rempli de fureur contre les Juifs et voulut massacrer ceux du Maroc et ceux qui habitaient en Algérie et les persécuter comme il l'avait fait pour leurs frères. Au cours du huitième mois, le mois de Heshvan de la dixième année de son règne, on tira au sort devant Hitler[3], chaque jour et chaque mois, jusqu'au neuvième mois qui est le mois de Kislev. Hitler prévoyait un grand deuil pour les Juifs en ce mois, et il ne se souvint pas que c'était le mois où les Asmonéens remportèrent leur victoire ; c'est pourquoi, ses desseins funestes se retournèrent contre lui. Il ordonna que soient apposées partout dans les rues des annonces enjoignant à tous les nazis et fascistes d'exterminer tous les Juifs en un seul jour, le 6 du mois de Kislev et de se livrer au pillage. Une copie fut donnée aux autorités au Maroc et en Algérie pour qu'ils se préparent, en ce jour, à prendre une revanche sur les Juifs. Les annonces furent apposées comme l'avait ordonné le dirigeant et le décret fut imposé au Maroc et en Algérie ; Hitler et ses nazis s'attablèrent pour festoyer tandis que les Juifs étaient dans la consternation.

VI

Cette nuit-là, comme le sommeil fuyait le président Roosevelt[4], il ordonna de sauver ces États et de leur accorder protection. Les Américains arrivèrent le 8 novembre et pénétrèrent dans ces États le mercredi 11 novembre (soit le 2 Kislev). Pour les Juifs ce fut grande joie, contentement, allégresse rayonnante et marques d'honneur. Le jour même où les barbares avaient espéré avoir le dessus sur les Juifs, ce fut le contraire qui eut lieu[5], ce jour de détresse pour nous devint un jour d'allégresse car les Américains les dominèrent. Les Juifs se réunirent dans leurs villes et célébrèrent la délivrance par des festins et des jours de fête et un grand nombre de persécuteurs qui avaient emprunté la voie des nazis se convertirent au judaïsme car ils étaient en proie à une grande peur des Alliés. Et dans toutes les villes et en tout lieu où arrivèrent les Américains, les lois des nazis et des fascistes furent abolies et les populations furent dans la joie et la jubilation. Les Américains, les Français et les Britanniques poursuivirent leurs ennemis et les chassèrent d'Afrique et agirent envers eux à leur guise : *Tripoli*, *Sousse*, *Sfax*, *Kairouan* et *Gabès* furent conquises et la joie

3 L'ensemble du texte est calqué sur la Meguilat Pourim (l'histoire racontée dans le Livre d'Esther). Pourim signifie « les sorts » en perse. En effet, Aman, le conseiller du roi Assuérus, tira au sort le jour du massacre des Juifs.
4 Cette phrase est calquée sur un verset du Livre d'Esther. « Cette nuit-là, comme le sommeil fuyait le roi » (VI, 1).
5 Il s'agit d'un renversement du sort comme dans l'histoire d'Esther.

fut grande dans toutes les villes. Le nombre de morts atteignit les quarante mille et le nombre de prisonniers environ cent cinquante mille. Les biens furent confisqués. Ils vainquirent un nombre considérable d'ennemis et trouvèrent des armes en abondance. Ils agirent selon leur bon plaisir envers ceux qui les haïssaient et personne ne s'opposa à eux car on avait peur des Alliés.

VII

Au cours du deuxième mois, le mois de Iyar, pendant les trois jours où ils pénétrèrent à Tunis et à Bizerte, ils délivrèrent les prisonniers, rassasièrent les affamés, et les nazis qui s'enfuyaient, ils les noyèrent au Cap Bon. Les drapeaux américains, britanniques et français égayèrent ces villes, tandis que les étendards des nazis et des fascistes furent foulés aux pieds. À Tunis, la capitale, les Alliés tuèrent et exécutèrent environ deux cent cinquante mille personnes ainsi que :

DORNITZ
Et WEBER
Et MANTEUFFEL
Et KRAUS
Et METZ
Et BROECK
Et VON ARNIM
Et VON BRAUCHITSCH
Et BURWITZ
Et NEUFIR
Et BOLOVIUS
Et BAUMSOHNS[6]

Les douze officiers furent arrêtés et désarmés. Les Alliés se reposèrent quelques jours puis se dirigèrent vers les frontières d'Italie et conquirent quatre îles. Vous, nazis et fascistes, sachez que si vous aviez à l'esprit l'extermination du peuple juif, maintenant que vous avez commencé à tomber devant eux, vous ne l'emporterez pas, vous subirez une grande défaite. Il nous incombe de marquer ce jour de délivrance chaque année, le 11 novembre, à l'instar des jours où les Juifs ont été libérés d'Aman et du mois où notre deuil fut transformé en joie, d'en faire un jour de festin, de joie

6 L'énumération reprend la présentation de l'énumération des dix fils d'Aman dans le Livre d'Esther.

et de dons aux pauvres. Nous acceptons cette mission comme nos frères ont accepté les propos de Mardochée. Les actes courageux et héroïques des Alliés sont inscrits dans les annales de toutes les nations. Car le peuple juif est un peuple pacifique en quête de justice, qui parle en bien de ses voisins et aspire à vivre en paix avec eux.

VIII

La bonne fortune voulut que le 11 novembre, jour de la victoire des Français, soit une grande fête ; désormais, la joie redoubla.

Béni sois-Tu, notre Sauveur qui a pris notre parti, a mené notre combat et nous a sauvés de tout malheur et de tout dommage. Béni sois-Tu, Dieu qui soutient Son peuple Israël dans tous ses malheurs.

Maudit soit HITLER
Maudit soit MUSSOLINI
Maudit soit TOJO
Maudit soit HIMMLER
Maudit soit GOERING
Maudit soit GOEBBELS
Maudit soit HESS
Maudit soit DARQUIER DE PELLEPOIX
MAUDITS SOIENT TOUS LES MÉCHANTS

Béni soit ROOSEVELT
Béni soit CHURCHILL
Béni soit STALINE
Béni soit DE GAULLE
Béni soit GIRAUD
Béni soit TCHANG KAÏ CHEK
BÉNIS SOIENT SOUS LES MEMBRES D'ISRAËL
BÉNIS SOIENT TOUS LES HOMMES ÉPRIS DE JUSTICE
AINSI QUE LE GÉNÉRAL CATROUX, QUE DIEU LE GARDE

Cette *meguilat* comprend cent onze versets, nombre qui, en hébreu, forme l'expression « espère en Dieu ». Le verset du milieu du rouleau est le suivant : « partirent en guerre contre cet assaillant ».



Le sionisme dans l'entre-deux-guerres en terres d'islam

Haïm Saadoun, Traduit de l'hébreu par **Claire Drevon**

Dans **Revue d'Histoire de la Shoah** 2016/2 (N° 205), pages 187 à 220
Éditions **Mémorial de la Shoah**

ISSN 2111-885X
ISBN 9782916966144
DOI 10.3917/rhsho.205.0187





Le sionisme dans l'entre-deux-guerres en terres d'islam

Haïm Saadoun[1]

Traduit de l'hébreu par Claire Drevon

À la fin de la Première Guerre mondiale, l'état d'esprit était à l'espoir et à l'optimisme. Les accords de paix et la création de la Société des Nations (SDN) étaient censés apporter une réponse aux espérances, mais le processus de dégradation de l'ordre mondial fut si rapide qu'en moins de vingt ans, une nouvelle guerre commençait.

Pour le peuple juif, l'entre-deux-guerres fut une période de prospérité et de croissance démographique. Les Juifs s'intégrèrent dans leurs États respectifs, voire accédèrent à des postes de direction politique, comme en France avec l'élection de Léon Blum à la tête du gouvernement en 1936. Cela marqua l'apogée du processus d'intégration. Et la contribution des Juifs à la vie de leurs sociétés dépassa de loin leur importance numérique dans la population.

Le mouvement sioniste mondial prit un nouvel essor après la Première Guerre mondiale. La légitimation internationale qu'il avait reçue dans le cadre de la déclaration Balfour (2 novembre 1917), l'instauration du mandat en Eretz Israël, la constitution des institutions du mouvement sioniste, l'organisation des partis sionistes et leurs rivalités, ainsi que la consolidation du peuplement juif en Eretz Israël, comptèrent parmi les réalisations les plus marquantes du mouvement sioniste à cette époque. Outre l'action politique internationale et l'établissement dudit mouvement se développa une action sioniste diversifiée y compris dans des pays d'islam.

L'entre-deux-guerres fut ici une époque bénéfique pour les Juifs. Sur le plan démographique, on assista à un doublement, voire davantage, du nombre de Juifs ; leur statut juridique connut une nette amélioration, les communautés adoptèrent de nouveaux modes d'organisation, les Juifs s'intégrèrent dans

1 Doyen des études à l'Open University, Israël, et directeur du centre de documentation sur le judaïsme d'Afrique du Nord pendant la Seconde Guerre mondiale de l'Institut Ben-Zvi, rédacteur-fondateur de la série *Communautés juives d'Orient au XIXe et au XXe siècle*.

la vie économique (en particulier dans les nouvelles professions), et leur contribution à la vie intellectuelle et culturelle fut considérable. Mais dans la deuxième moitié des années 1930, les relations entre Juifs et Musulmans se dégradèrent sous l'effet de plusieurs facteurs : le conflit judéo-arabe et le lien entre la situation des Juifs et le développement du conflit ; la montée du nazisme en Allemagne et la propagande antijuive d'origine allemande menée dans les pays d'islam ; l'action pronazie du mufti, son lien avec le Reich. Et, enfin, l'antisémitisme du colonisateur, en particulier au Maghreb français.

Dans l'entre-deux-guerres, le sionisme dans les pays d'islam fut favorisé par l'attitude relativement clémente des autorités coloniales à son égard. Et en dépit du fait que dans certains pays l'action sioniste était officiellement interdite, elle se poursuivait *de facto* (au Maroc par exemple). Par ailleurs, il faut compter aussi avec l'indifférence de la société majoritaire en particulier dans les années 1920, comme avec l'hostilité de certaines fractions au sein des communautés juives. Les rabbins ne s'intéressaient généralement pas au sionisme, sans toutefois s'y opposer. Quant au mouvement sioniste mondial, son attitude à l'égard des Juifs des pays d'islam fut longtemps caractérisée par une forme de désintérêt, d'où son influence marginale sur le sionisme local.

Ce qui distingue les types d'action sioniste, c'est d'abord le statut juridique du mouvement sioniste dans chacun des pays d'islam. En Algérie, en Tunisie, en Libye, en Égypte, en Turquie et à Aden, le mouvement sioniste put agir légalement depuis son apparition jusqu'à l'émigration finale. Si le pouvoir autorisa l'action sioniste, ce fut d'abord pour son action sociale. En deuxième lieu, parce qu'il était considéré comme un mouvement culturel, un soutien à la liberté d'association et à la liberté d'expression. Il est vrai aussi que le sionisme était souvent si infime qu'il n'attirait guère l'attention des autorités locales. Le type de sionisme qui se développa dans ces pays peut être qualifié de *sionisme décomplexé*. En revanche, au Maroc[2], au Yémen, en Syrie et au Liban, en Irak et en Perse (Iran), l'activité sioniste fut interdite durant presque toute cette époque. Les sources manquent toutefois pour comprendre l'accord ou le refus des autorités. Dans les pays où les autorités musulmanes autochtones, ou les autorités coloniales interdirent l'activité sioniste, elles invoquèrent comme raisons majeures la brèche creusée par

2 David Cohen, « Lyautey et le sionisme (1915-1925) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, vol. 67, n° 248-249, 1980, p. 269-300 (également paru en hébreu dans la revue *Kivounim*, n° 18, 1982, p. 105-154). Cet article dévoile le mode de prise de décisions du maréchal Lyautey au Maroc de 1912 à 1925. Nous ne disposons pas d'articles similaires ou de documents originaux révélant, ne serait-ce que partiellement, les motivations du pouvoir à l'égard du mouvement sioniste.

le sionisme dans la loyauté, des considérations relevant du panarabisme ou du panislamisme, et la crainte d'une activité politico-sociale entretenue par l'étranger. Ce type de sionisme peut être qualifié de *sionisme dissimulé*.
L'attitude du pouvoir à l'égard du sionisme exerça une influence décisive sur la capacité du mouvement à s'implanter dans la société juive. Mais ce ne fut pas le seul facteur qui influa sur la capacité de développement. L'Algérie offre l'exemple d'un État où le pouvoir autorisa l'action sioniste, mais où la communauté juive demeura peu attirée par le mouvement, au moins jusqu'à la période qui précéda immédiatement la Seconde Guerre mondiale.
Le « sionisme à découvert » entretenait des relations avec le mouvement sioniste mondial. L'organisation interne était semblable à celle des associations d'Europe. On avait à faire à une presse sioniste diversifiée, à des représentants élus aux congrès sionistes, aux prises, partout, avec des luttes incessantes, internes et externes. Le « sionisme dissimulé » se caractérisait principalement par des dons versés aux fonds nationaux[3], des activités culturelles (conférences, cours d'hébreu, publication de journaux où les allusions au thème sioniste étaient nombreuses). En fait, il y avait similitude entre les modalités d'action des deux modèles.
Dans chaque État, d'autres éléments façonnèrent la capacité du sionisme à se développer. Jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, dans les pays d'islam, le sionisme n'intéressa pratiquement pas la société arabe. D'abord, parce qu'il était embryonnaire et parce que ses activités s'apparentaient à celles d'une association culturelle sans grande influence sur la société juive. L'opposition du monde arabe au sionisme était encore bien peu développée. C'est surtout après 1929 qu'elle commença (les événements dits du *Kotel hamaraavi*, du Mur occidental, à Jérusalem). Alors éclata au grand jour un double conflit, le conflit arabo-juif entre Arabes d'Eretz Israël et habitants sionistes, et l'affrontement entre le mouvement sioniste, le peuple juif, et le monde arabe. À ce conflit territorial s'ajouta désormais un affrontement religieux entre l'islam et le judaïsme, parce que, soutenaient les musulmans, l'islam considérait Jérusalem comme l'un de ses lieux saints… Ces événements firent du mufti de Jérusalem Hadj Amin al Husseini (nommé par les Anglais au début des années 1920) un dirigeant à l'échelle du monde arabe et lui conférèrent un statut de gardien des « lieux saints ». Cette attitude nouvelle et violemment hostile à l'égard du sionisme se manifesta lors du premier congrès islamique (1931) organisé

3 Le KKL et le Keren Hayesod. Le KKL (Keren Kayemet leIsraël, fonds national juif) se consacre au rachat des terres et à l'amendement des sols, notamment les plantations d'arbres). Le Keren Hayesod est l'organisme de collecte de fonds de l'Agence juive. *(N.d.T.)*

à Jérusalem. Il symbolisa le début de l'action arabe organisée contre les Juifs et contre le sionisme. Cette opposition allait s'intensifier aussi bien en Eretz Israël que dans le monde arabe et musulman.

Elle s'exprima d'abord dans des articles incitant à lutter contre le sionisme ou les Juifs qui, publiés dans la presse arabe, paraissaient après des événements particuliers… Des comités d'aide en faveur des Arabes de Palestine furent créés dans tous les pays. On proclama des journées de jeûne spéciales ou de prières dans les mosquées, on lança des appels au boycott des « entreprises juives » et on recueillit des dons destinés aux Arabes de Palestine. Il existait d'ailleurs des liens assez étroits entre le mouvement nationaliste palestinien et ces comités. Des enseignants arabes d'Eretz Israël, outre leur « travail éducatif », se rendaient dans les pays voisins pour inciter à la lutte contre le sionisme, et au cours de ses visites dans les pays d'islam, le mufti, désormais interdit de séjour en Palestine par les Britanniques, renforça le lien entre le mouvement nationaliste arabe et ces comités d'aide. Ces actions affectèrent les relations entre les Juifs et leur environnement arabe et freinèrent massivement le mouvement.

Dans les pays où l'activité sioniste était interdite, cette interdiction s'en trouva confortée. Dans les pays où l'activité sioniste était autorisée, on s'abstint de la manifester plus énergiquement et plus visiblement. Ainsi, en dépit des affinités entre le mouvement national tunisien dit el Destour (constitution) et le mouvement national palestinien, l'activité sioniste ne fut pas interdite en Tunisie et elle se poursuivit malgré une certaine tension avec les Arabes du pays[4]. En revanche, au Maroc où, on l'a vu, l'activité sioniste avait été interdite, cette interdiction fut renforcée sous l'influence des relations entre le mouvement national arabe et son homologue marocain.

Mais des facteurs internes à la communauté juive exercèrent aussi une influence directe sur le développement du sionisme. Il existait un lien étroit entre le degré de modernisation de la communauté et la puissance du sionisme local[5]. Sous le régime colonial, les Juifs connurent un processus accéléré de modernisation marqué par le déclin de l'emprise de la religion, la transformation des modèles structurels communautaires, l'adoption de nouveaux modèles politiques, l'intégration dans de nouvelles orientations économiques via l'accès aux professions libérales (avocats, banquiers,

4 Pour plus de développement sur ce sujet, voir le cas de la Tunisie *in* Haïm Saadoun, *Juifs et Musulmans en Tunisie : entre colonialisme français et nationalisme tunisien dans l'entre-deux-guerres*, 3e partie du cours sur les Juifs d'Afrique du Nord aux XIXe et XXe siècles, Université ouverte, 2002 (en hébreu).

5 Michel Abitbol, « Étude du sionisme et de l'*aliyah* chez les Juifs orientaux. Aspects méthodologiques », *Peamim*, n° 39, 1989, p. 6 (en hébreu).

médecins, journalistes, etc.), à des métiers salariés comme à la fonction publique, enfin l'émergence de chefs d'entreprises industrielles, et du travail des femmes. Parallèlement à ce processus s'opéra un rapprochement avec la culture de la puissance coloniale. Il s'exprima dans les domaines de la langue, de l'habillement, des loisirs, des modes d'action politique et d'éducation enfin. Dans certains endroits, les Juifs devinrent citoyens de la puissance coloniale (par exemple en Algérie où ils reçurent la nationalité française dès 1870 par le décret Crémieux). Une petite partie des Juifs tunisiens devinrent eux aussi citoyens français. Certains Juifs de Libye reçurent la nationalité italienne. En Égypte, en Iran, en Turquie et en Irak, pays indépendants dans les années 1920, les Juifs étaient citoyens de l'État. Mais en corollaire à ce rapprochement de la société avec la culture occidentale, on assista à une lente coupure des Juifs d'avec les sociétés arabes locales.

Dans les pays où le processus de modernisation était plus avancé, tout comme dans les pays occidentaux où les Juifs bénéficiaient d'une émancipation pleine et entière, le mouvement sioniste rencontra des difficultés. Intégrés à la vie des États où ils résidaient, ils ne voyaient par le sionisme comme une solution à « une détresse existentielle ». En revanche, dans les sociétés où ils étaient aux prises avec le processus de modernisation, les conditions étaient assez propices à un développement national juif, donc à l'émergence d'un mouvement sioniste. Plus l'intégration des Juifs dans la société était difficile, plus le mouvement sioniste représentait une force d'attraction.

C'est pourquoi dans les régions comme l'actuel Ouzbékistan (Boukhara), l'Afghanistan, l'Iran (à certaines époques), et même au Yémen, il n'y eut pas d'activité sioniste politique organisée. En Algérie où les Juifs avaient reçu la nationalité française pleine et entière en 1870 et étaient de plus en plus à l'aise dans le cadre de la société française, ils n'étaient pas attirés par le sionisme. Au Maroc, les Juifs ne bénéficiaient pas de la nationalité française (à quelques exceptions près). Les conditions étaient donc favorables à l'épanouissement du mouvement sioniste, mais il était souvent empêché, sinon interdit. Pour ceux qui s'identifiaient au mouvement sioniste, l'action consistait pour l'essentiel à encourager la modernisation de la communauté dans un mouvement que les historiens israéliens Yaron Tsur et Hagar Hillel ont qualifié de « réformisme national juif[6] ». Pour ces réformistes nationaux, les Juifs étaient trop préoccupés par les problèmes quotidiens pour s'investir dans le militantisme sioniste. Il importait donc d'abord d'améliorer leurs conditions d'existence.

6 Yaron Tsur et Hagar Hillel, *Les Juifs de Casablanca, étude sur la modernisation des dirigeants juifs dans la diaspora coloniale*, Tel Aviv, Université ouverte, 1995.

Il y a donc un lien étroit entre le degré de modernisation et la capacité du sionisme à se développer. Mais tout aussi importante est l'attitude de la communauté juive à l'égard du sionisme, et en particulier la position de trois de ses groupes : les rabbins, les partisans de l'assimilation et les dirigeants traditionnels.

Dans les pays d'islam, on ne connaît pas d'opposition généralisée de l'establishment rabbinique au sionisme, contrairement à la position du monde orthodoxe en Europe centrale et orientale. On ne connaît pas non plus de soutien généralisé ou d'appel public à la communauté pour la voir s'investir dans le militantisme sioniste. L'attitude de l'establishment rabbinique est essentielle ici : dans la société juive des pays d'islam, la tradition était assez forte pour qu'une mobilisation hostile des rabbins puisse entraver le développement du sionisme. Le rabbin Moshé Khalfon Hacohen (1877-1950), l'un des rabbins les plus importants du sud de la Tunisie, dans une brochure intitulée *Guéoulat Moshé*[7] (La délivrance de Moïse), ainsi que dans d'autres textes, prend position en faveur du mouvement sioniste en tant que mouvement moderne. Il pense certes le sionisme dans les termes d'un monde religieux, le sien, mais autrement que par le passé. Le rabbin propose d'édifier l'infrastructure administrative du futur État et présente en ce sens un programme d'action détaillé relatif aux divers aspects de la construction du pays. À la position du rabbin Moshé Khalfon Hacohen s'oppose celle de Sasson Khadouri, rabbin de la communauté juive d'Irak, hostile au sionisme. L'écrivain Elie Amir lui fait tenir les propos suivants : « Mais il est de mon devoir de rester ici avec mon peuple. De quoi me suis-je occupé si ce n'est de l'art de vivre, de l'art de rester en vie, cet art où les Juifs excellent, qui est la sainte mission que notre Père dans les cieux nous a imposée jusqu'à la venue de Son messie[8]. »

Dans chaque pays, les partisans de l'assimilation se recrutaient parmi les couches sociales les plus aisées, exerçant des professions libérales, le plus souvent détenteurs de la nationalité de la puissance coloniale, parlant des langues européennes et demeurant hors des quartiers d'habitation traditionnels de la communauté juive. Ils étaient favorables à une éducation

7 Brochure *Guéoulat Moshé*, essais et réflexions sur le peuplement d'Eretz Israël, in *Zkhout Moshé* (Le mérite de Moïse), Netivot, éditions Asher Haddad, 1978.

8 Eli Amir, *L'homme qui fait voler les colombes*, Tel Aviv, 1992 (en hébreu), p. 149-150, 155-156. Il s'agit ici d'une adaptation littéraire qui correspond, à mon avis, à la teneur des arguments rabbiniques, mais ce ne sont pas les propos exacts du rabbin. Nissim Kazzaz soutient que l'attitude du rabbin Khadouri résulte d'un combat personnel contre les dirigeants communautaires et non d'une position déclarée contre le sionisme. On remarquera qu'il n'existe pas d'écrits du rabbin sur sa position concernant les questions de la communauté.

européenne pour leurs enfants et aspiraient à moderniser les institutions de la communauté. Opposés au sionisme, ils y voyaient une idéologie spécifiquement nationale alors qu'eux-mêmes désiraient supprimer autant que possible les signes de cette spécificité[9].

En Irak, la tendance à l'assimilation prenait la forme d'une intégration des Juifs à la société irakienne et à sa culture. Ce groupe, qui comprenait une partie des dirigeants de la communauté juive d'Irak, s'opposait à un mouvement sioniste qui contrariait leurs tentatives d'intégration. Compte tenu de la détérioration de la situation des Juifs d'Irak au cours des années 1930, les dirigeants de la communauté publièrent des déclarations rejetant le sionisme, réaffirmant leur « loyauté à l'Irak et au patriotisme arabe ». Par exemple, sous le gouvernement de Yassin al Hachimi (du 17 mars 1935 au 29 octobre 1936), dirigeants et intellectuels de la communauté accédèrent à la demande des autorités et proclamèrent leur loyauté à l'égard de l'Irak et leur éloignement « de tout ce qui dégagerait la moindre odeur de sionisme ». Parmi les signataires, « on trouvait le chef de la communauté, le rabbin Sasson Khadouri en personne, le poète et journaliste Anouar Ben Shaul, le journaliste Menashé Zarour, l'écrivain et éducateur Ezra Haddad, des médecins, des avocats et autres notables. […] Le 24 août 1938, trente-trois membres importants de la communauté et de ses dirigeants, avec à leur tête le rabbin Sasson Khaduri, adressèrent un télégramme au secrétariat de la Société des nations à Genève pour protester contre la politique sioniste en *Palestine*, exprimer leur soutien à leurs frères arabes de *Palestine* et lancer un appel à la justice, à la sécurité et à la paix[10] ».

L'opposition au sionisme en tant que mouvement national est identique chez tous les assimilationnistes qui, avec les rabbins, ne sont pas les seuls à le réfuter. Ils sont rejoints par les dirigeants traditionnels de la communauté juive qui voient dans le sionisme une menace pour leur pouvoir sur la communauté. En Libye et en Tunisie, où se déroulent des élections libres, les luttes sont vives pour sa direction, et assimilationnistes et dirigeants communautaires se rejoignent souvent. Leur différence essentielle réside dans leur emprise sur les institutions communautaires d'une part, d'autre part sur leur volonté, ou non, de conserver le caractère spécifiquement juif de la communauté.

La Libye est le premier pays d'islam où l'on assiste à une lutte pour la direction de la communauté juive opposant cercles sionistes et

9 Aron Rodrigue, *Éducation, société et histoire : l'Alliance israélite universelle et les Juifs du bassin méditerranéen, 1860-1929*, Jérusalem, 1991, p. 223 (en hébreu).
10 Nissim Kazzaz, *Les Juifs d'Irak au* xx*e siècle,* Jérusalem, 1991, p. 228-229 (en hébreu).

anciens dirigeants communautaires[11]. De 1911 à 1943, la Libye est sous domination italienne. Dans le cadre des réformes lancées par Rome, un conseil communautaire juif est créé, dont les membres sont élus démocratiquement. Entre 1916 et 1924, la lutte entre les factions juives se termine par la victoire des anciens dirigeants. En Tunisie, en Turquie et en Égypte, on assista à des luttes similaires, avec des forces en lice structurées et organisées comme en Libye, s'affrontant principalement par le biais des journaux juifs. Au Maroc, les sionistes, nommés ici « réformistes nationaux juifs », mènent le combat contre les tendances assimilationnistes via les journaux *L'Avenir illustré* (sioniste) et *L'Union marocaine* (assimilationniste). Voici comment le rapporte Hagar Hillel : « Chacun des deux journaux représentait un segment différent de l'élite juive de Casablanca : *L'Avenir* représentait l'opposition, tandis que *L'Union* représentait l'establishment. De plus, chaque organe était lié à un camp différent du monde juif : *L'Avenir* au camp favorable au sionisme qui prônait l'auto-émancipation ; *L'Union* au camp profrançais, qui luttait pour l'émancipation. Mais au sein même des deux camps, on trouvait diverses opinions et les polémiques faisaient rage. Les tensions entre les divers journalistes, et entre eux et la rédaction, étaient flagrantes. C'était d'ailleurs une différence prévisible entre un organe officiel, d'une institution ou d'une association, et des journaux exprimant l'état d'esprit d'une importante partie de la société .

D'une façon générale, l'intensité de la lutte entre les sionistes et les autres groupes de la société juive était la conséquence de la légalité ou non du sionisme, de l'existence d'organisations communautaires élues et d'une presse juive. Le combat des sionistes contre les assimilationnistes ne connut pas d'interruption alors que contre les rabbins, la lutte demeura occasionnelle. Ce fut contre l'Alliance israélite universelle que la lutte fut la plus acharnée parce qu'elle disposait de moyens économiques, qu'elle bénéficiait du soutien des autorités coloniales, voire parfois des dirigeants traditionalistes mais aussi des Juifs de France. De plus, l'Alliance s'occupait d'une bonne partie des enfants juifs (y compris des enfants de sionistes) dans le cadre de l'école, alors que les sionistes, peu nombreux et moins organisés avaient pour seul moyen d'expression la presse.

La lutte contre les dirigeants traditionalistes prenait place dans le cadre des élections au conseil de la communauté juive. Durant tout ce temps, jusqu'à

11 Maurice M. Roumani, « La lutte des sionistes pour modifier la communauté en Libye au début du XXe siècle », *Mikedem oumiyam*, II, 5746/1986, p. 251-278 (en hébreu).

la Seconde Guerre mondiale, le sionisme demeura un mouvement restreint face à une population juive généralement silencieuse.
Quant au mouvement sioniste mondial, il se préoccupait en priorité des Juifs d'Europe, en particulier orientale. Il ne prépara pas de documents dans les langues parlées ou comprises en pays arabes, leurs émissaires du mouvement ne s'y rendirent pratiquement pas (il est vrai que les moyens financiers étaient quasi inexistants), et l'*aliyah*[12] en provenance de ces pays ne fut pas encouragée. Enfin, les partis politiques sionistes (le Mapaï, par exemple) ne créèrent pas de sections dans les pays d'islam.

La déclaration Balfour et son influence sur l'action sioniste

La déclaration Balfour (2 novembre 1917) fut la première déclaration politique des nations du monde à conférer une légitimité internationale au mouvement sioniste. Ce texte fut confirmé lors de la conférence de la paix de Versailles (1919) au cours de laquelle furent signés les traités de paix. L'occupation d'Eretz Israël/Palestine par la Grande-Bretagne, et l'instauration d'un régime mandataire (conférence de San Remo) renforça l'idéal sioniste dans plusieurs pays, y compris dans les pays d'islam. À Alexandrie (Égypte), par exemple, le 11 novembre 1917 eut lieu un rassemblement de masse auquel participèrent environ huit mille Juifs dont les chefs de la communauté juive et des milliers d'expulsés d'Eretz Israël. Après les discours en hébreu et en français, et le chant *Hatikvah*, commença un défilé dans les rues principales de la ville[13]. Cette manifestation se déroula en présence du gouverneur d'Alexandrie. Au Maroc, les manifestations de joie s'exprimèrent aussi bien par écrit que par une action concrète. Voici par exemple la réaction d'un rabbin du Maroc, Messaoud [David] Danino, à la publication de la déclaration Balfour[14] :

> Il n'en était pas ainsi de la dernière délivrance, dont tu conviendras qu'elle fut de la justice d'en-haut, et les autorités, que leur gloire s'élève, les acceptent en bas[15], comme nous le constatons *de visu*, tous les gouvernements ont accepté de nous restituer notre terre, et puisse le gouvernement d'Angleterre, que sa gloire et sa monarchie s'élèvent, nous protéger ; tous les gouvernements ont dit qu'en toute

12 Littéralement, montée ; terme hébraïque désignant l'immigration en Eretz Israël.
13 Shlomo Barad, « L'activité sioniste en Égypte, 1917-1952 », *Shorashim baMizrah*, II, 1989, p. 72.
14 David Danino, *Le Sceptre d'or*, Casablanca, 1938, p. 54-56 (en hébreu).
15 L'idée est que, une fois l'accord divin obtenu, les États ont eux aussi accepté ladite déclaration.

> justice, il fallait nous la donner, et ce n'est que justice selon la nature, l'équité et le droit, que ce soient les grandes puissances qui se trouvaient présider au droit international après la guerre mondiale, qui ont donné à chacun des peuples leur liberté, et elles se sont également souvenu de nous, alors que si elles avaient voulu nous ignorer, qui leur aurait dit que faire, et pourquoi vous avez agi ainsi ; ce n'est que la main de Dieu qui a agencé cela.
> Voici mon explication du texte (Isaïe, I) : « Sion sera sauvée par la justice et ses habitants par la charité » signifie que Sion, sur la scène internationale, sera sauvée également par la justice mondiale. Ses habitants, en Israël, le seront par la charité, soit le Keren Hayesod et le Keren Kayemet et les *shekalim*[16]. Et Dieu nous a donné le puissant gouvernement britannique, robuste bras de notre seigneur le roi, immense Georges V, excellence dont s'étendra le royaume, qui nous a fait une déclaration par l'entremise de son grand adjoint, lord Balfour, à qui Dieu a donné la miséricorde.

Au cours des années 1918-1921, environ quatre cents Juifs firent leur *aliyah*, principalement originaires de Fès, Séfrou et Meknès. Le rabbin Shimon Haïm Ovadia décrit ainsi cette immigration :

> Nous sommes conscients du fait que ces derniers temps, nombre de nos coreligionnaires sont mus par un fort sentiment et une forte passion d'aller s'installer dans la ville sainte de Jérusalem, puisse-t-elle être rétablie sans délai de nos jours. Cette passion les a enflammés tant et si bien qu'ils méprisent l'argent et l'or qu'ils possèdent ; ils ont vendu tous leurs biens et leur bétail à des prix dérisoires et espèrent qu'une fois arrivés, ils pourront gagner leur vie grâce au négoce ou à l'artisanat comme ils en avaient l'habitude dans les villes du Maroc[17].

Le moment de cette *aliyah* est lié à la déclaration Balfour, à la conférence de San Remo et au début du mandat britannique en Eretz Israël. Trois événements rapprochés dans le temps et qui, conjugués, donnèrent l'impression d'approcher d'un temps messianique qui permettait en Eretz Israël la construction d'une entité politique juive.

---

16 Le shekel [pluriel shekalim] était une cotisation instituée par Herzl et prélevée par l'Organisation sioniste.
17 David Ovadia, *Fès et ses sages*, Jérusalem, 5739/1979, vol. II, p. 95-96 (en hébreu). Faute de sources et de travaux universitaires, il nous est difficile d'expliquer pourquoi les immigrants venaient principalement de la région de Fès et non d'autres régions, et de suivre l'histoire de cette *aliyah*.

Cette *aliyah* échoua. La plupart des immigrants retournèrent au Maroc. L'un d'eux décrivit la situation économique en Eretz Israël dans une lettre adressée à Fès fin février 1921 : « En Terre sainte, il n'y a pas d'emploi et il n'y a pas de commerce. Même Meir Sabbah et son fils, qui travaillaient précédemment en tant que menuisiers, sont aujourd'hui sans ouvrage. Dites à ceux qui prévoyaient de faire leur *alya* en Terre sainte d'annuler leur voyage car ici, on a faim et la vie est très chère […]. Dites à Pinhas Seroya qu'il renonce à son voyage en Terre sainte[18]. » D'après cette lettre, des facteurs économiques expliquent l'échec de cette *aliyah*. C'est également ce que l'on voit dans la lettre, évoquée plus haut, du rabbin Shimon Haïm Ovadia :

> Malheureusement, leur espoir tourna à la déception car à leur arrivée aux portes de Jérusalem, ils rencontrèrent de nombreux obstacles. Le commerce et l'artisanat ne prospéraient pas, le taux du franc (très bas) venait s'ajouter aux difficultés de l'époque, les soucis les poursuivaient et ils y laissèrent toutes leurs forces. Nombreux furent ceux qui se résolurent à courber l'échine, à soulever des pierres et du sable, mais rien n'y fit. Ils étaient désespérés. Le seul moyen pour eux de sortir de ce mauvais pas était de rentrer dans leur pays, de reprendre la place qu'ils avaient quittée. Ainsi, chaque jour, ils rentrent, amers, ils ont tout perdu, ils n'ont plus d'argent[19].

Les autorités françaises au Maroc, avec l'aide des représentants de l'AIU dans ce pays et en Eretz Israël, exploitèrent l'échec de cette *aliyah* pour rendre plus difficiles les départs vers Eretz Israël. Le comité central de l'Alliance israélite universelle (AIU) demanda à ses représentants au Maroc d'œuvrer en vue de « freiner le mouvement d'émigration qui risque d'amener une catastrophe sur ces pauvres gens qui suivent aveuglément des propositions insensées, voire criminelles ».

Les Juifs d'Iran prirent connaissance de la déclaration Balfour grâce à l'Association sioniste de Petrograd. Leur réaction consista à créer leur propre association sioniste, l'Association culturelle des jeunes Juifs de Téhéran, qui se consacrerait à tous les aspects de l'action sioniste. L'accent fut mis sur l'enseignement de l'hébreu. Des congrès sionistes furent organisés en général dans les synagogues. En 1919 fut créé le comité central de l'organisation sioniste en Iran qui devint l'organe de liaison entre les Juifs

18 David Cohen, « Lyautey et le sionisme au Maroc (1912-1925) », *Kivounim*, n° 18, 1982, p. 128-129 (en hébreu).
19 *Ibid*., p. 129.

d'Iran et l'Organisation sioniste mondiale, mais qui devait aussi servir d'instance centrale de toutes les communautés juives de province, afin de traiter la question de la persécution des Juifs par les musulmans chiites et des préjudices causés, ainsi que de l'amélioration du niveau dans les écoles juives. Fut également constituée une Association des femmes sionistes, mesure peu commune dans une Perse très conservatrice.

En Libye, la déclaration Balfour stimula la création d'associations sionistes. Ce fut la première communauté juive en pays d'islam à voir se dérouler l'élection d'un conseil de la communauté. Les luttes furent âpres entre l'Association sioniste, sous la direction d'Eliahou Nehaissi et l'ancienne direction de la communauté juive, et pour la plupart remportées par les sionistes entre 1917 et 1921.

En Syrie, l'association Maccabi s'attachait à développer l'activité sportive et l'enseignement de l'hébreu. Elle fut fondée à la fin de 1917[20], mais cessa son activité en 1925. Au Yémen en revanche, la fin de la guerre aboutit au départ des Turcs du pays et au retour du régime de l'imam. Ce processus exerça une influence considérable sur la sécurité des Juifs comme sur les limites imposées par l'imam à la vente de leurs biens, l'objectif étant pour l'imam d'empêcher leur départ du pays. En Irak, enfin, les Juifs réagirent par des manifestations de joie à l'arrivée du gouverneur britannique.

Bref, partout, la déclaration Balfour stimula les communautés juives, elle fut parfois vue comme un signe messianique, encourageant l'*aliyah* vers Eretz Israël. Et, dans un premier temps, stimulant partout la création d'associations sionistes et de journaux les appuyant. Lorsque l'enthousiasme de la déclaration Balfour retomba un peu et que la situation générale des Juifs dans les pays d'islam commença à s'améliorer, l'attrait du sionisme s'atténua.

Dans les années 1920, l'action sioniste à découvert

Dans l'Afrique du Nord française, chaque association sioniste, dotée de statuts en bonne et due forme, dut demander une autorisation. La plupart des élus aux fonctions dirigeantes étaient des personnes déjà connues dans la communauté. Dans le Maghreb français, l'association devait respecter les exigences françaises en matière de gestion, elle devait s'intégrer dans le moule des associations à vocation sociale ou culturelle. Les types d'actions

20 Hannah Abrahami, « "Hehaloutz" et l'aliyah de Syrie, les dix premières années, 1929-1939 », *Shorashim baMizrah*, n° 2, 5749/1989, p. 137 (en hébreu).

variaient d'une association à une autre. Certaines privilégiaient l'étude de l'hébreu, d'autres se consacraient à la lecture de la presse juive venant d'Europe, d'autres organisaient des conférences en cercles restreints, voire combinaient tous ces thèmes. L'existence d'associations sionistes en pays d'islam ne constituait pas une nouveauté. De telles associations avaient été créées au début du xxe siècle en Égypte et au Maroc, mais elles n'avaient pas été légalisées par les autorités locales ; en conséquence, les principes du sionisme dans ces pays et son développement furent différents.

La Tunisie

Le 19 janvier 1911, à Tunis, fut créée Sion, dont le nom officiel était Association sioniste tunisienne, la première association sioniste d'Afrique du Nord qui reçut une autorisation officielle des autorités coloniales françaises. Dès lors, le nombre d'associations ne cessa d'augmenter jusqu'à la Première Guerre mondiale. Après la guerre, on comptait en Tunisie dix-sept associations sionistes réparties dans onze villes. Cet essor s'explique par la tolérance manifestée par la France en Tunisie à l'égard du sionisme, mais aussi par l'importance croissante prise par le sionisme en tant que force internationale d'une part, et en tant que possibilité concrète de fonder un État pour les Juifs en Eretz Israël d'autre part.

Ce déploiement d'associations montre que le sionisme s'était bien implanté dans la population juive. Mais sous des formes différentes. Ainsi, à Tunis, Hatikva, fondée par Marcelle Ginzburg, était une association de femmes. Deux associations s'adressaient à la jeunesse juive, d'autres se définissaient comme religieuses. Ces associations sionistes formaient la base du développement du mouvement sioniste, intégrées qu'elles étaient dans le contexte culturel et social français et constituant l'expression principale de la modernité.

La création de la Fédération sioniste en Tunisie en 1920 fut la suite naturelle de cette extension. Elle établissait un lien entre le mouvement sioniste mondial et les sionistes locaux, organisait les élections aux congrès sionistes, la collecte du shekel[21] et l'action des fonds nationaux. Le président de la Fédération était une personnalité importante de la communauté. Pour autant, la Fédération ne réussit pas à imposer son autorité aux associations locales, ni à prélever des taxes, ni même à publier son propre journal. Le sionisme en Tunisie fut donc un mouvement décentralisé.

21 Voir ci-dessus note 15.

En Égypte

C'est en Égypte que fut créée la première association sioniste en terre d'islam, avant même la tenue du premier congrès sioniste (août 1897). Le fondateur de l'association, Marco Barukh, était arrivé en Égypte dans l'intention d'y créer un mouvement sioniste, mais son statut d'immigrant et plus encore sa personnalité l'en empêchèrent. La communauté juive d'Égypte offrait pourtant un bon potentiel de départ : proximité d'Eretz Israël, présence de nombreux exilés d'Eretz Israël entre autres facteurs. Pourtant, le sionisme ne s'y implanta pas de façon significative, et les facteurs d'entrave l'emportèrent : une société d'émigrés (ce qu'était la communauté juive d'Égypte) ne pouvait se montrer ouverte à des idéologies nouvelles de ce type. De surcroît, l'Égypte était en plein essor économique, et la communauté juive y contribuait fortement. Pourquoi aurait-elle abandonné cette situation enviable ?

Lors de la Première Guerre mondiale arrivèrent en Égypte onze mille réfugiés d'Eretz Israël qui venaient d'être expulsés par les Turcs. Après le conflit, le pays reçut une indépendance « officielle » des Britanniques (1922) mais en réalité, l'influence de Londres demeura prégnante.

En 1918 avait été créée la *Revue sioniste*. Chaïm Weizmann, alors principal responsable du mouvement sioniste, se rendit dans le pays à deux reprises et y noua contact avec les dirigeants de l'organisation sioniste locale. La fédération sioniste semble avoir fonctionné jusqu'au milieu des années 1920, tandis que les associations sionistes demeuraient faibles. Les grandes personnalités de la communauté comme Léon Castro, Moïse Cattaoui, Joseph Cicurel, etc., en étaient membres, même si leur investissement personnel y demeura faible. En outre, de fortes dissensions personnelles affaiblirent le mouvement bien plus centralisé en Égypte qu'en Tunisie. Pour autant, les sionistes d'Égypte qui participèrent au congrès sioniste de Londres en 1920, ainsi qu'à l'inauguration de l'Université hébraïque à Jérusalem en 1925 continuèrent à aider les réfugiés juifs en chemin pour Eretz Israël ou qui quittaient le pays.

En 1923 Albert Mosseri créa au Caire une section de l'Union mondiale du scoutisme juif dont l'activité était principalement culturelle : étude de l'hébreu, conférences et excursions, mais aussi collectes de fonds au profit du KKL (le Fonds national juif), tandis que son épouse fondait une section d'éclaireuses juives.

En Algérie

Après la déclaration Balfour et la fin de la Première Guerre mondiale, le sionisme commença s'organiser dans plusieurs villes d'Algérie : Tlemcen, Médéa, Mostaganem, Ferryville[22]. En 1920, une association appelée Union sioniste algérienne (en hébreu, Shivat Sion, c'est-à-dire le « retour à Sion ») se mit à fonctionner à Alger, rassemblant principalement des pauvres comme le pensait alors l'un de ses dirigeants : « Les riches et les personnes influentes parmi les Juifs d'Alger boycottent le sionisme et pour l'instant nous ne comptons pas sur leur soutien. » Ces « riches » soutenaient qu'« étant avant tout français, ils ne devaient pas s'intéresser à la question sioniste et qu'ils se trouvaient bien ici ». L'union sioniste algérienne comptait plus de deux cent cinquante sympathisants dont la plupart militaient activement. L'association demanda au mouvement sioniste de correspondre avec elle en français, car ses membres ne parlaient couramment ni l'hébreu ni l'anglais. Cette requête ne facilita pas la tâche de l'organisation sioniste pour l'envoi d'une documentation adéquate. Mais plus encore, ce fut la question de la nationalité française et celle de la très faible mobilisation des couches sociales aisées en faveur du mouvement qui furent les freins les plus puissants.

En Algérie, la sympathie pour l'idée sioniste s'exprima aussi par les dons aux fonds nationaux (KKL et Keren Hayesod). De 1923 à 1925, des collectes d'argent furent organisées en faveur du Keren Hayesod et de l'organisation travailliste sioniste, recueillant des sommes non négligeables.

Dans un rapport daté du 25 juin 1924, Joshua Buchmil résume son voyage et la campagne de collecte de fonds qu'il organisa en Algérie du 17 décembre 1923 au 6 mai 1924 : « D'une façon générale, écrit-il, les Juifs d'Algérie ne comprennent pas le problème de la renaissance nationale juive en Palestine. » Toutefois, la collecte de fonds demandait bien de l'énergie et de l'attention. Lors de la visite de Sussmann en 1923, des comités du Keren Hayesod furent créés à Alger, mobilisant des personnalités de milieux sociaux et professionnels différents. Certaines d'entre elles assumaient d'autres fonctions dans la communauté juive.

Aux difficultés premières s'ajoutait le refus du consistoire de coopérer au mouvement au motif qu'en France également, le consistoire en demeurait éloigné. Enfin, il n'y avait pas ici de presse sioniste même si, de temps en temps, la presse juive mentionnait l'activité sioniste, en particulier lorsqu'il s'agissait des collectes de fonds et du Keren Hayesod. Le mot « sionisme »

22 Aujourd'hui Menzel-Bourguiba. *(N.d.T.)*

n'est pas mentionné, contrairement à Eretz Israël, une timidité constante qui montre la tâche difficile du sionisme dans le judaïsme algérien.
La présence d'émissaires en faveur de l'action sioniste, comme la collecte de fonds et l'organisation de conférences sont certes importantes, mais elles ne débouchent jamais sur la création d'associations. Pour nombre de Juifs d'Algérie, cotiser était comme un geste de bienfaisance au profit des Juifs d'Eretz Israël qui pouvait les dispenser de s'engager plus avant. C'est ainsi que Fanny Weil rapporte sa visite dans la ville de Bône (Annaba) :

> Nous avions dans la ville un responsable : cette ville a péniblement donné trois cents francs dans l'année. Accueil chaleureux. J'ai organisé une commission permanente composée de personnes influentes dans la communauté, ainsi qu'une autre commission de la jeunesse qui s'occupera du travail concret en faveur du KKL. J'ai donné deux conférences. Six cents personnes, dans cette communauté de quatre cents familles, ont assisté à la deuxième ; aucune personne en bonne santé n'y a manqué. Dans cette ville, plutôt pauvre, la collecte a permis de ramasser 16 850 francs.

Elle rédigea également un rapport depuis Alger sur la conférence donnée samedi soir à la synagogue bondée : « Jamais, m'a-t-on dit, un conférencier juif n'a amené tant de monde ».

En Libye

Après la conquête de la Libye par l'Italie en 1911, l'activité sioniste fut importante. Mais les luttes pour le contrôle des institutions de la communauté assombrirent les années 1920. En 1922 fut créée une association sioniste, *Ahdout vé Hitkademout* (« Union et progrès »), sous la direction de Fortunato Haddad qui publia un hebdomadaire, *Le Réveil* ; celui-ci s'épuisa en polémiques avec une association plus ancienne, *Deguel Sion* (« Le drapeau de Sion »). Ces luttes internes, interminables, affaiblirent le mouvement sioniste en Libye jusqu'à l'intervention (réussie) au printemps 1923 d'un émissaire d'Eretz Israël (Avraham Elmaleh). Il parvint à faire fusionner les deux associations et même à fonder avec d'autres, en 1923, l'association sioniste féminine, l'A.D.E.I. (*Associazione Donne Ebree d'Italia*) avec pour objectif de promouvoir l'éducation de la femme juive en Libye. En 1924 fut créée en Libye l'Organisation sioniste tripolitaine liée à l'Organisation sioniste italienne.

En février 1923, onze jeunes Juifs de Libye émigrèrent en Eretz Israël sous la direction d'Eliyahu Falah (qualifié de premier pionnier de Libye). Au cours des années suivantes, l'action sioniste se développa. À Homs, le rabbin Frija Zoaretz encouragea l'étude de l'hébreu, demandant à l'Organisation sioniste l'envoi de livres et de brochures. Un mouvement de jeunesse sioniste (Jeunesse juive tripolitaine) fut créé en 1924, suivi en 1925 de la fondation du mouvement révisionniste de Tripoli (dans la mouvance de Jabotinsky). Puis, en 1928, fut constituée à Tripoli l'Union des associations juives sous l'égide de l'Organisation sioniste tripolitaine tandis qu'on tenta un peu plus tard de créer une ferme destinée à former des Juifs aux travaux agricoles.

Le sionisme dissimulé

Au Maroc

À la veille de la conquête française, il existait au Maroc une importante action sioniste, renforcée encore par la déclaration Balfour en 1917. Mais dès la Première Guerre mondiale et, davantage encore après, la Résidence générale de la France, en la personne d'Hubert Lyautey, décida d'interdire toute activité sioniste. Il y eut quelques tentatives d'action sioniste par le biais du journal *Or HaMaarav* (« Lumière de l'Occident » , publié en langue judéo-arabe) des frères Hadida à Casablanca, comme la création d'une association sioniste dans le sud du Maroc, mais l'attitude résolue des autorités françaises y mit un terme.

Du coup, l'activité sioniste évolua surtout autour du journal *L'Avenir illustré*, éloigné des associations sionistes déclarées et des mouvements de jeunesse scouts, eux aussi interdits. L'action sioniste fut prise en charge ici – le fait est unique en terre d'islam – par ce seul journal qui ne proclama évidemment jamais son allégeance. Il contribua nettement à diffuser l'idée sioniste de façon détournée, en rédigeant des articles sur les problèmes sionistes dans le monde en général et, en faisant indirectement allusion à la situation au Maroc. Les Juifs marocains pouvaient, sans trop approfondir, trouver dans les pages du journal (qui parut chaque semaine de 1926 à 1940) les principes fondamentaux du mouvement sioniste.

Par ailleurs, Jonathan Thursz tenta d'organiser des congrès nationaux de militants sionistes, officiellement baptisés « congrès nationaux ». Quatre furent mis sur pied entre 1936 et 1939, dont le premier réunissait trente-quatre délégués de six communautés (dont dix-neuf de Casablanca). Le

deuxième compta trente-quatre représentants de huit communautés (dix-huit de Casablanca). Au troisième congrès se présentèrent cinquante-cinq représentants de dix communautés (vingt-sept de Casablanca). Et le quatrième congrès rassembla trente-neuf délégués de cinq communautés (vingt-sept de Casablanca). L'importance de ces congrès réside dans leur existence même. On y discutait des modalités de l'action sioniste au Maroc (diffusion de l'hébreu, collecte de fonds pour l'activité nationale et collecte du shekel pour le Yishouv) et de questions de règlement – les associations sionistes locales n'étaient pas encore créées. C'était donc un centre sans périphérie, à l'inverse de la situation qui prévalait dans les premières années de l'action sioniste, quand il n'y avait pas de centre mais seulement une périphérie.

En Iran

Le comité sioniste de Téhéran accordait une grande importance à la coopération de toutes les communautés à l'action sioniste. Dans le cadre du journal *Guéoula* (« Délivrance », en hébreu), il publiait les informations relatives aux activités dans différentes villes, telles Borujerd, Golpāyegān, Damavand, Hamadhan et Kashan. En septembre 1922, vingt-sept sections avaient déjà été créées sans rencontrer l'opposition ni des rabbins, ni d'autres éléments de la communauté juive.

Pour la première fois, le comité sioniste fut pour les Juifs d'Iran l'adresse centrale où demander assistance et secours en cas de problèmes dans leurs relations avec les musulmans. Les relations entre le comité central, sis à Téhéran, et les communautés juives de province étaient difficiles du fait de l'état des routes et de la situation politique instable alors que le pouvoir central ne parvenait pas à faire régner l'ordre dans le pays. À la fin de l'année 1920, par exemple, l'état de siège avait été instauré ce qui impliquait la limitation drastique de toute activité politique et publique, l'interdiction de publier des journaux, comme l'interdiction de toute forme de propagande. Le comité de Téhéran demanda au ministère iranien de l'Intérieur l'autorisation de poursuivre l'action sioniste, de la protéger des voisins musulmans désireux parfois de la perturber. Il s'adressa aussi au consul britannique à Téhéran comme au comité sioniste central de Londres pour leur demander d'intercéder auprès des autorités iraniennes. Sans réponse. Toutefois, l'activité sioniste se poursuivit : il semble que le gouvernement iranien souhaitait se concilier les puissances européennes, et en particulier la Grande-Bretagne.

Après la Première Guerre mondiale, l'activité sioniste porta principalement sur la collecte en faveur des fonds nationaux et le paiement du shekel, ce

qui permit aux Juifs d'Iran d'envoyer un représentant au congrès sioniste de 1921. Par ailleurs, des Juifs iraniens souhaitaient émigrer en Eretz Israël, et leurs demandes parvenaient au comité depuis l'ensemble du pays. Parmi les principales motivations, l'établissement du mandat britannique, la situation économique difficile en Iran et l'attitude hostile de la société musulmane. Sans compter, pour les Juifs vivant au nord-ouest de l'Iran (Azerbaïdjan et Kurdistan), le poids des guerres opposant les autochtones et Téhéran. Plusieurs familles émigrèrent sans en informer le comité central sioniste de Téhéran, mais par suite de la fermeture de la Palestine après les pogroms de 1921, celui-ci dut intervenir pour obtenir des visas d'entrée en Eretz Israël.

La situation se durcit en décembre 1922 après que la presse iranienne eut traité du conflit judéo-arabe en Eretz Israël. Téhéran interdit alors aux Juifs le départ vers Eretz Israël, tandis qu'en septembre 1925, un décret veillait spécialement à empêcher les jeunes Juifs d'échapper au service militaire. Toutes les requêtes adressées par le comité central sioniste furent vaines. Dans l'immédiat, il fallait améliorer l'état médiocre de l'éducation juive, en particulier de l'enseignement de l'hébreu. Là était la priorité. D'où l'effort pour fonder une école hébraïque nationale à Téhéran et des écoles élémentaires dans les grandes villes du pays où vinrent enseigner plusieurs professeurs d'hébreu arrivés d'Eretz Israël.

Comme ailleurs, de nombreuses rivalités personnelles freinèrent le mouvement, jusqu'à entraîner ici, au début des années 1920, une scission au sein de la communauté juive. Ces rivalités interminables finirent par une rupture avec l'Organisation sioniste de Londres. Shmuel Haïm, le président de l'organisation sioniste d'Iran, se mêla à la vie politique iranienne, soutenant par exemple l'enrôlement des Juifs dans l'armée. Mais en 1926, il fut arrêté, accusé d'« activité contre le Shah et le gouvernement iranien » et pour collaboration (en association avec des musulmans) à une « activité complotiste ». Il fut exécuté en 1931.

L'émissaire du mouvement sioniste (et du Keren Hayesod), Yehouda Kopolevitz se rendit en Iran fin 1928 dans le but de relancer l'action sioniste. Il réorganisa le mouvement et tenta même d'obtenir une autorisation officielle. Sans compter ses interventions en faveur de Shmuel Haïm. En vain.

L'exécution de ce dernier en 1931 frappa de stupeur les Juifs d'Iran. Toute activité sioniste cessa par crainte de mesures violentes de la part des autorités comme des voisins musulmans. De surcroît, quand l'Iran se rapprocha de l'Allemagne après 1933, la pression sur les militants sionistes s'intensifia.

Bref, l'activité sioniste ne cessa de décliner après six années fructueuses. Les dirigeants du comité démissionnèrent, l'un émigra en Eretz Israël en 1923, l'autre vers la France pour des raisons professionnelles.

En Irak

C'est en juillet 1920 que fut créée à Bagdad l'Association littéraire hébraïque. Elle était considérée comme la première association sioniste sous le régime britannique qui régnait sur le pays depuis 1917. Elle publiait un journal en hébreu, *Yeshouroun*, s'impliqua au sein de la direction de la communauté juive et changea de nom dès la fin de cette même année pour devenir l'Association sioniste Aram Naharaïm[23]). En mars 1921, elle reçut une autorisation officielle, très vite annulée par les Britanniques (juillet 1922), ce qui n'empêcha pas un fonctionnement plus discret.
Dans l'entre-deux-guerres, le mouvement se consacra comme dans presque tous les autres pays d'islam, à la collecte en faveur du KKL et du Keren Hayesod, acquérant aussi des terrains en Eretz Israël et organisant l'aliyah, laquelle connut une certaine ampleur (près de huit mille personnes au début des années 1920).
Le troisième volet fut, comme ailleurs, l'activité culturelle (clubs, bibliothèque de l'association). Par ailleurs, fait plus spécifique, un grand nombre d'enseignants d'Eretz Israël vinrent travailler dans les écoles de la communauté juive d'Irak, dans plusieurs disciplines, y compris évidemment l'hébreu. C'est là un phénomène atypique pour un pays d'islam. Comment l'expliquer ? Par plusieurs facteurs conjugués : la proximité d'Eretz Israël, l'existence d'un système éducatif communautaire, mais plus encore la lutte contre l'éducation française de l'Alliance israélite universelle (le colonialisme britannique n'y fut sans doute pas étranger), enfin des raisons de personnalités – le responsable de l'éducation dans la communauté juive en Irak était un Juif britannique favorable au sionisme. Nul doute que cela contribua à la pénétration de l'idée sioniste en Irak, même si l'enseignement dispensé n'était pas formellement sioniste.

Les années 1930

Le sionisme à découvert et l'antisémitisme des années 1930

Les tendances amorcées dans les années 1920 se confirmèrent dans les années 1930 pour les Juifs des pays d'islam, des années plutôt favorables y

23 Région de Mésopotamie mentionnée dans la Bible, entre autres comme le lieu de naissance d'Abraham. *(N.d.T.)*

compris en Algérie en dépit des violences de 1934. Reste toutefois que les années 1930 virent apparaître des voix nouvelles, insignifiantes un peu plus tôt et désormais inquiétantes, en particulier la radicalisation du conflit judéo-arabe en Eretz Israël/Palestine, l'action du mufti de Jérusalem, ses relations avec le nazisme désormais au pouvoir en Allemagne et la propagande antijuive du Reich dans les pays d'islam. Sans oublier le durcissement de l'antisémitisme colonial italien et français.

Les relations entre Juifs et musulmans souffrirent du conflit en Eretz Israël, surtout après les événements du Mur occidental en 1929. La tension, alors, ne cessa pas de s'intensifier et se répercuta dans tous les pays d'islam. L'attitude des musulmans en Afrique du Nord et au Moyen-Orient à l'égard des Juifs en fut affectée. Les travaux universitaires établissent généralement une distinction entre solidarité arabe et solidarité islamique, mais le conflit judéo-arabe en Eretz Israël conjugue ces deux aspects et leur donne plus de force. Concrètement, cela se traduisit par la tenue du premier congrès islamique réuni à Jérusalem en décembre 1931. Ce congrès marqua le début de l'action interarabe contre le sionisme et les localités juives d'Eretz Israël, une action qui passa par la fondation d'un « Comité d'aide aux Arabes de Palestine », l'endoctrinement redoublé dans les mosquées, la publication de nombreux articles dans la presse (et une propagande radio qui se développa), les liens renforcés avec l'Allemagne nazie, la présence d'enseignants palestiniens au Moyen-Orient, etc.

L'historien marocain Mohammed Kenbib a noté plusieurs cas d'identification des Arabes de Palestine aux Marocains engagés dans la guerre du Rif en 1925. Il rappelle également les pétitions des dirigeants nationalistes marocains proclamant leur sympathie pour leurs « frères de Palestine ». Par ailleurs, les collectes juives en faveur du KKL et du Keren HaYesod étaient de plus en plus dénoncées et entravées par les musulmans. Un « affrontement » significatif entre Juifs et musulmans (apparemment le seul) eut lieu au Maroc dans les années 1930, opposant le journal nationaliste *L'Action du peuple* et l'hebdomadaire sioniste *L'Avenir illustré*. Dans un article paru le 27 avril 1934, Mohammed Kholti accusait les sionistes du Maroc de « soutenir les Juifs de Palestine dans leur combat pour déposséder et exploiter les 800 000 Arabes, qu'ils espèrent soumettre en se fondant sur cette fantaisiste déclaration Balfour qui est inconcevable ». La controverse s'étalait dans les pages des journaux. Elle mettait en lumière la place de plus en plus difficile des Juifs dans la réalité coloniale. L'historien David Cohen reprend, pour le comprendre, le point de vue du journal nationaliste arabe :

> Comment peuvent-ils [les Juifs du Maroc] agir sincèrement en faveur de la question sioniste sans susciter, du même coup, l'impression qu'ils sont des « traîtres » à l'égard de la France et du Maroc ? Trahir la France, c'est-à-dire tourner le regard vers Sion et soutenir l'entreprise sioniste, alors que, au Maroc, la France a contribué à améliorer le statut juridique, économique et social des Juifs ; trahir le Maroc, car les sionistes dans ce pays auraient dû, en tant que ressortissants marocains, renforcer d'abord l'empire chérifien, au lieu de croire en l'idéologie sioniste. Mais l'essentiel, selon le journal marocain, est ce qui ne se dit pas ouvertement : les Juifs doivent se ranger aux côtés des nationalistes marocains dans le combat anticolonial contre la France.

La position du journal arabe posait problème car elle signifiait que son engagement en faveur des Palestiniens était légitime, mais pas celui des Juifs marocains en faveur des Juifs d'Eretz Israël.
C'était une question centrale : celle de la « loyauté juive » tant à l'égard des Marocains qu'à l'égard des Français. Pour autant, elle ne porta pas atteinte aux relations quotidiennes entre Juifs et musulmans. Par ailleurs, un facteur politique nouveau était sur le devant de la scène : quelle serait la place des Juifs dans le combat anticolonial du Maroc ?
Il demeurait toutefois que la question palestinienne ne pouvait plus être négligée – je l'appellerai « la composante palestinienne » – dès lors que toute tension en Eretz Israël allait influer sur la situation au Maroc. Une situation entremêlée au combat anticolonial marocain contre la France.
En Irak, l'élément marquant était la présence d'enseignants palestiniens conjuguée à une propagande antisémite menée par le Reich nazi. En réponse aux événements de Jérusalem en 1929, des entreprises se mirent en grève, une prière publique fut organisée, et l'on collecta des fonds en faveur des familles de victimes arabes. Même les institutions officielles prirent part aux manifestations de protestation contre le Foyer national juif en Palestine. Le 2 novembre 1929, douzième anniversaire de la déclaration Balfour, le Parlement interrompit ses débats pendant cinq minutes en signe de protestation. Après les pogroms de 1936, des volontaires venus d'Irak (mais aussi d'autres pays) furent envoyés en Palestine, tout comme une délégation irakienne de haut niveau pour y rencontrer les dirigeants arabes palestiniens. En 1937, l'Irak protesta officiellement à la SDN contre la proposition de partage de la commission Peel. La situation des Juifs d'Irak était la première victime

de ces tensions. En septembre 1936, déjà, trois Juifs avaient été assassinés. Pour autant, croyant calmer la situation, les dirigeants de la communauté juive assurèrent qu'il n'y a pas de lien entre ce drame et la situation en Palestine. Jusqu'à la fin des années 1930, des attaques directes contre les Juifs se multiplièrent, tandis que toute activité sioniste demeurait interdite.

L'Égypte indépendante (mais avec la présence britannique) au contraire, fournit un bon exemple d'État qui jusqu'au milieu des années 1930 connut une coexistence judéo-musulmane harmonieuse. Des Juifs tel Léon Castro soutinrent le Wafd, le parti nationaliste au pouvoir (et même y militèrent). Mais la situation se dégrada au milieu des années 1930, en lien avec la Palestine : des articles de presse se montrèrent hostiles, des appels au boycott des entreprises juives se firent entendre, des tracts et des graffitis sur les murs apparurent. Comme dans l'ensemble du monde arabe, l'action antijuive se radicalise et vient même des institutions dirigeantes, mais c'est surtout après la guerre, avec la création de la Ligue arabe (1945) que la situation empire. Jusque-là, l'action sioniste a pu se développer, de même qu'en Libye dominée par les Italiens. Reste que le *Manifeste de la race* y est publié par le régime fasciste en novembre 1938, qui va commencer à entraver plus durement la vie de la communauté juive, comme l'action sioniste.

En Tunisie, la visite de Jabotinsky prévue pour mars 1932 est empêchée par le mouvement national tunisien (influencé par les Palestiniens). De même, en 1938, la conférence que devait donner le capitaine du bateau école du Bétar, *Sarah I*, est annulée, tout comme la projection du film *La Terre promise*. Dans la seconde moitié des années 1930 se multiplient les comités d'aide aux Palestiniens, les journées de jeûne et de prière « en faveur de la Palestine », l'appel au boycott des « entreprises juives », la publication d'articles hostiles. Mais l'action sioniste n'est pas entravée pour autant comme le montrent la presse sioniste, très vive, et l'action des mouvements de jeunesse sionistes. Ce paradoxe s'explique par la situation coloniale. L'interdiction du mouvement sioniste aurait par ailleurs entraîné celle du nationalisme local…

Dans l'Afrique du Nord française, l'antisémitisme colonial s'intensifie dans les années 1930. L'antisémitisme français a déjà une longue tradition (il n'est que de voir Alger au moment de l'affaire Dreyfus) et tous les partis antisémites créés dans l'entre-deux-guerres fondent des sections au Maghreb, au Maroc, en Tunisie et surtout en Algérie où l'antisémitisme colonial était déjà bien implanté. C'est là que l'antisémitisme français est le plus intense, en particulier à cause de la présence d'une importante population coloniale qui se considérait offensée par le décret Crémieux. Cet antisémitisme électoral

continua à gagner du terrain en Algérie sans entraîner pour autant un mouvement de Juifs plus marqué vers le sionisme, y compris après le pogrom de Constantine en août 1934.

Au Maroc, l'antisémitisme français était plus faible que celui qui sévissait en Tunisie et surtout en Algérie. D'une part, parce que la majeure partie des colons français étaient de nouveaux immigrants installés au Maroc depuis peu. Si en Algérie, les colons venaient de plusieurs pays et étaient issus de couches sociales plutôt modestes, au Maroc, on avait surtout à faire à des Français de la classe moyenne inférieure dont les opinions politiques étaient souvent plus modérées. Par ailleurs, contrairement à l'Algérie, les Juifs au Maroc ne participaient pas à la vie électorale. Ils demeuraient sous la protection du roi, *sujets* marocains, à l'instar des musulmans et non citoyens. En 1935, Fanny Weill est à Casablanca pour collecter des fonds en faveur du KKL. Conformément aux instructions reçues, elle rencontre le gouverneur français de la ville : « Il s'adressa à moi avec d'évidents débordements antisémites contre les Juifs du pays. Il me déclara qu'ils étaient antifrançais et que le jour viendrait où ils le retrouveraient faire des sorties publiques, c'est-à-dire lutter contre eux. » Il ajouta qu'il « préférait écraser d'un pied fier la culture française plutôt que de la voir brandie par des Juifs, et qu'il ferait tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher que les Juifs du Maroc ne deviennent français. Nous avons déjà suffisamment de Français en France qui n'appartiennent pas à la race française ».

L'année 1936 marqua un tournant dans l'antisémitisme colonial, en particulier avec l'arrivée au pouvoir à Paris de Léon Blum. C'était la première fois dans l'histoire de France qu'un Juif accédait à cette haute fonction, ce qui mit en ébullition la droite française en métropole comme aux colonies. De plus, avant l'arrivée du Front populaire au pouvoir, Marcel Peyrouton avait été nommé le 21 mars 1936 résident général de France au Maroc. Il ne resta en poste que six mois (jusqu'au 25 septembre 1936), mais ce fut suffisant pour permettre aux partis nationalistes français de se ressaisir. Devenu chef de gouvernement, Blum écarta Peyrouton et le nomma ambassadeur en Argentine[24]. Il désigna l'amiral Noguès pour lui succéder.

À l'autre bout du monde musulman, l'Afghanistan offre un bon exemple de l'action nazie dans les pays d'islam. Voici comment l'explique l'historien israélien Ben Tsion Yehoshoua-Raz :

24 Après la formation du gouvernement de Vichy, Peyrouton revient en France pour y devenir le ministre de l'Intérieur du maréchal Pétain. Il est, avec d'autres, responsable des lois antisémites de Vichy.

Étant donné que l'Allemagne, par suite de la Première Guerre mondiale et du traité de Versailles, était empêchée de coopérer avec d'autres États, elle résolut ce problème en encourageant une initiative prétendument privée. Une entreprise commerciale germano-afghane fut créée en Afghanistan, qui encouragea l'émigration d'Allemands dans ce pays, principalement des médecins, des ingénieurs, des techniciens et des enseignants. Cette société commerciale était en fait une agence centrale de planification, de coordination et d'inspection, une sorte d'État dans l'État, chargée de programmes de développement, de la balance des paiements, et de l'import-export. Dans cette société travaillaient, aux côtés des Allemands, de jeunes Afghans instruits, formés en Allemagne où ils s'étaient imprégnés de la théorie de la race aryenne.

La pénétration de l'influence nazie en Afghanistan porta gravement préjudice aux Juifs de ce pays, [et ce] dans trois domaines : a) dépossession de leurs entreprises, qui étaient leur principale source de revenus, voire la seule ; b) expulsion des Juifs des villes situées à la frontière entre l'Afghanistan et la Turkménie où ils s'adonnaient au commerce des fourrures de la ville de Karakol et au commerce de textiles, et rassemblement dans seulement trois villes : Herat, Kaboul et Balkh. Les expulsés furent également spoliés de leurs biens et ne furent pas autorisés à emporter quoi que ce soit là où ils furent déportés ; c) exposition des Juifs du pays aux émeutiers déchaînés. Des Juifs parfaitement innocents furent jetés en prison.

Les Juifs d'Afghanistan, par l'intermédiaire de leurs représentants en Eretz Israël, lancèrent un appel à l'aide aux institutions sionistes, notamment pour recevoir des visas : « Nous sommes persuadés qu'à l'avenir nous serons de plus en plus persécutés, car nous avons le sentiment qu'il y a, parmi les partisans du régime de Hitler, des instructeurs spéciaux qui incitent à la violence et qui déclarent aux ministres de l'État d'Afghanistan qu'il faut persécuter les Juifs. »

L'action du nazisme fut intense aussi dans d'autres pays du Moyen-Orient. En Irak en particulier où la délégation allemande, dirigée par Fritz Grobba (en poste en Afghanistan dans les années 1920) était efficace. Une action concrétisée par la prise de contrôle de la presse locale (comme *Al Alam al Arabi*, ou le monde arabe) qui propageait une propagande antijuive virulente. Les représentants du Reich étaient en relation avec les principaux

milieux nationalistes d'Irak. De nombreux jeunes Irakiens se rendaient en Allemagne pour y suivre des études ou des stages. Nombre de dirigeants irakiens disaient leur admiration du nazisme en publiant des articles de cette veine dans la presse arabe.

Dans d'autres pays, la propagande était moins virulente, et cela en fonction de l'intérêt qu'y manifestait l'Allemagne. Par exemple, malgré la souveraineté italienne en Libye, la propagande antisémite allemande ne fut pas intense, du moins jusqu'à la fin des années 1930. Dans le Maghreb français, les ambassadeurs allemands et les marins des navires marchands étaient les principaux vecteurs de la propagande antijuive. Cet antisémitisme allemand y était également alimenté par le fascisme italien, principalement en Tunisie, mais aussi par l'état d'esprit qui prévalait dans la société arabe.

Cet antisémitisme eut des répercussions sur l'activité sioniste. Limitées jusqu'à la fin des années 1930. Après la Seconde Guerre mondiale, avec la révélation du génocide, le sionisme prit une autre signification et intensifia son activité. Déjà, avant la guerre, le mouvement sioniste luttait contre les manifestations d'antisémitisme, préconisait le boycott des produits allemands. Pour autant, il est difficile d'affirmer que cet antisémitisme intensifia l'action sioniste. C'est ce que l'on voit par exemple en Algérie.

Ces tendances antisémites des années 1930 dans les pays d'islam assombrirent les relations entre Juifs et musulmans. Elles ébranlèrent le sentiment de sécurité, mais ne parvinrent pas vraiment à endiguer le mouvement sioniste.

Formes de l'action sioniste

L'action sioniste dans les années 1930 s'intensifia dans la plupart des pays d'islam en dépit de signes inquiétants. Là où il s'exprimait à découvert, on put noter l'apparition de courants politiques et de luttes internes, l'activité des mouvements de jeunesse, la force croissante de la presse sioniste et l'approfondissement de l'étude de l'hébreu. Et même une *aliyah*, quoiqu'à petite échelle. À la fin des années 1920, le mouvement du sionisme révisionniste de Zeev Jabotinsky implanta d'importantes sections en Tunisie, en Égypte, ainsi que d'autres, de moindre importance, en Algérie. La création d'une section du Bétar en Égypte fut l'œuvre d'Albert Staraselski qui, lors des élections au congrès de 1931, réussit à faire élire Zeev Jabotinsky délégué sioniste égyptien au congrès, fonde la même année le journal *La Voix d'Israël*,

et organise la section d'Alexandrie. Avant de se séparer (avec Jabotinsky) de l'Organisation sioniste en 1935 et de fonder en Égypte une section de la Nouvelle organisation sioniste. La création du Keren Tel Haï (Fonds Tel Haï) va gêner les collectes du Keren Hayesod. À la mi-1936, Staraselski retourne au Caire où il réorganise en profondeur le mouvement.
En Tunisie, ce sont Robert Brunschvig, orientaliste réputé (immigré en Tunisie) et Elie Louzon, un Juif du pays, qui fondent la section du parti révisionniste. Leurs délégués représentent la Tunisie aux congrès sionistes de 1931 et 1933. Comme en Égypte, la scission s'opère en 1935 avec la création par les révisionnistes du parti de l'État hébreu.

Les mouvements de jeunesse juifs et sionistes

La naissance des mouvements de jeunesse sionistes est liée au processus de modernisation et à l'émergence de la notion de « temps libre ». Ils étaient le complément éducatif à l'école alors que les cours y prenaient fin en début d'après-midi. L'Alliance accorda une grande importance à ces mouvements de jeunesse qui prolongeaient la formation qu'elle dispensait elle-même dans un cadre non traditionaliste. Et, réciproquement, l'école permettait de continuer dans la journée ou le soir les activités des mouvements de jeunesse, lesquels, pas nécessairement sionistes, sont surtout actifs en Algérie, en Tunisie, en Égypte, en Syrie et en Turquie.
Le mouvement Hashomer haTsaïr (La Jeune Garde) fut le premier mouvement de jeunesse sioniste organisé en Tunisie (1928). Il reçut bientôt l'aide des émissaires arrivés d'Eretz Israël, instaura le port de l'uniforme, intégra les filles dans les activités (dont des excursions de type scout le dimanche). Il monta des cours d'hébreu et créa des sections hors de Tunis. Le même mouvement s'établit en Égypte en 1932 après la visite de jeunes Juifs égyptiens au kibboutz Ein Ha Khoresh. Le mouvement demeura actif jusqu'en 1938, année au cours de laquelle arriva Sacha Corin, qui allait réorganiser le mouvement.
Fondé au début des années 1930, le Bétar fit peu à peu contrepoids à l'Hashomer haTsaïr, engageant avec lui une rivalité acharnée qui recouvrait une vraie coupure idéologique entre deux conceptions du monde.
Cette lutte idéologique de type mondial n'intéressait pas vraiment en Tunisie. Des questions simples s'y posaient, comme de savoir si l'Hashomer haTsaïr était un mouvement communiste (longtemps illégal). De savoir aussi quelle

était son attitude à l'égard de la famille juive, ses positions sur la question de l'éducation sexuelle dans le mouvement de jeunesse. Le Bétar semblait un mouvement plus traditionaliste. Il organisait des activités séparées pour les filles et les garçons et mettait davantage l'accent sur les valeurs de la famille. Son sionisme se voulait plus simple à comprendre, loin de tout souci de la « synthèse sionisme et marxisme ». La lutte se déroulait au sein des écoles de l'Alliance, dans la presse juive locale et les réunions publiques. Dans cet affrontement, le mouvement Hashomer haTsaïr n'eut pas le dessus.

Parallèlement à l'action de ces mouvements de jeunesse sionistes, on en comptait plusieurs destinés à la jeunesse juive mais dont l'existence était éphémère. C'était souvent des sections locales d'associations créées en Europe. Constituée en 1923 par Aimé Pallière, un chrétien proche du judaïsme, l'Union mondiale de la jeunesse juive s'implanta dans la plupart des pays d'islam, œuvrant au renforcement de l'identité juive par le biais d'une activité intellectuelle hébraïque (conférences, pièces de théâtre, fêtes, voyages en Eretz Israël) et en organisant des activités sportives (Le Caire, 1923). Mais en dépit des annonces et des efforts, il n'y eut jamais unité d'action de ces organisations de jeunesse hébraïque…

À côté des associations et des mouvements de jeunesse, on comptait aussi des organismes et des clubs tournés vers la jeunesse juive avec toujours les mêmes objectifs, constituer un cercle social et renforcer l'identité juive des militants. La première section du Hehaloutz (un mouvement de jeunesse juif sioniste) fut fondée en 1928. Et sa spécificité par rapport au mouvement Maccabi était l'instruction et la préparation en vue de l'*aliyah* en Eretz Israël[25].

Le sport était l'un des volets principaux de ces clubs, associations et mouvements. Cette caractéristique n'était pas propre aux pays d'islam, c'était vrai aussi de la jeunesse juive en Europe et ailleurs. Parallèlement à l'association Ben Yehouda en Libye, Maccabi était une association sportive, mais pas seulement. Elle montait des pièces de théâtre en hébreu et en italien sur des sujets bibliques (par exemple la pièce *Joseph et ses frères*) et des sujets nationaux. La pièce intitulée *Visite en Eretz Israël*, écrite et mise en scène par le président de Maccabi Tripoli, Roberto Arbib en 1934, était un hymne à Eretz Israël. L'association proposait également des cours d'hébreu, d'anglais et de français, publiait un bulletin en italien intitulé *Diana dei Maccabei*, participa aux deuxièmes Maccabiades en 1935.

25 Avraham Abbas, « Histoire du mouvement Hehaloutz en Syrie et au Liban », *Shevet veAm*, n° 3, Jérusalem, 1958, p. 113-125.

L'association Maccabi avait été créée en Syrie à la fin de l'année 1917 et se consacrait à l'activité sportive et à l'enseignement de l'hébreu[26] (avec une interruption de 1925 à 1929). En avril 1932, des dizaines de membres juifs syriens de Maccabi participèrent aux Maccabiades, puis entreprirent un voyage en Eretz Israël où quelques-uns s'installèrent définitivement.
On peut résumer l'importance des mouvements de jeunesse sionistes (mais aussi simplement juifs sans étiquette) en ceci qu'ils rendirent l'action sioniste plus homogène (âge des membres, homogénéité de l'apparence extérieure, des idées et des modalités d'action), avec une structure plus centralisée dans l'ensemble du pays. Ils se firent plus militants, plus rebelles contre la direction établie de la communauté, rebelles aussi contre le mode d'existence juive en exil… Ils étaient mieux formés idéologiquement et politiquement que tout le reste de la jeunesse juive. C'est là que se préparèrent les cadres dirigeants du mouvement sioniste d'après 1945 comme des communautés juives en général. Ce fut aussi un grand moyen d'intégration des filles à la vie sociale, politique, culturelle – vecteur essentiel de la modernité occidentale que cette place de la femme dans l'espace public. Le rôle et l'importance des femmes dans l'action sioniste se sont préparés avec leur entrée dans la vie sioniste de l'entre-deux-guerres via les mouvements de jeunesse.

La presse sioniste

Enfin, l'un des changements les plus importants fut l'apparition d'une presse sioniste dans les pays d'islam, publiée généralement à découvert. Ailleurs, elle paraissait banalisée avec des messages cryptés (Maroc, Irak).
La Tunisie offrait l'exemple d'un sionisme à découvert et d'une presse juive de qualité et pluriforme. Cette presse était engagée sur tous les sujets qui touchaient les Juifs de Tunisie. Au Maroc, de 1891 à 1964, trente-neuf journaux juifs avaient paru, dont cinq seulement étaient sionistes. En Égypte, le 4 janvier 1918, naquit le premier hebdomadaire de l'Organisation sioniste de ce pays, *La Revue sioniste.*
Au-dessus du titre (en hébreu) « Perspective sioniste », apparaissaient ces trois sous-titres (en hébreu également) : « Si je t'oublie, Jérusalem, que ma droite m'oublie » ; « Ni par la puissance, ni par la force, mais par l'esprit » ;

26 Hanna Abrahami, « "HeHaloutz" et l'aliyah en provenance de Syrie, 1929-1939 », *Shorashim baMizrah*, n° 3, 1989, p. 137.

« Le sionisme aspire à établir en Eretz Israël, pour le peuple d'Israël, un foyer national garanti par le droit public[27] ».
En Turquie, le premier journal juif (et également sioniste) s'intitulait *Hamevasser* (Le Messager). Il se voulait, écrivait-il, le « porte-drapeau de la renaissance nationale hébraïque en Orient et comme la passerelle principale entre l'Orient et l'Occident[28] ». Le renforcement de l'opposition au sionisme (et donc du nationalisme turc) aboutit à la fermeture du journal en 1911. La presse sioniste servit de relais entre les militants, mais aussi de tribune de lutte ou de réactions à l'antisionisme d'une partie de la presse juive[29].
Quelques journaux importants parurent dans les années 1930, certains d'obédience sioniste déclarée ; d'autres camouflèrent leur engagement, avec des combats à l'intérieur de la société juive, contre les adversaires du sionisme, et à l'extérieur – plus nombreux qu'il n'y paraît.
La situation était la même en Tunisie, elle était moindre au Maroc, où l'important journal *L'Avenir illustré* (1924-1930) était le principal organe des sionistes – sans l'être officiellement, il engageait le fer contre les partisans de l'assimilation au Maroc, décrivant aussi la situation du mouvement sioniste mondial et en Eretz Israël.

Étude de l'hébreu

L'un des éléments essentiels de l'idéologie sioniste demeure l'attitude à l'égard de l'hébreu, celui de la langue moderne et non des textes saints. Certes, le lien et les affinités avec l'hébreu en tant que langue sainte, notamment par l'intermédiaire des prières, demeuraient inchangés, mais l'important, c'est que la langue que les Juifs souhaitaient apprendre était aussi une langue vernaculaire et une langue de création. L'étude de l'hébreu passait par les écoles de l'Alliance, par les professeurs d'hébreu venus d'Eretz Israël, enfin par l'initiative de communautés qui créaient des écoles modernes. Mais cet enseignement de l'hébreu passait aussi par les mouvements de jeunesse hors des structures éducatives de la communauté destinées aux adultes.

27 Extrait du programme de Bâle adopté à la fin du premier congrès sioniste de 1897 présidé par Theodor Herzl. *(N.d.T.)*
28 Arieh Shmuelevitz, « Deux hebdomadaires en hébreu en Turquie », *Kesher*, 1993, p. 46 (en hébreu).
29 Esther Benbassa, « Le mouvement sioniste en Turquie à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle », *Peamim*, n° 40, 1989, p. 54-75 (en hébreu).
On peut également ajouter de cet auteur l'article suivant : « Presse d'Istanbul et de Salonique au service du sionisme (1908-1914). Les motifs d'une allégeance », *Revue historique*, n° 276 (2), 1986, p. 337-365. Une version hébraïque de cet article est parue dans *Qesher*, n° 4, novembre 1988, p. 11-21. *(N.d.T)*

L'enseignement de l'hébreu ne changea pas la langue parlée des Juifs, la langue hébraïque n'étant pas vecteur du processus de modernisation, c'était là plutôt le rôle du français ou de l'anglais. Mais cette étude de l'hébreu bénéficiait d'une large sympathie, elle créait un lien entre le mouvement sioniste et les communautés juives. Hannah Abrahami décrit ici l'état de la connaissance de l'hébreu en Syrie parmi les jeunes filles du mouvement Hehaloutz (« Le Pionnier ») :

> Il est important de souligner le rôle des jeunes filles dans les organisations sionistes, dès leurs débuts. Bien que la société juive – comme la société arabe – fût conservatrice, notamment pour tout ce qui concernait l'honneur d'une jeune fille, on trouvait dans le comité de l'association Maccabi élu au mois d'octobre 1919 deux femmes sur les neuf membres, et l'une était la secrétaire de l'association, responsable de la rédaction des procès-verbaux des réunions. Elle rédigeait d'ailleurs ces procès-verbaux en hébreu qu'elle maniait couramment et écrivait de façon extrêmement claire. […] Ensuite, l'étude de l'hébreu – dans le temps imparti aux membres qui rejoignaient cette activité, et pour ce faire, des cours furent organisés trois fois par semaine ; jusqu'alors, on parlait arabe lors des réunions, et les propos étaient traduits sur place. Il existait aussi un orchestre et il fallait veiller à ce que les membres soient assidus aux répétitions – ce qui n'était guère aisé. Une salle de lecture fut équipée, ouverte également aux « non-membres », pour reprendre leur terminologie ; on y trouvait des journaux en hébreu, en français ou en arabe ; et même des enseignants s'adressèrent à la section pour qu'on envoie des livres dans la salle de lecture afin que les membres les utilisent aux heures d'ouverture, lesquelles furent fixées ; « le responsable de la salle de lecture et de toutes les questions y afférant est le camarade Lozia, et il invite les membres à venir l'aider à tour de rôle. » Il fut également décidé que, parmi les membres, il y aurait un responsable de toutes les questions concernant la presse et un autre qui s'occuperait des conférences. Les bonnes intentions d'organiser des cours de camps pour les membres ne purent être mises en œuvre, faute de budget. On trouve également dans les procès-verbaux : le centre Maccabi en Eretz Israël a demandé un prêt à la section, mais cette requête n'a pas été agréée « car la caisse se trouve dans une situation difficile » ;

> mais lorsque la requête fut de nouveau formulée, quelques membres consentirent un prêt sur leurs propres fonds. Les sujets des débats reviennent à maintes reprises : il faut tâter le terrain, encourager les membres à venir aux activités, et lorsque la tension s'atténuera, on stimulera les membres en organisant une grande soirée, ce qui, en général, insuffle une nouvelle énergie à l'association pendant quelques mois[30].

En Libye, l'enseignement de l'hébreu était institutionnalisé par la communauté. En 1931 y fut créée l'association Ben Yehouda qui chercha à stimuler l'étude de la langue en montant des pièces de théâtre sur des sujets bibliques et nationaux, en enseignant l'hébreu aux adultes, en ouvrant une bibliothèque de livres rédigés dans cette langue et en organisant parallèlement nombre d'autres activités… En publiant enfin un hebdomadaire *Apprenez l'hébreu*, et en recueillant des fonds pour le shekel et le KKL.

La plus belle réalisation de Ben Yehouda fut la création d'une école hébraïque gratuite, *HaTikva* (L'Espoir), fin 1931. Fin 1932, on comptait déjà cinq cent douze élèves dans une école où l'uniforme était obligatoire, et les classes séparées en fonction des niveaux. On introduisit des matières générales, de l'éducation physique et l'enseignement des bonnes manières. Des activités sociales et culturelles complétaient le programme : pièces de théâtre en hébreu sur des sujets bibliques et nationaux ; on apprenait à chanter en hébreu (l'année scolaire était ponctuée par la célébration des fêtes du calendrier hébraïque), la chorale de l'école prenait part aux prières du shabbat et des fêtes, ou les élèves venaient en aide aux déshérités de la communauté en particulier d'autres élèves (principalement par la distribution de livres, de matériel scolaire, de vêtements et de chaussures).

Compte tenu de ces réalisations, le comité de la communauté confia le département Éducation de la communauté à l'association Ben Yehouda. L'administration italienne invita même les centaines d'élèves de l'école HaTikva aux fêtes, cérémonies et défilés des autorités. Grâce à cette réussite, les effectifs augmentèrent pour atteindre en 1938 douze cents élèves. À partir de l'année scolaire 1932-1933, les règlements avaient rendu obligatoire la présence des élèves juifs dans les lycées le shabbat. C'est alors que nombre d'entre eux les quittèrent pour rejoindre Ben Yehouda,

30 Hannah Abrahami, « "Hehaloutz" et l'*aliyah* de Syrie, les dix premières années, 1929-1939 », *Shorashim baMizrah*, n° 2, 1989, p. 137 (en hébreu).

qui développa ses structures en conséquence. Une partie des élèves fut envoyée par leurs parents ou emmenée avec eux continuer leurs études en Eretz Israël.

Ben Yehouda se développa, étendit son activité au domaine social et communautaire en aidant plusieurs associations professionnelles juives (y compris pour les filles via l'atelier Mofet, où étudiaient cent cinquante jeunes filles) dans le but de les encourager à obtenir un métier et de préparer l'*aliyah* pionnière en Eretz Israël, tout en mettant l'accent sur la connaissance de l'hébreu. L'action de Ben Yehouda s'étendit même jusqu'à Benghazi et aux villes de province de Tripolitaine.

C'est grâce à la création d'une organisation sioniste tripolitaine que le mouvement sioniste réussit à s'implanter sans que le gouvernement italien y mît des entraves, à la condition cependant de se limiter à l'éducation hébraïque. C'est avec l'application des lois raciales de 1938 que l'activité sioniste fut freinée par Rome, puis carrément interdite fin 1939, peu après le déclenchement de la guerre. Les cours continuèrent quelques mois à l'école HaTikva, de même que l'activité sportive de Maccabi mais tout cela cessa en juin 1940 quand la Libye devint un théâtre de combats.

***

L'activité sioniste fut donc assez importante dans les pays d'islam au cours de l'entre-deux-guerres, même si le mouvement lui-même demeura minoritaire au sein du monde juif. Surtout, le sionisme vint renforcer l'identité des jeunes Juifs, comme il fut aussi l'un des principaux vecteurs de la modernisation, moderne par ses modalités, par ses moyens d'action, fournissant un cadre à la solidarité juive internationale, permettant l'établissement d'un lien avec l'Organisation sioniste mondiale devenue dans les années 1930 un vecteur de l'aide aux Juifs en détresse.

Toutefois, les fédérations sionistes à l'échelle nationale ne virent jamais le jour et, dans la plupart des pays, les sections furent toujours plus fortes que la fédération comme le montre parfaitement l'exemple égyptien. Toutes les conditions favorables y étaient réunies et pourtant le sionisme en Égypte ne parvint jamais (ou presque) à mener à une action commune. Ruth Kimhi[31] a mentionné, entre autres raisons l'intérêt prioritaire que les Juifs d'Égypte portaient au développement économique et social, à leur intérêt personnel

31 Hagar Hillel, avec Ruth Kimhi, « La réaction des Juifs d'Égypte à la pénétration de l'influence nazie et fasciste », voir p. 127-154 dans ce numéro.

aussi, plutôt qu'aux questions d'intérêt général. De surcroît, les dirigeants des groupes sionistes voyaient dans leur action un tremplin pour leur promotion sociale…

En Tunisie, où l'activité sioniste était importante, l'opposition entre le mouvement révisionniste et l'Hashomer haTsaïr empêcha toute création d'une fédération. En Algérie, la fédération était faible, comme le sionisme lui-même. Au Maroc, pas question de fédération puisque le sionisme était illégal.

Le sionisme des pays d'islam dans l'entre-deux-guerres fut un sionisme de réalisations. Le nombre d'immigrés en Eretz Israël fut très restreint, nettement inférieur à celui des militants sionistes. Surtout, il est capital de noter que c'est dans les pays où l'activité sioniste était faible que l'*aliyah* vers Eretz Israël fut la plus forte. Mais il faut préciser que cette *aliyah* était surtout la continuation d'un modèle qui s'était développé au Yémen dès le milieu du XIXe siècle. Un sionisme pionnier se fit donc jour en Égypte, en Tunisie, en Libye, mais avec un nombre d'immigrants réduit. La force du sionisme se mesura alors à sa capacité à constituer pour les Juifs une autre identité moderne. La Seconde Guerre mondiale allait bouleverser ces données de base.



Les Juifs de Libye au seuil de la Shoah

Rachel Simon, Traduit de l'hébreu par Claire Drevon

Dans Revue d'Histoire de la Shoah 2016/2 (N° 205), pages 221 à 262
Éditions Mémorial de la Shoah

ISSN 2111-885X
ISBN 9782916966144
DOI 10.3917/rhsho.205.0221

Les Juifs de Libye au seuil de la Shoah[1]

Rachel Simon[2]

Traduit de l'hébreu par Claire Drevon

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le sort réservé aux Juifs d'Europe sous domination nazie fut épargné aux Juifs de Libye, parce qu'ils étaient indispensables, mais aussi grâce au fonctionnement économique et administratif du pays, au tempérament italien et à l'occupation franco-britannique. L'occupation mit fin au processus amorcé par la législation raciale, la déportation, l'ostracisme et le travail obligatoire, pour aboutir à la « Solution finale ». Outre les souffrances subies par les Juifs de Libye, à l'instar de l'ensemble de la population, du fait de la guerre et des difficultés économiques, la communauté, forte d'environ trente-trois mille âmes, fut atteinte également par les lois raciales sur le plan économique, social et culturel : restrictions, interdictions d'exercer certaines professions ou accès barré à l'enseignement, déracinement de quelque cinq mille Juifs de leur lieu de résidence pour les envoyer dans des camps d'internement et de travail dans le pays ou à l'extérieur, certains arrivant même dans les camps de concentration d'Allemagne et d'Autriche.
Commencé en Libye par la législation raciale de 1938, ce processus s'accéléra en juin 1940, lors de l'entrée en guerre de l'Italie aux côtés de l'Allemagne, et s'intensifia au cours de l'année 1941 par suite de la première occupation britannique de la Cyrénaïque et de l'entrée en Libye de l'armée allemande venue au secours de l'Italie. Tant que les Juifs de Libye se trouvèrent uniquement sous domination italienne, en dépit de la législation raciale, ils n'eurent pas le sentiment que leur vie était en péril, qu'il s'agisse des individus ou de la communauté. La présence allemande en Libye suscita une nette aggravation de leur situation, du fait de la présence de ressortissants ennemis parmi les membres de la communauté, de l'aide apportée par les Juifs de Cyrénaïque à l'armée britannique (notamment aux soldats juifs d'Eretz Israël dans ses rangs) et des manifestations de joie également parmi les Juifs de Tripolitaine après les victoires britanniques. L'aide apportée à

1 Paru dans *Peamim*, n° 28, 5746/1986, p. 44-77.
2 Chercheuse, spécialiste des Juifs de Libye.

maintes reprises par les Juifs de Libye à l'ennemi britannique provoqua une nette détérioration des relations entre la communauté d'une part et les autorités et la population italienne de l'autre, mais ce furent le renforcement de l'intervention militaire de l'Allemagne en Libye et la dépendance italienne, dont l'Allemagne profita aussi dans le domaine politique, qui conduisirent à une aggravation de la politique à l'égard des Juifs. À l'étape de la déportation, de l'internement et des travaux forcés, le processus fut stoppé, mais s'il s'était déroulé selon les plans allemands, il aurait conduit les Juifs de Libye à la « Solution finale ».

Évolutions militaires et politiques sur le front libyen et méditerranéen

Au moment où l'Italie se rangea aux côtés de l'Allemagne dans la guerre, le 10 juin 1940, environ 220 000 soldats italiens et 80 000 soldats musulmans autochtones stationnaient en Libye. Cette force, ainsi que l'armée italienne en Afrique orientale, qui comptait quelque 200 000 hommes, était supérieure, en effectifs et en équipement, aux forces britanniques en Égypte et au Soudan (environ 90 000 hommes). Au cours de l'été et de l'automne 1940, Italiens et Allemands n'envisageaient pas de collaboration militaire en Libye : l'Allemagne s'intéressait principalement à l'Europe de l'Ouest, notamment à la Grande-Bretagne, et pensait que si l'Italie comptait sur son aide, elle n'investirait pas son énergie à occuper l'Égypte. En septembre 1940, les Italiens avancèrent jusqu'à Sidi Barrani, au nord-ouest de l'Égypte, conservant leur emprise sur la région jusqu'au 9 décembre 1940, date du début de l'offensive britannique en direction de la Libye. Lorsque les Britanniques prirent le contrôle de la Cyrénaïque, il ne restait presque aucun vestige de la force italienne : environ 130 000 soldats (dont 19 généraux) avaient été faits prisonniers et seulement 7 000 s'évadèrent. Après cette défaite, l'Italie réclama l'aide militaire de l'Allemagne et jugea opportune la présence de forces allemandes sur le sol libyen. Le 11 janvier 1941, l'Allemagne approuva l'envoi de forces de son armée en Libye et, le 3 février 1941, il fut décidé de créer un corps allemand africain[3] constitué de forces motorisées légères et de blindés, sous le commandement du général Erwin Rommel. Le débarquement allemand à Tripoli commença le 12 février 1941.
L'attaque germano-italienne débuta le 31 mars 1941, Benghazi tomba le 3 avril et, en quelques jours, la Cyrénaïque fut conquise, à l'exception de

3 L'*Afrika Korps*. (N.d.T.)

Tobrouk. Après cette opération, les forces allemandes se déployèrent dans tous les grands centres de population de Libye. Mais, à partir des six premiers mois de 1941, avec l'attaque contre l'Union soviétique le 22 juin, l'Allemagne modifia ses priorités pour diriger l'essentiel de ses ressources vers le front Est, ce qui aboutit à un amenuisement de ses forces sur la Méditerranée. La seconde offensive britannique en Libye, le 18 novembre 1941 permit la prise de contrôle rapide de la Cyrénaïque et, début janvier 1942, les Britanniques furent arrêtés à El Agheila, au fond du golfe de Sidra. La crainte de perdre leur avant-poste au centre de la côte sud de la mer Méditerranée conduisit les forces de « l'Axe » à affecter d'autres ressources sur ce théâtre d'opérations, ainsi qu'à une série de nominations dans l'armée, ce qui accrut le rôle de l'Allemagne et réduisit la liberté d'action de l'Italie. Le 21 janvier 1942, Rommel lança la deuxième contre-attaque et, rapidement, la majeure partie de la Cyrénaïque fut de nouveau occupée. L'attaque germano-italienne reprit fin mai 1942 avec l'occupation de l'ouest de la Cyrénaïque et l'entrée en Égypte, et ne fut stoppée qu'au début de juillet à El Alamein. À cette époque, l'Allemagne intensifia considérablement son ingérence politique en Libye, ce qui suscita des craintes de l'Italie quant à sa liberté d'action et quant aux intentions de l'Allemagne pour l'avenir. Dans ce contexte, les frictions dans l'armée et dans l'administration se multiplièrent entre Italiens et Allemands, ces derniers manifestant grossièreté et morgue à l'égard des premiers. Le 23 octobre 1942 débuta la troisième offensive britannique en Libye et, les 1er et 2 novembre se déroulèrent les combats décisifs au cours desquels l'armée de Rommel fut anéantie. L'offensive britannique se poursuivit cette fois en Tripolitaine et, le 23 janvier 1943, Tripoli tomba aux mains de l'armée britannique. Rommel rassembla alors ses dernières forces en Tunisie. Ainsi commença l'époque de l'administration militaire britannique en Libye et prit fin en fait la domination de l'Italie dans la région.

La politique italienne envers les Juifs de Libye

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, environ trente-trois mille Juifs vivaient en Libye. Le recensement réalisé le 30 juin 1939 dénombra 22 498 Juifs libyens dans le district de Tripoli, 3 369 dans le district de Misrata, 3 653 dans le district de Benghazi, 863 dans le district de Derna et quatre dans le Fezzan. Il faut ajouter quelque 600 Juifs de nationalité italienne, environ

1 600 ressortissants français et tunisiens, et 870 citoyens britanniques[4]. La majeure partie des membres de la communauté s'adonnaient à l'artisanat et au commerce, certains jouant un rôle considérable dans l'économie de la Libye. On estime que 80 % des magasins de Tripoli appartenaient à des Juifs et que la situation était identique dans les principaux centres de population. Les Juifs de Libye étaient considérés par les autorités italiennes comme un élément fiable et productif, indispensable au bon fonctionnement de la vie économique ainsi que de secteurs importants de l'administration et des services de santé. Sous l'occupation ottomane avant la conquête de 1911, les Juifs avaient été les seuls éléments à contribuer à la pénétration culturelle et économique de l'Italie en Libye. Par ailleurs, ils ne bénéficièrent pas d'un statut privilégié sous la domination italienne, afin que les musulmans n'en prennent pas ombrage. L'assujettissement de ces derniers durait en effet depuis de nombreuses années et ne prit fin qu'au début des années 1930. Le régime fasciste, établi en Italie en 1922, posait comme valeur suprême « l'intérêt de l'État ». Certains règlements inspirés de ce principe portaient préjudice aux Juifs de Libye, mais sans intention de leur nuire ; il s'agissait de veiller à l'intérêt général de la population, tel que l'entendait le pouvoir, et il ne faut pas considérer ces règlements comme faisant partie intégrante de la législation raciale italienne d'après 1938. Par exemple, la législation rendant obligatoire le travail le samedi et fixant le jour de repos général au dimanche s'appliquait : à l'enseignement dans les lycées (1932), aux douaniers (1934) et aux commerçants (1936). Comme les Juifs étaient indispensables et qu'ils étaient déterminés à ne pas profaner le shabbat, ils parvinrent à un arrangement avec les autorités, arrangement qui leur permit de concilier le respect de la loi de l'État et de la loi religieuse.

Avant l'entrée en guerre de l'Italie, le gouverneur de la Libye était Italo Balbo (de 1934 à sa mort, le 28 juin 1940), l'un des dignitaires du régime fasciste, nommé en Libye par Benito Mussolini afin de l'écarter du théâtre des événements et de l'affaiblir politiquement. Désireux de donner la preuve de ses compétences, Balbo voulait développer la Libye, et il était conscient de l'importance de la coopération des Juifs du fait de leur rôle déterminant dans l'économie du pays. Les bonnes relations avec la communauté juive

4 Sur le nombre de Juifs en Libye pendant la Seconde Guerre mondiale, voir Renzo de Felice, *Les Juifs en terre arabe*, Tel Aviv, 1980, (en hébreu, traduit de l'italien), p. 187 (recensement de 1939), p. 199 ; Archives sionistes centrales, Jérusalem (ci-après ASC), extraits du Journal du rabbin Rabinovitz sur la législation raciale italienne, ci-après « Extraits du Journal », 2 mars 1943, Archives du Foreign Office, ministère britannique des Affaires étrangères, Londres *(ci-après FO)*, dossier S25/5217, le Congrès juif mondial, rapport sur la situation des Juifs de Libye, 12 janvier 1943, dossier 371/37286 ; *Judenverfolgung in Italien, den italienisch besetzen Gebiete und in Nordafrika, Dokumentensammlung vorgelegt von der United Restitution Organization*, Francfort, 1962 (ci-après documents allemands), le consul Walter, de Tripoli, à l'ambassade à Rome, 15 octobre 1942, p. 106.

se fondaient aussi sur l'entente entre le gouverneur et le grand rabbin de Libye, Aldo Lattes (de 1937 à sa mort en octobre 1944). Le rabbin, d'origine italienne, était un homme dynamique et pragmatique, qui trouva un langage commun avec le gouverneur, et cette entente fut d'une grande aide pour la communauté aux heures difficiles. Balbo avait des réticences à l'égard du régime nazi, notamment à cause de l'influence qu'il exerçait sur l'Italie, et il s'opposa également à la législation raciale dont il s'efforça de différer l'application en Libye. Autre facteur positif dans l'évolution des relations entre le pouvoir et les Juifs : la visite de Mussolini en Libye, en mars 1937, au cours de laquelle il se rendit dans le quartier juif de Tripoli. À cette occasion, le dirigeant italien promit à la communauté que le gouvernement fasciste respecterait toujours les traditions des Juifs et veillerait à leurs intérêts. Au vu des positions de Mussolini et de Balbo, nombre de Juifs de la communauté pensèrent qu'en acceptant des compromis avec les exigences du régime, ils n'auraient rien à craindre. Mais c'était là une conception erronée, car elle ne prenait pas en considération l'intervention d'autres éléments dans le système, ni les changements politiques et militaires dans la région. Tant que le régime fasciste put agir à sa guise, la défense de l'État et de l'intérêt de ses citoyens constituèrent la priorité du régime. La pression allemande croissante contraignit l'Italie à adopter la théorie des races et à modifier en conséquence son système législatif. Par chance pour les Juifs de Libye, la législation raciale fut promulguée tardivement en Italie, son application en Libye fut lente et partielle, et l'occupation franco-britannique mit fin à des développements redoutables pour les Juifs.

À ses débuts, le fascisme italien fit preuve d'une certaine bienveillance à l'égard des Juifs. Même les préjugés sur la « race italienne » n'étaient guère significatifs jusqu'au renforcement de l'alliance avec l'Allemagne nazie. C'est en 1938 seulement qu'apparut en Italie une politique raciale antisémite qui s'exprima dans les propos des hommes politiques et des intellectuels. À la même époque était lancée une vaste campagne de propagande à prétention « scientifique ». Fut préparée une législation rendue publique au cours de l'été 1938. Le 14 juillet 1938, un « manifeste de la race », paru en Italie, précisait la position du parti fasciste dont le fondement scientifique était fourni par ses signataires, des chercheurs italiens[5]. La race italienne, dont il fallait préserver la pureté, était définie comme appartenant à la famille des races aryennes. Une différence était également établie entre

5 Archives du FO, l'ambassadeur à Rome, lord Perth, au ministre des Affaires étrangères, 16 juillet 1938 (manifeste de la race), dossier 371/22442.

les races méditerranéennes européennes et africaines ou orientales, et il était spécifié que si l'assimilation d'éléments sémites arabes en Italie avait toujours été rapide et totale, les Juifs, en tant que groupe ne s'étaient jamais intégrés et leur croisement avec une race européenne risquait de modifier les caractéristiques de celle-ci. Après la publication du manifeste, des lois et règlements destinés à l'application concrète de la théorie raciale furent promulgués. Le 5 septembre, une loi sur la « protection de la race » dans les écoles publiques fut publiée, obligeant à renvoyer tous les directeurs, enseignants et élèves juifs et à les rassembler dans des établissements spéciaux[6]. Deux jours plus tard, ce fut une loi sur les Juifs de nationalité étrangère résidant en Italie[7]. Il était stipulé que tous les Juifs entrés en Italie après 1919 devaient quitter le pays, à l'exception d'un nombre limité d'entre eux, du fait de leur âge, de leur santé ou de leur situation familiale. Il était interdit aux enfants de ce groupe de fréquenter les écoles publiques et, par la suite, les écoles juives. Le 6 octobre, le Grand Conseil fasciste[8] se réunit pour poser les bases de la législation antisémite à compter du 17 novembre[9]. Cette législation interdisait aux Juifs de servir dans l'armée, d'être les tuteurs ou les fondés de pouvoir de personnes non-juives, d'être propriétaires ou directeurs d'usines indispensables à la défense de la nation ou d'usines employant plus de cent travailleurs, d'être propriétaires fonciers d'un revenu supérieur à 5 000 lires par an, ou d'immeubles d'une valeur supérieure à 20 000 lires, ainsi que d'employer des domestiques aryens. La loi interdisait également d'employer des Juifs dans l'administration civile ou militaire, dans les services publics (municipaux, régionaux, transports, etc.), dans les établissements bancaires, dans les compagnies d'assurance et dans les organes des partis. Elle prohibait aussi les mariages entre un Italien « aryen » et une personne d'une autre race et permettait de priver les Juifs de la garde de leurs enfants d'une autre religion. Les Juifs de Libye furent très rapidement informés des lois et règlements afférant à la race, qui annonçaient la fin des illusions quant à la promotion et à l'amélioration de leur statut, à la possibilité de s'italianiser et de s'intégrer dans l'Italie fasciste. La plupart des lois précisaient expressément qu'elles s'appliquaient aussi à la Libye. Les Juifs de Libye découvrirent que, même en Italie où les

6 Archives du FO, cette loi sur la protection de la race dans les écoles fascistes, 5 septembre 1938, figure dans le dossier 371/22442 ; règlements spéciaux sur l'éducation juive, 23 septembre 1938, dossier 371/2243.
7 Archives du FO, loi sur les mesures concernant les Juifs étrangers, 7 septembre 1938, dossier 371/22442.
8 Archives du FO, déclaration de Grand Conseil fasciste sur la question de la race, 6 octobre 1938, dossier 371/2243.
9 Archives du FO, extraits de lois traitant de la protection de la race, 10 octobre 1938 ; règlements sur la protection de la race, 15 octobre 1938, dossier 371/2243 ; loi restreignant la propriété immobilière, 31 décembre 1938, dossier 371/23799.

Juifs étaient citoyens égaux en droits et en devoirs, et bien établis dans la société, l'économie et la culture italiennes, ils étaient soudain devenus un élément ostracisé et méprisé. Sur le plan formel, le statut des Juifs se détériora en Libye, même comparé à celui des musulmans : non seulement la législation raciale mentionnait expressément qu'elle s'appliquait aux Juifs, mais selon le décret royal du 9 janvier 1939, les quatre districts de Libye furent considérés comme faisant partie intégrante de l'Italie, et une nationalité italienne spéciale fut définie pour les autochtones musulmans qui pouvaient l'acquérir sur demande sous réserve de remplir certaines conditions[10]. Cette possibilité ne fut pas donnée aux Juifs. Par ailleurs, lorsqu'on apprit en Libye l'existence de cette législation raciste antisémite, les musulmans craignirent qu'elle ne s'étende également à eux et se gardèrent donc de toute arrogance à l'égard des Juifs ou de leur causer du tort.

Le gouverneur Balbo, qui connaissait l'importance des Juifs dans la vie économique et administrative de la Libye, ne souhaitait pas provoquer un ralentissement, voire une régression, dans le développement du pays, en appliquant les lois raciales dans toute leur rigueur. Il s'efforça d'œuvrer en faveur des Juifs de Libye lors de la réunion du Grand Conseil fasciste du 6 octobre 1938, ainsi que dans de nombreuses démarches auprès de Mussolini. Balbo expliqua l'importance des Juifs pour l'économie de la Libye : la majeure partie du commerce, l'octroi facile de crédits par les commerçants juifs, leur rôle déterminant en tant que clients du système bancaire, ainsi que dans le financement de la plupart des initiatives économiques. Il mit également en relief la participation des Juifs aux services de santé, leur rôle en tant que petits fonctionnaires du gouvernement ou des municipalités, ainsi que le fait qu'ils constituaient une main-d'œuvre responsable et fiable dans les monopoles étatiques, principalement dans l'industrie des cigares et des cigarettes. Exposant ce tableau, Balbo demanda qu'on s'abstienne de les renvoyer ou d'interdire tout contact avec eux, afin d'éviter de porter atteinte au développement de la Libye. Mussolini comprit le problème auquel était confronté Balbo et l'autorisa à appliquer les lois raciales comme il l'entendait et comme l'exigeaient les conditions locales particulières[11]. L'application des lois raciales en Libye fut donc différée et demeura partielle. Cependant, en dépit des efforts de Balbo, les Juifs furent licenciés de leurs emplois de la fonction publique et les enfants chassés des écoles publiques, mais quiconque était considéré comme indispensable à son poste de travail

10 De Felice, *Les Juifs en terre arabe*, *op. cit.*, p. 209.
11 *Ibid.*, p. 198.

ne fut pas congédié et il lui fut parfois possible de ne pas profaner le shabbat et même de trouver un meilleur emploi. Les documents officiels spécifiaient la « race juive » de leurs détenteurs ; il fallait obtenir un permis pour se déplacer d'une ville à une autre, et les Juifs ne pouvaient sortir de chez eux le soir après une certaine heure. Dans la presse locale, les articles racistes foisonnaient, il y eut des tentatives de sabotage professionnel, par racisme, et de jeunes Italiens humilièrent des Juifs dans la rue et sifflèrent les femmes juives. Quelques Arabes tournèrent même les Juifs en dérision, les frappèrent et lancèrent des pierres sur eux et sur leurs maisons ou leurs magasins. L'impression dominante dans la communauté fut cependant que, malgré la législation raciale, la situation des Juifs pendant les dix-huit premiers mois qui suivirent son entrée en vigueur, n'était pas particulièrement pénible[12]. L'entrée en guerre de l'Italie aux côtés de l'Allemagne (le 10 juin 1940) ainsi que la mort de Balbo (le 28 juin 1940) provoquèrent un très net changement dans la politique à l'égard des Juifs de Libye.

À l'instar de tous les habitants de Libye, les Juifs furent eux aussi directement touchés par la guerre : occupation récurrente de la Cyrénaïque et nombreux bombardements des villes côtières, notamment Tripoli, depuis la mer et par les airs. Cette ville subit de graves dommages : quatre synagogues furent entièrement détruites, d'autres furent endommagées ; le cimetière juif où, du fait de son emplacement, la défense antiaérienne avait été installée et où arrivait l'approvisionnement militaire courant, fut la cible de nombreux bombardements. Plusieurs tombes furent ainsi détruites, voire profanées. Des habitations et des entreprises furent également gravement touchées[13]. Comme il était dangereux de se trouver dans des centres urbains, de nombreux Juifs, à l'instar de non Juifs, préférèrent partir pour les banlieues ou les villages voisins et y louer des maisons ou des pièces chez les Arabes. À des prix exorbitants, les fugitifs reçurent des logements des plus primitifs auxquels, en tant que citadins, ils n'étaient plus habitués. Certains se construisirent des cabanes avec des planches. Une partie des hommes prit l'habitude de se rendre en ville au milieu de la journée, à leur lieu de travail, d'autres tentèrent de gagner leur vie là où ils avaient

12 Archives du ministère britannique de la Guerre, mémorandum sur la législation raciale en Libye (1943), dossier WO230/147 ; ASC, extraits du Journal du rabbin Rabinovitz sur la législation raciale italienne, 20 février 1943, dossier S25/5217 ; Archives du FO, le consul Watkinson de Tripoli à l'ambassade à Rome, 12 décembre 1938, dossier 371/22429 ; Rahamim Bouccara, témoignage n° 033c/63, Yad Vashem, Jérusalem (ci-après Bouccara) ; Rahamim Ben-David, témoignage n° 033c/96, Yad Vashem, Jérusalem (ci-après Ben David) ; Yaacov Guetta, témoignage n° 033c/76, Yad Vashem, Jérusalem (ci-après Guetta) ; Kedar, Lavi (Britannique) Tsion Lavi, témoignage n° 033c/90, Yad Vashem, Jérusalem (ci-après Lavi – britannique).

13 ASC, Nahum Khalfallah, président de la communauté juive de Tripoli à l'Agence juive, 13 août 1943, dossier S25/5217 ; lettre de Tripoli, reçue début octobre 1943, dossier S5/797 ; extrait du discours du représentant de la communauté de Benghazi, janvier 1944, dossier S6/4582.

trouvé refuge. Les habitants restés dans les villes profitèrent parfois de la situation pour piller les biens dans les maisons abandonnées[14].

La communauté tenta de venir en aide aux plus démunis en louant des abris ou des habitations remplaçant les maisons détruites. À proximité du quartier juif de Tripoli, elle organisa un grand abri souterrain. À partir de 1939, l'initiative communautaire permit également de créer des institutions éducatives pour les enfants exclus des écoles publiques. L'activité sioniste dans les cadres ordinaires fut interrompue en Libye à cette époque, mais se poursuivit clandestinement dans le cadre des écoles où œuvraient bénévolement de nombreux enseignants et parents en dehors des heures de cours. Un enseignement fut donc dispensé régulièrement jusqu'au début des déportations et du travail obligatoire en 1942, mais cette année-là, la communauté fit de son mieux pour assurer la poursuite de l'activité éducative[15].

Les Juifs et le changement de pouvoir en Cyrénaïque

L'accélération de la mise en œuvre des lois raciales au cours des six derniers mois de l'année 1940 ébranla progressivement la confiance des Juifs à l'égard des autorités italiennes. Ils considéraient comme un signe avant-coureur le déchaînement d'Italiens dans les quartiers d'habitations ou de magasins juifs à Benghazi, après l'occupation de Sidi Barrani en septembre 1940. Il en résulta que la plupart des Juifs de Cyrénaïque considérèrent l'armée britannique comme un libérateur : lors de la première occupation (du 9 décembre 1940 au 3 avril 1941), il s'agissait d'une libération du joug des lois raciales et du début de l'action contre les ressortissants de puissances ennemies. Pendant la seconde occupation (du 18 novembre 1941 au 28 janvier 1942), il s'agissait cette fois d'une libération des pogroms et des agressions à l'encontre des Juifs en représailles pour leur sympathie à l'endroit des Britanniques pendant la première occupation. Cette sympathie se renforça encore lorsque, au cours de la première occupation, les Juifs de Cyrénaïque rencontrèrent des soldats juifs d'Eretz Israël (sapeurs

14 ASC, « Extraits du Journal », 1, 3 mars 1943, dossier S25/5217 ; lettre de Tripoli reçue début octobre 1943, dossier S5/797, discours du représentant de la communauté de Benghazi, janvier 1944, dossier S6/4582 ; la situation à Tripoli : Rina Reginiano, témoignage n° 033c/29, Yad Vashem, Jérusalem (ci-après Rina Reginiano) ; Ben David. La situation à Benghazi : Lydia Seror, témoignage n° 033c/58a, Yad Vashem, Jérusalem (ci-après Lydia Seror) ; Bouccara ; Myriam Lévy, témoignage n° 033c/98, Yad Vashem, Jérusalem (ci-après Lévi), Naïm Albert Lilo, témoignage (sans numéro), Yad Vashem, Jérusalem (ci-après Lilo).

15 De Felice, *Les Juifs en terre arabe*, *op. cit.*, p. 201-202 ; ASC, « Extraits du Journal », 2 mars 1943 ; Yeoshafat Harkabi, Benghazi, au professeur Sh. Hugo Bergmann, 18 novembre 1943, dossier S25/5217.

et chauffeurs de l'unité de transport 5-MT5) qui servaient dans l'armée britannique. La rencontre dans les villes et localités de province fit vibrer les cœurs des deux côtés : les soldats d'Eretz Israël furent surpris de trouver en Cyrénaïque des communautés juives chaleureuses, parlant l'hébreu, dynamiques et aspirant ardemment à Sion ; les Juifs autochtones, pour leur part, furent émerveillés et fiers de découvrir des soldats et des officiers juifs dans l'armée libératrice. Les symboles militaires comme les défilés d'unités, et notamment les étoiles de David et l'insigne YHL (acronyme hébreu de « unité juive de transport ») produisirent sur eux une forte impression.

Les soldats rencontrèrent souvent des membres des communautés et leur racontèrent, notamment aux jeunes, la vie dans le nouveau pays d'Israël. Ils tentèrent de renouveler l'action sioniste, y compris l'organisation des dons et l'*aliyah* ; ils leur enseignèrent des chants et participèrent à l'action éducative. En outre, même dans les communautés les plus isolées, les soldats distribuèrent aux plus démunis de la nourriture provenant des entrepôts de l'armée. Quelques Juifs autochtones se mirent à travailler pour l'armée britannique. Les ressortissants italiens demeurés en Cyrénaïque ne voyaient pas ces contacts d'un bon œil et se montrèrent particulièrement réservés devant le nouveau sentiment de sécurité que commencèrent à manifester les Juifs autochtones. Les Italiens gardaient en mémoire les noms de ceux qu'ils considéraient comme des collaborateurs patentés de l'ennemi, notamment ceux qui travaillaient à son service. Lors de l'évacuation précipitée des Britanniques début avril 1941, partirent en même temps quelque deux cent cinquante Juifs de Benghazi et de Derna, dont les liens avec eux et avec les « Palestiniens » étaient particulièrement étroits. Ils craignaient pour leur vie, à juste titre, comme le confirma la suite des événements, et certains aspiraient ardemment à émigrer en Eretz Israël[16]. La sensibilité sioniste qui, jusqu'alors s'exprimait principalement par une activité sociale et culturelle dans des clubs, par l'étude de l'hébreu, par le paiement du sicle[17] et par la collecte de fonds dans les clubs, commença, grâce au contact direct avec les Juifs palestiniens, à devenir un sionisme actif et concret, même si l'impulsion principale de ce changement fut donnée lors des événements de novembre 1945.

16 ASM, mémorandum du 21 février 1941, dossier S25/5219 ; Moïse Mossensohn, *Lettres du désert*, Tel Aviv, 1945, [en hébreu] (ci-après Mossensohn), lettres de janvier à avril 1941 ; Luna Tito, témoignage n° 03/3854, Yad Vashem, Jérusalem (ci-après Tito) ; Guetta ; Lilo ; Yoav Gelber, *Histoire du volontariat*, vol. III : *Les porte-drapeaux*, Jérusalem, Institut Ben-Zvi, 1983, [en hébreu], p. 8-13.

17 Ou du shekel, cotisation pour participer aux congrès sionistes. *(N.d.T.)*

La retraite de l'armée britannique de Benghazi le 3 avril 1941 laissa la ville dans une situation ambiguë. Les Italiens, mortifiés d'être devenus une population ennemie lors de l'occupation britannique et d'avoir vu des Juifs devenir leurs supérieurs, profitèrent de cette situation pour se déchaîner contre eux : ils agressèrent des Juifs, pillèrent leurs biens et détruisirent plusieurs maisons. Au cours de ces émeutes, deux Juifs furent assassinés. Lors de l'entrée de l'armée italo-allemande, le lendemain des émeutes et de la reprise du pouvoir par les autorités italiennes, l'ordre régna à nouveau, mais les émeutiers ne furent pas sanctionnés et les Juifs ne reçurent aucune indemnité pour les dégâts économiques considérables qu'ils avaient subis[18]. Du fait de la sympathie manifestée par les Juifs pour les Britanniques lors de l'occupation, l'attitude des autorités italiennes à l'égard de la communauté se fit hostile et certains Juifs en pâtirent particulièrement. La police italienne entreprit des fouilles à la recherche de suspects de collaboration étroite avec l'ennemi, de pillage de biens italiens et d'atteinte à l'honneur de l'Italie. Comme de nombreux Juifs s'étaient enfuis avec l'armée britannique en retraite, quelques suspects seulement furent arrêtés. Il se peut aussi que les autorités, compte tenu de la tradition de coopération ordinaire, aient seulement voulu faire quelques exemples dissuasifs, mais non se livrer à un « règlement de comptes » avec la communauté juive. Le 19 septembre 1941, trois Juifs arrêtés dans ce contexte furent jugés coupables de défaitisme, d'outrage à la nation italienne, d'atteinte à l'honneur du chef de gouvernement, de diffamation et de soutien à l'ennemi. L'un d'eux fut condamné à mort, mais la sentence ne fut pas exécutée par suite d'une demande de grâce. Alors que cette demande était à l'étude, Benghazi fut de nouveau occupée par les Britanniques et l'accusé fut libéré. Les deux autres furent condamnés respectivement à vingt-trois et à trois ans de prison. Après la publication dans un journal grec d'une photographie, trois autres Juifs furent arrêtés. Au total, une trentaine de Juifs furent incarcérés, mais la plupart furent libérés après enquête[19]. Même s'il n'y eut pas de sanction collective, l'atmosphère antisémite qui régnait en Cyrénaïque, et notamment à Benghazi, se fit plus lourde après les événements de l'époque de l'occupation britannique et du fait de la présence allemande. La situation était particulièrement pénible pour les Juifs la nuit lorsqu'Allemands et Italiens prirent l'habitude de déambuler dans les rues des Juifs pour les harceler[20].

18 ASC, représentant de la communauté de Benghazi, janvier 1944, dossier S6/4582 ; Frija Zoaretz *et al*. (éd.), *Les Juifs de Libye*, Tel Aviv, 1960 (en hébreu). p. 202 ; Guetta ; Lévy, Lilo.
19 Zoaretz *et al*. (éd.), *Les Juifs de Libye*, *op. cit.*, p. 202 ; De Felice, *Les Juifs en terre arabe*, *op. cit.*, p. 203.
20 Lilo.

En novembre 1941, les Britanniques commencèrent à occuper pour la deuxième fois la Cyrénaïque et le sort tourna de nouveau en faveur des Juifs. Le lien avec Eretz Israël s'opéra cette fois grâce à l'escadrille n° 5 des transporteurs d'eau (par la suite escadrille 148). Les Juifs furent désormais plus prudents dans leurs contacts avec l'armée britannique, tout en espérant que cette occupation serait définitive. Au cours de cette brève rencontre, les soldats « palestiniens » tentèrent de venir en aide aux communautés locales, principalement en leur fournissant de la nourriture. Au moment de la retraite britannique, fin janvier 1942, des réfugiés juifs, hommes et femmes, tentèrent de s'enfuir vers l'Est, dans le sillage de l'armée. À la fin de la première occupation britannique, les possibilités des transporteurs d'eau juifs, comparées à celles des chauffeurs de camions, de prendre avec eux des réfugiés étaient limitées ; le nombre de réfugiés fut donc moindre, et certains s'enfuirent à pied[21].

Lors de leur retour en Cyrénaïque pour la deuxième fois, les Italiens réagirent plus sévèrement que l'année précédente à la coopération des Juifs avec l'armée britannique. Outre de lourdes sanctions prises à l'encontre de certains d'entre eux, à titre personnel, la communauté de Cyrénaïque tout entière fut condamnée à l'exil dans le centre de la Tripolitaine (voir plus loin). Deux Juifs qui dirigeaient un café fréquenté par l'armée britannique furent arrêtés. Un autre Juif qui avait exercé les fonctions d'interprète au QG britannique dans le port de Benghazi fut condamné à douze ans de prison. Au même moment, des lois d'urgence furent adoptées en Cyrénaïque, prévoyant la peine de mort même en cas de vol. En vertu de ces règles, de nombreux Arabes et trois Juifs furent exécutés le 12 juin 1942. Trois autres Juifs, sur douze suspects, furent condamnés à vingt-quatre années de détention, et cinq autres furent acquittés[22]. À partir de la mi-juin 1942, la législation antisémite en Libye fut aggravée (voir plus loin), mais le préjudice pour les Juifs de Cyrénaïque n'était plus très grave puisque plus de 3 000 d'entre eux avaient été exilés dans l'ensemble du district et qu'il n'en restait qu'environ 360.

Lors de la libération définitive de la Cyrénaïque par les Britanniques en novembre 1942, la communauté juive se retrouva fort réduite et effrayée à la perspective d'un nouveau retrait britannique et d'un retour à la domination italo-allemande avec son cortège de sanctions collectives et de persécutions.

---

21 Voir note 14 ; ainsi que Gelber, *Histoire du volontariat*, vol. III, *op. cit.*, p. 13 ; ASC, Gideon Baratz à ses parents, 10 février 1942, dossier S25/5054.

22 Frija Zoaretz *et al.*, *Les Juifs de Libye*, *op. cit.*, p. 202 ; De Felice, *Les Juifs en terre arabe*, *op. cit.*, p. 203-204 ; Guetta.

Cette fois, les Juifs qui restaient dans la région se montrèrent beaucoup plus prudents dans leurs contacts avec l'armée britannique, jusqu'à ce qu'ils soient sûrs et certains que les forces de l'Axe en Libye avaient été complètement anéanties. Les aumôniers militaires juifs et les soldats « palestiniens » des unités de transport 405 et 462 furent les premiers à rencontrer les Juifs de Cyrénaïque, ou du moins ceux qui étaient encore là, et jouèrent un rôle déterminant dans leur réinsertion sociale, culturelle et économique[23].

En tant que collectivité, les Juifs de Cyrénaïque furent beaucoup plus touchés que les autres Juifs de Libye. Outre les préjudices qui frappèrent tous les Juifs de Libye du fait des lois raciales, notamment la déportation des ressortissants de pays ennemis, les Juifs de Cyrénaïque se retrouvèrent à cinq reprises sur le théâtre des opérations, la plupart furent exilés et quinze d'entre eux furent condamnés à de lourdes peines pour des faits liés à l'époque de l'occupation britannique. Le caractère problématique de leur vie en tant que groupe minoritaire est ici patent : ils furent déçus par un régime avec lequel ils s'étaient identifiés de longues années jusqu'à ce qu'il change radicalement, mais c'est avec une satisfaction mêlée de crainte qu'ils considérèrent cet autre régime qui leur amenait alternativement libération et défaite, exaltation et déception.

La présence allemande

À partir de 1938, l'influence allemande se fit sentir en Libye ; c'était sous cette pression qu'avait été appliquée la législation raciale, mais l'intervention directe en Libye ne commença qu'en 1941, lorsque les Italiens réclamèrent une aide militaire. Le débarquement allemand à Tripoli, le 12 février 1941, s'accompagna d'un défilé militaire dans les rues principales de la ville, et tous les habitants furent appelés à y assister. À titre personnel, l'attitude des Allemands à l'égard des Juifs était correcte parce qu'ils avaient besoin de services (commerces et professions libérales) que ces derniers pouvaient fournir de la meilleure façon. Les commerçants italiens de Tripoli avaient beau afficher « magasin italien et aryen », les Allemands privilégiaient leur intérêt matériel, au détriment de l'idéologie. Ils insistaient également sur le fait que les Juifs de Libye étaient différents de leurs frères d'Europe et ne

23 ASC, M(oshé) M(ossensohn), Benghazi, début 1943 ; Y. Vancouver à Yossef, 6 février 1943 ; « Extraits du Journal », 1er mars 1943, dossier S25/5217 ; *Tripoli Times*, 31 janvier 1943, Gelber, *Histoire du volontariat*, vol. III, *op. cit.*, p. 95-98.

les considéraient donc pas comme un danger pour la population allemande comme c'était le cas en Europe[24]. En fait, les Allemands considéraient tous les habitants de la Libye – Italiens, musulmans et Juifs – comme une race inférieure, et, avec le temps, leur mépris des Italiens devint de plus en plus évident. Les Allemands se comportaient en général avec prodigalité. Les sommes énormes dont ils disposaient provoquèrent une hausse des prix considérable de tous les biens de consommation, qui amplifia la flambée du coût de la vie due à la pénurie du temps de guerre et aux difficultés d'approvisionnement. Certains Juifs pensèrent que l'Allemagne avait l'intention de réduire à néant leur assise économique en achetant toutes leurs marchandises et en les laissant avec de l'argent qu'il serait impossible d'utiliser. Les Allemands employaient également des artisans juifs dans leurs camps, directement ou par l'intermédiaire d'entrepreneurs juifs. Lorsqu'ils avaient besoin d'effectuer des travaux ou d'acheter des produits alimentaires en grande quantité, ils recouraient presque exclusivement aux services d'entrepreneurs et de grossistes juifs dont les relations avec les artisans et les petits commerçants juifs, ainsi qu'avec les paysans musulmans étaient très étroites. Il arriva cependant que des soldats allemands, en général avec des Italiens, agressent des Juifs, les humilient et tentent de pénétrer dans leurs maisons. Il y eut même des cas de pillage, principalement lors de la dernière retraite, résultant probablement du relâchement de la discipline et de la volonté de se venger après la défaite[25]. Des rumeurs parvinrent aux oreilles des Juifs de Libye concernant les agissements des Allemands contre les Juifs d'Europe. Une partie de ces informations leur avait été communiquée par des réfugiés juifs arrivés dans les années 1938-1939, principalement à Benghazi. Nombre d'entre eux aussi écoutaient les émissions de radio britanniques jusqu'à ce que, au cours de l'hiver 1941, les postes de radio leur soient confisqués ; ils durent alors se contenter des émissions de propagande italiennes diffusées dans les rues par haut-

24 C'est ce qui est mentionné dans le témoignage de Yaacov Guetta, de Benghazi. Selon lui, les Allemands circulaient dans le marché et ne répugnaient pas à faire des affaires avec les Juifs. Ils insinuaient que les Juifs de Benghazi étaient différents de ceux d'Europe et ne constituaient pas un danger pour la population allemande. Voir Gelber, *Histoire du volontariat*, vol. III, *op. cit*. Sur l'attitude des Allemands à l'égard des Juifs de Libye, voir également les propos de Gideon Baratz dans la lettre adressée à ses parents le 10 février 1942 : « Quant à tout ce qui a été mentionné par eux [les Juifs de Libye] devant moi, à savoir que précisément les "gens de la race pure" ne les ont pas systématiquement brutalisés, au contraire, ils se sont comportés "en véritables gentlemen", cela me semble sidérant, il se peut qu'ils aient voulu ainsi gagner la sympathie des habitants de ce pays. Et le sale boulot, ils l'ont laissé à leurs alliés qui l'ont effectué jusqu'à l'extrême limite du possible. » Voir ASC, S25/5054.

25 ASC, Gideon Baratz à ses parents, 10 février 1942, dossier S25/5054 ; « Extraits du Journal », 1er et 3 mars 1943, dossier S25/5217 ; lettre de Tripoli reçue début octobre 1943, dossier S5/797 ; discours du représentant de la communauté de Benghazi, janvier 1944, dossier S6/4582 ; Moshé Haddad, témoignage n° 033c/61, Yad Vashem, Jérusalem (ci-après Haddad) ; Guetta ; Ben David ; Lilo.

parleurs[26]. Les Juifs de Cyrénaïque reçurent de nombreuses informations de l'armée britannique, notamment des soldats d'Eretz Israël, lors de la première, puis de la deuxième occupation. Avant le début de l'intervention allemande directe, il y eut à Tripoli et à Benghazi des tentatives d'exprimer une opposition à l'Allemagne en boycottant les produits allemands[27].

On le verra, les Allemands n'intervinrent pas directement dans la mise en œuvre du rassemblement, de la déportation et du travail obligatoire imposés aux Juifs de Libye, mais leur rôle fut considérable dans l'initiative de cette politique et dans sa mise en œuvre. Alors que les Allemands avaient eux-mêmes besoin des services économiques des Juifs, ils n'admettaient pas les liens étroits entre les autorités locales et les commerçants et entrepreneurs juifs. Ils étaient irrités du fait que des Juifs comptaient parmi les fournisseurs du gouvernement et bénéficiaient même d'une préférence dans certains secteurs, lorsque les transactions étaient réalisées par l'intermédiaire d'entreprises juives fondées par un prête-nom italien. Les Allemands comprirent que les moyens utilisés contre les Juifs de Cyrénaïque – exil dans des régions reculées au cœur du plateau de Tripolitaine – étaient difficiles à mettre en œuvre contre les Juifs de Tripolitaine du fait de leur nombre (environ six fois plus) et de leur puissance économique. L'exil des Juifs de Tripolitaine risquait de provoquer une grave crise économique, ce qui aurait nui à l'effort de guerre. Comme il n'était pas possible de faire venir une main-d'œuvre en remplacement, le projet de déporter les Juifs de Libye en Italie fut provisoirement ajourné. Cet ajournement, inspiré de toute évidence par des considérations administratives et économiques, sauva les Juifs de Libye d'un sort beaucoup plus terrible – camps de concentration en Allemagne et en Autriche – à l'instar de ce qui avait été décrété pour les déportés juifs de Libye ressortissants de pays ennemis. Les Allemands tentèrent de punir les Juifs pour leur rôle dans l'essor économique de la Libye, lequel résultait principalement de la situation de guerre et de la présence même des Allemands dans le pays.

26 ASC, lettre de Tripoli, reçue début octobre 1943, dossier S5/797.

27 Sur le boycott à Tripoli, Eliahou Lilo Arbib raconte que lorsque l'Allemagne lança sa propagande antisémite, lui-même et ses amis reçurent pour instruction de Zeev Jabotinsky, chef du Bétar, de monter la garde devant tous les magasins de la ville afin d'empêcher l'achat de marchandises allemandes. Les membres du Bétar dans la ville se conformèrent fièrement à cette instruction. Arbib, président du mouvement révisionniste [de Jabotinsky] en Libye ne précise pas l'année où s'exerça ce contrôle du boycott. Voir Eliahou Lilo Arbib, « Les Juifs de Libye et l'action sioniste », *Hedim* (Échos), 5e année, n° 37, janvier 1979, p. 10, [en hébreu]. Sur le boycott à Benghazi, Yaacov Guetta rapporte que les Juifs boycottèrent tous les produits allemands, et il précise, à titre d'exemple, que lorsqu'il était au lycée, les élèves juifs n'achetaient pas de taille-crayons de fabrication allemande. Guetta termina ses études en 1936 ; ses propos sur le boycott concernaient peut-être aussi les années suivantes, mais ce n'est pas spécifié dans son témoignage. Voir Gelber, *Histoire du volontariat*, vol. III, *op. cit*. Signalons que les communautés juives d'Orient, notamment en Égypte, boycottèrent les produits de fabrication allemande après la montée au pouvoir de Hitler. Voir Dan Alder, « La réaction des Juifs en pays d'Orient à la politique antisémite en Allemagne, février 1933-avril 1934 », *Peamim*, n° 5, 5740, 1980, p. 55-76 [en hébreu].

Ils s'efforcèrent de venir à bout de la spéculation sur les produits alimentaires par des amendes et des peines de prison, mais ces mesures se révélèrent inefficaces et peu dissuasives : les amendes étaient insignifiantes au regard des gains énormes escomptés en temps de guerre. En outre, les Allemands découvrirent que les commerçants, notamment les plus prospères, savaient se dérober aux sanctions, même les plus graves, grâce à leurs relations personnelles et à des pots-de-vin. Les Allemands étaient persuadés que le seul moyen dissuasif était la peine de mort, mais faute d'arsenal juridique les y autorisant, ils hésitèrent à l'appliquer. Par suite des conditions prévalant en Libye, ils furent non seulement contraints de retarder les solutions extrêmes de la question des Juifs dans ce pays, mais ils coopérèrent avec eux et recoururent à leurs services. Les représentants officiels allemands précisèrent pourtant sans la moindre ambiguïté qu'ils avaient pour objectif d'exploiter pleinement les mesures déjà prises à cette époque contre les Juifs, à titre d'étape intermédiaire avant la « Solution finale[28] ».

Rassemblement et déportation des Juifs ressortissants de pays ennemis

Compte tenu du rôle majeur des Juifs ressortissants de pays étrangers et résidant en Libye, le régime italien ne se hâta pas de les déporter en 1939. Les restrictions stipulées dans les lois raciales commencèrent cependant à être appliquées à leur encontre, davantage d'ailleurs dans le domaine de l'éducation que dans la vie économique, de crainte de causer du tort au développement de la Libye. Les Juifs étrangers furent exclus des écoles publiques et on assista également à une tentative de les chasser des établissements éducatifs fréquentés par les Juifs de nationalité libyenne, gérés par les communautés[29]. Les Juifs étrangers contraints à l'exil ou qui préférèrent partir ne furent autorisés à emporter que 2 000 lires italiennes, le reste de leurs biens pouvant être exporté sous forme de produits locaux en contrepartie de permis d'exporter officiels. Pendant six mois à compter de la date de leur sortie du pays, les exilés étaient autorisés à se rendre en Libye afin de terminer la liquidation de leurs affaires[30].

28 Yad Vashem, le consul Walter, de Tripoli, à l'ambassade à Rome, 12 mai 1942, microfilm JM/2213 ; et une autre lettre du même auteur à cette ambassade, datée du 21 octobre 1942, documents allemands, p. 108-110 ; Esther Aran, « La persécution des Juifs de Libye », *Yalkout Moreshet*, n° 33, 5742/1982, p. 153-156, [en hébreu].

29 Archives du FO, le consul Arnold Edwards Watkinson de Tripoli à l'ambassade de Rome, 21 novembre 1938, dossier 371/22443 ; 18 avril 1939, dossier 371/23800.

30 Archives du FO, Watkinson à l'ambassade de Rome, 6 mars 1939, dossier 371/23800.

Après l'entrée en guerre de l'Italie en juin 1940, la situation des sept mille ressortissants de pays ennemis résidant en Libye se détériora, notamment celle des Juifs : environ seize cents ressortissants français, tunisiens ou marocains, et quelque huit cent soixante-dix citoyens britanniques, résidant principalement à Tripoli ou à Benghazi. En septembre 1940, Rome donna pour instruction d'interner tous les ressortissants ennemis dans des camps de détention établis à Tadjourah (près de Tripoli), à Bu'ayrat al Hasun (dans le district de Syrte), et près de Benghazi. En fait, l'ordre ne fut exécuté que partiellement, par suite des difficultés administratives et économiques : manque de moyens de transport, de lieux de détention, de nourriture et d'équipement. Les conditions de détention n'étaient pas draconiennes. Les familles pouvaient rendre visite aux détenus et leur apporter de l'argent, de la nourriture et leurs effets. Les détenus eux-mêmes pouvaient sortir dans les localités voisines pour effectuer librement des achats. Quelques centaines de personnes furent détenues dans les camps pour des périodes variables : certains restèrent internés pendant plus d'un an, d'autres furent libérés plus tôt grâce à l'intervention de leurs familles, de personnalités musulmanes ou de proches de l'administration italienne. Ces camps fonctionnèrent en 1940 et en 1941, et les Italiens traitèrent correctement les internés[31].

Outre les Juifs résidant en Libye depuis des générations et détenteurs d'une nationalité étrangère depuis l'époque ottomane, du fait de leur origine et pour des raisons d'opportunité et de sécurité, il y avait en 1940 dans le pays (notamment en Cyrénaïque) des réfugiés juifs d'Europe, principalement de Hongrie et de Tchécoslovaquie, qui tentaient de rejoindre Eretz Israël via Trieste, grâce à des visas pour le Siam. D'autres groupes, dont environ 300 personnes, se trouvaient dans un camp de transit de Benghazi dans les années 1938-1939, mais le bateau censé les emmener n'était jamais arrivé et ils se retrouvèrent bloqués. Certains d'entre eux séjournèrent au début dans des hôtels de la ville dans de pénibles conditions d'entassement, à leurs frais ou à ceux de l'organisateur du voyage et de quelques hôteliers juifs. Les réfugiés furent ensuite contraints de vivre de l'aide de la communauté locale, qui fit tout ce qui était en son pouvoir pour les intégrer au mieux. Des familles de la ville adoptèrent des réfugiés, les logèrent et veillèrent à ce qu'ils ne manquent de rien. Les coutumes locales, les habitations et la nourriture étaient parfaitement étrangères aux réfugiés, mais ceux-ci furent reconnaissants à la communauté pour ses efforts. Quelques réfugiés

31 ASC, « L'occupation de Benghazi », 21 février 1941, dossier S25/5219 ; discours du représentant de la communauté de Benghazi, janvier 1944, dossier S6/4582 ; Rina Reginiano ; Tsion Lavi, témoignage n° 03/3167, Yad Vashem, Jérusalem (ci-après Lavi – Français) ; De Felice, *Les Juifs en terre arabe*, *op. cit.*, p. 198-199.

travaillèrent parmi les Juifs locaux pour gagner leur vie, mais c'était en fait une forme de « don discret ». Après l'entrée en guerre de l'Italie, les réfugiés furent d'abord rassemblés dans un camp militaire situé près de Benghazi. Les hommes et les femmes étaient séparés et vivaient entassés (cent cinquante personnes par baraquement). En quantité et en qualité, leur nourriture était identique à celle des soldats (café noir le matin, pâtes, fèves et vin à midi). Après un certain temps, ils reçurent l'autorisation de se promener chaque jour pendant deux heures dans la cour du camp, et même, plus tard, de se rendre à Benghazi, d'abord par groupes sous escorte, puis librement. Les conditions sanitaires dans le camp étaient très insuffisantes, les lieux d'aisance des plus primitifs, les puces et les poux proliférant, mais, on l'a vu, les soldats eux aussi vivaient dans les mêmes conditions. Les Juifs de Benghazi n'épargnèrent pas leurs ressources pour procurer, au moins aux enfants des réfugiés, une meilleure nourriture. Ultérieurement, les réfugiés furent transférés dans le camp de Palmeta, à quelque quarante-cinq minutes de voyage de Benghazi, à la lisière du désert. Se dressaient là quelques baraques primitives au milieu de nombreux palmiers. Les familles furent de nouveau réunies et purent bénéficier d'une certaine intimité. L'eau potable était acheminée dans des réservoirs et l'eau polluée destinée à se laver était puisée dans le puits voisin. Les Juifs de Benghazi continuèrent à aider les réfugiés et les recevaient lorsqu'ils se rendaient en ville. Au cours des mois d'août et septembre 1940, ces réfugiés furent renvoyés en Italie. Une partie d'entre eux fut internée dans le camp de Ferramonti, dans la province de Cosenza, dans le sud de l'Italie, et des soldats juifs palestiniens qui servaient dans l'armée britannique les y rencontrèrent en septembre 1943[32].

Au cours des six derniers mois de 1941, il fut décidé au ministère des Colonies à Rome d'évacuer de Libye les sept mille ressortissants de pays ennemis, et les Juifs ne faisaient pas exception. Cette décision s'expliquait principalement par les difficultés rencontrées pour les surveiller : on s'aperçut que leur détention dans des camps était coûteuse et peu efficace, à une époque où la Libye connaissait de graves problèmes économiques, qui s'aggravèrent pendant la guerre. La pression politique exercée par l'Allemagne s'intensifia aussi par suite de son intervention militaire directe en Libye. À ce stade, les contacts entre les Juifs de Cyrénaïque et l'armée britannique étaient connus, mais ce ne fut pas la crainte d'actes subversifs

32 Réfugiés : Emmy Weiss, témoignage n° 03/2920, Yad Vashem, Jérusalem (ci-après Ami Weiss) ; Esther Weiss, témoignage n° 03/3126, Yad Vashem, Jérusalem (ci-après Esther Weiss) ; Ivan Heller, témoignage n° 03/2389, Yad Vashem, Jérusalem (ci-après Heller) ; Esther Zohar (Weiss), *Mon émigration*, Kibboutz Hazoreah, 1973 ; Juifs de Benghazi : Guetta ; Gelber, *Histoire du volontariat*, vol. III, *op. cit.*, p. 108.

de la part des ressortissants ennemis qui détermina la décision d'évacuer ces derniers, car on savait que la plupart étaient installés en Libye depuis des générations et avaient conservé leur nationalité étrangère par habitude et par commodité. Quant à la Tripolitaine, il était expressément précisé que la décision avait été suscitée non par la découverte d'éléments peu fiables, mais par suite des difficultés rencontrées pour les nourrir. C'était également ce qui détermina le rapatriement de Libye de quelque dix mille Italiens qui, par leur activité, ne contribuaient en rien à l'effort de guerre ou au développement économique de la Libye. Le 28 janvier et le 6 mars 1942, des accords furent conclus entre les autorités en Libye et en Tunisie afin d'organiser le transfert des ressortissants français et tunisiens en Tunisie ; quant aux ressortissants britanniques, ils furent envoyés dans des camps de réfugiés en Italie[33].

Déportation des Juifs de Libye en Tunisie

Quelque seize cents Juifs de nationalité française et tunisienne furent chassés de Tripolitaine et de Cyrénaïque en Tunisie au début de l'année 1942. Les autorités italiennes les conduisirent à la frontière en leur interdisant de faire passer de l'argent ou de l'or. La plupart des déportés n'emportèrent avec eux que quelques effets personnels. Une partie d'entre eux arrivèrent dans des villes où ils trouvèrent une communauté juive, par exemple, Tunis ou Gabès, et se dispersèrent dans la ville où, à l'instar des autres Juifs, ils furent soumis au régime de Vichy.

Une cinquantaine de familles de Benghazi, auxquelles se joignirent par la suite des familles de Tripolitaine, se trouvaient dans un camp de détention situé à sept kilomètres de Sfax. Autour du camp, il n'y avait que des villages arabes, et aucun moyen de transport régulier n'y arrivait. Au début, deux familles vivaient dans une seule cabane, séparées par une couverture, mais, avec l'arrivée du groupe de Tripolitaine, la densité de population augmenta. Faute de mobilier dans le camp, ses habitants utilisaient des planches en guise de lit ; le système sanitaire était des plus défectueux, et les déportés creusaient des trous hors du camp pour faire leurs besoins ; il n'y avait pas d'eau courante et, en général, ils étaient contraints d'acheter l'eau des réservoirs appartenant aux Arabes des environs, bien qu'il y eût un peu d'eau sur place. Les scorpions pullulaient dans le camp et les morsures furent nombreuses. Les détenus se blessaient aussi souvent aux épines de la clôture. Il n'y avait pas de services médicaux dans le camp, mais la

33 De Felice, *Les Juifs en terre arabe*, *op. cit.*, p. 199.

communauté de Sfax adopta les déportés et leur envoya un médecin qui soigna principalement les maladies oculaires, les piqûres de scorpion et diverses blessures. Le médecin était aidé par des femmes du camp qu'il avait formées pour ce travail, ainsi que par les sages-femmes. Il apportait une caisse de médicaments, seul équipement médical de l'endroit. Conséquence de ces conditions difficiles, de nombreux nourrissons moururent, mais aucune épidémie ne se déclencha. Les détenus veillaient eux-mêmes au nettoyage du camp. Les autorités ne fournissaient pas de nourriture aux détenus du camp. Au début, la communauté de Sfax les prit en charge, leur apportant des produits alimentaires (riz, légumineuses, sucre, etc.). Au bout d'un certain temps, cette aide cessa, et les détenus achetèrent leur nourriture aux Arabes des villages voisins en échange de vêtements, de draps, etc., parce qu'il ne leur restait presque plus d'argent et que les villageois avaient besoin de vêtements. Les représentants français ne s'occupaient pas du camp, qui était au début sous la surveillance de gendarmes censés garder les détenus et leurs maigres biens. Lorsque les Juifs se rendirent compte que les gendarmes les volaient, ils informèrent les autorités qu'ils préféraient les garder eux-mêmes, et dorénavant, les hommes organisèrent des tours de garde. À part les travaux d'entretien, les soins médicaux, la préparation de la nourriture et la garde, les Juifs ne travaillaient pas et ils n'étaient pas autorisés à sortir pour travailler dans les villages ou à Sfax. Pendant plus d'un an, le camp fonctionna comme une unité fermée, presque sans aide de la communauté de Sfax et sans intervention des autorités françaises.
La retraite de Libye en Tunisie de l'Afrika Korps sous le commandement de Rommel, ainsi que de l'armée italienne par suite de l'occupation de la Libye et de l'Algérie en novembre 1942 par les armées alliées, modifia la situation. La Tunisie était en fait soumise à l'occupation allemande, et le contrôle des affaires juives fut confié à l'état-major germano-italien, sous commandement allemand. Le camp des déportés de Lybie près de Sfax demeura isolé et sans surveillance, mais, de temps à autre, les Allemands s'y rendaient afin d'emmener des hommes au travail obligatoire, principalement pour tailler des pierres du matin au soir. Voulant échapper à ce travail pénible, les hommes tentèrent de se cacher et de ne pas dormir dans leur chambre pour ne pas être pris par les Allemands. Après quelque temps, les détenus furent informés que les environs du camp étaient minés et qu'il était question, à la veille de l'évacuation de la région par les Allemands en mai 1943, de faire exploser ces mines pour détruire le camp. L'arrivée de l'armée britannique sur les lieux n'apporta qu'une amélioration partielle de la situation des Juifs

de Libye. Les Tripolitains eurent la possibilité de rentrer chez eux par voie de terre, ce qui ne fut pas le cas des habitants de Cyrénaïque parce que les routes étaient inutilisables, la traversée par la mer dangereuse et les moyens de transports insuffisants. Les habitants de Cyrénaïque furent acheminés jusqu'à Tunis et environ quatre cents parmi eux furent logés, pendant plus d'un an, au sein de la communauté locale, dispersés [probablement logés dans des familles] ou rassemblés [sans doute dans un local public], et comme ils n'avaient aucun travail, cette dernière les prit en charge. À l'été 1943, on comptait encore dans l'ensemble de la Tunisie un millier de Juifs originaires de Libye (de Tripolitaine et de Cyrénaïque). Outre les déportés (ressortissants de pays ennemis), quatre cents autres Juifs de nationalité libyenne s'étaient enfuis en Tunisie. Le retour de tous ces exilés dépendait de la situation ainsi que des moyens de transport, et les derniers rentrèrent chez eux en mars-avril 1945[34].

Déportation des Juifs britanniques en Italie

En janvier 1942 commença l'envoi en Italie par bateau de quelque deux mille citoyens britanniques, dont environ trois cents Juifs de Tripoli et de Benghazi. En juin 1942, la majeure partie d'entre eux étaient partis ; après cette date, seules des personnes isolées furent expulsées. Les deux tiers des Juifs de Tripoli environ furent renvoyés dès janvier à Naples, sur de sordides cargos sans le moindre confort, dormant à même le sol en se couvrant de paille. En mai, un groupe de cinquante-six personnes embarqua à Benghazi pour Brindisi, à bord d'un bateau de guerre où se trouvaient également des soldats et des armes. Alors que les personnes originaires de Tripoli ne furent pas autorisées à sortir leurs biens, à l'exception de quelques bagages, au départ de Benghazi, il était possible d'emporter des objets de valeur. Aucune raison ne leur fut donnée concernant l'expulsion. Certains groupes furent acheminés ensemble vers leur destination en Italie, d'autres furent arbitrairement séparés en fonction de la place où ils étaient assis dans le train. Les originaires de Tripoli, dont quelques-uns aussi de Cyrénaïque, furent envoyés principalement dans des camps à Arezzo, à l'est de Sienne, à Civitella del Tronto, au centre de l'Italie, et à Bagno a Ripoli, au sud-est de Florence ; ceux de Benghazi furent dirigés sur Bologne. Un groupe du camp de Civitella del Tronto fut transféré en juin 1943 à Bazzano, en Émilie-Romagne.

34 Lavi (Français) ; Lévy ; Archives du FO, le consulat général à Tunis au Foreign Office à Londres, 22 juin, 27 août 1943, dossier 371/37286 ; Elie Gozlan, Alger, à Herbert Emerson, haut-commissaire pour les réfugiés, Londres, 2, 5 juillet 1943 ; représentant au Caire au ministère des Affaires étrangères, Londres, 23 juillet 1943, dossier 371/36740.

Les Juifs britanniques de Libye furent entassés par groupes d'environ cent cinquante personnes dans de grands bâtiments publics (comme des hôpitaux ou des maisons de retraite) ou privés, parfois plusieurs familles par pièce, mais les familles ne furent pas séparées. Certains camps se trouvaient dans des endroits isolés, au sommet d'une montagne ou dans une ferme, d'autres – dans des zones d'habitation d'une localité. Le camp n'était pas toujours clôturé. Les gardiens étaient italiens, en général des gendarmes (*carabinieri*) détachés des services de la sûreté publique. Parfois, un seul garde était posté, et la plupart du temps, la garde n'était pas très stricte. Les rapports entre détenus et geôliers étaient en général bons, et, moyennant une partie des colis de nourriture que recevaient les Juifs, les gardes fermaient les yeux sur les visites dans la localité voisine. Au début du séjour dans les camps, la sévérité était de rigueur, et quelques personnes seulement furent autorisées à sortir, le temps de faire des achats indispensables pour l'ensemble du groupe ; par la suite, tous purent sortir presque sans limite de temps, quoiqu'après avoir communiqué à l'avance les dates de sortie et de retour. Ils sortaient en général pour faire des achats ou pour recevoir des soins médicaux, parfois même pour quelques jours, dans le cadre familial, et en profitaient pour se promener et s'arrêter dans les cafés. Comme ils avaient une famille et se trouvaient dans un environnement étranger, mais sans ressentir de danger, ils ne tentèrent pas du tout de s'enfuir. Parfois des représentants du pouvoir italien se rendaient dans les camps, mais le groupe vivait en fait de façon indépendante. Les relations avec les voisins de la localité étaient normales, bien que limitées, se réduisant aux visites effectuées par les habitants des camps pour leurs achats, l'utilisation du four, l'abattage rituel et les soins médicaux. Grâce à ces visites, ainsi qu'aux émissions de radio, aux journaux et au courrier qu'ils recevaient, ils étaient au courant des événements. Ils pouvaient commander des livres, y compris des rouleaux de la Torah, envoyés par la poste qu'ils utilisaient librement.

Dans certains camps, la nourriture leur était fournie et servie dans une salle à manger commune ; dans d'autres, le gouvernement italien leur donnait de l'argent (environ deux lires par personne et par jour) pour leur permettre d'acheter des provisions préparées pour la collectivité ou dans chaque famille. Ils veillaient à consommer de la nourriture cacher, et dans les endroits où les vivres leur étaient fournis, ils se contentaient de produits laitiers et de poissons. Dans de nombreux cas, ils faisaient la cuisine eux-mêmes et, grâce à leurs relations avec les communautés alentour, pouvaient obtenir de la viande cacher, voire organiser la fête de Pessah (Pâque) dans les règles.

Une fois par semaine ou une fois par mois, les détenus recevaient des colis de la Croix-Rouge contenant du café instantané, du thé, du lait, des fromages, du chocolat, des biscuits, de la viande, des pois, des haricots, du sel, des cigarettes et du savon. Grâce à ces colis réguliers, leur alimentation était nettement supérieure à celle de nombre de leurs voisins, et ils en profitèrent pour obtenir divers avantages : permissions de sortir, soins médicaux et éducation. Ils reçurent aussi de l'argent de Grande-Bretagne par l'intermédiaire de la représentation suisse. Il était possible dans les camps de respecter les commandements religieux et même de célébrer des mariages.

Auprès des Juifs de Libye vivaient également dans les camps des ressortissants d'autres nationalités étrangères, dont certains étaient juifs : Britanniques, Indiens, Russes, Polonais et Allemands. Les relations avec eux étaient bonnes et même bénéfiques pour les deux parties. En échange d'une partie des colis qu'ils recevaient, un médecin indien les soignait ; quant aux Polonais, ils enseignaient dans une école ouverte par les Juifs à quelque vingt-cinq enfants, de la classe de onzième (cours préparatoire) à la septième (CM2). Les Juifs n'étaient pas astreints au travail, mais certains acceptaient, dans les localités voisines, des travaux occasionnels, pour la plupart non qualifiés et mal rémunérés. Les femmes faisaient le ménage, la lessive et la cuisine, et les hommes jouaient et lisaient. Les groupes, qui comprenaient des familles nombreuses, étaient très unis[35].

Jusqu'à la prise du pouvoir en Italie par l'Allemagne, le 8 septembre 1943, la vie des Juifs britanniques dans les camps était relativement agréable, en dépit de l'entassement et des restrictions à la liberté de circulation. À partir de cette date, ils commencèrent à craindre pour leur avenir, bien que les informations qui leur parvinrent sur le sort des Juifs d'Europe fussent incomplètes et peu claires. Mais, parce que leurs familles étaient avec eux, ils ne tentèrent pas de s'échapper. Le 28 octobre 1943, les hommes furent emmenés du camp par des SS allemands de Civitella del Tronto au camp de Crocetta, à Chietti, pour travailler à des fortifications sur la ligne de front près du fleuve Sangro. Les hommes furent transportés dans trois camions, les femmes, les enfants et les personnes âgées demeurant sur place. Les hommes furent hébergés dans une briqueterie, sans éclairage, dormant à même le sol. Se trouvaient là également des prisonniers politiques italiens et étrangers. Tous travaillaient pendant la journée à creuser des tranchées,

35 Tito ; Rina Reginiano ; Benjamin Reginiano, témoignage n° 033c/65, Yad Vashem, Jérusalem (ci-après Benjamin Reginiano) ; Lavi (Britannique) ; De Felice, *Les Juifs en terre arabe*, *op. cit*., p. 199.

sous la surveillance d'Allemands qui voulaient que le travail soit terminé le plus rapidement possible. Les Juifs ne cherchèrent pas à s'évader, à cause des familles restées en arrière et parce qu'ils ne savaient pas où aller. Leur nourriture, préparée par les Italiens, se composait principalement de pain et de haricots. Moins d'un mois plus tard, le 25 novembre, commençaient les bombardements aériens britanniques qui touchèrent, entre autres, les mines camouflées dans les tranchées. Trois jours après, ils quittèrent les lieux et revinrent à pied à Civitella del Tronto. Moyennant des boîtes de viande, l'Allemand qui les gardait ne laissa pas les inspecteurs des groupes de travail qu'ils rencontrèrent en chemin réquisitionner des travailleurs pour leurs propres besoins, sous prétexte que ceux-ci étaient infirmes[36].
Le groupe continua à vivre à Civitella del Tronto jusqu'au 6 mai 1944, date à laquelle ils furent emmenés en camion dans la région de Fossoli-Carpi, au nord de Modène. Quelques jours plus tard, ils furent déportés dans des wagons fermés à Bergen-Belsen où ils arrivèrent le 25 mai. Les détenus du camp d'Arezzo furent emmenés par les Allemands en octobre 1943 jusqu'à la prison de Florence. Toutes leurs affaires restèrent à Arezzo et furent perdues. À Florence, les hommes furent séparés des femmes et des enfants, mais quelque temps plus tard, ils purent se rencontrer lors des promenades dans la cour de la prison, établissement dirigé par des Italiens. Il s'y trouvait également des Juifs néerlandais et britanniques. De Florence, ils furent conduits au camp de Carpi, également sous direction italienne. Les familles furent à nouveau réunies et faisaient elles-mêmes la cuisine, avant d'être déportées à Bergen-Belsen en février 1944[37].
Le groupe de Benghazi fut emmené de Bologne par des soldats allemands en juillet 1943. Les Juifs ayant résisté, les Allemands recoururent à la force pour les conduire en voiture à la gare. Là, ils furent chargés dans des wagons de marchandises hermétiquement fermés, sans nourriture. Au bout de trois jours de voyage, ils arrivèrent au camp d'Innsbruck[38]. Le deuxième jour de Rosh Hashannah[39] (1er octobre 1943), au milieu de la nuit, les Allemands brutalisèrent les Juifs du camp de Bazzano pour les faire monter dans des camions se rendant à la gare de Bologne. Là, quinze ou seize familles furent chargées dans des wagons de marchandises pour un trajet de trois à quatre jours jusqu'à Innsbruck[40].

36 Lavi (Britannique).
37 Rina Reginiano.
38 Tito.
39 Le Nouvel An juif. *(N.d.T.)*
40 Benjamin Reginiano. Dans la description de la vie dans les camps de concentration en Autriche et en Allemagne, l'accent sera mis sur les différences entre les Juifs de Libye et les autres détenus du camp ; il ne s'agit donc pas

Dans le camp de concentration d'Innsbruck

En octobre 1943, une centaine de Juifs de Libye, de nationalité britannique, furent déportés au camp de concentration d'Innsbruck, dans l'ouest de l'Autriche. Ils y restèrent jusqu'en avril 1944. Séparés des femmes et des enfants, les hommes vivaient dans des baraquements où se trouvaient également des Juifs d'autres pays, principalement de Pologne. On leur distribua des petites plaques d'identité qu'ils portèrent au cou durant toute la durée de leur séjour au camp. Contrairement aux autres détenus du camp, ils conservèrent leurs vêtements civils et lorsque leurs chaussures furent usées, ils reçurent des sabots en bois. Une partie d'entre eux travaillaient, irrégulièrement, par exemple à vider de grands bassins, à déblayer la neige de la piste d'atterrissage d'avions légers. Le travail le plus recherché était celui du potager où ils pouvaient dérober des légumes, principalement des carottes et du chou, et améliorer ainsi leur médiocre alimentation. Certains, qui respectaient la *cacherout* (les lois alimentaires juives) échangeaient leur part de nourriture cuisinée contre du pain. La surveillance et l'inspection du camp étaient confiées à des Allemands qui se montraient parfois féroces à l'égard des Juifs : coups, aspersion d'eau bouillante ou glacée aux endroits sensibles pendant la toilette, privation de nourriture et enfermement au cachot. La communication avec les Allemands se faisait par l'intermédiaire d'un Allemand qui savait l'italien et non par l'un des détenus. Les Juifs n'étaient pas autorisés à respecter les commandements religieux et étaient punis s'ils étaient pris sur le fait.

Ils sombrèrent dans un profond désespoir lorsqu'ils virent les baraquements voisins se vider de leurs occupants, mais le lendemain du jour où fut évacué le baraquement proche du leur, le 16 avril 1944, le groupe de Benghazi fut libéré par suite d'une réclamation britannique. Ils furent réunis, on leur fit signer des formulaires disant que les Allemands les avaient bien traités, qu'ils n'avaient manqué de rien et que leurs biens leur avaient été rendus (ce ne fut que plus tard qu'ils découvrirent qu'ils avaient reçu des paquets vides). Ils furent conduits en autobus dans lesquels ils reçurent de la nourriture en conserve arrivée de Grande-Bretagne par l'intermédiaire de la Croix-Rouge. Au bout de deux jours, ils parvinrent en France, furent transférés dans un centre de réfugiés à Vittel et logés dans un hôtel.

Début avril 1944, les membres du groupe de Tripoli commencèrent à ressentir une certaine amélioration dans l'attitude des Allemands à leur égard ; ceux-

d'une description générale de la vie des Juifs dans ces camps de concentration.

ci leur donnèrent même de vieilles chaussures de l'armée. Peu après, on leur donna des sandwiches pour le voyage et ils furent embarqués dans des camions puis dans un wagon de voyageurs ordinaires d'un train se rendant à Vittel. En octobre 1944, les Juifs de Benghazi furent transférés au centre de réfugiés de Baroville et ne retournèrent dans leur ville qu'en avril 1946. Nombre d'entre eux découvrirent alors que leur maison avait été détruite et leurs biens volés[41].

Dans le camp de concentration de Bergen-Belsen

En février et mai 1944, environ deux cent dix Juifs de Libye de nationalité britannique furent déportés au camp de concentration de Bergen-Belsen, au nord de l'Allemagne. Ils y furent détenus (respectivement) jusqu'en août et novembre 1944. Ils bénéficièrent d'un traitement de faveur du fait de leur nationalité, et ils le savaient, comme le savaient aussi leurs codétenus. Par exemple, les familles de chaque groupe demeurèrent ensemble et chaque groupe fut logé dans un baraquement sans autres codétenus. C'était contraire à l'habitude de séparer les hommes et les femmes, et de mélanger les membres de divers convois. Ils conservèrent aussi leurs vêtements civils sans être astreints au port de la tenue des prisonniers, et certains avaient même des vêtements de rechange. Certes, ils recevaient la même nourriture que les autres prisonniers du camp, mais les colis de la Croix-Rouge, qui comprenaient des boîtes de conserve, amélioraient leur alimentation. Ce complément de nourriture leur servait aussi au troc avec leurs voisins. Les Juifs de Libye devaient assister à l'appel du matin de tous les prisonniers du camp, mais n'étaient pas tous astreints au travail : les femmes, les personnes âgées et les enfants ne travaillaient pas (la dispense des femmes s'expliquait peut-être par le fait qu'elles étaient mères d'enfants en bas âge). La ration de nourriture de ceux qui ne travaillaient pas était réduite, et ceux qui respectaient la cacherout échangeaient la nourriture cuite contre du pain. Les gardes du camp étaient des Allemands et un groupe sur deux de Libye était pris en charge directement par un Juif grec et un Juif allemand

41 Quant aux victimes parmi les Juifs de Libye internés dans des camps de concentration, selon un témoignage, deux jeunes gens furent séparés du groupe à Innsbruck et envoyés à des travaux plus pénibles. L'un d'eux, Shalom Reginiano, périt. Dans un groupe plus important, David Lavi, qui était âgé, mourut à cause des conditions du camp (maigre nourriture, coups, poux, etc.). Voir Benjamin Reginiano (frère de Shalom). Selon un autre témoignage, un homme de vingt-trois ans, dont le nom n'est pas précisé, revint un soir de son lieu de travail sur un brancard ; il était mort. On ne connaît pas les circonstances de son décès. Un autre Juif, le rabbin Baroukh Lavi (grand-père de la femme qui témoigne) fut surpris un matin en pleine prière. En guise de châtiment, il fut laissé nu près d'un mur, on l'aspergea d'eau glacée et il mourut. Cette femme a également évoqué dans son témoignage des Juifs qui tentèrent de fuir et furent tués près de la clôture électrifiée ou par des tirs de sentinelles (sans préciser qu'il s'agissait de Juifs de Libye) ; voir Tito. Sur la vie des Juifs de Libye dans le camp d'Innsbruck, voir Tito ; Benjamin Reginiano.

plus ancien. Les Juifs de Libye nouaient peu de relations avec leurs voisins, probablement du fait des difficultés de communication – ils ne parlaient qu'avec les italophones – et faute de temps, mais ils savaient que leurs voisins enviaient leurs privilèges de citoyens britanniques. Des rumeurs leur parvenaient sur ce qui se passait ; quant à la fonction des fours, une partie savait, au moins deux d'entre eux : le responsable des ordures près du four avait vu les morts et les brûlés, et un autre avait travaillé pendant quelques mois à introduire les cadavres dans les fours, mais ils ne savaient pas comment ils avaient péri.

Un groupe de Juifs de Libye fut libéré en août 1944, après avoir subi une fouille corporelle et après avoir été dépouillé de tous les papiers dont ses membres disposaient. Ils furent d'abord placés dans un village aux mains des Britanniques, puis commencèrent un périple qui dura jusqu'à la fin de l'année 1944, au cours duquel ils séjournèrent, entre autres, à Lisbonne, puis dans un camp américain de personnes déplacées à Casablanca, enfin en Algérie. Dans ces lieux divers, ils furent correctement logés, reçurent une nourriture améliorée et purent circuler librement. Ils bénéficièrent également de l'aide de la communauté juive locale. Fin 1944, ils retournèrent à Tripoli par bateau. Le deuxième groupe ne fut libéré de Bergen-Belsen que le 17 novembre 1944 et transféré d'abord dans un camp de la région de Biberack-Riss, dans le sud de l'Allemagne. Des soldats allemands gardaient le camp de l'extérieur, mais la gestion intérieure relevait exclusivement d'officiers britanniques prisonniers. Les Juifs étaient logés dans de jolies maisonnettes et il y avait sur place un hôpital avec des infirmières anglaises. Ils reçurent à nouveau des colis de la Croix-Rouge et, pendant la journée, se promenaient et se distrayaient à leur guise. Le 4 avril 1945, ils furent libérés par l'armée française et jusqu'au 20 août 1945, ils demeurèrent dans un hôtel en France, où des religieuses s'occupèrent d'eux. Puis ils furent transférés à Bari (Italie), et quelques semaines plus tard, retournèrent à Tripoli[42].

Parmi les Juifs de Libye, les ressortissants de pays ennemis subirent des souffrances longues et traumatisantes. Ces Juifs qui, jusqu'à l'entrée en vigueur des lois raciales, comptaient parmi les notables de la communauté et les privilégiés, furent atteints d'abord en Libye, puis du fait même de leur déportation, notamment par suite de leur séjour dans les camps où les conditions de vie ne cessèrent de se détériorer. Au début, en Libye même, leurs enfants furent exclus du système scolaire, et nombre d'adultes furent

42 Rina Reginiano ; Lavi (Britannique). Je n'ai trouvé aucun témoignage mentionnant des victimes parmi les Juifs de Libye internés au camp de Bergen-Belsen.

détenus dans des camps. Même si les conditions n'étaient pas draconiennes, leur statut social et économique fut gravement atteint. Lorsqu'ils furent évacués, début 1942, ils durent laisser sur place la majeure partie de leurs biens dont ils ne retrouvèrent pas trace à leur retour. La situation des évacués français fut quelque peu meilleure dans la mesure où la plupart d'entre eux furent logés au sein des communautés juives de villes de Tunisie, dont ils parlaient la langue, et avec lesquelles ils avaient des liens familiaux et sociaux. Le changement de lieu et de climat ne fut pas non plus radical. À l'exception d'une brève période au cours de laquelle la Tunisie fut gouvernée de fait par l'Allemagne, les souffrances des exilés provenaient principalement de pénibles conditions de vie. Le travail obligatoire ne fut le lot des hommes que pendant l'occupation allemande. La plupart retournèrent en Libye après la libération, et seul le retour des originaires de Cyrénaïque tarda pour des raisons sécuritaires.

Les souffrances des Juifs britanniques furent plus longues et plus pénibles. Au moment de leur arrestation en Italie, ils bénéficiaient encore de conditions relativement agréables et d'une certaine liberté. La situation changea lorsque les Allemands prirent le pouvoir. Une partie d'entre eux furent astreints au travail en Italie même par les Allemands, pour fortifier la ligne de front ; ils furent ensuite envoyés dans des camps de concentration en Autriche et en Allemagne où ils restèrent six à neuf mois. Certes, ils bénéficiaient d'un traitement de faveur du fait de leur nationalité britannique, mais ils partagèrent les souffrances de leurs voisins, si ce n'est qu'ils demeurèrent en vêtements civils, que certains furent logés ensemble et qu'ils reçurent des colis de la Croix-Rouge et bénéficièrent d'un certain allégement des conditions de travail. Le traitement de faveur ne s'étendait ni à la qualité des logements ni à la nourriture, ni à l'attitude des gardiens à leur égard. De plus, les Juifs libyens n'étaient pas habitués à l'hiver européen et n'étaient pas équipés pour s'en protéger. Ils se sentaient même extrêmement isolés du fait de leur origine et de leur langue. La vie à l'ombre des fours crématoires et le fait de savoir que d'autres groupes avaient soudainement disparu augmentaient leurs craintes. L'unité interne des groupes de Libye et leur conviction qu'il existait une puissance qui se considérait comme responsable de leur sort – ce qui n'était pas le cas pour les autres prisonniers – leur apportèrent un certain réconfort dans les camps de concentration allemands.

L'exil en Lybie même

Lorsque la Cyrénaïque devint le théâtre d'affrontements entre l'armée anglo-égyptienne et les forces de l'Axe, et après le contact étroit créé entre les Juifs et l'armée britannique, notamment les soldats d'Eretz Israël, Mussolini ordonna le 7 février 1942 de procéder à un « allégement démographique », c'est-à-dire au transfert de tous les Juifs de Cyrénaïque en un lieu éloigné des combats. Deux arguments furent invoqués par les autorités italiennes pour justifier l'opération : la protection de la population civile résidant au cœur des champs de bataille ; le souci d'éviter la collaboration avec l'ennemi. La plupart des Juifs de Cyrénaïque furent évacués dans le camp de détention de Giado, au cœur des monts de Tripolitaine, à deux cent trente-cinq kilomètres au sud de Tripoli ; un petit groupe fut envoyé dans les bourgades voisines – Gharian, Yefren et Tigrana – et hébergé dans des maisons isolées qui ne faisaient pas partie d'un camp. L'évacuation s'effectua entre mai et fin octobre 1942. Furent d'abord évacués les habitants des petites villes, puis les Juifs de Benghazi. De temps à autre, une liste de quelques dizaines de personnes était affichée dans la synagogue. Ces listes étaient préparées par le comité de la communauté qui déterminait la composition des convois, mais non leur fréquence ni leur destination. Ce fut ce comité qui décida quels Juifs resteraient pour garder les biens de la communauté (à Benghazi, entre deux cent quarante-six et deux cent soixante personnes ; à Derna, quatre-vingts ; à Barsa, trente). Certains Juifs réussirent, grâce à leurs anciennes relations avec les autorités ou parce qu'ils étaient considérés comme moins « coupables » de liens avec les Britanniques, à différer leur évacuation et finalement à être envoyés dans les petites villes où les conditions de vie étaient plus agréables, et non dans le camp de Giado. Les Juifs furent acheminés vers leur destination pendant cinq jours environ, par convois de huit à dix camions ; la nuit, ils dormaient dans le désert, en plein air. Ils ne pouvaient emporter avec eux que quelques bagages, principalement de l'argent, des bijoux, des vêtements, des draps, des couvertures, des matelas et des oreillers. Au total, près de deux mille six cents Juifs furent envoyés à Giado et quatre cents dans les bourgades voisines. Les Juifs demeurés à Benghazi eurent du mal à rester en contact avec les déportés et à les aider, du fait de la distance et du faible nombre de ceux qui restèrent dans la ville. La communauté de Tripoli s'efforça de venir en aide aux exilés et leur envoya chaque semaine de l'argent et de la nourriture, même de la nourriture casher pour Pessah.

Le Giado, autrefois camp militaire, était situé sur un promontoire isolé et clôturé de fil barbelé. Les commandants étaient italiens et les gardiens italiens ou arabes ; pas d'Allemands dans le camp. Les détenus subissaient la dureté du commandant et de son adjoint qui circulaient dans le camp un fouet et une matraque à la main, terrorisaient les prisonniers et ordonnaient parfois d'enfermer des Juifs au cachot où ils étaient battus. La nuit, il était interdit aux Juifs de parler. Les relations avec les gardiens étaient plus « normales ». Ceux-ci avaient certes le droit de tirer sur quiconque s'approchait de la clôture, mais les Juifs n'osaient généralement pas prendre ce risque. De temps à autre, des gradés venaient inspecter le Giado pour évaluer la situation des détenus, mais les Juifs, dûment menacés par la direction locale d'une fin atroce s'ils se plaignaient, gardaient généralement le silence. Il arriva parfois cependant qu'un détenu ose se plaindre, et l'une des plaintes eut pour résultat le remplacement de l'adjoint du commandant du camp ; quant à la femme qui s'était plainte, elle et sa famille furent libérées le lendemain et transférées à Tripoli afin que le commandant ne puisse exercer sa vengeance à leur encontre.

Au Giado s'alignaient de nombreux baraquements longs, sans cloisons intérieures. Trois à quatre cents personnes, par familles entières, étaient entassées dans chacun, chaque famille recevant une certaine superficie en fonction de sa taille. À l'aide de couvertures et de draps, les familles dressèrent des cloisons, afin de préserver un semblant d'intimité. À part les lits, dont le nombre chuta au-dessous du nombre d'occupants, il n'y avait aucun meuble. Les conditions sanitaires étaient désastreuses, et des douches et des robinets ne coulait que de l'eau froide, en outre rationnée : seulement deux heures par jour pour tous les usages.

Au début, les détenus de Giado se nourrirent de ce qu'ils avaient emporté avec eux, mais rapidement, ils durent se contenter du peu que leur fournissait le camp : cent à cent cinquante grammes de pain distribué chaque jour, et une ration hebdomadaire donnée le dimanche contenant un peu de riz ou de macaronis, de l'huile, du sucre, de la sauce tomate, et du café ou du thé. La nourriture fournie par les autorités était retirée chaque semaine des entrepôts du camp par des Juifs préposés à cette tâche et qui distribuaient les rations aux autres détenus. En contrepartie, ils étaient exemptés du travail obligatoire. Ceux qui le pouvaient amélioraient leur alimentation par des achats aux Arabes des environs, postés à la clôture du camp, qui vendaient des produits agricoles, principalement de l'orge, des oignons, des pommes de terre, des arachides et des volailles. Ces transactions se

faisaient certes à l'encontre des règlements des autorités italiennes, mais les gardiens fermaient les yeux, par suite d'une forte pression et de contacts personnels noués entre eux et les détenus. Ces transactions se faisaient moyennant argent, bijoux et vêtements. Les Juifs achetèrent également aux Arabes un moulin pour la farine et cuisaient leurs aliments dans un trou qu'ils avaient creusé à cette intention. Ceux qui avaient le droit de sortir pour travailler pouvaient discrètement faire des achats au marché voisin. Une aide parvenait aussi de Tripoli.

Il y eut semble-t-il des changements dans le travail obligatoire imposé aux Juifs de Giado. Plusieurs rapports font état d'un travail quotidien du matin jusqu'à l'après-midi, à l'exception du samedi et des fêtes, ou d'un travail hebdomadaire, voire de travaux occasionnels en fonction des besoins ou des sanctions infligées aux détenus par les commandants du camp. Les travaux comprenaient principalement le nettoyage des latrines, l'arrosage de la pelouse, le creusement et le transport de gravier d'un endroit à un autre. L'utilité de la plupart des travaux semblait plus que douteuse aux Juifs qui avaient l'impression qu'il s'agissait principalement de les humilier. Chaque baraquement avait un chef (*capo*) et un sous-chef responsables de l'organisation du travail. La différence entre un camp de détention italien et son homologue allemand résidait, entre autres, dans le travail : on ne connaît pas de cas où l'obtention de nourriture dépendait d'un quota de travail à effectuer ; du fait de la faiblesse des détenus, conséquence de leur sous-alimentation, et de la morbidité élevée, la fréquence de leur embauche diminua. Certains détenus étaient emmenés pour réaliser des travaux spécifiques comme le goudronnage des toits des baraquements afin d'en assurer l'étanchéité avant l'hiver. En contrepartie de ce travail, les détenus recevaient un salaire journalier (de cinq francs) et un petit pain ; autre avantage : la possibilité qui leur était donnée de sortir du camp et d'effectuer discrètement des achats au marché voisin, et d'échapper aussi pour quelques heures au Giado.

Par suite des conditions d'hygiène déplorables, des poux, de l'alimentation insuffisante, de l'entassement dans les logements et du climat pénible (chaleur intense en été et froid rigoureux en hiver), nombre de détenus s'affaiblirent. En décembre 1942 vinrent s'ajouter à cela des épidémies de typhus abdominal et de typhus exanthématique. Le régime alimentaire défectueux affaiblissait considérablement la capacité de résistance de l'organisme aux maladies, et l'entassement aggravait la contagion. Au début, les malades furent envoyés à Tripoli, mais lorsque l'épidémie prit de

l'ampleur, ils furent rassemblés dans un seul baraquement. Deux médecins italiens s'occupèrent des malades, avec l'aide de trois ou quatre infirmières formées parmi les détenues et qui commencèrent même à administrer des piqûres aux malades. La promiscuité, la saleté et la mauvaise alimentation dans le baraquement des malades, ainsi que le manque de médicaments empêchèrent de mettre fin à l'épidémie et à sa propagation. En conséquence, chaque jour, bon nombre de malades mouraient. Il y eut au total cinq cents décès. Par crainte de la contagion, plusieurs familles s'abstinrent de procéder à la purification rituelle des morts avant inhumation, mais d'autres le considéraient comme une *mitsva*[43]. Les morts furent enterrés dans le cimetière de la communauté de Giado, sur la colline voisine. Lorsque les Britanniques arrivèrent à Giado dans la deuxième quinzaine de janvier 1943, on comptait encore de nombreux malades du typhus, mais un traitement amélioré vint à bout de l'épidémie.

Par suite de la pénurie de nourriture et de la forte morbidité, les convois de Juifs vers le camp de Giado cessèrent, et la densité de population commença même à diminuer. Un petit nombre de détenus du camp furent transférés à Tripoli, par crainte de la propagation de l'épidémie. Les autorités donnèrent permission aux Juifs d'observer les commandements religieux, y compris le shabbat et affectèrent une maisonnette à un usage de synagogue. La veille de la défaite italienne, les hommes furent tous réunis ; le commandant les insulta et leur annonça qu'ils seraient prochainement mis à mort, mais entre-temps, il leur ordonna de nettoyer le camp et de déblayer des pierres. Finalement arriva l'ordre d'annuler la série de mises à mort. Apprenant que l'armée britannique approchait, les gardiens italiens s'enfuirent. Quelque deux cents Juifs en profitèrent pour s'évader du camp et gagner Tripoli, en dépit des tentatives des gardiens de poursuivre les fugitifs et de tirer des coups de feu en leur direction.

Avec l'occupation britannique en janvier 1943, la situation du camp de Giado s'améliora immédiatement : la nourriture devint plus abondante et de meilleure qualité ; d'autres médecins arrivèrent, notamment un médecin juif, qui apportèrent des médicaments ; l'attitude à l'égard des prisonniers changea totalement et ces derniers recommencèrent à rencontrer des soldats d'Eretz Israël. L'évacuation du camp ne fut pas immédiate faute de moyens de transport et par crainte de la propagation de l'épidémie mais, en octobre 1943, les derniers évacués étaient rentrés en Cyrénaïque.

43 En hébreu, le mot *mitsva*, de la racine *tsav*, ordre, signifie à la fois commandement, injonction divine et bonne action. *(N.d.T.)*

Environ un cinquième des Juifs qui furent internés au Giado y périrent. Cependant, le fait que le camp se trouvait sous commandement italien allégea le sort des détenus à qui il fut permis d'acheter de la nourriture aux Arabes des environs, de recevoir de l'aide de la communauté de Tripoli. Le travail obligatoire n'était pas généralisé, et l'approvisionnement en nourriture n'en dépendait pas. L'attitude des gardiens italiens envers les détenus fut en général correcte, et la mortalité élevée était causée par les pénibles conditions de détention et non par une politique délibérée[44].

Les familles des Juifs de Benghazi envoyés à Gharian furent logées dans des maisons isolées. Ces maisons étaient à l'abandon, sans confort et chaque famille vivait dans une pièce commune dans des conditions de vie primitives. Elles devaient se présenter à l'appel tous les matins et il leur était interdit de sortir sans raison. Elles recevaient des rations alimentaires avariées, mais étaient autorisées à effectuer des achats dans la petite ville, en s'efforçant de faire les courses pour deux ou trois jours. À cette époque, les relations entre les Italiens et les Arabes de Gharian étaient étroites. Selon plusieurs rumeurs, ils projetaient une action contre les Juifs, en particulier à l'annonce des victoires de l'armée britannique. À l'arrivée de l'armée britannique à Gharian, tous les déportés furent rassemblés dans une seule grande maison, et comme ils n'avaient plus ni argent ni nourriture, les Britanniques les approvisionnèrent. Ils les prirent en charge et transférèrent à Gharian des Juifs de Giado afin de réduire quelque peu l'entassement dans ce camp[45].

La plupart des évacués de Cyrénaïque à Giado et dans les bourgades voisines étaient des Juifs de nationalité libyenne, mais on comptait aussi parmi eux quarante-sept ressortissants italiens. Quelques dizaines d'autres Juifs italiens furent évacués à Tripoli[46]. Il y eut des projets d'expulser aussi tous les Juifs de Tripolitaine en Tunisie et en Italie. Outre les arguments entendus à propos de la déportation des Juifs de Cyrénaïque, il fut affirmé que, par suite des difficultés économiques, il fallait expulser de Libye quiconque n'était pas indispensable à l'effort de guerre. Comme de nombreux Juifs avaient été

44 ASC, Moïse Mossensohn, 26 février 1943, dossier S25/5054 ; G. N. (G. Neufeld), 9 mars 1943, dossier J12/58 ; « Extraits du Journal », mars 1943 ; colonel H. M. Pott, QG britannique en Cyrénaïque, à A. Gour, Jérusalem, sans date (probablement mai 1943) ; Amnon à Eliahou, Benghazi, 3 juin 1943, dossier S25/5217 ; discours du représentant de la communauté de Benghazi, janvier 1944 ; Ephraïm Halfon, janvier 1944, dossier S6/4582 ; archives du FO, colonel L. White, état-major général du Moyen-Orient, section civile, au ministère de la Guerre, Londres, 8 juin 1943, dossier 371/35661 ; Frija Zoaretz *et al*., *Les Juifs de Libye*, *op. cit.*, p. 197-198 (témoignage de Yehouda Chachmon). Détenus dans le camp : Lydia Seror, Bouccara. Resté à Benghazi : Guetta. Médecin dans l'armée britannique : [Mordekhaï] Chen. Le consul Walter à Tripoli à l'ambassade à Rome, 27 octobre 1942, documents allemands, p. 106 ; *Les Juifs en terre arabe*, *op. cit*., p. 204.

45 Lilo.

46 ASC, discours du représentant de la communauté de Benghazi, janvier 1944, dossier S6/4582 ; De Felice, *Les Juifs en terre arabe*, *op. cit*., p. 204.

licenciés de leurs emplois dans la fonction publique ou dans des entreprises liées à la sûreté, nombre d'entre eux appartenaient à cette catégorie. Cet argument s'appliquait *a fortiori* aux femmes, et c'est pourquoi bon nombre s'efforçaient de trouver un emploi qui leur épargnerait la déportation. Finalement, faute de moyens et de temps, cette déportation hors de Libye (ou dans des endroits reculés du pays) n'eut pas lieu[47].

Le travail obligatoire

Le 28 juin 1942, le gouverneur de Libye publia un décret entrant en vigueur à compter du 11 juillet qui obligeait tous les hommes juifs âgés de dix-huit à quarante-cinq ans à s'inscrire au service civil. Il s'agissait de leur faire effectuer des travaux indispensables, en fonction de leur aptitude physique et de leurs compétences professionnelles. Comme il n'existait pas de registres en bonne et due forme pour ceux qui étaient nés avant l'occupation italienne de 1911, il fut décidé d'enrôler dans un premier temps les hommes de la tranche d'âge 18-31 ans. Parallèlement, l'inscription commença. Tous les Juifs de Libye reçurent l'ordre de communiquer leurs coordonnées personnelles et professionnelles afin qu'on puisse les diriger vers un travail correspondant à leurs qualifications. L'enregistrement terminé, on commença à affecter les Juifs à des travaux obligatoires. Le recrutement était censé inclure entre quatre et cinq mille Juifs de Tripoli.

En août 1942, quelque trois mille Juifs recrutés furent rassemblés dans le camp de Sidi Azaz, dans le désert, près de Homs. Comme rien n'avait été préparé pour les héberger, la plupart furent ramenés chez eux et il ne resta sur place que six cents à mille hommes, pour la plupart des ouvriers qualifiés, dont une partie fut ensuite envoyée dans les camps de travail de Cyrénaïque. C'était un pourcentage considérable de la main-d'œuvre juive de Tripoli. Sa mobilisation frappa durement la communauté sur le plan économique et social. Des Juifs appartenant à toutes les classes sociales avaient été mobilisés, à l'exception de ceux qui travaillaient au service d'entrepreneurs italiens employés par l'État. Les plus riches réussirent plus aisément à se libérer complètement de cette obligation ou à être affectés à un travail moins pénible, en un endroit peu éloigné ou dans des conditions de vie moins difficiles. Assez rapidement, les autorités décidèrent que

47 ASC, Moïse Mossensohn, 26 février 1943, dossier S25/5054 ; lettre de Tripoli, reçue début octobre 1943, dossier S5/797.

les recrutés passeraient devant une commission médicale pour subir un examen, quand il s'avéra que deux médecins italiens avaient reçu des pots-de-vin pour dispenser certaines personnes du service de travail. Il fut décidé que les plus âgés seraient mobilisés progressivement à partir d'octobre 1942, mais la défaite des forces de l'Axe en Occident empêcha la mise en œuvre de ce plan. Il s'agissait de regrouper les Juifs exerçant des professions non indispensables pour les affecter à la pose de voies ferrées ou à la construction et à la réparation de routes. D'autres Juifs furent orientés vers des emplois dans les bureaux des bases militaires.

Situé en un endroit reculé du désert, le camp de Sidi Aziz n'était pas clôturé, et seuls quelques soldats italiens en assuraient la garde. Le commandement était entièrement aux mains des Italiens. Comme il n'y avait pas de bâtiments dans le camp, les détenus dormaient à deux par tente. La nourriture quotidienne comprenait cinq cents grammes de pain et du riz ou des macaronis à midi. C'était un camp relativement « libéral » : les riches avaient l'habitude de se rendre librement à Homs pour y acheter de la nourriture qu'ils partageaient parfois avec leurs camarades. En outre, avec le temps, affluèrent dans le camp des foules de visiteurs de Tripoli, pour la plupart des femmes et des enfants, qui approvisionnaient les détenus. Il y avait un médecin dans le camp qui renvoyait chez eux ceux qui étaient vraiment malades. Les relations avec les gardiens italiens étaient en général correctes, jusqu'au jour où un Italien tira un coup de feu et tua un Juif ; le tireur ne fut pas sanctionné, mais transféré dans un autre camp. Dès lors, les Juifs redoutèrent la moindre querelle avec les gardiens italiens[48].

L'une des tâches principales imposées aux Juifs de Libye fut la construction ou la réparation de routes sur le front de Cyrénaïque et le long de la frontière égyptienne, lorsque les forces de l'Axe parvinrent à proximité d'El Alamein dans le désert s'étendant à l'ouest de l'Égypte. Compte tenu des délais très courts pour planifier et réaliser cette tâche, et du fait de la pénurie de moyens de transport, trois cent cinquante hommes seulement furent envoyés pour ce travail. L'action se déroula dans un cadre juif presque entièrement fermé, l'intervention italienne étant extrêmement réduite, ce qui facilita la tâche des Juifs. À la tête de l'équipe des constructeurs de routes dont le centre était à Boukbouk (à l'est de la frontière) se trouvait un ingénieur juif, Moshé Hadad. Ce fut lui qui choisit à Tripoli les travailleurs et fit tout son possible pour ne pas sélectionner des hommes qui étaient soutiens de familles ; il

48 Le consul Walter de Tripoli à l'ambassade à Rome, 21 octobre 1942, documents allemands, p. 108-110 ; ASC, lettre en provenance de Tripoli, reçue début octobre 1943, dossier S5/797 ; Shaul Seror, témoignage n° 033c/58b, Yad Vashem, Jérusalem (ci-après Shaul Seror) ; Haddad ; Ben-David.

s'efforça également de retarder le plus possible la date de leur départ, grâce à ses relations avec le commandant en poste à Tripoli auquel cette attitude profita. En principe, les hommes astreints au travail obligatoire avaient droit à un salaire, au même titre qu'un ouvrier arabe, mais en réalité, ils ne reçurent que de petites sommes. Pour deux mois de travail, beaucoup perçurent l'équivalent d'un salaire de deux jours.

À Boukbouk, un lieu sans clôture ni gardien, l'ingénieur Haddad était le seul responsable. Les Juifs vivaient à quatre ou à huit par tente. La région était très aride et il était difficile de se procurer de l'eau. Tous les quelques jours, une voiture leur apportait du pain, des boîtes de conserves (légumes secs, champignons, pommes de terre cuites, etc.) et du vin. Comme il s'agissait de vin non casher, il était utilisé principalement pour les invités ou comme monnaie d'échange. Voici un exemple du contrôle professionnel extrêmement relâché exercé dans le camp de Boukbouk : les autorités remettaient aux travailleurs des explosifs pour faire sauter des rochers ; les Juifs s'en servaient pour pêcher dans la mer voisine afin d'améliorer leur quotidien. Officiellement, les Juifs partaient travailler chaque matin à sept heures et revenaient en fin d'après-midi, mais le contrôle était des plus relâché. Les trois cent cinquante Juifs de l'endroit étaient répartis en équipes de travail sans véritable discipline de travail. Vers la fin de leur séjour au camp, alors que la saison des pluies avait déjà commencé, le commandant italien du district vint inspecter la progression des travaux. Pour lui donner une bonne impression, l'ingénieur juif veilla à rassembler le long de la route toutes les pierres taillées, organisa une animation artificielle en faisant fermer un tronçon de la route sous prétexte de réparations en contraignant des véhicules venant d'Égypte à descendre dans les bas-côtés et à s'enfoncer dans la boue. Les relations avec le commandement local étaient certes plutôt tendues, mais les contacts étaient des plus limités, et les travailleurs n'en pâtirent pas.

Un médecin italien exerçait dans le camp de Boukbouk, seul étranger dans les lieux. Il fermait les yeux devant les simulations de maladie des travailleurs, comme les blessures auto-infligées et la création de taches ressemblant à une maladie de peau, pour être finalement renvoyés chez eux. Leur nombre déclina donc, passant de trois cent cinquante à environ deux cents. Lorsque commença la troisième attaque britannique, fin octobre 1942, Boukbouk fut bombardé à plusieurs reprises par l'aviation. Afin de protéger ses hommes, Haddad leur ordonna de creuser des tranchées renforcées et étayées par des poignées des bêches commandées pour le travail.

Les Juifs restèrent environ deux mois à Boukbouk. Ils quittèrent ce camp le 6 novembre 1942, en pleine retraite italo-allemande, en recevant l'ordre de rentrer à Tripoli par leurs propres moyens. L'ingénieur Haddad et le médecin italien veillèrent à faire monter les travailleurs dans un camion de passage qui se dirigeait vers l'ouest, et ils durent changer à maintes reprises de véhicule pour parcourir ce long trajet. L'ingénieur et le médecin avaient à leur disposition un seul véhicule et ils emmenèrent avec eux quelques travailleurs, ainsi que toute la nourriture qui restait, abandonnant derrière eux l'équipement mécanique, les outils de travail et les tentes. À la mi-novembre, ils arrivèrent à Tripoli où régnait une confusion totale. La ville était fréquemment bombardée par les avions alliés et traversée par les forces de l'Axe qui se retiraient vers la Tunisie. Les familles et la communauté s'occupèrent de ceux qui rentraient de Cyrénaïque, mais ces derniers ne bénéficièrent d'aucune aide gouvernementale. Les familles des personnes décédées, principalement pendant la retraite, ne reçurent pas non plus d'indemnités. Lors de l'entrée des Britanniques dans la ville, les rumeurs se propageaient selon lesquelles les Allemands avaient ordonné que tous les Juifs en bonne santé soient envoyés au travail obligatoire en Tunisie dans les quinze jours[49].

Par chance pour les Juifs de Libye, l'ordre de les affecter à des travaux indispensables devait entrer en vigueur environ six mois avant l'achèvement de l'occupation du pays, et son application se heurta à de nombreuses difficultés administratives et économiques. Finalement, sa mise en œuvre fut confiée principalement à des Juifs sans aucune intervention italienne ou quasiment, et encore moins allemande.

Aggravation de la législation raciale

L'attitude des autorités à l'égard des Juifs de Libye ne cessa de se détériorer après l'entrée de l'Italie dans la guerre. La situation se dégrada encore lors des revers militaires et avec l'arrivée de renforts allemands en Libye. À ce processus général s'ajoutèrent la situation particulière des Juifs de Libye et leurs prises de position politiques pendant la guerre. Ce n'était pas seulement la sympathie pour l'armée britannique – affichée par les Juifs de Cyrénaïque et secrète chez les Juifs de Tripolitaine – qui exaspérait les autorités. Par suite de la guerre, la situation économique de nombreux habitants libyens

49 *Tripoli Times*, 31 janvier 1943.

se dégrada ; mais, en même temps, de nombreux commerçants faisaient de bonnes affaires. Les fournisseurs des autorités étatiques et des forces de l'Axe, ou leurs entrepreneurs dont bon nombre étaient juifs, retirèrent des bénéfices particulièrement élevés. De nombreux Italiens subirent l'influence des expressions antisémites de plus en plus fréquentes dans la presse fasciste de Libye. Le mépris des Juifs s'intensifia encore avec l'application de la législation antisémite de Libye. La fureur contre les Juifs qui s'enrichissaient et la jalousie à leur égard augmentèrent dans le contexte de l'altération de la situation juridique. Les Allemands, eux, pour des raisons idéologiques, poussaient les Italiens à renforcer la législation raciale et notamment sa mise en œuvre. L'hostilité populaire croissante à l'égard des Juifs dans la population italienne, ainsi que la pression allemande contribuèrent au durcissement de la position italienne officielle, ce qui s'exprima aussi bien dans les textes législatifs que dans leur application. Parmi les mesures les plus graves adoptées au début de l'année 1941, on mentionnera l'annulation du monopole du commerce de gros des Juifs de Tripoli dans le but d'ébranler la base économique de la communauté. Du fait du caractère dominant de longue date des Juifs dans la vie économique de la Libye, il n'était pas possible, par une loi, de bouleverser l'ordre établi. Les Juifs conservèrent en fait leur rôle dans le commerce, parfois en s'associant avec des Italiens ; quant aux autorités gouvernementales, y compris l'armée allemande, elles recoururent à maintes reprises à leurs services.

Les autorités causèrent du tort à la vie culturelle et sociale de la communauté de Tripoli en ordonnant la fermeture de diverses institutions culturelles comme l'association sportive Maccabi, sous prétexte que ses membres avaient manifesté leur satisfaction après l'attaque de la Cyrénaïque par les Britanniques ; le club sioniste Ben-Yehouda, où l'hébreu était enseigné ; et même le Talmud-Torah[50]. La fermeture de ces institutions culturelles et d'autres organismes frappèrent durement les Juifs, d'autant plus qu'ils avaient été exclus des établissements éducatifs italiens peu auparavant.

Outre la déportation des ressortissants de pays ennemis (principalement de janvier à mai 1942), l'exil des Juifs de Cyrénaïque (de mai à octobre 1942) et l'imposition du travail obligatoire aux Juifs de Tripolitaine (à partir de juin 1942), des décrets furent publiés en 1942 dans le but de dégrader le statut économique des Juifs. Le 30 mai 1942, le gouverneur publia un décret interdisant aux Juifs, sans acception de nationalité, de réaliser des transactions immobilières ou relatives à des exploitations agricoles sous

50 Voir note 47.

toutes leurs formes (achat, vente ou fermage) avec des Italiens aryens ou avec des musulmans, pour une durée de plus de trois ans. Ce décret entrait en vigueur trois jours plus tard. Comme les transactions de ce type étaient pour la plupart prévues pour de longues périodes, ce décret empêchait en fait d'en conclure, à l'exception des transactions réalisées au sein de la communauté juive. Le décret autorisait les dons dans les domaines précités à des institutions caritatives, à condition de recevoir l'approbation des autorités compétentes. Il ordonnait également que les sociétés représentant les intérêts des Juifs ne soient autorisées à fonctionner que sous le contrôle du gouvernement. Ce décret régentait l'action des sociétés mixtes – comprenant Juifs et non-juifs – car il fallait résoudre la contradiction entre le statut économique des Juifs de Libye et la situation juridique. Officiellement, le décret avait pour objectif de protéger la structure économique de la Libye contre les tendances spéculatives induites par la guerre, et ce, en réglementant la participation des Juifs à l'activité commerciale, industrielle et autre. Certes, ce décret interdisait aux Juifs de s'adonner au commerce extérieur, au commerce de gros et au commerce lié à la défense de la Libye, mais le gouverneur général du pays était habilité, dans l'intérêt public et sous certaines conditions, à accorder aux Juifs des permis temporaires pour une période transitoire. Il était ainsi possible de contourner le décret, mais par suite de la détérioration de l'attitude envers les Juifs, qui s'exprima dans l'atmosphère générale par les déportations et le travail obligatoire, le décret commença à nuire à leur statut économique et social.
Le 9 octobre, la législation raciale en Libye fut complétée lorsque les lois raciales en vigueur en Italie furent explicitement déclarées applicables également en Libye[51]. Auparavant, il avait déjà été précisé dans de nombreuses lois qu'elles s'appliquaient à la Libye, mais la loi en question élargissait le champ d'action désormais généralisé. La loi annulait l'exception accordée aux Juifs détenteurs de la nationalité libyenne ou étrangère, contrairement aux Juifs italiens en Libye. Cette loi stipulait même expressément l'infériorité morale et juridique des Juifs par rapport aux musulmans. Certes, les lois et décrets précédents imposaient aussi des limites aux Juifs, mais il n'était spécifié dans aucun texte législatif antérieur qu'ils étaient inférieurs aux musulmans. Cette loi comportait d'autres limitations pour les Juifs : il leur était interdit de bénéficier de toute concession provenant des biens de l'État, dans le domaine de l'agriculture, des forêts et des carrières ; d'être propriétaires ou directeurs d'établissements de crédit, d'une compagnie d'assurances, d'une

51 De Felice, *Les Juifs en terre arabe*, *op. cit.*, p. 205, 206.

société de transport, de navigation ou d'expédition de marchandises ; d'être membres d'une coopérative. Outre les interdits dans le domaine économique, la loi prévoyait des limites dans le domaine socioreligieux et dans le domaine social. Il était interdit aux Juifs de lancer une publicité écrite n'ayant pas un caractère religieux au sens le plus étroit du mot. Comme il se trouvait à cette époque en Libye un nombre important de Juifs, principalement des journalistes et des enseignants qui publiaient des textes non religieux, et comme il existait une imprimerie juive, cette interdiction visait à entraver la progression sociale de la communauté. La loi modifiait également le statut de la communauté juive de Libye, stipulant la création d'une communauté juive italienne distincte. La loi coupait ainsi la communauté juive libyenne de l'Union des communautés juives d'Italie qui, jusqu'alors, intervenait abondamment dans la direction communautaire et dans la médiation entre elle et les autorités. Le règlement de la communauté se fondait sur celui des communautés italiennes et les responsables, notamment le grand rabbin, étaient nommés par l'Union des communautés à Rome. Cette loi entra en vigueur avec sa publication au *Journal officiel* de Libye, le 17 décembre 1942, alors que les forces de l'Axe se retiraient de Cyrénaïque et de Tripolitaine et se dirigeaient vers la Tunisie, tandis que les forces britanniques et françaises prenaient rapidement le contrôle des régions évacuées. Ainsi, durant les cinq semaines où les Italiens conservèrent encore le pouvoir à Tripoli, cette loi ne fut pas appliquée. Certes, ce fut une période difficile pour les Juifs de Libye, mais la difficulté provenait principalement des opérations de la guerre. La pénurie de nourriture frappa sévèrement les Juifs comme le reste de la population. Au cours des dernières étapes de la retraite des forces de l'Axe, les Juifs furent directement touchés, par exemple le pillage de leurs magasins par les Allemands dans le marché d'Al Turk, dans la vieille ville de Tripoli, à Homs et à Misrata[52].

***

Pendant la Seconde Guerre mondiale, la communauté juive de Libye souffrit – à des degrés divers – de s'être trouvée sur le théâtre d'opérations ; à cet égard, les Juifs ne se distinguèrent pas des autres habitants du pays, italiens ou musulmans. La souffrance et le danger provenaient de l'application de la législation raciale et de règlements spéciaux propres à la situation de guerre, et qui firent subir aux Juifs de Libye, outre les préjudices en matière

52 De Felice, *Les Juifs en terre arabe*, *op. cit.*, p. 208 ; ASC, « Extraits du Journal », 1er, 3 mars 1943, dossier S25/5217.

d'éducation et d'emploi, exil, déportation et travail obligatoire. En dépit de toutes les infortunes qui la frappèrent, cette communauté fut relativement épargnée parce que, durant la majeure partie du temps, elle se trouva directement sous domination italienne, qu'elle connut ensuite l'occupation franco-britannique, et parce que son unité interne ne se démentit jamais.

Lorsque la législation raciale entra en vigueur en Libye, l'administration italienne ne s'empressa pas de l'appliquer avec rigueur, et la population ne manifesta aucune impatience contre les Juifs. Cette situation se détériora lorsqu'on connut davantage les détails de la coopération entre Juifs et Britanniques en Cyrénaïque, et lorsque l'incitation à l'antisémitisme se déchaîna dans la presse et chez les Allemands. Mais, dans nombre de cas, les Juifs purent poursuivre leurs activités et il leur fut souvent possible d'alléger, voire d'annuler, les méfaits de la législation. Même les Juifs qui se trouvaient dans les camps de détention ou dans les camps de travail bénéficièrent en général de relations correctes avec leurs gardiens italiens. Leurs souffrances résultèrent principalement des pénibles conditions de vie et d'une alimentation insuffisante, mais il n'y eut presque pas de mauvais traitements délibérés de la part des Italiens. Leur sort s'aggrava quand ils se retrouvèrent sous domination allemande en Tunisie et en Europe. Quand ils furent déportés en Europe, ils bénéficièrent d'un traitement de faveur s'ils avaient la nationalité britannique. Alors la plupart survécurent.

L'occupation franco-britannique de la Libye mit fin à la persécution tandis que, dans les camps de détention en Tripolitaine, la situation s'aggravait par suite de l'échec à juguler la propagation de l'épidémie de typhus, mais aussi parce que, dans l'ensemble du pays, la législation raciale s'accentuait. Cette législation, associée à une hostilité croissante (contexte économique, intensification de la propagande antisémite, influence allemande), mit gravement en péril la communauté. L'occupation aboutit à l'évacuation des exilés, mais non à l'annulation de la législation raciale. Car, en tant que puissance occupante, la Grande-Bretagne ne s'estimait pas habilitée à modifier la situation juridique, et ce ne fut que bien plus tard que cette législation fut changée.

Dans la communauté juive de Libye, aux heures difficiles, l'entraide fut remarquable tout comme le sentiment que les membres d'Israël étaient tous responsables les uns des autres[53], ce qui se manifestait à l'intérieur comme à l'extérieur : une assistance fut prodiguée aux Juifs appauvris ou dont la maison avait été détruite ; le système éducatif de la communauté

53 Expression traditionnelle des Sages d'Israël, reprise dans le Talmud. *(N.d.T.)*

se développa ; une aide fut apportée aux exilés, aux déportés et même aux réfugiés : alors que les Juifs de Benghazi aidaient les réfugiés d'Europe, les déportés en Tunisie et en Europe reçurent de l'aide des communautés locales ou des Juifs qui étaient déjà emprisonnés avec eux. Le fait que des groupes de déportés ne furent presque pas divisés et que les familles restèrent réunies pour la plupart accrut leur capacité à surmonter leur crainte. Les Juifs de Libye savaient faire la distinction entre la législation antisémite d'une part, et l'Italie et les Italiens de l'autre, et ils ne développèrent aucun sentiment d'animosité à leur encontre. La guerre leur montra la précarité de leur statut, même sous une domination relativement bienveillante comme celle de l'Italie. La rencontre avec les soldats d'Eretz Israël leur prouva que leur situation ne résultait pas d'un décret céleste et qu'ils avaient la possibilité de décider de leur sort comme un peuple libre sur sa terre.



Les Juifs de Tunisie sous le régime de Vichy et sous l'occupation allemande, octobre 1940-mai 1943

L'attitude des autorités et de l'environnement

Itshaq Avrahami, Traduit de l'hébreu par Claire Drevon

Dans Revue d'Histoire de la Shoah 2016/2 (N° 205), pages 263 à 296
Éditions Mémorial de la Shoah

ISSN 2111-885X
ISBN 9782916966144
DOI 10.3917/rhsho.205.0263

Les Juifs de Tunisie sous le régime de Vichy et sous l'occupation allemande, octobre 1940-mai 1943[1]

L'attitude des autorités et de l'environnement

Itshaq Avrahami[2]

Traduit de l'hébreu par Claire Drevon

Pendant environ deux ans – d'octobre 1940 à novembre 1942 –, les Juifs de Tunisie vécurent sous le régime de Vichy et furent régis par les ordonnances du Statut des Juifs, c'est-à-dire les lois raciales. Au cours des six mois suivants, du 9 novembre 1942 au 7 mai 1943, le pays fut occupé par l'Allemagne et les Juifs furent soumis au seul pouvoir des Allemands et des officiers SS. Ce fut une longue période de détresse physique et morale, mais aussi de dangers. Nous étudierons ici l'attitude de l'entourage des Juifs de Tunisie à cette époque.

Les journaux intimes, les divers écrits et travaux[3] sont tous riches en enseignements et éclairent les faits et les événements de cette terrible époque. Mais de nombreux dossiers d'archives, en France et en Tunisie, jamais ouverts auparavant, permettent de connaître les intentions, les projets et la politique des forces et des éléments susceptibles d'influer à l'époque sur le sort de la Tunisie, ou contiennent divers témoignages. Trois éminents chercheurs – le Français Ageron, le Tunisien Kraiem et la Tunisienne Juliette Bessis[4] – ont souligné la difficulté d'étudier des sujets liés à la Seconde Guerre mondiale dans le Maghreb, alors que tous trois étaient proches des sources et des archives.

1 Paru dans *Shorashim baMizrah*, Yad Tabenkin (AMIT), vol. II, 1989, p. 403-440.

2 Feu Itshaq Avrahami était directeur fondateur de l'Institut de recherche sur le mouvement sioniste-pionnier à Yad Tabenkin et chercheur spécialisé sur la communauté juive en Tunisie.

3 Mentionnons en particulier les ouvrages suivants : Paul Ghez, *Six mois sous la botte*, Tunis, SAPI, 1943 ; Robert Borgel, *Étoile jaune et croix gammée*, Tunis, Artypo, 1944 ; Jacques Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'Occupation*, Paris, éditions du Centre, 1954 ; Dina Farella, *La Condition des Juifs du protectorat français de Tunisie sous le gouvernement de Vichy, de juin 1940 à novembre 1942*, mémoire de maîtrise, université de Nice, 1971 ; Michel Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1983, Jérusalem, Yad Ben Zvi, 5746/1986 (en hébreu).

4 Charles Ageron (« Les populations du Maghreb face à la propagande allemande », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 114, avril 1979), dans l'introduction de ses travaux sur la propagande allemande dans le Maghreb, et son influence sur la population arabe, souligne – à l'instar de Kraiem et Bessis – les limites de la recherche, du fait que les archives ne sont pas ouvertes au public. Kraiem présente un tableau, une tendance générale. Bessis, qui a examiné des archives en Italie, propose un tableau différent. Ageron précise que ses conclusions ne sont que provisoires. Aux archives du ministère français des Affaires étrangères à Paris (ci-après AMAE), dans la série Tunisie, Vichy Guerre Série P, 1939-1945, de nombreux dossiers étaient encore interdits de consultation en 1984.

En se fondant sur la documentation disponible et sur des témoignages de contemporains de cette époque, il semble possible de proposer un tableau général acceptable, même si certains points nécessitent d'autres éclaircissements.

La Tunisie et ses Juifs avant la guerre[5]

Trois événements survenus dans les années 1930 influèrent directement et indirectement sur les Juifs de Tunisie : la crise économique mondiale de 1929 qui se poursuivit dans les années 1930 ; la scission du mouvement national tunisien et la fondation du Néo-Destour sous la direction d'Habib Bourguiba, en mars 1934 ; et, en 1936, la montée au pouvoir en France du Front populaire, sous la direction de Léon Blum.

Parmi les victimes de la crise économique en Tunisie se trouvaient des Juifs qui jouaient le rôle de « banquiers », en particulier auprès des fellahs se retrouvant dans l'incapacité de rembourser leurs emprunts après des années de sécheresse. En 1934, l'administration française, sous la direction du résident général Marcel Peyrouton, décida d'un moratoire des dettes des fellahs et on proposa aux créanciers, juifs ou non, de racheter les billets à ordre se trouvant entre leurs mains pour une somme inférieure à leur valeur. De nombreux Juifs firent faillite, ce qui s'exprima aussi par une diminution des dons au KKL[6], comme en témoignent son émissaire Fanny Weill et le président de la Fédération sioniste de Tunisie, Maître Victor Cattan.

Vers la fin des années 1930, lorsque le pays commença à sortir de son marasme économique, la guerre paralysa l'activité économique ordinaire. Les signes de reprises ne se manifestèrent que sous l'occupation allemande[7].

5 Voir l'article de Jacques Taïeb, « Les Juifs de Tunisie entre les deux guerres mondiales, entre conservatisme et modernisme », *Shorashim baMizrah*, n° 2, 1989, p. 369-401 (en hébreu).

6 Keren Kayémet le-Israël, Fonds national.

7 Sur la crise économique en Tunisie, Élie Cohen-Hadria, *Du protectorat français à l'indépendance tunisienne. Souvenir d'un témoin socialiste*, Nice, Cahiers de la Méditerranée, 1976, p. 90-91, 96 ; sur le moratoire des dettes des fellahs, AMAE, dossier 18, folio 118, est mentionné le décret sur le moratoire du 4 janvier 1934, ainsi que son renouvellement et son durcissement dans l'ordonnance du 12 mars 1942 ; dans Francis Jamet, *Le Crédit à l'agriculture et la consolidation des dettes agricoles en Tunisie*, Tunis, 1935, le chapitre intitulé « Délais de grâce », p. 130-154. Je remercie chaleureusement mon collègue et ami Paul Sebag de Paris qui a découvert pour moi l'ouvrage de Jamet. Voir également : Juliette Bessis, *La Méditerranée fasciste. L'Italie mussolinienne et la Tunisie*, Paris, Karthala, 1981, p. 248 ; sur la paupérisation, Jamet, *Le Crédit à l'agriculture*, *op. cit.*, p. 144 ; témoignage de Fanny Weill, datant probablement de 1933, ASC, KKL, S/4882, lettre à Joseph Fischer, président du KKL à Paris ; Victor Cattan, président de la Fédération sioniste, à Joseph Fischer, le 14 janvier 1936, Archives sionistes centrales, Jérusalem (ci-après ASC), S25/10229 ; voir également, Itzhaq Avrahami, « Les communautés juives de Tunisie sous l'occupation allemande. Aspects financiers », *Peamim*, n° 28, Jérusalem, 1986, p. 114-115 et notes 16 et 17 (cet article est reproduit dans ce numéro, p. 297-316). Sur l'appauvrissement des Juifs de Tunisie, *ibid*. Je remercie David Cohen, collègue de recherche à l'institut Yad Tabenkin, qui m'a communiqué les documents des Archives sionistes à Jérusalem. Voir son article dans *Shorashim baMizrah*, n° 2, 1989 (en hébreu).

En mars 1934, Habib Bourguiba, jeune avocat né en 1903, quitta le Destour, premier parti nationaliste tunisien fondé en 1920 par le cheikh Abdelaziz Thâalbi. Le mot Destour signifie constitution, revendication en faveur du peuple tunisien auprès de la France qui exerçait son protectorat. Bourguiba fonda le Néo-Destour, parti dynamique qui attira les foules dans les couches populaires et dans la petite bourgeoisie, à la campagne comme à la ville. Cette scission résultait de désaccords sur les moyens de lutte, ainsi que de l'origine et de la composition sociale des deux courants : les membres du Vieux-Destour (appelé parfois Archéo-Destour) appartenaient à la bourgeoisie aisée et étaient des propriétaires fonciers proches de la cour royale[8].

Avec la création du Néo-Destour, on ressentit davantage la lutte du mouvement national arabe en Tunisie contre le mouvement national juif – le sionisme. Les Juifs de Tunisie s'étaient apparemment affranchis de l'humiliant statut de la *dhimma* (protection) dès 1857, lors de la promulgation dans le pays de l'*Ahd el Amen* (le « pacte fondamental »). Leur statut et leur situation connurent incontestablement une amélioration à l'arrivée des Français et avec l'instauration du protectorat français sur le pays en 1881. Mais les Juifs gardèrent le souvenir de leur statut de « protégés », les *dhimmis*, et les musulmans considérèrent la suppression de la *dhimma* comme une déloyauté de la part des Juifs. L'engouement des Juifs pour la France et sa culture fut ressenti par les Arabes comme une suprême trahison dans la mesure où le Tunisien est à la fois musulman et arabe. Cette attitude nouvelle se traduisit sous une forme exacerbée par un affrontement violent en 1909 : le 30 octobre, Mordehaï Smadja et ses compagnons du groupe La Justice convoquèrent les Juifs à un meeting pour exiger l'annulation de la juridiction tunisienne et son remplacement par le système judiciaire français. Cinq mille Juifs environ répondirent à l'appel et se réunirent au champ de course de l'avenue de Carthage. Environ un mois plus tard, le 26 novembre 1909, vingt mille Tunisiens arabes musulmans se rassemblèrent dans la salle du cinéma Palmarium, dans le même quartier, et protestèrent contre l'exigence des membres de La Justice et contre cette immense trahison et ses conséquences[9]. Désormais, et davantage encore

8 Sur le développement du mouvement national tunisien et la fondation du Néo-Destour, voir Charles-André Julien, *L'Afrique du Nord en marche. Nationalismes musulmans et souveraineté française*, Paris, Julliard, 1952, p. 66-101 ; Roger Le Tourneau, *Évolution politique de l'Afrique du Nord musulmane 1920-1961*, Paris, Armand Colin, 1962, p. 51-91.

9 Sur les deux grands rassemblements, le juif et l'arabe, voir Itzhaq Avrahami, « Luttes et tendances dans la population juive de Tunis sous domination française 1881-1914 », *Kav laKav*, recueil d'articles sur les Juifs du Maghreb en souvenir de Shaul Ziv (Zini), sous la direction du rabbin Moshé Amar, Jérusalem, 1982, p. 142-154 [en hébreu], p. 148-149 ; voir également, Mahmud al Habib Ibn al-Khuja, *Les Juifs du Maghreb arabe*, Le Caire, 1973 [en arabe],

à partir de 1929, année des troubles en Palestine, la tension entre Juifs et Arabes sur fond d'affrontement national s'exprima, entre autres, dans le journal du Néo-Destour *Lissan elchaab* (Le porte-parole du peuple) et dans le journal sioniste (d'obédience révisionniste) *Le Réveil juif*, dont le rédacteur en chef était Félix Allouche.

Le troisième événement fut, on l'a vu, la victoire du Front populaire en France et la montée au pouvoir du socialiste Léon Blum en juin 1936. Les Juifs de Tunisie furent emportés par l'esprit nouveau que fit souffler le Front populaire et s'exaltèrent à l'idée de s'impliquer dans la vie publique en Tunisie, qu'il s'agisse du domaine politique en général ou du domaine communautaire juif. Ils commencèrent à militer dans le mouvement syndical et dans les partis, socialiste ou communiste ; quant aux jeunes Juifs, ils adhérèrent au mouvement des Auberges de la jeunesse qui prit de l'essor avec le Front populaire. Une poignée de jeunes cherchèrent une voie juive dans le socialisme et, en 1937, fondèrent la Brigade du KKL, cercle de réflexion d'étudiants[10]. Ce cercle se dispersa lors de l'occupation allemande en novembre 1942, mais dès la libération de la Tunisie en mai 1943, certains de ses anciens membres fondèrent le mouvement de jeunesse pionnier « Jeunes de Sion », en association avec les militants des cercles d'enseignement de l'hébreu du professeur de Nahum Yeroushalmi, un homme de Jérusalem[11]. On peut dire que, pendant une décennie, à partir des années 1930, la société juive s'organisa en nouvelles structures dans divers domaines. Elle mûrit sur le plan public, son horizon s'élargit, et les Juifs envisagèrent l'avenir avec optimisme. La guerre, la défaite, les lois de Vichy et les décrets de l'occupant allemand, tout cela provoqua un véritable choc et entraîna un changement dans la vie juive tunisienne.

1973, p. 148-149, qui présente avec virulence la grande trahison des Juifs, *ibid*., p. 123-124, 129-131. Sur la confrontation nationale, voir Fayçal Ghoul, *La Question palestinienne à travers la presse tunisienne*, manuscrit dactylographié, université de Nice, 1974 ; Hedi Timoumi, *L'Activité sioniste à Tunis de 1897 à 1948*, Tunis, 1982 [en arabe] ; Mohamed Larbi Snoussi, *Les Activités sionistes dans la Tunisie de l'entre-deux-guerres (1920-1939)*, Université de Tunis, 1980.

10 Parmi les fondateurs et premiers membres de la Brigade du KKL, citons : Raphael Ben Acher, aujourd'hui au kibboutz Kfar Menahem ; Albert Memmi, l'écrivain installé à Paris ; Itzhaq Avrahami et Abraham Sarfati, fondateurs du kibboutz Regavim ; André Bellicha (décédé). Abraham Sarfati et André Belicha participèrent à la fondation du mouvement pionnier Jeunes de Sion, le 14 juillet 1943, environ deux mois après la Libération, en même temps que Yigal El-Al, aujourd'hui à Raanana, extrêmement actif dans les cours d'hébreu de Nahum Yeroushalmi (le professeur de Palestine), Nadia Cohen-Franco et Gad Shahar, tous deux du kibboutz Regavim. Sur la Brigade du KKL, voir Itzhaq Avrahami, « Sur la voie de l'émancipation ; la brigade du KKL, cercle d'étudiants sionistes socialistes à Tunis, 1937-1942 », *MiKedem ou miYam*, n° 3, sous la direction de Joseph Chetrit, revue de l'université de Haïfa, 5750-1990, p. 171-186.

11 Sur Nahum Yeroushalmi et son activité, voir Haïm Saadoun, « La mission de Nahum Yeroushalmi en Tunisie, 1938-1945 », Jérusalem, 1979. Cette étude se trouve dans les Archives de l'institut Yad Tabenkin (AMIT).

Sous Vichy

Politique du résident général Esteva et de ses adjoints envers les Juifs

Lorsque Peyrouton fut nommé secrétaire général du ministère de l'Intérieur dans le gouvernement de Vichy, c'est l'amiral Jean-Pierre Esteva qui occupa ses fonctions. Il arriva à Tunis le 25 juillet 1940. L'atmosphère était hostile à la France[12], et il fit tout ce qui était en son pouvoir pour lui restituer son prestige. Fervent catholique, il avait une confiance sans bornes dans celui qui l'avait envoyé en mission, le maréchal Pétain, et il exerça ses fonctions de résident de France en Tunisie pendant toute la période de Vichy et sous l'occupation allemande jusqu'à son arrestation et son enlèvement par les Allemands – le jour de la libération de la Tunisie le 7 mai 1943 – et son transfert en France. Le 18 mai, il eut droit aux honneurs militaires et aux félicitations du maréchal Pétain pour son indéfectible loyauté .

Travaillaient à ses côtés deux groupes de personnes dont des fidèles du maréchal, et des hommes que les Allemands suspectaient de gaullisme ou du moins de non-collaboration. Citons parmi eux Lafond, ministre plénipotentiaire de la résidence générale, second personnage du régime et suppléant du résident Esteva ; Binoche, secrétaire général du gouvernement, très influent à la résidence ; Vimont, chef de cabinet du Résident général, et Lamotte, représentant du ministère de la Justice. Ils remplirent leurs fonctions en tempérant les décrets allemands contre les Juifs ou en différant leur application. Peut-être agirent-ils ainsi dans l'intérêt de la France. En janvier 1943, certains d'entre eux furent arrêtés ou expulsés de Tunisie par les Allemands qui les suspectaient de non-collaboration voire d'hostilité à leur égard[13].

Par loyauté à l'égard de Pétain et du gouvernement de Vichy, le résident général Esteva était censé appliquer à la lettre les lois discriminatoires à l'encontre des Juifs. Mais, dès le début de son mandat de résident général en Tunisie, comme en témoignent ses lettres au ministère des Affaires étrangères à Vichy, l'amiral s'attacha à deux principes : les conditions particulières propres à la Tunisie et son monopole de l'autorité dans ce pays.

12 Lettre d'Esteva au général Weygand, résident général du gouvernement de Vichy en Afrique du Nord, 5 octobre 1941, AMAE Paris, carton 4, dossier 1, folio 35.

13 Sur les hauts fonctionnaires de la résidence générale, voir Sadok Zmerli, *Espoirs et déceptions en Tunisie*, Tunis, Maison tunisienne de l'édition, 1971, p. 11, 16, 17, 24, 137 ; Cohen-Hadria, *Du protectorat français…*, *op. cit.*, p. 161 ; Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'Occupation*, *op. cit.*, p. 28. « Binoche était toujours bien disposé à notre égard » témoigne le fils Borgel. Lamotte prit la peine d'avertir Maître Albert Bessis, personnalité juive estimée, représentant des Juifs et délégué du Grand conseil, des mesures du régime contre les Juifs, *ibid.*, p. 28. Sur la révocation des hauts fonctionnaires, voir Pupier, *Six mois de guerre à Tunis*, *op. cit.*, p. 33 ; Cohen-Hadria, *Du protectorat français…*, *op. cit.*, p. 161 ; Zmerli, *Espoirs et déceptions en Tunisie*, *op. cit.*, p. 44, écrit que les Allemands avaient l'intention de décapiter l'administration de Tunisie et d'y semer le chaos.

Il soutint que la Tunisie et ses Juifs connaissaient des conditions particulières, des circonstances caractéristiques, et qu'il était donc « contraint d'adapter aux circonstances spécifiques de la Tunisie les mesures légales adoptées en France, en veillant particulièrement à tous les facteurs et à toutes les contraintes… » Il exprima cette position le 30 novembre 1940, jour où fut promulgué le Statut des Juifs en Tunisie et où Ahmed Bey y apposa sa signature. Le 28 juin 1941, à nouveau dans une lettre au ministère des Affaires étrangères à Vichy, il expliqua qu'il « était en fait impossible de reproduire aveuglément le nouveau régime français en Tunisie, car la majeure partie de l'activité économique, notamment celle qui était liée à l'approvisionnement par l'extérieur, ainsi que les professions libérales, le droit et la médecine – se trouvaient entre les mains des Juifs… » Il ajouta qu'il communiquerait prochainement ses mesures et sa politique ; quoi qu'il en soit, il envisagea d'ores et déjà un recensement de la population juive, mesure décisive et incontournable. Effectivement, deux jours avant cette lettre, le 26 juin, ordre fut donné d'organiser un recensement, on le verra plus loin.
Xavier Vallat, directeur du Commissariat général aux questions juives, fut nommé à son poste le 23 mars 1941. Le 21 août 1941, il se rendit en Tunisie en vue « d'accélérer l'application du Statut des Juifs ». Et le 24 septembre 1941, l'amiral Esteva adressa au Quai d'Orsay un télégramme secret dans lequel il s'opposait avec véhémence à la nomination d'un commissaire aux Affaires juives et à son envoi en Tunisie.

> Il n'en est nul besoin […] J'estime que moi seul suis responsable pour régler ce problème que je connais sous tous ses aspects dans ce pays. Le gouvernement m'a accordé sa confiance pour diriger comme il se doit la politique que je lui ai présentée […] Moi, et moi seul, suis responsable devant lui. Telle est ma compréhension des choses et je ne veux pas être confronté à des propositions précipitées et à des appréciations erronées d'un homme arrivé depuis peu et qui doit apprendre de A à Z à connaître la Tunisie et la question juive dans ce pays[14].

14 Sur les positions et les principes d'Esteva, voir AMAE Paris, carton 18, dossier 1, folios 24, 53, 132. Sur la question des attributions du résident général Esteva, *ibid*., folio 110. Sur la nomination de Xavier Vallat, voir Michael R. Marrus et Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 1981, p. 96. Visite de Vallat à Tunis, le 21 août 1941, AMAE Paris, dossier 18, folio 145 ; archives CDJC, 6C ; Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'Occupation*, *op. cit.*, p. 25 ; Farella, *La Condition des Juifs du protectorat français*, *op. cit.*, p. 8. Le quotidien *Le Petit Matin* mentionna cette visite dans son numéro 22 ; Bessis, *La Méditerranée fasciste*,*op. cit.*, p. 291, note 3. David Cohen m'a transmis le document du Quai d'Orsay et je l'en remercie.

Tel était Esteva, sa conception du monde et sa position sur les Juifs. On verra plus loin sa politique et l'application des lois raciales de Vichy en Tunisie.

Décrets et ordonnances

Sans entrer dans le détail de la législation discriminatoire de Vichy, on peut dire qu'elle avait essentiellement pour objectif d'empêcher les Juifs d'exercer toute fonction ou toute influence dans le domaine éducatif ou économique[15]. Le 3 octobre 1940 fut promulgué un statut spécial, le Statut des Juifs, publié en Tunisie environ deux mois plus tard, le 30 novembre 1940. D'une façon générale, ses dispositions furent appliquées aussi bien en France que dans les colonies et dans les pays placés sous son protectorat, avec des décalages dans le temps et des différences dans leur rigueur. Les Juifs de France et d'Algérie souffrirent particulièrement des lois discriminatoires. En Tunisie et au Maroc, les autorités administratives, la personnalité et l'intervention du bey ou du sultan, ainsi que les conditions prévalant dans le pays influèrent sur les modalités d'application des lois. Voici les étapes principales de l'application du Statut[16] :

30 novembre 1940 : promulgation du Statut des Juifs en Tunisie
5 juin 1941 : suppression des mouvements de jeunesse juifs
26 juin 1941 : recensement spécial de la population juive
Septembre 1941 : *numerus clausus* imposé aux Juifs dans les lycées et dans l'enseignement supérieur
16 octobre 1941 : décret limitant l'exercice de la médecine par les Juifs
12 mars 1942 : décret interdisant aux Juifs d'exercer d'autres professions
12 mars 1942 : aryanisation des biens appartenant aux Juifs et nomination d'administrateurs provisoires de ces biens
30 avril 1942 : interdiction aux Juifs d'acquérir des biens immobiliers et des entreprises

15 Sur les lois de Vichy et ses modalités en Afrique du Nord, voir Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy*, *op. cit.* ; sur l'Algérie, voir Michel Ansky, *Les Juifs d'Algérie. Du décret Crémieux à la Libération*, Paris, CDJC, 1950, et Yves-Claude Aouate, *Les Juifs d'Algérie durant la Seconde Guerre mondiale*, thèse de doctorat, université de Nice, 2 vol., 1984 ; sur la Tunisie, voir Sabille et D. Farella. Les différentes lois du Statut sont récapitulées dans Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'Occupation*, *op. cit.*, p. 163-165, et Farella, *La Condition des Juifs du protectorat français*, *op. cit.*, p. 144-145. Dina Farella compare les dates en France, en Algérie, en Tunisie et même au Maroc parfois.

16 Le Statut fut publié quelques jours plus tard dans le JOT (Journal officiel tunisien) en tant que décret beylical, sous la signature du bey de Tunisie, comme c'était le cas pour toute ordonnance du gouvernement français. Sous le régime de Vichy, le bey était Ahmed ben Ali, né en 1882, dont le « règne » avait commencé en 1929. Il était alors âgé de 78 ans et fut le bey le plus falot. Il mourut en 1942. Moncef, fils de Naceur, lui succéda, conformément à la tradition de succession agnatique en vigueur dans la dynastie husseinite depuis 1705 (à l'exception de quelques cas d'assassinats). Voir plus loin le paragraphe « Moncef Bey et ses sujets juifs ».

À compter du 30 novembre, ces décrets d'application de l'ordonnance du 3 octobre en France furent publiés en Tunisie dans un délai de un à neuf mois. Nous examinerons ici leur mise en œuvre en Tunisie, ainsi que les réactions des Juifs et leur adaptation à la situation nouvelle depuis le jour de leur promulgation en France.

Décrets sur l'éducation

Le paragraphe 3 du statut des Juifs du 3 octobre 1940 comprenait une liste des emplois et professions de la fonction publique et administrative interdits aux Juifs.

En matière d'éducation et d'enseignement, l'application du décret fut immédiate : le 20 décembre 1940 en France et le 31 en Tunisie. Les Juifs furent autorisés à enseigner uniquement dans les établissements juifs. Il y avait en Tunisie six écoles juives de l'Alliance israélite universelle (AIU), soit trois mille huit cent cinquante-quatre élèves ; dans la capitale, l'Alliance possédait deux écoles de garçons et une de filles. Elles ne purent probablement pas intégrer d'autres enseignants et élèves[17].

À compter de septembre 1941, le *numerus clausus* fut appliqué dans les lycées ; à partir de la rentrée scolaire 1941-1942, 20 % seulement des élèves juifs furent acceptés en première année de lycée ; la voie des études fut bouchée pour l'enfant juif dès l'âge de dix ou onze ans. Il faut rappeler en outre que, dès cette époque, de nombreux Juifs fréquentaient le lycée public français qu'ils préféraient aux écoles de l'Alliance, aussi bien parce que le cursus d'études préparait à l'université que pour des raisons de prestige. Quant à l'enseignement supérieur, Tunis relevait de l'académie d'Alger, car elle n'avait pas encore d'université, et les décrets sur l'enseignement supérieur à Alger s'appliquèrent aussi aux Juifs de Tunis. Mais les décrets sur l'éducation furent moins draconiens en Tunisie qu'en Algérie[18].

Interdiction des mouvements de jeunesse juifs

L'ordonnance du 5 juin 1941 interdit tout mouvement de jeunesse juif. À cette époque, fonctionnaient officiellement à Tunis depuis plusieurs

17 Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'Occupation*, *op. cit.*, p. 17 ; sur la révocation des Juifs de l'enseignement et de l'éducation, Farella, *La Condition des Juifs du protectorat français*, *op. cit.*, p. 69-73.

18 Cohen-Hadria, *Du protectorat français…*, *op. cit.*, p. 91, expose le cas de sa fille : « Quels dégâts dans l'âme d'une enfant provoque cette discrimination. » Sur les décrets concernant l'éducation en Algérie, voir Aouate, *Les Juifs d'Algérie durant la Seconde Guerre mondiale*, *op. cit.* ; et en hébreu, *Shorashim BaMizrah*, n° 1, 1986, p. 121-144. Les étudiants tunisiens étaient liés à l'université d'Alger dans leurs études et leurs examens, car il n'existait pas encore d'université à Tunis. Les Juifs furent privés de leurs études pendant deux ans, d'octobre 1941 à octobre 1943, par suite des décrets de Vichy et de l'occupation allemande. Ils ne revinrent à l'université que pour l'année scolaire 1943-1944.

années le mouvement du Bétar et deux mouvements de scouts : l'UUJJ (Union universelle de la jeunesse juive) et les EIF (Éclaireurs israélites de France), mouvements structurés dont les membres étaient en uniforme. Il existait également un cercle de réflexion d'étudiants juifs appelé Brigade du Keren Kayémet le-Israël. Ensemble, ces mouvements comptaient plusieurs centaines de jeunes gens et jeunes filles. Le 26 novembre 1941, Maurice Borgel, président de la communauté, tenta de faire annuler le décret en adressant au secrétaire général du gouvernement une lettre dans laquelle il soulignait le danger social que représentaient des jeunes livrés à l'influence de la rue. Certes, officiellement, les mouvements de jeunesse cessèrent d'exister, mais ils continuèrent à mener discrètement des activités dans un cadre social restreint.

Les cours d'hébreu organisés par le professeur venu de Palestine Nahum Yeroushalmi connurent un net essor. Chaque soir, environ deux cents élèves, jeunes ou adultes, se pressaient dans les classes de l'AIU à Tunis. Le grand moment de ces cours d'hébreu fut la célébration du shabbat de la fête de Pessah (Pâque), le 19 Nissan 5703 (24 avril 1943), organisée aux bains publics où se réunirent des dizaines d'élèves. C'était sous l'occupation allemande, deux semaines avant la Libération[19] !

Voici un autre aspect particulier concernant la jeunesse et les Juifs en général en Tunisie. Dès le début, le régime de Vichy interdit la parution de journaux en Tunisie à l'exception de deux d'entre eux : le vieux quotidien *La Dépêche tunisienne* (1889), qui présentait la politique de l'administration du résident général ; et un autre quotidien *Le Petit Matin* (1923) qui, à partir du 15 décembre 1940, fut obligé d'inscrire en sous-titre « Journal israélite de Tunisie ». Ce quotidien n'avait jamais eu de caractère ou de contenu juif, si ce n'est que son fondateur, Simon Zana, était juif, commerçant de son métier. Les Juifs l'achetaient précisément parce qu'ils y trouvaient des

19 Sur le décret concernant les mouvements de jeunesse, lettre du président Borgel, archives du CDJC, 25 ; elle est mentionnée par Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'Occupation*, *op. cit.*, p. 170-171, sous une autre cote. Nous disposons du registre des procès-verbaux de la Brigade du Keren Kayémet, cercle d'étudiants et de jeunes sionistes socialistes, déjà mentionné ; voir plus haut, note 10. Le registre commence à la date du 4 juillet 1939, et le 25 juin 1941, il est écrit : « Les mouvements de jeunesse juifs ont été supprimés, nous poursuivrons les activités du cercle… » ; nous disposons également du journal de la classe et du cahier de texte du club d'hébreu qui nous avons fondé à l'école de l'Alliance israélite universelle à Tunis, dans le cadre des cours de Nahum Yeroushalmi. Le journal commence à la date du 2 décembre 1941. L'invasion des Allemands le 9 novembre 1942 mit fin aux activités des clubs. L'école de l'Alliance fut transformée en centre de rassemblement des travailleurs du STO et en entrepôt de la communauté. Le 25 octobre 1942, nous avons organisé une cérémonie de distribution des prix pour la fin de l'année scolaire, en présence du président Borgel. Le quotidien juif *Le Petit Matin* a longuement développé cette fête dans sa rubrique « Jeunesse », dans son numéro du 2 novembre 1942 ; ce numéro se trouve dans les archives de l'institut Yad Tabenkin (AMIT). Dans le journal de bord de la classe, nous notons que le club d'hébreu reprendra le 19 juillet 1943, dans l'une des classes du lycée Carnot, établissement français, et qu'il compte vingt-trois élèves. Cinq jours auparavant, le 14 juillet 1943, avait été fondé le mouvement pionnier « Les jeunes de Sion ».

annonces sur les événements de la vie juive : fêtes, deuils, activités des mouvements et organismes juifs.

Avec la publication du statut de Vichy dans la presse, le 3 décembre 1940, le résident général précisa : « Mais les Juifs de Tunisie conservent leur liberté d'expression et le droit de défendre leurs intérêts légitimes, dans leur propre journal. » Comment expliquer cette démarche ? Agissait-il par considération ? Par indulgence ? En prévision de l'avenir ? Quoi qu'il en soit, cela ne présentait aucun danger.

Parmi les membres de la Brigade du KKL, on émit l'idée de proposer à Max Zetlaoui, rédacteur en chef du « Journal israélite », juif bien évidemment, de publier chaque semaine une demi-page sur des sujets juifs, dans une rubrique spéciale intitulée « Jeunesse ». Cette rubrique, qui perdura jusqu'au 2 novembre 1942, à la veille de l'occupation allemande, conforta le moral des Juifs et leur insuffla de l'espoir en cette époque de détresse et d'oppression. Son succès fut semble-t-il suffisant pour qu'un Juif astucieux rassemble un certain nombre d'articles, sans demander l'autorisation au journal ou aux rédacteurs de la rubrique, et les publie dans une brochure intitulée « Jeunesse juive », qu'il mit en vente. Les rédacteurs de la rubrique, des membres de la Brigade du KKL envisagèrent de lui intenter un procès, mais le rédacteur en chef, Max Zetlaoui, les en dissuada, arguant qu'il n'était guère opportun de livrer combat sur un sujet pareil et à une telle époque. Il accepta que désormais, dans chaque exemplaire figure dans la rubrique la mention « Tous droits réservés ». Grâce à cette rubrique, ce quotidien fut pour la première fois un journal juif. Les rédacteurs veillèrent à publier dans la rubrique des articles sur la tradition d'Israël, la littérature d'Israël et des propos des Sages, mais le mot « sionisme » ne fut jamais imprimé. En revanche, les mots « Jérusalem » ou « hébreu » figuraient souvent et on ne connaît pas de cas où la censure ait annulé un article. Nul doute que la rubrique « Jeunesse » était destinée aux Juifs, et tout le monde la lisait, y compris le résident général Esteva qui la tenait en haute estime comme on le verra[20].

---

20 Sur la parution du *Journal israélite*, voir Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'Occupation*, *op. cit.*, p. 28. Farella, *La Condition des Juifs du protectorat français*, *op. cit.*, p. 74-79 ; Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy*, *op. cit.*, p. 12-19 ; sur le quotidien *Le Petit Matin*, voir Christiane Souriau-Hoebrechts, *La Presse maghrébine. Libye, Tunisie, Maroc, Algérie*, Paris, CNRS, 1975, p. 189-191 ; sur la rubrique juive « Jeunesse », voir Raphael Ben-Acher, *Histoire du mouvement de l'Hachomer Hatsaïr en Tunisie*, Institut de recherches Zvi Luria, Guivat Haviva, 1980, p. 34. Raphaël Ben-Acher (alors Raymond Journo) fut l'un des initiateurs de la rubrique. Les rédacteurs étaient des membres de la Brigade du KKL, ainsi que d'autres personnes. Albert Memmi, membre de la Brigade avait une rubrique intitulée « Questions des lecteurs ». Plus d'une fois, nous avons inventé les questions et les lecteurs. On trouve dans les archives de l'institut Yad Tabenkin un certain nombre de numéros de la rubrique « Jeunesse », entre autres celui du 2 novembre 1942, le dernier paru avant l'occupation semble-t-il : voir ci-dessous, note 31, sur l'estime qu'Esteva portait à la rubrique.

Décrets et autres interdits

Afin d'appliquer dans les règles le Statut des Juifs et de contrôler sa mise en œuvre, le régime de Vichy décida de procéder à un recensement des Juifs de toutes nationalités. Les Juifs furent d'abord recensés en tant que Juifs, sans être intégrés parmi les autres Européens, même s'ils avaient la nationalité d'un pays européen, comme cela avait été le cas lors des recensements précédents depuis le tout premier en 1921.

En France, l'ordre de procéder à un recensement fut donné le 2 juin, et en Tunisie, le 26 juin 1941. Sabille en donne les résultats :

68 268 Juifs Tunisiens sujets du bey ;
16 496 détenteurs de la nationalité française ;
4 906 ressortissants d'autres pays
dont 3 208 Italiens, 668 Britanniques, et autres.
Total : 89 670 Juifs en Tunisie.

On disposait pour la première fois d'un recensement détaillé de la population juive, vraisemblablement exact, et Sabille fut le premier à en faire état. En 1960, Attal mentionna le recensement de 1946, le premier après la Libération et la guerre, avec les résultats suivants : 69 971 Juifs tunisiens et environ 25 000 Juifs français et autres, soit au total 95 971 personnes, chiffre record dans l'histoire des Juifs de Tunisie. Ensuite, s'amorça le déclin du nombre de Juifs en Tunisie. Le régime de Vichy et l'occupation allemande comptèrent parmi les causes du départ des Juifs de Tunisie[21].

Les décrets économiques

Le recensement démographique réalisé en vertu de l'ordonnance du 26 juin 1941 obligeait aussi les Juifs à faire une « déclaration de biens », sur le même formulaire que le recensement.

Selon des documents d'archives français de cette époque, les membres du gouvernement, aussi bien à Vichy qu'à Tunis, étaient persuadés que les Juifs possédaient une énorme puissance économique. D'une façon générale, c'était un argument antisémite classique. C'était aussi l'un des arguments

21 Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'Occupation*, *op. cit.*, p. 16. Selon lui, on comptait à l'époque 2 490 000 musulmans, cent huit mille Français, 94 000 Italiens, ainsi que des Maltais et des Grecs, soit au total plus de 2 692 000 habitants. Les Juifs ne constituaient que 3,3 % de la population de Tunisie. Sabille ne cite pas ses sources. Farella, qui n'a pas trouvé trace des formulaires du recensement, écrit : « L'exactitude des chiffres [de Sabille] témoigne, semble-t-il, du fait qu'ils proviennent du décompte des formulaires… ». Farella, *La Condition des Juifs du protectorat français*, *op. cit.*, p. 61 ; voir également Robert Attal, « Tunisian Jewry during the last twenty years », *Jewish Journal of Sociology*, vol. 2, n° 1, juin 1960, p. 4-15 ; ainsi que Robert Attal et Claude Sitbon, *Regards sur les Juifs de Tunisie*, Paris, Albin Michel, 1979, p. 290.

du résident général Esteva pour expliquer et justifier sa politique prudente à l'égard des Juifs : il fallait adapter le Statut des Juifs, document français, aux conditions du pays (on l'a vu en introduction).
Certes, l'objectif était clairement défini : le décret beylical du 12 mars 1942, qui reproduit le décret français du 21 juillet 1941 sur les biens des Juifs, ouvrait son premier alinéa par le même paragraphe que le décret français : « En vue d'éliminer toute influence dans l'économie nationale » ; et le paragraphe se terminait ainsi : « Le commissaire général aux questions juives peut nommer un administrateur provisoire pour tous les biens juifs. » Mais, même si la voie était ouverte à l'aryanisation de l'économie juive en Tunisie, l'entreprise ne fut pas simple, tant à cause des conditions dans le pays, évaluées par les fonctionnaires du régime, qu'à cause de la capacité d'adaptation des Juifs. En voici quelques exemples :

Boycott des cinémas. Dans le secteur du cinéma, les Juifs avaient été des pionniers et des initiateurs. Dès les années 1920, les frères Boralevi ouvrirent cinq salles de cinéma, deux dans la capitale, une à Bizerte et une à Sfax. Dans les années 1930, le Juif algérien Tenoudji (Cohen), ouvrit en Tunisie quatre salles pompeusement appelées Colisée, à Tunis, Bizerte, Sfax et Sousse. À Tunis, le « Colisée » était le plus somptueux et le plus moderne de tous. À l'égard des cinémas et de leurs propriétaires, le régime, comme en France, fut particulièrement vigilant. Après le décret d'élimination des enseignants en décembre 1940, intervint le boycott des cinémas. À la considération « éducative » s'ajoutait la considération économique, l'opportun, car, en l'occurrence, les rentrées étaient immédiates[22]. Ainsi, des « administrateurs provisoires » furent désignés pour les dix-huit salles de cinéma de Tunis mais, entre juin et août 1941, la moitié d'entre elles furent vendues.

Numerus clausus pour les avocats juifs. L'ordonnance sur les avocats et les gens du barreau fut publiée à Tunis le 30 mars 1942, c'est-à-dire huit mois après le texte législatif correspondant en France, adopté le 16 juillet 1941. Certes, dès le 18 décembre 1940, sept juristes Juifs avaient été disqualifiés, notamment le bâtonnier, Maître Victor Cohen-Hadria qui présidait la commission des finances de la communauté à l'époque de l'occupation allemande (commission qui détermina le 15 février 1943 la taxe imposée à chaque Juif pour couvrir les dépenses de la communauté).

22 Farella, *La Condition des Juifs du protectorat français*, *op. cit.*, p. 79-83, développe longuement le sort des salles de cinéma des Juifs ; le Colisée existait encore dans les années 1970. En 1951, s'y déroula une cérémonie du souvenir de la Shoah et de l'héroïsme. On en trouve des photos aux archives de Yad Tabenkin (AMIT).

Les Allemands l'arrêtèrent à Tunis et le déportèrent, ainsi que d'autres personnalités. Il périt dans la Shoah[23].

L'ordonnance déterminait un numerus clausus de 5 %, et en France de 2 %. Sur cent quatre-vingts avocats, vingt-six furent autorisés à continuer à exercer, soit 15 %, trois fois plus que le numerus clausus fixé. Le quotidien *La Dépêche tunisienne* publia dans son numéro du 18 juin 1942 la liste des Juifs chassés de l'Ordre des avocats.

À propos des avocats, il faut également préciser que ceux qui furent touchés par l'ordonnance continuèrent à s'occuper des dossiers de leurs clients et les transmirent à leurs collègues juifs qui plaidaient encore ou à des collègues non juifs. Entre la promulgation de l'ordonnance en mars 1942 et l'occupation allemande en novembre 1942, sept mois s'écoulèrent, y compris les vacances d'été des tribunaux. Concrètement, les avocats juifs ne cessèrent pas de gagner leur vie grâce à leur profession, même si, très probablement, leur activité fut réduite. Les avocats débutants et les stagiaires furent les plus touchés et durent chercher un autre moyen de subsistance, comme en témoigne Maître Roger Temmam : il était stagiaire dans le cabinet de Maître Élie Nataf qui, par suite de la diminution de l'activité, proposa au président de la communauté de l'époque, Moïse Borgel, de le prendre comme secrétaire. Maître Roger Temmam fut ainsi investi inopinément de la charge de secrétaire de la communauté pendant l'occupation allemande, et s'en acquitta avec efficacité[24].

« Décrets » sur les médecins juifs. De tous les alinéas du Statut des Juifs de Vichy et de toutes les professions libérales, celui qui portait sur les médecins juifs ne put être appliqué en Tunisie par suite des conditions particulières du pays.

L'ordonnance fut promulguée le 16 octobre 1941, environ deux mois après sa promulgation en France (curieusement cinq mois avant le décret sur les avocats). Le 26 novembre 1941, Borgel, le président de la communauté, écrivit au secrétaire général du gouvernement tunisien et démontra le danger physique que comportait ce décret, aussi bien pour les Juifs que pour la population en général. Il demanda qu'au moins les médecins juifs

23 Avrahami, « Les communautés juives de Tunisie… », *art. cit.*, p. 114 et note 14.

24 Farella, *La Condition des Juifs du protectorat français*, *op. cit.*, p. 91-97, examen approfondi du décret sur les avocats et les juristes. Selon elle, cent soixante-neuf avocats furent chassés du barreau, vingt-neuf (soit 17 %) continuèrent à exercer leur profession ; Itzhaq Avrahami, *La Communauté portugaise de Tunis et son mémorial*, thèse de doctorat, université Bar-Ilan, 2 vol., 1982 [en hébreu], p. 168 ; en 1907, on comptait neuf avocats juifs, en 1942, ils étaient cent quatre-vingts ; témoignage de Maître Roger Temmam, interview enregistrée dans son bureau à Nice le 1er juillet 1983, Archives Yad Tabenkin (AMIT).

soient autorisés à demeurer au service de la communauté. La Tunisie, pays chaud, était coutumière des maladies et épidémies : teigne, gale et diverses fièvres. La densité de population dans le quartier juif (la *hara*) et dans les quartiers arabes (la *medinah*), la pauvreté et la maigreur des habitants, les difficultés d'approvisionnement du fait de la guerre et du rationnement, tous ces facteurs aggravaient le danger de maladies et d'épidémies[25].

Pendant l'occupation, les Allemands redoutaient ce réel danger d'épidémies au point qu'ils libérèrent tout Juif astreint au travail et présentant les symptômes d'une maladie contagieuse comme la gale ou le typhus. Et chez les travailleurs juifs, toute démangeaison était diagnostiquée comme la gale et toute fièvre comme le typhus, grâce aux médecins juifs. Il arriva même que la chemise d'un homme atteint de la gale soit vendue, l'acheteur espérant contracter ainsi la maladie[26].

Même pour les médecins, un numerus clausus de 5 % fut fixé, contre 2 % en France. Il leur fallut, dans les trente jours, remplir une déclaration par laquelle ils s'engageaient à cesser d'exercer leur métier deux mois après avoir reçu une notification personnelle des autorités. Sur quatre cent vingt-cinq médecins en Tunisie, cent vingt-trois étaient juifs, soit 29 % ; la population juive représentait 3 % de la population totale ; une centaine de médecins furent touchés par cette ordonnance. Un addendum à l'ordonnance sur les médecins, signé le 24 novembre 1941 (deux jours avant la lettre du président Borgel) et publié le 2 décembre seulement, stipulait : « Les médecins juifs sont autorisés à soigner la population juive », mais pas les non-juifs. Il restait donc environ trois cent vingt-cinq médecins pour soigner deux millions sept cent mille personnes en Tunisie, contre cent médecins juifs chargés de la santé de moins de cent mille Juifs. Autrement dit, dans la population générale, il y avait un médecin pour huit mille trois cents habitants contre un médecin pour moins de mille habitants chez les Juifs. N'était-ce pas là faire preuve d'irresponsabilité de la part du régime ? N'y avait-il pas là un réel danger pour la santé publique ?

Ce ne fut que le 24 juillet 1942 que fut publiée une liste de vingt-quatre médecins juifs autorisés à exercer leur métier. Dans les deux ou trois mois

25 Farella, *La Condition des Juifs du protectorat français*, *op. cit.*, p. 84-91, étude détaillée du décret sur les médecins ; lettre du président Borgel, CDJC, 25, présentée par Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'Occupation*, *op. cit.*, p. 172-173, sous une autre cote. Le 12 janvier 1941, le pain fut rationné, Bessis, *La Méditerranée fasciste*, *op. cit.*, p. 309. Afin d'alléger les problèmes de pénurie alimentaire de la population le gouvernement alloua de grandes quantités de farine et d'huile pour faire frire une nourriture populaire nourrissante chez les Arabes et les Juifs, une sorte de beignets appelés *candils* ou *ftaïre*. Les *ftaïrias*, vendeurs de beignets, se trouvaient dans les quartiers arabes, mais également dans les quartiers juifs, et les Juifs purent eux aussi profiter de cette mesure. Mais la vente de ce produit était limitée à certaines heures.

26 Témoignage de travailleurs du STO. L'un d'eux déclara : « Si vous saviez la valeur et le prix d'une chemise d'un malade atteint de la gale ! »

qui suivirent, vingt-deux autres médecins reçurent la même autorisation, « temporairement », en particulier dans les villes de province où les Juifs étaient très majoritaires. Le nombre de médecins arabes était encore très faible dans le pays et les médecins européens se trouvaient dans les grandes villes. Ce n'est que le 15 août 1942, dix mois après la promulgation de l'ordonnance, que chaque médecin juif reçut une notification personnelle de cesser son activité ; encore leur donna-t-on une prorogation et ils purent continuer à exercer jusqu'au 14 janvier 1943.

Il semble que l'administration ait intentionnellement laissé traîner les choses en la matière, et qu'elle ait été « aidée » en cela par les membres de l'Ordre des médecins qui devaient décider de la candidature de chaque médecin. Et lorsque le Français Lehucher, président de l'Ordre, s'excusa auprès d'Esteva du retard dans la remise de la liste, retard occasionné par les manœuvres dilatoires de l'unique membre juif de l'Ordre, le docteur Roger Nataf, le résident général répondit qu'il avait fait son devoir et que c'était pour cela qu'il faisait partie de l'Ordre[27].

Effectivement, le problème de l'interdiction d'exercer faite aux médecins juifs était particulièrement épineux, du fait aussi bien de leur nombre dans cette profession que de leur réputation. Cet aspect revêtait d'ailleurs une grande importance au sein de la population musulmane – que ce soit parce qu'il n'y avait pas encore beaucoup de médecins parmi eux, ou parce qu'ils préféraient le médecin juif qui « parlait leur langue » au médecin européen.

En réalité, les médecins juifs continuèrent à gagner leur vie. Sous l'occupation, ils étaient bien évidemment nécessaires, voire indispensables, et de toute façon, tout le système de la législation de Vichy s'effondra.

Annulation des billets à ordre et interdiction des prêts. L'ordonnance du 12 mars 1942 interdit aux Juifs de prêter de l'argent. Par ailleurs, les Juifs ne furent pas autorisés à exiger le remboursement des sommes prêtées, sauf autorisation du secrétaire général du gouvernement de Tunisie. Tel était le droit en matière de billets à ordre provenant d'un prêt avec intérêts accordé avant le 25 octobre 1934. L'ordonnance stipulait également que le

27 Le docteur Roger Nataf fut le premier Juif exempté des lois de Vichy du fait de ses titres militaires et de son immense contribution à la médecine dans la lutte contre le trachome, célèbre dans la population arabe et juive, notamment dans le sud du pays. Maître Paul Ghez fut le deuxième Juif dispensé de l'application des lois de Vichy. On le sait, il joua un rôle décisif sous l'occupation allemande, par son attitude fière et courageuse devant les Allemands. Éloge de Roger Nataf par Esteva, in Farella, *La Condition des Juifs du protectorat français*, *op. cit.*, p. 91 ; le 27 février 1942, Esteva écrivit au secrétaire d'État aux Affaires étrangères à Vichy : « Les Italiens […] multiplient les efforts […] pour rapprocher les Juifs. L'hôpital italien de Tunis est grand ouvert aux médecins et chirurgiens juifs, ils leur font très bon accueil. » AMAE Paris, dossier 18, folio 116. Effectivement, les médecins juifs n'étaient pas autorisés à exercer dans les hôpitaux.

prêteur juif ne pouvait intenter un procès pour récupérer son argent que dans les conditions fixées par le secrétaire général. Ce paragraphe concernait également les non-Juifs qui avaient prêté de l'argent, mais il appartenait en fait au secrétaire général de faire preuve de souplesse ou de rigidité.

Au début du présent article, nous avons mentionné les répercussions de la crise économique mondiale sur de nombreux Juifs qui avaient prêté des fonds aux fellahs arabes, précisant que Peyrouton, le résident général de 1933 à 1936, avait proclamé un moratoire en 1934. En fait, cette nouvelle ordonnance bénéficiait une fois de plus aux fellahs arabes, tout en ajoutant un nouvel interdit concernant les Juifs, celui d'accorder des prêts à intérêt. D'une façon générale, le gouvernement restreignit les activités économiques des Juifs, que ce soit par un interdit complet d'intervenir dans certains secteurs comme la banque et les assurances, ou en leur imposant d'obtenir un permis et un contrôle étroit pour toute entreprise, même une épicerie.

Pourtant, il semble que les Juifs ne furent pas gravement atteints dans leurs biens et dans leurs avoirs, soit parce que le gouvernement craignait à juste titre un chaos économique, soit parce que les Juifs surent s'adapter aux conditions nouvelles. Preuve en est leur contribution aux besoins de la communauté et leur acceptation des exigences de ses dirigeants ; en six mois, ils fournirent à la communauté la somme considérable de plus de 60 millions de francs[28] !

L'occupation allemande

Sous la direction du résident général Esteva, l'époque du régime de Vichy en Tunisie fut relativement clémente pour les Juifs. Ce furent précisément les Arabes autochtones qui lui causèrent des soucis, et, en premier lieu, leur roi, Mohammed Moncef Pacha Bey. Lorsqu'il monta sur le trône le 19 juin 1942, l'affrontement commença entre le représentant de la France (le résident général Esteva) et le bey, symbole du peuple tunisien. Dès le 8 août, Moncef Bey adressa au maréchal Pétain, chef de l'État français[29], une lettre remplie de sentiments respectueux et d'estime, qui développait en seize

28 Sur le moratoire, voir ci-dessus note 7 ; Avrahami, « Occupation… aspects financiers », *art. cit.* ; Aouate arrive lui aussi à cette conclusion à propos des Juifs d'Algérie, à savoir qu'il n'y eut pas de vol des biens ; les Français redoutaient un chaos économique dans le pays et d'ailleurs, le temps manqua, Aouate (*Les Juifs d'Algérie durant la Seconde Guerre mondiale*, *op. cit.*), p. 84.

29 État français pour se démarquer de la République, honnie et abolie. *(N.d.T.)*

paragraphes, seize revendications concernant l'extension des droits de ses sujets, l'amélioration de leur condition et de leur statut. C'était un véritable manifeste en faveur de l'autonomie interne.

Les relations se détériorèrent au point que, par suite d'un incident survenu lors de la réception traditionnelle au palais du bey, en l'honneur de l'*Id el Fitr* (fête célébrant la fin du jeûne du Ramadan), qui tombait cette année-là le 12 octobre 1942, le bey adressa un télégramme au maréchal Pétain pour l'informer de la rupture des relations avec le résident général Esteva[30].

Dans cette préoccupante situation d'affrontement, pouvait-on supposer que le résident général et Moncef Bey jugeraient bon toutefois de dénombrer de la population juive, forte de quatre-vingt-dix mille âmes ?

Il y eut également d'autres considérations et d'autres facteurs caractéristiques des hommes et de l'époque. Par exemple, le 13 octobre 1941, un an avant la réception mentionnée, Esteva rédigea à l'intention du secrétaire d'État aux Affaires étrangères un rapport sur « L'état d'esprit des Juifs de Tunisie » après réception des formulaires de recensement de la population et de ses biens.

> Le mois de Tichri, les jours de repentance, ont rapproché les Juifs de leur Dieu… Il est des Juifs estimables et nous n'avons pas l'intention de les désespérer… Pour ma part, à l'encontre d'un nombre non négligeable de Juifs malhonnêtes, j'ai pris des mesures qui ont porté leurs fruits… Le journal israélite de Tunis, *Le Petit Matin*, développe depuis trois semaines des articles sur les questions religieuses ; les Juifs sont appelés à se rapprocher de leur Dieu[31]…

Écrite avant la montée sur le trône de Moncef Bey[32], cette lettre est révélatrice de la personnalité d'Esteva et de son attitude à l'égard des Juifs.

L'occupation allemande constitua une épreuve douloureuse pour le résident général français, pour le bey et, bien évidemment, pour les Juifs. Ces derniers connurent des souffrances physiques et morales, et il y eut aussi des victimes. Les Allemands se comportèrent en tout avec insolence et portèrent atteinte à l'honneur du résident général. Le bey perdit son trône à la Libération, car les Français, ne lui pardonnant pas son attitude, l'écartèrent[33].

30 AMAE Paris, dossier 12, folio 98-112 ; le télégramme, *ibid*., folio 144, de l'écriture de Moncef Bey et signé par lui semble-t-il. Pétain rejeta la requête du bey, *ibid*., folio 101-102.

31 AMAE Paris, folio 100-103. Esteva évoquait la falsification des formulaires du recensement par les Juifs et leur activité au marché noir ; quant au journal juif, le résident général voulait parler de la rubrique juive « Jeunesse », voir plus haut, note 18.

32 Voir ci-dessous le paragraphe « Moncef Bey et les Juifs ».

33 Mohamed Moncef Bey hérita de son père l'esprit de révolte contre le pouvoir français. Son père Mohamed Naceur Bey, qui régna de 1906 à 1922, soutint ouvertement les revendications nationales du mouvement

Les mérites du résident général Esteva

Officiellement, soixante-dix mille Juifs tunisiens étaient des sujets de Son Altesse le bey, mais c'était la France qui gouvernait la Tunisie, pays sous protectorat. Or, lorsque les Allemands commencèrent à s'en prendre aux Juifs, ils privèrent le bey et le résident général de leur autorité. Mais les Allemands furent contraints de tenir compte des exigences de leurs alliés italiens qui défendaient les Juifs de nationalité italienne, non pas tant par sympathie, solidarité ou patriotisme, mais par intérêt politique et économique, de court terme et de long terme[34]. Par ailleurs, dans leur grande détresse, les dirigeants de la communauté s'adressèrent soit au bey, soit au résident général, et plus particulièrement au résident général et à ses adjoints, dans l'espoir qu'ils seraient disposés à intervenir en faveur des Juifs auprès des Allemands[35].

Lors de la fête de Pessah (Pâque) 5701 (avril 1941), la première de son séjour en Tunisie, le résident général Esteva offrit 5 000 francs à la communauté juive, pour les pauvres. Il fit de même à Pessah 5702 (avril 1942), offrant cette fois 10 000 francs ; il aida également une organisation d'aide aux enfants appelée Nos petits[36].

Libération des prisonniers politiques

La première épreuve véritable à laquelle fut confronté le résident général Esteva fut le sort des prisonniers politiques, partisans du général de Gaulle, communistes et néo-destouriens. Bon nombre de communistes étaient juifs et se trouvèrent en danger dès l'entrée des Allemands en Tunisie.

Directement ou indirectement, ils s'adressèrent au résident général Esteva pour demander la libération des prisonniers avant que les Allemands n'arrivent à eux. Ce fut le lendemain de l'occupation, le 10 ou le 11 novembre 1942, que Maurice Nisard, l'un des premiers dirigeants du parti communiste tunisien et son secrétaire général, se présenta à la Résidence, quoique condamné à mort par contumace, pour demander

---

Destour, fondé et dirigé par Abdelaziz Thâalbi. Moncef était né le 4 mars 1881, huit jours avant la signature du traité sur le « Protectorat ». Il monta sur le trône le 19 juin 1942, vingt ans après son père, et fut déposé le 14 mai 1943, une semaine après la libération, exilé dans le sud d'Alger ; il renonça à son trône le 6 juillet 1943 et mourut en exil, dans le sud de la France le 1er septembre 1948. Son père avait régné 16 ans ; lui, un peu moins d'un an.

34 Sur la question des Juifs italiens en Tunisie, voir l'article détaillé de Daniel Carpi dans *Tsion*, « Les autorités italiennes et les Juifs tunisiens pendant la Seconde Guerre mondiale » [en hébreu].

35 Voir par exemple Borgel, p. 42 ; ainsi que l'interview de Borgel du 27 juin 1983, Archives de l'institut Yad Tabenkin (AMIT). Selon le fils Borgel, aussi bien le résident général que le bey « pouvaient seulement conseiller l'obéissance ».

36 Farella, *La Condition des Juifs du protectorat français*, *op. cit.*, p. 23-24, selon le quotidien *Le Petit Matin* du 12 avril 1941 et du 1er avril 1942. Témoignage d'Esteva au procès, Geo London, *L'Amiral Esteva et le général Dentz devant la haute cour de justice*, Lyon, R. Bonnefon, 1945, p. 54, avec quelques modifications de détail : 10 000 francs en 1942 et 5 000 francs en 1943, pendant l'occupation.

la libération de tous les prisonniers politiques. Le 13 novembre 1942, Maître Albert Bessis, délégué juif au Grand conseil, éminente personnalité appréciée par l'opinion publique et par le gouvernement, s'adressa lui aussi sur le même sujet, au ministre plénipotentiaire Lafond, à la demande de Roberte Bigiaoui, secrétaire adjointe des syndicats. D'aucuns se tournèrent vers l'archevêque Gounot à Tunis, en raison de la piété d'Esteva. Les prisonniers eux-mêmes et le chef du Destour de l'époque en Tunisie, le docteur Habib Thameur, s'adressèrent au commandant de la prison, plaidant sa propre cause, celle de la Tunisie et même celle de la France, car les armées alliées s'approchaient de la Tunisie. Les prisonniers politiques furent effectivement libérés à temps[37].

Telle fut la première épreuve d'Esteva pendant l'occupation. La requête n'émanait pas de Juifs et ne concernait pas spécifiquement les Juifs, mais nombre de prisonniers politiques étaient juifs et leur vie était en péril, et Esteva le savait[38].

Otages juifs

La seconde épreuve d'Esteva, concernant uniquement des Juifs, fut celle des otages. Le 23 novembre 1942, à 11 heures du soir, des SS sous la direction de l'officier Pohl firent irruption au domicile de Borgel, président de la communauté, l'arrêtèrent et le prirent en otage. Ce fut la première rencontre entre Allemands et Juifs, et dès lors, les SS ne cessèrent de s'en prendre aux Juifs, créant un enfer. D'autres personnalités furent prises en otage.

Dès le lendemain, 24 novembre, lorsqu'on apprit l'arrestation du président Borgel, le résident général Esteva adressa une vigoureuse protestation au ministre plénipotentiaire Rahn, émissaire spécial du Reich en Tunisie, et premier personnage politique, et réclama la libération immédiate du président et des autres otages. Il invoqua des questions de compétence, les accords

37 Sur Maurice Nisard, Juliette Bessis, *Les Fondateurs*, Paris, L'Harmattan, 1985, index biographique des cadres syndicalistes de la Tunisie coloniale (1920-1956), p. 111. Sur Maître Albert Bessis, Bessis, *La Méditerranée fasciste…*, *op. cit.*, p. 342, et note 13 ci-dessus ; Mme Cohen-Hadria en personne s'adressa à l'archevêque. Sa sœur faisait partie des prisonniers politiques, nous a-t-elle raconté à Paris. Requête des prisonniers eux-mêmes au commandant de la prison dans le témoignage de Paul Sebag, interview à Paris le 15 juin 1983, AYT. Démarche du docteur Habib Thameur, Mustapha Kraiem, « Contribution à l'étude de l'histoire du mouvement national tunisien pendant la Seconde Guerre mondiale », *Revue d'histoire maghrébine*, n° 10-11, janvier 1978, p. 25-66, p. 48. Voir également, Le Tourneau, *Évolution politique de l'Afrique du Nord musulmane*, *op. cit.*, p. 95 ; déposition d'Esteva lui-même lors de son procès, London, *L'Amiral Esteva et le général Dentz…*, *op. cit.*, p. 42-43. Voir également témoignage de son directeur de cabinet Jacques Vimont lors du procès, AN Paris, p. 9 bis.

38 Dans une lettre du 6 septembre 1941, adressée au secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Vichy, Esteva mentionne le procès et le verdict de neuf communistes tunisiens, le 30 août 1941. Six furent condamnés à des peines de prison entre un et quatre ans et à des amendes ; trois furent acquittés. D'après leurs noms, tous étaient juifs : Moïse Scemama et Georges Chetroug, Zerah, Gozlan, Cohen, Ghez, tous tunisiens, et deux d'entre eux (Galicco et Rossi) de nationalité italienne. Les trois derniers furent acquittés.

franco-allemands et l'ordre public[39]. Le président Borgel fut effectivement libéré deux jours plus tard, le 26 novembre.

Mais le 9 décembre, le colonel SS Rauff créa une nouvelle affaire d'otages en exigeant du président Borgel une liste de cent hommes qu'il devait dresser immédiatement à partir de l'annuaire téléphonique, afin de garantir l'enrôlement pour le travail obligatoire de trois mille Juifs. Le 14 décembre, les six premiers otages furent libérés et, au 18 janvier 1943, tous avaient été remis en liberté .

Décret sur l'étoile jaune

Le 6 décembre, Rauff ordonna de préparer une liste de deux mille personnes âgées de quinze à cinquante ans, candidats au travail. Chaque travailleur devait porter sur la poitrine et sur le dos une étoile jaune « pour permettre de les reconnaître même de loin et leur tirer dessus en cas d'évasion ». La communauté fit effectivement l'acquisition de tissu jaune, comme en témoigne le secrétaire de la communauté, Maître Roger Temmam. L'ordre concerna d'abord uniquement les travailleurs, mais fut rapidement oublié et quatre mois plus tard, le 23 mars 1943, Rauff exigea que tous les Juifs à partir de dix-huit ans portent l'étoile.

En France, l'ordonnance sur l'étoile jaune avait été promulguée le 15 mars 1942, et désormais, pendant un an, Rauff tenta d'imposer ce décret aux Juifs de Tunis. Pour une raison ou pour une autre, il adressa cette exigence au résident général Esteva, afin qu'il fasse appliquer ce décret, alors que les Juifs n'entraient plus dans les compétences du résident général ni dans celles du bey. Rauff demanda que le port de l'étoile ne soit pas imposé aux Juifs italiens qui faisaient l'objet d'un statut particulier à la demande des alliés italiens.

Lamotte, représentant du ministère de la Justice, mentionné plus haut, soutint que le bey n'accepterait jamais cette discrimination à l'encontre de ses sujets juifs. Il existait d'ailleurs un précédent en France même : le gouvernement de Vichy n'avait pas cédé aux Allemands et, en zone libre qui était « sous son contrôle », les Juifs ne portèrent pas l'étoile. Des gouvernements étrangers exigèrent eux aussi que leurs ressortissants juifs soient exemptés du port de l'étoile. Lamotte déclara également que ce signe discriminatoire, particulièrement visible, risquait de mettre en effervescence les Arabes des couches populaires et de provoquer des troubles et des émeutes, ce que les autorités françaises redoutaient.

39 Borgel, *Étoile jaune et croix gammée*, *op. cit.*, p. 21-24, fait l'éloge du résident général et des membres de la Résidence pour leur énergique intervention, leur attention et leur sympathie, voir plus haut note 13. Lettre de protestation d'Esteva, CDJC, 35, citée par Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy*, p. 212 (en français).

Le résident général accepta ce conseil, et les Juifs de Tunis ne portèrent pas l'étoile. Mais l'autorité du résident général et du bey n'atteignit pas les villes de province où les gouverneurs, fidèles de Vichy, et le parti du PPF, astreignirent les Juifs au port de l'étoile. Il en fut ainsi à Sfax, Sousse et Nabeul[40].

Les amendes

Comme ils le faisaient dans tous les pays occupés, les Allemands imposèrent aux Juifs de lourdes amendes sous divers prétextes[41], et, comme pour toutes leurs exigences, ils agirent par surprise, par des notifications de dernière minute assorties de menaces.

A posteriori, il apparut que les Juifs disposaient de ces sommes, mais pas en liquide comme l'exigeaient les Allemands. Il fallut hypothéquer ou réaliser des biens immobiliers et des marchandises, mais en matière de biens immobiliers, les formalités juridiques étaient longues et complexes. Grâce à l'intervention de Binoche, secrétaire général du gouvernement, et à l'ordre donné par le résident général Esteva, il fut possible d'éviter des formalités ou de les différer, et ainsi de respecter le délai imparti par les Allemands. Il semble que ce fut le président Borgel qui émit l'idée d'hypothéquer les biens immobiliers des Juifs pour payer l'amende, mais ce ne fut possible que grâce à l'intervention du secrétaire général Binoche et à l'ordre donné par le résident général Esteva, à savoir, de payer la somme sans délai au président Borgel, avant l'établissement du dossier de prêt[42].

Suivant l'exemple donné par les hauts fonctionnaires du gouvernement à Tunis, le contrôleur civil de Sfax, lui aussi, donna l'ordre suivant le jour où fut imposée l'amende, le 31 mars 1943 :

> J'ordonne au C.A.R.H.O.T. (Centre d'achat régional des huiles d'olive de Tunisie) d'acheter pour 15 millions de francs d'huile d'olive appartenant à des propriétaires juifs, selon la liste ci-jointe, avec la mention des quantités pour chacun ; il faut payer la valeur de la marchandise aux trois représentants du comité juif de Sfax, Messieurs Henri

40 Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'Occupation*, *op. cit.*, p. 40 et 128-129 ; Bessis, *La Méditerranée fasciste*, *op. cit.*, p. 322. Selon elle, l'ordonnance sur l'étoile jaune fut rappelée à nouveau en février 1943 et non en mars. Sur l'étoile jaune en France, voir Léon Poliakov, *L'Étoile jaune*, Paris, CDJC, 1949, qui étudie les origines de l'étoile jaune.

41 Sur l'affaire des amendes, voir Avrahami, « Les communautés juives de Tunisie… », *art. cit.*, p. 117, et *ibid*. sur la question de la restitution des biens à leurs propriétaires.

42 Procès-verbal de la réunion du conseil de la communauté avec les notables et les personnes fortunées de la communauté, au cours de laquelle le président Borgel présenta l'imposition d'une amende de 20 millions de francs, la solution proposée et l'aide promise par le secrétaire général du gouvernement, le directeur du Trésor, et le résident général, document du 21 novembre 1942, CDJC, 21 ; voir également le témoignage du fils Borgel, interview du 27 juin 1983, Archives de l'institut Yad Tabenkin (AMIT) ; voir dans *Shorashim BaMizrah*, n° 2, 1989, en annexe de l'article de Jacques Taïb, la liste des Juifs riches de Tunis qui hypothéquèrent leurs biens.

> Cohen et Max Lumbroso et le docteur Isidore Sperber… J'ordonne également au C.A.R.H.O.T. de réduire toutes les formalités existantes au laps de temps que je fixerai moi-même[43].

Il semble que le cas des amendes soit représentatif non seulement des solutions trouvées, mais également de l'approche et de l'attitude à l'égard des Juifs de Tunisie, à savoir : il ne s'agissait pas de provoquer leur faillite, mais de les aider à surmonter les difficultés constamment renouvelées par les Allemands.

Témoignages en faveur d'Esteva lors de son procès

Un document du 10 janvier 1946, émanant du directeur des services de sécurité de Tunis, et adressé au président de la commission d'enquête de la haute cour de justice de Paris, présente l'amiral Esteva sous un jour entièrement positif, comme l'homme qui « réfréna autant qu'il le put l'application des ordonnances de Vichy à Tunis », et qui aida les Juifs sous occupation allemande, ce qui lui valut d'être qualifié par Radio Stuttgart dans ses émissions du 29 décembre 1941 de « pro-Juif ». Dans le même document, est mentionnée une lettre de témoignage adressée à la haute cour de justice par le président Borgel ; selon le fils de Borgel, son père agit ainsi en toute conscience. Et nous avons déjà précisé que les Allemands lors de leur retraite emmenèrent, et même kidnappèrent, sans ménagement Esteva le 7 mai 1943.

Lors de son procès devant la haute cour de justice, qui se déroula du 12 au 15 mars 1945 à Paris, l'amiral Esteva fut condamné à la réclusion à perpétuité. Et ce, alors que le résident général en Syrie et au Liban, le général Dentz, fut condamné à mort. Esteva fut libéré en 1950 pour raisons de santé et mourut à Reims, sa ville natale, en 1951, à l'âge de soixante et onze ans[44].

En Tunisie, le résident général et son entourage n'appliquèrent ni la lettre ni l'esprit des lois de Vichy, prenant en considération l'intérêt et le prestige de la France, tels qu'ils les comprenaient. Esteva était convaincu que lui-même et

---

43 CDJC, 20. Je remercie M. Léon Masliah, directeur du consistoire central israélite de France et d'Algérie, originaire de Sfax, qui a découvert pour nous un document instructif sur le C.A.R.H.O.T. (Centre d'achat régional des huiles d'olive de Tunisie), organisme gouvernemental « créé en vue de financer et d'aider à la production des huiles d'olive et à leur exportation ». Lettre de M. Masliah d'août 1986, Archives de l'Institut Yad Tabenkin (AMIT).

44 CDJC, 6C ; ainsi que CDJC, 35 ; lettre adressée par Borgel le 28 février 1946 à l'avocat d'Esteva, citée par Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy*, *op. cit.*, p. 81 et note 105. Ainsi que témoignage du fils Borgel, qui mentionne la déposition de son père en faveur d'Esteva, lors de l'interview réalisée le 27 juin 1983, archives de l'institut Yad Tabenkin (AMIT) ; AN Paris, procès d'Esteva et Dentz, p. 28, déposition de l'assistant d'Esteva, témoin oculaire de l'enlèvement d'Esteva par les Allemands. Témoignage d'Esteva lui-même à son procès. London, *L'Amiral Esteva et le général Dentz…*, *op. cit.*, p. 62. Verdict du procès Esteva, *ibid.*, p. 197-198. Dans le verdict est mentionnée la libération des prisonniers politiques, et il est précisé que ce geste a été pris en considération en sa faveur.

ses adjoints saisissaient au mieux ce qu'était l'intérêt de la France en Tunisie, à la fois parce qu'ils connaissaient les conditions spéciales de ce pays et parce qu'ils n'étaient pas prêts à renoncer à leur autorité. Il nous semble qu'ils adoptèrent aussi une attitude humaine à l'égard des Juifs, ce qui se manifesta sous l'occupation allemande, et l'hostilité à l'égard des Allemands encouragea cette attitude.

Jacques Sabille, Dina Farella, Michel Abitbol (spécialistes de cette époque) arrivent eux aussi à la conclusion que les ordonnances de Vichy ne furent pas appliquées dans toute leur rigueur en Tunisie[45]. Abitbol, le dernier à avoir étudié la période dans les trois pays du Maghreb, écrit : « La clémence en Tunisie s'exprima également dans d'autres domaines. »

Qu'elles que fussent les motivations du résident général Esteva, telle fut sa politique et tels furent ses mérites.

Attitude des Français à l'égard des Juifs

Les journaux cessèrent de paraître dès l'occupation allemande en Tunisie. Le 16 novembre 1942, un nouveau quotidien, unique, parut, le *Tunis-Journal*. Son fondateur et rédacteur en chef était Guilbaud, homme de confiance des Allemands, aux dires même du ministre plénipotentiaire Rahn. Arrivé spécialement de France, il était commandant de la milice civile appelée Service d'ordre légionnaire (SOL), et assisté de Claude Martin, brillant conférencier en histoire au lycée français, membre important du parti de Jacques Doriot, le Parti populaire français (PPF) à Tunis. Ce journal commença à publier des articles diffamatoires incitant à l'antisémitisme[46].

On assista également à des explosions de violence antisémite de la part des membres du SOL et du PPF qui s'en prirent aux Juifs et à leurs maisons dans les quartiers juifs ; se trouvant en poste dans l'administration et dans l'appareil du pouvoir, les membres de ces organisations veillaient à appliquer les ordonnances de Vichy (comme on l'a vu à propos du port de l'étoile hors de Tunis).

En revanche, quelques Français exprimèrent leur compassion, comme ce professeur du lycée qui offrit à des enseignants juifs révoqués la possibilité

45 Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'Occupation*, *op. cit.*, p. 23-24 ; Farella, *La Condition des Juifs*, *op. cit.*, 1971, p. 20-25 ; Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy*, *op. cit.*, p. 69. Sabille estime que son entourage l'influença ; Dina Farella voit dans sa piété, ainsi que dans les circonstances politiques et économiques la raison de la retenue et de la modération d'Esteva, et Abitbol les attribue à sa piété et à l'influence de ses adjoints. Pour Esteva lui-même, sa politique résultait de sa compréhension de l'intérêt de la France et du souci qu'il avait de son prestige, London, *L'Amiral Esteva et le général Dentz…*, *op. cit.*, chapitre sur l'enquête, p. 25-63.

46 Pupier, *Six mois de guerre à Tunis*, *op. cit.*, p. 17-18, 27. Sur Guilbauld, lettre de Rahn au ministère des Affaires étrangères à Berlin, Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'Occupation*, *op. cit.*, p. 183.

de donner des cours particuliers, ou le directeur-adjoint du lycée qui cacha chez lui, dans son logement de fonction au lycée, un couple – elle était juive et lui Italien antifasciste connu et recherché. Il n'en demeure pas moins que ce fut pour les Juifs une époque de solitude et d'isolement[47].

Arabes et Juifs sous Vichy et sous occupation allemande

Avec la scission du Destour en mars 1934, et la création du Néo-Destour sous la direction de Bourguiba, le mouvement national ne cessa de se développer en Tunisie. Le message résolu du Néo-Destour, ses dirigeants jeunes et cultivés, ainsi que leur origine sociale (moyenne bourgeoisie des villes de province), firent de ce parti un vaste mouvement populaire.

La montée au pouvoir du Front populaire en France en 1936 donna également des espoirs quant à l'indépendance de la Tunisie. Après le temps des persécutions et de la politique d'exil du résident général Peyrouton (1933-1936) commença une époque d'intense activité nationaliste au grand jour, sous le résident général Armand Guillon (1936-1938), nommé par le gouvernement du Front populaire. La première mesure à Tunis consista à fermer Bordj le Bœuf et à libérer les prisonniers politiques qui y étaient détenus de leur exil à la frontière du Sahara[48].

Mais sous le mandat de ce résident général se produisirent les plus graves émeutes que connut la Tunisie sur fond de lutte nationaliste, qui culminèrent le samedi 9 avril 1938, date historique : l'armée tira sur la foule et tua plus de deux cents Tunisiens. L'état de siège fut proclamé et les chefs du Néo-Destour furent de nouveau arrêtés et exilés pour cinq ans. Ils revinrent de leur exil dans la Tunis occupée, avec l'aide des Allemands et des Italiens, en février et avril 1943[49].

---

47 Sur les déchaînements antisémites, Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'Occupation*, *op. cit.*, p. 136 ; Bessis, *La Méditerranée fasciste*, *op. cit.*, p. 322. Juliette Bessis précise que dans la ville de Sousse, l'administration française était sous l'influence de membres du PPF ; ceux-ci firent peser le joug de leur domination sur les Juifs et les contraignirent à porter l'étoile. Sur la protection et l'offre de refuge par ce Français, témoignage du couple recueilli par moi (11) ; sur la solitude et la détresse à l'époque de Vichy et de l'occupation, voir Albert Memmi, *La Statue de sel*, Paris, Correa, 1953, chapitre intitulé « La guerre », p. 291. Il ne s'agit pas d'un ouvrage d'histoire, mais de la description fiable fournie par un écrivain sur la vie des Juifs et leurs sentiments sous Vichy et sous l'occupation allemande.

48 Sur le mandat de Peyrouton et Guillon, voir Cohen-Hadria, *Du protectorat français à l'indépendance tunisienne*, *op. cit.*, p. 99, 120, 144. Il s'agit d'un témoignage d'un homme qui connut les protagonistes français et arabes, et qui fut proche des événements. Les dirigeants du Destour – et en premier lieu Bourguiba – et les militants communistes furent déportés à la frontière du Sahara, à Bordj le Bœuf, aujourd'hui Bordj Bourguiba. « Je ferme Bordj le Bœuf », déclara le résident général Guillon, *ibid.*, p. 121 ; sur les troubles du 9 avril 1938, voir Bessis, *La Méditerranée fasciste*, *op. cit.*, p. 229.

49 Sur la libération des dirigeants du Néo-Destour et leur retour à Tunis, voir Kraiem, « Contribution à l'étude de l'histoire du mouvement national tunisien… », *art. cit.*, p. 54-56 ; Bessis, *La Méditerranée fasciste*, *op. cit.*, p. 362. Ce fut Klaus Barbie, jugé à Lyon après la guerre, qui les libéra des Français le 16 décembre 1942. Voir Bessis, *La*

Entretemps, le mouvement tunisien était décapité – ses chefs exilés et Ahmed Bey, vieux et affaibli, ne pouvaient apporter ni réconfort ni encouragement. Il en fut ainsi jusqu'à ce qu'Ahmed Bey soit remplacé par Mohamed Moncef Bey, le 19 juin 1942. Pour les Tunisiens arabes, Moncef Bey était auréolé du mérite des ancêtres, représentait un espoir et constituait un symbole de la lutte nationale – en l'absence des dirigeants du Néo-Destour emprisonnés en France. Pour les Juifs aussi, déçus par la France, humiliés par le gouvernement de Vichy et ses décrets, Moncef Bey apparaissait comme la seule source de réconfort et de soutien moral, à défaut d'aide concrète. Mais que pouvaient-ils attendre de lui, à l'époque des ordonnances de Vichy et des persécutions allemandes ?

Moncef Bey et ses sujets juifs

Moncef Bey a laissé un bon souvenir aux Juifs de Tunisie bien qu'il n'ait rien fait de concret en leur faveur ; il ne pouvait d'ailleurs rien faire.
Un rapport des services secrets sur la situation en Tunisie, du 5 novembre 1942 – quatre jours avant l'occupation allemande – décrit l'attitude des Juifs à l'égard de Moncef Bey :

> La population juive flatte et courtise le Bey et son entourage dans le but logique de gagner la sympathie du monde arabe… On a très peur des vols et des pillages, conséquences inévitables des émeutes. Les communautés juives dépensent sans compter dès lors qu'elles organisent des fêtes en l'honneur du Bey et qu'elles offrent des cadeaux au nouveau dirigeant[50].

Moncef Bey manifesta publiquement ses vues et révéla sa personnalité au moins à deux occasions : dans sa lettre à Pétain contenant les seize revendications ; et dans son télégramme au maréchal annonçant la rupture des relations avec le résident général Esteva[51].
On trouve dans ce rapport une tonalité de rancœur et d'animosité, mais les cadeaux et les échanges de cadeaux sont chose banale en Orient et au

Méditerranée fasciste, *op. cit.*, p. 344.
50 AMAE Paris, dossier 12, folio 171-179, et sur les Juifs en particulier, *ibid.*, folio 178.
51 Sur ces événements, les débuts et les premières mesures de Moncef devenu roi, voir plus haut, notes 30 et 33 ; sur Moncef Bey – l'homme, son règne et son destin –, voir Zmerli, *Espoirs et déceptions en Tunisie*, *op. cit*. Sadok Zmerli fut chef du protocole de Moncef Bey à partir du 11 août 1942, jour de la remise du cahier des seize doléances, déjà mentionné. Il était déjà son principal interprète et accompagna le bey durant tout son règne, jusqu'à sa destitution. Sur la formulation des seize exigences, voir Bessis, *La Méditerranée fasciste*, *op. cit.*, p. 387-390, ainsi que AMAE Paris, dossier 12, folio 95-100. Une remarque, de l'écriture d'Esteva, précise que c'est la formulation de la lettre de Moncef Bey au maréchal Pétain, du 8 août 1942.

Maghreb, de culture orientale[52]. Nul doute que les circonstances de l'époque aiguisèrent la sensibilité des parties ; ne peut-on pas supposer que, pour l'avenir, aussi bien le bey que le représentant de la France étaient intéressés à soutenir les soixante-dix mille Juifs tunisiens ? On peut affirmer que le mouvement national tunisien, lui aussi, aspirait à attirer les Juifs de Tunisie dans la lutte contre la France. D'ailleurs depuis ses débuts, le Néo-Destour était un mouvement en concurrence avec le Bey et sa cour (en fin de compte, en 1957, année qui suivit l'indépendance de la Tunisie, Bourguiba abolit la royauté tunisienne qui remontait à plus de deux cent cinquante ans, et proclama la République présidentielle sous sa direction). Moncef Bey et ses proches étaient conscients des aspirations du Néo-Destour et de ses efforts pour saper l'autorité du bey[53]. Les Juifs ne pouvaient soutenir le Néo-Destour ni s'y intégrer, et bien évidemment pas au moment où il était le plus faible. Nous reviendrons sur cette question.

Les Juifs étaient bien disposés envers Moncef Bey. Quant à lui, lorsqu'il monta sur le trône, il avait l'intention de jouer un rôle actif pour son pays et ses sujets, et selon lui, les Juifs étaient eux aussi ses sujets. Le jour de son couronnement, Maître Albert Bessis, principal représentant des Juifs, déjà mentionné, s'adressa à lui[54].

Moncef Bey, on l'a vu, évita aux Juifs de Tunis le port de l'étoile, et il ne fait aucun doute que son opposition courageuse et digne eut du poids. Lorsque les Allemands voulurent imposer un enrôlement généralisé pour le travail obligatoire à leur profit, le bey refusa de signer l'ordonnance, comme il le faisait pour toute ordonnance que souhaitait adopter l'administration française dans le pays. Il affirma qu'il souhaitait et devait conserver sa neutralité – et c'était ce qu'il avait demandé depuis le début de son règne dans une lettre aux deux adversaires dans la guerre mondiale, les Alliés et les pays de l'Axe. Le résident général Esteva fut contraint de signer

52 Voir ce que nous avons écrit sur ce sujet dans notre thèse, vol. 2, p. 282, sur le document 49 du registre de la communauté portugaise à Tunis. D'après ce document, il était usuel d'offrir des cadeaux au monarque et aux dirigeants pour Id el Fitr et Id el Kébir, c'est-à-dire à la fin du jeûne du Ramadan et le 10 du mois de Hidja, mois du pèlerinage à La Mecque. Mathieu de Lesseps, père de Ferdinand de Lesseps qui creusa le canal de Suez, consul de France à Tunis de 1827 à 1832, écrit : « Ce qui est considéré chez nous comme un déshonneur […] et de la corruption, est ici une marque d'honneur dont on s'enorgueillit. » Voir également le débat sur les divers types de cadeaux en Orient ainsi que les sources et la documentation sur ce débat. Ajoutons ici un exemple de la Tunisie indépendante : lorsque Bourguiba se rendit à la synagogue al-Ghriba à Djerba, en 1967, les Juifs de l'île lui offrirent une Torah en or, œuvre de l'orfèvre Joseph Chicly. Le parchemin du livre de la Torah avait été commandé en Israël, comme nous le confia Joseph Chicly à Paris en 1983.

53 Kraiem, « Contribution à l'étude de l'histoire du mouvement national tunisien… », *art. cit.*, p. 61, écrit : « Les relations entre le bey et le Néo-Destour étaient imprégnées de tension réprimée, mais constante. » Juliette Bessis, « Sur Moncef Bey et le moncefisme », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome LXX, 1983, n° 260-261, p. 97-131, ici p. 106 ; voir également, Bessis, *La Méditerranée fasciste*, *op. cit.*, p. 355 : « Le prince Mohamed [fils de Moncef] annonce en grand secret : le Destour sape l'autorité du bey. »

54 Témoignage de sa bru qui l'entendit en parler, comme me l'a rapporté mon collègue et ami Paul Sebag.

l'ordonnance le 10 avril 1943. Le président Borgel et Paul Ghez s'opposèrent avec véhémence à l'application aux Juifs de cette ordonnance, car les Juifs étaient déjà mobilisés contre leur gré depuis le 9 décembre 1942. En fin de compte, cette nouvelle ordonnance ne fut pas appliquée aux Juifs. Sabille écrit cependant, le 9 décembre : « Avec le consentement de son Altesse le Bey, Esteva était au courant […] de l'enrôlement des Juifs pour le travail obligatoire ».

Un document du CDJC (Paris) éclaire la position officielle et l'attitude cordiale de Moncef Bey à l'égard des Juifs. Des personnalités de haut rang exerçant des fonctions officielles et proches du bey réunies dans le bureau de Maître Albert Bessis témoignèrent de ce que Moncef Bey leur avait ordonné concernant les Juifs : « Je vous ordonne de protéger mes sujets juifs. N'oubliez pas que je ne suis pas le père de quelques-uns et le beau-père des autres. » C'était en août 1942. Le 12 octobre suivant, au moment de la réception traditionnelle donnée en l'honneur de l'Id el Fitr, le bey demanda qu'on lui amène le représentant des Juifs et s'adressa alors au cheikh el Medina, le maire de Tunis, en ces termes : « Dites aux Juifs de ce pays qu'ils sont mes enfants, à l'instar de tous les autres Tunisiens ; je demande qu'ils vivent en paix avec les autres habitants du pays et s'adonnent tranquillement à leurs activités. » Et dans la suite du document : « Cette proclamation du bey à l'époque de Vichy produisit une forte impression et influença l'opinion publique dans l'ensemble du pays, pendant toute l'occupation. » Ce document se termine par la mention du fait que des personnalités musulmanes embauchaient prétendument des Juifs, mais c'était pour leur éviter le travail obligatoire.

M'hamed Chenik, bras droit de Hamadi Badra, et Aziz Djellouli, deux personnalités musulmanes connues qui assumaient des fonctions centrales dans le pays et au service du bey et de son gouvernement, rencontrèrent Albert Bessis, et tous trois étaient connus pour leur sympathie envers les Alliés. Ce document n'est pas daté ; cette rencontre avait probablement été préparée, et le document, qui est un procès-verbal de la réunion, semble avoir été rédigé à l'intention de Moncef Bey et pour l'histoire[55].

55 CDJC, série LXXXIV, n° 79. Sur les trois personnalités musulmanes, voir Bessis, « Sur Moncef Bey et le moncefisme », *art. cit.*, p. 101 *sq*. M'hamed Chenik fut Premier ministre du gouvernement du bey du 31 décembre jusqu'à la destitution de Moncef Bey, le 14 mai 1943. Le document qualifie M'hamed Chenir d'« ancien Premier ministre de Son Altesse Moncef Bey » ; on en déduit que cette rencontre fut organisée par ces personnalités après l'occupation. Voir Zmerli, *Espoirs et déceptions en Tunisie*, *op. cit.* ; voir également Bessis, *La Méditerranée fasciste*, *op. cit.*, p. 339-341, et Bessis, « Sur Moncef Bey et le moncefisme », *art. cit.*, p. 105.

Les Juifs de Tunisie déplorèrent la mort de Moncef Bey en 1948. Pour illustrer la façon dont les Juifs de Tunisie gardèrent son souvenir, nous présentons ici le Tou de la petite-fille du grand rabbin de Tunis de l'époque, Rabbi Haïm Bellaïche :

> Lors des fêtes de l'Id el Fitr et de l'Id el Kébir, le bey avait l'habitude de recevoir à son palais les vœux du résident général et de son entourage, ainsi que des représentants des religions et des institutions gouvernementales françaises, et de la population. À l'époque de Moncef Bey, l'Id el Kébir tomba le 10 du mois de Dhou al Hijja, c'est-à-dire le 11 Tevet 5703, 19 décembre 1942, un samedi. Le grand rabbin ne voulait pas différer sa visite au monarque et, bien évidemment, il n'allait pas profaner le shabbat ; il se rendit donc à pied au château du Bardo, situé à trois kilomètres. Son serviteur l'accompagnait portant une chaise afin de permettre au rabbin, fort âgé, de se reposer de temps en temps. Le rabbin arriva ainsi au palais ; lorsque le bey apprit la démarche du rabbin en son honneur, il se leva de son trône, s'approcha de lui et l'étreignit[56].

La population arabe et les Juifs

Quant à la position et à l'attitude des Arabes à l'égard des Juifs pendant la guerre et en général, nous avons consulté les ouvrages de quatre chercheurs arabes tunisiens : Ibn al-Khuja (1973) et Timoumi (1982) en arabe ; El Ghoul (1973) et Snoussi (1980) en français.

L'historiographie arabe tunisienne, même lorsqu'elle a adopté les outils de recherches conventionnels, a posé des hypothèses de base orientant la réflexion et le débat historique :

- il n'existe pas de mouvement national juif et celui-ci n'a aucune légitimité ;
- pendant la guerre, d'une façon générale, les Arabes de Tunisie manifestèrent leur sympathie aux Juifs et leur apportèrent leur aide ;
- le Néo-Destour en général, avec Bourguiba à sa tête, est un mouvement démocratique qui soutint les Alliés pendant la guerre.

56 Témoignage recueilli auprès de Shoulamit El-Al de Raanana, petite-fille du grand-rabbin, en octobre 1983. Sur les coutumes et les marques d'honneur à la cour de Tunis, voir Hady Roger Idriss, « La vie religieuse », *Initiation à la Tunisie*, Paris, 1950, p. 173. Sur l'attitude de Moncef Bey, voir également Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'Occupation*, *op. cit.*, p. 44, Farella, *La Condition des Juifs…*, *op. cit.*, p. 32-37. Dina Farella résume le débat sur Moncef Bey et les Juifs et précise que « la position de Moncef Bey et son attitude vis-à-vis des Juifs méritent d'être mentionnées davantage pour ses intentions que pour ses actes ». Et elle ajoute que Zmerli, chef du protocole et proche du Bey de par ses fonctions, ne mentionne pas du tout l'attitude de Moncef à l'égard des problèmes de la communauté juive. Ainsi dans l'ouvrage de Zmerli sur le règne de Moncef Bey. Quoi qu'il en soit, les Juifs lui rendirent tous les honneurs, notamment après sa mort.

Malgré les limites imposées par l'impossibilité de consulter les archives et malgré ces hypothèses de base, il faut souligner que ces chercheurs tunisiens nous ont fourni, certes de seconde main, des informations provenant d'archives tunisiennes et de la presse locale, en arabe ou en français, qui, à notre grand regret, ne sont pas encore à notre disposition ; ces travaux présentent au moins la position et l'activité des Tunisiens à l'égard des Juifs, et en particulier à l'égard des sionistes[57].

Ce fut dans les années 1930 que s'élabora la position arabe tunisienne envers le mouvement sioniste à Tunis. La première organisation sioniste en Tunisie vit le jour en 1910 et fut approuvée par l'administration française le 19 janvier 1911. Il s'agissait de l'Agoudat Sion, fondée par Maître Alfred Valensi, Yossef Brahmi (Abrahami) et le rabbin Yaacov Boccara (Abu Qara). La fédération de toutes les associations sionistes fondées dans les années 1910 s'effectua en 1920, et le gouvernement français lui donna une existence juridique le 22 octobre 1920 ; Alfred Valensi la dirigea et Henri Maarek en fut le secrétaire général[58].

Au cours des années, sous le protectorat français, le mouvement sioniste fut légal, et jamais le gouvernement ne restreignit ses activités, au point que le mouvement national arabe se consolida et agit contre le sionisme en Tunisie à partir des années 1930.

Dix ans après l'Agoudat Sion, l'année même où fut constituée la Fédération sioniste, Abdelaziz Thâalbi créa le Destour, la Constitution, ce texte qu'il réclamait à la France pour son peuple, dans son ouvrage *La Tunisie martyre*. Le Destour fut le premier mouvement national tunisien organisé à devenir actif.

Le conflit autour du Mur occidental à Jérusalem et de l'accès des Juifs à ce site, les pogroms d'août 1929 en Palestine, la conférence islamique mondiale à Jérusalem (du 7 au 17 décembre 1931) à laquelle participa Thâalbi, et la création d'une presse nationaliste en Tunisie, en langue arabe et en langue française, tous ces éléments contribuèrent à une évolution décisive dans l'intérêt porté par le mouvement national arabe et dans l'attitude des Arabes en général à l'égard du mouvement sioniste et de ses activités à Tunis. Sous la pression du Destour puis du Néo-Destour, Jabotinsky fut interdit d'entrée à Tunis en 1932, et les conférences de Nathan Halperin (en juin 1932) et de

57 Voir bibliographie : Snoussi, par exemple écrit : « Une épreuve de force a mis face à face le nationalisme tunisien et le "nationalisme" juif… » ; nationalisme est écrit entre guillemets lorsqu'il s'applique aux Juifs, Snoussi, *Les Activités sionistes…*, *op. cit.*, p. 81. Ce même auteur cite le journaliste nationaliste tunisien Chedly Khairallah qui écrivit dans *L'Étendard tunisien*, après les pogroms d'août 1929 à Hébron et à Safed : « Pas plus qu'il n'existe de patrie catholique, protestante, bouddhique, il ne saurait y avoir de patrie basée sur le judaïsme », Snoussi, *Les Activités sionistes…*, *op. cit.*, p. 104, note 64.

58 Détails sur le mouvement sioniste en Tunisie, voir Shlomo Barad, *Histoire du mouvement sioniste en Tunisie*, Efal, Yad Tabenkin (AMIT), 1980 [en hébreu].

Fanny Weill, émissaires d'institutions sionistes comme le Keren Hayesod et le KKL (Keren Kayemet le-Israël, Fonds national juif), furent empêchées. Le 2 janvier 1938, la projection du film du Keren Hayesod *Terre promise* dans la nouvelle salle somptueuse du Colisée dont le propriétaire Cohen-Tenoudji était juif, fut annulée[59].

Des manifestations, des débats dans la presse entre *La Voix du Tunisien* de Chedly Khairallah et *Lissan El-Chaab* de Mustafa ben Chaaban, porte-parole du mouvement national contre le sionisme[60], et le *Réveil juif* de Félix Allouche, l'annulation des conférences données par les émissaires sionistes étrangers – telle fut l'activité antisioniste du mouvement national tunisien. Mais il y eut aussi des émeutes en 1932 – en août et en septembre à Tunis, à Ariana, petite ville judéo-arabe située à six kilomètres de Tunis, et à Sfax, sur la côte sud de la Tunisie[61].

L'effervescence nationale s'accompagna parfois d'incitation à la violence contre les Juifs, lesquels redoutaient non seulement les pogroms, mais également les provocations et les incitations aux troubles émanant d'éléments du gouvernement. Il en fut ainsi, en septembre 1934, selon le témoignage de Maître Cohen-Hadria qui communiqua ses craintes à un jeune dirigeant du Néo-Destour (créé la même année), lui demandant d'intervenir pour éviter une telle situation. Il s'agissait de Maître Salah ben Youssef, associé de Bourguiba dans le combat. (Il devint ensuite son rival, s'enfuit de Tunisie et fut assassiné à Francfort en 1961, cinq ans après l'indépendance de la Tunisie. Ses assassins n'ont jamais été retrouvés.)

Au cours de la manifestation monstre organisée contre l'exil des dirigeants du Destour à Bordj le Bœuf par l'inflexible résident général Peyrouton, Salah ben Youssef introduisit dans son discours le slogan « Les Juifs sont nos frères », que la foule reprit. Lui aussi redoutait les pogroms et avait pensé aux provocations ; il accepta donc volontiers la requête de Cohen-Hadria[62].

---

59 Sur l'activité antisioniste, voir Fayçal Ghoul, *La Question palestinienne à travers la presse tunisienne*, *op. cit.* ; Snoussi, *Les Activités sionistes…*, *op. cit.*, p. 81 et 112 ; sur la presse arabe, *ibid*., ainsi que Souriau-Hoebrechts, *La Presse maghrébine*, *op. cit.* ; sur le conflit autour du Mur occidental, les pogroms de 1929 et la conférence islamique à Jérusalem, voir Yehoushoua Porath, *L'Essor du mouvement national arabe palestinien, 1918-1929*, Tel Aviv, Am Oved, 1976, 2e édition [en hébreu], p. 221-222, et Yehoushoua Porath, *De l'émeute à l'insurrection – le mouvement national arabe palestinien, 1929-1939*, Tel Aviv, Am Oved, 1978 [en hébreu], p. 21-29 ; quant au film, nous étions présents lorsqu'un employé arabe de la municipalité a collé une affiche sur la porte d'entrée du cinéma : « La projection du film *La Terre promise* est annulée ». Des dizaines d'Arabes, dont des étudiants de la Djama al Zaytuna, la célèbre université islamique de Tunis, applaudirent et se dispersèrent ; le film fut projeté au domicile de Victor Cattan, président de la Fédération sioniste, devant un public restreint, et nous aussi l'avons regardé.

60 Sur les deux orateurs du nationalisme tunisien contre le sionisme, voir Snoussi, *Les Activités sionistes…*, *op. cit.*, p. 103.

61 Sur les troubles de 1932 dans diverses villes, Ghoul, *La Question palestinienne à travers la presse tunisienne*, *op. cit.*, p. 21 ; Snoussi, *Les Activités sionistes…*, *op. cit.*, p. 112.

62 Cohen-Hadria, *Du protectorat français à l'indépendance tunisienne*, *op. cit.*, p. 111-113 ; sur la provocation et l'incitation des musulmans contre les Juifs par le gouvernement français, voir Memmi, *La Statue de sel*, *op. cit.*,

Pour autant qu'on sache, et d'après nos souvenirs, l'activité sioniste en Tunisie dans les années 1930 était menée en bon ordre, au grand jour, et aucune association, aucun mouvement de jeunesse ni aucun journal ne fut interdit jusqu'aux lois de Vichy et l'occupation allemande.
Le mouvement national tunisien aurait pu encourager les troubles contre les Juifs, mais ce ne fut pas le cas, pour deux raisons : il était accaparé par son combat contre la France, combat qu'il menait dans des conditions difficiles d'oppression, et il se peut que les dirigeants du Néo-Destour voulaient attirer les Juifs dans leur camp, et du moins s'assurer de leur neutralité dans le combat contre la France. Qui plus est, ils craignaient que l'incitation à la violence ou des pogroms contre les Juifs ne détournent les Tunisiens du véritable combat pour l'indépendance de la Tunisie. Timoumi écrit :

> Dans le parti du Néo-Destour, en dépit de leur soutien aux Palestiniens, la majeure partie des dirigeants ne cachaient pas leur amertume devant le grand intérêt porté par leurs collègues tunisiens à ce qui se passait en Palestine, au point de négliger le combat contre la France et ses partisans[63].

Un élément qui contribua puissamment à monter les Arabes du Maghreb contre les Juifs fut la propagande allemande et italienne qui pérorait sur huit stations de radio diffusées dans le Maghreb en langue arabe, cinq en allemand et deux en italien (Radio Roma et Radio Bari [Paris]), ainsi que sur une radio de Tripoli en Libye, alors sous domination italienne. Sous l'occupation allemande, à partir du 5 janvier 1943, s'ajouta Radio al Watan (Radio patrie). Cette station fut créée par les Allemands qui la confièrent au Néo-Destour. Parmi ses animateurs se trouvait Mahmoud Messadi, brillant conférencier spécialiste de la langue et de la littérature arabes au lycée Carnot. Messadi fut par la suite ministre de l'Éducation et de la Culture de la Tunisie indépendante. Les thèmes de la propagande allemande sont connus et nous ne les développerons pas ici : la juiverie internationale domine le monde, les Alliés sont au service de la juiverie internationale, les sionistes asservissent les Arabes de Palestine sous la domination britannique, etc[64].

p. 273 ; Cohen-Hadria, *Du protectorat français à l'indépendance tunisienne*, *op. cit.*, 1976, p. 112. Timoumi, *L'Activité sioniste à Tunis de 1897 à 1948*, *op. cit.*, p. 178. Bien évidemment, il est difficile de trouver des preuves dans la documentation officielle des archives gouvernementales.

63 Timoumi, *L'Activité sioniste à Tunis de 1897 à 1948*, *op. cit.*, p. 192.

64 Ageron, « Les populations du Maghreb… », *art. cit.*, p. 14 ; voir aussi p. 31-32 sur le thème de la propagande allemande ; Bessis, *La Méditerranée fasciste*, *op. cit.*, p. 279, 343. Dans les années 1930, apparut à Tunis Mahmoud Messadi, jeune agrégé d'arabe de la Sorbonne, qui commença à enseigner au lycée français dans les classes supérieures. Il insuffla un esprit nouveau et stimulant dans l'enseignement de l'arabe. En 1986, il

On connaît également les liens étroits entre le Mufti de Jérusalem Hadj Amin al-Husseini et l'Allemagne nazie.

Les travaux de Hirszowicz (1965), Ageron (1979) et Carpi (1984) traitent de la propagande contre les Juifs. Ageron estime que, dans le Maghreb, la propagande allemande n'atteignit pas son objectif. La raison principale en est, selon lui, le refus de l'Allemagne de soutenir ouvertement le mouvement national arabe au Maghreb et de promettre un soutien politique et matériel après la guerre. Car l'Allemagne avait des engagements envers la France, l'Espagne et même l'Italie son alliée et collaboratrice en Afrique du Nord[65].

Le peuple tunisien dans sa majorité ne cachait pas sa sympathie pour l'Allemagne, et sur ce point tous les chercheurs, même arabes, sont unanimes. Bourguiba fut le premier à adopter une position en faveur des Alliés, que ce soit par suite de sa conception du monde et de sa foi dans la démocratie, ou parce que, avant tous ses camarades, il jugea que la lutte se terminerait en faveur des Alliés[66].

Pendant la Seconde Guerre mondiale, il y eut des émeutes et des pogroms contre les Juifs à Le Kef, le 5 août 1940 ; à Gabès, le 19 juin 1941 ; à Gafsa, en juillet 1943. À Gabès, sept Juifs furent tués et dix-huit autres blessés, et parmi les émeutiers, cinq furent mis à mort ! Sous l'occupation (juin 1942-mai 1943), il n'y eut ni émeutes ni pogroms. Les autorités allemandes étaient intéressées à ce que l'ordre règne, jusqu'à leur retraite à la frontière algérienne ; elles autorisèrent alors les provocations et les pogroms[67].

était président du parlement de Tunisie, puis occupa de hautes fonctions dans la Tunisie indépendante.

65 Sur l'échec de la propagande allemande, voir Ageron, « Les populations du Maghreb… », *art. cit.*, p. 36, 38.

66 Sur la position de Bourguiba, voir Kraiem, « Contribution à l'étude de l'histoire du mouvement national tunisien… », *art. cit*. Voir également Le Tourneau, *Évolution politique de l'Afrique du Nord musulmane*, *op. cit.*, p. 95-97, qui cite la lettre-testament que Bourguiba adressa de sa prison et de son exil en France, le 8 août 1942 au docteur Habib Thameur. Dans cette lettre, Bourguiba insiste sur son soutien inconditionnel et celui de son mouvement aux Alliés. Précisons que le docteur Habib Thameur, principal chef du Néo-Destour à Tunis à l'époque de Vichy et de l'occupation, était connu pour la sympathie et le soutien qu'il accordait aux Allemands, et il quitta même Tunis pour Rome le 2 mai 1943, cinq jours avant la libération, afin d'y créer un bureau du Néo-Destour et continuer le combat contre la France ; Bessis, *La Méditerranée fasciste*, *op. cit.*, p. 363. Le grand jardin public fondé sur le vieux cimetière juif, au cœur de la ville, porte son nom, en dépit des combats menés par la communauté et par son dirigeant, Maître Charles Haddad, dernier président de la communauté de Tunis. Sur la sympathie des Tunisiens arabes pour les Allemands, voir par exemple Timoumi, *L'Activité sioniste à Tunis*, *op. cit.*, p. 188 ; Bessis, *La Méditerranée fasciste*, *op. cit.*, p. 280-281, 344 et note 49.

67 Sur les troubles et les émeutes, voir AMAE Paris, dossier 18, folio 4, troubles à Le Kef. « Peu de blessés, cas peu sérieux, mais signe précurseur… ». Voir Le Tourneau, *Évolution politique de l'Afrique du Nord musulmane*, *op. cit.*, p. 95. Sur les émeutes antisémites à Siliana et Thala, le 9 août 1940, AMAE Paris, *ibid*., folio 7. Dans son télégramme au ministère des Affaires étrangères à Vichy, le résident général Esteva demande : « Comment calmer les foules musulmanes ». Sur les pogroms à Gabès, le 19 mai 1941, *ibid*., folio 44. Voir également, Bessis, *La Méditerranée fasciste*, *op. cit.*, p. 300 ; Bessis, « Sur Moncef Bey et le moncefisme », *art. cit.*, p. 155 ; Timoumi, *L'Activité sioniste à Tunis*, *op. cit.*, p. 179 ; Daniel Carpi, « Les autorités italiennes et les Juifs de Tunisie pendant la Seconde Guerre mondiale (janvier 1940-mai 1943) », *Tsion*, n° 52, 1, 5747, 1987, p. 57-106 [en hébreu], p. 77, note 64. Dans les archives de l'institut Yad Tabenkin (AMIT), on trouve des dépositions d'habitants de Gabès, témoins oculaires des pogroms : Avner Degani (Bokobza) et Yaïr Rokah (Rakah) dont le père Messaoud Rokah, fut parmi les victimes. Sur les instructions de Rahn d'éviter les pogroms jusqu'à l'arrivée de l'armée allemande à la frontière algérienne, voir document in Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'Occupation*, *op. cit.*, fac-similé, p. 75, et traduction p. 184.

Quant à la foule, à ses sentiments et à son comportement quotidien, peut-on dire qu'elle était animée de joie mauvaise ? De toute évidence, les Tunisiens se réjouirent de la défaite de la France dans l'espoir qu'elle les conduirait à l'indépendance. Quant aux Juifs, citons le témoignage d'un homme astreint au travail par les Allemands :

> Nous avions faim. Nous achetions aux Arabes des œufs au prix d'un poulet. Ils nous vendaient de l'eau, nous avions soif, et lorsque nous ne pouvions pas payer, ils renversaient l'eau par terre ; je m'en souviens encore quarante ans plus tard…

En revanche, on peut mentionner que les Juifs de Tripoli, en Libye, et de Sfax en Tunisie – villes portuaires bombardées ou sous la menace de bombardements – quittèrent leurs maisons pour se mettre à l'abri dans les villages alentour dans des maisons que les Arabes leur louaient ou mettaient à leur disposition.
Le Néo-Destour exerçait une influence sur la population tunisienne. Il n'incita pas aux violences antisémites, mais ne les condamna pas non plus dans ses organes de presse ou d'une autre façon. Il semble que les Tunisiens se soient tellement investis dans leurs luttes internes (entre le bey et le Néo-Destour) et externes (contre la France) qu'ils ne prêtèrent pas attention aux Juifs si ce n'est occasionnellement et dans une perspective d'avenir. Au lendemain de la guerre, la tension entre Arabes et Juifs se libéra dans toute sa vigueur dans un contexte nationaliste[68].

***

Dans la documentation du Quai d'Orsay à Paris se trouve un rapport des services secrets du 7 août 1941 selon lequel : « Les Juifs en Tunisie sont déconcertés et consternés [par le Statut des Juifs] ; dans leur désespoir, ils discutent même avec le Néo-Destour… Ils espèrent que le Statut ne sera pas appliqué dans toute sa rigueur. La secte des Juifs est et demeurera l'ennemi le plus sournois et le plus obstiné du gouvernement du maréchal [Pétain]. Signé : Commandant de la gendarmerie[69]. »

68 Témoignage de M. G. B., recueilli par nous à Haïfa le 24 novembre 1982, Archives de l'institut Yad Tabenkin (AMIT). Témoignage recueilli par nous de M. B., habitant de Sfax ; sur la « neutralité » du Néo-Destour concernant les émeutes antisémites, voir Bessis, *La Méditerranée fasciste*, *op. cit.*, p. 300. Sur l'aggravation de la tension après la guerre, voir Ibn al-Khuja, *Les Juifs du Maghreb arabe*, *op. cit.*, p. 129.
69 AMAE Paris, dossier 127, folio 31 ; voir description de l'époque et de l'état d'esprit chez Memmi, *La statue de sel*, *op. cit.*, chapitre intitulé « La guerre », mentionné à la note 47.

Voici comment Cohen-Hadria décrit le jour de la Libération, le 7 mai 1943 :

> J'agitais les mains joyeusement vers les libérateurs [les Anglais] ; les Tunisiens me regardaient avec hostilité et avec peur… Les Juifs, en foule, étaient pris d'une joie délirante ; je n'avais jamais ressenti avec une telle acuité la fracture entre les deux parties de la population en Tunisie.

De fait, l'époque de Vichy et de l'occupation allemande constitua un catalyseur des nationalismes arabe et juif, au point d'aboutir à une véritable séparation[70]. Voici ce qu'écrivit dans sa lettre du 29 mai 1943, trois semaines après la libération, Jacob Tchernowitz (Tsur), du Keren Kayemet, à Yitzhak Louzoun du kibboutz Dan, qui s'apprêtait à partir en mission en Tunisie :

> Je n'ai pas vu Cohen-Hadria ; en revanche, j'ai discuté avec un autre officier, juif lui aussi, qui s'est rendu en Eretz en passant par la Syrie… D'après les renseignements qu'on m'a transmis, les Juifs de Tunisie n'ont presque pas souffert de l'occupation allemande. Les Juifs sont très déprimés à cause de l'attitude des autorités françaises, et la détermination à émigrer [en Palestine] est très forte[71].

À cette époque, la Tunisie et ses habitants, dans tous les segments de la population, se trouvaient dans un terrible piège, et parmi eux, les Juifs étaient en outre en péril.

Nous avons exposé des faits avérés sous la forme que nous avons choisie, près de 45 ans plus tard. Nous sommes persuadés que ce tableau n'est ni complet ni définitif. Il nous faudrait avoir accès à d'autres sources ; et les chercheurs spécialistes de la Tunisie pendant la Seconde Guerre mondiale poursuivront leurs travaux.

70 Cohen-Hadria, *Du protectorat français à l'indépendance tunisienne*, *op. cit.*, p. 168 ; « la séparation physique » : sur les quatre-vingt-dix mille Juifs de 1946, il n'en reste aujourd'hui qu'environ trois mille, et le phénomène est le même dans tous les pays d'islam. La moitié des Juifs de Tunisie ont émigré en Israël et l'autre moitié en France.

71 Archives de la famille Louzoun, Kibboutz Dan. Cité *in* « Yitzhak Louzoun, pionnier de Tunis », brochure de commémoration éditée par la famille, août 1985, p. 34, fac-similé de la lettre.



Les communautés juives de Tunisie sous l'occupation allemande : les aspects financiers

Itshaq Avrahami, Traduit de l'hébreu par Claire Drevon

Dans Revue d'Histoire de la Shoah 2016/2 (N° 205), pages 297 à 316
Éditions Mémorial de la Shoah

ISSN 2111-885X
ISBN 9782916966144
DOI 10.3917/rhsho.205.0297

Les communautés juives de Tunisie sous l'occupation allemande : les aspects financiers

Itshaq Avrahami[1]

Traduit de l'hébreu par Claire Drevon

Premiers décrets allemands concernant les Juifs

Le 8 novembre 1942, les Américains débarquèrent sur les plages d'Alger et conquirent la ville. Le lendemain, vingt-cinq avions allemands atterrissaient à El Aouina (l'aéroport de Tunis), débarquant un millier de soldats sans rencontrer de résistance[2]. Le samedi 14 novembre, Tunis tombait aux mains des Allemands. Nombreux furent ceux, notamment les Juifs, qui crurent que l'occupation ne durerait pas plus de quelques jours ou quelques semaines puisque les Alliés progressaient déjà jusqu'à Medjez Elbab, à une cinquantaine de kilomètres à l'ouest de Tunis. L'occupation dura cependant jusqu'au vendredi 7 mai 1943, soit six mois.

Le lundi 23 novembre, les Allemands arrêtèrent le président de la communauté, Moïse Borgel, âgé de soixante-dix ans[3]. Il fut libéré le 26 novembre, mais dut se présenter chaque jour au quartier général de la Gestapo. Les premiers décrets contre les Juifs furent promulgués, en premier lieu les confiscations d'appartements : du jour au lendemain, les Juifs furent chassés de leurs logements. Ils reçurent l'ordre de remettre leurs postes de radio afin de les empêcher d'écouter la radio de la France libre émettant de Londres.

Le dimanche 6 décembre, la tension et le malaise augmentèrent. Ce jour-là, Rudolf Rahn, délégué du Reich en Tunisie écrivit au ministère des Affaires

1 Feu Itshaq Avrahami était directeur fondateur de l'Institut de recherche sur le mouvement sioniste-pionnier à Yad Tabenkin et chercheur spécialisé sur la communauté juive en Tunisie.

2 Le présent article fait partie de travaux réalisés dans le cadre de Yad Tabenkin, avec l'aide de la Memorial Foundation for Jewish Culture à New York. Esteva, résident français en Tunisie, en fit état dans une dépêche adressée au ministère des Affaires étrangères. Voir Archives des Affaires étrangères, Paris (AAEP), Guerre, Vichy, série P, 1939-1945 ; 9 novembre 1942, 15-40, folio, p. 190. Voir aussi Geo London, *L'Amiral Esteva et le Général Dentz devant la haute cour de justice*, Lyon, Bonnefon, 1945.

3 Moïse Borgel, petit-fils du rabbin Eliahou Borgel (grand rabbin, juge et administrateur, décédé en 1898) était le descendant d'une célèbre famille de Tunis. Le premier membre connu de cette famille fut le rabbin Nathan Borgel, auteur du *Hok Natan* [important commentaire talmudique publié à Livourne, *N.d.T.*] décédé à Jérusalem en 1791. Moïse Borgel est décédé en février 1959, à l'âge de 87 ans.

étrangères à Berlin qu'il était « convenu avec le résident général [français] qu'il incombait à la communauté de désigner, d'équiper et d'entretenir les travailleurs juifs qui seraient affectés à des travaux de fortification. »
Le même jour fut promulgué le décret sur l'enrôlement des Juifs, signé par le général von Nehring. Haïm Bellaïche (qui exerça les fonctions de grand rabbin de 1939 à 1947), et Moïse Borgel, président de la communauté, furent convoqués à la Kommandantur, quartier général de la SS, avenue de Paris. Le colonel Walter Rauff, commandant de la SS, les informa que, sur ordre du général von Nehring, commandant des forces de l'Axe en Afrique du Nord, les Juifs âgés de dix-sept à cinquante ans seraient réquisitionnés pour des travaux au service des forces d'occupation. Le rabbin Bellaïche ainsi que Borgel reçurent l'ordre de préparer une liste de deux mille Juifs pour le lendemain matin à huit heures. Mais, le 8 du mois, Rauff augmenta le chiffre et exigea que trois mille Juifs se présentent le lendemain dans la cour de l'école de l'AIU (Alliance israélite universelle, rue Malta Srira) pour être envoyés au travail[4]. Le décret sur le travail obligatoire porta un coup aux Juifs en tant que collectivité. Le conseil communautaire, en tant que représentant de cette collectivité, fut contraint de trouver des solutions et de répondre aux exigences des autorités d'occupation.

Organisation de la communauté

Depuis 1921, il existait à Tunis le Conseil des soixante, qui nommait un comité exécutif de douze membres appelé le Conseil des douze. Jusqu'en 1939, à la veille de la guerre, cinq conseils communautaires avaient été élus démocratiquement, le dernier en 1937[5].
Le 5 octobre 1939, du fait de la guerre et sans aucun lien avec le régime de Vichy qui n'avait pas encore vu le jour, le conseil communautaire élu fut dissous par suite de la mobilisation ou de la démission d'une partie de ses membres. Le résident français à Tunis nomma une commission provisoire d'administration à la tête de laquelle il plaça Moïse Borgel. Ce dernier, qui avait occupé pendant plusieurs années un poste à la Trésorerie générale, puis avait travaillé dans les assurances, était issu d'une illustre famille et

4 Lettre de Rahn, voir Politisches Archivs des Auswärtigen Amts, Berlin (Archives politiques du ministère des Affaires étrangères, Berlin, ci-après PAAA), n° 343100. Voir également Jacques Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'Occupation*, Paris, Éditions du Centre, 1954, p. 70, traduction p. 183). Ordre de Nehring, voir *ibid*., p. 42, traduction p. 182 ; les deux documents se trouvent au Centre de documentation juive contemporaine (ci-après CDJC).
5 Voir Itshaq Avrahami (éd.), « Processus de démocratisation dans la communauté juive de Tunis », *Racines en Orient*, nº I, 1991, Efal, Yad Tabenkin.

avait lui-même bonne réputation : courtois, honnête et fiable. Il avait siégé au quatrième conseil communautaire élu (1934-1937). À ses côtés furent nommés onze autres conseillers, soit douze membres en tout, personnalités et notables de la société juive tunisienne[6]. Il ne restait que deux membres du comité précédent : Maître Achille Berdah, avocat spécialisé dans les questions financières, et Raymond Valensi, un homme âgé, président de longue date de la communauté portugaise (c'est-à-dire livournaise dite la *grana*), issu d'une famille française installée à Tunis depuis plusieurs générations. Deux personnalités, connues aussi bien dans le cercle des Juifs de Tunis qu'à l'extérieur, se distinguaient dans le comité provisoire : Léon Moatti, médecin de renom, et Max Paul Ghez, avocat, enrôlé volontaire pendant la Première Guerre mondiale, revenu du champ de bataille bardé de décorations. Pendant l'occupation allemande, le docteur Moatti demeura à la tête des services médicaux de la communauté, tandis que Paul Ghez dirigeait le « comité de recrutement de la main-d'œuvre juive » au service des Allemands, poste de responsabilité pénible, ingrat, aussi bien dans les rapports avec les occupants que dans les rapports avec les Juifs[7]. Il y eut aussi à cette époque, parmi les membres actifs de la communauté, d'autres Juifs désignés ou volontaires pour remplir des fonctions déterminantes selon leurs compétences et leurs talents et qui s'occupèrent de recueillir des fonds, de recruter des travailleurs, d'obtenir des équipements, des vivres et des médicaments, de localiser les camps de travail, d'y établir des relations avec les travailleurs et de satisfaire chaque jour les exigences arbitraires des SS et des autres Allemands.

Tout au long de son histoire, le conseil communautaire traita de deux domaines d'action : le culte et l'aide aux démunis. Comme il est d'usage dans les communautés juives, la totalité des ressources du comité provenait de la communauté : taxes sur les produits cashers – viande, vin et *matsot* –

6 Dans sa lettre du 15 mai 1943, adressée huit jours après la libération de Tunis au résident général de France en Tunisie, Moïse Borgel écrit : « Je me permets de souligner que le conseil provisoire établi en 1939 au début de la guerre n'a pas été nommé dans un esprit hostile aux institutions démocratiques de la communauté, institutions qui nous sont chères. » Sur cette lettre, . Au cours d'un entretien que j'ai eu avec le fils de Moïse Borgel, Robert, mon interlocuteur a confirmé que si un comité provisoire avait été désigné, c'était par suite de l'élection de membres influents au comité. Le fait est que tous les membres du comité, à l'exception de deux, furent remplacés. Cet entretien s'est déroulé en juin 1983, et sa transcription se trouve aux archives de Yad Tabenkin (Archives de l'institut de recherches du mouvement sioniste et pionnier en Orient, AMIT, Yad Tabenkin, Efal).

7 Sur le comité provisoire et son élection, voir (outre la note 5) Robert Borgel, *Étoile jaune et croix gammée*, Tunis, 1944 (réédition 2007, Paris, Éditions Le Manuscrit), p. 11-12 ; Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'Occupation*, *op. cit.*, p. 27. Précisons que, le 27 septembre 1941, le comité provisoire devint le comité d'administration de onze membres désignés, et que l'ordonnance du 30 août 1921 prévoyant des élections démocratiques du conseil communautaire et du comité exécutif fut abrogée. Même si, *de facto*, rien ne changea, officiellement le nouveau règlement s'inspirait des lois de Vichy et supprimait tout processus démocratique. Il s'appliquait également aux Juifs d'Algérie et du Maroc ; voir Michel Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1983, p. 96.

et dons, en particulier lors des *shabbatot* et des fêtes, aussi bien dans les synagogues de la communauté que dans les oratoires privés, où les cotisations annuelles étaient perçues au profit de la caisse communautaire. En principe, les autorités ne participaient pas au budget[8].

Le choc ressenti lorsqu'il fallut fournir trois mille Juifs pour le travail obligatoire est exprimé par le président de la communauté dans un rapport rédigé le 15 mai 1943 à l'intention du résident général français, dès la libération de Tunis : « Sous l'occupation allemande, notre comité [a été contraint] de sortir du cadre de ses activités habituelles consacrées exclusivement à l'organisation du culte et de l'entraide, pour remplir une fonction effroyable : le recrutement d'une main-d'œuvre juive pour le travail [au profit des Allemands] ; inutile de rappeler dans quelles circonstances et dans quelle tension notre comité s'est acquitté de cette besogne aussi pénible que dangereuse[9]. »

Dans l'immédiat, la communauté dut s'atteler à deux tâches déterminantes : l'organisation des services communautaires indispensables et le recrutement de leurs employés, ainsi que la gestion des fonds nécessaires au recrutement de travailleurs exigé par les Allemands.

Maximilien Trenner, réfugié juif autrichien à Tunis, ingénieur radio de profession, qui s'était retrouvé interprète en chef au quartier général de la SS, assista à toutes les réunions des dirigeants communautaires et des SS. Deux fois par jour, le matin et l'après-midi, le colonel Rauff, commandant de la SS à Tunis et ses deux représentants, Saewecke et Pohl, se présentaient avec leurs exigences et leurs menaces, dans les bureaux du président Borgel. Dans son journal, Trenner a décrit la rencontre du 6 décembre au cours de laquelle Rauff exigea de Borgel et du rabbin Bellaïche la réquisition de travailleurs juifs :

> Rauff prononça quelques mots qui sont restés gravés dans ma mémoire. Les voici : sur ordre du général von Nehring, commandant de l'armée d'Afrique du Nord, avec l'accord des fondés de pouvoir de Tunis – l'amiral Esteva étant informé –, je vous ordonne de constituer

8 Sur la question des subventions versées par les autorités à la communauté, voir Avrahami, « Processus de démocratisation… », art. cit., notamment le chapitre qui traite du début de la séance du premier conseil communautaire élu en 1922 ; voir également Paul Sebag, *La Hara de Tunis*, Paris, PUF, 1959, annexe, p. 89-92. Il faut préciser que le grand rabbin et les membres du tribunal rabbinique recevaient leurs émoluments des autorités, plus précisément du budget du ministère de la Justice. La communauté ne reçut de subventions gouvernementales qu'à partir de 1947 : 85 900 puis 300 000 francs pour l'aide médicale et pour les personnes âgées ; en 1948, elle reçut trois millions de francs pour combler le déficit ; voir Archives de la communauté israélite de Tunis (ci-après ACIT), 2 et 28 juillet 1947, 6 avril 1948.

9 Voir CDJC, 34.

> un comité de neuf membres qui seront responsables et s'engageront, sous peine de mort, à exécuter les ordres. Les neuf membres seront les suivants : (1) le grand rabbin en personne, (2) son adjoint, le secrétaire ou son remplaçant, (3) le responsable des finances, (4) un responsable de la gestion, (5) un autre des questions médicales, (6) un autre du ravitaillement, (7) un autre de l'équipement, (8) un autre des familles [des travailleurs] restantes, (9) le dernier sera responsable des interprètes[10].

Cet ordre ne fut pas réellement exécuté à Tunis, et Rauff ne s'acharna pas à le faire respecter. Le grand rabbin fut exempté de toute obligation, le comité se constitua en fonction des possibilités, la communauté s'organisa au gré des improvisations et des pressions exercées, toujours sous les menaces des Allemands, et selon les besoins des travailleurs juifs ; ces derniers étaient dispersés dans divers lieux de travail, parfois à plusieurs dizaines de kilomètres. L'équipe administrative de la communauté comprenait alors l'entourage du président, le comité de recrutement de la main-d'œuvre et les diverses commissions.

Le président Borgel, responsable de la communauté auprès des Allemands, était entouré d'une équipe très soudée, qui se réunissait dans les bureaux du président et assistait chaque jour aux réunions avec les représentants de Rauff[11].

Paul Ghez (1898-1971), seul avocat juif qui, grâce à son passé militaire, ne fut pas frappé par les lois discriminatoires de Vichy, était à la tête du comité de recrutement de la main-d'œuvre. Au cours des premiers jours de crise, alors qu'il fallait affronter les SS sur la question du recrutement des travailleurs

10 Voir Maximilien Trenner, *La Croix gammée s'aventure en Tunisie*, manuscrit inédit, CDJC, 7, p. 13. Georges Bismuth, alors enseignant à l'Alliance israélite universelle (AIU) et aujourd'hui professeur au Technion de Haïfa, qui a préparé l'édition de ce journal, fait remarquer que, à l'instar de Paul Ghez et de Robert Borgel, Trenner fut un témoin direct, impliqué dans les événements. Trenner fut, à ses propres yeux, « bien autre chose qu'une machine à traduire », comme il l'écrit dans l'introduction de son journal.

11 Maître Élie Nataf était une éminente personnalité de Tunis, l'un des dirigeants du groupe La Justice qui réclamait l'émancipation française pour les Juifs de Tunis. Il fut élu président de la communauté pendant le quatrième mandat (1934-1937) et le sixième (1947-1951). Je me suis longuement entretenu avec Maître Robert Borgel à Paris et avec Maître Roger Temmam à Nice. Robert Borgel était le bras droit de son père. Son livre *Étoile jaune et croix gammée* est un récit des événements de l'Occupation qui présente la politique du président de la communauté et de son équipe, tout en la justifiant. Dans une certaine mesure, il s'agit d'une réponse au livre de Paul Ghez intitulé *Six mois sous la botte*, qui se fonde sur son journal et parut en 1943, au lendemain de la Libération. À cette époque, Maître Temmam (1912-1984) effectuait son stage chez Maître Élie Nataf. Lorsque ce dernier fut contraint de restreindre les activités de son cabinet à cause des lois discriminatoires de Vichy, il proposa à son oncle, Moïse Borgel, de prendre Temmam comme secrétaire de la communauté. Roger Temmam m'a parlé du rôle déterminant joué par Élie Nataf dans le conseil de la communauté qu'il rejoignit pendant l'Occupation : en effet, il ne fut pas nommé officiellement en même temps que les autres membres du comité administratif. Nataf terminait tout rendez-vous avec les SS par le célèbre dicton rimé en judéo-arabe : « un aller sans retour dans une barque sans voiles ». Les entretiens avec Robert Borgel et Roger Temmam sont conservés aux archives de Yad Tabenkin (AMIT).

juifs, leur nombre et la date de leur réquisition, Ghez se porta volontaire, à partir du 9 décembre, pour accompagner le président à la Kommandantur, puis se présenta dans la cour de l'école de l'Alliance où étaient rassemblés des centaines de travailleurs avant leur départ, afin de se rendre compte sur place, au nom de la communauté, du déroulement des opérations. Il choisit quelques adjoints, dont des juristes comme lui. Paul Ghez et son équipe furent en butte à bien des avanies de la part des Allemands et des Juifs ; des allusions, présentes aussi bien dans les journaux intimes que dans les témoignages oraux que j'ai recueillis, montrent que le consensus ne régnait pas toujours entre l'équipe du président et celle de Ghez.

Les comités chargés des divers services fonctionnaient sous l'égide de spécialistes. Tous les services étaient dispensés bénévolement et avec dévouement par des professionnels. Dans la lettre mentionnée plus haut, Borgel dressa une liste des comités qui fonctionnèrent en cette époque troublée : santé, vêtements, approvisionnement, transports et communications, équipement et logistique, finances (deux branches : collecte de fonds et contrôles des dépenses), etc. À la tête des services médicaux, le docteur Moatti était assisté par de jeunes médecins expérimentés. Ils se rendaient aussi dans les camps et y séjournaient afin de découvrir des malades réels ou imaginaires, et obtenir pour eux une dispense de travail ou un congé. Faldini, important agent d'une société pharmaceutique à Tunis, dirigeait les services pharmaceutiques et les réserves de médicaments ; Veroli, commerçant et grossiste en produits alimentaires, était chargé du ravitaillement des travailleurs. Jules Cohen-Solal, architecte, fondateur et président du premier mouvement de scouts juifs à Tunis (Union universelle de la jeunesse juive, UUJJ) dirigeait le système des camps[12]. À chacune de leurs visites quotidiennes, les deux officiers SS, Saewecke et Pohl, formulaient diverses exigences : draps, tentes, appareils photos Leica, marque particulièrement rare à Tunis. Dès leur départ, Émile Hagège, propriétaire du célèbre magasin de jouets de Tunis Baby Jouets, se présentait pour recevoir les « commandes » et se précipitait dans les magasins, chez les commerçants et diverses personnes pour les obtenir. Le conseil de la communauté, qui avait à l'origine pour vocation de se consacrer à l'organisation du culte et à l'aide aux démunis, devint sous l'occupation une sorte de pouvoir juif doté de fonctions « étatiques », mais privé de moyens et de ressources.

12 Voir Borgel, CDJC 34 sur l'organisation de la communauté ; voir également Borgel, *Étoile jaune et croix gammée*, *op. cit.*, p. 71 ; transcription de l'entretien avec Robert Borgel aux archives de Yad Tabenkin (AMIT) ; Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'Occupation*, *op. cit.*, p. 58-64, 72-81.

Recherche et collectes de fonds

Avec ses ressources habituelles, la communauté ne pouvait faire face aux trois nouvelles catégories de dépenses : satisfaction des exigences allemandes, amendes, entretien de trois à quatre mille cinq cents travailleurs juifs soumis au STO. Il était donc inévitable de s'adresser aux membres de la communauté pour obtenir d'eux des marchandises, biens et liquidités[13]. Car, pendant l'Occupation, les autorités françaises ne participèrent aucunement aux dépenses de la communauté, si ce n'est dans les quelques cas où elles aidèrent à obtenir des fonds, par exemple pour le paiement d'amendes (on le verra plus loin).

Le comité de recouvrement[14] convoqua parmi les membres de la communauté juive les « contribuables contraints et forcés » et fixa le montant de la taxe ; il semble qu'en général, les contribuables se soumirent, mais ils ne furent pas toujours en mesure de payer.

Sur une population de quelque quarante mille Juifs habitant à Tunis, la communauté ne préleva des fonds[15] qu'auprès de mille trois cent quatre-vingt-dix-sept personnes aisées. Mais, même parmi les personnes aisées, les écarts étaient considérables : les frères De Paz, des Livournais propriétaires de l'usine de bonbons et biscuits, furent priés de prêter à la communauté 1 400 000 francs, alors que d'autres furent sollicités pour 35 000 francs. Les frères De Paz ne versèrent en fait que 800 000 francs. Quant à Shlomo Soria,

13 Les commerçants juifs de Tunis furent les principaux fournisseurs. Ils apportèrent des vivres, des vêtements, des chaussures, etc., en échange d'un reçu ; Maître Temmam m'a rapporté, au cours de l'entretien évoqué plus haut, qu'un marchand de tissu avait fourni des rouleaux de tissu jaune pour préparer les étoiles que devaient porter les Juifs sur ordre de Rauff, mais on n'en eut pas besoin et les rouleaux restèrent entreposés dans les réserves de la communauté.

14 Dirigé par Maître Cohen-Hadria, qui fut arrêté le 15 février 1943, en même temps qu'une vingtaine de Français, à cause de leurs opinions politiques et de leurs activités. Parmi eux se trouvaient des Juifs comme le docteur Benjamin Lévi, le journaliste socialiste Serge Moatti et le fonctionnaire du Trésor Victor Silvera. Ils furent déportés en Allemagne par avion. Cohen-Hadria périt dans la Shoah. Un document mentionne son activité à la Ligue internationale contre l'antisémitisme à Tunis et rappelle que son frère, le docteur Élie Cohen-Hadria, comptait parmi les militants du parti socialiste local ; voir PAAA, rapport du consulat allemand à Tunis, 19 novembre 1936. On précisera également que, dans les années 1930, au cours de la grande manifestation organisée à Tunis contre les nazis, de jeunes Juifs enlevèrent le drapeau allemand à croix gammée du bâtiment de la représentation allemande avenue de Paris. Sur l'arrestation de Cohen-Hadria et de ses compagnons, voir Paul Ghez, *Six mois sous la botte*, Tunis, S.A.P.I., 1943 (réédité 2009, Paris, Éditions Le Manuscrit), p. 100 ; Borgel, *Étoile jaune et croix gammée*, *op. cit.*, p. 176, et Élie Cohen-Hadria, *Du protectorat français à l'indépendance tunisienne*, *souvenirs d'un témoin socialiste*, Nice, Cahiers de la Méditerranée, 1976, p. 165-186.

15 Sur la collecte de fonds, voir ACIT ; Borgel, *Étoile jaune et croix gammée*, *op. cit.* ; Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'Occupation*, *op. cit.* ; les données, en général, coïncident ; les données des Archives nationales de Tunis (ci-après ANT), série D, sont plus détaillées et plus précises ; on trouve également dans ces archives une correspondance entre le président de la communauté Maître Félix Samama, nommé en 1937 et qui reprit son poste au lendemain de la libération de Tunis, et Gromand, secrétaire général du gouvernement tunisien. Signalons que l'inspecteur Bertoni, du ministère des Finances à Tunis vérifia les registres et les diverses rubriques financières de la communauté pendant l'Occupation ; voir ANT, carton 224, dossier 17, 8 janvier et 28 avril 1945 ; voir également ACIT, 30 septembre 1944 et 9 décembre 1947 ; Borgel, *Étoile jaune et croix gammée*, *op. cit.*, p. 79-103 ; Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'Occupation*, *op. cit.*, p. 78-81.

propriétaire des célèbres minoteries, on lui demanda de prêter 700 000 francs et il ne remit que 500 000 francs. Au total, pendant cinq mois, les Juifs de Tunis payèrent 35 748 898,85 francs pour couvrir les dépenses courantes de la communauté. L'essentiel de ce montant, soit 31 022 311,50 francs, fut affecté à l'entretien des travailleurs du STO. Il s'agit donc d'une somme considérable en numéraire.
À titre de comparaison, et pour une meilleure évaluation de l'effort fourni, on précisera que, dans le rapport sur le comité exécutif de la communauté du 2 juillet 1947, le président Élie Nataf communiqua que le montant des dépenses avait atteint près de 20 millions de francs, alors que les rentrées s'élevaient à peine à 13,5 millions de francs. En 1943, mille trois cent quatre-vingt-dix-sept Juifs de Tunis versèrent donc un montant trois fois plus élevé que les rentrées de la communauté en 1947. Il faut ajouter que, entre ces deux dates, le coût de la vie augmenta considérablement en Tunisie[16]. Un tel effort mérite d'être estimé à sa juste valeur car, à la suite de la crise mondiale de 1929 et des conditions particulières prévalant en Tunisie dans les années 1930, les Juifs avaient subi de graves revers économiques, voire de nombreuses faillites. Les rapports des émissaires du KKL (Fonds national juif) à Tunis dans les années 1930 et le rapport du président de la Fédération sioniste, Maître Victor Cattan, pour l'année 1936 fournissent également des données instructives sur la situation économique difficile que connaissait la communauté dans les années 1930[17].

Amendes infligées à la communauté par les Allemands

Soudain, tombèrent les exigences du colonel Rauff et des SS : le paiement de deux amendes présentées au président Borgel et à ses adjoints, sans accorder de délai pour recueillir les fonds et sans compromis sur le montant de l'amende[18].

16 Sur le budget de la communauté en 1947, voir ACIT, procès-verbal des séances des 2 et 16 juillet 1947. Je ne dispose pas de données officielles sur l'augmentation du coût de la vie. Cependant, afin d'en donner une idée, je signalerai qu'en 1939-1940, le salaire moyen d'un enseignant débutant était de 1 000 francs, alors qu'en 1947, le syndicat des employés de la communauté exigea un salaire mensuel minimum de 5 000 francs.

17 Dans le rapport de Fanny Weill adressé à Joseph Fischer, directeur du KKL à Paris, ou au siège central à Jérusalem (le rapport n'est pas daté ; compte tenu des détails qui y figurent, il doit dater de 1933), il est écrit, entre autres : « Plus de 50 % des autres sont devenus pauvres […] seules 3 ou 4 [personnes] tiennent bon, dont le président de la Fédération sioniste [Victor Cattan]. » Voir Archives sionistes centrales, Jérusalem (ci-après ASC) ; KKL 5/4882 ; lettre de Victor Cattan à Joseph Fischer, Paris, 14 janvier 1936, ASC, S 25/10229.

18 Concernant les documents et témoignages assez détaillés sur le type d'amendes, voir ANT ; CDJC, collection sur Tunis, documents 18-23 où sont mentionnés Djerba, Gabès, Sfax, Tunis, Sousse ; sont également mentionnées les démarches entreprises dès juin 1943 auprès du gouverneur par l'équipe de Borgel pour obtenir des indemnités et la restitution des biens et des fonds aux victimes des amendes ; l'entretien entre Robert Borgel et

La première amende, d'un montant de 20 millions de francs fut infligée dans le contexte des premiers décrets, moins de deux semaines après l'exigence de recruter trois mille travailleurs, alors que la communauté commençait à peine à s'organiser et à s'occuper des recrutés. Le colonel Rauff convoqua le président Borgel à la Kommandantur le 21 décembre à onze heures et l'informa de l'amende que les Juifs devaient payer dès le lendemain avant dix-huit heures. Le prétexte invoqué pour infliger cette amende fut communiqué oralement et notifié par voie d'annonces diffusées le 23 décembre 1942 en trois langues : français, italien et arabe, sous la signature d'Arnim, commandant des forces de l'Axe en Afrique du Nord, qui avait remplacé Nehring. En voici la teneur :

> La juiverie internationale a voulu la guerre et l'a préparée. Ces derniers jours, la population française, italienne et musulmane de Tunisie souffre terriblement de cette guerre à cause des bombardements. En conséquence, j'ai décidé d'infliger aux Juifs de Tunis une amende d'un montant de 20 millions de francs, afin d'apporter une aide immédiate aux victimes des bombardements. La répartition de l'aide a été confiée au Comité de secours immédiat[19] (COSI).

Rauff et les officiers SS prenaient systématiquement les Juifs par surprise et semaient la terreur chaque fois qu'ils leur présentaient des revendications exorbitantes. Assorties de menaces de mort, ces revendications étaient sans appel, et les Allemands ne laissaient pas la moindre possibilité de négocier ou d'en différer l'exécution.
La communauté ne disposait pas d'une telle somme et n'était pas en mesure de la réunir en trente et une heures en s'adressant aux Juifs de Tunis. Les représentants de la communauté se lancèrent dans une véritable course contre la montre. Le président se précipita à la résidence générale française, mais ne trouva pas le résident Esteva ; il se dirigea alors vers le secrétariat général des autorités. Binoche, secrétaire général, le reçut immédiatement. Au cours de leur entretien, l'idée fut émise d'hypothéquer les maisons et les terrains, en ville et à la campagne, appartenant à quelques Juifs afin de réunir la somme exigée. En contrepartie de l'hypothèque de ces biens, la Caisse foncière, banque hypothécaire, pourrait leur remettre

Ludovic, fils de Victor Cattan, explique les moyens mis en œuvre pour recueillir sans délai la somme colossale de 20 millions de francs ; voir également Ghez, *Six mois sous la botte*, *op. cit.*, p. 43-44 ; Borgel, *Étoile jaune et croix gammée*, *op. cit.*, p. 136-141 ; Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'Occupation*, *op. cit.*, p. 115-122.
19 Voir *ibid*, p. 118.

le montant requis. Binoche promit de s'en occuper et même de simplifier et d'accélérer les procédures complexes de cette banque. Ensuite, l'amiral Esteva, résident général, soutint cette initiative et donna des instructions en ce sens à la banque ; mais le président Borgel dut encore convaincre les propriétaires juifs de remettre à la banque le billet à ordre et de signer un engagement collectif.

Au cours de la réunion, Rauff exigea que l'amende soit payée avec des fonds juifs. La Caisse foncière demanda que l'exploitation modèle de Maître Victor Cattan à Bordj-Frendj soit incluse en premier lieu dans le contrat d'engagement collectif ; il s'agissait d'une propriété de 2 700 hectares soigneusement cultivés, employant cent cinquante ouvriers italiens et arabes. Au cours de la rencontre avec Borgel, Cattan donna son accord. Borgel réunit les propriétaires de biens à 18 h 15. Ces derniers, qui avaient déjà versé des liquidités devaient désormais renoncer à leurs biens, et ils y consentirent ; cinquante-quatre personnes se portèrent garantes de leurs biens d'une valeur de 100 millions de francs dans le cadre du prêt de 20 millions de francs. Le lendemain, à 17 h 30, Borgel reçut de la banque hypothécaire la somme de 20 millions de francs, en billets – ce qui représentait un sac de quinze kilos – et la versa à Rauff avant la limite fatidique de dix-huit heures[20].

Le 15 février 1943, Rauff infligea aux Juifs une nouvelle amende, d'un montant de trois millions de francs, parce que la communauté n'avait pas fourni le nombre de travailleurs requis. Les Allemands prétendirent avoir embauché à leur place des travailleurs non juifs moyennant salaire. La communauté paya l'amende sur ses propres fonds en vingt-quatre heures.

Sous Vichy et même sous l'Occupation allemande, il y eut, dans l'administration française de hauts fonctionnaires qui tentèrent d'aider les Juifs et d'atténuer leurs difficultés. Grâce à cette intervention et à quelques mesures prises en faveur des Juifs et des communistes, le résident Esteva bénéficia de circonstances atténuantes et ne fut pas condamné à mort[21] après la guerre, lors de son procès pour collaboration.

Dans les petites villes et les villages, les Allemands recoururent aux mêmes méthodes qu'à Tunis et imposèrent les mêmes décrets. À Sousse, le 17 mars

20 Pour un récit détaillé de cet épisode, voir Borgel, *Étoile jaune et croix gammée*, *op. cit.*, p. 136-141 ; entretien avec Robert Borgel, archives de Yad Tabenkin (AMIT) ; voir aussi les lettres de Ludovic, fils de Victor Cattan, notamment celle du 3 août 1983, archives de Yad Tabenkin (AMIT). Le contrat conclu entre les propriétaires de biens immobiliers et la Caisse foncière, avec tous ses alinéas et les noms des cinquante-quatre signataires dont quatorze Livournais et quatorze personnes de grandes familles, leurs coordonnées et les précisions sur leurs biens hypothéqués, constitue une véritable carte d'identité de l'élite économique des Juifs de Tunis dans les années 1940 ; voir, CDJC, 21.

21 Pour la lettre de protestation adressée le 24 novembre 1942 par le résident Esteva à Rahn, représentant allemand à Tunis, au lendemain de l'arrestation du président Borgel, voir CDJC, 35 ; Borgel envoya même une lettre faisant l'éloge du résident général à la haute cour de justice, voir CDJC, 60.

1943, ils exigèrent le paiement d'une amende de 15 millions de francs ; là aussi, la somme fut réunie en hypothéquant des biens immobiliers. À Sfax, le 31 mars 1943, l'amende fut aussi de 15 millions de francs. Le paiement fut effectué de façon particulière : le contrôleur civil de la ville ordonna aux dirigeants du conseil des producteurs et négociants d'huile à Sfax d'« acheter immédiatement aux Juifs les huiles mentionnées plus haut, pour un montant de 15 millions de francs ; il faudra remettre cette somme aux trois représentants du conseil de la communauté, Henri Cohen, le docteur Isidore Sperber et Max Lumbroso ». Cinquante-cinq Juifs, producteurs et négociants en huile, payèrent ainsi l'amende.
Le cas de Djerba est tout à fait particulier. L'histoire du décret est rapportée en ces termes dans le livre de responsa *Choel veNicheal* du rabbin Kalfon Moshé Hacohen (dans « Histoire du rabbin auteur du livre », racontée par le fils du rabbin) :

> En l'année 5703 (1943), lorsque les Allemands – que leur nom et leur souvenir soient effacés – arrivèrent dans notre ville, au début ils ne firent aucun mal aux Juifs. Mais le samedi 8 Adar I, les officiers et les soldats allemands arrivèrent dans deux voitures (il s'agirait de gens de la Gestapo) et se présentèrent dans la maison de prières appelée synagogue des Cohanim où priait notre rabbin et maître, de vénérée mémoire, et lui envoyèrent un émissaire pour le convoquer alors qu'il était en pleine prière de *Moussaf* ; lorsqu'il se présenta devant eux, ils lui dirent : tel jour, les Anglais ont largué des bombes dans le port et nous pensons que ce sont les Juifs qui leur ont adressé des signaux ; par conséquent une amende est infligée aux deux communautés juives [de Djerba] qui devront payer cinquante kilos d'or dans les trois heures et demie sinon nous ferons sauter les deux localités juives qui demeureront en ruines à tout jamais. Ils disposaient d'une liste de quelques hommes qui, en cas de non-paiement de la somme, seraient abattus. Ils lui notifièrent également qu'ils le tiendraient prisonnier tant que l'ordre ne serait pas exécuté. Bouleversé et effrayé, notre maître et rabbin, de vénérée mémoire, les supplia à maintes reprises, arguant que c'était impossible, mais ils firent la sourde oreille et se montrèrent inexorables. Ne trouvant aucun moyen d'entente avec eux, il convoqua une réunion des notables de la communauté et, voyant qu'il était impossible de satisfaire leurs exigences [des Allemands] et que la communauté tout entière était

en danger, il dut se rendre avec eux en voiture, à deux reprises, au Hara Sghira [petit faubourg] situé à quelque sept kilomètres pour les informer également du décret, afin qu'ils s'efforcent eux aussi de délibérer sur la façon de réunir la part leur incombant ; miraculeusement, Dieu accorda sa faveur à la population dans les deux communautés ; leurs femmes et leurs filles retirèrent leurs boucles d'oreilles en or, et chacun apporta sa contribution. Pour nombre d'entre eux, le peu d'or qu'ils possédaient constituait leur ultime ressource en cas de malheur, ou pour leur vieillesse, ou pour marier leurs fils et leurs filles ; lorsqu'ils virent le grand malheur qui s'abattait sur les communautés, les larmes aux yeux, ils l'apportèrent et le remirent à la caisse. La majeure partie de la somme fut réunie et [les Allemands] vinrent la prendre disant qu'ils reviendraient jeudi prendre le solde (mais après le Shabbat, les Allemands s'enfuirent et le samedi suivant les Anglais arrivèrent). Lorsque je m'entretins avec notre maître le rabbin, je m'étonnai : « Comment avez-vous pu supporter ces persécuteurs » (je sais qu'il était parfois arrivé que lorsque le médecin annonça qu'un de ses proches était atteint d'une grave maladie, il s'était littéralement évanoui), il me répondit : lorsque j'ai perdu espoir pour ma vie, je me suis consacré à mon peuple et je n'ai plus rien senti. Cela l'affecta aussi considérablement et sa santé en pâtit. En 5709 (1949), il décida de monter en Eretz Israël. Au mois de Chevat, je me rendis à Tunis pour régulariser les passeports de notre famille et à mon retour après Pourim, je le trouvai très gravement malade[22].

Restitution des dettes et paiement d'indemnités

Controverse avec les autorités françaises sur le recouvrement des dépenses

La communauté se plia aux exigences des Allemands en improvisant et en recourant à divers stratagèmes. Il était impossible d'éviter les dépenses des trois rubriques suivantes : exigences allemandes, entretien des travailleurs, amendes.

Les dépenses du conseil de la communauté sous l'Occupation, telles qu'elles figurent dans la correspondance entre Félix Samama, président

22 Voir *Sefer Choel veNichal*, Responsa, Rabbi Khalfon Moshé HaCohen, 1re partie, Djerba, 5712 (1952), ce samedi 13 février 1943 ; sur les autres communautés, voir les sources CDJC (voir note 18).

de la communauté, et Gromand, secrétaire général du gouvernement, s'élevèrent à 63 millions de francs, répartis comme suit :

Amende de décembre 1942	20 000 000 francs
Amende de février 1943	3 000 000 francs
Tous les frais d'entretien des travailleurs juifs	31 022 311,50 francs
Assurance et indemnités aux victimes des bombardements et aux familles des victimes	4 965 362,92 francs
Intérêts et frais à la Caisse foncière[23]	3 934 581,50 francs
Total des dépenses	62 922 255,92 francs[24]

Ce montant devait être restitué à la Libération. Sous l'occupation, le président Borgel avait promis à tous les membres de la communauté dont il avait sollicité l'aide, qu'il n'aurait de cesse que les fonds et les biens des donateurs et des prêteurs soient intégralement restitués. Il ajouta que, de toute façon, si besoin était, le montant pris en charge par les notables et les personnes aisées serait reparti entre tous les Juifs de Tunis selon des critères restant à déterminer. Comme on le verra plus loin, ce ne fut pas nécessaire.

Le 10 mai 1943, trois jours après la libération de Tunis par les Alliés, le nouveau résident général convia les membres du « comité exécutif de la communauté israélite » à un entretien. Il les informa de son intention de dissoudre le comité et de restaurer le conseil communautaire élu en 1937. Moïse Borgel, ancien président de ce conseil réagit à ce projet dans une lettre du 15 mai adressée au résident, précisant, entre autres : « Le comité ne déplore nullement sa dissolution ; mais il ne peut éviter d'en ressentir une certaine déception, car l'ordre de dissolution pourrait être interprété […] comme une réserve à l'égard de nos activités [sous l'occupation nazie[25]]. »

23 La Caisse foncière prêta pour une période de six mois le montant colossal de l'amende au taux d'intérêt de 8 %, en plus des frais. Le prêt devait être remboursé en juin 1943. Cette transaction rapportait à la banque près de 4 millions de francs. Sur les conditions du prêt stipulées dans le contrat, voir CDJC, 21 ; Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'Occupation*, *op. cit.*, p. 111. Le document annulant les hypothèques (radiation), voir archives de Yad Tabenkin (AMIT). Je remercie Monsieur Ludovic Cattan de m'avoir adressé ce document.

24 Voir ANT, carton 224, dossier 17, 8 janvier et 28 avril 1945.

25 Voir CDJC, 34. On précisera également que les documents traitant des dépenses de la communauté sous l'occupation et du remboursement des dettes se trouvent dans les archives suivantes : CDJC, ACIT, ANT (les plus riches en documents sur ce sujet). Le tableau qui en ressort est plutôt exhaustif.

À la libération, la communauté s'adressa aux dirigeants du Protectorat pour faire indemniser les Juifs de Tunisie et leur restituer les fonds et les biens qu'ils avaient remis à la communauté, sous la contrainte de l'occupant allemand. Au début, les autorités donnèrent une réponse négative. Se fondant sur l'article 1 de la loi du 17 avril 1919, elles déclarèrent qu'il fallait considérer les dépenses de la communauté comme des dommages de guerre ordinaires, autrement dit que les Juifs seraient indemnisés comme les autres victimes de la guerre, dans les mêmes conditions et aux dates déterminées lors des délibérations sur ce sujet.

Moïse Borgel, ancien président de la communauté, fut convoqué à une réunion par le secrétaire général du gouvernement de Tunisie, réunion au cours de laquelle il remit un rapport sur les dépenses et les amendes imposées aux Juifs sous l'occupation allemande. Borgel résuma l'entretien dans une lettre du 12 juin 1943 adressée au secrétaire général. Cette lettre était jointe à une longue étude détaillée précisant que les Juifs avaient été lésés en tant que Juifs, que la communauté s'était acquittée de tous les frais d'entretien des travailleurs juifs, alors que le gouvernement ou les Allemands avaient payé les frais concernant les travailleurs non juifs ; les amendes avaient été restituées aux habitants de Tunis victimes des bombardements, à l'exception des Juifs. Sa lettre disait, entre autres :

> Ce n'est pas seulement mon avis personnel que j'exprime ici. C'est aussi l'avis partagé par l'ensemble de mes coreligionnaires, mais je ne peux pas parler au nom du conseil de la communauté, puisque je ne suis plus habilité à le faire […] À mon humble avis, il incombe à l'État de [restituer] le montant global du prêt, capital, intérêts et frais annexes.

Dans sa lettre, Borgel réclama, conformément à la promesse faite aux propriétaires de biens immobiliers, « l'annulation d'urgence des hypothèques et assujettissements des biens afin de libérer leurs propriétaires et leur permettre d'en jouir à leur guise[26] ».

La dérobade des autorités françaises face aux Juifs se retrouva également dans le fait qu'elles n'abrogèrent pas les lois raciales discriminatoires en Tunisie après la libération du joug allemand. Mais, sur recommandation du Comité français de la Libération nationale du 4 octobre 1943 et dans

26 Sur la lettre et l'étude de Borgel intitulée « Liquidation des impositions supportées par les Juifs de Tunisie pendant l'occupation allemande », voir CDJC, 22.

l'esprit de ses décrets, on trouva une solution de compromis en vertu de laquelle on ne traiterait pas des dommages de guerre et de leur nature ; il incomberait à la communauté de rembourser les dettes ; pour ce faire, des ordonnances furent édictées leur permettant de contracter des emprunts auprès d'établissements bancaires avec une garantie gouvernementale ; le gouvernement accepterait les titres de créance et couvrirait l'intérêt des prêts par des subventions. Ce compromis s'appliquait, on l'a vu, aux autres communautés : Sousse, Sfax, etc. Quant à l'or des Juifs de Djerba, Maître Charles Haddad, dernier président de la communauté juive de Tunis (1951-1958) écrivit une lettre à Jean Pignon, maître de conférences en histoire à Tunis et spécialiste de l'occupation allemande : « Cet or leur fut restitué après la guerre, dans une certaine mesure grâce à l'intervention du Congrès juif mondial. » Le président Roosevelt intervint lui aussi pour restituer aux Juifs de Tunis les fonds qu'ils avaient remis et les biens qu'ils avaient hypothéqués pour satisfaire les exigences de l'occupant allemand[27]. En dépit de ses failles, cette solution fut acceptée par la communauté désireuse de ne pas accabler l'administration en pleine guerre ; la Tunisie était d'ailleurs coupée de la France. Ce fut une solution pratique et immédiate, adoptée sous la pression du moment.

Les communautés, dont le budget était déficitaire chaque année, se retrouvèrent confrontées à un autre problème : comment rembourser les prêts aux autorités. Ce problème ne fut traité qu'après la victoire, dans le cadre des discussions sur les indemnités de guerre provenant des puissances de l'Axe.

Remboursement des dettes

Entre le 31 octobre 1943 et le 14 mai 1944, l'administration consacra cinq séances à ce sujet et, par décret beylical du 3 février 1944, un prêt de 60 220 000 francs fut consenti à la communauté juive de Tunis. Lors de la réunion du conseil communautaire le 30 septembre 1944, le président du conseil Félix Samama et son adjoint Victor Shalom, qui exerçait les fonctions de trésorier, furent habilités à signer le contrat de prêt avec les établissements bancaires.

27 Sur la lettre du 5 février 1979 adressée par Maître Charles Haddad de Marseille au professeur Jean Pignon, voir Archives Yad Tabenkin (AMIT). Cette lettre nous a été envoyée par le professeur Pignon que nous remercions ici. Sur l'intervention du président Roosevelt dès le 29 juin 1943, voir Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy*, *op. cit.*, p. 167-168 et notes 28 et 29. Abitbol se fonde sur des documents du ministère américain des Affaires étrangères. Dans les sources internes dont je dispose, je n'ai pas trouvé trace de ces interventions ni de leur influence.

Outre la dette de la communauté qui atteignait quelque 63 millions de francs, le conseil fut confronté à d'autres frais, prévisibles ou non. À la demande du général Mast, résident général, il fut décidé de faire un don de 3 millions de francs aux maquis de la Résistance de la métropole. Le comité décida également d'accorder un don de 500 000 francs au Préventorium de l'Ariana (l'hôpital pour enfants spécialisé dans la prévention de la tuberculose, créé et dirigé par le docteur Israël Hayat), situé dans la petite ville d'Ariana à six kilomètres au nord de Tunis.
Il manquait à la communauté plus de 6 millions de francs pour couvrir les dettes et les engagements. Le conseil se sentit alors le devoir de prélever 20 % du remboursement des prêts pour un montant d'environ 35 millions de francs pour en faire don à la communauté. Cette somme avait été donnée sous l'occupation par quelques membres de la communauté. Le conseil espérait qu'ainsi s'ajouteraient à la caisse de la communauté près de 7 millions de francs[28]. La majorité des créanciers acceptèrent cette proposition. Mille trois cent quarante d'entre eux reçurent un remboursement avant le 8 janvier 1945 pour un montant de 30 172 225 francs, que leur devait la communauté. D'autres n'acceptèrent pas de « payer la dette du patriotisme et de la solidarité », et trente d'entre eux, qui comptaient parmi les Juifs les plus riches de Tunis, insistèrent pour recevoir quelque 4 millions de francs en remboursement de la dette. L'un, Isaac de S. Brami, écrivit le 13 décembre 1944 une lettre au secrétaire général du gouvernement. En voici quelques extraits :

> Le comité chargé des amendes, composé de MM. Henri Ghez, Eugène Lévy et Victor Cohen-Hadria, m'a livré comme otage aux Allemands, sous prétexte que je refusais de payer le montant qu'ils m'avaient réclamé. Après seize jours passés dans une prison militaire de la Kasbah, on m'a fait sortir pour m'obliger à signer un engagement de verser 35 000 francs, faute de quoi, on me remettrait à nouveau aux mains des Allemands et on nommerait [pour mes biens] un liquidateur. J'ai payé 35 000 francs en six versements, le dernier n'ayant pas été effectué du fait de la libération de Tunis. Ils sont même venus chercher mes enfants pour le STO (travail obligatoire), sous les bombes […] Aujourd'hui, heureusement, mes trois enfants servent dans l'armée française […] le gouvernement a décidé de restituer les sommes [de l'amende] ; ces messieurs de la communauté préten-

28 Voir séance du conseil communautaire, 9 décembre 1947, sous l'égide du président Elie Nataf élu le 6 juin 1947.

> dent déduire 20 % de la somme qui me revient ; je n'ai pas accepté, je suis au chômage depuis deux ans comme mes employés auxquels je continue à payer un salaire. Je joins à cette lettre des documents attestant de ma situation. Je vous prie, monsieur le Secrétaire général, de m'aider à recevoir mon remboursement sans déduction[29].

Les frères De Paz, dont la créance s'élevait à 1 400 000 francs, n'acceptèrent pas non plus la réduction de 20 % de la restitution. Ils s'adressèrent au tribunal civil pour empêcher cette réduction, et la communauté fut condamnée à payer un intérêt et les frais de justice. C'est Maître Charles Haddad, un de leurs proches, alors jeune et encore peu connu, qui représenta les frères De Paz au tribunal. Au début le conseil communautaire pensa adopter une ligne dure et annoncer aux récalcitrants qu'ils seraient remboursés par le gouvernement dans le cadre des indemnités de guerre, selon les conditions qui seraient fixées et en temps voulu. Mais comme le tribunal civil décida que « le conseil communautaire n'était pas habilité à imposer cette réduction de 20 % », et vraisemblablement en tenant compte du fait que la communauté aurait encore besoin de ces personnes riches, le conseil communautaire décida que le président s'adresserait à chacune d'elles personnellement et leur demanderait de consentir à un don à la communauté, par pure générosité, sans la moindre contrainte. Chaque créancier reçut le remboursement de son argent ; la plupart cependant firent des dons généreux à la communauté. Tous les dommages ne firent pas l'objet d'indemnités, par exemple, les préjudices subis par suite de la confiscation de nombreuses maisons appartenant à des Juifs. On peut cependant affirmer que, relativement, la communauté ne subit pas de graves dommages sur le plan matériel. Les plus atteints furent principalement les Juifs astreints au travail obligatoire dont le nombre s'éleva de trois à quatre mille personnes.

L'indemnisation des Juifs astreints au travail obligatoire

Dans les trois grands fonds d'archives consultés pour le présent article, on trouve des documents sur les indemnités accordées aux victimes de l'Occupation ou à leurs familles, sur leur nombre et même les noms et les adresses de plusieurs dizaines d'entre eux. Mais je n'y ai trouvé aucun document, ni même aucune allusion à la question des indemnités accordées aux milliers de travailleurs du STO. Je ne dispose d'aucun document témoignant d'un règlement officiel et organisé, intervenu rapidement, concernant la

29 Voir ANT, série D, carton 224, dossier 17, 8 janvier et 28 avril 1945.

question des indemnités payées par l'Allemagne aux milliers de travailleurs juifs du STO en Tunisie, qui travaillèrent dans leur patrie ou en France. Ce n'est que dans les bureaux de l'United Restitution Organization (URO) à Paris que sont rassemblées environ un millier de demandes d'indemnisation présentées par les travailleurs juifs de Tunisie victimes du STO[30].

En février 1962, cinq cents dossiers de travailleurs du STO se trouvaient entre les mains de l'Union des Juifs originaires de Tunisie en Israël[31], association qui s'adressa aux diverses institutions en Israël et à l'étranger, entre autres à l'ambassade d'Allemagne en Israël et aux représentants de l'URO en Israël et en France. La réclamation d'indemnités fut rejetée par le directeur de la section juridique et consulaire de l'ambassade d'Allemagne en Israël dans une lettre de mars 1976[32] sous deux prétextes juridiques : a) les demandes avaient été présentées avec retard, après le 30 septembre 1966 ; b) l'article 5 de la loi fédérale sur les indemnités ne concernait que ceux qui avaient été employés sous la contrainte pendant au moins six mois[33]. Les représentants de l'URO en Israël et à Paris reconnaissent la difficulté d'accepter les demandes d'indemnisation des travailleurs du STO de Tunisie et de Libye. Ce n'est que le 11 août 1985 que M. Haïm Huller, représentant de l'URO en Israël, a écrit à M. Mordehaï Karadi, représentant des Juifs de Libye (avec copie à M. Yehoushoua Douieb), que son organisation s'efforcerait d'entreprendre, à partir de janvier 1986, un travail sur les dossiers d'indemnités des personnes originaires de Tunisie et de Libye[34].

Le problème des indemnités accordées aux travailleurs du STO de Tunisie et de Libye soulève de nombreuses questions (entre autres : qui, dans ces communautés, a commencé à s'en occuper, et quand ?) nécessitant une recherche approfondie et n'entrant pas dans le cadre du présent article.

***

30 Lettre adressée par Mme Strauss, représentante de l'URO à Paris, au grand rabbinat de la capitale, 29 juin 1984. Je remercie mon ami Yehoshoua Douieb de l'Association des originaires de Tunisie en Israël, qui a mis à ma disposition une abondante documentation sur ce sujet.

31 Il s'agit des personnes originaires de Tunisie résidant en Israël. Voir les lettres sur le sujet adressées par Yehoshoua Douieb et Joseph Ancori (tous deux de Jérusalem) au responsable des victimes de guerre à Paris, le 22 février 1962 (l'original de cette lettre se trouve entre les mains de Yehoshoua Douieb qui m'en a remis une copie). Précisons que dès 1956, Yehoshoua Douieb s'était adressé sur ce sujet, au nom de l'Association des originaires de Tunisie, à l'ambassadeur de France en Israël, Pierre-Eugène Gilbert.

32 Yehoshoua Douieb m'a adressé une copie de cette lettre.

33 La ville de Tunis fut sous domination allemande du 14 novembre 1942 au 7 mai 1943, mais la demande de fournir des travailleurs pour le STO fut adressée à la communauté juive le 6 décembre.

34 Une copie de la lettre de Haïm Huller m'a également été transmise. Selon les représentants de l'Association des originaires de Tunisie, il s'agit d'indemnités d'un montant de 5 000 marks par travailleur.

Les Juifs de Tunisie résistèrent à l'épreuve du chantage et des menaces formulés par les Allemands en grande partie grâce à l'unité et à la solidarité de la communauté. En pleine guerre, sous le régime de Vichy, à l'initiative d'éléments de la communauté tunisienne (la *twensa*, les locaux), on entreprit de supprimer l'autonomie de la communauté livournaise (la *grana*) obtenue dès 1710. Effectivement, le 17 février 1944, une ordonnance du gouvernement décida de la suppression de la communauté de la *grana*[35]. Pendant toute l'Occupation, les Juifs de Tunis, dans les deux communautés, coopérèrent et se chargèrent de l'administration, de la gestion financière et des charges publiques. Quatorze des cinquante-quatre propriétaires fonciers qui s'étaient portés garants du paiement de l'amende de 20 millions de francs appartenaient à la communauté de la *grana*. L'aisance économique et financière des Juifs de Tunisie, ainsi que leur volonté et leur union leur permirent de surmonter la détresse financière. Cette aisance économique, révélée en pleine occupation, perdura et même se renforça après la Libération. Le nombre de victimes des nazis et des bombardements aériens parmi les Juifs tunisiens s'élève, selon les témoignages à notre disposition, à moins d'une centaine dans la ville de Tunis et dans les camps de travail. Au cours de sa déposition au tribunal de Tunis, Maître Paul Ghez, responsable des travailleurs juifs, déclara :

> Il est tout à fait envisageable d'intenter un procès aux Allemands et de leur demander des comptes, pour leurs méthodes illégales et inhumaines à l'égard d'une population sans défense et pour les 52 victimes qui ont trouvé la mort sous le feu ou dans les bombardements de Bizerte, d'El Aouina et du port [de Tunis[36]].

Après la Libération, Moïse Borgel, président de la communauté, écrivit :

> Grâce à son action acharnée, ignorant les dangers, notre conseil peut s'enorgueillir d'avoir évité à la population juive de ce pays spoliations, pogroms et extermination, phénomènes qui accompagnent nécessairement l'occupation allemande[37].

35 Sur l'annulation de la « communauté israélite portugaise », nom officiel, voir ACIT, de 1941 à 1947. Dans un document du 16 juillet 1947, il est précisé que « les caisses des deux communautés ont fusionné ».
36 Déposition de Paul Ghez, 31 août 1944 ; voir CDJC, 37.
37 Sur les propos de Borgel, sa lettre du 15 mai 1943, voir CDJC, 34. À propos des travailleurs juifs du STO, victimes des Allemands, Gaston Ghez mentionne (*Nos martyrs sous la botte allemande*, Tunis, La Presse, 1946, dans le chapitre sur la commémoration) quarante-quatre noms.

Soumis à une intense pression et dans des conditions logistiques difficiles, les Allemands n'eurent pas le temps de mener à terme leurs projets. La communauté juive de Tunisie sortit presque indemne de l'occupation allemande. La préservation de la communauté sous tous ses aspects, ainsi que les profondes mutations sociales et idéologiques intervenues parmi les Juifs de Tunisie par suite de l'Occupation font l'objet d'autres travaux et d'autres débats.



L’influence de la Seconde Guerre mondiale sur les relations judéo-arabes en Libye et en Tunisie

Irit Abramski-Bligh, Traduit de l’hébreu par **Claire Drevon**

Dans Revue d’Histoire de la Shoah 2016/2 (N° 205), pages 317 à 353
Éditions Mémorial de la Shoah

ISSN 2111-885X
ISBN 9782916966144
DOI 10.3917/rhsho.205.0317

L'influence de la Seconde Guerre mondiale sur les relations judéo-arabes en Libye et en Tunisie[1]

Irit Abramski-Bligh[2]

Traduit de l'hébreu par Claire Drevon

La Libye et la Tunisie furent les deux pays arabes du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord qui subirent une occupation directe (quoique brève) par les puissances de l'Axe : l'Allemagne nazie en Tunisie et l'Italie fasciste en Libye. Certes, l'époque des persécutions ne dura guère (en Libye, depuis la mort du dirigeant fasciste éclairé Italo Balbo le 28 juin 1940 jusqu'à l'occupation britannique le 23 janvier 1943 ; en Tunisie, pendant l'occupation allemande, du 9 novembre 1942 au 7 mai 1943), mais elle constitua un moment décisif et une pierre d'achoppement des relations entre Juifs et Arabes dans les deux pays.

Dans les autres pays arabes, et plus particulièrement dans ceux qui jouxtaient Eretz Israël, deux facteurs principaux déterminèrent le sort de la diaspora juive : a) le combat national pour l'indépendance contre les puissances coloniales ; b) la réaction au sionisme et aux événements en Eretz Israël. En Libye et en Tunisie, en revanche, un autre aspect s'ajouta à ces deux facteurs : la brève occupation directe par les pays de l'Axe.

Les modalités des occupations coloniales italienne et française, ainsi que l'évolution différente du mouvement national arabe en Libye et en Tunisie, induisirent également des différences dans l'attitude à l'égard des Juifs dès l'après-guerre et ultérieurement.

Le présent article portera principalement sur la Seconde Guerre mondiale, mais pour les besoins de la perspective historique, il examinera également des exemples représentatifs des relations judéo-arabes avant et après la guerre. Une étude des Juifs d'Afrique du Nord ne peut ignorer le triangle constitué par les Arabes, la puissance coloniale et les Juifs, ces derniers se trouvant au centre. Mais, pendant la Seconde Guerre mondiale, les relations entre les côtés de ce triangle se firent plus complexes du fait d'une

1 In *Shorashim BaMizrah*, vol. 3, 1991, p. 233-272.
2 Orientaliste et chercheuse, Yad Vashem, Jérusalem.

« occupation dans l'occupation », à savoir la domination germano-italienne sur la Tunisie française, et le régime britannique sur la colonie italienne de Libye (où les Allemands furent également présents du 12 février 1941 jusqu'à la retraite des pays de l'Axe).
À la veille de la Seconde Guerre mondiale et pendant toute sa durée se produisit un rapprochement sans précédent entre le Machrek (le Moyen-Orient arabe) et le Maghreb (l'Afrique du Nord arabe). Ses répercussions sur les relations judéo-arabes en Afrique du Nord déterminèrent dans une large mesure le sort et l'existence des Juifs dans ces pays. Ces nouveaux facteurs se greffèrent sur les éléments traditionnels d'avant-guerre dans les relations entre la diaspora juive et la population musulmane majoritaire. Afin d'évaluer au mieux ce système complexe, il faut traiter séparément des aspects juridiques, sociaux et politiques des relations judéo-arabes dans ces deux pays.

Les lois raciales, pierre d'achoppement du statut juridique des Juifs

L'adoption d'une législation raciale par les fascistes italiens en Libye et par la France vichyste en Tunisie constitue une véritable rupture dans le statut juridique des Juifs des deux pays. La législation elle-même ayant fait l'objet de travaux détaillés ailleurs, on étudiera ici principalement son influence sur les relations judéo-arabes dans les pays en question, à la lumière des changements du statut juridique des Juifs à l'époque coloniale.
En Tunisie, les lois raciales interdirent aux Juifs de travailler dans la fonction publique, dans l'enseignement, les tribunaux, les autorités locales, l'armée et les communications. Un *numerus clausus* fut imposé dans les professions libérales, et les élèves juifs furent exclus des écoles françaises aryennes[3].
En Libye, les lois raciales supprimèrent le monopole des Juifs sur le commerce de gros, interdirent aux Juifs d'être propriétaires d'établissements de crédit, de compagnies d'assurances et de sociétés de transport, fermèrent les institutions culturelles et éducatives juives, interdirent les publications n'ayant pas un caractère religieux évident, prohibèrent les transactions immobilières avec des associés italiens aryens et empêchèrent les Juifs de bénéficier de concessions étatiques sur des ressources naturelles[4].

3 Michel Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord pendant la Seconde Guerre mondiale*, Jérusalem, 5746/1986 (en hébreu), p. 64-69, 73.
4 Renzo de Felice, *Les Juifs en terre arabe – Les Juifs de Libye entre le colonialisme, le nationalisme arabe et le sionisme*, Tel Aviv, Sifriat Maariv, 1980 (en hébreu).p. 205-206 ; Rachel Simon, « Les Juifs de Libye au seuil de la

Autrement dit, les lois raciales causèrent un préjudice à la population juive dans trois domaines : leur chance de parvenir à un statut socio-économique honorable (puisqu'ils n'étaient pas autorisés à exercer des emplois publics), leur mode de subsistance, ainsi que la culture et l'éducation juives. Lequel de ces domaines exerça une influence sur les Arabes ? À première vue, la législation raciale ouvrit aux musulmans (ainsi qu'aux Européens) les postes dont les Juifs avaient été chassés. En fait, les musulmans étaient relativement peu nombreux à disposer des capacités économiques ou de l'éducation nécessaire pour obtenir ces emplois[5]. L'élément de la législation raciale qui exerça l'influence la plus forte sur les relations entre Arabes et Juifs fut d'ordre psychologique. Cette législation raciale établissait que « les Juifs sont moralement et juridiquement inférieurs aux musulmans[6] ».

Les musulmans pouvaient considérer les lois raciales comme un retour à la situation naturelle antérieure à la colonisation dans laquelle, selon la loi religieuse musulmane, les « bénéficiaires » du « pacte d'Omar », les Juifs, sont *ahl al dhimma* et donc inférieurs par principe à la population majoritaire dominante[7]. Il est également vrai qu'Ahmed Bey, le gouverneur musulman de Tunisie, avait signé les lois raciales de Vichy. À l'instar des lois raciales adoptées dans le protectorat français du Maroc, en Tunisie, toutes les lois raciales furent édictées officiellement en tant que « décret du gouverneur musulman de l'époque ». Chaque décret de la législation raciale débute par la même formule : « Gloire à Allah, Nous Ahmed Pacha Bey, gouverneur de Tunisie […] avons décidé du décret suivant […] présenté et promulgué par le résident général de France en Tunisie, l'amiral Esteva[8]. » Ce texte fut publié au *Journal officiel* de Tunisie sans le moindre commentaire.

En Libye, le gouverneur musulman ne signa pas les lois raciales parce que les Italiens ne reconnaissaient aucune autonomie aux dirigeants locaux, *a fortiori* aucun pouvoir législatif.

Le fait que le bey ait signé la législation ne prouve rien en soi, car il existait une différence fondamentale entre lui et les cercles arabes de Libye concernant

Shoah », *Peamim*, n° 28, 1986 (en hébreu), p. 48-49, 73-75.

5 Archives centrales de l'histoire du peuple juif, Jérusalem (ci-après ACHPJ), Archivio Centrale dello Stato (ACS), Office de l'Afrique italienne, pochette n° 21, lettre de Balbo à Mussolini, 19 janvier 1939 ; Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord*, *op.cit*., p. 131. Dans les deux cas, les autorités locales sont perturbées par le licenciement des Juifs parce qu'ils n'ont pas de remplaçants dans certaines professions.

6 ACHPJ, ACS/1B/1, Législation antijuive en Libye, 1er janvier 1942 ; Archives de Yad Vashem (ci-après AYV), Principaux textes en vigueur en Tunisie 0-60-/103.

7 Voir l'article « Dhimma » dans *Encyclopaedia of Islam*, nouvelle édition (en arabe). Les protégés, les gens de religion monothéiste non musulmane (en général il s'agit des Chrétiens et des Juifs) se trouvent sous l'autorité de l'islam et reconnaissent sa souveraineté, mais bénéficient de sa protection.

8 Archives de Yad Vashem, Jérusalem (ci-après AYV), Journal officiel tunisien, 0-60/103.

l'attitude à l'égard des lois raciales. En outre, on ne peut supposer que le bey signa le décret de plein gré, car le comportement d'Ahmed Bey et de son successeur Moncef Bey, montre qu'ils firent de leur mieux pour agir contre l'esprit de cette législation (on y reviendra plus loin).

Les publications arabes musulmanes de l'Institut islamique de Berlin sous la direction de Hadj Amin al Husseini comparent systématiquement la théorie nazie et les fondements de l'islam classique. Elles soulignent que l'État fondé par le prophète Mahomet et les califes « bien guidés » s'apparente davantage à l'esprit de l'État totalitaire dirigé par le Führer (en arabe *al-Zahim*) qu'aux régimes démocratiques de Grande-Bretagne et des États-Unis, « dominés et souillés par les Juifs[9] ». Ces travaux soutiennent d'ailleurs que les Juifs sont les ennemis de l'intérieur des Arabes, car ils ont trahi la race sémite, et il faut leur réserver le traitement infligé aux traîtres. Ces travaux cependant n'abordent pas la question de la législation raciale en la comparant au statut de la *dhimma*. On peut inférer de ces documents que tout ce que le régime nazi décida à l'égard des Juifs correspondait aussi à l'esprit de l'islam et se passait d'interprétation. Dans une lettre adressée à Ribbentrop, le Mufti proposait de résoudre le problème des Juifs de Palestine selon les mêmes principes qui avaient permis de résoudre le problème des Juifs dans les pays de l'Axe[10].

On peut effectivement constater une ressemblance extérieure entre d'une part la législation raciale nazie, archétype des lois discriminatoires ancrées dans le droit, et uniquement sur ce plan (sans tenir compte de ses répercussions et son contexte idéologique) et d'autre part les lois discriminatoires adoptées en Libye et en Tunisie avant le régime colonial, comme dans les autres pays de l'islam. Même les lois de la *dhimma* telles qu'elles évoluèrent au cours de générations de pouvoir musulman se distinguaient par : a) la conception même de l'infériorité des Juifs par rapport aux musulmans ; b) la tendance à ne pas employer des Juifs dans des emplois publics importants ; c) une pression économique qui, en vertu de la *dhimma*, se traduisait par l'imposition de taxes spéciales[11] ; d) le port d'un vêtement particulier pour les Juifs en signe d'infamie. (L'équivalent nazi du vêtement discriminatoire était le port imposé d'une étoile jaune, totalement inconnu en Libye et partiellement appliqué en Tunisie.)

9 Voir conférences en arabe de al-Fayçal Hassan Abou al Saoud (juillet 1942), AYV, JM/3238.
10 Voir Haut Comité arabe, Recueil de documents.
11 Les dhimmis devaient payer une taxe foncière et une capitation dont les musulmans étaient exemptés. Voir l'article « Dhimma » dans *Encyclopaedia of Islam*, *op. cit*.
Voir également sur les *dhimmis*, les ouvrages de Bat Ye'or, spécialiste du sujet. *(N.d.T.)*

Il faut souligner que les lois de la *dhimma* dans l'islam apportèrent à leur époque une amélioration et un progrès dans la condition des Juifs par rapport au monde chrétien. Avant tout, contrairement au monde chrétien du Moyen Âge, le statut des Juifs en terre d'islam était ancré dans le droit. Ensuite, la *dhimma*, comme le montre le mot lui-même, conférait aux Juifs la protection du dirigeant musulman qui garantissait leur vie et leurs biens, voire une autonomie culturelle et communautaire. Cette protection fut violée à maintes reprises, mais en contrevenant à la loi islamique. Si extérieurement le statut de la *dhimma* ressemblait à la législation raciale nazie, c'est parce que cette dernière constituait une régression, un retour à la situation des Juifs avant l'émancipation. En exigeant du bey de Tunisie et du sultan du Maroc qu'ils signent les lois raciales, les autorités de Vichy tentaient de surmonter le problème de la loi islamique, à savoir la difficulté de légitimer une loi venant d'infidèles (c'est-à-dire non musulmans).

En Libye, les décrets fascistes commencèrent dès la première moitié des années 1930, avec l'obligation d'ouvrir les commerces et les écoles le samedi (jour du shabbat[12]). Mais ce ne fut qu'en 1940, après la mort du gouverneur fasciste éclairé Italo Balbo, que la législation raciale fut appliquée plus rigoureusement et que les Juifs subirent davantage de restrictions. Or, dans la rue, les Arabes réagirent en général par une indifférence totale. Si l'on excepte quelques incidents isolés de jets de pierres, on assista même à des manifestations de solidarité avec les Juifs en détresse[13]. D'une façon générale, les milieux nationalistes arabes redoutaient de nouveaux décrets coloniaux. Très peu se sentaient supérieurs aux Juifs en matière de législation raciale[14]. C'était l'époque du début de la guerre, et en Libye en particulier on se préparait à l'éventualité d'une arrivée des Anglais qui se retourneraient contre les Arabes.

En Tunisie, la réaction fut plus complexe. Contrairement à ce qui s'était passé en Libye, les lois raciales n'avaient pas été adoptées par le régime colonial vainqueur comme une continuation directe des décrets des années 1930, mais par le régime d'occupation allemand qui avait essuyé des revers. Le mouvement national arabe en Tunisie eut le sentiment que c'était l'occasion de donner libre cours à ses pulsions. On comprend dans ce contexte les violences perpétrées contre les Juifs par les cercles nationalistes extrémistes dans quelques villes de Tunisie entre juin 1940

12 Israël, 1933, XVIII13-14, 4 (12/1/33).
13 Archives centrales de l'histoire du peuple juif, Jérusalem (ci-après ACHPJ), voir la lettre de Balbo, *ibid.* ; témoignage de Lilo Arbib, AYV, 033C/62.
14 Témoignage de Yaacov Guetta, AYV, 03/4449 ; Archives sionistes centrales, Jérusalem (ci-après ASC) S25/5217.

et novembre 1942 (voir plus loin). À l'exception de ces manifestations extrêmes de joie malsaine, on ne s'occupa guère des lois raciales.

En dépit de leur caractère généralisé, aussi bien en Libye qu'en Tunisie, ces lois ne causèrent pas les mêmes préjudices aux Juifs dans les deux pays. Ce n'était que dans les grandes villes, et en particulier dans les capitales Tripoli et Tunis, que les Juifs exerçaient des fonctions publiques ou des professions libérales (bien davantage en Tunisie qu'en Libye). Dans les villes de province, les répercussions de la législation raciale furent extrêmement limitées voire pas du tout ressenties[15].

Dans les allocations de nourriture, les Arabes étaient privilégiés par rapport aux Juifs, mais cette préférence était ressentie dans les grandes villes, et non dans les villes de province. Des témoignages provenant des villes de province montrent que la situation économique des Arabes et des Juifs au cours des années 1940-1942 était identique à l'exception d'un avantage objectif : les Arabes, qui tiraient leur subsistance principalement de la terre, avaient des exploitations agricoles, ce qui leur permettait de disposer de produits de base que les Juifs étaient contraints d'acheter, s'ils en avaient les moyens, au marché noir et à des prix exorbitants[16].

En matière d'éducation également, la persécution frappa principalement les enfants juifs qui fréquentaient des écoles européennes, italiennes et françaises, mais pas ceux qui étudiaient dans un système scolaire juif comme l'Alliance israélite universelle (AIU) ou Otzar Hatorah. Les plus touchés par les lois raciales furent les éléments de la population juive qui avaient adhéré à la culture européenne, principalement dans les grandes villes, et qui, à l'instar des Italiens ou des Français, bénéficiaient d'un statut privilégié par rapport aux autochtones[17].

Ceux qui subirent le préjudice moral le plus fort furent précisément les Juifs détenteurs de la nationalité française en Tunisie, dans la mesure où la naturalisation avait entraîné un renoncement total à nationalité locale et une adhésion pleine et entière à la nation française. En Libye, la distinction n'était pas aussi tranchée, car ce pays était une colonie (et non un protectorat), et ceux qui avaient la nationalité libyenne étaient considérés comme détenteurs d'une double nationalité italo-libyenne[18]. Dans les cercles nationalistes en Tunisie, une

15 Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord*, *op. cit.*, p. 61, 69. Témoignages des AYV, 03/4977, Zevoulon Guilam de Amros ; Avraham Dvoush de Zliten, 03/5018 ; Frija Zoaretz de Homs, 033C/927.

16 De Felice, *Les Juifs en terre arabe*, *op. cit.*, p. 207 ; Zevoulon Guilam de Amros, Libye (d'après le recensement de 1931, la localité comptait 1 159 Juifs et 24 625 musulmans), 033C/1367 ; Joseph Hattab de Djerba, Tunisie (d'après le recensement de 1931, il y avait 4 098 Juifs, 243 musulmans et 632 Européens dans la localité).

17 De Felice, *Les Juifs en terre arabe*, *op. cit.*, p. 194-195 ; Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord*, *op. cit.*, p. 67.

18 Jusqu'en 1934, les Juifs de Libye avaient le statut de « Libyens-Italiens ». En 1934, une loi permit à quelques individus libyens, dont les Juifs, de demander la nationalité italienne. Mais dès 1938, les lois raciales en Italie

sorte de joie féroce fut ressentie à l'égard des Juifs qui avaient reçu la nationalité française. Dès les années 1920, les journaux se firent l'écho à maintes reprises de l'opposition à certains milieux juifs qui aspiraient à recevoir la nationalité française. Tout comme en Algérie après l'adoption du décret Crémieux (1870) qui accordait automatiquement aux Juifs la nationalité française, en Tunisie, où l'octroi de la nationalité française était soumis à certaines conditions, se manifesta une hostilité à l'égard des Juifs « qui tent[ai]ent de s'affranchir de leurs devoirs dans le pays où ils viv[ai]ent » et considéraient cela comme un moyen de « transformer les inférieurs en supérieurs[19] ».

Les lois raciales frappèrent également les Juifs détenteurs de la nationalité locale dont le statut s'était considérablement amélioré avec le régime colonial, aussi bien en Libye qu'en Tunisie. Même s'ils ne bénéficiaient pas de la totalité des droits civiques, ils avaient été libérés de la plupart des restrictions humiliantes inscrites dans le pacte d'Omar, et étaient honorablement représentés dans les instances publiques et professionnelles des deux pays. Mais le régime colonial n'avait pas complètement supprimé les signes du statut de *dhimmi*. Dans les tribunaux musulmans de Tunisie, la discrimination à l'égard des Juifs se poursuivait en dépit du protectorat français[20]. Ainsi, par exemple, le droit musulman continuait à ne pas reconnaître le témoignage en tribunal d'un Juif s'il n'était pas corroboré par celui d'un musulman. D'après les lois du protectorat, les tribunaux musulmans étaient habilités à juger également des questions de nationalité, alors que les tribunaux rabbiniques devaient se contenter des questions matrimoniales. En Libye, même la législation italienne établissait une discrimination entre les compétences des tribunaux rabbiniques et celles des tribunaux jugeant selon la sharia, mais elle était plus libérale que la législation française en Tunisie. Ainsi, par exemple, la loi du 11 juillet 1923 stipulait que le pouvoir judiciaire italien était habilité à adresser les parties, avec leur accord, à un tribunal rabbinique, même pour des questions de nationalité. Mais pour les Juifs détenteurs d'une nationalité étrangère, le tribunal rabbinique, aussi bien en Libye qu'en Tunisie, n'avait compétence que dans le domaine religieux[21].

remirent en cause le statut de citoyen italien accordé à ces quelques Juifs. Voir Harvey E. Goldberg *et alii*, « Social and Demographic Aspects of the Jewish Community during the Colonial Period », in Michael Abitbol (éd.) *Les Juifs d'Afrique du Nord aux XIXe et XXe siècles*, Jérusalem, 1980 (en hébreu). p. 70.
Voir en revanche, dans les Archives diplomatiques du ministère français des Affaires étrangères à Nantes (ci-après Nantes), 2224-2, les citations d'articles du *Courrier de Tunis* de 1925, qui montrent la totale loyauté des Juifs de nationalité française à l'égard de la France ; 2504-2506, la lettre secrète du 7 septembre 1939 au bey, l'informant qu'une association secrète juive de dix mille hommes a été fondée en Tunisie en vue d'enrôler les Juifs de Tunisie dans l'armée française.

19 Publication du rapport de juillet 1925, Nantes, 2224-2.

20 Salomon Tibi, *Le statut personnel des Israélites et spécialement des Israélites tunisiens*, t. III : *Tunis*, Guenard et Franchi, 1923, p. 124-127 ; Nantes, 2246 I-III, 2247.

21 ACHPJ, ACS 1B/1, Législation du conseil du 2 juillet 1923, adoptée le 11 juillet 1923.

Le journal juif *Israël* qui paraissait en Italie déplorait avec amertume les signes extérieurs de cette discrimination avant même la montée au pouvoir des fascistes. Selon une information du 29 décembre 1921 :

> En dépit des améliorations survenues en Libye, on trouve encore dans la loi des privilèges pour les habitants musulmans. Il peut arriver par exemple qu'un Juif se retrouve au tribunal dans une situation d'infériorité par rapport à un musulman [… Qui plus est] alors que les Juifs non autochtones ou non italophones doivent prêter serment selon un mode laïc, les Juifs autochtones doivent prêter serment selon une formule religieuse, mais la tête découverte. Quant aux musulmans, ils sont dispensés de garder la tête découverte dans les tribunaux.

Du fait de ces signes d'humiliation et de bien d'autres, la nationalité européenne exerça sur de nombreux Juifs un attrait de plus en plus puissant tout au long de l'époque coloniale, en Tunisie plus encore qu'en Libye[22]. Par ailleurs, l'octroi de droits civiques (même partiels) à la minorité juive apparut aux musulmans comme le symbole du régime colonial haï. D'après le droit musulman, le pacte d'Omar en était entièrement annulé, y compris ses composantes positives, notamment par la violation du statut de la *dhimma*, la protection que devait accorder un dirigeant musulman à ses sujets d'une autre religion monothéiste.

Les lois raciales renversèrent la situation, mais elles avaient la même origine coloniale honnie et, en conséquence, les musulmans ne les appliquèrent pas de leur propre gré. Les autorités coloniales s'étaient attendues à ce que l'application de ces lois conduise à des désordres publics, et à ce qu'une foule arabe analphabète se sente libre de porter atteinte à la population juive. Le gouverneur Balbo, par exemple, écrivit ainsi à Mussolini : « Je ne recommanderais pas de mener un combat trop acharné pour défendre la race dans un pays comme celui-ci qui s'enorgueillit auprès des États voisins de permettre une coexistence pacifique entre Arabes et Juifs[23]. »

Quant à Pierre de Font-Réaulx, conseiller juridique et législatif du gouvernement de Vichy en Tunisie, il soutint que le port de l'étoile jaune comme signe distinctif des Juifs « risquait d'être interprété par les musulmans sans instruction comme la preuve de la détestation des Juifs dans l'opinion

22 Nantes, 2246 I, 2247. Les documents français citent des articles de *La Justice* et d'autres journaux juifs, notamment les rapports des services de sécurité sur l'état d'esprit de la communauté juive.
23 ACHPJ, voir la lettre de Balbo.

publique, et ils se sentiront libres de se jeter sur les Juifs et sur leurs biens[24] ». Ces craintes se révélèrent certes fondées, mais les choses se déroulèrent différemment en Libye et en Tunisie, pendant et après la guerre, en fonction des facteurs politiques des deux pays.

L'aspect politique : le mouvement national arabe et son attitude à l'égard des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale

La réaction du mouvement national arabe à la persécution des Juifs en Libye et en Tunisie fut étroitement fonction du succès remporté par la propagande allemande nazie dans ces pays, ainsi que du degré d'identification de ces milieux avec les puissances de l'Axe. Les relations entre le monde arabe d'une part, et les nazis et leur propagande de l'autre ont fait l'objet de nombreux travaux dès l'après-guerre ou plus tard[25]. Il sera ici question des différences d'impact de la propagande nazie sur l'attitude de chacun des éléments nationaux à l'époque.

L'intermédiaire arabe antisémite et pronazi qui avait accès à ces milieux nationaux dans les deux pays était le mufti Hadj Amin al-Husseini, dirigeant du mouvement national arabe et ennemi juré du sionisme et des Juifs. Mais son influence fut plus forte en Tunisie qu'en Libye, car le ministère allemand des Affaires étrangères considérait cette influence comme le fer de lance de l'Axe contre la présence britannique et américaine en Égypte, et, après l'opération Torch[26], en Algérie et au Maroc. En Tunisie également, il existait une infrastructure nationale en vue de la révolte arabe en Afrique du Nord que les nazis et les Italiens comptaient organiser afin d'emporter le monde arabe. Le mufti pensait qu'il n'y avait qu'un moyen d'inciter à la révolte les nationalistes arabes en Tunisie : si l'Allemagne s'engageait officiellement auprès de leurs dirigeants à obtenir la libération et l'indépendance du joug colonial français.

Les Allemands étaient liés par leurs promesses aux Italiens qui, considérant l'Afrique du Nord comme leur zone d'influence, étaient disposés tout au plus à remplacer le régime colonial français par le leur. En outre, depuis son expérience en Syrie, Rudolf Rahn, représentant du ministère allemand des

24 AYV, JM/3596, documents du Centre de documentation juive contemporaine à Paris (ci-après CDJC), 26 CCCLXXXVIII.

25 Voir par exemple les travaux de Lukasz Hirszowicz, *The Third Reich and the Arab East*, Londres, Routledge et K. Paul, 1966 et Charles-Robert Ageron, « Les populations du Maghreb face à la propagande allemande », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 114, 1979.

26 L'opération Torch est le nom de code du débarquement des Américains en Algérie et au Maroc, le 8 novembre 1942. *(N.d.É.)*

Affaires étrangères en Tunisie, ne faisait aucunement confiance aux Arabes et préférait soutenir les autorités françaises de Vichy. Le mufti s'en plaignit plus d'une fois dans ses lettres au ministère allemand des Affaires étrangères[27].

La propagande allemande se fondait sur une approche générale de la sympathie des Arabes pour les Allemands, parce que, contrairement aux autres puissances européennes, l'Allemagne n'avait jamais eu de revendications territoriales au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ; et parce que, selon leurs estimations, évoquées plus d'une fois dans les rapports du ministère allemand des Affaires étrangères, les Arabes étaient déçus par la tradition parlementaire démocratique des pays colonialistes. En Libye, la situation était plus délicate, car les milieux nationalistes favorables à l'Allemagne luttaient pour l'indépendance contre l'Italie fasciste, son alliée.

Deux forces politiques principales se distinguaient en Tunisie pendant la Seconde Guerre mondiale : le cercle de Moncef Bey et le parti Destour (parti constitutionnel) dans ses deux factions, l'ancien parti sous la direction d'Abdelaziz Thâalbi, et le nouveau ou Néo-Destour dirigé par Habib Bourguiba. Compte tenu de la popularité dont jouissait le Destour dans la population arabe en Tunisie, les efforts du mufti pour diriger une révolte arabe dans le pays avaient *a priori* peu de chances d'aboutir. Et ce, en dépit des vastes programmes du ministère nazi des Affaires étrangères d'envoyer en Tunisie le mufti seul ou avec Rachid Ali al-Gillani. Le mufti entretint une correspondance aussi bien avec Moncef Bey qu'avec Bourguiba. Tous deux lui demandèrent d'user de son influence sur les Allemands pour qu'ils œuvrent en faveur de l'indépendance de la Tunisie. Dans les rapports du ministère allemand des Affaires étrangères de décembre 1943, il est précisé : « Il y a quelque temps, un émissaire du bey s'est présenté au grand mufti pour lui remettre une lettre dans laquelle le bey exprimait le vœu de diriger un parti antifrançais, puisqu'il n'avait plus la force de supporter la tyrannie française. Mais il n'entendait agir ainsi qu'avec l'assentiment du grand mufti. » Et le rapport d'ajouter, pour montrer les chances d'influencer le bey : « à l'époque, lorsque le représentant allemand s'est rendu en Algérie et en Tunisie, visite au cours de laquelle la population locale lui a rendu les plus grands honneurs, le haut-commissaire français avait protesté. Le bey a repoussé cette protestation et souligné qu'il n'était pas en son pouvoir d'interdire au peuple de manifester ses sentiments authentiques[28]. »

27 AYV, JM 3228, p. 10-11, télégramme de Rahn au ministère allemand des Affaires étrangères du 12 décembre 1942 (voir annexe, p. 351) ; rapport de l'émissaire du mufti sur l'approbation du haut commandement militaire, 23-28 novembre 1942 (voir annexe).

28 AYV, Document du ministère allemand des Affaires étrangères, JM/3238, p. 273-363.

Le 16 décembre 1942, sous la pression de l'Allemagne nazie, Bourguiba fut libéré de la prison de Marseille, en même temps que d'autres membres du Néo-Destour et, le 26 février 1943, un avion italien fasciste achemina six de ses proches en Tunisie. Un mois plus tard, Bourguiba en personne arriva. Entre le moment de sa libération de prison et son arrivée en Tunisie, il se trouvait à Rome et se lia d'amitié avec le mufti et avec Rachid al-Gillani[29].

Après la guerre, du fait de tous ces épisodes, le bey et Bourguiba furent accusés de collaboration avec les nazis, et Moncef Bey fut même destitué par les Français. Or, en dépit de tout ce qui a été écrit plus haut, le tableau n'est pas aussi simple. Les rapports du ministère allemand des Affaires étrangères témoignent eux-mêmes que Bourguiba exigea des Italiens – et c'était la condition de sa collaboration – le transfert du pouvoir au bey qui s'appuierait sur le gouvernement du Néo-Destour, ce qui allait à l'encontre des intentions des Italiens en Tunisie. Devant la réaction italienne ou, plus exactement, l'absence de réaction à ses exigences, il faut mettre en doute les intentions de Bourguiba de confier son sort aux puissances de l'Axe. En outre, avant son arrestation, Bourguiba avait prêché la démocratie parlementaire et s'était prononcé contre la dictature fasciste. Mais, à cette époque, la situation sur les fronts n'encourageait guère la collaboration avec l'Axe[30].

La propagande allemande enregistra incontestablement des succès dans les cercles de jeunes du Néo-Destour, comme en témoignent des organisations telles que le Croissant rouge fondé à la mi-janvier 1943, le mouvement de jeunesse du Destour, paramilitaire avec port de l'uniforme, appelé les « Verts ». À la disposition de l'action nationaliste pronazie, on autorisa de nouveau la station de radio et le bulletin *Ifriqiya el-Fatat* (« Jeune Afrique »). Habib Thameur, l'un des plus ardents partisans de Bourguiba écrit dans son livre que « pendant l'occupation allemande, la Tunisie connut une atmosphère de liberté sans précédent. Il régnait un fort esprit d'entraide entre les habitants[31] ».

Cette attitude ambivalente des éléments arabes à l'égard des Allemands et de la propagande allemande détermina dans une large mesure l'attitude à l'égard des Juifs. Avant même l'occupation allemande, à plusieurs

29 Juliette Bessis, *La Méditerranée fasciste*, Paris, Karthala, 1980, p. 344.

30 Voir Hirszowicz, *The Third Reich and the Arab East*, *op. cit*., p. 291 (note), ainsi que la lettre de Bourguiba du 8 août 1942 à l'un de ses principaux partisans, Habib Thameur, *in* Habib Bourguiba, *La Tunisie et la France*, Paris, Julliard, 1954, p. 177-182. Même si l'authenticité de la lettre est sujette à caution, sa teneur ne contredit pas sa politique effective. Dans cette lettre, Bourguiba se déclare convaincu de la victoire des Alliés et appelle à les soutenir.

31 Habib Thameur, *Hâdhihi Tûnus* (Voici la Tunisie), Le Caire 1948 (en arabe), p. 102.

occasions qui méritent d'être rappelées, Moncef Bey et son entourage firent preuve d'une grande ouverture d'esprit envers les Juifs qui affrontaient les autorités de Vichy. Le bey, parvenu au pouvoir en juin 1942, voulut exprimer sa sympathie à « toute la population de l'État », ce qui fut interprété par bon nombre de personnes comme un signe adressé aux Juifs, puisque la population française n'avait pas besoin de ce genre d'encouragement. En pleine époque du régime de Vichy, il trouva même bon de décerner la plus haute distinction tunisienne, le *Nishan Iftikhar*, à vingt personnalités juives, dont des négociants et des médecins[32]. L'attitude éclairée du bey envers les Juifs à l'époque du gouvernement de Vichy s'explique par deux facteurs : sa volonté de conserver de bonnes relations avec les Juifs, à l'instar de son prédécesseur, et la faiblesse du régime français après sa défaite devant les Allemands. Sa ferme résolution de défendre les Juifs était une sorte de manifestation de force contre le régime colonial français. En revanche, les milieux nationalistes pronazis exploitèrent cette faiblesse temporaire pour se déchaîner contre les Juifs, préparant ainsi le terrain aux incidents sanglants de Gabès (nous en parlerons plus loin).
Même à l'époque de l'occupation allemande, le bey et son entourage continuèrent à manifester une certaine sympathie pour les Juifs. Alors que, le 8 décembre 1942, les Allemands avaient officiellement retiré aux autorités françaises et aux autorités musulmanes la compétence pour traiter des Juifs, Moncef Bey et le cheikh el Médina (maire musulman), Aziz Djellouli, ainsi que l'amiral Esteva, intervinrent en faveur de la libération des dirigeants de la communauté pris en otage dès l'entrée des Allemands en Tunisie[33]. Lorsque la persécution des Juifs s'intensifia, le bey et sa cour, à plusieurs reprises, s'efforcèrent d'épargner à tel ou tel Juif le travail obligatoire. Leurs requêtes concernaient en général des personnes proches de la famille du bey du fait de relations d'affaires ou de liens personnels[34].
Un membre de l'entourage du bey, Ali Sakkat, abrita soixante Juifs astreints au travail dans son exploitation de Zaghouan à un moment critique des combats. Chenik, autre membre de l'entourage du bey, fit tout ce qui était en son pouvoir (en vain) pour empêcher la déportation de Victor Cohen-Hadria dans un camp de concentration. Selon un témoignage, lorsqu'on montra à

32 Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord*, *op. cit*., p. 76, cite *Le Petit Latin*, journal israélite de Tunisie (c'est le gouvernement de Vichy qui, le 15 décembre 1940, obligea le journal à fournir cette précision, *N.d.T.*), des 12 septembre et 12 octobre 1942.
33 Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord*, *op. cit*., p. 116, 118 ; Itshaq Avrahami, « Les communautés juives de Tunisie sous l'occupation allemande – aspects financiers », *Peamim*, n° 28, 1986 (en hébreu), p. 107.
34 *Les Juifs d'Afrique du Nord*, *op. cit*., p. 131 ; Jacques Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'Occupation*, Paris, éditions du Centre, 1954, p. 123. Ce dernier fournit une copie de la lettre de l'héritier du trône, le prince Raouf, sur la question de la libération de deux Juifs astreints au travail.

Moncef Bey des photos des travailleurs juifs, il déclara : « Ça ne se poursuivra pas éternellement[35]. » Mais les autorités musulmanes ne demeurèrent pas aussi humaines lorsque leurs coreligionnaires furent en danger. Ainsi, le 4 janvier 1943, les autorités allemandes exigèrent à nouveau que leur soient fournis huit mille travailleurs « tunisiens » sans distinction de race. Jusqu'au 23 mars 1943, il n'y eut aucune contrainte exercée à l'encontre de la population arabe pour qu'elle fournisse des travailleurs aux Allemands. Les autorités musulmanes tentèrent alors de faire porter toute la charge sur les épaules des Juifs. Paul Ghez, membre du comité de recrutement de la main-d'œuvre juive, écrivit avec colère dans son Journal : « Interprétant le mot « tunisien », les autorités locales ont décidé qu'il y aurait cinq mille musulmans et trois mille Juifs… » bien que le rapport démographique fût tout autre. « Dans le contrôle civil de Tunis, il y a environ cinq cent mille musulmans et cinquante mille Juifs[36]. »

À l'époque même où l'entourage du bey manifestait une attitude relativement tolérante et éclairée, l'organisation nationaliste arabe du Croissant rouge s'opposa à l'inhumation dans le cimetière juif de Tunis de cinquante-cinq corps de victimes juives des bombardements alliés et exigea qu'ils soient enterrés à La Marsa. Ces milieux travaillaient en étroite coopération avec les Allemands et les aidaient à identifier les maisons et les biens des Juifs, notamment dans les villes de province. Ils veillaient à obéir aux ordres des Allemands et œuvraient même au sein du Comité de secours immédiat, organisme créé par les milieux fascistes d'inspiration allemande et censé apporter de l'aide dans la répartition des fonds juifs en vue de secourir immédiatement les « victimes des bombardements anglo-américains[37] ».

Il est difficile de savoir à quel point les milieux nationalistes furent sensibles à la propagande allemande diffusée par tracts signés du commandant des forces de l'Axe en Afrique du Nord, Arnim ; ces tracts insistaient sur le fait que les Juifs de Tunisie, en tant qu'éléments de la « juiverie internationale », étaient « responsables de l'attaque anglo-américaine contre l'Afrique du Nord[38] ». Mais, pour les nationalistes tunisiens, les Juifs étaient et demeuraient des collaborateurs du colonialisme français et ils étaient liés au colonialisme britannique en Palestine. La propagande nazie passa en partie

35 AYV, in CDJC, CCCLXXXVIII-3D, p. 53.
36 Paul Ghez, *Six mois sous la botte*, Tunis, SAPI, 1943, p. 52-53, 123-124.
37 Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'Occupation*, *op. cit.*, p. 141 ; AYV, témoignages 033/1372, Avner Degani de Gabès, Yossef Hattab de Djerba. Sur l'activité du COSI (Comité de secours immédiat), voir Avrahami, « Les communautés juives de Tunisie… », art. cit., p. 115-119.
38 AYV, in CDJC, CCCLXXXVIII-21. Les tracts étaient en arabe, en français et en italien.

par le prisme du mufti et par des canaux nationalistes arabes de Syrie, de Palestine, d'Irak et d'Égypte, ce qui renforça le lien entre ces milieux et ce qui se passait au Machrek ; à long terme, elle attisa l'hostilité au sionisme et à l'action sioniste des Juifs de Tunisie.

Les relations avec le Machrek et l'attitude à l'égard des événements en Palestine avaient commencé dès la veille de la guerre. En 1938 fut créé à Berlin le Comité pour la défense de la Tunisie, s'ajoutant au Comité de défense du Maghreb arabe et au Comité des réfugiés politiques d'Afrique du Nord. Ces derniers se spécialisèrent dans la propagande antijuive et anticolonialiste d'inspiration allemande. À Tunis même, des manifestations du Destour et du Néo-Destour contre les événements en Palestine éclatèrent à plusieurs reprises, manifestations qui s'intensifièrent dans les années 1930. Au cours de cette décennie, trois organisations du Néo-Destour en faveur de la question palestinienne furent même créées[39]. Non seulement la presse du Destour intensifia sa propagande, mais des incidents violents éclatèrent dans quelques villes de Tunisie. Selon un rapport interne des services de sécurité français, le consulat nazi en Tunisie, et à sa tête le consul Wagner, encouragea la jeunesse du Destour à frapper les Juifs en tous lieux et à boycotter les marchandises juives[40].

Par ailleurs, comme on peut le constater par leurs interventions dans la presse, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, nombre de nationalistes soutenaient que le problème de la Palestine ne faisait pas partie des préoccupations premières de la Tunisie. Selon eux, il était plus important de créer un front uni entre les Juifs et les Arabes pour un combat commun contre le colonialisme français[41]. Que ces propos, oraux ou écrits, aient été tenus uniquement à des fins de propagande, ou que quelques dirigeants tunisiens y aient adhéré, ils traduisaient davantage l'atmosphère d'avant la Seconde Guerre mondiale. Après la guerre, les dirigeants du Destour intensifièrent leur activité dans le Machrek. Dès juin 1945, Bourguiba réunit au Caire les exilés tunisiens d'Europe, fonda le bureau du Parti libéral constitutionnel tunisien et lança des publications en arabe et en français expliquant le problème de son pays. En juillet 1946, l'un des principaux

39 Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord*, *op. cit*., p. 39 ; Ageron, « Les populations du Maghreb face à la propagande allemande », art. cit., p. 4-5. Sur les organisations nationalistes fondées en Tunisie en faveur des Arabes de Palestine, voir Ghoul Fayçal, *La question palestinienne à travers la presse tunisienne*, mémoire de maîtrise, Nice, 1973, publié à Tunis en 1974, p. 21, qui mentionne les organisations suivantes : Comité de secours de la Palestine, Comité des étudiants de la grande mosquée de Tunis et Association des jeunes musulmans.

40 Nantes, 1723 III-VI, 1724 I-II.

41 Fayçal, *La question palestinienne, op. cit*.,p. 20 ; Elie Cohen-Hadria, « Les Juifs francophones dans la vie intellectuelle et politique de Tunisie », in Michael Abitbol (éd.), *Les Juifs d'Afrique du Nord aux* XIX*e et* XX*e siècles*, Jérusalem, 1980 (en hébreu)., p. 63.

militants du Destour, Youssef Rouissi, alors en Europe, arriva à Damas et organisa des campagnes de propagande autour du cercle de militants qu'il avait créé[42]. Il ne fait aucun doute que le lien avec les milieux nationalistes arabes en Égypte et en Syrie exerça également une influence sur l'attitude à l'égard des Juifs, mais cette influence ne se manifesta pleinement qu'après l'indépendance de la Tunisie et la prise du pouvoir par Bourguiba.

La situation en Libye était très différente de celle de la Tunisie, en premier lieu parce que le mouvement national arabe laïc, al-Djumhuriyya al-Tarabulusiyya (la République tripolitaine), homologue libyen du Destour (la constitution) de Bourguiba, fut éliminé en Tripolitaine lors de la répression de la révolte arabe en 1932. Depuis lors, et pendant toute la guerre jusqu'à l'occupation britannique en 1943, les militants du mouvement national libyen vivaient exilés en Europe et en Égypte. La force nationale laïque, acceptée en Tripolitaine jusqu'à son expulsion, coopéra avec les Juifs dans les négociations avec les Italiens[43]. Mais, en Tripolitaine également, comme en Tunisie, se produisit une inversion de leurs tendances à la tolérance envers les Juifs, lorsque ces milieux furent exposés aux idées du nationalisme arabe du Machrek. Le conseiller de al-Djumhuriyya était Abdul Rahman Azzam, qui fut par la suite le premier secrétaire de la Ligue arabe. Il combattit contre les Italiens de 1918 à 1924, puis s'installa au Caire où il fut ministre du gouvernement du Wafd[44]. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il fut proche d'Ali Maher (Premier ministre égyptien en 1936 et en 1939-1940), ainsi que du roi Farouk, qui collaborèrent avec les nazis. Dans ses mémoires, Azzam écrivit que les Allemands firent une grave erreur en ne proposant pas franchement une aide à la révolte de Rachid Ali al-Gillani[45].

Les dirigeants traditionalistes de al-Djumhuriyya comme le poète Slimane el-Barouni et Ramadan al-Swihli qui, en 1918, étaient favorables à une coopération avec les Juifs dans le dialogue avec les Italiens, connurent des difficultés après la guerre. Dès le début des années 1940 émergea en Tripolitaine une nouvelle élite d'intellectuels des villes, en particulier des couches sociales restreintes de petits commerçants et d'entrepreneurs enrichis depuis peu. Ils souhaitaient se démarquer des riches notables arabes liés aussi bien aux Juifs qu'aux Italiens. Cette nouvelle élite, sous l'influence égyptienne, était antisémite et ultranationaliste[46].

42 Habib Thameur, *Hâdhihi Tûnus* (Voici la Tunisie), Le Caire 1948 (en arabe)., p. 109-110.
43 Abdul Rahman Azzam, *Tsfhat min almedikhrat alsariya laoul amin am Ildjamaa alarabiya*, Le Caire 1977, p. 229, De Felice, *Les Juifs en terre arabe*, *op. cit.*, p. 80-81.
44 Parti patriotique laïc égyptien. *(N.d.T.)*
45 Azzam, *Tsfhat min almedikhrat alsariya laoul amin am Ildjamaa alarabiya*, *op. cit.*, p. 260.
46 De Felice, *Les Juifs en terre arabe*, *op. cit.*, p. 218-219.

En Cyrénaïque, le facteur national unifiant la population était la fidélité à la confrérie des Senoussi, d'obédience soufi, mouvement qui dès le XIXe siècle suscita non seulement un réveil religieux, mais également un leadership populaire, doté d'une base politique nationale. Le chef du mouvement national religieux de Cyrénaïque était à l'époque l'émir Muhammad Idris qui devint par la suite le premier roi de la Libye indépendante. En 1922, les patriotes de Tripolitaine lui proposèrent la couronne de l'émirat sur l'ensemble de la Libye. Dans son combat contre les Italiens, Idris avait obtenu le soutien britannique dès 1916 et, à partir de 1923 se retrouva en exil en Égypte.

La Cyrénaïque fut le seul endroit du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord qui ne fournit aucun volontaire arabe pour combattre dans les unités arabes nazies Dal[47] et Kodat[48], mais elle participa à l'effort de guerre des Alliés. Lorsque les armées italienne et allemande tentèrent d'occuper l'Égypte à partir de la Cyrénaïque, Idris, en coordination avec le commandement britannique, fut l'un des initiateurs de l'unité militaire libyenne qui combattit aux côtés de la Grande-Bretagne dans les opérations contre l'Italie. Pour l'essentiel, la contribution des soldats bédouins consista en des actions de guérilla et le passage de l'approvisionnement de l'Égypte jusqu'au désert libyen. En contrepartie de cette aide, Anthony Eden, ministre britannique des Affaires étrangères, annonça en janvier 1942 que la Libye ne reviendrait jamais sous souveraineté italienne. Après la guerre, les milieux patriotes de Libye recoururent abondamment à l'argument de « l'immense contribution apportée par les soldats libyens à l'effort de guerre » – en particulier dans le cadre du bureau arabe à Londres et de la Ligue arabe[49]. Même si après coup, les Libyens eurent tendance à exagérer l'importance de la contribution militaire des Senoussi, sa signification à l'endroit des relations judéo-arabes fut la suivante : en Cyrénaïque, les nationalistes religieux (senoussi) contrairement aux nationalistes laïcs de Tripolitaine et de Tunisie – se retrouvèrent du même côté que les Juifs.

Tous ces éléments eurent une influence sur le renouvellement des relations judéo-arabes pendant la Seconde Guerre mondiale et juste après ; ils déterminèrent également l'avenir des Juifs dans les deux pays. Cependant, en dépit du tournant survenu dans la configuration politique des éléments

47 Deutsch-Arabische Lehrabteilung (Unité de formation germano-arabe) : elle fut fondée en 1941 sous le commandement du général Felmy, au cap Sounion, en Grèce.

48 Kommando Deutsche-Arabische Truppen (Quartier général forces germano-arabes) : il était placé sous le commandement de la 5e armée de blindés allemande dans laquelle furent enrôlés, entre décembre 1942 et janvier 1943, deux bataillons de Tunisiens, un bataillon d'Algériens et un autre de Marocains. *(N.d.T.)*

49 Azzam, *Tsfhat min almedikhrat alsariya laoul amin am lldjamaa alarabiya*, *op. cit*., p. 297 ; Tahir Khemiri, *The Libyan Question,* Londres, The Arab Office, 1948, p. 7-11. Selon Azzam, le nombre de soldats libyens dans l'unité britannique sous le commandement de Bramley atteignit les quatorze mille, et le nombre d'officiers, cent vingt.

arabes nationalistes, pendant toute cette période, subsista l'aspect quotidien des relations de voisinage des deux populations. Dans les couches populaires, peu touchées par la propagande de la radio et des journaux, de tout autres considérations et des processus entièrement différents prévalurent.

Les rapports quotidiens : l'aspect social des relations judéo-arabes dans les villes de province

Ce que l'on sait des relations quotidiennes entre les Juifs et leurs voisins arabes pendant et après la guerre provient essentiellement de témoignages oraux. Dans les documents des divers ministères des Affaires étrangères et dans la presse, cet important aspect n'apparaît que très peu, voire pas du tout. On peut difficilement considérer les témoignages oraux comme une source historique. Il faut en général les aborder avec beaucoup de circonspection, en premier lieu parce que chaque témoin a son propre point de vue. Il faut également prendre en considération l'époque à laquelle ont été fournis les témoignages : tantôt peu après les événements, tantôt plusieurs années plus tard. Malheureusement, la plupart (mais pas tous) n'ont été recueillis que récemment dans le cadre du projet de Yad Vashem appelé « Livre des communautés de Libye et de Tunisie ». Malheureusement, non pas parce que les témoignages sont moins objectifs que ceux qui furent recueillis « à chaud » – nous ne croyons pas à l'objectivité en histoire –, mais parce que l'éloignement dans le temps d'une part influe sur la clarté de la mémoire humaine, et d'autre part augmente la nostalgie et la tendance à se raccrocher au passé. En dépit de ces sérieuses limites, cette source historique présente de nombreux avantages, notamment en ce qui concerne l'aspect social. L'éloignement dans le temps joue parfois le rôle de filtre affinant la perspective historique, dans la mesure où les sensations dominantes les plus puissantes gagnent en netteté. Il faut souligner que les informations fournies par les témoignages (le projet n'en est qu'à ses débuts) ne sont guère homogènes. La diversité des récits et la gamme étendue de points de contacts entre les Juifs et leurs voisins arabes permettent de mieux comprendre la complexité des relations généralement mesurées à l'aune des incidents violents et à travers le prisme des considérations politiques du mouvement national arabe d'une part et du sionisme de l'autre.

La plupart des témoignages évoqués dans cet article ont été recueillis auprès d'informateurs de villes de province qui avaient peu de contacts avec la population européenne, mais étaient assez dépendants de leur environnement arabe. Dans les petites villes, le phénomène du quartier juif séparé – la '*hara* – ou le ghetto, présent dans les grandes villes, n'existait pratiquement pas. Certes, certaines rues des villes de province étaient souvent habitées par une majorité juive, mais la population juive se distinguait moins.

Voici comment un habitant de Zliten, petite ville de Tripolitaine (qui, d'après le recensement de 1931 comptait 716 Juifs et 41 946 musulmans), décrit les relations entre les Juifs et leurs voisins arabes :

> Les relations entre Juifs et Arabes se résumaient à « Respecte-le, mais méfie-toi ». Dans les petites villes, les Arabes avaient besoin des Juifs parce que tout le commerce et l'artisanat de Zliten étaient entre leurs mains, et pas seulement à Zliten, mais également dans les environs. Des colporteurs juifs quittaient la ville à dos d'âne [...], mais souvent, les Arabes demandaient aux Juifs de descendre de leur monture[...]. Les Juifs eux aussi avaient besoin des Arabes – ces derniers apportaient dans des jarres l'eau douce aux maisons juives de la ville où l'eau potable manquait. Il y avait des compétitions sportives entre Arabes et Juifs, et il y avait une équipe de natation arabe et une autre juive [...]. Les Juifs avaient appris à nager dans les piscines des Arabes de la région[50].

Ce témoignage, bref mais caractéristique, montre que les relations de voisinage avec les Arabes étaient parfaitement normales. On y trouve des éléments de dépendance économique et même des compétitions sportives. Mais la suspicion mutuelle était latente. Le statut de *dhimmi* profondément ancré dans la conscience est évoqué incidemment dans l'exigence de descendre de l'âne, en présence d'un Arabe.

Un autre témoignage de Tamezert (ou Tamezret), petite ville du sud de la Tunisie (qui, en 1936 ne comptait que 48 Juifs), présente ainsi les relations entre Arabes et Juifs :

> Les Juifs comme les Arabes vivaient là dans des habitations creusées dans les montagnes et les collines (comme ceux qu'on appelle

50 AYV, Dvoush (Zliten, Libye).

> troglodytes). Les Juifs et les Arabes vivaient les uns aux côtés des autres, mais séparément[51].

Selon un témoignage de Bizerte, importante ville portuaire du nord de la Tunisie (1 250 Juifs, 13 985 musulmans et 7 971 Européens d'après le recensement de 1931), à la veille de la guerre et après, il existait une fructueuse coopération entre les deux troupes théâtrales de la ville, l'arabe et la juive. La troupe arabe aidait la troupe juive à monter les spectacles[52]. Un autre témoignage de la même ville fait état d'une séparation sociale totale entre Arabes et Juifs : « Ma famille et moi-même n'avions aucune relation sociale avec les familles arabes, elles ne se rendaient pas visite, les rapports se limitaient uniquement aux relations commerciales et aux relations d'affaires[53]. »
Un témoignage de Gabès, petite ville de province en Tunisie (2 459 Juifs, 12 128 musulmans et 1 011 Européens selon le recensement de 1931), précise :

> Les populations juive et arabe vivaient dans des quartiers voisins. Dans certains endroits, Arabes et Juifs vivaient dans la même maison et la même cour. Les relations entre les deux communautés étaient normales et les relations commerciales bonnes et profitables aux deux parties. Les Juifs étaient négociants, artisans, employés et intermédiaires, et il y avait même parmi eux un agriculteur et un charretier. Les Arabes étaient pour la plupart agriculteurs et charretiers, les autres étaient commerçants, employés et artisans… La proximité géographique des Juifs et des Arabes provoquait des frictions entre les deux populations, voire, de temps à autre, des incidents lorsqu'éclatait une querelle entre un Juif et un Arabe. La plupart du temps, un Arabe prétendait qu'un Juif avait insulté le prophète Mohammed. L'embrasement était en général évité par l'intervention d'un notable local qui scellait une *sul'ha* entre les parties ou la leur imposait. Il arrivait que l'affaire soit portée au tribunal chez le caïd[54].

Voici un autre témoignage de Gabès :

> Les relations entre Juifs et Arabes étaient correctes, relations de bon voisinage entre le gotha des autorités arabes de la ville et les nota-

51 AYV, Hattab (Djerba, Tunisie).
52 AYV, Maurice Yaïche (Bizerte, Tunisie) 03/4969.
53 AYV, Shalom Krief (Bizerte), 03/4974.
54 AYV, Degani (Gabès, Tunisie).

> bles juifs. La coutume voulait qu'on échangeât des cadeaux lors des fêtes religieuses et familiales. Des domestiques et blanchisseuses arabes travaillaient dans des familles juives. Malgré tout, le fossé demeurait. Il s'agissait de deux populations qui ne se mélangeaient guère. Dans les faubourgs de la ville, il y eut des cas d'enlèvement d'enfants juifs par des Arabes venus de l'oued. Dans les écoles, il y avait parfois des combats à jets de pierre entre enfants arabes et juifs[55].

Deux témoignages de Gabès offrent un paradigme des relations de voisinage dans la société majoritaire arabe : les relations commerciales et les services d'une part, et le déclenchement d'incidents violents de l'autre. En général, ces incidents éclataient à la suite d'une accusation portée par les Arabes selon laquelle les Juifs auraient insulté l'islam ou son prophète. Parfois, les incidents dégénéraient en événements plus graves – il en sera question par la suite – dont firent état les journaux et les documents du ministère français des Affaires étrangères[56].

Il y eut des cas où un dirigeant local de la communauté arabe ou juive était tenu en haute estime par les deux populations. Il s'agissait parfois d'un honorable cheikh arabe, parfois d'un rabbin ou d'un chef de la communauté juive d'une grande stature, reconnu par tous les habitants de la bourgade. Selon un témoignage de Messalta, petite ville de Tripolitaine (342 Juifs et 11 783 musulmans d'après le recensement de 1931) :

> Bibi, le président de la communauté, traitait de toutes les affaires de la communauté, petites ou grandes, financières ou administratives. En tout, il agissait avec probité et droiture, se comportant avec courtoisie envers chacun ; il était apprécié non seulement par les Juifs, mais également par les notables arabes qui le consultaient sur des questions administratives[57].

On trouve des propos similaires dans des témoignages provenant de Hajeb el Aioun, bourgade du centre de la Tunisie (140 Juifs et 956 musulmans selon le recensement de 1931), sur le chef de la communauté et son fondateur Josué Maïmon[58].

55 AYV, Abraham Tiar (Gabès, Tunisie), 033C/1371.
56 Nantes, 2224-2 (20 octobre 1924); 1723/3-1723/6, 1724/1-1724/2 (divers rapports sur les incidents de Sfax).
57 AYV, Tsouriel Shaked (Messlata, Libye), 033/2626.
58 AYV, témoignages d'originaires de Hajeb el-Aioun mis en forme par Esther Boutboul.

Les témoignages fournissent une riche documentation sur les relations économiques entre les deux populations. Ainsi un habitant de Misrata (Messurata), petite ville de Tripolitaine (comptant 628 Juifs et 37 600 musulmans selon le recensement de 1931) évoque un événement survenu pendant la Seconde Guerre mondiale, alors que la pénurie se faisait déjà sentir.

> Un jour, un acheteur italien vint se présenter chez moi pour acheter des tomates. Je lui dis que la marchandise était écoulée, et l'envoyai chez un marchant arabe qui, lui aussi affirma qu'il ne lui restait plus rien. Lorsque l'acheteur italien revint me voir, je lui dis que l'Arabe mentait. Un incident s'en suivit et l'affaire fut portée devant un juge italien. Après le procès, l'entrepôt du marchand arabe fut saisi et je gagnai 9% de sa marchandise[59].

L'ancien rabbin de la communauté de Messlata, en Tripolitaine raconte :

> En tant que rabbin de la communauté, je n'avais nul besoin de nouer des relations avec des Arabes. Le cadi de la ville me connaissait, mais nous nous rencontrions très rarement. En revanche, les autres Juifs devaient impérativement, pour gagner leur vie dans le commerce ou l'artisanat, instaurer des relations d'amitié avec autant d'Arabes que possible […]. Entre autres relations économiques, on peut citer les prêts accordés par les Juifs aux Arabes avant la saison des semailles. En contrepartie, l'emprunteur arabe devait s'acquitter de sa dette en accordant au prêteur juif une partie de ses récoltes à un prix réduit convenu d'avance […]. Le paiement de la dette en nature remplaçait les simples prêts à intérêt limité […]. Il faut souligner que l'Arabe remboursait toujours sa dette, veillant à apporter lui-même la marchandise dans la maison du prêteur juif. Il y était reçu avec beaucoup d'égards et un repas était organisé en son honneur par la maîtresse de maison juive […]. Un Arabe qui ne se serait pas conduit honnêtement se serait privé de toute possibilité d'obtenir des prêts[60].

Le rabbin soulignait que les Arabes conservèrent toujours de bonnes relations sur le plan commercial et sur le plan humain, mais il témoigne en toute candeur,

59 AYV, Moshé Zanzouri (Misrata, Libye), 033C/1362 ; Yehouda Zanzouri (Misrata, Libye), 033C/1363.
60 AYV, Tsouriel Shaked (Messlata, Libye).

qu'en dépit de ces bonnes relations, « nous devions toujours vivre de façon modeste et humble afin d'éviter des coups de la part des Arabes ».

Un autre aspect important de la vie en commun est l'attitude des Arabes à l'égard des lieux saints juifs. Il n'est pas question de traiter ici de la politique des autorités musulmanes concernant les lieux saints, mais des relations qui évoluèrent à ce sujet dans les couches populaires. À cet égard, la majeure partie des récits de témoins relève du folklore, dont nous ne traiterons pas ici, mais ils sont révélateurs d'une atmosphère particulière créée près des tombes des saints ou près des synagogues connues pour leurs vertus extraordinaires. Dans les villes de provinces, certains lieux saints étaient révérés aussi bien par les Juifs que par les Arabes. Et dans d'autres sites surgit, aux côtés d'un lieu saint musulman, un lieu saint juif, et *vice versa*. La concurrence et les foyers de frictions étaient alors inévitables[61].

D'aucuns expliquent l'intéressante rencontre religieuse dans la vie quotidienne comme faisant partie de la structure sociale qui laissait la place à une totale autonomie culturelle et religieuse, en même temps qu'à une interdépendance et une symbiose dans le domaine économique. Certains chercheurs mettent en relief l'influence dominante de la culture musulmane sur les minorités vivant en son sein. Quant à Harvey Goldberg, il souligne que, d'une part, il n'existait aucune séparation entre le monde matériel des affaires et les autres aspects de la vie culturelle, et d'autre part, il n'y eut pas d'influence automatique unilatérale de l'islam sur les autres cultures. Les témoignages montrent l'existence d'une dynamique dans les relations sociales : rapprochement et éloignement entre la société majoritaire musulmane et la minorité juive se poursuivaient au sein du dialogue social et culturel. L'antagonisme religieux dans les couches populaires joua un rôle important dans ce dialogue. Bien que Goldberg soit parvenu à ce constat d'après le texte de Mordekhai Hacohen (1859-1929), ses conclusions concernant les relations judéo-arabes s'appliquent aussi aux villes de province du xxe siècle[62].

La rivalité religieuse entre musulmans et Juifs à Zliten, en Tripolitaine, offre un bon exemple de ces relations complexes. On raconte qu'en juillet 1867, la synagogue de Bouchaïf fut incendiée par des musulmans. Selon la légende,

61 Voici quelques exemples de lieux saints aussi bien pour les musulmans que pour les Juifs : le livre de la Torah de Darnah (Cyrénaïque), la grotte sainte du mont Garian (Tripolitaine, Libye), dans la petite ville de el-Hamma dans le sud de la Tunisie ; quant aux exemples de rivalité religieuse entre Musulmans et Juifs, ils sont particulièrement marquants dans la petite ville de Zliten, en Tripolitaine, dans la grande synagogue de Tripoli, et dans la mosquée Sidi Yacoub de Tripoli.

62 Harvey E. Goldberg, « Jewish-Muslim Religious Rivalry in Tripolitania », *International Journal of Middle East Studies*, n° 12, 1980, p. 157-170.

à cette occasion, le saint musulman enterré à proximité sortit de sa tombe pour mettre le feu à une maison de prières juive dont le voisinage impie perturbait son repos[63]. La synagogue Bouchaïf fut incendiée et endommagée à plusieurs reprises et chaque fois reconstruite ou restaurée. Elle brûla également pendant la Première Guerre mondiale. Selon le témoignage d'un habitant originaire de Zliten :

> Bouchaïf fut magnifiquement reconstruite après la Première Guerre mondiale avec des colonnes de marbre […]. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les Arabes se livrèrent au pillage, emportant les superbes portes en bois sculpté de Bouchaïf. Le boucher arabe Hassin Shaksheti fit fortune en revendant ces portes. En janvier 1943, après l'entrée des Anglais dans la ville, les Juifs ne portèrent pas plainte, car ils ne voulaient pas d'affrontement avec les Arabes. Un jour Hassin Shaksheti se rendit à Tripoli avec deux voitures pleines de peaux. Au retour, il prit l'autobus avec tout son argent sur lui. Il pleuvait à torrents et l'autobus fut arrêté sur une route étroite qui coupait un oued, près de la mer, à une quinzaine de kilomètres de Zliten. Les portes de l'autobus s'ouvrirent brusquement sous l'effet d'un tourbillon ; l'homme tomba et disparut. Telle fut la fin d'un voleur[64].

Les relations quotidiennes établies dans le cadre des éléments étudiés plus haut continuèrent à déterminer dans une large mesure les relations judéo-arabes également à l'époque de l'exacerbation des persécutions des Juifs. Ces derniers furent envoyés dans des camps de concentration et des camps de travaux forcés. Dans un témoignage collectif recueilli en Tunisie le 12 décembre 1946, peu après la guerre, et conservé au centre des archives juives de Paris, on trouve les propos suivants :

> Les Arabes qui ressentaient une joie perverse étaient ceux du parti germanophile [ce parti n'est pas spécifié]. Certains avaient de la sympathie pour les Juifs, surtout lorsque les Allemands exigèrent aussi l'enrôlement de main-d'œuvre non-juive […]. D'une façon générale, la majorité de la population ne manifesta pas d'hostilité à l'égard des Juifs astreints au travail […]. L'élite musulmane fut résolument judéophile[65].

63 Charles L. Feraud, *Annales tripolitaines*, Tunis, Tournier, 1927, p. 420.
64 AYV, Dvoush (Zliten, Libye).
65 AYV, CDJC CCCLXXXVIII-30.

Un témoignage recueilli auprès d'un originaire de Tunis en 1978 donne un tableau plus nuancé :

> La réaction des Arabes fut très disparate. D'un côté, on peut dire que l'opinion publique arabe était favorable aux Allemands, mais elle était dominée par les Français et, donc, n'osa pas sortir du cadre… À l'arrivée des Allemands, les Arabes tentèrent de les aider. J'ai vu des Arabes accompagner des soldats allemands pour les aider. Ensuite [après la fin de l'occupation allemande], j'ai entendu que la première réaction des Juifs simples du quartier juif consista à rendre aux Arabes les coups qu'ils avaient reçus de leur part à l'époque de la domination allemande[66].

Un rapport des services secrets américains corrobore ces sentiments d'après la Libération par les Alliés. En dépit de sa tonalité antisémite, ce rapport enseigne que les Juifs de la *'hara* de Tunis tentèrent de se venger des Arabes pour tout ce qu'ils leur avaient fait subir pendant l'occupation allemande. C'est dans ce contexte qu'éclata, le 26 mai 1943, l'incident de la rue Sidi Mardoum à Tunis[67].

De nombreux rapports de l'époque font état de la sympathie de la rue arabe pour les Allemands en Tunisie. Fut mentionnée en particulier la réaction mitigée des Arabes lors de la libération de la Tunisie par les Alliés. Stupéfait par l'hostilité de la population musulmane, le général Catroux, de l'état-major de la France libre, écrivit au général de Gaulle : « Les musulmans, en très petit nombre, se sont contentés d'observer sans applaudir… Les Tunisiens parlaient de "l'occupation de la Tunisie" ou de sa reconquête par les armées alliées. Les seuls qui ont célébré la Libération, ce furent les Juifs et les communistes. » Cette attitude n'enseigne cependant rien quant à l'hostilité à l'égard des Juifs en Tunisie[68].

Lorsque les Allemands commencèrent à recruter de la main-d'œuvre non juive en Tunisie pour effectuer des travaux pénibles, la sympathie généralement ressentie par la population musulmane à leur égard commença à s'éroder, processus qui ne fit que s'intensifier avec les défaites de l'Axe sur le front. L'attitude de la population arabe envers les Juifs en fut elle aussi quelque peu

66 IJC [Institut du judaïsme contemporain, Université hébraïque, département de documentation orale], témoignage de Shlomo Barad, 1 (154).

67 National Archives, Washington (NA) : RG 226 E 88 Boîte 664, Dossier Tunis, 1-99.

68 Ageron, « Les populations du Maghreb… », art. cit., p. 37, cite *L'avenir social*, 25 mai 1943 ; voir une impression similaire dans le Journal de Jordan, officier de l'armée britannique, p. 226.

modifiée. D'une part, une certaine compassion s'exprima, de l'autre, cette situation constitua un terrain propice aux affrontements. Le 22 janvier 1943, se produisit un incident très grave entre des Arabes et des Juifs astreints au travail à l'aéroport d'El-Aouïna. Les Arabes accusèrent les Juifs d'avoir envoyé des signaux aux avions alliés parce que le nombre de victimes arabes à l'aéroport dépassait celui des victimes juives. La véritable raison en était que les Allemands faisaient davantage confiance aux travailleurs arabes qu'aux travailleurs juifs. En général, ils ne laissaient pas ces derniers s'approcher des avions[69].

Si l'on devait caractériser les tendances principales de l'attitude des simples Arabes à l'égard des Juifs à l'époque des persécutions, il faudrait signaler trois phénomènes : a) l'abri accordé par les villageois arabes aux Juifs qui fuyaient les bombardements des grandes villes ; b) La vente de nourriture par des colporteurs arabes aux Juifs internés dans des camps de travail ou des camps de concentration ; c) Manifestations de joie perverse et pillage des maisons abandonnées par les Juifs pendant la guerre.

Aussi bien en Libye qu'en Tunisie, la population arabe des villes de province donna asile aux Juifs qui fuyaient les bombardements des grandes villes par les Alliés. D'une façon générale, les Arabes dans les villages et dans les campements bédouins accueillirent les réfugiés, leur louèrent leurs maisons, leurs chambres ou leurs grottes (Garian en Tripolitaine) et parfois même les aidèrent à protéger les biens juifs contre paiement. L'abri accordé aux Juifs relevait de la transaction commerciale et, dans de nombreux cas, apporta un revenu inespéré aux villageois. Dans d'autres cas, en dépit du gain, cette hospitalité provoqua un encombrement et une charge pour l'hôte arabe. S'il existait auparavant des relations sociales et économiques entre les familles juives et l'hôte arabe, les Juifs eurent parfois la possibilité de continuer à bénéficier de leurs activités antérieures, comme un certain pourcentage de la récolte ou du troupeau en contrepartie de prêts. Mais la plupart des Juifs vivant pendant la guerre dans des villages arabes ou parmi les Bédouins ne purent continuer à s'adonner à leur commerce ou à leur artisanat. Ceux qui avaient des économies y puisaient[70].

Il y eut des cas où les Arabes exigèrent des Juifs, pour leur accorder un abri, une somme élevée qu'ils ne pouvaient pas verser, et les Juifs furent contraints de retourner comme ils étaient venus. Il arriva aussi que les Juifs

69 Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'Occupation*, *op. cit.*, p. 141 ; voir AYV, documents de Nuremberg, NG-4882/11/465/E. Ces documents témoignent de l'immense confiance des Allemands dans les Arabes de Tunisie. Voir également Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord pendant la Seconde Guerre mondiale*, *op. cit.*, p. 114.
70 AYV, Zevoulon Guilam de Amros, Tripolitaine, ainsi que les témoignages de Hajeb el Aioun, Tunisie.

soient chassés par les Arabes qui craignaient les Allemands ou leur étaient favorables. Il y eut aussi des cas d'attaques et de vols, voire de coups portés aux Juifs qui avaient osé se déplacer pour trouver un moyen de subsistance et erraient sur des chemins de montagne ou dans le désert. Ainsi, les Juifs de Misrata, ville de Tripolitaine, trouvèrent refuge dans la bourgade de Zaouiet el Mahjoub, à environ douze kilomètres de la ville. Au début les Juifs furent très bien accueillis, mais lorsque les réfugiés voulurent établir une petite synagogue pour le temps de leur séjour, les relations se détériorèrent, au point que finalement les Juifs durent retourner à Misrata malgré le danger des bombardements[71].

Le phénomène de la vente de nourriture aux Juifs astreints au travail est mentionné dans de nombreux témoignages. En Libye comme en Tunisie, les colporteurs arabes fournirent aux travailleurs juifs le complément de nourriture tellement indispensable, le plus souvent à des prix exorbitants. Les colporteurs arabes s'assemblaient près des clôtures du camp, vendaient à ceux qui en avaient les moyens divers produits. Par exemple, aux portails de Djadu (ou Giado), camp de concentration particulièrement sévère dans les hautes terres de Tripolitaine, où plus de cinq cents personnes moururent de faim, de maladies et des conditions sanitaires catastrophiques, les colporteurs arabes vendaient des produits agricoles : orge, oignons, pommes de terre, arachides et parfois même volailles. La vente s'effectuait moyennant de l'argent, des bijoux ou des vêtements. Mais seuls les prisonniers aisés pouvaient profiter de telles transactions. Il existe des témoignages, principalement en Libye, sur l'aide apportée par des Arabes à des tentatives d'évasion du camp. Mais selon d'autres témoignages, surtout en Tunisie, des Arabes aidèrent les Allemands à rattraper des Juifs évadés ou à identifier les maisons ou les biens des Juifs[72].

On dispose de témoignages, aussi bien en Libye qu'en Tunisie, selon lesquels, à l'époque où les Juifs furent absents de leurs maisons, soit parce qu'ils avaient été déportés dans un camp de concentration, soit parce qu'ils avaient fui les bombardements, les Arabes se précipitèrent dans leurs maisons et leurs magasins pour piller tout ce qui s'y trouvait.

Il existe cependant des rapports contraires selon lesquels les Arabes gardèrent soigneusement les biens juifs qui leur avaient été remis en

71 De Felice, *Les Juifs en terre arabe*, *op. cit.*, p. 207 ; voir également AYV, Dvoush (Zliten), Hajeb el Aioun.

72 AYV, Magidish (camp Djadu ou Giado) 033C/1149, Zoaretz (camp de Homs) 033C/927 ; Institut du judaïsme contemporain, Université hébraïque, département de documentation orale (ci-après IJC), Yehoshoua Douieb (camp de Bizerte), (36)/3.

dépôt[73]. Parmi tous les témoignages, on trouve aussi une chanson en arabe populaire célébrant avec allégresse l'infortune des Juifs. Un habitant de Tunis témoigne :

> Nous étions tout un convoi de Juifs conduits au travail dans le camp de concentration de Bizerte. Lorsque nous avons traversé le quartier arabe, nous avons entendu des remarques offensantes prononcées par des habitants, principalement des hommes ; les femmes arabes, elles, se rassemblaient pour ricaner. Nous avons même entendu une chanson contre les Juifs : […] « Enfonce la pelle [pour creuser], oh Shalom[74] / car c'est vraiment ton jour de malchance », c'est-à-dire, jusqu'à présent, tu avais la vie facile (tu étais commerçant ou employé), maintenant tu travailleras dur[75].

De toute évidence, il émane de cette chanson une joie féroce.

Le tableau qui ressort de cet ensemble de témoignages sur les relations quotidiennes entre la minorité juive et la société majoritaire musulmane est extrêmement diversifié. On y trouve des exemples de coexistence, de symbiose économique, de rivalité religieuse, des relations de bon voisinage et des incidents sporadiques. L'époque de la Seconde Guerre mondiale donna aux couches inférieures de la population arabe le sentiment qu'il était licite de faire couler le sang des Juifs. Seule l'autorité du pouvoir central aurait pu empêcher l'embrasement et la traduction en véritables pogroms de ces expressions orales de joie féroce. Avant la guerre déjà, il arriva souvent que des incidents et des conflits mineurs dégénèrent en pogroms contre les Juifs[76].

Mais après la guerre, ce fut particulièrement difficile. Bien qu'en Tunisie, la propagande nazie ait été plus intense, et bien qu'il s'y soit produit de nombreux incidents graves avant la Seconde Guerre mondiale, il n'y eut pas dans ce pays de violences telles qu'en connut la Tripolitaine en novembre 1945, et qui empêchèrent totalement que des Juifs vivent dans ce pays.

73 AYV, Magidish, *ibid*., Hajeb el-Aioun, *ibid*.
74 Surnom donné aux Juifs.
75 IJC, Yehoshoua Douieb, (36)/3.
76 Par exemple à Garian, en Libye ; voir *Paix et Droit*, octobre 1923 ; à Tripoli, en juin 1933, voir De Felice, *Les Juifs en terre arabe*, *op. cit*., p. 149, 155-156. En revanche, à La Goulette, le 24 avril 1934, des graffitis de croix gammées et des inscriptions *Heil Hitler* furent tracés sur les murs de quelques maisons appartenant à des Juifs, et on craignit des incidents sanglants qui furent évités. Nantes, rapport de la police, 1723/3-1723/6, 1724/1-1724/2.

Rupture du fragile équilibre : incidents sanglants et pogroms

La plupart des frictions légères entre Juifs et musulmans, on l'a vu, étaient un phénomène assez fréquent, propre aux relations de voisinage partout dans le monde. En général, à peine écloses, elles se calmaient d'elles-mêmes, sans dégénérer. Certains chercheurs expliquent que si des querelles dégénèrent en pogroms, c'était du fait de l'hostilité latente à l'égard des Juifs au sein des couches populaires de la population musulmane, hostilité qui éclatait dès que l'occasion s'en présentait, la moindre étincelle suffisant à déclencher un embrasement[77].

Mais indépendamment de cette hostilité latente, il exista aussi toujours des relations de voisinage et de dépendance, et en conséquence les relations au sein des couches populaires se caractérisaient plutôt par un équilibre précaire entre les facteurs de séparation et les facteurs d'union. Cet équilibre précaire était rompu en général pour trois raisons : a) orchestration de propagande et incitation à la violence contre les Juifs par un élément intéressé ; b) organisation d'un groupe prenant l'initiative de pogroms ; c) état de faiblesse du pouvoir central.

En Tunisie, sous le régime de Vichy, ces trois éléments étaient réunis et ce fut la raison des incidents sanglants survenus à Gabès. Le 20 mai 1941, par suite des violences arabes dans la ville, sept Juifs furent tués, plusieurs autres blessés ; une grande synagogue fut saccagée et des dizaines de magasins et de maisons juives pillés. Les violences furent déclenchées par des incitations au pogrom à la radio de Berlin et à la radio Bari[78] en arabe, notamment les discours du mufti Hadj Amin al-Husseini. Des tracts distribués par les organismes nationalistes pronazis appelaient à massacrer les Juifs[79]. La France elle-même, comme le montre Abitbol, « apparaissait comme un géant dont la puissance avait volé en éclat du fait de l'armée allemande […] les autochtones (qui aspiraient à l'indépendance) infligèrent leurs premiers coups au maillon le plus faible de l'ordre colonial : les Juifs[80] ». On assista également à des démonstrations de force, à des violences verbales et à la diffusion de tracts par les jeunes du Néo-Destour dans le cadre des bataillons « verts », des « lions du drapeau » et du « croissant rouge », dans

77 Voir Yaron Tsur, *Août 1917 en Tunisie – Anatomie des pogroms musulmans sous le régime colonial*, mémoire de maîtrise soutenu à l'Université hébraïque, Jérusalem, 1981 (en hébreu), p. 20.

78 Radio Bari ou radio Paris. La lettre « P » n'existe pas en arabe. *(N.d.T.)*

79 De nombreux témoignages provenant de la ville de Gabès décrivent l'enchaînement des événements : AYV, Avner Degani, Abraham Tiar, Houati Damari, Rahamim Houri. Voir également l'élégie composée à la mémoire des victimes des pogroms de Gabès, voir Peretz Maïmon (éd.), *Et Abraham vieillit dans la bonté et la vérité*, yéchivat HaMaayan, Beersheva (A T) (en hébreu), p. 78.

80 Abitbol, *Peamim*, p. 88.

d'autres villes de Tunisie comme Tunis, Hammam Lif, Monastir, Nabeul, Sfax et Gafsa, et dans d'autres endroits du Cap Bon et du Sahel. Mais dans aucune des villes ne se produisirent des incidents sanglants. Selon les sources à notre disposition, on ne trouve guère d'explication satisfaisante concernant les causes immédiates des pogroms. L'action du 20 mai 1941 semble avoir été une action coordonnée. Dans l'après-midi, entre la prière de *Minha* et celle de *Arvit*[81], des Arabes se déchaînèrent contre le quartier densément peuplé de Juifs, se dirigeant directement vers la synagogue. Mais comme c'était le moment entre les deux prières, celle de l'après-midi et celle du soir, il ne s'y trouvait que peu de fidèles. Pour la plupart, les émeutiers étaient connus des Juifs, certains étaient de familles aisées et respectées de la ville, réputées pour leurs positions tolérantes. Les émeutiers s'attaquèrent aussi aux Juifs proches des Arabes qui étaient au courant de leur organisation nationaliste en troupes d'assaut. La police française n'apparut que plusieurs heures après le début des émeutes et rétablit l'ordre. Le pogrom survint dans une atmosphère saturée de haine et de propagande venimeuse, et malgré tout, comme l'affirmèrent les témoins, il prit les Juifs par surprise. Personne ne croyait que les Arabes tenteraient de mettre en pratique les propos de la propagande. En outre, au début de la guerre, les notables de la ville – arabes et juifs – s'étaient réunis à l'initiative du caïd local et avaient organisé une garde civile constituée de jeunes issus des bonnes familles et chargée d'effectuer des patrouilles nocturnes dans les marchés afin d'éviter les désordres, les vols et l'exploitation à mauvais escient de la situation de guerre.

Malgré la pénible impression laissée par l'incident de Gabès et l'attitude générale des milieux extrémistes, cela ne compromit pas l'équilibre fragile de la vie juive en Tunisie. Ce qui se passa en Libye en novembre 1945 fut bien différent par son ampleur, sa durée, sa cruauté et le nombre de victimes. Si les données de départ des incidents de Gabès en mai 1941 et de Tripolitaine en novembre 1945 furent similaires, leur déroulement fut entièrement différent.

Début novembre 1945 fut perpétré en Libye l'un des pogroms les plus effroyables de l'histoire de l'histoire des Juifs de ce pays. Il commença le 4 novembre par une altercation comme il y en avait tant en Afrique du Nord entre jeunes musulmans et jeunes Juifs, à proximité du quartier juif de Tripoli. L'agitation s'étendit rapidement dans toute la ville et gagna même les villes de province. Les pogroms se poursuivirent pendant quatre jours et ce ne fut que le dernier jour que les autorités britanniques alertèrent l'armée

81 *Arvit*, prière du soir qui ne peut se réciter avant la tombée de la nuit. *(N.d.T.)*

pour reprendre le contrôle de la situation. Les résultats furent terribles : cent trente morts, deux cent soixante-cinq blessés, quatre-vingt-douze enfants laissés orphelins et trente femmes devenues veuves. Neuf synagogues furent incendiées et plusieurs centaines de maisons et boutiques appartenant à des Juifs de Tripoli, d'Amros[82], Tadjourah, Messlata, Janzour (Zanzour) et Zaouïa furent pillées et détruites. Plus de 4 000 Juifs se retrouvèrent sans toit (dont la moitié trouvèrent abri dans les camps de réfugiés établis par les autorités britanniques dans les bâtiments des Talmud-Torah (maisons d'étude) et dans l'école italienne fréquentée par les Juifs.

Les pogroms de novembre 1945 en Lybie ont été étudiés en détail par De Felice[83] qui a analysé les facteurs économiques, sociaux et politiques au moment des événements et a examiné le poids de l'élément national arabe comparé à l'élément britannique. Il fournit une explication assez complète des causes immédiates et directes des pogroms.

Le contexte économique des émeutes consista en un gel du commerce, de la production et de l'agriculture, qui se trouvaient entre les mains des Italiens, lesquels cessèrent d'investir en Libye par suite de la situation sur le front. Le chômage augmenta du fait de l'irruption de soldats et de prisonniers libérés qui affluèrent de l'intérieur du pays dans la capitale Tripoli. Une catastrophe naturelle provoquée par la crue de l'oued Zigzaou[84] qui sortit de son lit ruina des milliers d'Arabes. Dans ce contexte économique difficile, on assista à une recrudescence des accusations selon lesquelles les Juifs « affamaient le peuple », s'enrichissaient à ses dépens, accaparaient les denrées et pratiquaient l'usure.

De 1944 à 1945, un nouveau cercle politique s'organisa en Tripolitaine dans le cadre du parti nationaliste al-Hizb al-Watani, lié aux groupes nationalistes égyptiens et à la Ligue arabe constituée en mars 1945. Ce parti était composé dans sa grande majorité d'exilés de l'époque de la domination italienne, rentrés en Libye après l'occupation britannique, ainsi que de militants arabes arrivés de Syrie, d'Eretz Israël et d'Égypte. Bon nombre furent employés dans le cadre des troupes auxiliaires et dans la police. L'un des nouveaux dirigeants qui se distingua alors fut Aoun Souf, chef du Comité de défense de la Tripolitaine au Caire, rentré en Libye un mois avant les pogroms.

Les événements de novembre 1945 mirent les Juifs libyens en état de choc. Non seulement ils modifièrent radicalement les relations entre Arabes et Juifs, mais ils décidèrent du sort de la présence juive en Libye. Pourquoi

---

82 Banlieue de Tripoli. *(N.d.T.)*
83 De Felice, *Les Juifs en terre arabe*, *op. cit*., p. 217-234.
84 Sur laquelle s'appuyait la ligne Mareth baptisée « ligne Maginot du désert ». (N.d.T.)

des pogroms similaires ne se produisirent-ils pas en Tunisie, pourtant plus exposée que la Libye à une agitation antisémite débridée pendant la Seconde Guerre mondiale ? Nul doute que l'inefficacité de la réaction britannique pour restaurer l'ordre public constitua l'une des principales raisons de l'extension et de la gravité des pogroms. Mais l'initiative et la coordination des pogroms déclenchés au même moment dans plusieurs endroits étaient l'œuvre du nouveau mouvement nationaliste qui avait émergé en Libye dans les années 1943-1945.

L'analyse approfondie de De Felice pèche en un point. Selon lui, les pogroms s'expliquent par les événements survenus pendant deux ans – depuis l'occupation britannique. Il ne traite pas des facteurs fondamentaux qui conduisirent à cette explosion de violence de la part des Arabes, et ancrés dès l'époque coloniale italienne.

Contrairement au régime colonial français en Tunisie qui reposait dans l'administration locale sur le pouvoir pyramidal musulman avec à sa tête le Bey, les Italiens détruisirent presque entièrement l'infrastructure des autorités locales en réprimant la révolte arabe[85]. En Tripolitaine, la situation était encore plus grave qu'en Cyrénaïque. La confrérie religieuse des Senoussi avait réussi en Cyrénaïque à fonder une infrastructure administrative grâce à l'influence des chefs de tribus. Le soutien britannique dont bénéficia le dirigeant senoussi Idriss pava la voie à l'union de toutes les parties de la Libye sous sa couronne après l'obtention de l'indépendance. Il n'est donc guère étonnant que les pogroms de novembre 1945 survenus en Tripolitaine épargnèrent la Cyrénaïque. Dans cette région aussi, le terrain était propice à une agitation antijuive, puisqu'elle avait été elle aussi atteinte par la propagande fasciste et les incitations à la violence venant d'Égypte et d'Eretz Israël.

Trois jours avant le début des troubles antijuifs en Égypte, l'atmosphère antisémite était ressentie aussi à Benghazi. Lorsque le cadi en chef de Cyrénaïque en fut informé, il réunit tous les conseils locaux et ordonna de cesser toute incitation antijuive dans les mosquées. Une notification expresse en ce sens fut communiquée aux imams et aux *moukhtars* [chefs de villages] locaux. Le cadi en chef prononça un sermon dans cet esprit : « Juifs et Arabes sont des frères. En dépit des différences de religion, nous sommes tous des serviteurs du Dieu Un et c'est à Lui que nous devons rendre des comptes[86]. »

85 Anderson, p. 216-221, 270-279. Dans son livre, l'auteur compare l'évolution du nationalisme et des institutions de l'État en Libye et en Tunisie, et attribue les différences à la tradition coloniale. Bien qu'elle ne traite pas des Juifs, son approche et ses conclusions correspondent aux différentes réactions de la population arabe à l'égard des Juifs dans les deux pays.

86 ASC, S32/1069 ; Rapport de Benghazi du 6 novembre 1945, S25/5217.

L'atmosphère d'incitation à la violence emprunta de tout autres voies en Tripolitaine. En juillet, le cadi local de Homs prononça un sermon enflammé contre les Juifs, et en octobre, un mois avant le pogrom, l'accusation se propagea dans Tripoli selon laquelle les Juifs avaient assassiné une fillette arabe et avaient jeté son corps dans un puits. Quant à l'étincelle qui donna le signal des pogroms, ce fut la rumeur selon laquelle les Juifs avaient assassiné le mufti et le cadi, et avaient mis le feu au tribunal musulman.

En d'autres termes, la situation en Cyrénaïque rappelle à bien des égards celle de Tunisie. Désireux de prouver leur maturité et leur aptitude à l'indépendance, une autorité centrale arabe forte et un mouvement national arabe responsable de Bourguiba en Tunisie et d'Idriss en Cyrénaïque étaient intéressés à éviter des troubles contre les Juifs. Le pogrom de novembre 1945 en Tripolitaine fut la première opération organisée et coordonnée du mouvement nationaliste arabe local qui venait de voir le jour. Jusqu'en 1943, tous les militants du mouvement national libyen avaient été exilés par les Italiens. Ce ne fut qu'en 1935 que fut créé pour la première fois un établissement d'enseignement supérieur de l'islam, dont les premiers diplômés occupèrent des fonctions sous la monarchie. À part cet institut, aucun établissement d'enseignement supérieur ne fut créé par les Italiens pour les Libyens. La destruction de l'infrastructure de l'organisation tribale en Tripolitaine fut si profonde que les Britanniques se heurtèrent à de nombreuses difficultés pour la ressusciter[87].

Les éléments arabes qui prirent l'initiative de l'agitation en Tunisie en 1941 et des pogroms en Libye en novembre 1945 avaient subi l'influence d'idées provenant d'exilés pro-allemands en Palestine. En tant que représentant national libyen, Azzam insiste nettement dans son livre sur la sympathie fondamentale qu'il ressentait pour l'Allemagne nazie. Les fondateurs de la branche armée de al-Hizb al-watani (le parti nationaliste libyen) – « la main noire » – étaient des proches du « bureau arabe » et, pendant la guerre, comptaient parmi les fidèles partisans de l'Axe[88]. En revanche, pendant la Seconde Guerre mondiale, on l'a vu, les Senoussis de Cyrénaïque et les Juifs se retrouvèrent du même côté. La situation était similaire en Tunisie où les dirigeants du pouvoir national comme Bourguiba, ne voulurent pas être identifiés clairement avec les nazis.

***

87 Lisa Anderson, *The State and Social Transformation in Tunisia and Libya 1830-1980*, Princeton, 1986, p. 220.
88 Azzam, *Tsfhat min almedikhrat alsariya laoul amin am Ildjamaa alarabiya*, *op. cit.*, p. 229 ; ASC, rapport du 14 novembre 1945, S25/10165.

Les relations entre la diaspora juive et la société majoritaire musulmane en Lybie et en Tunisie connurent un véritable tournant pendant la Seconde Guerre mondiale. L'exposition à la propagande nazie et à la propagande arabe nationaliste du Machrek aboutit à une recrudescence du mouvement national arabe en Libye et à une consolidation de son homologue en Tunisie. Aussi bien en Libye qu'en Tunisie, la persécution par le régime fasciste et nazi éloigna la majeure partie de la population juive de la tendance à l'intégration dans la société majoritaire musulmane. La plupart des Juifs tirèrent la leçon de la Seconde Guerre mondiale et rejoignirent le sionisme. Certains milieux s'orientèrent même vers le sionisme concret. Le mouvement des « Jeunes de Sion » en Tunisie fut fondé officiellement le 14 juillet 1943, soit environ deux mois après la libération du pays par les Alliés, le jour de la fête nationale de la France libre, anniversaire de la prise de la Bastille. En d'autres termes, les deux populations, arabe et juive, empruntèrent des voies séparées. Chacune renforça son identité nationale. En dépit du laïcisme et de la tolérance de l'élément national en Tunisie qui ne fut pas entraîné dans des pogroms pendant la Seconde Guerre mondiale, très peu de Juifs s'identifièrent au nationalisme arabe tunisien ou adhérèrent au Néo-Destour. Ce qui détermina les Juifs à s'éloigner de la société musulmane, ce fut la conjonction de l'atmosphère politique et de l'expérience de la vie quotidienne avec le voisinage arabe. Sans mentionner le fait que les incidents violents entre Juifs et Arabes s'intensifièrent à partir de 1945, plus violents encore en Libye qu'en Tunisie. Lorsque le fragile équilibre de ces relations fut rompu en Libye, et que le mouvement nationaliste tunisien s'aligna davantage sur la politique de la Ligue arabe, la confiance dans l'avenir fut ébranlée chez les Juifs des deux pays. L'alternative des Juifs de Libye et de Tunisie consista à se rapprocher davantage de la puissance européenne et de la culture dans laquelle ils avaient grandi. En Tunisie, l'attrait de la culture française fut plus fort que celui de l'Italie sur les Juifs de Libye.

L'interprétation arabe met en relief le sionisme pour expliquer la rupture entre la population majoritaire musulmane et la minorité juive. Mais l'engouement pour la solution opposée à l'intégration dans la majorité arabe, qu'il s'agisse du sionisme ou de l'Europe, aussi bien en Libye qu'en Tunisie, ne se produisit qu'après la guerre. Jusqu'alors, le militantisme sioniste se limitait principalement à l'action culturelle, sans prôner l'immigration en Israël. L'analyse des relations entre les deux populations serait donc incomplète si on les décrivait uniquement en termes d'affrontement politique. Même pendant la Seconde Guerre mondiale, et dans son sillage, différents éléments entraient

en jeu. Entre autres apparut en Tunisie dans les derniers mois de l'occupation allemande un principe que Bourguiba exploita par la suite dans sa propagande, à savoir la communauté de destin, puisque les Arabes tunisiens furent eux aussi astreints au travail aux côtés des travailleurs juifs[89]. De rares Juifs, que ce soit en Libye ou en Tunisie, rejoignirent les mouvements nationalistes arabes locaux pour diverses raisons pragmatiques, et les propagandistes arabes ne se privent pas d'en faire état dans leur lutte contre le sionisme. Par exemple, Khemiri, militant nationaliste libyen, décrit ainsi les relations judéo-arabes en Libye après la guerre :

> Les Juifs en Libye font désormais partie intégrante du pays. Ils s'habillent comme les Arabes, parlent comme les Arabes et bon nombre ont même adopté des noms arabes. Sur le plan politique aussi, ils s'identifient aux Arabes. Le mémorandum soumis à l'Onu par le Front national uni de Libye pour demander l'unification du pays, son indépendance et l'adhésion à la Ligue arabe porte également la signature de Zachino Habib, représentant de la population juive de l'époque. Lorsque des troubles éclatèrent en Libye en juin 1948, ils furent réprimés par les forces de police britanniques. Mais leurs causes ne furent pas effacées. Les publications, les journaux et les brochures sionistes continuèrent à pénétrer en Libye […]. Sans la propagande sioniste, il n'y aurait pas de problème juif en Libye[90].

Même cette description tendancieuse qui tente d'idéaliser la situation de la diaspora juive en Libye et qui impute au sionisme toute la responsabilité des persécutions antijuives contient un reflet de la vérité historique. Les Juifs d'Afrique du Nord d'une façon générale et dans les villes de province en particulier étaient certes parfaitement intégrés dans leur environnement arabe sur le plan économique et sur le plan du comportement. Qui plus est, par crainte pour leur sécurité et du fait de leur grande dépendance vis-à-vis des Arabes dans la vie quotidienne, de nombreux Juifs furent contraints, du moins à l'extérieur, d'adopter une position politique arabo-nationale. Mais, même si cette intégration sociale fit en général ses preuves pendant la Seconde Guerre mondiale, elle ne constitua pas une garantie suffisante lors des crises qui survinrent ensuite.

89 Bourguiba, *La Tunisie et la France*, *op. cit.*, p. 414.
90 Thameur, *Hâdhihi Tûnus*, *op. cit.*, p. 12.

Annexe 1

Télégramme de Rahn au ministère allemand des Affaires étrangères

Envoyé le : 12 décembre 1942 Heure : 17 h

Arrivé le : 13 décembre 1942 Heure : 0 h 50

N° : sans

Affaire secrète du Reich !

Réponse à 16+. À partir du 11 du mois – Affaire secrète du Reich.

L'intervention du grand mufti a été anticipée. Le bey de Tunisie et son entourage sont persuadés de la victoire anglo-américaine, peut-être aussi sous l'influence d'émissaires personnels de Roosevelt. Le bey s'est bien gardé de prendre position ; il affiche une neutralité bienveillante à l'égard des parties, et tente d'obtenir de petits avantages dans la négociation. En fait, le bey est partisan de l'Allemagne et n'accorde aucune confiance à l'Italie. Son entourage subit une évidente influence des autorités françaises. Le déclenchement d'une révolte arabe d'une ampleur modérée après qu'elle sera arrivée de Marseille au « Desturianer » n'est pas déraisonnable, avec des résultats comme l'augmentation du nombre de services de renseignements existants, des petits actes de sabotage, éviter le soutien à l'ennemi et l'adjonction de petites forces aux unités allemandes de *Sonderdommando* dans une sorte de guérilla. Tout cela sera obtenu « par l'opération Habib Bourguiba ». En même temps, il faut prendre en considération qu'une telle évolution comporte obligatoirement le risque de certains revers pour la politique italienne en Tunisie ; mais, à mon avis, il faut s'en accommoder, car elle sert les intérêts des opérations militaires.

La présence du grand mufti servira aussi, mais difficilement, à renforcer les possibilités décrites plus haut, car les perspectives d'un dénouement ici sont encore assez faibles sur le plan du territoire et des possibilités de propagande.

La position ci-dessus est analogue à celle du consul général italien.

Rahn

Annexe 2

La situation en Tunisie

L'auteur du compte rendu a séjourné à Tunis du 23 au 28 novembre 1942, envoyé de Palestine par le grand mufti et avec l'approbation du haut commandement de la Wehrmacht (OKW) à Berlin, ce qui lui a donné l'occasion de s'entretenir avec d'éminentes personnalités arabes mentionnées dans le rapport…

La réalité objective et ses conséquences, dont les Arabes de Tunisie ont connaissance sont les suivantes.

L'Allemagne a reconnu la région méditerranéenne comme une sphère d'influence et un espace vital de l'Italie avant la guerre. L'Italie a donc eu le privilège, indépendamment de l'évolution militaire, de s'exprimer clairement quant à ces pays, et en particulier la Tunisie dont l'importance stratégique est déterminante. En outre, l'Allemagne aspire à conquérir le cœur de la France, l'ennemi d'hier, par une politique magnanime sur le continent européen et dans les colonies allemandes, en vue d'une collaboration européenne. Ces faits contraignent l'Allemagne à adopter à l'égard des Arabes une position pour le moins inattendue.

Le gouvernement du Reich a dépêché en Tunisie un représentant, le Doktor Rahn, connu dans nombre de pays arabes pour incarner la collaboration franco-allemande. Ses positions ne correspondent pas toujours aux aspirations de libération des Arabes. (À ce propos, il faut rappeler son attitude à l'égard des milieux nationalistes arabes en Syrie, qu'on ne peut guère qualifier d'amicale. Il a exigé des Arabes syriens prêts à combattre les Anglais qu'ils luttent sous la direction française, ce qu'ils ont catégoriquement refusé. De même, lors de la distribution des armes des Français, il les a dupés et a rejeté toutes les propositions des Arabes à cet égard. Même s'il ne s'agit, on l'a vu, que d'une parade destinée à l'extérieur, la politique de bienveillance adoptée à l'égard de la France comme s'il représentait son influence, ainsi que le déplacement du rapport de force au profit de l'Italie, sans qu'elle ait clarifié ses intentions à l'égard des Arabes, ont abouti à saper la confiance des Arabes vis-à-vis de l'Allemagne. De nombreux éléments très importants sont désormais enclins à prêter l'oreille à la propagande américaine, laquelle recourt à tous les moyens de séduction, promet un avenir meilleur et rappelle le sort des Arabes de Libye.

Le fait est que les Arabes sont plutôt naïfs, comme en attestent leurs espérances et leurs illusions, et pour l'instant ils n'ont pas la capacité d'apporter à l'Allemagne et aux puissances de l'Axe ce que leurs ennemis peuvent apporter. En même temps, ils ont tous les moyens pour devenir rapidement suffisamment puissants afin de rendre aux forces de l'Axe des services inestimables. Il faut également rappeler que, contrairement aux Français, dans leurs sentiments et leurs sympathies, ils sont sincères et droits. Si l'Allemagne décidait de consacrer ne serait-ce qu'une infime partie des efforts qu'elle a investis pour conquérir le cœur de son ennemi d'hier à renforcer ses véritables amis, ils deviendraient un soutien précieux sans lequel l'Allemagne ne pourrait réaliser ses projets. Il n'est pas injustifié d'affirmer qu'il vaudrait mieux préférer une difficulté relativement importante mais éphémère à une petite difficulté durable.
Qui plus est, il nous semble que le Doktor Rahn a été chargé de faciliter le travail des forces d'occupation. Or, il aurait dû d'emblée se comporter avec la plus grande prudence, afin de ne pas ébranler la sympathie des Arabes à l'égard des Allemands.
J'ai le sentiment que ces derniers temps, plus que par le passé, le Doktor Rahn a manifesté une tendance à se rapprocher des Arabes, à tenir compte de leurs sentiments et de leurs aspirations. Cela résulte peut-être du changement de son attitude à l'égard des Français. Dans ce domaine, il faut préciser que les puissances de l'Axe se sont suffisamment renforcées en Tunisie pour avoir l'avantage sur eux. Cela peut peut-être aussi s'expliquer par le fait que la direction politique a été confiée aux Italiens. Quelles que soient les raisons de l'actuel comportement de Rahn, il faut veiller à ce que les Arabes en soient conscients et en tiennent compte.



Les Algériens musulmans et les mesures antijuives du gouvernement de Vichy

Yves C. Aouate

Dans Revue d'Histoire de la Shoah 2016/2 (N° 205), pages 355 à 368
Éditions Mémorial de la Shoah

ISSN 2111-885X
ISBN 9782916966144
DOI 10.3917/rhsho.205.0355

Les Algériens musulmans et les mesures antijuives du gouvernement de Vichy[1]

Yves C. Aouate[2]

On a souvent écrit que les Algériens musulmans se défièrent de l'antisémitisme vichyste et désapprouvèrent les mesures antijuives et notamment l'abrogation du décret Crémieux. Rien n'est plus faux que cette assertion qui prétend voir dans le comportement de quelques rares responsables musulmans algériens clairvoyants et humanistes le reflet d'une attitude unanime de la population musulmane, au moins de « l'élite » algérienne[3].

La population algérienne accueillit avec un plaisir évident l'annonce de l'abrogation du décret Crémieux. La satisfaction qu'entraîna cette première mesure antijuive se manifesta d'une manière aussi éclatante chez les musulmans que chez les Européens d'Algérie. Indigènes et Français d'Algérie ne se réjouirent pourtant pas pour les mêmes raisons ; la joie des seconds procédait plus du classique antijudaïsme électoral, qui avait ressurgi avec acuité de 1936 à 1939 ; les premiers purent croire à un geste de bonne volonté du nouveau régime qui, en revenant sur un privilège accordé aux Juifs, allait peut-être commencer à s'intéresser au sort des indigènes musulmans. Le maréchal Pétain n'avait-il pas déclaré en septembre 1940 : « Je ne fais pas de différence entre les Français, catholiques, protestants ou musulmans, ce sont mes enfants[4]. »

L'hebdomadaire algérois de langue arabe *El Balagh el Djazaïri* commentait ainsi l'abrogation du décret Crémieux : « Cette mesure doit inciter Français et Musulmans à une fraternité sincère et leur apprendre que les Juifs ont jusqu'ici toujours élevé des obstacles pour les séparer de ce but[5]. »

1 Cet article est paru en 1992 dans la revue *Pardès*, n° 16, sous le titre « Les Juifs de France dans la Seconde Guerre mondiale » (Paris, Cerf). Nous remercions l'auteur d'avoir autorisé sa reproduction ici.

2 Auteur d'une thèse de doctorat sur les Juifs d'Afrique du Nord pendant la Seconde Guerre mondiale.

3 Sur les Juifs d'Algérie à cette époque : Michel Anski, *Les Juifs d'Algérie du décret Crémieux à la Libération*, Paris, 1950 ; Yves C. Aouate, *Les Juifs d'Algérie pendant la Seconde Guerre mondiale (1939-1945)*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Nice, 1984 ; et plusieurs chapitres de l'utile synthèse de Michel Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy*, Paris, 1983. L'essentiel de la documentation consultable est conservée au centre d'Aix-en-Provence des Archives de France (AOM) et provient des archives du Gouvernement général de l'Algérie. Les archives départementales d'Alger, Constantine et Oran sont encore dans leur quasi-totalité en cours de classement depuis l'été 1962 ; elles offriront – espérons-le – leurs trésors dans quelques décennies…

4 *L'Écho d'Alger*, 8 octobre 1940, soit le jour même où fut rendue publique l'abrogation du décret de Crémieux.

5 *El Balagh el Djazaïri*, 18 octobre 1940.

Le journaliste algérien chargé des questions musulmanes de l'hebdomadaire doriotiste *Le Pionnier*, en se félicitant chaudement de cette abrogation, commentait pour sa part en des termes plutôt vifs la façon dont fut annoncée l'abrogation du décret Crémieux et énumérait les raisons du mécontentement que cette mesure provoquait chez les musulmans : « Le grand tort a été de donner l'allure d'une condamnation ou d'une humiliation à une mesure de justice et de bon sens. C'est une faute de psychologie qui peut avoir des répercussions malheureuses sur l'état d'esprit des musulmans ; ramener les Juifs au niveau politique des musulmans, en voulant par-là les humilier ou les punir, équivaut pour ces derniers à une insulte intolérable et injustifiée[6]. » Les craintes de ce journaliste algérien furent apaisées par les annonces du statut des Juifs indigènes selon la loi de 1919 : enfin, estima-t-il, il y a « une heureuse discrimination entre musulmans et Juifs[7] ».

Les antisémites musulmans se satisfirent de la stagnation de leur statut politique, pourvu qu'elle s'accompagnât d'une déchéance pour les Juifs qui plaçait ces derniers à un niveau inférieur à celui des musulmans.

À aucun moment l'attitude des musulmans ne fut unanime face à l'antisémitisme ; par ailleurs, cette attitude varia entre 1940 et 1942, le prestige de la Révolution nationale s'étiolant peu à peu en Algérie et la persécution antijuive s'intensifiant sans qu'ils en tirent le moindre bénéfice.

En octobre novembre 1940, la réaction générale des populations musulmanes fut favorable aux premières lois antijuives et surtout à l'abrogation du décret Crémieux. Selon un rapport du Gouvernement général datant du début de novembre 1940, cette mesure fit sensation sur la masse musulmane qui en tira une grande satisfaction. Mais, poursuivait ce rapport, sa perception fut différente dans les diverses strates de l'opinion publique musulmane : les citadins évolués attendaient d'en retirer profit pour se réjouir et, précise ce rapport, on se félicita surtout chez les Kabyles naturalisés qui espéraient occuper les places laissées vacantes par les Juifs. Les militants des partis de gauche y étaient opposés, estimant que cette décision décourageait les élites et fermaient les portes aux revendications musulmanes, tandis que les militants nationalistes considéraient avec amertume que « pour châtier les Juifs, on les place à notre niveau : faut-il que nous soyons bien bas[8] ».

6 *Le Pionnier*, 18 octobre 1940, article signé Larabi, pseudonyme de Mohammed ben Mohand Fodil, ancien rédacteur du journal nationaliste *El Ouma* de Messali Hadj.

7 *Le Pionnier*, 1er novembre 1940.

8 AOM, 11 H 58, bulletin mensuel d'octobre 1940 du Centre d'informations et d'études (CIE) du Gouvernement général de l'Algérie.

En règle générale, les responsables nationalistes musulmans algériens désapprouvaient l'abrogation du décret Crémieux qui était à leurs yeux une régression pour le peuple algérien tout entier. Le conseiller général de Sétif, Ferhat Abbas, condamna à plusieurs reprises cette mesure, et aurait déclaré au gouverneur général Yves Châtel, qui l'interrogeait pour savoir si l'abrogation du décret Crémieux avait contenté les musulmans : « Nous ne voulons pas d'égalité par le bas[9]. »

C'est dans les mêmes termes qu'affirme avoir répondu Messali Hadj à la question que lui posa en 1941, alors qu'il était emprisonné, un officier du Gouvernement général qui lui avait déclaré : « Vous musulmans, vous êtes désormais les égaux des Juifs puisque le décret Crémieux a été aboli. » Ce à quoi, le chef du PPA avait répondu : « L'abrogation du décret Crémieux ne peut être considérée comme un progrès pour le peuple algérien ; en ôtant leurs droits aux Juifs, vous n'accordez aux musulmans aucun droit nouveau[10]. »

Les responsables politiques musulmans ne considérèrent cependant pas l'abrogation du décret Crémieux comme une catastrophe : après tout, « les Juifs [étaient] ramenés au niveau moral et civique qu'ils avaient longtemps admis pour les musulmans », note Amar Naroun à propos des faibles réactions de Ferhat Abbas à ce sujet qu'il compare à l'attitude « de principe » de l'avocat du PPA, Maître Boumendjel qui, « en homme de gauche », prit tout de suite position contre cette *diminutio capitis*[11].

Dans le rapport qu'il adressa au maréchal Pétain en 1941, Ferhat Abbas n'hésite pas à écrire : « Peu à peu, une classe privilégiée et dominante s'enracine dans la colonie ; elle avait été renforcée depuis le décret du 24 octobre 1870 qui avait assimilé aux Français le bloc des indigènes israélites avec toutes les prérogatives du vainqueur[12]. » Ce rapport ne contient aucune autre mention de l'existence des Juifs en Algérie, ce qui pour l'époque, peut être compris comme un désaveu implicite des mesures antijuives du gouvernement de Vichy. L'attitude bienveillante de Ferhat Abbas à l'égard de ses compatriotes juifs, qui s'était manifestée dans l'immédiate avant-guerre, ne fut jamais démentie par son comportement aux heures tragiques de Vichy. En juin 1942, alors qu'il présidait un banquet de l'Association générale des

9 Centre de documentation juive contemporaine (CDJC), LXXXIV-82. Entretiens chez Ferhat Abbas le 25 novembre 1946, propos recueillis par Michel Anski ; témoignage confirmé à l'auteur par Ferhat Abbas (entretiens, Nice, septembre 1983).

10 Daniel Guérin, *Ci-gît le colonialisme – témoignage militant*, Paris, 1973, p. 317 (entretiens recueillis en 1946).

11 Amar Naroun, *Ferhat Abbas ou les chemins de la souveraineté*, Paris, Denoël, 1961, p. 140.

12 Ferhat Abbas, *De la colonie vers la province – le jeune Algérien (1930)* suivi du *Rapport au Maréchal Pétain (1941)*, Paris, Garnier Frères, 1981, p. 175.

étudiants musulmans d'Algérie, Ferhat Abbas déclara aux membres venus l'écouter, à propos des mesures antijuives du gouvernement de Vichy, en interpellant discursivement les autorités coloniales : « Ce que vous faites aux Juifs d'Algérie, si assimilés à la civilisation française, c'est de votre propre initiative et non de celle de l'ennemi qui ne se soucie pas de l'abrogation du décret Crémieux ; votre racisme va dans toutes les directions : aujourd'hui contre les Juifs, et toujours contre les Arabes[13]. » À cette même réunion, un autre orateur, le docteur Saadane, mit en garde les étudiants musulmans contre l'antisémitisme et insista sur la nécessité de l'union avec les Juifs algériens[14].

Clairement condamnée par des leaders musulmans, qui comprirent que cette mesure ne ferait pas avancer d'un pouce leur lutte pour la dignité des musulmans d'Algérie, l'abrogation du décret Crémieux ne fut toutefois critiquée publiquement par personne, pas plus chez les musulmans que chez les Européens d'Algérie entre 1940 et 1942.

Les musulmans, même les mieux disposés à l'égard de leurs compatriotes juifs, ne pouvaient guère s'indigner d'une mesure qui retirait aux Juifs des droits de citoyen qu'eux-mêmes ne possédaient pas, et qu'au demeurant ils n'avaient jamais vraiment cherché à acquérir.

Le profond sentiment de partager avec les Juifs une même identité d'indigène algérien put faire dire à de nombreux musulmans, sur le ton de la confidence, à leurs amis juifs : « Ne vous plaignez pas, c'est une punition de Dieu car vous avez abandonné votre statut personnel religieux[15] ! » Probablement tracées par des militants nationalistes du PPA, des inscriptions rédigées en arabe sur des murs de Constantine et de localités du Sud algérien affirmaient en substance : « C'est bien fait pour les Juifs, traîtres au peuple algérien, qui se sont tournés vers les Français[16] ! »

L'abrogation du décret Crémieux fit réfléchir certains militants musulmans sur le sens de leurs revendications ; pour Ferhat Abbas, elle était la preuve « que la querelle du statut personnel était un prétexte puisque les Juifs qui l'avaient abandonné en 1870 ne trouvèrent pas grâce devant la conception raciste du régime colonial[17] ». Il n'est pas exagéré d'affirmer que l'abrogation du décret Crémieux contribua à sa façon à la radicalisation du nationalisme

13 Lucien Adès, *L'Aventure algérienne*, Paris, Belfond, 1979, p. 74. L'auteur était à cette époque responsable de l'association Qol Aviv des étudiants juifs de l'Université d'Alger.
14 Service historique de l'Armée de terre (SHAT), commandement en chef des Forces françaises en AFN, 1 P.89, note du 9 juillet 1942.
15 Entretiens avec le grand rabbin Meyer Jaïs, alors en poste à Constantine (Paris, mai 1982).
16 Entretiens avec le grand rabbin Isaac Zerbib, alors en poste à Alger (Jérusalem, mai 1983).
17 Ferhat Abbat, *La Nuit coloniale*, Paris, 1962, p. 139.

algérien, en interrompant avec brutalité la politique française d'assimilation en Algérie. D'ailleurs, même *La Voix indigène*, un journal musulman conformiste et favorable à Vichy en Algérie, s'inquiéta, par la plume de son directeur Rabi Zenati, du sort qui serait réservé aux musulmans naturalisés dans la France nouvelle, et réitéra à cette occasion l'expression de son hostilité aux doctrines racistes, sans toutefois critiquer ouvertement les mesures antijuives du gouvernement de Vichy[18].

La seule manifestation de solidarité avec les Juifs, exprimée par un musulman à la fin de l'année 1940 et dont nous ayons retrouvé la trace, fut le geste courageux témoigné par le conseiller municipal Rezkallah de Duperré, qui refusa de se joindre à ses collègues lors des manifestations patriotiques du 11 novembre 1940 pour signifier sa protestation contre l'exclusion d'un conseiller municipal israélite des cérémonies ; et le rapport administratif de remarquer : « Ce type de manifestations reste isolé[19]. »

Certains musulmans ne se contentèrent pas de se réjouir de l'abrogation du décret Crémieux, ils prêchèrent également auprès des autorités françaises le durcissement de cette mesure.

Citons, par exemple, ces anciens combattants musulmans qui protestèrent contre le maintien de la citoyenneté française consentie aux anciens combattants israélites, puisque « dans les mêmes conditions, les anciens combattants musulmans restaient indigènes » ; leur initiative fut bien sûr soutenue par le PPF et PSF. Ce qui permit au directeur de *La Voix indigène* de préciser sa position en ces termes : « Ce n'est pas au moment où on abroge le décret de Crémieux qu'il faut songer à le faire revivre au profit d'autres éléments (*i.e.* les anciens combattants musulmans)[20]. »

Le statut des Juifs fut bien moins commenté par les musulmans dont la fraction antijuive put cependant se réjouir sans retenue : « Le statut des Juifs est un coup fatal porté par le gouvernement du Maréchal contre les institutions surannées établies insidieusement sous l'influence des fils de Judas eux-mêmes, au cours des siècles d'irréflexion. Le droit triomphe, l'erreur s'éteint, l'imposture est confondue », affirmait triomphalement *El Balagh*, qui poursuivait : « Le moment est venu d'utiliser la loi nouvelle pour faire disparaître les abus dont les indigènes musulmans ont longtemps été les victimes [suit un passage censuré], il y a urgence à éliminer des administrations des contributions et des corps des huissiers ces agents qui

18 *La Voix indigène*, 28 novembre 1940.
19 AOM, 11 H 58, bulletin CIE de novembre 1940.
20 *La Voix Indigène*, 28 novembre et 18 décembre 1940. Ce journal prônait une citoyenneté française étendue à tous les habitants de l'Algérie française.

ont épuisé le sang de la nation. » Et, joignant l'acte à la parole, le même numéro du *Balagh* attirait l'attention des autorités sur le fait qu'il y avait encore des agents juifs dans les services des tramways d'Alger. Ce journal ajoutait un peu plus loin : « Le traitement infligé aux Juifs est mérité car il est impossible de les amender. Le seul remède efficace serait peut-être de les isoler dans une île lointaine ou un désert éloigné sous un contrôle international rigoureux. [Suivent deux passages censurés !][21] »

À Aumale, dès octobre 1940, des notables musulmans se plaignirent de ce que les Juifs pussent conserver encore des licences d'exploitation de cafés « européens » tandis que les musulmans devaient se contenter de cafés « maures[22] » et exprimèrent également le souhait de voir étendue aux Juifs la juridiction des tribunaux répressifs et le code de l'indigénat dont relevaient les indigènes musulmans[23].

Les antijuifs musulmans entreprirent dès la fin de l'année 1940 d'alerter les autorités sur le danger que pouvaient représenter pour l'ordre colonial les relations étroites entretenues entre Juifs et musulmans, et sur la propagande que faisaient les Juifs en milieu musulman. Ainsi, cette lettre du journaliste Amar Naroun adressée au Gouverneur général, qui attirait l'attention des autorités sur les Juifs qui « jouent la carte anglaise et essayent par tous les moyens de la faire jouer aux musulmans. L'annulation du décret Crémieux fait des Juifs des militants adroits et dangereux de la cause gaulliste et anglaise[24] ».

Afin sans doute de mieux séparer Juifs et musulmans, un journal arabe d'Alger proposa même en décembre 1940 l'imposition d'une discrimination vestimentaire, demandant en quelque sorte au gouvernement français d'appliquer l'une des traditionnelles règles antijuives de la *dhimma* : le vêtement distinctif, l'équivalent de l'étoile jaune en terre d'islam. Voici un extrait de cet article intitulé : « La coiffure est le meilleur moyen de mettre fin à la cajolerie menteuse des Juifs » :

> Ces mêmes Juifs tentent aujourd'hui de manifester des sentiments de fraternité envers les musulmans et se remettent à parler l'arabe qu'ils avaient rejeté avec mépris […] Quelques-uns remettent même le fès au lieu du feutre. Il faut interdire aux Juifs le port des chapeaux européens et indigènes, il faut mettre fin à ces tentatives de séduc-

21 *El Balagh* du 1er novembre 1940.
22 C'est-à-dire sans licence de boissons alcoolisées.
23 AOM, département d'Alger, F 112, rapport d'octobre 1940 de la police d'Aumale.
24 AOM, 9 H 21, rapport du 10 décembre 1940, lettre d'A. Naroun en annexes.

> tion, nous proposons au gouvernement d'imposer aux Juifs algériens leur coiffure particulière : la calotte ancestrale afin de les distinguer des musulmans français et des Français d'origine[25].

Ce genre d'article paru dans la presse indigène d'Algérie ne représente bien sûr pas plus l'opinion musulmane qu'un papier similaire dans un journal français n'aurait témoigné de l'opinion des Français d'Algérie ; il atteste simplement de l'existence et de la vigueur d'un antisémitisme musulman en Algérie qui eut sous Vichy l'occasion de s'exprimer avec une relative tolérance – la censure faisant disparaître des journaux tant français qu'indigènes les passages trop violents.

De nombreux musulmans attendirent du statut des Juifs une amélioration de leur propre situation économique : accès aux emplois laissés vacants dans l'administration par exemple. Leurs espoirs ne furent guère comblés par les autorités de Vichy et les musulmans assistèrent donc avec indifférence ou impatience à une aryanisation qui ne leur rapportait rien de concret ; ce qui ne contribua pas peu à faire décroître, au fur et à mesure des mois qui s'écoulaient le prestige et l'audience du nouveau régime parmi ses sujets indigènes d'Algérie.

Un élu algérien résumait ainsi, en mars 1941, l'attitude des indigènes envers la politique antijuive du gouvernement : « Les musulmans sont à demi-contents du sort des Juifs : l'abrogation du décret Crémieux, c'est bien, mais il y a trop d'exceptions au statut des Juifs et les Juifs renvoyés de l'administration ne sont pas remplacés par des musulmans ; en conséquence, les musulmans ne trouvent nullement leur compte avec le statut des Juifs[26]. » Un autre de ses collègues écrivait de son côté en août 1942 au gouverneur général : « L'élite intellectuelle musulmane, profondément intégrée au mouvement de la Révolution nationale se plaint : il y a des difficultés d'accès aux petites fonctions publiques et administratives et même à des mandats de séquestres des biens juifs[27]. » Cette attitude de nombreux musulmans avait bien été résumée par un fonctionnaire du Gouvernement général qui, dès novembre 1940, avait écrit : « Les musulmans se félicitent de la déchéance des Juifs mais en attendent des résultats pratiques[28]. »

L'écho favorable rencontré à ses débuts par l'application des mesures antijuives décrut bien vite parmi la population musulmane, sans toutefois se

25 *El Balagh*, 13 décembre 1940.
26 AOM, 9 H 21, mémoire du docteur Lakhdari de Guelma, 7 mars 1941.
27 AOM, 11 H 58, déclaration de M. Tamzali, annexes du bulletin d'août 1942.
28 AOM, 11 H 58, déclaration de M. Tamzali, annexes du bulletin mensuel de novembre 1940.

muer en désapprobation mais plutôt en désintérêt, en froide indifférence. L'impression générale retirée par les musulmans était que les persécutions que les Français infligeaient aux Juifs ne les concernaient nullement et demeuraient une affaire « entre Français » dans laquelle ils devaient se garder d'intervenir.

Au demeurant, le racisme antijuif de certains Français d'Algérie ne soulageait en rien leur condition de colonisés, victimes d'un racisme anti-arabe qui ne diminua pas sous Vichy. Des faits divers comme ceux de Zéralda en août 1942 se chargèrent de rappeler douloureusement aux musulmans que l'antisémitisme français en Algérie avait partie liée avec le racisme anti-arabe : le maire de cette ville avait fait apposer à l'entrée de la plage publique, le panneau suivant : « Interdit aux musulmans et aux Juifs » à côté d'une pancarte interdisant l'accès de la plage aux chiens et aux chevaux. Une quarantaine d'indigènes musulmans ayant enfreint cet ukase municipal – au demeurant irrégulier – furent arrêtés et enfermés dans une geôle si étroite que vingt-cinq d'entre eux périrent étouffés. Malgré les efforts de la censure, cette affaire fit grand bruit en Algérie et provoqua l'indignation et la colère de l'opinion musulmane[29].

La faveur avec laquelle beaucoup de musulmans avaient accueilli l'annonce des lois antijuives ne doit cependant pas faire croire que les relations judéo-musulmanes s'en trouvèrent grandement modifiées, sur le plan de leurs rapports quotidiens. Entre Juifs et musulmans, les relations de voisinage, de commerce, d'amitié conservèrent leur caractère de convivialité tout orientale et méditerranéenne. L'étroitesse des liens qui unissaient Juifs et musulmans, l'interpénétration de leurs activités, leur connivence secrète alimentée par l'usage d'une même langue face aux Français, ne pouvaient pas être interrompues par de simples décrets ni par une propagande raciste en contradiction avec les enseignements coraniques.

Si les idées antisémites, au sens strict du terme, restèrent l'apanage d'une minorité seulement de la population musulmane, le mérite en revint à une petite fraction de l'opinion musulmane, également minoritaire, mais qui put appuyer son message antiraciste sur ce qui était la base même de l'âme algérienne : l'islam. La dénonciation du racisme antijuif fut exprimée et réitérée à plusieurs reprises par les oulémas réformistes musulmans algériens. Le principal d'entre eux, Abdelhamid ibn Badis, mort au printemps 1940, avait laissé en héritage à ses disciples, entre autres choses, un message

29 AOM, 9 H 27, bulletins quotidiens des 5 et 8 août 1942.

empreint de tolérance à l'égard des Juifs. Les contacts chaleureux et étroits noués avant-guerre en Algérie entre responsables juifs et animateurs de l'*Islah* (la réforme musulmane, par opposition à la tradition des confréries) incitèrent ces derniers à témoigner à maintes reprises leur solidarité à l'égard de leurs compatriotes juifs algériens ; le principal leader réformiste musulman d'Alger, le cheikh El Oqbi, eut de 1940 à 1942 un comportement plein de sollicitude et d'amitié envers la collectivité juive. Ses inlassables appels à la tolérance et à la fraternité peuvent supporter sans grand risque la comparaison avec les prêches tardifs des archevêques Saliėges à Toulouse ou Gerlier à Lyon – contre les déportations et non pas contre les lois de Vichy – avec cette notable différence que le cheikh El Oqbi prenait, ce faisant, de grands risques personnels et devait affronter menaces et censure des autorités. Le mouvement réformiste musulman n'était guère prisé, de surcroît, des autorités coloniales, qui entravaient son action et privilégiaient les confréries à la tête desquelles étaient placés des hommes dévoués à l'administration coloniale.

La condamnation des lois racistes par le cheikh El Oqbi n'empêchait pas cependant ce dernier d'entretenir des rapports très loyaux à l'égard de la France, de son gouvernement légal (Vichy) et de son chef Philippe Pétain.

Un rapport de police décrit El Oqbi en ces termes : « Ardent patriote, vite rallié au Maréchal […] Juge les mesure antijuives exagérées […] Il ne faut pas lui tenir rigueur de son attitude pro-Juifs, c'est un homme de principes [*sic*][30]. »

Son action en faveur des Juifs fut entravée par les autorités et combattue par les mouvements confréristes. Rappelons en passant que le journal antisémite d'Alger *El Balagh el Djazaïri* était l'organe d'une confrérie réputée[31]. C'est en ces termes que le *Balagh* dénonça publiquement l'action antiraciste du cheikh El Oqbi en décembre 1940 : « Tout Français, quelle que soit sa doctrine ou son origine déplore le fait qu'un certain obstiné ne cesse de répéter publiquement que le devoir dicte de persévérer dans la vieille idée stupide et criminelle d'associer les Juifs aussi dans la nouvelle fraternité tracée par le Maréchal qui l'a fondée justement sous l'exclusion de la fraternité juive[32]. » Les mouvements confréristes dénoncèrent à nouveau les réformistes musulmans, au printemps 1941 auprès du Gouvernement général : « Les wahhabites ont prêché la rébellion auprès des masses musulmanes avec l'aide des champions de l'anti-France : communistes,

30 AOM, 9 H 21, note de renseignements du 18 janvier 1941.
31 AOM, 15 H 2, Bulletin mensuel de la presse indigène de juin 1942 : de nombreux articles de cet organe de la confrérie du Cheikh Ben Aliwah de Mostaganem furent censurés en raison de leur « inspiration étrangère ».
32 *El Balagh* du 13 décembre 1940.

francs-maçons, Juifs ; après avoir lié leur sort aux Juifs et aux nationalistes, ils essayent de se rapprocher de l'administration française[33]. »

L'action du cheikh El Oqbi témoigna d'un grand courage aussi en raison de l'engagement personnel qu'il prit d'associer son nom à l'amitié judéo-musulmane, au risque de s'aliéner une partie de ses propres troupes, car son attitude projuive eut aussi ses détracteurs au sein du mouvement des oulémas musulmans algériens.

El Oqbi ne craignit jamais de s'afficher en compagnie de ses amis juifs Élie Gozlan[34] et Marcel Loufrani (responsables communautaires juifs d'Alger) lors de réunions publiques et de manifestations organisées par les associations charitables ou éducatives qu'il patronnait.

Les réformistes musulmans n'eurent pas le monopole de la lutte antiraciste ; ils furent relayés par des élus musulmans dont les chefs de file étaient le docteur Mohammed Salah Bendjelloul et Ferhat Abbas. L'organe de la Fédération des élus du département de Constantine, *L'Entente franco-musulmane*, que dirigeait le docteur Bendjelloul, invita également à plusieurs reprises les musulmans à conserver aux Juifs leur traditionnelle tolérance. *L'Entente* put écrire dans son édition du 30 janvier 1941 : « L'islam, puissance spirituelle et mondiale, est essentiellement bon et humain, fraternel, tolérant et démocratique. Il ignore le prosélytisme, la haine et les préjugés de race. Il a toujours été accueillant aux faibles et aux opprimés. C'est ce qui a contribué à sa grandeur. » Un clin d'œil était adressé aux lecteurs de la même livraison de ce journal, où un communiqué de la rédaction remerciait les notables et négociants juifs de Constantine pour les dons généreux qu'ils avaient accordés aux comités des *mesquines* (pauvres), sous le titre suivant : « Un beau geste de solidarité et de fraternité humaine[35]. »

Les dons d'argent de provenance juive dont bénéficiaient les œuvres charitables du cheikh El Oqbi (notamment la société de bienfaisance musulmane El Kheïria) ou bien le comité des *mesquines* du docteur Bendjelloul à Constantine, représentaient les différentes formes d'une même vieille institution, qui ne relevait pas d'un souci conjecturel des Juifs et des organisations juives, mais qui répondait au désir des Juifs algériens de persévérer, plus que jamais, dans leur attitude favorable à l'entente judéo-musulmane, dont les grands traits avaient été esquissés depuis 1934[36].

33 AOM, 11 H 58, projet de rapport des mouvements confréristes, septembre 1941.
34 Sur la personnalité et l'action d'Élie Gozlan, voir notre notice in *Recherches biographiques Algérie 1830-1962*, n° 2, 1984.
35 Occurrences similaires dans *El Islah*, journal réformiste musulman d'Alger les 24 décembre 1940 et 25 décembre 1941. Le choix des dates est évocateur !
36 Suite au sanglant pogrom du 5 août 1934. Voir à ce propos notre article « Constantine 1934, un pogrom

Ces soutiens matériels des Juifs valurent à leurs récipiendaires l'accusation d'être « vendus aux Juifs ». Le cheikh El Oqbi lui-même dût se défendre contre les campagnes de calomnies que suscitaient ses efforts d'entente judéo-musulmane ; il répondit à ses détracteurs lors de la fête d'El Kheïria, dans le discours de ses remerciements qu'il adressa aux donateurs et à l'assistance : « Je suis musulman à cent pour cent […], ni juif, ni chrétien, mais je peux vous servir des œuvres pies, m'entendre et collaborer avec n'importe qui, fût-il non-musulman[37]. »
L'attitude projuive était donc loin de faire l'unanimité, même dans les rangs des fondamentalistes musulmans algériens, par principe hostiles aux doctrines racistes. Faut-il voir l'œuvre de réformistes musulmans proches du cheikh El Oqbi dans la publication dans son propre journal *El Islah* en 1941 d'un article curieusement antijuif ? Cet article s'achevait sur cette phrase : « Que d'entreprises sont aujourd'hui entre les mains des Juifs qui s'en servent pour exploiter, spolier et humilier les musulmans […] N'est-il plus donc de vrais musulmans qui dans l'intérêt de leur religion seraient capables d'ôter des mains des Juifs de pareilles entreprises et s'attirer ainsi la faveur de Dieu et la gratitude du peuple[38]. » L'aryanisation n'était pas encore annoncée alors.
En tout état de cause, l'attitude foncièrement antiraciste de Taïeb El Oqbi ne saurait être contestée ; il n'hésita pas à rappeler encore en mai 1942, lors d'une conférence religieuse : « L'islam respecte tous les hommes sans distinction de croyances[39]. » De telles déclarations, quelque anodines qu'elles puissent paraître aujourd'hui, équivalaient sous Vichy à un engagement clair d'opposition aux mesures antijuives et à l'atmosphère de racisme antijuif entretenue par les autorités coloniales. Et ces dernières le comprirent bien ainsi, en créditant toujours le cheikh El Oqbi de l'étiquette d'antiraciste et d'ami des Juifs.
L'action tolérante du cheikh El Oqbi, du conseiller général Ferhat Abbas et de plusieurs de leurs amis réformistes et élus nationalistes eut l'occasion de s'exercer d'une manière bien concrète au début de l'année 1942. Une rumeur très alarmante était parvenue aux oreilles du cheikh El Oqbi : des responsables de la Légion française des combattants auraient offert à des légionnaires musulmans toute latitude de se livrer à un pogrom antijuif à Alger. Le cheikh El Oqbi et Ferhat Abbas auraient alors immédiatement pris toutes les dispositions possibles pour éviter des violences antijuives,

classique », in *Les Nouveaux Cahiers*, n° 68, printemps 1982.
37 *El Islah*, 26 février 1942.
38 *El Islah*, 7 mars 1941, reproduisant – il est vrai – un article paru dans le journal marocain *Et Taqadoum*.
39 AOM, 11 H 58, bulletin mensuel de mai 1942.

en interdisant formellement aux musulmans de s'attaquer à la population juive, en diffusant largement ces consignes de non-violence assorties de messages de tolérance d'inspiration religieuse et en prévenant à toutes fins utiles leurs amis juifs Élie Gozlan et le docteur Loufrani. Nous n'avons, à dire vrai, retrouvé aucune trace de cet épisode, dans les rapports de police de l'époque, pourtant bien renseignés par de nombreux indicateurs indigènes, sur toutes les rumeurs et consignes circulant d'une manière informelle parmi la population musulmane. Peut-être, après tout, la menace n'était-elle pas aussi grave que le cheikh El Oqbi avait bien voulu le croire ; la nature de sa réaction n'en est pas moins intéressante à noter[40].

L'opinion musulmane était donc loin d'être monolithique et univoque par rapport à l'œuvre antijuive du régime de Vichy. Quelques musulmans purent en être froissés, beaucoup d'autres satisfaits, d'autres encore la juger insuffisamment sévère. Tous eurent en commun d'estimer plus généralement que le régime du maréchal Pétain était une bonne formule de gouvernement. Il n'y eut, de fait aucune résistance algérienne musulmane au gouvernement de Vichy. La masse musulmane conservait beaucoup de tendresse envers la personne du Maréchal, ce glorieux *chibani*, vainqueur de Verdun, ce vieil homme aux cheveux blancs. Un membre éminent du Conseil national de Vichy, le professeur de medersa Ahmed Ibnou Zekri d'Alger, n'affirma-t-il pas : « Pour nous musulmans, le maréchal Pétain est un *Sid* [seigneur][41]. » Le respect dû à l'âge, celui porté à l'uniforme, l'attention témoignée par le Maréchal à toujours recevoir avec beaucoup d'égards ses visiteurs musulmans algériens, tout cela ajouté aux mesures antijuives, fit de l'opinion musulmane un parfait réceptacle de la Révolution nationale dont certains indigènes attendirent un *new deal* colonial. En vain.

La culture populaire arabe et berbère d'Algérie s'enrichit à cette époque de très nombreuses poésies et chansons dont les refrains célébraient la gloire, alternativement ou concomitamment du maréchal Pétain et d'Adolf Hitler. Ces chansons populaires, reflets d'une opinion musulmane ne pouvant que difficilement s'exprimer par la presse ou par l'action politique, se divisaient en deux catégories : l'une loyaliste, par exemple : « Pétain, le noble vieillard, qui au temps de la juiverie était mis à l'écart, a fait le don de sa personne pour sauver la patrie » ; l'autre était carrément nationalisé et antifrançaise : « Ô Hitler, que Dieu te préserve, à la France fais le plus grand

40 CDJC, LXXXIV-82, *doc. cit*., anecdote confirmée à l'auteur par Ferhat Abbas (Nice, septembre 1983) et par Julien Gozlan, fils d'Élie Gozlan (Nice, août 1982 et février 1984).
41 *Le Sud-Ouest économique*, numéro spécial « Algérie », 1942, p. 151.

mal[42]. » Toutes avaient en commun des relents d'antisémitisme. Un notable algérien se souvient d'une chanson kabyle entonnée à l'époque lors de cérémonies familiales, dont le refrain était : « Allez, allez, je souhaiterais être avec toi, Hitler[43] ».

La propagande antijuive des puissances de l'Axe n'entraîna toutefois pas de violences musulmanes antijuives en Algérie, comme cela avait pu être le cas en Tunisie où, au début de l'année 1941, des pogroms limités à Gafsa et à Gabès firent huit morts et des dizaines de blessés[44] ; il faut dire qu'à la différence de certains néodestouriens, les nationalistes algériens n'avaient pas attisé la violence raciste.

Les autorités coloniales, pour satisfaites qu'elles fussent du bon accueil réservé par la masse musulmane à la propagande antijuive, s'efforcèrent toujours d'interdire les provocations à l'antisémitisme arabe, susceptibles d'entraîner des « désordres sur la voie publique[45] ». La propagande antijuive autorisée en Algérie telle celle du PPF, ou encore celle du RNP, se contentait de préconiser laconiquement « l'expulsion des Juifs d'Afrique du Nord[46] » ; un Maghreb *judenrein* en quelque sorte.

Les autorités françaises ne furent d'ailleurs jamais persuadées que l'antisémitisme arabe suffirait jamais à désamorcer un mécontentement indigène auquel elles accordaient un pouvoir insurrectionnel en puissance ; aussi, restèrent-elles très prudentes en la matière. Un rapport de source militaire daté de juin 1942 témoigne ainsi de l'idée que se faisait l'administration coloniale de l'attitude musulmane à l'égard des Juifs : « Il n'est pas démontré que malgré le mépris que les indigènes affichent pour eux, les Juifs seraient les premiers exterminés ainsi qu'on s'efforce de le faire croire en Algérie[47]. »

Il est difficile de conclure que l'attitude musulmane à l'égard des Juifs de 1940 à 1942 fut tout à fait exempte d'antisémitisme ; retenons cependant que l'antisémitisme musulman fut moins virulent et moins actif que le racisme antijuif manifesté parmi les Français d'Algérie et que le succès d'estime rencontré par les Allemands en Algérie parmi la population musulmane, y compris dans leurs diatribes antisémites, n'impliqua pas l'acceptation des

42 AOM, 9 H 43, bulletin quotidien du 9 avril 1942.
43 Entretiens avec Djemad Cherif cités par Youcef Baghoul, *Le Manifeste du Peuple algérien. Sa contribution au mouvement national*, mémoire du DES de sciences politiques, Université d'Alger, 1974, p. 231.
44 Juliette Bessis, *La Méditerranée fasciste : l'Italie mussolinienne et la Tunisie*, Paris, Karthala, 1981, p. 306.
45 AOM, 11 H 60, bulletin de mars 1942 du CIE de Constantine.
46 AOM, 11 H 61, bulletin de juillet 1941 du CIE d'Oran ; un tract-programme du Groupe musulman nord-africain du PPF en juin 1942 avait comme point n° 8 : « L'AFN doit être totalement affranchie de l'emprise juive ; le PPF chassera les Juifs de l'Afrique du Nord. »
47 SHAT, 1 P 89, note du 19 juin 1942 sur le rôle des indigènes au Parti populaire français.

idéaux racistes du Troisième Reich. De ce fait, les précautions rigoureuses de l'administration coloniale française aidant, il n'y eut pas en Algérie de violences antijuives comme en Tunisie, en Tripolitaine ou bien en Irak à la même époque.

L'action du Gouvernement général était inspirée par le souci primordial d'éviter des troubles musulmans ; l'exploitation de la veine de l'antisémitisme indigène était jugée potentiellement génératrice de troubles et de désordres. Les autorités coloniales s'abstinrent donc de l'exploiter ; les ultras de l'antisémitisme français ne s'en privèrent toutefois pas, de même que les propagandes de l'Axe. Les efforts des autorités françaises pour endiguer – le plus discrètement possible, il est vrai, antisémitisme d'état oblige – les flots montants du racisme antijuif en Algérie n'auraient toutefois jamais suffi à empêcher des violences musulmanes de s'exercer contre les Juifs s'il n'y avait eu l'influence modératrice des élites indigènes et des responsables religieux musulmans.

La faiblesse des traces laissées par les manifestations de racisme antijuif de nombreux indigènes musulmans d'Algérie entre 1940 et 1942, ne saurait donc permettre de les occulter. Leur faible inscription dans la mémoire historique n'autorise en aucun cas leur négation, encore moins l'exploitation idéologique qui a pu en être faite et surtout pas l'assertion – raciste à rebours – selon laquelle le racisme antijuif aurait été l'apanage exclusif des Européens d'Algérie. La présence dans les rangs des plus farouches partisans de la collaboration franco-nazie de nombreux musulmans algériens tels que Mohammedi Saïd (ex-cadre du PPA et futur responsable du FLN) ou encore Mohammed Lakhdar El Maadi (animateur de la brigade nord-africaine de la police secrète nazie en France occupée en 1943-1944) suffit à démontrer le caractère abusif et absurde de tels jugements de valeur.

Il est en revanche possible de conclure que les contradictions existant entre l'ordre colonial et l'ordre antijuif du régime de Vichy eurent pour conséquence involontaire une nouvelle « atteinte aux droits » des sujets indigènes musulmans d'Algérie : écartés du festin antijuif (la curée de l'aryanisation par exemple), ils furent même privés d'en commenter le menu. Non sans limites, les Européens d'Algérie purent développer de 1940 à 1942 un racisme antijuif qui connut de moindres restrictions.



Les camps de Vichy au Maghreb de 1940 à 1944

Jacob Oliel

Dans Revue d'Histoire de la Shoah 2016/2 (N° 205), pages 369 à 384
Éditions Mémorial de la Shoah

ISSN 2111-885X
ISBN 9782916966144
DOI 10.3917/rhsho.205.0369

Les camps de Vichy au Maghreb de 1940 à 1944

Jacob Oliel[1]

En 1940, en France, après la défaite, Vichy promulgua les premières lois antijuives[2], entraînant un nombre d'arrestations tel qu'il fallut ouvrir près d'une centaine de camps[3] d'internement. Ceux-ci furent vite saturés, d'où la décision d'aménager des structures[4] au Maghreb, pour les milliers de personnes jugées « indésirables » sur le territoire métropolitain, notamment les « politiques[5] » et les « engagés volontaires pour la durée de la guerre » (EVDG[6]) chassés de l'armée française

À ces victimes désignées, il faut ajouter les populations civiles du Maghreb, des personnes de tout âge, de toute condition et confession : francs-maçons, homosexuels, internés administratifs, condamnés de droit commun, ressortissants de pays ennemis, nationalistes algériens ou marocains, etc., sans compter les Juifs, présents dans presque toutes les catégories.

Les motifs d'arrestation ne manquaient pas : offenses au chef de l'État, menées communistes, menées indigènes, reconstitution de ligues dissoutes, menées gaullistes, enrôlement au service d'une puissance étrangère, information, propos ou écrits de nature à avoir une influence fâcheuse sur l'esprit des populations et sur l'armée, outrage à commandant de la force publique, pillage en bande, port d'arme prohibé, évasion ou refus de travail, infraction des commerçants, infraction à la loi interdisant dans les lieux publics la réception des émissions radiophoniques se livrant à une propagande internationale…

1 Chercheur indépendant sur l'histoire des Juifs au Sahara, auteur de l'ouvrage *Les Camps de Vichy au Maghreb et au Sahara, 1939-1944*, Montréal, 2005.

2 Le 10 juillet 1940, le Parlement vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, ce qui entraîna une série de conséquences et les premières lois antijuives. Le 27 août, la loi Marchandeau punissant l'incitation à la haine raciale fut abrogée. Le 3 octobre, un nouveau statut des Juifs conduisit à l'arrestation de milliers de Juifs, d'étrangers, de communistes, de républicains espagnols, de membres des Brigades internationales…

3 Argelès, Compiègne, Gurs, Les Milles, Rivesaltes, Sisteron, Voves… et les sinistres Jargeau, Pithiviers, Beaune-la-Rolande et Drancy.

4 D'anciennes casernes, des prisons, des hôpitaux, etc.

5 Gaullistes, anti-vichystes, syndicalistes, républicains espagnols, membres des Brigades internationales ou communistes.

6 Il s'agissait de jeunes Allemands, Autrichiens, Polonais, Hongrois… qui, ayant fui le nazisme et trouvé refuge en France, voulurent défendre leur pays d'adoption.

Les Juifs, dont les ancêtres étaient établis en Afrique du Nord[7] depuis plus de vingt siècles, n'avaient ni le même statut, ni les mêmes droits que les autres groupes de populations. Dans les protectorats du Maroc et de Tunisie, ils avaient toujours été écartés de la vie politique. Si les lois antisémites d'exclusion furent diversement appliquées dans les trois pays du Maghreb, les instructions étaient claires.

Au Maroc, les archives révèlent que, dès le début, les Juifs (soumis aux mêmes principes ségrégatifs que leurs coreligionnaires du reste du Maghreb : lois antijuives, numerus clausus, recensement, inventaire et aryanisation des biens, etc.) semblent avoir retenu toute l'attention des autorités vichystes[8]. En Tunisie, le 30 novembre 1940, le décret relatif à l'application de la loi du 3 octobre précédent portant sur le statut des Juifs[9], exclut les Juifs des administrations.

Pourtant, le cas des Juifs tunisiens fut bien plus dramatique du fait de la présence des Allemands (de novembre 1942 à mai 1943), avec son cortège d'arrestations arbitraires et de réquisitions de travailleurs. Le 6 décembre 1942, la communauté fut sommée de fournir pour le lendemain matin à huit heures une liste de deux mille Juifs âgés de dix-sept à cinquante ans, équipés de pelles et de pioches, pour effectuer des travaux ; la communauté, ne s'occupant que de bienfaisance, déclara n'être pas en mesure de donner satisfaction. Le colonel allemand Walter Rauff[10] repoussa le délai de vingt-quatre heures, mais exigea trois mille hommes. Le contingent n'ayant pas été fourni, le 9 décembre, les SS prirent des mesures de représailles : des rafles furent menées par l'armée allemande, sans considération d'âge ou d'état physique, plusieurs centaines de Juifs furent emmenés sous les coups vers la ligne de feu : sept cent cinquante dans la région de Massicault, cinq cents à Zarouane, deux cent cinquante à Sainte-Marie du Zit, cent cinquante à Katach-Baya-Mateur.

Les Allemands laissèrent à la charge des communautés[11] les dépenses d'entretien des Juifs internés. C'est ainsi que la Tunisie fut le seul pays du Maghreb à avoir vu, sur son territoire, la présence de la SS ; celle-ci utilisa

7 En 1875, 33 102 Juifs indigènes en Algérie, soit 1,24 % de la population totale ; en 1962, 162 000, soit 1,80 % de la population ; en 1941, 161 000 Juifs au Maroc, 83 000 en Tunisie.

8 Par télégramme à Rabat-464, daté du 27 septembre 1940, elles demandent à être « éclairé[es] sur la nature des peines qui ont frappé les spéculateurs. […] Veuillez également rendre compte des mesures administratives que, conformément à mes instructions, vous avez dû prendre pour mettre à la raison la fronde juive ».

9 Dans un télégramme envoyé de Vichy, le 18 décembre 1940, à Rabat et à Tunis, le souci de voir s'appliquer les nouvelles dispositions est manifeste : « Vous aurez certainement noté que, du fait que le contrôle civil relève du département, le personnel de ce corps est soumis aux dispositions de l'article 2 de la loi du 3 octobre 1940 portant fixation du statut des Juifs. Veuillez me faire savoir d'extrême urgence si parmi les intéressés il s'en trouve qui répondent aux caractères définis par le texte en cause. Lagarde »

10 Le colonel Walter Rauff était le chef de la Gestapo à Tunis.

11 Témoignages de Bismuth, P. Ghez, Krief, Taïeb sur les Juifs tunisiens requis par les Allemands : (C.D.J.C. CCCLXXXVIII-10).

la main d'œuvre juive pour des travaux de manutention, de terrassement, de chargement et déchargement des munitions et de matériels de guerre à l'arrière du front libyen. Le tribut payé par les Juifs de Tunisie fut lourd : quatre cents d'entre eux furent déportés (par avion) vers l'Europe, quatre-vingt-quatre tués, quatre-vingt-sept blessés en service obligatoire dans les bombardements[12].

En Algérie, le régime de Vichy venait d'abolir le décret Crémieux qui, en 1870, avait accordé la citoyenneté française aux Juifs.

Durement frappés par les lois raciales et la délation[13], les Juifs allaient être soumis aux arrestations arbitraires et aux spoliations. Un recensement des populations juives fut organisé dans les trois pays du Maghreb, probablement en vue de les déporter. En septembre 1941, les Juifs d'Algérie durent se déclarer et la mention « Juif indigène » fut apposée sur leur carte d'identité[14].

Enfin, le numerus clausus fut généralisé : le 18 octobre 1940 parut au *Journal officiel* algérien la loi interdisant aux Juifs l'accès à la fonction publique et aux mandats électifs. Le 2 juin suivant, des mesures furent prises pour aggraver ces restrictions : les Juifs se virent fermer les domaines des assurances, du commerce, de l'économie, des transactions immobilières, des antiquités et des concessions de jeux. Ils ne purent désormais exercer qu'auprès de leurs coreligionnaires. « Au Maroc, [les Juifs] purent continuer à exercer des fonctions publiques, mais seulement dans les institutions de la communauté. » Le 16 juillet 1941, la proportion d'avocats juifs d'Algérie fut réduite à 2 % et le 16 octobre, les médecins furent exclus de la profession[15].

Étudiants, lycéens, collégiens et écoliers subirent à leur tour les rigueurs du numerus clausus, et les communautés durent s'organiser pour ouvrir leurs propres écoles, employer les enseignants juifs mis à pied et, ainsi, éviter de pénaliser les jeunes. À la faculté de médecine d'Alger, « le professeur Constantini se montre particulièrement zélé dans la mise en place du numerus clausus, refusant de façon quasi systématique les Juifs à son service. […] Le climat est d'autant plus hostile aux étudiants juifs que certains enseignants *pieds-noirs* antisémites […] encouragent ce climat de haine[16] ».

12 Listes des noms disponibles aux archives du CDJC, document CCCLXXXVIII-9.

13 André Halimi (*La Délation sous l'occupation*, Paris, Éditions Alain Moreau, 1983, p. 132) mentionne, cette dénonciation relevée dans le numéro de *Gringoire* daté du 30 janvier 1941 de « M. Georges Taïeb, demeurant à Bizerte, 3 rue de la République [et] qui avait voulu changer de nom… ».

14 CDJC, document LXXXIV-75.

15 Bruno Halioua, *Blouses blanches, étoiles jaunes*, Paris, Liana Levi, p. 168-169.

16 Il faut noter qu'Henri Constantini, professeur de chirurgie à la faculté de médecine d'Alger était « un antisémite forcené, qui refus[ait] la présence d'étudiants juifs dans son service depuis 1939 ; en 1935, il déclar[a] à un de ses internes : "Je suis le premier hitlérien de France et, si j'avais quelque pouvoir, je voudrais voir les Juifs détruits à la mitrailleuse dans les rues." » Halioua, *Blouses blanches, étoiles jaunes*, *op. cit.*, p. 168-169.

Le 13 septembre 1941, le grand rabbin Eisenbeth et le président du Consistoire d'Alger furent convoqués par Charles Ettori, secrétaire général du Gouvernement général. Ils furent tous deux mis en garde : on prendrait des otages parmi les notables juifs si les critiques contre la politique du gouvernement à l'égard des Juifs ne cessaient pas.

De nombreux civils juifs furent visés par des mesures d'internement administratif ou d'assignation à résidence ; l'exemple-type de ce que peut produire la haine antisémite en matière d'arrestations, de condamnation arbitraire et de spoliation reste l'affaire Douïeb. Le 27 juin 1941, Pierre Pagès, préfet d'Alger, ordonna l'arrestation de seize notables israélites[17] d'Alger, d'Oran et de Constantine, tous accusés de spéculation illicite. Il était clair, à l'heure des spoliations et de l'aryanisation des biens juifs, que le but était de dépouiller de leurs biens des commerçants juifs honorablement connus. Déférés devant le Tribunal militaire permanent d'Alger, ces hommes furent condamnés (sans se voir reprocher quoi que ce fût), dispersés à travers le Sahara[18] et mis en résidence forcée… Mais aucun motif précis d'arrestation ne leur fut notifié.

L'attention des principaux services de l'administration militaire, fut concentrée sur Élie Douïeb[19], propriétaire à Alger de l'hôtel Aletti qui, perçu comme un symbole, fut traité en délinquant, malgré son état de santé :

Le 3 septembre 1941, le Dr Robert Faure décide que « le nommé Douïeb […] est parfaitement en état de supporter le climat de ladite ville, sauf complications ultérieures ».

> Télégramme du 17 septembre 1941 : « Douïeb Élie, résidence forcée à In-Salah, demande autorisation exceptionnelle se rendre Alger afin voir famille son neveu Armand Douïeb décédé 15 septembre à El-Biar. Stop. »
> Télégramme du 29 mai 1942 : « honneur adresser sous ce pli à M. le Directeur de la Sécurité générale, une requête de la dame Pierre Djian, qui se dit fille du juif Élie Douïeb ». (Fouchet)
> Réponse du 16 juillet 1941 : « Je considère la demande de la dame Djian Pierre, qui a sollicité la remise d'un certificat attestant la bonne

17 MM. Mardochée Adjadje, Albert Amselek, Élie Douïeb, Lucien Douïeb, Édouard Ghenassia, Élie Gozlan, Moïse Hamou, Joseph (Maurice) Hassoun, (Acrif) Isaac Krief, David Lévy, Salomon Morali, Félix Nathan, Salomon Saada, Georges Smadja, Isaac Temime.

18 Aïn Sefra, Méchéria, Géryville, Colomb-Béchar, Beni-Abbès, Adrar, Timimoun, In Salah, El Goléa, Laghouat, El Oued, Biskra, Oulad Djelal, Touggourt, Ouargla.

19 En 1937, parmi les centaines d'hommes qui ont eu l'honneur de figurer dans le Livre d'or de l'Algérie, on compte cent quatre Juifs, ce qui fait une belle proportion pour une composante qui représentait à peine un centième de la population totale. Or, à la page 119, on peut lire ceci : « M. Adolphe Douïeb, négociant à Alger. Mobilisé durant la guerre [1914-1918]. Type du parfait colon contribuant à la prospérité économique du pays et à faire aimer la France par les tribus indigènes. Chevalier de la Légion d'honneur. M. Adolphe Douïeb était le frère d'Élie et Lucien Douïeb, les deux assignés à résidence. »

> conduite de M. Élie Douïeb durant la période où il était en résidence forcée à In-Salah, comme nulle et non avenue. » (Yves Chatel, gouverneur général de l'Algérie)

Élie Douïeb est mort quelques mois après son retour à Alger, épuisé par les épreuves, les privations endurées et les grandes chaleurs d'été au Sahara.

Autre cas singulier, celui des frères Gilbert et Robert Levi-Valensin, deux civils internés à Méchéria, fin 1941, à la suite d'un fait divers banal, puis transférés au camp disciplinaire de Djenien bou Rezg[20] où ils furent exposés aux violences des surveillants et responsables du camp :

> Au milieu de la place, le jeune Lévi-Valensin de Constantine était étendu, assommé. Son frère [...] se précipite pour le secourir. Un furieux coup de crosse le fait tomber assommé lui aussi, sur le corps de son frère...

Au début de l'année 1942, les frères Levi-Valensin sollicitèrent une « permission exceptionnelle » pour se rendre dans le Constantinois, au chevet de leur père mourant. Leur demande transita par Colomb-Béchar et Alger, et le délai de réponse, pourtant positive, fut si long qu'ils étaient toujours internés quand leur parvint la nouvelle du décès de leur père.
Les militaires juifs ne furent pas épargnés : la loi du 3 octobre 1940 interdisant aux Juifs la fonction publique et une note de service propre à la 19e Région (Alger)[21] conduisent l'armée, en attendant leur exclusion, à mettre à l'écart tous les militaires juifs, engagés ou de carrière, et même simples soldats appelés à effectuer leur service. Du jour au lendemain – et en dépit de leurs états de service, de leur grade, de leurs décorations ou de leur comportement au cours de la Première Guerre mondiale –, de nombreux officiers et sous-officiers furent chassés de l'armée française.
Quel fut le sort des jeunes Juifs en âge d'être appelés sous les drapeaux ? En Tunisie, les instructions étaient claires : « Aucun Juif ne devant être actuellement sous les drapeaux (à l'exception des Juifs militaires de carrière dont le contrat est en cours, tous Juifs de cette catégorie ont été affectés

20 Au camp de Djenien bou Rezg, le travail était obligatoire et avait tous les caractères des travaux forcés.
21 Note de service n° 65 R/I du 12.2.1941 le général commandant la 19e Région a prescrit ce qui suit : 1) aucun individu de confession israélite ne peut ni s'engager ni se rengager à titre de Français dans la Légion étrangère ; 2) les intéressés peuvent s'engager ou se rengager à titre étranger. Mais ces engagements ou rengagements sont peu souhaitables ; 3) les Juifs actuellement engagés ou rengagés à titre de Français à la Légion seront maintenus en activité jusqu'à l'expiration de leur contrat. Mais ce contrat ne sera pas renouvelé.

aux unités de travailleurs juifs, qui sont démilitarisés et dont les fiches de démobilisation sont détenues par les commandants d'unités. » Au Maroc, plus simplement, « les Juifs marocains [ne pouvaient être] soumis à la conscription ». En effet, dans les protectorats du Maroc et de la Tunisie, n'ayant pas la qualité de Français, les Juifs n'étaient pas admis dans l'armée française, même lorsqu'ils se portaient volontaires. En Algérie, après le 7 octobre 1940 et l'abrogation du décret Crémieux[22], les Juifs, redevenus des « indigènes », furent appelés et envoyés dans des camps pour effectuer des travaux harassants, humiliants et inutiles[23].

Les camps d'internement

Situés dans d'anciennes prisons, casernes et hôpitaux, nombre d'établissements furent sommairement aménagés pour recevoir, dans des conditions déplorables, une main d'œuvre corvéable et gratuite, soumise au travail forcé, aux brimades, vexations, persécutions, voire à la torture.
Pour suivre les chantiers de réfection des pistes transsahariennes, pour réaliser des travaux de terrassement, des chantiers forestiers, routiers, ferroviaires ou portuaires, pour travailler dans les mines de charbon ou sur les barrages, les internés étaient logés dans des camps de toile improvisés, parfois itinérants…
L'organisation et le fonctionnement étaient laissés à la discrétion des responsables locaux commandés par des officiers français qui, encouragés par le régime et les autorités militaires, ont pu se conduire en véritables despotes, voire en tortionnaires.
La journée commençait à six heures, pour s'achever à vingt et une heures. Il fallait trois ou quatre heures de déplacement pour rejoindre le lieu de travail et en revenir ; une heure pour les repas ; dix heures étaient consacrées au travail, la tâche des internés, totalement inutile, consistant le plus souvent en corvées destinées à occuper, éprouver, humilier, briser les internés dans leur amour-propre, puis les pousser à la révolte. Les

22 *Journal officiel* du 11 octobre 1940, p. 5234.
23 « Par D. M. n°502 1/ EMA du 27 mars 1941, le ministre a prescrit de regrouper [les jeunes en âge d'effectuer leur service militaire] en une unité de travailleurs jusqu'à la libération de leur classe : 1) notification n° 823 O/1 du 11 avril 1941 prescrivant la constitution d'une unité de travailleurs dans le département d'Oran ; 2) télégramme n° 863 O/1 du 19 avril 1941 prescrivant la constitution d'une unité de travailleurs juifs dans le département de Constantine. Les unités de travailleurs juifs, ainsi constituées à Bedeau et Télergma sont démilitarisées. Les fiches de démobilisation des appelés ainsi démilitarisés ont été établies par les corps d'origine et adressées au commandant de l'unité qui ne doit les remettre aux intéressés que sur ordre du général commandant la 19e Région. » Les archives conservent les noms de nombre de ces appelés internés à Bedeau, Télergma et Cheragas.

surveillants – membres du SOL (Service d'ordre légionnaire) – ne tenaient aucun compte des moyens physiques des individus, ni de leur état de santé. Par sadisme et pour se distraire, ils leur imposaient des exercices qui les mettaient en difficulté, se réservant, en cas d'incapacité ou de refus d'obéir, d'appliquer les « remises au pas », sous forme de sanctions, de brutalités, de sévices…

Ni loisir ni activités cultuelles, culturelles ou sportives. Aucune permission ni visite. En cas de faute, les punitions étaient cruelles : corvées épuisantes, privations d'eau, de nourriture, mise au secret avec pain sec et eau salée, bastonnade, passage à tabac et, sous un soleil de plomb, course forcée avec un sac rempli de grosses pierres sur l'épaule ou, comble du raffinement, la cage au lion ou le tombeau : deux, quatre ou huit jours à passer dans une cage ou un trou, au soleil, sans manger ni boire…

> Nos vêtements étaient en loques, nos souliers éculés, nos tentes à moitié déchirées ; une chaleur infernale nous rendait la vie impossible ; les poux pullulaient. Nous avions tous des plaies infectées aux bras et aux jambes, mais on ne mettait à notre disposition que des quantités dérisoires de médicaments et de pansements[24]…

Malgré cela, des « travaux de forçats, sans utilité […], une nourriture infecte… » Sans compter la discipline féroce, le mépris et l'inhumanité des surveillants : « C'est à cause de vous, bande de salopards, que nous avons perdu la guerre ! » « Vous mangez le pain de la France, tandis que nos enfants crèvent de faim. »

Il était tout à fait exceptionnel de trouver dans des camps un médecin, un dentiste ou simplement un infirmier, et lorsqu'il s'en trouvait un, il ne disposait d'aucun médicament.

En 1941, la dysenterie frappa plus de la moitié des internés, comme en témoignèrent d'anciens internés :

> Depuis dix jours […], cinquante cas de colique dysentérique formée, et peut-être de dysenterie épidémique ont été constatés, soit une proportion de un malade sur huit ; il est certain que le manque d'hygiène dans le camp est de nature à favoriser, sinon à déterminer le développement de ces troubles, ou d'autres épidémies possibles[25]…

---

24 Michel Golski, *Un Buchenwald français sous le règne du Maréchal*, Paris, Fanlac, 1945, p. 14.
25 Cité par André Moine, *Déportations et résistance en Afrique du Nord, 1939-1944*, Paris, Éditions Sociales, 1972, p. 151.

> 14 juin 1941. Note de service affichée.
> L'état sanitaire du camp est parfaitement connu du commandant du camp. La dysenterie est très connue en Algérie. Ne pas s'en frapper. Nous y sommes tous passés et nous y passerons tous, et après on ne s'en porte pas plus mal. Ne pas prendre froid au ventre[26].
>
> Tout à côté de nous, des internés juifs sont campés sous les tentes marabouts à flanc de montagne. Au cours d'une tempête, l'eau emportera toile de campement, sacs, valises et une partie de leur équipement. Trempés jusqu'aux os, les pauvres Juifs n'auront qu'une ressource : attendre le lendemain les premiers rayons du soleil pour sécher effets et équipements[27]…

Les blessures et plaies, dues aux accidents du travail, n'étaient pas soignées et de nombreux détenus souffraient d'ulcères, de fièvre…

Les internés politiques

Par centaines, des personnes furent déportées de la métropole vers le Maghreb, avec l'étiquette « politiques » : en 1941, des centres de séjour surveillés furent aménagés dans les Territoires du Sud, pour recevoir cinq mille militants communistes, « extrémistes » réputés dangereux pour l'influence qu'ils pouvaient avoir intellectuellement ou socialement, en France. En réalité, l'étiquette « politique » pouvait être appliquée aux cas les plus divers : parlementaires et militants du Parti communiste français, membres des Jeunesses communistes, syndicalistes et militants de gauche – dont Bernard Lecache, fondateur de la LICA[28]… Plusieurs personnalités furent ainsi enfermées sous ce prétexte : Chaouat Ichoua, président de la Ligue des droits de l'homme et militant actif des partis d'extrême gauche en 1936, accusé d'avoir prêché le désordre, l'occupation des usines et d'activités occultes en faveur du Parti communiste ; Élie Anconin, interné politique et journaliste pour avoir joué un rôle à la CGT ; André Smadja, instituteur licencié par suite de l'application du nouveau statut des Juifs et qui avait milité dans diverses organisations de gauche, telles que le Parti socialiste et « l'École émancipée ».
Le camp de Bossuet-Biribi, situé dans l'Oranais près de Sidi-Bel-Abbès (Algérie), se trouvait à quatre cents mètres d'altitude dans le djebel Ountal. Il était soumis à des vents violents et à de grands écarts de température.

26 *Ibid*., p. 159.
27 *Ibid*., p. 154.
28 Aujourd'hui la LICRA, Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme.

Ancien pénitencier réaménagé, il était destiné à recevoir surtout des internés politiques déportés de métropole : 492 indésirables, des syndicalistes et militants communistes et 350 anciens combattants aux états de service remarquables (110 blessés de guerre, 120 titulaires de la croix de guerre, 24 titulaires de la médaille militaire, trois de la Légion d'honneur et 15 d'ordres étrangers), près de 150 indigènes, des Anglais et des Polonais. Les internés étaient soumis au travail obligatoire, dans les ateliers de mégisserie, tannerie, jardinage, maçonnerie, menuiserie, forge, électricité…

Parmi les politiques internés à Bossuet figuraient Léon Feix, importante personnalité communiste, qui ne fit pas partie du groupe des internés de Maison-Carrée (il réussit à s'évader du camp de Bossuet) ; André Moine, auteur de *L'Interné en Afrique du Nord* et de *Déportations et résistance en Afrique du Nord 1939-1944* (Paris, Éditions sociales, 1972), et vingt-sept députés et sénateurs membres du PCF passés de Maison-Carrée à Djelfa[29]. L'un des députés, Prosper Môquet, le père du jeune Guy Môquet, apprit à Maison-Carrée la mort de son fils. Bernard Lecache séjourna dans plusieurs camps du Sahara : Djelfa, d'où il fut transféré à Bossuet le 26 mai 1941, puis Djenien bou Rezg.

Autre interné politique de marque, le nationaliste algérien Messali Hadj qui, détenu à de nombreuses reprises, pour des périodes plus ou moins longues, passa par plusieurs camps ou lieux d'assignation à résidence.

Dans le sud de l'Oranais, les camps de Djenien bou Rezg ou de Hajrat M'guil étaient réservés aux détenus politiques considérés comme dangereux : quarante Juifs membres du PC ou d'autres obédiences[30] parmi lesquels Mardochée Azuelos, ancien trésorier général du Secours Rouge international, puis du Secours Populaire, trésorier général adjoint de la section Oranie du PC et responsable de la section « Hôtel de Ville » d'Oran.

Au Maroc, les camps (Groupes de travailleurs étrangers, GDTE) de Bou-Dnib et de Bou 'Nane étaient réservés à une centaine de détenus politiques (en majorité des communistes), parmi lesquels vingt-deux Juifs nationalistes qui militaient en faveur de l'indépendance du Maroc et dont les noms furent transmis par Louis Apcher qui, à partir du mercredi 11 septembre 1940 et

29 Virgile Barel, Jean Bartolini, Charles Benoist, Joanny Berlioz, François Billoux, Florimond Bonte, Gaston Brun-Cornavin, Émile Cossoneau, Alfred Costes, Jean Cristofol, Ambroise Croizat, Antoine Dadot-Demusois, Jean Duclos, Étienne Fajon, Charles Gaou, Fernand Grenier, Jacques Gresa, Pierre Lareppe, Georges Lévy, Henri Lozeray, André Marty, Henry Martel, André Mercier, Lucien Midol, Prosper Mocquet, Arthur Musmeaux, Albert Petit, Henri Pourtalet, Alexandre Prachay, Louis Prot, Waldeck Rochet, Auguste Touchard.

30 Ephraïm Abou, Fernand Ankaoua, Maurice Ankaoua, David Benhamou, Albert Bensaïd, Albert Bensoussan, Ichoua Chaouat, Roger Ghnassia, André Laïk, David Laïk, Simon Lancry, les deux frères Levi-Valensin, Gilbert et Robert, Paul Nahmias, Maurice Partouche, André Smadja, Georges Zekri, Marcel Zekri.

durant les années 1941 et 1942 a tenu un journal[31], notant consciencieusement les dates d'arrivée, de libération, de suppression du vin, du tabac, du pain et certains détails particuliers concernant les détenus du camp.
Autre intérêt du journal de Louis Apcher, il atteste que, même à Bou-Dnib, les internés pouvaient être informés de la réalité des événements qui se déroulaient Alger, en Égypte, sur l'offensive anglaise du 1er novembre, la guerre du Pacifique, Pearl Harbour et le débarquement anglo-américain à Oran et Alger…

Visites, contrôles et inspection des camps

Sauf exception, les visites de familles étaient interdites aux camps. Les seules personnes extérieures autorisées étaient des personnalités officielles : inspecteurs de la Croix-Rouge internationale, hauts responsables civils et militaires, médecins-inspecteurs, infirmières de la Croix-Rouge française, aumôniers. Les quelques rares et brèves visites que recevaient les internés leur étaient très peu utiles : les inspecteurs et les aumôniers, trompés qu'ils étaient par les mises en scène des responsables, ne pouvaient mesurer leur détresse. On n'a pas relevé de véritable critique à l'encontre des responsables ou des conditions de vie des internés dans les rapports les délégués de la Croix-Rouge internationale, de l'infirmière-major ou de la déléguée de la Croix-Rouge française, des infirmières de la Croix-Rouge française, qui inspectèrent plusieurs des camps.
Le général Lupy, inspecteur des Groupes de travailleurs étrangers (GTE) du sud de l'Oranais, visita à trois reprises le camp de Hajrat M'guil ; en février-mars 1944, devant le tribunal militaire d'Alger, il déclara n'avoir jamais rien remarqué d'anormal, ajoutant : « En tout cas, aucun interné n'est venu se plaindre à moi. » Et pour cause… Craignant les représailles après le départ des inspecteurs, les internés hésitaient à se confier ou à se plaindre des surveillants et des responsables des camps.
Civiles ou militaires, de hautes personnalités ont eu l'occasion d'effectuer des visites dans certains camps ; les responsables du camp, prévenus[32] de ces visites d'inspection – qui ne duraient que quelques heures –, faisaient

31 La belle-fille et le fils de Louis Apcher m'ont aimablement confié une copie de ce document..
32 « Vous informe commission interalliée comprenant 7 personnes et conduite par le Commandant de La Chenellière, arrivera Béchar mercredi 24 vers 11 heures 30 pour visiter GT Béchar, Bou-Arfa, stop. Prière faciliter exécution mission. » (Télégramme n° 756 du 23 février 1943, adressé par Léon Lehuraux au service des Affaires indigènes militaires du territoire à Colomb-Béchar.)

en sorte d'améliorer le cadre de vie et l'ordinaire pour donner la meilleure impression possible et revenir à la situation précédente dès que le visiteur était parti… quand ils n'avaient pas eux-mêmes monté de toutes pièces la visite à des fins de propagande. Ainsi, en 1941, la visite de l'inspecteur des Colonies Pruvost, accompagné d'un officier d'état-major, dans les camps de l'Oranais avait été annoncée par le général Weygand dans un message à l'amiral Abrial, gouverneur général de l'Algérie. Quant au gouverneur général Châtel, en visite à Djelfa, et en voyant sur les tables des monceaux d'oranges et de belles dattes et en apprenant que dix moutons avaient été abattus pour la circonstance, il déplora qu'on donnât « trop de viande aux internés ».
Le 23 juillet 1942, le général Noguès, résident général de France au Maroc, se rendit au camp de Sidi el Ayachi, près d'Azemmour. À la suite de sa visite, ayant le souci de la propagande, il fit envoyer au ministre des Affaires étrangères deux séries de dix photos[33] le montrant au milieu d'hommes, de femmes et d'enfants, soignés et vêtus proprement. Elles étaient accompagnées de ces commentaires et recommandations : « Ces vues font apparaître le bon état d'entretien et de propreté du camp dont j'ai pu me rendre compte personnellement. […] Une de ces collections est destinée au Département [des Affaires étrangères]. Je prierai Votre Excellence de bien vouloir faire parvenir la seconde à la Croix-Rouge française à Vichy. »
Civils ou militaires, médecins ou inspecteurs de la Croix-Rouge internationale (pour la plupart), ces visiteurs furent dupés ou complices. Ce qui rend d'autant plus honorable la réaction du seul visiteur officiel tellement révolté par la réalité des conditions de vie des internés, qu'il a réussi à imposer des changements : « À Djelfa, le général Beynet, en inspection, prit la décision de nous faire transférer à Bossuet parce qu'il était indigné de voir entassés sous des marabouts des anciens combattants, des blessés, des mutilés de guerre[34]. »
La vérité des camps – notamment ceux de Djelfa, Djenien bou Rezg et Hajrat M'Guil –, est dans les témoignages des détenus : « Nous ne sommes plus en France », écrivit un député communiste au moment du transfert de la prison de Maison-Carrée à Djelfa, camp placé sous administration militaire, avec le sentiment de quitter un monde où prévalait encore un semblant de droit, pour passer à celui de l'arbitraire, où les internés étaient livrés, désarmés, à des officiers, sous-officiers et surveillants qui se croyaient tout permis. Issus en majorité de la Légion étrangère ou des groupes de

33 Archives du Quai d'Orsay, Guerre 1939-1945, Vichy (Maroc).
34 Moine, *Déportations et résistance en Afrique du Nord*, *op. cit*.

miliciens vichystes des SOL (Service d'ordre légionnaire), les surveillants se conduisirent souvent comme des brutes qui assouvissaient leurs instincts les plus cruels, racistes, antisémites… À Djenien bou Rezg et Hajrat M'Guil, « le chef du camp […] était un ivrogne invétéré, comme je n'en ai jamais vu, ni avant, ni après… Titubant, appuyé sur sa matraque, quand il ne s'en servait pas pour frapper les internés, le regard vitreux, il se promenait à travers le camp, une bouteille de vin dans la poche. Il disait : "Ici, je suis le maître de la vie et de la mort."[35] » « Pour leur double malheur, ils eurent comme gardiens les pires des barbares, des soudards sans conscience et sans cœur, dont les ignominies furent couvertes quand elles ne furent pas ordonnées par des chefs indignes[36].» « Dupont, l'adjudant, hurlait aux spahis : Crevez-les, c'est des youpins, crevez-les[37]. »

Le débarquement anglo-américain du 8 novembre 1942

L'opération Torch qui eut lieu sur les côtes d'Afrique du Nord, entre Casablanca et Alger, permit de conjuguer les efforts des militaires anglo-américains et de quelques dizaines de civils. Ceux-ci étaient en majorité des étudiants organisés en véritables commandos, chargés d'attaquer, de neutraliser et d'occuper des objectifs stratégiques tels que bureau de la place, centraux téléphoniques, grande poste, commissariat de police, préfecture, radiodiffusion et palais d'été afin d'empêcher une éventuelle résistance des vichystes au débarquement. À Alger comme à Oran, parmi les quatre-vingt-neuf organisateurs et exécutants des audacieux coups de mains, on a compté deux tiers de Juifs. La tête du mouvement était « à Alger, 26 rue Michelet, au domicile du professeur Aboulker, le poste de radio chargé des liaisons [se trouvant] dans la chambre de sa fille ». Son frère, José Aboulker, programma la prise des points stratégiques de la ville afin de neutraliser les forces fidèles au gouvernement de Vichy. La date du débarquement fut communiquée aux résistants dès le 4 novembre[38]. Tous refusaient le déshonneur et voulaient poursuivre la lutte. Rien n'aurait pu se faire sans les réseaux constitués par Rigault, d'Astier de Lavigerie, Achiarry, Atlan, Bouchara, Morali, les Aboulker, Pillafort…
Les opérations furent un grand succès et permirent de semer le trouble parmi les tenants de la politique de Vichy… qui, n'ayant pas désarmé, se vengèrent

35 Golski, *Un Buchenwald français sous le règne du Maréchal*, *op. cit*.
36 *Ibid*.
37 Moine, *Déportations et résistance en Afrique du Nord, 1939-1944*, *op. cit*.
38 André Chouraqui, *Histoire des Juifs en Afrique du Nord*, Paris, Hachette, 1985, p. 429.

sur les jeunes résistants : arrêtés dans la nuit du 28 au 29 décembre 1942, Aboulker père et fils, Moatti et d'autres furent envoyés à Laghouat, camp annexe de Djelfa : « Ceux qui sont descendus dans la rue, qui ont fait le coup de feu et, avec une audace inimaginable, paralysé les autorités civiles et militaires d'Alger, neutralisé une garnison de quinze mille hommes et facilité le débarquement anglo-américain, sont aussitôt après traités en pestiférés et jugés encombrants, pourchassés ou arrêtés[39]… » Il fallut trois mois et l'intervention du général de Gaulle, pour les voir libérer et… décorer.

À partir de novembre 1942, la situation des internés s'améliora, même s'ils ne furent libérés qu'entre mars et juin 1943. Michel Ansky[40] rapporte qu'une commission dite de criblage fut chargée de visiter les camps, avec ordre de faire libérer le plus possible de travailleurs… « sauf les Juifs ! ».

Après le 18 mars 1943, le général Giraud fit tout pour retarder la réintégration des fonctionnaires juifs. Les civils juifs d'Algérie durent attendre encore plusieurs mois pour voir rétablir le décret Crémieux, et plus longtemps encore pour voir réintégrer fonctionnaires, médecins et avocats. Il faudra l'intervention du général Catroux, représentant du général de Gaulle, pour permettre la libération des internés. Néanmoins, ces hommes dont l'armée française n'avait pas voulu mirent un point d'honneur à rejoindre les armées anglaise ou américaine, ou à s'engager dans les rangs de l'armée française conduite par les généraux Juin, de Lattre et Leclerc afin de reprendre la lutte contre les nazis : est-il besoin de rappeler que le premier char de la 2e DB entré dans Paris, le 24 août 1944, était piloté par un de ces hommes, un républicain espagnol et ancien EVDG ?

Le procès des tortionnaires

En février 1944, les tortionnaires du camp de Hajrat M'Guil furent jugés à Alger, par un tribunal militaire ; en octobre de la même année, ce fut le tour de ceux de Djenien bou Rezg. « Rarement, il est vrai, enceinte de justice aura connu pareil étalage de monstruosités, une telle accumulation de crimes. Quand on ajoute la mort à la mort, froidement, voluptueusement, quand le meurtre appelle le meurtre avec frénésie, sans que jamais le sang abreuve le tortionnaire qui n'a même pas l'excuse de "voir rouge", tant de méchanceté professionnelle donne la nausée. » (Elie Gozlan) « Beaucoup

39 Lettre personnelle de Madame Paule Wyplosz, fille d'Émile Atlan.
40 Michel Ansky, *Les Juifs d'Algérie du décret Crémieux à la Libération*, Paris, Éditions du Centre, 1950, p. 261.

d'internés de ce camp n'étaient coupables que d'être des Juifs, des communistes ou des antihitlériens. Ils avaient, en 1939, volé au secours de la France, leur seconde patrie, et, à la signature de l'Armistice, l'ordre fut donné de les interner. Pour leur double malheur, ils eurent comme gardiens les pires des barbares, des soudards sans conscience et sans cœur, dont les ignominies furent couvertes quand elles ne furent pas ordonnées par des chefs indignes[41]. »

Russe d'origine, De Ricko fut naturalisé français en 1928. Ce sous-lieutenant de réserve depuis 1937 fut mobilisé en 1939, puis nommé au camp de séjour surveillé (CSS) de Djenien bou Rezg le 1er juillet 1941 à titre militaire, puis, le 1er septembre 1941 à titre civil.

Les éléments de l'acte d'accusation ont été rapportés par la presse algéroise : « De l'avis de tous les témoins, De Ricko était un pro-allemand notoire et collaborationniste convaincu […]. Il considérait Hitler comme son chef et, en parlant de la Wehrmacht, il disait : "Notre armée" […] Il avait la haine de tous ceux qui ne pensaient pas comme lui, et en particulier, des républicains, des Juifs et des indigènes. » « La rigueur excessive du camp de Djenien bou Rezg s'appliquait également aux malades dont quelques-uns même trouvèrent la mort au camp ou à l'hôpital[42]… »

Des deux médecins présents au camp en tant que détenus, les docteurs Lellouche et Bourgeois, ce dernier fut le plus souvent sanctionné « pour avoir soigné les malades en cachette ». De Ricko refusait l'hospitalisation des malades, même dans les cas les plus graves. Ainsi, un certain Grau, malade du foie, vomissait son sang. Il dut « choisir » entre la prison et son travail de maçon. Finalement hospitalisé, il mourut le 23 janvier 1942, à l'âge de 35 ans… Le docteur Lellouche diagnostiqua un phlegmon gangréneux chez Rabiah Ali, qui croyait souffrir des dents. À quatre reprises, De Ricko refusa son hospitalisation. Après trente-six heures d'atroces souffrances et une nuit d'agonie, Rabiah Ali mourut, le 8 mars 1942.

Ichoua Chaouat, médecin lui-même et gravement malade (insuffisance cardiaque, maladie du foie, tuberculose pulmonaire contractée au camp et, à la fin, typhus), se vit refuser la libération demandée par son épouse pour le motif suivant : « Président de la Ligue des droits de l'homme, l'intéressé était militant actif des partis d'extrême gauche ; en 1936, il prêche le désordre, l'occupation des usines ; activité occulte en faveur du P.C. à Hussein-Dey, jusqu'à son internement à Djenien bou Rezg. » Soumis

41 *Bulletin de la Fédération des sociétés juives d'Algérie*, n° 92, mars 1944 ; *Dépêche algérienne*, 20 février 1944.
42 *Ibid.*, p. 187-188.

à des conditions très dures malgré son état de santé, il fut hospitalisé à l'hôpital d'Aïn-Sefra le 7 juin 1942 et y décéda cinq jours plus tard.
Le camp de Djenien bou Rezg reçut pourtant, en cette même année 1942, plusieurs visites d'inspecteurs : en mai, le pasteur C. Toureille, aumônier général des protestants étrangers ; en juillet 1942, Madame la générale Arlabosse et madame de l'Épée, infirmières de la Croix-Rouge française ; en août 1942, M. Conod, délégué du comité de la Croix-Rouge internationale. Aucun ne signala rien d'anormal… Quel contraste avec le verdict du tribunal militaire, qui jugea les tortionnaires de Djenien bou Rezg en juillet 1944 et prononça

- deux condamnations à mort suivies d'exécution (Riepp et Santucci),
- deux condamnations à mort commuées (Finidori et Dauphin),
- une condamnation à mort non exécutée (Viciot),
- une condamnation aux travaux forcés à perpétuité (Dourmanoff),
- quatre condamnations à vingt ans de travaux forcés (Mosca, Trecs, Doffi et Cellier),
- un acquittement (Lupy).

Comme souvent, l'impression dominante fut que la justice venait de condamner les lampistes pour épargner les vrais responsables… Les Viciot, Caboche, Lupy, Liebray et de Ricko parvinrent à s'en sortir, comme le feront, après la guerre, nombre de hauts fonctionnaires et militaires français appelés à rendre des comptes, avec les généraux Weygand, Giraud et Noguès. Tous échappèrent à la condamnation, certains réussissant même, la paix revenue, à jeter un voile sur leur passé, à reprendre – sans avoir rien renié –, le cours normal de leur carrière et à devenir des notables respectés.

***

Sans commune mesure avec les traitements infligés aux Juifs d'Europe, dans les camps d'extermination, les Juifs d'Afrique du Nord n'en constituèrent moins une cible privilégiée pour les autorités vichystes qui utilisèrent contre eux tous les moyens, légaux et illégaux, au besoin grossièrement fabriqués[43]. Dépossession, brimades, vexations, humiliations, persécutions, internements administratifs arbitraires, etc., semblaient être les mots d'ordre des tortionnaires, souvent d'anciens légionnaires, des membres du SOL, voire des sympathisants nazis.

43 Ainsi ce télégramme en clair envoyé le 15 août 1940, de Tlemcen, par Abel Forgeot pour dénoncer des « manifestations judéo-maçonniques ».

Dans les camps, le régime militaire, en vigueur dans le sud de l'Algérie et au Sahara, favorisa les abus de pouvoir et la cruauté de quelques responsables zélés, particulièrement haineux, pervers et sadiques, auxquels l'impunité était garantie. Toutefois, si les circonstances de la guerre révélèrent la vraie nature de certains sadiques, il faut noter quelques heureuses – et rares – exceptions parmi les responsables des camps, celles d'hommes qui ne crurent pas nécessaire de manifester un zèle particulier dans l'application des directives de Vichy ; qui, ne nourrissant aucune forme de haine antisémite, conservèrent leur dignité d'hommes en refusant de s'abaisser à humilier ceux sur lesquels ils avaient pouvoir et autorité. D'autres responsables choisirent une forme de résistance passive, dissimulant leur sympathie pour la France libre ou affichant, parfois imprudemment, leur opposition au régime de Vichy.

Cent cinquante mille personnes (hommes, femmes, enfants, vieillards, parmi lesquels au moins quinze mille Juifs, maghrébins ou européens), transitèrent par les cent vingt-cinq ou cent trente camps d'Afrique du Nord…

Soixante-dix ans après, il nous reste peu de témoignages et de documents sur ces camps. Si les informations trouvées dans les archives ouvertes en 2006 restent édifiantes, elles ne peuvent remplacer la vérité à jamais perdue des récits des anciens internés trop âgés ou disparus…



La résistance du 8 novembre 1942 en Algérie

Haïm Saadoun, Traduit de l'hébreu par Claire Drevon

Dans Revue d'Histoire de la Shoah 2016/2 (N° 205), pages 385 à 400
Éditions Mémorial de la Shoah

ISSN 2111-885X
ISBN 9782916966144
DOI 10.3917/rhsho.205.0385

La résistance du 8 novembre 1942 en Algérie

Haïm Saadoun[1]

Traduit de l'hébreu par Claire Drevon

En guise de préambule : Georges Mandel

Il faut considérer le début des opérations clandestines en Afrique française comme une tentative de Georges Mandel d'organiser la résistance à l'Allemagne nazie et au régime de Vichy depuis les colonies françaises. Georges Mandel (1885-1944), personnalité politique française d'origine juive, fut l'un des personnages les plus influents de la politique française à la veille de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à l'instauration du régime de Vichy. De 1938 à 1940, il fut ministre des Colonies. Le 10 mai 1940, Mandel fut nommé ministre de l'Intérieur du gouvernement Reynaud. Jusqu'à la mise en place du régime de Vichy, il fut l'un des adversaires les plus résolus de la reddition de la France. Le 16 juin 1940, jour de la chute du gouvernement Reynaud, Edward Spears (1886-1974), représentant personnel de Churchill en France et responsable de l'arrivée de De Gaulle en Grande-Bretagne, proposa à Mandel de prendre l'avion avec ce dernier pour Londres afin de constituer un gouvernement de la France libre en exil. Mandel refusa. Il expliqua : « Vous êtes inquiets pour moi parce que je suis juif. C'est justement parce que je suis juif que je ne partirai pas demain. Si je montais avec vous à bord de l'avion demain, on croirait que je me sauve, que je cède à la panique[2]. »
Mandel s'embarqua pour le Maroc en vue d'y organiser la résistance à l'Allemagne. Il arriva à Casablanca le 22 juin et fut arrêté par le général Charles Noguès, un partisan de Vichy. Noguès ramena Mandel en France, où il fut mis en état d'arrestation, puis jugé avec les autres dirigeants français opposés à Vichy et condamnés à la prison à vie. Le 7 juillet 1944, il fut assassiné par Joseph Darnand (1897-1945), chef de la Milice française.

1 Doyen des études à l'Open University, Israël, et directeur du centre de documentation sur le judaïsme d'Afrique du Nord pendant la Seconde Guerre mondiale de l'Institut Ben-Zvi, rédacteur-fondateur de la série Communauté Juives d'Orient au XIXe et au XXe siècle.

2 La citation se trouve dans le livre du général Spears, *Témoignage sur une catastrophe*, traduit de l'anglais par Michel Brault, Presses de la cité, 1964, cité in Nicolas Sarkozy, *Georges Mandel, Le moine de la politique*, Paris, Grasset, 1994, p. 272. Sur Georges Mandel, voir John M. Sherwood, *Mandel and the Third Republic*, Stanford, Stanford University Press, 1970.

L'affaire Mandel comprend plusieurs éléments fondamentaux pour comprendre l'activité de résistance en Afrique du Nord. On supposait que les colons français en Afrique du Nord, notamment les représentants de l'administration coloniale française, n'étaient pas enclins à accepter la reddition. La population coloniale était considérée comme patriote. De plus, éloignées de la France et des Allemands, les colonies pouvaient préparer le soulèvement qui porterait atteinte à la capacité de guerre allemande. Enfin, les colonies jouaient un rôle économique important qui devait permettre aux Français de faire face au paiement des lourdes indemnités imposées par l'accord d'armistice. La réalité se chargea de faire voler en éclats cette supposition, aussi bien quant au rôle des colonies dans le combat général de la France dans la guerre qu'en ce qui concerne la situation des Juifs. De plus, on l'a vu, les Britanniques jouèrent un rôle dans l'encouragement et l'aide apportés aux forces de la France libre. Les forces britanniques allaient revêtir de l'importance également pour la situation générale de l'Afrique du Nord dans la guerre, ainsi que dans l'action de la résistance. La situation particulière des colonies inquiétait l'Allemagne dans ses buts de guerre. Des commissions d'armistice germano-italiennes furent alors constituées qui arrivèrent en Afrique du Nord pour surveiller les bases militaires françaises et d'éventuels préparatifs de soulèvement dans les colonies. L'affaire Mandel prit également une autre signification concernant le rôle des Juifs dans la résistance pendant la guerre. En 1940, Georges Mandel ne pouvait pas savoir où se dirigeait l'Allemagne, ni à quel point le gouvernement de Vichy était antisémite. Par ailleurs, plus la guerre se prolongeait, mieux on comprenait que les Juifs étaient les victimes principales de la politique de Vichy. Mandel était un patriote et il ne fait aucun doute qu'il agissait pour rendre toute sa place à sa patrie. Mais il était juif aussi, même si cela n'interféra pas dans son action.

Opération Torch – questions et réflexions

L'opération Torch de novembre 1942 fut la première opération militaire des Alliés contre les Allemands et les forces de l'Axe. Elle fut aussi la première victoire des Alliés remportée sur les puissances de l'Axe. Il faut considérer l'opération Torch dans le contexte plus large des tournants de la Seconde Guerre mondiale. 1942 fut aussi l'année critique des combats en Europe orientale et en Extrême-Orient. L'Afrique du Nord prit une importance

considérable au cours de cette année, tant avec l'entrée en guerre des États-Unis qu'avec la coordination de l'action militaire entre les Alliés. Pour les Américains, l'opération Torch revêtait une grande importance parce qu'il s'agissait de la première tentative militaire – et la principale – de la plupart des combattants, et plus encore des officiers qui participaient à la guerre. Le transfert de troupes considérables des États-Unis jusqu'aux côtes de l'Afrique du Nord puis le débarquement en Italie, puis en Europe, constitua un véritable exploit logistique.

Dans la nuit du 7 au 8 novembre 1942, les troupes alliées débarquèrent sur les côtes de l'Algérie et, avec l'aide des forces locales, réussirent à s'emparer de la ville d'Alger en vingt-quatre heures. Cette action faisait partie de l'opération Torch qui comprenait aussi l'occupation du Maroc par les troupes américaines. En marge de cette opération, on sait la résistance active menée en Algérie notamment par les Juifs, une résistance qui contribua puissamment à la réussite des Alliés. Certains chercheurs y ont vu une « résistance juive » au plein sens du terme[3]. Cette action de résistance, et notamment le rôle qu'y jouèrent les Juifs, allait revêtir une grande importance dans l'élaboration de la mémoire collective des Juifs d'Algérie.

À quel point les membres du groupe du gymnase Géo-Gras étaient-ils conscients de créer une résistance au sens simple du terme ? Pour l'historien, c'est là une question pertinente qui lui permet d'examiner le processus de constitution et de consolidation de la résistance. Rétrospectivement, concernant les militants juifs en Algérie, la question est justifiée. En effet, le brouillage fait partie intégrante des processus d'élaboration de la mémoire, brouillage du lien entre les faits historiques précis et l'utilisation qui en est faite quand s'élabore la mémoire historique. L'action de la résistance en Algérie pose de nombreuses questions qui n'ont pas encore reçu de réponse claire. Par exemple : que savaient les Français d'Algérie de l'action organisée dans la salle Géo-Gras ? Est-il possible que les services de renseignements français n'aient rien su de cette action ? Si les renseignements français

3 Sur ce sujet, voir Gitta Amipaz-Silber, *La Résistance juive en Algérie, 1940-1942*, Jérusalem, Rubin Mass, 1986, notamment p. 63-77, ainsi que la bibliographie à la fin du livre. L'auteur précise que, pour ses travaux, une abondante documentation d'archives lui a fait défaut. Quant aux travaux rédigés depuis 1983, voir Abraham Attal, *Les Juifs d'Afrique du Nord, Bibliographie*, Jérusalem, 1993. Ces dernières années, se sont ajoutés bon nombre de travaux sur la guerre en Afrique du Nord, et parmi eux des ouvrages sur l'action de la résistance le 8 novembre. Voir en particulier Christine Levisse-Touzé, *L'Afrique du Nord dans la guerre, 1939-1945*, Paris, Albin Michel, 1998 ; Sophie Beth Roberts, *Jews, Citizenship and Antisemitism in French Colonial Algeria, 1870-1943*, thèse de doctorat, département d'histoire de l'université de Toronto, 2011 ; José Aboulker, *La victoire du 8 novembre 1942. La Résistance et le débarquement des Alliés à Alger*, Paris, Éditions du Félin, 2012. On a découvert dernièrement une importante documentation d'archives internes sur l'action de cette résistance. Pour autant que je puisse en juger, elle ne remet pas en question la description des événements telle qu'elle est exposée dans le présent article. Son examen permettra cependant d'enrichir le tableau général et de mettre en relief le rôle des Juifs dans cette action.

étaient au courant, dans quelle mesure cette action fut-elle entravée de façon régulière, méthodique, organisée ? Quel est le lien entre la résistance et la création d'un service de renseignements américain, l'OSS (Office of Strategic Services) de William Donovan, qui allait prendre le nom de CIA ? Que savons-nous des véritables motivations de ce groupe ? Quelle fut la raison de son organisation dès cette époque, et non *a posteriori* ? Quelle fut la contribution de la résistance à l'effort de guerre général ? Quelle fut la contribution de la résistance des Juifs d'Algérie dans le court terme et dans le long terme ? Quel fut le lien entre l'armée de la France libre de De Gaulle et la résistance ?

La création de la résistance et son organisation

Dès la fin de l'année 1940, et au plus tard début 1941, quelques groupes commencèrent à s'organiser, sans le moindre lien entre eux. Le premier fut le groupe Géo-Gras qui choisit de s'installer dans le gymnase d'Alger (la salle Géo-Gras) dont le directeur était un patriote français portant ce nom, champion de France de boxe dans la catégorie poids moyens et professeur diplômé d'éducation physique. Gras ne savait rien des véritables objectifs de cette nouvelle organisation et pensait que les membres du groupe voulaient s'adonner à des activités purement sportives.
Trois jeunes étaient à la tête du groupe : André Témime, Émile Atlan et Charles Bouchara. Avec leurs camarades, ils investirent de leurs propres fonds et de leur temps pour aménager la salle et la rendre apte à de véritables entraînements. Les membres du club se partageaient en deux groupes : l'un connaissait l'existence d'une organisation clandestine antifrançaise, mais ses membres étaient soigneusement compartimentés, chacun ne connaissant qu'un nombre extrêmement restreint de militants. Le second groupe comprenait des membres qui ne savaient rien de l'activité secrète. L'organisation clandestine s'était intégralement constituée sur le modèle militaire, et les diverses unités étaient dirigées par des Juifs, tous anciens officiers de l'armée française[4]. Fort de quelque deux cent cinquante membres, le groupe ne s'était pas fixé à l'avance un objectif très clair. Michel Ansky explique : « À l'origine, elle [cette organisation] n'avait d'autre but que l'entraînement militaire et la formation d'un groupement

4 Michel Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord dans la Seconde Guerre mondiale*, Jérusalem, Institut Ben Zvi, 1983, p. 106-107 (en hébreu).

d'autodéfense destiné à contrecarrer l'action paramilitaire des organisations gouvernementales et semi-fascistes comme la Légion et le P.P. F[5]. » Les membres du groupe se chargèrent également de distribuer des tracts, de barbouiller et de maculer les tracts et les affiches de propagande de Vichy, et de perturber autant que possible l'exportation de marchandises d'Algérie vers la France où elles étaient censées parvenir aux Allemands. Ce *modus operandi* se poursuivit semble-t-il au moins jusqu'à juillet-août 1942[6].

Un changement significatif dans l'activité du groupe Géo-Gras se produisit lors du retour en Algérie de l'officier français membre de la résistance française, le colonel Alfred Pillafort (1905-1942). Ce dernier, qui connaissait bien le docteur Raphaël Aboulker, célèbre chirurgien actif dans la communauté juive d'Alger, ainsi que ses frères, parvint à un accord avec eux pour créer un groupe de volontaires placé sous son commandement. « Cette troupe aurait pour mission la neutralisation ou la destruction des commissions d'armistice allemande ou italienne[7]. » Raphael Aboulker s'adressa aux dirigeants du groupe Géo-Gras qu'il connaissait et dont il soutenait d'ailleurs l'action afin qu'ils puissent apporter leur aide à Pillafort.

José Aboulker (1920-2009), étudiant en médecine, fils de Henri Aboulker, créa un groupe de résistance composé d'étudiants, et il recourut aux bons services du responsable de la Surveillance du territoire à Alger, André Achiary (1909-1983). Après moult discussions, les dirigeants de Géo-Gras acceptèrent de créer une unité spéciale au sein du groupe, sous le commandement de Pillafort. Conformément à l'accord, le groupe Géo-Gras conserverait son indépendance, mais mettrait à la disposition de Pillafort les officiers et les membres du groupe.

Un autre groupe fut organisé à Oran, à la frontière occidentale de l'Algérie, par les frères Roger (1911-1991) et Pierre Carcassonne. Les membres de la famille Carcassonne étaient des universitaires issus de la riche bourgeoisie d'Oran. Les deux frères nouèrent des liens avec l'officier d'Astier de La Vigerie (1897-1952), un Français très antiallemand[8]. Au cours d'un bref entretien entre eux, il devint évident qu'on pouvait agir en Afrique du Nord

5 Michel Ansky, *Les Juifs d'Algérie du Décret Crémieux à la Libération*, Paris, Éditions du Centre de documentation juive contemporaine, 1950, p. 177.

6 Selon Gitta Amipaz-Silber (*La Résistance juive en Algérie*, *op. cit*., p. 73), la résistance assurait également la défense effective des Juifs : « Chaque fois que des Juifs étaient attaqués, souvent dans des lieux isolés, les résistants de la salle Géo-Gras accouraient pour les défendre. » (p. 73) À mon avis, il n'en existe aucune preuve réelle, pas plus que pour l'affirmation selon laquelle la résistance entendait prouver « que les Juifs n'étaient pas complètement abandonnés et que personne n'était libre de leur faire ce qu'il voulait. » (p. 74)

7 Ansky, *Les Juifs d'Algérie*, *op. cit*., p. 178. On ne sait pas très bien quelle source utilisa Ansky, mais cette présentation des objectifs de l'action est très plausible et correspond à l'approche française de la nature des événements de la Seconde Guerre mondiale : l'essentiel était de frapper l'ennemi principal, l'Allemagne et l'Italie.

8 Sur les circonstances de leur rencontre, voir Ansky, *Les Juifs d'Algérie*, *op. cit*., p. 181-182.

dans un but commun. Ils se répartirent le travail de la façon suivante : les frères Carcassonne se chargèrent du recrutement des Juifs dans le groupe, tandis que d'Astier et ses compagnons français, l'abbé Cordier et le capitaine Jobelot, s'occupaient des contacts avec les membres du gouvernement et les autres officiers de l'armée française qui se trouvaient dans la ville.

Ainsi, ces deux groupes de résistance organisés dans deux grandes villes d'Algérie, revêtirent des caractéristiques assez semblables, qu'il s'agisse du mode de coopération entre Juifs et Français, ou des particularités du groupe juif. Certes, le groupe Géo-Gras était plus structuré et mieux organisé, mais cela ne diminue en rien la valeur du groupe qui se développa à Oran, importante ville portuaire et donc point stratégique.

La jonction de ces deux groupes s'effectua principalement grâce aux liens familiaux entre les Aboulker et les Carcassonne. Il semble qu'en juillet ou en août 1942, les dirigeants des groupes de résistance se rencontrèrent, ainsi que les officiers français, et, au cours de cette réunion, il fut décidé de créer une résistance unie et de choisir des modalités d'action. Quatre grands principes furent adoptés :

1. l'objectif serait de favoriser le débarquement des Alliés en Afrique du Nord et une occupation rapide ;
2. aucun commandant ne serait nommé pour l'instant pour l'opération à Alger ;
3. au lendemain du débarquement, chacun reprendra sa liberté d'action, éventuellement contre les autres ;
4. José Aboulker serait responsable du recrutement des membres et de l'élaboration des plans militaires pour l'occupation d'Alger[9].

L'examen des détails de l'accord, notamment de l'alinéa 3, montre bien les motivations sous-jacentes des divers éléments de la Résistance unie. Les motivations des Français étaient, semble-t-il, différentes de celles des Juifs. On ne sait pas du tout dans quelle mesure les Juifs de cette résistance estimaient représenter des intérêts juifs, ni quels étaient ces intérêts. En tant que Juifs selon leur définition, après l'annulation du décret Crémieux en octobre 1940, agissaient-ils pour sa restauration et leur retour, juridique s'entend, au sein de la société française ? Avaient-ils des objectifs susceptibles de servir la société juive d'Algérie ? Il semble qu'on puisse répondre avec certitude qu'ils n'avaient pas de tels objectifs, entre autres du fait du caractère clandestin de leur action.

9 Ansky, *Les Juifs d'Algérie*, *op. cit.*, p. 183 ; Amipaz-Silber, *La Résistance juive en Algérie*, *op. cit.*, p. 82-83. Tous deux se fondent sur le rapport de José Aboulker.

Le problème du commandement n'était pas moins épineux puisqu'il fut question de nommer De Gaulle à la tête de l'opération et qu'on prit même contact avec lui. Les plans du débarquement en Afrique du Nord dans le cadre de l'opération Torch existaient depuis longtemps, mais ils ne furent finalisés qu'en juillet et en août 1942[10]. Quelle serait la place des Juifs qui avaient été écartés de l'armée française dans la hiérarchie du commandement ? Ce n'était pas du tout clair.
Quelles étaient les caractéristiques des Juifs dirigeant la résistance du 8 novembre ? Il s'agissait de jeunes Juifs de culture française, qui avaient presque tous été exclus de l'armée française. José Aboulker, né en 1920, était âgé de vingt-deux ans à l'époque de l'opération. Raoul Cohen-Addad était né en 1916, en sorte qu'il avait vingt-six ans au moment de l'opération. Roger Carcassonne, d'Oran, était né lui en 1911 ; il avait trente et un ans au moment de l'opération. Les membres juifs de la direction étaient tous âgés d'une vingtaine d'années ou au début de la trentaine. Pour la plupart, ils n'avaient aucune expérience de l'action au combat ni de la direction de groupes juifs. José Aboulker était issu d'une famille d'hommes d'affaires de la communauté, mais lui-même n'avait encore jamais milité. Ensuite, c'était une direction fondamentalement militaire et des plus secrètes. On ne sait pas quel niveau atteignait le cloisonnement, mais il est évident qu'une partie des membres de la résistance, dont les Juifs, ne l'apprirent qu'à la veille de l'opération. Enfin, cette direction avait un objectif net qui, en l'occurrence, n'était pas directement lié à la communauté juive. Cette direction participait au combat général de l'armée de la France libre en vue de provoquer la débâcle du régime de Vichy. Cette action était censée influer sur la situation de la communauté juive. Cette direction était en outre très bien acceptée par les membres de la résistance, sinon à l'époque de l'action (puisque tout était cloisonné), du moins après.

Les derniers préparatifs de l'action

Du mois d'août au mois d'octobre 1942, les préparatifs s'intensifièrent. De nouveaux membres se joignirent au groupe, des Juifs et des non-juifs, des

10 Voir Amipaz-Silber, *La Résistance juive en Algérie*, *op. cit.*, p. 87 *sq*. On ne sait pas non plus dans quelle mesure la Résistance française était dans le secret. Il se peut que la proximité temporelle entre l'union des groupes de résistance en Algérie et le débarquement des Alliés s'explique par le fait qu'on connaissait l'imminence d'un tel débarquement et qu'on savait donc que De Gaulle serait à la tête du soulèvement en Algérie. Faute de documents d'archives, il est difficile de le prouver indubitablement, bien que ce soit tout à fait logique.

plans d'action furent dressés, on commença à s'équiper en armes – peu nombreuses et de piètre qualité –, des débats furent organisés sur les modalités d'action possibles, des contacts furent pris avec l'ambassade américaine, sous l'égide du diplomate professionnel Tarbé de Saint-Hardouin. La gestion des affaires de la résistance fut confiée à une direction conjointe comprenant José Aboulker et le colonel Jousse, ainsi qu'au comité des Cinq qui comprenait Jacques Lemaigre-Dubreuil, enrôlé dans le groupe par André Achiary et qui en devint l'élément moteur, d'Astier, Saint-Hardouin, Jean Rigault et Alphonse-Sylvestre Van Hecke, responsable des « camps de jeunesse » au sein desquels il recruta des volontaires pour la résistance le jour du débarquement.

Les préparatifs culminèrent avec la réunion nocturne organisée dans la propriété de l'un des militants de la résistance, à une vingtaine de kilomètres de la ville côtière de Cherchell, à l'ouest d'Alger. C'était une réunion au plus haut niveau : le général Clark représentait les Alliés, et le général Mast la France, au nom du général Henri Giraud. Assistaient également à cette réunion le représentant spécial du président des États-Unis, Robert Murphy, et les représentants juifs et non juifs de la résistance algérienne[11]. Au cours de la réunion, « on discuta des derniers détails du débarquement : lieux, date, heure, les moyens, routes, objectifs, itinéraires, enfin, on mit au point sur les cartes tout ce qui était nécessaire pour éviter à nos alliés des pertes d'hommes, de matériel et de temps[12] ».

Le débarquement et le rôle de la résistance

Tout était prêt en vue du débarquement des Alliés qui devait avoir lieu dans la nuit du 8 novembre. Les Américains avaient prévu d'amener de Gibraltar le général Giraud, censé diriger l'opération pour le compte des Français. La résistance juive avait pour fonction, entre autres, de couper les moyens de communication dans la ville d'Alger, d'occuper les QG et les postes de police, d'arrêter les principaux responsables de l'armée et de la police.

Les commandants passèrent de longues heures au matin du 6 novembre, au début de l'opération, à donner les dernières instructions : la répartition

11 La plupart des travaux se fondent sur la description de Bernard Karsenty publiée dès 1943. Voir Amipaz-Silber, *La Résistance juive en Algérie*, *op. cit*., p. 98 *sq* ; Ansky, *Les Juifs d'Algérie*, *op. cit*., p. 194 *sq* ; Michel Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy*, Paris, CNRS Éditions, 2012, p. 216-218 (l'auteur se fonde sur le témoignage de José Aboulker).
12 Ansky, *Les Juifs d'Algérie*, *op. cit*., p. 195.

de l'équipement et des vivres aux participants, la vérification des moyens de communication et les positions des différents groupes. Le samedi, en début d'après-midi, toutes les forces se réunirent. Le secret et le cloisonnement, jusqu'alors si caractéristiques de la résistance algérienne, furent complètement levés, et les membres firent connaissance pour la première fois. Le mot de passe pour l'identification, « whisky », fut également transmis, avec pour réponse « soda ». Le colonel Jousse fit connaître les objectifs précis, et les ordres de mission signés par le général Mast furent communiqués aux commandants. Des brassards d'identification furent distribués aux diverses forces et, enfin, la dernière instruction de Jousse, la plus importante fut transmise : « Pas d'effusions de sang ». L'opération pouvait commencer.

La nuit du 7 novembre 1942 commençait un samedi. En début de soirée, la radio de Londres se mit à diffuser le message codé d'appel à la résistance : « Allo, Robert Franklin arrive[13]. » Chaque force effectua les missions dont elle était chargée d'après le plan d'origine et s'empara des points-clés de la ville sans effusion de sang et dans un calme parfait. Bien que sur les quelque huit cents membres de la résistance, seule la moitié environ arriva, pour la plupart des Juifs, et malgré d'autres défaillances, l'opération se déroula presque sans problème et ses objectifs furent atteints. À l'aube, le poste de police et le central téléphonique, d'une grande importance à Alger, furent pris. Les représentants du gouvernement de Vichy, et à leur tête le général Alphonse Juin, furent arrêtés. Le contrôle par la résistance du central téléphonique fut déterminant pour l'arrestation des principaux responsables dans la ville. Les Américains furent retardés et arrivèrent vingt-quatre heures environ après le moment prévu. Mais il s'avéra alors que, sur le plan militaire, leur aide était inutile, et sur le plan politique, tout était déjà fait. La longue attente des Américains et l'action de Darlan permirent aux forces de Vichy à Alger, dans une certaine mesure, de s'organiser et de transmettre des demandes d'aide aux Allemands et aux membres de Vichy en France. Le général Giraud, lui aussi censé arriver à Alger au matin du 7 novembre, ne vint pas. Plus tard, on apprit qu'il avait été retardé à Gibraltar par une discussion avec les représentants américains. Il n'arriva à Alger qu'après la fin de l'opération. Cette situation présentait un certain danger pour la résistance juive. Dans l'après-midi, les Américains se présentèrent, acclamés par les habitants et, à dix-neuf heures, un accord d'armistice fut signé. Les pertes de la résistance

13 Les données figurant dans les ouvrages d'Ansky et d'Amipaz-Silber se fondent sur le livre de la journaliste Renée Gosset paru peu après les événements. Renée Gosset, *Le Coup d'Alger*, Montréal, Les Éditions de la Revue moderne, 1944. Voir la bibliographie dans le livre de Gitta Amipaz-Silber, *La Résistance juive en Algérie*.

juive se limitaient à deux morts : le lieutenant Dreyfus, tué d'une balle dans le dos, et le colonel Pillafort. Un autre Juif fut grièvement blessé.
On ne sait pas très bien pourquoi la résistance à Oran n'agit pas dans le cadre de l'opération Torch, alors que des combats firent rage dans la ville pendant trois jours, causant de lourdes pertes des deux côtés. Au Maroc, le général Noguès et les Américains s'affrontèrent pendant environ cinq jours, jusqu'à la capitulation.

Évaluation de l'action de la résistance

L'opération Torch, on l'a vu, fut la première opération militaire menée par les Alliés contre les forces de l'Axe. À l'instar de la bataille d'El Alamein en novembre 1942, elle constitue donc l'un des moments décisifs de la guerre. Après cette importante victoire militaire, la Tunisie fut occupée par les Allemands, ce qui entraîna un affrontement militaire frontal entre les forces. Dans le cadre de ce qui fut appelé l'opération Anton, les Allemands occupèrent en outre la zone libre de la France. Il en résulta une détérioration considérable de la situation des Juifs de France dans cette région.
La résistance du 8 novembre 1942 en Algérie et la part qu'y prirent les Juifs sont un phénomène fascinant. La rapidité avec laquelle elle s'organisa et l'importance de son action sont connues. Il ne fait aucun doute que, sans le contact établi entre ses dirigeants et les Français, la résistance juive n'aurait pas obtenu de tels résultats. Les Français agirent dans la résistance en tant que patriotes français. Ils s'opposaient au régime de Vichy, et plus encore à l'occupation de la France par les Allemands. Ils estimaient que la défaite de l'Allemagne mettrait fin de toute façon au régime de Vichy en France, et ils œuvrèrent conformément aux principes d'action du mouvement d'opposition français en France. D'où l'extrême importance de l'établissement de relations avec les éléments de la résistance française et avec les forces américaines. Un autre facteur de réussite de la résistance fut le vaste réseau de relations dont disposaient les forces françaises en Algérie. Sans l'alliance avec les Français, il est fort peu probable que les Juifs auraient réussi à entretenir un réseau de relations et de contacts aussi complexe, et on peut supposer que l'organisation de la résistance juive n'aurait pas dépassé le domaine de la défense des Juifs en cas de besoin. Par ailleurs, les Français avaient grand besoin de l'aide apportée par les Juifs.

Le groupe agit-il en tant que mouvement juif, ou par patriotisme français et par volonté de contribuer à la défaite du régime de Vichy qui leur avait causé tant de tort ? Selon Abitbol, la résistance juive présentait trois caractéristiques : c'était un organisme qui agissait sans le moindre lien avec l'action communautaire juive antérieure ; il avait un objectif politico-militaire, et non spécifiquement juif ; s'il portait une marque juive, c'était du fait que ses membres étaient les seuls à ne pas accorder leur confiance au régime de Vichy[14].

L'examen des divers accords conclus entre les Français et la direction juive montre que le « mariage » judéo-français ne dépendait pas de la cessation de la législation antijuive de Vichy. Il se peut parfaitement que les membres du groupe aient pensé que cette législation s'annulerait d'elle-même avec la défaite du régime de Vichy, mais ce sujet ne fut pas évoqué au cours des entretiens et ne constitua pas une condition pour mener une action commune. Qui plus est, l'accord sur une action concertée, on l'a vu, stipulait expressément qu'« au lendemain du débarquement, chacun reprendra sa liberté d'action, éventuellement contre les autres ». Le contexte social et idéologique du groupe français montre qu'une partie de ses membres non seulement soutenaient Vichy, mais étaient même capables de participer à la campagne antisémite de ce régime. Par tempérament et par éducation, une partie d'entre eux s'étaient rapprochés de l'idéologie monarchiste et antirépublicaine[15].

Telles que les présente Gitta Amipaz-Silber, les motivations qui conduisirent à l'organisation de la résistance en Algérie ne sont que partiellement logiques. Tous les éléments qu'elle expose, censés témoigner que les Juifs d'Algérie étaient au courant de la catastrophe qui allait s'abattre également dans leur pays, ne constituent pas des faits historiques. Il est exact, comme elle l'affirme, que les préjudices à répétition infligés par le régime de Vichy aux Juifs furent suffisamment graves et douloureux pour les inciter à s'organiser[16]. Mais ce n'était que l'une de leurs réactions au régime de Vichy. Il se peut que les réactions des Juifs à la législation en matière d'éducation et la prise de leur impuissance relative préparèrent le terrain au développement d'une résistance juive. Il se peut également que les mythes de l'héroïsme juif qu'on voulait inculquer aux générations en Eretz Israël conduisirent à

14 Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord*, *op. cit.*, p. 106 (en français, p. 222). Ces éléments, également mentionnés par Amipaz-Silber (*La Résistance juive en Algérie*, *op. cit.*, p. 75-76) sont exacts et logiques.

15 Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord*, *op. cit.*, p. 106 (en français, p. 222). Pour des précisions biographiques, voir Ansky, *Les Juifs d'Algérie*, *op. cit.*, p. 182-187.

16 Amipaz-Silber, *La Résistance juive en Algérie*, *op. cit.*, p. 63-66.

renouveler l'approche générale dans les travaux sur ce sujet[17]. Enfin, mieux vaudrait ramener à de plus justes proportions l'action de la résistance juive en Algérie parmi les autres organisations juives de résistance en France qui coopérèrent également avec les autres mouvements de résistance.

La résistance juive revêtit chez ses chefs des caractéristiques plus françaises que juives, mais on ne connaît pas les motivations des « soldats anonymes » qui constituaient la majorité des effectifs. Peut-être peut-on en apprendre davantage sur ce point en examinant les orientations prises par la suite. Il s'avère que, dans leur majorité, non seulement ils ne poursuivirent pas une activité juive nationale, comme le sionisme, mais ils reprirent leur mode de vie français en tous points, comme si l'époque de Vichy n'avait été qu'une éclipse temporaire. La majorité des membres de la résistance ne prit pas part à l'action sioniste relativement importante qui se déroula à Alger de 1947 à 1949. Certes, les émissaires sionistes qui travaillèrent en Afrique du Nord tentèrent de bénéficier de l'aide de ce groupe, et y parvinrent, mais il semble qu'il s'agissait là d'une action philanthropique juive typique dont les auteurs considéraient l'objectif sioniste comme une bonne solution pour les Juifs des pays en détresse, comme le Maroc, mais en aucun cas pour les Juifs d'Algérie qui jouissaient d'une émancipation pleine et entière[18].

La résistance juive se démantela après le débarquement. Certes, il s'écoula beaucoup de temps avant que les Juifs récupèrent leurs droits, mais ce groupe ne joua aucun autre rôle dans la vie juive ou française de l'Algérie après la guerre. Comme la question de la décolonisation après la Seconde Guerre mondiale ne portait pas sur l'Algérie, territoire français, les Juifs d'Algérie n'eurent pas l'impression d'une situation d'urgence où le sol se déroberait sous leurs pieds, contrairement à ce qui se passa pour les Juifs de Tunisie ou du Maroc.

Pour mieux comprendre le fonctionnement de la résistance et du rôle des Juifs dans cette résistance, on peut comparer cette action à celle des autres dirigeants juifs à d'autres occasions.

17 Voir par exemple les propos de Menahem Begin dans sa préface du livre de Gitta Amipaz-Silber : « Il s'avère que partout où les Juifs pouvaient se soulever contre l'oppression, l'esclavage et le danger d'extermination, ils le firent au risque de leur vie et en faisant abnégation d'eux-mêmes. » Par la suite, il remercie l'auteur d'avoir sauvé de l'oubli cette histoire. Le récit de la résistance et du rôle qu'y jouèrent les Juifs fut publié immédiatement après l'action, et Ansky le développe abondamment dans son livre écrit une vingtaine d'années avant celui de Gitta Amipaz-Silber. On ne peut accepter l'information figurant dans le livre d'Arieh Barnéa, (*Un seul sort*, Tel Aviv, 1986, p. 100, en hébreu), selon laquelle quatorze mille Juifs, parmi les « rescapés », immigrèrent en Israël « pour une vie nouvelle ». La façon de présenter les choses dans le livre de Barnéa donne l'impression qu'il s'agit de Juifs qui émigrèrent après la guerre ; ce n'est pas le cas.

18 Ce sujet n'a pas encore fait l'objet d'une étude en bonne et due forme. Les remarques formulées dans divers travaux sur l'action sioniste des membres de ce groupe ne se fondent pas sur des faits enregistrés dans les archives.

Les différences entre le fonctionnement des dirigeants de la communauté en ce qui concerne le système éducatif juif alternatif et leur fonctionnement en ce qui concerne la résistance du 8 novembre se dégageaient nettement. Alors que l'activité éducative se déroulait au grand jour, l'activité de la résistance était entièrement secrète. Alors que la première était imposée à la communauté juive, la seconde relevait du volontariat. Les dirigeants du consistoire en Algérie participaient à l'action en matière d'éducation juive, mais, semble-t-il, n'étaient pas au courant de l'action de la résistance. Celle-ci était destinée en premier lieu à faire échouer le régime de Vichy en Algérie. Cette action était destinée à opérer un changement de la réalité politique en Algérie. Le système d'éducation juif alternatif constitua une réponse aux exigences françaises visant à isoler la communauté juive et à la doter à nouveau du statut qui était le sien à la veille du décret Crémieux. L'action du groupe du 8 novembre fut un acte de résistance d'ordre essentiellement militaire coordonné avec des éléments militaires français et autres. Le système éducatif juif alternatif était entièrement juif. De plus, l'action de la résistance se caractérisait par le militantisme et un refus d'accepter les résultats de la guerre. L'organisation du système éducatif juif alternatif constitua une façon de s'accommoder de la situation. Alors que dans l'action de la résistance, le facteur âge (la jeunesse) fut significatif, dans le système éducatif, on trouvait un mélange de membres dirigeants anciens et expérimentés, et d'éléments nouveaux-venus dans la direction, mais pas nécessairement jeunes. C'étaient là deux défis qui n'avaient rien à voir l'un avec l'autre et qui ne dépendaient pas l'un de l'autre.

La résistance dans le Maghreb

Pourquoi les conditions en Algérie étaient-elles mûres pour une coopération avec les Alliés et pour le développement d'une nouvelle direction, et pourquoi ne l'étaient-elles pas dans les autres pays du Maghreb ? Il semble que l'explication soit liée au statut politique de l'Algérie annexée à la France, à la nationalité collective imposée à ses Juifs, à l'ampleur de la mobilisation des Juifs qui servirent dans l'armée française et en furent exclus par suite de l'annulation du décret Crémieux, ainsi qu'à l'existence d'une importante population française appartenant à l'armée de la France libre. Aucune de ces conditions n'existait dans les autres pays d'Afrique du Nord, et certainement pas dans une telle mesure. Mais, par-delà tous ces facteurs,

il faut rappeler que l'Algérie était le foyer d'une activité internationale liée à la guerre. Les Américains, après le désastre de Pearl Harbour (décembre 1941), cherchaient le moyen de commencer à exercer une influence sur la campagne ; ils se mirent à constituer leurs services d'espionnage. Au début, ce fut l'organisation appelée OSS (*Office of Strategic Services*) qui devint ce qu'on connaît aujourd'hui sous le nom de CIA. En Algérie, fut créée l'*Afrika Agency*. William Donovan construisit l'une des agences d'espionnage de l'organisation à Alger. On ignore s'il existe un lien entre cette évolution et l'action de la résistance.
Au Maroc, les conditions prévalant en Algérie n'existaient pas : le statut politique du Maroc était celui d'un protectorat ; l'époque tardive de la conquête française (1912, alors que la Tunisie avait été conquise en 1830, et l'Algérie en 1881) ; la composition de la population coloniale française et son degré d'implication dans la politique française ; le statut juridique des Juifs du Maroc ; la sensibilité manifestée par les partisans du régime de Vichy au Maroc après l'affaire Georges Mandel, etc. Par ailleurs, le débarquement militaire dans le cadre de l'opération Torch eut lieu aussi sur les côtes du Maroc, principalement à Casablanca. Quels étaient précisément les objectifs militaires du débarquement au Maroc ? Pour répondre à cette question, il faut rappeler que le passage d'une flotte si importante dans le détroit de Gibraltar était presque impossible. Le débarquement sur les côtes du Maroc depuis l'océan Atlantique était plus simple sur le plan militaire, et seules des forces maritimes arrivées par sous-marin pouvaient atteindre par surprise les côtes algériennes.

La Tunisie, le réseau Mounier

En Tunisie, on ne connaît pas d'action de résistance du type de celle de l'Algérie. On sait en revanche, et cette information nécessite encore des recherches, qu'il existait un réseau d'espionnage français, le réseau Mounier, qui comptait aussi des membres juifs[19]. Jacques Saville présente des données sur un réseau de résistance juive appelé Réseau Mounier, du nom de son fondateur, Maître Mounier. Ce réseau fonctionnait avant l'occupation allemande, et ses membres comptaient des Juifs considérés comme l'élite

19 Les données sur le réseau Mounier demeurent fragmentaires. J'ai dernièrement découvert des documents sur l'action de ce réseau et sur le rôle qu'y jouèrent les Juifs de Tunisie. Il s'agit d'une information préliminaire qui nécessite des travaux approfondis. En même temps, sa contribution fut moindre que celle de l'action de la résistance du 8 novembre 1942 en Algérie.

de la communauté juive, principalement parmi les avocats. Toutes leurs actions se déroulaient hors de Tunisie, et il s'agissait d'actions personnelles de la part de chacun. La plupart firent l'objet d'une citation après la guerre ou reçurent des décorations, à titre posthume. Au moment de l'occupation, ce réseau fournit des renseignements aux Alliés sur les mouvements des troupes allemandes : la situation dans les aéroports et les ports, le transit des marchandises par le système ferroviaire, etc. Grâce à ces renseignements, au moins dix-sept avions de transport allemands ainsi que des convois de ravitaillement furent détruits. Les nombreux Juifs mobilisés pour des travaux obligatoires ne s'organisèrent pas dans les camps à des fins de résistance et ce, pour plusieurs raisons : premièrement, le bref laps de temps que dura l'occupation allemande ; la mobilisation elle-même ne commença qu'à la mi-décembre. Par ailleurs, il n'était guère difficile de s'évader de ces camps, et il y eut effectivement de nombreuses évasions. Ensuite, il était inutile de procéder à une action directe d'envergure contre les Allemands, par crainte de représailles contre la communauté juive tout entière. Du fait de la pression exercée par les Alliés, il était également évident que l'occupation allemande allait prendre fin rapidement. Enfin, il faut rappeler le problème de communications et de coordination entre les Juifs qui se trouvaient dans des camps éloignés les uns des autres.

Une autre action fut liée au nom d'un avocat, Alfred Rossi, qui était l'un des dirigeants du mouvement sioniste révisionniste en Tunisie, vraisemblablement en mission spéciale pour le compte des Britanniques. Il récupéra des documents ultrasecrets laissés dans un bateau italien qui coula au large des côtes de Tunisie, et les achemina à Gibraltar. Il devait périr par la suite au cours d'une action en Sicile. On ignore encore dans quel cadre il réalisa son action, s'il s'agissait du réseau Mounier ou d'un autre réseau.

L'action de résistance dans la mémoire historique et collective des Juifs d'Algérie

La résistance devint un point focal de la mémoire historique dans l'élaboration d'une nouvelle prise de conscience. Immédiatement après la guerre débuta le combat pour la mémoire historique. Ce fut José Aboulker qui commença, avec un article[20] rédigé en août 1943 dans lequel il décrivait l'action de la

20 José Aboulker, *La Victoire du 8 novembre 1942, La Résistance et le débarquement des Alliés à Alger*, Paris, éditions du Félin, 2012 ; José Aboulker, « La part de la Résistance française dans les événements d'Afrique du Nord », *Les Cahiers français*, Londres, août 1943.

résistance et le rôle joué par les Juifs. Publié dans une revue française, *Les Cahiers français*, cet article entendait montrer que la résistance du 8 novembre 1942 avait facilité le débarquement américain, et qu'elle faisait partie intégrante de la résistance française. En 1944 fut créée l'Association de la Libération française du 8 novembre 1942 ; dissoute en 2012, elle se réorganisa sous le nom de Compagnons du 8 novembre 1942. Dans les objectifs de la nouvelle organisation, il est écrit :

> *L'Association de la Libération française du 8 novembre 1942* a été dissoute fin 2012. Nous voulons reprendre ce travail de mémoire et favoriser des travaux de recherche en réunissant tous les documents et témoignages possibles. Nous souhaitons faire reconnaître les actions du 8 novembre 1942 en Algérie comme actes de résistance française. Nous désirons pour cela rassembler les descendants des Compagnons du 8 novembre 1942, les sympathisants et les chercheurs intéressés par ce sujet[21].

Depuis lors et jusqu'à ce jour, cette association a mené une action méthodique. Son secrétaire, Raoul Cohen-Addad, a transmis les documents de l'association à des archives publiques à des fins de conservation, et sa fille, Nicole Cohen-Addad, tente aujourd'hui de communiquer la documentation au musée et aux archives de la Résistance française. L'association organise des activités pour ses membres encore en vie ou pour leurs descendants[22]. Ce sujet constitue le point focal des réunions annuelles, des articles et des souvenirs publiés sur divers sites internet. Deux associations d'originaires d'Algérie, l'une en Israël, l'autre en France, organisent des activités autour de cette date afin de commémorer l'action de la résistance et le rôle qu'y jouèrent les Juifs. Le site JudaicAlgeria[23] présente l'opération Torch comme un sujet particulier de l'histoire des Juifs d'Algérie, et non comme un sujet distinct. Comment comprendre cette situation ? Comment les comprendre ? Cette action signifie-t-elle que les Juifs entendent prouver leur loyauté envers la France ? Veulent-ils montrer qu'ils sont disposés à apporter leur contribution à la société française et en faire partie intégrante ? Ou veulent-ils souligner leur coupure d'avec la France et leur retour à une identité juive plus affirmée ?

21 Le document précisant l'action de la nouvelle organisation se trouve sur internet à l'adresse suivante : http://www.akadem.org/complements/eo/482/o1Invitation_et_Programme.pdf.

22 Les quatre fondateurs de l'association sont les filles et fils de Compagnons du 8 novembre 1942 : Paule Wyplosz (fille d'Émile Atlan), Christine Bouchara (fille de Charles « Mickey » Bouchara), Nicole Cohen-Addad (fille de Raoul Cohen-Addad), Bernard Valluis (fils de Gérard Valluis, ex-Sadia Oualid).

23 http://www.judaicalgeria.com.



Le difficile rétablissement du décret Crémieux (novembre 1942-octobre 1943)

« L'épouvantail arabe », une légende ?

Emmanuel Debono

Dans Revue d'Histoire de la Shoah 2016/2 (N° 205), pages 401 à 412
Éditions Mémorial de la Shoah

ISSN 2111-885X
ISBN 9782916966144
DOI 10.3917/rhsho.205.0401

Le difficile rétablissement du décret Crémieux (novembre 1942-octobre 1943). « L'épouvantail arabe », une légende ?

Emmanuel Debono[1]

Le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 fait des indigènes « israélites » et musulmans d'Algérie des Français. Le décret Crémieux du 24 octobre 1870 confère aux premiers la citoyenneté, c'est-à-dire les mêmes droits politiques qu'aux autres Français. Les indigènes musulmans, qui forment la grande masse de la population d'Algérie, demeurent des « sujets » français. Une loi de 1919 leur permet toutefois d'obtenir la citoyenneté en fixant certaines conditions, parmi lesquelles le renoncement à leur statut personnel régi par la loi coranique. Après la défaite de 1940, le gouvernement de Vichy abroge le décret Crémieux, le 7 octobre 1940. Les Juifs d'Algérie redeviennent des indigènes dont le sort est aggravé par l'application sur ce territoire de multiples d'interdictions imposées par la loi portant statut des Juifs du 3 octobre 1940.

Lorsque l'on évoque les douze mois qui ont été nécessaires pour rétablir les Juifs d'Algérie dans l'intégralité de leurs droits, après le débarquement anglo-américain de novembre 1942, l'historiographie met traditionnellement en cause la mauvaise volonté des nouvelles autorités françaises, empreinte d'antisémitisme. Dans une contribution déjà ancienne sur le sujet, l'historien André Kaspi a pu expliquer que ces autorités avaient habilement lié la situation des Juifs à la question musulmane. Ainsi, si les Américains souhaitaient sécuriser leur armée en campagne, il pouvait sembler contre-indiqué d'accorder des avantages aux Juifs sous peine de fâcher les musulmans[2]. Si l'on suit André Kaspi dans ce raisonnement, même si l'historien ne nie pas la réalité des tensions judéo-musulmanes, on peut avoir le sentiment que les autorités françaises auraient quelque peu forcé le trait de la menace pour freiner toute avancée sur ce terrain. De son côté,

1 Docteur en histoire contemporaine (IEP de Paris), auteur de l'ouvrage *Aux origines de l'antiracisme. La LICA, 1927-1940*, Paris, CNRS Éditions, 2012.
2 André Kaspi, « Le général Giraud et les Juifs, de janvier à juin 1943 », *Le Monde juif*, octobre-décembre 1969, p. 62-63.

l'historien Michel Abitbol a également souligné le poids de l'« épouvantail arabe » dans l'argumentation des autorités françaises, rappelant que rares étaient en réalité les nationalistes musulmans qui voyaient dans l'octroi de la citoyenneté française un idéal à atteindre[3]. Les musulmans négligeaient-ils pour autant le sort des Juifs lié à la question du rétablissement ou non du décret Crémieux ? Rien n'est moins certain. Sauf à considérer que tout document émanant de l'administration française est inspiré par une vision antijuive, on ne saurait ignorer l'évocation récurrente des tensions judéo-musulmanes dans les rapports administratifs comme on aurait tort de minimiser la réalité des préoccupations des autorités françaises à l'égard des réactions musulmanes. La répétition des sources témoigne de la prégnance d'une question qui semble avoir lourdement pesé sur l'attitude des autorités. C'est cette récurrence que cet article entend questionner.

Le débarquement anglo-américain du 8 novembre 1942 est vécu comme une libération par les Juifs algériens qui aspirent à être réintégrés dans leurs droits : participer aux opérations militaires, ne plus être soumis au *numerus clausus* scolaire et universitaire, retrouver la propriété de leurs biens, reprendre les activités dont ils ont été exclus par les lois de Vichy. Ces aspirations paraissent susciter cependant des réactions d'hostilité chez les musulmans, dont il est difficile de mesurer l'ampleur. Ainsi, une délégation de chefs indigènes de l'arrondissement de Mostaganem conduite par le cheikh Ben Tekkouk exprime au sous-préfet de l'arrondissement des réserves concernant le « retour offensif des israélites et de leurs amis[4]… ». À la mi-décembre, l'administrateur de la commune mixte de Bou-Saâda pressent le malaise que risquent de provoquer parmi les populations musulmanes les émissions de la Radio de France concernant notamment la possible révision du statut des Juifs[5]. L'administrateur de la commune mixte de Sidi-Aissa mentionne le 2 janvier 1943 les craintes des populations kabyles devant la possible attribution aux Juifs d'un statut libéral[6]. Le fonctionnaire qui voit se propager le malaise dans les douars arabes estime même qu'il serait nécessaire de le dissiper par une propagande appropriée.

Alors que la période voit se renforcer le nationalisme et les aspirations au droit à l'autodétermination au sein du mouvement anticolonialiste,

3 Michel Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy*, Paris, Riveneuve éditions, 2008.
4 Archives nationales d'outre-mer (Aix-en-Provence, ci-après ANOM,), 6CAB/1, Lettre du sous-préfet d'Alger datée du 21 novembre 1942.
5 ANOM, 6CAB/1, Rapport du préfet d'Alger daté du 15 décembre 1942.
6 ANOM, 6CAB/1, Rapport de l'administrateur de la commune mixte de Sidi-Aissa daté du 2 janvier 1943.

des personnalités juives défendent le principe de revendications judéo-musulmanes communes, prenant en compte les actes du régime de Vichy et la nouvelle configuration géopolitique[7]. Ainsi l'assimilation ne représente-t-elle plus l'horizon ultime pour ceux qui jugent que la France a failli[8]. Certains Juifs entendent lier leur sort à celui des musulmans, estimant qu'un rétablissement des Juifs dans leur citoyenneté ne peut passer que par l'octroi de droits identiques aux musulmans. À l'inverse, d'autres considèrent ce rétablissement comme une priorité absolue, nonobstant la question de l'émancipation politique des musulmans.

Une rencontre éclaire particulièrement les enjeux qui sous-tendent ces rapports. La communauté juive d'Alger offre le 13 décembre 1942 un déjeuner à quelques personnalités musulmanes[9]. En cette occasion s'engage une discussion en vue de conclure un accord entre Juifs et musulmans. Parmi les premiers, on note la présence du docteur Henri Aboulker, du docteur Marcel Loufrani, d'Élie Gozlan et de l'avocat André Narboni. Côté musulman, on trouve des oulémas réformistes, des membres de la Fédération des élus et du Parti du peuple algérien (PPA), ainsi que du Parti communiste. Les échanges qui ont lieu en cette occasion révèlent l'existence d'un fossé profond entre les protagonistes. Narboni rappelle d'abord la position d'infériorité dans laquelle se trouvent les Juifs. Il mentionne notamment le fait qu'une délégation de partisans de Messali Hadj, chef du PPA, a insisté auprès des autorités pour que la situation reste inchangée pour le moment. Il est donc demandé à ce que les indigènes musulmans ne s'opposent pas aux mesures visant à rétablir les Juifs dans leurs droits économiques. Une fois ce stade atteint, israélites et musulmans œuvreraient ensemble à la conquête de leurs droits politiques.

Si l'on en croit les termes du rapport de la réunion, la réponse de l'avocat Abdelkader Haddou est cinglante. Le décret Crémieux a créé d'après lui un véritable antagonisme entre les Juifs et les musulmans, un point de discorde dont les Juifs semblaient s'être parfaitement accommodés jusqu'alors : « Vous vous tournez aujourd'hui vers nous parce que vous avez besoin de nous[10]. » L'avocat conditionne ainsi l'éventuel soutien des musulmans : « Si vous êtes rétablis dans vos droits, sans que l'indigène partage ces privilèges,

7 Sur les manifestations de ce rapprochement judéo-musulman et ses limites dans la période d'avant-guerre, voir Emmanuel Debono, « Le rapprochement judéo-musulman en Afrique du Nord sous le Front populaire. Succès et limites », *Archives juives*, n° 45/2, 2e semestre 2012, p. 89-106.

8 Pierre-Jean Le Foll Luciani, « Les Juifs d'Algérie face aux nationalités française et algérienne (1940-1963) », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 137, mai 2015, p. 115-132.

9 ANOM, 4I 73, Rapport du Centre d'information et d'études (CIE), 16 décembre 1942.

10 *Ibid*.

il y aura, en Algérie, une vague de fureur contre vous et l'antisémitisme des nôtres ne connaîtra plus de bornes. Êtes-vous prêts à lier votre sort au nôtre, et n'accepter le rétablissement de vos droits, que concurremment avec l'indigène ? Ensemble, nous nous élèverons, ou, ensemble, nous resterons dans notre infériorité actuelle[11]. » Moufdi Zakaria, cadre du PPA, se livre ensuite à une charge virulente dans laquelle il retrace en quelques mots « l'histoire des trahisons juives ». Le sionisme est dénoncé ainsi que l'usure et le bolchevisme. Arguant que la confiance ne peut plus être accordée aux Juifs, il oppose une fin de non-recevoir aux propositions d'alliance qui sont faites ce jour-là[12].

Il est difficile d'en savoir plus sur les arrière-pensées de ces musulmans dont un des rapports indique qu'ils se sont concertés et accordés avant le début de la séance. On peut y voir une stratégie destinée à marquer les consciences des interlocuteurs juifs. Le nationalisme arabe est alors en plein essor et il entend faire feu de tout bois : la question des droits des Juifs d'Algérie peut apparaître comme un levier.

Autre participant à la réunion, le docteur Abdennour Tamzali, qui préside alors la section kabyle aux délégations financières, explique qu'il n'y a pas, à ses yeux, de problèmes ethniques en Algérie. Il estime en revanche que le décret Crémieux a créé un déséquilibre dans la société, la pauvreté matérielle et intellectuelle de la majorité musulmane contrastant avec « la grande richesse des éléments minoritaires privilégiés ». D'après lui, l'abrogation du décret n'a pas pour autant réjoui les musulmans car elle leur a fait prendre conscience avec plus d'acuité encore de leur infériorité sociale.

Récurrent, ce dernier argument n'est pourtant pas aussi convaincant qu'il y paraît. D'abord parce que des témoignages existent, qui décrivent la réelle satisfaction de certains musulmans face à la rétrogradation politique et économique des Juifs. Ensuite parce que deux ans d'abrogation ne semblent pas avoir conduit à un véritable rapprochement judéo-musulman. À la veille du débarquement anglo-américain, un rapport du Centre d'informations et d'études[13] (CIE) constate que « la mentalité de la plupart des indigènes est telle aujourd'hui qu'ils n'enregistrent que les différences à leur désavantage, sans prendre note de celles dont ils bénéficient[14] ». La fausse rumeur de la

11 *Ibid*.
12 *Ibid*.
13 Les CIE d'Alger, de Constantine et d'Oran voient le jour en 1935. Mis en place par le Gouvernement général d'Algérie, composés d'officiers spécialisés des affaires indigènes, ils sont chargés du renseignement dans ce milieu. Voir l'exploitation de ces rapports par Jean Laloum, « Le regard des Renseignements généraux de Vichy sur les rapports judéo-musulmans en Algérie (1940-1943) », *Archives juives*, n° 45/2, 2e semestre 2012, p. 107-128.
14 ANOM, 4I 73, Note de renseignement du Centre d'informations et d'études datée du 3 novembre 1942.

venue à Alger de l'amiral Darlan pour soulager le fardeau des Juifs aurait rempli les musulmans d'amertume. La conclusion du rapport en dit long sur cette atmosphère délétère : « Dans le climat actuel, des erreurs de ce genre nous font plus de mal que toutes les propagandes étrangères[15]. » Le discours de Tamzali révèle aussi la position ambiguë de certaines élites musulmanes qui se gardent de justifier la persécution mais qui reprennent à leur compte certains préjugés comme, ici, celui opposant à la majorité musulmane miséreuse les « éléments minoritaires privilégiés ». Enfin, le futur sénateur ne réclame finalement pas davantage que les autres le rétablissement de la situation antérieure pour les Juifs.

Au cours de la période qui suit le débarquement anglo-américain, certains Juifs se montrent particulièrement actifs pour invalider l'argument de l'hostilité musulmane qui justifierait leur maintien dans une position d'infériorité. Parmi les documents qui circulent figure une lettre d'Ahmed Boumendjel datée du 29 novembre 1942[16]. Sollicité par les notables juifs, l'avocat nationaliste assure, comme Tamzali, que « les musulmans, d'une façon générale, ont compris qu'il serait mal venu de se réjouir des mesures "spéciales" dont sont victimes les Juifs d'Algérie ». Il nie en outre l'existence de revendications musulmanes susceptibles de nuire aux Juifs.

Le 22 décembre, un nouveau rapport du CIE signale que les contacts ont été rompus depuis la confrontation du 13 décembre et que l'amiral Darlan a annoncé la suspension des lois raciales. Si l'on en croit le rapport, Boumendjel se montrerait plus circonspect : « Mr. BOUMENDJEL pense que la tentative des israélites [du 13 décembre] n'avait d'autre but que de "neutraliser les indigènes pour permettre aux juifs de rentrer dans leurs droits sans opposition de la part des musulmans"[17]. » Finalement, la position des leaders politiques musulmans semble correspondre à celle décrite dans une note du CIE de Constantine datée du 6 janvier 1943 : « Nous n'en voulons pas aux Juifs ; nous ne voyons aucun inconvénient à ce que des mesures soient prises en leur faveur, mais, avant le problème juif, nous estimons qu'un problème musulman se pose ici : nous demandons que les réformes nécessaires soient prises en notre faveur avant ou au moins en même temps que ce qui peut être fait en faveur des Juifs[18]. »

15 *Ibid*.
16 ANOM, 61COL 877, Lettre d'Ahmed Boumendjel, 29 novembre 1942.
17 ANOM, 4I 73, Rapport du CIE, 22 décembre 1942.
18 ANOM, FR ANOM 93/4138, Rapport mensuel du CIE sur les activités des indigènes dans le département de Constantine (1941-1943), 6 janvier 1943.

Dans les archives du Gouvernement général d'Alger figure un document de synthèse qui permet de noter que les échanges entre Juifs et musulmans perdurent malgré tout. Une nouvelle réunion se déroule le 19 janvier 1943 en présence de Raphaël Aboulker, du docteur Loufrani, du grand rabbin Eisenbeth, du cheikh el Okbi et de Moufdi Zakaria. Tout porte à croire qu'émerge alors une sorte d'entente entre les deux parties pour avancer de concert et faire progresser les intérêts respectifs. Une nouvelle réunion a lieu un mois plus tard, le 19 février 1943, chez le docteur Bendjelloul. On décide alors que tout sera fait de part et d'autre pour se soutenir.

Ferhat Abbas est présent à une autre réunion, le 25 février, ainsi que Bendjelloul et André Bakouche, président du consistoire de Constantine. Des dissensions existent entre les participants israélites. Elles portent vraisemblablement sur l'idée de transformer l'Algérie en « dominion ». La thèse d'un État judéo-arabe a la faveur des milieux indigènes et de certains israélites, comme Marcel Loufrani, et elle s'accompagne de démarches répétées auprès des Alliés dont le soutien est attendu en faveur de cette solution[19]. Ce sont probablement elles qui auraient fait dire à Marcel Peyrouton, le nouveau gouverneur général de l'Algérie en poste depuis janvier 1943, que ces Juifs et Arabes intrigants sont des « salauds »[20].

Peyrouton a rencontré quelques personnalités israélites d'Alger le 28 janvier 1943, parmi lesquelles le grand rabbin Eisenbeth, Charles Lévy et le docteur Lévy-Valensi. Sur la question de l'abrogation des lois raciales, le gouverneur temporise, estimant qu'elle devra être réglée à la fin de la guerre et que les Juifs retrouveront leurs droits par paliers. Ses arguments ? L'hostilité des indigènes musulmans. Les protagonistes israélites le contredisent alors, moquant « l'épouvantail arabe », la masse indigène étant d'abord attachée selon eux à ce que l'on assure convenablement son existence. Charles Lévy estime que les attentes de cette masse sont plus économiques que politiques : « Plus de 600 000 familles indigènes vivent d'une façon précaire ; seul un paysannat rapidement, mais facilement organisé, peut les sauver[21]. » À l'évidence, Charles Lévy sous-estime les revendications des leaders indigènes et leur volonté d'articuler la question du statut des Juifs à celle de l'évolution globale de leur situation.

Un autre entretien avec Peyrouton a lieu le 9 février 1943, en présence de Joseph Kanoui, président du Consistoire israélite d'Alger, de Georges Albou, vice-président du Consistoire et du grand rabbin Eisenbeth. Face

19 ANOM, 7CAB 53, Étude générale sur les mouvements arabes en liaison avec les israélites.
20 Michel Ansky, *Les Juifs d'Algérie à la Libération*, Paris, Éditions du CDJC, 1950, p. 249.
21 ANOM, 6CAB 1, Rapport sur la rencontre du 28 janvier 1943.

aux revendications des Juifs, Peyrouton soulève encore la question de l'opposition musulmane, ce à quoi Kanoui rétorque : « L'épouvantail arabe est une légende[22]. » Si la méfiance personnelle de Peyrouton à l'égard des Juifs fait peu de doute, l'homme n'a sans doute pas complètement tort lorsqu'il affirme que « les Kabyles de 1943 ne sont pas les Kabyles de 1938 ». Il met notamment en cause la radio allemande et sa propagande antijuive qui agite la menace d'un retour des Juifs au pouvoir. De fait, Peyrouton a choisi de ménager en priorité les indigènes musulmans. Son discours radiodiffusé du 22 février 1943 est, de ce point de vue, révélateur : ses termes sont principalement consacrés aux musulmans et à l'amélioration de leurs conditions d'existence. Ancien résident général en Tunisie, l'homme se targue d'y avoir créé le paysannat et envisage d'obtenir pareils résultats en Algérie. De manière significative, les Juifs ne sont pas mentionnés dans ce discours[23].

Entres Juifs et musulmans, les discussions se poursuivent. Elles prennent en considération la rédaction du Manifeste du Peuple algérien. Le 14 mars 1943, à la suite d'une réunion à Alger où diverses modifications ont été apportées au texte revendicatif, avant sa présentation aux autorités françaises, le docteur Loufrani offre un banquet aux participants. L'hôte prend la parole et demande à ce qu'un État algérien soit créé sous la tutelle des Alliés. Henri Aboulker propose quant à lui la parité des droits dans la nomination à des postes de commandement, pour les Français, les Arabes et les Juifs. Il est contredit par ceux qui estiment que les postes doivent surtout revenir aux Arabes et aux Juifs. Lors d'une autre réunion, le 28 mars 1943, un certain Tobiana expose les revendications arabes du Manifeste du Peuple algérien et déclare que les Juifs sont prêts à appuyer les demandes arabes. L'avocat israélite Miguères, futur défenseur d'Abbas en 1945, intervient aussi pour lever les réticences de ses coreligionnaires, notamment ceux du consistoire, en faveur d'un accord avec les Arabes. Le rapport sur cette réunion estime toutefois que les Juifs, qui ont été globalement satisfaits dans leurs attentes, ne les appuient plus avec la même ferveur.

Il est vrai qu'en février 1943, les Juifs d'Algérie ont obtenu la restitution de leurs biens et l'abolition du *numerus clausus* dans l'enseignement. Le 14 mars 1943, le général Giraud a annulé la législation antijuive de Vichy. Les rapports du CIE ont souligné, avant cette mesure, les appréhensions des masses et des élites indigènes à son sujet, les unes craignant le retour de la

22 Michel Ansky, *Les Juifs d'Algérie à la Libération*, *op. cit.*, p. 253.
23 ANOM, 6CAB 5, Allocution radiodiffusée de Marcel Peyrouton, 22 février 1943.

« prépondérance juive », les autres estimant que les indigènes avaient plus de droits à revendiquer que les Juifs. En revanche, le 14 mars, Giraud abroge également le décret Crémieux justifiant sa décision par la volonté d'éliminer toute discrimination raciale entre musulmans et Juifs. La mesure paraît au *Journal officiel* le 18 mars 1943. Elle est assortie d'un délai de trois mois pour que ses conditions d'application soient déterminées. Cette décision constitue un choc pour les Juifs, rejetés vers un statut antérieur au décret Crémieux, ce qui signifie le retour au code rabbinique. Les mois suivants, ils poursuivent leur action auprès des autorités pour demander à ce que l'on revienne sur cette abrogation. En avril 1943, un conseiller général d'Oran, Afred Ghighi, obtient par exemple le soutien officiel de ses six collègues musulmans dans ses efforts pour obtenir le rétablissement du décret Crémieux. Multipliant les plaintes dans son journal, le *Bulletin de la Fédération des sociétés juives d'Algérie*, Élie Gozlan finit par être convoqué, en mai 1943, par le commandement civil et militaire de l'Afrique du Nord. Celui qui le reçoit justifie l'attitude de Giraud en parlant de l'abrogation comme d'une mesure d'équité, considérant le décret comme une faute grave qu'il importait de réparer.

Dans les faits, les autorités s'estiment probablement confortées dans leur choix par certaines réactions d'indigènes. Lorsqu'au mois de juillet 1943, les soldats israélites de la caserne Charron d'Alger perçoivent à nouveau la solde européenne, l'événement ne laisse pas insensibles les musulmans[24]. Le général Catroux, qui a remplacé Peyrouton au poste de gouverneur général en juin 1943 et qui occupe la fonction de commissaire à la coordination des affaires musulmanes au sein du Comité français de Libération nationale (CFLN), dénonce lui-même « l'effet désastreux » de l'alignement de la solde des Juifs sur la solde européenne. Il souligne l'évolution des esprits : « Le dogme de l'égalité de traitement entre Européens et musulmans est aujourd'hui profondément implanté chez nos indigènes. Toute mesure qui le contredit les choque profondément et les détache de nous. Mais quand il s'agit d'une inégalité de traitement entre musulmans et israélites, à l'avantage de ces derniers, c'est encore bien pis : c'est à leurs yeux le plus grand scandale qui se puisse concevoir, et les mots leur manquent pour exprimer leur indignation. » De fait, la solidarité judéo-musulmane offre bien des signes de fragilité même si les tentatives de pourparlers se poursuivent sur le terrain.

Plus que la question juive, c'est bien le problème des indigènes et celui du nationalisme qui prévalent aux yeux des Français. Dans une note à Catroux, le colonel André Truchet juge inopportun le rétablissement du décret

24 ANOM, 6CAB 1, Rapport du 17 juillet 1943.

Crémieux et appelle lui aussi à temporiser : « Les leaders des partis politiques musulmans n'attendent en effet que la reprise de la question juive pour reprendre le thème de leurs revendications politiques contenues dans le Manifeste du Peuple algérien de Ferhat Abbas[25]. » Au mois de juillet, Robert Murphy envoie auprès de Catroux un spécialiste américain des affaires juives du département d'Etat, le lieutenant-colonel Huskins. Catroux lui a exposé les « difficultés à peu près insurmontables » dans lesquelles la France se trouverait placée au point de vue militaire pour continuer son effort de guerre si la question des droits politiques des Juifs venait à agiter les masses musulmanes[26]. Au début du mois d'août, il souligne dans un courrier l'état de nervosité politique des élites indigènes d'Algérie. Si le décret Crémieux venait à être rétabli, « le problème des concessions politiques aux musulmans de l'Afrique du Nord toute entière se trouverait immédiatement posé, en pleine guerre, avec toutes les conséquences qui en résulteraient pour les Français établis dans le pays[27] ».

Catroux met en garde le CFLN contre la rupture d'un équilibre instauré par l'abrogation, expliquant dans une lettre au commissaire de l'Intérieur : « L'assimilation, même provisoire, des Israélites indigènes aux Israélites français serait fâcheusement interprétée par la population musulmane si une mesure analogue n'intervenait pas, en même temps, pour les Indigènes musulmans. C'est, en effet, en fonction de ses incidences sur la situation de ces derniers que la question devrait être traitée[28]. » Le 18 septembre 1943, le directeur des Affaires musulmanes et des Territoires du Sud donne son avis sur les répercussions possibles du rétablissement du décret Crémieux : « Dans les circonstances actuelles, les musulmans d'Algérie profondément travaillés par le mouvement revendicatif, accepteraient mal toute mesure prise en faveur des Juifs qui ne serait pas suivie, en contrepartie, de concessions équivalentes à leur égard. Toute autre position risquerait de nous aliéner définitivement l'opinion musulmane de ce pays[29]. »

Qu'on ne s'y méprenne cependant pas. Catroux n'est pas foncièrement hostile au décret Crémieux. Ce sont les faits qui lui dictent sa prudence. Le 29 septembre 1943, il exprime au commissaire de l'Intérieur son regret à l'égard des circonstances qui ont motivé l'ordonnance du 14 mars précédent.

25 ANOM, 8CAB 71, Rapport du colonel Truchet au général Catroux, 9 août 1943
26 ANOM, 8CAB 71, Note pour le général Catroux, 11 août 1943.
27 *Ibid*.
28 ANOM, 8CAB 71, Lettre du Commissaire à l'intérieur au Gouverneur général de l'Algérie datée du 2 septembre 1943.
29 ANOM, 8CAB 71, Lettre du directeur des Affaires musulmanes et des Territoires du Sud au sous-directeur, chef du service de Législation et du Contentieux administratif, datée du 18 septembre 1943.

Il veut toutefois considérer la question sous le seul angle politique et évoque le mouvement revendicatif des indigènes musulmans contre lequel il vient de sévir pour « maintenir le principe de la souveraineté française » : le 21 septembre, il a en effet dissout la section indigène des Délégations financières. Catroux se montre en revanche favorable à ce que le sujet soit étudié après la libération.
Le 20 octobre 1943, le CFLN décide pourtant le rétablissement du décret Crémieux, en grande partie sous l'influence du commissaire à l'Intérieur, André Philip : le délai de trois mois au cours desquels devaient être définies les conditions d'application a été dépassé. Un rapport du CIE daté du 25 octobre 1943 explique que cette remise en vigueur du décret a été accueillie dans le monde musulman « avec une profonde amertume » mais « sans grand étonnement ». La situation des Juifs, tour à tour dégradés et rétablis dans leurs droits, en dit long à leurs yeux sur la nature du statut appliqué à l'indigène algérien, qui est « comme un statut d'indignité et d'inspiration raciste[30] ». La mesure frappe en définitive d'incertitude l'avenir algérien. Le rapport estime que les partisans de Ferhat Abbas et de Messali Hadj, soit la majeure partie de la population, se trouvent renforcés dans leurs arguments. Il ajoute : « Mêmes les évolués, même les musulmans les plus acquis à l'idée française sont découragés par tant d'incompréhension et se laissent peu à peu gagner par l'ambiance générale[31]. »

Il est finalement difficile de lire l'ensemble de ces rapports sans être saisi par le lien étroit qui unit les attentes des israélites et les aspirations musulmanes. Le problème musulman peut difficilement être nié et il paraît délicat d'affirmer qu'il n'aurait été qu'un simple prétexte aux mains des autorités françaises. En réalité, il existe une tradition républicaine de réserve à l'égard du décret Crémieux, que reflète à sa manière la position d'un homme comme Maurice Viollette, ancien gouverneur général de l'Algérie (1925-1927). Viollette s'exprime sur le sujet en juin 1935, un an avant de devenir ministre d'État dans le gouvernement de Léon Blum et de rédiger un projet de loi visant à donner la citoyenneté à près de vingt mille indigènes musulmans :

> L'Européen, c'est encore le conquérant, celui qui vient de l'autre côté de la mer avec une civilisation toute particulière. Le Juif est au contraire pour l'Arabe, l'ancien camarade de misère, avec un statut

30 *Ibid*.
31 *Ibid*.

> personnel très semblable à celui qui est le sien, avec une langue également différente du français, des coutumes plus près de celles des indigènes que des Occidentaux ; de la sorte, si, à l'extrême rigueur, l'Arabe peut accepter la supériorité de l'Européen, et se résigner à son commandement, il n'acceptera jamais, jamais, le commandement du Juif[32].

Pour Viollette, le nœud du problème réside bien là. Avec sans doute beaucoup d'optimisme, il affirme alors : « Que cette question soit réglée et la question antisémite ne se posera plus en Algérie[33]. » Cette position est celle des milieux juifs progressistes et assimilationnistes, comme la Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA), partisans de l'extension progressive du décret Crémieux aux indigènes[34].

Après l'abrogation du 14 mars 1943, René Cassin, commissaire national à l'Éducation et à la Justice à Londres, adresse quelques notes confidentielles aux membres du CFLN. Il explique que sous prétexte de rétablir l'égalité avec les indigènes musulmans, l'abrogation constitue une véritable « loi raciale » qui « méconnaît totalement les grandes différences consacrées par la volonté même de ceux-ci[35] ». L'argument de Cassin est que les musulmans n'ont demandé qu'en très petit nombre à devenir citoyens français conformément aux conditions libérales de la loi du 4 février 1919[36]. La raison ? Ils ne souhaiteraient pas renoncer à leur statut personnel. Mais ce constat est controversé puisque dès l'avant-guerre, des républicains de gauche avançaient des arguments contraires, estimant qu'il n'était qu'un mauvais prétexte pour maintenir les indigènes sous domination[37].

Une forme de conservatisme caractérise les vues de certains Français juifs qui omettent de prendre en compte les évolutions des décennies précédentes. Il peut en effet sembler quelque peu inapproprié de dénier aux musulmans toute volonté d'émancipation. Quand Giraud affirme que les rapports entre musulmans et israélites « doivent être ceux d'hommes appelés à se compléter économiquement, celui-ci travaillant à l'échoppe, celui-là dans le bled, sans que l'un ait le pas sur l'autre, la France assurant à l'un et à l'autre sa sécurité

32 ANOM, 4 I 73. Les services de police ont découpé cet article de Maurice Viollette daté du 30 juin 1935, intitulé « L'antisémitisme en Algérie », sans reporter le titre du journal qui l'a publié et que nous ignorons de fait.
33 *Ibid*.
34 Sur l'action de la LICA en Afrique du Nord, voir Emmanuel Debono, *Aux origines de l'antiracisme. La LICA 1927-1940*, Paris, CNRS Éditions, 2012.
35 Note de René Cassin du 22 mars 1943 citée in Ansky, *Les Juifs d'Algérie à la Libération*, *op. cit.*, p. 290.
36 Il s'agit de la loi sur l'accession des *indigènes* de l'Algérie française aux droits politiques.
37 Voir notamment la position de Marcel Régis, député d'Alger dans *Le Droit de Vivre* du 30 janvier 1937.

et sa tranquillité[38] », le haut-commissaire de la France pour l'Afrique s'inscrit assurément dans une posture conservatrice que Michel Ansky, dans son histoire des Juifs d'Algérie, compare à celle d'un « pacha oriental[39] ». Quand certains Juifs s'offusquent de cette position subalterne qui leur est dévolue, ils semblent partager pour partie ce conservatisme ; car à côté de la blessure des Juifs coexiste bien celle de musulmans toujours plus nombreux à écouter les voix nationalistes.

De fait, il n'est pas étonnant que face à cette situation complexe, les Juifs d'Algérie se soient profondément divisés, les uns réclamant leur rétablissement inconditionnel et immédiat dans leurs droits, les autres exprimant le souhait de lier plus étroitement leur destin à celui de leurs « frères musulmans ».

38 Discours du général Giraud du 14 mars 1943, in Ansky, *Les Juifs d'Algérie à la Libération*, *op. cit*., p. 285.
39 *Ibid*., p. 293.



L’aide aux réfugiés juifs du Maroc pendant la Seconde Guerre mondiale

Yitzhak Gershon, Traduit de l’hébreu par Claire Drevon

Dans Revue d’Histoire de la Shoah 2016/2 (N° 205), pages 413 à 446
Éditions Mémorial de la Shoah

ISSN 2111-885X
ISBN 9782916966144
DOI 10.3917/rhsho.205.0413

L'aide aux réfugiés juifs du Maroc pendant la Seconde Guerre mondiale[1]

Yitzhak Gershon[2]

Traduit de l'hébreu par Claire Drevon

Dans les années 1940, les quelque 200 000 Juifs vivant au Maroc représentaient environ 2,5 % de la population. Sur ce nombre, 180 000 habitaient dans les régions du centre et du sud placées sous protectorat français, et les autres dans la région du nord qui comprenait la bande du protectorat espagnol et la ville internationale de Tanger, annexée unilatéralement par l'Espagne à son protectorat en 1940, dès la reddition de la France en Europe.

Cette population juive était très dispersée quoique, dans l'entre-deux-guerres, un important courant migratoire s'était porté vers les grandes villes, en premier lieu vers Casablanca. Ce courant migratoire était essentiellement constitué de petits commerçants, d'artisans et d'ouvriers qui vivaient modestement, voire pauvrement. Nombre d'entre eux avaient besoin d'assistance, en particulier parmi les nouveaux arrivés dans les villes. En 1936, un quart des Juifs de Casablanca étaient au chômage et, en 1938, à Rabat, la capitale, 28 % des Juifs étaient chômeurs[3].

D'une façon générale, il s'agissait d'une communauté traditionaliste orthodoxe, mais du fait de l'activité des écoles de l'AIU (Alliance israélite universelle) principalement, il s'était amorcé un mouvement d'émancipation et d'occidentalisation, et un très grand nombre de Juifs, surtout dans les

1 La première version du présent article a été présentée à l'occasion du séminaire sur la Shoah organisé chaque année par le professeur Daniel Carpi, de l'université de Tel Aviv que je remercie pour son aide généreuse et ses remarques judicieuses. Je souhaite également remercier les employés des Archives centrales sur l'histoire du peuple juif à Jérusalem. *(N.d.A.)*
Cette contribution est parue dans *Shorashim baMizrah*, Yad Tabenkin, vol. II, 1989, p. 277-309. *(N.d.T.)*

2 Doctorant à l'université de Tel Aviv.

3 Voir André Nathan Chouraqui, *Histoire des Juifs en Afrique du Nord*, Am Oved, Tel Aviv, 1975, p. 189, 194, 231-235 (en hébreu) ; en français, Paris, PUF, 1952, puis Hachette, 1985, puis Le Rocher, 1998 et 2010 ; André Adam, *Casablanca : Essai sur la transformation de la société marocaine au contact de l'Occident*, Paris, CNRS, 2 vol., 1968, p. 183-204 ; Michel Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1983, p. 7-9 ; Doris Bensimon-Donath, *Évolution du judaïsme marocain sous le protectorat français*, Paris et La Haye, Mouton & Co., 1969, p. 15-55 ; Simon Lévy, « La communauté juive dans le contexte de l'histoire du Maroc du XVIIe siècle à nos jours », in *Juifs du Maroc. Identité et dialogue*, Grenoble 1980, p. 128-130. Voir également le Mémorandum de novembre 1943 sur la population juive au Maroc, Paris, Centre de documentation juive contemporaine (ci-après CDJC) – CCCLXXXVI-10. Les certificats qui figurent dans ces archives, concernant les Juifs d'Afrique du Nord pendant la Seconde Guerre mondiale, se trouvent sur microfilm à l'Institut de recherche du mouvement sioniste et pionnier dans les pays d'islam, à Yad Tabenkin ; c'est là que je les ai consultés.

villes côtières aspiraient à se « franciser », c'est-à-dire à devenir français. C'était plus facile à réaliser sur le plan culturel que sur le plan juridique, car les autorités, aussi bien espagnoles que françaises, considéraient les Juifs comme des sujets du sultan[4]. Les conseils des communautés n'avaient pas la possibilité de mener un combat politique et n'étaient que des organismes d'assistance disposant de ressources financières limitées[5]. En dépit de la non-politisation des Juifs, un certain antijudaïsme était associé à la lutte anticoloniale menée par les Marocains, antijudaïsme qui s'intensifia considérablement à l'approche de la guerre, sous l'influence de la propagande allemande et italienne. Sans mentionner le fait que les courants panislamistes étaient particulièrement puissants dans le mouvement nationaliste qui adhéra à ce combat dans les années 1930. Ainsi, à partir de 1931 – lors de la tenue du congrès panislamiste à Jérusalem, le 17 décembre 1931 –, les attaques verbales contre les Juifs se multiplièrent, tout comme les attaques physiques. En 1939, au moment de la visite du secrétaire du mufti de Jérusalem dans la région du protectorat espagnol, de nombreuses manifestations furent organisées appelant à tuer en Palestine aussi bien des Juifs que des Britanniques. À Meknès également, en avril 1939, des pogroms coûtèrent la vie à 14 Juifs[6].

Lors du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, les Juifs se rangèrent aux côtés de la France et bon nombre tentèrent de se porter

4 Voir Doris Bensimon-Donath, *Évolution du judaïsme marocain sous le protectorat français*, Paris et La Haye, Mouton & Co., 1969, p. 105-106 ; sur la zone espagnole, voir également Haïm Avni, *L'Espagne et les Juifs pendant la Shoah et l'émancipation*, Tel Aviv, HaKibboutz hameou'had, 5735/1975, p. 84. Sur l'Alliance israélite universelle (ci-après AIU) au Maroc, voir Michael Laskier, *The Alliance Israelite Universelle and the Jewish communities of Morocco 1862-1962*, Albany, University of New York Press, 1983.

5 Sur l'organisation des communautés et leur dépendance à l'égard du régime français, voir Lévy, « La communauté juive », *art. cit.*, p. 125-126 ; Bensimon-Donath, *Évolution du judaïsme marocain*, *op. cit.*, p. 87-99.

6 Voir Michel Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1983, p. 34-37 ; Bensimon-Donath, *Évolution du judaïsme marocain*, *op. cit.*, p. 108. Voir également le Mémorandum de Gershon Adomi au secrétariat du Kibboutz Hameouhad de l'été 1943, Archives Yad Tabenkin, Efal (ci-après AYT), Maroc. Dans le dossier CCCLXXXVI-9 du CDJC, se trouve un essai – non signé et non daté – sur les relations entre Juifs et Arabes au Maroc montrant la pénétration de la propagande panislamique liée aux événements de Palestine, dans l'intelligentsia marocaine, ainsi que la cécité des Juifs enclins à ignorer délibérément le fait qu'ils vivaient dans un pays musulman et tendant à « se franciser » avec une frénésie lourde de conséquences. Voir également sur les influences extérieures du nationalisme s'exerçant sur le nationalisme marocain moderne : John Halstead, *Rebirth of a nation: the origins and rise of Moroccan nationalism, 1912-1944*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1967, p. 119-158 ; sur la propagande nazie au Maroc, voir Charles Ageron, « Les populations du Maghreb face à la propagande allemande », *Revue d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, n° 114, avril 1979, p. 1-39. Cette propagande était particulièrement forte dans la zone du protectorat espagnol ; voir les rapports adressés par Saguès, directeur de l'école de l'AIU à Tanger, à l'AIU de Paris, du 23 février au 5 septembre 1937 ; Archives de l'AIU, dossier Maroc IV c 11. Halstead et Joffé estiment que, malgré tout, l'antisémitisme ne se manifesta pas au Maroc. Halstead voit plutôt dans ce pays un « antisionisme » avant même la Seconde Guerre mondiale, voir Halstead, *Rebirth of a nation*, *op. cit.*, p. 155 et E. Georges H. Joffé, « The Moroccan nationalist movement: Istiqlal, the Sultan, and the country », *Journal of African History*, n° 26, 1985, p. 289-307, ici p. 301. « L'antisionisme » des populations d'Afrique du Nord a été discerné dès 1937 par un observateur anglais. Voir Tracy Philipps, « La nécessité d'une collaboration internationale pour la civilisation des peuples d'Afrique », *Politique étrangère*, 1937, n° 1, p. 56-64, ici p. 57.

volontaires dans l'armée, mais ne furent pas acceptés[7]. Ce refus les blessa profondément, mais ils reçurent une blessure bien plus grave après la défaite de la France, lorsque les lois raciales discriminatoires du régime de Vichy furent appliquées au Maroc[8]. Que ces lois heurtèrent la sensibilité des Juifs, c'est ce que montrent les nombreuses démissions de fonctionnaires par suite de la promulgation de ces lois[9]. Mais la question de savoir quelle fut, sur un plan pratique, l'importance de la blessure, demeure controversée. De toute évidence, ces lois et décrets ne furent pas appliqués à la lettre, et on est en droit de se demander pourquoi ; ou, pour formuler la question telle qu'elle l'est dans le débat contemporain, dans les travaux universitaires et dans la presse israélienne : grâce à qui ?

D'aucuns prétendent que le résident général, le général Noguès, ainsi que l'administration du protectorat comprirent que l'application des lois nuirait au protectorat sur le plan économique et l'affaiblirait, ce qu'ils ne souhaitaient pas du tout en ces temps difficiles pour la France ; d'autres soutiennent que ce fut le sultan Moulay Mohammed qui protégea ses sujets juifs et entrava l'application de la législation ; d'autres encore associent ces deux arguments[10]. C'est Hoisington qui étaie le plus solidement la thèse de l'attitude de Noguès et de son administration contre l'application des lois[11]. J'ai trouvé chez Thabault, le responsable de l'enseignement primaire dans le protectorat français au début de la guerre, des arguments corroborant cette thèse. Ce dernier témoigne dans ses Mémoires que Noguès s'opposa à l'application de la législation aux Juifs dans le domaine de l'enseignement[12]. Maître Casès-Benattar, elle aussi, dont il sera abondamment question plus loin, souligna qu'elle souhaitait témoigner en faveur de Noguès lors de son procès, pour l'attitude favorable qu'il avait adoptée à l'égard des Juifs du Maroc pendant la

7 Sur les efforts des Juifs pour s'enrôler dans l'armée française, voir Laskier, *The Alliance Israelite Universelle*, *op. cit.*, p. 19, ainsi que la première annexe, p. 33. Le 1er septembre 1939, les journaux *La Vigie marocaine* et *Le Petit Marocain* publièrent la déclaration des Juifs de Casablanca et de Marrakech se mettant au service de la France et, le 2 septembre une déclaration identique des Juifs de Meknès. *L'Écho du Maroc* pour sa part avait publié le 31 août 1939 la déclaration des jeunes Juifs de Rabat. Le refus des autorités d'accepter les volontaires juifs était semble-t-il liée à leur réticence à accorder la nationalité française aux Juifs du Maroc. Sur ce point, voir Decroux.

8 Sur les lois raciales de Vichy telles qu'elles furent appliquées en Afrique du Nord, et notamment au Maroc, voir Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord*, *op. cit.*, p. 62-79. Dans les annexes de son livre, Abitbol a reproduit la teneur des deux décrets principaux. La liste de l'ensemble des lois (qu'il s'agisse des dahirs du sultan ou des décrets des vizirs) promulguées au Maroc du 31 octobre 1940 au 6 août 1942 (au total une vingtaine de dahirs et de décrets) se trouve dans le dossier CCCLXXXVI du CDJC. On trouve le texte de certaines d'entre elles dans le dossier CCCLXXXVI-4.

9 Voir de nombreux exemples in CCCLXXXVI-21, CDJC.

10 Voir David Cohen, « Application de la législation antijuive au Maroc sous le régime de Vichy d'après de nouveaux documents du ministère français des Affaires étrangères », *Actes du 9e congrès mondial des sciences du judaïsme*, 2e section, vol. II, Jérusalem, 5746/1986, p. 225-228 (en hébreu).

11 Voir William Hoisington Jr., *The Casablanca connection: French colonial policy 1936-1943*, Chapel Hill et Londres, University of North Carolina Press, 1984, p. 163-176, 192, ainsi que dans les notes de cette dernière page.

12 Voir Roger Thabault, « Le Maroc à l'heure du Vichysme », *Les Nouveaux Cahiers*, n° 43, 1975-1976, p. 16-20.

guerre[13]. Autre argument dans ce sens : la lettre adressée le 21 juin 1941 par Martin, conseiller de l'administration du protectorat à Rabat, au commissaire général aux questions juives à Vichy, dans laquelle il énumérait les difficultés objectives rencontrées dans la mise en œuvre de certaines lois sur les Juifs du Maroc, ainsi que le dommage économique qui en résulterait ; il concluait que la question de l'application de ces lois était encore à l'étude[14].

Sur l'attitude du sultan à l'égard des Juifs du Maroc pendant la guerre, les documents ne manquent pas. L'image d'un protecteur des Juifs s'est gravée dans la mémoire collective des Juifs du pays qui ont même pris l'initiative, en 1985, de planter une forêt à son nom dans les monts de Jérusalem[15]. Abitbol, dans son livre[16] et la série des réactions de la presse israélienne au cours de l'année 1986, ont remis en cause cette image, soutenant qu'en fait, le sultan n'était qu'une marionnette entre les mains de la résidence générale et qu'il n'était certainement pas enclin à entrer en conflit avec elle pour les Juifs. Il a raison d'affirmer qu'on ne trouve rien dans la documentation qui justifie cette image de protecteur des Juifs, mais il ne faudrait pas en conclure que les lois furent appliquées dans toute leur rigueur. Le rôle de Noguès et des membres de l'administration fut important pour entraver cette législation et sa mise en œuvre. Ils agirent ainsi non par philosémitisme, mais par nationalisme français, désireux qu'ils étaient de conserver l'intégrité de l'empire français, même après la chute de la métropole.

Au-delà de l'atteinte constituée par la promulgation des décrets antijuifs, il est évident que l'instauration du régime de Vichy libéra au Maroc, comme dans les autres pays d'Afrique du Nord, des démons assoupis. Les publications hostiles aux Juifs proliférèrent et, dans la rue, les incidents antisémites se multiplièrent à partir de l'été 1940, aussi bien de la part des colons français que de la part des musulmans[17]. Au Maroc espagnol également, où les nationalistes étaient particulièrement turbulents et la propagande allemande très présente, l'agitation antijuive s'intensifia, bien que, dans cette région, aucune législation discriminatoire n'ait été adoptée par les autorités espagnoles[18].

13 Voir Archives centrales de l'histoire du peuple juif, Jérusalem (ci-après ACHPJ), dans le dossier P 129 1A son curriculum vitae écrit de sa main.

14 Voir CDJC, CCCLXXXVI-3W.

15 Sur ce point, voir Bensimon-Donath, *Évolution du judaïsme marocain*, *op. cit.*, p. 110 ; Victor Malka, *La mémoire brisée des Juifs du Maroc*, Paris, Entente, 1978, p. 16, qui expose d'autres textes à l'appui de cet argument.

16 Voir Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord*, *op. cit.*, p. 84-85.

17 Voir Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord*, *op. cit.*, p. 42 ; Bensimon-Donath, *Évolution du judaïsme marocain*, *op. cit.*, p. 110 ; ainsi CDJC, CCCLXXXVI-20, contenu de la brochure de propagande antijuive du type le plus virulent, publiée début 1941 par l'association fasciste Union française pour la défense de l'Empire.

18 Voir Avni, *L'Espagne et les Juifs*, *op. cit.*, p. 84. Voir également le rapport secret du consul français à El Arish daté du 22 août 1941, sur la position des autorités espagnoles à l'égard des Juifs du nord du Maroc se trouvant dans

Lorsque l'armée américaine débarqua au Maroc en novembre 1942, au cours de l'opération Torch, elle fut accueillie avec enthousiasme par les Juifs du pays. Mais les Américains n'exercèrent aucune pression pour obtenir des changements de la part du gouvernement ; ils ne réclamèrent même pas l'abandon immédiat des lois de Vichy, en sorte que plusieurs mois s'écoulèrent avant que les Juifs du Maroc ne soient débarrassés de ces lois étouffantes. Au contraire, dans l'immédiat, leur débarquement conduisit précisément à une intensification des agissements contre les Juifs[19].
L'influence des Juifs eux-mêmes sur la politique du protectorat à leur égard était négligeable[20], ce qui en dit long sur l'insignifiance de leur poids politique, contrairement à leur importance déterminante dans certains domaines – ce qui conduisit les autorités à limiter l'application des lois de Vichy. Ainsi se dégage le tableau d'une communauté peu riche et peu organisée, dépourvue d'instance coiffant diverses communautés – une communauté qui, sur le plan politique était livrée au bon vouloir des autorités. Pendant la guerre, époque où les libertés des Juifs furent limitées, la situation fut plus pénible encore, également sur le plan économique. Et ce fut cette communauté qui fut sollicitée pour apporter de l'aide aux réfugiés juifs qui affluèrent au Maroc pendant la guerre.

Les réfugiés

On peut distinguer deux sortes de réfugiés juifs au Maroc pendant la Seconde Guerre mondiale : ceux qui y furent amenés de force par un élément non juif, à savoir les anciens volontaires de l'armée française déportés au Maroc après la défaite française ; et ceux qui y arrivèrent de leur plein gré, pour la plupart avec l'aide d'associations juives, à savoir les réfugiés de pays européens sous occupation allemande, qui cherchaient une voie d'émigration dans un endroit plus sûr, principalement vers le continent américain.

---

le dossier CCCLXXXVI-31 du CDJC. Sur l'influence allemande au Maroc espagnol depuis la guerre civile, voir Hoisington Jr., *The Casablanca connection*, *op. cit.*, p. 140-142. Voir également note 6 ci-dessus.

19 Voir Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord*, *op. cit.*, p. 153-155. Sur les intrigues des instances gouvernementales précisément, voir les dossiers extrêmement détaillés CCCLXXXVI-16, CCCLXXXVI-23 et CCCLXXXVI-23a du CDJC. Voir également un résumé en hébreu du rapport remis par le soldat Stern de Londres, le 28 février 1983, conservé aux Archives sionistes centrales, Jérusalem (ci-après ASC), dossier Zu/15162, et le mémorandum de Gershom Adomi cité en note 6. Sur l'opération Torch, voir Basil Henry Liddell-Hart, *History of the Second World War*, Londres et Sydney, Pan Books, 1973, p. 323-348 ; paru en français sous le titre, *Histoire de la Seconde Guerre mondiale*, traduit par Jean-Paul Constantin Paris, Fayard, 1973 ; et, de façon très détaillée, à propos du débarquement au Maroc, *Thirtieth Anniversary of the landing of Allied troops in North Africa 1942-1972*, publié par les anciens combattants des guerres étrangères des États-Unis, Paris, 1972, p. 146-154.

20 Les Juifs s'adressèrent pourtant à maintes reprises aux autorités en vue de faire annuler les lois ou du moins d'éviter leur application ; voir, par exemple, CCCLXXXVI-12 et CCCLXXXVI-18, CDJC.

Les prisonniers des camps

De nombreux Juifs d'Europe orientale et centrale qui se trouvaient en France lors du déclenchement de la guerre se portèrent volontaires – ils y furent parfois contraints, même par les Juifs français – dans l'armée française en tant qu'EVDG (Engagés volontaires pour la durée de la guerre). Ils furent placés, contre leur gré, dans la Légion étrangère et envoyés dans des camps d'entraînement de la Légion, dans le sud de la France et en Afrique du Nord. Furent expédiés en Afrique notamment les anciens ressortissants allemands considérés comme peu fiables. Seuls ceux qui avaient été entraînés en France furent finalement envoyés au front où ils combattirent courageusement, malgré la brièveté de leur période d'entraînement, et bon nombre furent même décorés.

Après la défaite de la France, les volontaires juifs furent rayés des effectifs de l'armée. Ils ne devinrent pas pour autant des civils libres ; ils furent arrêtés et internés dans des camps de travail – tant en France qu'en Afrique du Nord – dans le cadre des GTE (Groupements de travailleurs étrangers) ou des GTI (Groupements de travailleurs israélites). Après juin 1940, une partie de ceux qui étaient internés dans des camps en France furent transférés dans des camps d'Afrique du Nord. En fin de compte, les prisonniers des camps de France furent, pour la plupart, envoyés en Europe orientale où ils furent exterminés, lors de la grande vague de déportations de l'automne 1942 ; quant à ceux qui se trouvaient en Afrique du Nord, la plupart survécurent, en dépit des effroyables conditions. Ironie du sort, ce furent eux les rescapés, sans qu'ils y fussent pour rien et presque malgré eux. Selon Szajkowski, il serait question de 6 000 à 7 500 Juifs internés dans des camps de travail en Afrique du Nord, mais ces chiffres sont supérieurs aux estimations des autres chercheurs[21].

Ces camps étaient dispersés le long de la voie ferrée transsaharienne – vieux rêve colonial français que le gouvernement de Vichy avait commencé à réaliser, principalement à des fins de propagande intérieure – censée relier

21 Sur ce point voir Szajkowski, *Contemporary Jewish Record*, p. 299-301 ; Maurice Vanino, *Le Temps de la honte, De Rhetondes à l'île d'Yeu*, Paris, Creator, 1952, p. 261-262 ; Michel Ansky, *Les Juifs d'Algérie du décret Crémieux à la Libération*, Paris, Éditions du Centre, 1950, p. 22-27 ; Zosa Szajkowski, *Analytical Franco-Jewish Gazetteer 1939-1945*, New York, Ktav Publishing House, 1966, p. 589-596 ; Zosa Szajkowski, *Jews and the French Foreign Legion*, New York, Ktav Publishing House, 1975, p. 60-86. Schräger estime le nombre de EVDG en Afrique du Nord entre 2 000 et 3 000 seulement ; Abitbol entre 3 000 et 4 000. Ces chiffres ne comprennent pas les réfugiés internés dans les camps de détention, par exemple Sidi el Ayachi. Marrus et Paxton, qui les incluent, arrivent au chiffre de 14 000 à 15 000 détenus dans les camps. Mais ce faisant, ils contribuent, à mon avis, à augmenter la confusion et l'incertitude. Voir aussi, Michael Marrus et Robert Paxton, *Vichy et les Juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 1981 (nouvelle édition, Calmann-Lévy, 2015), p. 74-75, 158 ; Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord*, *op. cit.*, p. 99 ; Fayvel Schräger, « Le rôle des volontaires juifs dans l'armée française pendant la campagne 1939-1940 », in *Les Juifs en Europe (1939-1946)*, Paris, CDJC, 1949, p. 107-109.

la côte méditerranéenne à la vallée du Niger. Cette voie ferrée traversait, selon le plan, les mines de charbon de Jerada et de Bou Arfa dans l'est du Maroc, continuait en Algérie à Kenadsa et Colomb-Béchar en bordure du Sahara, puis s'enfonçait vers le sud. Le long du tronçon nord, au Maroc, jusqu'à Bou Arfa, de nombreux camps furent construits, y compris des camps dans lesquels on travaillait à d'autres projets que la voie ferrée, par exemple les mines mentionnées plus haut. En dehors du tracé du chemin de fer, il y avait de nombreux autres camps au Maroc. Une partie d'entre eux étaient des camps de travail ; d'autres, des camps disciplinaires où furent envoyés des prisonniers originaires d'autres camps pour les punir ou les « briser ». Certains étaient des sortes de prisons, ou des camps d'internement appelés par euphémisme « Centres d'hébergement », où furent envoyés principalement les réfugiés arrivés au Maroc en transit et qui y furent bloqués, mais il y eut aussi d'anciens enrôlés volontaires de l'armée (EVDG). Je développerai ci-dessous la description de ces derniers camps et de leurs détenus. À la liste des camps figurant ci-dessous, il faut ajouter le groupe de détenus qui travaillaient à la route de Médiouna, la route n° 539, près de Casablanca (voir la carte).

Les camps étaient placés sous la responsabilité de la Production industrielle et administrés par cet organisme gouvernemental dont le siège était à Rabat[22].

Les prisonniers des camps de travail étaient soumis à une discipline draconienne. D'anciens légionnaires (dont bon nombre d'Allemands antisémites) et des goumiers, soldats sénégalais musulmans, en assuraient la garde. Les détenus travaillaient environ dix heures par jour, auxquelles s'ajoutait le trajet à pied du camp au lieu de travail. À Berguent, par exemple, la distance était de quatre kilomètres. Ils étaient censés recevoir un salaire quotidien de huit francs. Mais la majeure partie d'entre eux recevaient bien moins, et parfois l'argent ne leur parvenait pas du tout et disparaissait mystérieusement, sans que personne ne soit autorisé à se pencher sur la question[23]. Les conditions sanitaires étaient déplorables, et les camps n'étaient pas tous approvisionnés régulièrement en eau. L'alimentation était

---

22 Sur la décision de construire la voie ferrée transsaharienne, voir Szajkowski, *Jews and the French Foreign Legion*, *op. cit.*, p. 87-96. Sur les camps, voir *ibid*., p. 97-114 ; ainsi que André Moine, *La Déportation et la résistance en Afrique du Nord, 1939-1944*, Paris, Éditions sociales, 1972, p. 21-22 ; *Le Martyre des antifascistes dans les camps de concentration de l'Afrique du Nord*, Alger, Éditions du Secours populaire algérien, 1944, p. 98, 102-103 ; Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord*, *op. cit.*, p. 302-304 ; Vanino, *Le Temps de la honte*, *op. cit.*, p. 183. Voir également le rapport rédigé par l'un des EVDG en août 1943, CCCLXXXVI-15, CDJC. Une abondante information abondante sur les camps se trouve dispersée dans les dossiers de Me Cazès-Benattar ACHPJ.

23 Voir par exemple la lettre envoyée de Jerada le 19 février 1943 par E. Niessner à Mme Cazès-Benattar, ACHPJ, dossier P129/4(85).

pauvre : un peu d'ersatz de café le matin, et, à midi et le soir, de la soupe de légumes plus épaisse. Les plus chanceux trouvaient un os, voire un morceau de viande dans leur gamelle ; les autres se contentaient de tremper leur ration de pain quotidienne : 450 grammes. Dans certains camps, les détenus recevaient un peu de vin à midi. Les gardiens surveillant le travail pouvaient priver les détenus de nourriture, à titre de sanction, et le faisaient très souvent. Dans les camps disciplinaires comme Ain el Ourak, la nourriture était encore plus maigre : la ration de pain quotidienne était de 250 grammes et il était impossible de s'attendre à trouver de la viande ou un os dans la soupe. À la moindre infraction à la discipline, les sanctions étaient terribles : outre la privation de nourriture, des bastonnades et diverses tortures étaient également infligées, dont les plus courantes étaient « la pelote » : faire courir le prisonnier avec un sac de pierre sur la tête jusqu'à ce qu'il s'effondre ; « la cage aux lions » : une cage cubique en fil barbelé, de 1,80 mètre de haut, dans lequel le prisonnier était exposé au soleil et au froid du désert la nuit, parfois pendant trente jours : « le poteau », auquel le prisonnier était lié pendant une journée entière ; et pire que tout, « le tombeau » : un trou dans la terre, de la taille d'un homme, où le prisonnier était allongé sans pouvoir bouger, recevant 100 g de pain par jour et de l'eau, parfois jusqu'à trente jours. Bon nombre moururent de ces tortures. Dans un certain camp où étaient envoyés les EVDG inaptes au travail, les détenus étaient torturés de façon inverse : là, ils étaient contraints à tourner toute la journée sans rien faire et sans possibilité d'effectuer le moindre travail, si aisé fût-il, dans l'intention de saper leur moral[24].

On le verra, les prisonniers furent libérés des camps en avril 1943, mais bon nombre y demeurèrent plus longtemps. Du fait de la distance entre les camps et les grandes villes, leur lien avec les communautés était très ténu. Ce lien était plus fort lorsque le camp était situé à proximité d'une communauté, mais il s'agissait en général de petites communautés qui n'avaient pas la possibilité d'apporter beaucoup d'aide[25].

24 Sur les conditions dans les camps, voir (outre Szajkowski, *Jews and the French Foreign Legion*, *op. cit.*) Moine, *La Déportation et la résistance*, *op. cit.*, p. 103-106 ; Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord*, *op. cit.*, p. 21-23 ; *Le Martyre des antifascistes*, *op. cit.*, p. 304-306 ; Vanino, *Le Temps de la honte*, *op. cit.*, p. 230-234 ; Laskier, *The Alliance Israelite Universelle*, *op. cit.*, p. 22, et de nombreux documents dans le dossier CCCLXXXVI-15 du CDJC.

25 David Diamant (*Combattants juifs dans l'armée républicaine espagnole, 1936-1939*, Paris, Éditions Renouveau, 1979, p. 262-265) rapporte une telle rencontre entre le camp algérien de Djelfa et une petite communauté juive voisine.

Les camps au Maroc[26]

Camps de travail :

1. El Karit
2. Bou Arfa (mines de charbon)
3. Berguent (construction de route)
4. Jerada (mines)
5. Tendrara
6. Moulay Bouaza
7. Mengoub
8. Settat
9. Ain Guenfouda
10. In Fout
11. Fqih ben Salh

Camps disciplinaires :

12. Agdz
13. Bou Dnib (pour les prisonniers locaux)
14. Bou Anan (pour les ECDG inaptes au travail et pour les civils)
15. Missour
16. Ain el Ouarak
17. Foum el Flah

Camps d'internement :

18. Oued-Zem
19. Oued Akrouch
20. Sidi el Ayachi
21. Kasbah Tadla

Les réfugiés

Dans les camps d'internement comme Sidi el Ayachi, près d'Azemmour, les conditions étaient meilleures. Tout d'abord, ces camps étaient plus proches de grandes communautés, et les relations avec les Juifs du pays étaient plus étroites[27]. Mais sur le plan alimentaire ou sanitaire également, les conditions étaient meilleures. Il n'y avait ici ni mesure disciplinaire, ni sanctions impitoyables et tortures sadiques. Dans ces camps furent envoyées, à partir

26 Je ne suis pas parvenu à situer les camps suivants : El Karit (1), Moulay-Bouaza (6) et Oued Akrouch (19).
27 Voir Yaacov Elfassi, *La Communauté d'Azemmour*, Ramat Gan, séminaire Efal, 5741/1981, p. 17 (en hébreu).

de novembre 1940, des familles entières de réfugiés arrivées au Maroc depuis la France, via l'Espagne ou l'Algérie, si leurs papiers n'étaient pas entièrement en règle, s'il leur manquait un visa pour entrer dans l'un des pays d'Amérique vers lesquels ils se rendaient, ou si, de l'avis des autorités, ils avaient séjourné « trop longtemps » au Maroc dans l'attente d'un bateau. Zosa Szajkowski, en transit au Maroc alors qu'il se rendait aux États-Unis, raconte qu'il fut interné à Oued-Zem et, lorsqu'il protesta contre cette mesure et montra qu'il était blessé de guerre et avait même été décoré de la croix de guerre française pour s'être distingué au combat, il reçut la réponse suivante : « Si vous vous êtes porté volontaire dans l'armée, c'est le signe que vous vouliez la guerre. Par conséquent, vous méritez ce camp[28]. »

Ces réfugiés émigrés pour lesquels le Maroc n'était qu'une étape transitoire commencèrent à arriver en nombre à partir de juin 1940, lors de la signature de l'armistice entre l'Allemagne et la France. Certes, avant la guerre déjà, des réfugiés étaient arrivés, en particulier à Tanger, mais je traiterai plus loin de cet aspect particulier. À Casablanca également, on trouvait des réfugiés juifs d'Europe avant la guerre, et Yomtov Tsemah, représentant de l'AIU (Alliance israélite universelle) au Maroc, tenta même, en vain, d'intéresser les autorités du Protectorat à leur enrôlement volontaire dans l'armée[29]. Jusqu'à l'automne 1941, Vichy considéra d'un œil favorable l'émigration des Juifs hors de son territoire, et laissa la HICEM fonctionner à Marseille pour organiser ce phénomène. La HICEM aida à transférer des candidats à l'émigration de divers camps de travail en France au camp des Milles, près d'Aix-en-Provence, devenu une sorte de camp de transit à partir duquel les candidats pouvaient recevoir des permissions pour effectuer leurs démarches à Marseille. La HICEM réussit ainsi à transférer des femmes à l'hôtel Bompard de Marseille, devenu le centre des émigrés[30].

Les émigrés devaient obtenir un visa de sortie des autorités de Vichy, un visa d'entrée du pays d'accueil, un visa de transit espagnol ou portugais s'ils avaient l'intention d'embarquer à Lisbonne, principal port d'émigration vers l'Amérique, et un billet acheté à l'avance sur tel ou tel bateau. S'ils souhaitaient passer par Casablanca, ils devaient obtenir un permis d'embarquer délivré par la commission d'armistice, c'est-à-dire, en fait, par

---

28 Zosa Szajkowski, « The Soldiers France Forgot », *Contemporary Jewish Record*, n° 5, 1942, p. 589-596, ici p. 596. Sur les tentatives de nombreux réfugiés d'éviter leur déportation dans des camps d'internement, voir l'importante correspondance entre les réfugiés et diverses institutions – ACHPJ, dossier P129/9(344).

29 Sur cette tentative de Yomtov Tsemah, voir Laskier, p. 19.

30 La HICEM fut fondée à Paris en 1927 à partir de trois organisations juives d'émigration : la HIAS, organisation américaine, l'ICA anglaise et l'Emigdirekt allemande. Lors de la montée au pouvoir de Hitler, Emigdirekt fut supprimée et la HICEM continua à œuvrer en coopération avec la HIAS et l'ICA.

les Italiens. En général, ce permis n'était pas accordé aux hommes en âge de servir dans l'armée. Du fait du petit nombre de bateaux effectuant le trajet Marseille-Oran (en Algérie) ou Marseille-Casablanca, la réservation des billets devait s'effectuer longtemps avant l'embarquement. Ceux qui arrivaient à Oran se rendaient en train à Casablanca après avoir obtenu un permis spécial délivré par les autorités en Algérie. À Casablanca, les émigrés pouvaient embarquer à bord d'un bateau en partance, toutes les quatre à six semaines, pour la Martinique ou sur des bateaux faisant route pour l'Amérique du Nord ou du Sud, qui se trouvaient à Casablanca ou à Tanger, sans itinéraire précis. S'ils avaient de l'argent – et, après un long séjour, les émigrés craignaient d'être bloqués au Maroc –, ils pouvaient aussi prendre l'avion pour Lisbonne et de là, s'embarquer à bord d'un navire. Fin 1940, la HICEM parvint à affréter des bateaux se rendant directement de Marseille en Amérique, mais trois d'entre eux firent demi-tour vers à Casablanca en cours de traversée par crainte des Britanniques et, en conséquence, 1 200 réfugiés supplémentaires se retrouvèrent dans les camps de détention au Maroc[31].

Les émigrés devaient assumer les frais de leur séjour à Marseille, de leur voyage et de leur subsistance à Casablanca, puisqu'ils ne pouvaient pas sortir d'argent de France. Certes, la HICEM réussit à conclure un accord avec la Banque de France en vertu duquel elle pouvait sortir des devises à des fins d'émigration – accord qui demeura en vigueur jusqu'en octobre 1941 –, mais les fonds susceptibles de quitter le pays étaient peu importants. Il est évident que la HICEM elle-même contribua beaucoup au financement de l'émigration grâce aux subventions de l'American Joint Distribution Committee.

À l'automne 1941, les pays accueillant les émigrés commencèrent à fermer leurs portes, et l'Espagne et le Portugal accordèrent plus difficilement les visas de transit qu'ils délivraient jusqu'alors. Certes, les réfugiés continuèrent à arriver en Espagne, mais de façon illégale, en franchissant à pied les Pyrénées. Au cours de l'été 1942, le gouvernement de Vichy promulgua des décrets rendant plus difficile le départ des Juifs. En novembre, lors du débarquement des Américains en Afrique du Nord, les Allemands

31 Sur Les Milles et l'action de la HICEM dans ce camp, voir le rapport de Dannecker, chef de la police de sûreté allemande à Paris, à propos de sa visite dans la région sous contrôle de Vichy, notamment dans les camps – Henri Monneray (éd.), *La Persécution des Juifs en France et dans les autres pays de l'ouest*, Paris, Éditions du Centre, 1947, doc. n° 23, p. 158-164 ; sur l'organisation de l'émigration, voir Gottschalk ; sur l'activité de la HICEM en France, voir *L'Activité des organisations juives en France sous l'Occupation*, Paris, CDJC, 1983 (1re édition, 1947), p. 91-97. D'une façon générale, voir Marrus et Paxton, *Vichy et les Juifs*, *op. cit.*, p. 111-113 ; Mark Wischnitzer, *To Dwell in Safety, the Story of Jewish Migration since 1880*, Philadelphie, The Jewish Publication Society of America, 1948, p. 226-229 ; également Asofsky dans la brochure publiée par la Hebrew Immigrant Aid Society (HIAS), Rescue through emigration, New York, 1941, p. 42.

occupèrent le sud de la France ; toute sortie légale du territoire français devint impossible et le franchissement illégal des Pyrénées lui-même devint plus périlleux. Selon les historiens Marrus et Paxton, de juin 1940 jusqu'à sa dissolution en France en mars 1943, la HICEM aida près de 24 000 Juifs à émigrer, dont un peu plus de 3 000 partirent de façon organisée de la zone de Vichy en 1941, environ 2 000 au cours des six premiers mois de 1942 et quelque 600 dans les six derniers mois. Ces chiffres correspondent plus ou moins à celui qui figure dans le volume intitulé *L'Activité des organisations juives en France* (6 500). Après novembre 1942, la HICEM apporta son aide à l'émigration illégale et sauva encore plus d'un millier de personnes[32].

Mais même sans l'aide de la HICEM ou d'une autre association, nombreux furent ceux qui franchirent les Pyrénées. À partir d'août 1942, la vague de réfugiés passant de France en Espagne prit de l'ampleur et inquiéta Madrid. Nombre d'entre eux furent internés dans le camp de Miranda del Ebro, au nord-ouest de l'Espagne, et les autorités menacèrent de les refouler en France, menace qui fut en fait levée par le débarquement des Alliés en Afrique du Nord et ses répercussions politiques.

En 1934 avait été créé le RSARO (Representation in Spain of the American Relief Organisations), financé en réalité par les organisations caritatives juives, notamment le Joint. En 1943, des émissaires de l'Agence juive arrivèrent en Espagne : Wilfried Israël (qui trouva la mort au cours de cette mission), et après lui Fritz Lichtenstein, qui organisa le départ de bateaux pour Eretz Israël. La même année, quelque 15 000 ressortissants français quittèrent l'Espagne pour l'Afrique du Nord, dont 1 500 à 2 000 Juifs qui avaient l'intention de s'enrôler dans les forces françaises antinazies. S'y ajoutèrent quelque 1 200 Juifs apatrides[33]. Malgré tout, le grand nombre

32 Voir *L'Activité des organisations juives en France sous l'Occupation*, *op. cit.* ; Marrus et Paxton, *Vichy et les Juifs*, *op. cit.*, p. 230-232 ; Avni, *L'Espagne et les Juifs*, *op. cit.*, p. 88-91 ; Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord*, *op. cit.*, p. 98 ; selon Marrus et Paxton, jusqu'à l'occupation par les Allemands de la zone sud, Vichy aurait pu envoyer beaucoup plus de Juifs en Afrique du Nord, mais ne prit pas de mesures en ce sens, entre autres par souci de tenir compte des sentiments antisémites de la colonie européenne dans cette région. Voir Marrus et Paxton, *Vichy et les Juifs*, *op. cit.*, p. 338. En fait, malgré l'interdiction de principe de l'émigration, les Allemands hésitaient et étaient disposés à envisager des cas particuliers. Ainsi, le commandant du district de Saint-Jean-de-Luz put-il demander à Paris le 22 juillet 1941 l'autorisation de laisser partir au plus vite 150 Juifs qui se trouvaient encore dans son district, requête qui ne fut pas agréée. Voir également Monneray (éd.), *La Persécution des Juifs*, *op. cit.*, doc. nº 24-25, p. 165-166. Dans une réponse du 4 février 1942 du QG administratif à Paris, il est écrit, après l'interdiction renouvelée de l'émigration juive depuis les zones occupées : « Il y aura des cas particuliers, lorsque l'intérêt du Reich l'exigera, et sur décision du commandant de la police de sûreté. » Monneray (éd.), *La Persécution des Juifs*, *op. cit.*, doc. nº 26, p. 166-167.

33 Sur le passage clandestin en Espagne, voir principalement Émilienne Eychenne, *Les Pyrénées de la liberté*, Paris, France-Empire, 1983, ainsi que Avni, in *Tentatives et opérations de sauvetage pendant la Shoah*, actes du deuxième colloque international des chercheurs sur la Shoah, Jérusalem, 5736/1976 (en hébreu), p. 456-468 ; sur les réfugiés en Espagne et l'action des associations d'aide, voir Avni, *L'Espagne et les Juifs*, *op. cit.*, p. 92-95, 115, 128, 134-136, 143-148, ainsi que Avni in « Tentatives de sauvetage », *art. cit.*, p. 468-478, et dans le même recueil, voir le débat p. 486-492, et les propos de Haïm Pazner, p. 91 ; sur Wilfried Israël, voir Hanns-Günther Reissner, « The Histories of "Kaufhaus N. Israel" and of Wilfrid Israel », *Leo Baeck Institute Yearbook*, n° 3, 1958, p. 227-256,

de réfugiés continua à exercer une pression sur l'économie chancelante de l'Espagne, et les gouvernements alliés furent contraints de s'intéresser au problème. À la conférence des Bermudes, en avril 1943, il fut question – en fait, afin d'éviter la pression exercée pour l'ouverture des portes des États-Unis ou de la Palestine aux réfugiés – de créer un camp de transit en Afrique du Nord, en vue de soulager l'Espagne de la charge des réfugiés. En mai 1944, après de nombreux ajournements, fut créé le camp Maréchal-Lyautey, à Fédala, près de Casablanca. Il était prévu pour accueillir 2 000 personnes, mais le nombre de réfugiés n'y dépassa jamais les 800. La libération de la France hâta la fermeture du camp, car l'Espagne avait cessé de devenir une « planche de salut » pour les réfugiés, mais des facteurs budgétaires, ainsi que l'inadéquation du camp aux conditions hivernales influèrent sur sa fermeture. Il fut fermé fin 1944 ; environ 300 réfugiés furent libérés et les autres envoyés dans un autre camp situé à Philippeville en Algérie[34].

Pendant toute la durée de la guerre, et principalement après le débarquement des Alliés en Afrique du Nord (Opération Torch, le 8 novembre 1942), des réfugiés passèrent d'Espagne au Maroc, aussi bien pour s'enrôler dans les forces alliées que pour tenter d'émigrer outre-Atlantique via Casablanca. Au cours des débats sur la création du camp Maréchal-Lyautey, Breckinridge Long, responsable des visas au ministère américain des Affaires étrangères, dans un mémorandum adressé à son ministre de tutelle le 29 juin 1943, estimait le nombre de réfugiés passés en Afrique à quelque 3 000. Peut-être mentionnait-il les citoyens français et les volontaires des F.F.L. (Forces françaises libres) ou des forces alliées qui, selon Raphaël Spanien, l'un des

ici p. 249-256, ainsi que Shalom Adler-Rudel, « A chronicle of rescue efforts », *Leo Baeck Institute Yearbook*, nº 11, 1966, p. 213-241, ici p. 217-220. Une partie du mémorandum adressé par Wilfried Israël à l'Agence juive se trouve dans Haïm Barlas, *Le Sauvetage pendant la Shoah*, Tel Aviv, HaKibboutz hameou'had, 5735/1975 (en hébreu), p. 242-244. Voir également le témoignage de Lichtenstein, Perez Leshem, « Rescue efforts in the Iberian Peninsula », *Leo Baeck Institute Yearbook*, nº 14, 1969, p. 231-256, ici p. 231 et 256 ; Barlas, *Le Sauvetage pendant la Shoah*, *op. cit.*, p. 71-72, 82-88 ; Ben-Zvi Kalisher, *En route pour Eretz-Israël*, Tel Aviv, Am Oved, 5705/1945, p. 150-182. Il s'agit du témoignage d'un réfugié ayant traversé l'Espagne et le Portugal avant d'arriver en Eretz Israël à bord du *Nyassa*, organisé par Fritz Lichtenstein.

34 Sur la conférence des Bermudes, voir Henry Feingold, *The Politics of rescue, The Roosevelt Administration and the Holocaust, 1938-1945*, New Brunswick (NY), Rutgers University Press, 1970, p. 190-207 ; sur le refus des États-Unis d'accueillir des réfugiés, voir Wischnitzer, *To Dwell in Safety*, *op. cit.*, p. 237, 257-258 et surtout Feingold, *The Politics of rescue*, *op. cit.*, p. 126-166. La correspondance entre l'ambassadeur des États-Unis en Espagne Carlton Hayes, le ministère américain des Affaires étrangères, le président, le ministre du Trésor Henry Morgenthau et le Conseil mondial des réfugiés (WRB, World Refugee Board), qui illustre la politique américaine à l'égard des réfugiés en Espagne dans les années 1943-1944, est présentée par Chaim U. Lipschitz, *Franco, Spain, the Jews and the Holocaust*, New York, Ktav Publishing House, 1984, annexes p. 198-201. Sur les débats aux Bermudes et après la conférence, sur l'ouverture du camp Maréchal Lyautey à Fédala, voir, outre Feingold, Avni, *L'Espagne et les Juifs*, *op. cit.*, p. 138-142, ainsi que Barlas, *Le Sauvetage pendant la Shoah*, *op. cit.*, p. 55-57, 260-264, et principalement Abitbol, in *Études sur le judaïsme contemporain en l'honneur de Moshé Davis*, Jérusalem, 5744/1984 (en hébreu), p. 116-120. Sur l'arrivée des réfugiés au camp et les conditions de vie y prévalant, voir *ibid*., p. 120-122, et Wischnitzer, *To Dwell in Safety*, *op. cit.*, p. 254 ; Sur la fermeture du camp, voir Abitbol, in *Études sur le judaïsme contemporain*, *art cit*., p. 122-123.

dirigeants de la HICEM à Lisbonne, atteignaient ce chiffre[35]. Quoi qu'il en soit, il semble que le chiffre total ait été bien plus élevé. Après l'opération Torch, le Joint estima à environ 10 000 le nombre de réfugiés passés en transit par Casablanca. Michel Abitbol pense que ce chiffre ne prend pas en compte les réfugiés demeurés longtemps au Maroc, ni même les détenus des camps ; il arrive donc à une estimation de quelque 20 000 réfugiés ayant transité par le Maroc jusque fin 1942[36]. À ce chiffre, il faut ajouter les 3 000 dont fit état Spanien en 1943, ainsi que les réfugiés envoyés au camp Maréchal-Lyautey, c'est-à-dire près de 4 000 personnes. Selon Michel Abitbol, il s'agit là d'un chiffre minimal, parce qu'il faut supposer que bon nombre étaient des réfugiés qui ne laissèrent pas de trace dans la documentation. Il faudrait donc parler de plus de 25 000 réfugiés juifs passés par le Maroc pendant la Seconde Guerre mondiale[37]. C'est là un chiffre élevé, trop élevé pour les communautés locales qui étaient, de façon naturelle, la première adresse à laquelle se rendaient les réfugiés pour demander de l'aide.

Activité des comités d'aide aux réfugiés jusqu'à l'opération Torch

Le comité d'aide aux réfugiés, Comité *pro-refugiados*, le premier du genre au Maroc, fut fondé en 1936 dans la ville internationale de Tanger par le bureau de la communauté locale. Sous la direction d'Abraham Laredo[38], ce comité d'aide veillait à fournir un logement et un emploi aux réfugiés qui arrivaient dans la ville au compte-gouttes, venant principalement d'Europe centrale[39]. En 1939, ce compte-gouttes se transforma en filet : dès le début de l'année, on comptait dans la ville plus de 400 réfugiés dont 300 trouvèrent un travail et un emploi ; quant aux autres, une centaine, ils recevaient l'aide du comité. À cette époque, le comité attendait encore une vingtaine de familles désireuses d'arriver à Tanger, après avoir été obligées par les autorités italiennes de quitter l'île de Rhodes avant le 15 mai, en vertu de la loi d'expulsion des Juifs étrangers promulguée en Italie en septembre 1938. À lui seul, le budget de la communauté ne permettait pas au comité de prendre en charge ces familles qui, estimait-il, devaient compter quelque

35 Barlas, *Le Sauvetage pendant la Shoah*, *op. cit.*, p. 264-265, et Avni, *L'Espagne et les Juifs*, *op. cit.*, p. 147.

36 Voir Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord*, *op. cit.*, p. 99.

37 Hélène Cazès-Benattar parle de 60 000 ; voir l'essentiel de l'entretien avec elle, ACHPJ, dossier P129/1a. Ce chiffre semble vraiment exagéré.

38 Voir Hélène Cazès-Benattar, « Tangier », *American Jewish Yearbook*, vol. 56, 1955, p. 453-456, ici p. 454.

39 Le 4 décembre 1938, Saguès, de Tanger, écrit à l'AIU à Paris que 12 réfugiés allemands sont arrivés de Lisbonne. Il faisait partie du comité de la communauté chargé de s'en occuper et précise que 20 000 francs ont été recueillis auprès des Juifs de la ville à leur intention ; Archives de l'AIU, dossier Maroc, IV C 11.

120 membres. Le comité s'adressa alors à Sh. D. Levy, éminent militant communautaire sioniste de Casablanca afin de collecter des fonds des communautés du Maroc français. Ce dernier obtint effectivement des fonds pour le comité en sollicitant des communautés et des particuliers[40].

En tant que ville internationale, Tanger attira de nombreux réfugiés, même après le début de la guerre. Au cours de l'été 1940, après que les Espagnols s'en furent emparés par une démarche unilatérale, les conditions d'immigration furent modifiées : il fallait désormais obtenir un visa d'entrée espagnol délivré en général lorsque la demande émanait de Tanger même, c'est-à-dire, lorsque quelqu'un en faisait la demande pour un proche ou une connaissance. Par ailleurs, les personnes disposant d'un certain capital pouvaient toujours entrer à Tanger sans problèmes majeurs[41]. En 1941, le comité gérait quatre foyers pour les réfugiés où vivaient une centaine de personnes, et de nombreux autres recevaient des allocations mensuelles pour payer leur loyer. Le comité organisait également une soupe populaire où trois repas par jour étaient distribués aux réfugiés pauvres. À cette époque, la communauté allouait au comité une somme de 5 000 francs par mois et veillait à la santé des réfugiés et à l'éducation de leurs enfants dans ses établissements. Le Joint, lui aussi, soutenait déjà le comité, soutien qui dura jusqu'à la fin de la guerre, et la HICEM prit en charge les frais administratifs inhérents à l'émigration des réfugiés[42].

Il va de soi que les réfugiés arrivés à Tanger n'avaient pas tous besoin de l'aide du comité. Certains apportèrent avec eux des capitaux qui leur permirent de s'en sortir par eux-mêmes et même de s'enrichir. Il y eut par exemple des réfugiés qui ouvrirent un hôtel casher (l'hôtel Le Paradis) qui devint l'un des sites de vacances prisés par les Juifs aisés dans le nord du Maroc. D'aucuns réussirent dans le commerce et l'un ouvrit même une petite banque de prêt. Ces succès conduisirent parfois à une rivalité et même à une tension avec les Juifs de l'endroit. Si l'on ajoute le fait que bon nombre de Juifs d'Europe centrale conservèrent leur langue particulière (le yiddish) et leur apparence extérieure (barbe et papillotes) étrangères aux Juifs de Tanger qui avaient

40 Voir la correspondance du Comité avec S. D. Lévy et avec la communauté juive de Rhodes. ACHPJ, dossier P. 129/1a ; sur la loi raciale italienne n° 1381, du 7 septembre 1938, ordonnant aux Juifs étrangers de quitter le pays dans les six mois, voir Daniel Carpi, « Développement et évolutions de l'antisémitisme fasciste en Italie (1945-1922) », *Yalkout Moreshet*, nº 10, 5729/1969, p. 79-88 (en hébreu), p. 82.

41 Pour plus de précisions sur les conditions d'émigration à Tanger, ville espagnole, voir la lettre adressée de Tanger à Gênes le 3 février 1941, dont le contenu est présenté par Ruth Zariz, « Le sauvetage des Juifs d'Allemagne par l'émigration, 1938-1945 », thèse de doctorat, Jérusalem, Université hébraïque, 5746/1986 (en hébreu), p. 303.

42 Voir mémorandum du Comité sur ses activités et ses besoins (1941 ?), ACHPJ, dossier P129/1A. En 1941, le montant consacré à l'assistance et à la bienfaisance par la communauté de Tanger s'élevait à 116 100 pesetas, alors que ses rentrées étaient de 87 600 pesetas. Voir Alta Comisaria de España en Marruecos, *Tanger y el Fahs*, 1942, p. 125.

adopté un mode de vie occidental, on comprendra que la fraternité n'était pas toujours au rendez-vous entre la nouvelle communauté et l'ancienne. L'aide communautaire était présente, mais sans rapprochement social[43].

Le comité d'aide aux réfugiés de Casablanca vit le jour grâce à une initiative individuelle : le 5 juillet 1940, Me Hélène Cazès-Benattar apprit que, dans le port de Casablanca, se trouvaient quelques bateaux transportant à leur bord des réfugiés d'Europe, juifs et non-juifs. C'était une époque d'incertitude et les autorités ne permettaient pas aux passagers de descendre à quai, parce qu'elles ne savaient quelle attitude adopter à leur égard, principalement ce qu'ils devaient faire de ces réfugiés. Me Cazès-Benattar se rendit au port et, au cours d'explications, il lui fut proposé, en tant que militante de la Croix-Rouge, de prendre en charge l'organisation de soins aux réfugiés non français (et il était évident pour tout le monde qu'il s'agissait dans leur immense majorité de Juifs). Elle accepta immédiatement et ainsi fut créé le Comité d'assistance aux réfugiés étrangers[44].

Me Cazès-Benattar, née à Tanger, avait quitté cette ville à l'âge de vingt ans avec sa famille pour Casablanca, où elle épousa Moïse Benattar. Outre ses activités professionnelles, elle s'occupait de diverses organisations juives. En 1935, elle fut élue présidente de la Wizo[45] à Casablanca. Début 1939, à la mort de son mari (âgé de 39 ans seulement), elle le remplaça à la présidence de l'Association des anciens élèves de l'AIU à Casablanca. Lors du déclenchement de la guerre, elle ouvrit dans le club de l'association un bureau d'enrôlement volontaire dans l'armée française. Les inscriptions furent nombreuses, mais les Français, on l'a vu, n'étaient guère enthousiasmés à l'idée d'accepter des volontaires juifs. Hélène Cazès-Benattar elle-même se porta volontaire dans la Croix-Rouge française et apprit le métier d'infirmière de janvier à juin 1940 dans un hôpital de la ville. Le 18 juin, elle rapporta les faits suivants : à neuf heures du matin, c'est-à-dire avant l'appel lancé de Londres par le général de Gaulle, elle porta elle-même une lettre au consul britannique à Casablanca dans laquelle elle se mettait à la disposition de la Grande-Bretagne, ainsi que ses biens, au cas où la France conclurait un armistice ou une paix séparée

43 Voir sur ce point le témoignage d'un habitant de longue date : Carlos de Nesry, *Le Juif de Tanger et le Maroc*, Tanger, Éditions internationales, 1956, p. 40-47, qui souligne le sentiment d'étrangeté et d'éloignement entre les réfugiés et les Juifs autochtones. Je me fonde également sur le témoignage oral de mon oncle, rabbi Yitzhak Gerson, transmis à Jérusalem en 1985. Il a rapporté, entre autres, qu'un groupe relativement important de Juifs de Hongrie n'avait pas confiance dans le mode d'abattage rituel des animaux par les Juifs de Tanger et se rendait jusqu'à Tétouan, ville située à une soixantaine de kilomètres, pour acheter de la viande et des volailles. Les réfugiés avaient également deux synagogues dont l'une fut appelée jusqu'en 1951 « synagogue des réfugiés ». Voir Charles Hamet, « La communauté israélite de Tanger », mémoire CHEAM nº 1802, 1951, p. 50-51.

44 Voir les divers curricula vitae recueillis par Hélène Cazès-Benattar, ACHPJ P129/1A. Voir également la liste non signée dans les *Cahiers de l'AIU*, n° 20-21, 1948, p. 22.

45 Organisation regroupant des femmes juives sionistes. *(N.d.T.)*

avec l'Allemagne. Il semble que les Britanniques classèrent cette lettre et ne lui demandèrent rien, si ce n'est la communication de toute l'information qu'elle pourrait recueillir. Ce qu'elle fit, précisa-t-elle, même après que le consulat britannique à Casablanca eut fermé ses portes ; elle adressa alors ses lettres à Tanger par la valise diplomatique américaine[46].

Lorsqu'elle entreprit de s'occuper des réfugiés en juillet 1940, Me Cazès-Benattar dut résoudre d'abord le problème de leur hébergement. À cette fin, elle utilisa les salles de l'Association des anciens élèves de l'AIU, au no 46 de la rue Lacépède où elle ouvrit également une cuisine avec l'aide de volontaires. Le conseil de la communauté soutenait le comité sur le plan financier et sur le plan administratif, mais une part considérable des dépenses était assumée par l'Association des anciens élèves de l'AIU. Le comité reçut également des dons de personnes privées, d'associations caritatives locales non juives, et même de certains ministères[47].

Les personnes qui trouvèrent refuge dans les locaux de l'association se renouvelaient sans cesse : certains réussirent à quitter Casablanca, d'autres trouvèrent un logement plus organisé, en location ou dans une famille juive. À cette époque, les autorités françaises considéraient encore que le comité était responsable de ces personnes, et chaque fois qu'elles voulaient établir un lien avec l'un des réfugiés ou prendre de leurs nouvelles, elles s'adressaient à Mme Cazès-Benattar[48]. De nouveaux arrivants remplaçaient sans cesse ceux qui partaient. Les autorités continuaient elles aussi à envoyer des réfugiés au comité lorsque ceux-ci n'arrivaient pas d'eux-mêmes à lui[49].

Hélène Cazès-Benattar participa également – en même temps que des fonctionnaires et officiers français opposés à Vichy qui l'aidaient, semble-t-il, dans ces activités au comité – à l'envoi illégal de personnes désireuses de s'enrôler à Londres dans la guerre contre l'Allemagne, que ce soit par voie de terre (via Ouazzane, Tanger, puis Gibraltar) ou par mer jusqu'à Lisbonne, dans de petites embarcations qui partaient d'un point de la côte nord à Casablanca, point désigné dans la documentation à notre disposition sous l'expression « le kilomètre 17 ». La majorité de ces personnes n'étaient pas juives[50].

46 Voir les curricula vitae de la note 44.

47 Voir les comptes présentés par l'Association des anciens élèves de l'AIU d'août à octobre 1940 dans le dossier « Comité d'assistance aux réfugiés sans aide du Joint », ACHPJ P129/1B.

48 Voir par exemple, ACHPJ, P129/1A lettre du contrôleur civil de Casablanca à Hélène Cazès-Benattar du 14 août 1940 dans laquelle il demande si M. Léopold Gruber compte parmi ses protégés, et sa réponse positive du 17 août 1940 ; ou diverses lettres du contrôleur à Mme Cazès-Benattar, invitant des réfugiés à venir prendre leur courrier.

49 Voir ACHPJ P129/1A, diverses lettres d'août et septembre 1940 écrites par les autorités à Mme Cazès-Benattar, demandant au Comité de s'occuper de personnes arrivées chez elles ; voir également la lettre officielle du 22 août 1940 autorisant Karl Pressing à être pris en charge par le comité.

50 Voir les divers curriculums vitae recueillis par Hélène Cazès-Benattar, ACHPJ P129/1A.

En octobre 1940, les autorités décidèrent d'éclaircir les rangs de la population de réfugiés à Casablanca, que ce soit du fait de leur grand nombre ou sous l'influence de la promulgation de la loi française du 3 octobre sur le statut des Juifs. Cette loi fut introduite au Maroc dans le *dahir* (décret) chérifien du 31 octobre 1940. Si cette deuxième hypothèse est avérée, les autorités du protectorat commencèrent à traiter les réfugiés juifs au Maroc dans l'esprit de cette loi française avant même qu'elle ne soit adoptée de façon officielle dans le pays. Ce qui signifie que la politique à l'égard des réfugiés fut beaucoup plus dure qu'envers les Juifs du pays. À partir d'octobre, un grand nombre de réfugiés furent envoyés dans des villes de province comme Marrakech, Safi et Mogador, en résidence surveillée. À Casablanca, seuls furent autorisés à rester les réfugiés disposant de moyens ou exerçant un métier, et les malades. Le comité fut submergé de demandes de réfugiés réclamant une intervention en leur faveur afin d'éviter d'être envoyés dans des camps. Dans la majeure partie des cas, le comité était dans l'incapacité d'aider, mais bien souvent, il s'efforça de soulager les requérants, fournissant même un emploi à quelques-uns d'entre eux[51].

Le comité aida une partie des réfugiés des camps d'internement, principalement des familles, en leur accordant une petite allocation mensuelle et en répondant à certaines requêtes particulières comme des soins dentaires, la réparation de lunettes ou l'achat de vêtements d'hiver. Le comité envoya des allocations mensuelles même à ceux qui furent envoyés en résidence surveillée[52].

L'envoi de réfugiés dans d'autres villes ne vida pas Casablanca de ses réfugiés, lesquels continuèrent à arriver de France, d'Espagne, d'Italie et d'autres pays d'Afrique du Nord. S'ils n'étaient pas envoyés immédiatement dans les camps d'internement, ils étaient adressés au comité qui les aidait jusqu'à leur départ.

Quelques réfugiés, désireux de s'enrôler dans l'armée britannique ou dans les forces françaises libres (FFL), prirent le bateau à Lisbonne. Ce fut par

51 Voir ACHPJ, dossier P129/1B, dans les comptes transmis par l'Association des anciens élèves de l'AIU au Comité, le déclin du nombre de réfugiés en octobre, ainsi que les listes de transport en octobre et novembre 1940, en autobus et en train, pour Marrakech, Mogador et Safi. Ces transports à destination des lieux de résidence surveillée furent vraisemblablement à la charge du Comité, ce qui expliquerait qu'ils figurent dans ses listes, contrairement aux transports pour les camps. Dans le dossier P129/9 (344), de nombreuses lettres sont adressées par des réfugiés au Comité, en novembre 1940 : certains demandent à être évacués dans tel ou tel endroit, d'autres souhaitent rester à Casablanca et joignent des certificats médicaux, des témoignages de leurs moyens financiers ou des documents montrant qu'ils recevront prochainement des fonds ou que quelqu'un est disposé à les héberger ou qu'ils ont trouvé du travail, etc. Sur les efforts du Comité auprès des autorités, voir dans le dossier P129/1A les lettres adressées en janvier 1941 par Mme Cazès-Benattar au contrôleur civil de Casablanca et au commissaire Ninet de la police administrative.

52 Voir le détail dans ACHPJ P129/1B, ainsi que dans le rapport financier de janvier à juin 1941, dans le dossier P129/9(310).

leur intermédiaire que s'établit le premier contact du comité avec le Joint à Lisbonne. Joseph Schwartz et ses adjoints furent profondément impressionnés par le récit qu'ils entendirent sur les activités du comité et, à partir de décembre 1940, le Joint et la HICEM recoururent aux services du comité pour s'occuper des réfugiés en transit à Casablanca avant d'embarquer à Lisbonne. Ils commencèrent également à aider les actions indépendantes du comité et lui envoyèrent des fonds. L'aide financière du Joint augmenta sans cesse et, après l'opération Torch, le Joint déclara officiellement son soutien au comité. Hélène Cazès-Benattar était la représentante du Joint au Maroc[53].

Le comité fonctionnait avec l'aide de volontaires et, par la suite, embaucha quelques réfugiés. Hélène Cazès-Benattar vint à bout de l'énorme travail administratif avec l'aide d'une poignée de bénévoles dévoués.

Les fonds du Joint permirent de gérer des logements plus spacieux pour les réfugiés, en particulier dans le quartier d'Ain Sebaa, éloigné et isolé, situé au nord de la ville, en bordure de mer, et très proche du lieu d'où s'effectuaient les départs clandestins pour Lisbonne et l'Angleterre – « le kilomètre 17 » évoqué plus haut. Il faut cependant préciser que l'éloignement des réfugiés du centre-ville était souhaité par les autorités de la ville pour réduire les contacts entre les étrangers et la population locale, mais aussi pour faciliter la surveillance policière des réfugiés. Ainsi, par exemple, s'ouvrit à Ain Sebaa un grand centre d'intégration des réfugiés d'une capacité d'accueil de 600 personnes, dans des conditions meilleures que celles de tous les autres modes d'hébergement provisoires auxquels avait jusqu'alors recouru le comité.

Lorsque fut ouvert le centre d'intégration d'Ain Sebaa, les salles de l'Association des anciens élèves de l'AIU ne furent pas restituées à leurs propriétaires. Le Comité continua à utiliser les salles de la rue Lacépède, emplacement central, comme quartier général. En mai 1941, ce quartier général fut fermé par suite de la capture par la police de deux évadés du camp de Bou-Arfa, qui s'y étaient cachés. La directrice du centre, Mme Abergel, fut arrêtée, et Hélène Cazès-Benattar elle-même, quoiqu'inquiétée, resta en liberté grâce à l'intervention du bâtonnier Marette. La police exigea les documents du comité, mais on réussit à les cacher afin qu'ils ne tombent pas entre les mains de la police et encore moins de la Commission allemande qui œuvrait derrière les instances policières[54].

53 Voir le discours de Schwarz devant les militants de l'United Jewish Appeal, ACHPJ P129/1A. Les fonds transférés par la communauté au Comité équivalaient à un prêt et, dès que le Comité reçut le soutien du Joint, la communauté réclama son remboursement. Voir sa correspondance d'avril 1941, janvier 1942 et août 1942 sur le sujet dans le dossier P129/1A.

54 Sur cette affaire, voir ACHPJ, dossier P129/1A ; sur le « comité allemand » au Maroc, c'est-à-dire le comité de contrôle allemand sur le cessez-le-feu, voir Hoisington Jr., *The Casablanca connection*, *op. cit.*, p. 201-204.

À peine quelques jours plus tard, un autre incident mit en péril l'action du comité : fin mai, le bateau *Wyoming* en partance pour l'île de la Martinique fut renvoyé dans le port de Casablanca, et ses passagers – des réfugiés dont certains étaient montés à bord sans papiers en règle grâce à Hélène Cazès-Benattar – furent transférés dans des camps. La police menaça cette dernière de l'envoyer dans le camp de Bou-Dnib, mais la menace fut levée sur l'intervention personnelle du général Noguès, résident général. L'activité du comité fut interdite. En fait, elle ne s'arrêta pas. Dès la fermeture du quartier général de la rue Lacépède, Hélène Cazès-Benattar ouvrit un bureau dans un appartement mis à sa disposition par son beau-frère, d'où elle continua à travailler sous le nom : « Hélène Cazès-Benattar – Réfugiés étrangers ». Avec l'aide de Me Marette, toutes les tentatives de la Commission allemande d'empêcher l'ouverture d'un nouveau bureau furent déjouées.

L'affaire du *Wyoming* témoigne des méthodes d'action financières du comité. Afin de payer les billets des réfugiés qui avaient versé de l'argent à la HICEM à Marseille et les faire sortir du Maroc avant que l'argent n'arrive au comité, Hélène Cazès-Benattar emprunta des fonds à quelques Juifs du pays, pour des montants allant de 4 000 à 20 000 francs, jusqu'à l'obtention de la somme demandée pour la traversée, soit 278 000 francs. En juin, les cautions des passagers déposés à la HICEM, soit 200 000 francs arrivèrent, et le comité put commencer à rembourser les emprunts[55].

Un autre détail sur les rentrées du comité figure dans un rapport sur les six premiers mois de l'année 1941 : outre les sommes allouées par le Joint et la HICEM, le comité recevait d'importants prêts et dons de personnes privées. Comme il n'avait pas d'existence légale, la communauté ne pouvait pas lui verser régulièrement une partie de son budget, et toute sa contribution se résuma à aider à collecter des fonds auprès de Juifs riches. Sur le plan de l'organisation, il n'eut pas non plus besoin de l'aide de la communauté.

De son nouveau bureau, Hélène Cazès-Benattar continua à dispenser une aide, financière ou autre, aux réfugiés en résidence forcée dans les villes de province, et même à ceux qui étaient détenus dans des camps. Et, bien que le comité n'ait pas de statut légal, les mêmes personnes dévouées continuèrent à y travailler. Il continua à recevoir des subsides du Joint et de la HICEM, et à gérer le grand centre d'intégration d'Ain-Sebaa[56]. Même

55 Sur l'affaire du Wyoming, voir ACHPJ P129/13 (Wyoming). Les précisions financières figurent dans le rapport financier de janvier à juin 1941 se trouvant dans le dossier P129/9(310).

56 Dans la lettre d'accompagnement du rapport financier de juillet 1941 à mars 1942, envoyée au Joint à Lisbonne le 30 mai 1942, Mme Cazès-Benattar fournit la répartition des récipiendaires de l'aide : soixante-neuf adultes et dix-huit enfants aidés dans les camps de Sidi el Ayachi, Missour, Berguent et Oued Akrouch. Le Comité des engagés volontaires reçut également du comité une allocation générale destinée aux anciens combattants de

les relations avec les instances du pouvoir ne changèrent pas : en juillet 1941, par exemple, la police du littoral autorisa Hélène Cazès-Benattar et Margarita Fuchs à monter sur le pont de la *Guinée* qui avait jeté l'ancre à Casablanca, afin d'aider les passagers dans leurs démarches[57].

En novembre 1941, les autorités voulurent réquisitionner les locaux de l'Association des anciens élèves de l'AIU de la rue Lacépède pour les remettre à l'armée. Me Cazès-Benattar protesta, bien qu'en fait, elle ne les utilisât plus depuis le mois de mai. Il semble que sa protestation n'aboutit pas. De toute façon, début 1942, le comité loua deux nouveaux logements, soit quatorze pièces, qui s'ajoutèrent aux grandes salles d'Ain Sebaa. Ces logements étaient situés dans la rue de Tunisie, très près du *mellah* (quartier juif). Y résidèrent des réfugiés qui ne restaient pas longtemps à Casablanca, ainsi que des prisonniers des camps d'internement venus en ville régler divers problèmes. Ces maisons, elles aussi, étaient organisées par les réfugiés. L'occupation du Centre d'Ain Sebaa ne diminua pas. Y habitèrent en permanence près de 600 réfugiés, arrivés par hasard à Casablanca où ils séjournèrent longtemps. La plupart dormaient sur des paillasses, et Mme Cazès-Benattar demanda au Joint de Lisbonne entre cent cinquante et deux cents lits pour les personnes âgées, les malades et les femmes enceintes. Elle demanda également du tissu pour coudre des matelas, car on n'en trouvait guère à Casablanca[58].

Les réfugiés envoyés à Casablanca par la HICEM de Marseille étaient priés d'assumer eux-mêmes les frais sur place – s'ils en avaient la possibilité – et de verser à Marseille 50 francs pour chaque journée qu'ils estimaient devoir passer. La HICEM transférait ces versements au comité de Casablanca, car les émigrés eux-mêmes ne pouvaient faire sortir de France que cinq cents ou mille francs s'ils obtenaient une autorisation spéciale de la Banque de France. Si la durée de leur séjour était écourtée, ils étaient habilités à recevoir du comité le solde de la somme versée ; si leur séjour se prolongeait, ils étaient priés de compléter la somme. Lorsque, par une chance exceptionnelle, ils passaient d'un bateau à un autre sans séjourner à Casablanca, le comité veillait à les indemniser d'avance ; et ce, avant même d'avoir reçu des versements de Marseille, et sur simple présentation des papiers nécessaires ; ou bien le comité

l'armée internés dans les camps. Cent quatre-vingt-dix-neuf adultes et quarante-six enfants se trouvant en résidence forcée à Safi, Marrakech et Mogador reçurent une allocation régulière et de nombreux autres bénéficièrent d'une aide occasionnelle. Voir ACHPJ, dossier P129/10 (Hicem Marseille B).

57 Voir ACHPJ, dossier P129/1A.

58 Voir la lettre au Joint de Lisbonne du 30 mai 1942, ACHPJ, dossier P129/10 (Hicem Marseille B).

promettait de garder le contact avec eux et de leur envoyer par la suite, à leur nouvelle adresse, les sommes arrivées en leur nom de Marseille[59].

Au cas où les réfugiés ne pouvaient assumer les frais de leur séjour, le comité leur demandait de s'engager à apporter une aide à l'avenir : lorsqu'ils embarqueraient et arriveraient à bon port, ils prendraient contact avec le comité pour l'aider en envoyant de l'argent ou en œuvrant dans leurs nouveaux pays pour l'obtention de visas destinés à d'autres réfugiés. Les réfugiés le faisaient en général volontiers dès qu'ils en avaient la possibilité, et certains proposèrent même leur aide sans avoir été sollicités[60]. Plusieurs écrivirent au comité pour le remercier, et, après la guerre encore, Hélène Cazès-Benattar continua à recevoir des lettres de remerciements et de gratitude[61]. Parfois le lien avec les réfugiés fut conservé même dans des circonstances tragiques, comme dans le cas de la mort de Haya Schreiber, âgée de soixante-douze ans, sur le pont de la *Guinée*, au moment du départ. Mme Cazès-Benattar demanda à sa famille de ne pas descendre du bateau et promit de s'occuper personnellement de son inhumation. Dans une longue correspondance avec la famille, alors arrivée aux États-Unis, Hélène Cazès-Benattar envoya des photos de pierre tombale, des données topographiques permettant de repérer son emplacement si des membres de la famille se rendaient un jour au cimetière de Casablanca, ainsi que des précisions sur l'enterrement et la pose de la pierre tombale. Un an plus tard, les fonds envoyés par la famille à Hélène Cazès-Benattar servirent à organiser un *Jahrzeit* (cérémonie ponctuant la première année de deuil) dans une synagogue de la ville et près de la tombe où des aumônes furent distribuées aux pauvres[62].

Outre le lien avec les anciens réfugiés, Hélène Cazès-Benattar tenta d'établir un contact avec diverses instances à travers le monde. En février 1941, Joseph Schwartz, du Joint à Lisbonne, protesta contre le fait qu'elle s'était adressée à des communautés des États-Unis pour qu'elles obtiennent des visas pour les réfugiés de Casablanca. Selon lui, les communautés isolées n'étaient pas préparées à entreprendre une telle mission, et mieux valait qu'elle adresse toutes ses requêtes au Joint à New York, par l'intermédiaire

59 Voir la réponse de la HICEM de Marseille d'avril 1942, citée à la note 56. Il était évident qu'il y avait des discussions et des controverses, comme dans le cas de Max Neugass, réfugié arrivé à Lisbonne après un séjour à Casablanca, et qui affirma au Joint que les fonds qu'il avait donnés à Casablanca ne lui avaient pas été restitués. Afin de réfuter ses affirmations, Mme Cazès-Benattar envoya les reçus qu'il avait signés. Voir également P129/9(322).

60 Voir par exemple la correspondance avec Charles Grunwald de New York en novembre 1941 ou avec Mme Gribinski de France qui envoya 10 000 francs en janvier 1945, P129/1A.

61 Voir la lettre de Fred Orchudesch de Londres, 13 février 1947, *ibid*.

62 ACHPJ, dossier P129/5(182).

du bureau de Lisbonne[63]. Les protestations de Schwartz n'empêchèrent pas Hélène Cazès-Benattar de poursuivre ses efforts en faveur de « ses réfugiés ». Elle prit contact avec le Service national des réfugiés (NRS, National Refugee Service) à New York et demanda à cet organisme de l'aider à obtenir des visas[64]. Très rapidement, elle s'adressa aussi directement aux associations caritatives des quakers et des unitariens, ce qui conduisit à des actions coordonnées, entre autres, le transfert de groupes d'enfants de France à Casablanca par les quakers de juillet à octobre 1942[65].

Après l'opération Torch

Grâce à l'opération Torch en novembre 1942, les Américains contrôlèrent le Maroc et l'Algérie. Dans certains endroits, comme à Alger, les Juifs contribuèrent à la réussite de l'opération, mais même dans les endroits où ils n'étaient pas actifs, ils se réjouirent de cette évolution. À Casablanca, l'opération prit des allures de sauvetage parce que le PPF (Parti populaire français) préparait ouvertement des pogroms pour le 15 du mois, et le journal *La Vigie marocaine* commença même à préparer une série d'articles d'incitation à la violence. La joie des Juifs fut de courte durée. Le lendemain de la prise de contrôle de Casablanca par les Américains, les fascistes français, accompagnés d'une poignée de musulmans, se déchaînèrent dans le quartier juif du début de l'après-midi jusqu'au soir, sans que la police française ou l'armée américaine n'intervienne. Ailleurs, lorsqu'on apprit le débarquement américain, des éléments fascistes de la police et de l'armée française s'en prirent ouvertement aux Juifs, sans réaction de l'autorité centrale. C'est ce qui se passa à Marrakech et à Meknès, ainsi que dans les petites villes de Séfrou Beni Mellal, Kasba Tadla, Arfoud et Tinghir[66].

L'opération de débarquement suscita de grands espoirs de libération parmi les détenus des camps. Le 17 novembre 1942, le président Roosevelt annonça : « J'ai demandé la libération en Afrique du Nord de toutes les personnes emprisonnées pour s'être opposées aux tentatives de domination mondiale des nazis. » Mais la libération si ardemment

63 Voir la lettre de Schwartz du 18 février 1941, ACHPJ, dossier P129/1A.
64 Voir la lettre du NRS, New York, 14 octobre 1941, *ibid*.
65 Voir l'importante correspondance sur ce sujet, ACHPJ, dossier P129/9(311).
66 Voir en plus des textes et témoignages mentionnés dans la note 17 ci-dessus, Gita Amipaz-Silber, *La Résistance juive en Algérie 1940-1942*, Tel Aviv, 5743/1983 (en hébreu) ; en français, Jérusalem, Reouven Mass, 1986 ; voir aussi, sur la révolte juive à Alger, *Les Cahiers français*, n° 47 : *La Part de la Résistance française dans les événements de l'Afrique du Nord*, août 1943.

souhaitée tarda considérablement et, à l'exception des ressortissants britanniques et américains qui furent immédiatement libérés, tous les autres détenus demeurèrent dans les camps sous divers prétextes. Après un certain temps, les représentants des gouvernements en exil des pays d'Europe centrale et orientale eurent la possibilité de visiter les camps et de demander la libération de leurs ressortissants désireux de s'enrôler dans leurs armées en exil. Mais certains de ces délégués n'étaient pas exempts d'antisémitisme et écartèrent les volontaires juifs ; et dans d'autres armées, les Juifs subirent l'antisémitisme même après leur nouvel enrôlement[67].

En décembre 1942, il fut décidé de libérer les prisonniers civils de Sidi el Ayachi, mais les Forces françaises libres demandèrent aux anciens volontaires de s'enrôler à nouveau, cette fois uniquement dans des unités de service, ou même de rester dans les camps en changeant le nom de leur structure : B.P.I. (bataillons de pionniers israélites), G.T.I. (groupes de travailleurs israélites). Mais il ne s'agissait là que d'un changement de dénomination et non de statut, et les prisonniers ne furent pas tentés de s'enrôler dans les B.P.I. Les originaires d'Allemagne et d'Autriche, en particulier, continuèrent à être traités avec suspicion, comme des ressortissants de puissances ennemies, et on tenta de les ramener dans des structures non régulières comme les unités de partisans (corps francs). Forts de leur amère expérience, les originaires d'Allemagne et d'Autriche refusèrent pour la plupart ces propositions et préférèrent s'enrôler dans l'armée britannique dans le cadre des « pionniers étrangers » (*British Pioneer Group*) fondés à cette époque par le commandant F. M. Brister[68]. Ce ne fut qu'au printemps 1943, par suite de pressions incessantes exercées par l'opinion publique et la presse américaine que furent annulées en Afrique du Nord – par le général Giraud, commandant en chef des forces françaises en Afrique du Nord – les lois discriminatoires à l'égard des Juifs et que commença la libération en masse des détenus des camps[69].

67 Les propos de Roosevelt sont reproduits in Szajkowski, *Jews and the French Foreign Legion*, *op. cit.*, p. 115 ; *ibid.*, p. 113, 176. Par exemple, le représentant du gouvernement polonais en exil rejeta catégoriquement la candidature de volontaires juifs. Selon le témoignage du soldat Stern, les Juifs subirent l'antisémitisme également après leur ré-enrôlement dans l'armée tchèque libre, ASC, dossier Zu/15162.

68 Voir Szajkowski, *Jews and the French Foreign Legion*, *op. cit.*, p. 172-190 ; Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord*, *op. cit.*, p. 155-158. Sur le refus français d'enrôler des Juifs dans les unités combattantes, voir également note de service du commandement général des forces aériennes et terrestres françaises en Afrique, Alger, 30 janvier 1943, ASC, dossier S26/1546. Voir également la déclaration donnée à la presse par Paul Jacob, officier de réserve français et le secrétaire général du Comité républicain français, CDJC, CCCLXXXV-1 ; sur le commandant Brister et son entreprise, voir également la lettre de remerciements que lui adressa E. Gozlan, le 2 novembre 1943, CDJC, CCCLXXXV-16.

69 Voir André Kaspi, « Le général Giraud et les Juifs », *Yalkout Moreshet*, n° 11, 5730/1980, p. 143-156. Voir également Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord*, *op. cit.*, p. 116-120, 149-174. Il existe de nombreux documents et

Dès l'opération Torch, Hélène Cazès-Benattar prit contact avec le commandement américain et participa aux efforts pour faire libérer les détenus. Elle reçut l'autorisation de se rendre dans les camps et, en mars 1943, visita Ain Guenfouda, Berguent, Bou Arfa, Jerada, El Karit, Oued Akrouch et Sidi el Ayachi. Elle prépara des listes de travailleurs étrangers et d'anciens de la Légion qui se trouvaient encore dans ces camps et les remit au consul des États-Unis à Rabat. Afin d'accélérer les démarches en leur faveur, elle précisa dans ses listes leur nationalité, leur obédience religieuse (la plupart étaient des non-Juifs), leur âge, leur profession, les langues qu'ils maîtrisaient, ainsi que de brèves remarques sur leurs actions et leurs services pendant la guerre. Mais, on l'a vu, la libération traînait en longueur. Fin avril 1943, Hélène Cazès-Benattar se rendit à nouveau dans plusieurs camps en vue de suivre ce qui se faisait[70]. À l'été 1943, la plupart des détenus avaient été libérés, même s'ils ne s'étaient pas portés volontaires pour servir dans une quelconque armée. Une minorité demeura détenue jusqu'à la fin de l'année 1943[71]. Bon nombre de personnes libérées avaient l'intention d'émigrer vers un pays libre, sans pouvoir cependant assumer les frais du voyage et, d'ailleurs, ils se heurtèrent aux problèmes habituels des quotas d'immigration et aux difficultés d'obtention d'un visa. En fait, ils se retrouvèrent à la charge du comité pour tout ce qui concernait leur émigration. Certes, les institutions sionistes commencèrent, au cours de l'été 1943, à s'intéresser à ce qui se passait au Maroc, et une porte s'ouvrit à l'émigration, mais peu de réfugiés étaient désireux de se rendre en Palestine et les organismes d'*aliyah*[72] chargés de les interroger disqualifiaient d'emblée bon nombre d'entre eux. En décembre 1943, ils firent émigrer en Palestine un groupe de réfugiés comprenant trente et un hommes, femmes et enfants, dont deux femmes juives marocaines mariées à des réfugiés[73]. Le nombre n'augmenta guère de façon significative en 1944. Sur le *Nyassa*, le plus grand bateau d'immigrants en Palestine qu'organisa Perez Leshem (Fritz Lichtenstein) d'Espagne au Portugal en janvier 1944, se trouvaient seulement six réfugiés de Tanger[74].

coupures de presse sur la pression exercée par l'opinion publique pour la libération des détenus des camps dans les dossiers du CDJC, CCCLXXXVI-1, 2, 3.

70 Les listes de la première visite dans les camps et la lettre au consul américain qui les accompagne se trouvent dans CDJC, CCCLXXXVI-1, 2, 3. Sur la deuxième visite, voir la lettre de remerciements adressée le 3 mai 1943 au docteur Lévy-Lebhar qui accepta de prêter sa voiture pour la visite, ACHPJ, dossier P129/5(126).

71 Voir le rapport non signé sur « les anciens volontaires rassemblés dans les camps pour travailleurs étrangers au Maroc », du 30 août 1943, CDJC, CCCLXXXVI. Voir également ACHPJ, dossier P129/13, témoignages sur les détenus des camps en août 1943.

72 *Aliyah* : en hébreu, littéralement, « montée », l'arrivée dans le Pays d'Israël étant considérée comme une ascension.

73 Liste nominale des immigrants, ACHPJ, dossier P129/1A.

74 Voir Leshem, « Rescue efforts in the Iberian Peninsula », *op. cit.*, p. 252. Mais il se peut que parmi les 170 Juifs qui émigrèrent en Eretz-Israël via Lisbonne se trouvaient aussi des réfugiés arrivés du Maroc. Le professeur

Perez Leshem lui-même se rendit au Maroc en 1944 pour étudier les candidatures à l'*aliyah*. Après sa visite, plusieurs bateaux partis du Portugal jetèrent l'ancre à Tanger avant de se diriger vers la Palestine, avec à leur bord des immigrants : le *Guinée*, en octobre 1944, embarqua quatre-vingt-huit nouveaux passagers à Tanger ; l'*Ascanius* prit la mer à Tanger avec à son bord deux cent quarante-huit réfugiés et quelques familles de la ville qui partaient également pour la Palestine.

Perez Leshem fit même allusion au fait qu'il s'occupa de l'*aliyah* de quelques centaines de Juifs de Salonique arrivés en Espagne après avoir été internés dans le camp de Bergen-Belsen, grâce à une opération de sauvetage espagnole ; ils furent détenus dans le camp Maréchal-Lyautey à Fédala au cours de l'été 1944, puis acheminés en Palestine. Lorsqu'ils pénétrèrent en Palestine, ils furent internés dans le camp de détention britannique de Nuseirat, près d'El Arish dans le Sinaï, d'où ils furent libérés peu à peu. Mais il est difficile de prendre pour argent comptant les allusions de Perez Leshem, tout comme il est difficile de considérer cette entreprise comme une opération ordinaire d'acheminement de Juifs en Palestine. Selon Haïm Avni, ce furent les Britanniques qui acheminèrent ces réfugiés vers l'est et une partie d'entre eux seulement arrivèrent en Palestine, les autres furent dispersés en chemin dans des camps de l'UNRRA et retournèrent finalement en Grèce. En outre, on ne sait pas du tout quelles institutions sionistes considéraient ces Juifs comme des candidats souhaitables pour l'*aliyah*. David Shealtiel, en mission en France et en Afrique du Nord pour le département politique de l'Agence juive de 1942 à 1946, se rendit lui aussi, entre autres, dans le camp de Fédala en août 1944 et écrivit dans son rapport aux institutions de l'Agence juive à Londres en novembre 1944 : « J'ai visité le camp de réfugiés de l'UNRRA à Fédala, qui comptait alors [mi-août 1944] 750 personnes, dont 700 réfugiés juifs de toute l'Europe, en particulier de Salonique et du reste de la Grèce. Ces Juifs sont des gens très distingués, des négociants de Salonique typiques. À mon avis, ils ne conviennent guère à la Palestine, et c'est vrai également pour les jeunes[75]. »

Leshem écrit lui-même qu'entre 1944 et 1945, une centaine de réfugiés du Maroc réussirent à embarquer sur les côtes d'Espagne et du Portugal pour Eretz Israël, et on sait que de nombreux réfugiés furent acheminés depuis Casablanca et Tanger à Lisbonne, notamment après l'opération Torch. Outre ce que j'ai écrit plus haut sur l'acheminement clandestin de personnes à Lisbonne depuis un point du rivage au nord de Casablanca, voir également le télégramme (non daté) envoyé à la HICEM de Lisbonne sur les problèmes posés par le transport à Lisbonne des détenus libérés des camps, CDJC, CCCLXXXV-16.

75 Traduction en hébreu par Yitzhak Gershon. Rapport de Shealtiel se trouvant dans les archives de la Haganah. J'en ai étudié une photocopie qui se trouve aux archives Yad Tabenkin, [Ayin] 25, Maroc. Sur l'émigration des réfugiés du Maroc, voir Leshem, « Rescue efforts in the Iberian Peninsula », *op. cit.*, p. 254-256 ; sur l'affaire du sauvetage des Juifs de Salonique, voir Avni, *L'Espagne et les Juifs*, *op. cit.*, p. 174-179.

Ces propos posent une autre question quant aux affirmations de Perez Leshem ; mais il existait peut-être une controverse entre les institutions sionistes, et finalement ce sont elles qui poussèrent à l'acheminement de ces réfugiés en Orient.

Il fallut trouver un logement et des moyens de subsistance pour la plupart des détenus libérés des camps jusqu'à ce qu'ils parviennent à émigrer. Ils affluèrent à Casablanca, mais certains demeurèrent dans les villes de province à proximité des camps, où les communautés locales s'occupaient un peu de leur sort, et le comité de Casablanca accorda des allocations mensuelles. Dans les villes où les réfugiés étaient nombreux, on embaucha quelqu'un pour établir le lien entre eux et le comité, par exemple Jacques Bouganim à Mogador, où séjournaient de nombreux détenus libérés du camp de Sidi el Ayachi[76]. Si l'on trouvait un travail qui leur convenait, quelques réfugiés étaient envoyés même dans des petites villes isolées n'ayant pas de communauté juive organisée[77].

Le problème principal était à Casablanca, remplie de réfugiés. Il fallait disposer d'un grand local pour donner un abri à tous ceux qui en avaient besoin. À partir de la fin de l'année 1942, on ne trouve dans les documents aucune mention des salles de danse que louait le comité à Ain Sebaa au printemps 1942 ; en revanche, ce dernier utilisait une partie d'un grand établissement, le Dispensaire de la Maternelle. En décembre 1942, les Américains réquisitionnèrent le dispensaire et transférèrent tout l'équipement appartenant au comité (matelas, couvertures, etc.) dans les salles du Luna Park alors désert, dans le quartier d'Ain Sebaa. La réquisition de ce local qui appartenait à un certain M. Thirion entra en vigueur en janvier 1943 et fut renouvelée au profit du Joint en avril. Il s'agissait d'une grande salle (« la salle vitrée »), d'un garage et de deux appartements annexes comprenant chacun deux pièces et un coin cuisine. Il était évident pour toutes les parties que la réquisition serait limitée dans le temps – pour la durée de la guerre – et en conséquence, M. Thirion continua à s'occuper du parc et de ses grandes salles, et exigea que le local soit assuré. Il assuma même un temps des fonctions à l'accueil des réfugiés, s'occupant de leur intégration dans les lieux, ce qui lui permit de contrôler ce qui se faisait et de se plaindre chaque fois qu'il constatait que son bien avait subi un dommage[78].

---

76 Bouganim, qui traite de la période 1943 à l'automne 1944. Voir son dossier personnel, ACHPJ, dossier P129/13.

77 Jacques Ulmann, par exemple, fut envoyé dans les mines de Bou Azzer pour exercer en tant que médecin, et Alfred Cohen fut employé en tant que comptable. Voir leurs dossiers personnels, ACHPJ, dossier P129/3(76), ainsi que la correspondance dans le dossier P129/13.

78 Voir ACHPJ, dossier P129/1A, ordre de réquisition du Luna-park au profit du Joint, avril 1943, ainsi que la lettre du 15 juillet 1943, de Mme Cazès-Benattar au responsable des réquisitions, détaillant le déroulement de cette

Le centre d'intégration du Luna Park était lui aussi géré par le couple Gantz. Selon le règlement signé par Charles Gantz, Hélène Cazès-Benattar et Éric Johnson, du département des services sociaux des forces d'occupation américaines (DPRW, Division of Public Relief and Welfare), le centre pouvait accepter des personnes adressées par le comité et examinées par un médecin travaillant pour lui. Ces personnes recevaient une carte d'identité spéciale délivrée par le comité, et qu'il fallait renouveler chaque mois. Un versement de 35 francs par semaine permettait aux réfugiés d'être dispensés des travaux généraux d'entretien et de ménage. Chaque personne hébergée recevait un lit numéroté (le numéro était inscrit sur sa carte d'identité) et une couverture. Il était interdit de changer de lit sans autorisation, et à la porte, les gardiens ne permettaient de sortir qu'après avoir vérifié que la couverture se trouvait effectivement sur le lit mentionné sur la carte d'identité. Ceux qui allaient en ville devaient revenir avant 22 heures, et une absence de trois jours consécutifs sans permission conduisait à être rayé automatiquement de la liste des pensionnaires. Le règlement précisait aussi où il était permis de cuisiner, où suspendre la lessive, etc. Il était absolument interdit d'utiliser des appareils électriques. Un état d'ébriété entraînait le renvoi immédiat d'un pensionnaire, de même que toute dispute pour raison politique, religieuse ou raciale – car le centre d'intégration, financé par le Joint et le DPRW accueillait aussi des réfugiés non-juifs[79]. Il existait de toute façon bien d'autres motifs de dispute entre les réfugiés, ce qui n'avait rien d'étonnant dans le contexte de désœuvrement forcé et de frustration dans lequel ils étaient plongés[80].

Le comité et les réfugiés eux-mêmes ne ménageaient pas leurs efforts pour trouver un emploi, mais à l'exception de quelques spécialistes dans des métiers recherchés, il leur était difficile de s'intégrer sur le marché du travail, de toute façon restreint. Pour cette raison, la recherche même d'un emploi s'accompagnait d'efforts constants du comité auprès des autorités françaises, afin qu'elles ne se montrent pas trop légalistes pour des questions de nationalité étrangère ou d'absence totale de nationalité des candidats. En fait, à partir du printemps 1943, avec la libération des camps,

procédure juridique. Ce processus est de nouveau détaillé dans la correspondance entre Mme Cazès-Benattar et les services municipaux de Casablanca et le bureau de liaison franco-américain, de juillet et octobre 1943, dossier P129/13. Voir également le sous-dossier intitulé « Luna-park Ain Sebaa », diverses notes adressant des réfugiés à M. Thirion, censé les accueillir dans l'endroit, et par la suite à M. Gantz.

79 Voir le règlement intérieur du centre d'intégration, ACHPJ, dossier P129/13. Sur l'accueil des non-Juifs au centre, voir la lettre de Mme Cazès-Benattar à la présidente de la Croix-Rouge française à Casablanca, du 2 août 1943.

80 Voir, par exemple, la lettre adressée par le réfugié Karl Stossler au comité, le 27 octobre 1943, qui mentionne de nombreuses disputes qui éclatèrent au centre d'intégration à cette époque, ACHPJ, dossier P129/3(96).

le comité fut débordé par les recherches d'emplois[81]. Armée des listes qu'elle avait préparées lors de sa visite dans les camps, listes qui précisaient les professions des détenus, Hélène Cazès-Benattar s'adressait à diverses entreprises avec des propositions concrètes susceptibles de les intéresser. Les tailleurs et les couturiers furent adressés à l'industrie textile, les imprimeurs placés dans les imprimeries, les chauffeurs et les mécaniciens dans les garages et les compagnies de transport, etc. Les comptables, employés de bureau et secrétaires furent proposés dans chaque société ou entreprise privée disposant d'un bureau. En même temps, le comité inonda ces dernières de demandes d'emploi pour des personnes sans qualification. Dans ce domaine, il reçut une aide considérable du bureau local du DPRW, des quakers, du comité d'aide aux engagés volontaires étrangers dans l'armée française, créé à Casablanca sous l'égide de Mme Courtin, ainsi que d'organisations nationales étrangères ayant un bureau à Casablanca, comme le comité d'entraide tchécoslovaque. Les Américains employèrent eux aussi de nombreux réfugiés – dans leurs bureaux, les services de l'armée ou comme interprètes. De grandes sociétés comme les Imprimeries réunies ou la Compagnie des transports marocains faisaient en général signer à ceux qui rejoignaient leurs services des contrats pour une période d'essai d'un à trois mois, et seulement ensuite des contrats de travail ordinaires. Le comité tenta également de faire signer des contrats d'embauche à de petits employeurs car ceux-ci évitaient diverses tracasseries de la part de la police et de la municipalité ; ils assuraient également un salaire fixe. Fidèle à ses principes, le comité aida également les réfugiés non-juifs à trouver un emploi[82].

Lorsqu'ils trouvaient un emploi, les réfugiés pouvaient quitter le centre d'intégration d'Ain Sebaa et louer un appartement ou une pièce au centre-ville. Mais ils ne le faisaient pas tous, bon nombre continuant à être hébergés au Luna Park même après avoir commencé à travailler. Il fallut alors organiser leur transport en ville de très bonne heure et, à cette fin, un autobus fut loué qui se remplissait chaque matin également de réfugiés se rendant en ville pour chercher du travail ou simplement se distraire.

Au cours de l'année 1943, Mme Cazès-Benattar s'efforça d'obtenir la reconnaissance formelle du comité par les autorités et son enregistrement

81 Bien évidemment, le comité cherchait du travail pour les réfugiés avant cette date, voir par exemple la lettre de Mme Cazès-Benattar aux quakers, datée du 19 janvier 1943, dossier P129/1A, mais les efforts en ce sens redoublèrent à partir du printemps 1943.

82 Voir le cas de Jacques Tossali, Italien catholique, mentionné in ACHPJ, dossier P129(76), ou celui de Lothar Bruckner, qui reçut l'aide du comité alors qu'il se trouvait à Sidi el Ayachi, en novembre 1942, *ibid*.

juridique en tant qu'association caritative à but non lucratif. C'était nécessaire pour effectuer ouvertement des collectes en bonne et due forme auprès des Juifs du pays, ce qui était impossible si le comité n'était pas enregistré en tant que cabinet d'avocat privé. En juillet 1943, elle envoya les règlements du comité pour obtenir l'accord du contrôleur civil, chef des services municipaux de Casablanca, mais celui-ci traita le dossier avec nonchalance et ce ne fut qu'à la fin de l'année qu'il informa Hélène Cazès-Benattar, après bien des supplications de sa part, des changements qu'il exigeait d'introduire dans le règlement. En décembre 1943, elle soumit les règlements corrigés qui furent enfin approuvés début 1944[83]. Le comité commença immédiatement à faire des collectes auprès des Juifs et des non-Juifs, aussi bien de fonds que de divers articles, principalement des vêtements pour les réfugiés.

La reconnaissance juridique permit au comité d'agir discrètement jusqu'à la fin de la guerre, sans craindre de pressions superflues. Il fut ainsi possible d'élargir le cercle des personnes y travaillant, ce qui libéra Hélène Cazès-Benattar d'un travail quotidien considérable et lui permit de se consacrer davantage aux relations internationales du comité. Ce fut également l'époque où des employés du Joint, du Congrès juif mondial, ainsi que des émissaires de Palestine commencèrent à effectuer des visites au Maroc, afin de se rendre compte sur place des pénibles conditions de vie des Juifs. L'intervention de ces organismes juifs dans l'activité des communautés du Maroc s'intensifia, et M[e] Cazès-Benattar devint tout naturellement l'un des interlocuteurs privilégiés pour l'acheminement de l'aide aux Juifs du pays. Elle participa à la délégation des communautés d'Afrique du Nord envoyée à la conférence du Congrès juif mondial à Atlantic City en novembre 1944, et fit partie du comité marocain du Congrès créé par la suite, en août 1945. Elle fut dès lors une personnalité très connue dans les milieux juifs internationaux, et le Joint et le Congrès recoururent à ses services pour organiser leurs activités en Afrique du Nord, même après la guerre[84].

83 Voir la correspondance sur la question de l'enregistrement du comité, ACHPJ, dossiers P129/13 et P129/1A.

84 Voir S. D. Wolkowicz, « Mission to Morocco. A report on Moroccan Jewry », 1[er] janvier 1947, World Jewish Congress, New York. Ce rapport se trouve aux ASC, dossier S25/5221. Sur les premiers émissaires du Yishouv d'Eretz Israël au Maroc, voir Hannah Avrahami, « Les débuts du mouvement pionnier en Afrique du Nord (1943-1948) », *Shorashim baMizrah*, n[o] 1, Yad Tabenkin, 5746/1986, p. 191-240 (en hébreu), et Shlomo Barad, « Missions et émissaires dans les pays d'Orient », *Shorashim baMizrah*, n[o] 1, Yad Tabenkin, 5746/1986, p. 145-190 (en hébreu).

À la fin de la guerre

Les comités d'aide continuèrent à œuvrer après la guerre, car de nombreux réfugiés se trouvaient toujours au Maroc. Un long laps de temps s'écoula avant qu'on ne trouve une solution d'émigration pour tous. À Casablanca, le grand centre d'intégration d'Ain Sebaa fut retiré au Comité et saisi par le Service colonial, mais les deux appartements de la rue de Tunisie continuèrent à être utilisés pour les réfugiés, ainsi que d'autres logements provisoires qui appartenaient en général à la communauté ou à des associations comme l'AIU[85]. Les réfugiés continuèrent longtemps à recevoir une allocation mensuelle, notamment ceux qui habitaient dans les petites villes[86]. En même temps, le comité de Casablanca élargit son aire d'activité et envoya des fonds également aux réfugiés en Algérie. Précision intéressante : pour solliciter une aide, les réfugiés se trouvant en Algérie s'adressèrent au comité de Casablanca et non aux communautés ou associations juives du pays, alors qu'il existait à Alger un comité d'aide aux réfugiés[87]. Des organismes non juifs firent de même, par exemple le directeur des hôpitaux civils d'Alger.

À la fin de la guerre, le comité ajouta un domaine d'activité : la recherche et la localisation des réfugiés, ainsi que le contact avec les membres de leurs familles à l'extérieur du Maroc qui avaient pris l'initiative des recherches. Le comité de Casablanca entretint une longue correspondance dans ce domaine avec le comité de Tanger, avec l'Association d'études, d'aide et d'assistance à Alger, et avec des organismes comme le comité des Amis américains (*American Friends Service Committee*), l'association d'aide des Quakers à Philadelphie, le Secours Quaker à Paris, le Bureau autrichien de recherches

85 Sur la saisie du centre par le Service colonial, voir la lettre d'Hélène Cazès-Benattar au contrôleur civil de Casablanca du 21 juillet 1944, dans le dossier P129/1A des ACHPJ ; sur le fonctionnement plus tardif des appartements de la rue de Tunisie, voir la lettre du 21 février 1946 adressée par Bengio aux autorités municipales, ainsi que la lettre du 17 août 1946 adressée à Bengio par M[e] Reveillaud, dans le dossier P129/15. Sur les autres abris, voir par exemple la lettre envoyée par le représentant de l'AIU à Hélène Cazès-Benattar le 14 novembre 1945, dans laquelle il se plaint du fait que deux classes de l'école de la rue de Lesseps remises au comité deux ans plus tôt pour une courte période n'ont toujours pas été libérées, ACHPJ, dossier P129/1A.

86 Sur les réfugiés qui reçurent des allocations financières jusqu'au début de l'année 1947, voir ACHPJ, dossiers P129/14 et P129/15.

87 Le cas le plus extrême est probablement celui de David Melmerson, détenu dans la prison appelée Maison centrale de Lambèse, dans la région de Constantine dans les années 1945-1947. Il s'adressa au comité et Célia Bengio écrivit au rabbin de la communauté de Batna, la plus proche de la prison, pour lui demander de s'occuper de cette question. Mais le rabbin de la communauté ignora cette requête, et le comité se vit dans l'obligation de continuer à aider le prisonnier. Il lui envoya de l'argent et des colis, demanda à la principale association caritative d'Algérie de lui rendre visite, et réussit, par l'intermédiaire de l'American Friends Service Committee des Quakers, à le mettre en contact avec des membres de sa famille aux États-Unis. Pendant deux ans, le Comité de Casablanca fut le canal par lequel les membres de sa famille envoyèrent à Melmerson des lettres et de l'argent. Voir les dossiers Melmerson, ACHPJ, dossier P129/1B, P129/14, ainsi que diverses lettres dans d'autres dossiers de la cote P129.

(*Austria Search Bureau*), la Croix-Rouge néerlandaise, et bien évidemment le Joint et le Congrès juif mondial. Pour retrouver les personnes, le comité publia des avis de recherches dans les quotidiens *La Vigie marocaine* et *Le Petit Marocain*[88].

Mais l'émigration demeura l'essentiel de l'activité du comité. De nombreux réfugiés retournèrent en Europe à la fin de la guerre, principalement en France. La plupart avaient besoin d'un visa d'entrée, mais bon nombre voyagèrent en train via Tanger ou via l'Espagne, et dans les deux cas, il fallait un visa de transit espagnol. Les Espagnols ne facilitaient pas la tâche aux demandeurs de visa et, plus d'une fois, afin de résoudre ces problèmes, le comité donna son accord pour le voyage en avion de Casablanca en France, en dépit du prix élevé des billets[89].

Lorsque le nombre de réfugiés diminua, les comités purent développer d'autres services, en particulier celui de l'éducation. En août 1947, le comité de Tanger organisa à Casablanca une colonie de vacances pour 17 enfants réfugiés, qui fut en fait le « chant du cygne » des comités. Les derniers réfugiés quittèrent le Maroc ou s'y intégrèrent. Les comités fermèrent leurs portes. Une partie de leur personnel, à l'instar de Mme Cazès-Benattar elle-même, continua à œuvrer dans le domaine humanitaire en faveur des Juifs d'Afrique du Nord, et la plupart reprirent leurs activités intracommunautaires. Un important travail les attendait tous, car il fallait réorganiser la communauté juive du Maroc.

***

On a examiné ici les activités de deux comités d'aide aux réfugiés juifs, celui de Tanger et celui de Casablanca, ce qui ne signifie pas qu'il ne se passait rien dans les autres villes. Les Juifs de Mogador, Marrakech, Meknès et Fès apportèrent toute l'aide possible à tous ceux qui se retrouvèrent parmi eux. Ils hébergèrent des Juifs qui sortaient des camps de travail et d'internement, parfois pour de longues périodes. Il pouvait s'agir de l'initiative individuelle de quelques familles, mais dans la plupart des cas, c'étaient des actions organisées par la communauté. Certes, aucun comité d'aide spécial ne fut créé dans ces communautés, mais les dirigeants communautaires veillèrent constamment à mettre à l'ordre du jour l'aide aux réfugiés. Ils répondirent favorablement aux demandes d'aide et de coopération émanant des grands

88 Voir la correspondance, ACHPJ, en particulier les dossiers P129/14 et P129/16.
89 Voir, par exemple, la lettre de Bengio à Hélène Cazès-Benattar à Paris, du 5 juillet 1946, ACHPJ, dossier P129/14.

comités organisés, de Casablanca et de Tanger. Ces comités leur adressèrent des réfugiés en demandant qu'ils soient pris en charge, y compris sur le plan financier. Le contraire arriva aussi, et le comité de Casablanca envoya des fonds aux communautés à l'intention des réfugiés ou même employa des personnes dans ces communautés. Ce fut le cas en particulier à Mogador, ville située à proximité du grand camp de Sidi el Ayachi, et, après l'opération Torch, à Oujda, près des camps de travail d'Ain Guenfouda, Jerada et Berguent. Le comité de Casablanca savait que ces communautés, plutôt pauvres, n'avaient pas la possibilité d'assumer les charges demandées. Dans le nord, le comité de Tanger reçut également l'aide des communautés voisines qui participèrent, dans la mesure de leurs moyens, à la charge financière.

Des comités d'aide particuliers furent créés, quoique seulement dans les grandes villes portuaires, ce qui se comprend aisément. Ces villes portuaires constituaient des étapes de transit pour les réfugiés et c'est vers elles qu'affluèrent les détenus libérés des camps. Ces derniers n'avaient pas l'intention de s'installer au Maroc et la plupart étaient impatients de quitter ce pays. Le Maroc ne fut pas une terre d'intégration des émigrés juifs et ce ne fut qu'à cause des circonstances particulières de la guerre qu'il devint un pays de transit, il ne fut qu'une croisée des chemins vers une autre destination.

Les deux comités furent différents aussi bien par leur importance que par leurs caractéristiques. La majeure partie des réfugiés passèrent par Casablanca et seule une minorité arriva à Tanger. Pour l'essentiel, les réfugiés de Tanger arrivèrent en groupes organisés – de Rhodes, de Hongrie et d'autres pays d'Europe centrale. La plupart disposaient de moyens financiers qui leur permirent de séjourner longtemps sur place. D'autres furent bloqués longtemps dans la ville parce que le trafic maritime au départ de Tanger était très limité. Ce long séjour fit d'eux des membres de la communauté de Tanger, mais des membres à part et jamais intégrés. À Casablanca, en revanche, la communauté locale était plus importante et moins homogène, et aucun témoignage ne fait part d'une opposition radicale entre ses membres et les réfugiés. Ces derniers arrivèrent à Casablanca à titre individuel et se regroupèrent presque immédiatement dans les quartiers éloignés de la ville. Les frictions avec les autochtones furent rares.

La communauté de Tanger prit l'initiative de constituer un comité d'aide aux réfugiés et assuma la responsabilité de son fonctionnement. À Casablanca, en revanche, le comité fut créé grâce à une initiative personnelle, et la

communauté dégagea sa responsabilité. La première aide véritable fut apportée par des organismes qui n'étaient pas sous la tutelle du comité de la communauté, par exemple l'Association des anciens élèves de l'AIU. Les dirigeants de la communauté, ses notables et ses membres riches apportèrent leur aide, certes, mais à titre individuel ; ils ne souhaitaient pas, dans cette affaire, causer des problèmes à la communauté en tant qu'instance organisée. Lorsque le comité d'aide fut aux prises avec des difficultés – comme au cours de l'été 1941 –, ceux qui intervinrent en sa faveur furent des instances comme des personnes non juives (comme Me Marette). À Casablanca, une seule personne prit en charge le comité d'aide, Hélène Cazès-Benattar et, comme dans nombre d'entreprises de sauvetage et d'aide à l'époque de la Shoah, ce fut l'engagement spontané d'un individu, sa détermination à agir en dépit des difficultés et des dangers, qui déterminèrent l'ampleur de l'action, ici une ampleur impressionnante.

Biblio complémentaire

Charles-André Julien, *Le Maroc face aux impérialismes*, Paris, Jeune Afrique, 1978.

Max Gottschalk, « The Jewish emigrant, 1941 », *Contemporary Jewish Record*, nº 4, 1941, p. 261-168.

Paul Decroux, « Les actions en revendication de nationalité et les Israélites marocains », extrait du *Recueil de législation et de jurisprudence marocaines*, 1939.

Michael Lascar, « Les Juifs en Afrique du Nord pendant la Seconde Guerre mondiale (1939-1943) », *Yalkout Moreshet*, nº 40, 5746/décembre 1985, p. 15-40.



Les Juifs de Syrie et du Liban durant la Seconde Guerre mondiale

Guy Bracha, Traduit de l'hébreu par Yaël Shneerson

Dans Revue d'Histoire de la Shoah 2016/2 (N° 205), pages 447 à 462
Éditions Mémorial de la Shoah

ISSN 2111-885X
ISBN 9782916966144
DOI 10.3917/rhsho.205.0447

Les Juifs de Syrie et du Liban durant la Seconde Guerre mondiale[1]

Guy Bracha[2]

Traduit de l'hébreu par Yaël Shneerson

La Syrie et le Liban à la veille de la Seconde Guerre mondiale

La Syrie et le Liban prirent leur forme actuelle sous le régime du mandat français, qui fut officiellement instauré en 1922, mais en fait prit effet deux ans plus tôt. Le 1er septembre 1920, la France détacha de l'ancienne Syrie un Grand-Liban dont elle délimita les frontières. Entre 1920 et 1939, les frontières de l'État syrien se précisèrent, elles aussi. La France avait été investie par la Société des Nations d'un « mandat pour la Syrie et le Liban » afin d'aider ces pays à accéder à l'indépendance, après avoir atteint un degré satisfaisant de maturité politique et de prospérité économique. La France œuvra donc pour moderniser ces pays, en y créant des structures administratives et en les dotant de constitutions, ce qui ne l'empêcha pas d'exercer son contrôle d'une main de fer. La domination étrangère française fit naître des mouvements d'opposition nationalistes à l'idéologie panarabe ou pansyrienne. Les premiers aspiraient à unifier tous les pays arabes sous une seule entité politique, alors que les nationalistes syriens considéraient la Grande Syrie – un État qui comprendrait la Syrie, le Liban, la Palestine et la Jordanie (dans ses frontières actuelles) – comme une entité séparée du reste du monde arabe. Tous ces mouvements réclamaient l'indépendance et la réunification de la Syrie et du Liban. En revanche, les chrétiens maronites au Liban, tout comme la majorité des groupes minoritaires dans les deux pays, dont les Juifs, soutenaient le mandat français avec enthousiasme.

1 Cet article a été écrit dans le cadre d'un post-doctorat effectué à l'Institut Ben Zvi pour l'Étude des communautés juives d'Orient et financé par la fondation Eliachar.
2 Enseignant au département d'histoire juive à l'université Bar-Ilan et chercheur spécialisé sur les Juifs du Liban.

Les Juifs de Syrie et du Liban à la veille de la Seconde Guerre mondiale

Les Juifs de Syrie et du Liban étaient principalement concentrés dans trois villes : Damas, Alep et Beyrouth. Deux autres communautés importantes existaient à Al Qamishli au nord-est de la Syrie et à Sidon, auxquelles il faut ajouter quelques petites concentrations de Juifs, principalement des commerçants, ailleurs dans le pays, par exemple à Deir el Zour, à l'est de la Syrie, et à Tripoli au Liban. Les trois grandes communautés étaient très bien organisées. Elles étaient dirigées par des conseils communautaires nommés par l'Assemblée générale. Celle-ci regroupait tous les membres qui s'acquittaient des taxes communautaires ; les familles pauvres en étaient exemptées. Un grand rabbin, surnommé *Hakham Bashi*, officiait à Beyrouth et représentait tous les Juifs du Liban auprès des autorités officielles. Dans les communautés de Damas et d'Alep, il n'y avait pas eu de *Hakham Bashi* depuis 1926, les rabbins des deux villes ayant quitté leurs fonctions à la suite de mésententes avec les dirigeants de la communauté. Ils y étaient remplacés par le *Av Beth Din*, le juge du tribunal religieux, et par le président du Conseil de la communauté. Des organismes de charité pourvoyaient aux besoins des plus démunis.
Les écoles étaient de bon niveau et offraient une bonne éducation à tous les enfants, qu'ils fussent de parents pauvres ou riches. L'Alliance israélite universelle, qui comptait des établissements dans chacune des trois grandes villes, et aussi à Sidon, se focalisait sur l'enseignement de la langue et de la culture françaises. Les enfants de parents aisés étudiaient en général au Lycée laïque français et dans les écoles missionnaires tenues par les Anglais et les Français. Beaucoup de ces écoles accueillaient aussi les enfants de milieux plus pauvres, leur offrant une instruction gratuite, des vêtements et des repas. Les associations comme le B'nai B'rith et le Maccabi, ainsi que les mouvements de jeunesse, organisaient des activités culturelles et sportives et étaient impliquées aussi dans des activités sionistes. La communauté de Damas était la plus sioniste des trois, dissimulant souvent son engagement sous couvert de « scoutisme ». Cependant, malgré cette vie communautaire active, les communautés de Syrie et du Liban, à l'exception de Beyrouth, étaient sur le déclin du point de vue démographique et économique. Depuis le XIXe siècle, les mauvaises conditions économiques avaient poussé de nombreux jeunes à émigrer vers Beyrouth, l'Égypte, l'Europe et surtout l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud. Le nombre de Juifs en Syrie avait diminué de plus d'une moitié du début du XXe siècle jusqu'en 1947, et les

Juifs de Sidon étaient passés de huit cents âmes au début de cette même période à cinq cent en 1920 et quatre cents à la fin des années 1930. En revanche Beyrouth, ville portuaire et siège du haut commissariat et des représentations étrangères, jouissait d'une relative prospérité économique et de ce fait avait attiré durant toute cette période les Juifs des autres localités de Syrie et du Liban. Au début du xxe siècle, la communauté juive de Beyrouth comptait entre trois et cinq mille personnes. Après la Première Guerre mondiale, leur nombre diminua, en raison de l'expulsion et de la fuite de Juifs de nationalité étrangère. Mais durant la période du mandat français, cet effectif augmenta de nouveau pour atteindre, en 1947, environ six mille âmes. Quelques entrepreneurs fortunés et grands banquiers, comme les familles Safra et Zilka comptaient parmi les membres de la communauté, mais dans l'ensemble les Juifs de Beyrouth, tout en étant mieux lotis que leurs frères en Syrie, vivaient dans des conditions précaires, gagnant leur vie de menus travaux et de colportage.

Les relations des Juifs avec leur voisinage non juif connurent des hauts et des bas. Les Juifs de Beyrouth entretenaient de bonnes relations avec les chrétiens maronites. À Al Qamishli, il y eut quelques affrontements entre Juifs et chrétiens. Les Juifs de Damas et de Sidon servaient souvent de cibles d'attaques de la part des mouvements nationalistes panarabes et pansyriens. La France protégeait les Juifs ainsi que les autres minorités vivant sous son contrôle. Ainsi, en 1926, les autorités interdirent de diffuser la traduction arabe des *Protocoles des Sages de Sion* dans les territoires du mandat. De manière générale, les Juifs purent jouir d'une sécurité relative, aussi longtemps que la France put maintenir un pouvoir ferme dans la région.

Que savaient les Juifs de Syrie et du Liban sur les nazis

Les Juifs de Syrie et du Liban avaient entendu parler du nazisme bien avant le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, à travers les rapports qu'ils pouvaient lire dans la presse juive. Le journal *al Alam al Isra'ili* (L'Univers israélite), porte-voix des Juifs de Syrie et du Liban, avait en effet publié des informations sur le parti nazi déjà en 1923, au moment où celui-ci commençait à consolider son pouvoir. Il y était question des manifestations antijuives en Allemagne et des agressions commises en Bavière contre les Juifs par « le parti de Hitler » (*Hizb Hitler*). Après l'accession des nazis au pouvoir fin mars 1933, les Juifs de Beyrouth, auxquels s'associèrent aussi les

communautés de Damas et d'Alep, organisèrent un meeting de protestation où il fut décidé de boycotter l'Allemagne et ses produits. En juillet de la même année, un bureau de la Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA) fut créé à Beyrouth afin d'organiser un boycott généralisé dans le but de pousser l'Allemagne à cesser de persécuter ses citoyens juifs.

Les Juifs de Syrie et du Liban subirent directement les contrecoups du nazisme, avec l'arrivée d'immigrants juifs allemands dans la région. Dès que les nazis accédèrent au pouvoir, un nombre croissant de Juifs cherchèrent à fuir l'Allemagne. Seule une minorité d'entre eux purent entrer en Eretz Israël, en raison des restrictions imposées par les Britanniques à l'immigration juive en Palestine. Des pressions furent exercées sur la France pour qu'elle autorise l'installation de ces réfugiés dans les territoires du mandat. D'intenses consultations eurent lieu entre la direction sioniste, les autorités françaises et les Maronites du Liban. Parallèlement, le président de la communauté de Beyrouth, Selim Harari, envoya demande sur demande aux autorités pour qu'elles laissent entrer les réfugiés. Le directeur de l'Alliance, Maurice Sidi, et d'autres personnalités influentes intercédèrent aussi, à titre privé, en leur faveur. Parmi elles, on peut citer l'homme d'affaires égyptien Solomon Poliker et le journaliste Nissim Tagger, fils de l'ancien *Hakham Bashi* Salomon Tagger, qui élabora même un plan précis prévoyant l'installation des réfugiés dans une région située au nord de la Syrie. Pendant que l'on entreprenait ces démarches, la presse arabe se répandait en invectives contre « la domination sioniste » en Syrie et au Liban. Les Juifs eurent la chance de pouvoir compter sur le soutien du patriarche maronite Antoine Arida. Le 20 mai 1933, celui-ci émit une lettre pastorale dans laquelle il condamnait avec force les persécutions des Juifs dans l'Allemagne nazie. Le même jour, il envoya une lettre au directeur de l'Alliance, Maurice Sidi, lui rappelant la dette morale des Maronites envers les Juifs : en effet, Adolphe Crémieux, le fondateur de l'Alliance israélite universelle, avait appelé à porter secours aux Maronites lors des événements de 1860, durant lesquels beaucoup d'entre eux avaient été massacrés, allant même jusqu'à organiser une récolte de fonds en leur faveur dans les communautés juives à travers le monde. La lettre d'Arida fut largement répercutée dans la presse. *Al Alam al Isra'ili* la publia en première page avec la photo du patriarche. Le journal continua par la suite à faire l'éloge du patriarche et à exprimer la grande gratitude que lui vouaient les Juifs pour avoir pris leur défense.

La question des réfugiés demeura un souci majeur pour les dirigeants des communautés dans les années qui suivirent. Au-delà de la compassion et

de l'élan de solidarité qu'ils suscitaient, il y avait là un fardeau économique auquel il était difficile de faire face. Des immigrés, dont certains étaient arrivés sans permis, erraient dans les rues de Damas et de Beyrouth sans savoir de quoi serait fait demain. Les membres des communautés firent de leur mieux pour les aider, en leur trouvant des logements ou parfois en les cachant et en essayant de les faire passer clandestinement en Palestine. Le conseil de la communauté de Beyrouth demanda à la direction sioniste en Palestine de participer aux coûts engendrés par cette prise en charge, mais cette requête resta sans réponse. Malgré ces difficultés, les dirigeants des communautés poursuivirent leurs efforts pour faire venir les Juifs allemands, dont ils comprenaient la détresse.
Après la « Nuit de Cristal » en novembre 1938, le mouvement d'émigration des Juifs s'intensifia. L'annexion de l'Autriche en mars 1938 et de la région des Sudètes un an plus tard, ainsi que l'expansion fasciste en Roumanie, vinrent grossir les rangs des Juifs qui affluèrent à Beyrouth. À la fin de l'année 1938 et durant l'année 1939, des navires transportant des centaines d'immigrants illégaux vinrent accoster au port de Beyrouth. La communauté nomma une commission chargée de leur venir en aide, et demanda à la direction de l'Alliance à Paris de couvrir les frais. Le flot de réfugiés augmenta encore durant les premières années de la guerre, avec l'expansion des conquêtes nazies. Des réfugiés de Bulgarie et de Grèce gagnèrent les côtes libanaises à bord d'embarcations de fortune, alors que la ville d'Alep en Syrie vit arriver les réfugiés qui avaient fui l'Europe par voie terrestre. Le directeur du *Talmud Torah* à Beyrouth, René-Élie Elmaleh, confia à Rachel Yanaït Ben Zvi (l'épouse du futur deuxième président de l'État d'Israël, Yitzhak Ben Zvi) qu'il consacrait plus de temps aux réfugiés qu'aux élèves de son école.

La pénétration du nazisme en Syrie et au Liban

Mais la menace venait d'ailleurs : le dogme nazi et fasciste se propagea par l'intermédiaire de propagandistes italiens et allemands, avec la collaboration active de groupes nationalistes syriens et libanais et de chefs nationalistes palestiniens, tels le mufti Hadj Amin al Husseini, qui avaient fui la Palestine pendant la « Grande Révolte » et avaient trouvé refuge dans la région. Des traductions non officielles de *Mein Kampf* circulaient déjà en 1934. L'ambassadeur d'Allemagne à Bagdad, Fritz Grobba, avait expliqué à Hitler qu'il fallait privilégier la traduction en arabe de *Mein Kampf*, car le livre susciterait

certainement un grand intérêt en Syrie et en Irak. Il proposa d'éliminer tous les passages peu flatteurs sur la race arabe et de remplacer le mot « antisémitisme » par le mot « antijudaïsme ». Sur commande des nazis, Chekib Arslan publia en 1938 une traduction intégrale de *Mein Kampf* en arabe.
Les négociations entre la France et la Syrie, puis entre la France et le Liban sur la question de l'indépendance à partir de 1935 favorisèrent l'apparition de mouvements nationalistes, paramilitaires, influencés par le fascisme italien ou nazi. Des mouvements de jeunesse, créés sur le modèle du *Hitlerjugend*, adoptèrent la panoplie des signes et gestes nazis. Ainsi le mouvement intitulé Les Blouses de fer (*al qumsan al hadidiyya*) organisait des défilés dans les rues de Damas durant lesquels les participants, vêtus d'uniformes et équipés d'armes blanches, faisaient le salut nazi et brandissaient des drapeaux fascistes. Un autre groupe fasciste, qui se faisait appeler Les Lionceaux de l'arabisme (*Achbal al Uruba*) et prônait la lutte violente, avait lui aussi adopté le salut nazi, substituant au « Heil » allemand le mot « Jihad » que l'on hurlait trois fois de suite. En fait, toutes les organisations musulmanes de scouts (*Kachaf*), en Syrie et au Liban, étaient influencées à des degrés divers par la propagande fasciste et nazie. En 1932, Antoun Saadé, un Libanais grec-orthodoxe, créa le Parti populaire syrien (PPS) qui lui aussi se mit à imiter le cérémonial nazi à partir de 1933, s'appropriant la croix gammée et le slogan « La Syrie avant tout ». Les Maronites du Liban créèrent les Phalanges libanaises (*Al Kataëb al Lubnaniyya*), une organisation militaire influencée par le fascisme italien. Contrairement aux autres formations qui étaient panarabes ou pansyriennes, les Phalanges prônaient le séparatisme libanais et leur fascisme était dénué de toute connotation antisémite. Souvent même, ils se portèrent à la défense des Juifs lorsque ceux-ci étaient attaqués par les musulmans. Pour faire pendant aux Phalanges libanaises, les musulmans sunnites fondèrent le parti « La Délivrance » (*al Najada*).
En 1937, la commission Peel publia les conclusions de son enquête : le mandat britannique devait être aboli et les territoires sous son autorité répartis entre un État arabe et un État juif. Les nazis commencèrent alors à diffuser officiellement leur propagande dans les pays du Proche-Orient. En décembre 1937, Baldur von Schirach, le chef des Jeunesses hitlériennes, fut envoyé en Syrie et en Irak pour agir auprès des mouvements de jeunesse. L'un des buts de son voyage était d'organiser des voyages en Allemagne pour des délégations de jeunes nationalistes arabes. Outre Schirach, une série d'autres propagandistes zélés furent dépêchés en Syrie. Ils réussirent à établir des liens avec les groupes nationalistes et avec des politiciens et parvinrent aussi à s'infiltrer dans les

écoles, par l'intermédiaire d'activistes arabes influencés par leurs idées. Ainsi le journal *al Alam al Isra'ili* décrivit une visite effectuée par des élèves du Lycée laïque français dans une usine de béton, durant laquelle on leur tint un discours pronazi et antisémite. Les journaux furent le principal canal de propagande. Les nazis et les gens du mufti avaient en effet su gagner les faveurs de bon nombre de journalistes arabes qui étaient déjà acquis à leurs idées puisque la propagande antijuive cadrait bien avec leur engagement contre le sionisme. Ceci d'autant plus que l'arrivée des Juifs d'Europe dans cette région était perçue comme une domination sioniste inadmissible. D'ailleurs, les efforts entrepris par les dirigeants juifs des communautés pour intégrer ces réfugiés ne prouvaient-ils pas leur collaboration avec les milieux sionistes ? Ainsi, la presse arabe en Syrie, au Liban et en Palestine rapporta que le président de la communauté juive de Beyrouth, Selim Harari, avait demandé d'autoriser l'entrée de cinquante mille réfugiés ! Les calomnies et accusations se multiplièrent sous l'effet de la propagande nazie qui se manifestait désormais au grand jour. Il y eut des cas d'assassinats de Juifs dans les rues de Damas et d'Alep, parfois en présence de policiers sans que ceux-ci n'interviennent. Les Juifs de Damas et d'Alep furent sommés de manifester leur loyauté à l'égard de la patrie syrienne et de renier publiquement le sionisme. Des tracts appelant à boycotter les Juifs de Syrie furent distribués dans les rues de Damas et d'Alep. En 1938, le Parti populaire syrien et les rebelles de Palestine créèrent un centre de propagande nazie. Leurs hommes firent exploser des grenades dans les quartiers juifs de Beyrouth, de Damas et de Sidon. En juillet 1939, le quartier juif de Beyrouth fut attaqué, des entrepôts et des magasins furent saccagés ou détruits.
De manière générale, les Juifs de Beyrouth souffraient moins que leurs frères à Damas et à Alep, et pouvaient compter, comme nous l'avons dit, sur la protection des Phalanges et de personnalités religieuses telles que le patriarche Anton Arida. Il n'empêche que la propagande nazie et l'affaire des grenades pouvaient les perturber, d'autant que les nouvelles transmises dans les journaux n'avaient rien de rassurant : *al Alam al Isra'ili* rapporta par exemple que le village d'Aley, lieu de villégiature prisé par les touristes, était plein de nazis déambulant librement en uniforme…

Le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale

Avec le déclenchement de la guerre, la situation des Juifs de Syrie et du Liban s'améliora temporairement, malgré la détérioration des conditions économiques.

L'ambassade d'Allemagne à Beyrouth ferma ses portes, le mufti Hadj Amin al Husseini quitta la ville et la propagande nazie disparut presque totalement. Les Juifs exprimèrent leur soutien absolu de la France dans sa guerre contre l'Allemagne nazie. Les écoles de l'Alliance à travers le pays organisèrent des récoltes de fonds pour la Croix Rouge. Le *Hakham Bashi*, le rabbin Chabtai Bahbouth, et le Président de la Communauté appelèrent aussi leurs membres à faire des donations pour la Croix-Rouge. La branche du Bnoth Brith [la branche féminine du Bnaï Brith] organisa des soirées de gala à Beyrouth en l'honneur des soldats juifs.
Le propriétaire de *al Alam al Isra'ili*, Selim Mann et son rédacteur en chef, Moïse Adjami, encouragèrent leurs lecteurs à participer à l'effort de guerre et à s'enrôler dans l'armée. Un mois après le déclenchement des hostilités, Adjami écrivit un article intitulé « Les Juifs et la guerre. Les Juifs sont parmi les peuples guerriers les plus anciens de l'histoire » :

> Et nous demandons : est-ce que la guerre nous fait peur maintenant ? Pas du tout. Les Juifs ont été un peuple guerrier depuis la nuit des temps, et quand ils sont revenus dans le pays de Canaan guidés par Moïse et Aaron, ils ont été forcés de livrer de terribles batailles contre de nombreuses tribus, et après s'être installés dans leur pays, ils ont dû se défendre contre d'innombrables attaques… L'Histoire n'a-t-elle pas immortalisé les noms du roi David et de Yehuda Hamaccabi ?… Et cette fois-ci aussi les Juifs rempliront leur devoir aux côtés des démocraties.

Parlant des volontaires juifs qui s'étaient enrôlés à Damas et à Alep, le journal écrivit : « Nous ne sommes pas du tout étonnés qu'un nombre si important de Juifs aient rejoint les rangs de l'armée par amour de la démocratie. » En 1944, le capitaine Benjamin Tagger, fils de l'ancien *Hakham Bashi* de Beyrouth Salomon Tagger, mourut au combat. Ses funérailles et la cérémonie commémorative organisée en son honneur firent les gros titres de *al Alam al Isra'ili*. Le soutien indéfectible à la France s'évapora bien sûr lorsque celle-ci capitula devant les Allemands le 22 juin 1940.

La période du régime de Vichy

La collaboration du régime de Vichy avec l'occupant allemand suscita l'inquiétude des Juifs de Syrie et du Liban. Les journalistes de *al Alam al Isra'ili*

s’employèrent à minimiser ces craintes. Aussitôt signé l’accord d’armistice, Adjami se pressa d’expliquer longuement que l’alliance conclue entre la France et l’Allemagne ne changerait en rien l’attachement de la France aux valeurs démocratiques et à la liberté. Même la législation antijuive adoptée en France ne devait pas préoccuper outre mesure les lecteurs du journal.

Et en effet, tout au long du régime de Vichy, les Juifs installés dans les territoires sous mandat ne furent pas directement affectés par la politique nazie. Une commission italienne d’armistice fut chargée de contrôler l’exécution de la convention d’armistice au Proche-Orient, alors qu’en France cette tâche avait naturellement été confiée à une commission allemande. Le haut-commissaire en exercice au moment de la transition de la France vers le régime de Vichy était le général Gabriel Puaux qui s’opposait à toute forme de collaboration avec l’Allemagne, ce qui lui valut d’être démis de ses fonctions en novembre 1940. Le général Jean Chiappe, anciennement préfet de police à Paris et partisan fervent de la collaboration, était censé le remplacer. Mais le sort voulut qu’il trouvât la mort dans l’avion qui le menait au Liban, celui-ci ayant été accidentellement abattu au large de la Sardaigne. Le général Henri Dentz fut nommé à sa place haut commissaire de France au Levant. Dentz ne s’opposait pas au principe de la collaboration avec l’Allemagne, mais il veilla néanmoins à garder ses distances vis-à-vis des Allemands. Ainsi, lorsque des émissaires du ministère des Affaires étrangères allemand arrivèrent en Syrie – Otto von Hentig en décembre-janvier 1940-1941 et Rudolf Rahn en mai-juillet 1941 –, Dentz exigea que les pourparlers au sujet de la coordination militaire dans la région continuent à être menés par l’intermédiaire des réseaux de liaison italiens et non allemands. Ces réticences vis-à-vis des Allemands s’expliquent par le fait que de nombreux hauts gradés de l’armée française refusaient d’accepter la capitulation humiliante de la France et nourrissaient même des sympathies envers De Gaulle, le chef de la France libre. Cette disparité entre la politique officielle de la France et celle, hésitante et peu claire, des hauts commissaires sur place provoquèrent chez les Juifs un sentiment d’incertitude quant à ce que leur réservait l’avenir.

Cette incertitude augmenta encore avec la proclamation du Statut des Juifs, le 3 octobre 1940. Rédigé par le garde des sceaux Raphaël Alibert, le Statut était en fait une version écourtée des lois antijuives qui avaient été promulguées en Allemagne et en Italie. Il traitait de deux questions : la première était de déterminer qui est juif ; la seconde était de définir quels étaient les droits des Juifs, ou plus précisément les droits dont il fallait les priver. « Est regardée comme juive toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de

deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui-même est juif. » La loi interdisait désormais aux Juifs d'occuper des postes dans l'administration publique, de travailler dans des journaux, à la radio, au théâtre, au cinéma, et limitait leur accès à de nombreuses professions libérales. Parallèlement à la publication de cette loi, il fut décidé que tous les ressortissants étrangers répondant aux critères de « qui est juif » pouvaient être arrêtés et détenus dans des camps spéciaux, la décision en incombant à l'administrateur du territoire dans lequel ils résidaient.

Une délégation dirigée par le président de la communauté de Beyrouth se présenta devant le haut-commissaire Gabriel Puaux, pour lui demander de ne pas appliquer les lois de Vichy sur les Juifs du Liban puisque ceux-ci « habitent dans cette région depuis des temps immémoriaux, avant même Jésus-Christ ». L'activiste sioniste Abraham Elmaleh, en tournée dans la région à cette époque, exposa dans plusieurs articles le désarroi dans lequel étaient plongés les Juifs après la publication du Statut. Le propriétaire du journal *Le Commerce du Levant*, Toufic Misrahi, affirma quant à lui que les Juifs n'avaient plus rien à faire en Syrie et au Liban. Un autre journaliste juif, Émile Danet, qui occupait un poste important dans la rédaction de *L'Orient*, reçut l'autorisation du haut-commissaire de continuer à publier ses articles dans le journal, mais à condition de les signer dorénavant avec ses seules initiales.

En revanche, Moïse Adjami, le rédacteur de *al Alam al Isra'ili*, tenta de rehausser le moral de ses lecteurs. Il publia le texte intégral du Statut des Juifs ainsi que la législation antijuive en vigueur en Algérie, mais en donnant sa propre interprétation de ces lois et en soulignant que « les Juifs de Syrie ne sauraient être soumis aux lois de Vichy ». Et en effet, ces lois ne furent pas appliquées dans l'immédiat. Une personne signant sous le pseudonyme « Homme de Vichy », écrivit au journal *Davar* (publié dans le Yishouv) du 16 février 1941, que la situation en Syrie et au Liban ne ressemblait pas à celle des pays d'Afrique du Nord car les deux pays étaient sous tutelle mandataire ; par conséquent, la décision sur l'application des lois de Vichy relevait des pouvoirs locaux. Le rédacteur de *al Alam al Isra'ili* maintint la même position jusqu'à la fin du régime de Vichy : « Faux », répliqua-t-il à un journaliste du *Jewish Chronicle* qui prétendait que les lois de Vichy s'appliquaient bel et bien aux Juifs de Syrie et du Liban, « la Syrie et le Liban sont des États mandataires avec leur propre constitution ».

Comme nous l'avons signalé, le général Puaux se refusa à appliquer la politique de Vichy dans les pays du Levant, mais avec l'arrivée de Dentz,

l'appréhension des Juifs monta d'un cran. Dans l'espoir de s'attirer la bienveillance du nouveau haut-commissaire, Selim Mann et Adjami publièrent des articles vantant les mérites du personnage, sa contribution au maintien de l'ordre et aussi la reconnaissance de la communauté juive pour les actions qu'il aurait soi-disant entreprises en faveur des Juifs de Syrie. Ainsi pouvait-on lire dans l'éditorial de *al Alam al Isra'ili* le 15 janvier 1941 :

> Alors que les conditions de vie des Juifs étaient très difficiles, les mesures prises par les autorités et par le service d'approvisionnement, surtout depuis l'arrivée dans ce pays de Son Excellence, ont grandement facilité leur vie. Des cartes d'alimentation sont désormais distribuées, et les familles reçoivent une quantité suffisante de sucre, de riz et de pétrole.

Dans le même numéro, une longue notice biographique était consacrée à Dentz, dans le même style :

> Lors de la visite du maréchal Pétain à Marseille, les habitants de la ville ont été impressionnés par la belle stature et la noble prestance du général Dentz […]. Quand il a pris la tête du cortège militaire, il ne pouvait que remuer l'âme du Maréchal par ce mélange de courage et de modestie – et il fait montre des mêmes qualités dans ses relations avec les officiers qu'il commande.

L'article se terminait par une description de l'immense tristesse qu'aurait ressentie Dentz « lorsqu'il vit l'ennemi entrer dans Paris ». Ainsi le journaliste établissait-il une distinction claire entre « l'ennemi » – les Allemands – et la France, qui n'était pas un « ennemi ».

Le 29 mars 1941, Xavier Vallat fut placé à la tête du Commissariat général aux questions juives. Vallat était un avocat, proche de l'Action française, et ses idées antisémites l'avaient fait remarquer des autorités de Vichy qui le nommèrent à ce poste. Il était chargé d'exécuter la politique antijuive du gouvernement Vichy sur tous les territoires de l'empire français. Il s'apprêta donc à appliquer la législation raciale et antijuive dans les colonies françaises en Afrique du Nord et dans le Levant. Dentz publia officiellement les dispositions prévues dans le Statut des Juifs le 26 mars, le 19 et le 23 avril 1941. Les premières victimes de ces lois furent les nombreux immigrants juifs que les autorités de Vichy regroupèrent dans des camps spéciaux situés dans les montagnes. Il semble,

selon les témoignages, qu'ils y aient été bien traités. Le 16 juin 1941, Dentz émit un arrêté selon lequel les lois de Vichy du 3 octobre 1940 seraient désormais appliquées à tous les Juifs de Syrie et du Liban. Il avait même décidé, disaient les rumeurs, de construire un camp de concentration en Syrie. Mais moins d'un mois plus tard, les forces de la France libre et du Royaume-Uni prirent le contrôle de la Syrie et du Liban et les lois ne furent donc pas appliquées.
Quand on examine la politique de Dentz à l'égard des Juifs, force est de reconnaître que non seulement il ne porta pas atteinte aux institutions de la communauté, mais qu'il leur vint même en aide. Ainsi, c'est largement grâce à lui que les écoles de l'Alliance purent continuer à fonctionner à Damas et à Alep. Dans une lettre du 19 février 1941 adressée au ministère des Affaires étrangères français, il rapporta que la direction de l'Alliance israélite universelle à Paris avait annoncé aux directeurs des écoles en Syrie qu'elle ne pourrait plus continuer à couvrir leurs déficits. Afin de permettre l'ouverture normale de l'année scolaire en octobre 1940, les directeurs de ces écoles avaient pris diverses mesures visant à freiner les dépenses : réduction des salaires des enseignants, augmentation des frais de scolarité pour les enfants de familles aisées, demande de soutien accru de la part des membres de la communauté. À Alep, les écoles réussirent à éviter le déficit, car quelques membres fortunés de la communauté avaient accepté de payer de leur poche les frais de loyer. Mais l'école de Damas n'avait pas pu rayer le déficit et risquait donc d'être fermée. Les salaires des enseignants étaient déjà bien bas et ne suffisaient pas à faire vivre ceux qui avaient charge de familles. Par ailleurs, argumentait Dentz, on ne pouvait pas demander aux communautés d'augmenter leurs contributions, car elles étaient déjà démunies. Dans une autre lettre datée du 29 avril 1941, Dentz souligna l'excellent niveau des études dans les écoles de l'Alliance et leur fidélité aux valeurs de la France. Le budget dont il disposait lui-même, expliquait-il, ne suffisait pas à augmenter les subventions du gouvernement français à ces écoles. Par conséquent, il demandait à ses supérieurs d'intervenir auprès des responsables de l'AIU à Paris afin qu'ils mobilisent les fonds nécessaires pour soutenir leurs écoles en Syrie. Et si l'AIU à Paris était incapable de prendre les mesures nécessaires, il incombait au gouvernement français de prendre ses responsabilités : Dentz demandait qu'une allocation spéciale de 70 000 francs fût versée aux écoles juives pour qu'elles puissent continuer à fonctionner. Il suggéra même d'envisager l'octroi d'une allocation supplémentaire au mois de juin de l'année suivante, d'après l'état des finances de ces écoles à ce moment-là. Il réclama également d'augmenter les contributions régulières du gouvernement français en faveur des écoles de l'AIU.

Un autre exemple de la politique somme toute accommodante du haut-commissaire Dentz à l'égard des Juifs fut la liberté relative accordée au journal *al Alam al Isra'ili* qui continuait à paraître normalement, malgré les lois interdisant aux Juifs de posséder un journal. Selim Mann et Moïse Adjami continuèrent à présenter les événements de la guerre sous un angle favorable aux forces alliées. Ils publièrent les discours prononcés par le roi Georges VI et par Churchill en 1940, louèrent les États-Unis (qui n'étaient pas encore entrés dans la guerre) pour l'aide apportée à la Grande-Bretagne et fournirent des informations régulières sur l'avancée des troupes alliées et les succès remportés sur les champs de bataille. Le journal continua aussi à informer ses lecteurs sur les événements qui se produisaient en Palestine et les activités des organisations sionistes. La grande majorité de ces articles ne furent pas censurés. En revanche, toute nouvelle traitant directement de la Syrie et du Liban était passée au peigne fin : ainsi dans la rubrique « Le monde juif cette semaine » du 22 août 1940, on effaça tous les passages relatifs à la Syrie et au Liban pour ne laisser que ceux ayant trait au Caire et à la Palestine.
Un danger plus palpable pour les Juifs fut le retour de la propagande nazie au sein des groupes nationalistes arabes. Ceux-ci avaient été déçus que le gouvernement de Vichy n'eût pas accordé l'indépendance à la Syrie et au Liban. Par ailleurs, les Allemands avaient compris que le haut-commissariat sur place n'avait aucune intention de leur laisser le champ libre et ils commencèrent donc à comploter contre lui. Rudolf Roser, qui appartenait au service de renseignements allemand (*Abwehr*), arriva à Beyrouth à la fin de l'été 1940 et ralluma la flamme de la propagande. Son but était aussi d'embrigader les cercles nationalistes arabes dans des actions communes contre les autorités du mandat. Les nazis et les nationalistes arabes surent tirer profit aussi de la crise économique causée par la rupture des relations commerciales entre la Syrie, le Liban et ses voisins (l'Irak et la Palestine) après l'établissement du régime de Vichy. Encouragés par les nazis, les nationalistes organisèrent des manifestations houleuses qui furent durement réprimées.
Les Allemands avaient promis aux Arabes de restaurer la Grande Syrie – un État englobant la Syrie, le Liban, la Palestine et la Jordanie. Sous l'impulsion des nazis, les partis arabes organisèrent un congrès à Damas le 12 mars 1941, auquel participèrent environ cent cinquante militants. Les décisions émanant du congrès portaient sur les préparations à une révolte armée pronazie, dans la perspective du futur établissement de la Grande Syrie. Le 2 avril 1941, Rachid Ali al Kilani s'empara du pouvoir en Irak et institua un régime pronazi. Les nationalistes syriens, surtout à Damas, soutenaient ouvertement al Kilani.

Ils mirent sur pied des associations de soutien, comme *Nasra al Irak* (Aide à l'Irak) pour livrer des armes aux Irakiens, et un grand nombre de Syriens se portèrent volontaires pour aller y combattre. Le 19 mai 1941, les commerces des Juifs à Bagdad furent saccagés et pillés. Le 30 mai 1941, on pouvait lire cet éditorial dans *al Alam al Isra'ili* :

> En effet, ceux qui ont émis des doutes sur la fidélité des Juifs d'Irak envers le gouvernement de Rachid Ali et la lutte arabe, sont revenus couverts de honte et d'infamie […] face aux marques de dévouement des Juifs et leurs mains tendues avec amour vers le Croissant-Rouge irakien…
> Le monde arabe sait bien qu'aujourd'hui la religion ne constitue plus une barrière entre le citoyen et sa patrie. Les Juifs en Irak sont avant tout des Irakiens nationalistes, et ensuite seulement des Juifs. Ils servent leur Dieu au moyen de rites traditionnels qui ne font de mal à personne […].Les Juifs qui vivent dans les pays d'Orient sous le drapeau arabe et surtout en Irak et en Syrie ont déjà démontré à plusieurs reprises dans le passé leur fidélité inconditionnelle à la patrie dans laquelle ils vivent.

Ce ton conciliant, voire obséquieux, de la part d'un journal qui n'avait pas hésité avant la guerre à dénoncer toute activité ou déclaration antisémite montre bien à quel point les Juifs de Syrie et du Liban craignaient de voir se reproduire chez eux les agressions subies par leurs coreligionnaires dans « le pays frère ». Les émeutes sanglantes qui eurent lieu contre les Juifs de Bagdad dans les premiers jours de juin 1941, connues sous le nom de *Farhoud*, confirmèrent leurs prévisions les plus sombres. *Al Alam al Isra'ili* consacra quelques jours plus tard son éditorial à l'Irak, mais s'abstint d'évoquer directement le *Farhoud*.

La « campagne du Levant » déclenchée par les Alliés pour reprendre à la France de Vichy le contrôle de la Syrie et du Liban débuta le 8 juin. Damas et Beyrouth furent soumis à des bombardements aériens, la ville de Sidon se transforma en un champ de bataille et ses résidents furent totalement coupés du reste du pays, les habitants de Beyrouth s'enfuirent de la ville, cherchant refuge dans les montagnes environnantes. Le 14 juillet 1941, la convention de capitulation du gouvernement de Vichy fut signée à Saint-Jean-d'Acre, et la France libre prit le commandement de la Syrie et du Liban.

La libération – le pouvoir britannique

Les Juifs de Syrie et du Liban auraient dû normalement se sentir soulagés. Le rédacteur de *al Alam al Isra'ili* ne manqua pas de célébrer l'événement dans son éditorial : « Une nouvelle ère s'ouvre pour la Syrie et le Liban. *Al Alam al Isra'ili* salue tous ceux qui ont libéré le pays du danger allemand. » Pourtant, le sentiment de relative sécurité dans lequel vivaient les Juifs, surtout ceux de Beyrouth, avant la période de Vichy avait complètement disparu. Ils sentaient qu'ils ne pouvaient plus compter sur la France pour les défendre, et donc, à l'instar des Maronites, ils placèrent leurs espoirs dans les Britanniques qui contrôlaient de fait les territoires du mandat. Ils n'allaient pas tarder à voir leurs espoirs déçus.

Les Britanniques, avec d'autres, dépensaient des trésors d'intrigues et de propagande pour évincer la France, même libre, de son ancien mandat. En 1942, le général Edward Spears fut nommé ministre plénipotentiaire du gouvernement britannique en Syrie et au Liban. Les Juifs lui réservèrent d'abord un accueil chaleureux lorsque, à l'occasion du Nouvel An juif, il alla présenter ses vœux aux dirigeants de la communauté. Bien sûr, *al Alam al Isra'ili* ne manqua pas de mettre en avant cette visite, agrémentant son article de la photo du général.

Pour affaiblir la position de la France dans les pays du Levant, les Britanniques encouragèrent les nationalistes panarabes et pansyriens, au détriment des Juifs. Ainsi l'ambassadeur britannique au Caire donna-t-il à Spears l'instruction d'intervenir auprès des représentants de la France libre pour qu'ils n'annulent pas les lois de Vichy contre les Juifs de Syrie et du Liban. En effet, une telle annulation risquerait de provoquer l'agitation au sein des nationalistes arabes qui soutenaient la politique antijuive des pays de l'Axe. Par ailleurs, un grand nombre d'agents allemands arrivés sur les lieux durant la période de Vichy s'y trouvaient encore et continuaient à diffuser leur propagande.

En 1942, l'avancée des troupes de Rommel fit craindre l'imminence d'une invasion nazie. Ces craintes étaient d'autant plus justifiées qu'à cette époque les Juifs de Syrie et du Liban étaient déjà informés des massacres perpétrés en Europe. Les informations sur la Shoah transpiraient petit à petit. *Al Alam al Isra'ili* avait renseigné ses lecteurs sur la situation des Juifs d'Europe depuis le début de la guerre mais, tout comme dans le Yishouv, ce n'est que vers la fin de 1942 que l'on prit connaissance de l'ampleur et des méthodes de l'extermination nazie. Alors que les Juifs craignaient qu'un sort identique ne leur fût réservé, les nationalistes syriens appelaient de leurs vœux la conquête de la région par les nazis. La défaite de Rommel sonna le glas de ces aspirations

et libéra une fois pour toutes les Juifs de leurs craintes. La présence sur place de soldats du Yishouv, qui étaient arrivés avec l'armée britannique, et aussi d'ouvriers de l'entreprise de construction Solel Boneh avait aussi de quoi rassurer les Juifs et favorisa la reprise des activités sionistes.

Épilogue

La situation politique au Liban se stabilisa après la déclaration de l'Indépendance le 22 novembre 1943. En revanche, dans l'histoire des Juifs de Syrie, un nouveau chapitre sombre s'ouvrait. La lutte pour l'indépendance avait été menée par des nationalistes abreuvés de propagande nazie. Sous l'impulsion du président Shukri al Kuwatli, qui avait collaboré avec les nazis durant le régime de Vichy, une série de mesures visant à limiter la liberté des Juifs furent adoptées. Ainsi, avec l'acquisition de l'indépendance, les autorités syriennes commencèrent à appliquer les lois antijuives qui leur étaient connues. Akiva Feinstein, un émissaire du Yishouv envoyé dans la région pour organiser l'immigration clandestine en Palestine, décrivit le climat de haine antijuive qui régnait en Syrie à cette époque :

> L'esprit nazi est profondément ancré dans le peuple syrien et les fonctionnaires du gouvernement. À leurs yeux, la seule solution à la question juive est celle prônée par Hitler et ses acolytes nazis. Ils le déclarent d'ailleurs ouvertement à chaque occasion et promettent que bientôt ils se débarrasseront des Juifs, en les massacrant et en les exterminant.

Le gouvernement syrien ferma le réseau d'écoles de l'Alliance et soumit les autres établissements scolaires juifs à un contrôle sévère. En 1955, il émit une loi officielle sur le gel des avoirs juifs. En 1956, les Juifs de al Qamishli furent regroupés dans un ghetto – un quartier encerclé de barbelés d'où il leur était interdit de sortir à partir de sept heures du soir. Les portes et devantures de leurs magasins furent enduites de peinture rouge. Depuis lors, les Syriens se servent du mot ghetto pour désigner les quartiers juifs à Damas et à Alep. Cette tendance se poursuivit plus tard aussi, lorsque le parti Ba'ath accéda au pouvoir. Ainsi, la propagande nazie, que les Juifs de Syrie avaient dû affronter à partir de 1933, continua à les poursuivre bien des années après la fin de la Seconde Guerre mondiale.



Les écoles de l'Alliance israélite universelle au Liban : d'une guerre à l'autre (1943-1950)

Ariel Danan, Myriam Allouche

Dans Revue d'Histoire de la Shoah 2016/2 (N° 205), pages 463 à 474
Éditions Mémorial de la Shoah

ISSN 2111-885X
ISBN 9782916966144
DOI 10.3917/rhsho.205.0463

Les écoles de l'Alliance israélite universelle au Liban : d'une guerre à l'autre (1943-1950)

Ariel Danan et Myriam Allouche[1]

L'Alliance israélite universelle est créée en 1860 par un petit groupe de Français israélites, adeptes du mouvement juif des Lumières ou *Haskalah*[2] et influencés par les idéaux de la Révolution française ainsi que par l'intégration des Juifs en France depuis 1789. Ils considèrent que l'émancipation des Juifs orientaux dans les pays où ils vivent n'est possible que s'ils accèdent à un meilleur niveau d'instruction. Parmi les dirigeants de l'Alliance, on retrouve rapidement Adolphe Crémieux, célèbre ministre de la Justice français et président de l'institution de 1863 à 1867 puis de 1868 à 1880. La mission prioritaire qu'ils s'attribuent est de créer un réseau d'écoles qui leur dispensera une éducation occidentale sur le modèle français. La première école de l'Alliance ouvre à Tétouan, au Maroc, en 1862. En 1864, deux écoles sont fondées à Damas et à Bagdad. Entre 1880 et 1914, de nombreux autres établissements ouvrent à travers l'Empire ottoman, la Bulgarie et l'Afrique du Nord. En 1913, du Maroc à l'Iran, le réseau compte cent quatre-vingt-trois écoles accueillant près de quarante-cinq mille enfants.

Au Liban, au sein d'une petite communauté – comptant par exemple cinq mille âmes en 1910[3], l'installation de l'Alliance est plus difficile : la première école de garçons ouvre en 1869, suivie d'une école de filles dix ans plus tard, mais elles n'accueillent que peu d'élèves, car beaucoup d'enfants fréquentent déjà des écoles chrétiennes. Seuls douze élèves sont inscrits en 1890 et vingt et un en 1905. En 1902, une école primaire est fondée à Saïda. Ce n'est finalement qu'à partir de 1919 que les écoles de l'Alliance attirent plus d'enfants car le Liban est désormais sous mandat français.

Paradoxalement, la Seconde Guerre mondiale n'altère pas significativement le fonctionnement des écoles de l'Alliance au Liban, malgré les difficultés dont nous étudierons les conséquences. Cette brève étude se base sur les

1 Ariel Danan est docteur en histoire, directeur-adjoint de la Bibliothèque de l'AIU. Myriam Allouche, historienne et archiviste, a classé les archives modernes de l'AIU au Moyen-Orient.

2 En hébreu : discernement, intelligence.

3 Sur l'histoire des Juifs du Liban, voir par exemple Kirsten E. Schulze, *The Jews of Lebanon: between Coexistence and Conflict*, Brighton et Portland, Sussex Academic Press, 2009 (seconde édition revue et augmentée).

archives modernes de l'Alliance israélite universelle récemment classées et sur les *Bulletins de l'Alliance*. Elle se veut une première approche, encore incomplète, d'une période charnière pour les Juifs du Liban. Nous n'évoquerons la période de la Seconde Guerre mondiale qu'indirectement, à travers les correspondances échangées à partir de 1945, après la Libération et la reprise de relations entre les écoles et le siège parisien de l'Alliance. Nous avons choisi d'analyser cette période sous le prisme du regard des directeurs et instituteurs qui, sur le terrain, après des années de guerre malgré tout complexes, doivent faire face aux effets du processus de création d'un État juif en Palestine.

Reprendre contact

En France métropolitaine, la direction de l'AIU est particulièrement affaiblie dès 1940 et se compose uniquement de quelques personnes autour du vice-président Georges Leven et du secrétaire général Sylvain Halff. Si les écoles continuent de fonctionner tant bien que mal en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, elles le font sans plus guère de contacts avec la direction parisienne, alors que l'Alliance demeurait une institution au fonctionnement très jacobin. Les directeurs des écoles se retrouvent ainsi livrés à eux-mêmes, prenant des décisions dans l'urgence[4]. Une nouvelle page de l'histoire de l'Alliance s'écrit avec la nomination par le général de Gaulle en 1942 de René Cassin[5] au poste de président. En 1941, au cours d'une tournée au Levant, le futur président avait notamment visité les écoles de l'Alliance à Beyrouth, comme le lui rappellent en 1946 les enseignants : « Nous avons eu la joie de votre visite durant les douloureuses années de la guerre. Vous avez su conquérir notre cœur et forcer notre admiration. Nous gardons vivantes dans notre esprit votre magnifique allocution et vos paroles si émouvantes[6]. »

Dès septembre 1943, Élie Penso (1892-1949), originaire de Damas, directeur de l'école de garçons de Beyrouth, et remplissant un peu le rôle de

4 Concernant l'histoire de l'AIU pendant la Seconde Guerre mondiale, voir Catherine Nicault, « Dans la tourmente de la Seconde Guerre mondiale », *in* André Kaspi (dir.), *Histoire de l'Alliance israélite universelle de 1860 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 295-330.

5 René Cassin (1887-1976) est le premier civil à répondre à l'Appel du 18 juin 1940 ; il participe activement à la « France libre », en tant que conseiller juridique, commissaire à la Justice et à l'Instruction publique au sein du Comité national français. Il reçoit en 1968 le prix Nobel de la Paix pour sa participation à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme vingt ans auparavant. Sur son rôle comme président de l'AIU, fonction qu'il occupe jusqu'à son décès en 1976, voir Sophie Enos-Attali, « René Cassin, l'avocat des droits de l'homme », *in* André Kaspi (dir.), *Histoire de l'Alliance israélite universelle de 1860 à nos jours*, *op. cit.*, p. 326-328.

6 Archives modernes de l'AIU (ci-après AMAIU), lettre des enseignants des écoles de l'AIU à Beyrouth à René Cassin, 25 mars 1946, AM Liban E 002.

coordinateur pour la région car dirigeant l'école la plus importante, lui envoie un télégramme où il lui adresse ses « chaleureuses félicitations », lui affirme son « entier dévouement » et se félicite de la « pleine prospérité » des écoles de Syrie et du Liban[7].

Il ressort de la correspondance d'Élie Penso que, à la Libération et alors que les envois contacts postaux sont enfin possibles avec Paris, il est surtout préoccupé d'avoir des nouvelles de tous ceux avec qui il n'a plus eu de contacts depuis 1940. Ses lettres à Maurice Sidet, ancien directeur de l'École normale israélite orientale et désormais délégué général du Comité central pour le Moyen-Orient, sont très chaleureuses et personnelles. Le directeur de l'école est donc stupéfait du ton de la première lettre qu'il reçoit de Paris et ne manque pas de s'en étonner auprès de Maurice Sidet :

> Jugez de notre stupéfaction à tous, lorsque, comme premier document officiel, nous recevons une circulaire de M. Rudnansky nous demandant le montant détaillé des retenues qui ont été effectuées sur les traitements du personnel. Nous nous attendions à une missive moins sèche et à des nouvelles rassurantes sur la situation générale de l'Alliance. À lire cette circulaire, on dirait que nous n'avons jamais été séparés de l'administration et que la guerre n'a jamais eu lieu[8].

Le même ton personnel transparaît dans la correspondance d'Élie Elmaleh, directeur de l'école Selim-Tarrab, autre établissement de l'AIU à Beyrouth. Il demande à Maurice Sidet des nouvelles du fils disparu de ce dernier et envoie à l'ancien directeur de l'ENIO, via la Croix-Rouge un paquet d'habits et de la nourriture lui affirmant que l'« abondance » règne à Beyrouth et que la guerre a enrichi le Liban[9].

La situation au Liban est en effet étonnante à première vue : les écoles sont en pleine réussite, plus de mille élèves sont scolarisés à Beyrouth. L'école Selim-Tarrab, qui accueille les enfants les plus démunis de la communauté, est florissante pendant la guerre : six classes ainsi que des œuvres sociales fonctionnent, accueillant en tout deux cent cinquante élèves grâce à la générosité de Juifs aisés. Les enseignants ont reçu l'intégralité de leurs salaires pendant la guerre, d'après le directeur Élie Elmaleh, grâce au Service des Œuvres françaises à l'étranger qui s'est substitué à l'AIU[10]. Il écrit à Maurice Sidet :

7 AMAIU, télégramme d'Élie Penso au président de l'AIU, 15 septembre 1943, AM Liban E 001 a.
8 AMAIU, lettre d'Élie Penso à Maurice Sidet, 4 février 1945, AM Liban E 001 a.
9 AMAIU, lettre d'Élie Elmaleh à Maurice Sidet, 15 mars 1945, AM Liban E 001 a.
10 AMAIU, lettre d'Élie Elmaleh au président de l'AIU, 21 mars 1945, AM Liban E 001 a.

> Nos écoles, contrairement à l'autre guerre, ont continué à fonctionner mieux que jamais en raison de l'argent qui abondait dans toutes les bourses. Même ma petite école d'enfants indigents a atteint un degré de perfection jamais égalé auparavant[11].

À Saïda, la situation est plus chaotique. L'école est dirigée jusqu'en 1942 par Jacques Franco, expulsé vers Beyrouth avec sa femme, en raison d'« activités politiques » de son épouse. Il y est remplacé par un instituteur retraité, qui meurt quelques mois plus tard. C'est ainsi qu'Élie Penso demande à son beau-frère, Élie Pitchon, titulaire du brevet élémentaire obtenu à l'ENIO de Paris, de prendre la direction de l'établissement pour le stabiliser[12]. Il n'y a que quelques dizaines d'élèves et Élie Pitchon, dans ses rapports, insiste sur la discipline qu'il a instaurée tant dans l'enseignement que dans l'application par les enfants de règles d'hygiène[13].

Dans un long rapport publié en 1948 dans les *Cahiers de l'Alliance*, Élie Elmaleh, devenu directeur de l'école de Beyrouth, est également très positif puisqu'il y a désormais mille quarante-trois élèves scolarisés contre neuf cent vingt-trois en 1946 ; ils pourraient être plus nombreux sans l'exiguïté des écoles. Les succès aux examens français sont excellents, trente-sept candidats sur trente-neuf ayant été reçus au certificat d'études primaires et vingt-cinq sur vingt-cinq au brevet élémentaire. Désormais, l'arabe est enseigné dans les écoles à raison de onze heures de cours par semaine. Le seul point négatif est l'enseignement de l'hébreu et des matières religieuses, qui se ressent de l'absence de professeurs qualifiés[14].

Au-delà de ces excellents résultats scolaires, la situation est en fait beaucoup plus complexe, notamment sur le plan financier, les écoles, et leurs enseignants, n'ayant pu continuer à fonctionner que grâce aux subsides fournis par les fonctionnaires français, notamment le chargé de mission culturelle qui a accordé pour 1945 une majoration de 25 % sur les traitements de 1944 des instituteurs et de 50 à 100 % pour le personnel local, pour un total de six millions de francs[15]. Si ces témoignages directoriaux sont tous positifs (et cela n'est pas étonnant car ils veulent prouver qu'ils ont bien agi pendant ces années d'indépendance forcée), ceux des instituteurs le sont beaucoup moins, notamment sur le plan économique. Ils multiplient

11 AMAIU, lettre d'Élie Elmaleh à Maurice Sidet, 15 mars 1945, AM Liban E 001 a.
12 AMAIU, lettre d'Élie Penso au président de l'AIU, 24 avril 1945, AM Liban E 001 a.
13 AMAIU, lettre d'Élie Pitchon à Maurice Sidet, 8 juillet 1946, AM Liban E 031 a.
14 *Cahiers de l'AIU*, février-mars 1948, n° 20-21, p. 12.
15 AMAIU, lettre d'Élie Penso à Maurice Sidet, 24 janvier 1945, AM Liban E 001 a.

les lettres à René Cassin, demandant une augmentation de leurs salaires, rendue impossible par la situation financière de l'Alliance qui n'a pas encore récupéré ses avoirs bloqués depuis la guerre et par la dévaluation du franc :

> La guerre nous avait coupés de tous rapports directs avec Paris. Le Service des Œuvres nous ayant pris à sa charge, nous n'avons pas eu à souffrir autant que les pays envahis par les nazis. Nous avons pu vivre ; M. Sidet, délégué général pour le Proche et le Moyen-Orient, vous dira, avec raison, que le marché n'a jamais manqué de denrées alimentaires et que nous pouvions aussi nous habiller. Il reste seulement à déterminer dans quelles conditions nous pouvions aborder le facteur nourriture et le facteur vestimentaire.
> Nous ne sommes pas morts de faim, mais nous nous imposions bien des privations ; nous étions vêtus, mais plus que pauvrement. Nous avons aussi contracté des dettes que nous payons encore aujourd'hui. Nous avons réduit notre train de vie dans tous les domaines au détriment de notre position sociale et parfois de notre santé.
> Nous avons donc souffert de la guerre. Moins qu'en Europe, cela est certain, mais nous avons eu notre part.
> Nos appointements ont enregistré plusieurs améliorations, mais, hélas !, comparés avec la hausse du coût de la vie, ils demeuraient pauvres, et par conséquent incapables de couvrir nos dépenses[16].

Aucune solution suffisante n'est trouvée dans l'immédiat, en tout cas aux yeux des enseignants auxquels Maurice Sidet se sent obligé de rappeler les conditions financières très précaires de l'AIU en janvier 1947[17].
On est également frappé, à la lecture des correspondances, du nombre de querelles entre les instituteurs et les directeurs, fruits de batailles d'égo mais également de la situation économique et du fait que les contacts avec Paris ont été inexistants pendant presque cinq ans et reprennent petit à petit, notamment grâce à la mission qu'effectue Maurice Sidet au Moyen-Orient dès le second semestre 1945. Mais, très vite, la situation politique du Liban se dégrade.

16 AMAIU, lettre de douze professeurs au président de l'AIU, 19 mai 1945, AM Liban E 002.
17 AMAIU, lettre de Maurice Sidet aux enseignants, 24 janvier 1947, AM Liban E 001 c.

D'une guerre à l'autre

Le 3 janvier 1944, la France reconnaît officiellement la souveraineté de la Syrie et du Liban. Néanmoins, il s'agit dans les faits d'une semi-indépendance qui nourrit un sentiment de révolte dans une partie de l'opinion syrienne. Des manifestations éclatent en Syrie et au Liban en mai 1945, entraînant une répression brutale de l'armée française qui bombarde pendant trente-six heures d'affilée la ville de Damas. Les écoles du Liban ne sont pas touchées et continuent à fonctionner normalement. En revanche, le 2 juin 1945, Jacques Franco, directeur de l'école de Damas est assassiné. « Il était trop connu pour ses sentiments francophiles et les xénophobes ont profité des troubles pour se venger de lui[18] », écrit Élie Penso qui relate ensuite l'évacuation des enseignants de l'Alliance de Damas vers Beyrouth[19].

La situation se tend rapidement aussi à Beyrouth au printemps 1946 en réaction au rapport de la commission d'enquête anglo-américaine sur la Palestine. Une grève générale est décrétée et des discours hostiles au sionisme sont prononcés par les leaders nationalistes. Deux magasins appartenant à des firmes palestiniennes sont victimes, pour l'un, d'un attentat à la bombe, pour l'autre, d'un incendie criminel blessant une personne. Les écoles de l'AIU continuent néanmoins à fonctionner normalement, protégées par des agents de police, bien que beaucoup de parents décident de garder leurs enfants à la maison pendant plusieurs jours[20].

Après quelques mois de calme relatif, le vote le 29 novembre 1947 par l'Organisation des Nations unies du plan de partage de la Palestine en deux États, l'un juif, l'autre arabe, met le feu aux poudres en Syrie et au Liban. En janvier 1948, Élie Elmaleh explique que la presse arabe est déchaînée contre les Juifs depuis plusieurs mois. Certains journaux beyrouthins demandent la fermeture des écoles de l'AIU « car elles constituent depuis 70 ans un foyer infesté de microbes sionistes ». Une bombe incendiaire est lancée contre la maison d'un commerçant juif qui a refusé de payer l'intégralité de la taxe exigée de lui en faveur des Arabes de Palestine. Certains notables juifs reçoivent des menaces de mort. Le 9 janvier, une bombe est lancée contre l'entrée de l'école provoquant le bris de quatre-vingts carreaux, mais sans faire de victimes[21]. Fin janvier, une nouvelle bombe est lancée

18 AMAIU, lettre d'Élie Penso au président de l'AIU, 5 juin 1945, AM Liban E 001 a.
19 AMAIU, lettre d'Élie Penso au président de l'AIU, 19 juin 1945, AM Liban E 001 a.
20 AMAIU, lettre du 10 mai 1946 [signature illisible], AM Liban E 001 b.
21 AMAIU, lettre d'Élie Elmaleh au président de l'AIU, 14 janvier 1948, AM Liban E 001 d.

contre le jardin de l'école[22]. Le personnel de l'AIU s'en remet au soutien des fonctionnaires français, mais l'inquiétude est palpable : les rapports deviennent circonspects et moins avares de détails.

Nous en apprenons la raison dans une note dactylographiée[23] expliquant que la sœur d'Élie Elmaleh a joint Maurice Sidet par téléphone pour lui expliquer qu'il est dangereux pour les instituteurs de donner par écrit des détails sur la situation politique et sécuritaire. En mai 1948, quelques jours avant la naissance de l'État d'Israël, l'arrivée de réfugiés arabes venus de Palestine provoque des réactions outragées, des camions avec hauts parleurs circulent dans les rues demandant l'expulsion des Juifs et la mise à mort des notables, notamment des banquiers. Élie Elmaleh se trouve particulièrement en danger car il est de nationalité palestinienne, représentant de l'Agence juive et fervent sioniste, comme il l'écrivait à René Cassin le 27 mai 1946 pour demander un poste en Palestine : « Or, en bon Juif et en bon sioniste, je tiens surtout après le départ des Français d'ici, à être transféré en Palestine[24]. » Il se trouvait déjà en danger au début de l'année 1948 puisque Maurice Sidet, en février, avait écrit au journal *La Voix sioniste*, publié à Paris, demandant à ce que l'abonnement du directeur de l'école de Beyrouth soit interrompu par crainte de la censure[25]. Maurice Sidet déclare finalement à la sœur de proposer à Élie Elmaleh de prendre ses vacances d'été dès le mois de mai 1948 et de venir à Paris le temps que la situation s'apaise. Le directeur ne peut malheureusement pas mettre ce projet à exécution puisqu'il est interné le 18 mai au camp de concentration de Baalbeck, ainsi qu'en informe l'Alliance sa femme Esther, qui prend la direction de l'école en son absence[26]. Il est finalement libéré après cinq mois de détention et se rend à Paris avec son épouse[27]. Il continuera ensuite sa carrière au service de l'Alliance en Israël.

Malgré les déboires d'Élie Elmaleh, les écoles de l'Alliance à Beyrouth se développent durant les années 1947-1948, comptant mille quatre cent trois enfants scolarisés en mai 1948[28], soit une augmentation de 40 % en très peu de temps, en raison de l'arrivée massive de Juifs originaires de Syrie et de Saïda, venus se réfugier à Beyrouth en fuyant les troubles :

22 AMAIU, lettre d'Élie Elmaleh au président de l'AIU, 27 janvier 1948, AM Liban E 001 d.
23 AMAIU, note du 10 mai 1948, AM Liban E 001 d.
24 AMAIU, lettre d'Élie Elmaleh au président de l'AIU, 27 mai 1946, AM Liban E 001 b.
25 AMAIU, lettre de Maurice Sidet à *La Voix sioniste*, 13 février 1948, AM Liban E 001 d.
26 AMAIU, lettre d'Esther Elmaleh au président de l'Alliance, 25 mai 1948, AM Liban E 001 d.
27 AMAIU, lettre d'Élie Elmaleh au président de l'AIU, 13 janvier 1949, AM Liban E 002 e.
28 AMAIU, lettre de Dona Alalou au président de l'*Anglo-Jewish Association*, 1er avril 1949, AM Liban E 002 e.

> La communauté israélite de Beyrouth a augmenté ces derniers mois dans de très fortes proportions. Beaucoup de nos coreligionnaires d'Alep et de Damas, en raison des circonstances, sont venus s'établir à Beyrouth. Il n'est pas étonnant qu'ils s'adressent à nous pour l'éducation et l'instruction de leurs enfants. Vos écoles de Beyrouth jouissent d'un grand prestige en ville et sont partout reconnues comme les meilleures institutions similaires de la capitale libanaise. Par ailleurs, nos coreligionnaires syriens tiennent avant tout à donner à leurs enfants une instruction juive. Nos locaux, qui étaient déjà exigus pour notre clientèle normale, sont trop insuffisants pour répondre aux exigences de l'heure. Nous avons cependant fait de notre mieux pour donner satisfaction à la majorité des enfants qui ont sollicité leur admission dans vos écoles. À cet effet, j'ai dû céder mon bureau pour en former une classe supplémentaire et me suis contentée d'un coin dans notre hall pour y installer un bureau d'occasion[29].

En raison des troubles coloniaux d'après-guerre, mais surtout du conflit israélo-arabe, une recomposition géographique des Juifs libanais se dessine. Elle touche en fait tous les Juifs issus des pays appartenant à la Ligue arabe. Les conséquences sont doubles. Tout d'abord, on note un renforcement des effectifs de la communauté libanaise avec l'arrivée des Juifs syriens, dont la situation devient très préoccupante. En 1950, des correspondances traitent d'un cas de demande d'admission dans les cadres de l'Alliance d'un professeur juif syrien, licencié de son travail au sein de la fonction publique syrienne[30], un cas loin d'être isolé puisque le dossier rapporte d'autres cas similaires. Il faut par ailleurs souligner qu'au sortir de la victoire d'Israël, les déplacements des Juifs issus de ces mêmes pays sont soumis à un contrôle strict, quand ils ne sont pas purement et simplement interdits[31]. En parallèle, un processus de migration interne entraîne la concentration de la communauté dans la capitale, Beyrouth, l'épisode de la ville de Saïda illustrant parfaitement ce processus.
En effet, à Saïda, une ville située à quarante kilomètres au sud de Beyrouth, au cours des troubles qui éclatent en avril 1948, et en l'absence du directeur Élie Pitchon, venu passer la fête de la Pâque à Beyrouth, l'école de l'Alliance

29 *Cahiers de l'AIU*, rapport d'Esther Penso, directrice de l'école des filles, décembre 1948-janvier 1949, n° 28-29, p. 13.
30 AMAIU, demande d'admission dans les cadres de l'Alliance, 20 juin 1950, AM Liban E 041 r.
31 AMAIU, lettre de Sylvain Nassi au président de l'AIU, 30 juillet 1948, AM Liban E 021 n.

est réquisitionnée pour accueillir des réfugiés arabes venus de Haïfa[32]. L'école, y compris l'appartement du directeur, est saccagée par les nouveaux arrivants. De retour à Saïda après quelques jours, Élie Pitchon doit faire face à l'agressivité des réfugiés. L'école ne fonctionnant plus, les enfants juifs errent dans la rue, dans l'impossibilité aussi d'intégrer une école arabe, vu le contexte local préoccupant pour la communauté juive[33]. Début mai, on apprend que quarante familles juives qui vivaient dans la ville ont fui vers Beyrouth[34]. Élie Pitchon se voit attribuer un secours financier exceptionnel suite à la perte de tous ses biens. Il annonce également à la direction de l'Alliance à Paris qu'il ne rouvrira pas l'école à la rentrée suivante et qu'il démissionne de l'AIU, souhaitant s'installer en Bolivie[35]. L'école de Saïda rouvre finalement en septembre 1949[36].

À Beyrouth, le calme revient peu à peu jusqu'à la funeste soirée de 22 janvier 1950 où Esther Penso et un domestique sont tués dans l'effondrement du toit de l'école. Si, dans un premier temps, la cause évoquée est un violent orage[37], il apparaît rapidement qu'il s'agissait d'un attentat à la bombe, ainsi que l'affirme le rapport d'un expert militaire cité par un journal libanais[38]. Les dirigeants de l'Alliance, tant à Beyrouth qu'à Paris, n'évoquent cette piste qu'avec beaucoup de prudence. Ainsi, deux membres du comité scolaire de Beyrouth, René L. Farhi et Ezra E. Farhi, envoient une note confidentielle à René Cassin, affirmant qu'il s'agit bien d'un attentat terroriste palestinien et reprochent au comité scolaire d'étouffer l'affaire à la demande du Comité communal[39]. Sur place, certains dirigeants de l'Alliance craignent visiblement d'être touchés de nouveau. Ils ne veulent pas s'opposer aux autorités locales au moment où ils voient leur monde commencer à s'effondrer, et alors qu'ils ont besoin d'elles pour continuer leur œuvre. *Les Cahiers de l'AIU* insistent justement sur la poursuite de l'œuvre d'éducation de l'Alliance à Beyrouth et sur les moyens pratiques mis en œuvre :

> Voici quelques extraits du rapport que nous a adressé le président du Comité scolaire des écoles de l'Alliance à Beyrouth :

32 AMAIU, lettre d'Élie Pitchon au président de l'AIU, 29 avril 1948, AM Liban E 001 d.
33 AMAIU, lettre d'Élie Pitchon au président de l'AIU, 3 mai 1948, avec en copie la lettre d'Élie Pitchon adressée le 29 avril 1948 au Chargé de mission culturelle de France au Liban, AM Liban E 031 a.
34 AMAIU, lettre d'Élie Elmaleh au président de l'AIU, 5 mai 1948, AM Liban E 001 d.
35 AMAIU, lettre d'Élie Pitchon au président de l'AIU, 25 juin 1948, AM Liban E 031 a.
36 AMAIU, lettre de Dona Alalou au président de l'AIU, 15 septembre 1949, AM Liban E 031 a.
37 *Cahiers de l'AIU*, janvier 1950, n° 39, p. 4.
38 AMAIU, retranscription d'un article de *L'Orient*, 1[er] mars 1950, AM Liban E 041 d.
39 AMAIU, « « note au sujet de la catastrophe du 22 janvier 1950 », AM Liban E 041 d.

Les funérailles de notre infortunée directrice, Mme Penso, ont donné lieu à des manifestations émouvantes de sympathie auxquelles se sont associés les élèves, les délégations des Œuvres juives locales, les membres du Conseil communal, du Comité scolaire, du personnel des Écoles et d'innombrables amis. […] L'assistance était nombreuse, tous voulant rendre hommage à la mémoire de Mme Penso qui consacra de si nombreuses années à l'instruction de générations d'enfants juifs du Liban et de Syrie.

Étendue des dégâts
L'école des filles et l'école des garçons constituaient un bâtiment unique dont l'étage supérieur était partiellement occupé par l'appartement de la directrice. L'école maternelle, plus récente, était logée dans une bâtisse indépendante et séparée du bâtiment principal par la cour des garçons. C'est la partie centrale qui s'est effondrée, entraînant presque la totalité de l'appartement de la directrice et quelques classes. Ce qui reste debout est déclaré inutilisable, tous les murs menaçant de s'écrouler. La municipalité en a immédiatement ordonné et entrepris la démolition. Seule l'école maternelle est intacte et pourra être de nouveau utilisée quand les travaux de démolition auront été terminés.

Locaux scolaires
Le problème le plus urgent est celui de trouver un local. Les écoles comprenaient en tout vingt classes. Cinq classes de l'école maternelle pourront bientôt être rouvertes. Il s'agit donc de trouver un local de quinze pièces le plus vite possible, afin de reprendre les cours. […]

Solution adaptée
Pour le moment, nous envisageons de loger les élèves de la façon suivante.
Nous avons loué un appartement dans le voisinage immédiat de l'école dans lequel nous pourrons loger cinq classes. Certains travaux sont nécessaires ; ils sont déjà commencés et les élèves pourront s'y rendre dès le 31 janvier. Quatre autres classes ont été aménagées dans le local offert par Mlle Weigmann[40]. Les classes y ont déjà repris le 30 janvier. Cinq classes seront logées dans les pièces mises à notre

40 Mlle Weigmann était la directrice du Collège protestant de jeunes filles jouxtant le bâtiment de l'AIU.

> disposition par le Conseil communal dans l'école Talmud-Torah. L'une d'elles abrite déjà depuis le 25 janvier la classe du brevet élémentaire que nous n'avons pas voulu interrompre plus longtemps.
> Il reste donc à loger une classe, ce dont nous nous occupons encore. Il ne nous échappe nullement que la dispersion des classes dans des locaux différents crée des problèmes administratifs. Nous essaierons de les résoudre de la façon la plus satisfaisante[41].

Les années 1940 constituent une période charnière pour les écoles de l'Alliance israélite universelle à travers le monde. Ces dernières réussissent en effet à maintenir, avec difficultés certes, leur activité durant la Seconde Guerre mondiale passant dès 1942 et 1943 sous domination alliée. Néanmoins, le conflit lié à la création de l'État d'Israël provoque très vite des soubresauts douloureux qui mèneront au départ de l'Alliance, et plus largement des communautés juives, du Moyen-Orient. À cet égard, l'histoire des écoles de l'Alliance au Liban est symbolique. Le contact est à peine rétabli avec la direction de l'Alliance et le fonctionnement peu ou prou redevenu normal qu'il faut faire face à de graves troubles antisémites dont les écoles et leurs directeurs sont des victimes toutes désignées. Malgré tout, les écoles continuent à fonctionner ; l'arrivée de Juifs syriens à Beyrouth, fuyant l'exclusion de leur pays d'origine, organisée avec le consentement actif de l'État syrien, offre une parenthèse de répit de courte durée, pouvant laisser supposer que la situation des Juifs au Liban se démarquerait du reste des pays de la Ligue arabe. Le Liban est en effet l'un des rares pays arabes qui a vu sa population juive croître après la guerre israélo-arabe de 1948. L'exclusion des Juifs libanais ne tarde pourtant pas à se développer, dans un climat de suspicion accru, où ces derniers sont entrevus comme une cinquième colonne servant de l'intérieur les intérêts d'un pays ennemi, et devant répondre aux injonctions croissantes de se justifier devant la société libanaise. Cette suspicion se manifeste à tous les échelons de la société, notamment dans la presse, dans la sphère politique, mais également dans la vie quotidienne.
Toutefois, l'Alliance continue à œuvrer avec succès à Beyrouth. En 1960, plus d'un millier d'élèves fréquentent ses écoles. Mais en raison de troubles politiques grandissants et d'une situation locale instable et dangereuse, elle est contrainte de quitter définitivement le pays en 1975[42]. Les membres de la

41 « L'école de l'Alliance à Beyrouth », *Cahiers de l'AIU*, février-mars 1950, n° 40-41, p. 5-6.
42 Les archives récemment classées sur le Liban sont riches de renseignements et encore peu exploitées.

communauté juive ont, dans leur immense majorité, émigré en Europe et en Amérique du Nord, une minorité en Israël, mais tous ont gardé un souvenir vivace de leurs années d'études à l'Alliance et un fort attrait pour la culture française.



Fanatiques antijuifs sur la voie du jihad. Dans le sillage de Haj Amin al Husseini et de Johann von Leers

Pierre-André Taguieff

Dans Revue d'Histoire de la Shoah 2016/2 (N° 205), pages 475 à 510
Éditions Mémorial de la Shoah

ISSN 2111-885X
ISBN 9782916966144
DOI 10.3917/rhsho.205.0475

Fanatiques antijuifs sur la voie du jihad. Dans le sillage de Haj Amin al Husseini et de Johann von Leers

Pierre-André Taguieff[1]

> *Cette conférence est une continuation de la première Conférence islamique Bayt al Maqdis tenue par le défunt mufti Haj Amin al Husseini sur le sol palestinien en 1931, et aujourd'hui nous marchons sur son chemin en suivant les instructions du président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas.*
> Yusuf Ida'is, ministre des Lieux saints de l'Autorité palestinienne, septième Conférence islamique internationale Bayt al Maqdis, Ramallah, 10 mai 2016

Pour comprendre comment s'est fabriquée, au cours de la période post-nazie, une nouvelle configuration antijuive dans une Europe professant le respect inconditionnel des droits humains et condamnant officiellement l'antisémitisme, il faut procéder à quelques détours historiques et géographiques, bref sortir à la fois de l'histoire européenne et de l'actualité la plus récente. Dans cette recherche, le fil rouge est constitué par l'islamisation progressive de la judéophobie, à travers la place toujours croissante occupée par la « cause palestinienne[2] » dans le nouvel imaginaire antijuif partagé désormais par les musulmans et les non-musulmans qui se disent « antisionistes ». L'engagement jihadiste en faveur de la « cause palestinienne » n'est pas une conséquence de la création de l'État d'Israël. Il n'est pas non plus une réaction à la « politique d'Israël », qui serait « colonialiste », « impérialiste » ou « raciste ». Il est le produit d'une intense activité de propagande commencée au début des années 1920, conduite par des idéologues mêlant le panarabisme et le panislamisme[3]. La jihadisation du nationalisme palestinien est contemporaine de la fabrication de ce dernier en tant que mouvement politique et religieux au cours des années 1920 et 1930.

1 Philosophe, politologue et historien des idées, Pierre-André Taguieff est directeur de recherche au CNRS. Il a publié de nombreux ouvrages, dont *Une France antijuive ? Regards sur la nouvelle configuration judéophobe. Antisionisme, propalestinisme, islamisme*, Paris, CNRS Éditions, 2015 ; *L'Antisémitisme*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2015 ; *Céline, la race, le Juif. Légende littéraire et vérité historique*, (en coll. avec Annick Duraffour), Paris, Fayard, 2016.

2 Je mets l'expression entre guillemets pour souligner le fait qu'il s'agit d'une construction historique relativement récente, inséparable du long processus de diabolisation du sionisme commencé immédiatement après la déclaration Balfour de novembre 1917.

3 Sur l'islamisme et l'antisémitisme, voir Bassam Tibi, *Islamism and Islam*, New Haven (CT) et Londres, Yale University Press, 2011, p. 54-93.

Islamisation et réislamisations jihadistes de la « cause palestinienne »

Après le moment historique marqué par la création de l'OLP et les avatars de sa reconnaissance internationale en tant que mouvement nationaliste supposé « démocratique », voire « laïque », incarnant la lutte pour la « libération du peuple palestinien » (entre le milieu des années 1960 et le milieu des années 1980), la « cause palestinienne » s'est transformée progressivement en cause arabo-islamique, comme par un retour à ses origines (les années 1920 et 1930), mais avec un point de fixation : le « sionisme », entité diabolisée érigée en ennemi universel (le « sionisme mondial »), et Israël, État jugé absolument illégitime et voué à la destruction. La réislamisation de la « cause palestinienne », dans le contexte d'une montée en puissance de l'islamisme dans le monde depuis les années 1990, a joué un rôle déterminant dans la production de la nouvelle judéophobie globalisée[4].

Dans ce cadre, de vieilles accusations antijuives transmises par la tradition musulmane ont été réactivées et mises au premier plan. Il en va ainsi du célèbre *hadîth* du rocher et de l'arbre, qu'on trouve cité dans la Charte du Hamas, « Mouvement de résistance islamique » qui, créé en décembre 1987, se présente comme l'« une des branches palestiniennes des Frères musulmans » :

> Ainsi, bien que les épisodes soient séparés les uns des autres, la continuité du jihad se trouvant brisée par les obstacles placés par ceux qui relèvent de la constellation du sionisme, le Mouvement de la Résistance islamique [Hamas] aspire à l'accomplissement de la promesse de Dieu, quel que soit le temps nécessaire. L'Apôtre de Dieu – que Dieu Lui donne bénédiction et paix – a dit : « L'Heure ne viendra pas avant que les musulmans n'aient combattu les Juifs (c'est-à-dire que les musulmans ne les aient tués), avant que les Juifs ne se fussent cachés derrière les pierres et les arbres et que les pierres et les arbres eussent dit : "Musulman, serviteur de Dieu ! Un Juif se cache derrière moi, viens et tue-le." Un seul arbre aura fait exception, le *gharqad* [sorte d'épineux] qui est un arbre des Juifs » (*hadîth* rapporté par al Bukhâri et par Muslim)[5].

4 Pierre-André Taguieff, *La Nouvelle Judéophobie*, Paris, Mille et une nuits, 2002 ; du même auteur, *Prêcheurs de haine. Traversée de la judéophobie planétaire*, Paris, Mille et une nuits, 2004 ; du même auteur, *La Judéophobie des Modernes. Des Lumières au Jihad mondial*, Paris, Odile Jacob, p. 15-87, 353-496 ; Robert S. Wistrich, *A Lethal Obsession: Anti-Semitism from Antiquity to the Global Jihad*, New York, Random House, 2010, en particulier p. 600 *sq.*

5 Je reprends ici pour l'essentiel la traduction française de la Charte proposée par Jean-François Legrain (en collaboration avec Pierre Chenard), *Les Voix du soulèvement palestinien, 1987-1988*, Le Caire, CEDEJ, 1991,

Dans la propagande « antisioniste » ainsi réislamisée sont recyclées aussi les accusations de meurtre des prophètes, de falsification des livres saints, de propension juive à mentir et à semer la corruption et la guerre civile. D'où les stéréotypes négatifs indéfiniment exploités : les Juifs seraient fourbes et traîtres (en référence aux démêlés entre le Prophète et les Juifs de Médine), cupides et cruels, ennemis de Dieu et de l'humanité, comploteurs, corrompus et corrupteurs[6]. En publiant, au début des années 1950, son opuscule intitulé *Notre combat contre les Juifs* – texte de référence pour la plupart des mouvements islamistes –, l'idéologue fondamentaliste égyptien Sayyid Qutb (1906-1966), membre des Frères musulmans, désigne clairement l'ennemi, « les Juifs », sans l'habiller du vocabulaire antisioniste ou anti-impérialiste[7]. Qutb désigne les Juifs comme les plus anciens et les plus redoutables des ennemis de l'islam :

> Les Juifs devinrent les ennemis de l'islam dès qu'un État musulman fut établi à Médine. Ils complotèrent contre la communauté musulmane dès que celle-ci fut créée […]. Cette âpre guerre que les Juifs nous ont déclarée […] dure sans interruption depuis quatorze siècles, et enflamme, encore maintenant, la terre jusqu'en ses confins[8].

Dans le premier volume de ses commentaires du Coran, Qutb justifie l'appel au jihad contre les Juifs comme une réaction de légitime défense : « La guerre que, dès les premiers jours, les Juifs ont menée contre l'islam et les musulmans n'a cessé de faire rage jusqu'aujourd'hui. Sa forme et son apparence ont pu changer, mais sa nature et ses moyens sont restés les mêmes[9]. » Dans *Notre combat contre les Juifs*, Qutb dénonce les Juifs comme des êtres intrinsèquement pervers, haineux et criminels :

> Le Coran a beaucoup parlé des Juifs et a mis en évidence leur méchanceté. Partout où les Juifs ont demeuré, ils ont commis des abomi-

p. 152-166 ; http://www.gremmo.mom.fr/legrain/voix15.htm (consultée le 4 août 2016). Pour le texte selon Bukhâri (ou Bokhâri), voir El Bokhâri, *Les Traditions islamiques*, titre 56 (« De la guerre sainte »), chap. 94, traduit en français, avec notes et index, par Octave Houdas et William Marçais, Paris, Imprimerie nationale, 1903, t. 2 ; nouvelle édition, Paris, Maisonneuve et Larose, 1984, t. 2, p. 322.

6 Voir Pierre-André Taguieff, *L'Antisémitisme*, Paris, PUF, 2015, p. 97-114.

7 Voir Ronald L. Nettler, *Past Trials and Present Tribulations: A Muslim Fundamentalist's View of the Jews*, Oxford et New York, Pergamon Press, 2e édition corrigée, 1989 (1987) ; Andrew G. Bostom (éd.), *The Legacy of Islamic Antisemitism: From Sacred Texts to Solemn History*, préface d'Ibn Warraq, Amherst et New York, Prometheus Books, 2008, p. 355-363.

8 Voir Ronald L. Nettler, *Past Trials and Present Tribulations*, *op. cit.*, p. 81-82.

9 Sayyid Qutb, *In the Shade of the Qur'an* [1999], édition revue, traduite et éditée par Adil Salahi et Ashur Shamis, Leicester (Royaume Uni) et Doha (Qatar), The Islamic Foundation et Islamonine.net, vol. I, 2003, p. 76.

> nations sans précédent. De la part de telles créatures, qui tuent, massacrent et diffament les prophètes, on ne peut attendre que des bains de sang et toutes les méthodes répugnantes par lesquelles ils accomplissent leurs machinations[10].

Pour l'idéologue islamiste, la haine de l'islam portée par les Juifs ne se distingue pas de la haine du genre humain, s'il est vrai que l'humanité véritable est représentée par les musulmans ou incarnée par la communauté musulmane (*oumma*).
Dans son pamphlet antijuif, Qutb s'inspire des *Protocoles des Sages de Sion*, dont il réinterprète cependant le contenu : le grand complot antichrétien fomenté par les Juifs est transformé par l'idéologue islamiste en un vaste complot islamophobe organisé par les chrétiens et les Juifs[11]. Qutb suppose ainsi l'existence d'une « conspiration judéo-chrétienne contre l'islam », affirmant que, face à « ceux qui ont usurpé la souveraineté d'Allah sur la terre », l'islam doit procéder « à leur destruction afin de libérer les hommes de leur pouvoir », et il ajoute que « le combat libérateur du jihad ne prendra pas fin tant que la religion d'Allah ne sera pas la seule ». Qutb exposait sans ambages sa thèse manichéenne du grand conflit entre le camp de l'islam comme seule religion vraie et le camp des infidèles :

> Il existe deux camps dans le monde : le parti d'Allah et le parti de Satan : le parti d'Allah qui se tient sous la bannière d'Allah et porte ses insignes, et le parti de Satan, qui comprend toutes les communautés, groupes, races et individus qui ne se tiennent pas sous la bannière d'Allah[12].

À cet égard, l'enseignement de Qutb est parfaitement conforme à celui du guide spirituel et politique des Frères musulmans : Hassan al Banna (1906-

10 Ronald L. Nettler, *Past Trials and Present Tribulations*, *op. cit.*, p. 78.

11 Sur la pensée de Qutb, voir Olivier Carré, *Mystique et politique. Lecture révolutionnaire du Coran par Sayyid Qutb, Frère musulman radical*, Paris, Cerf/ Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1984 (nouvelle édition revue et augmentée : *Mystique et politique : le Coran des islamistes. Lecture du Coran par Sayyid Qutb, Frère musulman radical (1906-1966)*, Paris, Cerf, 2004) ; Gilles Kepel, *Le Prophète et Pharaon. Les mouvements islamistes dans l'Égypte contemporaine*, Paris, La Découverte, 1984, p. 31-69 ; du même auteur, *Jihad. Expansion et déclin de l'islamisme*, Paris, Gallimard, 2000 (coll. « Folio actuel », 2001, p. 31-46) ; Paul Berman, *Les Habits neufs de la terreur*, traduit en français par Richard Robert, préface de Pascal Bruckner, Paris, Hachette Littératures, 2004 (édition originale 2003), p. 86-132.

12 Sayyid Qutb, *Hadha al-Din*, Le Caire, Dar Al-Qalam, 1962, p. 85 ; cité par Middle East Media Research Institute [MEMRI], « L'extermination des infidèles : un impératif religieux », in *Observatoire du monde juif*, Dossiers et documents n° 4 : *Le Discours de l'islam radical. Citoyenneté, démocratie, Occident*, mai 2004, p. 35 ; disponible sur http://obs.monde.juif.free.fr/pdf/discours_islam.pdf.

1949), le fondateur de la Confrérie en 1928[13]. On lit dans le point 5 du credo des Frères musulmans, entériné par le IIIe congrès des Frères en mars 1935 : « La bannière de l'islam doit couvrir le genre humain[14]. » Dans son livre intitulé *Le Jihad dans l'islam* (1927), l'idéologue islamiste pakistanais Sayyid Aboul-Ala Mawdoudi était encore plus explicite :

> L'islam est une doctrine révolutionnaire et un système qui renverse les gouvernements. Il cherche à renverser l'ensemble de l'ordre social universel […]. L'islam veut le monde. Il ne se satisfait pas d'un morceau de terrain, mais exige l'univers tout entier […]. Le jihad est tout en même temps offensif et défensif […]. Le parti islamique n'hésite pas à utiliser les moyens guerriers pour atteindre son but[15].

Dans le *Manifeste en cinquante points* publié par les Frères musulmans en 1936, on apprend que le but à atteindre est le « rétablissement du califat islamique » (art. 4), ce qui implique notamment de « renforcer l'armée » et d'« augmenter le nombre de divisions de jeunes en insufflant à celles-ci l'esprit du jihad islamique » (art. 3). La devise des Frères a été forgée par Al Banna : « Dieu est notre but, le Prophète notre chef, le Coran notre constitution, le jihad notre voie, le martyre notre plus grande espérance. » On trouve donc chez les principaux idéologues de l'islamisme radical, Mawdoudi, Al Banna et Qutb, la thèse selon laquelle l'islam a pour vocation de conquérir le monde[16]. Cette vision impérialiste de l'islam, destiné à « établir la domination d'Allah sur la terre », est au principe du panislamisme qui s'est diffusé au cours des deux dernières décennies du xxe siècle. On sait que l'utopie du califat mondial a été reprise par Al Qaida, puis par l'État islamique[17]. Dans la vision islamiste radicale, Juifs et chrétiens font l'objet d'une seule et même haine, visant les Occidentaux dénoncés comme pervertis et pervertisseurs. Mais le pire des Occidentaux, c'est désormais « le Juif » ou « le sioniste ».

13 Voir Richard P. Mitchell, *The Society of the Muslim Brothers*, New York et Oxford, Oxford University Press, 1969 (rééd. 1993) ; Abd Al Fattah Muhammad El Awaisi, *The Muslim Brothers and the Palestine Question 1928-1947*, Londres et New York, Tauris Academic Studies, 1998 ; Brynjar Lia, *The Society of the Muslim Brothers in Egypt: The Rise of an Islamic Mass Movement 1928-1942*, nouvelle édition Reading (GB), Ithaca Press, 2006 [1998] ; Amr Elshobaki, *Les Frères musulmans des origines à nos jours*, Paris, Karthala, 2009.

14 Cité par Olivier Carré et Gérard Michaud [Michel Seurat], *Les Frères musulmans. Égypte et Syrie (1928-1982)*, Paris, Gallimard/Julliard, 1983, p. 26.

15 Cité d'après Stephen Schwartz, *The Two Faces of Islam: The House of Sa'ud from Tradition to Terror*, New York, Doubleday, 2002, p. 132.

16 Sur les conceptions du jihad chez Sayyid Aboul-Ala Mawdoudi, Hassan al Banna et Sayyid Qutb, voir Richard Bonney, *Jihad: From Qur'an to bin Laden*, préface de Sheikh Dr Zaki Badawi, Houndmills (GB) et New York, Palgrave Macmillan, 2004, p. 199-223.

17 Voir Nabil Mouline, *Le Califat. Histoire politique de l'islam*, Paris, Flammarion, coll. « Champs Histoire », 2016.

Il ne faut pas oublier pour autant le phénomène de transfert culturel des thèmes antijuifs européens au sein du monde arabo-musulman qui, commencé à la fin du XIX[e] siècle, a pris une ampleur croissante au Proche-Orient à l'occasion de la lutte engagée par les Arabes contre le sionisme aux lendemains de la déclaration Balfour du 2 novembre 1917. Le refus arabo-musulman de la création d'un « foyer national juif » en Palestine a été immédiat et s'est idéologisé par recours à des stéréotypes et à des thèmes d'accusation empruntés au corpus de l'antisémitisme européen[18]. C'est le cas pour la légende du « meurtre rituel », le mythe du « complot juif mondial » ou l'accusation plus récente de « racisme », qui alimente depuis les années 1970 la « nazification » d'Israël et du sionisme[19]. En raison de ces investissements symboliques, le modèle ordinaire du conflit israélo-palestinien, en tant que conflit strictement politique et territorial, s'avère trompeur. Le conflit ne saurait se réduire au simple choc de deux nationalismes rivaux, impliquant des conflits de légitimité plus ou moins surmontables. Qu'on le veuille ou non, il tend à prendre la figure d'un conflit judéo-musulman.

Comme l'ont montré un certain nombre d'études historiques, le premier moment du processus de transformation du vieil antisémitisme européen en judéophobie antisioniste dotée d'un sens politique se situe dans l'entre-deux-guerres, et plus particulièrement au cours des années 1930, quand la thématique antijuive christiano-européenne est entrée en synthèse avec l'antijudaïsme théologico-religieux musulman. C'est alors que les Frères musulmans sous la direction de Hassan al Banna, le « Grand Mufti[20] » (*al Mufti al Akbar*) de Jérusalem, Haj Amin al Husseini (1895-1974) et plusieurs leaders arabes (tel l'Irakien Rachid Ali al Gaylani[21]) entrèrent en contact avec les nazis,

---

18 Sur les origines du refus arabe d'Israël, voir Henry Laurens, *La Question de Palestine*, t. II : *1922-1947. Une mission sacrée de civilisation*, Paris, Fayard, 2002, p. 25-59 ; Benny Morris, *Victimes. Histoire revisitée du conflit arabo-sioniste*, traduit en français par Agnès Dufour et Jean-Michel Goffinet, Bruxelles, Éditions Complexe, 2003 [édition originale, 1999], p. 83-284 ; Nathan Weinstock, *Terre promise, trop promise. Genèse du conflit israélo-palestinien (1882-1948)*, Paris, Odile Jacob, 2011.

19 Taguieff, *Prêcheurs de haine*, *op. cit.*, p. 91-126 ; Taguieff, *La Judéophobie des Modernes*, *op. cit.*, p. 335-350 ; Manfred Gerstenfeld, « Holocaust Inversion: The Portraying of Israel and Jews as Nazis », 1[er] avril 2007, Jerusalem Center for Public Affairs, http://jcpa.org/article/holocaust-inversion-the-portraying-of-israel-and-jews-as-nazis/ (consulté le 4 août 2016).

20 Tel est le titre que s'est lui-même donné Haj Amin al Husseini, nommé mufti de Jérusalem par les autorités britanniques en avril 1921. Il ne tardera pas à se baptiser « Grand Mufti de Palestine ». Voir Barry Rubin et Wolfgang G. Schwanitz, *Nazis, Islamists, and the Making of the Modern Middle East*, New Haven et Londres, Yale University Press, 2014, p. 89. Sur les circonstances et les effets de cette nomination, voir Uri M. Kupferschmidt, *The Supreme Muslim Council: Islam under the British Mandate for Palestine*, Leyde, E. J. Brill, 1987, p. 19 *sq.* ; Nathan Weinstock, *Terre promise, trop promise. Genèse du conflit israélo-palestinien (1882-1948)*, *op. cit.*, p. 185 *sq.*

21 Ou Rachid Ali al Kilani (1892-1965). Voir Lukasz Hirszowicz, *The Third Reich and the Arab East* [1963], traduit en anglais, Londres, Routledge et Kegan Paul, 1966, *passim* ; Jacob C. Hurewitz, *The Struggle for Palestine*, New York, Schocken Books, 1976 (édition originale 1950), p. 146-155 ; Philip Mattar, *The Mufti of Jerusalem: Al Hajj Amin al Husayni and the Palestinian National Movement* (édition revue), New York, Columbia University Press, 1988, p. 91-95 ; Jeffrey Herf, *Hitler, la propagande et le monde arabe*, traduit en français par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Mémorial de la Shoah/Calmann-Lévy, 2012 (édition originale 2009), *passim* ; Youssef Aboul-Enein et Basil

avant de nouer certaines alliances qui se dévoilèrent pleinement durant la Seconde Guerre mondiale[22]. Il faut rappeler que, dès la fin de l'année 1931, al Husseini prit une initiative dont les conséquences furent décisives dans la construction d'un antisionisme islamiste à vocation internationale, et en cela non réductible au nationalisme arabe. Le grand mufti de Jérusalem organisa avec Shawkat 'Ali à Jérusalem, du 6 au 17 décembre 1931, du « Congrès musulman général[23] », qui, sous couvert d'une volonté de promouvoir la renaissance de l'islam, donnait une légitimité religieuse à l'anticolonialisme et surtout à l'antisionisme radical, qui se traduisit notamment par un appel à boycotter les produits juifs. Le Congrès, auquel participèrent 145 musulmans représentatifs de nombreux pays, fut largement consacré à la dénonciation de la menace représentée par le sionisme pour les lieux saints en Palestine. Une lettre de Hassan al-Banna sur la question fut lue au cours du Congrès, comme le confirme une lettre d'al-Husseini à al-Banna datée du 24 janvier 1932[24].

Quelques mois plus tard, le 1er avril 1933, était lancée par les nazis l'opération de boycottage contre les Juifs allemands, stigmatisés comme

---

Aboul-Enein, *The Secret War for the Middle East: The Influence of Axis and Allied Intelligence Operations during World War II*, Annapolis (MD), Naval Institute Press, 2013, *passim*.

22 Voir Joseph B. Schechtman, *The Mufti and the Fuehrer: The Rise and Fall of Haj Amin el-Husseini*, New York et Londres, Thomas Yoseloff, 1965 ; Lukasz Hirszowicz, *The Third Reich and the Arab East*, *op. cit.* ; Klaus Gensicke, *The Mufti of Jerusalem and the Nazis: The Berlin Years*, traduit en anglais par Alexander Fraser Gunn, Londres et Portland (OR), Vallentine Mitchell, 2011 (premières éditions 1988, 2007) ; Roger Faligot et Rémi Kauffer, *Le Croissant et la croix gammée. Les secrets de l'alliance entre l'islam et le nazisme d'Hitler à nos jours*, Paris, Albin Michel, 1990 ; Abd Al Fattah Muhammad El Awaisi, *The Muslim Brothers and the Palestine Question 1928-1947*, *op. cit.* ; Chantal Metzger, « Amine el Husseini, Grand Mufti de Jérusalem, et le Troisième Reich », *Les Cahiers de la Shoah*, n° 9, avril 2007, p. 91-121 ; Jennie Lebel, *The Mufti of Jerusalem: Haj-Amin el Husseini and National-Socialism*, truit en anglais par Paul Münch, Belgrade, Chigoja Stampa, 2007 ; Klaus-Michael Mallmann et Martin Cüppers, *Croissant fertile et croix gammée. Le Troisième Reich, les Arabes et la Palestine* [2006], traduit en français par Barbara Fontaine, Lagrasse, Verdier, 2009 ; Matthias Küntzel, *Jihad et haine des Juifs. Le lien troublant entre islamisme et nazisme à la racine du terrorisme international*, traduit en français par Cécile Brahy, préface de Pierre-André Taguieff, Paris, Éditions de l'Œuvre, 2009 (première édition 2007) ; Edwin Black, *The Farhud: Roots of the Arab-Nazi Alliance in the Holocaust and its Lasting Effects*, préface de Martin Gilbert, Washington (DC), Dialog Press, 2010 ; Nathan Weinstock, *Terre promise, trop promise. Genèse du conflit israélo-palestinien (1882-1948)*, *op. cit.*, p. 148, 164-165, 185 *sq*, 285 *sq*, 368, 373, 400 *sq* ; Jeffrey Herf, *Hitler, la propagande et le monde arabe*, *op. cit.* ; Youssef Aboul-Enein et Basil Aboul-Enein, *The Secret War for the Middle East*, *op. cit.* ; David Motadel, *Islam and Nazi Germany's War*, Cambridge (MA) et Londres, The Belknap Press of Harvard University Press, 2014 ; Barry Rubin et Wolfgang G. Schwanitz, *Nazis, Islamists, and the Making of the Modern Middle East*, *op. cit.* Outre ces travaux académiques et ces enquêtes se voulant objectives, on peut consulter trois ouvrages érudits rédigés par des intellectuels engagés, le premier situable à l'extrême gauche, les deux autres à l'extrême droite, tous manifestant un parti pris pro-arabe et une forte hostilité à l'égard du « sionisme » : Gilbert Achcar, *Les Arabes et la Shoah. La guerre israélo-arabe des récits*, Arles, Actes Sud, coll. « Sindbad », 2009, *passim* ; Stefano Fabei, *Le Faisceau, la Croix gammée et le Croissant*, traduit en français par Hans Moretus, Saint-Genis-Laval, Akribeia, 2005 (édition originale 2002), p. 73-154, 167 *sq*, 303 *sq* ; Philippe Baillet, *L'Autre tiers-mondisme. Des origines à l'islamisme radical*, Saint-Genis-Laval, Akribeia, 2016.

23 Uri M. Kupferschmidt, « The General Muslim Congress of 1931 in Jerusalem », *Asian and African Studies*, 12 (1), 1978, p. 123-162 ; du même auteur, *The Supreme Muslim Council: Islam under the British Mandate for Palestine*, *op. cit.* (1987), p. 187-220 ; Thomas Mayer, « Egypt and the General Islamic Conference at Jerusalem in 1931 », *Middle Eastern Studies*, 18 (3), 1982, p. 311-322 ; Philip Mattar, *The Mufti of Jerusalem*, *op. cit.* (1988), p. 58-65.

24 Voir Zvi Elpeleg, *The Grand Mufti*, *op. cit.*, p. 26-29 ; Abd Al Fattah Muhammad El Awaisi, *The Muslim Brothers and the Palestine Question 1928-1947*, *op. cit.*, p. 30 ; Gudrun Krämer, *A History of Palestine: From the Ottoman Conquest to the Founding of the State of Israel* [2002], traduit en anglais par Graham Harman et Gudrun Krämer, Princeton et Oxford, Princeton University Press, 2008, p. 237.

les plus redoutables « ennemis de l'État[25] ». Le boycott des magasins juifs, organisé quelques jours après l'abolition de la constitution de Weimar (25 mars 1933), fut la première action contre la population juive menée par les autorités nazies sur l'ensemble du territoire du Reich. Le boycott, préparé soigneusement, avait été annoncé bruyamment, aussi bien à l'intérieur du Reich qu'à l'étranger, par les services de propagande du Troisième Reich. La réaction d'al Husseini ne se fit pas attendre : de Jérusalem, la veille du jour de lancement du boycott, il assura les autorités allemandes de son soutien enthousiaste à l'opération antijuive. Dans un télégramme daté du 31 mars 1933 et envoyé à Berlin, le consul général d'Allemagne à Jérusalem, Heinrich Wolff, rend ainsi compte de sa rencontre avec le grand mufti :

> Le mufti m'a assuré aujourd'hui que les musulmans, en Palestine et ailleurs, saluaient le nouveau régime de l'Allemagne et espéraient que des formes antidémocratiques et fascistes de gouvernement s'installeraient dans d'autres pays. L'actuelle influence économique et politique juive est partout nuisible et doit être combattue. Pour atteindre les Juifs dans leur prospérité, les musulmans espèrent que l'Allemagne va lancer un boycott [des biens juifs], qu'ils soutiendraient avec enthousiasme dans tout le monde musulman[26].

Dès la fin mars 1933, le grand mufti, parlant au nom des musulmans du monde arabe, laissait donc clairement entendre aux dirigeants nazis qu'ils pouvaient le considérer comme un allié et un collaborateur potentiel dans la lutte contre les Juifs[27]. Que le fondateur du nationalisme palestinien, ou plus exactement du national-islamisme palestinien, ait pris contact avec les autorités allemandes à cette occasion pour les assurer de sa

25 Sur le boycott d'avril 1933, son contexte et ses conséquences, voir Avraham Barkai, *From Boycott to Annihilation: The Economic Struggle of German Jews 1933-1943* [1987], traduit en anglais par William Templer, Hanover (NH) et Londres, University Press of New England, 1989, p. 13-53 ; Saul Friedländer, *Les Années de persécution. L'Allemagne nazie et les Juifs 1933-1939* [1997], traduit en français par Marie-France de Paloméra, Paris, Seuil, 1997 (rééd. 2008), p. 35-44, 64-66 ; Peter Longerich, *Politik der Vernichtung. Eine Gesamtdarstellung der nationalsozialistischen Judenverfolgung*, Munich, Piper, 1998, p. 26 *sq.* ; du même auteur, *« Nous ne savions pas ». Les Allemands et la Solution finale 1933-1945* [2006], traduit en français par Raymond Clarinard, Paris, Éditions Héloïse d'Ormesson, 2008, p. 71-94 ; du même auteur, *Holocaust: The Nazi Persecution and Muder of the Jews*, Oxford et New York, Oxford University Press, 2010, p. 33-38.

26 Heinrich Wolff, 31 mars 1933. Pour le texte allemand intégral du télégramme, voir Rolf Steininger (éd.), *Der Kampf um Palästina 1924-1939. Berichte der deutschen Generalkonsuln in Jerusalem*, Munich, Olzog Verlag, 2007, p. 178-179 ; cité partiellement par Francis R. Nicosia, *Germany and the Palestine Question 1933-1939*, thèse de doctorat, McGill University, Montréal, 1983, p. 162 ; Klaus Gensicke, *The Mufti of Jerusalem*, *op. cit.*, p. 29. Voir aussi Francis R. Nicosia, *The Third Reich and the Palestine Question*, Austin (Texas), University of Texas Press, 1985, p. 40, 85-86 ; du même auteur, *Zionism and Anti-Semitism in Nazi Germany*, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 2008, p. 83-84 ; Martin Cüppers et Klaus-Michael Mallmann, *Croissant fertile et croix gammée*, *op. cit.*, p. 59.

27 Jeffrey Herf, *Hitler, la propagande et le monde arabe*, *op. cit.*, p. 30.

totale solidarité dans leur combat antijuif et de son admiration pour le caractère antidémocratique du régime nazi, c'est là un événement politique d'importance qui appartient certes à l'histoire, mais qui est en même temps doté d'une valeur de symbole, conduisant, au-delà du travail de mémoire, à s'interroger sur les raisons des boycotteurs, leurs mauvaises raisons et leurs « bonnes raisons ». Le grand mufti, sur la question, jouait le rôle d'un porte-parole d'une partie importante de l'opinion des Arabes palestiniens. Dans un télégramme envoyé de Jérusalem le 20 avril 1933, le consul général Wolff affirme que si les sentiments antijuifs ne sont pas largement répandus dans la population arabe, ils sont bien présents dans les classes sociales supérieures ainsi que chez les intellectuels, qui protestent contre « l'immigration juive, l'achat de terres par les Juifs et le capital juif[28] ». Le boycott d'avril 1933, symbole du commencement de la politique antijuive du régime nazi, devint un thème de propagande des nazis à destination du monde arabo-musulman, avant et pendant la Seconde Guerre mondiale.

À la suite du refus arabe du plan de partage de la Palestine voté par l'Assemblée générale de l'ONU le 29 novembre 1947 – Résolution n° 181 (II)[29] –, on retrouve les Frères musulmans et les groupes armés du grand mufti parmi les combattants engagés dans la guerre civile qui débute le 30 novembre 1947 en Palestine mandataire, avant leur intégration dans les forces des États arabes lors de la Première Guerre israélo-arabe commencée le 15 mai 1948, le lendemain du jour de la création de l'État d'Israël[30]. Fin novembre 1947, l'adoption de la Résolution n° 181 (II) de l'ONU provoque aussitôt l'indignation du Conseil des oulémas de l'université al-Azhar, qui proclame un jihad mondial pour la défense de la Palestine[31]. Le grand mufti envoie son neveu, Abd al Qadir al Husseini, diriger à Jérusalem l'Armée du Jihad. Ces milices palestiniennes organisent des attentats sanglants contre les moyens de transport juifs et lancent des attaques contre des localités ou des quartiers juifs. Le jeune Yasser Arafat, admirateur d'Haj Amin, participe aux combats à Jérusalem[32]. En août 2002, dans une interview donnée au quotidien arabe publié à Londres, *Al Quds*, Arafat célèbre Haj Amin en l'appelant « notre héros », un « héros » que les Occidentaux furent

28 Voir le texte allemand du télégramme *in* Rolf Steininger (éd.), *Der Kampf um Palästina 1924-1939*, *op. cit.*, p. 187 ; cité partiellement *in* Jeffrey Herf, *Hitler, la propagande et le monde arabe*, *op. cit.*, p. 31.
29 Benny Morris, *Victimes*, *op. cit.*, p. 205-210.
30 Voir Benny Morris, *Victimes*, *op. cit.*, p. 205-284 ; du même auteur, *1948: A History of the First Arab-Israeli War*, New Haven (CT) et Londres, Yale University Press, 2008 ; Nathan Weinstock, *Terre promise, trop promise*, *op. cit.*, p. 339-422.
31 *Ibid.*, p. 333.
32 Sur le rôle joué par al Husseini dans la guerre de 1948, voir Efraim Karsh, *Palestine Betrayed*, New Haven (CT) et Londres, Yale University Press, 2010.

incapables d'écarter. Preuve, selon Arafat, que les Palestiniens sont « un peuple puissant ». Et de préciser : « Il y eut nombre de tentatives pour se débarrasser de Haj Amin, qu'ils [les Occidentaux] considéraient comme un allié des nazis. Cependant, il vécut au Caire et participa à la guerre de 1948, et je fus moi-même l'un de ses soldats. » Est ainsi reconnue et assumée la continuité entre le national-islamisme palestinien du grand mufti et le mouvement nationaliste palestinien incarné par Arafat à partir de la fin des années 1960.

Quelques mois plus tôt, dans un discours prononcé lors d'une rencontre avec une délégation des Palestiniens de Hébron, retransmis le 26 janvier 2002 par la chaîne de télévision officielle de l'Autorité palestinienne, Arafat déclarait :

> Oui, frères, avec nos âmes et avec notre sang nous te délivrerons, ô Palestine. […] Allah est grand ! Gloire à Allah et à son prophète ! Jihad, jihad, jihad, jihad, jihad ! […] Nous ne défendons pas la Palestine en tant que Palestiniens. Nous la défendons plutôt au nom de la nation arabe, au nom de la nation islamique[33].

On reconnaît dans ces propos l'indétermination idéologique de la position d'Arafat, oscillant entre l'islamisme jihadiste des Frères musulmans, le nationalisme arabe de type nassérien et le nationalisme palestinien teinté de jihadisme du grand mufti. Toutes ces inspirations idéologiques convergeaient cependant vers un seul et même but : l'éradication d'Israël. Arafat n'a jamais caché que son objectif final était la destruction d'Israël, par-delà les concessions tactiques faites à l'ennemi ou à l'opinion publique mondiale. Dans une interview publiée le 11 février 1980 par le quotidien vénézuélien *El Mundo* (Caracas), Arafat déclarait : « La paix signifie pour nous la destruction d'Israël. Nous préparons une guerre totale, une guerre qui se poursuivra durant des générations. […] La destruction d'Israël est le but de notre combat[34]. » On comprend dès lors pourquoi, dans la charte du Hamas, on rencontre cette affirmation au premier abord surprenante : « Quand l'OLP adoptera l'islam comme guide de vie, nous deviendrons ses soldats. » Il faut certainement entendre : « Quand l'OLP adoptera *explicitement* l'islam… ». La mise en veilleuse de la dimension islamique du nationalisme palestinien n'était qu'une opération tactico-stratégique destinée à offrir à des alliés potentiels, hors

33 Yasser Arafat, cité par *L'Arche*, n° 259, mars 2002, p. 78.
34 Yasser Arafat, cité par Robert S. Wistrich, *Hitler's Apocalypse: Jews and the Nazi Legacy*, New York, St. Martin's Press, 1985, p. 185.

du monde musulman, une image attrayante, celle d'un mouvement de libération « laïque » et « démocratique ».
Arafat, leader de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) de 1967 jusqu'à sa mort en 2004, est souvent présenté comme « le créateur de l'identité palestinienne » et salué comme celui qui l'a « imposée au monde entier », ainsi que le rappelle son biographe d'origine palestinienne, Saïd K. Aburish[35]. Mais il faut aussi rappeler qu'Arafat, né au Caire le 24 août 1929 (et non, selon la légende qu'il a diffusée, à Jérusalem[36]), a reçu le nationalisme palestinien des mains d'al Husseini, qu'il a rencontré à l'âge de dix-sept ans, en 1946. Et que, selon de nombreux indices, le jeune Arafat faisait partie de la mouvance élargie des Frères musulmans (nulle preuve formelle de son appartenance à la confrérie n'a cependant été trouvée). On peut rappeler par exemple qu'Arafat était membre à la fois du Syndicat des étudiants égyptiens et de la Fédération des étudiants palestiniens (dont il fut élu président), double appartenance exceptionnelle à propos de laquelle Aburish esquisse une interprétation :

> Après avoir rejoint la Fédération des étudiants palestiniens, Arafat recommença à travailler directement pour cheik Hassan et le mufti, et il se remit à prêcher la bonne parole du Haut Comité. Affilié aux étudiants égyptiens ou palestiniens, il gardait le même attachement pour les Frères musulmans et, comme ceux-ci défendaient une vision large de l'islam, plus vaste que les seules identités palestiniennes ou égyptiennes, ils représentaient pour Arafat un lien entre les deux parties de lui-même qui auraient pu être cause de conflits intérieurs[37].

Dans le magazine qu'il avait lancé en 1949, *La Voix de la Palestine*, Arafat s'engageait à combattre « l'entité sioniste, le cancer qui nous ronge, l'agent de l'impérialisme », ainsi que ses soutiens occidentaux[38]. Le lexique de base de la propagande « antisioniste », avec sa métaphore biomédicale (Israël – « cancer »), était prêt à l'emploi dès cette époque. On pouvait reconnaître l'héritage rhétorique du grand mufti dans ce discours de combat visant à pathologiser et criminaliser l'ennemi.

35 Saïd K. Aburish, *Yasser Arafat* [1998], traduit en français par Muriel Gilbert, Paris, Éditions Saint-Simon, 2003, p. 489.
36 Légende reprise en écho par de nombreux spécialistes du monde arabe. Voir par exemple Olivier Carré, *Le Mouvement national palestinien*, Paris, Gallimard/Julliard, coll. « Archives », 1977, p. 130 : « Enfant de Jérusalem déplacé vers Gaza au cours de la guerre de 1948… ».
37 Saïd K. Aburish, *Yasser Arafat*, *op. cit.*, p. 39.
38 *Ibid.*, p. 40.

« Al Aqsa en danger » ? Un fantasme devenu slogan

L'importation de l'antisémitisme européen dans le monde arabo-musulman, marqué notamment par la première diffusion des *Protocoles des Sages de Sion* et de sa thématique conspirationniste au Proche-Orient[39], a pris une importance politique à partir du début des années 1920, lorsque des idéologues du panarabisme et du panislamisme ont associé la question palestinienne à la menace indistinctement « juive » et « sioniste » pesant sur les Lieux saints de l'islam. La hantise des Arabes musulmans tourne alors autour de la transformation de la mosquée Al Aqsa en synagogue[40], rumeur qui, depuis le début des années 1920 et sous diverses formulations (par exemple la destruction de la mosquée pour la remplacer par le troisième Temple), n'a cessé de provoquer émeutes, pogroms ou affrontements sanglants. Cette accusation mensongère portée par le slogan « Al Aqsa est en danger », lancé et exploité par le grand mufti de Jérusalem[41], a été à l'origine de la seconde Intifada – dite justement « Intifada Al Aqsa[42] » –, avant de revenir à l'automne 2015 pour justifier une nouvelle vague d'attaques terroristes contre des Israéliens. À la dénonciation de l'« occupation » de Jérusalem (« al Quds » ou « al Qods »), où se trouve le troisième Lieu saint de l'islam, s'ajoute celle de la « judaïsation » de la ville supposée musulmane[43]. La version actualisée du slogan islamiste est désormais « Par le sang on reprendra Al Aqsa », formule mobilisatrice allant de pair avec le cri « Allahou akbar ». L'islamisation de la « cause palestinienne » a atteint un point de non-retour.

39 Yehoshafat Harkabi, *Arab Attitudes to Israel* [1968], traduit en anglais par Misha Louvish [1972], 2e éd., Jérusalem, Israel Universities Press, 1974, p. 229-237, 518 ; Pierre-André Taguieff, *Les Protocoles des Sages de Sion. Faux et usages d'un faux* [1992], Paris, Fayard/Berg International, 2004 (nouvelle édition), p. 165-170, 213-253 ; du même auteur, *La Nouvelle Propagande antijuive*, Paris, PUF, 2010, p. 116 *sq* ; Stefan Wild, « Importierter Antisemitismus ? Die Religion des Islam und die Rezeption der "Protokolle der Weisen von Zion" in der arabischen Welt », *in* Dirk Ansorge (éd.), *Antisemitismus in Europa und in der arabischen Welt*, Paderborn, Bonifatius Verlag, et Francfort, Otto Lembeck Verlag, 2006, p. 201-216 ; Malte Gerbert et Carmen Matussek, « "Selbst wenn sir unser Land verlassen würden ..." Die Adaptation der Protokolle der Weisen von Zion in der arabischen Welt », *in* Wolfgang Benz (éd.), *Jahrbuch für Antisemitismusforschung*, n° 18, Berlin, Metropol Verlag, 2009, p. 67-87 ; Esther Webman, « Adoption of the *Protocols* in the Arab Discourse on the Arab-Israeli Conflict, Zionism, and the Jews », *in* E. Webman (éd.), *The Global Impact of The Protocols of the Elders of Zion: A Century-Old Myth*, Londres et New York, Routledge, 2011, p. 175-195 ; Carmen Matussek, *Der Glaube an eine « jüdische Weltverschwörung ». Die Rezeption der « Protokolle der Weisen von Zion » in der arabischen Welt*, Münster, Lit Verlag, 2012 (2e éd.).

40 Voir Henry Laurens, *La Question de Palestine*, t. II : *1922-1947. Une mission sacrée de civilisation*, Paris, Fayard, 2002, p. 27-28.

41 Voir Nadav Shragai, *The « Al-Aksa Is in Danger » Libel: The Historie of a Lie*, Jerusalem, Jerusalem Center for Public Affairs, 2012 ; http://jcpa.org/text/downloads/the-al-aksa-is-in-danger-libel-the-history-of-a-lie.pdf.

42 Voir Amos Harel et Avi Isacharoff, *La Septième Guerre d'Israël.* Comment *nous avons gagné la guerre contre les Palestiniens et* pourquoi *nous l'avons perdue* [2004], traduit en français par Jean-Luc Allouche, Paris, Hachette Littératures, et Paris-Tel-Aviv, Éditions de l'éclat, 2005 ; P.-A. Taguieff, *La Nouvelle Propagande antijuive*, *op. cit.*, p. 284 *sq.*

43 Voir par exemple Rim al Khatib, « Al Quds au cœur de la Palestine et de la nation : soutien à la résistance maqdissie palestinienne », 30 août 2015, http://www.ism-france.org/analyses/Al-Quds-au-coeur-de-la-Palestine-et-de-la-nation-Soutien-a-la-resistance-maqdissie-palestinienne-N-24-Aout-2015-article-19727.

Cette rumeur persistante d'un complot juif pour détruire l'un des Lieux saints les plus symboliques de l'islam explique la centralité et la récurrence de la question de Jérusalem dans le conflit politico-religieux opposant Juifs et Palestiniens musulmans. Elle présente l'avantage, pour la propagande palestinienne et ses variantes islamistes, de provoquer mécaniquement la sympathie et la solidarité de tous les musulmans, qu'ils soient sunnites ou chiites, et de les conduire à s'engager « sur le chemin du jihad » pour la défense d'Al Aqsa. À l'automne 2015, alors que le Hamas faisait tout pour radicaliser l'« Intifada des couteaux », les dirigeants palestiniens réputés « modérés » n'ont pas hésité à souffler eux-mêmes sur les braises du jihad. Dans ce contexte de guerre civile latente, le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, supposé « modéré » et considéré comme un leader raisonnable par les grandes puissances, a parfaitement exprimé sa vision islamiste de Jérusalem et, plus largement, de l'État palestinien dont il rêve. Il a ainsi déclaré, dans un discours prononcé le 16 septembre 2015 et diffusé sur la chaîne télévisée officielle de l'AP :

> Tout le monde se demande ce que nous devrions faire. Nous frapperons à toutes les portes possibles, afin de faire entendre la voix de Jérusalem. Nous avançons, avec l'aide d'Allah. Nous vous saluons, ainsi que tous les hommes et femmes au *ribat* [sur la ligne de front]. Nous saluons chaque goutte de sang versé pour la cause de Jérusalem. Ce sang est du sang propre et pur, versé au nom d'Allah, avec l'aide d'Allah. Chaque martyr aura sa place au Paradis, et tous les blessés seront récompensés par Allah[44].

Abbas a exprimé aussi sans ambages sa perception négative de la présence juive sur le Mont du Temple (pour lui : l'esplanade des Mosquées), réduite à une forme de souillure ou de pollution, réactivant ainsi un vieux stéréotype antijuif :

> Chers frères, nous sommes tous ici au nom de Jérusalem. Je vous le dis en toute honnêteté, un État palestinien sans Jérusalem n'existera jamais. L'État palestinien doit inclure sa capitale, la noble Jérusalem – avec sa capitale, Jérusalem-Est, qui a été occupée en 1967. Nous n'autorisons aucune de leurs mesures. […] La mosquée Al Aqsa et l'église du Saint-Sépulcre sont nôtres. Elles sont entièrement nôtres,

44 « Le président palestinien Mahmoud Abbas : "Les Juifs n'ont pas le droit de souiller la mosquée Al Aqsa de leurs pieds sales" », 24 septembre 2015, http://www.memri.fr/2015/09/24/le-president-palestinien-mahmoud-abbas-les-juifs-nont-pas-le-droit-de-souiller-la-mosquee-al-aqsa-avec-leurs-pieds-sales/.

> et ils [les Juifs] n'ont pas le droit de les souiller de leurs pieds sales. Nous ne leur permettrons pas de le faire, et nous ferons tout ce qui est possible pour protéger Jérusalem[45].

La vision d'une terre palestinienne sans Juifs, *judenrein*, non « souillée » par la présence juive, est au cœur de l'idéologie islamo-nationaliste des chefs palestiniens, que leurs organisations soient classées comme extrémistes (Hamas, Jihad islamique) ou « modérées » (Fatah).

La centration obsessionnelle sur Al Aqsa s'accompagne de propos pseudo-historiques délirants, relevant d'une nouvelle forme de négationnisme. Le 25 octobre 2015, interviewé sur la chaîne israélienne Arutz 2, l'actuel grand mufti de Jérusalem, Sheikh Muhammad Ahmad Hussein (nommé en juillet 2006 par Mahmoud Abbas), a ainsi déclaré que la mosquée Al-Aqsa était construite sur un site qui existait « il y a trois mille ans, et il y a trente mille ans […] et depuis la création du monde[46] », ajoutant qu'il n'y avait jamais eu de temple juif ni de sanctuaire juif au sommet du Mont du Temple[47]. Et aussi, pour compléter le tableau (occasion de rire malgré tout) : « C'est la mosquée Al Aqsa qu'Adam, la paix soit avec lui, ou lors de son époque, les anges ont construite ».

La « déjudaïsation » de Jérusalem s'inscrit dans cette propagande fondée sur un projet de purification ethnique et religieuse, impliquant l'appel au jihad. La multiplication des attaques palestiniennes contre des Israéliens depuis l'automne 2015 donne à penser qu'une troisième Intifada est sur le point de se déclencher. C'est dans ce contexte que nombre de leaders palestiniens poussent à une radicalisation de l'Intifada commençante. Début mars 2016, Abou Ahmad Fouad, secrétaire général adjoint du FPLP, s'est félicité de l'aide iranienne aux familles des Palestiniens « candidats au martyre » : « Ces capacités et cette aide entraîneront une escalade de l'Intifada. Oui. Et c'est ce que nous voulons. […] Le candidat au martyre doit savoir qu'on s'occupera de sa famille. […] Ce soutien aidera ces gens à continuer le combat et les sacrifices[48]. »

L'attaque terroriste palestinienne qui, suivant le mode opératoire utilisé par les commandos de l'État islamique à Paris (fusillades de civils sur des terrasses

45 *Ibid.* Voir aussi Mahmoud Abbas, cité (partiellement) par l'AFP, « Le président israélien met en garde contre "une guerre de religion" », 7 octobre 2015, http://www.lorientlejour.com/article/948254/le-president-israelien-met-en-garde-contre-une-guerre-de-religion.html.

46 Voir Ilan Ben Zion, « Le mufti de Jérusalem : le mont du Temple n'a jamais abrité de Temple juif », 27 octobre 2015, http://fr.timesofisrael.com/le-mufti-de-jerusalem-le-mont-du-temple-na-jamais-abrite-de-temple-juif/.

47 Pour une mise au point historique, voir Nadav Shragai, « Second Temple-era Mikveh Discovered Under Al Aqsa Mosque », 29 juin 2012, http://www.israelhayom.com/site/newsletter_article.php?id=4890.

48 Abou Ahmad Fouad (FPLP), interview diffusée sur Mayadeen TV le 7 mars 2016 ; http://www.memri.fr/2016/03/20/le-secretaire-general-adjoint-du-fplp-abou-ahmad-fouad-laide-iranienne-menera-a-lescalade-de-lintifada-cest-ce-que-nous-voulons/.

de café), a fait quatre morts et sept blessés israéliens à Tel Aviv le 8 juin 2016 s'est produite dans un contexte où l'opinion palestinienne soutenait massivement ces actes de « résistance » : selon un sondage réalisé par un institut palestinien considéré comme fiable (PSR), 65 % des Palestiniens interrogés (contre 31 %) ont déclaré approuver ces attaques[49]. En France, une jeune militante du Parti des Indigènes de la République (PIR), Aya Ramadan, a publié aussitôt sur son compte Twitter un message célébrant l'action de « résistance » des deux terroristes palestiniens membres du Hamas : « Dignité et fierté ! Bravo aux deux Palestiniens qui ont mené l'opération de résistance à Tel Aviv. #FreePalestine[50]. »
Dans la nuit du 29 au 30 juin 2016, un Palestinien nommé Muhammad Nasser Tarayrah, après s'être introduit par effraction dans la chambre où dormait une jeune fille juive de treize ans, Hallel Yaffa Ariel, l'a assassinée de vingt coups de couteau. L'assassin de l'adolescente a aussitôt été déclaré « martyr » (*shahid*) par le Fatah et l'agence de presse de l'Autorité palestinienne. En vertu de la loi palestinienne, sa famille recevra une allocation mensuelle. La mère du terroriste a déclaré aux médias : « Mon fils est un héros. Il me rend fière. Mon fils est mort en martyr pour défendre Jérusalem et la mosquée Al Aqsa. Gloire à Allah, mon fils a rejoint les autres martyrs avant lui, avec l'aide d'Allah, tous suivront son chemin, tous les jeunes de Palestine. Gloire à Allah[51] ! » Durant l'enterrement de la jeune fille, des voisins arabes ont actionné leurs klaxons et leurs sirènes, et ont tiré pour manifesté leur joie, s'efforçant de perturber la cérémonie. Quelques jours plus tôt, Sultan Abou al Einein, membre du Comité central du Fatah et conseiller de Mahmoud Abbas, avait déclaré : « Partout où vous trouvez un Israélien, égorgez-le » (« Every place you find an Israeli – cut off his head », littéralement : « coupez-lui la tête »[52]). Le 1er juillet 2016, à l'occasion de la Journée mondiale d'al Quds, Abou Obaida, porte-parole de la branche militaire du Hamas (les Brigades Ezzedine al Qassam), a rendu hommage au peuple palestinien qui « a allumé les flammes de l'Intifada et n'a pas oublié son devoir sacré de défendre al Quds et la mosquée Al Aqsa ». Mourir en « martyr » sur la voie du jihad, pour défendre al Quds et la mosquée Al Aqsa, reste l'idéal suprême, partagé par les « extrémistes » du Hamas et les « modérés » du Fatah.

49 Daniel Polisar, « Palestinian Public Opinion Behind Tel Aviv Terror Attack », 10 juin 2016, http://blogs.timesofisrael.com/palestinian-public-opinion-is-behind-tel-aviv-terror-attack/.
50 Cité dans *Marianne* le 9 juin 2016 : http://www.marianne.net/militante-du-parti-indigenes-republique-felicite-les-auteurs-attentat-tel-aviv-100243503.html.
51 Cité par Itamar Marcus et Nan Jacques Zilberdik, 30 juin 2016 : http://www.palwatch.org/main.aspx?fi=157&doc_id=18302.
52 *Donia Al-Watan* (agence de presse indépendante palestinienne), 27 juin 2016 ; cité par Itamar Marcus, 27 juin 2016 : http://www.palwatch.org/main.aspx?fi=157&doc_id=18259.

Dans un message audio diffusé début novembre 2015, le « guide spirituel » d'Al Qaïda, Ayman al Zawahiri, quant à lui, a appelé à l'unité des jihadistes pour « libérer » al Quds, après avoir dénoncé les prétendues attaques répétées des Juifs contre la mosquée « bénie » d'Al Aqsa et célébré comme des « martyrs » les Palestiniens qui « osent poignarder les Juifs ». Tandis que le Hamas, totalement engagé dans la nouvelle « Intifada al Aqsa », annonçait la « mort » de la déclaration Balfour et exigeait des « excuses » de la part de la Grande-Bretagne[53], al Zawahiri a déclaré que la « guerre des couteaux », qui a succédé à la « guerre des pierres », représentait une « nouvelle phase épique du jihad[54] ». Mais la « guerre des couteaux » n'exclut nullement le recours à des massacres de civils israéliens par des hommes armés, comme en témoigne l'attentat commis le 8 juin 2016 à Tel Aviv, ou l'assassinat de la jeune Hallel Yaffa Ariel, le 30 juin 2016, pendant son sommeil.

Il faut rappeler que c'est un disciple de Sayyid Qutb, Abou Moussab al Souri (né en 1958 à Alep), ancien membre des Frères musulmans et ancien compagnon d'armes du Palestinien Abdallah Azzam – « l'imam du jihad » – à Peshawar au moment de la création d'Al Qaida (1988-1989), qui a théorisé le jihad « par le bas » dans son *Appel à la résistance islamique mondiale*, mis en ligne sur Internet en décembre 2004 et janvier 2005. Pour le principal idéologue de la troisième génération du jihad, en lutte contre l'impiété « siono-croisée » (et le grand « complot » qui va avec), la résistance islamique doit rompre avec le mode d'organisation pyramidal illustré par Al Qaida et inciter des cellules clandestines indépendantes à prendre des initiatives jihadistes avec les moyens du bord[55]. Cette stratégie d'un « jihad individuel avec de petites cellules terroristes » a inspiré l'État islamique et ceux qui s'en réclament en Europe. Mais le modèle inspire aussi à l'évidence le nouveau terrorisme palestinien.

Les islamistes radicaux ont intégré depuis longtemps le thème d'accusation d'« Al Aqsa en danger » dans leur discours de propagande pour nourrir un antisionisme radical et démonologique puissamment mobilisateur. À la mobilisation des islamistes et des cercles de leurs sympathisants (des passifs aux complices) s'ajoute la mobilisation de divers milieux politiques, allant

53 Dalit Halevi, « Hamas: Britain Must Apologize for the Balfour Declaration », 3 novembre 2015, http://www.israelnationalnews.com/News/News.aspx/202838#.VjhXHPkvfIU.

54 Thomas Joscelyn, « Al Qaeda Chief Calls for Jihadist Unity to "Liberate Jerusalem" », 2 novembre 2015, http://www.longwarjournal.org/archives/2015/11/al-qaedas-chief-calls-for-unity-to-liberate-jerusalem.php.

55 Voir Brynjar Lia, *Architect of Global Jihad: The Life of al-Qaida Strategist Abu Mus'ab al-Suri*, Londres, Hurst & Company, [2007] 2014 ; Gilles Kepel, *Terreur et Martyre. Relever le défi de civilisation*, Paris, Flammarion, 2008, p. 129-138, 183-193 ; du même auteur (avec Antoine Jardin), *Terreur dans l'Hexagone. Genèse du djihad français*, Paris, Gallimard, 2015, *passim.*

des gauches radicales à la plupart des groupes néofascistes ou néonazis, en faveur de la « cause palestinienne », sur la base d'une diabolisation du « sionisme » et d'Israël.

Cercle vicieux : musulmans nazifiés et nazis islamisés

Des années 1920 aux années 1940, avant la création de l'État d'Israël, la haine des Arabes nationalistes contre les Juifs était d'autant plus grande qu'ils percevaient les Juifs de Palestine comme une population étrangère établie par les Britanniques, qui, à l'époque, étaient perçus comme l'incarnation même de l'impérialisme[56]. L'impardonnable faute de ces derniers avait été la déclaration Balfour du 2 novembre 1917, déclaration prononcée par le ministre britannique des Affaires étrangères, lord Arthur James Balfour, « de sympathie à l'égard des aspirations juives sionistes » (*declaration of sympathy with Jewish Zionist aspirations*), qui, réitérée le 11 janvier 1923 après que la charte du mandat avait été ratifiée par le Conseil de la SDN (24 juillet 1922)[57], précisait que « le gouvernement de Sa Majesté envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif[58] ». À l'occupation britannique s'ajoutait donc, aux yeux des militants du panarabisme et du panislamisme, la légitimité accordée par la déclaration Balfour à la création d'un « foyer national » juif sur une terre jugée arabe et musulmane. Dès 1919-1920, la cause de la Palestine était considérée par les leaders nationalistes et religieux arabes comme non négociable. Elle demeura une cause absolue échappant aux compromis ou aux « solutions intermédiaires ». Les nationalistes arabes ne cessèrent de demander l'abrogation de la déclaration Balfour. En témoigne la déclaration adoptée par le Ve congrès palestinien, ouvert le 20 août 1922 à Naplouse, qui atteste la montée en puissance du clan Husseini (Muza Kazim, Jamal et Haj Amin, notamment) :

> Nous, les députés du peuple arabe palestinien au cinquième congrès arabe palestinien tenu à Naplouse, nous engageons devant Dieu, l'histoire et la nation [*oumma*] à poursuivre notre action par tous les

56 Voir Lukasz Hirszowicz, *The Third Reich and the Arab East*, *op. cit.*
57 Voir Jean-Pierre Alem, *La Déclaration Balfour. Aux sources de l'État d'Israël*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1982, p. 134-139 ; Henry Laurens, *La Question de Palestine*, t. II : *1922-1947*, *op. cit.*, p. 25-28 (qui indique la date erronée du 22 juillet 1922).
58 Voir Jean-Pierre Alem, *La Déclaration Balfour*, *op. cit.*, p. 51 *sq.*

moyens légaux pour l'obtention de l'indépendance de notre pays, la réalisation de l'unité arabe, et nous n'accepterons pas le Foyer national juif et l'émigration juive[59].

Hassan al Banna et Haj Amin al Husseini, compagnons d'armes

La question palestinienne excluait les demi-solutions et imposait aux musulmans l'engagement dans le jihad contre les Juifs et les Britanniques, ainsi que le précisera le cofondateur et leader des Frères musulmans, Hassan al Banna. Ce dernier ne mâchait pas ses mots lorsqu'il incitait ses partisans, dans les années 1930, à la haine contre les Anglais : « Toi l'Égyptien ! Toi l'Égyptienne ! Toi l'Oriental ! Toi l'Orientale ! Enseignez à vos enfants combien, depuis leur jeune enfance, ils doivent haïr, abhorrer et maudire l'impérialisme britannique […]. Comportez-vous de manière à ce que les Anglais soient face à des cœurs qui les haïssent, des langues qui les maudissent et des mains qui les égorgent[60]. » Après la Seconde Guerre mondiale, le combat se poursuivit sur les mêmes bases contre l'occupation britannique et l'« invasion » sioniste. Le politologue égyptien Ibrahim al Bayumi, proche des Frères, rappelle qu'al Banna, dès le début des années 1930, considère l'engagement en faveur de la cause palestinienne « comme une obligation qu'impose la fraternité islamique, tout comme elle impose la guerre sainte, puisqu'elles sont toutes deux parmi les plus importants points d'appui de la pensée politique islamique qui commande les relations internes entre musulmans et leurs relations avec les pays et les forces non islamiques[61] ».

En mars 1935, marquant l'importance qu'il attachait à la question palestinienne, Hassan al Banna envoie en Palestine son propre frère, 'Abd al Rahman, pour rencontrer Haj Amin al Husseini en tant que grand mufti de Jérusalem et président du Conseil musulman suprême[62]. La question palestinienne était abordée dans une perspective manichéenne assumée : au Mal absolu (l'« occupation sioniste ») était opposé le Bien absolu (la lutte de « libération » des Palestiniens sous conduite islamiste). Cette vision interdisait la recherche de solutions intermédiaires et la formation de compromis[63]. Conclusion logique : en octobre 1947, al Banna donna l'ordre aux cellules des Frères musulmans de se préparer au jihad en Palestine[64]. Le 20 octobre,

59 Cité par Henry Laurens, *La Question de Palestine*, t. II : *1922-1947*, *op. cit.*, p. 31.
60 Hassan al Banna, cité par Amr Elshobaki, *Les Frères musulmans des origines à nos jours*, *op. cit.*, p. 61-62.
61 Ghanim Ibrahim al Bayumi, *La Pensée politique chez l'imam Hassan al-Banna*, Le Caire, 1992, p. 473 (en arabe) ; cité par Amr Elshobaki, *Les Frères musulmans des origines à nos jours*, *op. cit.*, p. 59.
62 Richard P. Mitchell, *The Society of the Muslim Brothers*, *op. cit.*, [1993], p. 55.
63 Amr Elshobaki, *Les Frères musulmans des origines à nos jours*, *op. cit.*, p. 58-60.
64 Richard P. Mitchell, *The Society of the Muslim Brothers*, *op. cit.*, p. 56.

la première brigade se dirigea vers le champ de bataille. Si la mobilisation de cette brigade fut si rapide, c'est parce que ses membres avaient suivi un entraînement dans les groupes de culture physique et ceux, paramilitaires, de l'« appareil secret » (ou « organisation spéciale ») des Frères[65]. Après l'annonce de la partition en novembre 1947, al Banna et d'autres dignitaires musulmans mirent en place le « Comité de la Vallée du Nil » afin d'organiser des collectes d'argent et d'armes pour les volontaires qui s'engageaient à l'appel de « Sauvez la Palestine ! »[66].

La haine antijuive fut attisée avec méthode et acharnement par le grand mufti de Jérusalem, Haj Amin al Husseini, leader arabo-musulman ayant déclaré la guerre aux Juifs dès la fin des années 1920 et dont l'action a été décisive dans la formation du nationalisme palestinien, toutes tendances confondues. Nommé mufti de Jérusalem en avril 1921 par le haut-commissaire britannique Herbert Samuel[67], al Husseini devient l'année suivante président du Conseil musulman suprême (constitué en janvier 1922[68]), qu'on peut considérer comme le « principal vecteur du nationalisme palestinien naissant[69] ». Cette présidence a fait d'al Husseini « le leader incontesté des musumans de Palestine[70] ». Organisateur d'émeutes et de pogroms en août 1929[71] et dans les années 1936-1939[72], décidé à lancer le jihad contre les Juifs et admirateur déclaré de Hitler (depuis mars 1933[73]), al Husseini voyait dans l'alliance avec les nazis le seul moyen d'en finir avec l'emprise britannique et la présence juive au Proche-Orient. C'est pourquoi, que la plupart des Arabes de Palestine considéraient comme leur chef légitime, il se mit au service de la propagande nazie, incitant les Arabes et plus largement les musulmans à

65 *Ibid.* ; Amr Elshobaki, *Les Frères musulmans des origines à nos jours*, *op. cit.*, p. 60.

66 Voir Richard P. Mitchell, *The Society of the Muslim Brothers*, *op. cit.*, p. 56 ; Amr Elshobaki, *Les Frères musulmans des origines à nos jours*, *op. cit.*, p. 60 ; Matthias Küntzel, « The Aftershock of the Nazi War against the Jews, 1947/1948 », *Jewish Political Studies Review*, 26 (3-4), 2016 ; http://www.matthiaskuentzel.de/contents/the-aftershock-of-the-nazi-war-against-the-jews-19471948.

67 Voir Zvi Elpeleg, *The Grand Mufti: Haj Amin al-Hussaini, Founder of the Palestinian National Movement*, traduit en anglais par David Harvey, Londres, Frank Cass and Co., 1993 ; réédité par Shmuel Himelstein, Londres et New York, Routledge, 2007, p. 7-10 ; Gudrun Krämer, *A History of Palestine*, *op. cit.*, [2008], p. 220 ; Klaus Gensicke, *The Mufti of Jerusalem*, *op. cit.*, p. 11-12.

68 Zvi Elpeleg, *The Grand Mufti*, *op. cit.*, p. 10-15 ; Gudrun Krämer, *A History of Palestine*, *op. cit.*, p. 220-223 ; Klaus Gensicke, *The Mufti of Jerusalem*, *op. cit.*, p. 12-14.

69 Élie Barnavi, « "Bordure protectrice" : la logique d'une moderne guerre de Cent Ans », *Le Débat*, n° 182, novembre-décembre 2014, p. 69.

70 Benny Morris, *Victimes. Histoire revisitée du conflit arabo-sioniste*, *op cit.*, p. 120.

71 Voir Zvi Elpeleg, *The Grand Mufti*, *op. cit.*, p. 21 *sq* ; Benny Morris, *Victimes*, *op. cit.*, p. 128-135 ; Jennie Lebel, *The Mufti of Jerusalem: Haj-Amin el-Husseini and National-Socialism*, *op. cit.*, p. 25-26 ; Klaus Gensicke, *The Mufti of Jerusalem*, *op. cit.*, p. 15 (cent trente-trois Juifs tués, deux cent trente-neuf sévèrement blessés). Sur les pogroms commis par les « soldats du mufti » à Hébron et à Safed en août 1929, voir le terrifiant récit qu'en fait Albert Londres quelques mois plus tard, dans une série d'articles du *Petit Parisien* publiés en un volume séparé chez Albin Michel en 1930 sous le titre *Le Juif errant est arrivé*, chap. 24 : « Les soldats du Grand Mufti » ; rééd., Paris, Le Serpent à Plumes, 2000, p. 247-256.

72 Voir Zvi Elpeleg, *The Grand Mufti*, *op. cit.*, p. 41-50 ; Benny Morris, *Victimes*, *op. cit.*, p. 147 *sq* ; Klaus Gensicke, *The Mufti of Jerusalem*, *op. cit.*, p. 17 *sq.*

73 Voir *ibid.*, p. 28-29 ; Jeffrey Herf, *Hitler, la propagande et le monde arabe*, *op. cit.*, p. 30-31.

s'engager du côté de l'Axe durant la Seconde Guerre mondiale. Après s'être installé à Berlin en novembre 1941, il s'est employé à donner l'exemple d'une collaboration arabo-musulmane active à la guerre nazie contre les Juifs[74]. Outre ses activités de propagandiste pronazi sur les ondes, le grand mufti est ainsi intervenu personnellement dans la création par Himmler, en février 1943, de la division de Waffen-SS « Handschar », composée principalement de musulmans bosniaques[75].

En janvier 1944, al Husseini fit une visite de trois jours en Bosnie pour galvaniser les combattants musulmans croates de la division de Waffen-SS « Handschar » (environ vingt mille hommes à la fin de 1943). Il fit à cette occasion un discours dont il reprit les éléments le 21 janvier 1944, au cours de son émission retransmise par les radios nazies. Le mufti pronazi, réaffirmant que la « juiverie mondiale » était le « principal ennemi de l'islam », y pointa et célébra une fois de plus les convergences de vues et les intérêts communs entre « les musulmans » et les nazis :

> Le Reich mène le combat contre les mêmes ennemis que les nôtres, ceux qui ont spolié les musulmans de leurs pays et anéanti leur foi religieuse en Asie, en Afrique et en Europe. L'Allemagne est la seule grande puissance à n'avoir jamais attaqué un pays musulman. L'Allemagne nationale-socialiste lutte contre la juiverie mondiale. Comme dit le Coran : « Tu apprendras que les Juifs sont les pires ennemis des musulmans. » Les principes de l'islam et ceux du nazisme présentent de remarquables ressemblances, en particulier dans l'affirmation de la valeur du combat et de la fraternité d'armes, dans la prééminence du rôle du chef, dans l'idéal de l'ordre, dans la haute valorisation du travail. Voilà ce qui rapproche étroitement nos visions du monde et facilite la coopération. Je suis heureux de voir, dans cette division [de Waffen-SS composée de musulmans], l'expression visible et la mise en pratique de nos deux visions du monde[76].

74 Maurice [Moshe] Pearlman, *Mufti of Jerusalem: The Story of Haj Amin el Husseini*, Londres, Victor Gollancz, 1947, p. 41-74 ; Lukasz Hirszowicz, *The Third Reich and the Arab East*, *op. cit.*, p. 251-268, 285 *sq*, 311 *sq* ; David G. Dalin et John F. Rothmann, *Icon of Evil: Hitler's Mufti and the Rise of Radical Islam*, New York, Random House, 2008, p. 39-78 ; Jeffrey Herf, « Haj Amin al-Husseini, the Nazis and the Holocaust: The Origins, Nature and Aftereffects of Collaboration », *Jewish Political Studies Review*, 26 (3-4), 2016 ; http://jcpa.org/article/haj-amin-al-husseini-the-nazis-and-the-holocaust-the-origins-nature-and-aftereffects-of-collaboration/.

75 Voir George Lepre, *Himmler's Bosnian Division: The Waffen-SS Handschar Division 1943-1945*, Atgen, PA, Schiffer Publishing, 1997 ; Amandine Rochas, *La Handschar. Histoire d'une division de Waffen-SS bosniaque*, préface de Jean-William Dereymez, Paris, L'Harmattan, 2007.

76 Haj Amin al Husseini, 21 janvier 1944 ; cité par Maurice Pearlman, *Mufti of Jerusalem*, *op. cit.*, p. 64 ; Joseph B. Schechtman, *The Mufti and the Fuehrer*, *op. cit.*, p. 139-140. Voir aussi Richard Bonney, *Jihad: From Qur'an to Bin Laden*, *op. cit.*, p. 275-276 ; David G. Dalin et John F. Rothmann, *Icon of Evil*, *op. cit.*, p. 57-58.

Cette seule déclaration suffirait à réfuter la thèse de ceux qui, visant à réduire l'engagement pronazi d'al Husseini à une action tactico-stratégique ou à l'expression d'un simple opportunisme, nient la convergence idéologique de l'islamisme et du nazisme. Le 1er mars 1944, dans son émission retransmise par la radio nazie de Berlin, al Husseini, désireux d'étendre au Moyen-Orient les exterminations de masse conduites par les nazis, incitait les Arabes au meurtre des Juifs au nom d'Allah : « Arabes, levez-vous comme des hommes et combattez pour vos droits sacrés. Tuez les Juifs partout où vous les trouvez. Cela plaît à Dieu, à l'histoire et à la religion. Cela sauve votre honneur. Dieu est avec vous[77]. » Quelques mois plus tard, dans une lettre datée du 3 octobre 1944 adressée à Himmler, qu'il assurait de sa « plus haute estime », al Husseini proposait au Reichsführer SS de mettre à sa disposition une légion de volontaires arabes et musulmans pour combattre à la fois les Britanniques et les Juifs[78]. L'une des principales conséquences de cette politique d'alliance entre le nazisme et le monde arabo-musulman aura été la « convergence de l'antisémitisme et de l'antisionisme dans le régime nazi » durant la Seconde Guerre mondiale[79].

Depuis le début des années 1930, Hassan al Banna avait entretenu des « relations cordiales » avec le grand mufti et fait, comme ce dernier, de la cause palestinienne « l'un des thèmes centraux de sa propagande politique[80] ». Après la Seconde Guerre mondiale, la guerre contre les « sionistes » va rapprocher plus encore les deux leaders musulmans. En 1945, al Banna envoie l'un de ses hommes de confiance, Saïd Ramadan (1926-1995), qui deviendra l'année suivante son secrétaire personnel, implanter l'organisation des Frères musulmans en Palestine et en Transjordanie. Ramadan crée la branche de Jérusalem des Frères en octobre 1945. C'est à cette occasion que « les Frères s'allient aux Husseini, qui leur ouvrent tout leur réseau religieux[81] ». En 1948, le grand mufti fait appel à al Banna pour enrôler des soldats qui se battraient en Palestine contre les Juifs qui, selon lui, allaient « s'emparer des terres palestiniennes

77 Haj Amin al Husseini, 1er mars 1944, cité par Maurice Pearlman, *Mufti of Jerusalem*, *op. cit.*, p. 51. Voir aussi Zvi Elpeleg, *The Grand Mufti*, *op. cit.*, p. 179 ; Joseph B. Schechtman, *The Mufti and the Fuehrer*, *op. cit.*, p. 150-151.

78 Lettre d'al Husseini intégralement traduite *in* Joseph B. Schechtman, *The Mufti and the Fuehrer*, *op. cit.*, p. 309 ; texte original allemand *in* Gerhard Höpp (éd.), *Mufti-Papiere. Briefe, Memoranden, Reden und Aufrufe Amin al-Husainis aus dem Exil, 1940-1945*, Berlin, Klaus Schwarz Verlag, 2004, p. 218. Voir aussi Jeffrey Herf, *L'Ennemi juif. La propagande nazie, 1939-1945*, traduit en français par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Mémorial de la Shoah/Calmann-Lévy, 2011 (2006 pour l'édition originale), p. 221-222 ; Klaus Gensicke, *The Mufti of Jerusalem*, *op. cit.*, p. 150.

79 Voir Jeffrey Herf, « Convergence: The Classic Case. Nazi Germany, Anti-Semitism and Anti-Zionism during World War II », *The Journal of Israeli History*, 25 (1), mars 2006, p. 63-83, ici p. 66-79.

80 Henry Laurens, *La Question de Palestine*, t. II : *1922-1947*, *op. cit.*, p. 535.

81 *Ibid.*

et redoubler de crauté envers les musulmans[82] ». Al Banna confie la direction de l'opération à Ramadan, « l'une des étoiles montantes[83] » des Frères musulmans. En mai 1948, ce dernier participe ainsi aux combats contre les Juifs en Palestine aux côtés d'Abdel-Kader al Husseini, neveu du grand mufti. Après l'assassinat d'al Banna (le 12 février 1949), Ramadan – désormais en exil – et le grand mufti participent à l'organisation en 1951 du Congrès musulman mondial à Karachi, au Pakistan. Ramadan en est l'un des trois secrétaires élus. En 1952, il rencontre Sayyid Qutb, dont il partage la plupart des positions. Il prend part ensuite, aux côtés de al Husseini, à l'organisation du Congrès islamique général de Jérusalem tenu en 1953[84]. Il en est le secrétaire général. C'est au cours de ce congrès que Navvab Safavi érige le jihad contre « l'entité sioniste » en priorité du monde musulman[85]. En 1961, Ramadan fonde le Centre islamique de Genève, d'abord financé par l'Arabie saoudite. En mai 1962, à La Mecque, il participe à la création de la Ligue islamique mondiale, appelée à devenir le principal organe du panislamisme. Il rédige une partie des statuts de la Ligue et prend la tête de la faction « néo-salafiya » qui, composée pour l'essentiel de Frères musulmans, veut politiser plus explicitement la Ligue, en particulier en attaquant Israël[86]. En ce sens, Ramadan peut être considéré non seulement comme l'héritier d'al Banna, son beau-père, mais aussi comme l'ancien compagnon d'armes et le continuateur d'al Husseini.

Après avoir quitté l'Allemagne le 7 mai 1945 pour atterrir à Berne, le criminel de guerre al Husseini fut aussitôt remis par les autorités suisses à la première armée française. À la mi-mai 1945, il fut transféré en France pour y être assigné à résidence avec ses deux secrétaires, bénéficiant du statut de réfugié politique, dans une villa confortable de la banlieue parisienne placée sous surveillance policière (destinée à protéger d'un enlèvement ou d'un attentat l'ancien collaborateur des nazis dont les Britanniques et les Yougoslaves

82 Haj Amin al Husseini à Hassan al Banna, 1948 ; témoignage de Farid Abdel Khalek (lui-même alors membre de la direction des Frères), cité par Ian Johnson, *A Mosque in Munich: Nazis, the CIA, and the Rise of the Muslim Brotherhood in the West*, Boston et New York, Houghton Mifflin Harcourt, 2010 ; rééd., Mariner Books, 2011, p. 113 ; paru en français sous le titre *Une Mosquée à Munich. Les nazis, la CIA et la montée des Frères musulmans en Occident*, traduit par Marie Boudewyn, Paris, Jean-Claude Lattès, 2011, p. 164.

83 Ian Johnson, *A Mosque in Munich*, *op. cit.*, p. 113 ; en français, p. 164.

84 Sur le rôle joué par Saïd Ramadan par la suite, qu'il s'agisse de ses activités « antisionistes » ou de sa participation à la lutte anticommuniste conduite par la CIA et les services secrets allemands visant à instrumentaliser les musulmans contre les Soviétiques (nébuleuse dans laquelle l'ancien nazi Gerhard von Mende, spécialiste du monde musulman lié au grand mufti, avait repris du service), voir Ian Johnson, *A Mosque in Munich*, *op. cit.* La stratégie des Frères musulmans ayant pour objectif de s'assurer la domination de l'islam en Europe, Ramadan se montrera dans cette tâche l'un des plus efficaces leaders islamistes parmi ceux qui étaient soutenus par les Américains. Voir Daniel Pipes, « Comment les islamistes sont parvenus à dominer l'Islam européen » (adaptation française par Johan Bourlard), 25 mai 2010, http://fr.danielpipes.org/8419/islamistes-dominer-islam-europeen.

85 Michaël Prazan, *Frères musulmans. Enquête sur la dernière idéologie totalitaire*, Paris, Grasset, 2014, p. 227.

86 Ian Johnson, *A Mosque in Munich*, *op. cit.*, p. 162 ; en français, p. 226.

demandaient l'extradition). Il échappa ainsi au procès qu'il méritait. Un an plus tard, le 29 mai 1946, al Husseini réussit, grâce à la bienveillance voire à la complicité des autorités françaises soumises à la pression des pays arabes, à s'enfuir en Égypte[87]. Le 11 juin 1946, Hassan al Banna, en tant que guide spirituel des Frères musulmans, lui souhaite la bienvenue :

> Les cœurs des Arabes ont palpité de joie en apprenant que le mufti avait réussi à rejoindre un pays arabe. La nouvelle a fait l'effet d'un coup de tonnerre aux oreilles de certains tyrans américains, britanniques et juifs. Le lion est enfin libre et écumera la jungle arabe pour en chasser tous les loups. […] Le mufti est la Palestine, et la Palestine est le mufti. […] Quel héros, quel miracle que cet homme. […] Oui, ce héros qui a défié un empire et a combattu le sionisme, avec l'aide de Hitler et de l'Allemagne. L'Allemagne et Hitler ont disparu, mais Amin el Husseini continuera le combat[88].

Le 20 juin 1946, le journal des Frères musulmans salue avec enthousiasme l'arrivée du grand mufti au Caire : « Le héros arabe et symbole du jihad, de la patience et de la lutte se trouve ici en Égypte. […] Il nous conduira dans le combat et le jihad. […] Nous, ici, nous serons ses soldats et nous ne cesserons pas de combattre pour toi jusqu'à ce que tu te débarrasses du sionisme[89]. »

Johann von Leers, antijuif radical

On sait combien d'anciens nazis ayant trouvé refuge dans les pays arabo-musulmans, dans les années 1950 et 1960, se sont convertis à l'islam, pensant ainsi continuer leur combat contre les démocraties ploutocratiques et la « finance internationale » censée être aux mains des Juifs (et, désormais, des « sionistes »). Ce fut le cas de Louis [Ludwig] Heiden, ancien membre de l'Office central de sécurité du Reich et collaborateur du Weltdienst (Service mondial, une agence antisémite nazie[90]), qui arriva en Égypte vers

87 Voir Philip Mattar, *The Mufti of Jerusalem*, *op. cit.*, p. 108-110 ; Abd al Fattah Muhammad el Awaisi, *The Muslim Brothers and the Palestine Question*, *op. cit.*, p. 187-191 ; Jennie Lebel, *The Mufti of Jerusalem*, *op. cit.*, p. 272-276 ; Jeffrey Herf, *Hitler, la propagande et le monde arabe*, *op. cit.*, p. 263, 271-272 ; Klaus Gensicke, *The Mufti of Jerusalem*, *op. cit.*, p. 181-182.

88 Cité par Jeffrey Herf, *Hitler, la propagande et le monde arabe*, *op. cit.*, p. 274-275.

89 *Ibid.*, p. 273. Sur la notion de jihad chez Hassan al Banna, voir Abd al Fattah Muhammad el Awaisi, *The Muslim Brothers*, *op. cit.*, p. 10-16.

90 Le Weltdienst, créé officiellement le 1er septembre 1933 et devenu opérationnel le 1er décembre de la même année, était une organisation nazie spécialisée dans la propagande antijuive, basée à Erfurt et dirigée par le lieutenant-colonel Ulrich Fleischhauer, disciple de Theodor Fritsch (1852-1933). Sa raison d'être, selon Fleischhauer, était « d'opposer – *pour la première fois au monde* – à l'internationale des Juifs celle des judéologues »

1950, se convertit à l'islam et prit le nom de Louis al Haj, pour travailler à la propagande « antisioniste » du régime nassérien. Il publiera notamment, en 1963, une traduction en arabe de *Mein Kampf*[91]. Quelques autres exemples : arrivé en Égypte dès 1949, Wilhelm Böckler, ancien SS Untersturmführer, se convertit à l'islam, prit le nom d'Abd el Karim et travailla au département « Israël » du Bureau d'informations ; l'ancien SS Untersturmführer Wilhelm Boerner, ex-gardien du camp de Mauthausen, devint Ali Ben Keshir, reprit du service au ministère de l'Intérieur égyptien, et fut notamment instructeur du Front de libération de la Palestine ; Erich Altern, ancien chef régional du SD (affaires juives en Galicie), devint Ali Bella après sa conversion à l'islam, et fut instructeur de combattants palestiniens ; l'ancien SS Gruppenführer Aloïs Moser se convertit à l'islam et occupa un poste d'instructeur des mouvements paramilitaires de jeunesse au Caire ; Heinrich Sellmann, ancien chef de la Gestapo à Ulm, devint Hassan Souleiman après sa conversion, et, rattaché au ministère de l'Information au Caire, travailla pour les Services spéciaux égyptiens (contre-espionnage) ; Leopold Gleim, ancien commandant de la garde du corps de Hitler et chef du SD à Varsovie, se fit connaître comme le lieutenant-colonel Ali al Nashar, chargé des détenus politiques sur la mer Rouge, et s'employa à former les cadres des services de la sécurité d'État égyptienne[92].

Mais c'est l'itinéraire de Johann von Leers (1902-1965), antisémite fanatique, qui illustre le mieux la logique de la transformation d'un idéologue et propagandiste nazi en un expert de la lutte antisioniste, après sa conversion à l'islam[93]. Jusqu'à sa mort, Johann von Leers, né le 25 janvier 1902 dans

---

(« Amis du Service Mondial ! », *Service Mondial*, 1er et 15 septembre 1938). Le Weltdienst éditait un bulletin en plusieurs langues (jusqu'à 19) et organisait chaque année une conférence antisémite internationale. Voir Magnus Brechtken, *« Madagaskar für die Juden ». Antisemitische Idee und politische Praxis 1885-1945*, Munich, Oldenbourg Verlag, 1997 ; 2e éd., 1998, p. 43-61, 68-74.

91 Voir Kurt P. Tauber, *Beyond Eagle and Swastika: German Nationalism since 1945*, Middletown (CT), Wesleyan University Press, 1967, vol. II, p. 1115 ; Roger Faligot et Rémi Kauffer, *Le Croissant et la Croix gammée*, *op. cit.*, p. 165-167 ; Martin A. Lee, *The Beast Reawakens: Fascism's Resurgence from Hitler's Spymasters to Todays's Neo-Nazi Groups and Right-Wing Extremists*, New York et Londres, Routledge, 2000 (1re édition : 1997), p. 129 ; Sean O'Neill et John Steele, « *Mein Kampf* for Sale, in Arabic », *Daily Telegraph*, 19 mars 2002, http://www.telegraph.co.uk/news/uknews/1388161/Mein-Kampf-for-sale-in-Arabic.html ; Youssef Aboul-Enein et Basil Aboul-Enein, *The Secret War for the Middle East*, *op. cit.*, p. 16 ; Barry Rubin et Wolfgang G. Schwanitz, *Nazis, Islamists, and the Making of the Modern Middle East*, *op. cit.*, p. 120.

92 Pour un inventaire plus étendu, voir Kurt P. Tauber, *Beyond Eagle and Swastika*, *op. cit.*, vol. II, p. 1115 ; Roger Faligot et Rémi Kauffer, *Le Croissant et la Croix gammée*, *op. cit.*, p. 165-167 ; Edwin Black, *The Farhud*, *op. cit.*, p. 353-354.

93 Sur Johann von Leers, voir Gregory Paul Wegner, « "A Propagandist of Extermination": Johann von Leers and the Anti-Semitic Formation of Children in Nazi Germany », *Paedagogica Historica*, 43 (3), juin 2007, p. 299-325 ; Martin Finkenberger, « Johann von Leers und die "faschistische Internationale" der fünfziger und sechziger Jahre in Argentinien und Ägypten », *Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, 59 (6), 2011, p. 522-543, http://www.geschkult.fu-berlin.de/e/fmi/mitglieder/puschner_uwe/projekte/doktoranden/MF1.pdf ; du même auteur, « Der völkische Antisemit Johann von Leers in den religionspolitischen Auseinandersetzungen 1933/34 », *in* Uwe Puschner et Clemens Vollnhals (éd.), *Die völkisch-religiöse Bewegung im Nationalsozialismus. Eine Beziehungs- und Konfliktgeschichte*, Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 2012, p. 375-398 ; du même auteur, « Johann von Leers (1902-1965) : NS-Propagandist und "internationaler" Antisemit. Biografische Korrekturen »,

un village d'Allemagne, fut un admirateur sincère et inconditionnel d'Adolf Hitler, un partisan résolu du racisme comme théorie et comme pratique, un adepte enthousiaste du culte de la « race nordique » ainsi qu'un ennemi déclaré et implacable des Juifs. Comme le note Marco Sennholz dans sa biographie de Leers, ce dernier « trouva l'essentiel de son inspiration dans les écrits de Theodor Fritsch[94] », l'idéologue *völkisch* que Hitler appelait affectueusement le « vieux maître de l'antisémitisme allemand[95] », l'auteur du *Manuel de la question juive*, où, en 1934[96], Leers publie une contribution[97]. En 1957, il montre qu'il n'a pas oublié Fritsch, qu'il célèbre comme un « vieux maître d'armes[98] » dans la lutte contre les Juifs. Leers n'a cessé, de la fin des années 1920 à sa mort au Caire le 5 mars 1965, de présenter les Juifs comme des êtres totalement étrangers à l'humanité véritable, les assimilant selon les circonstances à des « sous-hommes » méprisables et répugnants ou à des créatures sataniques aux pulsions criminelles, hautement redoutables.

Au cours des années 1930, Leers publie nombre d'articles dans diverses revues racistes, qu'il s'agisse de la revue mensuelle de Richard Walther Darré, *Odal. Monatsschrift für Blut und Boden*[99], d'une revue mensuelle qu'il lance lui-même en 1933, *Nordische Welt. Zeitschrift*

Journal for Intelligence, Propaganda and Security Studies, 6 (1), 2012, p. 118-138 ; du même auteur, « Johann von Leers as Part of an International Network of Postwar Fascism », *in* Nicola Kristin Karcher et Anders G. Kjøstvedt (éd.), *Movements and Ideas of the Extreme Right in Europe: Positions and Continuities*, Francfort et New York, Peter Lang, 2012, p. 141-162 ; Marco Sennholz, *Johann von Leers. Ein Propagandist des Nationalsozialismus*, Berlin-Brandenburg, be.bra wissenschaft verlag, 2013. Voir aussi Kurt P. Tauber, *Beyond Eagle and Swastika*, *op. cit.*, vol. I, p. 242-243, et vol. II, p. 1112-1115, 1269 ; Roger Faligot et Rémi Kauffer, *Le Croissant et la Croix gammée*, *op. cit.*, p. 46, 162-163, 230 ; Nicholas Goodrick-Clarke, *Hitler's Priestess: Savitri Devi, the Hindu-Aryan Myth, and Neo-Nazism*, New York et Londres, New York University Press, 1998, p. 176-179 ; Kevin Coogan, *Dreamer of the Day: Francis Parker Yockey and the Postwar Fascist International*, Brooklyn (NY), Autonomedia, 1999, p. 274-277, 282-283, 365, 382, 386, 388, 557, 601 ; Pierre-André Taguieff, *La Judéophobie des Modernes*, *op. cit.*, p. 288-294.

94 Marco Sennholz, *Johann von Leers*, *op. cit.*, p. 352. Theodor Fritsch s'est rendu célèbre par son anthologie de textes antijuifs intitulée *Antisemiten-Katechismus* [« Catéchisme des antisémites »], Leipzig, Herrmann Beyer Verlag, 1887. L'ouvrage fut réédité en 1907 sous le titre *Handbuch der Judenfrage* [« Manuel de la question juive »] (Leipzig, Hammer-Verlag), et fit l'objet de nombreuses rééditions, y compris sous le Troisième Reich. Sur Fritsch, voir Serge Tabary, *Theodor Fritsch (1852-1933). Le « Vieux Maître » de l'antisémitisme allemand et la diffusion de l'idée « völkisch »*, thèse de doctorat N.R., université de Strasbourg III, 1998, 2 vol. ; *id.*, « FRITSCH Theodor, 1852-1933 », *in* Pierre-André Taguieff (dir.), *Dictionnaire historique et critique du racisme*, Paris, PUF, 2013, p. 700-702.

95 Adolf Hitler, cité par Serge Tabary, « Theodor Fritsch (1852-1933), le "Vieux Maître" de l'antisémitisme allemand », *Revue d'Allemagne*, 30 (1), janvier-mars 1998, p. 89-100.

96 Date de la première édition postume de l'ouvrage.

97 Johann von Leers, « Die antisemitische Abwehrbewegung », *in* Theodor Fritsch, *Handbuch der Judenfrage. Die wichtigsten Tatsachen zur Beurteilung des jüdischen Volkes*, 36e édition, Leipzig, Hammer Verlag, 1934, p. 503-420.

98 Johann von Leers, « Theodor Fritsch der alte Waffenmeister », *Der Weg*, 11 (9), septembre 1957, p. 592-598.

99 Voir Andrea D'Onofrio, *Ruralismo e storia nel Terzo Reich. Il caso « Odal »*, Naples, Liguori Editore, 1997 ; Bernard Mees, « Hitler and *Germanentum* », *Journal of Contemporary History*, 39 (2), 2004, p. 255-270. Ce n'est pas par hasard que Leers a intitulé sa somme publiée dans la maison d'édition dirigée par Darré : *Odal. Das Lebensgesetz eines ewigen Deutschland* (Goslar, Blut und Boden Verlag, 1935, 736 pages ; 2e édition augmentée, 1936, 759 pages ; 3e édition, 1939 ; réédité en fac-similé, Struckum, Verlag für ganzheitliche Forschung und Kultur, 1991). Il y expose les thèses darréennes sur la race (ou le « sang ») et la paysannerie à travers l'histoire.

der Gesellschaft für Germanische Ur- und Vorgeschichte[100], de la revue mensuelle d'Alfred Rosenberg, *Der Weltkampf*, ou du mensuel du parti nazi, *Nationalsozialistische Monatshefte*[101]. Il enseigne et organise des séminaires dans l'esprit national-socialiste à Berlin de 1933 à 1935, rémunéré par les services de Goebbels, devenu le ministre de la Propagande du Troisième Reich. C'est dans ce cadre qu'il publie nombre d'articles et, entre autres, une brochure antisémite de propagande sommant les Juifs de quitter l'Allemagne : *Forderung der Stunde : Juden raus !*[102]. Il est clair qu'à cette époque, Leers préconise l'expulsion totale des Juifs. Cette brochure se présente comme un abrégé de doctrine antisémite, où prédomine la dimension conspirationniste : après avoir posé les fondements biologiques de la « question juive » en se référant aux écrits de Theodor Fritsch (*Handbuch der Judenfrage*, édition de 1932) et de Hans F. K. Günther, puis résumé à sa manière l'histoire des Juifs depuis l'Antiquité, Leers traite plus longuement de la « juiverie en Allemagne » (*Judentum in Deutschland*), montrant qu'il connaît non seulement la plupart des auteurs de langue allemande qui ont théorisé l'antisémitisme, mais aussi les écrits de Werner Sombart (*Les Juifs et la vie économique*) ou de Fiodor Dostoïevski (*Journal d'un écrivain*) sur la « question juive ». C'est cependant sur les *Protocoles des Sages de Sion* qu'il s'appuie pour prouver l'existence, chez les Juifs, d'un programme de domination mondiale, qui aurait selon lui été rédigé en 1897 lors d'une conférence secrète tenue à Bâle, à l'occasion du premier Congrès sioniste.

Dans aucun de ses livres, Leers n'oublie d'appeler au combat contre les Juifs, décrits comme des « parasites » qu'il s'agit d'éliminer au plus vite et sans états d'âme de l'espace vital germanique, ainsi que le réclamait Julius Streicher depuis le début des années 1920. Leers avait d'ailleurs dédié son ignoble album de photos commentées paru en 1933, *Juden sehen Dich an* (« Des Juifs te regardent »), au « vaillant, fidèle et inébranlable Julius Streicher[103] ». On pouvait y voir des photos de Juifs célèbres, savants,

100 Leers est rédacteur en chef de *Nordische Welt*, qui se présente comme « Revue de la Société de préhistoire et de protohistoire germanique » (*Zeitschrift der Gesellschaft für germanische Ur- und Vorgeschichte*), publiée à Berlin par la maison d'édition Klinkhardt und Biermann.

101 Voir par exemple Johann von Leers, « Das Ende der jüdischen Wanderung », *Nationalsozialistische Monatshefte*, IV, n° 38, mai 1933, p. 229-231.

102 Berlin, Paul Hochmuth, Propaganda-Verlag, s. d. (1933), 22 pages. Voir Götz Aly, Wolf Gruner *et al.* (éd.), *Die Vervolgung und Ermordung der europäischen Juden durch das nationalsozialistische Deutschland 1922-1945*, vol. 1 : *Deutsches Reich 1933-1937*, Munich, Oldenbourg Verlag, 2008, p. 70-72. Voir aussi Johann von Leers, « Der Jude als Lehrer », *Politische Erziehung*, 1935, fasc. 8, p. 256-261.

103 Johann von Leers, *Juden sehen Dich an*, Berlin-Schöneberg, NS-Druck und Verlag, 1933 (6e éd., 1936), p. 3. Ce petit livre illustré (95 pages) de Leers est l'un des sept titres sur le « judaïsme », ou plus exactement la « juiverie » (*Judentum*), recommandés en décembre 1935 pour la formation idéologique des SS. Voir Andrea D'Onofrio, *Ruralismo e storia nel Terzo Reich*, *op. cit.*, p. 282-283.

intellectuels ou artistes (Albert Einstein, Emil Ludwig, Magnus Hirschfeld, Erwin Piscator, Lion Feuchtwanger, voire Charlie Chaplin, « judaïsé » pour l'occasion), de révolutionnaires d'origine juive (Karl Liebknecht, Bela Kun, Rosa Luxembourg, etc.), ou de financiers juifs, accompagnées de commentaires du type « Pas encore pendus[104] ! » La conclusion du libelle illustré est dénuée d'ambiguïté : « Nous avons combattu non seulement contre la juiverie (*Judentum*) mais aussi pour la germanité (*Deutschtum*). Ce combat n'est pas encore fini. Le combat continue ! *Heil Hitler* ! »

Dans un essai paru en 1936, Leers expose systématiquement, pour la première fois, sa vision de la « criminalité héréditaire » propre à la « juiverie » (*Judentum*)[105]. Il revient en 1943 sur la question du caractère intrinsèquement criminel de la « juiverie » en y voyant la justification du « combat sacré » contre les Juifs qu'il appelle de ses vœux, en bon hitlérien : « La juiverie (*Judentum*) est criminalité biologiquement héréditaire, syncrétisme religieux avec une forte influence de la croyance aux démons. Qui combat la juiverie, celui-là "accomplit l'œuvre du Seigneur[106]" et mène le combat de Dieu (*Gotteskampf)*[107]. » L'islamophile Leers appelle ainsi à une forme de jihad, de « guerre sainte » (*heilige Krieg*) contre les Juifs. Dans ses écrits et ses déclarations, recourant à tous les registres du discours polémique pour opérer une totale déshumanisation des Juifs, Leers s'est efforcé de les bestialiser, de les pathologiser, de les criminaliser et de les diaboliser. Il résume ainsi en 1944 sa vision du Juif comme ennemi absolu : « La juiverie (*Judentum*) est criminalité héréditaire, la juiverie est […] l'antidivin en soi, elle est du satanisme en acte[108]. » Il s'est lui-même défini métaphoriquement comme un biologiste doublé d'un hygiéniste spécialisé dans l'étude du « bacille juif » : « Tout au long de ma vie, j'ai étudié les Juifs

104 Voir *The Wiener Library Bulletin*, mai-juillet 1951, p. 19 ; Caesar C. Aronsfeld, *The Text of the Holocaust: A Study of the Nazis' Extermination Propaganda, 1919-1945*, Marblehead (MA), Micah Publications, 1985, p. 68, note 113.

105 Johann von Leers, « Die Kriminalität des Judentums », *in* Carl Schmitt (éd.), *Das Judentum in der Rechtswissenschaft*, vol. 3 : *Judentum und Verbrechen*, Berlin, Deutscher Rechts-Verlag, 1936, p. 5-60.

106 Formule célèbre empruntée à Hitler, *Mein Kampf* [1925 et 1927], Munich, Zentralverlag der NSDAP., Franz Eher Nachf., 1942, p. 70 ; en français *Mon Combat* (*Mein Kampf*), traduit par Jean Gaudefroy-Demombynes & André Calmettes, Paris, Nouvelles Éditions latines, 1934, p. 72 : « La nature éternelle se venge impitoyablement quand on transgresse ses commandements. C'est pourquoi je crois agir selon l'esprit du Tout-Puissant, notre créateur, car : *En me défendant contre le Juif, je combats pour défendre l'œuvre du Seigneur* [*das Werk des Herrn*]. » Voir aussi la nouvelle édition critique : Christian Hartmann *et alii* (dir.), *Hitler, Mein Kampf. Eine kritische Edition*, Munich & Berlin, Im Auftrag des Instituts für Zeitgeschichte, 2016, p. 231, note 228.

107 Johann von Leers, « Vorwort » (préface), *in* Hellmut Schramm, *Der jüdische Ritualmord. Eine historische Untersuchung*, Berlin, Theodor Fritsch Verlag, 1943, p. XVII. L'expert Leers est plusieurs fois cité par Schramm dans son ouvrage (p. XXVII, 10, 88, 385, 414).

108 Johann von Leers, *Die Verbrechernatur der Juden* [« La nature criminelle des Juifs »], Berlin, Paul Hochmuth, 1944, p. 169.

comme un bactériologiste étudie un bacille dangereux[109]. » Un expert en « judéologie », pour parler comme Céline[110] : tel se reconnaissait Leers.

Ce spécialiste de la lutte antijuive, apprécié de Goebbels, de Darré, de Himmler et de Rosenberg, privilégia deux thèmes d'accusation dans ses campagnes visant à mobiliser contre les Juifs : d'abord celui du meurtre rituel, à partir duquel il construira sa théorie de la criminalité juive héréditaire à laquelle il consacre un nouvel essai en 1944[111], ensuite celui du complot mondial, sur la base duquel il dénoncera autant la « finance juive internationale », donc le « capitalisme juif », que l'internationalisme révolutionnaire incarné par le bolchevisme, expression de la volonté de domination et de destruction propre à la « contre-race » juive, soit le « judéo-bolchevisme[112] ». C'est principalement pour sa contribution à la guerre idéologique contre les Juifs que Leers fut un efficace fantassin et un fidèle serviteur de l'hitlérisme, avant et après la chute du Troisième Reich.

Si Leers fut l'un des propagandistes antijuifs les plus prolixes du XXe siècle, il fut aussi un soldat idéologique capable de s'adapter à des milieux sociopolitiques très différents, sans jamais cesser de combattre les Juifs sur la base des principes de la doctrine raciste fabriquée sous le Troisième Reich. Il exerça ses talents d'intellectuel-agitateur dans le cadre de trois dictatures nationalistes qui ont profondément marqué le XXe siècle : après une phase d'apprentissage et de préparation à la fin de la République de Weimar, il se mit sérieusement au travail sous le Troisième Reich, poursuivit en exil ses activités d'agitateur et de propagandiste d'abord sous la dictature « nationale-populaire » du général Perón, jusqu'en 1955[113], et, pour finir, sous celle du colonel Nasser[114], dont on oublie trop souvent qu'il fut un admirateur de Hitler[115].

En 1936, Leers publie à Munich un essai pour justifier la législation nazie contre les Juifs, *Blut und Rasse in der Gesetzgebung* (« Sang et race dans la

109 « Während meines ganzen Lebens habe ich die Juden erforscht, wie ein Bakteriologe einen gefährlichen Bazillus studiert. » Cité par Martin Finkenberger, « "Während meines ganzen Lebens habe ich die Juden erforscht, wie ein Bakteriologe einen gefährlichen Bazillus studiert". Johann von Leers (1902–1965) als antisemitischer Propagandaexperte bis 1945 », *Bulletin des Deutschen Historischen Instituts Moskau 2*, 2008, p. 88-99.

110 Louis-Ferdinand Céline, *L'École des cadavres*, Paris, Denoël, 1938, p. 34-35. Dans son deuxième pamphlet antijuif, paru le 24 novembre 1938, Céline emprunte l'expression « judéologue » à un article paru dans le bulletin en langue française du Weltdienst : « Amis du Service Mondial ! » (*Service Mondial*, 1er et 15 septembre 1938), où l'objectif du Weltdienst, précise Ulrich Fleischhauer, est « d'opposer – *pour la première fois au monde* – à l'Internationale des Juifs celle des judéologues ».

111 Johann von Leers, *Die Verbrechernatur der Juden*, *op. cit.*

112 Voir Johann von Leers, *Kräfte hinter Roosevelt*, Berlin-Steglitz, Theodor Fritsch Verlag, 1941 ; en français *Forces occultes derrière Roosevelt*, Bruxelles, Maison Internationale d'Édition, s. d. [1942] ; du même auteur, *Juden hinter Stalin*, Berlin, Deutsche Informationsstelle, 1942 (ou fin 1941). Sur le pamphlet *Forces occultes contre Roosevelt*, voir Jeffrey Herf, *L'Ennemi juif*, *op. cit.*, p. 127-128.

113 Voir Marco Sennholz, *Johann von Leers*, *op. cit.*, p. 291-313.

114 *Ibid.*, p. 314 *sq.*

115 Voir Jeffrey Herf, *Hitler, la propagande et le monde arabe*, *op. cit.*, p. 291-292, 297.

législation »)[116], où il rappelle les orientations antijuives du Coran[117], célèbre le calife Omar (notamment pour avoir ordonné, selon une tradition douteuse, la construction du « Dôme du Rocher » sur le mont du Temple) et exprime son admiration pour « l'islam autoritaire et guerrier [des peuples] qui ont une claire composante raciale nordique[118] ». Dans un pamphlet anticatholique publié deux ans plus tôt, *Der Kardinal und die Germanen* (« Le Cardinal et les Allemands »), où il visait le cardinal Michael von Faulhaber (1869-1952), l'archevêque conservateur de Munich qui, en décembre 1933, avait dénoncé en chaire l'idéologie nazie, et plus spécialement les tenants d'une « religion germano-nordique » et les partisans d'un antisémitisme biologique ou racial[119], Leers avait répliqué en critiquant avec virulence les croisades et en célébrant la « tolérance » œcuménique de l'islam[120].

En janvier 1938, dans la revue d'Alfred Rosenberg, *Der Weltkampf*, Leers se fait en Allemagne l'avocat des islamo-nationalistes arabes contre la présence juive en Palestine[121]. Puis, dans plusieurs articles, il s'efforce de convaincre les milieux nazis qu'il ne faut pas confondre Juifs et Arabes, contrairement à la catégorisation unitaire (« Sémites ») que suggère l'emploi du mot « antisémitisme », ni judaïsme et islam, qui constituent en réalité deux mondes distincts et opposés. Sa thèse est que Juifs et musulmans sont « deux adversaires implacables[122] », et que l'Allemagne nazie doit en conséquence envisager de se rapprocher du monde arabo-musulman et de le soutenir par divers moyens dans ses luttes « anti-impérialistes » et « antisionistes ».

Pendant la Seconde Guerre mondiale, Leers fut l'un des idéologues nazis qui se sont efforcés de diffuser la thèse, chère à son ami le grand mufti, selon laquelle les Juifs (avec les Britanniques) étaient les ennemis communs de l'islam, des Arabes et de l'Allemagne nazie[123]. C'est dans cette perspective qu'il publia en décembre 1942, dans *Die Judenfrage*, revue

116 Johann von Leers, *Blut und Rasse in der Gesetzgebung. Ein Gang durch die Völkergeschichte*, Munich, J. F. Lehmanns Verlag, 1936.

117 *Ibid.*, p. 49.

118 *Ibid.*, p. 17. Voir Andrew G. Bostom (éd.), *The Legacy of Islamic Antisemitism*, *op. cit.*, p. 686.

119 Voir Saul Friedländer, *L'Allemagne nazie et les Juifs*, vol. 1 : *Les années de persécution, 1933-1939*, traduit en français par Marie-France de Paloméra, Paris, Seuil, 1997, p. 59-60. Les cinq sermons du cardinal Faulhaber (3, 10, 17, 14 et 31 décembre 1933) ont été publiés en un volume séparé : *Judentum, Christentum, Germanentum. Adventspredigten gehalten in St. Michael zu München 1933*, Munich, A. Huber, s. d. [1934].

120 Johann von Leers, *Der Kardinal und die Germanen*, Hambourg, Hanseatische Verlagsanstalt, 1934 (la préface est datée de mars 1934). C'est en tant qu'adjoint de Goebbels au ministère de la Propagande que Leers a été chargé d'« exécuter » le cardinal Faulhaber, adversaire déclaré de la doctrine raciale. Ce dernier professait cependant un anticommunisme ardent et un antijudaïsme (non racial) conforme à la tradition de l'Église.

121 Johann von Leers, « Die arabischen Argumente gegen die Neufestigung der Juden in Palästina », *Der Weltkampf*, 15 (172), janvier 1938, p. 146-160.

122 Johann von Leers, « Islam und Judentum – Zwei unversöhnliche Gegensätze » (I), *Der Weltkampf*, 16 (181), janvier 1939, p. 8-20 ; (II), *ibid.*, 16 (182), février 1939, p. 64-71.

123 Voir Gerald Fleming, *Hitler et la Solution finale* [1982], traduit en français par Catherine d'Aragon, Paris, Commentaire/Julliard, 1988, p. 138-143.

animée par des intellectuels antisémites, un article intitulé « Judentum und Islam als Gegensätze » (« La juiverie et l'islam en tant qu'opposés »), où, en propagandiste zélé, il faisait cet éloge immodéré de l'antijudaïsme islamique :

> L'hostilité de Mahomet envers les Juifs a eu une conséquence : les Juifs d'Orient ont été totalement paralysés. Leur assise a été détruite. La juiverie orientale n'a pas réellement participé à l'extraordinaire montée en puissance de la juiverie européenne au cours des deux derniers siècles. Repoussés dans la saleté des ruelles du *mellah*, les Juifs ont mené là une vie misérable. Ils ont vécu sous une loi spéciale, celle d'une minorité protégée [le statut de *dhimmi*[124]], qui, contrairement à ce qui s'est passé en Europe, ne leur permettait pas de pratiquer l'usure ni même le trafic de marchandises volées [...]. Si le reste du monde avait adopté une politique semblable, nous n'aurions pas de question juive [*Judenfrage*]. [...] En tant que religion, l'islam a rendu un service éternel au monde : il a empêché la conquête menaçante de l'Arabie par les Juifs. Il a vaincu, grâce à une religion pure, le monstrueux enseignement de Jéhovah. C'est ce qui a ouvert à de nombreux peuples la voie vers une culture supérieure[125].

Au cours des années 1930, Leers s'en tenait à la « Solution de la question juive » consistant à expulser les Juifs hors d'Allemagne, voire d'Europe. Il est difficile de dater précisément le moment où il passe de l'expulsion à l'extermination. Le 17 mai 1943, dans un article intitulé « Le Juif est coupable » publié par le quotidien *Der Führer*, du *Gau* de Bade, Leers, après avoir posé que « la question juive [...] est devenue la question la plus essentielle de notre peuple », aborde la question de « l'éradication des Juifs d'Europe » en jouant sur l'analogie médicale :

> Ce qui compte, c'est le résultat. Pour le médecin, le résultat doit être l'éradication totale du choléra. Pour notre peuple, le résultat doit être l'éradication totale des Juifs. Il n'y aura pas de quartier.

124 Voir Bat Ye'or, *Juifs et chrétiens sous l'islam. Les dhimmis face au défi intégriste*, Paris, Berg International, 1994 (rééd., 2005).

125 Johann von Leers, « Judentum und Islam als Gegensätze », *Die Judenfrage in Politik, Recht, and Wirtschaft*, vol. 6, n° 24, 15 décembre 1942, p. 275-278, ici p. 278. Voir Jeffrey Herf, *L'Ennemi juif*, *op. cit.*, p. 166-167. Voir aussi Andrew G. Bostom (éd.), *The Legacy of Islamic Antisemitism*, *op. cit.*, p. 168-169, 619-625 (traduction en anglais de Steven Randall : « Judaism and Islam as Opposites »).

> Entre les Juifs et nous, c'est à qui survivra. Si les Juifs l'emportent, tout notre peuple sera massacré[126].

Dans son *Journal* des années 1942-1945, le philologue Victor Klemperer note que, le 29 mai 1943, l'un de ses collègues de travail de l'usine Zeiss lui a montré un article de Leers paru dans le *Freiheitskampf*, « C'est la faute au Juif » (*Hakenkreuzbanner*, n° 133, 16 mai 1943), où le propagandiste nazi, après avoir accusé les Juifs d'être les responsables de la défaite allemande en 1918 et d'avoir fomenté la révolution d'Octobre, affirme que l'extermination des Juifs se justifie pleinement comme une forme d'autodéfense et de châtiment : « Si les Juifs l'emportent, notre peuple entier sera massacré comme les officiers polonais dans la forêt de Katyn. […] La question juive est devenue la question centrale et cruciale de notre peuple, depuis qu'il a eu le malheur de les affranchir[127]. »
Dans son livre paru en 1944, *Die Verbrechernatur der Juden*, Leers se prononce clairement en faveur de l'élimination physique des Juifs, et présente comme un « devoir » l'application du « droit de poursuite à l'égard des Juifs dans tous les pays afin de les détruire et de les exterminer (*um sie zu vernichten und auszurotten*) ». Et de rappeler sa vision légitimatoire de la guerre raciale d'extermination des Juifs :

> Dans la mesure où il est possible de prouver la nature héréditairement criminelle de la juiverie, chaque peuple est non seulement moralement en droit de détruire les criminels héréditaires, mais, plus encore, chaque peuple qui conserve et protège les Juifs se rend coupable du même délit qu'une personne qui se livre à la culture des bacilles du choléra sans respecter les règles de protection obligatoires[128].

Omar Amin [von Leers] « antisioniste »

Sa perception positive des milieux arabes nationalistes ralliés d'une façon ou d'une autre à la vision d'un islam politique est certainement à

---

126 Johann von Leers, *Der Führer*, 17 mai 1943 ; cité par Peter Longerich, *« Nous ne savions pas »*, *op. cit.*, p. 359.

127 Voir Victor Klemperer, *Il Will Bear Witness: A Diary of the Nazi Years 1942-1945*, traduit en anglais par Martin Chalmers, New York, Random House, 1999 ; Modern Library Paperback Edition, 2001, p. 234 ; traduit en français par Gh. Riccardi *et al.* : *Je veux témoigner jusqu'au bout. Journal, 1942-1945*, Paris, Seuil, 2000, p. 360 ; le passage est commenté par Saul Friedländer, *Les Années d'extermination. L'Allemagne nazie et les Juifs 1939-1945* [2007], traduit en français par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Seuil, 2008, p. 591.

128 Johann von Leers, *Die Verbrechernatur der Juden*, *op. cit.*, p. 8. Voir Norman Cohn, *Histoire d'un mythe. La « Conspiration » juive et les Protocoles des Sages de Sion*, traduit en français par Léon Poliakov, Paris, Gallimard, 1967 (édition originale, 1967), p. 205 ; Erich Goldhagen, « Weltanschauung und Endlösung. Zum Antisemitismus der nationalsozialistichen Führungsschicht », *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, 24 (4), octobre 1976, p. 400-401 ; Caesar C. Aronsfeld, « Perish Judah ! Nazi Extermination Propaganda 1920-1945 », *Patterns of Prejudice*, 12 (5), septembre-octobre 1978, p. 24 ; Marco Sennholz, *Johann von Leers*, *op. cit.*, p. 268.

l'origine du choix fait par Leers, fin 1955 (à la suite du renversement du régime péroniste, le 21 septembre 1955), de trouver refuge en Égypte, où il s'installe avec son épouse au printemps 1956. L'année suivante, vraisemblablement sous l'influence du grand mufti, il se convertit à l'islam[129], avant d'organiser au Caire, avec Alfred Zingler (dit « Mahmoud Saleh », un collaborateur d'al Husseini), l'Institut d'étude du sionisme[130]. Il fut jusqu'à sa mort employé par la division de la propagande anti-israélienne au ministère égyptien de l'Intérieur. Il fut notamment speaker à l'émission de radio *La Voix des Arabes* (qui diffusait en plusieurs langues), dont le directeur (Georges Oltramare[131]) était décrit à l'époque dans *Le Monde* comme un « sous-Goebbels[132] ».

Le grand mufti accueille Leers au Caire par un chaleureux discours de bienvenue : « Nous vous remercions d'être venu jusqu'ici reprendre le combat contre les puissances des ténèbres incarnées dans la juiverie mondiale[133]. » Converti à l'islam avec la bénédiction d'al Husseini, Leers prend le nom d'Omar Amin, devenant « Omar Amin von Leers » ou « Professeur Omar Amin von Leers[134] ». En 1959, dans une communication écrite à l'historien Werner Maser, Leers précise qu'il a servi comme « conseiller antisémite » et comme « expert des questions juives » auprès du ministre de l'Information[135]. Leers ne pouvait que se féliciter de travailler au service d'un leader autoritaire dont l'un des principaux objectifs militaires était de détruire l'État d'Israël. Le 25 novembre 1957, dans une lettre à son ami et admirateur Harold Keith Thompson (1922-2002), nazi américain qui avait été un agent spécial du SD[136], il explique pourquoi, lors de sa conversion officielle à l'islam, il a choisi d'adopter les prénoms Omar et Amin : « J'ai moi-même embrassé

---

129 Voir Marco Sennholz, *Johann von Leers*, *op. cit.*, p. 322-327 ; Ian Johnson, *A Mosque in Munich*, *op. cit.*, p. 112-113 ; en français, p. 162-164.

130 Zingler était le directeur de l'Institut d'étude du sionisme, et Leers son assistant. Voir Leslie Stein, *The Making of Modern Israel 1948-1967*, Cambridge, Polity Press, 2009, p. 166 ; Barry Rubin et Wolfgang G. Schwanitz, *Nazis, Islamists, and the Making of the Modern Middle East*, *op. cit.*, p. 217.

131 Sous l'Occupation, le pro-nazi Georges Oltramare signait « Charles Dieudonné ». Voir Grégoire Kauffmann, « Georges Oltramare », *in* Pierre-André Taguieff (dir.), *L'Antisémitisme de plume 1940-1944*, Paris, Berg International, 1999, p. 419-422.

132 Walter Z. Laqueur, *Nasser's Egypt*, Londres, Weidenfeld & Nicolson, 1956, p. 10.

133 Haj Amin al-Husseini, cité par Robert St. John, *The Boss: The Story of Gamal Abdel Nasser*, New York, McGraw-Hill, 1960, p. 153 ; Kurt P. Tauber, *Beyond Eagle and Swastika*, *op. cit.*, vol. II, p. 1112, note 176 ; Bernard Lewis, *Sémites et antisémites*, traduit en français par Jacqueline Carnaud et Jacqueline Lahana, Paris, Fayard, 1987 (édition originale, 1986), p. 268.

134 Werner Maser, *Mein Kampf d'Adolf Hitler* [1966], traduit en français par André Vandevoorde, Paris, Plon, 1968, p. 162. Leers a également utilisé le pseudonyme « Mustafa Ben Ali ». Voir Jennie Lebel, *Haj Amin ve-Berlin* [« Haj Amin et Berlin »], Tel Aviv, chez l'auteur, 1966 (en hébreu), p. 212. Robert St. John mentionne la dénomination « Sidi Mohamed Ali » (*The Boss*, *op. cit.*, p. 153 ; Kurt P. Tauber, *Beyond Eagle and Swastika*, *op. cit.*, vol. II, p. 1112, note 174). Selon Ian Johnson, se fondant sur les rapports de Gerhard von Mende, il se serait aussi fait appeler Amin Lahars (*A Mosque in Munich*, *op. cit.*, p. 113 ; en français, p. 163).

135 Werner Maser, *Mein Kampf d'Adolf Hitler*, *op. cit.*, p. 162 (traduction française modifiée) et p. 342, note 128. Ce passage sur Leers en Égypte a été supprimé dans la réédition allemande du livre de Maser en 1981.

136 Martin A. Lee, *The Beast Reawakens*, *op. cit.*, p. 85-86.

l'islam et accepté le nouveau prénom Omar Amin, Omar en référence au grand calife Omar qui fut un implacable ennemi des Juifs, Amin en l'honneur de mon ami Haj Amin al Husseini, le grand mufti[137]. » Quelques jours plus tôt, dans une lettre à Thompson datée du 15 novembre 1957, Leers célébrait ainsi l'islam :

> Le bloc islamique est aujourd'hui le seul pouvoir spirituel au monde qui combatte pour une vraie religion ainsi que pour les valeurs humaines et la liberté. De plus, c'est une religion merveilleuse, avec une grande philosophie et un énorme réservoir de sagesse. Il m'arrive de penser que si ma nation avait embrassé l'islam plutôt que le christianisme, nous n'aurions pas eu tous les traîtres que nous avons eus pendant la Seconde Guerre mondiale, que deux millions de femmes n'auraient pas été brûlées comme « sorcières » par les Églises chrétiennes, qu'il n'y aurait pas eu la guerre de Trente Ans qui détruisit l'Allemagne et provoqua la mort de plus de la moitié de sa population[138].

Leers resta le même professionnel de la guerre contre les Juifs, compétent, sans scrupule et déterminé, de ses activités au ministère de la Propagande dirigé par Goebbels à son engagement aux côtés d'autres réfugiés nazis au sein des services du régime nassérien, dans la lutte contre Israël et « le sionisme ». Sa trajectoire biographique montre que le nazi fanatique qui luttait contre les Juifs dans l'Allemagne hitlérienne s'est logiquement transformé, après la Seconde Guerre mondiale et la création de l'État d'Israël, en un « antisioniste » radical, dénonçant le « sionisme mondial » et visant explicitement la destruction de l'État hébreu. Le propagandiste nazi devenu musulman contribue à la publication par les Services d'information de la RAU, en avril 1957, d'une édition en arabe des *Protocoles des Sages de Sion*, présentés dans l'introduction due au « Comité des ouvrages politiques » comme « un document sioniste secret de la plus haute importance », permettant de « connaître la portée des objectifs du sionisme international, dont le germe maudit a été semé dans notre pays de Palestine par l'impérialisme israélien[139] ».

137 Johann von Leers, lettre à H. Keith Thompson, 25 novembre 1957 ; passage cité par Andrew G. Bostom, « Appointing an Islamist », http://archive.frontpagemag.com/readArticle.aspx?ARTID=28801. Voir aussi Marco Sennholz, *Johann von Leers*, *op. cit.*, p. 326.

138 Johann von Leers, lettre à H. Keith Thompson, 15 novembre 1957 ; citée par Kevin Coogan, *Dreamer of the Day*, *op. cit.*, p. 388, note 25.

139 Voir Yehoshafat Harkabi, « Les *Protocoles* dans l'antisémitisme arabe » (traduit en français par Michelle Herpe-

Leers est également revendiqué, par les milieux négationnistes, comme l'un des inspirateurs de leur courant idéologique qui, devenu une composante de l'antisionisme radical, rassemble tous ceux qui font profession de nier l'existence des chambres à gaz homicides et la réalité historique du judéocide nazi. Au début des années 1960, Leers a entretenu une correspondance amicale avec les deux « pionniers » français du négationnisme : Maurice Bardèche et Paul Rassinier[140]. En novembre 1954, Bardèche publie en traduction française dans sa revue, *Défense de l'Occident*, l'essentiel d'un article de style négationniste extrait d'une mystérieuse « revue de Buenos-Aires » (en fait, la revue de Leers, *Der Weg*), où Rassinier avait puissé nombre d'arguments et de données, sans citer ses sources[141].
Peu après son arrivée en Égypte, Leers, ce militant antijuif, devenu dans les années 1950 l'une des figures de proue du néonazisme international, fit donc le choix de se convertir à l'islam en prenant le nom d'Omar Amin, son nom de guerre dans la lutte contre Israël et le « sionisme mondial », prolongement logique de la guerre hitlérienne contre les Juifs. Le propagandiste fanatique que fut Leers a laissé en héritage le transfert de la vision nazie apocalyptique de la guerre contre les Juifs au sein du monde arabo-musulman, et ainsi fortement contribué à transformer un conflit entre deux nationalismes rivaux au Proche-Orient en un combat final entre le Bien (les Arabes musulmans) et le Mal (les Juifs). L'islamisation du nazisme et la nazification de l'islam, ces deux processus simultanés qui sont à l'origine de l'antisionisme radical, peuvent être symbolisées par les noms du mufti Haj Amin al Husseini et du nazi Johann von Leers. En reconnaissant dans le nazisme l'essentiel de sa vision propre de l'islam, al Husseini a nazifié l'islam. En reconnaissant dans un islam jihadiste sa conception antijuive du monde, l'hitlérien Leers a fait le chemin inverse : il a islamisé le nazisme.

***

Les offensives jihadistes des années 1990, 2000 et 2010, par leur violence qui nous paraissait incompréhensibles au premier regard, nous ont contraints, nous Français, Européens et plus largement Occidentaux de

Voslinsky), *in* Pierre-André Taguieff (dir.), *Les Protocoles des Sages de Sion. Faux et usages d'un faux*, t. II : *Études et documents*, Paris, Berg International, 1992, p. 329.

140 Voir les extraits de cette correspondance Leers-Bardèche-Rassinier (15 juillet 1961-5 décembre 1964) *in* Nadine Fresco, *Fabrication d'un antisémite*, Paris, Seuil, 1999, p. 47-51.

141 Guido Heimann, « Les exterminations de Juifs pendant la guerre », *Défense de l'Occident*, n° 18, novembre 1954, p. 35-41. Voir Florent Brayard, *Comment l'idée vint à M. Rassinier. Naissance du révisionnisme*, préface de Pierre Vidal-Naquet, Paris, Fayard, 1996, p. 309-311.

culture démocratique, à sortir de notre sommeil dogmatique et à nous efforcer de mieux connaître le phénomène islamiste dans tous ses aspects, ce qui nous a conduits à une dure prise de conscience impliquant de revoir en particulier le grand récit héroïque des « luttes anticoloniales » et l'histoire de la décolonisation inscrite officiellement dans le « sens de l'Histoire ». La dimension jihadiste des nationalismes arabo-musulmans, longtemps occultée, a été reconnue par un nombre croissant d'historiens, qui ont découvert l'importance de l'influence nazie sur ces mouvements nationalistes, en même temps qu'était étudié cet épisode majeur de l'histoire juive de la deuxième moitié du XXe siècle : l'exil, entre 1945 et 1970, d'environ neuf cent mille Juifs originaires de onze pays musulmans d'Afrique du Nord, du Proche-Orient et du Moyen-Orient – du Maroc et de l'Algérie à l'Égypte, la Syrie et l'Iran[142].

Dans le cadre de ce mouvement historiographique, un certain nombre d'historiens ont montré l'importance du rôle joué par Haj Amin al Husseini, l'inventeur du nationalisme palestinien, dans le développement, au sein du monde arabo-musulman, de l'islamisme jihadiste à cible antijuive, non sans pointer ses tentatives, en 1943-1944, pour légitimer et accélérer la réalisation de la « Solution finale », principalement par sa participation à la propagande du Troisième Reich en direction des musulmans du monde entier[143]. Dans l'entre-deux-guerres, le grand mufti a fait de la « cause palestinienne » le thème central de la propagande jihadiste visant à mobiliser le monde arabo-musulman contre les Juifs. Dès avril 1936, au début de la « révolte arabe », l'appel au jihad retentit[144]. Les trois premières guerres israélo-arabes, et plus particulièrement celles de 1948 et de 1967, ne peuvent s'expliquer sans supposer que le refus arabe d'Israël, c'est-à-dire d'une présence juive sur une terre supposée musulmane, dérive de la vision islamiste du monde, où la doctrine du jihad occupe une place majeure[145].

Peu avant l'invasion par les armées arabes du jeune État d'Israël (15 mai 1948), Ahmed Choukeiri, lieutenant d'al Husseini qui sera président de l'OLP de 1964 à 1967, affirme que l'objectif ultime de l'invasion est « l'élimination de l'État

142 Voir Malka Hillel Shulewitz (éd.), *The Forgotten Millions: The Modern Jewish Exodus from Arab Lands*, New York, Continuum, 2000 ; Shmuel Trigano (éd.), « L'Exlusion des Juifs des pays arabes », *Pardès*, n° 34, 2003 ; Shmuel Trigano (dir.), *La Fin du judaïsme en terres d'islam*, Paris, Denoël, 2009 ; Georges Bensoussan, *Juifs en pays arabes. Le grand déracinement 1850-1975*, Paris, Tallandier, 2012.

143 Voir Jennie Lebel, *The Mufti of Jerusalem*, *op. cit.*, en particulier p. 246 *sq* ; Jeffrey Herf, *Hitler, La Propagande et le monde arabe*, *op. cit.*, en particulier p. 177 *sq*, 227-245.

144 Sur la « Grande Rébellion arabe » de 1936-1939, voir Benny Morris, *Victimes. Histoire revisitée du conflit arabo-sioniste*, *op. cit.*, 2003, p. 147-180.

145 Voir Eliahu Ben Elissar et Zeev Schiff, *La Guerre israélo-arabe 5-10 juin 1967*, Paris, Julliard, 1967, en particulier p. 25-59, 97-102 ; Benny Morris, *1948: A History of the First Arab-Israeli War*, *op. cit.* (2008), p. 16, 34-35, 65, 85, 394-395.

juif[146] », tandis que ‘Abd al Rahman Azzam Pacha, le secrétaire général de la Ligue arabe, déclare : « Ce sera une guerre d’extermination et un massacre aussi mémorable que ceux de Mongolie et des Croisades[147]. » Fin mai 1967, à la veille de la guerre des Six-Jours, alors que « tous les pays arabes se déclarent solidaires de Nasser », notent deux experts israéliens quelques mois plus tard, « un seul cri retentit en Orient : “*Jihad*, la guerre sainte contre les Juifs”[148] ». Khalil Koka, l’un des fondateurs du Hamas, a exposé sans fard la vision islamo-palestinienne de la solution de la « question juive » au Moyen-Orient : « Dieu a rassemblé les Juifs en Palestine non pas pour leur offrir une patrie, mais pour y creuser leur tombe et débarrasser le monde de leur présence polluante[149]. »

Les imaginaires « printemps arabes » et leurs rejetons barbares, dont l’État islamique est désormais l’emblème, représentent le dernier avatar en date de l’histoire sanglante du jihadisme. Une histoire qui est loin d’être terminée. Car la reproduction du monstre politico-religieux est un processus sans fin. On peut seulement espérer qu’un jour le monde musulman arrivera à se débarrasser de la tunique de Nessus qu’est pour lui la doctrine du jihad.

146 Cité par Nathan Weinstock, *Terre promise, trop promise*, *op. cit.*, p. 368.
147 Cité par Benny Morris, *Victimes*, *op. cit.*, p. 242.
148 Eliahu Ben Elissar et Zeev Schiff, *op. cit.*, p. 102.
149 Cité par Ze’ev Schiff et Ehud Ya’ari, *Intifada: The Palestinian Uprising - Israel’s Third Front* [1989], édité et traduit par Ina Friedman, New York et Londres, Simon & Schuster, 1990, p. 235.



Le *Farhoud* : pogrom à Bagdad

Esther Méir-Glitzenstein, Traduit de l'hébreu par Claire Drevon

Dans Revue d'Histoire de la Shoah 2016/2 (N° 205), pages 511 à 533
Éditions Mémorial de la Shoah

ISSN 2111-885X
ISBN 9782916966144
DOI 10.3917/rhsho.205.0511

Le *Farhoud* : pogrom à Bagdad

Esther Méir-Glitzenstein[1]

Traduit de l'hébreu par Claire Drevon

Le pogrom et sa signification historique et sociale

Les événements du *Farhoud*[2], violences perpétrées par les musulmans de Bagdad à l'encontre de leurs voisins juifs au début du mois de juin 1941, furent considérés comme un tournant et un point de non-retour dans l'histoire de cette très ancienne communauté, installée dans la région du Tigre et de l'Euphrate depuis l'exil du Premier Temple, mais également dans les relations entre Juifs et musulmans en Irak et dans tous les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

En tant que minorité qui, depuis la conquête par les musulmans au VIIe siècle, vivait avec le statut d'inférieur imposé par l'islam aux « peuples du Livre » (*ahl adh-dhimmi*), les Juifs étaient soumis à toutes sortes d'humiliations, voire à des violences physiques et à des spoliations, principalement dans les périodes d'instabilité politique. Mais le déchaînement des foules dans les quartiers juifs et le meurtre de Juifs en tant qu'objectif à atteindre était un phénomène inédit dans l'histoire de la région au cours des temps modernes. Ce fut le premier pogrom contre des Juifs déclenché dans un pays arabe moderne. Il fut perçu comme le signe avant-coureur de l'ère du nationalisme et de l'intolérance au Moyen-Orient et, par la suite, comme le point de départ de la fin de la présence juive dans les pays d'islam. Cet événement fut même relié à deux autres phénomènes importants de l'histoire du peuple d'Israël : l'antisémitisme de l'Allemagne nazie et le conflit arabo-juif à propos d'Eretz Israël. Le fait, que dix ans après le *Farhoud*, les Juifs quittèrent l'Irak en masse posa même la question du lien entre les deux événements.

1 Professeur au département d'histoire juive à l'université Ben-Gurion, et chercheuse au Ben-Gurion Heritage Institute. Spécialiste du sionisme et de l'Aliyah des Juifs d'Irak et du Yémen.

2 Ce terme, qui signifie pillage et saccage, est cependant l'expression consacrée pour désigner un événement avant tout marqué par le meurtre.
Étymologiquement, le mot russe pogrom signifie lui aussi destruction totale ; il est cependant passé dans d'autres langues pour désigner des agressions meurtrières. *(N.d.T.)*

Le présent article est consacré à l'examen des événements du *Farhoud*, mais auparavant, j'examinerai les changements intervenus dans les relations judéo-musulmanes après la Première Guerre mondiale, afin de saisir les facteurs qui finirent par aboutir au *Farhoud*.

Les relations judéo-musulmanes en Irak dans les années 1920 et 1930 : colonialisme, nationalisme, antisémitisme et conflit pour Eretz Israël

Les changements survenus dans l'ensemble du Moyen-Orient dans le sillage de la Première Guerre mondiale provoquèrent des modifications de la carte géopolitique de la région et conduisirent également à transformer les rapports entre la majorité et la minorité dans ces pays, y compris en Irak. Les changements du statut juridique et social des Juifs ébranlèrent l'équilibre précaire qui avait prévalu pendant des siècles de domination musulmane et qui avait posé les bases du statut d'infériorité, mais également de protection des Juifs placés sous l'égide de l'islam[3]. Pendant la Première Guerre mondiale, les forces britanniques occupèrent la région de l'Euphrate et du Tigre alors sous domination ottomane et, après quelques années de régime militaire, un nouvel État fut créé, l'Irak, placé sous mandat britannique. Le roi Faysal, de la famille des Hachémites d'Arabie saoudite, fut désigné pour diriger l'État, en remerciement pour la coopération de la famille pendant la guerre. La population musulmane d'Irak observa le conquérant européen et la maison royale étrangère qui lui étaient imposés et aspira à l'indépendance. Les Juifs, qui espéraient la citoyenneté et l'égalité, craignant de ne pas les obtenir sous domination musulmane indépendante, préférèrent la domination directe de la puissance impérialiste britannique. Mais ils durent s'accommoder des caractéristiques indirectes du pouvoir britannique en Irak, et lorsqu'ils comprirent que le nouveau pouvoir musulman sous la direction de Faysal respecterait leur sécurité et leur garantirait un statut d'égalité, ils accordèrent au roi leur soutien plein et entier[4].
Au niveau national, le roi Faysal rêvait de fraternité et d'égalité. Au cours de l'été 1921, peu après sa nomination à la tête de l'État irakien, il prononça un discours devant les notables de la communauté juive, les autorités

3 Sur les changements de la situation des Juifs après le passage de la domination ottomane à la domination britannique, voir Nissim Kazzaz, *Les Juifs d'Irak au* XX*e siècle*, Jérusalem, Institut Ben Zvi, 1991 (en hébreu), p. 74-98 ; Abraham Ben Yaacov, *Les Juifs de Babylonie à l'époque moderne et contemporaine*, Jérusalem, Kiriat Sefer, 1980 (en hébreu), p. 134-138.
4 Kazzaz, *Les Juifs d'Irak*, *op. cit.*, p. 47-52.

britanniques, les ministres et des personnalités arabes. Il déclara entre autres : « Nous tirons tous notre origine d'une seule source, notre ancêtre Sem ; nous appartenons tous à cette noble race et il n'y a pas de différence entre musulmans, chrétiens et juifs[5]. » Selon les propos de Faysal, les Juifs faisaient partie intégrante de l'Irak, propos qui les touchèrent profondément, voire leur donnèrent le sentiment d'être chez eux dans ce pays où ils vivaient depuis plusieurs générations, bien avant l'arrivée des conquérants musulmans, et dans lequel étaient enterrés leurs prophètes, notamment Ezra et Ézéchiel.

Le traité anglo-irakien de 1922 et la constitution irakienne adoptée en 1924 ancrèrent dans la loi la proclamation de Faysal, en garantissant le principe d'égalité devant la loi de tous les habitants d'Irak, sans acception de race ou de religion. Les Juifs bénéficièrent pleinement des droits civiques et furent représentés dans les deux chambres du Parlement, proportionnellement à leur nombre dans la population. En conséquence, le système politique et la haute fonction publique s'ouvrirent à eux. Ils étaient même préférés aux Britanniques pour leurs compétences acquises dans le système éducatif communautaire lorsqu'ils dirigeaient l'Alliance israélite universelle, notamment : culture occidentale, connaissance de l'anglais et/ou du français, savoir-faire en matière de gestion et d'administration. Leur loyauté envers les Britanniques et envers le nouvel État constituait même un avantage, et nombre d'entre eux furent employés dans les ministères des Finances, de la Justice, des Transports et des Travaux publics. Ils se distinguaient dans les domaines qui garantissaient les intérêts britanniques en Irak : chemins de fer, douane, postes et télégraphes. Les années 1920 apportèrent la prospérité économique aux marchands et aux professions libérales, le niveau de vie de l'ensemble de la population juive s'améliora, et leur niveau d'instruction et de culture s'éleva considérablement[6].

Certes, les Juifs constituaient une minorité représentant seulement 3 % de la population de l'État, mais leur concentration dans la capitale Bagdad qui, à la fin des années 1930, abritait quatre-vingt-dix mille Juifs sur les cent vingt mille que comptait le pays, leur conférait une importance considérable. Ils constituaient quelque 20 % des habitants de la ville et jouaient un rôle de premier plan dans le domaine du commerce et de la fonction publique. La société juive de Bagdad appartenait pour la plupart à la classe moyenne et moyenne inférieure, avec, à ses extrémités, une frange extrêmement aisée de négociants et de banquiers, et des pauvres, dont bon nombre étaient

5 18 juillet 1921, Philip Willard Ireland, *Iraq: a Study in Political Development*, Londres, J. Cape, 1937, p. 466. Sur cette déclaration et ses circonstances, voir Kazzaz, *Les Juifs d'Irak*, *op. cit.*, p. 64.

6 *Ibid.*, p. 73-77, 94-98.

des immigrés des montagnes du Kurdistan. Les changements du statut juridique et social des Juifs suscitèrent l'animosité des musulmans parce que leur intégration dans des fonctions publiques fut interprétée comme une usurpation de leurs droits traditionnels, évidents pour eux, tels qu'ils en avaient bénéficié sous l'empire ottoman. Ce changement revêtait aussi une signification religieuse dans la mesure où le statut des Juifs, celui de protégés, se trouvait certes dans le Coran, mais à condition que le statut d'infériorité leur soit conservé. L'octroi de l'égalité des droits et en particulier de fonctions d'autorité à des non-musulmans fut perçu comme une atteinte à l'islam et comme une humiliation infligée aux musulmans.

Au-delà de l'aspect religieux, l'hostilité à l'égard des Juifs résultait principalement de l'essor du nationalisme irakien qui critiquait la dépendance de l'Irak à l'égard des Britanniques et revendiquait l'indépendance. La coopération des Juifs avec les Britanniques et avec le pouvoir pro-britannique conduisit à les présenter comme des traîtres aux aspirations nationales du peuple irakien. Paradoxe de la situation : si les Juifs coopéraient avec les Britanniques, c'était parce qu'ils craignaient qu'un pouvoir musulman indépendant ne leur cause préjudice, mais ce fut précisément cette coopération qui les fit accuser de trahison de la patrie irakienne.

À partir des années 1930, le mouvement nationaliste irakien ne cessa de se renforcer et son influence s'accrut. En son centre se trouvait l'Effendyia, de jeunes intellectuels de la classe moyenne qui, à cette époque, était une petite minorité dans la population irakienne, concentrée principalement à Bagdad. Mais leur importance dans la vie sociale, économique et surtout politique était déterminante parce qu'il s'agissait d'un groupe actif très dynamique dont l'influence ne cessait d'augmenter et dont allait sortir la génération des dirigeants en Irak. Ces jeunes gens militaient dans une large gamme de partis, depuis l'extrême droite jusqu'à la gauche communiste, tous se rejoignant dans leur opposition aux Britanniques et à la famille royale hachémite[7].

Dans cette activité se distinguaient des nationalistes d'extrême droite qui, depuis les années 1940, s'étaient regroupés dans le parti al Istiqlal et luttaient pour la libération de l'Irak de la domination britannique et, depuis 1930, pour l'annulation du traité anglo-irakien qui garantissait le statut dominateur de la Grande-Bretagne et ses intérêts stratégiques en Irak. La branche non libérale du mouvement nationaliste se renforça et ses membres menèrent une politique privilégiant les jeunes intellectuels musulmans pour

7 Sur l'action politique et intellectuelle de ces groupes, voir Orit Bashkin, *The Other Iraq Pluralism and Culture in the Hashemite Iraq*, Stanford University Press, 2008.

l'octroi de fonctions administratives et pour obtenir davantage d'influence dans le système politique. Cette action se fit, entre autres, par le biais de licenciements massifs de fonctionnaires juifs des ministères ; le nombre d'élèves juifs dans les écoles et lycées publics fut, en outre, limité[8].

Un autre facteur aggrava la détérioration des relations entre Juifs et musulmans en Irak : la propagande nazie qui envahit le Moyen-Orient à partir de 1933, par suite de la montée au pouvoir de Hitler en Allemagne[9]. L'action nazie en Irak au cours des années 1930 faisait partie des efforts de l'Allemagne pour attirer les Arabes dans son camp, et elle porta principalement sur la propagande[10]. Le représentant allemand, l'orientaliste Fritz Grobba, dirigea cette campagne de propagande nazie[11] et la représentation allemande à Bagdad diffusait de la propagande haineuse antibritannique et antisémite. Cette dernière présentait les Juifs comme des étrangers dont il fallait purger la société et comme des agents de l'impérialisme britannique[12]. Les Allemands acquirent le journal chrétien *al Alim al-Arabi* et publièrent, entre autres, le texte de Hitler *Mein Kampf* (par épisodes)[13]. Ils faisaient fonctionner un cinéma qui projetait des films allemands à des prix très modestes ; dans les cafés, on entendait des émissions de la radio de Berlin en arabe (plus tard furent aussi diffusées en arabe des programmes de la radio italienne). Cette propagande, précisa la commission d'enquête sur les événements du *Farhoud*, « contribua à injecter du venin dans les rangs de l'armée et à intoxiquer encore davantage les habitants[14] ». Afin de nuire aux commerçants juifs, les licences d'exportation et d'importation avec l'Allemagne furent remises à des agences arabes. Furent également organisées des visites en Allemagne pour des enseignants, des avocats, des journalistes, des officiers etc., invités du parti nazi[15].

À cette atmosphère chargée s'ajoutèrent les répercussions du conflit judéo-arabe en Eretz Israël. Des échos du conflit parvinrent en Irak par l'intermédiaire d'enseignants syriens et palestiniens émigrés dans ce pays depuis le milieu

8 Sur les préjudices subis par les Juifs dans les années 1930, voir Hayyim Cohen, *L'action sioniste en Irak*, Jérusalem, 1969 (en hébreu), p. 155-156 ; Kazzaz, *Les Juifs d'Irak*, *op. cit.*, p. 84-85.

9 Sur ce sujet, voir Stefen Wild, « National Socialism in the Arab Near East, 1933-1939 », *in* Shmuel Moreh et Zvi Yehuda, *Al-Farhud: The 1941 Pogrom in Iraq*, Jérusalem, The Vidal Sassoon International Center and The Babylonian Jewry Heritage Center, Magnes Press, 2010, p. 27-82, ici p. 49-55.

10 Lukasz Hirshowitz, *Le Troisième Reich et l'Orient arabe*, Tel Aviv, 1965 (en hébreu), p. 28.

11 Ezra Haddad, Archives de Yad Vashem, 03/1406, ainsi que George Kirk, *The Middle East in the War*, Londres, 1953, p. 57-58.

12 Sur l'influence nazie en Irak, voir Nissim Kazzaz, « *L'influence du nazisme en Irak et l'action antijuive, 1933-1941* », *Peamim* n° 29, 1987, p. 48-71 (en hébreu) ; Hirshowitz, *Le Troisième Reich et l'Orient arabe*, *op. cit.*, p. 23-28 ; Wild, « National Socialism in the Arab Near East », *art. cit.*, p. 48-54.

13 Kazzaz, *Les Juifs d'Irak*, *op. cit.*, p. 214.

14 Rapport de la commission, p. 56.

15 Sur cette action, voir Ezra Haddad, Archives de Yad Vashem, 03/1406 ; Cohen, *L'action sioniste*, *op. cit.*, p. 58 ; Kirk, *The Middle East in the War*, *op. cit.*, p. 102 ; Majid Khadduri, *Independent Iraq*, Londres, 1951, p. 173.

des années 1920, auxquels se joignirent des exilés et des réfugiés palestiniens qui s'étaient enfuis lors des troubles (1936-1939). Ces personnes propagèrent l'idéologie panarabe en mettant l'accent sur la centralité du combat arabe en Eretz Israël pour parvenir à l'indépendance et à l'unité arabe généralisée.
Accueilli avec enthousiasme à Bagdad, le mufti Hadj Amin al Hussein[16], joua un rôle particulièrement important et, très rapidement, devint l'une des personnes les plus appréciées par les dirigeants politiques et les officiers de l'armée d'Irak[17], et même par des pans entiers de la population. La commission d'enquête gouvernementale qui se pencha sur les événements signala le poids considérable de la propagande nazie et l'influence qu'elle exerça sur les élèves des établissements scolaires[18]. Cette propagande présentait les sionistes comme des collaborateurs des autorités coloniales britanniques et françaises, tout en amalgamant « sionistes » et « Juifs » et en accusant les Juifs d'Irak de trahir la patrie et d'aider les sionistes[19].
À la fin des années 1930, et principalement au cours des années 1940, les tendances antisémites s'intensifièrent et on y eut recours de plus en plus souvent en vue de résoudre des problèmes internes : opérer une diversion chez les mécontents, et augmenter la puissance politique de certains groupes et partis. Dans les années 1940, ce n'étaient plus seulement les milieux extrémistes qui propageaient l'antisémitisme, mais également les autorités irakiennes, dans le but de consolider leur position chancelante ou d'unir autour d'elles les membres des divers groupes et communautés de la société[20].
Plusieurs facteurs entraient donc en jeu dans les relations entre Juifs et musulmans en Irak. Elles reposaient sur un substrat ancien de coexistence, de tensions et de stéréotypes négatifs déjà présents dans la société musulmane. Un autre substrat s'était consolidé dans le cadre des relations minorité-majorité au cours des centaines d'années où les Juifs vécurent sous domination musulmane. À ces fondements s'ajouta l'influence des conflits des années 1920 et 1930 : rancœur contre la coopération des Juifs avec les Britanniques et avec le régime hachémite, jalousie devant la situation

16 Voir le rapport de la commission d'enquête ainsi que Cohen, *L'action sioniste*, *op. cit.*, p. 162, note 34 ; Kirk, *The Middle East in the War*, *op. cit.*, p. 61.
17 Hirschowitz, *Le Troisième Reich…*, *op. cit.*, p. 86. Le représentant américain estimait que le mufti était « désormais l'homme le plus important et le plus influent d'Irak […]. Il s'est acquis de nombreux partisans en Eretz Israël comme en Syrie, et en Irak également, ses partisans sont nombreux ; il est devenu une force dont il faut tenir compte dans le monde arabe ». Il faut préciser que l'ambassade américaine puisait ses renseignements principalement auprès de sources d'information britanniques, lesquelles considéraient le mufti comme un homme très important du fait de son influence en Eretz Israël.
18 Rapport de la commission d'enquête, p. 56-57.
19 Voir H. P. Luks, « Iraki Jews during World War II », *Wiener Library Bulletin*, vol. XXX, 1977, p. 30-39, ici p. 33.
20 Sur la politique du gouvernement à l'égard des Juifs dans les années 1940, voir Esther Meir-Glitzenstein, *Zionism in an Arab country: Jews in Iraq in the 1940's*, Londres et New York, Routledge, 2004, p. 13-39.

économique des Juifs et les postes gouvernementaux qu'ils occupaient, et colère contre la rupture de l'équilibre des relations traditionnelles fondées sur les lois de l'islam. L'égalité accordée aux Juifs dans le nouvel État et leur intégration dans le système politique multiplièrent certes les points de contact entre Juifs et musulmans, mais parallèlement les frictions augmentèrent, de même que les rivalités et l'animosité. Tous ces facteurs montraient la difficulté à accepter les Juifs au sein de la patrie irakienne.

Toile de fond du Farhoud

Au printemps 1941, en pleine Seconde Guerre mondiale, il semblait que les forces de l'Axe allaient remporter la victoire. La plupart des pays d'Europe étaient déjà occupés par l'Allemagne nazie ou collaboraient avec elle. Des avions allemands bombardaient les villes de Grande-Bretagne au cours de l'attaque du Blitz et les sous-marins allemands causaient de graves pertes à la marine britannique. L'Afrika Korps, sous le commandement du général Erwin Rommel, contrôlait la Lybie et arrivait aux portes de l'Égypte, menaçant le canal de Suez. En Grèce et en Crète, les forces britanniques subissaient de lourdes pertes. La Syrie et le Liban étaient sous la domination du régime de Vichy, ainsi que les pays de l'Afrique du Nord française. En Égypte, sous influence britannique, les sympathies pour l'Allemagne nazie étaient vives. Les chances de victoire de la Grande-Bretagne semblaient faibles et il semblait que le Moyen-Orient allait lui aussi tomber aux mains des forces de l'Axe.

Le 2 avril 1941, un coup d'État militaire se produisit en Irak, fomenté par Rachid Ali al Gillani, politicien chevronné, fils de l'une des familles les plus importantes de Bagdad, qui avait même assumé autrefois les fonctions de Premier ministre du pays. Peu avant, Ali al Gillani avait réuni les auteurs du coup d'État, quatre officiers de l'armée surnommés « le carré d'or » et le mufti de Jérusalem Hajj Amin al Husseini, expulsé d'Eretz Israël et qui, depuis son arrivée à Bagdad en octobre 1939, jouait un rôle central dans l'organisation du combat contre les Britanniques. Les dirigeants de Bagdad, dont le régent Abd al Illa, le ministre des Affaires étrangères Nouri al Saïd et leurs partisans s'enfuirent d'Irak, et Rachid Ali al Gillani constitua un nouveau gouvernement avec le soutien des chefs de l'armée et de l'administration locale. Ce gouvernement pro-allemand espérait obtenir des forces de l'Axe l'indépendance pleine et entière qu'il n'avait pu obtenir des Britanniques.

Le gouvernement de Rachid Ali ne dura que quelques mois, jusque fin mai. Pendant cette période, l'angoisse régna parmi les Juifs après la

propagande antibritannique et antijuive diffusée par les médias et lors de rassemblements publics ; d'énormes sommes d'argent furent extorquées aux riches membres de la communauté et des biens considérables furent réquisitionnés pour les besoins de la guerre. Younis al Sabawi, ministre de l'Information, chargé du maintien de l'ordre dans la ville, se fit aider par des membres du mouvement de jeunesse al Futuwwa et Kataïb al Shabab, des jeunes auxquels avaient été inculqués, ces dernières années, les credo nationalistes et antisémites importés par l'Allemagne nazie, et qui avaient même noué des liens étroits avec des associations de jeunesse de l'Allemagne nazie. Ces agités furent impliqués dans les violences antijuives : ils réquisitionnèrent deux écoles juives de Bagdad et attaquèrent des Juifs sous prétexte qu'ils étaient des espions à la solde de l'ennemi britannique. Ces actions suscitèrent chez les chefs du coup d'État la crainte de désordres dans la capitale, et rapidement, ils retirèrent à ces mouvements de jeunesse leur autorité en matière policière[21].

À cette époque, les Britanniques avaient déjà entrepris de reconquérir l'Irak. Le 17 avril, des forces amenées de l'Inde débarquèrent dans le port de Bassora, et le 7 mai, ils commencèrent à pénétrer dans la ville par le quartier des affaires et le quartier al Ashshar, mais sans entrer dans les autres parties de la ville. La plupart des Juifs habitaient dans les vieux quartiers de Bassora et, pendant les deux jours où la ville fut sans gouvernement (les 7 et 8 mai 1941), ils se retrouvèrent à la merci de la foule. Les émeutiers firent irruption dans le quartier des affaires pour piller et saccager les magasins appartenant à des Juifs. Les Juifs de Bassora furent sauvés grâce à la protection des notables locaux, notamment le cheikh Ahmad Bash-A'yan, l'ancien gouverneur de la ville. Le cheikh posta ses gardes du corps qui, avec d'autres personnes à sa dévotion, arrêtèrent le pillage et protégèrent la vie des Juifs jusqu'à l'entrée dans la ville des forces de l'armée[22].

Parallèlement à la progression depuis l'est, les Britanniques envoyèrent d'autres forces qui franchirent le Jourdain et conquirent la partie ouest de l'Irak, encerclant Bagdad le 30 mai. Les membres du gouvernement et les commandants de l'armée, dont Rachid Ali et le mufti Hajj Amin al Husseini,

21 Pour plus amples renseignements sur cette époque, voir le journal d'Abraham Twena, « The Diary of Abraham Twena », *The Scribe*, n° 11, vol. 2, mai-juin 1973.
Une version en ligne se trouve sur le site http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&ved=0CEoQFjAE&url=http%3A%2F%2Fwww.dangoor.com%2FTheScribe11.pdf&ei=61fCUrmzJ5HMswaa_YDwDg&usg=AFQjCNENOdIrYwDU7OxjFhFUKH26b2lnHQ (consulté le 29 juin 2016, *N.d.T.*)

22 Orit Bashkin, *New Babylonians. A history of Jews in modern Iraq,* Palo Alto, Stanford University Press, 2012, p. 126.

s'enfuirent de Bagdad, et il ne resta dans la ville que le ministre Younis al Sabawi qui s'institua gouverneur militaire. Son régime ne dura que quelques heures puisque, le même jour, il quitta Bagdad et passa en Iran. Un Comité de sécurité intérieure de quatre membres le remplaça, dont faisait partie le maire de la ville Arshad al Umari. Ce comité publia un certain nombre d'annonces promettant, entre autres, de préserver la vie des citoyens et leurs biens, dispersa les organisations de jeunesse et exigea qu'elles livrent leurs armes. Le vendredi soir, le comité annonça l'existence d'un accord de cessez-le-feu conclu avec les Britanniques et, le lendemain, les soldats irakiens vaincus, rentrés du front, commencèrent à arriver à Bagdad.

Le *Farhoud*

Le dimanche 1er juin 1941 était pour les Juifs de Bagdad une double fête : c'était le jour de la fête de Chavouot au cours de laquelle les Juifs ont coutume de porter des vêtements blancs, de sortir se promener dans la nature et de se rendre en pèlerinage sur les tombes des prophètes ; c'était aussi le jour de la victoire des Britanniques et de leurs partisans sur les auteurs du coup d'État pronazi, grand soulagement pour les Juifs de la ville.

De fait, ce jour-là, les Juifs sortirent, portant leurs vêtements de fête pour célébrer la double fête, tandis que quelques notables de la communauté partaient accueillir le régent Abd el Illa qui allait entrer dans la ville. Ce fut vraisemblablement à ce moment que commença le *Farhoud*. La commission d'enquête mentionna que le premier incident se produisit près du pont al Khirr à la lisière de la ville, où les membres de l'armée se jetèrent sur les Juifs, assassinèrent l'un d'entre eux et en blessèrent seize. La police achemina les blessés à l'hôpital gouvernemental, où une foule considérable amassée devant la porte, exigea qu'on lui livre les employés juifs de l'établissement. Là également, la police intervint et dispersa la foule[23].

L'événement qui déclencha le massacre se produisit dans la rue Ghazi qui traversait le quartier juif, dans la partie qui traverse le quartier shiite, près de la mosquée al Gaylani, non loin de Bab el Cheikh. Une foule déchaînée arrêta des autobus et des voitures, en fit descendre les passagers juifs, les maltraita cruellement, en tua quinze ou vingt et en blessa de nombreux autres[24].

23 Rapport de la commission d'enquête.

24 Moshé Yatah, « Les pogroms en Irak », 13 juillet 1941, ASC (Archives sionistes centrales), 5/2663S.

Ovadia Georgi, alors enfant, se trouvait dans l'un de ces autobus avec sa mère et ses frères. Voici son récit : « Nous avons vu en face de nous deux voitures dont on faisait descendre les passagers, et une partie des Juifs a été assassinée. Les émeutiers arabes ont ouvert la porte de la voiture dans laquelle nous nous trouvions et ont enté de faire descendre mon frère Nissim qui était assis près de la porte, mais ma mère le tenait fortement et ne les a pas laissé le faire descendre[25]. »
Un Juif arrivé à Jérusalem quelques semaines après les événements apporta le témoignage suivant : « J'ai vu une grande foule et environ huit autobus garés. Tout Juif qui se trouvait dans un autobus était traîné et égorgé avec des poignards et des kandjars. Une dizaine de Juifs ont été tirés des autobus et massacrés. Je me trouvais à six ou sept mètres des personnes assassinées[26]. »
De là, les troubles se poursuivirent dans la partie pauvre du vieux quartier juif : le quartier Tatran et le quartier Abou Sifin. La police tira en l'air et ne réussit pas à disperser la foule des émeutiers. Sa faiblesse préluda aux événements suivants : les manifestants firent irruption dans les maisons des Juifs et se mirent à massacrer, blesser et piller. Les violences se poursuivirent jusque tard dans la nuit.
La commission d'enquête sur le pogrom décrivit les événements en ces termes :

> Chaque fois qu'apparut la police sur la scène des incidents, elle fut accueillie par des applaudissements et des acclamations de la foule qui pensait qu'elle venait l'aider à piller et à saccager ; tout cela parce qu'aucun coup de feu ne fut tiré directement sur la foule[27].

L'un des habitants de Tatran raconta :

> Vers vingt et une heures, les mêmes policiers qui avaient reçu de l'argent arrivèrent avec la foule et pillèrent ma maison. J'ai vu les pillards casser la porte de ma maison et y pénétrer. Ils ont tout emporté. Ma famille et moi-même avons fui par le toit de nos voisins qui n'avaient pas été pillés. Le lendemain matin, je suis sorti et j'ai vu

25 Shmuel Moreh et Zvi Yehuda (éd.), *La haine des Juifs et les pogroms en Irak*, Or Yehouda, Centre du patrimoine juif babylonien, 1992 (en hébreu), p. 227.
26 Témoignage du chauffeur de Bagdad arrivé à Jérusalem, 14 juillet 1941, ASC, S25/5289, Moreh et Yehuda, *La haine des Juifs…*, *op. cit.*, p. 236. Salim Fatal et Nissim Kazzaz, qui étaient présents et perdirent leurs pères, ont décrit les événements. Voir Salim Fatal, *Dans les ruelles de Bagdad*, Jérusalem, Carmel, 2003 (en hébreu), p. 102-105 ; témoignage de N. Kazzaz in Moreh et Yehuda, *La haine des Juifs…*, *op. cit.*, p. 225-227.
27 Rapport de la commission d'enquête, p. 48.

> que toutes les maisons des Juifs de Tatran et de Abou Sifin avaient été pillées. Les portes étaient brisées ou arrachées[28].

Salim Fatal, qui était alors jeune habitant du quartier de Tatran, raconte ce qui se passa cette nuit-là :

> Ce fut une longue nuit d'angoisse à Tatran et dans les environs. À la maison, nous entendions parfaitement les cris de détresse provenant de l'une des maisons voisines. Ils s'affaiblirent au bout de quelques minutes, mais reprirent et ne cessèrent plus, revenant avec une régularité effrayante de toutes les directions. Nous entendions les hurlements et, intérieurement, nous hurlions avec ceux qui criaient, pleurions avec ceux qui pleuraient et, silencieusement, totalement impuissants, nous attendions notre tour. Je n'oublierai jamais ces cris de terreur[29].

Le lendemain matin, les violences reprirent. Aux émeutiers habitant la ville se joignit des foules de gens, dont de nombreux Bédouins qui affluèrent de la périphérie de Bagdad, pénétrèrent dans la ville pour prendre part aux pillages et aux saccages. Désormais, le pogrom s'étendit aux quartiers situés hors du vieux quartier juif : al Karkh, al Adhamiyah et al Karadah[30]. Les magasins des Juifs dans le quartier des affaires de la rue al Rachid furent pillés par la foule.

Les émeutes prirent fin le lundi 2 juin 1941 dans l'après-midi lorsque des soldats de l'armée irakienne pénétrèrent dans la ville et commencèrent à tirer sur les émeutiers. Ils tuèrent quelques centaines d'entre eux en quelques heures et rétablirent l'ordre dans les rues de Bagdad.

Un Juif raconte la répression du pogrom : « Une nouvelle troupe arriva avec des fusils et des baïonnettes qu'elle utilisa pour chasser la foule. Les Juifs pensaient au début que cette troupe venait les attaquer, mais en voyant qu'elle pourchassait la foule et les policiers, ils comprirent que c'était une troupe nouvelle qui venait à leur aide. » Un autre Juif témoigne : « Dans l'après-midi du deuxième jour de fête, j'ai vu des forces armées qui ouvraient un feu nourri contre les émeutiers lesquels commencèrent à prendre la fuite

28 Témoignage du chauffeur de Bagdad arrivé à Jérusalem, 14 juillet 1941, ASC, S25/5289. Moreh et Yehuda, *La haine des Juifs…*, *op. cit.*, p. 236.

29 Fatal, *Dans les ruelles de Bagdad*, *op. cit.*, p. 114.

30 Pour une liste détaillée des noms de rues touchées par le pogrom, voir M. Seltser, « L'Irak pendant la guerre », *Yalkout Mizrah Hatikhon*, avril-mai 1947 ; juin-août 1947, p. 66-67.

par la rue al Rachid, en passant par le quartier chrétien ; les soldats tirèrent sans discontinuer dans la rue, faisant pleuvoir une pluie de balles[31]… »
La commission d'enquête affirma certes que le nombre de tués au cours de ces événements, victimes juives et émeutiers musulmans s'élevait à cent trente, mais il semble qu'elle ait cherché à minimiser la gravité du pogrom. Il ressort d'autres témoignages que le nombre total approchait les six cents[32], et si ce chiffre est exact, il signifie que le nombre de tués parmi les émeutiers fut plus important que le nombre de leurs victimes juives.

Les réactions juives au moment du pogrom

Ces émeutes constituaient une situation nouvelle et surprenante pour les Juifs de Bagdad réduits à l'impuissance. Pendant les centaines d'années où ils avaient vécu en terre d'islam, les Juifs se trouvaient dans un cadre de lois discriminatoires et humiliantes, et les communautés se protégeaient contre diverses atteintes par des sollicitations, notamment des requêtes aux dirigeants et le versement de pots-de-vin.
Ils bénéficiaient également de protection de la part des dirigeants et des notables locaux, dans le cadre du système traditionnel des dhimmis, qui garantissait leur vie et leurs biens. Dans les années 1930, du fait de l'essor de l'antisémitisme en Irak, les Juifs s'adressèrent aux autorités et leur demandèrent protection et, afin de faire taire toute récrimination à leur encontre, mirent fin à toute action susceptible d'être interprétée comme un soutien au sionisme. Ils utilisaient la grève des commerces comme moyen de pression sur les autorités et s'enfermaient chez eux à la tombée de la nuit[33]. Dans les années 1930, ces mesures suffisaient pour revenir à la situation ordinaire.
Lors du coup d'État, de nombreux Juifs redoutèrent des attaques de la foule, mais ils n'avaient aucun moyen de se défendre. L'option de la lutte armée n'était pas envisageable car seul un très petit nombre de Juifs servaient dans l'armée, rares étaient ceux qui possédaient un revolver et la plupart ignorait le maniement des armes. Ils savaient par ailleurs que, selon la tradition, porter atteinte à un musulman risquait de déclencher un carnage et donc aggraver la situation. De fait, la plupart des témoignages indiquent que les Juifs se

31 Témoignage de Shaul Sehayik *in* Moreh et Yehuda, *La haine des Juifs*, *op. cit.*, p. 223.
32 Elie Kedourie, « The Sack of Basra and the Farhud in Baghdad », *Arabic Political Memoirs and Other Studies*, Londres, 1974, p. 283-314.
33 Cohen, *L'action sioniste*, *op. cit.*, p. 156-157.

rassemblèrent chez eux, verrouillèrent les portes et, lorsque les émeutiers firent irruption, montèrent sur les toits et s'enfuirent. Plusieurs supplièrent les émeutiers ou demandèrent de l'aide à des voisins et à des policiers. Dans de nombreux cas également, les Juifs tentèrent de dissuader les intrus et de leur rendre la tâche difficile en leur lançant de l'huile ou de l'eau bouillante depuis les toits, ou de lourds objets et des briques arrachées aux parapets. On assista aussi à des tentatives de dissuader les émeutiers par l'usage des armes, mais avec un résultat limité parce que ces derniers comptaient parmi eux des gens de l'armée et de la police portant des armes bien plus efficaces. À la fin des émeutes, une grande peur régna, comme le décrit Salim Fatal : « Les Juifs étaient sous l'emprise de la peur : peur de parler, peur de sortir de chez eux, peur de porter plainte, peur même d'enterrer leurs morts. Selon un décret émanant des hautes sphères du pouvoir, les corps des victimes assassinées furent entassés à la hâte et enterrés dans une fosse commune comme des inconnus, des anonymes, sans identité ni dignité[34]. »

Ampleur des pertes et estimation des dégâts

La commission d'enquête gouvernementale qui étudia les événements du pogrom insista sur sa caractéristique principale : la volonté de tuer – le pillage des biens ne venant qu'en deuxième position. Voici ce qu'elle écrivit :

> Il a été prouvé qu'à la base de ces émeutes se trouvait non seulement la volonté de piller et de saccager, mais également un sentiment de haine. Les événements ont montré que les pilleurs ont cassé sur place les choses qu'ils ne pouvaient emporter du fait de leur poids. Afin qu'ils ne puissent plus servir, ils ont brisé les portes et les fenêtres, coupé les fils électriques, crevé les canalisations, laissant l'eau s'écouler et inonder les maisons. Tous ces faits témoignent d'un esprit d'animosité. Mais la motivation principale fut le puissant sentiment de pure haine comme le montrent les cas de meurtres dont furent victimes même des femmes et des enfants[35].

Les attaques s'accompagnèrent d'actes d'une extrême sauvagerie : viols, mutilations, ventres de femmes enceintes ouverts et enfants fracassés au

34 Fatal, *Dans les ruelles de Bagdad*, *op. cit.*, p. 114.
35 Rapport de la commission d'enquête, p. 58.

sol. S'y ajoutèrent la profanation des synagogues, la lacération des rouleaux de la Torah, le pillage des objets de culte, le saccage généralisé des biens appartenant à des Juifs, habitations, magasins, ateliers, etc.

Selon diverses estimations, il semble qu'au cours des deux jours de pogrom, cent cinquante à cent soixante-dix-neuf Juifs[36] furent assassinés, et six cents autres blessés. Il se produisit aussi un nombre inconnu de viols de femmes et d'enlèvement de jeunes filles. Quelque quinze cents magasins et maisons furent pillés. Les dirigeants de la communauté estimèrent qu'environ deux mille cinq cents familles, soit 15 % des membres de la communauté juive de Bagdad, furent directement touchées par le pogrom[37].

De toute évidence, ce constat était d'une extrême gravité. Par ailleurs, il faut souligner également le poids des facteurs qui empêchèrent qu'il ne soit encore plus pénible. On peut comparer avec le pogrom perpétré à la même époque, le 28 juin 1941, dans la ville de Iasi, en Roumanie. Les autorités participèrent au pogrom au cours duquel furent massacrés en deux jours au moins quinze mille Juifs. En revanche, dans les témoignages et souvenirs sur le *Farhoud*, les récits de sauvetage de Juifs par des voisins, des connaissances ou des notables musulmans sont nombreux. La vie des Juifs de Bassora fut sauvée grâce à une véritable organisation de personnalités locales ; à Bagdad aussi, il y eut de nombreux cas de sauvetage. Des voisins cachèrent des Juifs chez eux, d'autres se postèrent devant les maisons des Juifs et menacèrent les émeutiers ou les empêchèrent d'entrer ; il y eut également des musulmans qui défendirent leurs voisins juifs avec des armes. Dans de nombreux cas, ils protégèrent également les biens des Juifs et cachèrent les objets de valeur. C'est peut-être cette protection qui explique le phénomène suivant : la plupart des meurtres se produisirent dans les rues juives, alors que précisément dans les quartiers à populations mélangées, il n'y eut presque pas de Juifs assassinés. La protection des Juifs faisait partie d'un ancien système traditionnel obligeant les musulmans à défendre les Juifs, et même dans les années 1940, il était en vigueur dans de nombreuses régions d'Irak. Il fonctionna moins bien dans la capitale où le mouvement nationaliste et la propagande antijuive exerçaient davantage d'influence.

36 Selon des sources juives, le nombre de tués se situe entre cent cinquante et cent soixante-dix-neuf. Ce dernier chiffre est repris par Salman Shina, un avocat qui, pendant plusieurs années, fut député au parlement irakien ; il se fonde sur les données fournies par Abraham Twena qui s'occupa des orphelins dont les parents avaient été massacrés pendant le pogrom. Shina précisa également ce chiffre : dix-huit bébés, vingt-six jeunes célibataires, quarante-huit pères de famille, dix-neuf femmes et mères, trente-deux personnes âgées. Salman Shina, *De Babel à Sion : souvenirs et réflexions*, Tel Aviv, 1955 (en hébreu), p. 102.

37 Voir Moshé Yatah, « Les pogroms en Irak », 20 juillet 1941, ASC, 5/2663S. En comptant six personnes par famille.

Les émeutiers

Lorsque le régent Abd al Illa arriva dans les faubourgs au matin du 1er juin, il se trouvait dans la ville un certain nombre d'éléments que tous les témoignages s'accordent à désigner comme les chefs des émeutiers. En premier lieu, les soldats et les officiers de l'armée d'Irak vaincus par les forces britanniques et qui rentraient dans la ville avec leurs armes, déçus par l'échec du coup d'État, et à la recherche d'un exutoire à leur colère. Il faut rappeler que, pendant de longs mois, ces soldats avaient été exposés à la propagande antijuive dont on peut supposer qu'elle pesa d'un poids très lourd dans ces événements. Un autre élément était les bataillons de jeunes Kata'ib al shabab, des groupes de jeunes recrutés par Sabawi au sein du mouvement de jeunesse al Futuwwa[38]. Cette jeunesse, influencée par l'idéologie nazie et antisémite, et les valeurs fascistes, considérait les Juifs comme les « ennemis de l'intérieur » de l'État. Au début de la révolution, on leur confia la responsabilité du maintien de l'ordre dans la ville et même des quantités considérables d'armes, mais par la suite, ces attributions leur furent retirées et les chefs de la révolution, qui redoutaient les désordres, les bridèrent. Après la défaite, il ne restait personne à Bagdad pour réfréner ces jeunes ; au contraire, se joignirent à eux les membres de l'armée et de la police partisans de Rachid Ali, ainsi que de nombreux autres habitants de Bagdad et tous prirent part au pogrom.

La commission d'enquête nommée quelques jours après le pogrom trancha qu'il avait débuté par un meurtre près du pont al Khirr. Par la suite, d'aucuns accusèrent les Juifs eux-mêmes d'avoir été responsables du pogrom sous prétexte que, revêtus de vêtements blancs de fête, ils auraient suscité la colère des soldats et que c'est ce qui les aurait fait se déchaîner contre eux. Ensuite, les membres des bataillons de la jeunesse et les soldats se placèrent en tête des agresseurs tandis que la police s'abstenait de réagir ou prenait part aux violences. À tous ces gens se joignit une foule d'habitants de Bagdad, dont des pauvres, des voyous et d'autres qui profitèrent de l'occasion pour se livrer au pillage. Dans de nombreux cas, cette foule fit irruption dans les maisons des Juifs, certains armés de revolvers, de couteaux, de haches et d'autres instruments tranchants. Il ressort de divers témoignages que les habitants chrétiens de Bagdad, qui habitaient souvent à proximité des Juifs, aidèrent les émeutiers et les conduisirent dans les maisons et les magasins juifs.

38 Sur al Futuwwa et les liens entre cette organisation de jeunes et les Hitlerjugend, voir Wild, « National Socialism in the Arab Near East… », *art. cit.*, p. 35-36.

Les Bédouins, qui vivaient à la périphérie de Bagdad, ne se joignirent aux émeutiers que le deuxième jour. Ce n'était pas une population organisée et, bien évidemment, elle n'était pas animée de motifs idéologiques. C'était une foule qui cherchait à profiter de l'aubaine et ne faisait pas la différence entre des biens appartenant à des Juifs, à des musulmans ou à des chrétiens. Il semble que ce fut la participation de cette population aux événements qui démontra aux autorités la nécessité de reprendre d'urgence le contrôle de la situation dans la ville et d'y restaurer l'ordre.
Lors des violences perpétrées à l'encontre des Juifs de Bagdad, des éléments anciens et d'autres nouveaux intervinrent côte à côte. Il existait des précédents au pillage par des groupes minoritaires à des époques de vide politique, mais les massacres étaient un phénomène nouveau. Autre élément inédit : l'ampleur des méfaits et des destructions, ainsi que le fait que les émeutiers s'attaquèrent principalement aux Juifs des quartiers pauvres plutôt qu'aux personnes aisées.

La responsabilité du pogrom

Par suite des conclusions de la commission d'enquête, de nombreux émeutiers furent arrêtés et certains furent pendus. La commission désigna les coupables : les chefs de la police qui s'étaient abstenus de donner l'ordre d'ouvrir le feu sur les émeutiers, laissant ainsi se produire de graves événements, le comité de sécurité intérieure qui assumait les fonctions gouvernementales après la fuite des instigateurs du coup d'État, al Sabawi et les membres des mouvements de jeunesse qui lui obéirent, ainsi que les policiers impliqués dans les meurtres et les pillages. D'après la commission d'enquête, la responsabilité générale du pogrom incombait à six éléments : la représentation allemande à Bagdad qui avait relayé la propagande nazie, les enseignants syriens et palestiniens qui avaient incité à la violence contre le gouvernement, ainsi que leur chef, le mufti de Jérusalem, la propagande nazie entendue à la radio allemande, la propagande antijuive diffusée par la radio irakienne au moment du coup d'État, et les organisations de jeunesse sous la direction de al Sabawi. En dénonçant ces responsables, la commission d'enquête limitait le cercle des coupables aux éléments étrangers à l'Irak, disculpant ainsi des pans entiers du mouvement nationaliste irakien. Elle soulignait également que la haine des Juifs ne s'était pas implantée dans la population et que

celle-ci n'avait pas pris part aux meurtres de Juifs. Nul doute qu'ainsi, la commission d'enquête contribua à présenter sous un jour moins négatif le pouvoir et la société en Irak.

Selon les Juifs d'Irak, la responsabilité du pogrom incombait à deux éléments : d'une part Rachid Ali et ses hommes qui avaient perpétré l'attaque meurtrière, et d'autre part les Britanniques, puisque les troubles se produisirent après que l'armée britannique eut réprimé le coup d'État et alors que ses soldats campaient dans les faubourgs de Bagdad. De plus, parmi les Juifs d'Irak, on pensait communément que les Britanniques avaient joué un rôle dans le pogrom. Ces derniers, selon eux, savaient qu'en différant leur entrée dans la ville, ils la livraient au pillage et au meurtre, et il était évident que ce serait la minorité juive qui en pâtirait le plus gravement, mais il leur était opportun de permettre à la foule déçue de laisser éclater sa fureur. Ils étaient prêts à sacrifier leurs alliés juifs à leurs intérêts politiques. Des témoignages d'habitants de Bassora montrent que les soldats amenés d'Inde participèrent eux-mêmes au pillage puisqu'ils avaient fait sauter les verrous des boutiques et les avaient ouvertes aux pilleurs musulmans[39].

L'orientaliste Elie Kedourie, Juif originaire de Bagdad qui était enfant à l'époque du pogrom, a étudié les documents britanniques sur cette affaire. Il donne un tableau plus complexe et plus détaillé, mais guère différent quant au fond des affirmations des Juifs de Bagdad. Il a découvert que l'une des caractéristiques marquantes de la politique britannique en Irak consistait en l'ingérence la plus limitée possible dans les affaires intérieures du pays et uniquement pour la protection des intérêts de l'Empire : les voies d'accès à l'Inde et le pétrole. Les Britanniques avaient couronné Faysal, supposant qu'il serait accepté par la population irakienne ; par la suite, ils accordèrent l'indépendance au pays. À la fin des années 1930, ils n'étaient pas intervenus dans ce qui se passait en Irak en dépit du renforcement des courants pro-allemands et antibritanniques. Dans ce même esprit, l'ambassadeur britannique en Irak, Kinahan Cornwallis, et le commandant des forces armées britanniques au Moyen-Orient, le maréchal Archibald Wavell, s'opposèrent à l'invasion en Irak après la révolte de Rachid Ali, et cette révolte fut réprimée par l'armée par suite des pressions exercées par le Premier ministre Winston Churchill[40]. Les forces britanniques arrivées d'Inde et débarquées près de Bassora, se mirent en place selon les instructions de Wavell dans le quartier al Ashshar et n'occupèrent pas les autres parties de la ville. Ce fut ce qui permit les actes de pillage et de saccage

39 David Sagiv, *La communauté juive de Bassora, 1914-1952*, Jérusalem, 2004 (en hébreu), p. 101.
40 Voir Elie Kedourie, « Wavell and Iraq, April-May 1941 », *Arabic Political Memoirs and Other Studies*, Londres, 1974, p. 273-282.

dans le quartier des affaires de Bassora et, on l'a vu, ce ne fut que grâce à l'intervention de quelques notables de la ville que le pire fut évité. Mieux que tout autre document, le rapport que rédigea le consul britannique de la ville montre la responsabilité des Britanniques dans les événements :

> Le téléphone sonnait sans arrêt, et les notables, ceux qui exerçaient des professions libérales et les négociants, suppliaient les Britanniques de prendre des mesures pour empêcher les pillages, les viols et les meurtres qui – ils en étaient sûrs – ne manqueraient pas de se produire. J'ai seulement pu leur répondre que la politique du gouvernement de Sa Majesté consistait en la non-ingérence dans les affaires locales et en la non-occupation de tout quartier qui ne serait pas indispensable à la sécurité des soldats, en sorte que l'armée ne pouvait intervenir. Les notables entreprirent de recruter des gardes de nuit, et la plupart d'entre eux donnèrent refuge dans leur maison aux Juifs et aux membres des autres minorités qui craignaient pour leur vie[41].

Par la suite, soutient Kedourie, la même politique fut adoptée à Bagdad, cette fois sous la responsabilité directe de l'ambassadeur Cornwallis. Il s'agissait de présenter le coup d'État de Rachid Ali comme l'initiative d'une poignée de pro-Allemands, sans soutien dans l'opinion publique, et de présenter l'action britannique comme une aide au régent Abd al Illa et non comme une occupation. Il fut donc interdit à l'armée britannique de pénétrer dans la ville ou de prendre le contrôle des ponts du Tigre[42]. Le régent tenta de constituer un gouvernement qui fonctionnerait dès son entrée dans la ville, mais il n'y parvint pas, en sorte que, jusqu'au lundi après-midi, le pouvoir demeura théoriquement entre les mains du régent, et *de facto*, aux mains de la foule. Les membres du comité de sécurité établi dans la ville s'abstinrent d'agir pendant le pogrom parce que les forces de l'armée et de la police ne leur obéissaient pas ; ils se rejetèrent donc mutuellement la responsabilité, tout en attendant des instructions d'en haut. Mais le régent laissa passer plus de deux jours avant de donner des ordres, car lui aussi craignait de faire usage de son autorité sur les forces de l'armée dans la ville et préférait agir à l'arrivée de soldats de Kirkuk qui lui étaient fidèles. Finalement, lorsque la ville fut submergée par les émeutiers animés uniquement par la volonté de piller et de saccager, il ne put attendre plus longtemps et dut donner l'ordre aux forces de l'armée de Bagdad

41 Elie Kedourie, « The Sack of Basra », p. 290.
42 *Ibid.*, p. 296-297.

de réprimer les émeutes[43]. Cette répression, on l'a vu, fut extrêmement rapide et ne dura guère plus de quelques heures. Jusqu'à ce moment, les seuls qui auraient pu agir étaient les Britanniques et selon Kedourie, la responsabilité de la non-intervention incombe à l'ambassadeur Cornwallis qui était au courant de ce qui se passait et qui cependant, pour de froides considérations d'intérêts britanniques, livra au bon vouloir de la foule les citoyens juifs de Bagdad considérés comme favorables aux Britanniques.

Les hommes politiques et les intellectuels irakiens ont très peu écrit sur le pogrom, événement gênant s'il en est, véritable tache sur le coup d'État de Rachid Ali qui bénéficie d'un grand prestige dans la mémoire collective nationale de l'Irak[44]. L'homme politique irakien Nouri al Saïd, l'une des victimes du coup d'État, rencontra en juillet 1941 Moshé Shertok (Sharett) lors de leur visite commune au Caire. Sharett décrit ainsi les propos de son interlocuteur :

> Depuis des générations, les Juifs de Bagdad vivaient dans le calme et la sécurité, et s'il s'est produit quelque chose comme cela maintenant, c'est uniquement à cause d'Eretz Israël. C'est vrai que des Arabes nazis ont fomenté et organisé le pogrom, mais ils n'ont pu le faire qu'en exploitant la question d'Eretz Israël. […] D'ailleurs, la révolte de Rachid Ali a éclaté uniquement à cause de la question d'Eretz Israël ; nous n'avons aucun désaccord avec l'Angleterre, si ce n'est le problème d'Eretz Israël[45].

Cet entretien révèle l'abîme entre les positions politiques du mouvement sioniste et celles des dirigeants arabes au Moyen-Orient, ainsi que le rôle que jouèrent désormais les troubles dans le débat entre eux. Pour les sionistes, le pogrom était la preuve de la justesse de la thèse sioniste selon laquelle l'exil n'était pas sûr, et que ce n'était qu'en Eretz Israël que l'avenir des Juifs était assuré. Pour les Arabes, le pogrom constituait la preuve que seul le peuplement d'Eretz Israël par les sionistes avait ébranlé les bonnes relations entre Juifs et Musulmans au Moyen Orient. Il semble que le pogrom ne modifia guère les positions, bien au contraire, elles s'en trouvèrent confortées.

43 *Ibid.*, p. 300.
44 Voir Yehuda Tagar, « Le Farhoud dans les écrits en arabe des hommes politiques et des écrivains irakiens », *Peamim*, n° 8, 1981, p. 38-45.
45 Rapport de Sharett, procès-verbal de la réunion du siège du Mapaï, 27 juillet 1941, archives du parti travailliste israélien, Beit Berl.

Répercussions du pogrom pour les Juifs d'Irak

Dès la fin du pogrom, la communauté entreprit de réparer les dégâts. Les blessés, rassemblés dans les postes de police, les hôpitaux, les bâtiments scolaires de la communauté ou chez des proches, commencèrent à rentrer chez eux[46]. Mardi après-midi, le 3 juin, un comité d'urgence fut constitué sous la direction de deux personnalités de la communauté, Ezra Haddad et Benjamin Aslan[47], comité qui fournit de la nourriture aux familles totalement démunies et recueillit des données sur les victimes et sur les dégâts matériels. Peu après fut créé un comité de reconstruction sous la direction d'Abraham Twena, nommé par la suite responsable de l'aide aux orphelins qui avaient perdu leurs parents dans le pogrom. La première aide aux victimes, et aussi la principale, fut apportée par les proches et une aide complémentaire fut fournie par les habitants fortunés de la ville. Les originaires d'Irak en Inde et en Iran offrirent des milliers de dinars, le comité national[48] y ajouta 400 livres d'Eretz Israël et le gouvernement d'Irak remit à la communauté une subvention de 20 000 dinars à titre d'indemnité globale accordée aux victimes du coup d'État, pour la plupart des citoyens britanniques dont les biens avaient été pillés.
En dépit de l'ampleur des dégâts matériels subis par la communauté juive, la reconstruction fut rapide, principalement grâce à la prospérité économique que connaissait l'Irak depuis peu, par suite de l'occupation britannique, et grâce à la présence de nombreux soldats dans la région.
Le pogrom exerça une influence considérable sur l'ensemble des Juifs d'Irak. Le choc subi ébranla le sentiment de sécurité et de stabilité, ainsi que le sentiment de faire partie de la nation. Particulièrement profond fut le sentiment d'avoir été trahis par les éléments mêmes qui considéraient que les Juifs participaient à la construction de l'État-nation irakien[49]. Les Juifs craignirent que des événements similaires ne se produisent de nouveau, car les éléments qui avaient fomenté ce pogrom n'avaient pas changé, la haine n'avait pas diminué et les menaces de déchaînement contre les Juifs n'avaient pas cessé, ce qui rendait la chose possible. La crise fut particulièrement grave dans les milieux qui s'efforçaient de s'intégrer dans la société et la culture irakiennes dont ils considéraient qu'ils faisaient partie. Enzo Sereni, l'émissaire d'Eretz Israël envoyé en Irak au début de l'année 1942, qui œuvra à la création d'une organisation sioniste à Bagdad, décrivit la crise, bien évidemment dans une optique sioniste :

46 Témoignage d'A. Twena, Yad Vashem, B/4-la, p. 4-5.
47 Twena, « The Diary of Abraham Twena », *art. cit*.
48 Qui jouait le rôle de l'exécutif avant la création de l'État. *(N.d.T.)*
49 Bashkin, *New Babylonians*, *op. cit.*, p. 101.

> Au cours de ces deux journées de juin 1941, le rêve de l'assimilation arabe a volé en éclats, et les Juifs ont cessé de croire qu'il était possible de mener une vie normale dans l'exil d'Irak. La volonté de fuir se renforce. Si toutes les voies n'étaient pas fermées, si une porte s'ouvrait, tous les Juifs d'Irak s'y engouffreraient, même ceux qui ont cru pendant des années en leur allégeance irakienne et l'ont proclamée. Et nombreux sont ceux – notamment dans la jeunesse ou parmi ceux qui étaient liés autrefois un mouvement hébraïque ou sioniste – pour qui Eretz Israël apparaît comme la solution parfaite et unique[50].

Effectivement, au cours de l'été 1941, des milliers de Juifs de Bagdad tentèrent de quitter l'Irak. Les plus riches cherchèrent à émigrer en Amérique, en Inde et en Iran, mais seuls l'Iran et l'Inde délivraient des visas d'entrée, et seulement en été. Les autres partirent pour une courte période au Liban[51]. Eretz Israël n'était guère la destination la plus attrayante, comme le constata un autre émissaire sioniste, Eliahou Epstein (Eilat), après avoir discuté avec des Juifs de Bassora : « Quiconque a une alternative, quelle qu'elle soit, ne se donnera pas la peine de troquer les Arabes de l'Irak pour ceux d'Eretz Israël[52]. » Malgré tout, quelques centaines de jeunes prirent la direction d'Eretz Israël et, comme ils n'avaient pas de visas, tentèrent d'y pénétrer clandestinement. Mais la grande majorité des Juifs d'Irak demeura dans le pays. Ils n'avaient pas la possibilité d'émigrer et, très rapidement, intervint une amélioration de la situation politique et économique. Contrairement à la description de Sereni, l'élite juive continua à adhérer au projet d'intégration dans l'État irakien et affirma qu'elle veillait à adopter un comportement prudent qui ne suscitait pas d'opposition et garantissait la poursuite de l'intégration des Juifs dans la société arabe locale. Dans cet esprit, les dirigeants de la communauté dissimulèrent le rapport de la commission d'enquête gouvernementale qui leur avait été remis, s'abstinrent de rassemblements près de la fosse commune et n'exercèrent aucune pression sur le gouvernement pour qu'il augmente le montant des indemnités financières aux victimes du pogrom, alors que ce montant était loin de correspondre à l'ampleur des dégâts subis[53]. Ceux qui avaient perdu toute confiance dans le projet d'intégration des dirigeants communautaires se comptaient principalement dans la jeune génération.

50 Lettre de Sereni à l'Agence juive, 3 février 1943, ASC, S25/5289.
51 Témoignage de Yitah, « Les pogroms en Irak », 20 juillet 1941, ASC, 5/2663S.
52 Rapport d'Eliahou Epstein à Moshé Shertok, 28 août 1941, ASC, Z4/14797.
53 Rapport d'Epstein à Shertok, *ibid*.

Nombre de jeunes Juifs cultivés se tournèrent vers le mouvement communiste, en supposant que la victoire de socialisme en Irak garantirait l'intégration égalitaire des Juifs, résolvant ainsi le problème juif dans le pays. Quelques jeunes prirent l'initiative de créer une organisation d'autodéfense afin d'éviter d'autres pogroms[54]. Cette initiative rencontra de nombreuses difficultés et ses réalisations furent limitées. Certes, de nombreux jeunes tentèrent d'acquérir des armes, mais n'en obtinrent guère plus de quelques centaines, et, par la suite, il apparut que les acquéreurs ne savaient pas les entretenir, ni même parfois s'en servir. Une partie de ces jeunes furent les premiers à se rallier à l'action sioniste qui commença au printemps 1942, organisée par les émissaires venus d'Eretz Israël.

En fin de compte, l'influence à long terme du pogrom se fit sentir principalement dans le domaine de la prise de conscience et de la sensibilité, et cette influence se révéla irréversible. Dans l'ensemble de la population juive, la peur de l'avenir régna, ainsi qu'un sentiment d'insécurité et une crainte continuelle de tout changement susceptible de causer du tort aux Juifs : victoires de l'Axe, événements en Eretz Israël, départ des Britanniques d'Irak, etc. Même lorsque la vie reprit comme à l'ordinaire, même lorsque la prospérité économique de l'époque de la guerre estompa les pires souvenirs, la crainte d'un changement continua à les perturber, voire à les tarauder. En outre, le pogrom de Bagdad revêtit une importance qui dépassa ses conséquences locales immédiates. Lorsque les nouvelles se répandirent et furent annoncées également en Eretz Israël, elles eurent des répercussions dans le Yishouv juif et parmi ses dirigeants, ce qui se traduisit par une aide économique[55], la délivrance de visas et surtout, la prise de conscience des possibilités d'une action au sein de cette communauté. En avril 1942, des émissaires du Yishouv arrivèrent à Bagdad et, très rapidement, créèrent une organisation sioniste qui fonctionna pendant une dizaine d'années, jusqu'à ce que se termine l'*alya* en masse vers Eretz Israël, à la fin de l'année 1951.

54 Yossef Méir, *Au-delà du désert : la clandestinité sioniste en Irak*, Maarakhot, ministère de la Défense, 1973 (en hébreu), p. 40-48.
55 *Ibid*., lettre de Yitah à Shertok, 26 mai 1942.

Bibliographie complémentaire

Hayyim Cohen, « The Anti-Jewish Farhud in Baghdad, 1941 », *Middle Eastern Studies*, 3, n° 1, octobre 1966, p. 2-17.

Sylvia G. Haim, « Aspects of Jewish Life in Baghdad under the Monarchy », *Middle Eastern Studies*, 12, n° 2, mai 1976, p. 188-208.

Nissim Kazzaz, « Rapport de la commission d'enquête du gouvernement d'Irak sur les événements des 1er et 2 juin 1941 », *Peamim*, n° 8, 1981, p. 46-59 (en hébreu).

Esther Meir-Glitzenstein, « The Baghdad Pogrom and Zionist Policy », in Shmuel Moreh et Zvi Yehuda, *Al-Farhud, The 1941 Pogrom in Iraq*, Jérusalem, The Vidal Sassoon International Center, and the Babylonian Jewry Heritage Center, Magnes Press, 2010, p. 186-206.

Esther Meir-Glitzenstein, « Le pogrom contre les Juifs de Bagdad, fête de Chavouot 5701 (1er-2 juin 1941) », *Peamim*, n° 8, 1981, p. 21-37 (en hébreu.)

Esther Meir-Glitzenstein, *Zionism in an Arab country: Jews in Iraq in the 1940's*, Londres et New York, Routledge, 2004.

Shmuel Moreh et Zvi Yehuda, *Al-Farhud: The 1941 Pogrom in Iraq*, Jérusalem, The Vidal Sassoon International Center and The Babylonian Jewry Heritage Center, Magnes Press, 2010.

Rapport de la commission d'enquête gouvernementale irakienne sur les événements des 1er et 2 juin 1941, rapport publié dans *Peamim*, n° 8, 1981, p. 46-59 (en hébreu).

Nissim Rejwan, *The Jews of Iraq: 3000 Years of History and Culture*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1985.



La Seconde Guerre mondiale et les Juifs du Yémen

Menashé Anzi, Traduit de l'hébreu par Claire Drevon

Dans Revue d'Histoire de la Shoah 2016/2 (N° 205), pages 535 à 542
Éditions Mémorial de la Shoah

ISSN 2111-885X
ISBN 9782916966144
DOI 10.3917/rhsho.205.0535

La Seconde Guerre mondiale et les Juifs du Yémen

Menashé Anzi[1]

Traduit de l'hébreu par Claire Drevon

D'après les Juifs du Yémen, la rumeur courait que Abdullah al Wazir, l'un des dirigeants du pays, avait reçu une lettre de Hitler demandant de préparer les couteaux pour égorger les Juifs et que l'imam Yahya Hamid al Din (1869-1948), alors à la tête du pays, avait mis fin à cela[2]. Cette rumeur traduit certes la volonté de présenter le personnage de l'imam Yahya comme le défenseur des Juifs du Yémen, mythe partiellement exact, mais on peut se demander à quel point les nouvelles des événements de la Shoah et de la Seconde Guerre mondiale étaient parvenues au Yémen et, le cas échéant, comment elles influèrent sur le sort des Juifs de ce pays[3].
Mon propos ici sera de montrer que le Yémen isolé ne prit pas véritablement part aux événements de la guerre et que ces derniers n'influèrent pas directement sur le pays ni sur sa population juive. Pourtant, la guerre induisit des changements dans la vie des Juifs du Yémen.

L'arrière-plan historique

Les Britanniques conquirent Aden et ses environs en 1839, tandis que les Ottomans occupèrent le centre du Yémen en 1872[4]. Ces conquêtes permirent à ce pays jusqu'alors replié sur lui-même de s'ouvrir sur le monde extérieur. Des chercheurs et des négociants visitèrent le Yémen, et les habitants du pays voyagèrent dans d'autres contrées. Pour de nombreux

1 Enseignant au département d'histoire juive à l'université Ben-Gurion, Beer-Sheva.
2 Selon l'interview conservée dans le recueil de Menahem Kapeliouk. Yitzhak Halévy traite de ce sujet dans son livre intitulé *De l'exil à la délivrance*, Holon, Yossef Tobi, 1991, p. 19 (en hébreu) et écrit que les fonctionnaires du gouvernement au Yémen étaient en relation avec les nazis en Allemagne et qu'ils préparèrent des couteaux spéciaux pour assassiner les Juifs.
3 Sur ce mythe, voir Tudor Parfitt, « The Jewish Image of the Imam: Paradox or Paradigm », in Tudor Parfitt (éd.), *Israel and Ishmael: Studies in Muslims-Jewish Relations*, Richmond, Routledge, 2000, p. 207-225, ainsi que Menashé Anzi, *Les Juifs de Sanaa dans une ère de changements, débat historique dans l'espace public : de la conquête ottomane à l'immigration en Israël, 1850-1950*, thèse de doctorat, Université hébraïque de Jérusalem, 2012, p. 109 *sq* (en hébreu).
4 Sur l'époque de la domination ottomane au Yémen, voir Caesar E. Farah, *The Sultan's Yemen: Nineteenth-Century Challenges to Ottoman Rule*, Londres et New York, I. B. Tauris, 2002.

Juifs, l'ouverture du Yémen fut l'occasion de quitter le pays, la plupart se rendant en Eretz Israël[5]. Ces Juifs rejoignirent les vagues d'émigration de musulmans, principalement de la région de Hadramaout, qui partirent pour diverses régions de l'océan Indien et de la mer Rouge[6].

Tout au long de leur domination au centre du Yémen, les Ottomans furent confrontés à de violentes révoltes locales. La révolte la plus grave se produisit en 1904 sous la direction de l'imam Yahya Hamid al Din, alors à la tête de la communauté musulmane zaydite du Yémen dont il fut le chef religieux et politique de 1904 à 1948[7]. Après le démantèlement de l'empire ottoman, l'imam Yahya devint le dirigeant indépendant du Yémen. Dans une large mesure, il conserva le pays dans son isolement par crainte d'une dégénérescence des valeurs de l'islam, d'une atteinte à son indépendance, et dans le but d'éviter une ingérence extérieure dans les affaires politiques et culturelles, ainsi qu'une mainmise militaire économique étrangère. Certes, le Yémen signa des accords économiques et diplomatiques avec des pays d'Europe comme l'Italie ou la Grande-Bretagne, mais, d'une façon générale, il garda ses distances à l'égard du reste du monde. Cette politique se solda par un prix à payer quant à la capacité technologique, économique et militaire du Yémen qui subit des revers militaires et une situation économique précaire. Les défaites subies face à la Grande-Bretagne qui contrôlait le sud du pays, et face aux Saoudiens en 1934, déterminèrent les frontières du Yémen et aboutirent à la signature d'accords avec les Britanniques (traité de Sanaa en février 1934) et au traité de Taëf avec les Saoudiens (mai 1934). Ces changements contraignirent l'imam à ouvrir le pays au commerce d'armes avec l'Allemagne et à envoyer des soldats s'entraîner en Égypte et en Irak[8]. Ainsi, le fondé de pouvoir de l'Allemagne Hansen arriva au Yémen en 1939 pour signer un accord : le pays exporterait 5 000 tonnes de café vers l'Allemagne qui paierait la marchandise en armes et en machines[9].

L'Italie qui contrôlait l'Érythrée et l'Éthiopie s'intéressait tout particulièrement à ce qui se passait au Yémen. Elle dépêcha donc une délégation dans ce

5 Sur l'immigration des Juifs en Eretz Israël, voir Yehuda Nini, *The Jews of the Yemen 1800-1914*, Philadelphie, Harwood Academic Publishers, 1991, p. 173-233.

6 Ce sujet a fait l'objet de nombreux travaux. Voir par exemple Ulrike Freitag, *Indian Ocean Migrants and State Formation in Hadhramaut: Reforming the Homeland*, Leyde et Boston, Brill, 2003.

7 Sur la vie de l'imam Yahyah, voir par exemple Nazih Mu'ayyad al Azm, *Rihlahfi bilad al—'arabiyyah al-sa'idah: Min misr ila san'a'*, Beyrouth, Manshurat al-madinah, 1986, p. 154 *sq*.

8 Sur les relations commerciales avec l'Allemagne, voir Umar Ryad, « From an Officer in the Ottoman Army to a Muslim Publicist and Armament Agent in Berlin », *Bibliotheca Orientalis*, vol. 63, n° 3-4, 2006, p. 235-268 ; ainsi que le livre de Yossef Tobi, *Israël Subaryi : Les Juifs au service de l'imam*, Tel Aviv, 2002 (en hébreu).

9 Lettre de Sanaa en Eretz Israël, datée du 23 Adar 5699 (1939) dans les archives de l'institut de recherches Lavon sur le mouvement travailliste, recueil Israël Yeshayahu, dossier iv-104-1252-140a. L'activité de la maison de commerce de Hansen fut encouragée par le gouvernement nazi. Voir Tobi, *Israël Subaryi : Les Juifs au service de l'imam*, *op. cit*., p. 32-33.

pays et même s'y implanta[10]. Les Italiens entretinrent des établissements commerciaux pendant plusieurs décennies. Outre l'activité professionnelle officielle, ils recueillaient des informations pour le compte de leurs services de renseignement. Et sous la domination de Mussolini, les Italiens au Yémen ne dissimulèrent pas leur sympathie pour son régime[11].

La communauté juive du Yémen

Au cours de la première moitié du XXe siècle, vivaient au Yémen environ soixante-dix mille Juifs. Quelques milliers de Juifs étaient installés à Aden, ville toujours sous domination britannique. L'imam Yahya imposait le respect des lois de l'islam et exigeait que les relations entre Juifs et musulmans soient régies par les principes de la charia. En fait, l'imam rétablit le pacte d'Omar, acte juridique traditionnel réglementant les relations entre les *dhimmis* – protégés croyants dans le Dieu unique et dans le Livre, c'est-à-dire les Juifs et les chrétiens – et les autorités musulmanes, en plus de lois spéciales en vigueur chez les zaydites du Yémen. Ainsi, en dépit de la liberté religieuse dont ils bénéficiaient et du strict maintien de leur sécurité, les Juifs du Yémen étaient soumis à de nombreuses restrictions[12].
Ces restrictions encouragèrent les Juifs à quitter le Yémen, la grande majorité pour Eretz Israël, et une minorité d'entre eux pour les pays bordant la mer Rouge ou l'océan Indien[13]. Le regain de tension entre Juifs et Arabes en Palestine conduisit l'imam Yahya, dès les années 1920, à intensifier sa politique de repli sur soi et à interdire aux Juifs de quitter le Yémen[14]. À partir de l'année 1934, le mufti de Palestine Hadj Amin al Husseini (1895-1974) se rendit au Yémen et exhorta l'imam à durcir cette interdiction[15]. Néanmoins, de nombreux Juifs gagnèrent clandestinement la frontière vers des territoires du protectorat britannique où ils attendirent des visas leur permettant d'immigrer en Eretz Israël.

---

10 Voir Eric Macro, *Yemen and the Western World*, Londres, C. Hurst & Co Publishers, 1968, p. 62-67 ; Manfred W. Wenner, *Modern Yemen, 1918-1966*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1967, p. 152-154, et Nir Arielly, *Fascist Italy and the Middle East, 1933-40*, Basingstoke, Palgrava Macmillan UK, 2010.

11 Voir la photographie des employés au Yémen à la représentation italienne avec l'affiche de Mussolini, *in* Ester Muchawsky-Shnapper, *Scenes of Sana'a: Yihye Haybi's Photographs* [from Yemen, 1930-1944], Jérusalem, Musée d'Israël, 2014, p. 80-81.

12 Sur ce sujet, voir Anzi, *Les Juifs de Sanaa dans une ère de changements*, *op. cit*., chap. 2.

13 Sur l'installation des Juifs yéménites en Érythrée et en Éthiopie, voir Bat-Zion Eraqi Klorman, « Yemen, Aden and Ethiopia: Jewish Emigration and Italian Colonialism », *Journal of the Royal Asiatic Society*, 3e vol., 19 avril 2009, p. 415-426. Sur l'installation des Juifs et des musulmans dans l'océan Indien et dans la mer Rouge, voir Menashé Anzi, « Yemenite Jews in the Red Sea Trade and the Development of a New Diaspora » (à paraître).

14 Tudor Parfitt, « The Road to Redemption: The Jews of Yemen 1900-1950 », *Brill's Series in Jewish Studies*, 1996, p. 79-80.

15 Voir Muhammad Abd al Karim Akasha, *Yahud aliman oualagira ila Falestin, 1881-1950*, Gaza, 1998, 2e édition, p. 213 (en arabe).

Influences de la guerre sur le Yémen

Lors du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, le Yémen proclama sa neutralité et conserva des relations avec les deux parties[16]. La région de la mer Rouge était placée sous domination britannique et italienne. Les Italiens avaient le contrôle du Somaliland italien, de l'Éthiopie et de l'Érythrée, alors que les Britanniques avaient la mainmise sur la zone du canal de Suez, le Soudan (conjointement avec l'Égypte), le Somaliland britannique et le sud du Yémen. En juin 1940, les Italiens entrèrent en guerre aux côtés de l'Allemagne et entreprirent la conquête de l'Afrique orientale. Peu après, les Italiens lancèrent une autre campagne à partir de la Libye, en direction de l'Égypte, entendant ainsi créer un Empire italien dominant l'Afrique du Nord et l'Afrique orientale. En novembre 1941, ils furent vaincus en Afrique orientale, et en 1943, les forces italiennes capitulèrent en Afrique du Nord, ce qui mit fin au rêve de l'Empire italien. La victoire des Britanniques conduisit à la fermeture de l'établissement commercial italien à Sanaa et à l'expulsion de la plupart de ses employés au Yémen, sous la pression britannique[17].
Certes les forces italiennes et britanniques ne tentèrent pas de conquérir des parties du Yémen de l'imam, mais le fait que des combats navals se déroulèrent pendant un an et demi dans la mer Rouge, entrava considérablement le passage des marchandises entre le Yémen et les pays voisins dans les deux sens. De plus, le Yémen des imams, bien qu'il ait proclamé sa neutralité, conserva des relations avec les autorités italiennes. Les services de renseignements anglais et français mentionnèrent dans leurs rapports les relations entre les dirigeants du pouvoir au Yémen, ou du moins une partie d'entre eux, et les représentants italiens. Selon eux, les Italiens versaient même régulièrement des pots-de-vin aux fonctionnaires de l'imam[18]. Les Anglais envoyèrent quelques délégations pour s'assurer que l'imam conservait toujours sa neutralité au cours de la guerre. Entre autres fut envoyée une mission médicale qui séjourna au Yémen de 1937 à 1943, ainsi qu'une mission de propagande anti-italienne en 1940[19]. Au même moment, les services du renseignement anglais suivaient avec inquiétude la contrebande en provenance du Yémen et signalèrent dans leurs rapports qu'au cours de ces années, une grande partie de la récolte passait en fraude du Yémen dans les colonies italiennes[20]. Il en résulta une

16 Voir Macro, *Yemen and the Western World*, *op. cit*., p. 74, et Wenner, *Modern Yemen*, *op. cit*., p. 164.
17 Voir Macro, *Yemen and the Western World*, *op. cit*., p. 67.
18 Voir divers rapports de 1939 à 1943 des services secrets TNA AIR 23/713 (Archives nationales, Londres) TNA.
19 Voir Macro, *Yemen and the Western World*, *op. cit*., p. 75-76, et Wenner, *Modern Yemen*, *op. cit*., p. 164-165.
20 Voir TNA AIR 23/713 intelligence 1939-1943.

augmentation considérable du prix de la récolte au Yémen ; quant à la pénurie de produits de première nécessité comme le pétrole, elle était ressentie dans l'ensemble du pays[21]. Le café, denrée d'exportation majeure du Yémen, fut lui aussi très atteint. C'était à la fois la conséquence de l'occupation de l'Éthiopie par l'Italie, jusqu'alors grande importatrice de café du Yémen et qui faisait désormais venir son café d'Éthiopie, et du blocus maritime imposé par guerre. C'est ce que décrivit l'un des habitants de Sanaa dans une lettre : « À cause de la guerre, le prix du café a chuté pour atteindre près de 40 % de son prix. » Comme il l'expliquait par la suite dans cette lettre, cette chute eut une influence considérable sur l'économie du Yémen, pays où des régions entières vivaient de la culture du café . À ces désastres économiques s'ajoutèrent des calamités saisonnières et le fléau du typhus qui fit plusieurs centaines de milliers de victimes dans le pays[22].

Influences sur les Juifs du Yémen

Tout naturellement, le déclenchement de la guerre conduisit les Juifs du Yishouv en Eretz Israël à intensifier leurs efforts pour sauver leurs frères en Europe. Il n'est guère étonnant que presque aucun visa ne fut délivré aux Juifs du Yémen et qu'on leur accorda peu d'attention.

En revanche, au cours de ces années, les autorités britanniques s'intéressèrent davantage au Yémen. On l'a vu, des délégations britanniques se rendirent au Yémen à cette époque, en vue de conserver de bonnes relations avec l'imam et de s'assurer du maintien de la neutralité. Quelques membres de la délégation rencontrèrent des Juifs de Sanaa et on assista à un regain d'intérêt pour la situation des Juifs du Yémen parmi les Juifs d'Eretz Israël et du monde. Reginald Champion, par exemple, se rendit à Sanaa en 1940. Au cours de sa visite, il rencontra le rabbin Yehia Abitz, l'un des dirigeants juifs de la ville. Champion voulait appréhender totalement la situation des Juifs, mais, au beau milieu de l'entretien, un notable arabe se joignit à eux, et la discussion prit fin, pour des raisons évidentes. Champion eut le sentiment que la situation des Juifs était bonne, mais par la suite, les Juifs s'efforcèrent de le rencontrer en secret pour l'éclairer sur la réalité. Ils envoyèrent même des lettres secrètes à leurs proches en Eretz Israël[23]. À mon avis, les Britanniques demandèrent indirectement aux Juifs du Yémen

21 Voir par exemple Mordehaï Yitzhari, *J'ai été otage au Yémen*, Rosh HaAyn, 1989, p. 293 (en hébreu).
22 Voir Parfitt, *The Road to Redemption*, *op. cit*., p. 141, et TNA CO 537/ 2274, rapport de Goy de l'année 1946.
23 Voir Archives sionistes centrales, s25 3593, 3596.

de leur fournir des informations sur ce qui se passait dans les palais de l'imam[24]. En 1943, on ne trouvait presque plus aucun demandeur de visa d'Europe. Les Juifs d'Europe se consacraient à leur combat pour la survie et ne parvenaient pas à quitter leur pays à cause de la guerre. Les visas restèrent inutilisés, ce qui permit aux fonctionnaires de l'Agence juive de les délivrer aux Juifs du Yémen qui souffraient, on l'a vu, de la sécheresse et d'une épidémie[25]. Qui plus est, l'imam Yahya, qui ne parvenait plus assurer la subsistance de son peuple, ferma les yeux sur l'émigration des Juifs et des musulmans vers Aden[26]. L'Agence juive envoya même Yossef Ben David au Yémen et ce dernier encouragea nombre de jeunes à immigrer en Eretz Israël[27]. En conséquence, de 1943 à 1945, plus de cinq mille Juifs immigrèrent en Eretz Israël, et environ autant partirent pour Aden et s'y installèrent[28]. Ils exercèrent des métiers qui existaient à dans cette ville, à l'instar de milliers d'immigrants musulmans du Yémen employés à des travaux d'intérêt public dans la ville. La fin de la guerre mondiale interrompit l'émigration en Palestine. Les réfugiés juifs demeurèrent au Yémen au cours des années suivantes et n'immigrèrent en Israël qu'après l'indépendance de l'État.

Réactions littéraires

Nous avons évoqué, au début de cet article, la rumeur du massacre prémédité des Juifs du Yémen. Cette rumeur n'est étayée par aucun document de l'époque, mais il ne fait aucun doute que les Juifs du Yémen avaient eu connaissance de la Shoah perpétrée contre les Juifs d'Europe. À l'instar de leurs frères d'Afrique du Nord, les Juifs du Yémen se sentaient solidaires et souffraient de ce qui se passait en Europe[29]. Ils couchèrent sur le papier leurs émotions et, parmi ces productions, j'en mentionnerai deux[30].

24 Tel est semble-t-il le contexte de la demande des militants d'origine yéménite en Eretz Israël de recevoir de leurs frères se trouvant au Yémen des informations secrètes sur les relations de l'imam avec les Allemands et les Italiens. À mon avis, cette information était communiquée depuis le Yishouv, en Eretz Israël, aux services secrets britanniques. Sur les relations des services secrets entre le Yémen et Eretz Israel, voir pour l'instant Menashé Anzi et Kerstin Hünefeld, « Sana, Jerusalem, New York, Imam Yahya Hamid al-Din (1869-1948) and Yemeni-Jewish Migration from Palestine to the United States », David Hollenberg, Christoph Rauch et Sabine Schmidtke (dir.), *The Yemeni Manuscript Tradition*, Leyde, Brill Press, 2015, p. 245-273, notamment p. 258-259.

25 Parfitt, *The Road to Redemption*, *op. cit.*, p. 143-159.

26 Voir Anzi, *Les Juifs de Sanaa dans une ère de changements*, *op. cit.*, p. 104.

27 Sur ce sujet, voir par exemple Parfitt, *The Road to Redemption*, *op. cit.*, p. 144.

28 *Ibid*.

29 Sur les productions littéraires en Afrique du Nord, voir par exemple Michal Sharf, *Le rouleau de Hitler en Afrique du Nord : littérature juive au Maroc et en Tunisie sur la chute des nazis*, Lod, Institut Haberman de recherche littéraire, 1988 (en hébreu).
Voir dans ce volume le texte de Prosper Hassine, « *Meguilat Hitler* – Le Rouleau de Hitler », p. 177-185.

30 Un autre poème a été composé par Haïm Moshé Shkedi, *Cantiques entre exil et délivrance*, T. Sulmi, Israël, 2010, p. 152-156 (en hébreu).

Après avoir lu dans la presse d'Eretz Israël les récits des malheurs des Juifs d'Allemagne à la veille de la Seconde Guerre mondiale, le rabbin Tsadoq Yitzhari (Tsalah Altsahari, 1901-1986), sage et érudit yéménite, rédigea une missive à ce sujet. Elle commençait en ces termes : « J'ai reçu une information sur les événements que subissent nos frères de l'exil d'Allemagne, ce qui a contribué à alimenter ma douleur… des informations effroyables sur la détresse de nos frères et sur les persécutions multiples dont ils font l'objet, ainsi que les sévices funestes qui, même du temps des empereurs n'existaient pas. » Yitzhari applique à ces malheurs la méthode habituelle de la tradition juive sur la faute et le châtiment, et il lance un appel aux Juifs d'Allemagne : « Du fait du grand amour que je vous porte et que je porte à l'ensemble de mon peuple et de ma nation, du plus profond de mon âme, je trouve en moi le courage de m'adresser à l'ensemble de nos frères d'Allemagne pour leur dire : Observez vos habitudes, scrutez vos actes et faites repentance[31] » ; par la suite, il écrit expressément qu'ils doivent recommencer à respecter les lois du shabbat. Il précise qu'il a informé les membres de sa communauté de la pénible situation des Juifs d'Allemagne afin qu'ils prient pour eux. Il termine sa lettre en comparant la situation des Juifs d'Allemagne à celle des Juifs du Yémen, et affirme que, par chance, l'imam Yahya veille sur eux sur les plans physique, financier et religieux[32].

On connaît par ailleurs une élégie composée par Haïm ben Shlomo Sharabi, vraisemblablement un immigrant du Yémen qui vivait en Israël[33]. Dans son « Cantique sur les quatre exils » qui commence par un chapelet de rimes « Je verserai une pluie de larmes », il décrit les malheurs de l'exil. Vers la fin, il rappelle le massacre des Juifs pendant la Shoah, ainsi que l'influence de ces nouvelles sur les Juifs du Yémen. Il écrit : « Hitler – que son nom soit effacé – conçut le dessein de massacrer des êtres saints », puis : « Les fils du Yémen s'emparèrent du Livre et des Arches saintes / emportèrent les livres sur les tombes[34]. / Ils poussèrent des cris déchirants / pour tous leurs frères dans les fours crématoires[35]. »

31 Il s'avère que le rabbin Herzog, grand rabbin d'Eretz Israël, adressa lui aussi une lettre dans cet esprit aux Juifs d'Allemagne.

32 Voir Mordehaï Yitzhari, *Une vie tumultueuse*, Netanya, 1996, p. 257-258 (en hébreu). L'original est reproduit en photocopie dans ce livre, p. 485.

33 À mon grand regret, je ne dispose pas d'informations sur l'homme, mais d'après son poème, il s'agirait de quelqu'un qui prédisait le retour d'Israël dans son pays. Là, il prie pour la délivrance des Juifs de Syrie et de Babylonie, semble-t-il les vestiges des communautés qui souffraient sous le joug des nouveaux régimes dans leurs pays. Je remercie mon ami Tom Fogel d'avoir attiré mon attention sur ce poème.

34 D'après ce qu'en dit la *Mishna Taanit*, chapitre 2, les Juifs du Yémen ont pour coutume, en période de malheur, de se rendre dans les cimetières avec un rouleau de la Torah pour implorer Dieu.

35 Voir *Poèmes du grand Shalom Shabazi*, édité par Yossef Hassid, Jérusalem, 5736/1976 (en hébreu), vers la fin du livre, sans pagination.

L'éloignement du Yémen des principales zones belligérantes, ainsi que la neutralité affichée par l'imam Yahya dès l'ouverture des hostilités, aboutirent au fait que l'influence directe de la guerre sur le Yémen fut des plus limitée. Mais, du fait de la guerre, la situation économique et physique au Yémen se détériora considérablement, et plusieurs centaines de milliers de personnes périrent entre 1941 et 1943. La plupart s'enfuirent vers la zone britannique et dans la ville d'Aden. La conjonction de ces circonstances et de la situation en Europe permit à des milliers de Juifs du Yémen d'émigrer à Aden, puis en Eretz Israël.

Les rumeurs sur la guerre parvinrent au Yémen, et les Juifs du pays prirent le deuil et organisèrent de grands rassemblements pour prier pour les Juifs en détresse. Les quelques œuvres littéraires écrites sur ce sujet montrent la solidarité que manifestèrent les Juifs du Yémen envers leurs frères d'Europe.



« Les enfants d'Iran » : les Juifs d'Iran dans l'ombre de la Seconde Guerre mondiale

Orli Rahimian, Traduit de l'hébreu et de l'anglais par **Claire Drevon**

Dans Revue d'Histoire de la Shoah 2016/2 (N° 205), pages 543 à 559
Éditions Mémorial de la Shoah

ISSN 2111-885X
ISBN 9782916966144
DOI 10.3917/rhsho.205.0543

« Les enfants d'Iran » : les Juifs d'Iran dans l'ombre de la Seconde Guerre mondiale

Orli Rahimian[1]

Traduit de l'hébreu et de l'anglais par Claire Drevon

Je me souviens que mes parents – des Juifs iraniens qui vivaient à Téhéran – me parlaient du quartier sud appelé « Nazi Abad », et, quand j'étais enfant, je croyais que ce nom provenait du mot persan *Naz*, qui signifie affection. Or, au cours de mes travaux, j'ai découvert que ce quartier avait été baptisé « Nazi Abad » en l'honneur de l'Allemagne nazie qui avait aidé l'Iran à construire ses chemins de fer sous la dynastie Pahlavi.

Le présent article a pour objet d'étudier la situation des Juifs d'Iran pendant la Seconde Guerre mondiale, en s'attachant à un certain nombre de sujets :

a. la question de l'« aryanité » des Juifs d'Iran qui préoccupa les responsables de la politique nazie ;

b. l'attitude de la population et du régime iranien à l'égard des Juifs du pays : quelle fut l'attitude de la population iranienne musulmane envers ses voisins juifs ? Quelle fut la politique du régime iranien à l'égard des Juifs, et cette politique subit-elle des changements par suite de l'apparition de partis nationalistes iraniens et du fait de leurs liens avec le régime nazi ;

c. dans quelle mesure les Juifs d'Iran étaient-ils au courant de ce qui se passait en Europe ? ;

d. les tentatives de sauvetage des Juifs par des Iraniens. À cet égard, j'évoquerai le cas exceptionnel d'Abdol Hossein Sardari, un diplomate iranien de l'ambassade de France, qui sauva des milliers de Juifs à Paris en leur délivrant des passeports iraniens.

1 Doctorante au département d'histoire juive à l'université Ben-Gurion, chercheuse dans le domaine du judaïsme en Iran et coordinatrice du forum Kedmata pour les étudiants-chercheurs à l'institut Ben-Zvi.

L'Iran et les relations irano-allemandes à la veille de la Seconde Guerre mondiale

Dans les années 1930, le shah d'Iran Rezah Shah renforça les relations avec l'Allemagne nazie pour des raisons économiques, culturelles et stratégiques, mais plus particulièrement parce qu'il souhaitait affaiblir l'influence britannique au Moyen-Orient. De plus, comme l'Allemagne n'avait pas de passé colonial en Iran (contrairement à l'URSS et à la Grande-Bretagne), les relations commerciales et culturelles entre les deux pays s'intensifièrent au point que la part de l'Allemagne dans le commerce extérieur de l'Iran passa de 8 % sous la République de Weimar à 45 % en 1941. Parallèlement, des experts allemands affluèrent en Iran. La propagande nazie mettait l'accent sur l'origine aryenne commune aux deux peuples[2]. Dans ce contexte, d'aucuns affirment que Reza Shah changea le nom de son État qui, de *Parass* (État des Perses) devint l'« Iran » (l'État des Aryens) à la veille du nouvel an perse (mars 1931[3]).

Lors du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, le shah donna aux agents allemands une totale liberté d'action à Téhéran. Après son entrée en guerre, l'Union soviétique jugea déterminante la position de l'Iran. De par sa situation, ce pays constituait une voie de passage continentale supplémentaire, très convoitée, en direction de l'Union soviétique pour l'acheminement de l'intendance ; l'Iran prit donc une importance considérable. Le shah déclina les exigences des Britanniques et des Soviétiques concernant le départ des agents allemands de Téhéran. Le 25 août 1941, les forces britanniques et soviétiques envahirent l'Iran. Le shah fut contraint de renoncer à son trône et partit en exil, d'abord en Mauritanie, puis à Johannesburg. Le fils du shah, Mohammed Shah Pahlavi, fut couronné à sa place, et un accord soviéto-britannique garantit l'intégrité territoriale de l'Iran, et le retrait des troupes étrangères de son territoire à la fin de la guerre[4].

2 Amnon Netzer, « L'antisémitisme en Iran : 1925-1950 », *Peamim*, n° 29, 1986, p. 12 (en hébreu).
3 Kenneth Pollack, *The Persian Puzzle: The Conflict between Iran and America*, New York, Random House, 2004, p. 28, 37-38.
4 Nikki R. Keddie, *Modern Iran: Roots and Results of Revolution*, Newport, Yale University Press, 2003, p. 72-74 ; Ali M. Ansari, *Modern Iran Since 1921: The Pahlavis and After* ; Ervand Abrahamian, *Iran Between Two Revolutions*, Princeton (NJ), Princeton University Press, 1982, p. 164-165.

Les Juifs d'Iran à la veille de la Seconde Guerre mondiale

Le nombre de Juifs vivant en Iran à la fin des années 1940 est estimé entre 90 000 et 100 000. Dans la capitale Téhéran vivaient entre 25 et 35 000 Juifs ; les autres, soit environ 50 000 personnes, appartenaient à des communautés installées dans des villes, des bourgades et des villages sur l'ensemble du territoire de l'Iran[5].

Les Juifs vivaient dans le quartier juif (*ma'halé Yahoud*), quartier fermé et réservé exclusivement aux Juifs[6]. L'existence de cette enclave résultait à la fois de la contrainte et du plein gré. Contrainte parce que les musulmans imposaient aux Juifs des restrictions en matière de contact. Ces restrictions entravaient les relations commerciales, au point que la possession de magasins dans les secteurs où ne vivaient pas de Juifs constituait un réel danger. Il faut souligner qu'il était interdit aux Juifs d'Iran de posséder ou de gérer des boutiques au marché (*bazar*), exception faite pour les Juifs de Hamadan. Les Juifs ne pouvaient donc ressentir une sécurité relative que dans un environnement juif avec lequel ils pouvaient s'adonner au commerce. En outre, si les Juifs choisissaient de vivre dans un quartier fermé, c'était aussi parce qu'ils avaient besoin de la proximité d'institutions indispensables au respect des commandements religieux quotidiens. De fait, les institutions juives étaient regroupées dans le *ma'halé* : synagogue, boucherie casher, bains, Talmud Torah (école religieuse, *molah 'hayné*), tribunal rabbinique et salle des fêtes.

Les tendances à la concentration et les réformes adoptées par Reza Shah Pahlavi dès son intronisation – il régna de 1925 à 1941 – améliorèrent de façon inédite la situation économique et le statut juridico-social des Juifs. Sous le règne de Reza Shah, l'égalité des droits pleine et entière fut accordée aux Juifs, mais elle ne fut pas toujours appliquée dans les faits. Les Juifs commencèrent à servir dans l'armée iranienne comme les autres citoyens de l'État, et les portes des écoles publiques leur furent désormais ouvertes. Une partie des Juifs profitèrent de cette opportunité qui leur était offerte pour ouvrir des magasins dans les quartiers commerciaux situés à l'extérieur du quartier juif, ce qu'ils ne pouvaient faire librement par le passé. Quelques-

5 Amnon Netzer, « Démographie », *in* Haïm Saadoun (éd.), *Iran, communautés d'Israël en Orient aux* XIX*e et* XX*e siècles*, Yad Ben Zvi, 2005, p. 29-30 (en hébreu) ; Méir Sasson, « Opération Cyrus : l'immigration en provenance d'Iran », *in* Haïm Saadoun (éd.), *Au grand jour et clandestinement : les grandes immigrations des pays d'islam (1948-1967)*, Jérusalem, 1999, p. 115 (en hébreu).

6 Je m'abstiens d'utiliser le terme de ghetto pour désigner le quartier juif en Iran, car il s'agit d'un mot emprunté au contexte européen et qui ne convient guère pour décrire le *ma'halé*. En revanche, lorsque je présente des citations de l'époque, je conserve le terme employé.

uns, environ 0,5 % à 1 %, principalement d'anciens élèves de l'école de l'Alliance israélite universelle (AIU), parvinrent à nouer des relations avec des pays occidentaux et à devenir d'importants et prospères négociants. Par ailleurs, il y eut aussi des Juifs qui occupèrent des postes gouvernementaux – dans la fonction publique ou dans l'enseignement. Mais dans la vie de la communauté juive, le changement ne fut guère significatif. La majorité continua à habiter dans les quartiers juifs, privée de moyens de subsistance décents, et demeura aussi pauvre qu'auparavant. Dans le quartier juif, on trouvait des Juifs qui continuaient à s'adonner aux métiers traditionnels : colporteurs, vendeurs de boissons alcoolisées et orfèvres[7].

Ainsi se creusa un fossé considérable au sein de la communauté juive, principalement dans le mode de vie, entre les nouveaux riches détenteurs de nouvelles fonctions, qui commencèrent à se couper de leurs racines traditionnelles et à emménager dans les quartiers musulmans, et la majorité juive pauvre qui habitait toujours dans le vieux quartier juif. Cette couche pauvre ne bénéficia que fort peu de la richesse des autres Juifs et continua à mener une vie précaire. Parallèlement se creusa un fossé entre les Juifs des grandes villes et ceux des autres communautés, parce que ces derniers furent peu touchés par les processus de réforme et continuèrent à mener un mode de vie traditionnel sur le plan professionnel et économique.

Alors que sous le règne de Mohammed Reza Shah, les Juifs s'étaient vu octroyer l'égalité des droits, la situation de la majorité d'entre eux dans la plupart des villes demeura ce qu'elle était par le passé. Les Juifs étaient toujours empêchés d'occuper des postes de responsabilité dans la fonction publique ou d'atteindre des grades élevés dans l'armée. Le fait que les Juifs, à l'instar des autres membres des minorités religieuses, ne pouvaient pas (et ne peuvent toujours pas aujourd'hui) voter ou être élus lors des élections législatives, mais seulement participer à des élections communautaires pour élire leurs représentants, leur conférait un statut civique différent des autres citoyens de l'État. On peut dire qu'à cette époque, même lorsque les Juifs parvenaient à s'intégrer dans l'économie et dans la vie culturelle du pays, il s'agissait d'un phénomène marginal.

7 Pour une étude de la situation des Juifs sous le règne de Reza Shah, voir Amnon Netzer, « La communauté juive d'Iran », *Sekira 'hodshit* (revue mensuelle des officiers de Tsahal, l'armée israélienne), n° 9, 1980, p. 11-22 ; Hanina Mizrahi, « Les communautés de Téhéran et d'Ispahan », *Mahanaïm*, n° 114, avril 1967, p. 70-79 ; Ezra Sion Melamed, « Les Juifs de Perse il y a soixante ans », *Sinaï*, n° 29, avril-août 1941, p. 359-370.

Influence du nationalisme iranien et de la propagande nazie sur les Juifs d'Iran

Certes, l'évolution du nationalisme iranien ne conduisit pas immédiatement à des changements dans la situation des Juifs d'Iran, mais elle exerça une influence considérable sur la personnalité et l'image de soi des Juifs d'Iran. Dans le shiisme, le statut du Juif a des origines religieuses évidentes, le Juif étant considéré comme impur (*najes*[8]). Jusqu'au début du xxe siècle, avant la pénétration en masse de l'influence occidentale, l'image du Juif en Iran était enracinée dans le monde religieux et culturel populaire. Cette image était intégrée dans la littérature traditionnelle shiite des xviiie et xixe siècles en Iran, par exemple les recueils des hadiths shiites et les livres de controverse. Les tendances laïques encouragées par Reza Shah contribuèrent à améliorer le statut des Juifs.

Tout en conservant leur affiliation et leur identité religieuse, les Juifs d'Iran souhaitaient être perçus comme des Iraniens et purent s'intégrer plus facilement dans la société qui mettait l'accent sur les valeurs et les symboles nationalistes iraniens laïcs comme la musique, la poésie et la littérature persanes, les fêtes nationales iraniennes, les grands noms et les gloires iraniennes du passé préislamique de l'Iran.

La nouvelle identité nationale se révéla cependant une épée à double tranchant. Même si la laïcité et l'occidentalisation conduisirent à des changements bénéfiques pour les Juifs, ils apportèrent aussi de nouvelles tendances quasi laïques qui mettaient au goût du jour des stéréotypes et des perspectives négatives. L'une de ces tendances se traduisit par la mise en avant de ce qu'on appelait « l'hypothèse aryenne », à savoir une tentative de prouver la supériorité de la culture iranienne et du patrimoine iranien en faisant remonter les origines de la culture occidentale au sol iranien. Cette hypothèse provenait de la recherche philologique orientaliste des débuts du xviiie siècle qui se développa principalement autour de l'Inde, mais se répandit en Iran et dans plusieurs parties du Moyen-Orient au cours des deux siècles suivants[9]. Elle permit à de nombreux intellectuels d'imaginer que l'Iran faisait

8 Cette approche, ancrée dans la loi shiite à partir du xviie siècle, qui voit dans tout non musulman un être impur (en arabe et en perse : *najasat*), attribue aux matériaux se trouvant dans le corps des non-musulmans une réelle impureté, et elle oblige les fidèles shiites à s'abstenir de tout contact physique direct avec eux ou avec ceux qui les auraient touchés.

9 Il faut souligner que « l'hypothèse aryenne », quoique prétendument fondée sur des travaux scientifiques d'ordre historique et philologique, aboutit à des conclusions s'ancrant dans la pensée coloniale et dans les idées religieuses de l'époque, notamment les polémiques théologiques judéo-chrétiennes. Sur les origines de « l'hypothèse aryenne », voir Maurice Olender, *Les Langues du Paradis. Aryens et Sémites : un couple providentiel*, Paris, Gallimard/Seuil (« Hautes Études »), 1989 ; Léon Poliakov, *Le Mythe aryen. Essai sur les sources du racisme et des nationalismes*, Paris, Calmann-Lévy, 1971 (en poche, Paris, Presses Pocket, 1994) ; Haggaï Ram,

partie intégrante de la diaspora indo-européenne. Certains intellectuels laïcs de la société iranienne élaborèrent une identité iranienne en posant pour principe que l'ancien Iran, appelé Aryana, était la patrie du peuple aryen. En conséquence de cette prétendue preuve de la supériorité raciale des Iraniens autochtones, quelques intellectuels s'opposèrent à la présence de Sémites en Iran. Ces Sémites étaient non seulement les Juifs, mais également les Arabes (même les Arabes musulmans), qui furent considérés comme inférieurs du fait de leur origine ethnique, et pas seulement du fait de leurs coutumes religieuses[10].

À titre d'exemple, l'historien de l'Iran moderne Fereydun Adamiyat, qui traita du personnage de Mirza Fath-Ali Akhundzadeh[11] (1812-1878), situe les origines de la nation iranienne parmi « les ancêtres » des Iraniens[12], ces tribus indo-européennes qui s'installèrent sur le plateau iranien. Il écrivait dans une tonalité qui rappelle les partisans du nationalisme primordial : « L'idée [que les Iraniens appartiennent] au peuple aryen, la fierté raciale (voire une supériorité raciale), la langue, la religion et la tradition communes, l'optique idéologique aryenne caractéristique et – plus important que tout – la conscience historique et la conception du pouvoir unique, tout cela représentait pour lui une réalité concrète dans la culture de l'Iran antique[13]. »

À cette époque, ces concepts étaient dénués de cet antisémitisme exacerbé sous sa forme moderne, biologique et raciale. Ce mouvement intellectuel montre que, aux préjugés ethniques et aux concepts antijuifs théologiques et psychologiques, s'ajoutèrent désormais les théories racistes pseudo-scientifiques « prouvant » l'infériorité des Juifs en tant que membres de la race sémite.

Il ne fait aucun doute que les relations de l'Iran avec l'Allemagne nazie et l'exposition à la propagande nazie qui s'en suivit renforcèrent la création d'un nouveau courant antijuif qui fondait sa haine sur l'idée que les Juifs

---

« Lo Mizra'h, Lo Maarav, Lo Horban, ve-Lo Ge'oula, ha-Ziyonot ve-Yehoudei Iran » (Ni Orient, ni Occident, ni délivrance, ni destruction : le sionisme et les Juifs d'Iran), *Teorya o-Bikoret*, n° 26, 2005, p. 149-174, plus particulièrement, p. 159-161 (en hébreu). Sur le rôle du « mythe aryen » pour la société iranienne et pour l'édification de la nation iranienne, voir Alireza Asharzadeh, *Iran and the Challenges of Diversity: Islamic Fundamentalism, Aryanist Racism, and Democratic Struggles*, New York, Palgrave Macmillan, 2007 ; Mostafa Vaziri, *Iran as Imagined Nation: The Construction of National Identity*, New York, Paragon House, 1989.

10 Alireza Asharzadeh, *Iran and the Challenges of Diversity: Islamic Fundamentalism, Aryanist Racism, and Democratic Struggles*, New York, Palgrave Macmillan, 2007, notamment chapitres 3 et 4.

11 Mirza Fath-Ali Akhundzadeh (1812-1878), l'un des pionniers de la modernité en Iran au XIXe siècle. Il opéra une véritable révolution de la littérature azérie (ou azerbaïdjanaise) en présentant de nouveaux genres comme le drame, et il traduisit même un certain nombre de classiques russes et occidentaux en azéri. Akhundzadeh utilisa la contradiction dans ses comédies afin d'appeler à une réforme et de combattre les superstitions, l'hypocrisie, le despotisme et le fanatisme.

12 Sur l'aspect de la nation iranienne, voir Vaziri Mostafa, *Iran as Imagined Nation: The Construction of National Identity*, New York, Paragon House, 1989.

13 Fereydoun Adamiyat, *Andisheh- haye Mirza Fath-Ali Akhundzadeh* (La pensée de Mirza Fath-Ali Akhundzadeh), Téhéran, 1970, p. 113-114 (en iranien).

étaient une créature biologique inférieure[14]. À la veille de l'invasion de l'URSS par les nazis (juin 1941), Bahram Shahrokh, le présentateur iranien de Radio Berlin, donna une conférence qui traitait de la supériorité de la race irano-aryenne. Cette conférence ne laissa aucun doute dans l'esprit des auditeurs que les Juifs étaient des créatures inférieures et nuisibles qui méritaient un traitement spécial (discriminatoire et ségrégationniste[15]). Dans *Savushun*, le premier roman écrit par une femme iranienne, Simin Daneshvar évoque la vie d'une famille de Chiraz, en Iran, pendant la Seconde Guerre mondiale. Son livre comprend une scène rédigée à la veille de l'invasion de l'URSS par les nazis, dans laquelle elle décrit la conférence radiodiffusée et les réactions des auditeurs aux propos antijuifs.

> En attendant que le dîner soit servi, Zari alluma la radio, mais, en dépit de tous ses efforts, elle ne parvint pas à trouver le programme perse de Radio Berlin en tournant le bouton… Lorsque Yusof était en ville, il jouait avec dans tous les sens […] jusqu'à ce qu'il trouve Radio Berlin et écoute l'homme qui débitait des insultes à toute allure et avec beaucoup de conviction. Puis un homme traita de « Juifs » toutes les personnalités éminentes, et, comme le disait Yusof, les maudit comme s'ils avaient personnellement tué son père[16].

On peut se demander si cette propagande nazie exerça une influence sur la situation des Juifs d'Iran.
Reza Shah ne prit aucune mesure concrète contre les Juifs. En revanche, on connaît des cas de licenciement de Juifs ; ainsi, par exemple, dès sa nomination à la tête du gouvernement en 1939, Ahmad Matin-Daftari,

14 Sur l'impact de l'Allemagne nazie prônant le racisme en Iran, voir Alireza Asharzadeh, *Iran and the Challenges of Diversity: Islamic Fundamentalism, Aryanist Racism and Democratic Struggles*, New York, Palgrave Macmillan, 2007, p. 91-94.

15 Amnon Netzer, « Antisemitism in Iran: 1925-1950 », *Peamim*, n° 29, 1986, p. 4-31, notamment p. 14-15 (en hébreu). Comme l'écrivit Amir Taheri dans sa biographie de Khomeini, même ce dernier avait l'habitude d'écouter cette radio : « Pendant la guerre, le service perse de l'Allemagne avait pour objectif d'atteindre les publics les plus larges possibles en Iran et en Irak. Khomeini écoutait les programmes chaque soir. […] Khomeini avait apporté avec lui un poste de radio fabriqué par la compagnie britannique Paye, qu'il avait acheté à un pèlerin indien musulman. Cette radio se révéla un bon achat. […] De nombreux mollahs se réunissaient le soir chez lui, souvent sur la terrasse, pour écouter Radio Berlin et la BBC. » Amir Taheri, *The Spirit of Allah: Khomeini & the Islamic Revolution*, Bethesda (MA), Adler & Adler, 1986, p. 98.

16 Simin Daneshvar, *Suvashun*, Téhéran, Intisharat Khavrzmi, 1349/1969, 3e édition, p. 185 ; traduit en anglais par M. R. Ghanoonparvar sous le titre *Savushun: A Novel about Modern Iran*, Washington, Mage Publishers, 1990, p. 239. Il faut souligner que, dans l'original en persan, Simin Daneshvar utilise le mot péjoratif désignant les Juifs, les qualifiant dans ce contexte de « *Johoud khatar* » (les dangereux Juifs). Ajoutons qu'elle emploie aussi le terme *Yahoud*, voir dans le texte en persan les pages 92, 244 et 257 ; à comparer aux pages 75, 185, 244 et 263 (*Johoud*). À la page 244, Simin Daneshvar utilise dans la même ligne les deux termes à une ligne d'intervalle. Fereshteh Tehrani, qui suivit les cours de Simin Daneshvar à l'université de Téhéran dans les années 1960, m'a dit qu'elle avait l'habitude d'utiliser le terme *Johoud* même en classe pour désigner les Juifs. (Interview de Fereshteh Tehrani, Philadelphie, 22 avril 2007).

qui avait obtenu un doctorat de droit en France, donna pour instructions aux ministères et aux services des chemins de fer de ne pas accepter les Juifs postulant à un emploi[17]. En outre, les partisans du paniranisme et les fascistes qui collaboraient avec les nazis intensifièrent les tensions entre Juifs et musulmans. Ces derniers incitèrent les foules à la violence contre les Juifs, mais il n'y eut pas de politique gouvernementale dirigée contre les Juifs[18].

À partir de l'invasion de l'URSS par l'Allemagne, on assista à une escalade de la rhétorique antijuive. L'invasion de ce pays et l'avance de l'armée allemande le long du front sud de l'URSS comblaient les fascistes iraniens. Abbasqoli Golshayan, ministre des Finances de Reza Shah à cette époque, écrivit que l'avance fulgurante de l'armée de Hitler à travers la Russie et la défaite soviétique furent l'occasion de festivités populaires en Iran : « Au même moment, ils considéraient Hitler comme le représentant et l'élu de Dieu, tandis que les intellectuels qui, historiquement, s'étaient sentis offensés par les intrigues britanniques et qui redoutaient le communisme, espéraient eux aussi que les Allemands seraient victorieux. »

Dans le cadre de cette propagande, des voix antijuives qui souhaitaient débarrasser l'Iran de ses Juifs, ce qui leur permettrait de s'emparer de leurs biens, se firent entendre dans les grandes villes iraniennes, notamment aux frontières nord-ouest du pays, près de l'Union soviétique, où la Wehrmacht était présente. Ensuite, des articles antijuifs furent publiés dans les médias iraniens. Les sentiments antijuifs revêtirent non seulement la forme de préjugés religieux, mais également des caractéristiques racistes.

Ohayon Cohen, émissaire de l'Agence juive chargé de l'immigration en Eretz Israël au cours de la première moitié des années 1940, décrit les manifestations d'antisémitisme à cette époque :

> Dans la presse, on trouvait encore le préjugé présentant les Juifs comme cupides et âpres au gain, ou, ici et là, des accusations de crime rituel ; ailleurs, il était affirmé que le Juif est sale, ou il était écrit des phrases [comme] : Dommage que Hitler ne vienne pas ici pour les liquider. Il y avait même des propos selon lesquels ils étaient déjà les alliés de[19]…

17 *Alam-i Yehoud*, 4 juin 1946, p. 628.
18 Amnon Netzer, « L'antisémitisme en Iran : 1925-1950 », *Peamim*, n° 29, 1986 (en hébreu).
19 Interview de Ohayon Cohen, *Département d'histoire orale*, Institut du judaïsme contemporain, Université hébraïque de Jérusalem, p. 57-58.

Une personne interviewée, née à Ispahan en 1936, qui a demandé à conserver l'anonymat, m'a raconté que chaque jour ses voisins parlaient de Hitler comme du sauveur qui allait venir les délivrer du fléau juif. Il se souvient aussi que leurs voisins musulmans venaient leur dire : « Attendez seulement que Hitler et ses troupes arrivent ici, nous vous prendrons tout ce que vous nous avez pris. » Ou par exemple, cette personne interrogée avait un professeur de littérature – un musulman – qui avait coutume de chanter aux enfants juifs de sa classe, la chanson suivante : « Mon espérance, c'est qu'il [Hitler] vienne et transforme Dardasht[20] en désert, et il provoquera une inondation de sang dans les égouts (situés dans les caniveaux). » Il rapporta également que tous les discours de Hitler étaient habituellement diffusés dans de grands haut-parleurs du quartier (et le discours lui-même et sa traduction), et les musulmans se délectaient, disant alors : voilà, c'est le Sauveur.

Yossef Hakhshouri, un habitant de la ville d'Ourmia, dans l'ouest de l'Iran, à proximité de la frontière avec l'Union soviétique, raconta que les voisins musulmans manifestèrent leur joie et exprimèrent l'espoir que les Allemands pénètrent en Iran, puisqu'ils avaient convenu entre eux du partage des biens appartenant aux Juifs, ainsi que leurs femmes et leurs enfants. L'un de ses amis connaissait un musulman qui travaillait dans la police et avait voulu le rassurer en lui promettant de lui arranger une mort douce lorsque les Allemands entreraient dans la ville. Quelqu'un d'autre raconta qu'il s'était réveillé à cause de voix se querellant chez les voisins : la dispute portait sur le partage des biens des Juifs. Les voisins rassemblèrent des draps et de l'essence qu'ils se préparèrent à jeter du toit de leur maison afin de brûler les maisons des Juifs dès l'entrée des Allemands[21].

Concrètement, la plupart du temps, cette propagande ne se traduisit pas par des actions sur le terrain. Il semble que la propagande antijuive ait laissé une impression profonde sur les personnes âgées de la communauté qui se souviennent jusqu'à aujourd'hui des pénibles appréhensions qui les accompagnèrent à cette époque. Il semble également que la propagande renforça les humiliations et les harcèlements que subissaient les Juifs d'Iran avant cette époque, sous la forme d'injures, de coups, de crachats, et de jets de pierres.

20 Dardasht, quartier est d'Ispahan, l'un des principaux quartiers juifs de la ville. *(N.d.T.)*

21 Ora Jacobi et Abraham Hakhimi, *Nash Didan. Histoire du judaïsme d'Urmia (Azerbaïdjan iranien)*, Tel Aviv, 2009, p. 87.
Les Nash Didan (Notre peuple) sont une communauté juive qui vivait au pied du mont Ararat depuis l'exil babylonien (VIe siècle avant l'ère chrétienne). Ils ont développé leurs propres coutumes et parlaient le *leshan didan*, un dialecte juif néo-araméen. Aujourd'hui, cette langue n'est parlée que par une poignée d'octogénaires en Israël et aux États-Unis. *(N.d.T.)*

On connaît trois événements exceptionnels qui, semble-t-il, furent liés à l'escalade de la rhétorique antijuive à cette époque : l'un se traduisit par des coups et blessures ainsi que par le meurtre de familles juives dans la ville de Miandoab en 1941, à la veille de l'entrée des Russes en Iran. Le deuxième fut l'ordre donné aux Juifs par le gouverneur de Kermânchâh d'ouvrir leurs magasins le samedi, ordre accompagné d'extorsions de fonds. Le troisième, l'accusation de meurtre rituel à Mashhad en 1946, lors de l'évacuation des Soviétiques de la ville. Certes les blessés furent peu nombreux, mais l'événement laissa une impression si pénible à la communauté juive de Mashhad que celle-ci quitta la ville pour s'installer à Téhéran. D'autres rumeurs de crimes rituels prétendument commis par les Juifs furent propagées également dans la ville de Rasht en avril 1946, mais la police locale empêcha que la situation ne dégénère[22].

Après le flot de réfugiés d'Europe, principalement en provenance de Pologne et de Russie qui afflua en Iran au cours de la guerre, notamment les « enfants de Téhéran », il est particulièrement intéressant de se demander si les Juifs d'Iran étaient conscients de la Shoah.

Il semble que les éléments de la communauté au courant de la Shoah des Juifs en Europe – et d'ailleurs très tardivement, lors de l'arrivée des réfugiés juifs en Iran – furent très peu nombreux. Au cours de la guerre, l'Iran constitua une étape de transit pour les réfugiés, venant principalement de Pologne et de Russie[23]. L'exemple le plus frappant en est les « enfants de Téhéran ».

L'Agence juive créa une section dans la capitale afin d'aider les « enfants de Téhéran » et les autres réfugiés juifs pour lesquels l'Iran servait de camp de transit avant le départ pour Eretz Israël. Se nouèrent ainsi des liens entre les employés de l'Agence, des soldats juifs qui servaient dans les armées alliées et les Juifs d'Iran. Parmi ces derniers, nombreux étaient ceux qui souhaitaient venir en aide à leurs frères, notamment aux enfants de Téhéran[24]. À l'arrivée des premiers réfugiés de Russie, l'aide n'était pas organisée. C'est alors que Habib Elqanian[25], alors à la tête de la communauté juive, se porta volontaire pour les aider et, en coopération avec d'autres dirigeants communautaires, mobilisa des automobiles pour acheminer les réfugiés aux bains publics et leur distribuer des vêtements de rechange.

22 Amnon Netzer, « L'antisémitisme en Iran : 1925-1950 », *Peamim*, n° 29, 1986, p. 20-23 (en hébreu).
23 Voir Lior Sternfeld, « Comment l'Iran intégra des centaines de milliers de réfugiés de la Seconde Guerre mondiale, et qui tente de le faire oublier ? », *Atelier d'histoire sociale*, 9 février 2015, http://blogs.haaretz.co.il/sadna/1131/ (en hébreu).
24 Amnon Netzer, « Le pays et ses Juifs », *in* Saadoun (éd.), *Iran, communautés d'Israël en Orient*, *op. cit.*, p. 18.
25 « Habib Elqanian », in *Encyclopaedia Iranica*, éditée par Ihsan Yarshater, New York, Bibliotheca Persica Press, 2012.

Par exemple, Elqanian travailla sans relâche avec sa voiture, sept jours d'affilée pour conduire les réfugiés aux bains publics. Ils réunirent des vêtements, du linge et même des fonds[26].

Il semble que seuls les dirigeants communautaires prirent connaissance de leurs récits. Les informations sur la Shoah filtrèrent plus tard, lors de l'arrivée des émissaires de l'Agence juive en Iran, après l'indépendance de l'État, en particulier après la traduction en persan de livres sur la Shoah des Juifs et l'intérêt manifesté par les Iraniens pour ce sujet[27].

Au cours des années 1950 et 1960, on assista à une vague d'intérêt culturel et historique pour Israël, qui accompagnait l'intérêt politique. Les traductions en persan, principalement des traductions de textes européens décrivant la Shoah et les atrocités nazies, se multiplièrent, entre autres une traduction du *Mein Kampf* (*Nabard-e Man*) d'Adolf Hitler. D'autres traductions en persan d'ouvrages documentaires et d'œuvres littéraires sur les nazis, la Shoah, les ghettos et les camps de la mort, décrivent l'inhumanité du régime nazi et la tragédie du peuple juif dans un esprit de compassion. Citons *L'Affaire Hanhah Szenes* (Senesh) ; *La Renaissance des ghettos*, *La Foi âpre et malheureuse des Juifs d'Europe pendant la Seconde Guerre mondiale*, ou encore *Auschwitz : la porte de l'Enfer*[28].

Le sauvetage des Juifs par les Iraniens et la question de « l'aryanité » des Juifs d'Iran

Une autre ramification de l'histoire des Juifs d'Iran pendant la guerre porte sur la politique des décisionnaires nazis concernant leur « aryanité », notamment dans le cas particulier d'Abdol Hossein Sardari qui sauva des Juifs de la sphère iranienne en France.

26 Moshé Ishaï, « En mission pour la nation », in Amnon Netzer (éd.), *Les Juifs d'Iran, leur passé, leur tradition et leurs relations avec Eretz Israël*, Holon-Tel Aviv, Maison de Cyrus et Centre culturel et éducatif de la Histadrout, 1988, p. 89.

27 En 1953, peu après la fin de la Shoah, Ahmad Shamlu écrivit un poème intitulé *Bara-ye khun va matik* (Pour du sang et du rouge à lèvres) dans lequel il exprime sa solidarité avec les victimes du nazisme en particulier, mais où il situe ce phénomène dans le contexte plus vaste du racisme mondial. Voir Shamlu, *Majmueh ashar* (Recueil de poèmes), 2 vol., Gißen, Bamdad Verlag, 1988, vol. 1, p. 54-55.

28 Traduction en persan de *Mein Kampf* d'Adolf Hitler ; sur Eichmann : *Adolf Eichmann : Demain, j'irai en enfer* (traduit par Ahmad Mar'shi), Téhéran, 'Intesharat Golchin, 2e édition, 1963 (en persan) ; *L'Affaire Adolf Eichmann*, Téhéran, s. d., traduit en persan à partir de *Life magazine*. Autres traductions en persan d'ouvrages documentaires et d'ouvrages littéraires sur les nazis, la Shoah, les ghettos et les camps de la mort : *L'Affaire Hannah Senesh*. *Une jeune Juive parachutiste*, traduit par Zion Anav, Téhéran, 1966 ; Wivolovska, *Dans les griffes fascistes*, Téhéran, 1964, (écrit à l'origine en polonais, la traduction en persan a été réalisée à partir de la traduction en français) ; Shimon Hanasab, *La Renaissance des ghettos*, *la foi âpre et malheureuse des Juifs d'Europe pendant la Seconde Guerre mondiale*, Téhéran, 1956 (en persan) ; Nikolaw, *Auschwitz: The Gate to Hell*, Téhéran, 1963, 2e édition ; Srayer, *The Rise and Fall of the Third Reich: The History of Nazi Germany*, Téhéran, 1964.

Abdol el Hossein Sardari[29] était né à Téhéran dans une famille de la riche aristocratie. Sa mère était la nièce du monarque. Dans son enfance, il avait été élevé dans un internat anglais, puis en Suisse où il devint docteur en droit et rejoignit le service diplomatique iranien. Considéré comme un diplomate brillant, il fut nommé à la fin des années 1930 consul d'Iran à Paris. En juin 1940, après l'invasion de la France par l'Allemagne et le départ de l'ambassadeur iranien pour Vichy pour y établir la nouvelle ambassade, Sardari demeura le seul représentant iranien à Paris. Lors de la défaite de la France en juin 1940, les persécutions des Juifs commencèrent dans l'ensemble du pays. Sardari, conscient de la situation, entreprit immédiatement une action de sauvetage de familles juives. Il utilisa des passeports vierges qui se trouvaient à la représentation iranienne et les délivra à des Juifs iraniens. Jusqu'en 1941, à Paris seulement, Sardari parvint à sauver plus de cent familles juives. L'histoire du « Schindler iranien » fut publiée dans l'ouvrage de Fariborz Mokhtari intitulé *In The Lion's Shadow*, paru en Grande-Bretagne. Voici l'essentiel de l'histoire de Sardari, telle qu'elle est rapportée dans la recherche de Mokhtari.
À l'été 1942, Sardari exposa sa théorie sur les Juifs d'Iran aux nazis dans un document intitulé « Les Iraniens de confession mosaïque » (ou, comme il les appela, les « Djougoutes »). Conscient que la théorie raciale des nazis considérait les Iraniens comme des Aryens, il affirma que les Juifs d'Iran n'appartenaient pas à la race sémite, mais étaient en tout point de purs Iraniens dont la présence dans l'État remontait à l'époque de l'Empire perse antique. Voici les arguments principaux qu'il avança dans une lettre du 12 août 1942[30].

> La majorité des Iraniens sont des musulmans, pour la plupart shiites, une minorité étant sunnite. Une partie des seize millions d'Iraniens, tous de la même origine et du même contexte racial, se sont convertis pour devenir des adeptes de la confession mosaïque. Dans l'ensemble de l'empire iranien, il existe entre dix et douze mille adeptes de foi de Moïse. Ils sont profondément et passionnément liés à l'Iran ; ils n'émigrent jamais et effectuent seulement des déplacements pour affaires ou pour études dans des villes d'Europe ou d'Amérique. Ils peuvent y résider temporairement, dans l'intention de revenir dans

29 Fariborz Mokhtari, *In the Lion's Shadow: The Iranian Schindler and his Homeland in the Second World War*, Stroud, The History Press, 2012 ; « Abdol Hossein Sardari (1895-1981) », in Holocaust Museum : https://www.ushmm.org/wlc/en/article.php?ModuleId=10007452.
30 Mokhtari, *In the Lion's Shadow*, *op. cit.*, p. 97-98.

leur patrie. Cet attachement à leur pays est très caractéristique des Iraniens. Les dirigeants des fidèles iraniens de confession mosaïque ne peuvent être distingués de ceux de leurs frères musulmans. Leur langue maternelle est le persan, et ils ne parlent ni l'hébreu ni le yiddish. Leur mode de vie est identique à celui des Iraniens, ils mangent et s'habillent comme des Iraniens et sont éduqués au sein de la communauté iranienne. Ils ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les musulmans. Leur attachement pour la culture et la littérature de l'Iran – Ferdowsi, Omar Khayyâm, Saadi, Hafiz – et pour la merveilleuse histoire du royaume perse, est indéfectible.
Les fidèles de confession mosaïque sont des patriotes iraniens soumis au service militaire et aux devoirs civiques, à l'instar des autres Iraniens. Ils célèbrent les fêtes nationales comme le nouvel an (le Norouz), le 21 mars. Ils résident en général dans des régions rurales ou dans des bourgades, et s'adonnent à toutes sortes d'activités artisanales ou à l'agriculture. En Iran, il n'existe pas de ghettos, car les Iraniens ne considèrent pas que les fidèles de confession mosaïque soient différents d'eux. Aucune restriction ne leur est imposée et ils ne subissent aucune discrimination.
Les fidèles iraniens de confession mosaïque n'ont jamais épousé des Juifs d'Occident, car le processus de modernisation de l'Iran et l'influence européenne ont commencé seulement il y a vingt à vingt-cinq ans ; en conséquence, les Iraniens n'ont pas eu le temps d'être en contact avec des habitants de l'Occident. D'un point de vue anthropologique, les fidèles de confession mosaïque présentent les mêmes caractéristiques et la même apparence que les Iraniens musulmans : visage rond et symétrique, front relativement bas, mais droit, lèvres de couleur brun clair, en général étroites. Ils ont souvent les yeux bleus.
En fait, les fidèles iraniens de confession mosaïque ne sont pas perçus comme une minorité ethnique en Iran. Ils sont considérés comme les fidèles d'une religion minoritaire. Ils ont toutes les raisons de croire que leurs origines historiques et ethnologiques sont les mêmes que celles de leurs frères iraniens. En d'autres termes, ils sont les descendants de la race aryenne indo-européenne, et ils n'ont aucun lien avec la race des Juifs d'Europe.
Les fidèles iraniens de confession mosaïque se marient souvent avec des Iraniens musulmans. Certains même se déclarent membres des

> deux religions. Parmi les noms répandus qu'on trouve chez eux : Abdullah, Nazil, Nurolla, Azatolah, noms typiquement musulmans. À tous égards, les fidèles iraniens de confession mosaïque sont semblables aux Djougoutes d'Afghanistan et de Boukhara qui sont presque tous d'origine aryenne.

Outre cette explication argumentée, Sardari adressa une lettre au secrétaire de l'ambassade d'Allemagne en France, Krafft von Dellmensingen. À cette lettre, fut jointe une liste comprenant trente-cinq noms d'Iraniens de confession mosaïque ou fidèles d'autres religions vivant à Paris et en banlieue. À côté de chaque nom figurait l'adresse exacte de leur domicile. Cette lettre fut envoyée le 12 août 1942 à l'ambassade d'Allemagne en France. Neuf jours plus tard, le secrétaire Dellmensingen la fit suivre au ministère des Affaires étrangères à Berlin pour vérification et afin de recevoir d'autres instructions.

C'est ainsi que commença à circuler la théorie des « fidèles de confession mosaïque » ou « Djougoutes ». Après avoir reçu cette lettre, Franz Rademacher, le chef de la section DIII (Département juif) du ministère des Affaires étrangères à Berlin, demanda des éclaircissements au ministre de l'Intérieur, à l'Office de la politique raciale du parti nazi à Berlin, à l'Institut national d'histoire de la nouvelle Allemagne, et à l'Institut de recherche sur la question juive. Il leur demanda d'examiner le sujet et de lui transmettre au plus tôt leurs conclusions. Dans la lettre que Rademacher adressa à Walter Gross de l'Office de la politique raciale du parti nazi à Berlin, il était écrit, entre autres : « La question du traitement des Iraniens juifs dans la France occupée conduit le ministère des Affaires étrangères à examiner ce sujet, parce que l'homme du consulat iranien à Paris soutient que les Iraniens de confession mosaïque ne sont pas des Juifs, mais des non-Juifs d'origine iranienne. Il faut en outre vérifier si l'on sait quelque chose sur l'origine raciale des fidèles géorgiens et afghans de confession mosaïque. Le ministère a demandé qu'un expert s'en occupe et donne un avis sur ces sujets. »

On remarquera que, si la question de l'aryanité des Juifs d'Iran se posa, ce ne fut pas seulement par suite de l'intercession d'un groupe de Juifs d'Iran installés en France et qui tentèrent de sauver leur vie en affirmant qu'ils étaient non pas des Juifs mais des membres d'autres peuples qui avaient embrassé la religion juive[31] ; la question de l'aryanité se mêla à la question de

31 Assaf Atchildi, « Le sauvetage des Juifs originaires de Boukhara, d'Iran et d'Afghanistan dans la France occupée

la judéité des Juifs du Caucase (les Juifs montagnards), région occupée par les Allemands à la fin de l'année 1942. En septembre 1942, Gross trancha :

> D'un point de vue anthropologique, les Juifs de Perse présentent des caractéristiques sémites mi-asiatiques. La conscience juive des fidèles de confession mosaïque est forte, car ils connaissent le Talmud et y croient. Il ne fait aucun doute qu'ils sont liés à la juiverie mondiale par des liens raciaux, religieux et politiques, mais une évolution raciale, sociologique et politique singulière les a distingués de la juiverie mondiale.

Fin septembre 1942, Sardari écrivit en ces termes au chef du protocole de l'ambassade d'Allemagne à Paris : « J'ai été informé par quelques Djougoutes qu'ils avaient été convoqués au poste de police où on avait retiré de leurs cartes d'identité le tampon « Juif ». Maintenant que la décision a été prise, je vous remercie de bien vouloir me communiquer un document officiel émanant des autorités compétentes et précisant sur quoi se fonde ce changement, afin que je puisse le joindre aux dossiers de ces personnes. »
Les hésitations sur l'attitude à adopter à ce sujet arrivèrent jusqu'à Adolf Eichmann, responsable des questions juives à l'Office central de sûreté du Reich. En décembre 1942, Eichmann adressa au ministère des Affaires étrangères du Reich une lettre de trois pages qui commençait par la phrase suivante : « Le rapport sur les "Iraniens de confession mosaïque" n'est qu'un subterfuge de plus des Juifs, une simple tentative de duperie. » Il soulignait que « pendant plusieurs centaines d'années, il a existé en Iran "une question juive brûlante", et c'est seulement avec l'arrivée au pouvoir du Shah au début des années 1920 que les droits des Juifs ont été mis à parité avec ceux des autres Iraniens. Il n'y a aucune raison de reconnaître ces droits dans les régions sous domination allemande[32] ». Divers experts des ministères nazis donnèrent des avis similaires. Ainsi, le 16 février 1943, Gerhard Kittel, professeur à l'université de Tübingen et d'Iéna, présenta un mémorandum argumenté sur l'affiliation raciale des Juifs d'Iran, d'Afghanistan et du Caucase, concluant que « les Juifs d'Iran sont des Juifs à part entière et qu'il faut se comporter à leur égard en conséquence ». Kittel soulignait que les Juifs d'Iran présentent principalement les composantes raciales de l'Orient et de l'Asie mineure, et que vraisemblablement, leur font défaut les

(1940-1944) », *Yad Vashem Studies*, vol. 6, 1967, p. 221-243 (en hébreu).

32 Ahmad Mahrad, *Das Schicksal jüdischer Iraner in dem vom nationalistischen Deutschen Reich eroberten europäischen Gebieten*, La Haye, hiver 1975-1976, p. 20.

composantes raciales européennes qu'on trouve souvent parmi les Juifs d'Europe orientale[33]. Cet avis fut accepté par l'Office de la politique raciale du parti nazi à Berlin dirigé par Walter Gross.

Par suite de la réponse officielle donnée par le régime nazi, Sardari rédigea un autre rapport au nom du gouvernement d'Iran, en mars 1943, et le communiqua à l'ambassade de Suisse à Berlin. Convaincus par ses arguments, les Suisses transmirent le rapport au ministère allemand des Affaires étrangères et demandèrent à nouveau que les Iraniens de confession mosaïque soient reconnus comme non-juifs. Friedrich von Schulenburg, spécialiste des questions iraniennes, ambassadeur allemand à Téhéran de 1924 à 1929, qui avait une connaissance approfondie de la culture iranienne, vint à son aide. Lorsqu'il reçut le rapport de Sardari en mai 1943, il en confirma la teneur : « Pour autant que je me souvienne, les Djougoutes sont une secte musulmane qui obéit aux lois du prophète Mahomet. La théologie de Moïse, qu'ils ont adoptée, est extrêmement limitée. Sur la base du sang, ce sont des Iraniens et non des Sémites, en sorte qu'il semble injustifié de leur appliquer la législation sur les Juifs. Les préjugés à l'encontre des Djougoutes porteraient atteinte à nos tentatives de conserver de bonnes relations avec l'Iran et fourniraient des munitions à la propagande de nos ennemis. C'est pourquoi, le Bureau politique XIII du ministère des Affaires étrangères recommande de ne pas appliquer aux Djougoutes les lois sur les Juifs, ou du moins de différer leur application. »

En mai 1943, après la lettre de Schulenburg, le ministère allemand des Affaires étrangères envoya une dépêche à l'ambassade de Suisse à Berlin. Il y était écrit, entre autres : « Suite à votre requête, nous avons demandé à l'Office central de Sûreté du Reich d'ordonner que la politique à l'égard des Juifs dans les régions sous occupation allemande ne soit pas appliquée aux Djougoutes d'origine iranienne. » Le ministère demandait que chaque cas de citoyens iraniens soit examiné en particulier, afin « de vérifier s'il s'agit de Djougoutes ». Cet ordre – qui laissait en fait la décision entre les mains des autorités sur le terrain – jouait en faveur de Sardari qui mit en œuvre ses bonnes relations avec les Allemands et les Français pour sauver la vie des Juifs iraniens installés à Paris. L'ordre émanant d'Allemagne fut appliqué aussi en Belgique où vivaient également des Juifs iraniens. Sardari poursuivit ses efforts pour sauver les Juifs jusqu'à la fin de la guerre et délivra même des passeports iraniens à des Juifs qui n'étaient pas d'origine iranienne.

33 Mordehaï Altschuler, « L'attitude des nazis à l'égard de la judéité des "montagnards" et d'autres communautés orientales », *Peamim*, n° 27, 1986, p. 5-17 (en hébreu).

Fereydoun Hoveyda, le neveu de Sardari, qui était l'ambassadeur d'Iran à l'ONU dans les années 1970, déclara dans une interview de 1998 que son oncle avait également contribué à protéger des Juifs non-iraniens à Paris pendant la guerre, en délivrant quinze cents passeports iraniens à des Juifs en danger au cours de l'année 1942. À ce jour, aucune documentation, aucun témoignage n'a fait surface pour corroborer ce chiffre invraisemblablement élevé (compte tenu du nombre de passeports vierges dont Sardari devait disposer pour la petite communauté iranienne de France), et il n'existe aucune preuve que le diplomate ait aidé des Non-Iraniens. Alors qu'il vivait avec son oncle à Paris en 1942, Hoveyda n'a jamais mentionné ce sujet dans son journal intime.

Les activités de Sardari pendant la guerre ont fait l'objet d'un regain d'intérêt en 2007, lorsqu'un feuilleton à l'eau de rose intitulé en anglais *Zero Degree Turn*[34], le décrivit comme un héros romantique à la télévision iranienne dirigée par l'État. Après le négationnisme de la Shoah du président iranien Mahmoud Ahmadinejad en 2006, certains analystes considèrent ce programme comme une tentative de restaurer l'image de marque de l'Iran et de souligner la distinction établie par les Iraniens entre les Juifs et l'État d'Israël.

L'histoire des Juifs d'Iran à l'époque de la Shoah présente un intérêt tout particulier, notamment à la lumière du lien aryano-allemand, puisque c'est apparemment le seul cas de Juifs reconnus comme « aryens » et sauvés. De même, en dépit de l'intérêt historique, on ne peut ignorer le contexte politique de cette question : l'Iran, qui nie aujourd'hui la Shoah, a servi par le passé d'abri aux réfugiés et a sauvé des Juifs, quoique – je l'ai montré – sans nécessairement faire preuve de tolérance envers les Juifs d'Iran autochtones.

34 Farnaz Fassihi, « Iran's Unlikely TV Hit », *The Wall Street Journal*, 7 septembre 2007, B1 ; Orli R. Rahimian, « Y a-t-il quelque chose de nouveau sous le soleil ? Le gouvernement Rohani et son attitude à l'égard de la Shoah », *Zman Iran* (Le temps de l'Iran), étude n° 50, 28 avril 2014 : http://humanities1.tau.ac.il/iranian/he/pre/9-iran-pulse-he/294-zmaniran-50.



Élaboration de la mémoire historique concernant l'époque de l'occupation en Tunisie

Nouvelle lecture de *La Statue de sel* d'Albert Memmi

Haïm Saadoun, Traduit de l'hébreu par **Claire Drevon**

Dans **Revue d'Histoire de la Shoah** 2016/2 (N° 205), pages 561 à 570
Éditions **Mémorial de la Shoah**

ISSN 2111-885X
ISBN 9782916966144
DOI 10.3917/rhsho.205.0561

Élaboration de la mémoire historique concernant l'époque de l'occupation en Tunisie.

Nouvelle lecture de *La Statue de sel* d'Albert Memmi[1]

Haïm Saadoun[2]

Traduit de l'hébreu par Claire Drevon

« Cette époque fut sans nul doute l'une des plus terribles de ma vie. J'étais mis, une fois de plus, en demeure de choisir ; alors que ma fatigue me rendait tout effort accablant. Et cette fois, le débat n'était plus intérieur, il demandait un choix public, urgent et définitif. À la déclaration de guerre, un grand élan sincère avait poussé les Juifs indigènes vers les bureaux d'engagement. À la libération, aucun d'entre eux ne se représenta plus. L'instinct des groupes humains est bon. La guerre nous avait enseigné notre véritable place dans les préoccupations des Occidentaux. Chaque fois qu'à notre tour, nous eûmes besoin d'eux, ils nous ignorèrent. [...] Ce ne pouvait être aussi simple pour moi. Passé les premières fureurs contre Vichy, le numerus clausus et la légion, je remis en doute la trahison de la France. Il m'aurait été insupportable de l'accepter. J'avais misé mon ambition, mes études, toute ma vie sur cette option. Que faudrait-il cette fois arracher de moi-même ? Que me resterait-il ? C'est dans cette période affreuse que j'entrevis en fin ma ruine. Devrais-je donc nier ce que je devenais sans pouvoir retourner à ce que je fus ? » (p. 267)

C'est ainsi qu'Albert Memmi résume l'influence exercée par l'époque de la Seconde Guerre mondiale en Tunisie. Il entend ainsi présenter une alternative à la mémoire historique des Juifs de Tunisie telle qu'elle s'était forgée jusqu'à la publication du livre, ou peut-être façonner la mémoire historique. L'élaboration de la mémoire d'un individu ou celle d'une collectivité commence dès que prend fin l'événement, même si la perspective ou le recul nécessaire n'existe pas encore. Après la description de la fuite du camp de travail avec un groupe d'amis, et de la journée de combats dans lesquels il s'est retrouvé par erreur,

1 Albert Memmi, *La Statue de sel*, Paris, Gallimard, 1966. Les références de page renvoient à cette édition.

2 Doyen des études à l'Open University, Israël, et directeur du centre de documentation sur le judaïsme d'Afrique du Nord pendant la Seconde Guerre mondiale de l'Institut Ben-Zvi, rédacteur-fondateur de la série Communauté Juives d'Orient au XIXe et au XXe siècle.

Memmi fait remarquer : « Ils étaient presque fiers de leurs histoires. Ils commençaient déjà à reconstruire leurs souvenirs. » (p. 262) Memmi était conscient de la distinction entre mémoire individuelle et mémoire collective : « De mémoire d'homme, de mémoire de groupe nous n'avons jamais été intéressés dans un conflit armé. » (p. 227) Avec une crainte révérencielle, il se met à écrire ses souvenirs de l'époque « de mémoire d'homme… » D'où Memmi puisa-t-il cette capacité mémorielle ? Ses souvenirs personnels reflètent-ils la mémoire collective des Juifs de Tunisie ? La reconstitution des processus d'élaboration de la mémoire historique est une tâche ardue et complexe. Les circonstances du temps qui s'écoule et ses vicissitudes ne laissent pas au témoin, à l'écrivain ou à l'historien suffisamment de matériaux pour comprendre la mémoire historique et analyser ses composantes. Je voudrais éclairer un aspect de la formation de la mémoire historique collective des Juifs de Tunisie concernant une période donnée, celle de l'occupation allemande. À cette fin, je décrirai très brièvement les événements historiques de cette époque et examinerai la mémoire historique qui s'est forgée jusqu'à la parution de *La Statue de sel*, ainsi que la contribution de ce livre à l'élaboration de la mémoire historique ; pour terminer, je tenterai d'expliquer ce que signifia l'époque pour l'auteur.

[En Tunisie], l'époque de la guerre peut être subdivisée en trois étapes : la première commence avec le déclenchement du conflit et se poursuit jusqu'en juin 1940 ; ce fut une époque d'enthousiasme marquée par la volonté d'aider la France. La deuxième étape, l'époque de Vichy, époque de la législation antijuive, dura de juin 1940 à novembre 1942. La troisième étape est celle de l'occupation allemande, qui débuta en novembre 1942 pour s'achever en mai 1943. C'est sur cette dernière que portera principalement cette analyse. Les étapes de l'évolution de la guerre sont parallèles à celles de la prise de conscience croissante de Memmi quant à lui-même et quant à la situation véritable dans la société juive, parmi les Européens et les Tunisiens, ces derniers constituant la majorité en Tunisie. Il s'agit d'un processus de passage de l'enthousiasme à la désillusion, et de la désillusion à la tentative de construire sa vie le plus lucidement. Ce fut la guerre qui lui donna l'occasion de procéder à cet examen de conscience d'un jeune homme âgé de près de 23 ans. C'était le moment de prendre une décision sur le chemin à prendre.

Comment les Juifs de Tunisie se souviennent-ils de l'occupation de leur pays par l'Allemagne ? La recherche historique sur ce sujet s'est considérablement développée au cours des dernières années et a révélé de nombreux détails

sur cette époque. Il n'en demeure pas moins qu'il manque aux chercheurs l'abondante documentation qui leur permettrait de présenter un tableau complet dans toute sa complexité. Ainsi, par exemple, la documentation des archives françaises concernant cette époque en Tunisie, comme en France, est encore protégée, et les archives tunisiennes sont toujours inaccessibles. La documentation, qui existe peut-être dans les archives allemandes, n'a pas encore été exploitée par les travaux déjà réalisés, et les témoignages des Juifs de Tunisie sur l'époque de l'occupation allemande sont encore nettement insuffisants.

Peu de Juifs de Tunisie ont écrit leurs mémoires. La description du passé occupe une place importante dans les écrits des Juifs de Tunisie qui émigrèrent en France, alors qu'elle est presque inexistante chez ceux qui s'installèrent en Eretz-Israël. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'un phénomène relativement nouveau : plus d'une génération a passé avant que les Juifs originaires de Tunisie se mettent à écrire sur leur vie là-bas. Au moins trois journaux intimes ont été publiés sur l'époque allemande en Tunisie, ce qui montre la volonté de ceux qui furent directement impliqués dans les événements, d'expliquer leur comportement et peut-être de justifier leurs activités. L'avocat Paul Ghez, président du comité de recrutement de la main-d'œuvre à l'époque allemande, fut le premier à publier ses souvenirs (*Six mois sous la botte*) qui parurent dès 1943. Moïse Borgel, président de la communauté juive, s'empressa lui aussi de publier ses souvenirs (*Étoile jaune et croix gammée*), quelques mois après la parution du livre de Ghez. Ces livres ne se ressemblent guère, et les faits qui y sont mentionnés ne concordent pas toujours. La voix des simples Juifs, de ceux qu'on appelle les gens du peuple, ne se fait pratiquement pas entendre. La publication de ces livres en Tunisie ne suscita guère d'échos ni de débats publics. La presse juive, influente et importante, minimisa la couverture des événements de l'époque. Ici et là fut publiée la « Complainte des exploités », ou furent communiqués des détails sur « nos martyrs » assassinés à l'époque. Tout se passe comme si l'époque de l'occupation allemande avait été refoulée. Il se peut que le bref laps de temps que passèrent les Allemands en Tunisie, la force des événements, la mise en perspective comparative des souffrances des Juifs d'Europe et les problèmes auxquels furent confrontés les Juifs après la guerre provoquèrent ce refoulement. D'aucuns préférèrent exprimer leurs impressions ou leur amertume par des actes, par exemple, en émigrant vers Eretz Israël. Les événements de l'époque demeurèrent quelque peu dissimulés, vagues et dans un coin perdu.

En 1953, un jeune homme de trente-trois ans publia *La Statue de sel*. La Tunisie était encore sous protectorat français (et ce depuis 1881). L'année 1953 annonça la fin du protectorat français, le passage à un État indépendant. Pour la communauté juive, ce fut une époque de dilemmes : allait-on continuer à vivre dans la Tunisie indépendante ? Ou émigrer en Israël ou s'installer en France ? Allait-on soutenir le combat national de la Tunisie, ou rejoindre le combat des Français pour se maintenir dans le pays ?
À cette époque, un jeune homme issu d'une famille pauvre qui revenait depuis peu de France où il avait effectué ses études grâce à l'aide de la communauté juive, publia une description de sa dure vie en Tunisie et de ce qu'y avaient subi les Juifs depuis le début de l'occupation française. Il consacrait une place considérable aux événements de la Seconde Guerre mondiale et à l'époque allemande. Contrairement à Borgel ou à Ghez qui s'étaient empressés de prendre la plume, Memmi attendit plus de dix ans avant de publier ses souvenirs de l'époque, et il le fit de façon différente, par le biais d'un roman autobiographique.
L'auteur du roman créa-t-il une nouvelle réalité ? À mon avis, le livre se fonde sur le journal que Memmi tint dans sa jeunesse. Né à Tunis, Memmi appartenait à une deuxième génération d'enfants nés dans l'entité française. Il étudia à l'école de l'Alliance (israélite universelle) et, à l'instar de nombre de ses contemporains, compléta ses études au *'héder*[3] tout en étant membre du mouvement de jeunesse sioniste Gdoud HaKeren Hakayemet[4]. Il termina brillamment le lycée. Après la guerre, il se rend à Paris pour y étudier à la Sorbonne, et revient en Tunisie en 1951 pour y enseigner au lycée. En 1953, Memmi publia *La Statue de sel*, sa première œuvre. Les publications s'enchaînèrent, entre autres des œuvres littéraires fondées sur le vécu des Juifs de Tunisie, ainsi que des livres de sociologie traitant des relations entre exploiteur et exploité, colonisateur et colonisé. Dans le cadre de cette réflexion, il aborda la question juive en général, et plus particulièrement la question des Juifs pris dans une réalité coloniale. Il avait l'habitude de mêler à sa réflexion des fragments de souvenirs personnels afin d'illustrer et de concrétiser son argumentation. Dans *La Statue de sel*, il choisit de mettre en relief son propre point de vue afin de parvenir à un message juif collectif, voire à un message universel.
Le roman *La Statue de sel* se déroule sur deux plans parallèles et dans deux perspectives. Le premier plan est celui de la maturation biologique, l'histoire

3 *'Heder* : école religieuse.
4 Cercle d'études juives et mouvement de jeunesse fondé par Nahum Yeroushalmi, professeur et émissaire du KKL (Keren Kayémeth leIsraël), entre autres, pour enseigner l'hébreu moderne. *(N.d.T.)*

de la croissance et du développement de l'enfant. Sur l'autre plan, celui de l'entourage, Memmi décrit sa propre évolution dans le cadre de l'évolution de la communauté juive : « L'Impasse », « La Ville », « Le Monde » (tels sont les intitulés des trois parties du livre). L'écrivain évolue en même temps que la communauté juive du vieux monde traditionnel, et s'ouvre à la culture nouvelle. Le livre est écrit du point de vue de l'enfant qui raconte son histoire Mais cette histoire personnelle transmet également un message universel, et c'est pourquoi l'auteur n'hésite pas à ajouter à son texte les remarques de l'adulte, et en particulier du sociologue et du philosophe. Ainsi, par exemple, après une description des circonstances de sa décision de se rendre, par choix, dans les camps de travail établis par les Allemands en Tunisie, il ajoute cette phrase : « Je crois bien que, dans le désespoir de l'époque, mon geste fut optimiste. » (p. 238) Et, dans ce contexte, l'auteur sociologue écrit : « Je ne cherche pas à m'excuser, je raconte ce que je crois devoir raconter. » (p. 240)

Dans son livre *La Libération du Juif* (1966), Memmi témoigne qu'il avait écrit autrefois dans son journal : « Mes particularités d'habitant du ghetto, qui m'avaient tellement préoccupé, m'apparurent soudain dérisoires : "Problèmes nains !" notai-je sur mon journal de l'époque. "Être juif : condition surtout étriquée, ligotée[5] !" ». Voici donc que Memmi cite son journal pour expliquer ses idées. Ce journal qui sert de base à son écriture recouvre la description de l'époque allemande. Au cours de la première nuit des bombardements, l'auteur raconte : « Je crois que, ce soir-là, je tenais mon journal, comme ce soir. » (p. 228) « Ce soir » est la date de l'écriture de *La Statue de sel* ; « ce soir-là », c'est le soir des bombardements. Memmi relie ainsi le début des années 1950, époque où il écrit son livre, à la soirée des bombardements. Lorsqu'il commença à comprendre la signification de l'occupation allemande en Tunisie, il s'empressa de chercher une solution, et le journal qu'il avait tenu fut en tête de ses préoccupations. « Cependant, lorsque poussé par l'animal affolé, je pensai d'abord à mon propre salut, spontanément, je comptai sur mes relations et admirations françaises. On ne peut croire facilement à la trahison des mythes. Auparavant, je mis mes papiers en ordre. Je camouflai dans la buanderie quelques livres et brochures vaguement politiques. J'enterrai pieusement dans le jardin d'Henry quelques poèmes presque finis et de nombreuses esquisses. Je ne savais pas trop ce que je craignais le plus, les bombardements, les mains fureteuses des enfants ou les perquisitions allemandes. » (p. 231-232) Le fait de cacher ses

5 Albert Memmi, *La Libération du Juif*, Paris, Payot, 1966, p. 17.

journaux intimes clôt une époque et en ouvre une nouvelle. La distinction entre la date d'écriture des journaux et la date d'écriture du livre s'exprime également dans le passage sur la possibilité de créer un mouvement de révolte contre les Allemands. « Ce bilan, d'une netteté désastreuse, je le fais maintenant. Sur le moment, je ne vis pas, heureusement, l'étendue de notre solitude. » (p. 231) « Maintenant » correspond à la mention « ce soir » dans la description précédente. « Sur le moment » correspond à la mention « ce soir-là ». Dans le camp de travail, il continua avec beaucoup d'esprit de suite à noter les événements : « J'ai tenu régulièrement mon journal, qui emplit trois cahiers, et pourtant, si je voulais résumer cette période, je ne le pourrais pas. » (p. 248) Après son évasion du camp de travail, il commença à organiser sa vie et continua à rédiger son journal, mais à ce stade, il prit conscience de la révolution qu'avait produite en lui la guerre : « Depuis plusieurs semaines, les circonstances ne m'avaient plus permis de tenir mon journal. J'en retrouvai l'habitude, méthodique, scrupuleuse. Mais il s'y fit un renversement d'optique. Il avait été comme métaphysique, impersonnel, tournant avec passion autour du monde pour le comprendre. Je devins le seul centre de mes préoccupations. Qui suis-je enfin ? Quels sont les résultats de cette longue lutte depuis l'Impasse ? » (p. 266) L'écriture qu'il entreprit « ce soir », Memmi la termina avec des réflexions, des incertitudes terribles et une crise d'identité. La mémoire historique de Memmi se fonde donc en premier lieu sur le journal qu'il remania de façon littéraire, ainsi que sur les vestiges de sa mémoire personnelle au moment où il écrivit le livre et sur ce qu'il avait pu lire chez les « chroniqueurs » (p. 228), c'est-à-dire les chefs de la communauté juive auxquels il cherche querelle. Ce journal peut servir de source historique importante pour la compréhension de l'état d'esprit de la jeunesse juive à l'époque de la guerre. L'expérience personnelle d'un enfant se transforme en expérience d'une grande communauté, voire en expérience de l'ensemble des Juifs. Nul doute que ce roman fut écrit dans le but de servir de témoignage et d'œuvre mémorielle, mais aussi de repère pour l'avenir.

Pourquoi Memmi a-t-il tenu à publier ses textes ? Il semble qu'à un moment de sa vie, un moment critique pour les Juifs de Tunisie, il voulut procéder à un nouvel examen de soi et de son époque. « J'ai, par ailleurs, assez de griefs contre nos bourgeois, pour oser le dire. Le ghetto était là, isolable, cernable par quelques hommes, ouvert à tous vents. Les Allemands pouvaient y piller, violer, tuer à volonté. Ceux qui protestent aujourd'hui avaient réussi à se cacher dans quelque maison des quartiers européens. Pouvait-on cacher

tout le ghetto ? » (p. 235) Mais l'opposition aux dirigeants de la communauté juive était bien plus ciblée, incisive et douloureuse : « Je compris, dans les bureaux, que si les bourgeois s'étaient attelés à la tâche, c'était d'abord pour se sauver et sauver leurs enfants. Les fils de riches occupaient tous des services auxiliaires. […] On avait décidé d'épargner également certaines catégories, par exemple les intellectuels. […] "Nous avons voulu sauver l'élite de la communauté", expliqua sans rire un notable. […] Parce qu'ils payaient les frais très élevés des camps, il paraissait juste aux bourgeois que leurs fils soient préférés. Or, moi, je n'oubliais pas que j'étais un pauvre et n'acceptais pas l'équivoque. » (p. 237-238) L'attaque directe contre l'élite des dirigeants de la communauté juive de Tunisie à l'époque allemande est un élément essentiel de la première découverte de Benillouche, le héros de *La Statue de sel*.

La guerre permet à l'adolescent de régler ses comptes avec son passé, c'est pour lui l'occasion de se construire un monde nouveau. Cette prise de conscience de Memmi se fait en trois temps – en premier lieu, une étape animale : « poussé par l'animal affolé, je pensai d'abord à mon propre salut » (p. 231) ; « Je réagis impétueusement, sans réfléchir » (p. 229). Par nature, cette réaction est mêlée d'amertume, de colère et d'exaspération contre les Français, contre le monde et contre lui-même. Il cherche à se venger. Il présente une lettre de démission au directeur de l'établissement où il enseigne : « Je sortis de son bureau presque quitte avec les persécuteurs de Vichy : je leur avais rendu coup pour coup. » (p. 229) Avec l'instinct d'un animal, il pense seulement à la façon de se sauver lui-même : « Dès lors, je me cachai et tâchai seulement à sauver [*sic*] ma propre personne. » (p. 263) « Avais-je raison, avais-je tort de chercher à m'en tirer tout seul ? Je ne faisais de tort à personne et je ne pouvais rien pour personne. Ma santé, d'ailleurs, ne supporterait pas les camps. » (p. 234)

Mais, au plus fort de la colère et de la fureur, de l'amertume et de la frustration, on ne peut pas façonner un monde. Pour ce faire, pour bâtir un avenir, il faut recourir à d'autres moyens. Lors du déclenchement de la guerre, Alexandre Benillouche décide de prendre en mains son destin. C'est la deuxième étape du processus de prise de conscience de soi, celle de la connaissance de sa situation. Sa première décision consiste à démissionner de son poste au lycée. La deuxième décision importante est de quitter sa fonction dans la communauté juive et de partir pour les camps de travail, décision personnelle des plus ardues, dangereuse, pénible et astreignante sur le plan physique, en particulier parce qu'il s'agissait d'un

homme d'une santé défaillante, et parce qu'elle risquait d'être interprétée de façon erronée. Cette décision était le résultat de deux faits surgis de la guerre : la trahison des Français et le dévoilement de leur « vrai visage ». Cette trahison va conduire Benillouche à une solitude physique et morale. La France avait prouvé qu'elle n'était pas capable d'accorder sa protection. Mais c'était aussi une détresse morale car la France était porteuse des valeurs et d'une culture qui faisait l'admiration des Juifs de Tunisie. En second lieu, Benillouche est écœuré par la corruption de l'élite juive à l'époque de l'occupation allemande, son injustice si criante qu'il en a la nausée. Les informations sur la situation des Juifs dans les camps de travail, les membres de sa famille les plus brillants se rendant chaque jour dans les bureaux du comité de la communauté renforcèrent les scrupules de Benillouche. Les femmes qui arrivaient dans les bureaux de la communauté « criaient des injures aux dirigeants dépassés, leur crachaient au visage, se roulaient par terre. L'une d'elles, pour lui faire comprendre ce que souffrait son fils unique, jeta sur le président de la communauté le contenu d'une boîte de poux. Une autre, dont le fils avait été tué et à moitié brûlé, essaya de mettre le feu à l'un des bureaux. Que faire, mon Dieu, que faire ! Pour tous ces hommes qui souffraient et mouraient dans les camps, pour ces femmes à moitié démentes ! » (p. 237). Alors survient l'attaque directe lancée contre Alexandre Benillouche : « L'une d'elles fit une crise d'hystérie, et comme impressionné, maladroit, je l'aidais à se remettre, elle m'injuria, me demanda ce que je faisais là, à l'âge de son fils, pourquoi son fils se trouvait au camp et moi assis sur une chaise. » (p. 237) La conclusion était claire : « Je ne me sentais plus le droit de me soustraire individuellement à la catastrophe. » (p. 237) Au début de ses propos sur la guerre, Memmi se concentrait principalement sur sa situation personnelle, mais désormais, il sent qu'il appartient à une collectivité qu'il avait longtemps tenté d'ignorer. La guerre le conduit à en retrouver le chemin. « J'ai demandé à partir parce qu'il m'était intolérable de rester. Je découvrais douloureusement, définitivement l'existence des autres. Je découvrais également que jamais je ne pourrais me suffire de mon seul bonheur. J'eus aussi la naïveté de croire que je pouvais faire quelque chose pour eux. » (p. 238)

Benillouche prend son sort entre ses mains en refusant de laisser les événements se dérouler d'eux-mêmes. Il organise un grand office bien qu'il ait oublié les prières et le rituel, il monte un cercle d'études bien que sa langue soit différente de celle de la majorité de la population du camp, il orchestre un rassemblement au cours duquel on chante l'Hatikva bien qu'il

n'ait jamais appartenu au courant sioniste. Ce qui importe, c'est le geste, l'acte. « Peu à peu, m'apparurent la vanité de mon séjour au camp et ma naïveté, et mûrit lentement la décision de m'évader. » (p. 248) Il décide alors de quitter le camp, comme il avait décidé de s'y rendre. Le processus de prise de conscience est plus profond et, dans le discours qu'il prononce au camp, il évoque « la dignité, […] le nécessaire devoir de la préserver. Et je liai hygiène et dignité » (p. 245). Parallèlement à la connaissance de sa propre valeur, il expose le processus de la prise de conscience de la communauté.

L'époque de la guerre va à l'inverse du processus de modernisation connu par la communauté juive jusque-là, qui conduisait de la ruelle à la ville et de la ville vers le monde. C'était une tendance d'ouverture de l'horizon culturel et social. Quand la guerre est déclarée, Benillouche sollicite l'aide des Français qui le déçoivent. Il s'adresse alors à la communauté juive dont les dirigeants le déçoivent tout autant. Le camp et le séjour avec ses compatriotes marquent un rétrécissement de son monde physique et culturel, et la guerre une régression vers le particularisme national, voire sioniste.

La guerre fut donc l'occasion d'une lourde crise d'identité de l'adolescent, qui lui imposait des décisions et une action : « Il m'aurait fallu tout retrouver par moi-même, tout construire et vérifier toutes les propositions. Peut-on construire avec de la colère et des émotions, de l'indignation et de l'envie, du dépaysement et de la honte ? […] Moi, je suis mal à l'aise dans mon pays natal et n'en connais pas d'autre, ma culture est d'emprunt et ma langue maternelle infirme, je n'ai plus de croyances, de religion, de traditions et j'ai honte de ce qui en eux résiste au fond de moi. […] Je suis de culture française, mais tunisien. […] Je suis Tunisien, mais juif, c'est-à-dire politiquement, socialement exclu, parlant la langue du pays avec un accent particulier, mal accordé passionnellement à ce qui émeut les musulmans ; juif mais ayant rompu avec la religion juive et le ghetto, ignorant de la culture juive et détestant la bourgeoisie inauthentique… » (p. 282)

Pendant six mois, les Juifs de Tunisie se retrouvèrent sous l'occupation directe des nazis et connurent des souffrances insupportables. Pour les Juifs d'origine tunisienne, ainsi que pour les personnalités publiques et divers éléments, ce fait, en lui-même, devint une raison suffisante pour soutenir que la Shoah fut aussi le lot des Juifs de Tunisie ; de là, il n'y avait qu'un pas à franchir pour généraliser et affirmer qu'elle fut même le lot de l'ensemble des Juifs des pays d'islam. Mais ce n'est là que la surface des choses, et les souffrances des Juifs des pays d'islam, notamment celles

des Juifs de Tunisie, sont très différentes de la Shoah. Qui plus est, les Juifs de Tunisie ne se voyaient pas eux-mêmes comme des victimes de la Shoah à l'époque, ni dans une perspective historique.

Il semble que l'écrivain ait beaucoup hésité avant d'écrire. « Je suis étonné de ne pas avoir peur, mais l'habitude dispense du courage et, en vérité, j'ai longtemps épié ma découverte : je meurs pour m'être retourné sur moi-même. Il est interdit de se voir et j'ai fini de me connaître. Comme la femme de Loth, que Dieu changea en statue, puis-je encore vivre au-delà de mon regard ? » (p. 285) Et ce n'est pas pour rien que l'écrivain a choisi ce titre. Mais avait-il alors la possibilité de porter un regard lucide sur les choses ?



L’historiographie allemande de la Shoah : nouvelles perspectives et recherches

Laura Fontana

Dans Revue d’Histoire de la Shoah 2016/2 (N° 205), pages 571 à 600
Éditions Mémorial de la Shoah

ISSN 2111-885X
ISBN 9782916966144
DOI 10.3917/rhsho.205.0571

RÉFLEXIONS

PERSPECTIVES

L’historiographie allemande de la Shoah : nouvelles perspectives et recherches

Laura Fontana[1]

Plus de soixante-dix ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, les ouvrages sur le génocide des Juifs constituent un filon extrêmement prolifique et hétérogène dont la vitalité ne donne pas le moindre signe de déclin. C’est surtout depuis près de vingt-cinq ans que l’historiographie de la Shoah est devenue une discipline à part entière, les *Holocaust Studies*, qui a produit des dizaines de milliers de travaux de recherche aux approches diverses. Une bibliographie immense, donc, alimentée par des interférences et des liens avec les disciplines les plus diverses (sociologie, littérature, philosophie, sciences sociales, psychologie) qui ont contribué à élargir le champ d’investigation et les hypothèses d’interprétation. Des travaux très pointus destinés aux spécialistes côtoient sur l’étagère des ouvrages de vulgarisation signés par des journalistes, romanciers ou connaisseurs. Bref, un corpus d’études et de récits que personne peut-être n’est en mesure de maîtriser, étant donné que la majorité des titres produits en Allemagne, dans les pays d’Europe orientale ou dans les Balkans ne trouvent pas d’éditeurs disposés à les traduire.

Reste à se demander si un matériau aussi abondant contribue réellement à une meilleure connaissance de la Shoah et à une démocratisation du savoir, ou si, au contraire, tout cela ne se traduit pas plutôt par une fragmentation de la recherche susceptible de désorienter même les spécialistes, dans la mesure où il est impossible de dégager une vision d’ensemble à partir de toutes ces micro-recherches et interprétations. Même les domaines qui ont atteint un degré élevé de spécialisation avec des travaux de haut niveau (citons par exemple la *Täterforschung*, le courant d’études qui s’intéresse aux responsables du crime et qui fera l’objet d’une autre contribution[2], ou encore les « études régionales » sur la Shoah, qui analysent le génocide dans des territoires, villages ou communautés déterminés) ne parviennent à améliorer qu’en partie seulement la transmission de l’histoire de cette

1 Historienne, correspondante pour l’Italie du Mémorial de la Shoah

2 La seconde partie de cet essai, consacrée à l’évolution de la recherche sur les *Täter* (les exécutants du crime), sera publiée dans le prochain numéro de la *Revue d’histoire de la Shoah*.

tragédie, car les études les plus récentes et les plus innovantes restent inaccessibles à ceux qui ne parlent pas l'allemand, la langue des bourreaux et des documents qui ont scellé la mise à mort des Juifs, ou le polonais, le russe ou le lituanien, ou encore certaines des langues parlées par les communautés de victimes mais aussi par les collaborateurs locaux des nazis ainsi que les témoins oculaires du génocide perpétré sur ces territoires.

La présente contribution entend passer en revue, sans aucune prétention à l'exhaustivité, quelques-unes des étapes charnières qui ont marqué de façon décisive l'évolution de l'historiographie allemande de la Shoah au cours des vingt-cinq dernières années, en mettant en évidence les paradigmes d'interprétation et les thèmes principaux qui ont émergé des perspectives de recherche les plus récentes publiées en Allemagne ou par des auteurs de langue allemande. Deux éléments principaux expliquent qu'il soit difficile de faire une synthèse efficace d'un matériau d'étude aussi dynamique et complexe : le gigantisme de la bibliographie disponible dans cette langue et le fait que l'évolution de l'historiographie de l'extermination des Juifs ait été, en Allemagne beaucoup plus qu'en France ou en Italie, fortement influencée par de violents débats politiques. De vives controverses historiographiques ont secoué le milieu académique et la société, encourageant les historiens à réexaminer le passé nazi sous un nouvel angle, même si ces confrontations n'ont pas toujours produit de résultats significatifs en matière de connaissance et de compréhension de la Shoah[3].

On tentera, dans une esquisse du contexte historiographique actuel, d'indiquer certaines limites des principaux courants d'interprétation et de signaler un certain nombre de questions ouvertes auxquelles les futures recherches seront appelées à se confronter.

Afin de circonscrire un thème aussi vaste, il conviendra d'examiner principalement l'historiographie allemande, mais aussi certains travaux de la production scientifique anglo-américaine qui ont influencé la recherche en Allemagne. Néanmoins, il est évident que pour reconstruire un panorama plus détaillé et systématique, il serait indispensable d'intégrer au tableau d'ensemble au moins les principaux résultats produits ces dernières années par les chercheurs des pays de l'ex-URSS et d'Israël.

3 On pourrait citer par exemple la « querelle des historiens » (*Historikerstreit*) qui s'est déclenchée au milieu des années quatre-vingts en réaction à la publication de l'article d'Ernst Nolte, « Die Vergangenheit die nicht vergehen will » (Un passé qui ne veut pas passer). Dans cette brève contribution publiée le 6 juillet 1986 dans le prestigieux quotidien *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, Nolte expliquait en substance l'extermination des Juifs comme « un excès de réaction » du régime nazi face à la menace que représentait le bolchevisme soviétique pour l'Allemagne. L'*Historikerstreit* n'a pas fait progresser la connaissance historique du nazisme et s'est conclue par la réaffirmation de thèses déjà acquises dans le débat historiographique.

La Shoah dans l'historiographie allemande de l'après-guerre au début des années 1980 : mémoire sélective et mythe de l'innocence de la population

S'il est incontestable que l'historiographie du nazisme coïncide aujourd'hui en bonne partie avec l'histoire de la Shoah – et l'historiographie allemande ne fait pas exception à la règle, du moins en Occident[4] –, dans les premières décennies de l'après-guerre et jusqu'aux années quatre-vingts au moins, le génocide des Juifs a occupé une place totalement marginale dans l'histoire du IIIe Reich[5]. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faudrait accréditer la thèse, souvent répétée de façon automatique, d'un refoulement[6] ou d'une absence totale d'études sur le processus de destruction du judaïsme européen. Dans les années qui ont suivi immédiatement la Libération, quelques travaux pionniers et notables ont en effet constitué les premières tentatives de compréhension de la Shoah en tant que crime paradigmatique par rapport aux autres types de violence perpétrés sous la domination nazie. Il suffit de rappeler les contributions importantes et pionnières de Philip Friedman, Léon Poliakov ou Gerald Reitlinger[7], auteurs qui peuvent sans aucun doute être considérés parmi les fondateurs de la première

---

4 Le sujet dépasse les limites de cette contribution, mais il serait très intéressant et utile de montrer comment les pays européens de l'ex-bloc communiste ont réélaboré l'histoire et la mémoire du nazisme, de la Shoah et des crimes soviétiques pour souligner les différences importantes avec le monde occidental. On recommandera la lecture d'une recherche détaillée et intéressante, John Paul Himka et Johanna B. Michlic (éd.), *Brinking the Dark Past to Light. The Reception of the Holocaust in Postcommunist Europe* (Faire la lumière sur un passé sombre : la réception de la Shoah dans l'Europe postcommuniste), Lincoln et London, University of Nebraska Press, 2013.

5 Les premières biographies de Hitler ou les synthèses sur le national-socialisme et le conflit mondial, qui sont essentiellement l'œuvre d'auteurs anglo-saxons comme Allan Bullock (*Hitler ou les mécanismes de la tyrannie*, traduit en français par G. Colson, Verviers, Gérard et Cie, 1963) et A. J. P. Taylor (*Les Origines de la Seconde Guerre mondiale*, traduit en français par R. Jouan, Paris, Presses de la Cité, 1961), semblent survoler l'extermination des Juifs, phénomène perçu comme l'une des nombreuses violences de masse perpétrées sur les populations civiles dominées par l'Allemagne nazie. Même dans un ouvrage aussi fondamental que celui de l'historien allemand Karl D. Bracher, *La Dictature allemande : naissance, structure et conséquences du national-socialisme*, Toulouse, Privat, 1986, l'analyse ne se concentre pas sur la description du processus de destruction des Juifs, mais semble se contenter d'y faire allusion comme à un fait survenu parmi d'autres atrocités.

6 Enzo Traverso définit la période allant de l'après-guerre aux années soixante-dix environ comme une période de refoulement et de silence de la recherche sur la Shoah, affirmation qui devrait au mininum être contextualisée et rendue moins catégorique. Enzo Traverso, *L'Histoire comme champ de bataille. Interpréter les violences du xxe siècle*, Paris, La Découverte, 2011.

7 Parmi ces trois auteurs, Philip Friedman, historien juif polonais qui survécut à la destruction de sa communauté de Lvov, mérite une place à part. Premier directeur de la commission d'enquête historique polonaise instituée à Lublin à la Libération, Friedman fut un auteur très prolifique. Après une étude sur Auschwitz, *To Jest Os*wiecim!, publiée à Varsovie en 1945 (une version abrégée en anglais vit le jour l'année suivante sous le titre *This was Oswiecim: The Story of a Murder Camp* / C'était Auschwitz : histoire d'un camp de la mort, Londres, London United Jewish Appeal, 1946), il publia plusieurs monographies consacrées à des communautés juives spécifiques détruites au cours de la Shoah et aux relations entre Juifs et Ukrainiens pendant l'occupation allemande.
Léon Poliakov, *Bréviaire de la haine : le IIIe Reich et les Juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 1951 ; Gerald Reitlinger, *The Final Solution. The Attempt to Exterminate the Jews of Europe 1939-1945* (La Solution finale : la tentative d'extermination des Juifs d'Europe 1939-1945), Londres, Valentine Mitchell, 1953.

historiographie du génocide des Juifs, mais dont le caractère novateur est passé largement inaperçu dans les années cinquante[8].

De même, l'idée d'une rareté des témoignages livrés par les Juifs ayant échappé aux déportations et aux massacres, qui « auraient préféré se taire de peur de ne pas être crus », est infondée ; la thèse laissant accroire un silence quasi monolithique de la part de la communauté restreinte des survivants apparaît aujourd'hui comme un pur mythe.

Il est impossible de retracer ici les étapes de l'avènement précoce d'une historiographie de la Shoah aujourd'hui souvent oubliée et que l'on doit aux Juifs persécutés eux-mêmes, en Pologne comme dans beaucoup d'autres pays sous occupation allemande, au moment où le crime était perpétré et dans les années qui suivirent immédiatement la Libération. Pourtant, nombre de Juifs passés par l'expérience de la clandestinité ou du combat de partisans (en particulier en Europe de l'Est et en France) ont assurément tenté de mettre en perspective leur propre vécu et sont ainsi devenus des chercheurs et des conservateurs des preuves de la persécution, voire des historiens de leur propre tragédie[9].

Il est évident que les tout premiers travaux sur la Shoah sont aujourd'hui fortement circonscrits par les limites documentaires, et donc également d'interprétation, auxquelles étaient confrontés leurs auteurs[10].

La fragmentation interne et le peu d'homogénéité qui les caractérise – bien que celle de Reitlinger, un historien non universitaire, représente la première tentative de systématisation scientifique de la Shoah – étaient la conséquence de l'isolement presque total dans lequel travaillaient ces chercheurs, qui avaient souvent survécu eux-mêmes à la catastrophe

8 Même l'ouvrage de Eugen Kogon, *L'Enfer organisé, le système des camps de concentration* (traduit de l'allemand, Paris, La Jeune Parque, 1947), qui représentait en Allemagne la première tentative de synthèse sur le système des camps de concentration – Kogon était un ancien détenu de Buchenwald – ne trouva aucun écho ni dans le paysage académique allemand, ni ailleurs.

9 Que l'on songe seulement à l'énorme activité de recueil de documentation entreprise à l'intérieur des ghettos et dont les archives *Oneg Shabbat*, coordonnées à Varsovie par Emanuel Ringelblum, constituent sans nul doute l'exemple le plus frappant. Cette première historiographie de la Shoah a vu le jour dans la première décennie de l'après-guerre et comprend des centaines de publications – essais, témoignages et actes des commissions d'enquête instituées également par la volonté des survivants. Pour approfondir l'extraordinaire contribution des Juifs à l'écriture de leur persécution, on renverra au travail de l'historienne allemande Laura Jockusch, « *Chroniclers of Catatrophe: History Writing as a Jewish Response to Persecution Before and After the Holocaust* » (Chroniqueurs de la catastrophe : le texte historique comme réponse juive à la persécution avant et après la Shoah), *in* Dan Michman (avec David Bankier), *Holocaust Historiography in Context: Emergence, Challenges, Polemics and Achievements* (L'historiographie de la Shoah en contexte : émergence, défis, polémiques et succès), Jérusalem, Yad Vashem, 2008, p. 135-166 ; ou son ouvrage plus récent, *Collect and Record! Jewish Holocaust Documentation in Early Postwar Europe* (Recueillez et consignez ! La documentation juive sur la Shoah dans l'Europe de l'immédiat après-guerre), Oxford, Oxford University Press, 2012.

10 Enzo Collotti, « *La storiografia sulla Shoah* » (L'historiographie de la Shoah), in Dimitri D'Andrea et Renata Badii (dir.), *Sterminio e stermini. Shoah e violenze di massa del Novecento* (Extermination et exterminations : Shoah et violences de masse au vingtième siècle), Bologne, Il Mulino, 2010, p. 69.

(comme Friedman et Poliakov) et étaient donc intimement liés à une histoire traumatique qui les avait marqués à vie.
Il est tout de même important de rappeler que l'historiographie de la Shoah est née en dehors du contexte académique de l'université et des centres de recherche, qui ont pendant longtemps montré très peu d'empressement à approfondir un thème qu'ils ne considéraient pas comme fondamental à la compréhension du national-socialisme.
En Allemagne, terre qui avait enfanté le désastre, les historiens se sont plutôt concentrés sur les origines culturelles du nazisme, tentant d'identifier les lignes de continuité et de rupture avec l'histoire allemande et le scénario européen du tournant du xxe siècle[11]. Dans sa confrontation avec son passé récent, l'Allemagne de l'après-guerre – avec toutefois des différences importantes entre la République fédérale (RFA) et la République démocratique (RDA), qu'il est impossible d'illustrer ici – a pratiqué pendant des décennies une politique de sélection des événements à inclure dans la narration complexe du nazisme[12].
Si les raisons de cette approche sont liées à la guerre froide, donc au fait que se profilait à l'horizon un ennemi nouveau, le communisme, qu'il fallait combattre, et à la nécessité pour l'Allemagne de renaître rapidement de ses ruines en s'affranchissant d'un passé criminel par le biais d'une valorisation de la partie saine de la nation (principalement en insistant sur la résistance passive ou active au nazisme), le contexte allemand est bien plus complexe et mériterait d'être analysé plus en profondeur que ce qu'il n'est possible de faire ici. Soulignons toutefois que pendant plusieurs décennies, en Allemagne tout particulièrement, le processus et les dynamiques de la mise en pratique du génocide des Juifs, la perspective du vécu des victimes et la nécessité de reconstruire les mécanismes de persécution dont elles avaient fait l'objet sont restés des thèmes étrangers à la narration historique du nazisme comme de la Seconde Guerre mondiale.
En résumé, pour reprendre les mots de l'historienne italienne Marina Cattaruzza, les temps n'étaient pas encore mûrs pour que l'historiographie soit en mesure d'affronter de manière adéquate le nœud Auschwitz et il manquait « une élaboration conceptuelle tant du caractère *singulier* de

11 Par exemple dans l'un des ouvrages fondateurs de l'historiographie du nazisme de l'après-guerre, Karl Dietrich Bracher, *La Dictature allemande : naissance, structure et conséquences du national-socialisme*, traduit en français par Frank Straschitz, préface Alfred Grosser, Toulouse, Éditions Privat, 1986. L'édition allemande date de 1969.

12 C'est ce que défend Robert G. Moeller dans *War Stories. The Search for a Usable Past in the Federal Republic of Germany* (Récits de guerre : la quête d'un passé utilisable dans la République fédérale d'Allemagne), in *The American Historical Review*, vol. 101, n° 4, octobre 1996, p. 1008-1048, Berkeley, 2003.

l'extermination des Juifs que de la radicalité de la Shoah, même par rapport à d'autres génocides[13] ». C'est ce que démontre peut-être mieux que tout le reste le « cas Hilberg », à savoir la distance glaciale que les milieux académiques internationaux réservèrent à la recherche magistrale de Raul Hilberg[14] (déjà terminée dans les années 1950, mais publiée aux États-Unis en 1961), à tel point que jusque dans les années 1980, plusieurs éditeurs importants en Allemagne, en France et en Italie refusèrent de la traduire[15], sans parler de l'État d'Israël qui attendit 2012 – cinq ans après la disparition de l'auteur – pour prendre la décision de publier l'œuvre monumentale du « spécialiste de la Shoah qui fut très dur avec ses compagnons juifs[16] ».

Reprenons maintenant notre examen de l'Allemagne et de la lente acquisition, dans le milieu scientifique, de la thématique de la Shoah. Pour étrange que cela puisse paraître aujourd'hui, au-delà du fort impact émotionnel et médiatique suscité par les procès à sensation des criminels nazis dans les années 1960 (procès Eichmann en 1961, procès d'Auschwitz à Francfort en 1963-65[17]) et du succès planétaire de la série télévisée américaine *Holocaust*, qui eurent le mérite de secouer les consciences[18] et de rompre le silence sur la responsabilité collective de l'Allemagne dans les crimes perpétrés, le thème de l'extermination des Juifs a occupé une place marginale dans l'historiographie allemande du national-socialisme, du moins

13 Marina Cattaruzza, « La storiografia della Shoah » (L'historiographie de la Shoah), in Marina Cattaruzza *et alii* (dir.), *Storia della Shoah. La crisi dell'Europa, lo sterminio degli ebrei e la memoria del XX secolo* (Histoire de la Shoah : la crise de l'Europe, l'extermination des Juifs et la mémoire du xxe siècle), vol. III : *Riflessioni, luoghi e politiche della memoria*, Turin, Utet, 2006 p. 117-165.

14 Raul Hilberg, *La Destruction des Juifs d'Europe*, traduit en français par Marie-France de Paloméra et André Charpentier, Paris, Fayard, 1988.

15 La première édition allemande, *Die Vernichtung der europäischen Juden. Die Gesamtgeschichte des Holocaust*, publiée par une petite maison d'édition berlinoise, reparaît en 1982 chez Verlag Olle & Woller. En France, c'est l'éditeur Fayard qui la publie en 1988, tandis qu'en Italie, le texte sera publié en 1995 chez Einaudi, sous la direction de Frediano Sessi.

16 L'expression est de l'historien israélien Dan Michman, dans son article intitulé « The Holocaust scholar who was hard on the Jews » (Le spécialiste de la Shoah qui était dur avec les Juifs) et publié dans le quotidien israélien *Ha'aretz News* le 28 août 2007 en mémoire de Raul Hilberg, récemment disparu. Les historiens israéliens ainsi que plusieurs autres chercheurs juifs reprochaient notamment à Hilberg sa méthodologie d'utilisation des sources, jugée partielle et inadéquate car fondée presque exclusivement sur des documents produits par les structures et organisations responsables des différentes phases du génocide, au détriment des témoignages produits par les victimes, ainsi que son jugement très négatif sur le comportement « collaborationniste » des *Judenräte*, ces conseils juifs que les nazis avaient mis en place dans les ghettos. Enfin, même la situation personnelle de Hilberg, Juif autrichien qui s'était réfugié en Amérique en 1938 pour fuir les persécutions, semblait presque constituer aux yeux d'autres historiens juifs qui avaient, eux, vécu en Europe pendant la Shoah, un élément de défiance et de suspicion. On le considérait injustement comme un personnage trop éloigné du centre de la catastrophe pour pouvoir en parler de plein droit, et incapable d'éprouver un minimum d'empathie avec cette partie du monde juif qui avait fait l'objet de la férocité nazie. Pour une synthèse rapide, on renverra à Dan Michman (avec David Bankier), *Holocaust Historiography in Context*, *op. cit.*, et à Enzo Collotti, « *La storiografia sulla Shoah* », *art. cit.*, p. 68-70.

17 Et, dans une moindre mesure quant à l'ampleur du débat suscité, le procès d'Ulm organisé en 1958 pour juger plusieurs membres des *Einsatzgruppen*.

18 On ne peut pas non plus passer sous silence l'impact suscité par la publication, à la même époque, de travaux qui dénonçaient la complicité, le silence et les responsabilités des Allemands dans l'extermination des Juifs, tels ceux de Rolf Hochhuth, *Le Vicaire*, Paris, Seuil, 1963, et de Peter Weiss, *L'Instruction*, Paris, Seuil, 1966.

jusqu'au début des années 1980. On en veut pour preuve le fait que dans les premières décennies de l'après-guerre, aucun des historiens du nazisme les plus réputés n'a produit de travail de synthèse significatif sur le génocide des Juifs, se limitant plutôt à intégrer cette question dans l'histoire plus générale du Troisième Reich et de la Seconde Guerre mondiale[19].

Il est également frappant que dans la vaste recherche du « projet Bavière »[20] coordonnée par l'historien Martin Broszat, qui fut longtemps directeur du prestigieux Institut für die Zeitgeschichte (IfZ, Institut d'Histoire contemporaine) de Munich en Bavière, il ne soit quasiment pas fait mention des responsabilités et complicités allemandes dans la persécution des Juifs du Reich, ni des particularités de la politique antisémite du régime[21], de même qu'il est pour le moins déconcertant de constater que, dans la publication dirigée par l'IfZ en 1999 pour célébrer ses cinquante ans d'activité, on ne trouve pas un seul chapitre consacré à la question de la Shoah[22].

Ce n'était pas faute de disposer d'importantes sources documentaires, dès le lendemain de l'écroulement du régime nazi, sur lesquelles se fonder pour tenter de reconstruire le processus de destruction du judaïsme européen sous le régime hitlérien[23], à commencer par l'énorme corpus de documents et expertises judiciaires qui servirent d'instruction pour les procès des anciens criminels nazis, de 1954 à 1963. Malgré cela, la communauté académique a longtemps préféré se concentrer sur l'identification de catégories politiques et morales permettant d'interpréter la catastrophe allemande (*die deutsche Katastrophe*) que l'expérience du national-socialisme avait représentée pour l'Allemagne[24].

19 Pour approfondir, on renverra à Pierre Ayçoberry, *La Question nazie. Les interprétations du national-socialisme, 1922-1975*, Paris, Seuil, 1979 et à Jean Solchany, *Comprendre le nazisme dans l'Allemagne des années zéro, 1945, 1949*, Paris, PUF, 1997.

20 La recherche « projet Bavière », publiée entre 1977 et 1983, entendait étudier le niveau d'adhésion ou de résistance de la population allemande au régime hitlérien en Allemagne du Sud. Elle constitua l'un des premiers exemples (et les plus notables) d'*Alltagsgeschichte* (histoire de la vie quotidienne), genre qui allait se développer avec grand succès au cours des années suivantes.

21 Claus-Christian W. Szejnmann, *Perpetrators of the Holocaust: a Historiography* (Les bourreaux de la Shoah : historiographie), Londres, Palgrave Macmillian, 2008, article disponible en ligne à l'adresse suivante : https://dspace.lboro.ac.uk/dspace-jspui/bitstream/2134/13336/3/Szejnmann%20-%20Perpetrators%20of%20the%20Holocaust%20-%20Final%20and%20Revised%20Text%20-%206-3-08.pdf

22 Comme le relève Marina Cattaruzza *et alii* (dir.), *Storia della Shoah*, *op. cit.*, p. 123-124.

23 Selon Peter Reichel, la documentation judiciaire réunie pour les procès de Nüremberg constitue « le plus grand centre de recherche pour l'histoire et les sciences politiques », in *Vergangenheitsbewältigung in Deutschland. Die Auseinandersetzung mit der NS-Diktatur von 1945 bis heute* (La maîtrise du passé en Allemagne. La confrontation avec la dictature nazie de 1945 à nos jours), Munich, C. H. Beck Verlag, 2001.

24 Friedrich Meinecke, *Die deutsche Katastrophe: Betrachtungen und Erinnerungen* (La catastrophe allemande : considérations et souvenirs), Wiesbaden, Aero Verlag, Zurich/Brockhaus, 1946. Voir aussi Gerhard Ritter, *Europa und die Deutsche Frage: Betrachtungen über die geschichtliche Eigenart des Deutschen Staatsdenkens* (L'Europe et la question allemande : considérations sur la spécificité historique de la conception allemande de l'État), Munich, Münchner Verlag, 1948.

Ulrich Herbert, l'un des historiens allemands les plus réputés, affirme que la perception publique de la Shoah en Allemagne dans les premières décennies de l'après-guerre a également été fortement influencée par la diffusion des images tournées par les Alliés anglo-américains à la libération des camps de concentration de Bergen-Belsen, Buchenwald et Dachau. Il ne fait aucun doute que la vision des atrocités commises par les nazis qu'évoquaient les piles de cadavres et les survivants squelettiques massés derrière des fils barbelés a provoqué un choc collectif au sein de la population allemande. D'un autre côté, le choix de ces quelques images retransmises en continu pendant le processus de dénazification imposé par les Alliés a contribué à convaincre l'opinion publique que si, en temps de guerre, on savait peu de choses de la réalité des camps, il était parfaitement impossible de connaître le sort qui attendait les Juifs en dehors de l'Allemagne, dans cet « ailleurs » imprécis de la lointaine Europe orientale où disparaissaient des familles entières[25]. Dès lors, ajoute Herbert, la mémoire publique de l'Allemagne s'est construite, comme toutes les mémoires, par le biais d'une sélection de contenus traumatiques jugés plus acceptables que d'autres et auxquels il était moins difficile de se confronter en tant que citoyen d'une nation qui avait enfanté le mal et n'avait pas levé le petit doigt pour sauver ses concitoyens juifs de la déportation. Pour ce qui est du souvenir de la Shoah, l'idée se perpétuait dans la conscience collective allemande que l'extermination s'était déroulée très loin du Reich, en des lieux reculés et cachés – un crime perpétré en secret par les SS et les composantes les plus violentes du régime sur ordre de Hitler et de son cercle restreint de hauts dirigeants[26]. Ainsi, en s'autopersuadant que l'ignorance des faits, ajoutée au climat de terreur de l'époque, avait rendu impossible toute réaction de solidarité avec les Juifs persécutés, la majorité des Allemands se dégageaient facilement de toute responsabilité. Un mythe de l'innocence collective que beaucoup d'études récentes menées par des auteurs allemands ont contribué à démonter[27], mais qui semble pourtant

25 Les programmes de « rééducation » lancés par les Alliés prévoyaient la projection de nombreux films, mais c'étaient surtout des courts-métrages sur la libération des camps de concentration de Dachau et Buchenwald qui circulaient, contribuant indirectement à situer l'extermination dans un Est aussi lointain qu'inconnu. Minerbi, *La storiografia sulla Shoah*, *op. cit.*

26 Ulrich Herbert, « Extermination Policy: New Answers and Questions about the History of the Holocaust in German Historiography » (Politique d'extermination : nouvelles réponses et questions sur l'histoire de la Shoah dans l'historiographie allemande), in U. Herbert (éd.), « National Socialist Extermination Policies. Contemporary German Perspectives and Controversies » (Les politiques d'extermination nationales-socialistes : perspectives et controverses allemandes contemporaines), Oxford, Berghahn Books, 2000, p. 4.

27 Peter Longerich, *« Nous ne savions pas » : les Allemands et la Solution finale, 1933-1945*, traduit en français par R. Clarinard, Paris, Héloïse d'Ormesson, 2008. On regrette que la traduction française ait fait l'économie du pronom *davon* (cela). Dans la version allemande, le fait d'affirmer que les Allemands n'étaient pas au courant de « cela » laisse sous-entendre qu'en revanche, les autres crimes perpétrés par le régime étaient connus.

perdurer en Europe occidentale, y compris dans les publications qui ont vu le jour il y a quelques années[28].

La longue évolution de l'*Alltagsgeschichte* vers une histoire intégrée de la Shoah

De façon schématique, on peut affirmer qu'en Allemagne, entre 1960 et 1980, le changement de génération et la maturation de la réflexion politique sur le passé nazi ont été à l'origine d'une évolution profonde du contexte social et politique qui a contribué à renouveler le paradigme d'interprétation du Troisième Reich[29]. C'est dans les années 1970, du moins selon le grand historien anglais Ian Kershaw[30], qu'une historiographie allemande du national-socialisme a vu le jour à proprement parler grâce à un certain nombre de contributions novatrices, parmi lesquelles on citera principalement ici celle de Martin Broszat.

Bien que la politique de destruction du judaïsme n'ait pas été au centre du projet Bavière mentionné plus haut, la recherche imposante dirigée par Broszat a eu l'immense mérite de dépasser la vision dichotomique qui avait jusqu'alors opposé l'image d'une population allemande victime de la terreur nazie, soumise par la peur et donc dans l'impossibilité de réagir (thèse qui prévalait dans l'immédiat après-guerre) à celle opposée d'une masse séduite par le nazisme et ses idées antisémites (thèse apparue à la fin des années 1960, après la contestation étudiante de 1968 qui mettait en accusation la génération adulte pour les choix qu'elle avait faits ou non sous le régime hitlérien). Dans la perspective de ce qui allait devenir au fil des ans le courant de l'*Alltagsgeschichte* (l'histoire du quotidien, ou l'histoire vue d'en bas)[31], Broszat mettait l'accent sur la grande diversité de comportements observés chez les Allemands ordinaires face à la politique

28 Bart van der Boom, *« Wij weten niets van hun lot »: Gewone Nederlanders en de Holocaust* (Nous ne savons rien de leur destin : les Hollandais ordinaires et la Shoah), Amsterdam, Boom, 2012. Dans ce livre controversé, l'auteur soutient, en s'appuyant sur 164 journaux rédigés par la population locale, que la majorité de la société hollandaise ne s'est pas opposée à la déportation des Juifs parce qu'elle ignorait qu'ils étaient destinés à la « Solution finale ».

29 Que l'on pense au mouvement étudiant de 1968 qui, en Allemagne, s'est traduit par une rupture du silence familial sur le passé nazi par le biais d'une *Vergangenheitsbewältigung* (la maîtrise ou prise de conscience du passé). La confrontation avec le passé nazi est devenue l'un des thèmes dominants du débat politique allemand et a connu l'un de ses moments les plus marquants en 1970, avec le recueillement solennel du chancelier Willy Brandt devant le mémorial aux victimes du ghetto de Varsovie.

30 Ian Kershaw, *Qu'est-ce que le nazisme ? : problèmes et perspectives d'interprétation*, traduit par Jacqueline Carnaud, Paris, Gallimard, 1992 (première édition originale parue en 1985 sous le titre *The Nazi Dictatorship. Problems and Perspectives of Interpretation*, Londres, E. Arnold).

31 Bien que les méthodes de la nouvelle histoire « vue d'en bas » aient été connues depuis les années 50, ce n'est qu'à partir des années 70 que ce courant a commencé à avoir du succès en République fédérale.

du régime, y compris aux mesures prises contre les Juifs, et démontrait que ces attitudes avaient été dynamiques, influencées notamment par le contexte public ou privé, ainsi que par de multiples variables subjectives et souvent peu cohérentes avec l'idée communément admise d'un antisémitisme et d'un fanatisme idéologique de masse. En substance, un citoyen du Reich pouvait afficher le conformisme le plus abject et le plus opportuniste tout en alternant avec des manifestations sporadiques de désaccord et de désobéissance.[32]

La tentative d'historicisation du nazisme entreprise par Martin Broszat sera durement critiquée par Saul Friedländer au milieu des années 1980, dans une correspondance[33] célèbre où l'historien israélien entrevoyait dans l'analyse de son collègue allemand le risque qu'une normalisation de la vie quotidienne sous le Troisième Reich contribue à faire perdre de vue non seulement le caractère tragiquement pervers du nazisme et la responsabilité de ses crimes, par ailleurs perpétrés également grâce au silence de la population allemande, mais surtout le point de vue des victimes qui, par le biais de cette normalisation, étaient réduites à des fantômes de l'histoire.

Dans l'échange épistolaire entre les deux maîtres, Broszat affirmait que l'historiographie allemande de la Shoah était « plus scientifique et objective » qu'une historiographie de matrice juive, précisément parce qu'elle se fondait essentiellement sur des sources objectives et non sur une mémoire individuelle ou sur les souvenirs des victimes, jugés inévitablement faussés par une forte implication émotive et dramatique[34].

Pourtant, à l'époque de la correspondance entre Broszat et Friedländer, les chercheurs avaient accès à un corpus abondant et diversifié de documentation sur la persécution et l'extermination, produit par les victimes elles-mêmes. Les historiens du YIVO et les recherches publiées en Israël dès les années 1960 avaient recueilli une énorme quantité de textes sous forme de journaux, lettres, récits et autres, mais aussi de photographies et de films tournés clandestinement qui, confrontés aux sources produites par les persécuteurs et les occupants allemands

32 Martin Broszat voyait dans ces réactions de désaccord des formes de *Resistenz*, terme qu'il opposait à la *Widerstand*, c'est-à-dire à la résistance véritable qui se traduit par un comportement actif sur le plan politique ou militaire.

33 Saul Friedländer, *Nachdenken über den Holocaust* (Réflexions sur l'Holocauste), Munich, Beck, 2007.

34 Pour approfondir, voir Martin Broszat et Saul Friedländer, « A Controversy about the Historicization of National Socialism » (Controverse sur l'historicisation du national-socialisme), in Peter Baldwin (éd.), *Reworking the Past: Hitler, the Holocaust and the Historians' Debate* (Revisiter le passé : Hitler, la Shoah et la querelle des historiens), Boston, Beacon Press, 1990. En français, « Réflexions sur l'historisation du national-socialisme », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n° 16 : *L'Allemagne, le nazisme et les juifs*, octobre-décembre 1987, p. 43-54. Raul Hilberg lui aussi, on le sait, considérait les sources juives comme peu fiables et trop subjectives du fait de l'implication personnelle des auteurs, contrairement à l'« objectivité » des archives officielles d'origine allemande.

(circulaires administratives, actes des procès) se révélaient précieux pour approfondir et affiner le tableau d'ensemble de la Shoah[35].

Il est évident qu'une lecture correcte des sources mémorielles implique une série de difficultés méthodologiques pour l'historien de la Shoah, ne serait-ce parce que les sources nazies – pour se limiter au point de vue des bourreaux – affichent une homogénéité linguistique face à la diversité de langues dans lesquelles furent produits les témoignages contemporains des Juifs. À partir de ces derniers, on ne peut avoir qu'une vision partielle du macrocontexte historique, qui doit être contextualisé en fonction de la période, du lieu et des circonstances dans lesquels le témoignage fut effectué.

Néanmoins, cela ne suffit pas, selon nous, à expliquer le manque d'intérêt pour les victimes qui a longtemps prévalu dans le monde académique, de la part des chercheurs allemands au premier chef. Jusqu'il y a encore quinze ou vingt ans, l'*Alltagsgeschichte* allemande, comme du reste l'historiographie générale de la Shoah en Allemagne, a continué à se consacrer en priorité à reconstruire la perspective des bourreaux (terme à utiliser ici dans un sens large)[36] ou des « témoins », faisant une place très marginale aux victimes.

On citera deux exemples fort éclairants tirés des travaux de Frank Bajohr, membre comme son collègue Broszat de la direction de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich[37]. Dans *Parvenüs und Profiteure. Korruption in der NS-Zeit*, Bajohr nous livre une analyse *von untem* (à partir du bas) de la société allemande visant à mettre en lumière le cynisme et l'opportunisme amoral qui poussèrent un grand nombre d'« Allemands ordinaires » à tirer profit de la vaste politique d'*aryanisation* promue par le régime. En pillant les Juifs, le régime faisait bénéficier le reste de la population et renforçait ainsi le consensus interne. Bajohr a poursuivi dans cette direction avec une

35 Aujourd'hui, les archivistes et historiens placés sous l'autorité des principaux centres d'étude de la Shoah dans le monde, principalement en Israël (Yad Vashem à Jérusalem) ou aux États-Unis (Holocaust Memorial Museum de Washington ; Fortunoff Archive de l'université de Yale ; Shoah Visual History Foundation en Californie), mais aussi en Europe (Mémorial de la Shoah, Paris) ont recueilli plus de cent mille témoignages de survivants juifs. Ce chiffre (Mémorial de la Shoah exclu) a été estimé en 2005 par Donald Bloxham et Tony Kushner dans *The Holocaust: Critical Historical Approaches* (La Shoah : approches historiques critiques), Manchester, Manchester University Press, 2005. Un corpus immense sur lequel il convient de se pencher pour se demander quel usage en faire au niveau historiographique.

36 C'est dans le sillon de la première école, celle des *Täter*, qu'a travaillé notamment Claudia Koonz aux États-Unis avec *Mothers in the Fatherland: Women, the Family and Nazi Politics*, Londres, (1986) 1988 ; paru en français sous le titre *Les Mères-Patrie du III*[e] *Reich : les femmes et le nazisme*, traduit de l'anglais par Marie-Laure Colson et Lorraine Gentil, Paris, Lieu Commun, 1989.

37 Frank Bajohr, *Parvenüs und Profiteure. Korruption in der NS-Zeit* (Parvenus et profiteurs. La corruption sous le national-socialisme), Francfort, Fischer Verlag, 2001. En 2013, Bajohr a été nommé à la direction du Zentrum für Holocaust-Studies (Centre d'études sur la Shoah) établi à Munich comme antenne de l'Institut für Zeitgeschichte. Il s'agit du premier centre d'études de la Shoah en Allemagne, fondé à l'initiative et avec le soutien de l'État.

autre étude où il a illustré dans les détails, en prenant l'exemple de la ville de Hambourg, le processus de spoliation des Juifs allemands mis en œuvre par l'État nazi mais effectué avec la complicité active ou passive de ses habitants non juifs[38].

L'exemple d'une histoire intégrée de la Shoah, comme le montrera de façon magistrale Saul Friedländer quelques années plus tard[39], ne semble pas encore avoir fait école ni en Allemagne ni ailleurs, et une bonne partie de l'historiographie occidentale (européenne et nord-américaine) persiste à suivre une autre direction[40].

Pourtant, en renversant la perspective, comme l'enseigne Dan Michman[41], la normalité de la vie quotidienne sous le Troisième Reich prend une dimension encore plus dramatique et dans le même temps héroïque, où les Juifs ne sont plus seulement des numéros, des chiffres ou l'objet passif des actes de leurs persécuteurs, mais les protagonistes de choix de vie ordinaires dans des contextes qui limitaient souvent de façon autoritaire la portée de leurs actions.

La réévaluation historiographique de la définition de résistance juive s'inscrit pleinement dans ce cadre et à ce propos, l'imposant travail de recherche dirigé par Jürgen Matthäus (chercheur allemand) et Mark Roseman pour le United States Holocaust Memorial Museum à Washington, intitulé « Les réponses juives à la persécution[42] », mérite d'être signalé.

En Allemagne, les ouvrages qui s'intéressent au point de vue des victimes juives sous le nazisme, publiés aux États-Unis par Marion Kaplan et Alexandra Garbarini[43], ont eu une influence notable. Néanmoins, à l'exception de quelques études récentes comme celle d'Andrea Löw sur le ghetto de

38 Frank Bajohr, *« Arisierung » in Hamburg: die Verdrängung der jüdischen Unternehmer 1933-1945*, Hambourg, Hans Christians Verlag, 1997.

39 Saul Friedländer a donné un exemple concret de cette définition dans ce qui constitue encore à l'heure actuelle l'une des meilleures reconstructions de la Shoah : *L'Allemagne nazie et les Juifs*, traduit par Marie-France de Paloméra, Paris, Seuil, coll. Points, 2012. Sur la méthode historiographique capable d'intégrer les deux points de vue, voir aussi Saul Friedländer, « An Integrated History of the Holocaust: Some Methodological Challenges » (Une histoire intégrée de la Shoah : défis de méthodologie), in Dan Stone, *The Holocaust and Historiography Methodology* (La Shoah et la méthodologie historiographique), New York, Berghahn Books, 2012, p. 181-189.

40 Il existe naturellement quelques exceptions notables, par exemple le travail de Yitzhak Arad en 2009, *The Holocaust in the Soviet Union* (La Shoah en Union soviétique), ou celui plus récent de Nikolaus Wachsmann, *KL: A History of the Concentration Camps* (KL : Une histoire des camps de concentration), New York, Farrar Straus & Giroux, 2015, qui prennent en compte aussi bien les sources allemandes que les sources juives ou les souvenirs des victimes.

41 Dan Michman, *Is There an "Israeli School" of Holocaust Research?* (Existe-t-il une « école israélienne » de recherche sur la Shoah ?) in David Bankier et Dan Michman, *Holocaust Historiography in Context. Emergence, Challenges, Polemics and Achievements* (Historiographie de la Shoah en contexte : émergence, défis, polémiques et succès), Jérusalem, Yad Vashem, 2008, p. 37-65.

42 Publié en 2009.

43 Marion Kaplan, *Between Dignity and Despair. Jewish Life in Nazi Germany* (Entre dignité et désespoir : la vie juive dans l'Allemagne nazie), Oxford et New York, Oxford University Press, 1998. Alexandra Garbarini, *Numbered Days: Diaries and the Holocaust* (Des jours comptés : les journaux intimes et la Shoah), New Haven, Yale University Press, 2006.

Lodz[44] ou du volume collectif intitulé *Alltag im Holocaust. Jüdisches Leben im Großdeutschen Reich 1941-1945* (La vie quotidienne dans la Grande Allemagne, 1941-1945)[45], qui plaide pour qu'une *Opferforschung* (une recherche historique sur les victimes) s'ajoute à l'étude des bourreaux, l'historiographie allemande – et occidentale en général – est restée attachée à une dichotomie entre les deux catégories sociales.

Au-delà du débat entre « intentionnalistes » et « fonctionnalistes » : limites et résultats

Bien que les années 1970 nous aient légué deux ouvrages novateurs pour la période, ceux de Uwe Dietrich Adam[46] et Christian Streit[47], trop souvent oubliés lorsque l'on reconstitue les étapes charnières de l'évolution historiographique sur la Shoah, il a fallu attendre le début des années 1980 en Allemagne pour que le thème du génocide des Juifs cesse d'être traité de façon synthétique comme un crime que l'on se borne à constater (« C'est arrivé »), par ailleurs survenu dans le contexte d'autres formes de violence de masse perpétrées par le régime hitlérien contre les civils, mais qu'il soit enfin étudié en tant que phénomène spécifique (« Comment c'est arrivé et pour quelles raisons ? »).
Afin de tenter de reconstruire la genèse de la Shoah, on a progressivement mis en lumière le contexte politique institutionnel ainsi que le scénario de guerre en Europe de l'Est qui ont ouvert la voie au génocide. L'organisation complexe du pouvoir sous le Troisième Reich a également été analysée plus en détail[48].
Si l'on parcourt quelques-uns des ouvrages publiés en Allemagne dans les années 1980, il apparaît clairement que l'évolution de la politique antisémite

44 Andrea Löw, *Juden im Getto Litzmannstadt. Lebensbedingungen. Selbstwahrnehmung* (Les Juifs dans le ghetto de Lodz. Conditions de vie. Perception de soi), Göttingen, Verhalten, 2006.

45 Doris Bergen, Anna Hájková, Andrea Löw, *Alltag im Holocaust. Jüdisches Leben im Großdeutschen Reich, 1941-1945* (La vie quotidienne sous l'Holocauste. La vie des Juifs dans la Grande Allemagne, 1941-1945), Munich, Oldenbourg, 2013. Une recension en français est disponible en ligne à l'adresse suivante : http://www.perspectivia.net/publikationen/francia/francia-recensio/2014-4/ZG/loew-bergen-hajkova_lambauer

46 Uwe Dietrich Adam, *Judenpolitik im Dritten Reich* (La politique juive sous le Troisième Reich), Düsseldorf, Droste Verlag, 1972. L'auteur étudiait le niveau de coordination entre les différentes institutions du régime nazi pour la mise en œuvre de la politique de persécution des Juifs.

47 Christian Streit, *Keine Kamaraden. Die Wehrmacht und die sowjetischen Kriegsgefangenen, 1941-1945* (Pas camarades. L'armée allemande et les prisonniers de guerre soviétiques, 1941-1945), Stuttgart, Deutsche Verlagsanstalt, 1978. Pour la première fois, un historien allemand mettait en lumière les responsabilités directes de l'armée dans la mise en œuvre de formes de violence barbares et de masse à l'encontre des prisonniers soviétiques. Bien que l'essai ne se concentre pas sur l'extermination des Juifs, il offre un point de départ pour étudier l'adhésion à la violence et l'endoctrinement idéologique des soldats de la Wehrmacht.

48 Alessandra Minerbi, *La storiografia sulla Shoah: il caso tedesco* (L'historiographie de la Shoah : le cas allemand), in *Qualestoria*, n° 2, 2004, p. 29-47. Article disponible en ligne à l'adresse suivante : www.sissco.it/download/attivita/minerbi.rtf

et la « Solution finale » ont été progressivement relues à la lumière de nouvelles perspectives, en intégrant en particulier le génocide des Juifs dans le contexte d'un système plus global de politiques de répression, de persécution et d'anéantissement dirigées contre des groupes spécifiques au sein des populations allemandes et européennes. C'est précisément au cours de ces années que l'historiographie allemande du nazisme a commencé à s'intéresser aux différentes formes de violence contre les civils, dans un contexte de « barbarisation » de la violence de guerre, unie à la sédimentation d'une pensée eugénico-raciste qui postulait, bien avant 1933 et pas seulement dans la culture scientifique et politique allemande, la nécessité d'éliminer les « bouches inutiles ». En dix ans, un certain nombre de travaux fondamentaux ont vu le jour, encore peu connus car ils n'ont pas été traduits. On doit par exemple à Helmut Krausnick et Hans-Heinrich Wilhelm un compte-rendu détaillé des crimes commis par les *Einsatzgruppen* en Biélorussie et dans les territoires baltes, qui se concentre sur les rapports d'interaction avec l'armée allemande et les SS[49] ; le journaliste Ernst Klee, de son côté, a signé le premier essai important sur le programme « euthanasie »[50], à savoir le programme d'assassinat des handicapés ; Benno-Müller Hill a étudié l'implication des généticiens et anthropologues allemands dans la sélection des Juifs, des Tsiganes et des malades mentaux pour les programmes de stérilisation et d'assassinat[51] ; Gisela Bock a publié une étude pionnière sur le programme de stérilisation forcée qui fit près de trois cent cinquante mille victimes dans le Reich[52] ; Ulrich Herbert s'est intéressé, parmi les premiers en Allemagne, à la politique nazie du travail obligatoire[53], et Burkhard Jellonek a étudié le traitement réservé par le régime aux homosexuels[54].

La vision raciste de l'humanité promue par Hitler a donc été de mieux en mieux étudiée en tant que tissu conjonctif de la politique de destruction du judaïsme[55].

49 Helmut Krausnick et Hans-Heinrich Wilhelm, *Die Truppe des Weltanschauungskrieges. Die Einsatzgruppen der Sicherheitspolizei und des SD 1938-1942* (Le bataillon de la guerre pour la vision du monde. Les Einsatzgruppen de la police de sûreté et du Service de la sécurité 1938-1942), première et seconde partie, Stuttgart, DVA, 1981.

50 Ernst Klee, *« Euthanasie » im NS-Staat. Die « Vernichtung lebensunwerten Lebens »* (L'euthanasie dans l'État nazi. L'« extermination des vies sans valeur »), Francfort, Fischer, 1983.

51 Benno Müller Hill, *Science nazie, science de mort : la ségrégation des Juifs, des Tziganes et des malades mentaux de 1933 à 1945*, traduit de l'allemand par Olivier Mannoni, Paris, Odile Jacob, 1989 (édition originale 1984).

52 Gisela Bock, *Zwangssterilisation im Nationalsozialismus : Studien zur Rassenpolitik und Frauenpolitik* (La stérilisation forcée sous le national-socialisme. Études sur la politique de la race et la politique de la femme), Opladen, Westdeutscher Verlag, 1986.

53 Ulrich Herbert, *Fremdarbeiter, Politik und Praxis des « Ausländer-Einsatzes » in der Kriegswirtschaft des Dritten Reiches* (Travailleurs étrangers : politiques et pratiques « d'utilisation des étrangers » dans l'économie de guerre du Troisième Reich), Berlin-Bonn,Verlag Dietz, 1985.

54 Burkhard Jellonek, *Homosexuelle unter dem Hakenkreuz. Die Verfolgung der Homosexuellen im Dritten Reich* (Les homosexuels sous la croix gammée. La persécution des homosexuels sous le Troisième Reich), Paderborn, Schöningh, 1990.

55 Le travail de Wolfgang Zippermann est lui aussi fondamental. Il a publié, avec son collègue britannique Michael

Parallèlement, l'attention de l'historiographie s'est progressivement déplacée du nazisme, entendu comme une variante du totalitarisme, et de la figure centrale de Hitler, à une analyse plus structurelle de l'État nazi et du caractère polycratique du régime[56], envisagé à travers ses rapports avec les masses aussi bien qu'avec le pouvoir économique et les élites bureaucratiques et militaires. L'image d'un régime nazi monolithique a notamment été remise en question par Martin Broszat et Hans Mommsen[57].

Comme on le sait, ces années-là furent le théâtre d'un débat animé (et parfois agressif) entre historiens intentionnalistes et fonctionnalistes (ou structuralistes)[58], qui se sont opposés tantôt de façon très nette, comme dans la confrontation Browning-Goldhagen[59], tantôt de façon plus feutrée autour d'une lecture différente du rôle central de la figure de Hitler dans la conception du génocide, de la périodisation du processus d'extermination et de la datation de la décision qui ouvrit la voie au génocide. Les historiens « fonctionnalistes » ont remis en question l'interprétation qui prévalait jusqu'alors de l'extermination des Juifs comme projet délibéré déjà présent dans la pensée politique de Hitler, conforme à la réalisation d'un processus logique qui traçait un lien direct entre la conception de *Mein Kampf* et la « Solution finale »[60].

Burleigh, *The Racial State: Germany 1933-1945* (L'État racial : l'Allemagne de 1933 à 1945), Cambridge, Cambridge University Press, 1993.

56 Voir Peter Hültenberg. « Nationalsozialistische Polykratie » (La polycratie nationale-socialiste), *Geschichte und Gesellschaft*, vol. 2, 1976, p. 420.

57 Hans Mommsen, *Le National-socialisme et la société allemande : dix essais d'histoire sociale et politique*, traduit de l'allemand par F. Laroche, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1998. On doit à Mommsen quelques définitions devenues célèbres, comme celle de Hitler « dictateur faible » ou de la « radicalisation cumulative » pour expliquer l'accélération de la politique de persécution des Juifs vers l'extermination de masse qui fut mise en œuvre à partir de l'automne 1941 sur le front russe.

58 Nous ne pouvons entrer dans les détails d'un débat historiographique aussi complexe et sur lequel on a par ailleurs déjà beaucoup écrit. Pour une reconstruction de la controverse entre historiens intentionnalistes et fonctionnalistes, dépassée et reformulée en une décennie, on renverra à Ian Kershaw, *Qu'est-ce que le nazisme ? op. cit.*.

59 Christopher Browning, dans son ouvrage célèbre *Des hommes ordinaires : le 101e bataillon de réserve de la police allemande et la Solution finale en Pologne* (traduit par Élie Barnavi, Paris, Les Belles Lettres, 1994), a étudié les dynamiques qui avaient poussé les membres de l'un des bataillons de réservistes des *Einsatzgruppen* à fusiller en masse des dizaines de milliers de Juifs en Pologne, y compris des femmes et des enfants. En adoptant le prisme de la micro-histoire et en se focalisant sur un groupe unique d'assassins, Browning est parvenu à démontrer que parmi les diverses motivations du comportement impitoyable de ces « hommes ordinaires », le fanatisme idéologique ne constituait pas la dynamique principale. En 1996, quelques années après seulement, Daniel Goldhagen réagissait à cette analyse en intentionnaliste extrême dans son ouvrage *Les Bourreaux volontaires de Hitler : les Allemands ordinaires et l'holocauste* (Paris, Seuil, 1998), lui opposant la thèse monocausale d'une haine antisémite et exterminationniste enracinée depuis longtemps dans la culture allemande comme raison première de la Shoah. Pour se faire une idée du débat particulièrement animé qui a occupé l'Allemagne, on se référera à la transcription du face-à-face organisé le 8 avril 1996 par l'USHMM de Washington, *The « Willing Executioners »/« Ordinary Men » Debate* (le débat « bourreaux volontaires »/ « hommes ordinaires »), disponible en ligne à l'adresse suivante : https://www.ushmm.org/m/pdfs/Publication_OP_1996-01.pdf

60 C'était la thèse soutenue en Allemagne par Karl Dietrich Bracher, Eberhard Jäckel ou Andreas Hillgruber, historiens définis plus tard comme « intentionnalistes » par opposition à leurs collègues qui, à l'inverse, déplaçaient le poids de la lecture sur la structure du pouvoir nazi et la radicalisation progressive de la violence qui, à partir d'un certain moment et par une série de circonstances complexes, avait entraîné les communautés juives européennes dans un génocide systématique.

Précisons que l'interprétation fonctionnaliste du nazisme ne minimisait en rien l'importance du facteur idéologique ni n'effaçait le rôle joué par Hitler, mais elle les redimensionnait en les plaçant dans un tableau d'ensemble plus global et plus dynamique au premier rang duquel on trouvait l'organisation complexe du régime ainsi que le rôle joué par les subalternes (ce que l'on a appelé la périphérie du pouvoir) et par les autres structures nazies impliquées dans la destruction des Juifs, vis-à-vis desquels le Führer jouait toujours un rôle d'incitation à la violence et de baromètre indiquant la voie à suivre[61].

Il nous est impossible ici de passer en revue les étapes du débat, fût-ce brièvement, mais il est important de souligner que les travaux publiés par les historiens fonctionnalistes ont eu le mérite d'ajouter de nouveaux éléments de complexité à la compréhension de la politique d'extermination des Juifs menée par le régime nazi, en l'ancrant plus solidement dans un système complexe de projets ambitieux et en la mettant en rapport avec le contexte de guerre sur le front oriental, là où il fallait détruire le bolchevisme et construire en parallèle le « Reich de mille ans ».

On ajoutera à l'évolution du paradigme historiographique la réception très tardive, comme on l'a vu, de la recherche magistrale de Raul Hilberg, qui mettait précisément au centre de l'analyse de la Shoah l'organisation bureaucratico-technologique complexe du régime et le réseau de complicités et de corruption qui entourait le projet de persécution des Juifs.

En résumé, on peut dire que la décennie 1980-1990 aura constitué une période extrêmement fructueuse par le nombre d'études publiées sur la Shoah, dans un contexte international[62] où l'intérêt renouvelé de l'historiographie à reconstruire la genèse politique de la « Solution finale » a donné une dimension nouvelle aux questions formulées précédemment, à savoir quand, comment et pourquoi le régime nazi a-t-il mûri la décision de mettre en œuvre le génocide des Juifs.

Au-delà du débat « pour ou contre Goldhagen » et sa théorie d'un « antisémitisme éliminationniste » allemand profondément enraciné – débat

61 On doit à Ian Kershaw, le grand historien et biographe de Hitler, une définition très juste qui aide à comprendre cette interaction entre centre et périphérie : « Working Towards the Führer » (Travailler pour le Führer), à savoir suivre la voie indiquée par le Führer et le satisfaire en collaborant à l'obtention des objectifs communiqués, y compris en prenant des initiatives personnelles. Ian Kershaw, *Working Towards the Führer: Reflections on the Nature of the Hitler Dictatorship* (Travailler pour le Führer : réflexions sur la nature de la dictature hitlérienne), in *Contemporary European History*, vol. 2, n° 2, 1993, p. 103-118.

62 Il conviendrait toutefois de préciser que l'on parle ici du contexte historiographique en Europe occidentale, principalement au Royaume-Uni et en Allemagne, et aux États-Unis. L'évolution de l'historiographie de la Shoah en Europe orientale exigerait une analyse à part.

parfaitement stérile en termes de progrès dans la recherche sur la Shoah –, la polémique a eu le mérite d'inciter plusieurs historiens du nazisme à s'intéresser de façon plus spécifique aux acteurs (*Täter*) de la Shoah, c'est-à-dire aux auteurs du génocide, particulièrement à l'Est de l'Europe.
La controverse historiographique ne s'est apaisée que vers la fin des années 1980 et le début des années 1990, et l'on peut dire aujourd'hui que la confrontation a laissé place à des discours plus équilibrés, si bien qu'aucune des deux thèses n'apparaît désormais convaincante sans la médiation de l'autre. Ian Kershaw[63], Christopher Browning[64] et Philippe Burrin[65], trois des meilleurs chercheurs qui s'imposent à cette période, partagent un fonctionnalisme pour ainsi dire modéré.

Les recherches sur le génocide à l'Est

Le véritable tournant de l'historiographie allemande de la Shoah s'est produit avec l'écroulement du mur de Berlin et de l'URSS, qui s'est traduit à partir du début des années 1990 par l'ouverture progressive et partielle des archives d'Europe de l'Est, jusqu'alors inaccessibles aux chercheurs[66]. Si, pendant des décennies, les travaux sur le nazisme s'étaient surtout concentrés sur la définition de catégories politiques telles que le totalitarisme ou les fascismes, mettant l'accent sur le rôle de Hitler, le poids de l'idéologie dans la Shoah, l'organisation du pouvoir en Allemagne[67], la société allemande de ces années-là et, dans un second temps, sur la Seconde Guerre mondiale – thème longtemps négligé , l'accès à de nouvelles sources a permis à un groupe de jeunes historiens, très souvent de langue allemande, de parvenir à une réévaluation progressive de la façon dont la Shoah est survenue dans les territoires de l'Est, là où vivaient les communautés juives les plus nombreuses et où furent assassinées la majorité des victimes[68].

63 Ian Kershaw, *Hitler*, traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Flammarion, 1999-2000.
64 Christopher Browning, *The Path to Genocide. Essays on Launching the Final Solution* (Vers le génocide : essais sur le lancement de la Solution finale), Cambridge, Cambridge University Press, 1992.
65 Philippe Burrin, *Hitler et les Juifs : genèse d'un génocide*, Paris, Le Seuil, 1989.
66 Rappelons qu'à la fin de la guerre, l'Armée rouge avait transféré de nombreuses archives nazies en URSS.
67 On renverra aux travaux fondamentaux dirigés par Martin Broszat, Hans Mommsen, Peter Hüttenberger et plus généralement par le groupe constitué autour de la revue *Geschichte und Gesellschaft*, ainsi que par le groupe de recherche qui travaille à l'Institut für Zeitgeschichte de Munich, en Bavière.
68 Thomas Kühne, « Der nationalsozialistische Vernichtungskrieg und die "ganz" normalen Deutschen » (La guerre d'extermination nazie et les Allemands « tout à fait » ordinaires), *Archiv für Sozialgeschichte*, XXIX, p. 580-662. Alessandra Minerbi le cite dans son bel essai intitulé « La storiografia sulla Shoah: il caso tedesco » (L'historiographie de la Shoah : le cas allemand), *Qualestoria*, 2004, p. 29-47.

Les travaux de Walter Manoscheck[69] sur la Serbie, de Dieter Pohl sur la Galicie et le district de Lublin[70], de Christoph Dieckmann[71] sur la Lituanie ou de Christian Gerlach sur la Russie blanche[72], pour ne citer que quelques-uns des plus importants, ont contribué à définir précisément l'extermination à l'Est en la replaçant plus solidement dans le contexte de la guerre et de la double occupation (nazie et soviétique) de ces territoires, qui a entraîné la perpétuation de crimes de masse contre les civils par les deux parties. C'est dans cette direction, et en allant bien au-delà avec ses interprétations, que travaillera Timothy Snyder aux États-Unis dans son célèbre *Terres de sang : l'Europe entre Hitler et Staline*[73], ouvrage qui suscitera de vives critiques mais aussi un grand enthousiasme.

Gerlach, davantage peut-être que d'autres collègues de sa génération, démontre avec force que le processus d'extermination des Juifs, même s'il s'inscrivait sur un terrain d'antisémitisme bien ancré en Allemagne comme dans les pays de l'Est, n'aurait pu subir la radicalisation et l'accélération survenues entre la fin 1941 et les premiers mois de l'année 1942 sans l'énorme pression économique qui s'est exercée pour sauvegarder l'économie allemande et le bien-être de la population « aryenne », dont le régime nazi a dû tenir compte[74]. L'écrivain allemand, en forçant à notre avis quelque peu l'argument, critique le poids excessif que l'historiographie traditionnelle a toujours attribué à l'idéologie et explique le génocide des Juifs d'Europe de l'Est par des raisons essentiellement pratiques qui nous paraissent certes convaincantes, mais peut-être pas exhaustives : la crise économique et les besoins alimentaires qui rendirent nécessaire, aux yeux des nazis, d'anéantir ces populations jugées inutiles afin de mieux redistribuer l'espace et les ressources.

Pourtant, les grandes synthèses signées par Christopher Browning[75] ou Saul Friedländer[76] (dans lesquelles le poids de l'antisémitisme reste prépondérant)

---

69 Walter Manoschek, *« Serbien ist judenfrei ». Militärische Besetzungspolitik und Judenvernichtung in Serbien 1941/42* (« La Serbie est libre de Juifs ». La politique d'occupation militaire et la persécution des Juifs en Serbie 1941/42), Munich, Oldenbourg, 1993.

70 Dieter Pohl, *Nationalsozialistische Judenverfolgung in Ostgalizien 1941-1944. Organisation und Durführung eines staatlichen Massenverbrechens* (La persécution nazie des Juifs dans la Galicie orientale, 1941-1944. Organisation et mise en place d'un crime de masse), Munich, 1996, et *Von der « Judenpolitik » zum Judenmord. Der Distrikt Lublin des Generalgouvernements 1939-1944* (De la « politique antijuive » au meurtre des Juifs. Le district de Lublin dans le Gouvernement général 1939-1944), Francfort, Peter Lang, 1993.

71 Christoph Dieckmann, *Deutsche Besatzungspolitik in Litauen, 1941-1944* (La politique d'occupation allemande en Lituanie, 1941-1944), Göttingen, Wallstein Verlag, 2011.

72 Christian Gerlach, *Kalkulierte Morde. Die deutsche Wirtschafts- und Vernichtungspolitik in Weißrußland, 1941-1944* (Meurtres calculés : la politique économique et de destruction allemande en Biélorussie, 1941-1944) Hamburg, Hamburger Edition, 1999.

73 Timothy Snyder, *Terres de sang : l'Europe entre Hitler et Staline*, traduit par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Gallimard, 2012.

74 Christian Gerlach, *The Extermination of the European Jews* (L'extermination des Juifs européens), Cambridge, Cambridge University Press, 2016.

75 Christopher Browning, *Les Origines de la Solution finale : l'évolution de la politique antijuive des nazis, septembre 1939-mars 1942*, traduit de l'anglais par Jacqueline Carnaud et Bernard Frumer, Paris, les Belles Lettres, 2007.

76 Saul Friedländer, *L'Allemagne nazie et les juifs*, *op. cit.*

avaient montré que les aspects idéologique et économique ne devaient pas être lus de façon opposée, car c'est précisément leur interaction qui avait été à l'origine de la radicalisation de la violence à l'encontre des Juifs.
Les nombreuses études régionales sur la Shoah, très souvent rédigées en allemand[77], ont démonté une fois pour toutes l'idée d'une décision univoque sur la Shoah qui aurait été prise par Hitler ou par les dignitaires du régime à Berlin, et avancé la thèse d'un processus dynamique, influencé par différents facteurs contingents et plutôt rapide puisqu'on peut le dater, bien qu'avec des différences sensibles d'un historien à l'autre, des quelques mois compris entre la fin de l'été 1941 et l'hiver 1941-1942[78]. C'est à un historien allemand, Peter Longerich, surtout actif toutefois dans les milieux anglo-saxons, que l'on doit l'une des systématisations les plus récentes et les plus réussies sur la Shoah[79].
Si la motivation idéologique demeure centrale et incontournable pour reconstruire le processus de violence ayant conduit au génocide, la majorité des historiens s'accordent aujourd'hui pour souligner l'importance d'autres types de motivations ; parmi celles-ci, sans l'ombre d'un doute, les exigences économiques de la Grande Allemagne qui expliquent, du moins en partie, la décision de garder en vie pendant quelques mois certains groupes de Juifs, ghettos ou camps de travail pour Juifs, comme l'indique d'ailleurs le procès-verbal de la conférence de Wannsee. À quoi s'ajoutent les politiques démographiques liées à la réalisation du *Lebensraum*, qui impliquait une sélection des éléments jugés « racialement valides » et des groupes humains *leistungfähig* (performants, capables de travailler) visant à redéfinir la composition ethnique et biologique de la population européenne sous domination allemande en recourant à de gigantesques déplacements de populations, transferts, évacuations forcées et à un processus d'extermination qui impliquaient non seulement les Juifs mais aussi les Polonais et une partie des Slaves, ainsi que les *Volkdeutsche*, ces Allemands ethniques qu'il fallait réinstaller dans les nouveaux territoires conquis et annexés au Reich.

77 Outre les auteurs déjà cités, on mentionnera deux autres études importantes parues en Allemagne : Andrej Angrick et Peter Klein, *Die « Endlosung » in Riga: Ausbeutung und Vernichtung 1941-1944* (La « Solution finale » à Riga : exploitation et annihilation, 1941-1944), Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2006, et Michael Alberti, *Die Verfolgung und Vernichtung der Juden im Reichsgau Wartheland 1939-1945* (La persécution et l'extermination des Juifs dans le Gau du Reich du pays de la Warta 1939-1945), Wiesbaden, Harrasowitz Verlag, 2007.

78 Ulrich Herbert (dir.), *Nationalsozialistische Vernichtungspolitik 1939-1945. Neue Forschungen und Kontroversen* (La politique nationale-socialiste de persécution 1939-1945. Recherches et controverses), Francfort, Fischer Tachenbuch Verlag, 1998.

79 Peter Longerich, *Holocaust: The Nazi Persecution and Murder of the Jews* (Shoah : la persécution nazie et le meurtre des Juifs), Oxford, Oxford University Press, 2010.

Dans ce domaine se démarquent les travaux menés en Allemagne par Götz Aly et Susanne Heim[80], qui ont souligné plus que les autres le lien étroit existant entre l'extermination des Juifs et la réalisation du *Generalplan Ost* (Plan général pour l'Est)[81]. Les auteurs y attirent l'attention sur le rôle des élites technocratiques et de l'intelligentsia technico-scientifique dans la préparation et la réalisation de la Shoah : toute une série d'hommes zélés et intelligents, souvent pas particulièrement antisémites ni rustres, ont mis leurs compétences au service des projets nazis visant à redessiner le continent européen sur des bases biologico-raciales. Il s'agit là d'une lecture que beaucoup d'historiens de la Shoah ont jugée d'un grand intérêt pour avoir contribué à une compréhension plus précise de la politique nazie, mais qui est désormais considérée comme insuffisante pour expliquer la « Solution finale » en tant que plan génocidaire total, c'est-à-dire concernant également les communautés juives de l'Europe occidentale et de l'Europe du Sud occupées, comme l'Italie et la Grèce, dont la destruction semblait bien peu utile à la « conquête de l'espace vital ».

Si, aujourd'hui, la thèse du lien étroit entre conquête du territoire et extermination ne convainc pas la communauté académique dans son ensemble, l'exigence se fait jour néanmoins de ne pas isoler la Shoah des autres crimes nazis. C'est ce que réaffirme avec force un historien comme Dieter Pohl[82].

Grâce à ces recherches et à beaucoup d'autres, qui ont tiré parti de l'accès à de nouveaux documents conservés dans les archives de l'Est, il a été possible de parvenir à une compréhension plus approfondie des mécanismes de destruction du judaïsme dans les territoires de l'Est, surtout en Pologne, en Ukraine, en Biélorussie et dans les Pays baltes, là où la Shoah avait fait la majorité absolue des victimes. En parallèle, l'ouverture des archives à l'Est a remis au centre de l'attention les diverses formes de résistance juive qui se sont manifestées dans différents territoires d'Europe orientale soit sous forme de résistance armée et de groupes de partisans, soit sous forme de stratégies de survie ou de résistance spirituelle et culturelle.

---

80 Götz Aly et Susanne Heim, *Auschwitz et la logique de l'anéantissement*, traduit par Claire Darmon, Paris, Calmann-Lévy/Mémorial de la Shoah, 2006.

81 Pour un approfondissement, on renverra à Czeslaw Madajczyk (dir.), *Vom Generalplan Ost zum Generalsiedlungsplan* (Du Plan général pour l'Est au Plan général de colonisation), Munich, Saur, 1994 ; Mechtild Rössler et Sabine Schleiermacher (dir.), *Der « Generalplan Ost ». Hauptlinien der nationalsozialistischen Planungs- und Vernichtungspolitik* (Le « Plan général pour l'Est ». Lignes directrices des plans nationaux-socialistes et de la politique d'extermination), Berlin, Akademie Verlag, 1993 ; et Enzo Collotti, *L'Europa nazista. Il progetto di un nuovo ordine europeo 1939-1945* (L'Europe nazie : le projet de nouvel ordre européen 1939-1945), Florence, Giunti, 2002.

82 Dieter Pohl a donné de nombreuses conférences sur ce thème, par exemple : http://www.ghil.ac.uk/file-admin/redaktion/dokumente/seminars/Lecture_Pohl.pdf, ou encore http://www.valentin.uu.se/about-us/AnnualHugoValentinLecture

L'état actuel de la recherche sur le génocide local dans les études régionales : *anticipatory obedience* et *controlled escalation*

Parmi les historiens à avoir critiqué une approche des études régionales sur la Shoah jugée trop unidirectionnelle (où les exécutants locaux du crime allaient au-delà de ce que Berlin leur avait ordonné de faire), on citera Omer Bartov, qui a plaidé pour une micro-analyse plus approfondie des rapports inter-ethniques à l'œuvre dans certains territoires spécifiques. L'historien israélien, qui travaille aux États-Unis, explique que dans certaines régions d'Europe de l'Est, comme à Buczacz en Galicie, la coexistence entre les populations locales et les diverses minorités résidant dans ces territoires était déjà très complexe avant l'arrivée des Allemands et traversée de tensions liées à divers facteurs (concurrence économico-sociale, racisme, divergences politiques). Outre qu'il convient de tenir compte de cet état de fait initial, Bartov recommande d'analyser également les circonstances dramatiques de la double occupation soviétique et nazie qui a soumis les civils à des privations de droits, des violences et des déportations. Ce qui signifie que dans ces territoires, la guerre, l'occupation, la barbarie et le génocide ont été étroitement liés, à tel point qu'une même personne, en peu de temps, pouvait se retrouver victime ou bourreau (parfois en même temps), sans qu'aucune des deux conditions ne vienne empêcher l'autre. Bartov affirme ainsi qu'une lecture historique de la Shoah dans ces territoires de l'est de l'Europe ne peut se dispenser d'affronter cet enchevêtrement d'événements dramatiques et prône une plus grande intégration entre histoire locale et histoire générale de la Shoah et entre histoires locales de la Shoah et histoire européenne de la Seconde Guerre mondiale[83].

Selon Dan Stone[84], c'est dans les définitions que donnent Wendy Lower et Jürgen Matthäus de l'obéissance anticipée (*anticipatory obedience*[85]) et de l'escalade contrôlée (*controlled escalation*) que l'on peut résumer l'état actuel de la recherche sur la Shoah à l'Est. Les travaux les plus récents dans ce domaine avaient tenté de dépasser le fonctionnalisme extrême et l'accent disproportionné mis sur l'autonomie du pouvoir périphérique nazi (de la Wehrmacht aux SS, des commandants des *Einsatzgruppen* aux autorités

83 Omer Bartov, *Eastern Europe as the Site of Genocide* (L'Europe de l'Est, lieu du génocide), *JMH*, 80, 3, 2008, p. 583, cité par Dan Stone in *Histories of the Holocaust*, Oxford, Oxford University Press, 2011, p. 92.

84 Dan Stone, *Histories of the Holocaust*, *op. cit.*, p. 104-105.

85 Wendy Lower, « "Anticipatory Obedience" and the Nazi Implementation of the Holocaust in the Ukraine: A Case Study of Central and Peripheral Forces in the Generalbezirk Zhytomyr, 1941-1944 » (L'obéissance anticipée et la mise en œuvre de la Shoah par les nazis en Ukraine : étude de cas des forces centrales et périphériques dans le *Generalbezirk Jytomyr*, 1941-1944 »), in *Holocaust Genocide Studies*, 16, n° 1, 2002, p. 1-22.

d'occupation locales) dans la réalisation de la Solution finale ; ils tentaient de recomposer le récit historique de la Shoah autour d'un meilleur équilibre entre les effets de la radicalisation de la violence liée à la guerre sur le front oriental entre 1941 et 1942 et le rôle joué par les dirigeants à Berlin (Hitler, Himmler et Heydrich) dans la communication aux organes subalternes de directives très claires sur le sort à réserver aux Juifs sous influence allemande. Wendy Lower, dans son essai détaillé sur le génocide des Juifs dans le district de Jytomyr en Ukraine[86] – par ailleurs l'un des tout premiers sur la Shoah dans cette région – a montré que pendant les premiers mois de l'occupation allemande, les visites de Hitler, Himmler et Jeckeln avaient toujours été suivies d'une accélération des massacres de masse de Juifs, dans un processus d'interaction étroite entre les dirigeants du régime et leurs collaborateurs locaux, mais toujours coordonné depuis Berlin. En d'autres termes, si la reconstruction circonstanciée des faits révélait que les exécutants nazis locaux avaient souvent agi de leur propre initiative, transformant l'obéissance aux ordres en actions anticipées par rapport aux directives générales (*anticipatory obedience*), l'historienne soutenait néanmoins que c'étaient les hautes sphères du régime qui avaient orienté les massacres des Juifs russes vers une extermination plus coordonnée, et ceci indépendamment du fait qu'elles aient été présentes physiquement sur le terrain ou qu'elles aient fait entendre leur voix par d'autres moyens. Peter Longerich, dans sa biographie de Himmler, a confirmé quelques années plus tard la thèse avancée par l'historienne américaine.

L'analyse de Jürgen Matthäus[87] se concentrait elle aussi sur la Shoah dans les territoires russes occupés par la Wehrmacht lors de l'opération Barbarossa et tentait de reconstituer le contexte dans lequel la radicalisation de la violence avait transformé les exécutions de milliers de Juifs en massacres de masse plus systématiques. Tout en adhérant pour l'essentiel à la thèse de sa collègue, Matthäus accentuait davantage la marge de manœuvre des nazis sur le terrain (haut commandement de l'armée, SS, fonctionnaires du parti) et des collaborateurs locaux dans la mise en œuvre de l'extermination des Juifs. Avec la « progression contrôlée de la violence » (*controlled escalation*), l'historien définissait de façon précise cette frontière subtile d'influence réciproque entre sommet et périphérie qui avait vu Berlin agir

86 Wendy Lower, *Nazi Empire-Building and the Holocaust in Ukraine* (La construction de l'empire nazi et la Shoah en Ukraine), Chapell Hill, The University of North Carolina Press/United States Holocaust Memorial Museum, 2005.
87 Jürgen Matthäus, *Controlled Escalation: Himmler's Men in the Summer of 1941 and the Holocaust in the Occupied Soviet Territories* (Escalade contrôlée : les hommes de Himmler à l'été 1941 et la Shoah dans les territoires soviétiques occupés), in *Holocaust Genocide Studies*, 21, n° 2, 2007, p. 218-242.

systématiquement comme garant de la légitimité des massacres et dans le même temps comme approbateur des initiatives locales entreprises pour intensifier l'assassinat des Juifs, dans un rapport de recherche de confirmation réciproque (l'assassinat des Juifs semblait ainsi voulu et jugé nécessaire de part et d'autre, conséquence également d'un contexte de guerre particulièrement sanglant).

Si l'on suit ce raisonnement, le discours prononcé en septembre 1941 par Heinrich Müller, chef de la Gestapo (« En l'absence d'ordres écrits, sachez lire entre les lignes »), cité par Matthäus[88], nous semble illustrer particulièrement clairement cette interrelation entre Berlin et l'Est.

En substance, la majorité des travaux régionaux sur la Shoah présentent l'inconvénient d'être souvent difficilement utilisables pour une vision d'ensemble du génocide. Il n'est pas rare que plusieurs publications de ce genre soient liées à une recherche de post-doctorat, ce qui leur confère une forte propension à l'accumulation de détails qui en rend la lecture fastidieuse et technique, voire parfois froide et objectivement inhumaine même pour les spécialistes de la question[89].

Il nous semble que seul un récit capable d'intégrer les deux niveaux, celui des persécuteurs et celui des victimes, donc les archives du régime nazi et les témoignages de ceux qui ont vu leur vie bouleversée et brisée par ces documents et qui en ont témoigné, est à même de restituer de façon efficace une dimension humaine à l'histoire de la Shoah, dimension qui semble passer au second plan dans les recherches de plusieurs spécialistes, comme si les auteurs de certains travaux volumineux étaient pris de vertige devant le degré de technicité et de virtuosité des détails et perdaient de vue le contexte d'ensemble et la façon dont la Shoah se rattache à l'histoire culturelle de l'Europe.

***

L'accélération intense imprimée par le tournant des années 1990 a eu un fort impact tant dans le domaine public, avec les proportions prises par le discours sur la mémoire de la tragédie juive (au point de transformer Auschwitz[90] en

88 Jürgen Matthäus, in Dan Stone, *Histories of the Holocaust*, *op. cit.*, p. 234. Voir aussi le texte de la conférence de Dan Stone, « Who is a Perpetrator? The Changing Construction and Interpretation over Time. The Historiography of Perpetrators » (Qui est un bourreau? L'évolution de la définition et de l'interprétation au cours du temps. L'historiographie des bourreaux) à Berlin pour le colloque « Perpetrator Research in a Global Context » (La recherche sur les bourreaux dans le context global) disponible en ligne à l'adresse : http://www.bpb.de/veranstaltungen/dokumentation/127465/perpetrator-research-in-a-global-context-taeterforschung-im-globalen-kontext

89 Dan Stone en parle dans *Histories of the Holocaust*, *op. cit.*, p. 64-112.

90 Auschwitz entendu comme symbole de la Shoah et du mal absolu.

un phénomène culturel de portée mondiale et la mémoire des victimes de la Shoah en un discours unificateur dans les pays occidentaux[91]), que sur le plan historiographique, en suscitant l'essor d'une nouvelle phase de recherche sur le génocide des Juifs.

Face à une bibliographie gigantesque et multilingue, qui couvre différents champs interdisciplinaires et presque toute la zone géographique de la catastrophe, on peut observer deux tendances principales à l'œuvre dans les *Holocaust Studies* : une internationalisation marquée de la recherche, avec des travaux de grand intérêt menés par des historiens originaires des pays où la Shoah a fait le plus grand nombre de victimes ou dont provenaient les communautés les plus nombreuses (Pologne, Ukraine, Hongrie[92]) et une forte spécialisation des essais, qui délaissent souvent le récit général pour se concentrer sur un espace géographique ou temporel très circonscrit et analyser, dans une perspective de micro-analyse, les dynamiques et modalités du génocide dans des cadres bien délimités. Une bonne partie de ces recherches est le fruit d'une nouvelle génération de chercheurs de langue allemande nés dans les années 1960, donc beaucoup plus jeunes que les maîtres de l'historiographie allemande du nazisme et plus éloignés, y compris sur le plan émotionnel, de la période nazie. S'il est incontestable que cette floraison de nouvelles recherches a donné lieu à des contributions qui ont permis une meilleure compréhension de la politique répressive[93] et destructrice de l'Allemagne nazie, on ne peut nier qu'une bibliographie internationale aussi vaste et hétérogène, voire souvent trop détaillée (et pas traduite), risque d'affaiblir la vision d'ensemble de la Shoah en décomposant le récit global à l'infini et en désorientant finalement jusqu'aux spécialistes, étant donné qu'il est impossible de dominer une historiographie aussi gigantesque.

---

91 Cela fait aujourd'hui partie du passeport d'entrée dans la communauté internationale pour les pays de l'ex-URSS.

92 Nous en donnerons deux exemples parmi ceux que nous connaissons : Alina Skibinska, *Zrodla do badan nad zaglada Zydow na okupowanych ziemiach polskich*, Varsovie, 2007 (et pour la version anglaise, *Guide to the Sources of the Holocaust in the Occupied Poland* – Guide des sources de la Shoah dans la Pologne occupée –, EHRI, 2014) et Zoltan Vagi, Laszlo Csosz, et Gabor Kadar, *The Holocaust in Hungary: Evolution of a Genocide*. *Documenting Life and Destruction: Holocaust Sources in Context* (La Shoah en Hongrie : évolution d'un génocide. Documenter la vie et la destruction : les sources de la Shoah en contexte), Washington, United Holocaust Memorial Museum, AltaMira Press, 2013.

93 C'est précisément grâce à l'accès à de nouvelles sources documentaires que l'étude des camps de concentration, longtemps ignorée, a elle aussi connu une explosion notable dans les années 1990 en Allemagne et donné lieu à des travaux fondamentaux tels que ceux de Karin Orth, *Das System der nationalsozialistischen Konzentrationslager. Eine politische Organisationsgeschichte*, (Le système des camps de concentration nazis : une histoire politique d'organisation), Hambourg, Hamburger Edition 1999, et de Ulrich Herbert (avec Karin Orth et Christoph Dieckmann), *Die nationalsozialistischen Konzentrationslager. Entwicklung und Struktu*r (Les camps de concentration nazis : développement et structure), 2 vol., Göttingen, Wallstein, 1998. Voir aussi Karin Orth, « Genèse et structure des camps de concentration nationaux-socialistes », in Jean-Paul Cahn, Stefan Martens, Bernd Wegner (dir.), *Le Troisième Reich dans l'historiographie allemande*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2013, p. 59-79.

Il convient également de souligner que les nouveaux canons d'interprétation ou pistes de recherche sur la Shoah, stimulés par la disponibilité de sources nouvelles, ne semblent pas toujours avoir produit des résultats mesurables de façon empirique à même de faire progresser la compréhension historico-politique des faits concernés. On se limitera à deux exemples.

La lecture de la Shoah comme miroir des dérives de la modernité proposée par Zygmunt Bauman[94] semble avoir laissé plus de questions ouvertes que d'explications permettant une meilleure compréhension du phénomène. C'est ce qu'affirme notamment Yehuda Bauer[95], l'un des piliers de l'historiographie internationale.

Par ailleurs, la naissance des *Genocide Studies*[96] (l'étude comparée de l'extermination des Juifs et des autres génocides de l'histoire qui s'est développée dans les années 1980 et surtout 1990 grâce à la contribution des sciences politiques et de la sociologie[97]), a souvent eu pour effet de reléguer la Shoah à un crime de nature semblable aux pires crimes coloniaux, produisant des résultats modestes en termes de compréhension de ce sujet. De façon extrêmement synthétique, il nous semble aujourd'hui pouvoir identifier deux limites principales d'une méthode d'étude considérée par beaucoup comme insuffisante[98] : l'impossibilité pour les spécialistes d'arriver à une définition commune du génocide (est-ce un crime du XXe siècle lié à la définition qu'en a donné Raphael Lemkin en 1944, ou peut-il s'appliquer également à des crimes plus anciens dans l'histoire de l'humanité, par exemple les crimes coloniaux ?) et une méthodologie qui n'est pas toujours jugée adéquate, surtout si elle s'appuie sur une macro-comparaison absolue (génocide contre génocide) plutôt que sur une étude micro-comparée capable d'identifier en parallèle les symétries et les divergences entre des aspects singuliers d'un massacre de masse. En substance, en mettant sur le même plan des idéologies, processus et contextes profondément différents l'un de l'autre, on risque de populariser une méthode plus descriptive que réellement utile pour affiner la recherche sur la Shoah.

94 Zygmunt Bauman, *Modernité et holocauste*, traduit de l'anglais par Paule Guivarch, Paris, Complexe, 2008.

95 Yehuda Bauer, *Repenser l'Holocauste*, traduit de l'anglais par Geneviève Brzustowski, postface d'Annette Wieviorka, Paris, Autrement, 2002.

96 Les *Genocide Studies* sont devenues rapidement une véritable école de pensée, avec des centres d'étude et d'enseignement dans le monde entier ainsi que des revues spécialisées. Certains en arrivent à postuler l'existence d'un lien étroit entre une meilleure étude de la Shoah et des génocides et une politique de prévention de ces crimes.

97 Comme Leo Kuper, Matthew Krain, Benjamin Valentino, Jacques Sémelin.

98 « Students of genocide have encountered more problems than they are able to solve » (Ceux qui ont étudié le génocide ont rencontré plus de problèmes que ce qu'ils ne sont capables de régler), affirme Arthur Weiss-Wendt dans « Problems in Comparative Genocide Historiography » (Problèmes d'historiographie comparative du génocide), in Dan Stone (dir.), *The Historiography of Genocide* (L'historiographie du génocide), Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2008, p. 54.

Si la masse de travaux publiés depuis l'après-guerre jusqu'à nos jours peut donner le sentiment à l'opinion publique que l'on a déjà tout dit sur la Shoah et que, du moins pour certains, le moment est venu de tourner la page pour se consacrer à l'étude d'autres tragédies humaines, il reste néanmoins de nombreuses lacunes dans l'historiographie de l'extermination et autant de questions ouvertes auxquelles les futures recherches devront se confronter. Dans l'impossibilité de les citer toutes ici, on se contentera d'en mentionner quelques-unes.

La Shoah dans les Balkans – notamment en Grèce – et en Italie comporte des aspects qui doivent encore être approfondis, en particulier en ce qui concerne l'interaction entre occupant allemand et autorités locales dans l'arrestation et la déportation des Juifs.

Le destin particulier des femmes et des enfants juifs requiert de plus amples études et surtout des reconstructions d'ensemble qui tiennent compte d'une méthodologie croisée avec les sources. Deux travaux publiés aux États-Unis en donnent un parfait exemple. Wendy Lower a étudié le comportement de nombreuses femmes allemandes impliquées à des degrés divers (en tant que femmes, fiancées, secrétaires, infirmières, interprètes, maîtresses d'écoles, etc.) dans la politique d'occupation à l'Est et la persécution des Juifs, tandis que Patricia Heberer a dirigé une recherche publiée par l'United State Holocaust Memorial Museum de Washington sur les enfants de la Shoah[99]. Le travail de Lower ne constitue certes pas la première étude sur le rôle des femmes sous le nazisme[100], mais il se différencie des recherches précédentes non seulement parce qu'il se concentre sur les femmes qui sont allées s'installer dans les territoires occupés de l'Est, mais aussi parce qu'il s'appuie sur un corpus documentaire très diversifié et encore peu exploité.

Reste à clarifier davantage aussi le lien entre deux mesures différentes et opposées de la *Judenpolitik* (la politique antijuive) : l'épuisement par le travail obligatoire (*Vernichtung durch Arbeit*), auquel fait clairement allusion le procès-verbal de la conférence de Wannsee du 20 janvier 1942, et l'extermination immédiate qui, quoi qu'il en soit, a toujours concerné au

99 Wendy Lower, *Les Furies de Hitler : comment les femmes allemandes ont participé à la Shoah*, traduit de l'anglais Simon Duran et Évelyne Werth, Paris, Tallandier, 2014. Patricia Heberer, *Children during the Holocaust. Documenting Life and Destruction. Holocaust sources in context* (Les enfants et la Shoah. Documenter la vie et la destruction. Sources de la Shoah en contexte), Lanham (Maryland), AltaMira Press, 2011.

100 Gudrun Schwarz, *Eine Frau an seiner Seite. Ehefrauen in der « SS-Sippengemeinschaft »* (Une femme à ses côtés. Les épouses dans la « communauté clanique SS »), Hambourg, Hamburger Institut für Sozialforschung, 1997. Gisela Bock, « Ganz normale Frauen. Täter, Opfer, Mitläufer und Zuschauer im Nationalsozialismus » (Des femmes tout à fait normales. Exécutrices, victimes, sympathisantes et témoins sous le national-socialisme), *in* Kirsten Heinsohn, Barbara Vogel et Ulrike Weckel (dir.), *Zwischen Karriere und Verfolgung. Handlungsräume von Frauen im nationalsozialistischen Deutschland* (Entre carrière et persécution. Les domaines d'action des femmes sous le national-socialisme), Francfort et New York, Campus, 1999, p. 245-277.

moins 80 % des Juifs. Mais de façon plus générale, c'est toute la question du travail obligatoire des Juifs dans les camps de concentration et du travail forcé dans l'univers concentrationnaire qui doit être mieux comprise. Plusieurs historiens et chercheurs allemands ou de langue maternelle allemande ont travaillé sur ce sujet, à commencer par Wolf Gruner et Nikolaus Wachsmann, à qui l'on doit les études les plus sérieuses[101].

Il n'existe pas de travaux notables qui aient mis en lumière le type de relation à l'œuvre entre camps et « Solution finale », thème qui nous semble extrêmement intéressant et auquel Dieter Pohl fait à peine allusion[102]. À propos toujours des camps de concentration, la question de savoir si la dernière phase des camps, avec le processus d'évacuation et de déplacement d'un camp à l'autre, doit être considérée comme faisant partie intégrante de l'histoire de la Shoah ou si elle doit être étudiée séparément comme le défendent certains, et doit encore être tranchée.

Enfin – mais la liste serait longue –, il n'existe pas à notre connaissance d'études sérieuses sur le sort des prisonniers de guerre juifs.

Frank Bajohr et Andrea Löw, auteurs d'un volume récent qui synthétise l'état de l'historiographie internationale de la Shoah[103], insistent sur la nécessité d'étudier l'extermination des Juifs de manière non distincte des autres formes de violence perpétrées sous le Troisième Reich, mais surtout en tant que *processus social* – et pas seulement politique – dynamique et extrêmement hétérogène.

Si les trois catégories conceptualisées par Raul Hilberg (« Perpetrators, Victims, Bystanders » – exécuteurs, victimes, témoins) semblent toujours convaincantes du point de vue historico-politique, l'analyse des sociétés européennes sous le nazisme et pendant la guerre a montré que les comportements individuels ou catégoriels de ceux que l'on a tendance à qualifier de *bystanders*[104], mieux définis aujourd'hui comme des acteurs de la société, ont non seulement été divers et multiples, mais dynamiques et fluctuants, influencés par tout un

101 Wolf Gruner, *Jewish Forced Labor under the Nazis: Economic Needs and Racial Aims, 1938-1944* (Le travail forcé des Juifs sous le nazisme : besoins économiques et objectifs raciaux), traduit de l'allemand par Kathleen M. Dell'Orto, Cambridge, Cambridge University Press, 2006. Nikolaus Wachsmann, *KL: A History of the Concentration Camps*, *op. cit*.

102 Dieter Pohl, « The Holocaust and the Concentration Camps » (La Shoah et les camps de concentration), *in* Jane Caplan et Nikolaus Wachsmann (éd.), *Concentration Camps in Nazi Germany: The New Histories* (Les camps de concentration en Allemagne nazie : nouvelles histoires), Londres, Routledge, 2010.

103 Andrea Löw et Frank Bajohr, *Der Holocaust. Ergebnisse und neue Fragen der Forschung* (L'Holocauste. Résultats et nouvelles questions), Francfort, Fischer Taschenbuch Verlag, 2015.

104 Il est intéressant de souligner que les diverses langues traduisent ces termes avec une sensibilité différente. Si le français rend en général *bystander* par témoin, l'italien le traduit par *spettatore* et l'allemand par *Zuschauer*. Selon la richesse lexicale et le choix du terme dans la traduction, le concept de *bystander* revêt une valeur plus ou moins négative à partir du moment où sa passivité face au crime se charge d'un jugement moral qui laisse entendre une complicité tacite ou une approbation implicite. Le choix du vocabulaire et la traduction constituent l'un des points critiques dont la recherche internationale sur la Shoah doit tenir compte.

ensemble de facteurs contingents tels que l'évolution des événements, la prise de conscience, la possibilité d'agir, le courage ou la peur. Donc une catégorie aujourd'hui de plus en plus diversifiée, peut-être davantage encore que les deux autres, et qu'il est difficile d'englober dans un cadre fermé du fait aussi des contradictions, ambiguïtés, opportunismes et sentiments humains auxquels tous furent confrontés.

En ce sens, il ne nous semble plus non plus très pertinent de continuer à utiliser de vieilles catégories telles que la *Täterforschung* (la recherche sur les exécutants des crimes), qui semble récemment attirer davantage de chercheurs dans les pays autres que l'Allemagne. Non parce que – il est banal de le souligner – les assassins doivent être considérés comme des personnes appartenant pleinement à la société de leur temps, qui les a influencés, inspirés ou contraints, mais parce que la persécution des Juifs s'est caractérisée par un grand nombre d'actions qui ont nécessité l'implication directe et indirecte d'une énorme quantité de personnes.

Les véritables *Täter*, entre exécutants matériels, profiteurs opportunistes, délateurs et indifférents, deviennent dès lors un microcosme gigantesque et multiforme qui doit encore être étudié en Europe.



Notes de lecture

Dans Revue d'Histoire de la Shoah 2016/2 (N° 205), pages 601 à 629
Éditions Mémorial de la Shoah

ISSN 2111-885X
ISBN 9782916966144
DOI 10.3917/rhsho.205.0601

NOTES DE LECTURE

David MOTADEL
Islam and Nazi Germany's War

Cambridge (MA), Harvard University Press, 2014, 500 pages.

Dans son best-seller mondial intitulé *Inside the Third Reich*, publié en allemand en 1969 et en anglais en 1971[1], l'ancien architecte, qui fut aussi le ministre de l'Armement de Hitler, mentionne l'opinion de ce dernier selon laquelle, si les Arabes avaient remporté la bataille de Poitiers au VIIIe siècle, « le monde eut été aujourd'hui mahométan ». Il en était ainsi, poursuivait-il, parce que « leur religion croyait en la propagation de la foi par le glaive et en la soumission de toutes les nations à leur foi ». Le peuple allemand serait devenu l'héritier de cette religion. Une telle croyance correspondait parfaitement au tempérament germanique. Cependant, à cause de ce que Hitler appelait « l'infériorité raciale » des Arabes et leur inaptitude à s'adapter à un climat plus rude, « ils ne seraient pas parvenus à maîtriser les autochtones les plus vigoureux, en sorte que, finalement, ce ne sont pas des Arabes, mais des Allemands convertis à l'islam qui auraient pris les rênes de cet Empire mahométan ». Hitler concluait : « Notre malheur, c'est d'avoir eu la mauvaise religion. Pourquoi n'avons-nous pas eu la religion des Japonais qui considèrent le sacrifice pour la Patrie comme le bien suprême ? La religion mahométane elle aussi eut été bien plus appropriée pour nous que le christianisme. Pourquoi a-t-il fallu que ce soit le christianisme avec son humilité et sa mollesse ? » (*Au cœur du Reich*, cité in Motadel, *Islam and Nazi Germany's War*, p. 64-65). David Motadel a eu l'excellente idée d'attirer l'attention sur ce commentaire de Hitler, probablement rejeté depuis des décennies comme un signe de l'aliénation mentale provenant de la mégalomanie d'un autodidacte.

Islam and Nazi Germany's War est un livre de la plus haute importance. Associé aux récents travaux considérables sur l'attitude du régime nazi à l'égard des musulmans et de la religion islamique, il devrait encourager les historiens à procéder à un sérieux changement d'approche et à une nouvelle réflexion concernant les relations entre l'islam et l'idéologie raciale du régime nazi. L'auteur fournit en abondance des témoignages montrant que l'engouement de Hitler pour l'islam, ou plutôt pour ce qu'il pensait être l'islam, était sincère et eut des conséquences ; il était en outre partagé par d'autres dignitaires du régime nazi. L'exploit remarquable de Motadel consiste à montrer que l'enthousiasme de l'Allemagne nazie pour l'islam telle qu'elle l'interprétait englobait, sans s'y limiter, le domaine qui avait auparavant retenu le plus l'attention des chercheurs, à savoir la propagande et la politique en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, ou dans la division SS musulmane des Balkans. Grâce à ses recherches véritablement pionnières, notamment dans les dossiers de la SS à Berlin

1 Albert Speer, *Au cœur du Troisième Reich*, traduit de l'allemand par Michel Brottier, Paris, Fayard/Pluriel, 2010. La citation mentionnée plus loin se trouve p. 233. *(Toutes les notes sont de la traductrice.)*

et ceux de la Wehrmacht dans les Archives fédérales aussi bien à Berlin qu'à Freiburg, Motadel s'est attaché à montrer l'ampleur auparavant peu étudiée de l'emprise de l'islam sur le front est de l'Allemagne, en Europe, dans les Balkans, dans le Caucase, ainsi que dans les régions de l'Union soviétique occupées de 1941 à 1945.

Islam and Nazi Germany's War offre donc d'innombrables preuves que l'engouement de l'Allemagne nazie pour ce qu'elle pensait être l'islam était bien plus intense que les travaux existants le laissaient penser, et que l'ampleur de la collaboration islamo-nazie avait été plus importante en Europe orientale au cours des années de l'occupation nazie que durant l'emprise plus brève et plus ténue de la présence nazie en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Au moment où le régime nazi mettait en œuvre la Shoah et menait une guerre raciale contre les « sous-hommes slaves » en Europe orientale, il manifestait une remarquable sollicitude et un respect exceptionnel pour les musulmans. Loin de les persécuter, le régime encouragea leurs pratiques religieuses et trouva dans l'islam un instrument de mobilisation dans la guerre contre l'Union soviétique. Haj Amin el Husseini, le grand mufti de Jérusalem, fait l'objet d'une attention considérable dans ces pages, tout comme des collaborateurs musulmans moins connus, entre autres le mufti Jakub Szynkiewicz à Vilnius, l'imam Shakir Eriss à Riga, le mollah Alimseit Jamilov à Simferopol, Muhamed Pandza à Sarajevo, et les dignitaires musulmans de Berlin, Alimjan Idris et Taqi al Din al Hilali. Motadel démontre que Husseini fut le plus célèbre d'un grand nombre de musulmans, pas seulement arabes, qui collaborèrent avec l'Allemagne nazie. Son ouvrage, associé aux travaux existants, oblige à reconnaître le fait qu'en ce qui concerne l'islam, la religion se livra à une surenchère et rivalisa avec le racisme nazi, en particulier parmi les inconditionnels du régime nazi au sein du leadership.

Le livre de Motadel complète un ensemble d'ouvrages parus dans le sillage des attentats terroristes du 11 septembre 2011, époque où chercheurs et intellectuels abordèrent la question des relations entre nazisme et islam. Le coup d'envoi des interventions intellectuelles fut donné par le livre de Paul Berman, *Terror and Liberalism*[2] et celui de Mathias Küntzel, *Jihad und Judenhaß: Über die neuen antijüdischen Krieg* (2003) publié en anglais en 2007 sous le titre *Jihad and Jew-Hatred: Islamism, Nazism and the Roots of 9/11*[3]*.* Examinant les travaux publiés de Sayyid Qutb, Haj Amin al Husseini et leurs successeurs musulmans, Berman et Küntzel présentent des arguments convaincants sur l'existence d'affinités idéologiques entre l'idéologie nazie et l'interprétation de l'islam connue sous le nom d'islamisme. Certes, l'histoire de l'alliance entre les nazis et certains dirigeants arabes avait été étudiée dans des travaux de Joseph Schechtman (*The Mufti and the Führer: The Rise and Fall of Haj Amin el-Husseini*, 1965) et dans l'ouvrage désormais classique de Lukasz Hirszowicz, *The*

2 W. W. Norton & Company, New York, 2003 ; traduit de l'américain par Richard Robert sous le titre *Les Habits neufs de la terreur*, préface de Pascal Bruckner, Paris, Hachette Littératures, 2004.

3 Telos Press Publishing, New York ; traduit de l'allemand par Cécile Brahy sous le titre *Jihad et haine des Juifs. Le lien troublant entre islamisme et nazisme. À la racine du terrorisme*, Paris, éditions de l'Œuvre, 2009, L'Artilleur, 2015.

Third Reich and the Arab East (1966). Hirszowicz a exploité les rapports diplomatiques allemands et britanniques alors accessibles pour resituer cette affinité idéologique dans l'histoire militaire et politique de la Seconde Guerre mondiale. L'étude réalisée en 1977 par Donald M. McKale, *The Swastika Outside Germany*, et son ouvrage de 1987 sur le diplomate allemand *Curt Prüfer*, le livre de Bernard Lewis, *Semites and Anti-Semites*[4] en 1986, ainsi que l'étude de Zvi Elpeleg, *The Grand Mufti: Haj Amin al Husseini, Founder of the Palestinian National Movement* (2003) ont ajouté d'autres preuves de ce lien. Pour son étude de 2007 intitulée *Der Mufti von Jerusalem und die Nationalsozialisten*[5], Klaus Gensicke a recouru à des dossiers des archives allemandes récemment rendus publics qui fournissaient de plus amples renseignements sur l'ampleur de la collaboration de Husseini avec le régime nazi.

En 2006, l'ouvrage de Klaus-Michael Mallmann et Martin Cüppers intitulé *Halbmond und Hakenkreuz: Das Dritte Reich, Die Araber und Palästina*[6] utilisa les fichiers de la SS et de l'armée allemande pour étudier l'adaptation de l'idéologie à laquelle procédèrent les nazis en vue d'étendre la Solution finale aux Juifs d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. En 2009, mon livre *Nazi Propaganda for the Arab World*[7] ajouta des découvertes faites dans les Archives nationales américaines, les archives politiques du ministère allemand des Affaires étrangères et les Archives fédérales allemandes à Berlin et à Fribourg-en-Brisgau, proposant de nouveaux documents sur la propagande propagée par l'Allemagne nazie en langue arabe, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, ainsi que sur l'active contribution intellectuelle apportée à cette entreprise par les exilés arabes à Berlin. En 2012, Bassam Tibi, dans son important ouvrage intitulé *Islamism and Islam*, étudiait, entre autres, le rôle joué par le nazisme dans l'émergence de la tradition islamique qui se développa des années 1920 aux années 1940. En 2014, avec *Nazis, Islamists and the Making of the Modern Middle East*, Barry Rubin et Wolfgang Schwanitz exploitaient d'autres archives en Allemagne et aux États-Unis pour dégager l'impact de l'alliance islamo-nazie sur les événements survenus au Moyen-Orient pendant et après la Seconde Guerre mondiale.

Les découvertes fondamentales de Motadel sont les suivantes : en 1941 et 1942, le régime nazi entreprit de promouvoir une alliance avec les musulmans en vue de lutter contre de prétendus ennemis communs, à savoir l'empire britannique, l'Union soviétique et les Juifs. Il agit ainsi dans ce que l'auteur appelle les « zones de guerre musulmanes » en Afrique du Nord, au Moyen-Orient, en Crimée, dans le Caucase et dans les Balkans. De très loin, le plus grand nombre de musulmans qui combattirent aux côtés de la Wehrmacht et des SS étaient originaires de l'Union soviétique ; bon

---

4 W. W. Norton & Company, New York ; en français *Sémites et Antisémites*, traduit par Jacqueline Lahana et Jacqueline Carnaud, Paris, Fayard, 1987.

5 Wissenschaftliche Buchgesellschaft, Darmstadt.

6 En anglais : *Nazi Palestine: The Plans for the Extermination of the Jews of Palestine*, New York, Enigma Books, 2010 ; en français : *Croissant fertile et croix gammée. Le III*e *Reich, les Arabes et la Palestine*, traduit par Barbara Fontaine, Paris, Verdier, 2009.

7 En français : *Hitler, la propagande et le monde arabe*, traduit par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Calmann-Lévy, 2012.

nombre venaient des Balkans, moins du Moyen-Orient. En Europe, l'Allemagne nazie se présentait comme un défenseur de l'islam face à l'athéisme du régime soviétique. Plutôt que le résultat d'une planification de long terme, ce comportement s'expliquait par un « pragmatisme stratégique », notamment lorsque la guerre évolua en défaveur des Allemands après l'échec du Blitzkrieg et les défaites de Stalingrad et d'El Alamein. Au fil des événements, les « facteurs idéologiques devinrent moins décisifs. Les directives raciales furent subitement assouplies. Au fur et à mesure que les pertes de guerre augmentaient et que la pénurie d'effectifs s'aggravait, aussi bien la Wehrmacht que la SS se mirent à recruter des volontaires dans toutes les régions des territoires occupés » au service d'une alliance contre le bolchevisme (p. 2). Un autre aspect de ce qu'il appelle « cette manœuvre pragmatique » fut la campagne anti-impérialiste menée par Berlin, campagne manifeste dans le soutien apporté aux dirigeants indiens, irakiens et arabes palestiniens. « Tous ces développements furent dictés par les exigences de la guerre plutôt que par des considérations idéologiques. Les efforts investis par Berlin pour rallier à sa cause le monde musulman peuvent être considérés comme un aspect important de cette évolution vers un pragmatisme stratégique et une mobilisation totale. » (p. 3)

Ensuite, « les autorités allemandes déployèrent des efforts soutenus pour utiliser l'islam » en vue de contrôler les musulmans à l'arrière et de fomenter des troubles derrière les lignes ennemies sur les marges de l'Union soviétique, ainsi que dans les territoires coloniaux britanniques et français en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie. Il s'agissait également d'enrôler les musulmans dans les armées allemandes et dans la SS. Dans ce que l'auteur qualifie « d'étape musulmane de la guerre » (p. 6), le régime nazi sollicita les institutions islamiques et les autorités religieuses, « les impératifs religieux politisés et la rhétorique, les textes sacrés et l'iconographie islamique » en vue de conférer à sa guerre une légitimité religieuse. Il étudie la façon dont le régime nazi, en particulier la Wehrmacht et la SS, mais également le ministère des Affaires étrangères, l'*Ostministerium*[8] et le ministère de la Propagande « utilisèrent et instrumentalisèrent l'islam à des fins politiques et militaires propres à l'Allemagne. » Ce faisant, il examine les « conceptions politiques sous-jacentes concernant l'islam qui influencèrent les décisionnaires et les officiers dans la capitale allemande et sur le terrain » (p. 4). Il propose le premier « tableau complet de la politique de l'Allemagne nazie à l'égard de l'islam dans toute son ampleur » alors que les travaux précédents s'attachaient à telle ou telle région.

Dans la première partie, Motadel montre la continuité prévalant entre les efforts investis par l'Allemagne pour mobiliser les musulmans pendant la Première Guerre mondiale et l'entreprise plus soutenue lancée à cette même fin pendant la Seconde. La deuxième partie est consacrée à la politique allemande envers les musulmans dans les zones de guerre. Il décrit la politique nazie de respect des us et coutumes

8 Le ministère du Reich pour les territoires occupés de l'Est (*Reichsministerium für die besetzten Ostgebiete*, souvent abrégé en *Ostministerium*).

religieux musulmans. En 1941 et en 1942, dans les territoires de l'Union soviétique occupés par les forces allemandes, les autorités allemandes rétablirent les mosquées, construisirent des madrasas, respectèrent les rites, fêtes et célébrations religieuses musulmanes, en contraste frappant avec la politique athée pratiquée auparavant par les Soviétiques. Ce faisant, ils gagnèrent à leur cause les ulémas, c'est-à-dire le réseau de lettrés religieux musulmans, ainsi que les institutions communautaires et éducatives. Dans la troisième partie, il est question de la politique envers les musulmans dans l'armée allemande et les divisions SS. Motadel présente ce qui est désormais l'histoire en langue anglaise la plus détaillée de la politique envers les musulmans dans les légions orientales musulmanes de la Wehrmacht, les contingents arabes de la Wehrmacht, la division SS musulmane de l'Est et les unités islamiques des Balkans. Dans les Archives fédérales allemandes de Fribourg-en-Brisgau, il a découvert d'abondants témoignages, non étudiés auparavant, sur la « vaste gamme » de concessions religieuses accordées aux soldats musulmans, la prise en considération du calendrier religieux islamique et une énorme quantité de pamphlets, brochures, journaux, qui n'avaient pas encore été étudiés ; tous ces textes étaient publiés par la Wehrmacht et la SS, et distribués aux soldats musulmans, souvent par des imams militaires formés dans des écoles allemandes pour imams.
Quiconque a lu *Nazi Propaganda for the Arab World*[9] sera en pays de connaissance avec l'étude de la propagande nazie et de la politique à l'égard de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient à laquelle se livre Motadel. Les sources des archives américaines et allemandes sont en grande partie les mêmes. Les fonctionnaires allemands Werner Otto von Hentig, Ernst Woerman, Fritz Grobba, Konstantin Alexander von Neurath, Hans Alexander Winkler, Rudolf Rahn, Erwin Ettel et Kurt Munzel, ainsi que bon nombre de documents imprimés et d'émissions de radio, aussi bien les textes religieux hebdomadaires que les messages politiques quotidiens bien plus nombreux transcrits par les fonctionnaires américains à l'ambassade du Caire seront familiers aux lecteurs de cet ouvrage. Les théories du complot, les attaques contre la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'Union soviétique et les Juifs recoupent en grande partie celles qui figurent dans mon livre.
Dans un ouvrage par ailleurs remarquable pour la minutie de l'étude des preuves, Motadel se méprend gravement à propos de la transcription de la célèbre rencontre entre Hitler et Haj Amin al Husseini du 28 novembre 1941. Au cours de cette rencontre, Hitler déclara à Husseini que lorsque les armées allemandes atteindraient « la porte sud du Caucase », arriverait le moment de la « libération » du monde arabe. Désormais, « l'objectif de l'Allemagne serait uniquement la destruction des éléments juifs demeurant dans l'espace arabe sous la protection de la puissance britannique[10] ».

9 Jeffrey Herf, Nazi Propaganda for the Arab World, Yale University Press, New Haven, 2009 ; en français, *Hitler, la propagande et le monde arabe*, traduit par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Calmann-Lévy, Mémorial de la Shoah, 2012..

10 Compte rendu officiel de la rencontre entre le mufti de Jérusalem et Hitler du 28 novembre 1941. Ce compte rendu officiel a été rédigé par l'interprète allemand Schmitt (le mufti s'exprimant en français). Cité in Herf, *Nazi*

En d'autres termes, Hitler déclara à Husseini qu'il comptait étendre la Solution finale aux Juifs d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, soit entre sept cent mille et un million de personnes. En dépit de l'importance historique de la révélation de Hitler, Motadel écrit que « leur conversation se limita à un échange de politesses creuses et à l'affirmation qu'ils combattaient contre des ennemis communs : les Britanniques, les Juifs et le bolchevisme ». Il ajoute que Hitler « insista sur son "combat implacable contre les Juifs", ce qui incluait aussi les Juifs des pays arabes ». Ici, le choix de ses mots réduit considérablement l'importance de la menace formulée par Hitler ou, dans l'optique de Husseini, de la promesse concernant l'entreprise d'anéantissement des Juifs du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.

Motadel critique des chercheurs qui l'ont précédé comme Schechtman, Gensicke et Lebel à qui il reproche d'avoir surestimé l'influence de Husseini à Berlin. Ces historiens avaient compris que Husseini était un exilé arabe, et non un décisionnaire politique majeur du régime nazi. On peut cependant se demander si l'influence que pouvait exercer un exilé qui, comme le rappelle Motadel, recevait un salaire de 90 000 Reichsmarks par mois et avait la jouissance de plusieurs résidences mises à sa disposition et à celle de son entourage par le régime de Hitler, était si réduite. Comme l'avaient montré d'autres historiens, Husseini, pour reprendre l'expression de Motadel « bénéficiait d'une confiance particulière » (p. 44) auprès de dirigeants allemands comme Heinrich Himmler, précisément parce qu'il proposait une interprétation de l'islam qu'ils estimaient compatible avec le nazisme. Comme je l'ai fait moi-même, Motadel étudie le discours prononcé par Husseini le 18 décembre 1942, lors de l'inauguration de l'Institut islamique central, et fait remarquer que le texte fut approuvé par le ministre des Affaires étrangères Joachim von Ribbentrop à l'occasion d'une activité contrôlée par son ministère. Le régime nazi utilisa à ses propres fins Husseini et Alimjan Idris, mais Motadel sous-estime la contribution intellectuelle de ces deux hommes. Il fournit en abondance des preuves de la subjectivité et de l'enthousiasme des acteurs musulmans pour le nazisme, tout en suggérant qu'ils furent avant tout pour les nazis des moyens et des instruments. Les Allemands comptaient sur les exilés arabes et musulmans du Moyen-Orient et sur les dirigeants musulmans en Europe orientale pour conférer une certaine authenticité à la version présentant l'islam comme une religion guerrière compatible avec l'idéologie nazie. Motadel traite de l'utilisation des musulmans, mais, pour reprendre son expression, il démontre qu'il s'agit aussi de l'histoire de fervents collaborateurs musulmans de Hitler. Leur collaboration enthousiaste constituait une forme de puissance intellectuelle et culturelle. Ils furent des sujets dotés d'intentions et de convictions en propre, et pas seulement des objets utilisés et recrutés par les nazis.

Traitant du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, Motadel écrit que « dans l'ensemble, la propagande allemande échoua. Il n'y eut pas en Afrique du Nord et au Moyen-Orient de soulèvements contre les Alliés » (p. 108). Je n'en suis pas convaincu. Comme il le

Propaganda for the Arab World, et p. 77-78 de l'ouvrage de Motadel.

signale lui-même, un coup d'État pronazi fut organisé en Irak au printemps 1941. Dans une veine plus perspicace, il écrit : « D'une façon générale, il est difficile de parvenir à des conclusions définitives concernant l'accueil réservé à la propagande religieuse allemande dans la région » (p. 114). Bon nombre, notamment au sein du parti Wafd en Égypte, soutinrent les Alliés, et d'ailleurs, une importante majorité n'avait pas pris parti dans la guerre. Ceux qui soutinrent l'Axe, comme les Frères musulmans, faisaient l'objet d'une étroite surveillance, et leurs dirigeants furent parfois arrêtés par les Britanniques. Comme le rapportèrent des diplomates américains et britanniques de l'époque, l'attitude à l'égard de l'Axe et des Alliés dans la région dépendait en grande partie des pronostics concernant l'éventuel vainqueur dans la guerre. Le point essentiel, cependant, est celui que Rubin et Schwanitz, Mallmann et Cüppers, et moi-même avons dégagé : les fonctionnaires allemands, britanniques et américains convenaient tous que le succès de la propagande était indissociable du cours de la guerre. C'était une évidence qui se reflétait dans les rapports émanant du Caire, rédigés par les ambassadeurs américain Alexander Kirk et britannique Miles Lampson. De 1940 à la défaite allemande d'El Alamein en octobre 1942, d'actives minorités liées à Husseini, aux auteurs du coup d'État autour de Rashid al Kilani[11] à Bagdad et aux Frères musulmans en Égypte, étaient prêts à prendre les armes pour soutenir les Allemands au cas où ils auraient remportés des victoires militaires. Comme l'ont écrit Rubin et Schwanitz, « l'histoire aurait pu avoir un cours différent » (p. 123) si le régime de Kilani en Irak n'avait pas été renversé par une intervention armée britannique au printemps 1941. À l'été 1942 en Afrique du Nord, une victoire des Allemands à El Alamein ou une victoire à Stalingrad et dans le Caucase aurait vraisemblablement suscité un soutien aux nazis bien plus important de la part des musulmans. L'« échec » de la propagande fut inséparable de cet échec militaire bien plus considérable.

À en juger de la culture politique de la région après la Seconde Guerre mondiale, lorsque les contrôles britanniques du temps de guerre se relâchèrent, les preuves sont écrasantes montrant que la propagande nazie rencontra un accueil très favorable au sein des minorités comme les Frères musulmans. La collaboration avérée de Husseini avec les nazis n'empêcha guère les Arabes palestiniens de le choisir pour chef avant et pendant la guerre de 1948[12].

L'examen minutieux et généralisé de la politique allemande et de la collaboration musulmane en Europe auquel se livre Motadel illustre bien l'interaction entre le cours de la guerre et l'étendue de la collaboration musulmane. Sur son front oriental en Europe, l'Allemagne nazie disposa de plusieurs années pour profiter, en tant que puissante occupante, de ses victoires militaires et ainsi mobiliser et recruter les musulmans de ces régions. Ce fut dans les Balkans, dans le Caucase, en Crimée et dans les régions occupées de l'Union soviétique, et non en Afrique du Nord et au

11 Parfois orthographié Rachi Ali al Gillani ou al Gaylani.
12 Guerre d'indépendance d'Israël.

Moyen-Orient que s'effectua le recrutement de *dizaines de milliers* de musulmans dans la Wehrmacht et dans les divisions SS. La Wehrmacht parvint à recruter des Azerbaïdjanais, des Turkestanais, des Kalmouks, des Ukrainiens, des Géorgiens et des Arméniens. En 1943, sur les soixante-dix-neuf bataillons d'infanterie des légions de l'Est de l'Allemagne, cinquante-quatre étaient composés de soldats musulmans ou à majorité musulmane. Combattirent aux côtés de l'Allemagne nazie entre trente-cinq et quarante mille Tatars musulmans de la Volga, entre cent dix et cent quatre-vingt mille Turkestanais musulmans, vingt-huit mille originaires du Caucase et de vingt-cinq à trente-huit mille d'Azerbaïdjan. Bon nombre combattirent à Stalingrad et des dizaines de milliers périrent au front.

Des fonctionnaires du ministère de l'Est d'Alfred Rosenberg (*Ostministerium*[13]) comme Theodor Oberlander, qui fit par la suite une carrière politique en Allemagne de l'Ouest, soulignèrent qu'il importait de bien traiter les musulmans pieux. Dans le Caucase, il fut recommandé aux soldats allemands de respecter les coutumes religieuses musulmanes. Dans l'ensemble du front Est, la Wehrmacht rouvrit, voire reconstruisit, des mosquées fermées par les Soviétiques. L'éducation islamique fut réintroduite dans les écoles primaires du Caucase. Motadel décrit, avec des détails fascinants, « le retour de l'islam » méticuleusement mis en scène par les officiers de la Wehrmacht qui réintroduisirent les fêtes et célébrations religieuses auparavant interdites (p. 141). Les Allemands se présentèrent comme des libérateurs de l'islam assujetti à l'athéisme soviétique. L'auteur décrit en ces termes la « libération » de la ville de Kislovodsk dans le Caucase, le 11 octobre 1942 : « L'entrée de la route principale menant dans la ville était ornée d'un drapeau à croix gammée, et d'un drapeau vert du prophète avec le croissant musulman. À la mairie, une gigantesque guirlande agrémentait un portrait de Hitler. » (p. 142). Des citations du Coran suggéraient que c'était un impératif religieux pour les musulmans de la région, les Karatchaïs, de « combattre aux côtés de l'armée allemande contre l'ennemi soviétique. Cloué au-dessus du Coran se dressait un immense aigle du Reich avec une croix gammée » (p. 143).

La recherche approfondie, véritablement révolutionnaire, réalisée par Motadel dans les archives militaires de Fribourg-en-Brisgau met en relief un aspect négligé d'un document très connu. Le 20 novembre 1941, le général Erich von Manstein donna l'ordre à ses soldats que « le système judéo-bolchevique » soit « exterminé une fois pour toutes ». Cet ordre est devenu l'un des documents essentiels utilisés par l'accusation aux procès de Nuremberg à titre de preuve de la nature raciste de la guerre nazie sur le front de l'Est. Motadel souligne que, dans ce même ordre, Manstein écrivit qu'il « fallait exiger le respect des coutumes religieuses, notamment celles des Tartars mahométans[14] ». Le même ordre qui favorisait le racisme à l'égard des Juifs prônait le respect pour les musulmans. Motadel explique que les généraux

13 Voir note 8.
14 Cité par Motadel, p. 151.

Franz Halder et Wilhelm Keitel partageaient le point de vue de Manstein sur cette question. La Wehrmacht, la SS et le ministère des Affaires étrangères coopérèrent en vue de créer des écoles pour mollahs, leur proposèrent des postes dans les unités militaires musulmanes, distribuèrent des Corans aux soldats, exemptèrent les musulmans du service le vendredi, firent des concessions pour le temps de prière, prirent en considération les règles alimentaires musulmanes et orientèrent les tombes des soldats morts au combat en direction de La Mecque. Le ministère de l'Est de Rosenberg fit distribuer aux soldats musulmans des versions en miniature du Coran avec une loupe spéciale. Sur le front est, dès lors qu'il s'agissait d'islam, la religion l'emportait sur la race.

Dans leurs travaux sur l'*Einsatzgruppe Egypt*, Michael Mallmann et Martin Cüppers ont révélé le rôle de la SS dans les plans du régime nazi visant à étendre la Solution finale au Moyen-Orient. Dans mon livre sur la propagande nazie dans le monde arabe, j'ai étudié l'intérêt soutenu porté par Himmler à l'islam, ainsi que les efforts investis dans les « instituts de recherche » de la SS en vue de présenter Hitler comme un messager envoyé par Allah pour exercer sa vengeance sur les Juifs. Motadel apporte une contribution considérable à nos connaissances sur l'exceptionnelle importance accordée à l'islam par la SS en Europe. Il écrit que, « en fin de compte, ce fut la SS, plus que toute autre institution du régime, qui tenta de mobiliser l'islam pour l'effort de guerre » (p. 52). Heinrich Himmler et d'autres hauts fonctionnaires du *Hauptamt* de la SS et de l'Office central de la Sûreté (*Reichsicherheitshauptamt*, RSHA) d'Ernst Kaltenbrunner, tels que Walter Schellenberg et Gottlob Berger, « étaient convaincus des avantages à retirer de l'exploitation de la foi musulmane ». Les musulmans furent les premiers habitants non-germaniques autorisés à entrer dans les rangs de la Waffen SS.

La visite des Balkans effectuée par Haj Amin al Husseini en avril 1943 a été déjà été décrite par des chercheurs. Motadel fournit d'autres détails et révèle que l'Office central de la sécurité du Reich qui dépendait de la SS « organisa la visite dans ses moindres détails et prépara soigneusement le mufti à l'avance » (p. 189). Des officiers du SS *Hauptamt*[15] et du RSHA l'accompagnèrent pendant deux semaines tandis qu'il rencontrait les soldats de la division Handzar[16] dans les Balkans à Banja Luka, Sarajevo et Zagreb. Ils conclurent que la visite avait été « un succès à tous égards » (p. 191). Motadel met l'accent sur les objectifs pragmatiques d'un tel voyage, mais de nouveau, les documents qu'il présente prouvent que ce voyage fut aussi l'expression d'une profonde affinité entre l'avant-garde idéologique de l'Allemagne nazie et les imams militaires formés par les Allemands sous la direction de Husseini. Ces derniers reprirent la diatribe de Husseini contre les Juifs dans sa brochure abondamment distribuée, intitulée *L'Islam et les Juifs*. Motadel récapitule la propagande imprimée de la Wehrmacht découverte dans les archives de l'armée « jamais examinée

15 Commandement suprême des trois divisions de la SS.
16 Plus souvent écrit en français division Handschar.

auparavant dans une étude sur les Balkans ». Cette propagande reprend les thèmes fondamentaux de la haine des Juifs, de la prétendue animosité séculaire des Juifs à l'égard des musulmans, et de la haine des Britanniques, des Américains et du « bolchevisme juif », patents dans la propagande destinée aux Arabes. La propagande destinée aux musulmans sur le front est reprenait les grands thèmes développés par Husseini et intégrés par ses alliés allemands dès 1941.

Les rapports étroits entretenus par Husseini et Himmler ont été bien montrés dans les travaux mentionnés plus haut de Gensicke, Mallmann et Cüppers, et moi-même. Motadel conclut que « si la Wehrmacht fut la première à recruter des musulmans et à les mobiliser de façon bien plus importante que Himmler, la SS devint l'agent principal de la mobilisation militaire des musulmans vers la fin de la guerre. Les dirigeants allemands, plus particulièrement Hitler, Himmler et [Gottlob] Berger, recoururent à maintes reprises à la religion plutôt qu'à des catégories nationales ou ethniques lorsqu'ils mentionnaient, par oral ou par écrit, ces formations » (p. 244). Himmler partageait le mépris de Hitler pour ce qu'il considérait comme l'humilité docile du christianisme, ainsi que son admiration pour l'islam perçu comme une religion guerrière. Gottlob Berger, assistant de Himmler dans la Waffen SS et profondément impliqué dans la politique à l'égard de l'islam, voyait lui aussi une « puissante affinité entre les cultures germanique et islamique » (p. 63). En 1944, Himmler déclara qu'il n'avait rien contre l'islam parce que ce dernier promettait aux hommes des divisions SS « le paradis lorsqu'ils auraient combattu et seraient morts au combat ». C'était « une religion pratique et attrayante pour les soldats ![17] ». Motadel considère cette déclaration comme une illustration du pragmatisme de Himmler et des efforts entrepris pour utiliser l'islam à ses fins. La juxtaposition du pragmatisme et de l'idéologie est superflue et peu convaincante. Le fait que ce fut Himmler et le RSHA, agissant dans l'esprit du dirigeant le plus extrémiste du régime nazi, Hitler lui-même, qui furent les plus enthousiastes à l'idée d'une collaboration avec l'islam montre bien l'importance, et non l'érosion, de la fusion idéologique et culturelle du nazisme et de l'islamisme qui se concrétisa à Berlin en 1940 et 1941, pendant l'élaboration de la documentation imprimée ou des émissions de radio destinées aux Arabes. Les mêmes idées étaient répétées dans le flot encore plus important de propagande nazie à destination des musulmans d'Europe orientale dans des textes faisant autorité comme *L'Islam et les Juifs* de Husseini, qui fut traduit et distribué par milliers d'exemplaires, aussi bien en Afrique du Nord et au Moyen-Orient que sur le front est en Europe. Compte tenu de ce déluge de haine antijuive, on se demande quel rôle, le cas échéant, jouèrent les collaborateurs musulmans dans le massacre des Juifs perpétré ces années-là en Europe orientale et dans les Balkans.

Après avoir exposé de solides témoignages des importantes contributions de Husseini et consorts à ce déluge de haine, Motadel écrit que le mufti exerça « peu d'influence sur la prise de décisions à Berlin » et qu'« il n'avait pas de pouvoir en propre » (p. 281).

17 Cité par Motadel, p. 245.

C'est exagéré. Husseini et les autres personnalités musulmanes qui collaborèrent avec l'Allemagne nazie n'avaient pas le pouvoir des fonctionnaires du régime nazi. Ils exercèrent cependant un pouvoir considérable, celui qui accompagne la capacité des intellectuels et des personnages religieux de mener des guerres d'idées et d'enseigner aux nazis les traditions de l'islam que ceux-ci ne connaissaient qu'à travers les livres et les voyages. Husseini, de même qu'Idris et bien d'autres apportèrent une précieuse contribution à la fusion idéologique islamo-nazie. Ils furent des agents actifs et pas seulement les fantoches d'une puissance impériale.

L'ouvrage *Islam and Nazi Germany's War* confirme ce que j'avais exposé dans *Nazi Propaganda for the Arab World*, à savoir que, dans le cas des musulmans, ce fut la religion, plutôt que la race, qui prima. Le régime nazi consentit à exclure aussi bien des « sémites » non-juifs – les Arabes et les Iraniens – que tous les musulmans du racisme qui caractérisait le système. Certes, le message ne fut pas toujours compris clairement par les soldats de la base et les officiers subalternes pour lesquels les musulmans faisaient partie de la vaste altérité face à la race aryenne supérieure. Cependant, aux plus hauts niveaux de l'avant-garde idéologique du régime nazi autour de Hitler et des SS, les fidèles de l'islam furent épargnés et ne subirent pas les persécutions que leurs prétendues caractéristiques raciales leur auraient values s'ils n'avaient pas été musulmans. Il y a donc là un paradoxe dans le livre de Motadel. Il décrit avec force détails l'enthousiasme pour l'islam que manifestèrent les idéologues nazis les plus farouchement convaincus, tout en suggérant que cette ouverture s'expliquait par le pragmatisme et la minimisation des facteurs idéologiques, autrement dit que le pragmatisme et la conviction idéologique, loin de s'exclure, se renforçaient l'un l'autre.

L'un des paradoxes de *Islam and Nazi Germany*, c'est qu'il présente des preuves patentes qui sembleraient contredire la conclusion de Motadel que « dans l'ensemble, ces tentatives échouèrent ». Certes, elles reposaient sur « trop de méprises quant aux musulmans et à l'islam », mais elles se fondaient aussi sur suffisamment de traditions de l'islam, en sorte qu'un nombre non négligeable de minorités dans le monde arabe et des dizaines de milliers de soldats musulmans en Europe collaborèrent, combattirent et moururent pour l'Allemagne nazie. Les affirmations de l'Allemagne sur la protection de la foi pouvaient « manquer d'authenticité » pour certains, mais « les motivations militaires pratiques étaient difficiles à cacher » (p. 316). Pourtant, l'histoire dévoilée par Motadel peut être considérée comme un grand succès et non comme un échec. Tant que l'Allemagne nazie remporta la victoire et même au cours des dernières années de revers militaires, des milliers de soldats musulmans combattirent bravement et loyalement pour elle en Europe orientale. La défaite de l'Allemagne nazie pendant la Seconde Guerre mondiale fut l'échec militaire plus important dans le cadre duquel il faut considérer ces questions. Plutôt qu'un échec, l'histoire que rapporte Motadel est celle d'une propagande réussie et du recrutement de plusieurs milliers de musulmans s'expliquant aussi bien par les exigences de la guerre que

par une fusion idéologique du nazisme et de l'islamisme – désormais avérée par des documents. Les travaux de ces dernières années, notamment l'important volume de Motadel, méritent d'attirer l'attention de tous les historiens du Troisième Reich, dans la mesure où nous aspirons à mieux comprendre l'interaction complexe de la race et de la religion pendant la guerre et la Shoah. Au vu des recherches réalisées ces dernières années, et en particulier cet excellent livre, pionnier à bien des égards, le moment n'a que trop tardé d'introduire une nouvelle idée dans la recherche historique générale sur l'Allemagne nazie. Cette idée, c'est que, pour les dirigeants nazis, compte tenu de leur interprétation de l'islam, la religion constituait un facteur plus important que la race. En conséquence, pendant la Seconde Guerre mondiale, le régime nazi trouva un nombre considérable de collaborateurs volontaires, certains en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, et un nombre bien plus important sur le front oriental de l'Allemagne nazie.

Jeffrey Herf

Traduit de l'anglais par Claire Drevon

Cyril GRANGE

Une élite parisienne : les familles de la grande bourgeoisie juive 1870-1939)

Paris, CNRS Éditions, 2016, 552 pages, 27 euros

Cyril Grange, spécialiste d'histoire sociale des élites françaises aux XIXe et XXe siècles[18], nous livre une étude inédite sur les familles de la grande bourgeoisie juive parisienne sous la IIIe République. Si le concept d'élites, emprunté à la sociologie politique, suscite depuis les années 1970 d'importants débats historiographiques[19], l'auteur a su en éviter les écueils. Il s'inscrit dans le renouveau des travaux autour de cette notion depuis les années 1990. Pour définir son objet historique de manière pertinente, il ne retient pas seulement le critère de la pratique religieuse mais cherche aussi du côté des liens de solidarité et du sentiment d'appartenance à la communauté juive, tout en reconnaissant que les contours du groupe qu'il étudie tendent à devenir de plus en plus flous au cours de la période[20]. De plus, il aborde le concept d'élites de façon dynamique en étudiant les mobilités sociales et les réseaux de sociabilité structurant

18 Il est notamment l'auteur de la thèse publiée *Les gens du Bottin Mondain 1903-1987. Y être, c'est en être*, Paris, Fayard, 1996.

19 Sur ce sujet, voir Frédérique Leferme-Falguières et Vanessa Van Renterghem, « Le concept d'élites. Approches historiographiques et méthodologiques», *Hypothèses*, n° 1, 2001, p. 55-67.

20 Cyril Grange, *Une élite parisienne : les familles de la grande bourgeoisie juive (1870-1939)*, Paris, CNRS Éditions, 2016. Il avance comme causes de cette perte de lisibilité externe du groupe « un déclin démographique », « la "mixité matrimoniale" », ainsi que « la conversion de certains », p. 456.

cette haute société juive. Cela lui permet de répondre de façon pertinente à la question centrale de son travail, celle de l'intégration de la grande bourgeoisie juive parisienne. L'ouvrage comporte sept parties, chacune permettant d'appréhender l'inscription de cette élite dans la haute société parisienne *via* ses pratiques socio-démographiques, économiques et culturelles. Des éléments biographiques permettent d'introduire les familles étudiées (première partie) et montrent le caractère cosmopolite de l'élite « importée » qu'elles forment (importée car ayant fait fortune avant leur émigration). La seconde partie aborde leurs comportements socioprofessionnels et économiques. Mettant en avant le poids persistant de la bourgeoisie d'affaires dans les deux premiers tiers du XIXe siècle, l'auteur cadre son propos sur les professions de banquiers, financiers, négociants et industriels. Le constat d'une diminution de la tradition familiale bancaire au profit d'une diversification croissante des activités exercées dès 1895 s'inscrit dans la continuité de l'analyse de Christine Piette pour la période précédente[21], même si ce constat est relativisé pour le début de la IIIe République.

Dans un développement sur les mariages intra et interconfessionnels (troisième et quatrième parties), Cyril Grange réinvestit les recherches récentes en matière de réseaux dans le champ de l'histoire de la famille, domaine très dynamique depuis quelques décennies[22]. L'auteur a d'ailleurs largement contribué aux réflexions historiographiques sur l'étude formalisée des réseaux. Il a encouragé les historiens à utiliser la *network analysis* qui se développe depuis les années 1970, affirmant qu'elle n'est pas réservée aux seuls sociologues et peut s'appliquer aux sources historiques[23]. Il montre ici la superposition fréquente des réseaux d'alliance avec les réseaux d'échanges économiques pour les grandes familles de banquiers dispersées en Europe jusqu'à la fin du XIXe siècle. Son analyse des stratégies et réseaux matrimoniaux est particulièrement pointue. Ce maillage matrimonial se relâche néanmoins avec le déclin des banques privées juives, s'ouvrant à de nouvelles familles, dans un horizon de plus en plus national. Par ailleurs, Cyril Grange reste nuancé sur les mariages interconfessionnels comme facteur d'intégration de la haute bourgeoisie juive car les mariages mixtes, au moins pour le second XIXe siècle, se traduisent souvent par la conversion du parti juif ou par l'absorption par les familles chrétiennes du parti féminin juif.

La cinquième partie portant sur l'intimité familiale lie la baisse de la fécondité des familles bourgeoises juives au déclin des réseaux de banques privées et à l'affaiblissement des réseaux matrimoniaux. Cyril Grange pallie ici le manque de travaux démographiques sur la population juive en exploitant des données issues

21 Voir Christine Piette, *Les Juifs de Paris (1808-1840), la marche vers l'assimilation*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1983.
22 Voir à ce sujet, l'excellent article de synthèse de Claire Lemercier, « Renouveler l'histoire de la famille », *Informations sociales*, 2008, n° 3, vol. 147, p. 94-103.
23 Vincent Gourdon et Cyril Grange, « Réseaux familiaux : le choix de la mesure », *Annales de démographie historique*, n° 1, 2005.

d'un corpus de généalogies reconstituées qu'il avait déjà présenté en 2008[24]. Son ouvrage fournit à cet égard un apport essentiel quand on sait que le maintien de cette minorité juive se basait presque uniquement sur une reproduction essentiellement endogamique.

Enfin, les deux dernières parties montrent l'intégration de cette élite au quotidien, en étudiant ses pratiques culturelles, sa sociabilité, son habitat, et ses engagements qu'ils soient communautaires ou non. « L'adoption par les élites juives des *habitus* de la haute société parisienne », conclut Cyril Grange, ne se traduit « cependant pas par une rupture avec la société juive dans son ensemble[25] ».

On peut néanmoins regretter que l'étude des processus d'acculturation ne donne pas lieu à l'examen détaillé de leur réception par l'aristocratie non-juive parisienne, mis à part quelques analyses ponctuelles (l'accueil réservé par les cercles mondains aux salons de femmes juives ou la fermeture du Jockey Club aux hommes juifs par exemple). Par ailleurs, Cyril Grange relativise un point assez controversé de l'historiographie de la Shoah en s'alignant sur les conclusions de Vicki Caron[26] qui réévalue le secours porté par les élites juives aux populations juives immigrées dans les années 1930.

Soulignons enfin le vide historiographique partiel que comble cet ouvrage en proposant une synthèse qui manquait jusqu'alors. En effet, les travaux sur les élites juives sous la IIIe République, soit s'inscrivaient davantage dans l'histoire politique que l'histoire sociale[27], soit se limitaient à des monographies[28]. L'auteur a su allier ici adroitement l'étude qualitative des trajectoires de certaines familles à des analyses quantitatives concernant l'ensemble du groupe, grâce à un riche corpus de sources[29] et une présentation didactique des données recueillies sous forme de tableaux et d'annexes.

Suzon Walin

24 Cyril Grange, « Les comportements de fécondité de la bourgeoisie juive à Paris, 1790-1950 », *Annales de démographie historique*, n° 1, 2008, p. 35-36.

25 Cyril Grange, *Une élite parisienne…*, *op. cit.*, p. 456.

26 Vicki Caron, *Uneasy Asylum. France and the Jewish Refugee Crisis, 1933-1942*, Stanford, Stanford University Press, 1999.

27 Doris Bensimon-Donath, *Socio-démographie des Juifs de France et d'Algérie : 1867-1907*, Paris, ALC, 1976 ; Paul Hyman et Sabine Boulongne, *De Dreyfus à Vichy. L'évolution de la communauté juive en France 1906-1939,* Paris, Fayard, 1985 ; Michael R. Marrus, *Les Juifs en France à l'époque de l'affaire Dreyfus. L'assimilation à l'épreuve*, Paris, Calmann-Lévy, 1972.

28 Parmi elles, citons Jean Bouvier, *Les Rothschild*, Paris, Fayard, 1967 ; Frédéric Barbier, *Finance et Politique. La dynastie des Fould, XVIIIe-XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 1991 ; Nora Seni, Sophie Le Tarnec, *Les Camondo ou l'éclipse d'une fortune*, Paris, Actes Sud, 1997. Pour un bilan bibliographique complet, se reporter à l'article de Cyril Grange, « Introduction », *Archives juives*, n° 1, vol. 42, 2009, p. 4-7.

29 Principalement les registres de mariage de la synagogue de la Victoire, les corpus de généalogies des familles des franges supérieures et les annuaires mondains.

François AZOUVI

Le Mythe du grand silence : Auschwitz, les Français, la mémoire

Paris, Gallimard, Folio Histoire, 2015, 695 pages, 11,90 euros
(paru chez Fayard en 2012).

Avant de rédiger cet ouvrage sur la mémoire de la Shoah, François Azouvi, philosophe, directeur d'études à l'EHESS et directeur d'études au CNRS, a publié plusieurs autres ouvrages, notamment sur la réception en France de grandes pensées philosophiques comme celles de Kant, Descartes ou Bergson[30]. François Azouvi n'aborde donc pas la mémoire de la Shoah comme historien et comme spécialiste du génocide des Juifs, mais comme spécialiste de l'évolution de doctrines et de pensées. Dans *Le Mythe du grand silence*, il remet en cause la thèse d'un refoulement de la mémoire du génocide des Juifs en France au lendemain de la guerre et du surgissement de cette mémoire dans les années 1970. Ce livre a été globalement bien accueilli par la critique lors de sa parution en 2012. Le prix Sophie Barluet qu'a reçu François Azouvi pour cet ouvrage ainsi que la réédition rapide de ce dernier témoignent de son succès.

Revenons sur la thèse que développe François Azouvi dans *Le Mythe du grand silence*. Il s'agit pour lui d'aller à l'encontre de la thèse généralement admise du refoulement de la mémoire du génocide au lendemain de la guerre et jusqu'aux années 1970. D'après Azouvi, il n'y a ni refoulement de cette mémoire ni retour du refoulé mais une évolution constante de la réflexion autour du génocide, qui se développe dès la Libération et gagne peu à peu tous les cercles de la société. Pour Azouvi, les milieux intellectuels juifs comme chrétiens ont pensé le génocide dès la fin de la guerre. Après une période de réflexion sur le génocide jusqu'à la fin des années 1940, ce sont les œuvres de fiction qui prennent le relais et font sortir le génocide des cercles intellectuels dans les années 1950. Pour lui, ces œuvres de fiction, avec les commémorations et l'enseignement du génocide en primaire dès l'immédiat après-guerre, ont permis à une bonne partie de la population française de prendre conscience très rapidement de la spécificité du génocide des Juifs par rapport aux autres crimes commis par le régime nazi.

Le génocide des Juifs entre dans l'espace public français avec l'affaire du *Vicaire*, une pièce de théâtre de Rolf Hochhuth jouée en France à partir de 1963. Cette pièce dénonce la responsabilité de l'Église dans le génocide et provoque une vive polémique en France comme dans d'autres pays occidentaux. Ce désaccord montre que la population française avait déjà développé un savoir suffisant sur le génocide des Juifs pour pouvoir débattre de questions relatives à ce sujet, mais elle marque aussi le début de la singularisation du génocide, qui est de plus en plus isolé des autres

30 « François Azouvi », Babelio, http://www.babelio.com/auteur/Francois-Azouvi/109948.

crimes commis par le régime nazi. Pour Azouvi, cette singularisation s'accompagne d'une sacralisation du génocide qui trouve son aboutissement en 1985 avec le film *Shoah* de Claude Lanzmann.

François Azouvi évoque ensuite le début de l'implication de l'État qui, dans les années 1970, commence à entreprendre des procédures judiciaires contre d'anciens responsables nazis ou vichystes. Cette implication de l'État trouve sa conclusion le 16 juillet 1995 lors de la commémoration de la rafle du Vél' d'Hiv. Dans son discours Jacques Chirac, alors président de la République tout juste élu, reconnaît la responsabilité de la France dans la déportation de Juifs.

Dans les années 1990, l'idée de refoulement de la mémoire de la Shoah était devenue une interprétation établie avec *Déportation et génocide* d'Annette Wieviorka, publié en 1992 – il s'agit de sa thèse de doctorat, soutenue en 1991. Pour résumer, le propos de François Azouvi est celui d'une évolution de la mémoire de la Shoah qui, entre la Libération et les années 1990, passe de la réflexion de groupes d'intellectuels à la prise de conscience de la population française, puis à la reconnaissance de la responsabilité de l'État français dans la déportation. En parallèle, Azouvi note la progressive singularisation et sacralisation du génocide des Juifs.

Pour étayer sa réflexion, il rassemble une importante masse de documents, regroupant articles de presse, ouvrages philosophiques, témoignages, romans, films documentaires et/ou de fiction. Par ce recensement systématique de ce qui a été publié et diffusé en France sur le génocide, il étaie son propos à partir de nombreux exemples et ponctue son texte de très nombreuses citations, laissant ainsi parler les acteurs de cette histoire en adoptant un plan chronologique pour suivre l'évolution de la mémoire du génocide.

Si, à sa parution, *Le Mythe du grand silence* a généralement été décrit comme un travail remarquable, clair et très documenté, il a tout de même fait l'objet de plusieurs critiques. Ainsi, pour Henry Rousso, Azouvi ne précise pas assez certains termes importants comme « silence » ou « traumatisme ». De plus, il lui paraît difficile de parler de « processus[31] normal » de la mémoire, comme le fait Azouvi, pour évoquer celle du génocide. Pour Henry Rousso, la thèse d'une prise de conscience progressive du génocide des Juifs n'explique pas « le fossé qui existe entre la place quantitative et qualitative du souvenir de la Shoah dans le débat public des années 1990 et 2000 et celle qu'elle avait en 1945 ou en 1963[32] ». Le passage de François Azouvi sur RCJ avec Alain Finkielkraut est aussi l'occasion pour ce dernier d'émettre plusieurs critiques à l'égard de l'ouvrage. Il pose surtout une question : « S'il n'y a pas eu grand silence, si on a créé un mythe, pourquoi ? D'où vient la force de ce mythe ? Qu'est-ce qui fait qu'on y a été attaché ?[33] »

31 Henry Rousso, « La France a-t-elle eu la mémoire qui flanche ? », *Marianne*, 9 septembre 2012, consulté le 30 mars 2016, http://www.marianne.net/La-France-a-t-elle-eu-la-memoire-qui-flanche%C2%A0_a224065.html.
32 *Ibid.*
33 « Alain Finkielkraut et François Azouvi sur RCJ », *RADIO RCJ* [YouTube], consulté le 7 juillet 2016, https://www.youtube.com/watch?v=XTHC2nHu2S8.

François Azouvi répond à ces questions et ces critiques dans la postface ajoutée en 2015 à la nouvelle édition du *Mythe du grand silence*. Il répond notamment à l'interrogation de Finkielkraut en disant que la démesure et l'horreur de l'événement ont, dès le lendemain de la guerre, engendré l'idée qu'il serait impossible de le faire pénétrer dans les consciences et la mémoire. Il répond aussi à Henry Rousso en expliquant que la France a changé de « régime de mémorialité » dans les années 1970 et 1980 en passant d'une lecture politique du passé mettant en avant la figure du héros, à une lecture morale mettant en avant la figure de la victime. Les témoignages datant d'avant ce changement de « régime de mémorialité » se sont retrouvés inadaptés et difficiles à intégrer à un « grand récit ». Ils sont alors tombés dans l'oubli au profit d'événements plus récents et plus aisés à rassembler dans un récit adapté à son époque. C'est ainsi que s'est construit ce récit de la prise de conscience tardive du génocide.

Finalement, il semble que *Le Mythe du grand silence* soit un ouvrage dont le principal mérite est de proposer une interprétation nouvelle et solide de l'évolution de la mémoire de la Shoah et ainsi d'ouvrir le débat sur cette mémoire en remettant en cause certaines certitudes de manière convaincante. Les critiques d'Henry Rousso et d'Alain Finkielkraut permettent de prendre conscience du travail qui reste à accomplir sur ce sujet.

Ludovic Zussy

André FRANÇOIS-PONCET
Souvenirs d'une ambassade à Berlin. Septembre 1931-octobre 1938

Nouvelle édition, préfacée et annotée par Jean-Paul Bled, Paris, Perrin, 2016, 570 pages, 24 euros.

« Il est encore trop tôt pour écrire l'histoire du national-socialisme. […] J'ai voulu seulement fournir ma contribution, apporter mon témoignage à ceux qui dresseront, quand le moment sera venu, le tableau complet et valable de cette tragique époque. » C'est avec altruisme et humilité qu'André François-Poncet ouvre l'avant-propos de son livre. Aujourd'hui, rééditée soixante-dix ans plus tard, elle surprend par sa précocité et l'originalité de son approche sur des problématiques toujours d'actualité. Son parcours est singulier. Normalien, agrégé d'allemand, repéré par Raymond Poincaré, il est nommé en 1923 chef des services de renseignements économiques en Allemagne et devient à multiples reprises sous-secrétaire d'État à l'Économie. Sans expérience diplomatique antérieure, il est pourtant choisi comme ambassadeur à Berlin (1931-1938) puis à Rome (1938-1940), fort de sa maîtrise de l'allemand et de ses compétences économiques. Emprisonné au Tyrol par la Gestapo

en 1940, il devient après la guerre le premier ambassadeur français en RFA. André François-Poncet reconnaît la difficulté de récolter des informations sous le IIIe Reich. Mais l'ambassade pouvait compter sur les renseignements spontanés de ses visiteurs, car « les mécontents, les inquiets, les persécutés se confiaient volontiers à elle ». Son ouvrage reprend une grande partie de sa correspondance avec Paris, tels que l'analyse quotidienne de la presse allemande et un envoi de lettres hebdomadaires *via* les valises diplomatiques. Mais il a principalement recouru à son impressionnante mémoire, plus qu'aux archives du Quai d'Orsay – détruites avant l'arrivée des nazis. L'autre originalité de son approche est qu'il n'a pas utilisé les premiers documents des travaux de Nuremberg, publiés après la publication de son ouvrage. François-Poncet a joui d'une place quasiment unique comme témoin de l'entre-deux-guerres, non seulement en côtoyant des personnages clés du nazisme, mais aussi en étant l'un des rares diplomates à pouvoir leur parler sans interprète. Cet homme d'une fine intelligence auprès des nazis a su se faire accepter dans leurs cercles mondains peu avares de confidences bien qu'il soit intérieurement « de formation trop libérale et humaniste pour ne pas être révolté par cette tyrannie implacable ». Si l'on se borne aux faits majeurs de l'ascension de Hitler, sa description chrono-thématique de son passage à Berlin reprend un schéma qui nous est relativement bien connu aujourd'hui. Mais c'est à travers sa précocité – 1946 ! – que l'on se rend compte de sa juste valeur. Et il serait réducteur de se contenter d'une analyse synthétique alors qu'André François-Poncet fait preuve d'originalité par son approche plurielle du régime hitlérien. La plus évidente est sa mise en abîme des arcanes politiques et diplomatiques européennes. Il est un témoin de premier choix, qui a pu décortiquer les ultimes tractations de l'agonisante République de Weimar permettant à Hitler de devenir chancelier. Dès lors, il s'engage dans une analyse des multiples phases stratégiques du Führer : dissolution des autres partis politiques, liquidation des S.A., rupture progressive avec la Société des Nations et le traité de Versailles, réarmement secret de l'armée allemande… L'essence stratégique de Hitler est bien cernée : celle d'un provocateur qui n'hésite pas à frapper tout en tempérant les représailles de ses voisins à coup de bonnes paroles pacifistes. André François-Poncet admet que lui-même et ses collègues diplomates se sont très tôt inquiétés des manœuvres belliqueuses du chancelier du Reich. En vain, le monopole décisionnaire du Quai d'Orsay, le potentiel sous-estimé de Hitler et le pacifisme franco-britannique l'emportent invariablement.

Jouant les Cassandre, il comprend que ses alertes resteront lettre morte et qu'il n'est qu'un « facteur ». Notre auteur redouble d'intérêt par l'importance qu'il donne à la psychologie. Elle est, dans son analyse, indissociable des stratégies politiques et cela transparaît à travers son remarquable don pour le portrait, signe de son talent littéraire et prélude à son élection à l'Académie française en 1952 – ironie de l'Histoire, au siège de Pétain. À côté de la naïveté de Papen et de l'oisiveté de Goering, il s'épanche surtout sur la personnalité de Hitler. Ou plutôt sur les trois

visages de Hitler, passant successivement d'un état de dictateur « somnambule » et hésitant à celui d'orateur en transe, pour enfin redevenir un homme quelconque, « pareil à des milliers de visages répandus sur la vaste terre ». L'auteur s'attarde également sur la relation complexe entre Mussolini et Hitler, mélange d'admiration et de répulsion – vraisemblablement l'un des chapitres les plus réussis. L'idéologie est la troisième grande originalité de cette œuvre car André François-Poncet en a très vite saisi l'importance en lui consacrant tout un chapitre. Elle n'est pas pour lui, comme le souligne Jean-Paul Bled, un simple « paravent destiné à cacher cet appétit de pouvoir » que cultivait Hitler. Quant aux Juifs, il leur donne une place importante : dès le départ, dans l'idéologie nazie, « le Juif est l'ennemi-né de l'Aryen », « l'antisémitisme [est] une pièce essentielle, une clef de voûte ». Le Juif, il faut « l'écraser, l'extirper, l'anéantir, non seulement en Allemagne, mais partout où il se trouve ». Pour l'ambassadeur, la destruction du peuple juif est un axe essentiel et ancien du nazisme. Certes, on pourrait regretter l'absence d'une analyse plus fouillée des prestations scéniques et orales de Hitler lors de ses discours. Les causes des événements de la « Nuit des Longs Couteaux » restent encore nébuleuses et l'ouvrage n'aborde que sporadiquement les répressions concrètes envers les Juifs. Mais cela ne l'empêche pas de multiplier les propositions et suggestions lorsqu'il admet ses doutes. De plus, pour pallier l'effet parasitaire qu'engendre la rétrospection, il s'efforce de restituer l'instantanéité de son passé en insistant sur ses impressions du moment, parfois erronées – comme lorsqu'il pensait que Mussolini était le seul en 1938 à encore pouvoir tempérer les ambitions du Führer. Cet ouvrage ne se centre pas sur les différentes phases de la politique antisémite nazie. Cependant il n'est pas pour autant dénué d'intérêt sur la question. Alors même que *Mein Kampf* vient de tomber dans le domaine public, cette réédition concomitante semble faire office de rappel. Les idéologies ne font pas à elles seules les génocides. L'œuvre d'André François-Poncet soulève avec gravité le poids des stratégies diplomatiques et politiques, pouvant parfois ouvrir ou fermer les portes d'application de la pensée. C'est en cela que ces souvenirs transcendent l'époque contemporaine car ils mettent l'accent sur les rapports politiques et diplomatiques à construire entre les démocraties et les régimes autoritaires. Une thématique lourde d'actualité et qui devrait donner plus ample matière à réflexion.

Jérôme Mancassola

Jürgen MATTHÄUS et Franck BAJOHR (dir.)

Journal (1934-1944) d'Alfred Rosenberg

Traduit de l'allemand par Bernard Lortholary et Olivier Mannoni, Paris, Flammarion, 678 pages, 32 euros.

Alfred Rosenberg a souvent été associé à une certaine forme d'extravagance au sein même du nazisme. Voici la première édition complète du journal qu'il a tenu entre 1934 et 1944 et qui écorne à bien des égards l'image d'un homme trop engagé sur des terrains abscons et conceptuels. Le journal de Rosenberg est à ce jour conservé dans les archives de l'United States Holocaust Memorial Museum à Washington. Une édition partielle donnée par Hans-Günther Seraphim avait vu le jour en 1956 sous le titre *Das politische Tagebuch Alfred Rosenberg*. La présente édition, sous l'autorité de Jürgen Mattäus et Frank Bajohr, tous deux spécialistes des *Holocaust Studies*, vient non seulement enrichir considérablement la précédente publication, mais également corriger certaines erreurs et autres incorrections dues à une mauvaise lisibilité des xérocopies.

Pièces à conviction lors du procès de Nuremberg, les notes d'Alfred Rosenberg avaient très largement disparu jusqu'à la mort en 1993 du Dr Robert Kemper, membre américain de l'équipe de l'accusation. Les héritiers de Kemper ayant confié le journal au musée de Washington, nous disposons enfin d'un document nous permettant de mieux connaître l'un des acteurs majeurs du Troisième Reich qui allie la pensée à l'action, notamment sur le front de l'est.

Il est vrai qu'Alfred Rosenberg se revendiquait volontiers comme l'idéologue du nazisme. Son ouvrage publié en 1930, *Le Mythe du vingtième siècle*, est une œuvre totale qui prétend donner une vision synthétique et globale de la doctrine nationale-socialiste. Celui-ci s'intéresse tout particulièrement aux questions de « race » auxquelles il dédie plusieurs ouvrages dès le début des années 1920. Il concevait l'humanité en termes de détermination raciale, davantage à partir d'une intuition que d'une pensée scientifique. Ce n'est donc pas étonnant qu'il ait influencé certains passages antisémites du *Mein Kampf* d'Adolf Hitler. Il aura également tôt fait de dénoncer le bolchevisme comme l'une des menaces majeures de la vision du monde nazie.

Figurant parmi les premiers membres du *Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei* (NSDAP), Rosenberg deviendra l'un des compagnons de route les plus fidèles et dévoués de Hitler. Au sein du parti, il dirige le bureau des Affaires étrangères en 1934 et prend en charge l'édition du journal. Non dénué d'un certain pragmatisme, qu'il met au service de l'idéologie nazie pour prôner la pureté et la vigueur de l'identité allemande, celui-ci impulse, d'une part, des études ethnographiques et archéologiques, en quête de traces ancestrales de la culture germanique et crée, d'autre part, l'Institut d'études de la question juive dans un souci d'ostracisation de

ladite communauté. À partir de 1940, Rosenberg a également à cœur d'organiser la confiscation des biens, en particulier artistiques, des Juifs à travers toute l'Europe. Il a, en outre, tenu un rôle clé dans l'extermination de millions de Juifs et d'autres prisonniers pendant la Seconde Guerre mondiale.

Doté d'un caractère irascible et mesquin, il entretient avec ses pairs des relations souvent tendues. Ainsi, une compétition – dont l'enjeu, en dehors de la politique à mener, est de gagner la proximité de Hitler – s'installe entre lui et le ministre de la Propagande Joseph Goebbels, ou bien encore avec le *Reichsführer* SS, Heinrich Himmler, au sujet des affaires « judéo-bolcheviques ». Ce manque de disposition à coopérer lui porte préjudice au point de le faire exclure des instances dirigeantes du Troisième Reich pendant les premières années de guerre. Ce n'est qu'en mars 1941 que Hitler lui fait à nouveau confiance en le nommant d'abord conseiller spécial pour les territoires occupés à l'Est, puis, quatre mois plus tard, devant l'avancée irrésistible de la Wehrmacht vers Moscou, ministre de ces mêmes territoires. Rosenberg est ainsi chargé d'appliquer le *Generalplan Ost* dont l'objectif est de redessiner à grande échelle l'organisation des territoires est-européens occupés selon des critères raciaux et d'en superviser l'exploitation et l'administration.

Une profonde inimitié avec Hermann Göring et Heinrich Himmler, pour cause de compétences mal délimitées, aura finalement raison du Rosenberg hiérarque. Isolé, puis désavoué par Hitler, celui-ci finit par démissionner en 1944. Ayant été capturé par les Alliés au moment de la défaite allemande, il sera condamné à mort à Nuremberg et exécuté par pendaison le 16 octobre 1946.

Bien que le journal retrace dix années du parcours politique du *Reichsleiter* parmi les plus importantes et qu'il ne fût pas destiné à être publié, ce serait se leurrer que d'en attendre des révélations fracassantes. Non seulement Rosenberg, tout comme Goebbels dans ses carnets personnels, avait tendance à occulter certaines situations désagréables ou à ne pas commenter systématiquement des faits historiques majeurs, mais la nature subjective de ce type de documents nous interdit toute interprétation hâtive. C'est là la limite la plus importante de l'ouvrage que l'introduction de Matthäus et Bajohr et la présence de vingt documents annexes (extraits de notes, de directives, de publications de Rosenberg, de lettres, etc.) tentent de combler. Il est par ailleurs impossible de déterminer s'il s'agit du journal complet de l'idéologue nazi car certaines périodes ne sont pas couvertes. On peut légitimement supposer qu'une partie de ces écrits s'est perdue ou a été détruite dans les affrontements ou par les services de Rosenberg.

Ce qu'il en reste n'en demeure pas moins particulièrement intéressant aussi bien sur la connaissance de cet individu de premier plan et sur son appréciation des événements que sur le système de gouvernance du Troisième Reich.

En ce qui concerne l'homme, il est assez surprenant de constater que, malgré le rigorisme et l'attachement à certains principes, Rosenberg savait faire preuve de flexibilité. À titre d'exemple, si sa conviction liant intimement le bolchevisme au « peuple parasite juif »

demeure entière, celui-ci saura, au moment du pacte de non-agression entre l'Union soviétique et l'Allemagne, masquer ses réticences auprès de Hitler au nom d'un certain pragmatisme. Car ce qui se lit aussi entre les lignes de ses notes, c'est l'incapacité profonde du dirigeant nazi à une quelconque forme d'autocritique. La flexibilité de Rosenberg n'est pas incompatible avec une certaine constance d'opinion au point que Matthäus et Bajohr n'hésitent pas à qualifier Rosenberg de « criminel de conviction ». Les deux historiens soulignent par ailleurs la justesse du jugement de Rosenberg sur la situation de la politique extérieure du Reich en 1942 et 1943 alors même que celui-ci voyait son influence s'amenuiser sous le coup des critiques de ses rivaux.

On notera d'autre part, à la lecture du Journal, l'évolution au sein du nazisme de la « Solution finale » à donner à la question juive. L'expression de cette « Solution » tend également vers davantage d'explicite au fur et à mesure que les déportations s'accentuent pendant la Seconde Guerre mondiale. L'ensemble des carnets de Rosenberg apporte un regard nouveau sur la Shoah en resituant l'importance décisionnaire de Berlin sur l'administration des territoires occupés.

Cet ouvrage n'a pas la prétention d'expliquer le régime nazi, ni de définir le national-socialisme. À celui qui s'intéresse à l'histoire et qui a une image lisse et uniforme du nazisme, le Journal de Rosenberg révélera bien des rivalités entre les plus hauts gradés. Quant à l'historien, il y trouvera son compte dans l'affirmation du caractère polycratique du Troisième Reich et d'une politique en mouvement, notamment au sujet de la « Solution finale », et dans la manière de gouverner de Hitler, qui esquissait habilement des luttes de pouvoirs en désignant des hommes forts dont le contour des compétences demeurait sciemment flou.

Pour profiter pleinement des renseignements qui y sont prodigués, la lecture de ces écrits personnels requiert une distance critique. De ce point de vue, une lecture parallèle et comparative du journal tenu par Goebbels de 1923 à 1945 permettrait de définir plus concrètement les nuances à apporter et de saisir plus sûrement l'idéologie et l'appareil décisionnaire nazi.

François Nunés

Abram DE SWAAN

Diviser pour tuer. Les régimes génocidaires et leurs hommes de main

---

Traduit du néerlandais par Bertrand Abraham, Paris, Seuil, 354 pages, 22 euros.

Si les conditions étaient réunies, serions-nous tous susceptibles de commettre des crimes de masse ? Dans un livre paru initialement en 2014, Abram de Swaan répond à cette question par la négative. En étudiant les épisodes d'extermination de masse qui mettent directement en présence, dans une opposition asymétrique, les

bourreaux et leurs victimes, le sociologue néerlandais bat en brèche l'idée répandue selon laquelle des hommes ordinaires pourraient devenir, dans des conditions exceptionnelles, des tueurs de masse. Ce « consensus situationniste », fondé sur les travaux de Hannah Arendt[34], les expériences de Stanley Milgram[35] et les recherches de Christopher Browning[36], est déconstruit au cours d'une analyse minutieuse. Lorsqu'ils sont jugés, les criminels de masse, comme Adolf Eichmann, ont tout intérêt, pour ne pas aggraver leur peine, à se présenter comme des hommes ordinaires qui ont rempli sans conviction particulière la mission qui leur a été confiée. De plus, si le fort pourcentage de personnes qui ont accepté d'administrer des décharges électriques dans l'expérience de Milgram a souvent été mis en avant pour montrer les capacités d'obéissance des sujets à des figures d'autorité, on ne s'est pas suffisamment interrogé sur les refus de coopérer et sur le caractère expérimental de la situation qui interdit de la transposer dans la vie réelle. Quant aux soldats du 101e bataillon de réserve, il s'agit plutôt d'Allemands ordinaires que d'hommes ordinaires, ainsi que le propose Daniel Goldhagen[37].

Pour expliquer les exterminations de masse, Abram de Swaan développe la notion de compartimentation. Pour un État, elle consiste, après avoir délimité un groupe cible, à mener une campagne de déshumanisation et d'incitation à la stigmatisation de sorte que, progressivement, le reste de la société se désidentifie du groupe cible jugé impur, adopte une vision binaire du monde et devienne indifférent aux traitements que les victimes subissent. L'institutionnalisation de la compartimentation par des mesures d'exclusion des écoles ou par le port obligatoire d'une marque distinctive et le transfert du groupe cible dans des espaces clos et surveillés permet de le distinguer de plus en plus nettement du reste de la société. L'auteur souligne, à l'appui de nombreux exemples, que les exterminations de masse sont des phénomènes propres aux sociétés fortement compartimentées socialement et géographiquement. C'est là que le titre de l'ouvrage prend tout son sens.

Dépassant les cadres chronologiques et géographiques généralement fixés qui empêchent d'avoir une vue d'ensemble des phénomènes, Abram de Swaan s'intéresse à l'ensemble des exterminations de masse du xxe siècle dont il dresse une typologie. La « frénésie des vainqueurs » se manifeste par des violences commises par des armées dans des territoires occupés alors que le degré de compartimentation est très élevé, comme au Congo sous Léopold II et sur le front de l'Est au cours de la « Shoah par balles ». Dans la « domination par la terreur », le régime recourt à la violence pour mettre en œuvre sa politique. Ce sont des spécialistes issus de l'armée, de la police

34 Hannah Arendt, *Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal*, traduit par Anne Guérin, Paris, Gallimard, coll. « Témoins », 1966.

35 Stanley Milgram, *Soumission à l'autorité. Un point de vue expérimental*, traduit par Emy Molinié, Paris, Calmann-Lévy, 1974.

36 Christopher R. Browning, *Des hommes ordinaires. Le 101e bataillon de réserve de la police allemande et la Solution finale en Pologne*, traduit par Élie Barnavi, préface de Pierre Vidal-Naquet, Paris, Les Belles Lettres, « Histoire », 1994.

37 Daniel J. Goldhagen, *Les Bourreaux volontaires de Hitler. Les Allemands ordinaires et l'Holocauste*, traduit par Pierre Martin, Paris, Seuil, 1997.

et des rangs du parti qui exercent la violence, par exemple en URSS ou dans la Chine communiste. Le « triomphe des vaincus » correspond au paradoxal regain de la violence alors que la défaite du régime des bourreaux est inévitable. L'auteur montre ici en quoi l'extermination des Arméniens par les Turcs et la « Solution finale », notamment, sont les combats que des régimes affaiblis auront voulu gagner, faute de pouvoir vaincre l'ennemi. Le « mégapogrome », seul mode d'extermination de masse qui n'implique pas directement un État, correspond à une vague d'émeutes locales mobilisant des millions d'individus de façon apparemment désorganisée, comme l'illustrent les massacres de civils allemands expulsés d'Europe centrale et orientale vers l'Allemagne après la fin de la Seconde Guerre mondiale. On ne peut reprocher à Abram de Swaan de vouloir lisser les rugosités de l'histoire pour faire entrer dans des catégories tous les cas de violences de masse. En effet, l'auteur relativise les modes d'extermination de masse qu'il propose et n'élude pas les exceptions. Ainsi, les massacres du Rwanda en 1994, exemple qu'il développe le plus longuement, ont pu se produire sans que la compartimentation de la société rwandaise n'ait été très poussée (p. 143).

Mais comment expliquer les nuances dans les attitudes des bourreaux ? En effet, si les plus zélés prennent du plaisir à tuer et si certains hommes apparaissent indifférents à leur tâche, d'autres refusent de l'accomplir. Grâce à une analyse des biographies de meurtriers de masse, Abram de Swaan relève les traits communs de leurs personnalités. Tout d'abord, il réfute l'idée répandue selon laquelle les meurtriers de masse n'auraient pas de code moral. Celui-ci existe bien, mais il se limite à la famille et aux camarades, de sorte que toutes les personnes situées à l'extérieur de ces cercles d'identification sont hors de leur conscience morale et donc susceptibles de faire l'objet de violences. Ensuite, à l'appui des dépositions dans les tribunaux, Abram de Swaan, formé en psychanalyse[38], souligne le fait que les bourreaux manquent d'agentivité, concept qu'il définit comme la « capacité à percevoir la part active [que l'on prend] dans un événement » (p. 322). Enfin, les bourreaux se caractérisent par leur absence d'empathie qui leur permet de se désidentifier totalement de leurs victimes. Ces dispositions conduisent des hommes – car, historiquement, la violence apparaît avoir été principalement le fait de personnes de sexe masculin – plus nombreux en proportion que la moyenne à avoir subi une éducation autoritaire et à être issus de l'armée, de la police ou des milieux criminels, à basculer dans la violence lorsqu'ils sont placés en situation génocidaire. Abram de Swaan ne s'oppose donc pas à l'influence de la situation, fruit des politiques du régime et des expériences collectives, sur les comportements mais il ajoute une dimension individuelle qui permet d'expliquer de façon plus complète les comportements des tueurs de masse.

Dans cet excellent complément au *Purifier et détruire*[39] de Jacques Sémelin, l'auteur s'appuie sur une riche bibliographie en sciences humaines où sont convoqués, au

38 Voir le site personnel d'Abram de Swaan, http://deswaan.com/fr/cv-2/, consulté le 15 avril 2016. .
39 Jacques Sémelin, *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », 2005.

service d'une argumentation rigoureuse et convaincante, des travaux d'historiens, de politologues, de sociologues et de psychanalystes. Toutefois, malgré l'abondance des recherches sur les exterminations de masse, Abram de Swaan souligne les difficultés du chercheur qui s'y intéresse en raison de l'occultation des actes de violence par leurs auteurs et des sources souvent biaisées. Si l'ouvrage permet de franchir un pas dans l'explication des comportements des tueurs de masse, l'auteur rappelle qu'on « ne saurait avoir en ce domaine réponse à tout » (p. 22).

Laurent Ropp

Dorothea BOHNEKAMP
Les Juifs d'Allemagne en république. 1918-1940/1944

Paris, Fayard, coll. « Histoire », 2015, 298 pages, 22 euros.

En étudiant la situation des Juifs allemands pendant l'entre-deux-guerres, l'ouvrage de Dorothea Bohnekamp s'inscrit dans une perspective résolument dynamique. L'histoire de la communauté judéo-allemande de l'époque est en effet marquée par deux vagues d'émigration successives, toujours plus à l'ouest, de l'Est à l'Allemagne, puis de l'Allemagne à la France. Le « fait républicain » – Weimar et la IIIe République – apparaît certes comme un idéal et le garant d'une meilleure intégration politique pour les Juifs allemands. Mais leur situation pendant la jeune république née des décombres de 1918 est affectée d'un paradoxe immédiat. Alors que la nouvelle constitution garantit une égalité juridique de tous les citoyens, la timide intégration des Juifs est sans cesse remise en cause par la montée inexorable d'un antisémitisme très violent et meurtrier. La rupture est consommée par l'accession au pouvoir de Hitler et les Juifs d'Allemagne se tournent vers le modèle français. Mais celui-ci, avec l'avènement du régime de Vichy, finira lui aussi par se renier, témoignant ainsi de la fragilité de ces expériences républicaines.

La situation des Juifs d'Allemagne ne peut être déconnectée de l'événement traumatique de l'époque : la Grande Guerre. Dorothea Bohnekamp démontre que la mobilisation massive de la communauté judéo-allemande n'a pas permis l'amélioration de sa condition. Pourtant, cette forme de catharsis collective aurait pu favoriser une meilleure intégration. Mais l'illusion d'une communauté universelle transcendant les confessions, née d'une expérience commune du front et d'une « fraternité des tranchées », n'a pas fait long feu. L'antisémitisme a perduré et, de ce point de vue, le décret du décompte, en 1916, en est l'illustration. Très rapidement, se sont imposées des figures comme « le stigmate de l'embusqué » ou la « légende du coup de poignard dans le dos », notamment reprise par Ludendorff. La contribution juive à l'effort de guerre a été ensuite radicalement occultée du travail mémoriel postérieur initié par les autorités.

Les débuts de la république de Weimar ont néanmoins permis à certaines personnalités de confession juive d'émerger au plan politique, notamment parce qu'elles ont joué un rôle actif lors de la révolution de 1918-1919. Des hommes tels que Hugo Preuss, le père de la constitution, et Walter Rathenau, se sont hissés à un niveau qu'ils n'auraient pu atteindre sous l'empire. Une telle intégration a été rendue possible par l'égalité juridique consacrée par le texte nouveau de la constitution et a été relayée par le DDP, un parti très attaché à cet idéal. Comme le fait cependant observer Dorothea Bohnekamp, ce premier élan s'est très rapidement trouvé freiné par la réalité d'une exclusion des Juifs d'Allemagne, leur participation à la vie politique ne dépassant guère le cadre révolutionnaire. En d'autres termes, l'égalité formelle s'est rarement trouvée en correspondance avec l'égalité réelle, de sorte qu'à l'époque de Weimar, en matière d'intégration politique, « la symbiose germano-juive », pour reprendre l'expression de Gershom Sholem[40], n'était certainement qu'une illusion. Et de ce point de vue, l'assassinat de Walter Rathenau, le 24 juin 1922, démontre tragiquement les limites de l'intégration des Juifs. En dépit des manifestations de soutien qui se sont déclenchées partout en Allemagne, sa mort constitue une césure et sonne peut-être, selon l'auteur, le glas de l'intégration républicaine de la communauté judéo-allemande. À compter des années 1930 et de la survenue de la crise économique, l'antisémitisme est au cœur du débat politique et les Juifs n'ont plus vraiment de relais au Reichstag. Les partis traditionnels se sont désolidarisés de leur cause ; ils sont progressivement devenus des « apatrides politiques », sans aucun soutien.

De surcroît, la timide intégration des Juifs d'Allemagne a été mise à l'épreuve par l'arrivée massive des Juifs de l'Est, contraints de quitter leur pays d'origine en raison des pogroms, des événements révolutionnaires et de la Grande Guerre. Un tel mouvement de population a polarisé le débat public, les ligues nationalistes et autres partis *volkisch* souhaitant fermer les frontières. D'autant que ce mouvement a parfois entraîné un phénomène de rejet au sein même de la communauté judéo-allemande, qui craignait que cette visibilité de la judéité puisse remettre en cause leur intégration déjà très fragile en Allemagne.

Dorothea Bohnekamp poursuit son analyse de ces tensions, très marquées pendant la République de Weimar, par une étude de l'antisémitisme pendant cette période. En effet, il est indéniable qu'en dépit d'un relatif déclin entre 1895 et 1915, il existait un « héritage antisémite » et que celui-ci était devenu une « vision du monde », un « code culturel ». En 1923 était déjà survenu le tragique pogrom du quartier des Granges à Berlin, et la montée de l'antisémitisme avait connu un très net accroissement entre 1930 et 1933.

De telles persécutions imposent nécessairement de penser ce que signifie être juif sous la République de Weimar, c'est-à-dire à une époque où si cette communauté accédait de plus en plus largement à la vie publique et culturelle, sa place était tout de même remise en cause avec une virulence accrue. Au fond, beaucoup ont cru à la

40 In *Fidélité et Utopie. Essais sur le judaïsme contemporain*, Paris, Calmann-Lévy, 1978.

synthèse entre culture juive et allemande, entre germanité et judaïsme. Mais s'affirme en même temps une identité juive distincte qui constitue un rempart, pour cette communauté, contre l'antisémitisme montant. Ces interrogations se sont reflétées, ainsi que l'expose Dorothea Bohnekamp, dans les débats relatifs au sionisme. S'il s'agit davantage d'un retour au judaïsme que d'un retour sur la terre d'Israël, l'opposition que décrit l'auteur entre le *Central Verein*, organe libéral de tendance assimilationniste, et les sionistes plus radicaux, renseigne sur les interrogations qui animaient la communauté juive.

L'expérience républicaine n'a pas réalisé l'intégration politique des Juifs d'Allemagne. Face à l'extrême brutalité nazie, l'exil s'est imposé. La France, envisagée comme un contre-modèle républicain que relaie fréquemment Dorothea Bonhekamp en fin de chapitre, s'est révélée le premier pays d'accueil pour la communauté judéo-allemande. Son image, et plus particulièrement celle de Paris, l'un des épicentres de la vie juive de l'époque, en a fait une destination importante d'émigration. La communauté émigrée s'y organise, soucieuse de démontrer l'existence de « deux Allemagne », notamment au travers de l'expérience du Comité Lutetia, que décrit Dorothea Bohnekamp, un organe informel qui s'estime le représentant légitime de cette autre Allemagne. Néanmoins, comme Weimar, le modèle républicain français est une illusion. Tout d'abord, les conditions de vie des Juifs allemands émigrés en France, en dépit de l'aide apportée par la communauté juive de France, sont précaires. L'antisémitisme français est ensuite encore très présent et le cadre réglementaire de l'émigration se durcit progressivement.

Les années 1939-1940 signent le reniement complet de l'idéal républicain ; la France viole allègrement les règles du droit d'asile, considérant les réfugiés allemands, comme des « sujets ennemis ». Ils sont internés, sans procédure judiciaire préalable. Le régime de Vichy entraîne une seconde phase d'internement, dans des conditions terribles, préparant inexorablement la vague de rafles et de déportations conduisant à la mort.

Selon Dorothea Bohnekamp, les Juifs d'Allemagne ont fait la douloureuse expérience d'une double désillusion face au modèle républicain pourtant prometteur. En dépit de l'esprit des années 20, la république de Weimar a immédiatement revêtu un double visage : celui d'une égalité formelle trahie par une pratique d'exclusion politique et un antisémitisme virulent. Réfugiés en grande partie à Paris, dans une France où la IIIe République intégratrice avait, semble-t-il, fait son œuvre, ils ont été les victimes, une seconde fois, du reniement du système républicain.

Thibault de Ravel d'Esclapon